

DICTIONNAIRE

Topographique
Historique, Biographique, Généalogique et Héraldique

DU VENDOMOIS

ET DE

L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

PAR

R. DE SAINT-VENANT

Président de la Société archéologique du Vendômois

Publié sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire
du Vendômois

TOME DEUXIÈME

O-Z

C. MIGAULT & C^{ie}, Imprimeurs
BLOIS

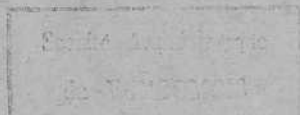
ROUILLY, Libraire
VENDOME

CHARTIER, Libraire
VENDOME

RÉIMPRESSION PHOTO-OFFSET

JOSEPH FLOCH, IMPRIMEUR-ÉDITEUR A MAYENNE

1969



DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

Historique et Biographique, etc.

DU VENDOMOIS

ET DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

O

Observatoire (L'), éc., c^e de Bonneveau.

Obus (L'), écart du bourg, c^e de Sargé.
— (Etat-major). — Voir *Aubue* et *Haut-Bourg*.

Odéric ou **Odric**, deuxième abbé de la Trinité, de 1046 à 1082, du temps des comtes Geoffroy-Martel, Foulques l'Oison et Bouchard III. Il succédait à Renauld, premier abbé, et fut élu par les moines, ses frères, à cause de sa piété.

Il donna dans son monastère l'exemple de toutes les vertus, et fit respecter au loin l'abbaye de Vendôme. Il obtint du pape Clément II, en 1047, une Bulle confirmative des privilèges de son abbaye, et le même pape, comme pour témoigner de la haute estime dans laquelle il tenait l'abbaye et son abbé, lui conféra le titre de Cardinal du titre de Ste-Prisce, sur le Mont Aventin. Par un privilège spécial dont l'Eglise de France n'a pas d'autre exemple, ce titre fut conféré, non seulement à lui, mais encore à ses successeurs, abbés régulièrement élus, et cela par le seul fait de leur élection.

Le bulle obtenue du pape spécifiait bien que l'abbé de Vendôme, nouvellement élu, pouvait se faire bénir par l'évêque de Chartres, mais sans que cela préjugeât en rien de la subordination de l'abbaye à l'égard de l'évêque, attendu qu'elle relevait nuement du St-Siège, sans aucun intermédiaire.

Et parmi les autres privilèges énumérés dans cette bulle, se trouvait celui qui donnait à la Cour de l'Abbé le droit de connaître exclusivement des contestations survenues entre les sujets de l'abbaye et ceux du comte. Ce privilège, qui paraît-il, avait été concédé à l'abbaye par le C^{te} Geoffroy Martel, fut la cause de bien des disputes et des querelles dans la suite entre les Comtes et les Abbés.

La vie d'Odéric se passa à aplanir les difficultés avec les comtes Foulques l'Oison et Bouchard le Jeune, et à apaiser des querelles de toutes sortes provenant en grande partie du privilège susdit. Il y parvint à force de patience et de douceur.

Du temps de l'abbé Odéric, les donations des particuliers à l'égard du monastère prirent une extension très grande. Il reçut les églises de Danzé et de Thoré; la forêt de Varennes près Mondoubleau, la terre de Villarceau, l'église de Baigneaux, la dîme de toute la terre de Mondoubleau, l'église de Pezou, enfin la terre et seigneurie de Coulommiers, etc... L'abbé Odéric mourut le 4 octobre 1082, en odeur de sainteté. St-Arnoul avait été son disciple. Il eut pour successeur David. — (*Cart. de la Trinité*, 85 à 310 et voir tables au nom de *Odéri*, *Odricus*, *Odoricus*, *Orricus*, et aussi t. IV, p. 432. — Abbé Simon, II, pp. 34 à 98. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 136r).

Odière (L.), ferme et château moderne, c^e de Chauvigny. — *L'Odière* (Cassini). — *L'Ognièrre* (Plan cadastral). — Ce château est à M. Riout de l'Odière qui l'a bâti au XIX^e s.

Odoart (Famille). — *La Touche-Berthault* XV^e s.

Odon (de Nevers), troisième comte de Vendôme, de 1020 à 1023, ou environ. — Il était comte de Vendôme par sa femme Adèle d'Anjou, elle-même héritière du comté à la mort de son oncle le comte Renaud, évêque de Paris, le quel était frère de sa mère Elisabeth de Vendôme, première femme de Foulques Nerra. Cet Odon, appelé encore Bodon, était fils de Landry, C^{te} de Nevers.

Ces époux n'étaient plus jeunes quand ils héritèrent du comté de Vendôme, et sans doute ils préférèrent rester dans leurs possessions nivernaises, car en 1023, on voit le comté abandonné par eux à leur fils Bouchard, sous la tutelle de son grand-père Foulques Nerra. Ce dernier fait acte d'administration sur le comté, en cette année 1023.

Odon de Nevers et Adèle eurent quatre enfants : 1^o) Bouchard, dit Bouchard le Chauve, qui fut comte de Vendôme ; 2^o) Foulques l'Oison, qui fut comte après son frère ; 3^o) Guy de Nevers, qui dans sa vieillesse devint régent du comté pour son neveu Bouchard le Jeune. Il y eut un quatrième fils qui n'est pas nommé et que certains affirment être Hugues, surnommé Doubleau ; mais il apparaît bien que c'est là une erreur. (Voir *Doubleau*).

Adèle vivait encore après 1029, époque de la mort de son fils aîné Bouchard le Chauve ; elle reprit alors son comté et en abandonna la moitié à son second fils Foulques l'Oison. Puis, après les vexations de ce dernier, elle reprit encore cette moitié et vendit le tout à son demi-frère Geoffroy-Martel. Elle dut mourir vers 1033 ou 1035, le 26 février.

Odon devait être mort vers 1023. Pétigny le fait encore vivre en 1031, et le donne comme paraissant encore à cette date dans une chartre relative à St-Mars ; mais il le confond avec Eudes, comte de Blois, qui donna l'église de St-Mars à Marmoutier. — (*Cart. Trinité*, 6 [notes 1, 2 et 3], 95, 188 [note 1], 6, [n. 3], 95, 175 et t. IV, p. 379. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 810. — Abbé Simon, I, p. 19. — Pétigny, (voir table aux mots *Odon* et *Adèle*).

Ohier (Marie-Gustave-Hector), né en 1814 à Mondoubleau, mort en 1870 à Marseille. — Il fut élève du collège de Vendôme, entra à l'École Polytechnique

en 1830, fut capitaine de vaisseau en 1855 contre amiral en 1864, puis gouverneur de la Cochinchine où il contracta la maladie qui l'emporta à l'âge de 56 ans. — (*Bulletin vendômois*, 1911, p. 155, art. *Bonhoure*).

Oigny, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 11 kil. Nord de ce chef-lieu, et à 38 kil de Vendôme. — *Omicum*, 1047, (*Cart. Trinité*). — *Oigniacum*, *Oigniata*, 1168 (*Cartul. ms. de St-Avit*). — *Oigniacum*, XIII^e s. (Pouillé Chartrain).

Cette commune est bornée au nord par St-Avit, à l'est par Arville, au sud par St-Agil, à l'ouest par Souday et le Plessis-Dorin. Elle est arrosée par le Coitron qui passe au pied de son bourg, par le ruisseau du Perray qui se jette dans le Coitron au bourg même d'Oigny, et par le ruisseau de Boisvinet qui la sépare de la commune du Plessis-Dorin. — La route de St-Agil à Chapelle-Guillaume (Eure-et-L.), la coupe du sud au nord en passant par son bourg, et celle de la Fontenelle et Arville à Souday la traverse de l'Est à l'Ouset. Sa station la plus proche est St-Avit (2 kil.), sur la ligne de l'Etat, d'Orléans au Mans.

Lieux habités : Son bourg qui compte 28 maisons et 97 hab. — La Petite Borde. — Le Champ-Brulé. — La Galasière. — Boisvinet, anc. fief. — L'Aitre-Biard. — Le Petit-Bois. — La Journais. — La Feuillée. — La Saboterie. — Les Gilardières. — La Buchetière. — L'Épicière, ancien manoir ruiné. — La Levrandière. — La Bruyère. — L'Écottière. — La Petite Grange. — Les Touches. — Le Boulay. — La Billerie. — La Dalvaudière. — La Brunetière. — Le Chaussay. — La Borde-Ste-Gemme. — La Borde de l'Île. — Le Buisson. — La Pilandière. — La Chiennerie. — Les Métairies. — Les Roussières. — Le Penay. — La Maison-Neuve. — La Percerie. — La Vallée. — Le Ruau.

Lieux-dits : La Colonière, le Champ-Sillet, Montholin, les Mazières, la Longroie, les Houssières, la Roussière, la Genette, le Champs de Serreau, la Briquerie, le Pré du Procès, le Champs-Brindeau, le Champs-Bassat, le Champs des Anges, le Pré-Bossu, les Fontaillères, la Ganerie, la Joudanerie, le Ruau, le Couet-teron ou Coitron, les Cottières, la Percherie, le Champ des Forts, le Chemin de César.

Superficie : 950 hectares. — Cadastre terminé en 1813 par Crespin aîné. — Altitude du bourg 154 m. — Poste de St-Agil. — Perception de Souday. — Assemblées le dimanche 20 janvier ou le di-

manche suivant, et le premier dimanche de juin.

Population : 50 feux au XIII^e s. — 61 feux en 1770 (Expilly). — 282 hab. en 1806. — 291 en 1812. — 291 en 1820. — 325 en 1831. — 314 en 1836. — 328 en 1841. — 328 en 1846. — 337 en 1851. — 309 en 1856. — 312 en 1861. — 321 en 1866. — 325 en 1872. — 319 en 1876. — 303 en 1881. — 293 en 1886. — 269 en 1891. — 288 en 1896. — 296 en 1901. — 309 en 1906. — 287 en 1911.

Les registres de l'état civil d'Oigny commençaient en 1600, à l'époque où ils ont été visités par l'abbé Blanchard, vers 1880. Aujourd'hui, (1910) on n'en trouve plus qu'à partir de 1625. Il doit y avoir au moins un registre d'égaré. On y rencontra (en partie d'après l'abbé Blanchard), les noms principaux suivants : De Voré, Thénot ou Thévot, du Breuil, Clinchamps, Vallières, Rouillard, Illiers, Marcé, Désablancs, Surmont, Commargon, Neveu, Beauxoncles, Couigny, Guérin de Villiers, Phélines, Mégret, Torquat, Cauvigny, Courtarvel, Mallenoué, St-Loup, Brossard, Gaignereau, Brisset, Camus de Montgrésy, St-Meloir, Brossard, des Pérelles, d'Asie ou d'Assé, Montlibert, de Hallot, Graffard.

Curés : — Bernardus, monachus de Oniaco, 1047. — René Fournier, 1621. — Adam Verdier, 1649. — Michel Gohin, 1658. — Julien Gauthier, licencié en droits canon et civil, 1662 ; il devint prieur de Mondoubleau en 1680. — M. Le Cartier, desservant, 1680. — Jacques Le Gouz, 1681. — Le Genvre, 1696. — A. Derré, 1699. — Goussé, 1716. — Nicolas Duval, 1748, inhumé le 19 déc. 1753 à 76 ans. — Jean-Mathurin Martin, 1754 ; il se retira en 1785 à Mondoubleau où il mourut en 1805. — Prousteau, 1785 à 1791 ; il entra en sa paroisse en 1803. — Baillehache, 1833. — Metaye, 1860. — (Vacance de 1862 à 66). — Mormiche, 1866. — (Vacance à partir de 1871 ; la paroisse est desservie par le curé de St-Agil).

Maires : (Nous n'avons pas ceux de l'époque révolutionnaire). — Plais, 1806. — Jacques Courtin, 1810. — Trécul, 1852. — Esnault, 1854. — Meunier, 1856. — Esnault, 1862. — Meunier, 1871. — Esnault, 1875. — Jean-François Trécul, 1878. — Eugène Bessé, 1885. — Busson, 1892. — Eug. Bessé, 1897. — Couloir-Pasquier, 1900. — Bessé-Bessé, 1904. — Auguste Doudin, 1909.

Notaires anciens : — Jean Garnier, 1629. — Noël Tremblier, 1630

et 1666. — Georges Fertier, résidant à Boisvinet 1675.

Avant la Révolution, la paroisse Notre-Dame d'Oigny était du diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois, doyenné du Perche. — Sa justice relevait d'abord de Montigny puis à partir du XVI^e siècle, de Droué. Elle était de l'élection de Châteaudun et pendant quelque temps, de la sous-élection de Bonneval. L'abbé de St-Calais présentait à la Cure. La paroisse suivait la coutume de Dunois. — Oigny était rattaché au grenier à sel de Mondoubleau, chose que nous avons omise en énumérant les paroisses soumises à ce grenier à sel, art. *Mondoubleau*, p. 398, col. 2.

L'église est du XI^e siècle. Elle a les marques de consécration. On y voit plusieurs fenêtres romanes murées et sa porte est à plein cintre, à double archivolte. Elle a été remaniée au XV^e ou XVI^e siècle. Sa sacristie est prise dans l'abside demi-circulaire. Une trabe (que d'aucuns nomment un *tref*) qui supporte à la hauteur de 2 mètres le haut de la cloison séparant cette sacristie du sanctuaire de l'église, présente des sculptures bizarres qui paraissent du XV^e ou XVI^e siècle. Parmi ces sculptures on rencontre trois écussons ; l'un, celui du milieu, représente la couronne d'épines et les trois clous de la passion ; un autre à droite est à trois annelets ; le troisième à senestre est à trois fleurs de lys (grattées, mais visibles) et surmontées d'un lambel à 4 pendants (dont celui de dextre détruit) sur la bordure du chef de l'écu. Une pièce qui ne paraît pas héraldique se trouve sur cet écu. C'est un pal retrait et aminci, et soutenu à dextre par un filet en bande, aussi retrait, ce qui donne à la figure l'aspect d'un pieu de potence avec sa jambe de force. Rochambeau qui reproduit les sculptures de cette poutre dans son *Vendômois épigraphique* (t. I, p. 395), n'a pas vu les fleurs de lys grattées et ne les donne pas. Cette poutre sculptée que l'abbé Blanchard appelle *Tref*, est la principale curiosité de cette église qui possède encore un vitrail muni d'un écusson aux armes des Coutance. Par erreur, le verrier a mis 3 fasces d'argent au lieu de 2. Le *parti* de cet écu, à senestre, a été détruit et remplacé par une vitre claire. — La cloche, de 1803, a pour parrain Nicolas Bouquerel, époux de défunte Marguerite Blot, et pour marraine Marguerite Lhuère épouse de M. François Allier.

Il y avait autrefois dans la sacristie deux couvertures de livres, l'une du XII^e siècle, l'autre du XIV^e. L'abbé Blanchard les décrit dans son travail *Perche et Per-*

churons (*Semaine religieuse* de Blois, 1891, p. 76).

Oigny possède deux dolmens et un polissoir. Le polissoir est à la ferme de la Feuillée; les dolmens sont, l'un au Boulay, l'autre à l'Aître-Biard. Ils ont été découverts par M. de Maricourt en 1878.

On a trouvé au Chaussay des vestiges de constructions gallo-romaines. Sur la limite nord d'Oigny se trouve une vieille route romaine appelée *Le Chemin de César*, qui conduisait du Mans à Orléans. Le chemin de St-Avit à Souday l'emprunte sur une partie de son parcours.

Beauvais de St-Paul prétend que la seigneurie de la paroisse d'Oigny était annexée au manoir de l'Épicière. Nous n'avons rencontré, de cela, aucune preuve. Et il est certain que le seigneur de Droué en avait encore la directe au XVII^e s. avec le droit de notariat. Il investissait de son notariat d'Oigny M^e Jacques Leroy, notaire à St-Agil, en 1684. Mais les sires de l'Épicière pouvaient avoir dans l'église certains droits honorifiques.

Le prieur d'Oigny tenait son prieuré à foy et h. du sire de Droué. Ce prieuré était un membre de l'Abbaye de St-Calais et fut occupé dans le principe par des moines de ce couvent. Mais il tomba en commende au moins au XVI^e s. Il avait pour armoiries : *De sinople à 3 fasces d'argent*. — (*L.-et-Cher historique*, 1889, p. 53).

Voici les noms des prieurs d'Oigny que nous avons pu rencontrer :

Jean Aubrée, 1525. Il reçoit avec du détenteur de la métairie des Chesnes, relevant de son prieuré.

Gilles de Jarnay, moine bénédictin, 1532. Il paraît différent de son homonyme qui fut l'architecte du portail de la Trinité. Ce prieur reçut aussi l'aveu des Chesnes.

Charles Désablans, prieur, de 1617 à 1652. Il était fils de la dame de l'Épicière et mineur quand il eut le prieuré en 1617. Il était alors religieux de Bonneval. Il eut procès avec sa mère, Barbe de Voré, au sujet des revenus du prieuré que celle-ci s'était attribués en remboursement des frais de son éducation. Ce procès se termina par une transaction en 1635. Charles Désablans fut noyé le 18 mai 1652 dans l'étang de Boisvinet, par le sire de Villiers, on ne sait pour quelle cause. La pièce portant transaction avec sa mère en date du 23 février 1635, porte qu'il avait été poursuivi au criminel, à Blois, une des années précédentes, et condamné à mort, sans doute par contumace, on n'en sait non plus la vraie raison. La politique doit en être coupable sans doute. Il était

dans cette pièce qualifié « prieur officier bénéficié pourvu d'un bénéfice, dispensé de la conventualité, conversant dans le monde, portant haby de séculier ». (Titres de la fabrique). Il paraît n'avoir été prêtre que depuis 1629.

Claude Brillet, 1652, prieur de Notre-Dame d'Oigny et chapelain de la chapelle St-Nicolas en la salle du Palais à Paris dépendant de la Sainte Chapelle du Palais.

André Mortier, 1669.

François Sauvage, docteur en Sorbonne mort le 16 août 1693.

(Le prieuré d'Oigny fut saisi féodalement en 1726 par Maximilien de Piennes, seigneur de Droué et la Fontenelle, probablement faute de devoirs rendus).

Edme Le Clerc, religieux bénédictin, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de N.-Dame d'Oigny, 1782.

Du prieuré d'Oigny dépendaient les lieux et métairies qui suivent : Le moulin d'Oigny, la Brunetière, la Touche et l'Écotière; et les fiefs et métairies qui suivent en relevaient à foy-hommage : Le Chesne ou les Chesnes, la Bélessière et la Dallevouidière.

Les bâtiments du prieuré d'Oigny avec le jardin furent vendus national¹ en 1791 pour 8.450 l. et avec les trois fermes, 39.650 l.

Oigny avait été entièrement pillé en 1652 par l'armée du duc de Beaufort, au moment des troubles de la Fronde.

On a découvert à Oigny en 1866 un trésor composé de 172 pièces d'argent, du temps des rois Charles VI et Charles VII.

Chartes vendômoises, 98 (1168). — *Cart. de St-Père de Chartres*, Pouillé du XIII^e s., p. CCC XXXI. — Arch. Eure-et-Loir, B 3250. — Arch. L.-et-Cher, Série G, liasse de la fabrique d'Oigny et série Q, District de Mondoubleau, n^o 87 à 90. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 198; 1867, p. 77; 1896, p. 259. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1889, p. 53. — Bibl. d'Orléans, Chanoine Hubert, Armorial, famille Lucas. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e semestre, p. 74. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons* (Semaine religieuse de Blois), 1891, pp. 76 à 190, et 258 à 256. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, 1808, p. 72. — Pétigny, pp. 77 et 233. — Expilly, *Dictionnaire Géographique*, 1760. — Launay, *Répertoire...*, p. 21. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 395. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 340. — Métais, *Cart. Trinité*, 74 (1047). — Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, pp. 79, 84, 110. — Arch. du Loiret, G n^o V (1768).

Oisellerie (Le lieu de l'), paraissait situé psse d'Authon (1506). — Il était dans la censive du Plessis-Godehoust. — (Arch. Nat., P 649, n^o 2).

Oisellerie (L'), anc. mét., psse de Lavardin. — Elle paraissait appartenir au couvent de St-Georges-du-Bois. — Le Prieur de Fosse-Poudrière y avait un

droit de terrage. — (Arch. Loir-et-Cher, Layette St-Georges-des-Bois, dossier de Fosse-Poudrière).

Oisellerie (L'), h., c^e de Sasnières. — Ce lieu relevait du fief du Pressoir et en partie de la Rivière. Il y avait là jadis un moulin. — Ce moulin, en 1545, appartenait à Dlle N. de Vercler ou de Vercléf, veuve, et fille de Dlle N. de Minières, héritière de feu Etienne de Minières. — En 1556 il est saisi féodalement par le seigneur du Pressoir sur Jacques de Gennes, dit Chatellerauld, marchand à Lavardin, acquéreur de Georges de Vercléf. — En 1634 il est à Marguerite de Gennes veuve de Pierre Lecomte, au lieu de feu M^e Pierre de Gennes, sieur de Cherchenay. — (Bibl. Soc. archéol. du Vendômois, Titres de la terre de Sasnières).

Oisellerie (L'), éc., c^e de Thoré. — On l'appela aussi *Le Carroi*. — (*Journal Le Patriote vendômois*, annonces du 26 février 1903).

Oisellerie (L'), h., c^e de Chauvigny, 35 habitants. — Il y a là une assemblée le 4^e dimanche de mai.

Oisellerie (L'), h., c^e de Savigny. — *Loisellerie, Loislrière*, XVII^e s. — Ce lieu relevait censivement d'Auvine. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Oisonnière (L'), éc., c^e de Droué. — Anc. mét. appartenant à la cure du lieu. Elle fut vendue national¹ en 1791 pour 4.150 l. — (Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Mondoubleau, n^o 7).

Oliverie (L'), f., c^e de Prunay. — Ce lieu paraît tenir son nom de la famille Olivier qui le possédait au XVII^e s. — En 1699 et 1726, il est à Joseph-François Cadot, qui meurt en 1726 laissant veuve Catherine Olivier, morte elle-même le 9 sept. 1738. Il était dit écuyer, sieur de l'Oliverie, gendarme de la garde du roi, puis au moment de sa mort, qualifié capitaine de cavalerie et chevalier de St-Louis. Il fut enterré en l'église des Cordeliers de Vendôme. — (Reg. de la Madeleine, 1699; de St-Martin, 1724, 1726, 1738; de St-Georges de Vendôme, 1715).

Olivet, 2 fermes, c^e du Plessis-Dorin.

Olivier ou **Olivier** (famille). — *La Marquerie, Les Moulins-de-la-Ville, la Tuinière* (de Faye), *la Roche* (de St-Firmin), *La Cassereau* (de la Ville-aux-Clercs), *La Boissière* (de Villiers), XVII^e s. — *L'Oliverie, Cherchenois*, XVII^e et XVIII^e s. — *Limery, La Grappée*, XVIII^e s. — Armes : *De... à 3 palmes (d'olivier ?), de ...* — (Pierre tombale à Nourray).

Olivier de Longueuil (Richard), cardinal évêque de Coutances, trentième abbé de la Trinité (et premier commendataire) de 1461 à 1470, du temps du C^e Jean VIII.

— Il fut nommé par le pape Pie II, le 28 novembre 1461, mais ne put prendre possession de son abbaye, les moines lui en ayant refusé la porte, attendu que de leur côté ils avaient élu Aymery de Coudun. Il fut obligé d'excommunier ses moines et d'en appeler à Rome. Il fut confirmé dans sa nomination les 6 et 7 avril 1462, mais fut condamné par arrêt du Parlement de Paris à lever l'excommunication fulminée contre les moines (23 juill. 1463). Enfin le 28 nov. 1463 eut lieu une transaction entre lui et Aymery de Coudun en vertu de laquelle il céda à Aymery le prieuré d'Oléron en échange de ses droits sur la Trinité et il put enfin prendre possession de son abbaye. Il en négligea le gouvernement et se contenta de percevoir au loin les revenus de sa mense abbatiale. Il prononça l'union du prieuré de Baigneaux à la mense conventuelle en 1467. — Il mourut le 18 août 1470 et eut Aymery de Coudun pour successeur. — Ses armes étaient : *D'azur à 3 roses d'argent, au chef d'or chargé de 3 roses de gueules*. (Métais). — (*Cart. Trinité*, t. IV, 956 et 969. — Abbé Simon, t. II, pp. 510 à 316. — *Gallia Christiana*).

Olivier (2^e famille). — *Le Pré* (d'Épui-say); *Le Grand-Bouchet, Pasboureau*, XVII^e s. — Armes : *D'or, à un olivier de sinople, mouvant d'une terrasse de sable accompagné en chef de trois étoiles de gueules*. — (Chartrier du Grand Bouchet).

Olivier, closserie, c^e de Villiers, située à la Berthelottière. — Elle fut achetée en 1849 par Mme veuve Villaret de Joyeuse. Ses anciens pp^{res} étaient entre autres : Nicolas-Louis Mallet de Neufmanoir et Philippe-Auguste Mereaux des Banche-ries. — (*Journal Le Loir* du 26 juin 1849).

Oratoire (Métairie de l'), à Arènes. — Elle fut vendue en 1793 pour 10.200 livres. Elle paraît avoir disparu depuis. — (Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Vendôme, n^o 1120. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346).

Oratoire (L'), à St-Firmin. — Nom donné parfois à la métairie de la Prée. — Voir *Prée*.

Oratoire (L'), château, c^e de Vendôme. — C'est le château de Courtiras chef-lieu de l'ancienne seigneurie de ce nom, qui fut la propriété des Oratoriens. — Voir *Courtiras*.

Oratoire (L'), à Vendôme. — Voir *Vendôme, collège*. (Les Oratoriens).

Orcey (famille d'). — *Le Breuil St-Jouin*, XIII^e s.

Orfila (famille). — *Poiriers* (de St-Ouen) XIX^e s.

Orfila (Mathieu-Joseph-Bonaventure), célèbre médecin et chimiste, né à Mahon

(Ile-Minorque), en 1787, mort à Paris en 1853. — Il fut professeur de chimie à Paris en 1811. Il est connu par ses travaux de chimie qui sont : *Le traité des poisons*, 1813 ; *Eléments de chimie appliquée à la médecine et aux arts*, 1817 ; *Traité de médecine légale*, 1847, etc., etc.

Il intéresse le Vendômois en ce sens que de 1823 à 1834 il posséda le petit château de Poiriers à St-Ouen. Parfaitement homme du monde et bon musicien, il est resté fameux dans le Vendômois par sa superbe voix de basse (?) qu'il maniait avec un art consommé. — (Larousse illustré. — Renseignements locaux).

Orfraie (L'), éc., c^e de Villavard.

Orgères (Les), h., c^e de Cellé. — *Les Ogerets* (Cassini). — Ancien fief qui était du domaine du prieuré de Cellé. — Il fut vendu en 1575 par Arnoul de Métal, prieur de Cellé, à Jean de Mellet, Sgr de Frétay, pour la somme de 120 livres tournois. — Depuis ce temps il appartient toujours aux Sgrs de Frétay. — (Abbé Martin, *Monographie de Matval ou Bonnevaux*, p. 24. — Reg. de Cellé, 1619. — Arch. L.-et-Cher, L 931 [Mondoubleau], n^o 167).

Orgerie (L'), h., c^e de Chauvigny. — *Orgeria*, XI^e s. (Cart. de Marmoutier). — Vers 1060, Ingelbaud le Breton, dit Ingelbaud de Vendôme, donnait à Marmoutier, vers St-Gilderic, six manges de terre au lieu appelé : « Apud Orgerias. ». — (Cart. Vendômois de Marm. 129).

Orgerie (L'), h., c^e de Mazangé, 31 hab. — *Lorgerie* (Vieux titres). — *Lagerie*, (Cassini). — Il y a là des vestiges de manoir avec quelques restes de douves. Nous n'avons pas pu en découvrir la mouvanche, non plus que l'histoire.

Orgerie (L'), anc. mét., psse de St-Agil. — Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue national^e en 1791 pour 1.225 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n^o 78).

Orges (Famille des). — *Le Boile* (de Pezou) XIV^e s.

Orgis, h., c^e de Villerable, 38 hab. — *Orgis*, (Cassini et vieux titres). — *Orgie*, (Etat-Major et Cadastre). — Ancien fief avec justice moyenne et basse relevant à foy et h. de la Rivière de Lisle. — La moitié des menues dîmes d'Orgis appartenait au Chapitre St-Georges et l'autre moitié au curé de Villerable.

En 1429, Bouchard du Plessis était dit vassal de la Rivière de Lisle pour son fief d'Orgis. — En 1440, Jean Mingres est qualifié de même. — En 1488, les chanoines de St-Georges réduisaient à 10 sous tournois de rente, les rentes de 20 sols tournois que leur devait Etienne Gombault pour son Estre d'Orgis, et cela à cause du malheur des guerres. — En 1610, le lieu, domaine et seigneurie d'Orgis était à Jeanne Venignes (?), veuve de Jean Darde. — En 1627 aux enfants feu Pierre Darde et aux enfants Guillaume Bernay.

Au commencement du XVIII^e s., Orgis est à Jacques-Clément Le Musnier de Lartige, sgr de Lartige, Orgis, etc., dont la veuve Marie-Anne Royer paraît comme marraine en 1730 à St-Martin de Vendôme. — Au milieu du même siècle, ce fief appartenait encore à la famille Le Musnier de Lartige, Sgrs de la Jousselinière. — Marie-Scholastique Le Musnier, dixième enfant de Jacques-François Le Musnier de Nantouillet de Lartige, Sgr de Villanmoy et de la Jousselinière, portait le nom de M^{lle} d'Orgis. Elle décéda dans sa maison, au n^o 48 de la rue Poterie à Vendôme, à l'âge de 72 ans, en 1795.

Un autre fief, appelé le petit fief d'Orgis était un démembrement du premier, au XVII^e s. — En 1639 il appartenait à Philippe Morisseau, messenger de Vendôme à Paris. — En 1686 il était à Pierre Janvier, marchand-gantier à Vendôme, époux de Madeleine Toré. — En 1779 à Gaillard, pâtissier à Vendôme. — Ce petit fief était alors composé d'un domaine d'environ 30 septérées par saison et 20 arpens de bois.

Arch. Nat., P 627, n^o 57 et 58 ; P 773, n^o 65 b (Villerable). — Arch. L.-et-Cher, G 303 et 304. — Reg. de Villerable, 1686 ; de St-Martin de Vendôme, 1730. — Titres de la terre de la Jousselinière. — Collection R. de St-Venant, 1^o Liasse Villerable, dossier Orgis ; 2^o Notes ms. de Gédéon de Trémault sur la Jousselinière.

Orgoni (Louis-Charles Girodon, dit le Général d'). — D'Orgoni était l'anagramme de son nom de Girodon. Il était né à Vendôme le 10 mars 1811 d'une famille modeste. D'un caractère aventureux, guerrier et chevaleresque, il se consacra à la cause des Bourbons, de la branche aînée, fit partie en 1832 de l'expédition romanesque de la Duchesse de Berry en Vendée. Il y reçut dans un combat plusieurs blessures et fut obligé de se cacher en France pendant toute une année. Il alla ensuite en Portugal, où il servit, comme officier, le prétendant don Miguel. Après l'échec de ce dernier, il passa en Angleterre. Rentré en France en 1836, il alla se fixer à l'Ile-Bourbon, où successivement il épousa les deux sœurs, filles du Général Comte Bouvet de Lozier. Après la mort de sa seconde femme, il résolut de voyager, parcourut une partie du sud de l'Afrique, puis l'Inde et enfin la Birmanie où il finit par obtenir les

faveurs de l'Empereur des Birmans qui le fit son premier ministre et lui donna le commandement de ses armées dont la réorganisation fut confiée à ses soins.

C'est dans cette situation qu'il eut maille à partir avec l'Angleterre. Elle le contrecarra dans tous ses projets, afin d'arriver à absorber la Birmanie. D'Orgoni eut alors l'idée d'offrir à la France le protectorat de la Birmanie et c'est dans cette intention que son maître l'envoya en ambassade extraordinaire près de Napoléon III en 1856. Mais la crainte d'un conflit avec l'Angleterre fit échouer ces projets. D'Orgoni ne désespéra pas du succès ; il revint en France encore en 1862 et ne fut pas plus heureux. Retourné en Birmanie, il y mourut en 1865. Il semble être mort pauvre, ou du moins ne pas s'être enrichi par sa vie d'aventures, ce qui laisse de lui un parfum réel d'honnêteté.

La Birmanie, déjà à moitié anglaise, ne tarda pas à le devenir entièrement. Si les projets d'Orgoni avaient prévalu, la Birmanie serait pour nous un autre Cambodge et la plus grande partie de la presqu'île Indo-Chinoise serait française.

En 1863, d'Orgoni vint visiter sa ville natale et fut reçu par la Société Archéologique du Vendômois dont il était membre fondateur. Il se plut à enrichir de ses dons le musée Vendômois naissant qui lui doit de curieux objets de son pays d'adoption, entre autres des statuettes du dieu Bouddha. Il laissa à ce musée différents titres et papiers. On y voit son portrait et aussi la peinture de ses armoiries birmanes, qui peuvent se blasonner ainsi : *Parti de sable et de gueules à l'éléphant au naturel passant, et portant un paon de même. Le grand Larousse à consacrer à d'Orgoni un article détaillé et intéressant.* — (*Archives générales des hommes du jour*, 33^e année, par Cissoner. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 3 ; 1863, pp. 87 et 147 ; 1864, p. 137 ; 1865, p. 222 ; 1867, p. 268. — Rochambeau, *Biographie Vendômoise*, p. 373. — *Le Général d'Orgoni, prince de l'empire Birman*, extrait du 2^e vol. de la *Revue historique des nobilités contemporaines*, p. 49).

Orière (L'), h., c^e de Brévainville.

Orillard (Famille). — *La Grangerie*, XVIII^e s.

Orléans-Valois (Maison d'), Ctes de Blois. — *Fréteval*, XIV^e et XV^e s. — Armes : *De France, au lambel d'argent en chef.*

Orléans-Longueville (Famille d'), Ctes de Dunois. — Armes : *D'azur à trois fleurs de lys d'or, au lambel d'argent mis en bande.* — (Armorial Chartrain).

Orléans (Famille d'). — *La Hamelière*, XVI^e s. — Armes : *D'Argent à trois fasces de sinople accompagnées de 7 tourteaux de gueules posées 3 et 3 entre les fasces, et une en pointe.* — (D'Hozier, reg. III, 2^e partie).

Ormeau (L'), écart du Tertre, c^e de Montoire.

Ormeau (L'), f., au bourg de Rocé. — Elle appartenait comme d'autres de la même paroisse au chapitre St-Georges de Vendôme, et était réunie à leur domaine important de la Cour. On l'appelait aussi la mét. de la Ferté. — Elle fut vendue national^e en 1791 pour 15.200 livres. — (Arch. L.-et-Cher, G 331 ; Q, District de Vendôme, n^o 276. — Arch. Nat., P 610, f^o 847. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Ormeau (L'), f., c^e de Romilly. — Elle est aux hospices du Mans. — (Journal *Le Carillon*, du 8 mars 1913, p. 2).

Ormeau (L'), éc., c^e de St-Gourgon. — Ancien fief dont le manoir a disparu. — Il appartenait en 1652 à Urbain de Bellay ou Bellet (et non du Bellay), Sgr de l'Ormeau, époux de Jeanne Lefrançois, lequel accusait en 1662 Thomas Lefrançois, éc^r, Sgr de la Proustière, d'avoir voulu l'assassiner ; pourquoi ce dernier était condamné à mort par le bailli de Châteaurenault. Pour se défendre, le dit Lefrançois répliquait que le Sgr de l'Ormeau l'avait fait emprisonner pour l'empêcher d'assister la veuve de Lestemps (?) dans la poursuite qu'elle faisait du Sgr de l'Ormeau qui avait assassiné son mari. — (Note de M. Adr. Thibault, d'après Arch. de L.-et-Cher, série B, Bailliage de Blois, années 1661 et 1662. — Reg. de St-Gourgon, 1651 et 1653).

Ormeau (L'), h., c^e de Sargé, rive droite de la Brayé.

Ormeau (L'), maison de garde, ancien four à chaux, c^e de Sasnières. — *L'Ourmeau*, XIV^e s. — Ce lieu appartenait aux frères de la Hubaudière. Ceux-ci le baillaient à moitié fruits aux époux Geoffroy Le Texier en 1333. — (Arch. Sarthe, H, 1121).

Ormeau (L'), h., c^e de Savigny. — Peut-être est-ce de ce lieu dont était seigneur au XVI^e s., Adam Duchailou, époux de Marguerite de Dammartin. — (*Bulletin vendômois*, 1866, p. 117).

Ormeau (L'), villa et h., c^e de Villavard. — *L'Ourmeau*, XVII^e s. — Ancien fief avec basse justice, mouvant de Lavardin à foy et h. simple et un demi cheval de service. — Ce demi cheval de service, dû par l'Ormeau, alors que la seigneurie de Pins qui lui était voisine n'en devait elle-même aussi qu'un demi, fait croire que

l'Ormeau était formé d'un démembrement de Pins.

Les seigneurs de l'Ormeau avaient des droits sur le bourg de Villavard, en sorte qu'ils se qualifiaient *Seigneurs de l'Ormeau et de Villavard*. Ils avaient droit d'être encensés les premiers après le clergé dans les messes solennelles et possédaient banc seigneurial dans l'église, droit de sépulture, etc. — Le curé de Villavard, à cause de la cure du lieu, devait faire déclaration au Sgr de l'Ormeau, au jour de St-Georges.

L'Ormeau avait encore deux autres vassaux hommages : 1° Le curé de St-Rimay, à cause d'une dime sur le territoire de l'Ormeau ; 2° le Sgr du manoir et fief de la Rivière, psse de Sasnières.

Le premier seigneur présumé de l'Ormeau est Guillaume Rorteau ou Rotteau qui en 1399 fait son aveu au comte de Vendôme, Sgr de Lavardin, pour son habbergement de Villavard, qui semble bien être l'Ormeau, pourtant non nommé, mais qui n'avait peut-être pas encore son nom. — Ce fief est en 1459 à Bertrand Boutemie, éc^r ; il rend aveu pour l'Ormeau et sa terre joignant le chemin de Villebazin au Loir. — En 1514, il est à Jean de Boutemye, Sgr de la Guynaudière ou de la Grandière, de la terre et seigneurie de l'Ormeau près Villavard, et de la Ripopière, chapelain, maître et administrateur de la Maladerie (de la Madeleine) de Montoire. — En 1526 à Françoise Drouin, veuve de Jean de Haubergeon, en son vivant Sgr de la Chauvalinière. Elle rend aveu pour l'Ormeau mouvant de Montoire (plutôt Lavardin). — En 1543 à Jeanne Georget, veuve de Jean de Haubergeon, Sgr des mêmes terres ; elle rend aveu pour l'Ormeau, comme ayant la garde de ses enfants mineurs. — En 1602 à Drouin Lecomte, sieur de la Graffardière et la Taradonnière, époux de Ambroise Boulte, sœur de Claude Boulte, sieur de Langeron, et veuve de défunt Louis Lemaire, sieur des Landes. Il ne posséda l'Ormeau que pour moitié, l'autre moitié étant à Jean du Perray qui paraît tenir cette moitié de Raphael de Gennes. — En 1610, à Florent Desvaux, notaire à Lavardin, qui fait sa déclaration à la châtellenie de Montoire (Lavardin) ; il est taxé au rôle des Francs-fiefs ; il ne posséda que la moitié de l'Ormeau. — En 1623 et 1630, à Jean du Perray, sieur de Beaulieu et de Villavard, fils de Jean et de Jeanne Galland, époux de Françoise Savarre ; il est trésorier-payeur de la gendarmerie de France et écuyer de la petite écurie du roi ; il paraît n'être seigneur de l'Ormeau que pour moitié, l'autre moitié étant à

Drouin Lecomte. — En 1682, Pierre Lecomte (fils de Drouin Lecomte), fourrier de la maison de la défunte reine, est dit sieur de l'Ormeau, de la Taradonnière et des Pins-Tournés. Il est époux de Madeleine Bourguineau. Il meurt le 24 décembre 1691. Il paraît devenu seul seigneur de l'Ormeau et des Pins. Il laissa le tout à sa fille, la suivante :

Marie Lecomte, épouse de René de Lugré, écuyer, sieur de la Billarderie, procureur au Grenier à sel de Langeais (d'après Malardier) et bailli de St-Mars en Touraine (d'après Clément). On voit ce René de Lugré être seigneur de l'Ormeau en 1713.

L'Ormeau suivit alors le sort de la partie de Pins-et-Turnay à laquelle il était uni. En furent seigneurs : — De 1713 à 1763, Marin Rouillon, officier du gobelet du Roi, puis ses enfants ; — en 1764, Dominique Rouillon, frère du précédent, par suite de la vente à lui faite par ses neveux ; il est chef d'office du comte Rudofsky, feld-maréchal de son Altesse Sérénissime l'Électeur de Saxe ; il mourut sans enfants en 1776.

L'Ormeau passa ensuite à René-François de Salmon, chev., Sgr de Courtemblay, Charchenay, les Pins-tournés, etc., maître de camp de cavalerie, qui, d'après Malardier, émigra, et d'après Métais, fut la victime du tribunal révolutionnaire de Paris.

En 1793 l'Ormeau fut vendu nationalement sur le citoyen Courtemblay (Salmon) émigré, et adjugé pour 5,550 livres au sieur Raison, (sans doute le curé constitutionnel des Roches).

Arch. Nat., P 611, n° 28 ; 639, n° 50 à 53 ; P 657, n° 88 ; P 712, n° 170 ; P 773, layette 65b (Villavard) ; PP 50, vol. 114, n° 34 et 170. — Titres de la terre de Sasnières à la Bibliothèque de la Société archéol. du Vendômois. — Journal *Le Loir* du 27 février 1893, article sur le fief de l'Ormeau et la Vierge noire de Villavard, signé *Karl du Gondré* (Abbé Métais). — Malardier, pp. 371, 1292 à 1296. — Métais, *Études et documents*, IV, p. 179 et suiv.

Ormeau-Creux (L'), ou l'*Orme-Creux*, ancien fief, psse de Nourray. — On l'appelait aussi *la Picarde*. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Toutteville. — En 1411 ce fief est à Jean Gallois. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons Fiefs, *Le Bouchet-T.*, *Vassaux*. — Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Toutteville).

Ormeau-Diardières (L'), maison fieffée inscrite sur la carte de Cassini, psse de Bonneveau. — Ce nom bizarre peut être une erreur du géographe et se trouve à la place qu'occupe auj. le lieu des *Savatières*.

Ormeaux (Les), ancien petit fief à Arènes, avec un logis appartenant en

1656 à la succession de Laurent Lefebvre, avocat à Vendôme et Marguerite Houdebert, sa femme. — (Bibl. de Vendôme, Les 10 dossiers Chautard).

Ormeaux (Les), ou *Les Gallois*, anc. mét., au village de Migneray, c^e de Pray. — Elle relevait de la Chamberrie de Pray. — Avec les deux autres métairies des Caillards et des Ménards, elle appartenait à la famille Gallois au XVI^e s. — Acquisée par Léonard Huet, marchand, au commencement du XVII^e s., sur Dlle Françoise Gallois, veuve de Louis de la Bonnière, Sr des Chatelliers, elle fut adjugée par suite de retrait lignager en 1626 à Martin de Bruet, sieur des Boulets, ainsi que les deux autres métairies susdites. — Elle passa ensuite à la famille Le Mesureur de Champrenault, par mariage de Florimont Le Mesureur avec Marguerite Bruet, dont les héritiers vendirent à Louis Bourdilleau, époux de Marg. Courtin. — En 1649 elle était à Georges Lelarge, époux de Marguerite Courtin, veuve Bourdilleau. Elle devint dans la suite, en 1731 la propriété d'un sieur de l'Épinay. — Au XIX^e siècle cette ferme appartient à la famille de Bellegarde. — (Arch. L.-et-Cher, E 4. — Journal *l'Avenir de L.-et-Cher*, 30 janv. 1908, p. 4).

Ormeaux (Les), au bourg de Rocé. — C'était en 1693 une métairie appartenant à Louis Lelarge de la Guiberdière et Marguerite Chaufourneau son épouse demeurant à Vendôme. Elle relevait du chap. de St-Georges, à 20 boiss. de blé par an. — (Titres de Renay, minutes des notaires, 1693).

Ormeaux (Les), h., c^e de Selommes. — Ancien fief relevant à foy et h., moitié du château de Vendôme, moitié de la Salle-Chissay et un demi-roussin de service pour chacun. — En 1583, ce fief est à Louise Boudet, veuve de Denis Hurault. — En 1600 à Simon Riolle. — En 1634, à Louis Riolle ou de Riolle, écuyer, sieur de Villeboislin. — En 1679, le fief pour la partie qui relève de Vendôme, est pour moitié à Jean-Thomas Guérineau, lic. ès lois, demeurant à Châteaudun, mari de Jeanne Goislard, fille et héritière de défunt Me Pierre Goislard, éc^r, Sgr de Villebresse et de Marie Faillit et pour l'autre moitié à Claude de St-Simon, chev., Sgr de Montbléru, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Blois. — En 1718 il est à Jean-Thomas Guérineau susdit, receveur des tailles à Châteaudun. — En 1750 à un sieur Baudry, de Blois. — (Arch. nat., P 631, n° 2 ; P 712, n° 112 ; P 714, n° 61 et 62. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625 [1718]. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 91 ; [avec erreur de noms de baptême]).

Ormeteau (L'), lieu-dit, c^e de Meslay. — Ancien fief relevant à foy-homm. du château de Meslay. Il était situé proche le Reveillon. — En 1374 il est à Samson Chevreau ; en 1388 à Jean Darault ; en 1459 à autre Jean Darault ; en 1491 à Etienne Deniau, époux de Nicole Darault, en 1506 à Louis Deniau, prêtre. — Le 13 mai 1573, ce fief était réuni à la Sgie de Meslay. — (Chartrier de Meslay, Inventaire de 1758).

Ormois (L'), f., c^e de Fréteval, ancienne paroisse St-Lubin-des-Prés. — *Lourmoye*, XIV^e s. (Arch. nat., Q1 n° 433). — *Lormois*, *Lormoy*, XVI^e au XVIII^e s. — *L'Ormoy* (Cassini). — *L'Ormois* (État-Major).

Cette seigneurie de l'Ormois était une des dix principales relevant de la châtellenie de Fréteval. Elle avait droit de haute, moyenne et basse justice. D'elle relevait en partie la Sgrie de la Fosse qui lui était voisine, et lui fut incorporée au XVI^e s., ce qui fait que les fiefs relevant de la Fosse relèvent de l'Ormois ; c'est à dire Fontenaille, au bourg de Laleau, à Fréteval, et la Perrigne qui lui était jointe.

Un état de l'an 1687, aux Archives de Loir-et-Cher, E 162, fait connaître l'état de la seigneurie de l'Ormois :

« La terre et seigneurie de Lormois et dépendances, consistant en un corps de logis couvert de tuiles, où il y a deux chambres à cheminée, une étable à côté couverte de chaume, une écurie et bergerie couverte de tuiles, une grange couverte de tuiles et bardeaux, un grand bâtiment qui a été brûlé, qui était le logement du seigneur auquel ne reste que les murailles, un vestige de coulombier à pied ; tout le dit lieu ainsi qu'il se poursuit entouré de murs et de fossés contenant le tout environ un arpent.

Item le droit de haute, moyenne et basse justice dudit lieu terre et seigneurie du dit Lormois dans toute son étendue, composée de bailli, lieutenant, procureur fiscal, greffier, procureurs postulants, sergent ; droit de chasse à toutes bestes à cor et à cris, droits honorifiques, fiefs, cens et rentes, dépendant tant de ladite terre et seigneurie de l'Ormois que du lieu de la Fosse, à prendre sur plusieurs vassaux censitaires étant dans la dite justice de Lormois, même sur plusieurs particuliers de la ville et faubourgs de Fréteval ».....

Environ 117 arpents de terre et prés, 400 arpents de bois etc... « La rivière de Lormois commençant derrière l'église St-Nicolas de Fréteval et finissant au moulin de Courcelles, avec droits de pêche sur icelle, etc. ». — (Arch. L.-et-Cher, E 162).

Le duc de Longueville, baron de Fréteval, exigea « que l'on supprimât sur cette pièce les droits honorifiques de Lormoy dans l'église St-Lubin, attendu qu'ils n'appartiennent pas au Sgr de Lormoy, mais à lui, duc de Longueville, comme baron de Fréteval, comme aussi droit de

chasse à cors et à cris, le sieur Duplessis ne jouissant de ces droits que comme capitaine des chasses de la baronnie de Fréteval ; et que de plus, le titre de lieutenant du bailli soit supprimé, attendu que seules les chatellenies avaient droit d'avoir un lieutenant de bailli. Les simples seigneuries n'ayant que le bailli sans lieutenant, suivant la coutume de Blois.... ; et que distraction fut faite du droit de terrage prétendu sur partie des terres de la Motte appartenant au dit du Plessis ».

À la fin du XVIII^e s., les biens tenus en censive, tant de l'Ormois que de la Fosse, Fontenaille et la Perrigne qui lui étaient joints, se trouvaient être dans le bourg de Fréteval : 1^o La tenue de la Verronnière... consistant en huit maisons, etc. ; 2^o La Maison-Rouge avec boutique de maréchal ferrant ; 3^o Une maison devant le Prieuré ; 4^o Deux maisons au Bourg-aux-Moines paroisse *St-Lubin des Pyés* ; 5^o Cinq maisons à Bourdelache, faubourg de Fréteval, paroisse de *St-Lubin-des-Prés* ; 6^o Une maison neuve à Moquebaril. Soit au total 18 maisons au bourg de Fréteval.

De plus une partie de la Mauballière (6 maisons) ; le lieu des Hauts-Vents, paroisse de Lignièrès et différentes terres près le Refuge, même paroisse ; et encore (dès le XVI^e s.) la Hardouinière et Bellasise, psse de Pezou, la Thierrie près Fréteval (vers Villée) et les Vallées (vers Morée), etc., tout cela relevait de l'Ormois.

En 1578, un aveu de Jean Aulde, Sr de Lormoys, au seigneur de Fréteval, déclarait les vassaux de Lormoys qui étaient : 1^o La Fosse ; 2^o la Thierrie (près Villée) ; 3^o Les Haies de Lespau et les cens et terrages dudit lieu et 4^o les Islots de Pointras.

Seigneurs de l'Ormois. — Pierre des Hayes, écuyer, sieur de Lourmoys, y demeurant, vend en 1331 à Guy de Chatillon, C^{te} de Blois, 560 arpens de bois qui lui viennent de sa femme Catherine ; ces bois joignant Jodard d'Alonne, chevalier, les bois Guyot-Mauvoisin et les Bois-Normand. — Guy de Mauvoisin, en 1389. Son aveu rendu à Fréteval est cité dans l'aveu de 1578. — Philippot de Mauvoisin en 1404. — Guillaume de Théligny, seigneur de Lormoye, Verdes et Lierville, maître d'hôtel du comte de Dunois, 1452 ; il est dit avoir acquis cette seigneurie auparavant cette date, et en est encore seigneur en 1482. — Charles de Théligny chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, Sgr de la Fosse et Lormoys en 1563 et 1567.

En 1578, l'Ormois est à Jean Aulde, valet de chambre du roi, qui en rend aveu à la seigneurie de Fréteval. En 1586 il est conseiller et maître d'hôtel de la reine

et achète de Raymond Quenaud le censif de la Basoche et le censif de Lespau. Il est dit Sgr de la Renouillère, Lormoye et la Chèze, la Fosse et la Perrigne. — En 1593, cette terre est à sa veuve Françoise Miquelot, qui est dame de la Renouillère, de Lormoye, de la Fosse, du Boisblanc et du censif de la Basoche. Elle était en 1609 l'une des dames de la reine et était dite héritière de défunt Jean Aulde pour moitié avec noble homme Hector Choyne, éc^r, Sgr des Coudreaux et Dlle Eléonore-Aulde sa femme, demeurant aux Coudreaux, psse de Marboué.

Le 15 octobre 1625, par contrat devant Jacques Foucault, notaire à Châteaudun, la terre et Sgie de Lormoys était vendue par Léonore Aulde, femme de chambre de la reine-mère, veuve d'Hector Choyne, à Simon Franceschi, Sgr de Rougemont. — L'Ormois resta ensuite dans les mains des seigneurs de Rougemont et suivit leur fortune. Saisi en 1688 sur Françoise Chevalier, veuve de Pierre-Charles de Franceschi, appelé le C^{te} de Rougemont, et femme en deuxième nocces, séparée de biens, d'Eléonor Courtin, Sgr de Mollien, l'Ormois fut alors adjugé avec Rougemont, à Marie de Marcé de Masparault, veuve de Nicolas Desmée, Sgr de la Chesnaye.

En 1701 l'Ormois et la Fosse étaient affermés 600 livres.

Cette ferme fait aujourd'hui partie de la grande terre de la Gaudinière.

Arch. Nat., Q 1, n^o 433 (1331). — Arch. L.-et-Cher (Titres de la terre de Rougemont), E, 38 à 44 ; 155 à 164, 178. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, GG 68. — Merlet, *Inventaire des Archives hospitalières de Châteaudun*, E, 292.

Baillis de l'Ormois. — Louis Poirier, 1564. — Jean Courtin, 1578. — Nicolas Courtin, 1582. — Raymond Quersant, avocat à Fréteval, 1586. — François Connebert, 1616. — Louis Isambert, 1621. — Elie Dugué, avocat au siège de Blois, lieutenant, 1674. — Mathieu Courtin, bailli, 1726 et 1740.

Ormois (L'), f., c^o de Souday. — Ce lieu relevait à foy et h. de la Hallaudière. — En 1500 il est à Jean Quentin. — En 1550 à Pierre Lebreton, Sr de l'Ormois, qui le 10 mars fait un legs à la fabrique de Souday. — En 1635, il est, avec les Noues, à Pierre de Gennes, Sr de la Mérierie, qui vient de l'acheter des héritiers Marin Roger ou Royer. La famille Royer l'avait acquis de Renée de Guigny, fille de Jacqueline Damours, sœur utérine de Jacqueline de Marescot, par suite de partage entre elles en 1624. — (Titres de

la fabrique de Souday et chartrier de Glatigny).

Orphelinat (L'), écart du bourg, c^o de Huisseau. — Ancienne maison d'éducation religieuse pour les filles, fondée en bourg d'Huisseau vers le milieu du XIX^e s. par le M^{rs} de Gouvello. — Cette institution charitable a pris fin en 1903. Elle se chargeait d'élever des orphelines, d'où son nom. — (Renseignements locaux).

Oseraie (Famille de l'), ou *Loseraye*. — *Baigneux, Maudétour*, XVII^e siècle.

Oseraie (L'), écart du bourg, c^o de Lunay.

Ozerez (L') ou Lozerez, ancien fief relevant de Lavardin à f. et h. et un mois de garde. — Nous n'avons pas pu en découvrir l'emplacement. — (Arch. Nat., P 661, n^o 14).

Oton. — Voir *Hotton*.

Otymère (Le bois d'), c^o de Périgny. — Il appartenait en 1552 à Jean Thizart, Sgr du Coudray. — (Arch. Nat., P 621, n^o 9).

Oucherie (L'), h., c^o de Prunay. — *L'Aucherie*, XVII^e s. (Vieux titres). — Ancien fief relevant censiv^t de la Sgie de Prunay et en partie du chapitre de St-Georges et pour ce dernier, à droit de terrage de la douzième gerbe. — En 1687, l'Oucherie qui appartenait à Claude De-

niau, chanoine de St-Georges et à Madeleine Deniau sa sœur, fut donnée par eux à l'Hôtel-Dieu de Vendôme. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Dossier des comtes et ducs).

Oucherie (La Petite), h., c^o de Prunay.

Ouches (Les), h., c^o de Houssay.

Oueques, commune et gros bourg du canton de Marchenoir, arrond^t de Blois. — Il était autrefois le chef-lieu d'un doyenné qui comptait 9 paroisses, dont celles d'Épiais, Ste-Gemme, Faye, la Chapelle-Anschéry et Renay, toutes les cinq comprises aujourd'hui dans l'arrond^t de Vendôme. — (Gaudron, *Essai historique sur le diocèse de Blois*, p. VIII).

Ourrière (L'), h., c^o de Lunay, écart du bourg.

Ourseau (Famille). — *Villeclèche*, XIV^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.* — (Armorial chartrain).

Oury (Famille). — *Cheverny* (de Ste-Gemme), XVI^e siècle.

Outre (L'), anc. fief, psse de Selommès. — *Loutre*, XVII^e s. — Ce fief était proche Pointfond et relevait censivement du Bouchet-Touteville. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-T., art. sur la psse de Selommès).

Ouvernière (L'). — (Voir *Auvernère*).

P

Paboureau ou Pasboureau — Voir *Buis (Les)*.

Pageau (Famille). — *Le Petit Challay*, XVI^e s. — *Villemalour, Laurière, la Cour du Bois* (de Lavardin), XVII^e s.

Pagerie (La), h., c^o de Bonneveau.

Pagerie (La), f., c^o de Bouffry, ancien fief dont nous ignorons la mouvance. — La Pagerie, située à un kilomètre à peine du bourg de la Chapelle-Vicomtesse est néanmoins de la commune de Bouffry dont le bourg se trouve éloigné de 5 kilomètres au moins.

Nous n'avons pas trouvé trace de la Pagerie avant le XVI^e s. Elle est alors aux mains des Taschier ou Tascher, qui en prennent le nom.

En 1552, noble homme Charles Taschier et D^{ne} Isabeau des Loges, son épouse, demeurait en la paroisse de Bouffry (D'Hozier). On ne dit pas si c'est à la Pagerie ; mais la chose est plus que probable ; et il y a apparence pour que la Pagerie soit venue aux Tascher par cette

alliance avec une des Loges, à cause de la quantité de terres possédées en ce pays par les des Loges. — Ils eurent pour fils Vincent et Baptiste.

En 1576, Vincent de Tascher, sieur de la Pagerie, dans la paroisse de Bouffry, (arch. E.-et-Loir, B 536 ou 556) fit un échange avec son frère Vincent (plutôt Baptiste). Il avait épousé en 1565 Louise de Racine, fille de Claude de Racine, écuyer, sieur de For-Girard, Palletreau, etc, dont il eut le suivant :

Isaac de Tascher, Sgr de la Pagerie et de Palletreau qui épousa en 1595 Louise de Phelines fille de Julien de Phelines, Sgr de la Basse-Bichetière et de Richarde du Buisson.

De la famille de Tascher, la Pagerie passe alors à la famille de Phelines, en vertu d'actes qui ne nous sont pas parvenus. Isaac de Tascher paraît s'être retiré à St-Mandé, près Viévy-le-Rahier ; et il en nomme le manoir *la Pagerie*, afin d'en perpétuer le nom dans sa famille.

Ses descendants portèrent toujours le nom de la Pagerie, jusqu'à nos jours.

En 1604 et 1627 la Pagerie est à Pierre de Phelins, Sgr de la Tudinière et de la Pagerie, y demeurant. — En 1629 à Jacques de Chenu, chev., Sgr de Loyau, Boisbercy et la Pagerie, époux de Marguerite Coullon. Sa famille conserve la Pagerie pendant tout le XVII^e s. — En 1672, Jacques de Chenu, probablement fils du précédent, est Sgr de Villarceau, de Boisbercy et la Pagerie. Il est époux de Francoise de Plainchesne. — En 1675, il fait baptiser son fils Emeric-Marc à Bouffry et en 1677 il le fait inhumer au même lieu; il demeure à la Pagerie. En 1676 il fait inhumer à Bouffry dame Anne de Coshelin (?) vivante femme du sieur de Plainchesne, qui paraît sa belle-mère. — En 1686, Jacques III de Chenu, Sgr de la Pagerie et D^{lle} Julienne Thieulin ou Thiercelin, sa femme, font baptiser à Bouffry leur fille Marie-Anne, et en 1689 leur fils Jean-Jacques. Ce Jacques de Chenu paraît en secondes noces avoir épousé Marie-Anne de Courtarvel, fille de Claude de C., sgr de St-Denis, de Rocheux et de Boursay en partie, et de Marie de Varennes. Il est inhumé en 1704 à Bouffry.

Dans la seconde moitié du XVIII^e s., la Pagerie avec Boisbercy est aux mains d'un sieur Sarton, marchand-épiciier à Paris. On le rencontre qualifié Sgr de la Pagerie et Boisbercy en 1779. Ses biens furent saisis peu après et adjugés le 7 juillet 1781 à François-Gabriel Gitton de la Ribellerie, éc^r, mineur émancipé. Ils se composaient : 1^o du lieu et métairie de la Pagerie contenant 82 arpents; 2^o du fief de Boisbercy, psse de la Chapelle-Vicomtesse; 3^o de la métairie de la Baudinière, démolie depuis, psse de Boursay (43 arps.); 4^o de la mét. de la Blandinière, sur Droué, 31 arps. et cela pour le prix de 26.650 livres.

Peu avant 1789, la Pagerie avec Boisbercy se trouve dans les mains de la famille Josse qui prend le nom de Boisbercy et parfois de la Pagerie.

En 1790, à Meslay où son frère Josse-Beauvoir était industriel, B. V. Josse signe *Josse de la Pagerie*. Mais il portait plus souvent le nom de *Josse de Boisbercy*.

M^{lle} de Boisbercy, au XIX^e s., épousa M. de Domecy et lui porta la Pagerie.

Dans la seconde moitié du XIX^e s. M^{lle} de Domecy épousa le C^{te} Jean de Castries et lui apporta la Pagerie avec de nombreuses fermes et des bois formant une terre d'environ 500 hectares.

Abbé Peschot, Notes sur les minutes des notaires de

Cloyes. — D'Hozier, reg. 1^{er}, 2^e partie, Généalogie Tascher. — Arch. d'Eure-et-Loir, B, 536 ou 556. — Registre terrier de la Ville-aux-Clercs (Collection La Vallière). — *Bulletin Dunois*, X (1901), p. 89. — Reg. de Droué, Bouffry, la Chapelle-Vicomtesse, St-Avit, la Fontenelle, Meslay, etc., *passim*. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 947.

Paillard (Famille). — *La Paillarderie (d'Azé) XV^e s.*

Paillarderie de Buissay (La), f., au hameau de Buissay, c^e d'Azé. — *La Belleverie, La Belleverrière, XV^e s.* (Arch. Nat. P 627). — *La Paillarderie, Les Paillardières, XVI^e s.* (*Titres de Buissay*). — On l'a appelée aussi les *Bellesevries*, et aussi les *Petites Bellesevries*, ce qui a donné lieu à confusion. Ayant appartenu au XVI^e s. à la famille Paillard, elle en a pris quelques temps le nom; on l'appelle aussi tout simplement Buissay, parce qu'elle est dans ce hameau. — Nous lui maintenons ce nom de la Paillarderie de Buissay, seule manière de la distinguer des autres Paillarderies et des Bellesevries.

Ce lieu relevait censiv^t de la Jousseinière dont les seigneurs possédaient ainsi, sous le nom de Buissay, un fief censif assez étendu. Il y avait là au XVII^e s. jusqu'à trois métairies dont l'une consistait « en une aistrise à deux chambres hautes et deux chambres basses et un fournil », etc.; l'autre s'appelait *la Petite Métairie* et une troisième métairie existait encore au même lieu.

Le Seigneur de ce lieu se qualifiait souvent de seigneur des Bellesevries, comme celui d'à côté, ce qui augmente singulièrement la confusion qui tend à brouiller ces petits fiefs d'Azé.

Les Archives nationales, (aveux de Vendôme), nous font savoir qu'en 1429 Jacques Louet était cité comme vassal de la Jousseinière pour raison d'une métairie et appartenances séant en la paroisse d'Azé au lieu appelé *la Belleverie*. — En 1440 *la Belleverrière* était au même Jacques Louet. Il n'y a aucun doute que ce ne soit là la Paillarderie de Buissay, seul censif possédé par la Jousseinière à Azé.

En 1486, Thomine, fille de Collin Esnault et de Guillemette sa femme, cédait à Laurent Dhuysseau deux sous six deniers de rente foncière sur Thomin Braudeau, à cause de la part qui lui revenait dans la succession du dit Esnault, son père, en une métairie appelée les Bellesevries, *située à Buissay*, part qu'elle avait vendue pour cette somme au dit Braudeau.

En 1553, par acte devant Mareulx, notaire à Vendôme, Louise Bruneau, femme d'Antoine Ribot, sgr de Présault, conseiller enquesteur pour le roi à Chinon, donnait ratification de la vente faite par son mari à noble homme Jean de Ravenier, valet de chambre ordinaire du roi et à Madeleine Bruneau sa femme, du fief, métairie et appartenances des Bellesevries, autrement de présent *la Paillarderie* pour la somme de 500 escus. Cet acte suivait le partage de la terre anciennement appelée *les Paillardières*, dans lequel partage, il est déclaré que ce lieu relève de la Jousseinière, et que honorable homme Charles Bruneau, contrôleur au Grenier à Sel de Vendôme, se disant Sgr des Bellesevries, se porte fort pour les enfants mineurs issus de lui et de Anne Aubry. Il partage avec les Paillards, fils de Mathurin Paillard.

En 1610, cette métairie des Bellesevries de Buissay était acquise par Mathurin Chesneau, receveur des Aydes à Vendôme, et Jeanne Aureau sa femme. — En 1615 une autre métairie, au même lieu, était acquise par le même Chesneau de Marie Collas, veuve Marin Picheré, et échut par partage à Nicolas Chesneau, son fils mineur. — En 1625 la première échut par partage à Joachim Neils, fils mineur d'André Neilz et de Barbe Chesneau. — Le lieu des Paillarderies ou Petites Bellesevries était ainsi partagé entre plusieurs. — En 1638, Nicolas Chesneau, se disant *sieur des Bellesevries* demeurait à Vendôme.

En 1646 noble homme Philippe Lefebvre, conseiller et procureur fiscal général de Monseigneur le duc, veuf de Jeanne Cadot, se disait sieur des Bellesevries et en 1654 le même se disait toujours sieur des Bellesevries et aussi des Bardinières, alors qu'à Espéreuse, il mariait sa fille Jeanne Lefebvre avec Mathurin Bellanger, conseiller élu en l'Élection de Vendôme. — En 1660, c'est Charles Philippe Lefebvre, fils du précédent, qui se dit à Azé, seigneur des Bellesevries, et il paraît encore en 1673 comme sgr des Bellesevries et des Bourguignièrès. Sa fille Louise Lefebvre, en 1678, épouse noble homme François Ferrand, sieur de la Bretonnerie.

En 1722, M^e Philippe Lefebvre, sans doute fils du précédent, sieur des Bellesevries et des Bourguignièrès, est aussi procureur fiscal du duché de Vendôme.

Peu après, la Paillarderie de Buissay ou les Petites Bellesevries se trouvent entre les mains de la famille Souin qui prend le nom de Souin des Bellesevries. Bernard Souin des Bellesevries est capi-

taine au régiment de Tournaisis, Sgr de Chappedasne et du Gué (d'Arènes). Il meurt en 1743 laissant ses biens à des collatéraux, Souin de la Savinière et Souin de la Tibergerie. — En 1771 la Paillarderie est au Sgr des Minières avec Barraut et la Bretonnerie. — Il faut éviter de confondre cette Paillarderie avec les actuelles Petites Bellesevries qui lui sont proches.

La Paillarderie ou Bellesevries de Buissay fit retour depuis à la terre des Grandes Bellesevries et y reste encore aujourd'hui (1907). — (Titres des Minières, de la Roulière et de Buissay. — Arch. Nat., P 627, n^{os} 57 et 58. — Reg. d'Azé, *passim*. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, n^{os} 11 et 12. — Arch. Loiret, A 1625).

Paillarderie (La), h., écart du bourg, c^e de Danzé.

Paillarderies (Les Grandes et Petites), fermes, c^e d'Azé. Elles font partie de la terre de Beaulieu. — (Ne pas les confondre avec une autre Paillarderie, même commune, qui fait partie de la terre des Bellesevries et est du hameau de Buissay).

Paillardières (Les Grandes et Petites), fermes, c^e du Temple. — Ce lieu relevait censivement du prieuré du Temple. — Là demeurait en 1679, Pierre Hervé, marchand, époux de Roberde Daveau, qui faisait avec le duché pour ses terres de Naveil. — (Arch. Nat., P 714, n^o 27; S 5001 b).

Pain-Paré, éc., c^e de St-Martin-des-Bois. — Ce lieu est auj. abandonné. Il était à 500 m. au sud du bourg. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton I des fiefs, *St-Martin-des-Bois*).

Paintourné. — Voir *Pins*.

Pairer (Le), éc., c^e de Prunay.

Paisant (Famille du). — *Assée, Les Turets*, XVI^e s.

Pajon (Famille). — *Maugué*, XIX^e s.

Pallouel, f., c^e de Fréteval. — *Poillouelle*, 1332, (Archives Joursauvaut). — *Pellouelle*, 1586, (Aveu du comté de Dunois). — *Péloualle*, XVII^e s. — *Peloelle* (Cassini). — *Pallouel* (Etat-Major). — En 1586, Pallouel est au sire de Crèveœur, succédant à Guillaume de Courcillon. — En 1600 ou environ, ce lieu est à une dame de Molitard. — Au XVIII^e s., à un sieur Ragot, de Fréteval. — Dans la seconde moitié du même s.; cette ferme fut achetée par le Sgr de Rocheux. Elle fait encore aujourd'hui partie de la terre de Rocheux. — (Arch. Nat., Q 495, fol. 97 et 99. — Bibl. de Blois, Archives Joursauvaut, n^o 26. — Arch. L.-et-Cher, G 1509. — Bibl. de Vendôme, Notes ms. de M. Bonnin, instituteur à Fréteval).

Pallu (Famille), à Montoire, XVI^e s. — Armes : *D'argent au palmier de sinople sur une terrasse de même, mouvante de la pointe de l'écu, accosté de deux mouchetures de sable.* — (Busserolle et Malardier, p. 396).

Pallue (La), anc. mét., située au bourg de Rocé. — En 1546, ce lieu appartient au Chapitre St-Georges. — Au XVIII^e s., il est uni à la Cochetière, et appartient au couvent du Calvaire de Vendôme. — La mét. de la Pallue fut vendue nationalement sur le Calvaire pour 19.100 l. — (Arch. Nat., P 610, f^o 25. — Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Vendôme, 130).

Palteau, f., ancien moulin et fief, c^e de Busloup. — *Palesteria*, 1209, (Chartes Vendômoises, 182). — *Palestina*, 1210, (Charte de l'Hôpital St-Jean de Jérusalem). — *Paleteau*, XV^e s. — *Palteau*, (Cassini). — *Palteau* (Etat-Major).

Au XIII^e siècle, ce lieu étant appelé *Palesteria*, il est à croire qu'il a donné son nom à une famille *Pallesrel* ou *Pallesvel* dont un membre, Hugues, en 1202, donna à l'abbaye de Vendôme « cinq sextiers et myne d'avoine qu'il avait en oblies à Groux-Chesne » (proche Palteau), ainsi qu'un droit de dixme.

En 1209 un nommé Hugues Vallin ou de Valle eut des démêlés avec les frères de Groschêne au sujet de leurs biens respectifs en ce lieu. L'abbé de Ste-Geneviève étant pris pour arbitre, Hugues abandonna ses prétentions et s'engagea à ne posséder que la maison qu'il tenait de son père à *Palesteria*, moyennant quoi les moines lui concédèrent la moitié des produits du four et du moulin.

Au XIV^e s., le moulin n'existait plus, et l'emplacement appartenait au sire de Mauvoisin qui, dans son aveu au comte de Blois et de Dunois déclarait : « Une place de molin lequell fut jadis appelé le molin de Paleteau avec les pasturages ».

En 1473, François, C^{te} de Dunois et de Longueville, donne à bail aux frères Jean et André de Brossard « une place ou jadis a eu molin appelé Paleteau ».

En 1506, le Comte de Dunois le donnait à bail à Louis de Racine, Sgr de Forgirard. Celui-ci paraît le rétrocéder en 1520 à bail à Guillaume Brossard, écuyer verrier.

En 1565 Claude, fils de Louis de Racine et époux de Françoise de Campo-Basso prenait le titre de Sgr de For-Girard et de Palteau. Sa fille Louise de Racine épousait Vincent de Tascher, Sgr de la Pagerie. Leur fils Isaac de Tascher, époux de Louise de Phélines était seigneur de la Pagerie et de Palteau en 1603 et y demeurait. Ils possédaient encore ce dernier fief en 1619.

Au XVIII^e siècle, Pierre du Houssay, Sgr des Mussets, achetait le moulin de Palteau à Isaac, fils de Vincent de Tascher et de Louise de Phélines, pour le prix de 2.550 livres.

Depuis cette époque, Palteau semble être resté aux mains des Sgrs des Mussets. Le moulin a été détruit au XIX^e siècle.

Cart. Trinité, 656, note. — Arch. Nat., S 5002, n^o 17; Q1, 433. — *Bulet n vendômois*, 1894, p. 99; 1895, p. 92. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*. — D'Hozier, *Registre I*, 2^e partie, général. *Tascher*. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*. — Arch. d'Eure-et-Loir, B, 556; E, 199. — *Cart. blésois de Marm.*, *Introd.*, p. LXVII.

Pampelune, lieu-dit, c^{es} de Villemardy et de Périgny. — Anc. mét. et manoir qui paraissait être la maison manable du fief des Mesles ou de Melle. — Sur cette métairie, le Sgr de Landes possédait une rente noble d'un muid de blé. — En 1601 ce lieu est à Jacques Le Bordier, sieur des Cabossières et de Pampelune. — Dans la première moitié du XVII^e s., il est à la famille de Mervilliers, Sgrs des Mesles. — Ce nom de Pampelune paraît venir de *Pampelume* qui est le nom d'un petit trèfle sauvage croissant dans le pays et qu'on appelle aussi Pied-de-Lièvre. C'est le *trifolium arvense*. — Voir *Mesles*. — (Alcide Couette, Notes sur la seigneurie de Landes. — Titres de la fabrique de Périgny. — *Bulletin vendômois*, 1875, p. 328; 1898, p. 299. — Reg. de Villemardy, XVIII^e s.).

Panacherie (La), f., c^e de St-Ouen. — *La Ganacherie*, (première carte d'Etat-Major). — En 1611, « l'aistrise et bordage de la Panacherie », à St-Ouen, était à maître Jacques Henriau. — En 1696 à Maître René Becquereau, notaire royal et apostolique et procureur au siège du bailliage de Vendôme, époux de Catherine Breton. Il fut inhumé en 1730 à St-Martin de Vendôme. — Au milieu du XVIII^e s., ce lieu est à la famille Buscheron.

— A la fin du XVIII^e siècle, à Catherine-Françoise Buscheron de Boisrichard, fille d'Antoine-René et épouse de Philippe-Jérôme-Gaucher de Passac, l'auteur de *Vendôme et le Vendômois* (1823). — Depuis ce temps cette ferme resta à leurs descendants et héritiers. — (Voir *les Pâtis*, de Savigny). — (Arch. Nat., P 629, n^o 101 [1611]. — Reg. de St-Ouen, *passim*. — Titres de la terre de Villeporcher).

Panouse (Famille de la). — *Le Fort-Girard*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à 6 cotices de gueules.* — (De Maude).

Pannerie (La), deux fermes, c^e de St-Martin-des-Bois. — *La Prunerie* (Cassini). — *La Paneverie* (Etat-Major).

Papeterie (La), h., et usine à papier, c^e de Vendôme, vers Lubidé et Montrieux, 67 hab. — Voir *Moulins de la Ville*.

Papetière (La), h., c^e d'Azé.

Papillière (La), anc. mét., psse de Troo. — Elle appartenait en 1260 à Geoffroy Pointvillain, chevalier, vassal du Sgr de Troo et fut pillée à cette époque par des gens à la solde du C^{te} d'Anjou qui avait des difficultés avec Geoffroy de la Bruère, Sgr de Troo, dont ledit Pointvillain paraît être le lieutenant à Troo. — (*Mémoires Soc. Orléanais*, 1876, p. 471. — Salies, *Monographie de Troo*, p. 126).

Papillon (Famille). — *Chicheray*, XII^e s. — Armes : *De... à trois papillons, 2 et 1.* — (Sceau, *Revue du Maine*, t. V, p. 372).

Papillon, moulin sur un bras du Loir recevant le ruisseau de Villée et foimant l'Ile du Breuil, c^e de St-Quentin. — *Papeillon*, XV^e s. — Ancien fief relevant de la Roche-Frondebœuf. — En 1408, la dame de Challé est citée dans un aveu de la Roche-Frondebœuf comme possédant « les moulins de Papeillon... lesquels sont de présent en ruine, et n'y a nul service assis... ». — Il semble, depuis cette époque avoir toujours fait partie de la terre de Challay. — En 1520, Nicolas de Marescot dans son aveu pour Challay spécifiait « ses moulins du Breuil, à blé et à tan, assis au lieu de Papillon sur le Loir, et sa garenne s'étendant dans un bras yssant de la dite rivière jusques à la fin de l'Isle appelée l'Isle du Breuil avec justice de 7 sous 6 deniers ». — (Arch. Nat., P 639, n^{os} 61 à 63; P 645, n^o unique; P 712, n^o 171; PP 50, vol. 41, n^{os} 58 à 61; vol. 50, n^o 34).

Papillonnerie (La), éc., c^e de Choue.

Papillière (La), ancien fief, psse de Mazangé. — Il relevait du Fief-Rorteau et appartenait en 1461 à Pierre Breton, chanoine de St-Georges et Sgr du Boulon. — (Arch. Nat., P 611, n^o 23).

Papin (Famille). — *La Quainière*, XVI^e s.

Pâqueraie (La), c^e de Vendôme, écart de Courtiras, vers la Varenne. — *Les Pasquerets*, 1634. — *La Pasquerie*, XVII^e s. — On l'appelait aussi *La Muloterie*. — Ce lieu formait un petit censif qui s'étendait jusque sur Naveil, et relevait à foy et h. de Vendôme et aussi censivement de Courtiras. — Au XVI^e s., il est aux seigneurs de Poiriers. — En 1634, à la veuve Quélain. — En 1674 à la famille Leschany. — Au XVIII^e s., il est du domaine de Courtiras. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 96. — Arch. Nat., P 601, n^o 45; P 712, n^o 103; P 714 bis, n^o 54. — Arch. Loiret, A 1624 [an 1634]. — Bibl. Vendôme, ms. 285, p. 150. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire [1723]. — Arch. Loiret, A 1621).

Pâquerie (La), f., c^e de Bouffry. — *La Paquerie* (Cassini). — *La Paguerie*, (Etat-major).

Pâquerie (La), f., c^e de Romilly.

Pâquerie (La), f., c^e de Tréhet. — A la Pâquerie se trouve une motte entourée de douves circulaires rappelant tout à fait par sa forme les mottes féodales avec un pavillon carré bâti au centre. On croirait voir un ancien manoir ; mais les habitants du lieu attribuent la formation de cette motte et de son pavillon au caprice d'un ancien propriétaire, M. Quélin, de Poncé, qui posséda cette terre au commencement du XIX^e s. — Cette métairie était du domaine de la Sgr de Tréhet. — (Abbé Brisset, notes sur la Ribochère).

Paradis (Le), écart du bourg de Lisle. — Ce lieu paraissait former un fief relevant de la Sgr de Lisle. — Il semble avoir appartenu au XVII^e s. à Charles Le Tellier, sieur de Paradis, homme d'armes de la compagnie de Mgr le Duc ; — En 1641 à Antoine Durand, sieur de Paradis, époux de Françoise du Vigneau ; — en 1669 et 1671 à autre Charles Le Tellier, sieur de Paradis, de la psse de St-Firmin. — (Arch. L.-et-Ch., H, Liasses de la Trinité [1620]. — Reg. de St-Firmin, *passim*; de Pezou, 1641 et 1669; de la Madeleine de Vendôme, 1691, etc.).

Paradis (Le), f., c^e de Nourray. — Elle forme avec les fermes du Purgatoire et de l'Enfer le hameau de Bezay. — Elle appartenait, ainsi que le Purgatoire, aux seigneurs de Bezay et non pas, comme l'Enfer situé au même lieu, aux moines de Lancé. — (Notes ms. de M. Desvaux, ppe de Bezay).

Paradis (Le), anc. fief, à Vendôme. — Voir *Ile-Paradis*.

Paradis (Le), h., c^e de Thoré. — Il se trouve uni au bourg même de Thoré.

Paradisière (La), f., c^e de Savigny. — Elle appartenait au prieuré de St-Sauveur de Savigny, lui-même dépendant de la Trinité de Vendôme. — Elle était vendue national^t en 1791 pour 8425 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Série E 580; Série Q, District de Mondoubleau, n^o 50).

Parc (Le), lieu-dit, ancien fief, psse de Cormenon. — Il relevait censiv^t du fief de Vaulions, uni à St-Agil, et consistait en 42 arp. de terre. — Au XVII^e s., il paraît être à la famille de Cybert et notamment à Isaac de Cybert, frère du sieur des Chauvellières, et époux de Marie des Loges de l'Epau, qui était dit Sgr du Parc, dans la première moitié du XVII^e s. — En 1731, il appartenait à l'abbé de Méré, au sieur Prévost, son beau-frère, aux Diles Rousseau, et autres. — (Titres de la terre de l'Epau. — Terrier de St-Agil, XVIII^e s.).

Parc (Le), ou *La Coulée*, f., c^e de Longpré.

Parc (Le), écart, c^e de Villetrun. — C'est l'ancien château de Villetrun dont il ne reste qu'un pavillon. — Il est situé dans l'ancien parc du château dont les murs d'enceinte existent encore et qui se composait d'environ 6 hectares, actuellement en culture. — Voir *Villetrun*.

Parc-aux-Romains (Le), lieu-dit, c^e de Ternay. — Là se trouve une enceinte de fossés d'environ un hectare dont l'origine est inconnue et qui a été décrite par M. P. Clément. — *Bulletin vendômois*, 1909, p. 309; 1910, pp. 80 et 223).

Parc-Charlemagne (Le). — Voir *Pas*.

Parc-Chevalier (Le), lieu-dit, c^e de Renay. — Ce lieu appartenait en partie au XVI^e siècle à la famille Le Mesureur. — (Chartrier de Renay).

Parc-Gasnier (Le), écart du bourg, c^e de Sougé.

Pardessus (Thomas), avocat, né à Selommes en 1740, était le fils du notaire du lieu. Il fut d'abord élève chez les Oratoriens de Vendôme où il devint ensuite professeur. Il quitta bientôt l'Oratoire et le professorat et se fit inscrire au barreau de Blois où il exerça toute sa vie. Mais son principal mérite est d'avoir été le père du célèbre jurisconsulte Jean-Marie Pardessus, député de Loir-et-Cher en 1807, puis de Marseille, qui devint conseiller à la Cour de Cassation en 1820, et fut membre de l'Académie des Inscriptions comme auteur de nombreux ouvrages de Droit qui furent célèbres. — (Dufay, *Les anciens élèves du collège de Vendôme*, p. 7. — L. Loiseau, *Notice sur Pardessus*, 1890. — Bonhoure, *Le collège et le lycée de Vendôme*, p. 200).

Pardouesse ou Pas d'Anesse, anc. mét., psse de Boursay. Elle était au XV^e s. en la possession des seigneurs de St-Agil. Elle semble avoir disparu depuis, ou avoir changé de nom. — (Arch. Nat., P 700, n^o 86. — Aveu de St-Agil, 1405).

Parfait (Famille). — *Les Connillons, Les Rodières*, XV^e s.

Parfond ou Contre (Le fief de), psse de Selommes. — Il s'appelait aussi *Fief de Contre*, et relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — Il appartenait aux Sgrs de Selommes. — (Chartrier de Meslay, carton n^o 9, Papiers du Bouchet-Touteville).

Parfond [2^e], psse de Selommes. — Voir *Puitsfond*.

Parfonde, ancien fief, psse d'Ambloy. — Voir *Profonde*.

Parfouru (Famille de). — Voir *Abasquesné de Parfouru*.

Pâris (1^o Famille de). — *Chaussepot; La Gauchardière*, XVI^e s. — *Les Mussets, Noyers* XVIII^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois roses de même et en pointe d'une tour aussi d'or*. — (Trémault).

Pâris (2^e Famille de). — *La Rochelandault, La Sauverie, Les Bigotteries, La Haie-Bergerie*, etc., XVIII^e s. — Armes : *De gueules au sautoir engreslé d'or, accompagné en chef et en pointe de 2 quintefeuilles d'or, celui du chef côtoyé de 2 besans du même*. — (Adr. Thibault).

Pâris de la Bergère (Famille) — Les Bretonnières (de Morée). XIX^e s.

Pâris du Guiny (Famille) — *Les Bidaudières*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à deux fasces d'or et d'argent l'une sur l'autre*. — (*Bulletin Dunois*, t. V, p. 168 et t. X, p. 41).

Parisot (Jules-Octave-Frédéric) né à Vendôme en l'an XI (1802) fils de François Parisot, musicien de mérite, lorrain de naissance et de Louise-Augustine-Ursule Fresnais, fille elle-même de Joseph-Pierre Fresnais, linguiste éminent, né à Préteval au XVIII^e s. — Voir ce nom de *Fresnais*.

Parisot fut lui-même un musicien fort distingué. Il professa à Châteaugontier, puis à Laval et a laissé une cinquantaine d'ouvrages de musique édités ou non, la plupart de musique religieuse. Il mourut en 1889. — M. J. Planté a publié sa biographie au *Bulletin vendômois*, n^o d'octobre 1890, p. 256, avec la liste de ses ouvrages, p. 279, suivie des « conseils à un jeune organiste. » — (*Bulletin vendômois*, 1911, p. 146).

Parisot (Valentin), né à Vendôme en 1800, mort à Douai en 1861. D'abord professeur d'histoire à Versailles, puis professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Rennes, et ensuite à Grenoble et à Douai. — Ch. Bouchet a donné la liste de ses ouvrages au *Bull. vend.*, 1882, p. 193. — (*Bulletin vendômois*, 1911, art. Bonhoure, p. 145. — Dufay, *Les anciens élèves de Vendôme*, p. 219).

Parrain (Famille). — *Le Martinet, Cherchenois, La Borde*, XVII^e s.

Parthenay (Famille). — *Ambloy*, XIX^e s.

Partz (Famille de). — *La Floite*, XIX^e s.

— Armes : *D'argent au léopard de sinople armé et viléné de gueules*. — (Pasty).

Pas (Le), anc. mét. aujourd'hui détruite, psse de St-Quentin. — *Pascuum Caroli Magni*. (Cart. de St-Calais). — *Le Pas-Charlemagne, Le Past-Charlemagne; Le Paris-Charlemagne, Le Pré-Charlemagne, Le Parc-Charlemagne* (Titres divers). — Selon la tradition populaire, ce lieu, qui en grande partie sert de pâture commu-

nale, proviendrait d'un don fait aux habitants de la Varenne (*de Varennis*) par l'empereur Charlemagne. Une partie, réunie en métairie, appartenait à la chapelle St-Gilles de Montoire et fut vendue national^l en 1791 pour 25.000 livres. Cette partie est elle-même aujourd'hui morcelée. — Il reste une vaste pâture portant ce nom ou encore le nom de Pré-Charlemagne qui aurait été en effet cédée aux vassaux et aux clercs de sa chapelle par St-Aldric, évêque du Mans, au temps de Charlemagne. Cette pâture est aujourd'hui la pâture communale de St-Quentin. — (Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. II, p. 211. — Froger, *Cart. de St-Calais*, 27. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 328. — Malardier, p. 1022).

Pas-aux-Chevaux (Le) ou *Pont-aux-Chevaux*, appelé encore *Pot-aux-Chevaux*, fontaine située à l'intersection des trois communes de *Vendôme, Coulommiers et Crucheray*, dans le vallon dit de *Ville-malin*. — Ce lieu a donné son nom au fief du *Pont-aux-Chevaux* et au bois du même nom appartenant à la Trinité. — Voir *Ruisseau du Pont-aux-Chevaux*. — Arch. L.-et-Cher, série B, Eaux et Forêts, année 1750).

Pas-Bourreau, ou *Pabourreau*. — Voir *Buis (Les)*.

Pas-Charlemagne (Le) — Voir *Pas*.

Pas d'Anesse (Le), ou *Pardouesse*, anc. mét., psse de Boursay. — Voir *Pardouesse*.

Pas-de-Chien (Le), ancien fief, au bourg de *Villemardy*. — Il relevait à foy et h. et demi-cheval de service du Duché de Vendôme. — En 1404 et 1405 il est à Guillaume Habert; en 1435 à Jehan Péan — En 1606, 1607 et 1610, à Jean Boucher, laboureur; — En 1671 à Jean Martineau et consorts; — En 1722 à Léonard Martineau, demeurant psse de *Villefranceur*; — Au XVIII^e s., aux M^ls d'Herbault, sgrs de Pray. — (Arch. Nat., P 622, n^o 34; P 773, 65 b [Villemardy]; PP 50, vol. 25, n^{os} 17 à 20; vol. 116, n^o 96. — Arch. Loiret, A 1624 et 1635. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 103; 1880, p. 267).

Pasqueraye (La), — Voir *Pâqueraie*.

Pasquerie (La), ou *Pasqueraie*. — Voir *Pâqueraie*.

Pasquerie (La), anc. mét. psse de Rouillis, (1710) — (Arch. L.-et-Cher, E 484).

Pasquerie (La) anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle faisait partie en 1460 de la terre de la Galourie et était alors en ruine. — En 1676, elle était habitée par Marin Moreau, chirurgien. — (Arch. Nat., P 700, n^o 57. — Arch. L.-et-Cher, G 1347).

Pasquerie (La), anc. mét. psse de Sasnières, et fief relevant du Pressoir à foy et h. et à 3 sous 6 deniers de service le jour de Noël. — En 1544 il était aux héritiers Pierre Tesnières et fut attribué à sa fille Jacqueline Tesnières, veuve de Marin Guinebault, sieur de Villaria. — En 1614 il est à Antoine Douclin, docteur en médecine, demeurant à St-Aignan, qui le tenait de ses père et mère, Jacques Douclin et Françoise Gault. En 1617 il vendit la Pasquerie à Geoffroy Martin, sieur de Sasnières pour le prix de 2690 l. — En 1672, ce fief est à Louis Courcelles, qui le tenait lui-même de son père. — Au XVIII^e s. il est retourné aux Sgrs de Sasnières. — Au XIX^e s., M. Besnier, propriétaire de la terre de Sasnières vendit en détail les terres de la Pasquerie et détruisit les bâtiments. Il n'en reste plus que les caves, inhabitées. Ce lieu ne porte plus que ce nom : *Les Caves*. — (Titres de Sasnières. — Arch. Nat. P 773, n^o 66 b, Dossier de Sasnières, an 1614).

Pasquier (Famille). — *La Boissière (de Lunay)*, XVI^e s. — *La Maigerie*, XVII^e s.

Pasquier (Famille). — *La Thierraye*, XVIII^e s. Armes : *De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants montants d'argent et en pointe d'une licorne aussi d'argent*. — (Cauvin).

Pasquiers (Les), ancien fief, psse de Crucheray. Il dépendait du domaine du Bouchet-Touteville. — (Titres du Bouchet-Touteville à la famille Paulze d'Ivoy).

Passac (Famille de). — *La Haute-Métairie, La Rabattière, La Noue (de St-Amand), Martigny*, XVII^e s. — *Asnières, La Hardonnière (de Savigny)*, XVIII^e s. *Les Pâis, La Brunellière*, XIX^e s. — Armes : *Echiqueté d'argent et d'azur, à 3 pals de gueules brochant* — (St Allais).

Passac (Philippe-Jérôme-Gaucher de), littérateur et historien, né à Vouvray-sur-Loire, près Tours, en 1765, mort à Vendôme en 1830. — Il était second fils de Pierre-Alexandre de Passac, chevalier, Sgr de Pinchat, psse du dit Vouvray, lieutenant des maréchaux de France de Touraine et de Marie-Françoise-Suzanne Hogu, fille unique de François-Jacques Hogu, président en l'élection de Vendôme, et de Françoise-Henriette Pothier.

Son frère aîné, Pierre, avait fait partie de l'expédition de Quiberon, et fut fusillé à la suite. Lui-même fut élevé à l'école militaire de Vendôme, devint officier d'artillerie, puis émigra, servit à l'armée de Condé, demeura plusieurs années en Angleterre et en Portugal et revint en France en 1801. Il reprit alors du ser-

vice dans l'artillerie et fut retraité comme chef de bataillon en 1815.

Il a publié de nombreux ouvrages dont la nomenclature se trouve dans la *France Littéraire* de Quérard. — *Douze jours au château ou 12 lectures*, (1826). — *Lettres portugaises et brésiliennes* (1824). — *Honorine ou les promenades dans l'île de Walcheren* (1808). — *Notice sur Pierre Belon* (1824). — *Précis de l'histoire secrète du Parlement d'Angleterre, etc.* (1825). — *Précis sur M. de Gribbeauval, etc.* (1816). — *Rose de Connival, ou La Chronique de la vallée; suivie d'une notice sur Agnès Sorel*, (1824). — *Roselma ou le prieuré de St-Botolph*, (traduit de l'anglais 1821).

Mais son ouvrage le plus important, au moins pour ce qui regarde ce pays, est celui qu'il fit éditer en 1823 et 1825 et qu'il intitula : **VENDÔME ET LE VENDÔMOIS**, ou *tableau statistique, historique et biographique du Duché, aujourd'hui Arrondissement de Vendôme*. (Vendôme, Morard-Jahier, 280 pages). Ce dernier ouvrage n'a pas grande valeur historique et n'est qu'une compilation des auteurs précédents dont Passac a eu les manuscrits entre les mains. Mais il procède en tête de l'ouvrage à une description originale des mœurs des habitants du pays et une peinture piquante de leur caractère. Il termine cet ouvrage par une généalogie, du reste fautive en plusieurs parties, de sa propre famille.

Passac avait épousé, le 12 juillet 1790, à St-Martin de Vendôme, Catherine-Françoise-Adélaïde, fille de Antoine-Pierre-René Buscheron de Boisrichard, ancien conseiller au bailliage, et maire de Vendôme, et de Françoise-Anne Fléché.

Il en eut plusieurs enfants dont une fille seule survécut à l'adolescence : Françoise-Adélaïde de Passac, qui porta plus tard les grands biens des Passac et des Buscheron dans la famille de Villegruis. Par cette famille ils passèrent aux Franqueville puis aux Rohan-Chabot. — Voir *Les Pâtis, La Brunellière, La Panachevie, etc.* (etc.) — (Quérard, *La France littéraire*, t. VI, [1834]. — Carré de Busserolle, au mot *Passac*. — Passac, pp. 273 et 274. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 12 juillet 1790).

Passe-vite, éc., c^e de Montoire.

Past-Charlemagne (Le). — Voir *Pas-*

Pastière (La), anc. mét., psse de Lunay. — *La Pouassevière*, xvii^e s. — Le lieu et bordage de la P. situé sur le chemin de Montoire à Savigny, était vendu en 1684 par Philippe Desvaux, grènetier au grenier à sel de Montoire, et Abraham Bigot, Sr de la Cantée, fourrier du Corps de la

déf. reine, mère du roi, et D^{me} Jeanne Desvaux son épouse, au couvent de la Virginité, dont ce lieu relevait censivement. — (Arch. L.-et-Cher, H, Layette de la Virginité).

Pastureau (Famille). — *La Loupe, Champillon, Morillon, la Chalière*, xv^e s.

Pasty de la Hylais (Emmanuel-Jacques), né à St-Calais en 1814, mort à St-Gervais de Vic, près St-Calais, en 1899. — Il fut professeur d'Histoire, inspecteur des Monuments Historiques de Seine-et-Marne, Correspondant du Ministère pour les Travaux Historiques, professeur de Français à Londres, puis profess. d'Anglais au collège de St-Calais en 1870 et années suivantes. — Il a publié divers ouvrages, entre autres : *Notice sur la ville de Romorantin*, (extrait du Bulletin Monumental); — *Statistique Monumentale du canton de St-Calais* 1847; — *Histoire monumentale de Dreux*, 1850; — *Le Bas-Vendômois* (anonyme), 1878; — *Le prieuré de St-Calais*, — *Inventaire féodal de l'ancienne chatellenie de St-Calais*, 1893; — *La baronnie de Bouloire*, 1895, etc. — La plupart de ses œuvres inédites ont été reproduites dans l'*Inventaire des Arch. du Cognier*, au Mans, et au *Bulletin vendômois*, 1900 et 1901 (E. Vallée). — M. Eug. Vallée a recueilli nombre de notes éparses laissées par Pasty, les a colligées avec soin et réunies en plusieurs volumes que nous appelons *La Collection Eug. Vallée*. — Ce dernier nous a fourni lui-même des notes intéressantes sur Pasty.

Patay (Famille de). — *La Bausserie* (de Montrouveau) xvii^e s. — Armes : *D'hermines à un écu en abîme de gueules, ou de gueules à la bordure d'hermines*. (La Chesnaye des Bois).

Patez (Famille). — *La Folie aux Roses*, xix^e s.

Pater (Famille). — *Villebautru*, xv^e s.

Pâtis (Les), éc., c^e de Bouffry.

Pâtis (Les), f., c^e de Chauvigny.

Pâtis (Les), h., c^e des Essarts.

Pâtis (Le), f., c^e du Gault. — *Le Paty*, (Cassini).

Pâtis (Les), faubourg de Montoire, 132 hab.

Pâtis (Les), anc. mét., psse de St-Amand. — Elle relevait censiv^t de la Sgie de St-Amand. — (Ms. Soc. Arch. du Vend., Carton n^o 2, Titres de St-Amand, année 1739).

Pâtis (Les), f., c^e de Sargé. — Anc. mét. appartenant à l'abbaye de St-Denis, et à la cure de St-Cyr de Sargé. — Elle fut vendue national^t en 1791 pour 8.000 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n^o 171).

Pâtis (Les), f., c^e de Savigny, ancien fief et manoir, relevant censiv^t du Château de Savigny. — *Les Pastys, Les Pastils*, xv^e au xviii^e s. — Les bâtiments de la ferme se composent de ceux de l'ancien manoir bâti dans une enceinte rectangulaire de douves. Le manoir lui-même est un beau bâtiment Louis XIII avec simple rez de chaussée. L'enceinte était flanquée de tourelles aux angles, et le pont-levis se levait entre deux autres tourelles d'un assez gracieux effet.

Au commencement du xv^e s., ce fief est à la famille de Crassay ou Grassy qui établit sur lui une rente de 42boisseaux de blé, au profit de la fabrique de Savigny.

A la fin du xv^e s., l'aïstre des Pâtis est aux mains de la famille Boucher ou Le Boucher. — En 1536 il est à René Le Tessier ou Texier, archer des Gardes du corps du roi, sieur de la Bellanière, puis de la Roche-Montgreffier et des Pâtis, à cause de Jacqueline Boucher sa femme, fille de Jean Boucher, demeurant à Vendôme. A ce domaine des Pâtis, la Borde de la Vourie était jointe.

En 1581, les Pâtis paraissent appartenir à Jacques Le Tessier, époux de Marguerite de Girois. Ils font baptiser à Savigny, le 22 janvier, leur fille Jacqueline. Ils semblent avoir pour fille aînée Claude Le Tessier qui avant 1594 épousa le suivant :

Jean de Ronsard, fils de Philippe de Ronsard de la Denizière et de sa seconde femme Guyonne de la Bonninière. Ce Jean de Ronsard fut capitaine d'une des vieilles compagnies de France, seigneur de Beaumont-la-Ronce en partie et des Pâtis par sa femme. Il mourut en 1629 et eut les 9 enfants suivants, dont les deux premiers meurent avant 1629 : 1^o Jean de Ronsard, né le 6 nov. 1594, qui paraît comme parrain à Savigny en 1605; 2^o Gilles de Ronsard, baptisé à Savigny le 8 juin 1596; 3^o Claude (fille) baptisée à Sav. le 9 nov. 1598; 4^o Samuel de Ronsard, né le 12 nov. 1601, qui fut le premier de ce nom pourvu du titre de Prieur de Glatigny; on le voit figurer comme tel à Savigny en 1660; 5^o René de Ronsard qui suit; 6^o Marie, baptisée le 20 avril 1604, qui resta célibataire et mourut en 1665; 7^o Marguerite de Ronsard, née en 1608 qui épousa Jacques Denizot, éc^r, sieur de Reizant, dont deux jumeaux, Jacques et Marin Denizot, nés en 1642, et un autre fils, Jean Denizot, baptisé à Savigny le 10 mars 1645; 8^o Françoise de Ronsard qui épousa Jean (?) de Coutance, dont elle devint veuve en 1639; 9^o Charlotte (cette dernière douteuse).

René de Ronsard, troisième fils et cin-

quième enfant des précédents, baptisé à Savigny le 26 janvier 1603, seigneur de Beaumont-la-Ronce en partie, de la Roche et des Pâtis. Il épousa avant 1630 Catherine Gaing, qui paraît sœur de Moysse Gaing, sergent royal à Savigny, dont vint la suivante :

Claude de Ronsard, baptisée à Savigny le 7 août 1630. Vers 1650, elle épousa Jacques de Maumeschin, sieur du Lac, à qui elle porta les Pâtis et dont elle eut le suivant :

Jacques II de Maumeschin, vicomte du Lac, qui est parrain à Savigny en 1676 et qui épousa avant 1687 Mathurine de Clequenec dont il eut : 1^o Renée, baptisée à Savigny le 20 sept. 1687; 2^o Françoise, baptisée le 28 nov. 1689; 3^o Claudé, qui suivra après son frère Georges-Louis; 4^o Bonne de Maumeschin, baptisée comme sa sœur Claude à Savigny, le 9 oct. 1691; 5^o Georges-Louis, qui suit.

Georges-Louis de Maumeschin, né le 18 sept. 1689, baptisé à Savigny le 15 nov. 1691. On le trouve ainsi qualifié en 1723 et 1729 : chevalier, vicomte du Lac, Sgr des Pâtis, la Jeudonnière, la Boissellerie, Rochegrimon, Vaudour, Montgreffier, Champrond, la Basse-Roncherie et autres lieux, lieutenant des Maréchaux de France. — En 1731 il prit à rente du seigneur de Montoire les moulins de Savigny qu'il réunit à son domaine. Vers la même époque il achetait la Fertière. — Il épousa en premières noces à Savigny, le 4 juin 1734 Marie-Anne Docque, fille de honorable homme François Docque et de Marie-Anne Barillau. Il la perdit peu après; et en secondes noces, à Parigné-l'Évêque, le 27 sept. 1735, Gabrielle-Renée de Moloré ou Mauloré, fille de Gabriel-René de Moloré, éc^r, Sgr de Glatigny, chevalier de St-Michel, président au siège présidial du Mans et de Anne-Renée de Belleriant, dame de Vilaine-la-Gonais (près la Ferté-Bernard), dont il eut Georges-Gabriel, baptisé à Savigny le 19 août 1736 qui paraît être mort jeune.

Georges-Louis de Maumeschin fut inhumé le 10 février 1757 dans l'église de Savigny, âgé de 67 ans. Sa dalle mortuaire, brisée, se trouve au musée de Vendôme. — Sa veuve, Gabrielle de Moloré, décéda à Savigny à 52 ans en 1761. Sa dalle mortuaire avec inscription se trouve aussi au musée de Vendôme.

Georges-Louis avait institué pour héritière sa sœur aînée, la suivante :

Claude de Maumeschin, baptisée le 9 oct. 1691, qui épousa vers 1720 (?) Alexandre, marquis de Sédillac, Sgr de St-Léonard en Gascogne dont elle eut pour enfants : 1^o Marie-Laurence qui sui-

vra après sa mère ; 2^o) une fille qui fut religieuse et vivait encore en 1806 âgée de 80 ans (Généal. Musset) ; 3^o) N. de Sédillac qui épousa un gentilhomme toulousain appelé N. de Gironde, dont postérité (Généal. de Musset) ; 4^o) Louise de Sédillac, décédée en 1755 et inhumée à Savigny à l'âge de 29 ans ; 5^o) Marguerite de Sédillac qui naquit à St-Léonard en Gascogne en 1733 et en 1760 épousa Adam-François-Bonaventure de Malherbe, Sgr de Poillé et d'Huchigny. — Le M^{ls} de Sédillac était mort avant 1760.

Marie-Laurence de Sédillac, dame des Pâtis comme héritière de sa mère, épousa en..... Dominique, M^{ls} de Sérignac, Sgr de Belmont près Vic-Fezensac en Armagnac. Celui-ci en 1762 était ainsi seigneur des Pastys, la Roche-Grimon, Vaudour, Ste-Catherine, Champrond, Champillon, Maurepas, la Fertière, Montgreffier, la Basse-Rocherie, la Gendronnière (Jeu-donnrière), etc ; et demeurait en son château des Pastys. — En 1762 il achetait le fief de Champrond à Marin Barilleau, sieur dudit lieu, avec le droit de présentation au titre de Principal du collège de Savigny. — Il eut plusieurs enfants : 1^o) une fille, épouse d'un M. Dupont ; 2^o) Mariette, qui épousa un M. de St-Victor ; 3^o) Françoise, qui épousa M. de Redon ; 4^o) Louis-Antoine, qui suit ; 5^o) un fils, appelé le Chevalier de Sérignac, qui émigra et mourut en Espagne. (Généal. de Musset).

Louis-Antoine, C^{te} de Sérignac, qui épousa Mlle de la Châtre, sœur du duc de la Châtre, est qualifié Sgr des Pâtis en 1787. En 1792, il vendait cette terre devant Raguideau, notaire à Paris, au comte Alphonse de Rostaing.

La famille de Rostaing, vers 1820, vendit les Pâtis à M. Buscheron de Boisrichard, ancien maire de Vendôme, qui lui-même laissa cette terre à sa fille Madame de Passac, épouse de l'auteur de l'ouvrage intitulé *Vendôme et le Vendômois*. Mme de Passac la laissa à sa fille Mme de Villegruis. — Elle passa ensuite par héritage à Mlle de Franqueville qui fut la Comtesse Thibault de Rohan-Chabot. La famille de Rohan-Chabot vendit les Pâtis à un spéculateur en 1909.

Launay, dans son fameux *Album*, à la Bibliothèque de Vendôme (t. II, p. 81) et Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique* donnent le dessin-croquis des Pâtis, dans l'état où se trouvait le manoir vers le milieu du XIX^e siècle (légèrement enjolivé).

Arch. Nat., P 695, n^o 1 et 3 ; P 696, n^o 2. — Arch. L.-et-Cher, E 17, (1787). — Arch. Loiret, A 1729. — *Bulletin vendômois*, 1870, pp. 40, 50 et 89 ; 1876, pp. 120 à 143 ;

1900, pp. 322 à 328. — C^{te} Charles de Beaumont, *Généalogie de la famille de la Bonninière*, p. 94. — *Revue du Maine*, 1884, n^o 220 à 224 (Abbé Froger). — *Annales Fléchoises*, 1905, 2^e sem., p. 188. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1^o Mémoire de Duchemin, II, p. 187 ; 2^o Fonds Trémault, Cartons des familles, (Rostaing) ; 3^o Album Launay III p. 81. — Notes ms. de M. Marcellier, ancien adjoint de Savigny, (XIX^e s.). — Reg. paroiss. de Savigny, 22 janv. 1581, 8 juin 1596, 9 nov. 1598, 26 janv. 1603, 20 avr. 1604, 2 oct. 1605, 7 avr. 1630, 5 avr. 1642, 10 mars 1645, 19 oct. 1645, 28 juillet 1647, 4 févr. 1676, 2 juill. 1681, 10 sept. 1687, 28 nov. 1689, 9 oct. et 15 nov. 1691, 10 déc. 1702, 10 sept. 1706, 1^{er} août 1724, 17 avr. 1731, 4 juin 1734, 19 août 1736, 27 juill. 1741, 14 janv. 1755, 15 août 1759, 15 avr. 1760..., 1761. — Passac, p. 15. — Launay, *Répertoire*, p. 117. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 516. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 318. — Archives de la fabrique de Savigny. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles dans le Vendômois*, p. 54. — Généal. ms. de la famille de Musset, chez M. Mac-Léod de la Tuilerie, p. 147.

Pâtis (Le), f., c^e de Villemardy, écart du bourg. — Cette ferme est formée de la moitié de l'ancienne métairie de Villebresme et appartient à la famille Vadécourt. — Voir *Villebresme*. — (Renseignements locaux. — Notes ms. de H. de la Vallière sur Villebresme. — Biblioth. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs [Villemardy]).

Pâtis-Aulard (Le), anc. mét., psse St-Victor de Fréteval. — *Le Pâtis-au-Lard*, XVIII^e s. — Cette métairie relevait censiv^t de la Sgie de Rocheux. — En 1669, elle appartenait à Pierre Isambert, huissier à Fréteval et à Louise Isambert, veuve Leroy. Ils la vendirent alors à Jean Houdan, marchand, demeurant à Busloup et Marie Isambert sa femme. — En 1711 elle était vendue par François Dugué et Madeleine Vallery sa femme à noble homme Pierre Noyer, lieu^t général des Eaux et Forêts du Dunois. — En 1736 elle est à N. Renaume, veuve Pierre Noyer, lieutenant au bailliage de Marchenoir. — (Arch. L.-et-Cher, E 480 et 485 [1707 et 1711]. — Collection Bernault, papiers de la famille Noyer, à Morée, 1669 et 1736).

Pâtis aux Anes (Le), écart du bourg, c^e de Morée.

Pâtis-Charlemagne (Le). — Voir *Pas (Le)*.

Pâtis-Cornet (Le), éc., c^e de Villetrun.

Pâtis des Allets (Le), écart du hameau des Allets, c^e de Danzé. — Voir *Les Allets*.

Pâtis des Anglais (Le), lieu-dit, c^e de Lignérières. — Ce lieu situé au-dessus de la ferme du Breuil passe pour avoir pris son nom des Anglais de la guerre de 100 ans qui auraient fait paître là leurs chevaux. — (Tradition locale).

Pâtis des Souches (Le), f., c^e de St-Mars-du-Cor.

Pâtisseau (Le), éc., sur la carte de Cassini, proche le Guimay, rive droite de la Braye, psse de Savigny.

Patouillard (Le), h., c^e de Souday. — *Patouia* (Etat-Major). — Une ferme en ce lieu est du domaine de Glatigny.

Patouillet de Desvervillers (Famille de). — *La Mézière, La Touche-Chenard, La Mouline*, XIX^e s. — Armes : *D'or à la croix tréflée de gueules, cantonnée au 1 et 4 d'une aigle de sable couronnée et lampassée de gueules et au 2 et 3 d'un lion de gueules couronné tenant dans sa dextre un œillet de même tigé et fuselé de sinople*. — (Chartrier de Meslay).

Patouillet, f., c^e d'Authon. — Ancien moulin sur la Glaise.

Patrisière (La), f., c^e de Lavardin.

Patrisière (La), h., c^e de St-Arnoul. — En 1655, cette métairie appartenait à Jacques Prédureau, lieutenant et juge ordinaire au Bas-Vendômois. — (Arch. L.-et-Cher, H, Layette St-Georges-du-Bois, titres de la Fosse-Poudrière).

Patrice. — Voir *Fief-Patrice*.

Patrize (La), anc. mét., psse St-Mars-du-Cor. — Elle était dans la censive du Prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Pau (Le), h., c^e des Hayes. — *Lièpeau*, (Cassini).

Paulze d'Ivoy (Famille). — *Le Moulin de St-Jacques-les-Guèrets, Le Bouchet-Touteville ; Le Plessis-Signac, Villa à Courtiras*, XIX^e s. — Armes : *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois serres d'aigle arrachées d'azur*. — (Busserolle).

Paulze d'Ivoy (Christian-Jacques), 1788-1856. — Il était fils de N. Paulze, fermier général, président du Conseil des fermes, lui-même neveu de l'abbé Terray et du célèbre Lavoisier. D'abord auditeur au Conseil d'Etat, puis maître des requêtes, il fut chargé de missions en différents pays, puis fut nommé préfet en 1817, et administra successivement les départements de l'Ardèche, de la Vendée, de l'Aisne, de la Nièvre et du Rhône. En 1845, il fut nommé Conseiller d'Etat honoraire et pair de France. Il était possesseur du Bouchet-Touteville, et se retira en sa villa de Courtiras où il mourut en 1856. — De M^{lle} de la Poype, fille du général de ce nom, il eut plusieurs enfants, entre autres : 1^o) la Duchesse de Gramont-Caderousse ; 2^o) Roland Paulze d'Ivoy, qui fut préfet de Bourges sous le second empire, et encore les deux suivants ; 3^o) Antoine-Jean-Jacques-Eugène dit Christian Paulze d'Ivoy de la Poype, né à Paris en 1813 ; il s'engagea en

1833 dans la cavalerie, fut nommé sous-lieut. en 1839 au 4^e chass. d'Afrique et assista à la fameuse affaire de la prise de la Smala en 1843 ; devint colonel en 1860, général de brigade en 1869 et de division en 1870. Il commanda pendant la Guerre de 1870 le 23^e corps à l'armée du Nord et devint inspecteur général de la cavalerie en 1872, prit sa retraite en 1875 et se retira alors dans sa villa de Courtiras où il mourut en 1893. Il avait été cité trois fois à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique en 1843 ; 4^o) Eugène-Jacques-Charles P. d'I. de la P. né à Ivoy-le-Pré (Cher) en 1816 ; il entra à St-Cyr en 1832, fut sous-lieut. d'Infanterie en 1835, colonel du 1^{er} Zouaves en 1857 et fut tué au combat de Melegnano (Marignan), le 8 juin 1859. Il avait été comme son frère aîné, plusieurs fois cité à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique en 1842 et 48. — (*Panthéon biographique*, 1866, pp. 273 et suiv. — Notes fournies par la famille).

Paumerie (La), h., partie sur Bonneveau, et partie sur Sougé.

Pautellerie (La), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — Elle était dite, au XVIII^e s., appartenir à l'abbé de Tiron. Elle était proche l'Estriverde. — (Arch. de L.-et-Cher, E 207).

Paux (Les). — Voir *l'Epaue et Lépaue*.

Pavillon (Le), éc., c^e d'Authon, ancien fief, dont était sgr en 1604 Josué Saulay, porte-manteau du roi. — (Reg. d'Authon).

Pavillon (Le), f., c^e de Beauchêne.

Pavillon (Le lieu du), c^e de Choue. — On l'appelait au moyen âge *Les Hayes de la Mouchetière*. — En 1393 exponse était faite des Hayes de la Mouchetière, au Sgr de Mondoubleau, par Jehan du Bouchet, sgr de la Mouchetière. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Pavillon (Le), f., c^e de Danzé.

Pavillon (Le), f., c^e de Fontaine-Raoul. — Voir *Plumauviens*.

Pavillon (Le), f., c^e de Mondoubleau. — En 1752, ce lieu appartenait à Denis-François Moriceau, apothicaire du duc d'Orléans. — (*Revue de Loir-et-Cher*, 1902, p. 94).

Pavillon (Le) éc., c^e de St^e-Gemmes, halte du tramway de Vendôme à Orléans. — Maison de garde de la terre de Maugué.

Pavillon (Le), villa, c^e de St-Jean-Frémental, écart de Rougemont. — C'est la demeure du directeur de la verrerie de Rougemont.

Pavillon (Le), villa, c^e de Sargé, proche le bourg. — Au XVII^e s. ce lieu était la résidence d'une famille de Lorme dont étaient Raymond de L., pâtissier du roi, époux de Gentiane Garenne, et autre

Raymond de Lorme, époux de Marie Godet, pâtissier de la bouche du roi, qui avait encore pour enfants : 1^o) Raymond-Pierre de Lorme baptisé à St-Martin de Sargé le 30 juin 1648 ; 2^o) Elisée de Lorme, le 1^{er} juin 1650 ; 3^o) Marguerite, le 5 juin 1654.

Ce lieu du Pavillon était au Sgr de la Berruère en 1670. — Il était vendu vers 1700 par Pierre Moussu, avocat, à Pierre Baron, potager de la bouche du roi et Barbe Grasse sa femme. — Il appartient aussi à la famille de Waresquiel. — (Reg. de St-Cyr de Sargé, 1610, 1613, 1619, 1620, 1623, 1656 ; *id.* de St-Martin de Sargé, 1625, 1648, 1649, 1650, 1654. — Arch. L.-et-Cher, E 378 [1700]. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, Chemise VIII, dossier 10, pièce 4 [1670]).

Pavillon (Le) f., c^e de Souday. — Cette ferme, au xv^e s., était du domaine de Glatigny, et paraît avoir été donnée ensuite à cens et rente. — En 1637, elle est à Jacques Thibault, Sgr du Pavillon, parain à Souday. — En 1723, elle appartient à René Audebert, vicaire de Souday. Il la donne alors à la fabrique de Souday pour que l'institutrice laïque fut remplacée par deux sœurs de Montoire. — Cette ferme fut vendue national^t. Elle contenait 68 arpens 3/4 — Elle est auj. du domaine de Glatigny. — (*La Province du Maine*, 1894, t. II, p. 242. — Reg. de Souday, 9 avril 1637. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 57. — Arch. L.-et-Cher, L 927, n^o 348. — Chartrier de Glatigny. — Arch. de la fabrique de Souday).

Pavillon (Le), maison de campagne, situé au lieu dit *le Château*, à Troo.

Pavillon (Le), nom donné par Cassini à une maison qu'il met sur l'emplacement du château de Courtiras, psse de la Madeleine de Vendôme.

Pavillon-Français (Le), c^e de St-Ouen, ancienne villa, sur la route de Paris. On l'appelait autrefois *Le Cheval Blanc*. — (Voir ce nom). — Il est probable qu'au xviii^e s. c'était là le *Clos-Montfrancour*. — (*Journal Le Loir* du 11 mai 1849).

Pavillons (Les), f., c^e de Fontaines. — Ce lieu faisait partie du domaine des Coupes. — Au xviii^e s. il appartenait à la famille de Verthamon d'Ambloy. — (Arch. L.-et-Cher, H, Layette de la Virginité).

Pavillon-St-Charles (Le), villa, c^e de Fontaine-Raoul.

Pavy (Famille). — *La Carillière*, xvi^e s. **Payen (Famille)**. — *Sauleux* (de Crucheray), xiv^e s.

Péan (Famille). — *La Croix* (de Tréhet) *l'Etournière*, xvii^e et xviii^e s. — Armes :

D'Azur à deux épées d'argent mises en pal, la pointe en bas. — (Malardier, p. 1133).

Peau-d'Oie, moulin et h., c^e de Villedieu. — Les cartes modernes (État-Maj. et serv. vicinal) donnent encore ce nom à un autre moulin de Villedieu (contre le bourg), qui en réalité s'appelle *Bois-neuf*. — Le moulin de P.-d'Oie, comme celui de Boisneuf, appartenait au prieuré de Villedieu. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 124. — *Cart. Trinité*, 859, p. 501. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 1216).

Pécharrière (La), — Voir *Peschardière* et *Pichardière*.

Peigné (Famille de). [On la voit parfois nommée *D'Espégné*]. — *Pray*, xv^e et xvi^e s. — Armes : *De ... au lion léopardé de ...* (Pierre tombale en l'église de Pray).

Pelards (Les), éc., c^e de Villechauve.

Pelé (Le), anc. mét. paraissant située psse de Sasnières. — Elle était dans la censive de la Rivière. — (Arch. Nat., P 639, n^o 50).

Pelgruau ou Poilgruau (Famille). — *Le Bouchet-Pelgruau*, *La Noue-Pelgruau*, xiv^e s.

Pellé, ancien fief, psse de Fortan. — Il relevait des Roches l'Évêque et dépendait du prieuré de Fortan. — On peut l'identifier avec Péleteau cité par Duchemin de la Chesnaye comme étant un des trois fiefs situés dans la paroisse de Fortan. — (Arch. Nat. P 615 n^o 12. — Bibl. de Vendôme, mémoires de Duchemin, II, p. 190).

Pellegruau ou Pellegreau — Voir *Noue-Pellegruau*, et *Bouchet-Pellegruau*.

Pellerie (La), anc. mét., psse de Prunay. — *La Piellerie*, xvii^e s. — Ce lieu, en 1612, est à Gilbert d'Hervault, Sgr de la P., demeurant aux Essarts. On lui voit pour fille Madeleine d'Hervault en 1622. En 1634, la Pellerie est à Jacques d'Hervault, Sgr de la Piellerie et du Bas-Plessis, époux de Marguerite Forestier. — (Arch. L.-et-Cher, E 131. — Registres de Cellé, 1622).

Pelleterie (La), h., c^e d'Artins, 34 hab.

Pelleterie (La), 2 fermes, c^e de Droué. — Ce lieu relevait de la Sgie de la Fontenelle. — En 1726, y demeurait M^e Jean Jourdain, procureur au siège de la Chapelle Vtesse. — (Arch. L.-et-Cher, E 34 ; G 220).

Pelleterie (La), h., c^e du Gault. — *La Pelleterie*, xvi^e s. — Ce lieu relevait censiv^t de Courtalain. — (Arch. Nat. Q, 495, f^o 30, v^o).

Pelletière (La), ancien fief, psse de Villemardy. — Il relevait du Bouchet-Tou-

teville et appartenait en 1440 à Philippot Rousseau. — (Arch. Nat., P 611, n^o 37, fol. 13).

Pelletrie (La) éc., c^e de Sasnières. — Ce lieu appartenait au xvii^e s. aux Sgrs de Sasnières. Il était uni au fief de la Barre dès avant 1685. — (Titres de Sasnières).

Pellevé (Famille de). — *La Barre* (de Lunay), *La Ruffinière*, xvi^e s. — Armes : *De gueules à la tête d'homme de profil d'argent, les cheveux relevés d'or.* — (Adr. Thibault).

Pelliot de la Garde (Famille). — *Teillé, la Garde*, xvii^e s. — Armes : *D'azur à un bras d'argent tenant un lys de même en pal, accompagné en chef de deux étoiles d'or et aux flancs de deux trèfles de même.* — (Arm. ms).

Pellonnière (La), anc. mét. psse d'Azé. — Elle appartenait en 1414 à Jean Lecouet qui demeurait à Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, G 321).

Pelletier (Famille). — *La Quesnière*, xvii^e s.

Péloquinière (La), ancien fief dont nous ignorons l'emplacement. Il relevait de la Pierre d'Huchigny et appartenait en 1458 à Vincent Chevayt. — (Arch. Nat. P 621, n^o 72).

Peltereau (Famille). — *La Renoulière*, xix^e siècle.

Peltereau (François-Joseph), né à Châteaurenault en 1802, mort à Vendôme en 1874. — Il épousa Mlle Adèle Renou, fille de René Gabriel Renou-Deleau, notaire à Vendôme et lui succéda de 1828 à 1868. — Il fut maire de la ville de 1853 à 1862. Il succédait là à M. Lecoy, et eut pour successeur M. Martellière. — Il fut en outre conseiller général en 1866. — On doit à son administration l'établissement de la place St-Martin sur l'emplacement des ruines de l'église devenue la halle, et la construction des abattoirs. — Son fils Ernest P. lui a succédé comme notaire. — (Arch. municipales et Notes de la famille).

Peltier (Famille). — *La Vallée* (des Roches), *La Folie aux Roses*, *Le Moulin de la Hotterie*, xix^e s.

Penardoye (Le lieu de la), au bourg de Thoré. — Les chanoines de St-Georges y avaient une grange qu'ils avaient construite vers 1537. — (Arch. L.-et-Cher, G 300).

Penet de Monterno (Famille). — *Belair* (de St-Ouen), *Buissay*, *Touchebelle* (xix^e siècle). — Armes : *D'azur au vol d'or, au chef de même.* — (Titres de Belair).

Pénillère (La), ou la *Panillère*, écart, c^e de Villedieu.

Pénillet, h., c^e de Lancé. — *Péniguet* (Cassini). — *Pénillet* (Cadastre). — *Pouillet* (État-Major).

Pennière (La), anc. mét., psse de Chauvigny. — Elle relevait censiv^t de la Sgie de Chauvigny et appartenait en 1490 à Germain Moreau. — (Arch. E.-et-Loir, G 63).

Pénoy (La), ancien nom de la Chouparrière de Choue. — Voir *Chouparrière*.

Péonnerie (La), éc., c^e des Hayes.

Pépinière (La), éc., c^e du Plessis-Dorin. — En 1540, noble homme Jean Caillou sieur de la Pépinière et de Landerie était témoin à Crucheray d'un acte en faveur de Mathurin de Saltun, sieur du Plessis-Barthélemy. — Au mois de nov. 1586, un sieur Jouanne, verrier italien, mari de la veuve de M. de la Pépinière, aussi verrier, était trouvé assassiné dans un champ près dudit lieu et enterré à Montmirail. — (Bibl. de Vendôme, Dossier *Maréchal*, titres du Plessis [1540]. — Inventaire Arch. de la Sarthe, GG 1^{er} vol., p. 287 [1586]. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, *Le Plessis-Dorin*, p. 29).

Péraudière (La), anc. mét., psse St-Martin-des-Bois. — Elle était dans la censive de Ranay et en 1503 appartenait aux héritiers feu Etienne Guyonneau. — (Arch. Nat., P 664, n^o 1).

Peray (Le). — Voir *Peray* et *Peret*.

Perceie (La), h., c^e de Beauchesne.

Perceie (La), f., c^e d'Oigny. — Ce lieu était des dépendances de la terre de la Fontenelle.

Perchaye (La), écart de Courtiras, c^e de Vendôme. — *La Parchais*, *La Parchaye*, xvii^e s. (Titres de l'Oratoire). — Ancien fief dépendant de la Sgie de Courtiras. — On a trouvé en ce lieu, au xix^e s., une certaine quantité de monnaies d'argent aux effigies de Charles IX, Henri III et Charles X (roi de la Ligue). — (Neils, *Histoire de la Condite de Naveil*, p. 109. — *Bulletin vendômois*, 1881, p. 203. — Titres de l'Oratoire).

Perche (Les comtes du), au xiii^e siècle. — Armes : *De... à trois chevrons, et un lambel en chef.* — (De Maude).

Perche (Le), (*Perticus*, *Pagus Perticensis*). — Ce nom est porté par une vaste contrée à limites assez incertaines et dont l'histoire est fort obscure. C'est plutôt une étendue territoriale comme la Beauce qu'une circonscription politique. Il y eut néanmoins un comté du Perche dont la capitale s'est souvent déplacée et qui fut attribuée successivement à Alençon, Bellême, Mortagne et Nogent-le-Rotrou. Il y avait aussi le Petit-Perche ou Bas-Perche, appelé aussi *Perche-Gouet* dont le chef-lieu était Montmirail et qui comprenait les cinq baronnies de Montmirail, la Bazoches-Gouet, Authon, Brou et Alluye. Ces cinq baronnies relevaient de l'évêché de

Chartres et les appels de leurs justices allaient à Janville (Eure-et-Loir). De Montmirail relevaient féodalement les paroisses, aujourd'hui communes de l'arrondissement de Vendôme, appelées Arville, le Gault, le Plessis-Dorin et St-Avit ; mais le Gault ne devait en relever que pour partie.

Le canton de Mondoubleau est aussi regardé comme étant percheron ; mais c'est alors le Perche manceau, qui est purement considéré comme superficie territoriale ayant les mœurs, le genre de culture et les coutumes percheronnes. Jamais Mondoubleau n'a été compris dans le comté du Perche.

Aujourd'hui on donne généralement l'arrondissement de Vendôme comme étant moitié beauceron et moitié percheron, considérant que la vallée du Loir sépare la Beauce du Perche ; toute la rive gauche du Loir étant de la Beauce et toute la rive droite du Perche, la vallée elle-même formant un territoire mis à part. Cette attribution est quelque peu arbitraire mais exacte dans son ensemble.

V^{te} de Romanet, *Documents sur la province du Perche*. — J.-B. Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe* au mot PERCHE, d'après Bry de la Clergerie, Odolent Desnos, etc. — Abbé Blanchard *Unelles et Percherons*, au Loir-et-Cher historique, 1891, p. 145. — *Bulletin vendômois*, 1881, p. 23 (P. Martellière) et 1892, p. 45 (abbé Chambois).

Perche (La), ancien fief, psse de Couture. — Il relevait du Portau de Vallaines et appartenait en 1406 aux héritiers feu Guillaume Ronsart. — (Arch. Nat., P 652, n° 39).

Perche (La), f., c^e de Savigny (Le Petit). — Ce lieu était aux Sgrs de Bouviers. Il fut vendu national¹ en 1793 sur l'émigré Letellier-Courtenvaux pour 19.500 l. — (Arch. de Cogners, E 424, n° 19. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 325. — Arch. L.-et-Cher, L 931, émigrés du District de Mondoubleau, n° 1874).

Percheron (Famille). — *Le Colombert*, xvi^e s. — *La Ferrière* (de Houssay), xvii^e s. — *La Tasselière*, xviii^e s. — Armes : *D'azur au chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'or.* — (Malardier, p. 1333).

Perches (Les), éc., c^e de Lancé.

Perchet, f., c^e de Souday.

Percy (Claude et Jean-Baptiste de), tous deux commandeurs d'Artins, le premier en 1578 et le second en 1732. — Armes : *D'argent à 3 besans de sable acomp. de 9 mouchetures d'hermines 3, 3 et 3.* — Alias : *D'hermines à 3 tourteaux d'azur.* — (De Maude).

Perdriau (Famille). — *La Goupillière* (de Choue), xv^e siècle.

Perdriol (Famille). — Voir *Roche-Perdriol*.

Pérégrin, abbé de Fontaine-les-Blanches, élu le 11 juin 1188. — Il était d'une famille bourgeoise de Vendôme. Il écrivit en l'an 1200 une *Histoire de l'Abbaye de Fontaine-les-Blanches* qui fut publiée en 1854 par André Salmon dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. — Il décéda en 1211. — (Carré de Busserolle, article *Fontaines-les-Blanches*, p. 92).

Pérelle (Famille). — *La Tabaise*, xvii^e siècle. — Armes : *D'argent au chevron de sable, chargé de 5 mouchetures du champ et accompagné de 3 hures de sanglier de sable, lampassées de gueules.* — (De Maude).

Péret (Famille). — *Les Connillons*, xvii^e siècle.

Péreiz (Le lieu des), proche le bourg de Fontaine-Raoul. — Il relevait du prieuré de la Chapelle-V^{tesse} et appartenait en 1669 à Marie Jouault, veuve de M^e Jacques Tariau, demeurant à Blois. — (Arch. L.-et-Cher, G 220, doss. 1, p. 2).

Péreu (Famille). — *Les Rochettes* (de St-Ouen), xvii^e siècle.

Pergottière (La), f., c^e de Savigny. — *La Pergetière* (État-Major).

Périche (La), écart de la ville de Vendôme, situé partie sur Vendôme, partie sur Villerable, 22 hab. — *La Perriche*, xvi^e s. — Ce lieu a presque toutes ses maisons en bordure de la route de Tours. — Ancien fief censif, relevant en partie du château de Vendôme, et en partie du Chapitre St-Georges. — Il appartenait pour la plus grande partie à l'Oratoire comme ayant hérité de la Maison-Dieu. — Cette partie avait été léguée à la Maison-Dieu en 1364 par Jeanne la Rochière, fille de Jean Rochier le jeune, laquelle la possédait par héritage de son aïeul Jean Sanxon. — Un clos, à la Périche, appartenait en 1526 à Alison d'Argouges, veuve de Jean Georget. Elle en faisait la déclaration à cette date au duc Charles. — Aujourd'hui, le *Stand*, ou champ de tir civil de la ville de Vendôme, est sur l'emplacement de l'ancien fief de la Périche, et ce lieu est en partie sur Villerable. — C'est un peu au-dessus de la Périche que prend le ravin, dit du Mardreau ou de St-Léonard, qui va se jeter dans le Loir, rue de la Grève à Vendôme. — (Arch. de Loir-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 304. — Biblioth. de Vendôme, ms 286, pp. 52, 152 et 217. — Arch. Nat., P 604, n° 6. — Cadastres de Vendôme et de Villerable).

Périches (Les), anc. mét., psse de Cellé, près la Toinardière. — (Carte de Cassini).

Périchonnerie (La), éc., c^e de St-Ouen. — (Ecart du bourg sur le chemin de Meslay).

Périers du Bouchet (Ambroise du), commandeur d'Artins, 1636. — Armes : *D'azur semé de larmes d'or, au lion de même armé, lampassé et couronné de gueules.* — (De Maude).

Périgne (La), f., c^e de Souday. — Voir *Perrine*.

Périgny ou **Perrigny** (Famille de). — Voir du *Plessis* et *Taillevis de P.*

Périgny (Pierre-Didier, C^{te} de). — Voir *Perrigny*.

Périgny, bourg et commune du canton de Selommes, à 4 kil. sud-ouest de ce chef-lieu et 10 kil. sud-est de Vendôme. — *Perigniacum*, xi^e s., (Histoire de St-Lomer par Noel Mars). — *Petriniacum villa*, xii^e s., (Biblioth. Orléans, ms 489, p. 164). — *Parrineium, Perrineium*, xii^e s. (Cart. de la Trinité). — *Perigniacum*, xiii^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Parrocha de Parinhe prope vindocinum* (Charte de Fontaines-les-Blanches). — *Perri-gni*, 1214 (Vieux titres de St-Laumer). — *Pévigé*, xvi^e s. (Arch. Nat., aveu). — *Perrigny* (Cassini). — *Périgny* (État-Major).

Cette commune est limitée au nord par celle de Coulommiers, à l'est par celles de Selommes et de Villemardy, au sud par Villerromain, à l'ouest par Crucheray. — Elle est arrosée par le ruisseau de St-Martin ou de Villerromain qui passe au pied de son bourg et va se jeter dans la Houzée au moulin d'Esnault. La Houzée baigne aussi le nord de la c^e de Périgny. — La grande route Nationale n° 157, de Laval à Blois, passe au sud de cette commune à 1500 mètres du bourg. — Sa station la plus proche est *Selommes* (4 kil.) sur la ligne de l'État, de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités. — Mézières, anc. fief. — Hotton, anc. moulin. — La Poterne. — Le Coudray, château, ancien fief. — Esnault, moulin. — Cornevache, anc. moulin. — Bézard, moulin. — Les Prasles. — La Fontaine-Lyon. — La Dionnerie. — La Chataignière. — Les Maises. — Les Bigueries. — La Fosse-Charron. — La Poirière, anc. fief. — Beauvoir. — Vigne-Charron.

Lieux dits : La Cheverrière, La Croix-Bézard, la Barre, *Chateau*, les Maintenons, le Gué de Laubet ou de l'Aubert, les Gruets, le Loup-pendu, Véard, le Moulin de Véture (Véteil), Villerat, la Noue-Valence, la Fontaine des Prasles, la Fosse-Vassor, la Fosse-Loitière, le Château-Gaillard, *Berthault* (anc. fief), le Haut-Migny, la *Fontaine-St-Martin*, la Noue des Murats, le Clos-Gauthier, Fosse-Orme, le Pont-Rondin, la Belle-Hérvie, les Maises, le Bois, *Pampelune*, le Clos-Boston, Riverieu, les Noues de Raston ou

Noues de Habert, les Bigrès, la Pasquette-rie, le Bois-Coquettier, la Personnerie, Vigne-Charon, la Fosse-Lhomer, la Vallée des Cartes, le Pastil-Godichon, le Chemin-Écure, le Clos de la Brussomière, le Chemin-Maudret, le *Vicariat*, le Buys-Florence, les Mancés, *Biternay* ou *Piterna* le Lay de Fer, les Mazuières, le Roulant, les Coquetiers, la Simondrie, les Seux, la Noue-Codillon, la Fontaine-des-Blanches, les Malmerts, la Passe, la Fosse-Massot, le Noyer-Davau, etc.

Superficie : 1.041 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Délie, géomètre. — Altitude : 109 mètres. — Poste et perception de Selommes. — Assemblée le jour de St-Lubin, 16 septembre ou sinon le dimanche suivant.

Population : 48 paroissiens au xiii^e s. — 66 feux en 1780 (Expilly). — 150 à 200 communians, xviii^e s. — 280 habitants en 1806. — 273 en 1824. — 307 en 1831. — 345 en 1836. — 359 en 1841. — 371 en 1846. — 360 en 1851. — 380 en 1858. — 371 en 1861. — 374 en 1866. — 355 en 1872. — 369 en 1876. — 375 en 1881. — 378 en 1886. — 373 en 1891. — 305 en 1896. — 306 en 1901. — 278 en 1906. — 290 en 1911. — Cette commune en 30 ans a perdu plus du quart de ses habitants.

Les registres de l'état civil de Périgny commencent en 1598. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Du Pont, de la Porte, Randouyneau, Mervilliers, Grattemesnil, Galland, Amilly, Racines, Noury, Sublet, Du Plessis ou du Plesseys, Huet de Berthault et de la Poirière, Taillevis, Goslard, La Cherve, la Chataigneraie, La Bonnière, Cottin, Langan de Boisfévrier, Boisdelart, d'Argis, Dort, Taffu, de Champigny, d'Herbelin, Bellanger de Lespinay, Bégon, Richard de Limaçon, Thizard, Raffard du Bouchet, Grimaudet du Buisson, Berruyer, Ranvail de Mézières, Vaucouelin, La Meusnière, Dampierre de St-Pierre, Imboty de Beaumont, Allard, Lochon, Mesnard de Chouzy, Neiz de Bréviande, Carpentier, Rotté de Maray, Vimeur de Rochambeau, Bussy, La Tuste, Trémault, Mirleau, Mâlon de Bercy, de Jupeaux, de Menou, Courtin de Clénord, Montigny de Boulainvilliers, du Trochet, Reviers de Mauny, Rossel des Barres, Gallois de Bezay.

Prieurs-Curés : Aucherus, presbyter de Perrineio, 1196 (Trin. 615). — Arnoul Le Prouvost, 1434. — Pierre Moriceau, sacristain de St-Lomer, 1466. — Alain Lefèvre, 1473. — Jean Biard, 1535. — Gilles Pally, 1586 (Trin. 728). — Delaporte, 1598. — Charles Barbé, 1605. — Claude Duport, nov. 1606. — Pierre Rousseau, chapelain de l'église St-Nicolas de

la Collégiale de Vendôme, 1614. — Jean Legué, 1623, mort en 1641, enterré dans l'église. — Jean Huet, 1641, décédé l'année même. — Claude Lefebvre, vicaire en 1640, puis curé en juin 1641. — François Guyot, 1650, mort en 1676 et enterré dans l'église. — Jean Delhargne, 1675, mort en 1695, enterré dans l'église. — François Thierry, juin 1695, mort le 14 août 1719 âgé de 74 ans, enterré dans l'église. — Jean Secondat, 1719. — Jean-Baptiste François de la Meunière, prieur de la Madeleine des Hermans en Rouergue, 1724. — André-François Neilz de Bréviande, 1726. — N. Deschamps, janvier 1750. — Jacques Pathault, juin 1752, mort en 1757 à 46 ans, enterré dans l'église. — Jacques-François Huet de la Poirière, février 1757. — Georges Amaury, 1764. — Denis-René du Tertre, 11 février 1767. — Pierre Simon, juillet 1783, insermenté et déporté, mort de retour dans sa cure le 4 juin 1802. — Martin Villery, assermenté le 21 mai 1791, nommé procureur de la commune en avril 1793. — B. Devarenne, 16 août 1803. — Vincent-Calais Doré, 1818 (?) à 1828 (?). — (La cure de Périgny a été ensuite desservie par le curé de Villeromain jusqu'en 1837). — Souchet, 1837. — Dumian, 1838. — Cheveau, 1864. — Marty, 1889. — Quéret, 1895. — Delafresnaye, 1910.

Le vicariat de Périgny fut fondé en 1635 par Jacques Huet, sieur de la Poirière. — Voici les noms des titulaires de ce vicariat qui étaient en même temps maîtres d'école : Claude Lefebvre, 1635, devenu curé en 1641. — Julianne, 1641. — Jardin, 1645. — Gohin, 1646. — Bague-lin, 1646. — Macé, 1647. — Denail, 1648. — Martin, 1649. — Le Commandé, 1649. — Mirienne, 1674. — Charlot, 1690. — Sébastien de la Brosse, 1694, enterré dans l'église. — Baudry, 1695. — Ignard, 1701. — Huet, 1702. — G. Thierry, 1713. — Maillet, 1724. — Vaslet, 1728. — Salomon Noury, 1744. — P. Blot, cordelier, 1747. — Huet de la Poirière, 1754, devenu curé en 1757. — P. Blot, cordelier (derechef), 1772. — Gastineau, curé de Ville-trun, 1773. — Guettier, chanoine de Vendôme, 1777. — Meunier, prêtre résidant à Vendôme, 1778 (Intérim de 1780 à 1788). — Villery, 1788. — Aubert, 1788.

Maires : Michel Deschamps, 1790. — Charles Baglan, 1792. — Picault, 1792. — Moreau, agent, an V. — Biguier, an IX. — Mathurin-Pierre Bruère, 1824. — Michel Séchet, 1831. — Mathurin Ouzilleau, 1847. — Mathurin Bruère, 1856. — Mathurin-Charles Ouzilleau, 1864. — Sylvain-Auguste Vrain, 1865. — Ernest Lemaignan, président la commission mu-

nicipale, 1872, puis maire, 1874. — Léonard Boucher, 1876. — Louis-François Girard, 1878. — Louis Foucher, 1884. — Ernest Lemaignan, 1888. — Eugène Grandin de l'Épervier, 1893. — Eugène Biguier, 1902.

Avant la Révolution, la paroisse de Périgny était du diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme, doyenné de Selommies, du bailliage et de l'Élection de Vendôme. La haute justice de Périgny était celle du marquisat d'Herbault, ainsi que le constate un procès du XVIII^e siècle, entre le seigneur d'Herbault et celui de Périgny, dont les pièces sont conservées aux titres de la fabrique de Périgny. — L'abbé de St-Laumer présentait à la cure qui était annexée au prieuré et dont le revenu au XIII^e s. était dit être de 18 livres et de 600 au XVIII^e siècle.

L'église est dédiée à St-Lubin. (Pour la vie de St-Lubin voir sa notice au mot *Lubin*). Elle est de trois époques différentes ; le chœur paraît être du XI^e siècle ; la nef est du XV^e s. Une chapelle collatérale, dédiée à N.-Dame de Lorette, est celle des seigneurs du lieu et a été construite en 1521 par Pierre du Plessis, l'un d'eux. Charles Huet en était titulaire.

Cette église possède plusieurs tableaux dont on ne connaît pas les auteurs. 1^o l'Annonciation (en mauvais état) ; 2^o l'Adoration des Mages ; 3^o la Visitation ; 4^o l'Enfant Jésus au milieu d'anges ailés ; 5^o un Christ en croix ; 6^o un tableau représentant un cardinal à genoux et priant devant un Christ sur un autel, à ses pieds une crosse par terre, paraît être du XVII^e s.

Dans la chapelle de la Vierge se trouve un joli tryptique du XVI^e ou XVII^e s., représentant la Vierge entre deux personnages ; à sa droite un cardinal et à sa gauche un chevalier. L'enfant est sur les genoux de la Vierge et tient une rose à la main ou veut la prendre.

Dans la même chapelle, beau rétable du XVI^e siècle, jolie crédence aux armes des du Plessis. Cette chapelle a été repeinte au XIX^e siècle par M. Clauzel, ancien commandant aux mobiles de Loir-et-Cher, parent de la famille qui possédait le château du Coudray.

La cloche porte cette inscription : « L'An 1804, j'ai été nommée Françoise-Angélique par M. Louis-Antoine-Ange Chicoilet-Corbigny, préfet du département de Loir-et-Cher, et par Jeanne-Françoise Malleran, épouse de M. Étienne Crignon-Bonvallet, principal propriétaire de Pezay-Périgny, et bénite par Josselin-Bernard de Varennes. — M. Biguier, maire, et Cornet, adj., Jourdain et A. Gouffault, fabriciers. — Husson, fond. »

Cette cloche en remplaçait d'autres qui avaient toutes été bénites le 17 juillet 1740. — Le parrain de la première ayant été Mess. Hercule-Charlemagne de Taillevis, chev., Sgr de Jupeaux, Périgny, etc., avec D^{lle} du Coudray, fille de Mess. Louis de Tizard, chev., Sgr du Coudray. — Le parrain de la seconde avait été Mess. Joseph-Charles de Vimeur, chev., Sgr de Rochambeau ; la marraine Dame Antoinette-Françoise Mesnard, fille de Mess. François-Didier Mesnard, intendant de la reine, Sgr de Chouzy, etc.

Deux pierres tombales pavent encore le chœur de cette église, mais leurs inscriptions sont effacées.

Le presbytère actuel est sur l'emplacement de l'ancien prieuré qui fut abandonné à la cure au XVII^e s. (?). L'ancienne maison curiale était au-dessous du cimetière, entre le chemin et la rivière. Le vicariat a été fondé en 1635 par Jacques Huet, sieur de Berthault, ainsi que la boîte des pauvres de la paroisse et doté des revenus de la métairie de la Ginguetterie ou Guigneletterie au village de la Roche, paroisse de Crucheray. La maison même du vicaire était face à l'entrée de l'église, de l'autre côté du chemin. Cette maison faisait partie de la donation de Jacques Huet et se composait d'une seule chambre à feu avec dépendances et jardin. Le titulaire était tenu de faire l'école. Il avait 20 septiers de blé et 33 livres de rente. Au XVIII^e s., cela était considéré comme valant un revenu d'environ 300 livres. Ce vicariat paraît avoir été abandonné dès avant la Révolution. La maison du vicariat, d'après les titres de la fabrique, était louée en 1775 pour 30 livres de rente et les terres pour 20 setiers de blé et 8 chapons.

Prieuré de Périgny. — L'Abbé Simon dans son histoire de Vendôme (t. III, p. 264), raconte sur la fondation de ce prieuré une légende absurde et qui ne tient pas debout, accusant les moines de la Trinité de s'être fait donner ce prieuré par captation sur 3 demoiselles. Or la Trinité n'a jamais eu le prieuré de Périgny qui appartenait à St-Laumer de Blois. — Ses armoiries paraissent avoir été : *D'azur à l'arbre arraché d'or, accosté de 2 croix d'argent.* (Ecusson en l'église de Périgny).

La fondation du prieuré de Périgny date de la fin du XI^e s. A cette époque, un chevalier vendômois nommé Ascelin, surnommé Chotard (et non Théotard comme le dit le traducteur de la charte), vicaire, c'est-à-dire viguier ou lieutenant de justice du comte de Vendôme, avait été blessé à mort dans une querelle entre les gens du comte de Vendôme et ceux

des moines de la Trinité. Sur le point de mourir, il supplia les moines de St-Laumer de l'admettre au nombre de leurs affiliés et pour cela leur donna un arpent de pré à Périgny, et encore la moitié d'une place de moulin au même lieu, un arpent et demi de terre, en plus deux serfs et deux serves, en outre le cimetière lui-même de Périgny et enfin le quart des revenus de l'église même de Périgny. Cette donation fut consentie par les fils d'Ascelin appelés Roger, Foucher, Olic, Gilles et Henri. — Un personnage appelé Renault le Roux, qui possédait aussi un quart des revenus de cette église, l'offrit bientôt après à la même abbaye, avec un arpent et demi de terre et la moitié de la place du moulin déjà donné par Ascelin. L'autre moitié de l'église appartenait à Helvise, veuve du dit Ascelin ; l'abbé de St-Laumer la pria de l'abandonner au couvent. Celle-ci y consentit et y fit consentir sa fille Hersende et son gendre Herbert. Il fallut encore obtenir des sires d'Amboise l'abandon de leurs droits prétendus sur certaines des terres concédées, ce dont se chargea l'abbé de St-Laumer. Le prieuré de Périgny fut ainsi constitué.

En 1440 on le réunit à l'office de sacristain du dit couvent. Les prieurs le tenaient en fief, à foy et h. du comté de Vendôme, ainsi que le prouvent deux aveux de Pierre Moriceau, sacristain de St-Laumer et prieur de Périgny en date de 1466. — Mais la maison priorale elle-même relevait en fief de la seigneurie du Bouchet-Touteville à foy et h. simple et à rétribution du divin service. Ce prieuré ne fut jamais assez important pour donner lieu à une commende. Le prieur du lieu resta curé de Périgny jusqu'à la Révolution.

Une bulle du pape Léon X, datée de 1520 et contresignée au château d'Authiers en Normandie (près Caen), par Adrien de Boissy, cardinal légat, accorde des indulgences à ceux qui visiteront la chapelle Notre-Dame de Lorette de Périgny. Cette bulle est conservée, en copie, aux titres de la fabrique. Elle cite cette chapelle comme fondée par Pierre du Plessis qui y avait une particulière dévotion.

Château et Seigneurs. — Il ne reste plus du château de Périgny qui était situé au Nord du bourg et proche l'église que des bâtiments de service convertis en ferme et une belle fontaine dans un bassin carré en pierre dure. Cette fontaine donne lieu à un ruisseau qui va rejoindre incontinent le ruisseau St-Martin.

Un aveu daté de 1606, rendu par Esme du Plessis au château de Vendôme

fait connaître le détail du château de Périgny à cette époque :

* Le château consistant en un grand corps de logis couvert d'ardoises composé d'une grande salle basse et de deux autres chambres basses à cheminées, trois chambres hautes aussi à cheminées; une tour couverte d'ardoises composée de trois chambres et deux autres tours, une des quelles est pareillement couverte et l'autre faite en pavillon non parachevée, sur les quelles chambres hautes il y a de grands greniers et sous icelles logis y a caves tout autant qu'en emporte ledit logis.

A l'entour de laquelle maison, du côté vers l'église de Périgny, y a des douves ou fossés à eau vive descendant des trois fontaines l'une desquelles est environnée de pierres de taille au-dedans de ma court, et laquelle fontaine coule par à travers un bastiment couvert de tuiles appelé la Laicterie, auquel bâtiment y a un grand bassin de pierres de taille.

Et les deux autres fontaines sortant de dessous lesdites tours avec une partie de la cour tirant de la grande porte et princièrement entrée de mon dit logis vers ma métairie de la Poterie à la dite fontaine et laicterie près la porte à aller au bourg dudit Perrigny, le tout contenant une septeerée ou environ. Les dites douves et fossés joignant d'un côté aux jardins et vergers cy après déclarés, d'autre côté au reste de la dite court et autres bâtiments de ma terre de la Chevérierie, tenue du Sgr du Bellay à cause de sa seigneurie du Bouchet-Touteville, etc. ». — (Extrait des Arch. nat., P 618, n° 45).

Le premier seigneur de Périgny connu est évidemment Ascelin Chotard dont la famille est établie ci-dessus à propos de la fondation du prieuré du lieu au XI^e s. Mais on n'a pas connaissance de ses descendants à Périgny. Le cartulaire de la Trinité fournit ensuite deux personnages du nom de Périgny vivant à la fin du XII^e s. qui sont *Joannes et Elinandus de Parvineio*; le premier d'entre eux étant cité comme ayant une terre sur laquelle se trouvaient assis cinq sous de service que percevaient Philippe de Montoire (chevalier du château de Montoire) et sa sœur Lucie, cette dernière étant femme de Hugues de Chavernay et qu'ils donnèrent à la Trinité pour l'âme de Milesende leur mère.

Les seigneurs de Périgny, à partir du XIV^e s., sont fournis par la généalogie de la maison du Plessis, d'après le père Anselme telle que nous la donnons ci-dessous après quelques corrections :

I. — Jean du Plessis, chevalier, seigneur de la Chaise et de Périgny, époux de Jeanne de l'Espine, fille de Pierre de Lespine, vivait en 1374 et mourut en 1378, laissant : 1^o) Macé, seigneur de Périgny et 2^o) Guillaume, seigneur de la Perrine.

II. — Macé du Plessis, seigneur de la Chaise et de Périgny, fils aîné de Jean du Plessis, seigneur de la Chaise et de Jeanne de Lespine était sous la tutelle de sa mère

en 1378. Il rendit hommage pour Périgny à la comtesse de Vendôme en 1400, fit son testament en 1412 (?), et mourut avant 1416, laissant veuve Simone de Plainvilliers qui eut son douaire assigné sur Périgny et qui se remaria avec Pierre de Chatillon, écuyer, dont elle était encore veuve en 1440. Elle vivait encore à Périgny en 1447, époque où elle fait un don à la fabrique. Ils eurent pour enfants : 1^o) Bouchard du Plessis, qui suit; 2^o) Jean; 3^o) Béatrix qui eut la seigneurie de Berthault de Lancé qu'elle porta à son mari Jean Gastevin; 4^o) Isabeau, qui suivra après son frère Bouchard; 5^o) Jeanne.

III. — Bouchard du Plessis, seigneur de Périgny et de la Chaise qui partagea avec ses sœurs le 16 mars 1422. Ayant été pris par les Anglais, à Cravant, au mois de juillet 1423, Isabeau, sa sœur, ainsi que le mari de celle-ci, s'obligèrent pour sa rançon le 1^{er} août 1431. Il donna en 1439 à la fabrique de Périgny une dime qui lui appartenait. Il vendit la terre de la Chaise (à Authon) en 1449 à Jean de la Chaise, serviteur de la reine, rendit aveu pour Périgny au C^{te} de Vendôme et mourut avant le 11 avril 1467, sans postérité de Jeanne Laforte, sa femme, qui elle-même fit don de tous ses biens à Jean du Plessis, Sgr de la Perrine, et mourut après 1488. Il eut pour héritière sa sœur Isabeau, qui suit.

IV. — Isabeau du Plessis, sœur du précédent. Elle avait épousé en premières noces Etienne de Loyveau, sgr d'Ouschamps, dont elle paraît avoir hérité la seigneurie d'Ouschamps. En secondes noces, elle épousa le 14 janvier 1429 son cousin germain, fils de Guillaume du Plessis, Sgr de la Perrine en Dunois, qui s'appelaient lui-même Michel du Plessis et était aussi Sgr du Theil (de Lancé). Elle reçut déclaration de biens comme dame de Périgny en 1471 et 1473 et mourut le 13 mars 1479 après avoir testé le 13 décembre précédent. Elle laissait un fils unique qui suit :

V. — Jean du Plessis, Sgr de Périgny, la Perrine en Dunois, Ouschamps, Savonnières, etc., maître d'Hôtel des rois Louis XI et Charles VIII, capitaine de Bonneval. Il fit son aveu pour Périgny au château de Vendôme en 1485 et reçut le 15 mars 1488, de sa tante Jeanne la Forte, veuve de Bouchard du Plessis, la donation qu'elle lui faisait de tous ses biens. Il avait épousé le 29 décembre 1463, Claude, fille unique et héritière de Jean de Popaincourt, Sgr de Liancourt et Sarcelles, président au parlement de Paris et de Catherine Lebègue. Elle lui apporta les terres et seigneuries de Liancourt en Beau-

vais et Tillières près Montlhéry. Il mourut au plus tard en 1474, époque où sa veuve avait la garde noble de ses enfants. Ils laissaient les 8 enfants suivants : — 1^o) Claude du Plessis, qui suit; 2^o) Jean, Sgr d'Ouschamps, mort en 1514; 3^o) Charles, Sgr de la Perrine; 4^o) Guy, avocat, Sgr de Sarcelles, qui mourut sans enfants de sa femme Marie Charmolue, et ses frères se partagèrent sa succession en 1519; 5^o) Pierre, qui suivra après son frère Claude; 6^o) Jacques, religieux de Cîteaux; 7^o) Guillaume, qui fit la branche de Liancourt et de Ternay (voir Ternay); 8^o) Anne, qui épousa en 1496 Gaucher de Dinteville, maître d'Hôtel du roi.

VI. — Claude du Plessis, Sgr de la Perrine et Périgny, fils aîné des précédents, porta en 1504 son aveu au C^{te} de Vendôme pour les trois fiefs suivants : 1^o) pour l'hbergement de Périgné; 2^o) pour le fief de Berthault; 3^o) pour la petite métairie de Villardelet; il mourut avant 1507 et Périgny passa au suivant :

VII. — Charles du Plessis, Sgr de la Perrine et Périgny, frère cadet du précédent, devenu aîné par suite de la mort de son frère. Il rend aveu pour Périgny en 1507 au comte de Vendôme et par suite de partage en 1514 avec ses frères passe Périgny au suivant. (Il avait épousé Sidonie de Sivriev, dame de Villiers en 1511).

VIII. — Pierre du Plessis, frère cadet des précédents, reçut par partage avec ses frères en date du 25 juin 1514, les seigneuries de Périgny, Berthault et Villardelet. Il en fit hommage au duc de Vendôme en 1516 et 1522. Il était conseiller et maître d'hôtel de la reine Catherine et des enfants de France. Il épousa le 10 août 1519 Marguerite, fille et héritière de Didier des Barres, Sgr d'Hautefeuille et Montcorbon et de Marguerite de Piédefer. Il mourut en 1539 après avoir eu 6 enfants : 1^o) Charles, qui suit; 2^o) Claude du Plessis, seigneur de Montcorbon, prêtre, secrétaire du cardinal de Bourbon; 3^o) Jean du Plessis qui fit la branche des seigneurs d'Asnières (?); 4^o) Sidoine du Plessis, mariée à François Raguier, Sgr de Mégènes (?); 5^o) Anne du Plessis; 6^o) Jacqueline du Plessis, femme de Jean de Voré, Sgr de la Fosse près Montoire, fils de Louis de Voré et d'Edmonde de la Châtaigneraie.

IX. — Charles du Plessis, fils aîné des précédents, Sgr de Périgny en 1539, à la mort de son père, ainsi que de Hautefeuille et Malicorne, d'abord premier maître d'Hôtel du dauphin et du duc d'Angoulême, enfants de François I^{er}, puis maître d'Hôtel du roi Henri III et chevalier de St-Michel. Il rendit aveu en 1551

pour Périgny, Berthault, Malignas et Villardeau au duché de Vendôme. Il épousa par contrat en date du 7 décembre 1557 Claude, fille de Louis d'Estampes, Sgr de la Ferté-Imbault et d'Edme de Rotier, d'où les enfants suivants : 1^o) Edme du Plessis, qui suit; 2^o) Françoise, qui épousa Guy de Roffignac; 3^o) Anne, qui épousa François de Roffignac; 4^o) Marguerite, qui épousa le 14 janvier 1585 Antoine du Deffand, Sgr du Tremblay.

X. — Edme du Plessis, Sgr de Périgny, Hautefeuille, Malicorne, Berthault, Villardeau, etc. — Il rendit aveu pour Périgny en 1583 et 1603 et avait épousé par contrat passé aux Pins, en Vendômois, le 22 nov. 1582 Judith de la Châtaigneraie, fille de Jean, Sgr des Pins, de la Barre et d'Asnières et de Marie de la Cherve, dont naquirent 9 enfants : 1^o) Charles, qui suit; 2^o) Edme, Sgr de Hautefeuille; 3^o) Gaspard, Sgr de Malicorne; 4^o) Charles II, Sgr des Pins; 5^o) Marie, mariée à Gilbert de Bertolon; 6^o) Judith, qui épousa le 17 janvier 1616 Raphaël de Taillevis, Sgr de la Godelinière, fils de Pierre de Taillevis, Sgr de la Jeudonnière et des Tourelles et de Anne de Juston; 7^o), 8^o) et 9^o) Marguerite, Claude et Jacqueline, non mariées.

XI. — Charles du Plessis, Sgr de Périgny, Hautefeuille et Malicorne. Il rendit aveu pour Périgny au duc de Vendôme en 1634. — Il épousa : 1^o) le 25 juillet 1624, Guillemette, fille de René de Langau, Sgr de Boisfévrier, baron de Pecoux et de Montgirault, et de Marie de la Vove, dame de la Vove, de St-Agil et de St-Vandrille, dont il n'eut pas d'enfants; 2^o) par contrat du 24 nov. 1648, Charlotte d'Herbelin, fille de N. d'Herbelin, seigneur de la Hocquetière.

La terre de Périgny fut saisie entre les mains de Charles du Plessis en 1637 et adjudgée par décret à Guillemette de Langau, sa femme séparée de biens d'avec lui. Elle fut retirée par lui en 1648 des mains des héritiers de Guillemette de Langau sa femme, en faveur du fils qu'il eut de sa seconde femme, appelé Charles-François. Charles du Plessis mourut vers 1664 et ses enfants en 1665 renoncèrent à sa succession. C'est à lui qu'on attribue la reconstruction du château du Plessis tel qu'il était encore au XVIII^e siècle. Sa seconde femme Charlotte d'Herbelin au nom de son fils avait fait l'aveu de Périgny en 1650 et le refaisait encore en 1671, ce qui prouve qu'elle avait racheté Périgny au nom de son fils.

Charles du Plessis et Charlotte d'Herbelin laissaient les 3 enfants suivants : 1^o) Charles-François, qui suit; 2^o) Jac-

ques, dont on ne sait rien, sinon qu'il a été parrain à Villeromain en 1669 ; 3^o) Pierre-Marion du Plessis, Sgr de Champigny-en-Blésois, qui épousa Louise Druillon en 1676 et fut maintenu dans sa noblesse en 1699.

XII. — Charles-François du Plessis, fils aîné de Marie d'Herbelin, baptisé à Périgny le 6 mars 1650, déjà qualifié Sgr du Plessis en 1663, étant parrain à St-Bienheure de Vendôme, mais en réalité n'ayant possédé cette seigneurie qu'en 1683 au moment des partages de sa mère. Il paraît encore comme parrain à Villeromain en 1698 puis disparaît du pays. Il mourait avant 1719 laissant pour héritier son petit-neveu à la mode de Bretagne le suivant :

XIII. — Hercule-Charlemagne de Taillevis, né en 1690, fils aîné de Claude de Taillevis, seigneur de Jupeaux et de Marie-Marguerite Le Carpentier, et petit-fils d'Edme de Taillevis et de Gabrielle Mâlon, lequel Edme était lui-même fils de Raphaël de Taillevis et de Judith du Plessis, fille d'Edme du Plessis sus-nommé, seigneur de Périgny, et de Judith de la Châtaigneraie. Il était donc cousin au 6^e degré ou petit-neveu à la mode de Bretagne de Charles-François du Plessis. — D'après l'Inventaire des Archives du Loiret (A 1625), il aurait été déjà Sgr de Périgny en 1719 ; mais il paraît pour la première fois aux registres de Périgny le 23 oct. 1731 date du baptême de son fils Charles-Léon. Il rendit aveu au roi pour Périgny en 1739.

Il avait épousé : 1^o) Antoinette-Françoise Mesnard de l'Isle-Vert, fille de Didier François Mesnard, chevalier, seigneur de Chouzy, conseiller du roi, président honoraire au présidial de Blois et de Marie Françoise Scot ; et 2^o) le 10 sept. 1748 à Villeromain, Geneviève de Thisard de Blanchamp, fille majeure de feu Louis-Joseph de Thisard, Sgr du Coudray-Turbaut, Blanchamp et la Montellière et de feue Marie-Marguerite Louet.

Du premier mariage il eut quatre enfants : 1^o) Pierre-Didier-Charlemagne de Taillevis, chev. de St-Louis, tué le 12 sept. 1757 en un combat naval (voir sa notice) ; 2^o) Charles-Léon, qui suit ; 3^o) Louis-Didier, baptisé à Périgny le 12 novembre 1735, Sgr de Jupeaux, officier de marine, marié à Anne Mirleau des Radrets d'Ilhers, fille de Grégoire Mirleau de Neuville, Sgr des Radrets d'Ilhers, et de Anne Racine ; 4^o) N. de Taillevis qui fut chanoine de Chartres ; 5^o) Antoinette-Madeleine-Gabrielle, baptisée à Périgny le 18 août 1737, qui épousa Claude-Georges Courtin de Clénord, chev., dont vint une

fille qui épousa Louis-Frédéric du Trochet, chev., Sgr de Néon ; 6^o) Marie-Félicité, baptisée à *id.*, le 24 déc. 1745.

De son second mariage avec Geneviève de Thisard, il eut 2 filles : 1^o) Marie-Geneviève, mariée à Gaston-Louis-Guillaume de Montigny de Boullainvilliers, V^{te} de Dreux, Sgr de Drouilly-les-Hayes, etc. ; 2^o) Marie-Jeanne-Elisabeth, mariée à Elisabeth-Denis de Trémault, Sgr de la Blotinière.

XIV. — Charles-Léon de Taillevis, appelé le M^{is} de Périgny, seigneur dudit Périgny, Villardelet, Jupeaux, Mézières, la Chevesserie, la Jousellinière, la Noue-Pellegruau, la Salle de Vieuxpont, les Moulins-le-Comté, le Vallet, St-Venant de la Grève, etc., né à Périgny le 23 octobre 1731, fut lieutenant-colonel d'Infanterie, commandant pour Sa Majesté à Léogane (île de St-Domingue), chevalier de St-Louis, marié en 1760 à Anne-Marie de la Tuste, fille de Jean-Baptiste de la Tuste, éc^r, capitaine-major des milices au quartier du Fond de l'Île-à-Vaches, paroisse de Torbec (Île de St-Domingue) et de Anne-Charlotte de la Pressellière. Il fut député de St-Domingue à l'assemblée Constituante. — Il eut pour enfants : 1^o) Claude-Rose-Marie-Louise, qui épousa à Périgny, en 1782, Charles-Louis, C^{te} de Menou, capitaine de cavalerie, fils de Edmond, M^{is} de Menou et de Louise-Anne de Menou ; 2^o) François-Madeleine-Charlemagne-Désiré, baptisé le 8 février 1771, et décédé le 12 sept. 1773 ; 3^o) Didier-Marie-Charles-Fortuné, né et ondoyé le 2 nov. 1772 et baptisé à Périgny le 2 aout 1776 ; 4^o) François-Bonaventure, baptisé à St-Martin de Vendôme le 7 mars 1775, décédé le 26 ; 5^o) Charlotte-Marie-Elisabeth, née à Périgny en 1778.

D'après Duchemin de la Chesnaye (Mémoires, t. II, p. 195), le château de Périgny aurait été démoli par ordre de Madame de Taillevis-Périgny. Toujours est-il qu'en 1793, le citoyen Léon Taillevis et son épouse Marie Latuste demeuraient, non au château, mais dans le bourg même de Périgny. — Ils vendirent la terre et les ruines du château à la famille Amaury-Trémault qui les possédait en 1815.

Il y avait au château de Périgny, encore au milieu du XVIII^e siècle, une chapelle domestique fondée, dont le revenu était estimé valoir 150 livres (Chanoine Ditley).

La famille Amaury possédait encore les restes de ce château en 1834. A cette époque elle déclarait renoncer au droit de passage dans le cimetière et la chapelle Notre-Dame de l'église de Périgny. La pièce constatant le fait, conservée aux

archives de la fabrique, porte les signatures suivantes : M.-Bonne Amaury ; M.-Emilie Amaury ; M.-Rosalie Amaury.

Cette terre est aujourd'hui divisée. Il reste du château certains bâtiments de service et une belle fontaine captée, dont le jet retombe en un bassin de pierre.

Dupré, *Histoire du Royal monastère de St-Lomer*, par Noel Mars, pp. 332, 373 à 375. — *Cart. de la Trinité*, 615, 619, 361 note p. 106, 468 note. — *Chartes vendômoises*, 249 (1223). — Arch. Nat., P 618, n^o 43 à 52 ; P 625, n^o 69 et 70 ; P 714, n^o 207 ; PP 50, vol. 20, n^o 33 à 49 ; vol. 27, n^o 67 et 68 ; vol. 116, n^o 81 et 207. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 73 ; 1866, p. 221 ; 1869, p. 272 ; 1879, p. 87 ; 1880, p. 261 ; 1897, p. 177. — Arch. L.-et-Cher, GG 27, p. 41. — *Cart. St-Père de Chartres, Introduction* (Pouillé Chartrain). — Ribier (*Mémoires de*), t. I, p. 300. — D'Hozier, Reg. I, p. 554 (du Tillet). — *Bulletin de la Soc. Archéol. de l'Orléanais*, II, pp. 445 et suiv. — Bordas, I, p. 247. — Père Anselme, *Généalogie de la famille du Plessis*. — Arch. du Loiret, A 1625 (1719). — Titres de la terre de la Jousellinière (XVIII^e siècle). — Abbé Métais, *Archives du diocèse de Chartres*, 25 juin 1908, pp. 2 à 4. — Bibl. Vendôme, manuscrits : 1^o) Mémoires de Duchemin II, p. 195 ; 2^o) Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Périgny) ; 3^o) Terrier du Bouchet-Touteville de 1690, pp. 485 et suiv. ; 3^o) G. de Trémault, *Le Trésor des Familles*, Général. de Trémault, pp. 59 et 145 ; 5^o) Album Launay, III, p. 117. — Collection R. de St-Venant, Liasse des Familles Vendômoises (général. ms. des Taillevis et Notes ms. du M^{is} de Périgny). — Chartier de l'Epau, *Papiers des Créneaux et de la famille Huet*. — Titres de la fabrique de Périgny (*passim*). — Reg. paroiss. de Périgny (*passim*) ; de St-Bienheure, 1663, 1667 ; de Coulommiers, 1647 ; de St-Martin de Vendôme, 1589, 1663, 24^e sept. 1772, 17 mars 1775 ; de Villeromain, 1698, etc. — Bibliothèque de Blois, ms 123 (Chanoine Ditley). — Notes sur les Bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e siècle, recueillies au XIX^e s. par l'abbé Plat. — Abbé Simon, III, pp. 264 à 266. — Pétigny, p. 482, note. — Passac, p. 90. — *Mémoires de la Soc. des Sciences et Lettres de Blois*, VI, p. 53 (1434). — Launay, *Répertoire*, p. 124. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 617. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 403. — Expilly, *Dictionnaire géographique*.

Périgny, anc. mét., psse de St-Quentin. (Titres de la Virginité).

Perles ou Pairles (Les), ancien fief, psse de la Madeleine de Vendôme. — Il relevait censivement du château. Son chef-lieu était rue du Change entre la Maison-Dieu et le Pont Perrin. Par derrière il s'appuyait sur le Canal St-Jacques ; mais il englobait aussi l'Île Paradis (aujourd'hui jardin du lycée). Il portait encore sur des prés proche le Loir et sur des terres vers la plaine St-Ouen au lieu appelé *Le Gripperay*, joignant la Maladrerie.

Au XIII^e s. il paraît être à Jean de Bailou, qui en cette qualité amortit en 1282 le cens du à lui par les frères de la Maison-Dieu pour leur rivière du Fossé-St-Jac-

ques de Vendôme. — Il était en 1333 à Jean de la Brularde qui le vendit à Pierre de Lespine. — En 1364, les frères de la Maison-Dieu l'achetèrent de Jean du Plessis et Jeanne de Lespine, sa femme, pour 100 florins d'or. — Les dits frères l'unirent à celui de St-Barthélemy qui le touchait dans la plaine, et qui leur appartenait aussi. — (Bibl. de Vendôme, manuscrit n^o 285, pp. 31 et 147 et n^o 286. — Arch. Nat., P 607).

Perrain (Le), éc., c^e de Villedieu. Perraudière (La), f., c^e de Ternay. — Ancien fief répandu sur les paroisses de Montrouveau et Ternay. Il relevait censivement de Croixval, et appartenait en 1635 à Jean de l'Hermitte, Sgr de la Rougerie et à plusieurs autres. — (Arch. Nat., P, 639, n^o 38).

Perrault (Famille). — *Montmirail, Souday, Glatigny* (de Souday), XVII^e s. — Armes : Parti au 1 d'azur à la croix patriarcale d'or, accomp. en pointe de 3 annelets de même, et au 2 d'azur à 3 bandes d'or. — (La Chesnaye des Bois).

Perray (Famille du). — *La Mandrousière*, XV^e s. — *L'Ormeau* (de Villavard), *Pins-et-Turnay, La Grande-Métairie* (de Lavardin), *Le Chaillou* (des Hermites), XVII^e s. — Armes : D'or à 2 léopards de gueules, la queue nouée, membrés et lampassés d'azur, au chef de gueules. — (Busserolle).

Perray (Le), ou la Petite-Chouardière, anc. mét., psse de Choue. — Son domaine est aujourd'hui réuni à celui de la Grande-Chouardière. Il contenait environ 40 arpents. Il relevait de Vaoulouseran partie à foy et h. et 12 sous et 2 chapons de service et partie à six deniers de cens. — En 1699 ce fief appartenait à Olivier Houdebert, sieur de Limonerie. — Vers 1630 à Dlle Catherine Le Balleur, veuve de N. Bourru, officier du roi, comme héritière de Françoise Houdebert sa mère, et aux héritiers Paul Allard. — En 1690 à Marie Féralut, v^e du S^r d'Alleray ; — En 1754, Jean-Laurent Gherbrant l'acheta de M. Angran d'Alleray pour 110 livres tournois de rente et le réunit à son domaine de la Grande Chouardière. — (Biblioth. de Vendôme, liasse de Mondoubleau, Titres anciens de Vaoulouseran. — Notes ms. de l'abbé Chérymy, curé de Choue).

Perray (Le), f., c^e d'Epuisay. Perray (Le), h., c^e de Faye, 30 hab. — *Le Peroy*, XIV^e s., (Bornage des Comtés). — *Le Peroy*, XVIII^e s. — Ancien fief relevant, partie de Noyers, partie de Villemaest. — A ce fief appartenait le droit de bâtir un moulin sur le ruisseau de Bonnefontaine (le Réveillon au Gué de Bonnefontaine), et de contraindre les

habitants de Villemarest à venir y mou- dre. — En 1533 il est à Guillaume Mâlon, l'aîné. — Il vint ensuite aux mains des seigneurs de Faye et en 1612 il faisait partie de la terre et seigneurie de Faye et fut alors attribué en partage avec Cornaille et Germerau de la dame de Courcival, sœur de la dame de Faye.

Raymond de la Livre l'acquît avec Cornaille et Germerau de la dame de Faye en 1613.

En 1724 ce fief est à Louis Le Boucher, sieur du Peray, époux de N. de Taillevis. — Dans la seconde moitié du XVIII^e s., il est à Louis Le Boucher, qualifié sieur du Perray ; sa veuve Marie Catherine de la Chêze était inhumée à la Madeleine de Vendôme en 1773, âgée de 81 ans.

Les Archives du Loiret (A 1624, p. 54) disent que vers 1740 d'après des « on dit » ce fief serait aux mains de la famille Godeineau du Tremblay.

Arch. Nat., P 773, 65 b, doss. Ste-Gemme. — Arch. du Loiret, A 1624, p. 54. — Reg. de Lisle, 1737. — Arch. L.-et-Cher, liasse de la Virginité (1730). — Reg. de St-Martin de Vendôme, 2 mai 1724 ; de la Madeleine, 1773. — Chartriers de Renay et de Maugué, (dossier de Faye).

Perray (Le), anc. fief, psse de Mazangé. — Ce fief, dans la suite, dut être confondu avec le fief lui-même de la Mairie ou *Méverie de Mazangé*. (Voir *Méverie*). — (*Cart. de N.-D. de Chartres*, 223 et 293).

Perray (Le), f., c^e d'Oigny.

Perray (Le), f., c^e de St-Avit. — Elle appartenait au prieuré de St-Avit et fut vendue national^t en 1791 pour 19.000 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 99).

Perray (Le), f., c^e de Sargé. — *Le Perré*, XVII^e s. (Aveu du Fief-Corbin). — Ce lieu du Perré était dans la censive du Fief-Corbin. — (Arch. L.-et-Cher, E 215).

Perray (Le Petit), éc., c^e de Sargé.

Perré (Le), h., c^e de Ste-Anne. — *Le Peray* (Cassini).

Perrerie (La), f., c^e de Villedieu. — *La Perrie* (État-Major). — Ce lieu, au commencement du XVII^e siècle, est à la famille Danviray. — En 1668, il est à Louis Le Breton, officier de fourrière du roi, sieur de la Perrerie, qui fait baptiser à Villedieu son fils Charles dont la mère est Anne Bigot. — En 1720 à Louis-Isaac-Melchior Lebreton, sieur de la Perrerie et de la Loutière, époux de Marie Pesson. — En 1643, le bailli de la Chartre, appelé Louis Dionneau avait été assassiné proche la Perrerie. — (Malardier, pp. 1337 et 1343).

Perret (Le), f., c^e de Lancé. — *Le Perrey* (Titres divers).

Perret (Le), éc., c^e d'Oigny.

Perret (Le), éc., c^e de Souday, proche le moulin de Nouvet. — *Pray*, XV^e s. — *Le Pesray* (Cassini). — *Le Perret* (Cadastre). — *Le Peray* (État-maj.). — *Le Perret* ou *Petit Nouvet* (Journal *Le Loir* du 18 sept. 1898). — Ce lieu relevait à foy et h. du Petit Souday, et en 1466, appartenait à la famille Sérant. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Perrets (Les), h., c^e de Combergean. — *Les Perrés* (Cadastre).

Perriche (La). — Voir *Pérische*.

Perrier (Famille du). — *Le Plessis-Signac*, XV^e s. — Armes : *D'azur à 10 billettes d'or*, 4, 3, 2 et 1. — (Adr. Thibault).

Perrier (Famille). — *Hotton*, XX^e s.

Perrière (La), f., c^e de Cormenon. — *Petrariarum terra*, XII^e s. ; *la Prière, les Poirières*, XVI^e s., (Cartul. Trinité). — Ce lieu était parmi les possessions de la Trinité à Cormenon dès le XII^e siècle. — Il avait fait partie de la terre de l'Enforcé et fut donné par les moines à cens, au plus tard au XV^e s. ; il relevait alors du prieuré de Cormenon. — En 1475 il était à Guillaume de la Bruyère. — En 1613 la mét. de la Perrière était affermée 210 livres, 4 chapons et deux douzaines fromages. — Elle rentra ensuite au domaine du prieuré et fut vendue national^t en 1791 pour 6.400 livres.

Dans un champ dépendant du domaine de la Perrière, à environ 300 m. vers sud, se trouve le fameux châtaignier de la Perrière, plusieurs fois séculaire. — Voir *Arbres Remarquables*. — (*Cart. Trinité*, 471, 761 note 2. — Arch. Nat. P 700, n^o 83 [1475]. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], n^o 159. — Merlet, *Minutes des notaires du Dunois*, 431).

Perrière (La), éc., c^e du Plessis-Dorin. — *Les Perrières* (Cassini). — Ce lieu au XVII^e s. est à la famille de Neveu et notamment en 1709 et 1711 à François de Neveu, époux de Esther de Menou ou Menon. — Il achète le Plessis-Dorin en 1714 et a pour fils François de Neveu, qui fut Sgr de la Perrière, puis du Plessis-Dorin. — (Registres du Plessis-Dorin).

Perrière (La), ancien fief, psse de Selommes. — Les religieux de Bourgmoien de Blois y avaient une dîme qui relevait du château de Vendôme. — (Arch. Nat., P 602, n^o 24).

Perrière (La), h., c^e de Ternay. — *La Perrie*, 1668 (Reg. d'Artins). — Ce lieu en 1660 était à Louis Breton, officier de fourrière du roi, Sgr de la Perrière. — En 1718 à autre Louis Breton, fils du précédent, aussi officier du roi. Il a pour femme Anne Bigot de Pontbodin qui décède, étant veuve de lui, en 1720. — (Reg. de

Ternay, 1660 ; d'Artins, 1668 ; de Couture, 1718 et 1720).

Perrigny ou **Périsny** (Pierre-Didier-Charlemagne de Taillevis, chevalier de), fils aîné de Hercule-Charlemagne de Taillevis, seigneur de Périsny et de Antoinette-Françoise Mesnard de l'Isle-Vert de Chouzy, officier de marine, né vers 1720, mort en 1757. On lui doit la carte des Soudes du Golfe de Gascogne qui sert encore aujourd'hui.

En 1757, il commandait l'*Emeraude*, corvette de 20 canons lorsqu'il rencontra le *Southern*, navire de 40 canons qui l'attaqua. Au commencement du combat il eut les deux cuisses emportées par un boulet. Il se fit mettre dans une balle de son sur le pont de sa corvette et continua à commander. Il avait eu le bonheur de briser le gouvernail de la frégate anglaise et par l'habileté de sa manœuvre se voyait au moment de s'emparer du bâtiment ennemi, lorsqu'il fut coupé en deux par un second boulet. Il ne restait alors comme officier sur la corvette qu'un jeune garde-marine âgé de 12 ans appelé de *l'Isle-Adam*, qui fit amener le pavillon, non sans avoir fait tirer encore une bordée. Ce combat fit le plus grand honneur à la marine française. — Le neveu de ce Perrigny appelé Théodat de Perrigny fut garde-marine et eut le bras emporté dans un combat du 29 avril 1781. Il fut chevalier de St-Louis à 15 ans. — (Biographie Michaux au mot *Perrigny*. — Notes de la famille).

Perrine (La), ferme, c^e de Faye. — Anc. mét. appartenant au chapitre St-Georges de Vendôme. — Son étendue, comme terre, était en 1579 de 38 septérées et de 17 boissellées et 2 tiers de pré. — Cette métairie fut vendue national^t en 1791 pour 14.200 livres. — (Arch. L.-et-Cher, E 192 ; G 267 ; Q, District de Vendôme, n^o 162).

Perrine (Le lieu de la). — *La Perrinne*, XVI^e s. — Aujourd'hui faubourg de Fréteval, sur le chemin de Morée. — Il était dit en 1620 situé entre la route et le Loir « hors la porte », et touchait aux murailles de la ville. — Ce lieu dans les vieux titres est souvent confondu avec Fontenaille auquel il était joint comme fief. — La Perrine relevait du fief de Fontenaille (lui-même réuni à celui de la Fosse), à 115 sous de rente et 6 deniers tournois de cens. — Ce fief au XVI^e s. est aux mains des Sgrs de Fontenaille. — (Voir *Fontenaille*). — (Arch. L.-et-Cher, E 39, 43 et 44).

Perrine ou **Perrigne (La)**, ancien fief et manoir au hameau de Villeprouvaire, c^e de Lunay. — Il relevait à foy et h. de la

seigneurie de Villeprouvaire dont il semble avoir été démembré très anciennement. — Le manoir est aujourd'hui une simple maison rurale avec tourelle d'angle en encorbellement ; elle est placquée contre le coteau et exposée à l'est dans le vallon de la Cize ou du Boisle ou rivière de Lunay.

Au XV^e s., la Perrine est aux seigneurs de la Montellière. Le 27 novembre 1461, Jean de Rougemont, sieur de la Montellière vendait la terre et seigneurie de la Perrine, à Guillaume Hélie ou Hélyon et Jeanne Justonne, sa femme, qui avaient déjà acquis le moulin de Villeprouvaire sept ou huit mois auparavant, de Jeanne Bidonne, veuve Gervais Le Mas.

A la fin du XV^e siècle ce fief est à Pierre, bastard de la Chataigneraie, comme mari de Anne Hélye, fille de Guillaume Hélye et de Jeanne Juston ; il est aussi seigneur du moulin de Villeprouvaire. — Au commencement du XVI^e siècle, il est à Pierre de la Chataigneraie, fils du précédent, époux de Marguerite Bataille, dont plusieurs enfants, parmi lesquels l'aînée et principale héritière est Françoise de la Chataigneraie, femme de Jean Le Bariller, seigneur de Bois, dont est issu Mathurin le Bariller, qui en 1553, avec François de la Goupillière, Sgr du Gastelier et Christine de la Goupillière, femme de Nicolas de Dammartin, vendent la Perrine avec le moulin de Villeprouvaire et les fiefs de Quincampoix et la Marpaudière au suivant :

Jean Rouer, marchand à Lavardin, Sgr d'Authon, époux de Marguerite de Gennes. — En 1568, la Perrine et autres fiefs est à Marguerite de Gennes, veuve de Jean Rouer et à sa fille Marie Rouer, femme de Raphael de Taillevis, sieur de la Mézière. Depuis cette époque, la Perrine servit à apagner les aînés des seigneurs de la Mézière jusqu'en 1608, date où la Perrine est à Valentin de Marcé, Sgr de la Loupe, comme époux de Marie, fille de René de Taillevis, Sgr de la Mézière et de Yolande de Beauvais. Il rend aveu à cette date à Claude de Coutance, Sgr de Villeprouvaire.

En 1643, la Perrine est à François de Taillevis, fils d'Abel, seigneur de la Mézière. Ce fief reste aux seigneurs de la Mézière jusqu'au commencement du XVIII^e s., époque où il est donné par François de Taillevis et Catherine-Henriette de Goulard à Alexandre-Rolland de Taillevis, leur deuxième fils, qui lui-même eut pour fils Jean-François de Taillevis, seigneur de la Perrine, lieutenant d'infanterie et Michel-Louis-Gatien, dit le Chevalier de la Perrine. — Ces deux frères vendirent la Perrine vers 1765 ou 1770 à

Hubert Conterot des Ormes, capitaine d'Infanterie, chevalier de St-Louis, époux de Dlle Charlotte Taschereau de Lignières, originaire des Trois-Rivières au Canada, laquelle décéda à l'âge de 44 ans et fut inhumée à Lunay le 18 septembre 1781, après avoir eu un fils, Charles-François, baptisé à Lunay en 1774. Hubert Conterot était le frère de Melchior Conterot des Ormes, qui depuis 1765 était seigneur de Villeprouvaire.

Le nom de la Perrine continua à être porté par les deux frères Taillevis de la Perrine après la vente du fief.

En 1779 Jean-François de Taillevis, ancien lieutenant d'infanterie, ainsi que son frère Michel-Louis-Julien (ou Gatién), dit le chevalier de la Perrine, ancien mousquetaire, plaident contre Madeleine Hogu, veuve de François-René de Taillevis, Sgr de la Mézière, leur cousin germain, laquelle vient d'être instituée légataire universelle de son mari. — En 1780 Jean-François est détenu par ordre du roi au fort de St-Venant en Artois, on ne sait pour quelle cause. Il est alors envoyé en possession des biens de son frère cadet Michel-Louis-Gatién de Taillevis de la Perrine, ancien mousquetaire de la garde du roi et lieutenant au régiment royal, déclaré absent, par sentence du 30 mai 1780. Par suite sans doute de transaction avec sa belle-sœur il rentre en possession de la Mézière, sa terre patrimoniale, et la vend à la famille de Trémault.

Au XIX^e s. la terre de la Perrine a été vendue au détail.

Par suite d'erreur, Launay, dans son Album illustré des monuments du Vendômois, donne au manoir de la Perrine qu'il reproduit tel qu'il était en 1850, le nom de *Villeprouvaire* parce que ce manoir fait partie du hameau de Villeprouvaire.

Bulletin vendômois, 1863, p. 79 ; 1864, pp. 73 à 76, 181 ; 1874, pp. 48 et 53. — Bibl. de Vendôme : 1^o Manuscrits de la Société archéologique, carton 2^e, n^o 16 ; 2^o Album Launay, III, p. 94 (Manoir de la Perrine, improprement nommé Villeprouvaire) ; 3^o Titres de la Bonaventure, aux Cartons de la Soc. archéol. du Vendômois. — Titres de la terre des Minières, (Papiers Hogu et Taillevis). — Reg. de Lunay, *passim*. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay, Titres de la Montellière. — Titres de la terre de la Blotinière, dossier du moulin de Bessé.

Perrine (La), écart du bourg, c^e de Morée. — *La Grande Perrine*, 1626, *La Perrine-les-Prés*, 1663 (Papiers de la famille Noyer). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. de Marchenoir.

Le manoir est encore clos de murs flanqués de tourelles. — Il devait fournir au prieur de Morée un sergent fieffé.

La Perrine, au XVI^e s., est à Guillaume Clémenceau. — En 1626 elle est à Charles de Marvilliers, prêtre, écr, Sgr de la Grande Perrine ; — En 1663 à Louis Roger, secrétaire des princes de Condé et de Conti, procureur général des fiefs de l'abbaye de St-Denis pour le cardinal de Retz ; — En 1697 à Dlls Madeleine et Charlotte Langlois, demeurant à Paris. — En 1739 à Marie Ragot, veuve de Jean Noyer des Fougerets, demeurant à Morée. — En 1742 à Henri-Auguste Noyer, Sgr des Fougerets et de la Perrine, officier de la Prévoté de l'Hôtel du roi, fils des précédents, époux de Charlotte Vermillière, qui décéda en 1766 à 66 ans. — En 1760, à Charles-Gabriel-Claude Noyer, fils aîné des précédents, officier du roi en la Prévosté de l'Hôtel et Grande Prévosté de France, époux de Jeanne-Catherine Salomon ; — En 1784, à Auguste-Gabriel-Charles Noyer, Sgr de la Perrine, officier en la Prévosté de l'Hôtel du roi. — En 1785, à Jean-Pierre Noyer des Fougerets, qui paraît oncle des précédents, lui-même officier de la Prévosté de l'Hôtel du Roi, époux de Madeleine Goudet qui est dite veuve en l'an VI (1797) et est mère de Marie-Louise et Pierre-Désiré Noyer. En l'an XI (1802) elle est décédée et sa succession ouverte. — En 1809 ses enfants encore mineurs sont sous la tutelle de Louis Lorin, prêtre, demeurant à Château-dun. Il donne à bail la Perrine à Louis Clément, notaire.

Dans la première moitié du XIX^e s., la Perrine appartient à un nommé Jean-Baptiste-Mathurin Leroy, qui cumula quelque temps les fonctions de maire, de sacristain et d'instituteur à Morée. Il mourut à 87 ans en 1866. Mais il avait cessé ses fonctions de maire et d'instituteur en 1830. La Perrine paraît avoir servi de mairie pendant tout le temps de son administration.

La petite Perrine était une métairie à côté de la grande et faisant partie de son domaine.

Arch. L.-et-Cher, E 177. — Collection Bernault, liasse de Morée, *passim*. — Collection R. de St-Venant, liasse de Morée. — Arch. Nat., Q 1, 495, fol. 90, v^o.

Perrine (La), écart du bourg, c^e de Rocé.

Perrine (La), éc., c^e de St-Quentin.

Perrine (La), écart du bourg, c^e de Selommès.

Perrine (La), anc. métairie et fief, psse de Souday. — *La Périgne* (Cassini). — Ce fief poussait son censif jusque dans le bourg de Souday. Il appartenait au couvent de la Perrine, psse de St-Corneille, près du Mans. — Ce bien avait été donné à l'abbaye par Jean Pancouf, archidiacre

de Laval ; il l'avait acheté à Jean Le Galais, seigneur de Souday en 1310 et 1315. — (Titres de la fabrique de Souday. — Abbé Blanchard, *Monogr. de Souday*, p. 52, note).

Perrine (La), h., c^e de Villavard.

Perrine (La), éc., c^e de Villetrun. — Ancien fief qui dans le principe relevait de la seigneurie des Créneaux de Thoré et pour ce fait a été confondu avec la Perrine de Lunay.

Au XV^e s. il appartenait à Marguerite Labelle, veuve de Jean Goulioud. C'est alors que le 21 janvier 1433, Pierre d'Arquenay, fils de feu Pierre d'Arquenay et de Jeanne de Coulietes (Jeanne Cueillette [?]), lui-même seigneur des Créneaux et par conséquent suzerain de la Perrine, vendait à Mahiet Fiquet, (sieur de la Picottière, de Flammesec et de Moncé, époux de Jeanne Rebours) « la féaulté, féaige, foy, hommaige, justice, seigneurie et contrainte et tout le droit que lui, et ses prédécesseurs avaient.... sur un aître auquel y a une mesure.... séant à Villetrun contenant 6 septérées de terre ou environ, joignant le chemin de Villetrun à Villejumer et autre chemin allant à Bois-seau ». Au dos de la pièce on trouve écrits ces mots : « Vendition par le seigneur des Créneaux de la foy qui lui est deue sur et à cause de la seigneurie de la Perrine par Mahiet Fiquet ». (Arch. L.-et-Cher, E 237). — Le même seigneur des Créneaux vendait en même temps à Michel Tillier, dit Fleury, seigneur de Villetrun, la foy qu'il recevait de la même Marguerite Labelle sur autres terres sises à Villetrun. La Perrine releva depuis cette époque de Flammesec et de Moncé. — Depuis cette année 1433 le fief de la Perrine perdit son nom et fut le fief de la Picottière.

De ce fief de la Perrine relevaient censivement la plupart des maisons du bourg de Villetrun qui par ce fait se trouvèrent mouvoir des deux parties de cette seigneurie de Villetrun, le Haut Villetrun et Flammesec.

La vente établie ci-dessus fut cause de la confusion qui s'est faite chez le notaire Chéroute dans son *Mémoire sur Villetrun*, où il prétend que le chef-lieu de Villetrun, avec l'église, se trouvait anciennement à la Perrine.

En 1531 le fief et seigneurie de la Perrine était à Jean Thisard, trésorier des Écossais de la garde du roi, Sgr de la Picottière et de Flammesec, comme époux de Jacquette Boursier. — (Arch. L.-et-Cher, E 192, 237. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton II des fiefs [Mémoire du notaire Chéroute sur Villetrun]. — Collection R. de St-Venant, Liasse

Familles [Neils] ; liasse Villetrun. [Titres de Bréviande].

Perron (Famille). — *Le Fresne* et *l'Étoile* (d'Authon), XIX^e siècle.

Perron (Pierre Cuillier, dit le Général), né à Luceau près Château-du-Loir en 1753, mort au Fresne d'Authon en 1834.

Parmi les Français qui, vers la fin du XVIII^e s. coururent les aventures aux Indes et offrirent leurs services aux princes indigènes, Perron fut l'un des plus remarquables.

Fils d'un simple tisserand, il quitte de bonne heure la maison paternelle pour faire comme tant d'autres « son tour de France », sans autres ressources que son intelligence et ses bras. Il arrive à Indret, dont les forges venaient d'être fondées dans une île de la Loire, en aval de Nantes, par Pierre Touffaire (voir sa notice) et là apprend le métier de fondeur de canons, origine de sa fortune future.

Les voyages au long cours le tentent, il s'engage dans un régiment en partance pour l'Île-Bourbon ; d'autres disent qu'il s'enrôle sur une frégate du Bailli de Suffren partant pour les Indes, ce qui est plus probable ; il prend ou reçoit le surnom de *Perron* pour nom de guerre ; il devait sous ce nom accomplir des choses étonnantes.

Il débarque aux Indes, en 1774 ; ses connaissances en artillerie lui permettent de s'employer d'abord chez le Rana ou souverain de Johud dans l'Inde centrale, puis chez différents princes. Il épouse en 1782 à Pondichéry une indienne d'origine française Mlle Déridan, mais il est encore dans une situation modeste. Ce n'est qu'en 1789, au moment où il entre au service de Sindiah, prince des Marattes, que sa carrière prend une tournure décisive.

Un Français ou plutôt un Savoisien de grand mérite, Leborgne de Boigne, était général au service de Sindiah et organisait à l'Européenne les brigades fameuses qui devaient porter très haut la renommée de ce pays. De Boigne distinguua Perron pour son intelligence, son énergie indomptable et sa robuste santé ; il en fit son lieutenant.

Perron, de suite, se distingua par une brillante campagne dans le Rajpoutana, puis reçut la mission d'administrer la province d'Ajmir. Il commanda en chef en 1792, battit Ismail-Bey et s'empara de la forteresse de Kamaound, au siège de laquelle une grenade lui emporta un bras. Le prince le nomme alors commandant de la deuxième brigade. Perron emploie ses forces à faire reconnaître le pouvoir de Dowlut-Raosindiah, neveu et héritier du

prince Sindiah qui vient de mourir. Celui-ci alors le nomme général en chef en remplacement de De Boigne qui part pour l'Europe en 1796. Il a en outre l'administration des territoires ou Jaiedads destinés à l'entretien des brigades guerrières du pays. Ces territoires lui procurent environ un million de livres de revenus (25 millions de francs) mais avec la charge de l'entretien de l'armée.

Cette haute fortune ne manqua pas de lui susciter des ennemis et il ne put gouverner en paix sa province qu'en combattant ses compétiteurs. C'est ainsi que Delhi et Agra lui fermèrent leurs portes et il ne parvint à s'en emparer qu'après des sièges en règle, malgré la concession du prince.

Dès lors, le pays étant pacifié, la puissance du dernier empereur Mogol, tributaire des Marattes était entre ses mains et au nom de Sindiah il put gouverner tout le pays compris entre la Jumna et le Gange, autrement dit la plus belle partie de l'Indoustan. Cette situation magnifique devait durer cinq ans, de 1798 à 1803.

Mais ses ennemis vivant dans l'entourage du prince n'avaient pas désarmé. Parvenu ainsi au faite de la puissance il se trouva en butte à leur haine comme à la jalousie des Anglais qui voyaient en lui le plus redoutable obstacle à leur expansion.

C'est là ce qui devait perdre Perron. Lord Wellesley, gouverneur du Bengale le fit attaquer par le général Lake qui envahit les états de Sindiah et battit les troupes de Perron à la bataille d'Alighurh suivie de la prise de cette place qui contenait avec les approvisionnements, le trésor de guerre de Perron. Ce fut pour lui un désastre irréparable ; faiblement soutenu par Sindiah, trahi de toutes parts, il se retira sur le territoire de la Compagnie des Indes (Anglaises). Il devait encore séjourner deux ans à Chinsurah près de Calcutta pour régler ses affaires et réunir les débris de sa fortune. Il s'embarqua pour l'Europe en 1805 et débarqua à Hambourg au début de l'année 1806. Les mémoires de Bourienne (T. VII, chap. 12), qui était alors préfet de l'Empire français à Hambourg, relatent l'impression que causa cet événement d'un jour et indiquent quelle réputation le général Perron avait su attacher à son nom parmi ses contemporains.

Bien qu'une large part de sa fortune fut restée aux mains des Anglais, Perron rentrait encore fort riche en France. Cette fortune était estimée à 12 millions de francs. Bien qu'on en ait dit, jamais il ne

s'était livré au commerce des diamants et ses richesses lui venaient des fonctions hautement et prodigieusement rétribuées qu'il avait occupées dans l'Inde. Il avait fait acheter pour lui, par un parent, la terre du Fresne d'Authon en Vendômois. Il y vécut près de 30 années encore dans une retraite absolue, s'occupant de faire le bien et entouré par sa famille d'affections et de soins. Il fut enterré au cimetière d'Authon en mai 1834. Un portrait de lui existe au château du Fresne.

Il avait perdu en 1805 (?) sa première femme qui lui laissait deux enfants et en 1807 il épousait en secondes noces Adélaïde-Joséphine du Trochet, fille de Louis-René-Frédéric du Trochet et de Madeleine de Gallois de Bezay, habitant près Château-Renault. Il laissait sept enfants.

De son premier mariage avec Madeleine Déridan, il eut : 1^o) Madeleine, (1802-1869), comtesse Alfred de Montesquiou-Fezensac ; 2^o) Joseph, (1803-1869) qui épousa une fille du maréchal Oudinot, duc de Reggio.

De son second mariage avec Adélaïde du Trochet, il eut : 3^o) Joséphine (1808-1825), comtesse Olivier de la Rochefoucauld ; 4^o) Charlotte (1809-1892), comtesse Frédéric de la Rochefoucauld ; 5^o) Caroline, (1814-1879), comtesse de Nansouty ; 6^o) Elisabeth, (1816-1866), comtesse Léon de Montesquiou-Fezensac ; 7^o) Jacques (1818-1890), officier d'Etat-major, puis membre de la Compagnie de Jésus, décédé Père Général de la province du Canada.

Nous nous sommes particulièrement étendu sur la vie du Général Perron, parce que cet homme représente un des types les plus remarquables de ce que peut l'intelligence unie à l'énergie dans la race française. Il mérite une biographie plus complète. Nous savons qu'un de ses descendants se propose de s'en occuper.

Le château du Fresne d'Authon est aujourd'hui encore entre les mains de sa famille. — Voir *Le Fresne*.

Mémoires de Bourienne, t. VII, chap. 12. — Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 106. — Passac, p. 88. — Rochambeau *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 438. — *Biographie Michaud*. — Larousse, Grand Dictionnaire... au mot Perron. (Ces articles ont besoin d'être corrigés). — Notes ms. fournies par les descendants de Perron. — *Bulletin vendômois*, 1896, p. 193... etc.

Perron (Le), f., c^o de Bouffry. — *Le Perronet*, (Service vicinal).

Perron (Le), éc., c^o de la Chapelle-Vieusse. — *Le Péron* (Cassini).

Perronnière (La), lieu-dit, c^o de Ruan. — On donne ce nom à un amas considérable

de pierres énormes qu'on a pu rattacher comme dolmens et pierres levées à l'époque préhistorique, mais qui semblent pourtant se trouver là d'une manière naturelle. Cet amas curieux de blocs calcaires (ou de grès) a été décrit dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1893, pp. 14 et suiv. ; 1896, p. 175 ; 1903, p. 204.

Perrot (Michel), bailli de Mondoubleau en 1442. — En 1444 il est en outre châtelain de Vendôme. — Son sceau est reproduit au Cartulaire de l'Épau : *De... à la croix de... chargée de cinq coquilles*. — (Biblioth. nat. ms. latin n^o 17124, f^o 37. — *Bulletin vendômois*, 1882, p. 51).

Perrot (Robert), 32^e abbé et 7^e commendataire de l'Étoile, de 1701 à 1742. — Il succède à Alexis-Léonor de Bellemare, et eut pour successeur Jean-Joseph Bayle. — Il était chanoine de la cathédrale et vicaire général du diocèse de Chartres et lecteur du roi Louis XIV. — Ses armes étaient : *D'azur à deux croissants d'argent accolés, l'un montant, l'autre renversé, au chef-d'or chargé de trois aiglettes de sable*. — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 158).

Perroux (Famille du). — *Vaulousevan*, xvi^e siècle.

Perruche (La), anc. mét., psse de Ville-dieu. — Au xvii^e s. ce lieu est à une famille Léger. — (Reg. de Villedieu, 5 avril 1648).

Perseigne (Abbaye de), possédant à Nourray la métairie appelée Le Petit-Perseigne. — Armes : *De gueules à deux crosses d'or en sautoir*. — (Cauvin). — Alias : *De... à trois fleurs de lys surmontées d'une croix en chef... à la bordure de... chargée de 8 besants*. — (*Cartul. de Perseigne*, *Introd.*, p. VIII).

Perseigne (Le Petit), écart du bourg de Nourray. — *Perseigne*, xvii^e et xviii^e s. — Anc. mét. relevant en fief du Bouchet-Touteville, qui en 1209 était des dépendances du Bouchet même et fut donnée alors à l'abbaye de Perseigne par Jeanne du Bouchet, alias Jeanne de la Guerche, fille de Gosbert de Freuilly, Sgr du Bouchet, et veuve en prem. n. de Hugues VI, V^{te} de Châteaudun, et en deuxième noces femme de Robert, comte d'Alençon. — Jeanne du Bouchet fut inhumée dans l'abbaye de Perseigne. — La métairie qu'elle donna ainsi à son abbaye s'appela par la suite *Le Petit Perseigne*. — La dime de ce lieu appartenait à Marmoutier. — Le Petit P. a été vendu nationalement en 1791 pour 15,500 livres. Il était dit d'un revenu de 240 livres en 1695 et de 450 l. en 1789. — (*Cart. de Perseigne*, *Introduction*, p. xlv et cv, et chartes 17, pp. 45, 46

et 207. — Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 25. — *Revue du Maine*, IV, p. 47).

Personnes (Famille des). — Armes : *D'argent à trois merlettes de sable*. — (Chan. Hubert).

Pertuis-Hennequin (Le), ou *Pertuis-Annequin*, ancienne closerie, c^o de Villiers. — On l'appelait aussi *Le Petit-Rochambeau*, parce qu'elle appartenait à la famille de ce nom au xvii^e siècle. — Au xviii^e s., cette closerie est à la famille Satis, puis au sieur Jabre des Belles, Sgr de Villaria. — Au xix^e s., elle fut achetée par un M. Fortier qui fut maire de Villiers de 1865 à 1892. C'est à lui qu'on doit le don de la mairie actuelle de Villiers qu'il bâtit, dit-on, à ses propres frais. — M. Fortier construisit au Pertuis-Hennequin une villa importante et y creusa en 1868 un puits artésien, le premier du pays. — En 1891 la commune de Villiers acheta la maison du Pertuis-Hennequin et en fit la maison d'école du lieu, ce qu'elle est aujourd'hui. — (Titres de propriété de la c^o de Villiers, à la mairie. — Biblioth. de Vendôme, ms., 323, p. 86 [Mémoires de Duchemin]).

Pertuzerie (La) ou *Partuiserie*, anc. mét. psse d'Authon, près l'étang de Vaulnoise. — Elle appartenait à l'abbaye de l'Étoile. — (Arch. Nat., P 606).

Péruse (Pierre de), 26^e abbé de la Trinité, de 1385 à 1413, du temps des comtes Jean VII et Louis. — *Petrus de Perusia*. — Ses armes, d'après son sceau (Trin. 796) étaient : *Un écu à un pal de vair* (ce qui prouve qu'il était de la famille de Péruse des Cars). — Il était abbé de St-Aubin d'Angers quand il fut élu abbé de la Trinité comme successeur de Guillaume du Plessis. Sous sa prélature, le relâchement de la discipline fit encore des progrès, au point qu'on dut faire le procès à deux moines qui avaient volé le tronc de la Ste-Larme (1413). — En 1407 il vendit la maison de Paris appartenant au couvent comme il avait vendu en 1385 les biens de Poissy. — En 1413 il résigna son abbaye en faveur de Jean de la Font. Il vivait encore le 29 nov. 1415, jour du décès de son successeur Jean de la Font et paraît être mort le 18 mars de cette même année 1415 (1416 N. S.). — Il fut enterré, d'après l'abbé Simon, dans la chapelle St-Pierre, devant la grille. — (*Cart. Trinité*, 530 note 1, p. 372 ; 572 notes ; 629 note 1, 734 notes 6 et 7, 758, 787, 796, et t. IV, pp. 119, 126, 130 et 384. — Abbé Simon, II, p. 270. — *Gallia christiana*, VIII, p. 1378).

Péruse des Cars (Famille de). — *La Ferrière* (de Touraine), xix^e s. — Armes :

De gueules au pal de vair appointi. — (Carré de B.).

Peschard (Famille). — *Girondeau, La Billelière, Romeau, Briolas, Les Rouaudières, L'Audinière, Les Moulins de la Ville*, XIV^e s. — *Les Rouaudières, Ardon, La Ralluère, L'Épinay (de Choue), La Chouparrière (de Choue), Villeneuve (de Montoire), La Cirolière (de St-Agil), La Métairie-Cochin, La Morandière, (de Boursay), La Petite Berruère, La Rousse (de Choue), La Messetière, La Moutonnière, La Bouetterie, La Tiercelinière, La Borde du Chesne, La Berruère (de Boursay)*, XV^e s. — *Les Rouaudières, La Mabilère, La Peschardière, Les Berruères (de Choue), La Chevernière, La Ferpinnière, Boisrobert, Echoiseau (de St-Quentin)*, XVI^e s. — *Les Rouaudières, Bail^l, La Pommeraié*, XVII^e s. — *Baillé*, XVIII^e s. — Armes : De gueules à la bande d'or, chargée de 3 roses d'azur et acostée de quatre chouettes d'argent, deux de chaque côté. — Alias : De sinople à un pélican d'argent, nourrissant ses petits également d'argent posés dans un nid d'or et perché sur un faisceau de flèches d'or, liées de gueules. — (Malardier et Abbé Froger dans sa *Généalogie de Vanssay*).

Peschard (Jean), personnage qui vivait au XIV^e s. et qui fut intendant des affaires des seigneurs de Souday dont il rétablit la fortune compromise. Il fit lui-même une grande fortune tout en faisant celle de ses seigneurs et posséda de nombreuses terres sur les paroisses de Souday, de St-Agil et de Choue. Il est surtout connu par son testament en date de 1390 dans lequel il fait de nombreuses fondations, entre autre la chapelle dite *des Peschards* en l'église de Souday, celle de St-Antoine d'Alleray, etc. — Ses descendants couvrirent le pays. On les suit surtout par la raison qu'ils étaient en possession perpétuelle du droit de nomination du titulaire de la dite chapelle des Peschards. — Le testament de J. P. est reproduit avec généalogie des Peschards, au *Bulletin vendômois*, 1903, pp. 92 à 109, (Art. J. Alexandre). — (Notes ms. de l'abbé Blanchard et de l'abbé Chéramy. — Archives de la Fabrique de Souday, etc.).

Peschardière (La), f., c^o de Beauchêne.
Peschardière (La), f., c^o du Temple.
Peschardières (Les), f., c^o de Choue. — *La Peschardière, les Peschardières*, XV^e et XVI^e s. (Chartrier de St-Agil). — Ancien fief relevant d'Alleray à foy et h.

Cette tenue des Peschardières réunissait trois métairies appelées Les Peschardières (grandes et petites) et la Brosse. — En 1465, la Peschardière est à André de la Haye. — En 1521, la Grande Pes-

chardière et la Brosse sont à la famille Trottier. — En 1541, Laurent Trottier, de Tours, vend la Grande P. à Jacques Peschard, avocat au Mans et à Anceau Miot, prêtre. — En 1521, Gilles Thévoz possédait la Petite P. à cause de sa femme fille de feu Olivier Guilloys. — En 1539 et 1541, elle était, avec la Bortroue, en la possession de Jacques de Morée éc^r, seigneur de Bouville, à cause de Jeanne Guilloys sa femme, veuve de Guillaume Thévoz. — En 1575, la Petite P. est à Léonard Thévoz, sieur de la Bortroue. — Au VIII^e s. cette tenue des Peschardières était réunie au domaine d'Alleray-St-Agil. — (Arch. Nat., P 700, n^o 36 ; P 702, n^o 1 ; P 703, n^o 1. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 68, note. — Collection R. de St-Venant, Liasse Choue-Alleray).

Peschauldières (Les), ancien fief, situé partie sur Choue, partie sur Cormienon et partie sur le Temple et dont dépendait la borde de Guetteloup. — Il relevait à foy et h. du fief de Vaulouzeran (1551). — (Arch. Nat., P 707, n^o 1).

Péséries (Les), f., c^o d'Épuisay. — Cette ferme était dans la censive de Courtemblay. — (Arch. Nat., P 700, n^o 64).

Péséries (Les). — Voir *Péséries*.

Pesle (Le), h., c^o de Lunay. — *Le Pellé* XV^e s. (Aveu de Fortan). — Il relevait de Lavardin et appartenait au prieuré de Fortan. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 234 ; P 611, n^o 14. — Titres de la terre de la Blotinière. — Lepaige, article *Fortan*).

Pessan (Famille du). — *Les Landes* (de Montrouveau), XVI^e s.

Pesson (Famille). — *Maison-neuve* (de Villedieu), XVIII^e et XIX^e s.

Pesterie (La) éc., c^o de St-Martin-des-Bois.

Pétardière (La), anc. mét., au village de Cornailles, cité aux titres de la terre de Faye.

Pétigny (Famille de). — *Savateau*, XIX^e s. — Armes : D'azur à une bande d'argent, accompagnée de six roses d'or posées en orle. — (Généalogie de la famille de Brunier, p. 152).

Pétigny de St-Romain (François-Jules de), archéologue et historien, né à Paris en 1807, mort à Clénord, près Courcheverny, en 1858. — Il se rattachait au Vendômois en ce sens qu'il avait épousé en 1835 la fille de Jacques-Philippe-Abel de Brunier, propr. du château de Chiche-ray à Pezou, et qu'il posséda lui-même la ferme de Savateau, commune de St-Firmin.

Il fut élève de l'École des chartes, de 1822 à 1824, et conseiller de préfecture,

démisionnaire en 1830. Après cette démission, il se livra tout entier à son goût pour les recherches historiques, ce qui l'incita à écrire dans de nombreuses publications périodiques appropriées.

Ses deux principaux ouvrages ont été : 1^o *Études sur l'Histoire, les lois et les Institutions de l'époque mérovingienne* (Paris, Brochaut, 1843 à 1845, 3 vol.) ; et 2^o *Histoire archéologique du Vendômois*, (Vendôme, Henrion, 1846, avec réédition en 1882). Le premier de ces deux ouvrages lui ouvrit les portes de l'Académie des Inscriptions ; le second consacra sa réputation et lui assura toute la reconnaissance des Vendômois. C'est là en effet un véritable monument élevé à la gloire du pays. Sans doute cet ouvrage n'est pas exempt d'erreurs, mais il est certain que l'œuvre de Pétigny est aussi parfaite que puisse l'être un travail conçu et rédigé à une époque où les sciences historiques n'avaient pu encore profiter des travaux d'érudition parus depuis en foule et de la publication des cartulaires de la région. Le style en est si coulant et si agréable, que les personnes les moins amies des histoires locales le lisent avec le même plaisir qu'un roman historique. Les faits y sont présentés selon un enchaînement logique, marqué au coin de la bonne méthode. C'est là un livre qui toujours sera lu avec fruit pour tout homme curieux de l'histoire du Vendômois.

Une notice sur Pétigny, sa vie et ses ouvrages a paru sous la signature de M. de la Saussaye, en 1859. *Œuvres*

Notice... sur la famille de Brunier, pp. 151 et 152. (Rouen, Boissel, 1869). — *Notice sur la vie et les Ouvrages de François-Jules de Pétigny*, par de La Saussaye, membre de l'Institut (Paris Hunot, 1859). — *François-Jules de Pétigny, et ses amis de l'École des Chartes*, par Xavier de Pétigny, son petit-fils, (1909, Imp. Launay à Vendôme). — *Bulletin vendômois*, 1909, pp. 24 et suiv. — *Revue du Maine*, 1882, p. 219. — *Revue des Sociétés Savantes*, t. IV (1858), p. 641. — *Annales Norbertines*, 1888, p. 202, etc.

Pétiot de Laluisant (Famille). — A Authon, XVIII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 pigeons d'argent, au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or. — (Bachelin Deflorenne, 1873).

Petit (Famille). — voir *Le Petit*.

Petit-Aistre (Le), anc. mét., psse des Hayes, appartenait à l'abbaye de St-Georges. — (Arch. L.-et-Cher, liasse St-Georges-du-Bois).

Petit-Bois (Le lieu du), psse d'Arville. — Il était légué en 1636 par Julienne Beauvais, femme de Thomas Poithou, à la fabrique d'Arville, à l'effet d'acquit-

ter la rente de 3 livres par elle due pour sonner tous les jours à midi l'Angelus en l'église d'Arville. — (Arch. L.-et-Cher, G 923.)

Petit-Bois (Le), anc. mét. psse de Cellé, sur la carte de Cassini. Elle était située près Vauvert et les Caves.

Petit-Bois (Le), f., c^o de la Fontenelle.

Petit-Bois (Le), f., c^o de Fortan.

Petit-Bois (Le), f., c^o du Gault. — C'est là que, en janvier 1869, eut lieu un parricide. — Un nommé Pilet fut assassiné par son fils qui fut guillotiné.

Petit-Bois (Le), h., c^o d'Huisseau.

Petit-Bois (Le), f., c^o de Lancé. — Elle appartenait au prieuré de Lancé et fut vendue nation^l en 1791 pour 8,550 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 264. — *Bulletin vendômois*, 1876, p. 271.)

Petit-Bois (Le), f., c^o de Mazangé. — Au XVII^e s. le Petit-Bois était aux mains d'une famille Le Gallois, des seigneurs de Bezay. — Jean Pierre Le Gallois, époux de Marguerite Gaudin, en était seigneur en 1705 et 1708. — (Reg. d'Azé, 1705 et 1708.)

Petit-Bois (Le), éc. c^o de Montrouveau.

Petit-Bois (Le), f., c^o d'Oigny.

Petit-Bois (Le), anc. mét. sur la carte de Cassini, psse de Sargé, entre les Claies et le moulin de Comme.

Petit-Bois [1^{er}] (Le), f., c^o de Savigny, entre la Conardière et la Richaudière.

Petit-Bois [2^e] (Le), f., proche Frétay, c^o de Savigny. — Cette ferme est du domaine de Frétay.

Petit-Bois (Le), f., c^o du Temple. — Ce lieu en 1662 appartenait à Marguerite de Gallois de Bezay, cousine d'Elie de Coutance, sieur de la Fredonnière, dont elle était chargée d'affaires en 1662, alors qu'il était à l'armée. Elle lui légua tous ses biens meubles et l'usufruit du tiers de sa fortune par testament en date du 1^{er} juillet 1662. — En 1675 le Petit-Bois est à Anne de la Bourdonnière et Marguerite Le Gallois. — En 1701 à Pierre Le Gallois, conseiller aux Grands jours du vendômois. — En 1737 à Jean de Gallois, chev. Sgr des Grandes Gandonnières et du Petit-Bois. — Ce lieu fut vendu nation^l sur l'émigré Montmarin pour 14.000 l., en 1793. — (Collection R. de St-Venant, dossiers Cheramy, [Le Temple 1662]. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 122. [1675]. — Arch. L.-et-Cher, E 222 [1701] ; Q., District de Mondoubleau, n^o 103. — Reg. de St-Martin de Sargé, 1737).

Petit-Bout (Le), f., c^o de Lancé.

Petit-Citeaux (Le), ancien fief, situé au bout du faubourg St-Bienheure, plus

loin que la Chape de Vendôme. — Ce fief appartenait aux moines du Petit-Citeaux dans la forêt de Marchenoir. Il avait été formé de dons divers de la part des donateurs suivants : — Les Moines de la Trinité en 1193; Barthélemy du Plessis et sa sœur Flandine, en 1207; Jean II, comte de Vendôme, en 1208 et 1211; Mathieu, fils de Richard Le Normand, en 1212; Renaud de Lisle, en 1212; Jean IV, dit Jean de Montoire, comte de Vendôme, en 1219 et 1220; Geoffroy Troussier, dit Geoffroy d'Azé et Alix sa fille, en 1221, 1231 et 1252; Gradulphe du Quartier, en 1269, et enfin les moines de la Trinité, en 1271. — (*Bulletin Dunois*, IV, pp. 433 et 434).

Petit de Gastines (Famille). — *La Mousardière*, XIX^e s.

Petit de Saint Lienne (Famille). — *Renay, Champlain*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles*. — (Cachet, aux titres de Renay).

Petit des Landes ou Deslandes (Famille protestante). — *Les Landes* (de Lunay) XVI^e s. — *Tarché, Cherchenois*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à trois coquilles oreillées d'or*. — (La Chesnaye). — Alias : *D'azur à une lande ou arbre sans feuilles d'argent, écartelé de gueules à une ruche d'or*. — (Arm. ms.).

Petit du Petit-Hôtel (Famille). — A St-Cyr de Sargé, XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 trèfles d'argent et en pointe d'une molette de même*. — (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*).

Petite-Armée (La), f., c^e de Souday. — Le vrai nom de ce lieu est Petite-Ramée. — Mais il est nommé *Petite-Armée* aux annonces du *Journal Le Loir* du 17 juin, 1853. — Voir *Ramé*.

Petite-Croix (La), escart de l'Estriverde, c^e de Fontaine-Raoul,

Petit-Étang (Le), éc., c^e des Hayes. — Ce lieu tire son nom du petit étang de Gastine qui lui est proche.

Petite-Forêt (La), éc., c^e de Montoire. — Ce lieu prend son nom d'un défrichement dans l'ancienne forêt de Montoire.

Petite-Forêt (La), maison de garde, c^e de la Ville-aux-Clers. — Ce lieu tire son nom de *Petite-Forêt*, d'une partie de la Forêt de la Gaudinière appelée ainsi, et située entre la route de la Ville-aux-Clers à la Gaudinière et la route de la Ville-aux-Clers à Cloyes, vers la Grande Borne.

Petite-Grange (La), éc., c^e d'Oigny.

Petite-Haie (La), éc., c^e de la Chapelle-Vicomtesse.

Petite-Haie (La), h., c^e de Morée, 51 habitants.

Petite-Lande (La), h., c^e de Bouffry.
Petite-Maison (La), éc., c^e de Choue.
Petite-Marie (La), f., c^e de Romilly.
Petite-Perchais (La), éc., c^e de St-Gourgon. — *La Perchais*, (Cassini).

Petite-Porte (La), éc., c^e du Gault.
Petites-Haies (Les), f., c^e de la Fontenelle.

Petites-Haies (Les), éc., ou ferme, c^e de Villiersfaux.

Petites-Landes (Les), anc. mét., psse de St-Agil. — Elle relevait censiv^t de St-Agil même. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87.)

Petites-Landes (Les), anc. mét., psse de Souday. — On la voit en 1466 faire partie du domaine de Montjoly. — (Arch. Nat., P 704, n^o 103).

Petites-Maisons (Les), écart de l'Estriverde, c^e de Fontaine-Raoul.

Petites-Rues (Les), f., c^e de Houssay. — Elle a été vendue par lots en 1846. — (*Journal Le Loir* 16 janv. 46).

Petites-Ventes (Les), f., c^e de Beauchêne. — *Les Vieilles-Ventes*, XVII^e s. — En 1607, demeurait aux Vieilles-Ventes, psse de Beauchesne, Marin de St-Méloir, sieur de Belmont et D^{lle} Charlotte de Cibert sa femme. — (Abbé Blanchard, notes ms sur Beauchêne).

Petites-Ventes (Les), f., c^e de St-Mars-du-Cor.

Petite-Tuilerie (La), éc., c^e de Sasnières.

Petiteu (Famille). — *La Guinetière*, XV^e s.

Petite-Vallée (La), anc. mét. psse de la Ville-aux-Clers. — (Collection La Vallière, Reg. terrier de la V.-aux-Clers).

Petit-Fontaine-Raoul (Le), écart du bourg de Fontaine-Raoul, 25 hab. — En ce lieu du Petit-Fontaine-Raoul, Charlotte de Phélines, veuve de Charles de Brossard, sieur de Clairefontaine, faisait construire un « lieu seigneurial », en 1687. — Au XVIII^e s., ce lieu était encore aux mains des sieurs de Clairefontaine et fut partagé dans la première moitié de ce siècle entre François, Eustache et Charles de Brossard. — Marie de Brossard, fille de Charles et épouse de Pierre Leroy ou Leray aurait eu le Petit-Fontaine après son père. Elle aurait laissé 6 enfants. — Jacques Le Portier ou Le Parlier, marchand, était propriétaire du lieu en 1759. (Arch. L.-et-Cher, G 220. — *Bulletin Dunois*, X, p. 44).

Petit-Jean (Famille de), vers Epuisay, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à une bande de gueules, écartelé de gueules à une bande d'argent*. — (J. Denais).

Petit-Mans (Le), f., c^e de Sargé. — *Le Petit-Ment*, (Etat-Major). — Anc. mét. appartenant à l'abbaye de St-Vincent

du Mans. — Elle a été vendue nation^l. pour 14.200 livres en 1791. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 152.)

Petit-Marchais (Le), anc. mét., psse de la Chapelle-Vicomtesse. — Elle appartenait au XVII^e s. au prieur de la Chapelle et était prise à bail par la dame des Chauvellières, suivant accord entre elle et le dit prieur en 1705. — (*Bulletin vendômois*, 1904, p. 121).

Petit-Marchais (Le), f., c^e de Danzé. — Cette ferme fait partie du domaine de la Croiserie.

Petit-Moulin (Le). — Ancien moulin, c^e de Sargé, au bas du château des Radrets.

Petit-Pont (Le), éc., c^e d'Azé.

Petit-Pont (Le), h., c^e de Lancé, 21 hab. — *Le Petit-Pont*, (Cassini). — *Le Pont*, (Etat-Major et plan Cadastral). — Là se trouve une ferme qui au XVIII^e s. était exploitée par *Pierre Bordier*, dont les mémoires naïfs et rustiques ont été reproduits au Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, par MM. Nouel et Martellière, années 1900 et 1901. — La ferme du Petit-Pont était en 1802 à André Bondon, de Lyon. — (Rochambeau, *Le Vendômois épigr.*, II, p. 444).

Petit-Quartier (Le), h., c^e de Fontaine-Raoul. — *Le Quartier* (Cassini).

Petit-Roux (Le), h., c^e de Faye, 26 hab. — Ancien fief relevant censiv^t de la Thuinière. — (Titres de la terre de Faye, à Maugué).

Petits-Aitres (Les), h., c^e d'Authon. — *Les Petits-Hêtres*, (Carte d'Etat-Major). — Ce lieu était situé paroisses d'Authon et Prunay en tournée. — Il relevait censiv^t, au moins en partie, de la Taradonnière. Il était en 1527 et 1544 au Sgr même de la Taradonnière. — (Arch. Nat., P 657, n^{os} 9, 14 et 15).

Petits-Bois (Les), éc., c^e d'Huisseau. — *Les Bois* (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t du fief du Grand Mat, et au XVIII^e s. appartenait à la famille de Verthamon. (Collection Bernault).

Petits-Champs, (Les), éc. ou f., c^e de St-Quentin.

Petits-Estres (Les). — Voir *Petits-Aitres*.

Petits-Gats (Les), anc. mét., psse de Souday. — Elle appartenait à la cure du lieu et fut vendue nation^l en 1791 pour 800 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 250).

Petit-Souper (Le), éc., c^e de Souday.

Petit-Terrier (Le), éc., c^e de Souday.

Petit-Thouars (Famille du). — Voir *Bergasse du P. T.*

Petit-Thouars (Abel-Georges-Nicolas-Bergasse, Amiral du), né à Bordeaux-les-Rouches (Loiret), en 1832, mort à Toulon en 1890. — Abel Bergasse était fils et petit-fils de deux demoiselles du Petit-Thouars, toutes deux sœurs de marins fameux, et il fut adopté par son oncle, le vice-amiral Abel Aubert du Petit-Thouars, frère de sa mère, d'où son nom de *Bergasse du Petit-Thouars*. Il était petit fils de Nicolas Bergasse, avocat et député de Lyon qui fut un des défenseurs du roi Louis XVI.

Bergasse entra dans la marine comme élève du Borda en 1847. Il était enseigne de vaisseau en 1854, lieutenant de vaisseau en 1856, capitaine de frégate en 1864, capitaine de vaisseau en 1870, contre-amiral en 1877, vice-amiral en 1883.

Sa première campagne de mer, faite alors qu'il était aspirant, eut lieu dans l'océan pacifique où il resta cinq ans. — Il prit part, comme enseigne, à la guerre de Crimée où il fut deux fois blessé et perdit l'œil gauche. En 1864, il commandait le Duplex dans les mers de Chine et dut faire montre de grande énergie pour faire respecter le Pavillon Français sur les côtes du Japon, alors en pleine guerre civile. Il est le premier des Européens que voulut bien recevoir le Mikado, en audience solennelle, en 1868. Il est aussi le premier qui prît ou du moins qui par ses écrits et sa correspondance témoignait qu'il prévoyait l'avenir réservé au Japon.

En 1870 il était destiné à servir en qualité de chef d'Etat-Major de l'Amiral Excelmans dans la flottille projetée pour opérer sur le Rhin. Mais cette flottille ne fut pas formée, ou du moins ne put servir, et du Petit-Thouars dut s'enfermer dans Strasbourg avec ses marins. Il fut là pour la troisième fois blessé, puis fut fait prisonnier de guerre avec la garnison.

Après la guerre, le commandant du Petit-Thouars fut nommé membre du conseil de l'Amirauté, puis en 1876 commandant de l'école de canonnage; en 1878 chef de cabinet du ministre de la guerre, puis major général. En 1881, en qualité de contre-amiral, il commandait la division navale des mers du sud. En 1883, il était major de la flotte. En 1886, il était préfet maritime à Cherbourg, puis à Toulon, en 1888. Enfin en 1889, il était nommé commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. On songea alors pour lui à créer le titre de Chef d'Etat-Major général de la marine, comme il y avait un Chef d'Etat-Major général de l'armée de terre; mais la

mort est venue le surprendre subitement le 14 mai 1890; il n'avait que 58 ans!

Bergasse du Petit-Thouars était le type achevé du marin français. Homme de guerre, diplomate et homme du monde à la fois, il remplit merveilleusement tous les postes qui lui furent confiés. Il avait des manières parfaites, une tournure élégante et distinguée qui charmaient ses interlocuteurs. Sa bravoure parfois téméraire, sa volonté d'une fermeté inébranlable, son énergie indomptable, la dignité de sa vie, sa sollicitude touchante pour ses marins, entraînaient les hommes servant sous ses ordres et les rendaient capables de tous les sacrifices. Il était, par surcroît, d'une foi très vive et qui ne se démentit jamais.

Tous les actes de sa vie forcèrent l'estime et l'admiration de ses amis, de ses compatriotes, de tous ceux qui l'ont approché. Peu d'hommes ont laissé autant que lui un magnifique exemple à suivre.

Sa famille a publié, en 1906, un volume extrêmement intéressant, formé de ses notes et de sa correspondance, avec une préface remarquable du contre-amiral Dupont.

L'amiral B. du P. T. était devenu Vendômois par son mariage avec M^{lle} Mac-Léod, nièce de l'Amiral Fourichon qui fut plus tard ministre de la guerre. Sa famille habite Villiers où elle possède une propriété appelée La Marsaulerie encore habitée par sa veuve et possédée par son fils, lui-même officier de marine.

Il laissait encore trois filles : 1^o) Anne, qui est femme du commandant Ronin, capitaine de vaisseau ; 2^o) Pauline, femme du commandant de Rocca d'Huytéza, capitaine de frégate, et 3^o) Julia qui épousa le lieutenant de cavalerie Auguste Jeanpierre (qui habite Renay).

Il a été inhumé dans le cimetière de Villiers, où la Marine lui a élevé un beau monument. — (Rochambeau, *L'amiral Bergasse du Petit-Thouars*, [Blois, Moreau, 1890]. — *Le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars*, d'après ses notes et sa correspondance, [1832-1890, avec préface du contre-amiral Dupont, Paris, Perrin et C^{ie}, 1906].)

Petit-Vendôme (L^e), écart du bourg, c^o de Rhodon.

Pétonnerie (L^a), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Sargé, entre Lépau et la Grilléterie, sur la limite d'Epuisay. — *La Peutonnerie*, (Plan cadastral). — Ce lieu paraît avoir aujourd'hui disparu.

Pétouys (Famille). — *Les Haies* (de St-Agil), xv^e s.

Pétronille (de Châteaurenault), femme du comte Foulques, xi^e s. — Voir *Foulques l'Oison*.

Petterie (L^a), anc. mét. psse des Hayes, au sud et près de Haut-Feu. — (*Carte de Cassini*).

Pézeries (Famille des). — *La Bourrelière*, xv^e s.

Pézeries ou *Pésevies* (L^{es}), ancien fief répandu sur les paroisses de St-Bienheure de Vendôme, de Coulommiers et de Chicheray. — Il en reste le Bois des Pézeries à l'ouest de Bois-la-Barbe. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville et en partie de la Galoche. — En 1542, il est à Hardouine de Fontenay, veuve de défunt le Sgr de la Beauissière (?). — En 1626 à Martin Poitrine, Sgr de la Salle, gouverneur des magasins du château de Vendôme, époux de Marie Picault, dont le fils, François Poitrine, Sgr de la Salle, gentilhomme de la Fauconnerie du roi en 1667, se faisait délivrer cette année-là par le curé de Coulommiers un certificat de baptême, l'acte primitif en étant égaré ou détruit sur les registres de la paroisse, ce qui prouverait que la manoir des Pézeries, aujourd'hui disparu, aurait été situé sur la paroisse de Coulommiers. — En 1682 ce fief est à Pierre Morin, docteur en médecine. — En 1715 à Barthélemy Guenette. — Ces personnages sont connus par leurs aveux au Bouchet-Touteville. — (Bibl. Vendôme, ms., 1^o Terrier du Bouchet-Touteville, p. 627; 2^o Dossier Mareschal. — Reg. de Coulommiers, 1667. — Chartier de Meslay, carton n^o 9, Papiers du Bouchet-Touteville).

Pézié (Famille). — Fargot, xviii^e s.

Pézière (L^a), éc., c^o de Villechauve.

Pezou, gros bourg et commune du canton de Morée, à 10 kil. sud-ouest de ce chef lieu et à 18 kil. nord-est de Vendôme. — *Pustaco*, *Pezoletum*, *Pezostum*, *Pezotum*, *Pisost* xi^e s.; *Pezotum*, *Pizotum*, *Pizoiium*, XII^e s.; *Pezo* XIII^e s.; *Pesou*, 1325, *Pisotum*, 1468, 1468, (Cart. Trinité). — *Pezo*, XIII^e s., (Pouillé Chartrain). — *Pizotum* et *Pezotum*, XII^e s. (Cart. St-Laumer). — *Pezou*, (Cassini, Etat-Major, etc.)

Cette commune est bornée au nord par Fréteval, à l'est par Lignéres et Renay, au sud par St-Firmin et Lisle, à l'ouest par Lisle et Busloup. — Elle est traversée par la rivière du Loir, qui baigne son bourg et de plus est arrosée en partie par le Gratteloup ou rivière de Busloup qui vient se jeter dans le Loir à 100 mètres au-dessus de Pezou; et encore sur la rive gauche du Loir elle possède des fontaines à St-Ouzille et Chicheray qui arrosent des prairies. — Elle

est traversée par la grande route nationale n^o 10 de Paris en Espagne, qui forme la grande rue de son bourg et encore par la route d'Oucques à la Ville-aux-Clercs. Elle a une station à son bourg, sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme, (C^{ie} d'Orléans),

Lieux habités : — Son bourg qui compte 120 maisons et 400 habitants (en 1896). — Le Haut de Fontaine, 33 hab. — Le Bas de Fontaine, 240 habitants. — Chicheray, hameau et château, 130 hab. — Chesne-Carré, 44 hab. — Fortunas. — Monthenry. — Le Portau. — Le Ruet. — Bellassise. — La Vallée-au-Bernage. — La Croix-St-Marc. — La Gabotière. — La Soubardière. — Fontaine (moulin). — Belessort ou Malessort. — Monplaisir. — La Guizonnière. — La Thibaudière. — Les Caves. — St-Ouzille. — La Provardière. — La Haie-Barderie. — La Justice. — Le Détour. — En plus les maisonnettes du chemin de fer n^{os} 116 à 119, sur la ligne Paris à Tours par Vendôme.

Lieux-dits : — *Le Boil*, anc. fief, *Montorson*, *Repussé*, le Clos-St-Marc, Béau, la France, le Clos de l'Enfer, les Gaudinières, les Bonnes-Eaux, Montorgouet, le Gué de Colnoir, la Bardinière, la Noue-Potier, le Clos de Luy, Fosse-Creuse-Bois, la Blondelle, la Retraite, Grattechien, la Clotillière, la Fosse-Galon, la Dufourderie, le Gouffre, la Charolière, le Bois-Gergot, le Château-Marin, le Mariette, les Louiseries, la Courboisière, le Gué des Retors, le Clos de Montfort, le Pré-Talbot, la Maréchaussée, les Luards ou Luas, la Bruyère de Delà, le Clos-Mottu, le Brosseva, le Clos de Haslé, les Gontards, la Guénauderie, le *Garottier*, le Putereau, la Chenevière-Dieu, la Taille du Perron, la Haie-Morée, les Peurets, la Hubarderie, le Riche, le Carcan, les *Quatre-Demoiselles*, le Clos-Durand, la *Grefferie*, le Marchais-Bourru, le Trottin, Beauvoir, la Gaudronnière, les Torellières, les Percherains, *Chamors*, le Hardereau, Ardriou, les Arches de Pezou, le Clos-Vaillant, les Prés-aux-Dames, les Bernardes, le *Chesne des Plaid*, la Genaudrie, le Clos de Champinel, le Grand-Mortier, le Grand-Ebat, le Bas de Palereau, Tasse-Toreau, la Pierre du Goulet, Montbarry, la Soubardière, le Timbureau, le Champ du Repos, la Poulouardière, la Noue-Guinebault, l'Ente du Mergier, la Courtanerie, la Farinellerie, la Barborière, Chamotre, les Chers-Castrées, Fosse-Cordier, Malantras, la Fosse-Orine, le Bois-Durand, les Reculées, la *Roche-Turbault*, ancien fief. — *Beaufeu*, ou *Beaufou* (Belfogium), *La Grisellière*, etc.

Superficie : 1.336 hectares. — Altitude du bourg, 85 mètres. — Cadastre terminé en 1833 par Délie. — Poste du lieu. — Chef-lieu de perception qui comprend les c^{es} de Pezou, Busloup, Fréteval, Lignéres, St-Firmin. — Assemblée le dimanche après le 29 juin et marché le mardi. — Brigade de Gendarmerie à cheval. — Résidence d'un notaire.

Population. — 160 feux au XIII^e s. — 71 feux vers 1760 (Expilly). — Environ 300 communians xviii^e s. — 616 hab. en 1806. — 633 en 1812. — 710 en 1824. — 836 en 1831. — 903 en 1836. — 991 en 1841. — 968 en 1846. — 1014 en 1851. — 1022 en 1856. — 1095 en 1861. — 1162 en 1866. — 1037 en 1872. — 1100 en 1876. — 1099 en 1881. — 1111 en 1886. — 1068 en 1891. — 1076 en 1896. — 978 en 1901. — 1030 en 1906. — 1032 en 1911.

Les registres de l'état civil commencent en 1590. — Noms principaux qui s'y rencontrent : Gouallard ou Goislard, Cyber, de la Haye, Champrond, de Houllay, du Boullay, Chauffourneau, Noury, d'Illiers, la Vove, de Regnard, Carmenaull, Aulde, Dugué (notaire), de Heulant, de Bruet, Loménie, Huet, Girault, (notaire), Jourdain de Moncé, Vénier, Frémont, Trémault, Arrel, de la Courbe, Dargis, Lecourtier, Bellenger, Bouchard, Biternay, Legrand de la Chartière, Fouché de la Vallée, Bourru, Gougeon, de la Fosse, Despaigne, Bigot des Bordes, Beaugendre, Mégret, du Bouchet, Durand de Paradis, Girondeau de la Noue, de la Cassaigne, Becquereau, Tisard, d'Anjou, Gannery, Nivelet, Rambourg, de Lorme, Regnard, Baranger, de la Porte, Villesan, de la Haye, Foreau, Leddet de Boismasson, Broissin des Granges, Letellier de Paradis, Lebeuf (notaire), Olivier, Augry, Moreau (de Chicheray), Guerry, Lèbreton, Baudron, Raphard, Morillon, Malescot ou Marescot, La Chevalerie, Rémilly, Cadot, Petit de la Vaudourière, de Lorrin, Alliphonse, Ramezay, Rabot, Massard, Parrain, d'Eschalard, Roberdeau, de Marçilly, Crémainville, Brossard, de Neveu, Taillevis, Besnard de Harville, Chabot, Deniau (notaire), Caumartin (évêque), Réméon de Moquet, Brunier, Bonvoust, de Briou, Buscheron, Denis de Tierceville, Bernardon de Bouville.

Curés : — Pierre Ledoux, 1509. — Jean Coisnon, 1538. — Pierre Blanchet, 1590. — Martin Thieullin, 1609. — Berthé 1612. — Jean Bouchard, chanoine de St-Georges, 1626. — Pierre Gaignepain, 1633, inhumé en 1639. — Jacques Jacquet, desservant, 1640. — Jacques

Huguenin, 1642. — Toussaint Lancelot, 1642. — Gilles Lebreton, 1664. — Michel de la Chevalerie, 1683. — Michel Roberdeau, 1700. — André Arnoul, 1711. — Louis-Claude Fichet, 1748. — Paul-Pierre Deniau, 1771. — Mulon, curé, puis officier public, 1792. — Debray, 1812. — Murphy, 1819. — Jean Lalande, 1823. — Louis-Jean Bourjuge, 1826. — Pierre Hinnet, 1828, inhumé à Pezou en 1883. — J. Maillet, 1883.

Vicaires de Pezou, chapelains de la Chapelle dite de Chicheray, fondée en 1717 en l'église de Pezou par Françoise Guerry, dame de Chicheray (voir Chicheray). — Chéreau, 1720. — René Bonaventure Noury, 1738. — Cretté, 1758. — Dufay, 1771. — Briard, 1790.

Maires : — Pierre Neilz, 1791. — Oury, an V. — Jacques Roulleau, an VII. — Julien Bucheron, an VI. — Gagé, an VII. — Jacques Roulleau, an VIII. — Lemaitre, 1813. — De Brunier, 1815. — Giraud, 1828. — Lemaitre, 1831. — Blondin, 1841. — Bretonneau, 1848. — Jules de Brisoult, 1855. — Thibault, 1864. — Foucher, 1870. — Monmarché, 1876. — Chereau, 1884. — Gaston de Brisoult, 1904. — A. Charbonnier, 1911.

Notaires à Pezou : — Calais Blondeau, notaire de l'abbaye à Pezou, 1584. — Guillaume Dugué, 1625. — Calais Dugué, 1636. — Pierre Becquereau, 1659. — Calais Dugué (2^e), 1676. — Jean Dugué, vers 1700. — Couasmet, 1724 à 1728. — Rousseau, 1729 à 1736. — Connabert, 1797 à 1808. — Lemaitre, 1808 à 1821. — Hubert, 1821 à 1827. — Girault, 1827 à 1834. — Chaton, 1834 à 1851. — Charreau, 1851 à 1856. — Célestin-René Foucher, 1856 à 1875. — Ravault, 1876 à 1878. — Godin, 1890. — Triau, 1912.

Avant la Révolution, la paroisse de Pezou était du doyenné de Fréteval, archidiaconé de Vendôme, du bailliage et de l'élection de Vendôme. Une partie de la paroisse, vers le nord, c'est-à-dire Fontaine, était du Dunois et vers le sud-est, c'est-à-dire Chicheray et Chêne-Carré, était du Blésois et relevait du bailliage de Blois.

L'Abbé de la Trinité présentait à la cure qui, au XIII^e s. était dite d'un revenu de 26 livres et au XVIII^e s. d'environ 1.000 livres dont il fallait défalquer 188 livres de charges. L'abbé Simon lui donne un revenu de 12.000 livres (il veut sans doute dire 1.200 livres). Cette paroisse au moment de la Révolution 25 septembre 1790, fut constituée en trois municipalités, celle de Pezou, celle de Fontaine, et celle de Chesne-Carré (avec Chicheray). Elles furent réunies en une seule avec

Pezou comme chef-lieu le 4 février 1791. — (Arch. L.-et-Cher, D 595, n^{os} 80 et 159).

L'Eglise de Pezou, consacrée à St-Pierre, est en deux parties bien distinctes. Le bas de la nef est du XI^e s. avec une tour de même époque qui a servi de défense, ce qu'indiquent des rainures de pont-levis au dessus d'une porte à plein cintre aujourd'hui murée. Au XVI^e s., on agrandit considérablement cette église en construisant une nouvelle nef beaucoup plus vaste et beaucoup plus haute que l'ancienne. On perça plus tard vers le sud une porte, style renaissance, dont les sculptures ne paraissent pas achevées. Cette nouvelle construction a une toiture beaucoup plus élevée que l'ancienne. Elle se termine vers Est par un haut pignon percé d'une superbe fenêtre en tiers point de 10 mètres de hauteur, malheureusement murée au XVII^e s., mais dont on distingue encore parfaitement les meneaux. — Ce qui différencie cette église des autres du pays, c'est avant tout la très grande élévation de sa toiture dont le faite est presque à la hauteur de la croix du clocher.

Cette église possède quelques vitraux dont un représente St-Pierre. D'autres, provenant de l'ex-chapelle de Chicheray, donnent les armoiries des Pothier de Blanmesnil et leur alliance avec Cueillette, seigneurs de Chicheray au XVI^e s.; et encore celles des Bruet qui possédèrent aussi Chicheray au XVII^e s.

La cloche est de 1603 et porte cette inscription : *M. P. Blanchet. P. C. de Pezou. M. J. Beaufils, vicair de Pezou. H. Pierre Gouillard, Françoise Lemaitre femme de C. Benoit-P. Vaulnays, procureur.-A. Blanchet.-J. Rousseau. — Je porte le nom de Pierre, Patron de Pezou. — Maître André Septier de Lunay, ma faite, l'an 1603. — M. H. Vaulnays pbvre. Et en dessous on lit encore : Les noms des parin et maréne Jehan Guyot, Michelle Dehargne, F. D. F. Guyot J. N. E. Guyon pro. Loue f. g. M. G.*

Cette inscription donne en tête le nom du curé et celui du vicaire puis semble énumérer les noms des notables de Pezou C'est une des plus défectueuses que nous ayons rencontrées comme inscription de cloche dans le vendômois.

Il y avait à Pezou un vicariat fondé en 1717 par dame Françoise-Guerry, veuve Emmanuel de Marescot et dame de Chicheray, moyennant rente de 288 livres sur la ville de Paris. Le vicaire devait porter le titre de chapelain de Chicheray et était tenu « d'aider le curé à montrer et enseigner aux jeunes enfants à prier Dieu, lire, écrire et faire le catéchisme...

au moins quatre fois la semaine, soir et matin » — La donatrice se réservait la nomination du chapelain. — (Arch. L.-et-Cher, G 1894. — Noms des vicaires de Pezou, chapelains de Chicheray : — Chéreau 1738. — Cretté, 1758. — Dufay, 1771. — Briard, 1790.

Au bas du bourg de Pezou, sur le bord du Loir, se trouve le bâtiment de l'ancien prieuré St-Catherine qu'on appelle aujourd'hui *La Secrétainerie*. (Voir ce mot).

Sur le territoire de la c^o de Pezou se trouve un dolmen, situé non loin de Fontaine, entre la route nationale et le chemin de fer, à 3 kilom. N.-E. du bourg de Pezou. Il a été décrit par Launay au *Bulletin vendômois* (1878, p. 108); on y a aussi découvert un polissoir.

Sur Pezou se sont rencontrées des traces très nombreuses d'habitations gallo-romaines, comme aussi plusieurs cimetières de la même époque. On y a exhumé une multitude de monnaies et médailles qui prouvent que cette localité était un centre important après la conquête romaine.

La seigneurie même de Pezou était tenue en fief du comté de Vendôme et paraissait au XI^e s. entre les mains de la famille de Foucher le Riche, dont la descendance est énumérée à l'article du Bouchet-Toutéville.

Au même XI^e s., Gislebert possédait à Pezou (Pustaco) à Monthenri et à Lignéres des biens relevant à foy et h. lige du comté de Vendôme et pour lesquels il était tenu de garder le château de Vendôme tous les ans au mois de décembre. C'est à lui sans doute que l'on doit le don fait à la Trinité du moulin de Pezou qui appartenait à cette abbaye dès 1040.

En 1079 la Trinité recevait encore de la part de Raoul le vicomte et d'Agathe sa femme, fille du comte Foulques l'Oison, la moitié de ce que ceux-ci possédaient auprès de l'église de Pezou, et en plus le droit d'acquérir et de recevoir quoi que ce soit en don dans leur fief. Pour cela ils recevaient de la part des moines, lui une somme de 100 sous et un cheval valant 50 sous, et elle deux onces d'or.

En cette même année 1079, Foucher de la Tour, seigneur de Lisle et de Pezou, fils de Roger de la Tour et d'Adèle, fille elle-même de Foucher le Riche, qui paraît avoir possédé la contrée et être de la même famille que Gislebert le Riche indiqué plus haut, voulant favoriser la Trinité qui était son couvent de prédilection, fit don de l'église elle-même de Pezou qui lui appartenait avec tous ses biens et revenus et cela avec le consen-

tement de Béatrix sa femme et de ses enfants Herpin, Jérémie et Richilde.

Il ajoutait encore, pour les moines, le droit de prendre du bois dans sa forêt ainsi que la païsson pour leurs porcs.

Ces possessions furent augmentées plus tard par deux personnages appelés Berlay et Herbert, tous deux hommes d'armes de Foucher de la Tour, qui donnèrent les droits qu'ils avaient sur la même église, compris les droits de sépulture et la dîme ainsi que le droit de marché à Pezou même, lequel marché se tenait le mardi de chaque semaine.

L'abbé Simon, qui cite ce fait, ajoute que tous les habitants de Pezou devinrent ainsi serfs de l'abbaye; que ce bourg était jadis beaucoup plus important qu'aujourd'hui (XVIII^e s.), qu'il possédait des moulins et des tanneries et que le four banal appartenant aux moines était énorme; qu'il comportait deux ouvertures et qu'il pouvait contenir plus de 60 boisseaux. Il a été démoli vers le milieu du XVIII^e s.

Il n'y eut d'abord de la part de la Trinité qu'un simple préposé mis là pour régir ses biens de Pezou. On l'appelaient *le moine de Pezou*, ou encore *le préposé ou prévot* (*prepositus seu prefectus*). Il était chargé de rendre la justice que les moines possédaient là, haute, moyenne et basse. Mais au XII^e s., les possessions des religieux de la Trinité s'étendant encore, donnèrent lieu à la création d'un prieuré qui plus tard prit le nom de *Secrétainerie*. — Voir ce nom.

C'est à ce prieuré qu'était attachée la seigneurie de la paroisse de Pezou. Cependant au XVIII^e s., les seigneurs de Chesne-Carré et ceux de Chicheray y avaient des prétentions, bien qu'ils n'y possédassent réellement que des droits honorifiques pour lesquels ils eurent de longs et dispendieux procès.

Il y avait à Pezou aux XIV^e et XV^e s., des tanneries. Ces tanneries, au XIV^e s., étaient possédées par Jean Beauxoncles, bourgeois de Vendôme, dont la famille s'enrichit et fut anoblie. — En 1513, Guillaume Graffart paraît dans les vieux titres des moulins de Pezou comme tanneur en cette paroisse.

Moulins et rivière de Pezou. — L'abbaye de la Trinité possédait un moulin à Pezou dès l'année 1040. Ce moulin avec sa rivière relevait en fief lige du comté de Vendôme avec l'obligation de faire guet et garde au château avec cheval et armes pendant un mois. On peut encore dire que l'abbaye possédait ce fief, du don de Gislebert le Riche, qui au XI^e s. était en effet tenu à ce service pour ses biens

de Pezou. Au commencement du XII^e s. ce moulin fut incendié par Hamelin-Payen de Fréteval, oncle d'Ursion, Sgr du dit lieu, pour se venger des griefs qu'il avait contre l'abbaye. Il fut pour cela excommunié avec son neveu qui avait été son complice.

En 1228 surgirent des difficultés entre l'abbaye et ses meuniers appelés Robin Corpaut, Guillaume Darde et Geoffroy Basset, au sujet des droits dus à l'abbaye. Un jugement rendu par le doyen de Vendôme, pris pour arbitre, condamne les meuniers à porter annuellement aux moines la moitié de tous ces droits.

Il semble qu'au XIV^e s., le moulin de Pezou aurait été doublé et que les moines aient possédé ces 2 moulins par moitié indivisément avec la famille Beauxoncles qui est représentée comme une famille bourgeoise de Vendôme, possédant les tanneries de Pezou.

L'abbé Guillaume (III^e du nom) vendit en 1318 la moitié de ce moulin appartenant aux moines, à Guillaume de St-Martin, écuyer, pour lui, ses hoirs et successeurs, et cela moyennant cent sous de rente annuelle et perpétuelle à payer le jour de la Nativité au cellier de l'Abbaye. Les moines se déchargeaient ainsi de leurs devoirs de vassalité envers le comte de Vendôme. L'aveu pour cette moitié était rendu au comte en 1396 et 1399 par Honorée de St-Martin, femme de Foucault de Vauléart (plutôt de Beauvilliers), « pour toutes ses eaux de Pezou, ses prés et moitié de deux moulins en la paroisse de Pezou... justice et grosse voierie », Elle était en outre sa femme lige « pour un mois de garde en cheval et armes au chastel de Vendosme », etc. (Arch. Nat., P 627, nos 68, 69 et 70).

Les possesseurs de ce moulin sont connus par des aveux rendus au château de Vendôme et par certains droits entre les seigneurs de Chicheray et les moines au sujet de la pêche du Loir, et dont les pièces sont conservées aux archives de Renay, sans que l'on puisse distinguer la part revenant à chacun pour les deux moitiés de ces moulins appartenant indivisément à plusieurs propriétaires.

En 1435, une moitié appartenait à Jean Beauxoncles, qui la donna à rente à Jean Drouin, paroissien de Pezou, lequel vendit en 1453 à Philippe Habert. Le prix était 40 sols tournois de rente et un quarteron d'anguilles estimé 20 sols.

En 1468 une moitié est à Robert de Beauvilliers, époux de Catherine de Beauxoncles.

En 1509 Jean Cueillette, Sgr de Freschines et de Chicheray, notaire et secré-

taire du roi et son contrôleur général en ses pays de Languedoc, était possesseur de ces moulins comme les ayant acquis de Florentin Guibert lui-même, acquéreur des Beauxoncles. Il se disait seigneur par indivis de la moitié des moulins à blé de Pezou et de la totalité d'un troisième moulin, ce dernier étant moulin à papier, disant que la propriété de l'autre moitié des dits moulins à blé était aux Habert et que les moines avaient seulement 100 sous de rente au profit du cellier de l'abbaye.

En 1547 les moulins paraissent réunis dans la même main et sont vendus par Léonard Gabilleux, meunier, à Charles Gault, qui lui-même les rétrocède à Pierre de Tibivilliers, Sgr de Noyers. Les héritiers de ce dernier possédaient encore ces moulins en 1571. Ils furent saisis sur eux à cette date par le bailli de l'abbaye, faute de paiement pendant trois ans de cent sous de rente. En 1584, Jean de Tibivilliers vendait ces moulins à Marc de Bucy, Sgr de Selommes.

En 1634, ils appartenaient par moitié à Adam Roger, officier de la Reine mère et Catherine Roger, sa sœur, comme héritière de Jacqueline Taffu leur mère; l'autre moitié étant aux Sgrs de Chicheray.

Ces moulins semblent avoir disparu vers la fin du XVIII^e s. — En 1780, Mgr de Bourdeilles, abbé de Vendôme les donnait encore à bail.

La pêche de la rivière du Loir au droit de ces moulins fut pendant longtemps sujette à de nombreuses contestations entre l'abbaye et les Sgrs de Chicheray, ces derniers étant aux droits des Beauxoncles. Finalement par accord entre eux, les moines du prieuré de Pezou durent se contenter du jet (par jour ?) de deux coups de filet en un certain endroit de la rivière en face leur prieuré, et encore de la possession d'un ombre (gareme à poisson) au même lieu. Aussi la rivière devant la Secrétainerie s'appelait-elle la *Rivière des deux coups de filets*. Au XVIII^e s., un nouvel accord abandonnait aux moines la pleine possession d'une portion de rivière entre le pont de Pezou et le lieu des anciens moulins.

Cette rivière en remontant du Pont de Pezou au Gué de Baigneux et comprenant les îlots de Reussé, relevait en fief à foy et h. du château de Vendôme et s'appelait *La Rivière de Pezou*. Jean Cueillette, Sgr de Chicheray, en rendit aveu en 1518. Elle était encore aux mains des Sgrs de Chicheray au moment de la Révolution.

Cartul. Trinité, 2, 36, 38, 134, 271, 280, 290 à 292, 324, 333 note, 377, 423, 444, 482, 512, 513, 527, 530, 533, 534, 536, 540, 549, 564 note, 595, 644, 656, 673, 676, 683 note, 733 note, 753 note, 771 (p. 234), 773, 782, 785, 806, 854, 856, 859; et vol. IV : 1008 et 1010. — *Cart. Blésois de Marm.* 193. — Dupré, *Histoire de St-Laumer par Noel Mars.* — *Cartulaire St-Père de Chartres, Introduction* (Pouillé du XIII^e s.). — Biblioth. de Blois, ms. 123, Etat des bénéf. du dioc. de Blois par le chanoine Ditley. — Arch. Nat., P 627, nos 66 à 76; P 631, n^o 71; PP 50, vol. 29, n^o 67 à 77. — Arch. L.-et-Cher, D 595, nos 80 et 159; E 332, 514, 532, 538, 539, 548; G 250 et 1894. — Arch. du Loiret, A 1625 et 1696. — *Bulletin vendômois*, 1862, pp. 22, 25 à 27, 67; 1863, p. 142; 1864, pp. 5, 104 à 116, 137, 170 à 178; 1865, pp. 5, 8, 60, 61, 199; 1866, pp. 60 et 82; 1867, pp. 193 et 261; 1868, p. 93; 1869, p. 218; 1873, p. 131; 1874, pp. 6, 16, 185, 217 à 223; 1877, p. 216; 1878, pp. 168 et 185; 1879, pp. 75, 95, 104; 1880, pp. 78 et 98; 1895, pp. 94, 109, 112, 257, 315, 334; 1896, p. 60; 1902, p. 89; 1905, pp. 11 et suiv. — Abbé Simo n, III, pp. 234 et suiv. — Bibl. de Vendôme : 1^o Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 173; 2^o Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Le Loir); 3^o Album Launay, III, pp. 23 à 26. — Bordas, II, p. 155. — Chartier de Renay, liasse des moulins de Pezou. — Titres de la Fabrique de l'Eglise de Lignéres. — *Etat sommaire des notaires de l'arrondissement de Vendôme, dressé en 1861.* — Expilly, *Dictionnaire Géographique*, 1760. — Passac, p. 66. — Pétigny, pp. 15, 79, 80, 298, 349, 350, 428, 430, 441, 465, 505, 508, 530. — Launay, *Répertoire*, p. 81. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 351. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 273. — Notes ms. de M. H. de la Vallière sur les Beauxoncles, tanneurs à Pezou. — Reg. de Pezou, de Lignéres, etc. *passim*.

Phelines ou de **Flines** (Famille de). — *La Bichetière, Chaussepot*, XVI^e s. — *Montfrat, La Dornière, La Pagerie, La Houssière, La Baratterie, La Madeleine* (de Fontaine-Raoul), *Villegager, Villiersfaux, La Vove* (de Beauchêne), *La Gobetière, La Guetterie, Champlain, Chiloup*, (de St-Avit), *La Grisellière*, XVII^e s. — *Villiersfaux, Arras, Carcassonne*, XVIII^e s. — *La Grappée, La Touche* (de St-Firmin), XIX^e s. — Armes : De..... à une fasce de ... accomp. en chef de deux mouchetures d'hermines, et en pointe d'un lévrier courant. — (Plaque mortuaire du XVII^e s. en l'église de Villiersfaux).

Phelippe ou **Philippe** (Famille). — *Les Ponts* (de Baillou), XVII^e s. — Armes : D'azur à une gerbe de blé d'or, au chef d'argent chargé de trois molettes de sable. — (Le Paige).

Philippe I^{er}, dix-huitième abbé de Vendôme, 1272 à 1275, du temps des comtes Bouchard V et Jean V. — Il succéda à Renauld IV, dit de *Villedieu* et eut pour successeur Jean I^{er}. — Il mourut le 12 octobre 1275. — (*Cart. Trinité*, 639 note 1 et t. IV, p. 434. — Abbé Simon, t. II, p. 722. — *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 373).

Philippe (de Vendôme), Grand Prieur de France, septième duc de Vendôme, sinon en fait, du moins en titre et en droit (1712 à 1725). — Il était frère cadet du duc Louis-Joseph. — Il succéda *ipso facto* à son frère aîné, mort sans enfants en 1712. Le roi Louis XIV, contre tout droit, s'empara du duché et le réunit à la couronne, alors que le fait n'eut du se produire qu'à sa mort à lui Philippe, qui avait alors 57 ans et ne pouvait manquer de mourir sans enfants puisqu'il était engagé dans les Ordres, et qu'il avait fait vœu de célibat. La condition de réversion à la couronne ne devait avoir d'effet qu'à défaut d'héritiers mâles du nom de Vendôme. Mais Louis XIV prétendit ou fit soutenir par ses légistes que le Grand-Prieur étant de Malte, n'était pas habile à succéder en la circonstance ni à posséder des fiefs laïques. Il n'aurait pourtant pas manqué d'exemples du contraire, pour peu que Philippe eut voulu en rechercher. Mais le Grand-Prieur de Malte avait des richesses immenses comme possesseur de bénéfices ecclésiastiques innombrables.

Il était second fils de Louis II, cinquième duc de Vendôme et de Laure Mancini, et naquit à en 1665. On le destina à l'Ordre de Malte, dont il fut, dès sa naissance, proclamé chevalier de minorité. On le pourvut de l'abbaye de Vendôme alors qu'il n'avait encore que 7 ans. Il fut, depuis, titulaire des abbayes suivantes : St-Victor de Marseille, St-Vigor de Cerisy, St-Honorat de Lérins, St-Mansuy de Toul, Notre-Dame d'Ivry, etc... Il devint enfin Grand-Prieur de France pour l'Ordre de Malte.

Il fut, comme son frère, homme de guerre, ce qui se conciliait admirablement avec le titre de Grand-Prieur de Malte, mais pas autant avec le titre d'abbé de si nombreuses abbayes.

Il fut avec son père et son oncle de Beaufort au siège de Candie (1669); il n'avait encore que 14 ans. Il assista ensuite à la bataille de Fleurus (1690) et aux sièges de Mons et de Valenciennes. Il fut nommé maréchal de camp à la bataille de Steinkerque (1692), commanda une aile à la Marsaille où il fut blessé (1693). Il fut plus tard nommé Lieutenant-Général et eut même pendant un temps à commander en chef en Italie (1702).

Il servit ensuite sous les ordres de son frère en Italie et en Flandre.

Le Calendrier de Monsieur (C^{te} de Provence, et duc d'Anjou et de Vendôme) pour l'année 1782, donne bien le Grand-Prieur de France comme s'étant qualifié

Duc de Vendôme après la mort de son frère, et c'est comme duc de Vendôme que, le 24 septembre 1720, passant par Montoire, il fut solennellement reçu par la bourgeoisie de la ville, le clergé et la garnison. Il venait, du reste, de résigner le Grand-Prieuré de France au Chevalier d'Orléans.

Il mourut en 1725 et eut pour successeur, comme duc de Vendôme, le roi Louis XV, faute de mâles survivants de la Maison de Vendôme. (Le roi Louis XIV s'était du reste emparé des revenus du duché dès 1712). Il fut enterré dans l'église de la Chartreuse à Paris.

St Simon en fait un portrait peu flatteur, mais fort injuste dans ses exagérations.

Abbé Simon, I, pp. 559 à 563; II, p. 584. — *Bulletin vendômois*, 1898, p. 198. — *Cart. de la Trinité*, 463 note I, 732 note I, 733 note I (p. 152), 851, 857. — St-Simon, *Mémoires*, Édition Hachette (1865), t. VI, p. 317 et *passim* (voir table, au mot VENDÔME, Grand-Prieur). — Abbé Métais, *Études et Documents*, II, p. 214. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1379. — *Bulletin vendômois*, 1889, p. 258 (1720). — *Almanach ou Calendrier de Monsieur*, 1782. — *Le Correspondant*, 10 mars 1914, pp. 1010 et suiv.

Phillemin (Famille de). — *Huchigny*, XIX^e s. — Armes : *D'argent au cœur de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un croissant de même.* — (Vitrail de l'église de Coulommiers).

Piallerie (La), f., c^e de Villedieu. — *La Piaillerie*, (Cadastre).

Piannerie (La), éc., c^e de Villedieu.

Piardière (La), anc. mét. psse d'Ambloy. — Elle appartenait à l'Hôtel-Dieu de Vendôme et relevait de Lavardin. — (Bibl. Vendôme, ms 285, p. 342. — Arch. Nat., P 604, n^o 4).

Pias, h., c^e de Villeporcher, 39 hab. — *Les Plas*, (Cassini).

Piau (Famille). — *Le Noyer* (de St-Hilaire) XVI^e s.

Piaux (Les), f., c^e de Pray, au hameau de Migneray. — En 1649 elle appartient pour moitié à Georges Lelarge, époux de Renée Courtin, veuve de Louis Bourdilleau des Ormeaux. — L'autre moitié paraît appartenir à la famille Souin. — (Arch. L.-et-Cher, E 4).

Pican, h., c^e de St-Rimay, 38 hab. — *Picquan*, XVI^e s. (Titres de la fabrique des Roches). — *Piquant* (État-Major). — *Pican* (Cadastre). — Une villa ou maison de campagne existe à Piquant. Elle appartenait vers 1850 à une famille Guélier dont un membre était ancien notaire. Les anciens propriétaires étaient alors Claude-Pierre de la Remanichère et dame Marguerite Ferrand, son épouse. Elle a

été depuis à la famille Moulin et se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Léon Garnier, conseiller général de Montoire (1900). — *Journal Le Loir* des 5 mars et 21 mai 1852).

Picard de l'Ecotais (Famille). — Maison de la Vacherie (à Montoire), XVIII^e s.

Picarderie (La), f., c^e de Montrouveau.

Picardière (La), anc. mét. psse de Villemardy. — *La Picardière*, XVIII^e s. — Cette mét., sous le nom de *La Picardière*, paraît appartenir au XVIII^e s. à la famille Huet. — La dime en était à l'Oratoire. — (Reg. de Lisle, 20 février 1756. — Bibl. de Vendôme, ms 285 ou 286, p. 183).

Picaudière (La borde de la), psse de Savigny. — Elle était dans la censive d'Auvine. — (Arch. Nat., P 700, n^o 14).

Picaudière (La), anc. mét., psse de Lunay. — Elle appartenait au couvent de la Virginité, (en 1608). — (Arch. Nat., P 608).

Picault (Famille). — *La Nardoussière*, XV^e s. — *La Brunellière*, XVIII^e s.

Pichardière (La), éc., c^e de Savigny. — Ancien fief relevant de la Roche-Montgrefier à foy et h. — C'était un lieu « ou souloit avoir maison avec fossés autour, en 1536 » (Arch. Nat.). — En 1509 il est aux héritiers de Jean Lecomte qui possédaient aussi la Bausserie. — La chapelle St^e-Catherine de Savigny y avait aussi une borde qui joignait le chemin de la Prièulière à la Bausserie. — (Arch. Nat., P 667, n^o 4; P 681, n^o 82 [1509]; P 696, n^o 1 [1536]).

Pichardière (La), villa et f., c^e de Souday. — *La Péchardière*, (Cadastre). — Elle dépendait du domaine de Glatigny et fut vendue national^e en 1793 sur Bochart-Sarron, condamné, pour 43000 l. — Ses bâtiments servaient de presbytère au curé de Glatigny. — (Arch. L.-et-Cher, L 931, n^o 149. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 76. — Reg. paroiss. de Glatigny).

Pichardière (La), f. ou éc., c^e du Temple.

Pichardières (Les), h., c^e de Fontaine-Raoul, 22 hab.

Picharias (Les grande et petite), fermes, c^e de Busloup. — *La Grande, la Petite Picharias*, (Cassini).

Pichauderie (La), h., c^e de Fontaine-Raoul. — *La Pinchauderie*, XVII^e s. — *La Pichaudière*, (État-Major). — Ce lieu relevait censivement de la Sgie de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 154).

Picheré ou Pischeray (Famille). — *Naveil, La Bastière* (de St-Ouen) *Le Coudray* (de Villiersfaux) XVII^e s.

Pichetière (La) f., anc. mét., psse du Gault. — Elle appartenait en 1633 à la famille Breton des Bordes. — (Arch. du château de la Grande Borde).

Pichonnerie (La), écart, c^e de Montrouveau. — Ce lieu en 1628 est à Jean de Milsans, éc^r, Sgr de la Pichonnerie. — (Titres de la terre du Vivier de Villedieu).

Pichons (Les), écart, c^e de Villedieu.

Pichot (Famille). — *Les Bruyères* (de Savigny) XVI^e s.

Pichotterie (La), éc., c^e d'Ambloy.

Pichotterie (La), h., c^e de Busloup, 20 hab.

Picolet, h. et villa, c^e de Naveil, écart de Villaria. — En 1743 demeurait à Picolet, Pierre-Robert-Siméon Jabre de Malitourne, éc^r, ancien officier de Marine, lieutenant du roi en la ville de Cloyes. — En 1815 ce lieu est aux héritiers de M. Jabre de Picolet. — En 1834 décédait à Picolet, M. Jean de Sandral, veuf de Marie-Josèphe du Bouchet, âgé de 88 ans, ancien militaire, chev. de St-Louis, fils de feu Jean-Bapt. de Sandral et de Marie-Charlotte Rousselle. Il fut inhumé à Azé. — En 1849 Picolet était la résidence du colonel Loiseau qui avait été sous-préfet de Vendôme en 1847 et 48. — En 1865 ou 66, M. Tixier, propriétaire de Picolet, y fit creuser le premier puits artésien de l'arrondissement; mais depuis l'établissement du puits artésien de Villiers, ce puits de Picolet a cessé de jaillir. — (Chartrier de la terre de l'Épau, papiers des Godineau [1783]. — Bibl. de Vendôme, mémoires ms. de Duchemin, II, p. 78 [1815]. — Reg. d'Azé, 1834. — *Journal Le Loir* du 13 avril 1849. — Renseignements locaux).

Piconnières (Les G^de et P^{te}), fermes, c^e de Souday. — *Les Piconnières*, (Cassini).

Picottière (La), f., c^e de Villetrun. — Ancienne métairie avec manoir relevant censivement de Villetrun. A cette métairie fut jointe, au XV^e s., le fief de la Perrine, ce qui fait que la Picottière devint ainsi fief hommagé relevant de Villetrun.

— Au XIV^e siècle, la Picottière fut aussi nommée *l'Aitre-Beauvoir*, du nom de la famille Beauvoir qui la possédait. Dans la seconde moitié de ce siècle, elle est à Jean de Beauvoir, époux de Agnès Copélet, veuve de Gervais Malon. Il est surtout connu par le legs qu'il fit à l'église St-Martin de Vendôme, en 1416, d'une rente pour fournir du pain et du vin à tous les communians du jour de Pâques.

— Avec sa femme, il acheta de la famille de la Boissière le moulin de Flammesay ou Flammesec avec la moitié de la seigneurie de Villetrun dont l'autre moitié était plus tard acquise par son

beau-fils, Jean Malon. La Picottière devint ainsi le manoir de la moitié de Villetrun ou de Flammesec. — Voir *Flammesec*.

Elle est séparée de Flammesec au XV^e s. et passe aux mains de la famille Georget, et notamment de Jean Georget sieur de la Picottière en 1494, puis d'Emery Georget qui la vend à Etienne Bonneau, puis elle est reprise par puissance de fief par Nicolas Boursier, époux de Renée d'Argouges, vers l'an 1510.

En 1570, la Picottière et la Perrine dont le fief était uni à la Picottière, appartiennent à François du Bouchet, sieur de la Guichardière (à St-Martin-des-Bois), comme époux de Françoise, fille de Jean Thisard et de Jacqueline Boursier.

Il paraît laisser la Picottière à son fils, autre François du Bouchet, époux de Françoise Dumagny ou Dumaigny. Ce dernier vendit cette terre vers 1615 à François Noury qui en est dit seigneur en 1618.

A la fin du XVII^e s. elle est à la famille Huet de Berthault qui la vend en 1732 aux Ursulines de Vendôme. Elle est saisie sur elles et vendue national^e en 1791 pour 26.300 l.

A la fin du XVIII^e s., cette ferme est à M. Jourdain, ancien professeur au collège de Vendôme. — En 1808 le manoir était encore pourvu d'une tour qui a disparu. — Cette ferme appartient aujourd'hui à la famille Rouzet dont est M. Rouzet, maire de Villetrun.

Arch. Nat., P 610, fol. 791 (1546); P 622 n^o 1; P 623, n^o 59, 80 à 88, 91; P 773, 65 b. (Villetrun). — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625 (1732). — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 93, (1583). — Bibl. de Vendôme, manuscrits : 1^o Fonds Trémault, Carton 2 des fiefs (Villetrun, mémoire du notaire Chéroute); Carton des familles (Malon et Thizard); 2^o Titres de la maison de Courtenvaux (aujourd'hui le Musée de Vendôme). — Reg. de Villetrun, 1595, 1601, 1607. — Titres de la fabrique de Villetrun (fin XVIII^e s.). — Arch. L.-et-Cher, E 192, doss. I, pièces 1 à 3; G 2345, fol. 57; Q, (Vendôme), n^o 480, (1791).

Picquetière (Le lieu de la), psse de St-Jean-Frémental, qui appartenait en 1696 à maître Pierre Petit, notaire de la Châtellenie de Montigny-le-Ganelon, qui y demeurait. — (Arch. L.-et-Cher, E 714).

Pictavis, anc. mét. située psse de Gombergean. — Elle était donnée au XII^e s. à la Trinité par Maurice de l'Érable, ou du moins la dime sur cette terre. — (*Cart. de la Trinité*, 503).

Pictière (La) anc. mét., psse du Poislav. — Elle appartenait à l'église du lieu. — (Arch. de la fabrique du Poislav).

Pied de Roi (Le), à Thoré. — Voir *Bazineau*.

Pied du Mai, éc., c^e de Lavardin.

Piédefer (Famille de). — *La Fosse de Fontaines*, XVI^e s.

Pied-Fondu. — Voir *Puits-jondu*.

Pied-le-Roy, ancien fief, psse de Ville-mardy. — Il relevait à foy et h. de Fontenaille et appartenait en 1637 à Guillaume Bruneau. — En 1783 à Louis Jabre des Belles, Sgr de Villaria, la Formagère et Piedleroy. — (Arch. Nat., P 626, n^o 2. — Collection R. de St-Venant, Liasse familles [Cadot et Neilz, 1783]).

Piédor (Famille). — *La Garrelière*, XVIII^e s.

Piégué (La), éc., c^e de Troo.

Pie-huche, f. et villa, c^e de Sargé, rive droite de la Braye. — *Pihuche* (Etat-Major). — Ancien fief relevant de Lussault au Maine. — Au XVII^e s. ce fief est à la famille Glandas. — En 1624 à Florent Glandas, md., époux de Barbe Cousin du Mont. — En 1646 à Georges Glandas, Sgr de Pihuche, md. bourgeois à Sargé, fils du précédent. — En 1756, le Petit Pihuche était acquis par Morice de la Bouverie, de Julienne Glandas, veuve de Michel Champoiseau. — Aujourd'hui Pihuche est une villa appartenant à M. Lacourade, neveu du cardinal Lavigerie. — A Pie-huche on a découvert au milieu du XIX^e s., de nombreuses poteries gallo-romaines. — (Collection Eug. Vallée, manuscrits Pasty de la Hilais, notes diverses, E, n^o 457. — Arch. du Cognier, Q 23, 29. — *Revue du Maine*, XXVII, p. 1244).

Piellerie (La), f., c^e de Souday. — *La Piellerie*, (Cassini). — *La Piellerie* (Etat-Major). — *La Pierverie*, (appellation moderne).

Piénoy, écart, c^e de St-Rimay.

Pierre, dit **Pierre de Montoire**, quinzième comte de Vendôme (de 1240 à 1249). — Il était fils aîné et successeur de Jean IV et d'Eglantine et avait du naître vers l'an 1200.

Il fit en 1242, un accord avec le Vicomte de Châteaudun au sujet de leurs fiefs respectifs dans la Perche et dans la ville de Vendôme.

En 1247, il acheva l'abbaye de la Virginité qu'avait fondée son père vers 1220.

En 1248, il dut céder au Comte du Maine la suzeraineté de la seigneurie de Mondoubleau qu'il tenait lui-même de l'évêque de Chartres, et le comte de Maine la reporta directement au roi. Pour ce fait, le comte Pierre reçut du roi une somme de 1.000 livres; et l'évêque de Chartres reçut en compensation, la suzeraineté de la seigneurie des Roches, que les comtes de Vendôme, tinrent dans la suite des évêques de Chartres.

En cette même année 1248, le comte Pierre partit avec le roi Louis IX pour la croisade et mourut dans l'île de Chypre, le 29 mars 1249 (N. S.). Son corps fut rapporté à Vendôme, et inhumé dans l'église St-Georges, ou on lui éleva un beau monument, dont le dessin est donné par Gaignières, et reproduit par Rochembeau dans son Vendômois épigraphique.

Il avait épousé Jeanne, dite aussi Gervaise de Mayenne, dame de Lassay et de la Chartre sur Loir, troisième fille de Juhel de Mayenne, et de Gervaise de Dinan. Il en eut six enfants : 1^o) Bouchard V, qui lui succéda ; 2^o) Jean de Vendôme, seigneur de St-Laurent des Mortiers qui eut pour femme Alix, non autrement connue, et qui fut la tige des Vendôme, seigneurs du Fresne de St-Arnoul et du Plessis-Godehous ; il fut un des fidèles de Charles d'Anjou en Sicile et suivit St-Louis en Afrique ; il mourut en 1282 ; 3^o) Geoffroy de Vendôme, qui fut seigneur de Lassay et de la Chartre sur le Loir ; sa femme était Marguerite, non autrement connue ; il fut la tige des Vendôme, seigneurs de la Chartre, qui devinrent vidames héréditaires de Chartres et princes de Chabanais, et s'éteignirent au XVI^e s. ; 4^o) Mathieu de Vendôme, qui fut abbé de St-Denis. (Mais celui-ci est douteux) ; 5^o) et 6^o) Deux filles qui furent religieuses de la Virginité.

Cart. blésois de Marm., 250. — *Cart. vendômois de Marm.* 44 A, 82 A, 84 A. — *Cart. de la Trinité*, 641, 695, 701, 703, 706, 722. — *Chartes vendômoises*, 200, 342, 345, 346, 362, 372. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 216. — Abbé Simon, I, p. 130. — Pétigny (voir table, au mot *Pierre de Montoire*). — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 12 ; 1873, p. 81 ; 1874, p. 126. — Rochembeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, pp. 13 à 15. — Abbé Denis, *Histoire de la Chartre*, pp. 27 et 28. — Abbé Angot, au mot *Lassay*. — Bibl. Nat. Collection Gaignières, tombeaux, t. XIV, ou Pc, in, fol. 94.

Pierre (Famille de la) — *La Fontenelle*, XV^e et XVI^e s.

Pierre de Villemain (Famille). — *La Bullière*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à 3 têtes d'aigle arrachées de sable, au chef losangé d'argent et de gueules*. — (Adr. Thibault).

Pierre (La), éc., c^e de Baigneaux.

Pierre (La), ancien fief, psse de Cou-lomniens, entre Huchigny et Baumé. — Il relevait du château de Vendôme, à foy et h. simple. Son nom, à n'en pas douter, provient de la Grosse Pierre qui se dresse non loin de là dans la prairie, sur le bord du petit ruisseau du Baignon, affluent de la Houzée dans son val même, et dans laquelle grosse pierre, MM. Renault et

Habert, en 1903, ont reconnu un menhir. — Les bâtiments et le moulin de la Pierre sont aujourd'hui complètement détruits et ont disparu.

De ce fief de la Pierre relevaient trois terres hommages : 1^o) La Musse, paroisse de Selommes ; 2^o) La Thibaudière et le Bois aux Bretons, paroisse de Villiers ; 3^o) La Péloquinière, paroisse de.....

En 1718, la Pierre, sise paroisse de Cou-lomniens, consistait en une place de logis ou il y avait un moulin, rivière, et la justice moyenne et basse. — En 1750, l'aveu au château de Vendôme est un peu plus explicite. Le fief de la Pierre, relevant de Vendôme à foy et h. simple : « consistant le dit lieu terre et seigneurie de la Pierre, où il y avait autrefois un corps de logis composé de trois chambres, dont une sans cheminée servant d'étable, et la troisième formant un corps de logis du moulin à eau qui y était aussi anciennement construit, le tout présentement en ruine ainsi que le jardin en lequel était une fontaine, une noue et pré au bas de la dite fontaine, le tout contenant cinq boissellées ... droit de rivière es cours d'icelle à venir au dit lieu ou était le dit moulin ; droit de garrenne à poissons depuis le pont d'Huchigny jusqu'au bois de la Bastière, » etc.

Les seigneurs de la Pierre furent aussi seigneurs d'Huchigny. Ils avaient réuni cette terre à celle d'Huchigny dès le XV^e s. On a, de la Pierre et de Villesus qui lui était joint et était situé paroisse de Villerable, les nombreux aveux suivants : — En 1442, par Amboise Faverelle, veuve François de Maulay ; — En 1458, par Jean de Maulay, qui possédait aussi une dime à Mazangé relevant du Boulon, et le fief de Courgady, relevant de Mondoubleau ; En 1500, par le même ; — En 1503 et 1505 par Marthe de Baif, veuve de Louis de Maulay, en son vivant sieur du Breuil de Faings ; elle est donataire du feu sieur son mari, et à cette époque l'hôtel et le moulin étaient déjà en ruine ; — En 1506 par Geoffroy de Chemans qui avait épousé Marthe de Baif ; — En 1510 et 1516 par François de Malherbe, Sgr de Pouillé et d'Huchigny ; En 1618, par Pierre de Malherbe ; — En 1668, par François de Malherbe ; — En 1680, par Geneviève de Vanssay, veuve François de Malherbe. — En 1718, par Joseph de Malherbe ; de même en 1723, 1724 et 1747. — Aujourd'hui, les terres de la Pierre sont, au moins en partie, réunies à celles d'Huchigny. — (Arch. Nat., P 621, n^{os} 72 à 81 ; P 714, n^{os} 30 et 50 ; PP 50, vol. 23, n^{os} 78 à 90 ; vol. 116, n^{os} 90 et 110. — Arch. du Loiret,

A, n^{os} 1624, 1625, 1644. — Arch. de L.-et-Cher, G 262. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 89 ; 1880, p. 261 ; 1903, p. 112).

Pierre (La) f., c^e de Danzé. — Cette ferme tire son nom d'une grosse pierre en forme de table de dolmen qu'on appelle la Pierre de Danzé. Elle a été dessinée par Launay dans son album vendômois. — Près de là existe un vieil étang. — Ce lieu relevait en fief du prieur de Danzé. — Au XVI^e s. il est à la famille de Brossard. — Au XVII^e s. il appartenait à une famille Haugron ou Hogron. — En 1707 à Anne Grimaudet, héritière de feu Jacques Grimaudet, sieur des Loges, et femme de Gilles Simoneau, sieur de Boisvinet. — En 1722, cette métairie était, avec celle de la Forge-Buffer, à Marie-Anne Goislard, fille du seigneur de l'Epau. — (Bibl. de Vendôme, Album Launay, t. III, p. 12. — Titres de la Maison Barillet rue Ferme à Vendôme, XVII^e s. — Arch. L.-et-Cher, E 480 et 495 [1707 et 1722] ; H, layette Trinité [Danzé]).

Pierre (La), f., c^e des Hayes. — *La Pierre Gastée*, 1605. — Ancien fief, situé dans la vallée de la Cendrine. — En 1563 on rencontre une certaine Jeanne de Bueil qui se dit femme de M. de la Pierre. — En 1605, Anne de Boyer, demoiselle, demeurait à la Pierre-Gastée, psse des Hayes. — (*Bulletin vendômois*, 1905, p. 177. [Art. P. Clément]).

Pierre (La), h., c^e du Poislay.

Pierre (La), psse de St-Pirmin. — C'est le nom primitif du prieur de Réveillon ou St-Vrain. — Le Prieur de la Pierre « Prior de Petra », était chargé, en 1139, de recueillir le cens du aux moines de Fontgombaudo par les religieuses de St-Avit pour la terre de Romilly. — Ce nom de La Pierre se trouva, depuis, souvent accolé à celui de Réveillon. On disait : *Le Prieur de Réveillon et la Pierre*. En sorte que l'on est bien fondé à croire que c'est là le nom ancien de la Chapelle St-Vrain ou du Réveillon. — (*Chartes vendômoises*, 83. — Chartier de Renay, Titres du XVI^e s.)

Pierre (La Borde de la), psse de Savigny. — Ce lieu était dans la censive du Chatellier, (Aveu de 1506). — Puis il fut de son domaine même (1687). — On l'appelait *La Borde de la Pierre*, ou *Borde aux Marreux*. — (Arch. Nat., P 691, n^o 81 ; P 695, n^o 1 ; P 697, n^o 1).

Pierre aux Morts (La), lieu-dit, c^e de Villerable. — En ce lieu se trouvait un dolmen qui fut détruit en 1904 et dont description a été faite par M. G. Renault dans le *Bulletin vendômois*, 1904, p. 83 et suiv.

Pierre-Blanche (La), h., c^e de Souday. — Ce lieu relevait du château de St-Agil à foy et h. — En 1469, il était dans les mains du seigneur de St-Agil pour défaut d'hommage fourni par les héritiers Leprince. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87; — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 144).

Pierre-Brau (La), ou *Dolmen de Vaugouffard*, c^e de Thoré. — Son nom paraît venir de *Brolium*. — Une note sur la Pierre Brau, de M. Achille de Rochambeau, a été insérée au *Bulletin vendômois*, avril 1869.

Pierre-Chevé (La), anc. fief faisant partie du village des Terriers, psse de St-Jean Frémentel, et relevant censiv^t de Rougemont. — (Arch. Nat., E 164).

Pierre-Cochée (La), lieu-dit, c^e de Droué entre la Violerie et Boisseleau. — Là se trouvent des rochers amoncelés, qu'on exploite comme pierre à bâtir. — L'un de ces rochers est un énorme polissoir qui possède 27 ou 28 coches ou cannelures. Il est sur un terrain dépendant de la ferme de la Violerie. La *Pierre Cochée* est classée comme monument historique (1914). — (*Bulletin vendômois*, 1862, p. 55; 1878, p. 181; 1903, p. 207).

Pierre de Mauconseil (La), lieu-dit, c^e de Montoire, près des Roches. — C'est en ce lieu que se payaient les cens du fief de Tourmont ou Tournemont qui en était proche. — (Arch. Nat., P 644).

Pierre du Breuil (La) — Voir *Pierres du Breuil*.

Pierrefitte, h., c^e de St-Ouen. — *Pierre-fruicte*, xv^e s., (Épithaphe des Barentins). — *Pierrefrite*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief et manoir dont il subsiste une maison de ferme et des restes de douves. Il relevait censivement du Grand-Mortier.

Ce nom de Pierrefitte paraît provenir d'une pierre levée qui se dressait au milieu d'un champ à côté du manoir (à 300 m. de distance). Cette pierre a été brisée dans la première moitié du xix^e s. et ses débris ont servi à construire, sous la route de Paris, au dessus du tertre de Montjoie à environ 1000 m. de Pierrefitte, l'arche de la Vallée Laurent. — Au xv^e s., ce fief appartenait à la famille Barentin. — En 1490 à Jean Barentin, chev. de l'ordre de l'Étoile, Sgr de Pierre-fruicte. C'est lui qui, dans l'église des Cordeliers de Vendôme, construisit la chapelle dite des Barentins. Il paraît père du suivant :

Jean II Barentin, chev., Sgr de Pierre-fruicte, des Madeleines et des Caves, époux de Jeanne Bruneau, le 6 juillet 1504. Ils eurent 3 enfants : 1^o) Claude Barentin, l'aîné, appelé aussi Mathurin, Sgr des Belles-Ruries, Monnaie et Madère en Touraine, mort en 1589; 2^o) Pierre Barentin,

éc^r, sieur des Caves (ou des Gats) et de Subleimes, conseiller secrétaire du duc d'Alençon, époux de Marie Hardouin, fille du sieur du Mas et de Renée Vallée, dont il eut Pierre II, Sgr des Morinières, époux de Louise de la Beauce; 3^o) Claude Barentin, le jeune, sieur de Pierrefructe et des Madeleines qui fut père du suivant :

Josias Barentin, sieur des Gats, de Pierrefructe et des Madeleines, en 1587, tuteur des enfants de Louise de la Beauce, veuve de son frère, en 1604. La terre de Pierrefitte fut saisie sur lui par décret en 1598.

Au xvii^e s., Pierrefitte est aux Lancement, qui étaient gentilshommes protestants. — En 1634, à noble homme Barat-Pierre Lancement, sieur de la Brière, époux de Judith Stample. Il est huissier de chambre de la défunte reine Marguerite (de Navarre) et receveur au grenier à sel de Vendôme. Leur succession est déclarée vacante en 1670; Jacques Chesnesec en était curateur. (Le manoir de Pierrefitte était alors totalement en ruine)

En 1678, Pierrefitte qui comptait alors 50 septérées de terre, est à Pierre Lancement, éc^r, receveur des tailles en l'élection de Pont-l'Évêque. Il avait épousé en 1677 au temple protestant de Vendôme, Judith, fille de feu Etienne Deslandes, président aux Grands jours, et de Judith Touvois. Il paraît partager la succession de Barat Lancement avec ses sœurs Marguerite Lancement, épouse de Claude Baranger, avocat au Parlement, et Rachel Lancement, épouse de Robert Mesmin, contrôleur au grenier à sel de Vendôme, et Judith Lancement, veuve de Charles Flagais, procureur au parlement. Judith Deslandes, sa veuve, épousa un sieur du Colombier, avec lequel elle vivait encore en 1702, mais absente du royaume pour cause de religion.

En 1687 Pierrefitte paraît être à Robert Mesmin, fils de feu Robert et de Rachel Lancement, laquelle meurt à 69 ans en 1686. Il meurt lui-même en 1690, malade de paralysie depuis 6 mois. Il laisse pour fille et héritière Rachel Mesmin, qui avait épousé en 1680, au temple protestant de Vendôme, Alexandre Morisset. Tous deux en 1687 sont absents du royaume pour cause de religion. Ils ont pour fille Suzanne-Françoise Morisset, baptisée à la Madeleine le 19 avril 1686 et qui, pour cause de l'absence de ses parents, se trouve alors sous la tutelle de Paul Allard, sieur de Belair, son oncle, comme époux de Judith Mesmin, puis de Daniel Allard, son cousin germain, fils de Paul. — En 1707 Suzanne-Françoise Morisset épouse Nicolas-François Hogu,

Sgr de la Sauverie, et lui porte Pierrefitte. Ce dernier entre en procès avec la famille des tuteurs de sa femme, pour reddition des comptes de gestion de ses biens. Ce procès durait encore en 1747 et se termina par un arbitrage. M. Thillier de Launay, Conseiller au bailliage étant pris pour arbitre.

Suzanne Morisset décédait le 31 janvier 1759 à 72 ans, ayant eu onze enfants de Nicolas-François Hogu, mort en 1758 en sa terre de Fargot, et dont trois seulement survécurent à leurs parents. (Voir *Fargot*). Pierrefitte dans la succession de Suzanne Morisset était estimé valoir 3000 livres. Ce lieu paraît aller à Marie-Suzanne Hogu, baptisée à la Madeleine le 15 août 1717, qui épousa le 15 septembre 1750, Louis-Toussaint Ferrand, sieur des Minières.

A la fin du xviii^e s., Pierrefitte était habitée par un sieur Racine, dit St-Ode, *citoyen français* (sic), qui y décédait le 20 brumaire an III.

Au xix^e s. cette ferme appartenait à une famille Souty, puis à un sieur Soudan qui vendit la terre au détail vers 1860.

Chartrier des Minières, dossier de Pierrefitte. — Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 154. — Reg. de St-Ouen, *passim*; de la Madeleine, 19 avril et 4 décembre 1686. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, GG 1. — Titres de Belair, de la Sauverie, etc. — Potier de Courcy, *Histoire chronologique des Chanceliers de France*, article Barentin. — Épithaphe de la famille Barentin en la chapelle du Calvaire à Vendôme. — Pétigny, p. 76. — Launay, *Répertoire*, p. 143. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 228. — Neilz, *Histoire de la Conditte de Navell*, p. 132.

Pierre-Levée, lieu-dit, proche le hameau du Temple, c^e de Vendôme. — Ce lieu tire son nom du menhir qui se trouve en cet endroit. — Il l'a donné à un fief qui relevait de Courtiras à foy et h. pour sa justice, et censiv^t du château. — Au xiv^e s., il est à Berthelot Rabot. — En 1429, à Colin Langlois. — En 1460, à Jean Drouillart. Il passa ensuite à la Maison-Dieu, puis à l'Oratoire. — Le Clos-Joubert lui était joint. — (Arch. de L.-et-Cher, H, terrier de l'Oratoire, n^o 302, p. 89. — Bibl. de Vendôme : 1^o ms. 285, pp. 37 et 94; 2^o Fonds Bouchet, chem. X, pièce 14. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 179; 1912, p. 251 (art. J. Martellière).

Pierre-Pattée (La), lieu-dit et fontaine, c^e des Roches, au hameau des Clotereaux.

Pierre-Percée, ancien fief, psse de Villiers. — Il relevait de la Poterne, ainsi que Champrond auquel il était joint. De même que Champrond, il paraît avoir appartenu au duché dont il avait été

aliéné probablement au xvi^e s. — Il appartenait au xviii^e s. aux Sgrs de la Roche-Landault. — (*Bulletin vendômois*, 1897 p. 177. — Arch. de L.-et-Cher, A, n^o 1624, 1625 et 1642.)

Pierre-Porcher (La), anc. fief faisant partie du village des Terriers, psse St-Jean Frémentel, et relevant censiv^t de Rougemont. — (Arch. de L.-et-Cher, E 164).

Pierrierie (La). — Voir *Piellerie*.

Pierres (Famille des). — *Chaussepot*, xv^e au xviii^e s. — *Les Matras*, xviii^e s. — Armes : *D'azur à deux clefs d'argent en sautoir cantonnées de quatre losanges d'or*. — (Chanoine Hubert). — Alias : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même*. — (Cauvin).

Pierres (Les Grandes). — Villa et ferme c^e de Choue. Ce lieu relevait à foy et h. de St-Agil et censivement du prieuré de Guériteau. — En 1465, il appartenait à Pierre de la Beccane. — En 1469, il était retenu dans la main du Sgr de St-Agil pour cause de défaut d'hommage. — En 1595, il est à Renée Courtin, veuve Aymar de Vâbres. — En 1640 à Claude de Rossignol, écuyer, sieur du Vivier, époux de N. de Vâbres, qui le vend à François de Courtarvel, Sgr de Boursay. — En 1660, à Jean de Courtarvel, Sgr des Berruères. Ce lieu fut saisi sur la famille de Courtarvel à la Révolution. — Au milieu du xix^e s. la ferme des Grandes Pierres fut acquise par M. Amédée Boitel, inspecteur général de l'Agriculture, qui y bâtit une villa. (Voir sa notice aux *Addenda*). Cette villa est aujourd'hui à sa veuve (1909). — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après le Chartrier de St-Agil. — Arch. Nat., P 700, n^o 87; P 773, boîte 65 a [Dossier de Choue]. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 144. — Collection R. de St-Venant, Liasse Choue-Les-Berruères).

Pierres (Les Petites), f., c^e de Choue. — Ce lieu, sous le nom de *Les Pierres*, paraît être compris dans le partage de 1461 entre les Sgrs de Souday et de St-Agil comme devant dans la suite relever, non de St-Agil, mais de Villenoble. — Il est alors à Pierre de la Beccane qui possède aussi les Grandes-Pierres. — (Chartrier de St-Agil).

Pierres (Les), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Pierres de la Touche (Les), éc., c^e d'Authon. — (Journal *Le Loir* du 17 mai 1896).

Pierres du Breuil (Les), lieu-dit, c^e de Sargé. — *Pierre du Breuil* (Cassini). — *Les Pierres de Brouet*, (Plan cadastral). — *Le Brillay* (Journal *Le Loir*, du 17 juin 1894, Annonces). — *La Pierre de Ber-*

roulée, La Pierre de Minuit, (Parler populaire). — Ce sont des rochers naturels en grès roussard du pays. La forme de l'une de ces pierres a pu la faire prendre pour un dolmen. — La légende superstitieuse du pays veut qu'elle tourne sur elle-même la nuit de Noël, à minuit ; parce qu'en effet elle paraît se tenir en équilibre, posée par un seul point central sur une autre, avec la forme d'un champignon. — (Pétigny, pp. 34, 35, 230. — Abbé Blanchard, *Perche et Pecherons*, p. 507).

Pierre-Sigillaire (La). — *Petra Sigillaria*, XI^e s. — Lieu-dit, non loin de Fréteval, cité dans le Cartulaire de Marmoutier, comme formant limite au bois donné au prieuré de Fréteval par Nivelon, seigneur de Fréteval vers 1100. — (*Cart. dunois de Marm.*, 84 et 173. — Pétigny, p. 229).

Pierre-Sorecière, c^e de Villiersfaux. — C'est une pierre énorme qu'on désigne ainsi et qui se trouve à 500 mètres au sud du bourg. Elle a servi de polissoir sur une de ses parties. Launay en fait la description au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 180.

Piet (Famille). — *Courtivas-l'Oratoire*, XIX^e siècle.

Piétierie (La), éc., c^e d'Authon. — *La Piétterie*, (Cassini).

Piétrerie (La), anc. mét., psse du Poislay. — Elle appartenait à la fabrique du lieu et fut vendue national^t pour 8.500 livres. — (Arch. L.-et-Cher, District de Mondoubleau, n^o 198).

Piétierie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Piétierie (La), éc., c^e de Ternay.

Pieu de la Plaine (Le), lieu-dit, psse de Troo. — Là se trouvaient, en 1405, des Moulins, deux à blé et un à draps ; ils appartenaient au Sgr de la Voute. — (Arch. Nat., P 648, n^o 3).

Pigalière (La), anc. mét., proche la chapelle de Lorette, psse des Hayes. — Elle faisait partie du domaine de la Roche-Perdriau. — (Arch. Nat., P 605, avenue de l'Etoile).

Piganiol de la Force (Jean-Aimar), géographe, né en Auvergne en 1673 et mort au château des Rouaudières, paroisse de Cormenon, en janvier 1753. — Il vécut aux Rouaudières chez ses amis, René-Jean Edme, avocat au Parlement, Sgr des Rouaudières et Anne-Nicole Piquenot, son épouse. Il est enterré au cimetière de Cormenon. Ce sont ces raisons qui peuvent le faire ranger parmi les Vendômois célèbres. Il est connu pour ses ouvrages descriptifs de la France qui eurent dans le temps beaucoup de succès. Le plus important de ses ouvrages est intitulé : *Nouvelle description de la France* (1714, 5 vol. in-12 et 2^e édition 1722, 7 vol. in-12).

— Tous les historiens le font mourir à Paris, ce qui est une erreur. Piganiol avait été contrôleur des guerres et gouverneur des pages du C^{te} de Toulouse. — (*Journal Le Carillon de Vendôme*, 4 mars 1899. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 176. — Larousse illustré, Bouillet, etc. — Registre de Cormenon, 1732).

Pigeonnerie (La), f., c^e de Fontaine-Raoul. — *La Pigeonnerie* (Etat-Maj.). — Cette ferme fait partie de la terre de la Gaudinière.

Pigeonnière (La), anc., mét., psse de Couture. — Elle était dans la censive du Portau. — (Arch. Nat., P 653, n^o 1).

Pigeonnière (La), f., c^e de Selommes. — Ancien fief, relevant à foy et h. du Bouchet-Touteville. — Les religieux de Bourgmoien en possédaient la dime qu'ils reportaient en fief à Vendôme. — Cette métairie qui contenait 62 septérées de terre paraît avoir toujours appartenu aux Sgrs des Effets. — Elle fut, en 1794, saisie national^t, comme les Effets, sur le citoyen Lavoisier, condamné, et vendue 76.000 livres au citoyen Oury. — Au XIX^e s. cette f. est à la famille de St-Mauris. — (Chartrier de Meslay, carton n^o 9, Bouchet-Touteville). — Arch. Nat., P 611, n^{os} 24 et 57 ; P 714, n^o 160. — Arch. de L.-et-Cher, Q, Emigrés du district de Vendôme, n^o 977).

Pignery, f., c^e de Fontaine-Raoul. — *Pignerie* (Cadastre). — Cette ferme se trouve à peu près au point le plus élevé du département (250 mètres).

Pignons (Les), f., c^e de St-Martin-des-Bois.

Pignoult (Le lieu de), situé psse de Villavard ou de Sasnières, était cité au XVII^e s., comme étant parmi les estagers du Moulin de Croué. — (*Cart. Trinité*, 834).

Pignoutière (La), anc. mét., psse de Houssay. — Elle appartenait à la Trinité. — (Arch. L.-et-Ch., H, Layette de la Trinité).

Pigray (Le grand), f., c^e de Souday. — *Pigré*, XV^e s. — *Pigray* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. de Souday. — Pigré, jusqu'au quatrième quart du XIV^e s. fut la résidence des seigneurs de Souday, jusqu'à ce que Jean Le Gallois, Sgr de Souday, ait à cette époque, bâti le Petit Souday ou la *Cour de Souday*. — Pigray resta du domaine du Petit Souday. Mais au XV^e s., Jean de St-Berthevin, Sgr de Souday, crut devoir donner ce lieu en fief avec la Chesnaye à sa sœur Roberde, alors qu'elle épousait Jean (?) Moreau, Sgr de Montmirail. Cette Roberde, en 1560, fut enterrée dans l'église de Souday, et Pigré ainsi que la Chesnaye firent retour au domaine de Souday. — Il fut encore don-

né en douaire, avec Bourgneuf, en 1555, à Marie de la Mothe, veuve de François de Marescot, qui avait été assassiné par René Bellanger, 10 ans auparavant. Il fit encore retour au domaine de la Cour de Souday après la mort de celle-ci en 1608. — Voir *Pigray* (le Petit). — (*Revue du Maine*, 1884, 2^e sem., pp. 80 et 84. — Arch. Nat., P 704, n^o 102. — Chartrier des Minières, Généalogie de Marescot. — Chartrier de Glatigny).

Pigray (Le Petit), h., c^e de Souday. — Il y avait là au moins deux métairies, dont l'une avait été léguée en 1390 par Jean Peschard à la fabrique de Souday pour l'entretien de la chapelle Notre-Dame, dite des Peschards, qu'il venait de fonder dans l'église. — En 1467, le chapelain des Peschards la donnait pour 60 s. et une poule de rente, et 2 deniers de cens. — En 1563 le chapelain la vendait à Isabeau Chenu, v^e Martin du Bellay, dame de Glatigny, pour 160 livres, mais la retirait incontinent. Elle resta de la dite chapelle jusqu'à sa suppression, puis passa à la maison d'école. — Une autre métairie au même lieu, était en 1466 à M^e Dreux Budé. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102 [1466]. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 95. — Métais, *Les Petites écoles en Vendôme*, p. 59. — Chartrier de Glatigny).

Pilardièrre (La), ancien fief, psse d'Amblay. — Il relevait de l'Hôtel-Dieu. — (Arch. Nat., P 607).

Pilardièrre (La), f., c^e d'Oigny.

Pillet (Famille). — *Villebauvru*, XVI^e s.

Pillette (Famille). — *Beaulieu d'Azé*, XIX^e siècle.

Pillière (La), éc., c^e du Gault.

Pillaut, h., c^e de Lunay. — On l'appelle encore le *Petit-Langlier*.

Pille (Famille de), à Mondoubleau, XVIII^e s. — Armes : *De gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'un globe cintré d'or*. — (Arm. manuscrit).

Pillerondières ou **Pillevondières** (Les), ancien fief, mouvant des Roches, et situé psse de Lunay ou St-Rimay. — En 1489 il appartient à Guillaume du Boille qui en rend aveu avec son fief de la Rivière du Boille. — Au XVII^e s. il est à Raphaël de Gennes, Sgr de Cherchenoy et de la Rivière du Boille. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 88, n^o 43 ; vol. 114, n^o 232 ou 242).

Pilleterie (La), f., c^e du Gault.

Pilleterie (La), h., c^e de Prunay. — *La Pilleterie* (Etat-Major). — Anc. mét., appart^t à la Trinité. — (*Cartul. Trinité*, 856, p. 481).

Pillette (La Grande et la Petite), fermes, c^e de Boursay. — *La Piltière*, (Etat-Major et plan cadastral).

Pillette (La), f., c^e de Droué.

Pillière (La), éc., c^e du Poislay. — *La Pignelière* (Cassini).

Pillon (Famille). — *La Forêt* (de Baillou, XVI^e s. — Armes : *D'or à la fasce d'azur, accomp. de 3 molettes de gueules*. — (Adr. Thibault).

Pillon (Famille). — *Bellassise*, XIX^e s.

Pillotières (Les), éc., c^e du Plessis-Dorin.

Pilon (Famille). — *Les Masselinères*, XVIII^e siècle.

Pilonnerie (La), anc. mét., psse d'Authon (Cassini). — Ce lieu paraît être devenu la Pilonnière, de la carte de l'Etat-Major. — Sous ce nom de Pilonnière, cette métairie était vendue en 1734 avec le Houssaye, par Marcoull Augier, à François Petiot de la Luisant, veuve François Legrand de Marizy, Sgr du Fresne. — Voir *Pilonnière*. — (Arch. du château du Fresne).

Pilonnerie (La), f., c^e de la Fontenelle.

Pilonnière (La Grande), f., c^e de Choue. — La Pilonnière et la borde de Lescherie, situées psse de Choue et St-Mars, relevaient à foy et h. du Petit-Bouchet. — En 1575, la Grande-P. appartenait à N. Quélain, veuve de Louis Damours, lieutenant général du Vendômois. Elle avait été auparavant à la famille Peschard. — En 1661 elle est à Jean Angeneau, conseiller en parlement qui se qualifia Sgr de la Pilonnière. Il est fils de Jean Angeneau, sieur des Fauconnières et époux de Jeanne Allard. — En 1777, la Grande P. était vendue par François Serrault, sieur du Plessis, garde du corps du roi, officier d'Invalides, époux de Madeleine Mouchard. Il la vendait à Jean-Laurent Gherbrant, bailli de Mondoubleau, époux de Jeanne-Victoire Callu. Ils l'avaient eue par retrait lignager, sur le sieur Froger, qui lui-même l'avait acquise du sieur Louis-Henri Froger, le 2 janv. 1754. Elle fait aujourd'hui partie de la terre des Souches. — (Arch. Nat., P 702, n^o 1. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 7 nov. 1661. — Collection R. de St-Venant, liasse Chouela-Chouardièrre).

Pilonnière (La Petite), f., c^e de Choue. — Elle relevait à foy et h. de la seigneurie de Vaulousseran, et en 1551 appartenait aux héritiers Robert Bouvet. — En 1646 à Marguerite du Bouchet. — En 1682 à René de Chabot, écuyer, sieur des Fontenils, qui la tenait de sa grand'mère la susdite Marguerite. — (Bibliothèque de Vendôme, Manuscrits, 1^o Liasse de Mondoubleau ; 2^o Terrier de Vaulousseran. 1690 ; 3^o Dossier Leroy).

Pilonnière (La), éc., c^e de Longpré.

Pilonnière (Le lieu de la), situé sans doute en Vendômois, dont avait pris le nom, au commencement du XVIII^e s., la famille Lemoine. — Ce lieu est en 1703 à Jacques Lemoine de la Pilonnière; — En 1762 à autre Jacques Lemoine de la P., lieut. du bailli de Montoire, qui en 1789 est bailli du marquisat de Courtenvaux et avocat fiscal à Querhoent. Il a pour femme Marie-Anne Boisseau. — Il se peut que cette Pilonnière ait été la Pilonnerie d'Authon. — (Reg. de St-Oustrille de Montoire et de Bonnevaux. — Malaridier, p. 380.

Pilpré, f., c^e de Beauchêne.

Pilterie ou Piltière (La). — Voir *Pillete-rie* ou *Pilletière*.

Pilverdier (Famille). — *Les Madeleines*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à 3 têtes de daim de sable*. — (Adr. Thibault).

Pin (1^{re} Famille du). — *Le Pin* (de Couture), XVI^e siècle.

Pin (2^e Famille du). — *La Thierraye*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à 3 bourdons de gueules (alias d'azur), posés en pal*. — (Adr. Thibault).

Pin (Le), h., c^e de Mazangé, 26 hab. — Ce lieu était jadis des paroisses de Mazangé et Azé en tournée. — (Titres de la terre des Minières, en 1560).

Pin (Le), h., château et anc. moulin, c^e de Couture, 50 hab. — Ancien fief relevant de Razilly. Une partie des terres était dans la censive du Portau.

En 1406, Guillaume de Bueil, faisant son aveu pour la sgrie du Portau de Vallaines, déclarait pour « le moulin à blé sis au gué du Pin, avec la place d'un autre moulin à blé étant dans la couverture d'une maison en la rivière du Loir avec la place d'un autre moulin à sayer bois, qui fut feu André Bellebois, pour lors seigneur du dit lieu ». (Arch. Nat., P 652, n^o 39).

En 1454, le moulin du Pin fut vendu par Jehan de Bueil à Bertrand Chrétienneau et Marie sa femme. En 1493, Bertrand Chrétienneau était dit censitaire du Portau de Vallaines pour « Son aistre du Pin qui fut à Colin Lemoine ».

En 1504, Catherine, veuve de Jehan Dupin rendait aveu au fief de Razillé, situé en la paroisse de Couture, joint à la baronnie de Lavardin, pour une maison à Couture et une septérée de terre située au lieu du Pin.

Tout le XVI^e s., la famille du Pin possédait encore ce fief, et aussi au commencement du XVII^e s. — Louis du Pin fait baptiser sa fille Marie à Couture en 1606, et en 1639, Jean du Pin, prêtre, décéda en cette paroisse. — Christophe du Pin, dans un aveu sans date, mais de la première

moitié du XVII^e s. se déclarait vassal de Lavardin pour sa seigneurie du Pin, paroisse de Couture (Aveux Vendômois aux Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 228). C'était là, évidemment, la partie du fief qui en 1504 était dite relever de Razillé, car Razillé (Razilly), joint à Lavardin, appartenait alors aux comtes de Vendôme.

C'est probablement par erreur que les *Annales flechoises* (1904, 2^e semestre, p. 62) font savoir que le moulin du Pin, paroisse de Couture, était au XVI^e s. à la famille Ronsard. Il y a là confusion avec le moulin, dit de *Ronsard*, situé plus bas sur le Loir.

En 1667, demeurait au Pin Sébastien Guillon, ayde de fourrière de la défunte reine mère du roi, mari de Jeanne Reboulleau. Il se portait fort pour Sébastien Guillon, écuyer, et seigneur évêque de Tesbe (?) et de Louis Guillon, ses enfants absents. Avec ses autres enfants, c'est-à-dire Germain L'Huisseau, notaire à Villedieu, époux de Marie Guillon, Charles Guillon, sieur du Buisson, tous héritiers de défunte Jeanne Reboulleau, et Renée Reboulleau, veuve de Jean Renard, il vend à Jean Picheray, receveur de la terre de Houssay, la métairie du Coudray ou le Colombier, paroisse de Villiersfaux, venant de la succession de M. Ambroise Reboulleau, vivant chanoine de St-Georges. (Titres de Sasnières).

Dans la seconde moitié du XVII^e s., le Pin paraît être à la famille Bigot de Pontbodin dont on trouvera l'état indiqué aux articles *Pontbodin* et *la Ribochère*. Ce lieu semble avoir formé le lot de Anne Bigot, sixième enfant de Charles Bigot, Sr de Pontbodin et de la Ribochère, et de Marie Toutans. Elle épousa à Villedieu Louis Le Breton, sieur de la Perrerie, et dut avoir pour fils le suivant :

Charles Le Breton, qualifié seigneur du Pin alors qu'il est parrain sur les registres de Couture en 1704. Il ne semble pas avoir gardé le Pin et on voit ce manoir dans la suite aux suivants, qui paraissent ses cousins :

Claude Lemoine, éc^r, Sr de la Chaussée, d'abord chef du gobelet de Monseigneur, frère du Roi, puis chef d'échansonnerie et bouche du Roi. Il était fils de Claude Lemoine de la Chaussée, éc^r, garde du Corps de la Reine, et neveu de Charles Lemoine, Sgr de Bellisle, aussi garde du corps de la reine et fondateur du collège de Couture en 1664. Claude Lemoine avait épousé Catherine Bigot, fille de François Bigot, Sr de Pontbodin, et de Catherine Lesueur. Il est croyable que ce fut par sa femme qu'il devint seigneur du Pin. Ils eurent pour fille la suivante :

Françoise Bigot, dame du Pin, née le 16 nov. 1684, morte en 1770 à St-Calais. Elle épousa le 9 nov. 1712 à la chapelle de la Ribochère, Laurent Mousseron, sieur de la Renouardièrre, (né en 1678, mort en 1743), qui était fils de déf^t Antoine-Louis Mousseron, cons^r du roi et contrôleur au grenier à sel de la Flèche et de Eléonore Lépineau. Il était lui-même contrôleur au grenier à sel de la Flèche. De cette union vinrent trois enfants, parmi lesquels le suivant :

Jacques Mousseron de la Chaussée, né au Mans 1757, mort en 1811, qui fut fourrier des logis du Roi, époux en 1789 de Françoise Boussard de la Bonnière, née en 1770, morte en 1840.

Le 25 mars 1767, Françoise Lemoine, veuve de Laurent Mousseron, officier au grenier à sel de Montoire, représentée par ses deux fils, ses mandataires, savoir : Charles-Laurent-François Mousseron, grènetier au grenier à sel de Montoire et Claude-Jacques Mousseron de la Chaussée écuyer, fourrier des logis du roi, demeurant à St-Calais, consentait un bail du Moulin du Pin, devant Pilette, notaire à Troo.

En 1792, le Pin est dit au citoyen Mousseron de la Chaussée.

Ce château appartient toujours (1914) à la même famille Mousseron de la Chaussée.

Le moulin du Pin, ne fonctionne plus aujourd'hui.

Arch. Nat., P 631, n^o 34 ; P 652, n^o 39 ; P 653, n^o 1 ; PP 50, vol. 114, n^o 228. — *Annales Flechoises*, 1904, 2^e semestre, p. 62. — Malaridier, I, p. 557. — Reg. de Couture, *passim*. — Biblioth. de la Soc. Archéologique du Vendômois ; manuscrits, Titres de Sasnières. — *Bulletin vendômois*, 1912, *Monogr. de la Ribochère*, par M. l'abbé Brisset.

Pin (Le), h., c^e de St-Martin-des-Bois.

Pin (Le), c^e de Villavard. — Voir *Pins*.

Pinardièrre (La), anc. mét., psse de Bouffry. — (Carte de Cassini).

Pinardièrre (La), anc. mét., psse de St-Martin ou St-Pierre des Bois. — Elle était dans la censive de Ranay et appartenait à l'Abbé de St-Georges. — (Arch. Nat., P 664, n^o 1).

Pinauderie (La), h., c^e de Lancé, 23 hab.

Pinaudier (Famille). — *Artins* XV^e s.

Pincé, h., c^e de Crucheray. — *Spinciacum*, XI^e s., (Cartul. de la Trinité). — *Epincay* 1399, *Pincay*, XV^e s. (Arch. Nat. P 625 et 629). — *Pincé* (Cassini). — (Ce lieu n'est pas sur la carte d'Etat-Major). — Ancien fief relevant de Courtiras.

Entre les années 1032 et 1046, du temps où Geoffroy Martel possédait le comté de Vendôme, un chevalier de Vendôme,

appelé Hilgaud, sur le point de mourir, donna à la Trinité un manse de terre à *Spinciacum*. C'était le manse de Renaud Toring.

En 1340, le quart de la dime de Pincé, unie à celle de Pinoche, était acquis par Bouchard de Vendôme sur Odin Jarreau et la dame de Courreau. Ces deux parts de dime passèrent ensuite aux mains de N. Peschard, chevalier, qui les donna à la Maison-Dieu de Vendôme. Ce fut l'origine de la vassalité de Pincé vis-à-vis de Courtiras. — Une autre dime à Pincé relevait du Bouchet-Touteville.

En 1438 Pincé était au Sgr de Fontenaille. De même ne 1468. — En 1592 ce fief est à la famille de la Beausse. René de la Beausse en est alors Sgr.

Au XVII^e siècle ce domaine appartenait aux Ursulines de Vendôme. — Au XVIII^e s., le rachat féodal du pour la métairie de Pincé par les Ursulines de Vendôme à l'Oratoire qui avait succédé à la Maison-Dieu dans ses fiefs, donna lieu à l'incident suivant, raconté par le Dictionnaire des biens de l'Oratoire au mot *Pincay* :

« Que par la foy et hommage dudit jour 17 juin 1729, les religieuses ursulines nous donnèrent pour homme vivant et mourant Claude Girault natif de Blois, lors étudiant en seconde à notre collège ; En 1784, on leur demanda le rachat qu'elles nous devaient pour la dite métairie de Pincay par le décès dudit Girault, Elles nous répondirent qu'elles voulaient nous payer ce rachat, mais qu'au paravant il fallait leur justifier du décès dudit Girault, nous prétendimes que c'était à elles à justifier qu'il était vivant, mais après nous être consultés et assurés que c'était à nous à rapporter l'extract mortuaire de ce particulier, nous nous donnâmes tous les mouvements possibles pour découvrir le lieu où il pouvait être décédé ; une personne de Blois nous écrivit qu'il avait été enfermé à Bicêtre et qu'il y était décédé. Les religieuses apprirent que nous étions à portée de les convaincre du décès de Girault, et sentirent bien qu'on leur ferait payer à la rigueur, vu leurs difficultés, le rachat du par la mort de Girault ; En conséquence elle vinrent au-devant de la demande judiciaire que nous étions sur le point de former contre elles, on s'arrangea à l'amiable, elles payèrent et livrèrent en nos greniers la quantité de (en blanc) septiers de bled froment et outre ce, 24 l. en argent qui furent donnés pour forme de gratification au St Morin, lors notre féodiste. Et par acte portant foy et hommage, passé devant Deschamps notaire en cette ville le 20 juillet 1784, il fut convenu entre lesdites religieuses et nous, qu'à l'avenir le rachat de la terre de Pincay nous serait payé par elles tous les 30 ans, et ce pour ces causes portées au dit acte, et que le cheval de service du à toutes mutations de notre général se paierait comme par le passé ». — (Extrait du Dictionnaire des biens de l'Oratoire, à la bibliothèque de Vendôme, ms 285, p. 155).

Le dictionnaire des biens de l'Oratoire déclarait Pincé être un démembrement

de Villemarchais par dépié de fief (XVIII^e s.). Il y avait à Pincé une autre métairie qui relevait du Bouchet-Touteville et en 1693 contenait 56 septerées. — En 1440 et 1445 elle appartenait à Jean Levasseur, Sgr de Cogners. — En 1791, la métairie de Pincé, aux Ursulines, fut vendue nationale¹ pour 13400 livres.

Au milieu du XIX^e siècle cette ferme de Pincé appartenait à la famille Cisternes de Veille.

Cart. de la Trinité, 52. — Arch. Nat., P 625, n^o 79 bis, 82, 85 ; P 629, n^o 3 ; P 611, n^o 32. — Arch. de L.-et-Cher H, Terrier de l'Oratoire, 1686 et 1693 ; Q, District de Vendôme, 147. — Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs, au mot *Divers* ; 2^o Ms 285, pp. 155, 195, 245. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 23 oct. 1592. — Journal *Le Loir*, 12 mai 1854.

Pince-Alouette, éc., c^e du Temple.

Pinonnais (Le), lieu-dit, c^e de Renay, était autrefois lieu habité (en 1517), sur le chemin de Pezou à Blois. — (Chartrier de Renay).

Pinonnière (La), h., écart de *Fosse*, c^e de Montoire.

Pinonnières (Les), h., c^e d'Arville, 21 hab.

Pin d'Oisel (Le), h., c^e de St-Martin-des-Bois.

Pineau (Famille). — *Naveil* (Tenue des Maillets), *Le Moulin de la Montelière*, *La Dame d'Asnières*, *La Barre* (de Villiers), *La Musse* (de Rahard), *La Cunaillé*, XVII^e s. — *La Galoche*, *La Berthelottière*, XVIII^e s.

Pineau de Lucé (Famille). — *La Thierrievraye*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à trois pommes de pin de sinople*. — (De Maude).

Pineaux, h., c^e d'Artins, 43 hab. — *Pinelli*, XII^e s. (Cart. de Tiron. — *Le Haut et Bas Pineau*, *Le Fresne et Pineau*, *Le Fresne-St-Amand*, *Le Fief-Bertrand*, XV^e s. — *Le Plessis de Pineau*, (Titres divers). — *Pineau*, (Cassini et Etat-Major). — Tous ces noms ont été donnés à ce lieu, soit que la seigneurie du XI^e s. ait été partagée de bonne heure en plusieurs héritiers, soit que ces différents noms aient été pris et donnés par suite des circonstances.

Il est très difficile de donner l'histoire de Pineau et nous nous bornons à fournir la nomenclature des faits qui se rapportent à Pineau et au Fresne d'Artins, recueillis aux Arch. de Loir-et-Cher, Série E, n^{os} 98 à 144 et analysés par M. P. Clément au *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 43 à 53. Ces fiefs réunis à Pineaux relevaient féodalement de Montoire, des Hayes, de Poncé et aussi d'une certaine seigneurie de Courtiron située dans le Maine (?).

Vers 1115, *Paganus de Pinellis* est témoin d'une charte de Marmoutiers. (*Cart. vendômois de Marm.*, 38 A).

Au cours du XII^e s., *Fulcherius de Pinellis* et *Beraudus de Pinellis* se rencontrent comme donateurs ou témoins de donations faites à l'abbaye de Tiron à cause de son prieuré de Croixval. (*Cart. Tiron*, 74).

En 1414, Jean de Pineaux était déclaré homme de foy de Poncé pour son habbergement de Pineaux et en outre devoir quatre deniers de service (Arch. Nat., P 661, n^o 3).

En 1446 Jean Richard est déclaré sieur de Pineau, au moins en partie.

En 1450 (et probablement plus tôt), Jacquine de Poillé épousait Jean de Malherbe et lui apportait les fiefs terres et seigneuries de Poillé, Pineaux ou Epineaux, Follet et la Fosse (St-Allais, t. I, art. Malherbe). — Mais on ne sait si c'est bien ce Pineau.

En 1457, Isabeau, veuve de Guy de Fromentières, Sgr de Beaumont-la-Ronce et du Plessis-St-Amand, recevait hommage au regard de son fief de St-Amand (Voir ce nom), situé à Pineau, alias Fief-Bertrand ou le Fresne, de la part de Jean des Loges, seigneur d'Artins, pour sa seigneurie d'Artins dont partie relève dudit fief. Il est dit en outre que les cens du fief St-Amand sont payables à Pineau.

C'est sans doute la possession de Pineau par les Sgrs du Plessis St-Amand qui fit donner à ce lieu de Pineau le nom de *Fief St-Amand*.

En 1463, Guillaume de Malherbe, éc^r, Sgr de Poillé et de Pineaux, épousait Jeanne des Touches, fille de Pierre des Touches, éc^r, Sgr des Hayes et de Perrine de Vanssay. — (St-Allais, art. Malherbe).

En 1466, Isabeau de Maumoine, veuve de Guy de Fromentières, Sgr de Beaumont-la-Ronce et du Plessis-St-Amand, abandonne à René et Jean de Fromentières ses fils, tous ses biens et notamment un petit fêage à Artins appelé *le fief de Pineau*, en s'en réservant l'usufruit.

En 1467 et 1468, Raoulet de la Housaye, seigneur de Pineau, reçoit aveu de l'abbé de St-Georges-du-Bois pour des terres relevant de lui. — (Arch. L.-et-Cher, H, Layette de St-Georges, chemise 3^e, pp. 1 et 2).

En 1477, le sieur de la Gougeardière rend aveu à Jeanne de Fromentières pour son fief relevant du Fresne-St-Amand, sis en la paroisse d'Artins.

En 1481 et 1491, Raoulet de la Housaye était encore dit Sgr de *Pineau*.

En 1481 Jean de Fromentières était dit aussi Sgr de *Pineau*.

En 1486 Jean de Fromentières vendait

à réméré à Jacques de Berziau les fiefs, domaines, seigneurie et justice, etc., de *Pineau* et du Fresne avec le fief commun entre le vendeur et l'acquéreur situé à Artins et Trou.

Vers 1499, il est dit que les cens du Fresne-St-Amand sont payables à *Pineau* ; et à la même époque, Jeanne de Villiers, veuve de Jacques de Berziau est mise en possession de *Pineau* ; elle est qualifiée dame de Courtenvaux et du Fresne.

En 1506, dame Jeanne de Villiers, dame du Fresne, pour cause de son fief du Fresne, reçoit l'hommage de Calais de la Ferrière à cause de sa femme, fille de Jacques des Loges, Sgr d'Artins, pour ce qui relève de ce lieu du Fresne d'Artins.

En cette même année 1506, Pierre de la Houssaye vend à Nicolas de Milleville, Sgr de Fins à cause de Jeanne de la Flotte, son épouse, différentes choses tenues de lui vendeur à Artins, à cause de son fief de *Pineau*.

En 1508, Jacques de Malherbe est encore Sgr de *Pineau*.

En 1512, Jean de Fromentières, éc^r, Sgr du Plessis-St-Amand, porte son aveu à Montoire pour son fief de Pineau (Arch. Nat., P 639, n^o 74).

En 1525, Catherine de Berziau, en égard à ses fiefs de la Salle et du Fresne, reçoit encore l'hommage de Jacques des Loges, Sgr d'Artins.

En 1527 et 1528, Catherine de Berziau est dite dame de *Pineau*.

En 1532, Suzanne Deroin, veuve de Jacques de Malherbe, Sgr de Pineau, donne à Nicolas de l'Hermite ou Lermite, (Sr de la Rougerie, à cause de sa femme), tout ce qu'elle a à *Pineau*.

En 1542, au procès entre les Sgrs de Poncé et d'Artins, le premier prétend que la seigneurie d'Artins relevant du Fresne et le Fresne relevant de Poncé, la seigneurie d'Artins est un arrière-fief de Poncé. (Solution du procès inconnue).

En 1545, Philippe Ronsard, fondé de procuration de Guy de Fromentières son aïeul octogénaire, fait foy et hommage au Sgr de Montoire pour raison du fief, domaine, justice et seigneurie de *Pineau* et du *Fresne* et du fief commun entre Jacques Berziau et les héritiers de Jean de Fromentières, le tout situé à Artins et es environs.

En 1547, *Le Fresne et Pineau* sont à Jeanne de Fromentières, épouse de François du Mesnil, Sgr de Beaujeu.

En 1550, *Le Fresne* est dit être à Jean des Loges.

En 1551, Charlotte Errault, veuve de Jean des Loges, rend aveu à Montoire

pour Pineau, le Fresne et les Fiefs-Communs. — Arch. Nat., P 652, n^o 85, et PP 50, vol. 54, n^o 83).

En 1567, la dame de la Rocheturpin, Charlotte Errault, d'abord veuve de Jean des Loges, puis pour la 2^e fois veuve, en 1564, de Gilbert de la Curée, Sgr de la Roche-Turpin et de la Salle, rend aveu à Montoire pour le *Fresne et Pineau*.

En 1572, il fut fait un papier censif du *Fresne et Pineau*, qui indique que les cens du Fresne devaient être payés au lieu du Fresne à la St-Georges. Il y est parlé d'un étang situé « sous *Pineau* », dont on voit encore aujourd'hui les traces.

En 1602, le Fresne est à Claude de Bonfils à cause de Anne Descartes, sa femme. Il est dit relever de Poncé. — (Aveu de Poncé, Arch. Nat., P 662, n^o 1).

En 1605, ce lieu est dit relever de Montoire et appartenir à Gilbert de la Curée, Sgr de la Rocheturpin, (le fils de Charlotte Errault). — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 64).

En 1620, il est encore au Sr de la Rocheturpin. — (*Id.*, P 712, n^o 177 bis).

En 1632 *le Bas-Pineau* est dit appartenir à Jean de l'Hermite, écuyer, sieur de la Rougerie.

En 1654, Jean l'Hermite, écuyer, est Sgr du Guérimet, de la Salle-Mayet et du *Fresne* à Artins, au lieu de N. Bellanger, sieur de Vautourneux, à cause de Jeanne de Sully, et il est dit homme de foy de Poncé pour les dits fiefs. — (Collection Eug. Vallée, mss Pasty, notes diverses, t. I, fol. 112).

En 1650 et 1652, on voit comme parains à Artins et à St-Oustrille de Montoire, Jacques Denis, Sgr de Tierceville et de *Pineaux*, maître d'hôtel de la maison de Mgr le Duc et Catherine l'Hermite sa femme. Il était aussi possessionné dans la paroisse de Lisle et c'est de lui qu'il est question dans cet acte sur le registre de cette dernière paroisse : « *Le vingt-troisième jour de septembre l'an mil six cent cinquante six, qui fut un samedi, Jacques Denys, écuyer, sieur de Tierceville qui avait été maître d'hôtel de son altesse, fut tué par Barbe Huet, prévost de Chateaudun, lors à son ar..... proche sa terre de Pineau dans la paroisse d'Artins au Bas-Vendômois et fut pourtant bien confessé et mourut bon chrétien.* — Anima ipsius requiescat in pace per misericordiam Dei, Amen ».

En 1658, 1661, 1664 et 1671, Pineau est à Benjamin-Emmanuel Levasseur, Sgr de St-Osmans, fils de Louis et de Suzanne Malery ou de Malleray ; il épousa Marie l'Hermite en 1657. (*Bull. vend.*, 1892, p. 19). On le rencontre aussi comme Sgr des

Essarts. En 1664 ces deux époux font on-doyer leur fils dans la chapelle de Pineau. (*Id.* 1899, p. 197). En 1687 ils font recevoir leurs trois filles à St-Cyr. (*Cart. Perseigne*, appendice, p. 231).

En 1685, le *Fresne d'Artins* est dit s'appeler autrement le *Plessis*, et en cette même date de 1685, Jacques Le Vasseur est dit seigneur de *Pineau*. En 1700, sa mère habite Pineau même.

En 1741 *Pineau* est à Jean Le Vasseur, Sgr de St-Osmare et en 1758, le *Haut et Bas Pineau* sont dits appartenir au Sgr des Essarts [Le Vasseur].

En 1759 les dits fiefs étaient acquis par Pierre-François de Jouffrey, chevalier, seigneur du Pavillon, Chantemesle au Perche, la Vallée des Forges, puis de *Haut-Pineaux* et la Petite-Salle-Mayet, né en 1705, capitaine au régiment de Gondrin-Infanterie, époux de Louise Madeleine Lelièvre de la Voute. (Magny, *Nobiliaire universel*, article *Jouffrey*). — En 1769, Paul de Jouffrey, fils du précédent (né en 1744), Sgr de la Vallée des Forges, *Pineaux*, la Petite-Salle, et ancien cap^e au régiment de la Marche, épouse à St-Martin de Vendôme Renée de Launay de Cohardon. (Magny, *id.*)

De tous ces renseignements confus il résulte que l'histoire de Pineaux appelé encore le *Fresne St-Amand*, puis le *Fresne* (tout court) est tout à fait obscure et quasi impossible à éclaircir.

Il subsiste encore à Pineaux une vieille tour et des restes de vieux murs qui paraissent avoir été ceux de la chapelle. — La terre est aujourd'hui totalement divisée.

Cartulaire de Tron, 74. — St-Allais, *Nobiliaire universel*, I, article *Malherbe*. — Reg. d'Artins, *passim*; de St-Oustrille, (*id.*); de Lisie, 23 sept. 1656. — Magny, *Nobiliaire universel*, art. *Jouffrey*. — *Bulletin vendômois*, 1759, p. 19, 188, 190; 1899, p. 197; 1900, pp. 41 et 43 (art. P. Clément). — Arch. Nat., P 639, n° 74; P 652, n° 85; P 661, n° 3; P 662, n° 1; P 712, n° 177 bis; PP 50, vol. 54, n° 83; vol. 114, n° 64 et 183. — *Cart. vendômois de Marm.* 33 A. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hillais, t. I, f° 112. — Arch. L.-et-Cher, Série E, 98, 111, 126, 130, 132, 144; et Série H, layette de St-Georges-des-Bois, chemise 3, pièces 1 et 2.

Pineaux et le Petit Pineau, h., c^e de Savigny. — Anc. mét., appartenant en 1490 au Sgr de la Fertière. — (Arch. Nat., P 700, n° 9).

Pinel (Famille). — *La Bassetière* et *Ronsart*, XVIII^e siècle.

Pinel (N.), dit l'Abbé *Pinel*, avocat fameux, qui exerçait à Vendôme au XVIII^e siècle. — Il était engagé dans les Ordres et chanoine de la collégiale de St-Georges. Ses confrères redoutaient son éloquence

pour laquelle il fut recherché au loin. Sa réputation s'étendait dans plusieurs provinces. C'était en outre un parfait honnête homme. Il mourut à Vendôme en 1774 à 72 ans. — (Biblioth. de Vendôme, *Mémoires de Duchemin*, III, p. 164).

Pinellis (Famille de). — *Pineaux*, *Croixval*, XII^e siècle.

Pinevoise (Famille). — *La Guignardière* (de Ste-Anne). — *Pied-fondu* ou *Puits-fondu*, XVI^e et XVII^e siècle.

Pinochère (La), ancien fief, psse de Choue. Il relevait de la Noue de Beauchêne et la Ferrière en relevait censiv^t. — (Arch. Nat. P 773, 65 a, Dossier de Choue.)

Pinottières (Les), f. et maisonnette de chemin de fer, c^e du Plessis-Dorin.

Pinoche, h. c^e de Crucheray, 64 hab. — *Villa Spinochia*, *Spinochia*, XI^e s., (Cart. de Marm.). — *Espinoches*, XV^e s. (Aveu du Bouchet-Touteville). — Ce lieu relevait à foy et h. du château de Vendôme, et aussi de même du Bouchet-Touteville, et encore pour cette dernière terre à 22 sols 6 deniers de service.

Il y avait là plusieurs fiefs et métairies qui ont suivi des sorts différents, de même que les dîmes du lieu qui se trouvaient en partie entre des mains laïques et partie aux frères de la maison Dieu de Vendôme, don de N. Peschard, chevalier, au XIV^e s. — Une autre dîme, au même lieu, est au chapitre de St-André de Château-dun.

Au XI^e s., les moines de Marmoutier reçurent en don de Foucher le Riche, seigneur vendômois, une métairie avec 20 arpens de terre pour laquelle chose ils se reconmurent redevables envers lui de 20 sous de cens. — Au XII^e s., un autre Foucher le Riche, fils du premier, ajoutait à ce don celui de la terre de Savonnières qui joignait Pinoche. Ce fut là l'origine des possessions de Marmoutier en ce lieu. Mais ces biens durent être aliénés dans la suite, attendu qu'on ne voit pas qu'ils aient été parmi les biens vendus national^t à la Révolution. Ils étaient incorporés à l'obédience de Bezay.

Un fief plus important était, à Pinoche, resté entre des mains laïques. — Au XI^e s. il paraît être à un nommé *Benedictus de Spinochiis* qui est témoin dans une chartre relative à Marmoutier. — C'est probablement ce fief qui devint ce qu'on appela la seigneurie de Pinoche.

En 1367 la métairie de Pinoche est à Jean Labelle qui en 1416 la baille à Richard Courtin. — En 1435, ce fief est Jean Courtin qui rend aveu pour lui au Bouchet-Touteville. — En 1448 à Jacques Martin, éc^r, et Catherine Peschard

sa femme. — En 1464 à la veuve Richard Courtin qui confesse être tenue envers la chapelle N.-D. de Pitié à Vendôme, de 66 sous de rente sur sa mét. de Pinoche. — En 1556 à Claude Servin, contrôleur de la gendarmerie du roi; le 30 juillet 1558, avec Madeleine Deschamps sa femme, il partage ce lieu avec ses cohéritiers, membres de la famille Deschamps, héritiers de Jacqueline Martin leur aïeule. Les deux tiers en échoient au sieur et à la dame Servin et un tiers à Guillaume Baillé, époux de Marguerite Deschamps. — En 1585, Madeleine Deschamps, veuve Claude Servin, paraît avoir épousé en sec. noces Michel Sublet, qui fait l'aveu de Pinoche au Bouchet-Touteville en 1587. La dite Madeleine avait abandonné à son fils les deux tiers lui appartenant dans la terre de Pinoche et ce fils était le suivant :

Louis Servin, sieur de Puyresc, procureur général au parlement de Paris (voir sa notice), qui en 1588 racheta le tiers de Pinoche à son cousin Claude Lejai. — Sa veuve qu'il avait épousée en troisièmes noces, Françoise-Anne de Rambures, faisait en 1634 l'aveu de Pinoche au Bouchet-Touteville.

Louis-René Servin, fils des précédents, Sgr de Pinoche et comte de la Grève, conseiller au parlement et bailli de Chartres en 1662.

Nicolas Servin, comte de la Grève, Sgr de Pinoche, bailli de Chartres après son père en 1672. Il épousa Madeleine Le Féron dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants. Il mourut en 1712 et sa succession abandonna la terre de Pinoche à ses créanciers qui la vendirent à Hiérosme Mérault, conseiller au grand conseil, époux de Madeleine Servin, sœur du susdit Nicolas pour le prix de 11.200 livres.

En 1745, ce fief est à Claude de Courtoux, éc^r, Sgr de Pinoche, écuyer de M. le comte de Toulouse. — A la fin du XVIII^e s. il est aux seigneurs du Bouchet-Touteville. — Au XIX^e s., la ferme de Pinoche est à la famille de Trémault.

Le Petit-Pinoche. Il existait là un autre fief relevant aussi du Bouchet-Touteville. Il paraît être en 1445 à Louis Léveillé, qui est dit dans un aveu au Bouchet, être seigneur d'une métairie séant à *Espinoches* à Crucheré, à cause de sa femme, fille de Jean Cueillette. — En 1640, à Marie-Anne de Bénigne, épouse de Hercule Chapelier; en 1651, elle est veuve et possède le Petit-Pinoche. — En 1653 à Hercule et Renée de Meulle, enfants de feu Claude de Meulle, héritier en partie le feu Claude de Bénigne. — En 1672 à Guillaume Ber-

zeau. — En 1763 il paraît être à la famille Jabre.

Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons Fiefs, (Pinoches). — Titres du Plessis La Porte et du Bouchet-Touteville (chez M. Paulze d'Yvoy). — *Cart. vendômois de Marm.*, 105, 111, 170, 174, 184. — Arch. Nat., P 611, n° 33. — *Bulletin Dunois*, juillet 1903, p. 306. — Bibl. de Vendôme, 1^o ms. 285, p. 195; 2^o ms. 286, p. 16. — *Bulletin vendômois*, 1871, pp. 12 à 54. — *Cart. de la Trinité*, 709 (note). — Notes sur Pinoche de M. Adr. Thibault. — Reg. terrier du Bouchet-Touteville, 1690.

Pins (Les), h. c^e de Villavard, 19 hab. (sur 15 maisons !) — *Pinus*, XII^e s. (Cart. Marm.). — *Pins*, 1366 (aveu). — *Pins et Turnay*, XIV^e et XV^e s. (vieux titres). — *Pintourné*, XVI^e s. — *Pain-Tourné* (id.). — *Pins-Tournés*, XVII^e s. — *Pintorné* XVIII^e s. — *Les Pins* (Etat-Major). — (Cassini indique ce lieu mais ne le nomme pas sur sa carte.) — Ancien fief relevant à foy et h. et un demi cheval de service de la Rocheturpin qui le reportait en arrière-fief à Lavardin, et en partie, du Bouchet-Touteville pour terres dans la plaine.

Ce demi cheval de service du par la seigneurie de Pins, alors que l'Ormeau qui lui était voisin n'en devait qu'un demi aussi, laisse croire que l'Ormeau avait été formé d'un démembrement de Pins.

Les bâtiments restants de ce manoir indiquent une construction du XVI^e s. avec de jolies sculptures, un élégant pavillon d'angle et deux pigeonniers qui prouvent que la seigneurie était à cette époque divisée entre deux possesseurs.

Sur le pignon de ce manoir on a sculpté un pain piqué, allusion à son nom de Paintourné, nom déformé par l'usage et provenant de Pins-Turnay que portait ce manoir au moyen âge. Et cette sculpture allégorique indique qu'au XVI^e s., la même famille qui possédait Pin-Tourné possédait aussi à Lavardin la maison qui est ornée de la même sculpture à la même époque et qu'on appelle improprement *la maison Thizard*.

On rencontre pour la première fois le nom de Pin (Pinus), dans la première moitié du XII^e s. (Cart. blésois de Marm. 129), à l'occasion d'une guerre surgie entre les Seigneurs de Montoire et de Lavardin. Dans une rencontre, un chevalier fut blessé qui s'appelait *Burchardus de Pinu* (Bouchard du Pin); il mourut au prieuré de St-Martin de Lavardin. Son neveu Guillaume Turpin l'y fit ensevelir et donna pour cela aux moines un arpent de terre sur le chemin qui de Lavardin conduit au Pin. Gauthier du Pin est témoin de ce don. — La parenté existant entre Guillaume Turpin et Bouchard du Pin laisse penser que là pourrait peut-

être se trouver l'origine de la vassalité de ce lieu de Pins envers la Rocheturpin. Il se peut que par héritage, les Turpin, Sgrs de la Roche qui porta depuis leur nom, aient hérité du Pin et l'aient donné à quelque cadet moyennant obligation de vassalité féodale vis à vis d'eux et de leur manoir.

Ce fief passa au *xv^e* s. aux mains des cadets de la famille de Ternay. — En 1366, Pierre des Hayes, sire de Pins, faisait à dame Jeanne Turpin l'aveu de son fief « qui fut jadis à Jean de Ternay ». C'est évidemment de là que vient cette appellation de *Pins-et-Turnay* donnée à ce lieu de Pins qui tout d'abord dut être le *Pins de Teurnay*, suivant la prononciation paysanne, puis est devenu *Pintourné* et enfin *Pain-Tourné*.

Par suite de cette possession de Pins par la famille de Ternay, on a confondu ce lieu avec la Rochebaudouin, autrement dit la *Court de Ternay*, chef-lieu de la seigneurie de Ternay. Mais la pièce 29 du vol. 657 de la série P. des Archives Nationales rectifie cette erreur. — Voir *Rochebaudouin*.

Au *xv^e* s., Pins appartient à la famille Georget. Jean Georget, le 14 septembre 1437 rend aveu à Jean d'Angennes, sire de Rambouillet et de la Rocheturpin, pour le manoir, hébergement et domaine de son fief de Pins, tenu de lui à foy et h. et un demi cheval de service. — En 1452 Jean de Treffours, probablement par suite de son mariage avec une Georget, rend aveu pour Turnay et Pins. — En 1495 aveu de Jean Georget pour son fief de Turnay. — En 1514 Pins et Turnay sont à Jean Georget le jeune et Bastien Compain. — Jean Georget semble ensuite avoir vendu à réméré les deux tiers de Pins et Turnay à François Carreau de la Carrière, Sgr de Marmery. — En 1526, le 11 janvier, Jean Georget est seigneur de la Voute et épouse Jeanne Richomme. Pour ce mariage, Jacques Richomme, Sgr de la Galerie et Jeanne Lecoutreux, sa femme, père et mère de l'épousée, s'engagent à racheter les deux tiers de Pins et Turnay pour constituer la dot de leur fille. François de la Carrière les leur vend en effet le 14 janvier 1526 pour 1000 écus d'or. La même année, Jean Georget revendait les deux tiers au même François Carreau pour 1800 livres, avec faculté de réméré. Il semble être rentré dans sa terre en 1528. — L'autre tiers de Pins et Turnay est à François Bodineau, qui en rend aveu le 16 janvier 1527. Ce même François Bodineau rend encore aveu le 14 Juin 1529 et en 1558 pour sa métairie de Turnay.

Les deux autres tiers deviennent la propriété de la famille Tergat. Jean Tergat en fait l'aveu en 1535 et 1540 et de même en 1551, Jacqueline Poussin, veuve Tergat; Il semble qu'alors cette veuve Tergat possède toute la seigneurie. Le 15 janvier 1559 ses deux fils se partagent la terre de Pins et Turnay; François Tergat a le manoir, la cave, la bergerie, la fuye, etc., et Georges son frère a la maison des metayers et dépendances. — De cette époque, sans doute, date la construction d'une seconde fuye, qui existe encore, ce qui semble constituer deux manoirs. Georges Tergat, le 15 décembre 1564 vend pour 2.800 l. le manoir à Louis Lemaire, qui cette année-là en fait l'aveu à la dame de la Rocheturpin.

En 1565, François Tergat vend le sien à Louis Chevalier et Madeleine de Baugé, moyennant 1600 livres. — En 1571 ce lot est à Joachim Authier, procureur fiscal du duc de Vendôme; il en fait alors l'aveu. — En 1573, Pins-et-Turnay est possédé par indivis par Louis Lemaire, Sgr des Landes et Marie Rouet, veuve Joachim Authier. — En 1597, partie est à Jean Norgeu, dont la fille, Louise Norgeu, apporte cette part à son mari, Jean de Courbeville, sieur de la Roche-Landault, qui en 1632 habite à Villavard. — En 1605, l'autre partie est à Baptiste Dubois, sieur de la Barre, comme époux de Jeanne Authier. Il fait son aveu et doit un demi cheval de service pour son fief. — En 1621, ces époux vendent leur part de Pins et Turnay à Jean du Perray de Beaulieu et Françoise Savarre sa femme, moyennant 3000 livres. — En 1647, l'autre partie est à Barthélemy de Vigny. — En 1650, le fief de Pins-et-Turnay paraît être en partie à Françoise Savarre, veuve de Jean du Perray, chevalier de l'Ordre, qui possédait aussi l'Ormeau par moitié avec Drouin Lecomte. Sa fille avait épousé Etienne de Jussac Sgr de Faings. — En 1669, la veuve Lecomte (Françoise Boulet), est dite dame des Pins-Tournés et de l'Ormeau. Son fils Pierre Lecomte, époux de Madeleine Bourguineau est fourrier de la maison de la défunte reine. Il est dit sieur de l'Ormeau, de la Taradonnaire et des Pins-Tournés. Il laisse ces fiefs à sa fille la suivante:

Marie Lecomte, épouse de René de Lugré, sieur de la Billarderie, procureur au grenier à sel de Langeais (d'après Malardier), bailli de St-Marc en Touraine (d'après P. Clément). Ce dernier donne à bail les métairies de l'Ormeau et du Pin-Tourné le 3 mai 1713. — Ils paraissent avoir vendu l'Ormeau et les Pins au suivant.

Marin Rouillon, officier du Gobelet du roi et de la défunte duchesse de Berry. Il est dit Sgr de l'Ormeau et des Pins en 1713 et demeure ordinairement aux Pins. Il était époux : 1^o de Marguerite Leroux, qui mourut en septembre 1729; 2^o d'Elisabeth Sonnet. Il mourut à 68 ans en 1763 et fut enterré à Villavard dans l'église en sa qualité de seigneur de l'Ormeau. Ses enfants au nombre de six, se partagèrent en six lots sa succession et la terre de l'Ormeau, avec Pins-et-Turnay fut vendue à Dominique Rouillon, frère de Marin, et oncle des copartageants.

Dominique Rouillon était chef d'office du comte Rudolfsky, maréchal de S. A. R. l'Électeur de Saxe. En 1770, étant à Dresde il donnait procuration au sieur Proust de Bois-Poullau, à l'effet de régir ses terres de Villavard, l'Ormeau et les Pins et la Pierre de Rougemont. Il testait le 14 janvier 1775, mourait aux Pins en 1776 et était enterré à Villavard. Il ne paraît pas avoir laissé d'enfants.

L'autre partie de cette terre était en 1728 à Jacques de Torquat qui en rend aveu au Bouchet-Touteville, et en 1754 à Jacques Boulay, sieur de la Bécharrière, avocat à Montoire, époux de Marie Lemaître, qui le 12 mai de cette année, devant Huet notaire, passait bail du Pin-Tourné. — Il dut vendre sa part à Jean-Baptiste-Pierre Blanchet, sieur de Langeon, qui le 26 janvier 1768 passait devant Roussineau, notaire, un état de lieux de la métairie des Pins lui appartenant.

Partie de la seigneurie de Pins-et-Turnay avec l'Ormeau passa ensuite à René-François de Salmon, chevalier, Sgr de Courtemblay, Charchenay, les *Pins-Tournés* etc., maître de camp de cavalerie. Il passait bail du lieu de Pin-Tourné en 1777. — D'après Malardier, ce personnage émigra à la Révolution; d'après Métais, il fut une des victimes du tribunal révolutionnaire de Paris. — Quoiqu'il en soit, ses biens furent vendus national^{ts} le 23 messidor an II. — L'Ormeau fut adjugé pour 3450 livres, et la terre des Pins pour 10.550 livres.

En l'an II, une partie de Pins était à N. Boulay, femme de Louis Rouleau, de Montoire. A cette époque, cette terre fut mise sous séquestre, sous prétexte que le fils de Louis Rouleau, officier municipal de Montoire, avait émigré; mais le fait a été reconnu faux.

Aujourd'hui la terre des Pins est très divisée.

Le manoir des Pins est dessiné par Lannay dans son album (à la Bibl. de Vendôme) avec le titre de *Pin-Tourné*.

Cartul. Blésois de Marm., 129. — Arch. Nat., P 657, n^o 29. — Arch. L.-et-Cher, E 31, 97, 130. — *Bulletin vendômois*, 1899, pp. 268 à 273 (Art. P. Clément). — Métais, Article signé *Karl dt Gondré* au Journal le *Loir* du... janvier et des 19 et 26 février 1893 et t. IV de ses *Etudes et Documents*, pp. 159 et suiv. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 259. — Archives de la mairie de Montoire, Papiers des émigrés (an II). — Bibl. Vendôme, 1^o Album Lannay, II, pp. 153 et 154; 2^o Terrier du Bouchet-Touteville, pp. 590 et suiv.

Pinsonnerie ou **Pinsonnière** (La), f., c^e de Savigny.

Pinsonnières (Les), h., c^e d'Arville. — Ce lieu appartenait en 1555 à Louis de Montlibert, éc^t, Sgr de Carcassonne et de la Pinsonnière. — (Ms. Soc. Archéol. du vendômois, *Le Trésor des Familles* de G. de Trémault [Généal. de Montlibert]).

Pinsonnières (Les), fermes, c^e de Souday. — *Les Pinconnières*, 1512. — Ce lieu était du domaine du Petit-Souday. — Il est cité dans le journal du vicaire Hammeau comme ayant subi une épidémie, en 1624. — La Petite-Pinsonnière était chargée du service de la chapelle St-Jean (?) à Souday, laquelle avait été édiflée par la famille des seigneurs de Souday en réparation de l'assassinat de Jean de St-Berthevin, en 1483. — (Arch. Nat. p. 704, n^o 10. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 307. — Chartrier de St-Agil, procès de 1512).

Pinsonnière (La), f. et villa, c^e de Fontaine-Raoul. — Ce lieu, au commencement du *xvii^e* s., était aux Sgrs de la Bullière. — En 1691 à André Trigalleau, lieutenant de la chatellenie de Montigny. — Il appartient aujourd'hui (1900) à M. Gouin, ancien maire de Châteaudun qui y a bâti la villa. — (Arch. L.-et-Cher, G 221).

Pintourné. — (Voir *Pins*).

Pinu (*Familia de*). — *Les Pins*, *xii^e* s.

Pionnière (La), éc., c^e de Villedieu.

Piou (Famille). — *Ruan*, *xix^e* s.

Piquandière (La), anc. mét., près le village des Vallées, psse de Lunay. — Il appartenait au couvent de la Virginité. — (Arch. L.-et-Cher, H. Virginité).

Piquet (Le), éc., c^e de Lavardin. — *Le Pamié* (Carte du service vicinal).

Piquet (Le), écart de Valron, c^e de Montoire.

Piquetière (La), anc. mét., psse de Bourguérin-Boisseleau. — (Arch. L.-et-Cher, E, 190).

Piquetière (La), f., c^e du Poislay. — Elle est aujourd'hui comprise dans le hameau de la Bénardière. On l'appela aussi *La terre de l'Eglise au Poislay*. — Elle relevait comme fief, directement du

comté de Dunois, et avait droit de haute justice, etc.

En 1586, ce fief est à Pierre Guillever, procureur au Parlement. — En 1619, encore à la famille Guillever. — (Titres de la fabrique du Poislay. — Notes ms. de l'abbé Peschot, curé de Langey. — Pierre tombale de Christine Guillever au Poislay [1619]. — Arch. Nat., Q 495, fol. 57).

Piquetière (La) et *la Saulmais*, psse St-Pierre-des-Bois. — Tenues de terre chargées de deux septiers de grains de rente envers l'abbaye de St-Georges-du-Bois. — Cette tenue relevait du fief de Lespine en Gastine. — (Arch. L.-et-Cher, H. Layette de St-Georges-des-Bois, chemise IV).

Piquetterie, (La), ancien fief sans maison, psse de Brevainville. — Il relevait censiv^t de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E. 164).

Pireto (*Familia de*) ou *de Poiriers*. — *Poiriers* (de St-Ouen) (?), XII^e s.

Pironnette, éc. du bourg, c^e de Lunay. **Pirouette**, moulin, c^e de Cormenon. — C'est le moulin du bourg même de Cormenon. Il est désigné ainsi dans un aveu d'Alleray en 1575. — Il a donné son nom au ruisseau des Pirouettes ou ruisseau de Beaufeu, appelé aussi ruisseau de St-Mars ou ruisseau du Parc. — Il était d'abord dans le domaine des seigneurs du Petit Bouchet, puis en fut distraint au XVII^e s. pour en relever ensuite féodalement. — (Arch. Nat., P, 702, n^o 1. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Pisserie (La). — Voir *Bluwère*.

Pissot (Le), éc., c^e de Busloup.

Pissot (Le), lieu-dit, c^e de Vendôme. — Voir *Fontaine du Pissot*.

Pitardière (La), anc. mét., psse de Ville-mardy (?). — En 1504 elle appartenait à Georges Gaston, prêtre, sieur de Bellefontaine. — En 1654 elle était habitée par Louis de Pray, chev., Sgr de Chastulay, à St-Lubin-en-Vergonnoye. — Elle relevait de la Poissetière, et d'elle dépendaient 40 septérées de terre sur lesquelles les frères de la Maison-Dieu de Vendôme et depuis, l'Oratoire, avaient droit de dîme. — (Arch. L.-et-Cher, Liasse de la Justice de Landes. — Bibl. Vendôme, ms. 285, p. 262 ; ms. 286, p. 240).

Piteau (Ruisseau de). — Voir *Ruisseau de Petite-eau*.

Piteau (Le), écart, c^e d'Epuisay.

Pitière (La), ancien étang, c^e de Fréteval.

Pitoisière (La) f., c^e de St-Mars-du-Cor. — *La Petite-Oisière* (Cassini). — Ce lieu

en 1756 est à Laurent-Julien Geherbrant. — (Notes de l'abbé Chéramy sur Choue).

Pitonnière (La), h., sur la carte d'Etat-Major, c^e d'Authon. — Voir *Pilonnière*.

Pivardières (Les), h., c^e du Gault. — *La Pivardière*, XIII^e s. — En 1217, la dîme de la Pivardière fut donnée à l'aumône de Châteauaudun par Geoffroy de Droué, et ce don fut confirmé par son frère Jean de Montigny. — Ce lieu en 1633 appartenait à la famille Breton des Bordages. — (Arch. de la Maison-Dieu de Châteauaudun. 113 et 114. — Arch. du château de la Grande-Borde).

Pivart de Chatulé (Famille). — *Villebadin*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un pivert de même, au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'or.* — (Adr. Thibault).

Place (F. J. de la), prieur curé de Mondoubleau, de 1759 à 1782. — C'était un fougueux Janséniste qui réussit à soulever des dissensions parmi les habitants de Mondoubleau, alors divisés en deux camps, les uns Jansénistes ardents et les autres non moins ardents Robins, du nom du vicaire, l'abbé Robin, qui, soumis aux décisions pontificales, soutenait la bulle *Unigenitus*.

Les querelles prirent une telle gravité que l'on fut obligé, pour rétablir le calme, d'éloigner de la paroisse l'abbé de la Place (1768). Il se retira d'abord à Paris puis à Glatigny chez M. de Chénevière qui était lui-même Janséniste. Là les Jansénistes de Mondoubleau vinrent souvent visiter leur chef et prendre ses conseils. Il lui fut permis de revenir à Mondoubleau en 1775 et il y mourut le 26 avril 1782 à l'âge de 67 ans. — (Beauvais de St-Paul, pp. 90 à 92).

Place (La), f., c^e de St-Quentin. — En 1680, c'était la résidence de Pierre Badère, notaire. — En 1714, ce lieu est à Jacques Normand, sieur de la Place, directeur général des domaines de l'Occident, qui, cette année là, légua à l'Hotel-Dieu de Montoire une somme de 120 livres; il était époux de Marie Courcelles. — En 1751, la Place est à Claude Normand, fils des précédents. Il légua alors environ 5000 livres au même hospice de Montoire. — (Malardier, p. 1197, [1680]. — *Bulletin vendômois*, 1890, pp. 72, 74 et 77.)

Place (La), écart du bourg, c^e de Thoré, 102 habitants.

Places (Les Grandes et Petites), fermes, c^e d'Azé. — Ce lieu relevait censiv^t du château de Vendôme. — En 1585 il est au seigneur des Matrats. — En 1606 le 28 septembre, il était acquis par Maugis Trémault, Sgr de Morillon, qui le laissa à son fils René de Trémault, lequel l'avait

en 1629. — En 1681, il appartenait au fils de ce dernier, René de Trémault, Sgr de Bellatour, qui décéda à cette date. — Dans la ferme des Grandes Places se trouve une cheminée sculptée du XV^e s. portant pour armoiries un écartelé au 1 et 4 fascé de... et de..., et au 2 et 3 à une quintefeuille en cœur. — (G. de Trémault, Le Trésor des familles, ms. Soc. archéol. du Vendômois, généalogie de Trémault. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 173. — Arch. Nat., P 714, n^o 252. — Reg. d'Azé, 1681. — Titres de la terre des Minières).

Places (Les), f., c^e de Danzé. — Les habitants de ce lieu avaient droit d'usage dans les bois de Motteux. — En 1577 et 1596, les Places sont à René Doulcéron, époux d'Anne Boyvin, fille de René et de Jeanne Thizard; il comparait dans un titre relatif aux bois de Motteux. Il a pour filles Florence, Renée et Judith Doulcéron. — (Collection R. de St-Venant, liasse Lunay, titres de la Montelière, mémoires sur la Dame d'Asnières. — Arch. L.-et-Cher, E 79 [1577]. — Reg. d'Azé, 1589 et de Romilly 1589 et 1596).

Places (Les), h., c^e de Sargé. — *Les Plasses*, 1553. — Ce lieu était dans la censive du Fief-Corbin. — Jeanne de la Berruyère, en 1553, était dite dame des Plasses et de la Bouguerie. — (Arch. Nat., P 704, n^{os} 12 et 13. — Arch. L.-et-Cher, E 215).

Plaine (La), usine, ancien moulin, c^e de Troo. — C'est aujourd'hui une fabrique de colles et gélatines. — C'était un ancien fief relevant de Montoire. Les Sgrs de l'Arable y avaient droit d'estage, et pour cela, Joseph Lelièvre, Sgr de la Voûte et de la Plaine en 1609 fut condamné à faire foy et h. au Sgr de l'Arable. — (Arch. Nat., P 639, n^o 61. — Arch. L.-et-Cher, E. 125).

Plaine de Beaulieu (La), lieu-dit, c^e de Ste-Gemme. — Voir *Beaulieu*.

Plaine-St-Ouen (La), h., appelé encore *La Route de Paris*, c^e de St-Ouen, 107 hab. — Ce hameau se compose des lieux appelés *Le Cheval Blanc*, *La Dourzière*, *La Folie*, *le Bas de Belair* et *la Fonderie*.

La fonderie de St-Ouen occupe environ 100 à 120 ouvriers. Elle a été fondée en 1877 et est possédée par une société d'actionnaires. Depuis 1906 elle est unie à l'usine de Fréteval sous la raison sociale *P. Genevée et Cie*. Elle fabrique tous objets en fonte et particulièrement des lucarnes et châssis. — (Renseig^{ts} locaux).

Plains (Les), h., c^e de la Chapelle-Vicomtesse. — Ce hameau a retenu le nom primitif qu'on appelait *Les Plains de Bouffry* (*Plani Baufredi*), où fut élevée l'église de St-Michel des Plains ou Cha-

pelle-Vicomtesse, au XIII^e s. — Il relevait censivement du prieuré de la Chapelle, et en 1476 appartenait à Catherine du Bellay, dame de Langé. — Il y avait là aussi une ferme qui appartenait au prieuré même de la Chapelle et qui contenait 100 arpents. Elle fut vendue national^t en 1791 pour 8.250 l., et son bois pour 3.200 l. — (Cart. Tiron, 185 et 187. — Arch. L.-et-Cher, G 2520 ; L 928 ; Q, District de Mondoubleau, 317 et 323. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, d'après les minutes des notaires de St-Agil).

Plaisant de Plantières (Famille). — *La Linoterie*, XIX^e s.

Plaisir (Le), h., c^e de Rahart. — *Montplaisir*, 1652, (Arch. de L.-et-Cher, E 513). — En 1700 ce lieu est à René de Pouppaille, éc^r, sieur du Plaisir, fils de Julien de Pouppaille et de Marie Texier. Il épouse à Lisle le 7 février 1700, Catherine, fille de Christophe de Mathieu. — En 1726 le Plaisir est à M. Bignon de Chaudruc. — (Arch. L.-et-Cher, E 513, [1652]. — Reg. Lisle 7 février 1700. — Collection R. de St-Venant. Liasse de la Ville-aux-Clercs, titres du Cassereau).

Planchardière (La), f., c^e de Sargé. — Ce lieu relevait censiv^t du Fief-Corbin à deux sols 8 deniers de cens, plus un denier de rente pour avoir le droit de prendre de l'eau à la fontaine de la Clergerie. — (Arch. L.-et-Cher, E, 215).

Planchat (Famille). — *Ruan*, XIX^e s.

Planche (La), h., c^e d'Authon. — C'était une métairie qui appartenait à l'abbaye de l'Etoile, laquelle la reportait en fief à Montoire. — (Arch. Nat., P 605).

Planche (La), f., c^e de Droué. — C'est là, ou tout proche, que se trouve la vraie source de *l'Eguevoonne* ou *Aigronne* ou *Rivière de Droué*. — Gilles Le Masson, au XVII^e s. était Sgr de ce lieu. — (Reg. Fontaine-Raoul 1645).

Planche (La), h., c^e de Lancé. — Anc. mét. qui au XVII^e s. appartenait à une famille Boucher. — (Titres de la terre de l'Epau, Papiers de la famille Godineau).

Planchebrault, éc., c^e de St-Rimay, au-dessus du tunnel de St-Rimay. — Ancien relai de poste sur la route de Blois à Laval.

Planche-Caillou, Ancien fief, psse de Nourray. — Il relevait du Plessis-St-Amand et appartenait en 1552 à Pierre Gallois, Sgr de Bezay. — (Bibl. de Vendôme, manuscrit n^o 326, aveu du Plessis au Bouchet-Touteville).

Planche-Hubert, f., c^e de Souday. — *Planchevert*, 1489, (Titres de la fabrique de Souday). — Ancien fief relevant féodalement du *Petit-Souday*, autrement *La Cour de Souday*. — En 1466, ce lieu

est à Jean Bellanger, bourgeois du Mans, (Arch. Nat., P 704, n° 102). — En 1545, à René Bellanger, époux de Claude de Ste-Maure. Il assassina son suzerain (au regard de Planche-Hubert); Jacques de Marescot, seigneur de la Cour de Souday, en lui tirant un coup de fusil, dans le pré de Taillefer qui pour cela fut depuis appelé *Le Pré de malheur*. Faute de témoins, on ne put prouver qu'il ait été coupable, et il fut acquitté. Il put repaître 9 ans après, mais ruiné par les procès. Il est curieux de voir le portrait qu'en faisait la partie adverse dans un mémoire adressé aux juges de Tours à une date imprécise, mais suivant de peu d'années l'assassinat. Voici cette pièce :

« Articles à Monsgr Riant quand à Monsgr le conseiller Allart notre rapporteur. — Premièrement fault donner à entendre à mondict Sgr Allart la mauvaise vie de partie adverse nommé René Bellenger, Sr de Beauvoys et Planchehubert qui est que depuis dix années en ça na fet que battre et outrager le commun.

Plus col[un]me y l tua inhumainement et malheureusement un povre forgeron no[m] Henry Bauldrez mesmement estant armé et bien monté et accompagné d'ung sien serviteur domestique nommé Simon Clouet et plusieurs autres des ce faulceux, lequel enchore depuis led. meurtre commys n'estant content de son meurtre donna à Helaine Baudrez veuve dud. deffunct deffendant sond. feu mary ung coup d'espée en travers de sa mammelle combien qu'elle fut fort grosse d'un enfant et sur son terme daquoucher tellement que lad. povre veuve estant ainsi emue tant de la mort de son mary que du grand outrage que luy avoit fet René Bellenger elle aquocha incontinent et premier que repouvoir gaingner sa maison, comme y l est bien vériffié par le rapport des barbiers et la saige-femme.

Plus comme depuis led. meurtre y l oultraga un povre homme de la paroisse de Saint-Avys sans cause et raison tellement qu'il en a esté long temps en grande perplexité de malladye sans qu'il peult avoir moyen de gaingner sa vie.

Plus comme d'edepuis y l oultraga excessivement un bon homme aagé de ung quatre vingtz ans ou environ nommé Jan Radde de la paroisse de Boufry en sorte quil en a pensé mourir.

Plus comme d'edepuis tretimement et malheureusement estant en la maison de Mathurin Formont lors son mesteer monta au grenier de lad. maison qui est joignant la sienne peuple (?) et mesmement ces..... et subjectz en plusieurs et diverses manières jusques à point de les avoir inhumainement vexez, non content de ce, tuer leurs nourritures comme bœufs, vaches, pourceaulx et autres bestes domestiquées.

Plus comme il est un heretique ordinaire comme menegant chair en sa maison les jours megres et en karesme, sans estre agitté de maladie comme est bien prouvé par le procès grief dont est question.

Plus comme il a vollé ung marchant nommé Pimparé et après ce oultragement excédé à coups ourbes comme est approuvé.

Plus comme il est coustumier de blasphémer le nom de dieu et de ces saintz et saintes comme appaert par les preuves dudit procès.

Plus comme il tua malheureusement et proditoirement dedans le cimetiére le feu Sr de Limbaudière principal fondateur de la dite esglise parceque l'un des serviteurs domestiques avoit prys du pain premier que led. René Bellenger dont prins querelle aud. feu Sr de Limbaudière gentilhomme bien dévot bien aymé et en bonne repputation à ces voisins et subjectz.

Plus comme au precedent led. homicide en avoit tué deux autres assés povrement comme audict pays est tout notoire et connu et mesmement de sa façon malheureuse de vivre.

Nomme (?) le lieu de Planchehubert ou y l fet sa demeure et ou est son domicile ordinaire donna a ung nommé Vincent Brissé oud. temps serviteur domestique de feu noble hoe Jacques de Marescot en son vivant seigneur de Souday et de..... lung et de la Source ung coup de hacquebutte oud. Brissé dont le boulet luy passa tout à travers du corps néanlmoingz les defenses fîtes au contraire et enchore que led. Brissé ne l'eust offencé car y l estoit seulement avec ung nommé Jan Drouet sergeant ordinaire ».

(Cette pièce, tirée des Archives de Glatigny, n'est point signée, ni datée : mais, par comparaison, il est facile de voir qu'elle a été écrite par Monsieur de la Mothe, frère de la dame de Souday, en 1550).

Planche-Hubert, en 1642, est à Jean de Maires, éc^r, Sgr de Planche-Hubert, qui cette année-là et en 1655 se rencontre comme parrain à Danzé. En 1658, Jean de Mer (sic), demeurant à Montreveau, psse de Semerville, le donnait à bail pour 9 ans à Jean Gasselín. — En 1682 ce lieu est à Henri Olivier, Sgr des Charbonnières et du Grand Bouchet. — Il finit par passer aux Sgrs de la Cour de Souday.

En 1799 eut lieu à Planche-Hubert une scène de Chouannerie, rapportée par Beauvais de St-Paul. Un insurgé, de la troupe de M. de Neveu, y fut tué ; mais deux soldats y perdirent aussi la vie. Le capitaine de Neveu évacua St-Hubert dont il s'était emparé, et alla porter plus loin le théâtre de ses exploits.

Planche-Hubert est aujourd'hui une ferme du domaine de la Cour de Souday.

Arch. de la fabrique de Souday, Notes du curé Brès. — Reg. psse de Danzé, 1642 et 1665. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 274. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e sem., p. 92. — Arch. nat., P 704, n° 102 (1466). — Beauvais de St-Paul, p. 247 (1799). — Notes ms. de l'abbé Chéramy sur les min. de l'Étude Gohier de Mondoubleau (1658).

Plancherie (La), éc., c^e de Sargé. — *L'Esclancherie* (Cassini).

Planches (Les), f., c^e de Bonneveau. **Planches** (Les), anciennes métairies psse de Savigny. — *Tres medietarie de Planchis*, XIII^e s. — Ces trois métairies

étaient vers 1230 à Guillaume de la Roche, Chev. — Sur ce lieu, le monastère de St-Calais percevait toutes les dîmes de blé et de vin — (Chartes vendômoises, 308. — Cart. St-Calais, 27).

Planchette (La), Gué sur le Reveillon, c^e de Renay.

Planchette (La), lieu-dit, ancien fief, c^e de St-Ouen. — Il tire son nom d'une planchette ou passerelle qui menait de St-Ouen au moulin de Meslay, sur le Loir. — Comme fief, il relevait de la Sgrie de Villeporcher, à foy et h. et cheval de service. — Il se composait uniquement de prairies sur le bord du Loir. — En 1594, il appartenait en partie à Jean de la Fontan et Suzanne Béranger sa femme. — En 1610, à André Neils, marchand à Vendôme. — Il passa ensuite à Jean Souin et Bernardin Cadot sa femme, puis à Martin Cadot, qui lui-même le laissa à ses enfants. — François Cadot, oratorien, et ses sœurs en vendirent 8 quartiers aux prêtres de l'Oratoire en 1669. Le reste appartient à plusieurs et fut divisé dans la famille Cadot. — (Titres de Villeporcher. — Bibl. de Vendôme ms. 285. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 234. — Arch. Nat., P 773, 65 b, Dossier Ste-James).

Planettes (Les), ancien fief, psse de Choue. — *Les Plémetes* XV^e s. — *Les Planertes* XVI^e s. — Ce fief relevait de la Théronnière à foy et h. et en 1409 appartenait à Jean Henri. — En 1575 il est aux Sgrs d'Alleray et Petit-Bouchet. — De lui relevait à foy et h. une partie de la Bailleverrie ; il avait aussi un censif qui rapportait 9 sols tournois. — (Arch. Nat., P 700, n° 30 et 31 ; P 702, n° 1).

Plantagenet (Famille), comtes d'Anjou et rois d'Angleterre, suzerains du Vendômois au moyen âge. — Armes : *De gueules à deux (ou trois) léopards d'or*. — (Ce sont aussi les armoiries de l'Angleterre).

Plante (La), éc., c^e de Gombergean. **Plante-Choux**, h., c^e des Hayes et de Ternay. — Anc. mét. dépendant de la terre de Boisfreslon. — (Titres de la Rocheturpin).

Plastrier (Famille). — *Le Coudray* (de Villiers) XVII^e s. — Armes : *D'or à la tête de lion arrachée de sable et lampassée de gueules*. — (G. de Trémault).

Plat (Famille). — *Le Petit Martigny*, XIX^e s.

Plat-d'Étain (Le), ancien hameau, c^e d'Artins. — Il s'appela d'abord *Bois-neuf*, mais une auberge étant venue s'y installer au XVIII^e s. sous l'enseigne du *Plat d'Étain*, ce nom se substitua au nom primitif de Boisneuf, et ce lieu devint le

hameau du Plat d'Étain. — En 1865, le bourg lui-même d'Artins fut officiellement abandonné et le chef lieu de la commune transporté au Plat-d'Étain. C'est aujourd'hui le bourg même d'Artins. — (P. Clément, notes diverses et renseignements locaux).

Plessis (Famille du). — *Le Plessis-Barthélemy*, XII^e et XIII^e s. — *Savateau, Les Perles, La Chaise* (d'Authon), *Berthault* (de Lancé), XIV^e s. — *Périgny, Malignas*, XV^e s. — *Les Hayes, Asnières, Villarceau, Magny, Orgis*, XVI^e s. — *St-Agil, Ambloy, Chaufour, Poulines, La Ferrière* (en Touraine), XVII^e s. — Armes : *D'argent à la croix engreslée de gueules*. (La branche de Périgny chargeait la croix de 5 coquilles d'or. — (P. Anselme).

Plessis-Beaujeu, Plessis-Chatillon, Plessis du Mée, Plessis-St-Hilaire (Famille du). — *Les Boulllets, La Gaudinerie* (de Boursay), *Le Plessis-Hamelin, Les Loges* (de St-Mars-du-Cor), *La Rue* (de Savigny), XVII^e s. — *St-Hilaire, Clairefontaine, Les Etreys*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à trois quintefeuilles de gueules*. (Chanoine Hubert).

Plessis (Barthélemy du), personnage vendômois qui paraît souvent dans les Chartres de la région aux XIII^e s. et XIII^e s. comme témoin ou bienfaiteur des couvents. — Il dut donner son nom au *Plessis Barthélemy*. — Son sceau était : *De... à la bande de... à une orle de 6 merlettes*. — (Cart. blésois de Marm., planche 18. — Ses descendants, au siècle suivant, adoptèrent pour armoiries un écu différent. — Voir *Plessis* (Famille du).

Plessis (*Simon du*), 20^e abbé de Vendôme, de 1284 (?) à 1308 du temps du comte Jean V. — Il succéda à Jean I^{er}. — Il fonda son anniversaire le 5 novembre 1307, donnant à l'abbaye pour l'office du tiers prieur, les biens qu'il avait pu acquérir au cours de sa prélature. — Il mourut le 6 novembre 1308 et eut pour successeur Jean II. — (Cart. *Trinité*, 730 note, et t. IV, p. 441. — Abbé Simon, p. 240. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1373).

Plessis (Guillaume III, dit du), 25^e abbé de la Trinité, (1350 à 1384), sous les comtes Bouchard VI, Jean VI, Bouchard VII et Jean VII. Il succédait à Michel.

C'est lui qui fit, en 1353, avec le comte Bouchard VI, un accord au sujet de leurs justices respectives dans le comté de Vendôme. Les détails en sont rapportés par l'abbé Simon (t. II, p. 253 et suiv.). — C'est à lui que l'on doit le transfert du chef de Saint-Eutrope, du prieuré d'Anille en Saintonge, en l'église de la Trinité, et à cette occasion eut lieu une procession qui se renouvela tous les ans dans

la suite et qu'on appella *des Corps Saints*. Elle durait encore du temps de l'abbé Simon. — C'est encore à cet abbé Guillaume que l'on doit la construction des murs fortifiés de l'abbaye du côté des Grands-Prés. Il construisit aussi un logis abbatial, tout en pierre, qui était comme un fort, et qu'on appela le *Château-Margot*. Ce fort fut détruit en 1757. — C'est lui encore qui, avec la permission du comte d'Anjou, construisit le château-fort de Villedieu.

Il acheta pour son abbaye différents immeubles dans la région parisienne, et entre autres une maison à Paris même, rue de l'Écureuil.

Sa prélature coïncida avec un relâchement de la règle monastique; c'est ainsi que les moines commencèrent à manger de la viande ostensiblement au réfectoire alors que jusque là les seuls malades pouvaient s'en nourrir.

L'abbé Guillaume du Plessis mourut le 21 juillet 1384, et fut enterré dans la chapelle St-Laurent de la Trinité. — Le *Gallia* l'appelle Guillaume II. — Ses armes étaient *Bandé de... et de... de 8 pièces, à la bordure denchée de...* (Sceau, Trin. 788). — Il eut pour successeur Pierre de Péruse. — Cart. *Trinité*, voir table onomastique, au mot *Plessis* [Guillaume] et t. IV, pp. 302, 383, 413, 414. — Abbé Simon, t. VIII, p. 1373).

Plessis (Le), f., c^e d'Authon. — *Le Vieil-Plessis*, 1523 (aveu du Plessis-Godehoust). — Ce lieu faisait partie de la terre du Plessis-Godehoust, et sous le nom du *Vieil-Plessis*, comptait dans l'énumération des métairies de cette terre en 1523. — Il est encore du domaine du Fresne. — (Arch. Nat. P 649, n^o 1).

Plessis (Le), h., c^e d'Azé. — Anc. mét. appartenant à la Trinité. Elle était affectée à l'entretien de la chapelle St-Pierre en l'église de l'abbaye. — Elle fut vendue national^e en 1791 pour 5200 livres. — *Bulletin vendômois*, 1886, pp. 119 et 123. — *Cart. de la Trinité*, 602 note 1; et 856. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 346).

Plessis (Le), c^e de Crucheray. — Voir *Plessis-Barthélemy*.

Plessis (Le), f., c^e d'Epuisay.

Plessis (Le Haut et Bas), c^e des Essarts. — Voir *Plessis-Desvée*.

Plessis (Le Petit), éc., c^e d'Huisseau.

Plessis (Le), f., c^e de Montrouveau. — *Le Plessis-Ravenier*, XIII^e au XVI^e s. (aveux). — *Le Plessis* (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief uni à la Grambaudière et relevant de Montoire. — En 1374 il était à Macé de Vallières, à cause de Jeanne Pointvillain sa femme. — En

1511 à Jacques Pommier, à cause de Renée sa femme. — En 1547 et 1553, à Charles et Jeanne Bigot. — En 1634, à René Bigot, qui fait son aveu à Montoire pour le Plessis-Ravenier et la Grandbaudière. — (Arch. Nat., P 652, n^{os} 80 à 82; P 657, n^o 101; P 712, n^o 191; PP 50, vol. 54, n^{os} 78 à 80).

Plessis (Le), f., c^e de Ruan. — *Plessiacum Hermingardis*, XII^e s. (Cart. Madeleine). — Près de là se rencontrent les *Perrons du Diable*, pierres énormes en grès vert bigarré, dans deux desquelles on trouve un coin de fer enfoncé. — Ce Plessis paraît être le Plessis d'Hermingarde que possédait l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun et dont il est question en 1154 dans l'accord entre Hugues, vicomte de Châteaudun et le prieuré de Ruan. — En 1719, ce Plessis fut vendu nationalement comme appartenant au prieuré de Ruan, pour 9.750 livres. — (Cart. Madeleine, 24. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau], n^o 135. — Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*, p. 42).

Plessis (Le), f., c^e de Sargé, rive droite de la Braye. — *Le Plesseys*, XV^e et XVI^e s. — Ancien fief qui relevait à foy et h. de la Morottière, unie à la Trousserie. — En 1481, il est à Etienne Morin; — En 1496, au même et à la veuve et aux héritiers feu Jean de Gastines et entre autres à Françoise Cochon, fille de Jean Cochon, éc^r, et de Aliette de Gastines, alors sa veuve, et sœur de feu Jean de Gastines. — En 1506, à Catherine des Loges, veuve Jean de Gastines, 2^e du nom. Elle le vend à Jeanne Doubelle.

En 1644, il est à Raymond de Lorme, officier de Bouche du roi, époux de Marie Godet; (voir *Roche St-Firmin* ou *Roche-Bodard*). — En 1662 et 1668, à Marie Godet, veuve du susdit, demeurant au Plessis. — En 1681, à autre Raymond de Lorme, Sgr du Plessis et de la Brosse. — En 1694, à Louis Vérité, procureur fiscal à Bouloire; vers 1720, les enfants de Louis Vérité partagent sa succession et en 1723, le Plessis est vendu par les héritiers Vérité à Sébastien Renou, qui le possède encore en 1732. — En 1758, le Plessis est indivis entre Jean Goujon, marchand à Mondoubleau et Augustin Ploux. — (Arch. L.-et-Cher, E 473. — Eug. Vallée, Documents sur le Bas-Vendôme (*Bulletin vendômois*, 1901, pp. 73, 79, 80, 162). — Arch. du Cognac, E n^{os} 9, 10 et 32. — Collection Eug. Vallée, ms. Pasty de la Hilais, Dictionnaire des fiefs de St-Calais, aux mots *Brosse et Plessis*. — Eug. Vallée, *La Baronnie de Bouloire*, p. 88).

Plessis (Le), ancien fief, mouvant de Lavardin et qui appartenait aux religieux abbé et couvent de *Roraux* (sic) ou *Riaux*. Ils sont convoqués vers 1600 pour faire leur aveu et font défaut. — Nous n'avons pas trouvé l'emplacement de ce Plessis relevant de Lavardin non plus que les religieux de Roraux ou Royaux cités comme le possédant, au reg. 712 de la série P des archives nationales, n^o 199 bis.

Plessis-Barthélemy (Le), h., c^e de Crucheray, 78 hab., — *Plasseium, Plaissiez*, XII^e s. — *Plassitium*, XIII^e s. (Cart. Trinité). — *Le Plessis-Bartholomey*, XV^e s., (aveux du Bouchet-Touteville). — *Le Plessis-Signac, Le Plessis-la-Cour, Le Plessis-la-Porte*, XVII^e et XVIII^e s. — *Le Plessis*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville à foy et hommage simple.

Ce lieu semble avoir pris son nom de *Barthelemy* du Plessis, (*Bartholomeus de Plessiaco*).

Vers le milieu du XII^e s., le Plessis est à Philippe du Plessis, qui paraît le père de Gervais du Plessis, lequel vers 1175 est témoin d'un don fait à Marmoutier par Gosbert du Bouchet, du côté de Savigny et ledit Gervais est frère de Barthélemy du Plessis.

Barthélemy du Plessis figure dans de nombreuses chartes de la Trinité vers la fin du XII^e s. Il assiste le jeune comte Jean II de Vendôme le jour de la dédicace de la chapelle St-Jacques à Vendôme, en 1203. — En 1204, il donne à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, les dîmes de la Guinière et du Crésiment (aujourd'hui le Croassement). — En 1205, il reçoit de l'abbé Hamelin le moulin Béton, moyennant 20 sols de rente. — Il paraît encore comme témoin en 1229. Il a trois frères : 1^o Le susdit Gervais; 2^o Geoffroy, qui fut archidiacre de Tours; 3^o Mathieu, plus une sœur, appelée Flandise. — Il est considéré comme la tige de cette grande famille du Plessis qui a formé les branches de Périgny, de la Chaise, de la Perrine, de Mornay, de Liancourt, etc. — Mais on ne les rencontre plus, au Plessis, après la mort de Barthelemy, et on ignore les seigneurs de ce fief pendant les XIII^e et XIV^e siècles.

On rattache encore à ces du Plessis, les du Plessis qui furent huguenots impénitents et s'expatrièrent en Hollande, et de là au Transvaal où on les rencontre aujourd'hui dans des positions éminentes. (La femme du président Kruger était une du Plessis).

Les aveux du Bouchet-Touteville font connaître quelques seigneurs du Plessis

Barthélemy au XV^e s. — Au commencement de ce siècle, le Plessis est à Dame Luce de Trou, de la famille des Sgrs de Fontenaille. — En 1440 à la dame de la Porte, non autrement qualifiée. — En 1445, à Marguerite Morin qui peut bien être la même que la dame de la Porte. A cette époque le sire du Bouchet avait la Sgrie du Plessis dans sa main, faute d'hommage de la part de Marguerite Morin. Ce fief était dit alors avoir quatre vassours dont les noms n'étaient pas désignés. A partir de cette époque le Plessis-Barthélemy paraît divisé en trois fiefs dont l'un s'appelle Le Plessis-Barthélemy-la Cour; l'autre le Plessis-Barthélemy (tout court); celui-ci fut appelé encore le *Plessis-Signac*, du nom de la famille qui le posséda au XVI^e s.; le troisième, le Plessis-B.-la-Porte, démembrement du Plessis-B.-la-Cour.

Le Plessis-la-Cour. — Il est aujourd'hui représenté par un manoir devenu simple ferme et offrant tous les caractères d'une construction du XV^e s. Il relevait directement du Bouchet-Touteville à foy et h. simple, et, pour certaines terres formant son domaine, il était dans la censive du Plessis-Barthélemy, de la Vacherie et de la Galoche. Il était chargé du gros du curé de Crucheray qui se montait à 4 setiers et un tiers (65 décalitres) de blé-froment payables à la Toussaint. Il comportait droit de moyenne et basse justice, droits de dîmes sur les blés, orges, avoines et vins qui se recueillent au dit lieu du Plessis et sur toutes les censives relevant en plein fief de la Sgrie du Plessis-Barthélemy-la-Porte, droit de four banal, etc...

Au moment de la saisie faite en 1638, ce manoir consistait en : 1^o Un logis et bâtiments couverts d'ardoises pour le maître, composés de cinq chambres à feu, grenier, garde-ropes et caves dessous, 2^o Le logis du métayer composé d'une chambre à feu et de deux sans cheminée, deux granges, étables... pressoirs, fuie à pigeons, le tout enclos de murailles, ou il y a une porte charretière... fosse et fossés à l'entour des dites murailles » etc.

Ce fief paraît être au XV^e s. dans les mains des Sgrs de Fontenaille. — En 1449, il est à Guillaume de la Tousche, écuyer de l'écurie du roi et à Jean de l'Espine; ils possédaient ensemble, à rente, la métairie des Burets, psse de Crucheray. — En 1458, à André de la Tousche, éc^r, Sgr de Fontenaille et du Plessis-la-Cour. — En 1481, à Nicole de Roisne, épouse d'André de la Tousche. — En 1511, à Jean de Peigné (ou d'Épeigné) sans doute second mari de Nicole

de Roisne (?). — En 1522, à Mathurin de Saltun, Sgr de Fontenaille, à cause de Jeanne de la Tousche, sa femme; en secondes noces, en 1540, il est époux de Madeleine de Villars. On le voit Sgr du *Plessis-Bartholomier* en 1523, 1532 et 1534. — Son fils aîné Antoine, époux de Blanche de Conen, qu'il avait eu de sa première femme, lui succéda comme Sgr du Plessis et son second fils Pierre, après l'aîné; mais en 1574 le Plessis-B. est à Magdeleine de la Beausse, épouse de Nicolas Savarre, secrétaire de la Chambre du roi. — En 1583 et 1595 à Nicolas Savarre, conseiller élu en l'élection de Vendôme, époux de Judith Richard, puis de Esther Allard, veuve du sieur de Juston. — En 1622, à Georges Savarre, qui étant cette année là parrain à Authon, prend la qualification de Seigneur du Plessis. — Vers 1625, à Jacquette Savarre, sœur du précédent, et veuve de Christophe Danguy, éc^r, sieur du Bouchet, conseiller du roi au siège présidial et sénéchaussée du Maine, lequel était mort en 1617. — En 1632, à Roger-François Danguy, lieutenant des Maréchaux de France à Vendôme, fils de la précédente.

En 1637, Jacquette Savarre est entrée en possession du Plessis, sans doute par suite de la mort de son fils. Elle est alors veuve et le Plessis est saisi sur elle, et est vendu par contrat devant Jacques Bourgogne, notaire à Vendôme, le 19 juin 1637, à noble homme Henri Dufour, conseiller et médecin ordinaire de Mgr le duc de Vendôme, pour le prix de 9.100 livres; la venderesse déclarant que les biens vendus proviennent de la succession de ses père et mère et encore de son frère aîné. — En 1651, Jacques Elisant, sieur de la Courbe, mandataire du susdit du Four, vendait le Plessis-la-Cour par acte devant Mathurin Gastineau, notaire à Blois à n. h. Etienne Chesneau, sieur de la Groix, avocat aux Conseils du roi, demeurant à Paris, puis grenetier au grenier à sel de Vendôme, époux de D^{lle} Suzanne de Court qui est déclarée sa veuve en 1671 et est tutrice de sa fille Marie Chesneau.

Le 21 mai 1700, par devant Nicolas Gaillard, notaire à Chartres, D^{lle} Marie Le Vainqueur, âgée de 22 ans, assistée de son père Charles Le Vainqueur, écuyer, sieur de la Motte, porte-manteau de *Monsieur*, frère du roi, demeurant tous deux à Ivry-la-Chaussée, en Normandie, vendait à M. Louis Jabre, sieur de Bellesort, valet de chambre de feu Mademoiselle d'Orléans, seigneur du Plessis-la-Porte, demeurant à Vendôme psse de la Madeleine, et à Marguerite Bongards, son

épouse, le lieu, fief terre et seigneurie du Plessis-la-Cour, qu'elle tenait de sa mère feu Marie Chesneau; le prix en était de 7.500 livres, plus 100 de pot de vin.

En 1718, ce fief est à Dominique Jabre du Plessis, qui paraît neveu du précédent. Il est qualifié chef d'échansonnerie de la duchesse d'Orléans, et époux de Marie de Courbeville, laquelle mourut en 1762, laissant les trois enfants suivants: 1^o) Dominique Jabre du Plessis, qui suit; 2^o) Louis Jabre des Belles, qui fut Sgr du fief des Belles, et chef de paneterie chez le roi, époux de Anne-Madeleine Baroueil; 3^o) Louise-Catherine Jabre du Plessis, qui resta dans l'indivision avec son frère aîné sur le Plessis-la-Cour.

Dominique Jabre du Plessis, fils aîné du précédent, Sgr du Plessis-la-Cour, chef d'échansonnerie chez le roi, époux de Anne-Catherine de Bornière. Il laissa à sa sœur l'habitation du Plessis-la-Cour, et mourut en 1792, laissant les enfants suivants: 1^o) Anne-Angélique, qui épousa Jacques-François de Commargon, lequel mourut en 1802; 2^o) Flore-Sophie-Adélaïde, qui épousa à la Madeleine de Vendôme le 29 janvier 1790, Léon-Marie-Michel-César de Lardièrre, dont elle divorça quelques années après, en ayant eut un fils, Hippolyte de Lardièrre; 3^o) Jeanne-Victoire-Dominique, dite M^{lle} de la Vauvrie, qui resta célibataire; 4^o) Dominique-Louis, qui fut prêtre, se défroqua et épousa à Naveil en 1795, Marie-Jeanne Leroy, dont il eut Marie-Flore, qui fut Madame Mignon; 5^o) Léonard-Germain, qui suit; 6^o) Pierre-Patient, qui fut prêtre et curé de Choue en 1803, puis curé de Marcilly en 1823 et mourut à Vendôme le 27 novembre 1852, âgé de 88 ans; 7^o) François Jabre, dit La-Cour, dont le sort nous est inconnu.

Tous ces personnages, le 26 fructidor an VI (13 sept. 1800), passaient un acte relatif à l'administration du Plessis-la-Cour avec leur tante Louise-Catherine qui en avait conservé l'usufruit avec l'habitation. Elle existait encore en 1803, mais elle ne vivait plus en 1805; et par acte du 7 juin 1805, tous ces co-propriétaires du Plessis avaient vendu leur part à l'un d'eux, qui suit:

Léonard-Germain Jabre, cinquième enfant de Dominique et de Catherine de Bornière, imprimeur à Issoudun, époux de Marie-Anne Pique. Il laissait l'usufruit du Plessis-la-Cour à sa sœur Victoire-Dominique Jabre qui le donnait à bail en 1806, se réservant les deux chambres du bas du manoir. — Léonard-Germain laissa le Plessis-la-Cour avec le Plessis-

la-Porte qui lui était annexé comme ferme, à ses deux filles, les suivantes:

Angélique-Félicité Jabre du Plessis, qui resta célibataire, et mourut à 64 ans à Vendôme, le 23 janv. 1862, et Marie-Anne Flore, qui épousa M. Charles Mareschal, directeur, après son père, du collège de Vendôme, lequel par sa femme, s'appela Mareschal-Duplessis. Cette dernière, mourut à Vendôme le 5 oct. 1877 à 83 ans.

Les deux sœurs, d'un commun accord, détachèrent de leur terre du Plessis, la ferme du Plessis-la-Porte afin de la donner au couvent hospitalier du St-Cœur, qu'elles voulaient de fonder en 1846.

Le manoir du Plessis-la-Cour appartient au commencement du xx^e siècle à la famille Sanguinetti, elle même héritière de la famille Jabre.

Le Plessis-Barthélemy, dit Plessis-Signac. — Il relevait en plein fief à foy et h. du Plessis-la-Cour dont il paraît avoir été séparé au xv^e s. On l'appelaient tantôt Plessis-Barthélemy, tantôt Plessis-Signac, du nom de la famille qui le posséda longtemps. On a la description du lieu, fait dans un aveu de 1785; il est simplement nommé le Plessis-Barthélemy. Il consistait en: 1^o) Le principal manoir nouvellement construit (aujourd'hui disparu) consistant en un pavillon composé de plusieurs chambres hautes et basses, boissiers, écuries, cour et jardin, bâtiments du fermier ... cour au milieu, puits en icelle, fuye à pigeons montée sur piliers murés, jardin, etc... un grand pastil et plusieurs fosses et noyers en iceluy. Un autre bâtiment servant au fermier ... divisé seulement par le chemin qui conduit du dit lieu à Vendôme etc. — En 1463, ce Plessis est à Jean du Perrier, chevalier, seigneur aussi d'un autre Plessis, appelé le *Plessis-Balisson*. Il fait au Bouchet-Touteville sa déclaration pour ce qui relève de cette seigneurie, dans son fief du Plessis-Barthélemy.

A la fin du xv^e s. et au commencement du xvi^e s. il est à la famille Brissonnet qui le porte par mariage à la famille Bohier, laquelle a produit trois Maires de Tours, Thomas Bohier et ses deux fils qui le furent successivement, en 1497, 1506 et 1536.

En 1543 le Plessis-B. est à Pierre Signac, Sgr du *Plessis-Barthélemy*, Villeneuve-Frouville et la Roche-Landault, époux de Diane de Groslot. Il paraît fils de Pierre Signac le jeune et de Jeanne Suffleau qui demeuraient à Vendôme rue Basse dans la première moitié du xvi^e s. C'est lui qui passe pour avoir aidé de ses deniers Jean de Lavardin, maître de la Maison-

Dieu de Vendôme, dans les réparations de la Chapelle St-Jacques de Vendôme.

Après lui, ce Plessis paraît partagé. Une moitié passe à la famille de Juston. Louise de Juston fille de défunt Antoine de Juston, seigneur de la Fontaine-St-Aubin, à Lancé, est dite dame de cette moitié en 1579 époque où elle la donne à rente à son oncle Antoine de Rochebouet qui en fait alors l'aveu au Bouchet-Touteville. Celui-ci la laisse à sa fille Marie de Rochebouet qui, veuve de Pierre de la Saussaye en 1596, en fait aussi l'aveu à la même seigneurie. — Cette moitié du fief paraît être revenue à la famille de Signac à la fin du xvi^e s. — Le susdit Pierre Signac laissa le Plessis, tout au moins la moitié, à son fils le suivant:

Pierre II de Signac, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de 100 hommes d'Armes de ses ordonnances, Gouverneur de Mornac en Saintonge, époux de Madeleine de la Motte, avec laquelle il paraît à Azé en 1607 et à St-Martin de Vendôme en 1622. Il paraît partager le Plessis avec son frère Gilles, qui est dit aussi seigneur du Plessis en 1612. Ce dernier est inhumé en 1641 à la Madeleine de Vendôme où il avait fondé la Chapelle St-Gilles. Il était époux de Madeleine de Gennes. — Il avait perdu ses deux filles qui furent enterrées à St^e-Anne le 22 et 27 mai 1634, l'une âgée de 9 ans et l'autre de 8 ans. — De cette famille, ce Plessis avait pris le nom de *Plessis-Signac*. — En 1622, d'après St-Allais (t. IV, p. 144), Ambroise des Ecois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, époux de Anne de Broc, est dit seigneur du Plessis-Barthélemy. Il ne devait l'être qu'à titre précaire et comme locataire, attendu qu'en 1651, le Plessis est encore dit appartenir aux héritiers ou ayant cause du sieur du Plessis-Signac. D'après une note de M. Adr. Thibault, le Plessis-B. aurait été alors aux familles suivantes: De Barat, 1650; Brossier, 1656; du Juglet, 1657; de Lacour, 1666.

En 1732, le *Plessis-Signac*, est à un sieur Guyonneau. — En 1785, le *Plessis-Barthélemy*, est aux mains du sieur Alexandre Bodineau de Meslay, chevalier, qui fait la déclaration de ses biens relevant censivement du Plessis-la-Cour. En 1791 on le qualifie ancien officier d'Artillerie. Au XIX^e siècle le Plessis-Signac ou Plessis-Barthélemy est à la famille Paulze d'Yvoy et notamment à M. Christian Paulze d'Yvoy, général de division de cavalerie qui décéda en 1893, veuf de M^{lle} de Péronnet, laissant un fils, M. Elie Paulze d'Yvoy, ancien capitaine de cavalerie qui possède encore aujourd'hui ce

Plessis-Signac ou Plessis-Barthélemy (1909)

Le Plessis-La-Porte. — C'est aujourd'hui une ferme appartenant au Couvent du St-Cœur. — Ce lieu paraît être un démembrement, opéré au xv^e s., du fief du Plessis-la-Cour et avoir pris son nom de la dame de la Porte qui possédait le Plessis en 1440.

On voit ce nom de Plessis-la-Porte lui être appliqué dès le xvi^e s. mais il paraît jusque presque à la fin de ce siècle, rester entre les mains des sgrs du Plessis-la-Cour.

En 1596, Marie de Rochebouet, veuve feu Pierre de la Saussaye, rendait avec au Bouchet-Toutteville pour le Plessis-la-Porte ; de même René Savarre, à la même date. En 1626 même avec par Toussaint Bonneau (Terrier du Bouchet de 1690).

En 1651 il est à Pierre Jabre, conseiller et secrétaire du duc de Vendôme époux de Ambroise Cadot ; — Vers 1690, à François-César Jabre, avocat au Parlement, et procureur du roi et de son Altesse à Vendôme, fils du précédent, et époux de Anne de Lardière. — En 1700 il est à Louis Jabre de Belessort, fils aussi de Pierre et d'Ambroise Cadot, valet de Chambre de Mademoiselle d'Orléans, puis conseiller-élu à Vendôme. Il achète le Plessis-la-Cour et devient ainsi seigneur des deux Plessis.

En 1732, le Plessis-la-Porte est à Dominique Jabre du Plessis, chef d'échançonnerie de feu S. A. R. Madame, duchesse d'Orléans. Il est inhumé à la Madeleine de Vendôme le 25 janvier 1792, laissant pour veuve Angélique Catherine de Bornière.

Ce Plessis-la-Porte suivit ensuite la fortune du Plessis-la-Cour. — En 1846, Madame Charles Mareschal, née Flore-Félicité Jabre du Plessis en gratia la couvent naissant du St-Cœur de Vendôme qu'elle venait de fonder avec son mari et sa sœur. Elle garda simplement le Plessis-la-Cour.

Cart. blésois de Marm., 182. — *Cart. vendômois de Marm.*, 40 A. — *Cart. Trinité*, 171, 323, 327 note, 576 note, 600, 615, 634, 635, 636, 637 et note, 640, 645, 675, 727 et note, 785, 791. — Arch. Nat., P 610, n° 17 ; P 611, n° 33 et 37. — Manuscrits de la Société Archéol. de Vendôme, carton 2, n° 27. — Bibl. de Vendôme ms : 1° Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 4 ; 2° Fonds Trémault, Cartons fiefs (Bouchet) et Cartons Personnes (Signac) ; 3° Fonds de l'Hôtel de Ville de Vendôme, Dossier Mareschal ; 4° Mémoires de Duchemin, t. II, p. 195 ; 5° Extrait des titres de l'Oratoire, pp. 2 et 115 ; 6° Terrier du Bouchet-Toutteville de 1690. — Titres de la terre du Plessis (Paulze d'Yvoy). — Collection Bernault, Titres du Plessis. — Arch. de L.-et-Cher, Q 252 ; E 79 ; D 595 n° 363. — Reg. de la Madeleine de Vendôme 18 mai 1641 et *passim* ; id.,

d'Authon, 1622 ; id. de St-Martin de Vendôme, 26 nov. 1598, 6 juillet 1617 et *passim*. — Bibliothèque de Tours, Fonds Salmon sur Fontaine-les-Blanches, pièce 42. — Père Anselme, IV, pp. 712 B et 744. — *Cartul. Dunois de Marm.*, 185. — St-Allais, t. IV, pp. 95 et 144. — Titres de la terre de la Roulière d'Azé. — *Bulletin vendômois*, 1883, pp. 246 et 247 ; 1894, p. 93 ; 1896, p. 272. — Titres de propriété du couvent du St-Cœur de Vendôme. — Busserolle, (art. *Bohier*), etc.

Plessis-Desrées (Le), f., c^o des Essarts et de Couture. — *Le Plessis des Rais* ou *Desrées*, xv^e et xvi^e s. — *Le Haut et Bas Plessis*, (Cassini). — *Le Plessis* (Etat-Major). — Ce lieu était divisé en Haut et Bas Plessis. Il se fait confusion souvent entre les deux qu'on a peine à distinguer l'un de l'autre, le Haut Plessis étant sur les Essarts et le Bas sur Couture.

C'était un fief, relevant en partie directement de la Chatellenie de Montoire, en partie des seigneuries des Essarts et de la Ratellerie. — Au xvi^e siècle, il faisait corps avec la seigneurie même des Essarts.

En 1461 le Plessis-Desrées est à Jean Sarrazin ; — En 1469 aux héritiers Pierre Dupuy. Il était alors désigné comme joignant d'une part au fief de Challé, d'autre à la dame de la Fosse et aux choses de la Baudinière ; — En 1474, il est à Jean du Puy ; — En 1488, à Jean Berziau ; — En 1504, à Adam Sarrazin ; — En 1510, à Blanc Sarrazin ; — En 1520, à Jean Sarrazin ; — En 1539, à autre Adam Sarrazin que l'on dit fils de Blanc Sarrazin ; — En 1595, il est à Gilbert d'Hervault, sieur de la Piellerie, époux de Antoinette de la Bonnière ; — En 1619 et 1635 à Jacques d'Hervault ; — En 1666 à Jean d'Hervault comme héritier de son père ; il est qualifié sieur de la Pellerie (sic) et du Plessis-Desrées, époux de Françoise du Mortier. Le Plessis est saisi entre les mains de ce personnage, à la requête de François du Bellay, seigneur de Ternay et des Hayes.

En 1667 le Plessis est adjugé à Benjamin-Emanuel Levasseur et Marie Lhermite sa femme ; — En 1700 il est à Marie Lhermite, veuve du précédent ; elle meurt en 1707 ; — En 1755 il est à Jacques Lhermite qui rend avec à la Ratellerie pour ce qui en relève dans le fief du Plessis.

Le Haut et Bas Plessis, étaient vendus national^t en 1794, sur l'émigré Fesque de la Rochebousseau, le premier à un sieur Tabarreau pour 5.300 livres ; le second, c'est-à-dire le Bas Plessis qu'on dit situé sur Couture, à un sieur Lemaire, pour 36.200 livres. Ces prix prouvent que presque tout le domaine était au Bas Plessis et que le Haut était manoir avec

le fief devenu caduc. — (Arch. Nat., P 661, n° 26 ; P 663, n° 1. — Arch. L.-et-Cher E 131 ; Q, Emigrés de Vendôme, n°s 253 et 539. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 63. — C^{te} de Beaumont, *La Maison Bonnin de la Bonnière*, pp. 96 et 231 et *preuves*, n° 56).

Plessis-Dorin (Le), bourg et commune du canton de Mondoubleau à 14 kil. Nord de ce chef-lieu et à 40 kil. Nord de Vendôme. — *Capella Orini*, xi^e s. (Cartul. Dunois de Marm.) — *Plessiacum-Orini* xiii^e s. (Pouillé du dioc. de Chartres) — *Plessiacum Dorini* (D'après Dupré). — *Plessiacum Aurini*, xiv^e s. (Archives de la Mairie de Souday).

Cette commune est limitée au nord par le département d'Eure-et-Loir (c^o de Chapelle Guillaume) ; à l'est par les c^{es} de St-Avit et d'Oigny ; au sud par Souday ; à l'ouest par le département de la Sarthe (c^o de Melleray). — Elle est arrosée par des petits ruisseaux qui vont se jeter dans l'étang de Boisvinet au sud et encore par le ruisseau de la Grande Vallée qui va se jeter dans le Coitron au-dessous de Glatigny. — L'étang de Boisvinet est pour un tiers sur cette commune et donne lieu au ruisseau de Boisvinet qui sert de limite entre Oigny et le Plessis-Dorin. Le Coitron l'arrose aussi au sud sur un espace de 500 mètres et la sépare de Souday. Il fait tourner là le moulin de Marigny. — Les collines du Perche, d'une hauteur de 240 m. environ au-dessus de la mer occupent le nord de la c^o du Plessis-Dorin et sont couvertes de bois qui portent le nom de *Forêt de Montmirail*. — Cette commune est traversée par des chemins vicinaux. La route de Montmirail à Chateaudun passe au nord et la sépare des communes de Melleray et de la Chapelle-Guillaume. — Son bourg a une station sur la ligne de chemin de fer de Courtalain à Connéré (Etat).

Lieux habités : — Son bourg qui compte 51 maisons et 25 hab. — La Borde-Bruyère, village 138 hab. — La Vallée-Bazin. — Beausoleil. — Le Frémont. — La Maison-Bleue. — La Maison-Rouge, 20 hab. — La Verrerie, usine. — La Vieille Verrerie. — Les Cinq Dames, 28 hab. — Le Vocary, 32 hab. — Le Carré. — La Pépinière. — La Perrière. — La Forterrie. — La Tuilerie. — La Bretèche. — La Maison-Neuve. — Le Champ-Guibert. — La Pointe. — Les Marchais. — La Gouttière. — La Fosse-Coulon. — Le Terrier. — La Jumaudière. — La Vallée d'Enfer. — La Coquetterie. — Les Cailots. — La Gare. — La Bonnéterie. — Le Haut-bois. — Bélair. — La Borde. — Tressé. — Beaulieu. — Chiloup. — Les

Fraiches. — Boisvinet. — La Tranquillité. — Les Barrières. — La Bretonnière. — Marigny, moulin. — l'Arrêté. — Le Bouchet. — Le Petit Glatigny. — La Herserie. — Le Petit Beauchêne. — Le Grand-Germenet. — Le Buisson. — La Daniellierie. — Les Fauvellières. — Les Marinières. — Les Pinottières. — Olivet. — La Fosse-aux-Loups. — Le Logis... et en plus les sept maisonnettes du Chemin de fer de Thorigné à Courtalain portant les n°s 43 à 49.

Lieux-dits : — La Hestière, la Chopinière, la Fagerie, les Tintinières, la Pointe, la Pinterie, le Chemin du Bassin, l'Aulnaie des Corvées, la Chauvellière, le Carrefour, le Chêne-Bidaux, le Bois-Butard.

Superficie : 1420 hectares. — Cadastre terminé en 1813 par Leroy. — Altitude du bourg, 202 mètres ; le nord de la commune, dans la forêt de Montmirail, est à 240 mètres et plus ; le sud, au bord de l'étang de Boisvinet est à 165 mètres. — Poste et perception de Souday. — Assemblée le Dimanche avant le 24 juin. — Sur la commune du Plessis-Dorin se trouve une verrerie (qu'on trouvera au mot *Verrerie*) qui porte le nom de *Verrerie de Montmirail*.

Population : — 54 paroissiens au xiii^e s. — 260 communians en 1738. — 100 feux en 1760 (Expilly). — 764 habitants en 1806. — 836 en 1824. — 895 en 1831. — 880 en 1836. — 842 en 1841. — 832 en 1846. — 801 en 1851. — 771 en 1856. — 806 en 1861. — 838 en 1866. — 802 en 1872. — 816 en 1876. — 781 en 1881. — 815 en 1886. — 827 en 1891. — 817 en 1896. — 694 en 1901. — 756 en 1906. — 785 en 1911. — Les grandes fluctuations de population au P. D., proviennent de l'état plus ou moins prospère de la Verrerie. (En 1909, il y avait quatorze maisons vacantes sur le Plessis-Dorin).

Les registres d'état civil du Plessis-Dorin commencent en 1609. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Mégret ou Maigret de Belligny, La Busnière, Ourceau, Bellenoe ou Belenoue, La Vove, Brossard, de Ferré, de Cordon, de Hercé, Bongars d'Etourville, de Phélines ou Felines, du Raynier, de Malnoue, St-Méloir, Riffault, Le Pelletier, Deniau de la Garenne, Des Pierres, Michelet, Le Balleur, Fontaine du Buisson, Costantin de la Fleur, Thibault du Pavillon, de Graffart, de Trémault, de Commargon, de Montlibert, Bruneau de la Rabattière, de Courtarvel, de Coutance, Fouquet de Boisméan, Le Forestier, Tarbochet de Bellefontaine, de Maslon, du Bellay, de Poupaille, Mathieu de St-Amans, du Gastel, de Sereine, de Girondeau ou Girau-

deau, de Bigaille, de Neveu, de Voré, de Faucour, de Menou ou Menon, Phélicpe des Radrets, d'Eschallards

Curés. — Michel Leroy, 1609. — Jacques Leroy, 1633. — Fourmy, 1638. — Robert Milon, 1640. — François de Huppy, bachelier en théologie, 1649. — Marin Charon, 1662. — N. Piault, 1694. — J. Loyson, 1703. — N. Monnery, 1709. — Robillard, 1717 inhumé en 1749 à 52 ans. — François Groisil, 1749, inhumé en 1777. — C. Ad. Champion, 1777. — Charles Cosnier, 1784, officier public en 1791, bibliothécaire de la ville de Moudoubleau en 1799; il redevint curé du Plessis en 1806 et mourut en 1810. (Voir sa notice). — Megret de Belligny, 1811. — Desaulty, 1824. — Bellande, 1834. — Milteau, 1846. — Bazin, 1857. — Motte, 1881. — Derouet, 1894.

Maires : Duvert, l'aîné, 1790. — Belanger, an IX. — Neil, 1811. — Jacques Mercier, 1815. — Nicolas-François-Joseph Desaulty, 1816. — Prosper-Ferdinand-Joseph Desaulty, 1825. — Félix Linais, 1826. — Laurent Butard, 1831. — François Dubois, 1831. — Alexandre-Emmanuel-Placide Pruvost de Saulty, 1834. — Jean-Baptiste-Henri Vignier, 1870. — Michel Péan, 1879. — Edouard Durand, 1881. — Henri Pruvost de Saulty, 1887. — Segouin, 1896.

Avant la Révolution, la paroisse du Plessis-Dorin était du doyenné du Perche, archidiaconé de Dunois, diocèse de Chartres; de l'Élection de Bonneval puis de Châteaudun.

La seigneurie du lieu relevait de Montmirail et sa justice était du ressort de cette baronnie. Comme pour elle, ses appels allaient d'abord à Chartres (évêché) et à partir du XIV^e s. à Janville en Chartrain (V^{ie} R. Romanet). L'Abbé de St-Calais présentait à la cure qui au XVIII^e siècle était dite d'un revenu de 700 livres.

L'église St-Jean-Baptiste du Plessis-Dorin paraît avoir été construite au XII^e s. et remaniée au XVI^e. On y remarque une série de Saints peints en pied, probablement au XVIII^e s., par un peintre appelé Zacharie, de la Ferté-Bernard. Il s'y trouve en outre une assez belle statue de S^{te} Appolline du XV^e siècle.

Le Plessis-D. possède deux cloches, toutes deux de 1845. L'une appelée Louise-Félicité a pour parrain Félix Linais, adjoint et fabricant, et pour marr. dame Louise Trochu, femme J. Butard. — L'autre est nommée Anne-Jacqueline par M. Jacques Radigüé, cons. munic. et présid. du cons. de fabrique, et par Anne Gauthier, femme du P. F. Baudin, fabricant.

Ces cloches en remplaçaient deux autres dont l'une était de 1773. Les registres du Plessis portent, à ce propos, cette inscription : « *Le 12 juin 1773 bénédiction de la grosse cloche qui pèse 464 livres et est nommée Louise-Marie-Françoise-Elisabeth par Dlle Elisabeth des Deniaux de la Borde, représentante de Messire Louis-Charles Duboche, chevalier, seigneur de St-Laurent, et dame Marie-Françoise de Neveu, son épouse, à la prière de Mess. François de Neveu, chevalier, seigneur du Plessis-Dorin et fondateur de cette église; présent, messire Charles-Louis de Mègret de Belligny, seigneur de la Bauberderie* ».

Les mêmes registres paroissiaux font savoir que : « *Le 23 avril 1732 ont été dépendues les deux cloches de cette église par les sieurs François Leroy et Jean Silva, tous deux fondateurs de cloches, originaires de Lorraine. — Après lecture faite des inscriptions, il nous a paru à nous curé et habitants soussignés, que sur la grosse cloche, Messire Jean Le Héric (de Hercé) chevalier, seigneur du Plessis-Dorin, fondateur de l'église et du cimetière du dit Plessis y a fait déposer ses armes en sa qualité de fondateur, comme aussi que messires Michel et Jacques Leroy, seraient curé et vicaire dudit Plessis et ce en l'année 1622; et sur la petite cloche, que messire Jacques de Crémainville était seigneur de la Pinellière et du Plessis-Dorin, et ce en 1596. — F. Fillette. — J. Salva (sic). — Leroy. — Robillard, curé.* »

Une route romaine appelée, depuis, *Chemin de César*, passe au sud de la ce du Plessis-Dorin. Elle sert, pendant une centaine de mètres, de chaussée à l'étang de Boisvinet. Elle allait du Mans à Chartres par Châteaudun. Son parcours pendant plusieurs kilomètres a été emprunté par un chemin vicinal mais elle est encore dans son état primitif vers l'ouest.

La Seigneurie de la paroisse était fief mouvant de la baronnie de Montmirail (Bordas).

Il est question de ce Plessis-Dorin sous le nom de *Capella Orini* au XI^e s. Vers 1080 Hugues de Braitel cédait aux moines de Marmoutier des droits sur la terre qu'il possédait à la Chapelle dite *d'Orin*, non loin des deux rivières de Dourdan et d'Yères. Ce Hugues de Braitel peut être considéré comme seigneur de la Chapelle d'Orin qui devint depuis le Plessis d'Orin. — Nous ne connaissons plus d'autres seigneurs du Plessis-Dorin au moyen âge.

Au XV^e siècle le Plessis-Dorin est à la famille du Plessis du Mée et particulièrement à Guillaume du Plessis, qui fut l'a-

mant de Renée de Vendômois, et qui fut; de complicité avec elle, assassiné son mari, Jean de St-Berthevin, seigneur de Souday, en 1483. Il fut condamné à être pendu, mais la sentence ne fut pas exécutée, ses biens furent seulement confisqués. Peut être cette seigneurie fut elle alors donnée aux enfants de l'assassiné (fils de sa première femme); toujours est-il qu'en 1537 le Plessis-Dorin est à la famille de St-Berthevin.

En 1596, cette seigneurie est aux mains de Jacques de Crémainville, Sgr de la Pinellière et du Plessis-Dorin. — En 1620 à Jean de Hercé, Sgr de Lignière (la Carrelle ?) et du Plessis-Dorin. Il avait le titre de patron fondateur de l'église et du cimetière du lieu et était époux de Madeleine du Raynier. En 1622 il est parrain de la cloche. Il vivait encore en 1649. — Mais un titre de la fabrique du Plessis de 1631 fait savoir qu'à cette date ce fief est à Michel Leroy, qualifié alors Sgr du Plessis-Dorin. — En 1659, Henri de Malnoue est dit sgr de Lozières, du Plessis-Monay, de Lignières et du Plessis-Dorin. — En 1666 et 1671, Gaspard de Malnoue, chevalier, est seigneur du Plessis-Maunay du Plessis-Dorin et de Lignières. — En 1703 et 1704, Julien-René de Poupaille, écuyer, sieur du Plessis-D. est époux de Catherine de Mathieu de St-Amans.

Cette terre, en 1714, est à François Le Blanc du Roulet, marquis des Landes, qui le 3 décembre de cette année-là, la vend au suivant :

François de Neveu, sgr de la Perrière et de la Jacquelière, époux de Esther Menon qu'il avait épousée en 1709, laquelle mourut avant 1719. Il a pour enfants François qui suit, et Esther de Neveu. En secondes noces il était, avant 1722, époux de Marie-Elisabeth Guyonneau. Il teste en 1733 et lègue 100 livres à son fils naturel François de Neveu et choisit pour exécuteur testam. son frère Pierre de Neveu, sgr d'Arras. Il laisse le Plessis à son fils légitime qui suit :

François II de Neveu, fils des précédents, baptisé au Plessis le 15 juin 1711. D'abord sieur de la Perrière, il devint sgr du Plessis après son père. En 1773 il est parrain de la cloche du Plessis. Il avait épousé le 18 sept. 1737 Marie-Catherine, fille de Jacques du Bois des Cours, Sgr de St-Cosme et de Elisabeth Bazin du Fresne. Il mourut en 1790 au Mans laissant tous ses biens à sa fille unique qui suit :

Marie-Françoise de Neveu, qui en 1790, à la mort de son père, est dite veuve de Louis Charles Dubosch, enseigne des vaisseaux du roi.

Le manoir du Plessis-Dorin s'appelle

aujourd'hui *Le Logis* et appartient au XIX^e siècle à la famille Pruvost de Saulty; il est aujourd'hui au colonel Malcours.

Au commencement du XIX^e siècle le Plessis-Dorin possédait une brigade de Gendarmerie à pied qui était logée dans l'ex-presbytère. Cette brigade, sur la demande des habitants désireux de loger à nouveau un curé, fut supprimée sous le Gouvernement de la Restauration et paraît avoir été transportée à Selommes (?)

La commune du Plessis-Dorin possède une verrerie fort ancienne établie au Chêne-Bidaux, et qu'on appelle vulgairement *Verrerie de Montmirail* (voir *Verrerie*).

On trouve comme notaires au Plessis-Dorin au XVII^e s. — Macé Frotier, 1619. — Jacques Bertier, 1630. — Louis Breton, 1630. — Pierre Pierre, 1635.

Cart. dunois de Marm., 37. — *Bulletin dunois*, V, p. 94; VII, p. 217. — *Cart. de St-Père de Chartres, Introduct.*, p. CCCXXXI (Pouillé du XIII^e s.). — Bordas, II, p. 114. — Arch. de Loir-et-Cher, G 1899. — Bibl. de Châteaudun. notes ms. de l'abbé Courgibet sur les paroisses du comté de Dunois (*Plessis-Dorin*). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 200; 1866, p. 149; 1896, p. 259. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e semestre, p. 74. — Beauvais de St-Paul, p. 248. — Arch. L.-et-Cher, E 399. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons* (Plessis Dorin, Vendôme, Ripé 1891). — Pouillé du dioc. de Chartres de 1738. — Bibl. de Vendôme : 1^o) Mémoires de Duchemin; 2^o) Album Launay, II, p. 49. — Expilly, 1760. — Passac, *Vendôme et le Vendômois*, p. 71. — Pétigny, pp. 77 et 93. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 399 à 402. — Launay, *Répertoire.....*, p. 22. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 338. — Reg. paroissiaux : 1^o du Plessis-Dorin, 1620, 1625, 1630, 1638, 1639, 1649, 1671, 1703, 1704, 1713, 1721, 1725, 1732, 1736, 1744, 1773 et *passim* (pour les curés); 2^o de St-Avit, 1619, 1726, 1751. — Notes ms. de M. Lebrun, instituteur au Plessis-Dorin. — Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 83. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe, IV*, p. 182 (Montmirail). — V^{ie} de Romanet, *Documents sur la Province du Perche*, avril 1895).

Plessis-Durand (Le), lieu ancien qui devait être entre St-Arnoul et Montoire, cité aux chartes de l'Étoile du XIII^e s. — (*Charles Vendômois*, 184).

Plessis-Fortia (Le), château et ferme, c^e d'Huisseau. — *Le Plessis-St-Amand*, XV^e et XVI^e s. (aveux). — *Le Plessis-Fromentières*, XVII^e s. — *Le Plessis-Fortia*, XVII^e s. et XVIII^e s. (État civ. de Nourray 1756). — *Le Plessis-Goury* (Cassini). — *Le Plessis-Fortias*, (État-Major, 1^{re} édit.). — *Château Le Plessis* (*id.*, nouvelle édition). — *Le Plessis-Fortia* (Serv. vicinal). — Ancien fief relevant, pour la terre, de la seigneurie du Bouchet-Toutteville, et pour la Justice, haute moyenne et basse, du château de Vendôme, directement, le tout à foy et hommage simple et en outre vis à vis du château de Vendôme, pour

la voierie et justice, à 7 sous 6 deniers de service. — Le Plessis avait ainsi deux seigneurs : le comte ou duc de Vendôme et le seigneur du Bouchet.

Ce nom du Plessis étant fort répandu dans le pays, on ne peut attribuer particulièrement à celui-ci les noms des personnages appelés de *Plessiaco* qui se rencontrent dans les chartes jusqu'au XIII^e s. Le premier seigneur connu du Plessis-St-Amand est le suivant :

I. — Jehan Maumoyne, qu'on appelle parfois à tort, Jehan Mannoyre. Il rend aveu en 1407 au comte de Vendôme pour « sa grosse voyerie à sang (haute justice), moyenne et basse justice » relevant du château de Vendôme à foy et hommage simple et 7 sols 6 deniers de service et pour la franchise qu'il a pour lui et ses sujets du dit lieu du Plessis-St-Amand appelés les *Francs alleux* ... consistant en l'exonération de payer pour les marchandises qui passent par Vendôme et tout lieu du Vendômois ... » — Ce Jehan Maumoyne est aussi seigneur de Beaumont-la-Ronce en Touraine.

II. — Guy ou Guyon de Fromentières, Sgr de Beaumont-la-Ronce et du Plessis-St-Amand à cause de sa femme Ysabeau Maumoyne, fille de Jehan Maumoyne, (1439). — Il avait un frère aîné, Sgr de Fromentières, qui avait aussi épousé une autre fille de Jehan Maumoyne, ce qui a pu les faire confondre tous deux. — Ce Guy de Fromentières est cité dans un aveu rendu au C^{te} de Vendôme en 1445 par le Sgr du Bouchet-Touteville, comme étant parmi les vassaux du dit Bouchet-Touteville pour raison du dit lieu du Plessis-St-Amand, du Plessis de Nourray (annexe du Plessis-St-Amand) et des métairies suivantes : Les Touches, les Ormeaux, la Martinière « et tout ce que feu Bréhémon tenait au dit St-Amand ».

III. — Jean de Fromentières, écuyer d'écurie du roi, probablement fils cadet du précédent, Sgr du Plessis en 1484. En 1495 il est époux de Perrette de Tesnières. En 1516, il constitue son neveu Guy ou Guyon de Fromentières, seigneur de Claireau et de Beaumont-la-Ronce, pour son procureur, afin de rendre aveu au comte de Vendôme pour la justice du Plessis. Il mourut en 1517, étant époux en secondes noces de Gillette d'Alloigny qui resta sa veuve et mourut sans enfants, comme Perrette Tesnières.

IV. — Guy ou Guyon de Fromentières, fils aîné de René de Fromentières, seigneur de Claireau et de Meslé et d'Isabeau de Lespine. Il fut lui-même seigneur de Claireau, et par sa femme, de Beaumont-la-Ronce en Touraine. Il fut héritier de son

oncle Jean pour les deux tiers et s'accorda avec ses deux frères André et Jacques qui lui abandonnèrent leur part sur le Plessis, à la condition de faire une pension à leur tante Gillette d'Alloigny. Il hérita aussi du Châtel de Lisle et de la Grapperie à la mort de son frère Jacques.

Il est encore seigneur du Plessis en 1548. Etant âgé de douze ans il avait épousé à Châteaudun en 1474 (Arch. Eure-et-Loir E 2746), sa cousine Jeanne de Fromentières alors âgée de 4 ans, fille unique de René de Fromentières, Sgr de Beaumont-la-Ronce et de Christine ou Catherine de Dailon. Elle lui apporta Beaumont-la-Ronce. Elle était morte avant 1520. Il mourut en 1546, âgé de 84 ans, après avoir, en secondes noces, épousé Françoise de Souvré, dont il ne paraît pas, avoir eu d'enfants. C'est par erreur qu'un document (sans date) reproduit par l'abbé Froger (*Revue du Maine*, 1884, 1^{er} sem., pp. 216 et 219), le fait vivre jusqu'à 96 ans.

— De son premier mariage il eut trois filles : 1^o Anne qui suit ; 2^o Louise de Fromentières, qui épousa vers 1502 Adrien d'Assé, Sgr de la Roulière, dont elle eut Anne d'Assé qui épousa en 1520 François de Villeprouvée, Sgr de Courciers ; cette Louise paraît, en 2^{es} noces, avoir épousé Jean de Maillé, Sgr de Ruillé ; 3^o Jeanne de Fromentières qui épousa Jacques de Ronsard, Sgr de Roches, la Denisière et Montchenou et en secondes noces François du Mesnil-Simon, Sgr de Beaujeu. Ses descendants, les Ronsard, possédèrent Beaumont-la-Ronce.

V. — Anne de Fromentières, fille aînée de Guy et de Jeanne de Fromentières, dame du Plessis-Fromentières, Claireau, etc. Elle épousa le 12 décembre 1504 Pierre de Champagne, 3^e du nom, Sgr de Pescheseul, Pessé, Avoisé, Vallon, etc., et lui porta le Plessis et Claireau. Ils eurent trois fils qui tous trois s'appelèrent Jean, et dont les deux cadets sont nommés par leur aîné dans l'aveu rendu par lui en 1552 au seigneur du Bouchet-Touteville (voir *Martigny*).

V. — Jean de Champagne, fils aîné des précédents, Sgr dudit lieu, de Pessé (?), Avoisé, Vallon, Pescheseul, Claireau, le Plessis-Fromentières, etc. Il rendit aveu en 1552 pour le Plessis et Claireau à Martin du Bellay, seigneur du Bouchet-Touteville. Cet aveu fait connaître les fiefs hommages relevant du Plessis qui étaient les suivants : Le fief de Martigny, la terre et seigneurie de Pray (pour moitié), la métairie de la Jarriais, le Chevalet (de Longpré), le fief de Villethiou avec sa chapelle Notre-Dame, la terre de Planche-Cailou à Nourray, Brumpléssé de Nour-

ray, et la Rouffinière avec Bourgyneau à St-Amand.

Il avait épousé en 1538 Anne de Laval-Boisdauphin dont il eut une fille, Hardouine, qui le 9 octobre 1559, épousa Philippe de Châteaubriand, Sgr des Roches-Baritaud, dont elle eut elle-même une fille, Philippe ou Philippine de Châteaubriand qui suivra plus loin. — Etant veuf de Hardouine de Champagne, Philippe de Châteaubriand épousa en secondes noces le 18 décembre 1581, Gilberte ou Philiberte du Puy du Fou, fille de René, Sgr du Puy-du-Fou et de Catherine de la Rochefoucault.

VI. — Philippe ou Philippine de Châteaubriand, dame de Champagne, Pescheseul, etc., fille de Philippe et de Hardouine de Champagne, était mineure en 1576 sous la tutelle de son père, et héritière de son aïeul Jean de Champagne, et comme telle, dame du Plessis-Fromentières. — Le 22 juin 1579 la princesse d'Yvetot, dame du Bouchet-Touteville, obtenait contre elle un arrêt rendu par René de Verdelay, bailli du Vendômois, pour cause de défaut d'hommage ou d'aveu défectueux. — Elle épousa : 1^o Gilbert, seigneur du Puy-du-Fou ; 2^o le 23 mai 1601, Henri de Beauvau, baron de Contenant, officier de la garde du roi.

Le 8 avril 1599 (et non 1559 comme le dit à tort une note de M. de Trémault dans son ouvrage sur la municipalité de Vendôme, p. 73), ladite Philippine ou Philippine de Châteaubriand, veuve alors de Gilbert du Puy-du-Fou, et non encore remariée avec Henri de Beauvau qu'elle devait épouser en 1601, vendait le Plessis-Fromentières ou Plessis-St-Amand, par acte devant Charles du Perier, not. au Châtelet de Paris, au suivant :

VII. — Bernard de Fortia, V^e du nom, seigneur de Claireau, reçu conseiller au parlement le 22 février 1585 et mort en 1629, qui épousa le 21 janvier 1586 Marguerite Leclerc, fille de Nicolas Leclerc, seigneur de Lesseville, secrétaire du Roi et de Jeanne de la Forêt de Flambarin. — C'est lui qui, après la mort de sa femme, fonda en 1621 la chapelle Ste-Catherine du Plessis. (Arch. L.-et-Cher, G 269). — Il en eut trois enfants suivants : 1^o François qui suit ; 2^o Louise de Fortia, qui épousa Nicolas de Bailleul, Sgr de Soisy d'Etioles, conseiller au parlement, surintendant des finances, etc., morte en 1618 ; 3^o Marie de Fortia qui épousa René de Chambes, comte de Montsoreau.

VIII. — François de Fortia, Sgr du Plessis et de Claireau, reçu en 1619 conseiller au Parlement, maître des requêtes

en 1626, intendant de Guyenne à l'époque de sa mort en 1631. Il ne fut seigneur du Plessis que pendant deux ans. Il avait épousé Anne de la Barre, fille d'Adam de la Barre, Chev., Sgr de Nouan et de la Bausseraie. Elle se remaria avec Achille de Harlay, marquis de Bréval et de Champvallon. — De son premier mariage elle eut : 1^o Bernard qui suit ; 2^o Claude de Fortia, chevalier de Malte, mort en 1661 capitaine de galères ; 3^o François de Fortia, prieur de Montbouchet, chanoine comte de Brioude, mort en 1675 ; 4^o Jean de Fortia, né en 1628, dont on ne sait rien ; 5^o Geneviève de Fortia, épouse en 1644 de François-Bonaventure de Harlay, lieutenant général des armées du roi ; elle mourut le 6 mai 1677 ; 6^o Marthe de Fortia, née en 1627, religieuse Bernardine ; 7^o Anne de Fortia, née en 1629, qui resta célibataire.

IX. — Bernard de Fortia, VI^e du nom, Sgr du Plessis, de Fontenaille et du Grand Mat, baron de Nouant et du Chesne, conseiller au parlement de Normandie en 1642, maître des requêtes en 1649, intendant du Poitou, d'Aunis et la Rochelle en 1653, d'Orléans et de Bourges en 1659, puis d'Auvergne en 1664. Il fit la recherche de la Noblesse dans cette dernière province. C'est à lui qu'on attribue la construction du château actuel du Plessis vers 1634. Depuis ce temps, ce château s'est appelé *Le Plessis-Fortia*, nom qu'il perdit au XVIII^e s. pour prendre celui de ses nouveaux propriétaires, et qu'il reprit au XIX^e s. Il l'a toujours conservé depuis.

Bernard de Fortia mourut le 20 octobre 1694 étant le doyen des Maîtres des requêtes. Il avait épousé le 4 juillet 1649 Marguerite Le Mairat, veuve de Michel du Faultray, Sgr d'Hyères et fille de Jean Le Mairat, Sgr de Doup, conseiller au Grand Conseil et d'Anne Colbert de St-Pouange, dont il eut : 1^o Jacques, qui suit ; 2^o Anne-Bernard, qui suivra après son frère ; 3^o Anne de Fortia, religieuse ; plus trois autres enfants morts jeunes.

X. — Jacques de Fortia, Sgr du Plessis, baron de Nouan et du Chesne, reçu conseiller au Grand-Conseil en 1674 et président en 1704, mort sans paternité au Plessis-Fortia le 12 août 1726, laissant pour veuve Marie-Mathée Accault, fille de Claude Accault, secrétaire du roi, et de Anne de Montigny. Il fut enterré en l'église des Carmes à Paris, mais ses entrailles furent inhumées en l'église d'Huisseau. Sa veuve se remaria avec Joseph de Villeneuve, Sgr de Puymichel en Provence. Elle vivait encore en 1740. (Il avait

réuni en 1722 le Plessis-Claireau avec Champars au Plessis-Fortia).

XI. — Anne-Bernard de Fortia, frère du précédent et son héritier, était abbé de Notre-Dame du Bouchet, chanoine et comte de Brioude. Il fut inhumé le 20 septembre 1735 dans le chœur de l'église d'Huisseau à l'âge de 76 ans. Il avait vendu le Plessis-Fortia le 18 août 1728 par acte devant Barré, notaire à Vendôme, au suivant qui paraît être locataire de cette terre déjà en 1727. Le prix était de 40.000 livres, mais le vendeur se réservait certains droits d'habitation.

XII. — Charles-Claude-Nicolas Prévost, Sgr de St-Cyr du Gault, conseiller du roi et maître des requêtes, époux de Anne Ruau du Tronchet qu'il avait épousée à Villedieu le 25 janvier 1721. — En même temps que le Plessis, celui-ci achetait toutes les terres jointes, c'est-à-dire les terres et seigneuries des Grand et Petit Fontenaille avec la seigneurie directe sur la paroisse de Nourray, la haute moyenne et basse justice d'Huisseau avec le Grand Mat, c'est-à-dire la prévôté d'Huisseau avec le droit de foire et droit de jeu de quilles à Huisseau, et la seigneurie de Longpré. Il acquit en outre le Petit Mas en 1730. — Le Plessis-Fortia fut alors appelé Le Plessis-Prévost. — Il eut pour enfants : 1° Charles-Paul, baptisé à Villedieu le 28 octobre 1721 ; 2° Bernard-Parfait, baptisé à Huisseau le 24 janvier 1728 ; 3° Jean-Baptiste-Sébastien, *id.*, le 29 septembre 1730.

Il avait pour frère un certain abbé de St-Cyr connu par une aventure burlesque. Il était abbé galant et courtisait la femme d'un teinturier. Ce dernier l'ayant surpris avec sa femme, le précipita dans une cuve de teinture verte. Il fut obligé de sortir teint en vert. On ne l'appela plus que *l'abbé vert*. « Il se retira au Plessis, dit Duchemin sans ses mémoires, pour y cacher sa honte. »

Les créanciers de la famille Prévost de St-Cyr vendirent le Plessis avec toutes les terres annexées le 26 mai 1755 au suivant, l'un d'eux, et cela pour le prix de 175.300 livres.

XIII. — René-Aignan-Victor Goury, écuyer. Il fut parrain en 1759 à Longpré avec sa sœur Charlotte-Elisabeth-Anne Goury, veuve de Pierre Hélie, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de Rouen. Il passe pour avoir fait tracer par Le Nôtre les belles avenues du Plessis et les jardins. Il décéda le 21 janvier 1760, et sa veuve Marie-Catherine Polluche fut inhumée

à Huisseau le 21 juin 1775, à l'âge de 90 ans. Il laissa le Plessis à un autre Goury qui paraît son frère et à son petit neveu les suivants.

XIV. — Charles-Jacques Goury de la Poislerie et son neveu Etienne-René-Aignan Sanlot, tous deux coseigneurs du *Plessis-Goury* (sic). Ils en jouissaient tous deux par indivis, évidemment comme héritiers du précédent.

A cette époque Le Plessis-Fortia, pour sa haute justice, terre et chatellenie (ce qui était une erreur pour la terre et chatellenie qui continuaient à relever du Bouchet-Touteville) était dit devoir au roi (duc de Vendôme) 8 jours de garde et 9 sols 6 deniers de devoirs annuels. La note des archives du Loiret qui relate la chose oublie de parler de la foy et hommage. Pour ce qui est des 8 jours de garde, ils étaient dus évidemment pour cause d'absorption par le Plessis, de *l'Âître aux Bossins*, qui lui était proche, et qui pour sa justice relevant de Montoire, devait au duc de Vendôme *foy et hommage* et 8 jours de garde, non au château de Vendôme, mais bien à celui de Montoire. (Arch. Nat., P 648, n°s 9 et 10).

Quant aux annexes de la terre du Plessis, c'étaient les lieux suivants : La Grande Métairie du Plessis, les Grand et Petit Claireau, le Haut-Mat (qui avait absorbé le Petit-Mat), la métairie non logée de Barbignault, les métairies de Chérelles ou Chérolles et du Breil ; les terre, fief et seigneurie de la Rosinière, la Martinière, le bordage de la Brosse, autrement dit la Farderie, la Prévôté, droit de foire et marché avec le droit de jeu de quilles à Huisseau, droit de mesurage, droit de refuge et garenne défensable à Nourray et à Huisseau, la terre, fief et seigneurie de Longpré et moulins en dépendant ; droits honorifiques dans les paroisses de Huisseau, Nourray, Longpré et St-Amand, et le fief de Bresnières qui appartenait à l'Hotel-Dieu, enfin le domaine de la Simonetterie ou demeure le chapelain, avec des dîmes sur les paroisses de Huisseau, St-Amand et Nourray.

A remarquer que dans cette nomenclature établie sur des pièces conservées aux archives du Loiret (Série A 1624, p. 61) ne se trouve pas désignée la terre de Fontenaille, qui appartenait pourtant aussi à M. de Sanlot, probablement parce qu'elle relevait ; de son côté, directement de Vendôme.

M. de Sanlot fit ajouter une aile au château du Plessis. Cette aile dépare l'ensemble de la construction et s'appelle le Petit Château. Il fit combler la douve de l'Est et planter sur les dessins du paysa-

giste Morel, un très beau jardin paysagé qu'on appelle Le Bocage. Il fit aussi armer les bâtiments de paratonnerres qui furent posés par le fameux physicien et aéronaute *Charles*.

Aignan Sanlot fut représenté à l'assemblée de la noblesse du Vendômois en 1789 sous le nom de M. de Sanlot, comme possesseur des fiefs du Grand-Fontenaille etc. Il avait épousé Marie-Rose Savalette.

Goury et Sanlot vendirent le Plessis, par acte devant Gondouin, notaire à Paris, le 2 mai 1792, aux suivants :

XV. — Michel Foucault (alias de Foucault), propriétaire d'une habitation appelée *Boucassin*, à St-Domingue, époux de Marie-Elisabeth Leray de Chaumont, fille de N. Le Ray de Chaumont, Intendant des Invalides et possesseur du fameux château de Chaumont-en-Blésois. Il mourut le 31 janvier 1821, laissant le Plessis à sa veuve qui décéda elle-même le 26 septembre 1834, laissant le Plessis à sa sœur, la suivante :

XVI. — Thérèse-Elisabeth Leray de Chaumont, décédée célibataire au Plessis le 29 novembre 1845. Elle avait testé en faveur de son petit neveu, le suivant :

XVII. — Charles-Donatien-Amédée, Cte de Gonvello, né au Plessis le 22 septembre 1821, fils de Pierre-Armand-Jean-Vincent-Hippolyte, Marquis de Gouvello et de Marie-Thérèse Le Ray de Chaumont, lequel en 1853 épousa Octavie de Grouchy, fille de Alphonse-Frédéric-Emmanuel, Marquis de Grouchy, général de division et sénateur et de Eulalie Sauret. (Voir sa notice).

XVIII. — Le Plessis appartient aujourd'hui (1907) aux enfants de ce dernier qui sont : 1° Paul, M^{rs} de Gouvello de Kériaval ; 2° Jeanne de Gouvello de Kériaval, épouse de Albert-Marie-Henri, V^{te} d'Aboville ; 3° Aline de Gouvello de K. épouse de Henri-M.-L.-J.-Arthur, Cte de la Villarmois ; 4° Gaston de Gouvello de K., jésuite.

En 1900, la terre du Plessis-Fortia se compose de 956 hectares, parmi lesquels 223 hectares de bois et friches et les fermes suivantes : La Grande Basse-cour, la Rose, le Grand et le Petit Claireau, le Vivier, le Petit Fontenaille (le Grand Fontenaille étant distrait de la terre comme colonie agricole. — Voir *Colonie*), le Grand Mat, Bray, etc.

Cette terre, en 1913, vient d'être acquise par la famille Van den Broock.

La chapelle St^e-Catherine du Plessis avait été construite et fondée par Bernard de Fortia ; tant en son nom que comme exécuteur testamentaire de Marguerite Leclerc, sa femme, en 1621. Comme cha-

pelle fondée et pourvue de dotation, son chapelain avait droit de vote en l'assemblée du Clergé. Son revenu, au XVIII^e s., était estimé par le chanoine blésois Ditley, valoir 300 livres. — Le chapelain était chargé des écoles d'Huisseau.

On rencontre comme chapelains de St^e-Catherine du Plessis les personnages suivants : — Gadeau, 1658 (Registres d'Ambloy). — Julien Haye, 1659 (*id.* de Huisseau). — François Haye, 1661 (*id.* de St-Amand). — Moussu, 1690 (*id.*). — Michel Nourry, 1698 (*id.* d'Huisseau). — René-César Bourgogne de Boisrond, 1726 (*id.*).

Baillis du Plessis rencontrés : Nicolas Bry, 1628. — Marc-Antoine Bonneau, 1773.

Notaires du Plessis : Charles Deschamps notaire et concierge du Plessis 1711 et 1726. — Pierre Trotreau, 1732.

Arch. Nat., P 609, n° 17 ; P 611, n° 32 ; P 621, n° 57 et 70 ; P 648, n° 9 et 10 ; P 661, n° 3 et 4. — Arch. L.-et-Cher, E 202, 204 ; G 251, 269. — Arch. du Loiret, A 162, p. 61 ; A 1625 ; A 1648. — Bibl. de Vendôme : 1° Manuscrit 326, Aven du Plessis au Bouchet-Touteville (1552). 2° Fonds Bouchet, chemise III, (Papiers Divers) ; 3° Fonds Trémault (Le Bouchet-Touteville-Vassaux) ; 4° Album Launay, III, p. 57 ; 5° Mémoires de Duchemin, I, p. 110 ; II, p. 97 ; 6° Extrait des titres de l'Oratoire, pp. 101 et 356. — Journal *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, vol. LIX, p. 884, d'après Archives d'Eure-et-Loir, E 2746 ; et LX, p. 81. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 199 ; 1879, pp. 41, 87, 107 ; 1880, p. 260 ; 1901, pp. 49 et 53. — Fleury Vindry, p. 128. — Notes fournies par M. Berger, régisseur du Plessis. — Titres des terres de la Jousseinière, de Martigny, du Bouchet, de la Noue, (1763) de Meslay, des Minières, etc. — Courcelles, *Généalogie de la famille de Fortia*. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie des familles de Champagne et de Chateaubriand*. — Registres d'Huisseau, de St-Amand, Nourray, etc., *passim*. — Trémault, *La municipalité de Vendôme*, p. 73 (note légèrement fautive). — Abbé Landault, *Notre-Dame de Villethiou*, pp. 15 et suiv. — Carré de Busserolle, article *Beaumont-la-Ronce*. — *Annales fléchoises*, 1906, t. VII, p. 325. — Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, n° 98 (1495). — D'Achon, *Les Sgrs de Courciers*, p. 110 (Assé). — Biblioth. de Blois, ms 123, (Chanoine Ditley). — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 408. — Marc Saché, *Livres de raison de Jean V et Jean VI du Bellay*, p. 16 (1431).

Plessis-Fromentières (Le). — Voir *Plessis-Fortia*.

Plessis-Godehoust (Le), ancienne seigneurie, paroisse d'Authon, dont les terres et les droits seigneuriaux ont été réunis au XVI^e s. au château du Fresne d'Authon. — *Plesseium-Godehut*, 1230. (Titres de l'Abbaye de Gastines). — *Le Plessez-Godehoust*, XIV^e s. (A. N., P 661, n° 15). — *Le Plessis-Godehor*, 1220 (Ms. 20688 à la Bibl. Nat.). — *Le Plessis-Guédhou*, XIII^e s.

(L'Art de vérifier les dates). — *Le Plessis-Godehoirs* XVII^e s., *Le Plessis-Luisant*, 1646. (Aveux).

Le manoir du Plessis-Godehoust est aujourd'hui détruit. On en découvre encore la trace dans les bois du Fresne, entre ce château et le Luisant. — Il relevait comme fief du château de Montoire, à foy et hommage lige et 15 jours de garde au dit château.

D'après G. Launay (Répertoire archéol. de l'arrondi^e de Vendôme, p. 93), il y aurait eu là jadis « une construction primitive du XI^e siècle qu'entouraient de larges et profonds fossés ».

Au XIII^e siècle, tout au moins dans sa première moitié, le Plessis-Godehoust appartient aux seigneurs du Fresne de St-Arnoul (le Vieux-Fresne) du nom de Baillou (de Bailloaco), qui paraissent avoir eu pour armoiries, ou du moins pour sceau, un écu palé (Ms. 20688). — En 1221 il est à Simon de Baillou, dont la femme est Elisabeth et le fils aîné Baudoin ; et en 1269, à Foulques ou Fouquet de Baillou. Il semble alors être repris par les comtes de Vendôme, passer à la famille du Bois ou du Bouais, et être repris sur cette famille par le comte de Vendôme vers 1280.

En 1283, par lettre du mois de mai, Jean, comte de Vendôme [Jean V], faisait cession à son cousin germain, Pierre de Vendôme, chevalier, (fils de Jean, et petit-fils du comte Pierre) du fief que Hugues du Bouais, chevalier, tenait de lui au Plessis-Godehoust, avec ceux de Hémerly et Jean de Lavardin, etc. Le Père Anselme qui relate le fait, n'hésite pas à dire que c'est là le Plessis-Godehoust même. (Anselme, VIII, p. 726). Cette cession était faite par le comte Jean V, en échange du château et de la chatellenie de St-Laurent des Mortiers.

Or, cette terre de St-Laurent des Mortiers, qui se trouve proche Châteaugontier, aurait appartenu (d'après l'abbé Angot), à Geoffroy de Vendôme, frère du comte Bouchard IV ; et ce Geoffroy, mort en 1226 (?), l'aurait laissée par testament à son petit neveu le C^{te} Pierre, alors qu'il n'était encore qu'héritier du comté, et qu'il venait d'épouser Jeanne ou Gervaise de Mayenne. On le trouve Sgr de St-Laurent en 1233 (Abbé Angot). Cette terre passa à Jean de Vendôme, époux d'Alix, et fils cadet du comte Pierre. Mais Jean V, comte de Vendôme, la reprit à son cousin Pierre, fils du susdit Jean et d'Alix et en échange lui remit la terre du Plessis-Godehoust.

C'est au moins ainsi qu'on peut expliquer le sort de ces terres au milieu des

renseignements assez confus des compilateurs anciens et modernes.

A partir de cette époque, il devient possible de suivre la filiation des Sgrs du Plessis-Godehoust.

I. — Pierre de Vendôme, fils cadet de Jean et d'Alix et petit fils du comte Pierre se trouve en 1282, à la mort de son père, seigneur de St-Laurent des Mortiers, près Châteaugontier. En 1283, il cède cette terre à son cousin Jean V, comte de Vendôme (de 1271 à 1315), et prend en échange celle du Plessis-Godehoust que possédait le comte. Ce Pierre de Vendôme semble avoir épousé Jeanne, fille de Hugon du Bois, chevalier, et meurt sans enfants laissant le Plessis à son frère Jean de Vendôme qui suit. La dite Jeanne du Bois en secondes nocés épousa Payen d'Orliens (Orléans) qui en sa qualité de veuve de ce second mari, rendait aveu au comte de Vendôme pour une certaine terre appelée la Boécrière, et cela à une date incertaine, mais sûrement au commencement du XIV^e siècle. Et en 1308, conjointement avec Jean de Vendôme, qui paraît son beau-frère, elle fonde une messe à la chapelle du Plessis-Godehoust. — (Arch. Nat. P 661, n^o 15, et D'Hozier, reg. III, 2^e partie, Généal. d'Orléans, p. 13).

II. — Jean de Vendôme, Sgr du Fresne de St-Arnoul par sa femme Jeanne de Baillou, frère cadet du précédent et petit fils comme lui du comte Pierre. On le rencontre en 1308, comme Sgr du Fresne de St-Arnoul et du Plessis-Godehoust. Cette même année, avec sa femme Jeanne et accompagnée de l'autre Jeanne, alors veuve de Payen d'Orliens, sans doute sa belle sœur usufruitière et de nouveau veuve, laquelle était dame aussi de la Bocière (psse des Hayes ?), il donne à Nicolas de Vaux, abbé de l'Etoile, une rente d'un demi muid de grain pour la fondation d'une messe en la chapelle du Plessis-Godehoust. — Etant veuve de lui, Jeanne de Baillou épousait en deuxième nocés Jean de Marray, dont elle paraît n'avoir pas eu d'enfants ; mais elle en avait eu neuf de Jean de Vendôme son premier mari, savoir trois fils et six filles : 1^o) L'aîné, Pierre, qui suit ; 2^o) Geoffroy de Vendôme qui fut Sgr de Villemoin ; 3^o) Jean de Vendôme, Sgr de la Chesnière et de l'Espine en Gastine ; et sur les six filles, cinq se firent religieuses, dont trois au couvent de la Virginité, près Montoire, (voir au Vieux-Fresne). Quant à la sixième (qui peut-être était l'aînée), appelée Marguerite, elle sera rapportée après son frère Pierre.

III. — Pierre de Vendôme, fils aîné de Jean et de Jeanne de Baillou ou Baillou,

fut sgr du Plessis-G. et aussi du Fresne de St-Arnoul dont sa mère avait l'usufruit. Il paraît avoir fait sa résidence au Fresne de St-Arnoul. En 1347, le jeudi après la St-Georges, il partageait avec ses frères et sa sœur qui étaient Geoffroy et Jean de Vendôme, et Jean de Ranay-Lavardin, à cause de Marguerite de Vendôme sa femme, et aussi ses cinq autres sœurs religieuses (ms 20.688, fol. 5), mais il mourut sans enfants et testa en faveur de sa sœur la susdite Marguerite, épouse en prem. nocés du dit Jean de Lavardin, Sgr de Ranay, lesquels deux époux en 1347 obtenaient de Bouchard VI, comte de Vendôme, exemption des droits de rachat pour la terre du Fresne (de St-Arnoul) qui n'était arrivée à la dite Marguerite qu'après la mort de sa mère (ms. 20.688, fol. 6). Cette Marguerite, du premier lit, avait eu Jeanne de Ranay qui fut la femme de Rotrou de Maugastel et en sec. nocés, en 1353, elle épousa le suivant :

IV. — Henry de Montigny, sgr du dit lieu (Montigny le Ganelon), de la Bouesche et de Noizay, et par sa femme, Sgr du Plessis-God. et du Fresne.

Les Montigny étaient déjà possesseurs dans la région, car on voit plus tard certaine lettre missive datée du 12 avril 1622, émanant d'un charron du bourg d'Authon, portant mention d'échanges faits jadis, à Authon même, entre Bouchard, comte de Vendôme (Bouchard V, 1249 à 1271), d'une part, et Hue, fils de Hue, sgr de Montigny et de Mathilde de Vendôme, d'autre part, « touchant divers héritages au dit Hue appartenant de la succession de la dite Mathilde sa mère, à elle baillés en mariage par Jean comte de Vendôme, son père ». (Note de A. de Trémault, d'après le Prieur de Mondonville). Ce Hugues de Montigny en 1283 avait fait une libéralité au prieur de la Hubaudière au sujet de la propriété de la Musse à Lancé (Arch. Sarthe, H 1118).

Henri et Marguerite, après 5 ans d'union conjugale c'est-à-dire en 1358 (?) se virent obligés d'obtenir dispense de l'évêque du Mans (ils résidaient au Vieux Fresne de St-Arnould), « pour continuer leur mariage » parce qu'on s'était alors aperçu qu'ils étaient parents au 4^e degré. (Ms 20.688 de la Bibl. Nat., fol. 6, verso).

Marguerite de Vendôme testa en 1386 et mourut au plus tard en 1391. Elle légua à Rahier de Montigny, son (3^e) fils, la somme de 100 livres, et 10 livres à Jean de la Haye (sans doute son petit-fils), et nomma pour ses exécuteurs testamentaires Jean, son fils aîné et Huet, son puisné. (*Ibid.*)

Son mari lui survécut, et mourut au plus tard en 1392.

V. — Jean de Montigny, Sgr du Fresne et du Plessis-Godehoust, fils aîné des précédents. Il avait fait son testament dès l'année 1391, sans doute aussitôt la mort de sa mère, et le faisait faire aussi à sa femme Jeanne de Marray. Il ordonnait sa sépulture auprès de Marguerite de Vendôme sa mère, légua 10 livres de rente à Jean de Montigny, son fils bâtarde, et nomma pour exécuteurs test. Henry de M. son père, Sgr de Montigny, Jean d'Alleré, chevalier, Hue de M. son frère, etc. ; et Jeanne de Marray ordonnait sa sépulture auprès de feu J. de Marray son père, et nomma pour ses exécuteurs test. d'abord son mari, puis Pierre de Taix, Geoffroy de Combe et Jean Pointvillain [Sgr de Fargot].

A une date indéterminée, mais qui ne paraît pas être postérieure à 1392, Jean de Montigny reconnaissait devoir au doyen de Troo la somme de 8 livres t. pour la sépulture d'Henri de Montigny son père, de Marguerite de Vendôme, sa mère et de Jeanne de Marray sa femme. — (Bibl. Nat., ms. 20.688, fol. 7).

En 1398 (d'après notes ms. aux archives du château du Fresne) il se serait remarié avec Jeanne de Lignièrès et aurait alors cédé le Plessis-Godehoust à son frère le suivant :

VI. — Hugues ou Huet de Montigny, frère cadet du précédent. On le voit en 1398 porter sa foy au Sgr de Montoire pour le Plessis-Godehoust, et à cette occasion il fait l'énumération de ses vassaux, hommes de foy, sans dire toutefois de quels fiefs ils sont possesseurs. Ce sont : La demoiselle de Rennay (Ranay), fille de M. de Lavardin ; Pierre de Turné (Terné) et les hoirs feu Robin Chevalier, pour une rente de 40 sous. — En 1400 le même seigneur porta sa foy à Catherine, comtesse de Vendôme et dame de Montoire, « pour le domaine et habbergement du Plessis-Godehoust ». Il énumère ainsi les terres de son domaine : — Un étang à eau contenant 8 arpens ; ses métairies de la Raiterie, de la Fouetterie, de la Bruicellerie, de Rousson, celle appelée « de Feu Michel Chollier », la Bigotte, la Barrerie, plus une roche sise à Authon, près du bout de la chaussée de l'étang d'Auton, et en plus droit de terrage sur l'aire de la Gacetière.

En 1407, il portait son aveu au comte Louis pour le Vieux Fresne, relevant de Lavardin. Il avait épousé en prem. nocés, en 1387, Anne, fille de Pierre de Lespine, Sgr de Meslay et sœur de Bouchard de Lespine, dont il eut Jeanne de Montigny,

qui le 29 avril 1411, épousait Jacques Louet, écuyer et recevait en mariage la terre de Villeclanche (?). — (Ms. 20,688, fol. 15). — En secondes noces, il prit pour femme Catherine de Mauvoisin qui paraît fille du Sgr des Bois de Fréteval et d'Auffains, laquelle Catherine testa le 9 octobre 1427 après la mort de son mari, laissant pour héritière sa fille Catherine de Montigny, et nommant pour exécuteurs testamentaires Philippe Mauvoisin, Etienne de St-Martin et Jean Savary, ces 2 derniers étant ses gendres.

De son premier mariage, Huet de Montigny eut la fille susnommée ; et de son second, bien que le testament de sa femme nomme seulement sa fille Catherine, il eut : 1°) Marguerite de M., femme de Etienne de St-Martin qu'on voit en 1441 qualifié Sgr du Plessis ; 2°) Louise de M. dame de Martigny, femme de Jean Savary ; 3°) Jacques de M., qui suit ; 4°) enfin ladite Catherine qui épousa Jean de Voisins (ms 20.688, fol. 17), et mourut sans enfants au plus tard en 1476. — Hugues ou Huet de Montigny était ainsi mort au plus tard en 1427.

VII. — Jacques de Montigny, fils des précédents, Sgr du Fresne, du Plessis-Godehoust, d'Auffains, etc. On le voit porter ses aveux aux comtes de Vendôme pour ses terres en 1437, 1450 et 1468. En 1451 il fait partage avec Etienne de St-Martin, son beau-frère, des biens leur provenant de la succession de leur cousin Jean de Montigny. Il épousa Jeanne de Créaux ou plutôt de Préaux (appelée *Johanna de Pratelis* dans une pièce de l'an 1452 citée au ms 20.688, fol. 8), et en secondes noces Anne de Lespine, fille de Bouchard de Lespine, fils lui-même du Sgr de Meslay et de Jeanne de Trou. De cette seconde femme il ne laissa pas d'enfants.

Il avait eu une fille bâtarde appelée Lucette, à laquelle sa tante Louise de M., testant en 1452, laissait tous ses acquets de communauté à partager avec son autre tante Catherine, sœur de ladite Louise ; et de sa première femme, il laissait pour enfants : 1°) Hugues, qui suit ; 2°) Jean, qui suivra après son frère ; 3°) Pierre qui fut Sgr de la Bouesche (aujourd'hui la Boiche) en Dunois et qui, le 24 juillet 1479, à l'occasion de son mariage avec Mathurine de Vendôme, fille de Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme, gouverneur du Vendômois, recevait de Louis de Joyeuse, agissant en qualité de tuteur de son beau-frère le jeune comte François, provision de la charge de Maître des Eaux et Forêts du Vendômois ; 4°) Jeanne de M., qui le 18 février 1461, re-

cevait sa légitime de mains de son frère Jean ; mais il doit y avoir là erreur de date et 1461 est mis sans doute pour 1481, car Jean ne devint l'aîné qu'après la mort de Hugues son frère, vers 1480, et d'ailleurs leur père, Jacques de M. ne mourut qu'en 1474, ou peu auparavant, et vivait sûrement encore en 1468.

VIII. — Hugues ou Huet de Montigny, 2^e du nom fils aîné des précédents, Sgr du Fresne et du Plessis-Godehoust. Il paraît comme tel en 1474, époque où il reconnaît devoir au prieur de St-Eloi de Fosse-Poudreuse la rente de 5 setiers de seigle due par la terre du Fresne à ce prieuré. Mais il paraît mourir sans enfants peu de temps après, ayant pour héritier son frère qui suit :

IX. — Jean de Montigny, fils cadet devenu aîné des précédents à la mort de Hugues son frère. Il est Sgr du Fresne, du Plessis, des Bois de Fréteval et d'Auffains.

On le voit, en 1476, le 27 janvier, partager avec son frère Pierre la succession de leur tante Catherine de Montigny. Mais il n'apparaît comme Sgr du Fresne et du Plessis-Godehoust qu'en 1480. époque où il fait accord avec le prieur de Fosse-Poudreuse (ms 20.688) ; puis il rend aveu à Montoire pour le Plessis en 1484. En 1506, il garantissait en paraige à sa cousine germaine, Jeanne de St-Martin, une métairie et ses appartenances appelée la Chaussée, psse d'Auton. Il mourut en 1507 ; et son fils le 4 février de cette année-là, accompagné de sa mère, réglait avec le curé d'Auton les funérailles de leur époux et père. — Sa mère en 1510 se remariait avec Jacques de Malherbe, Sgr de Pineaux.

Jean de Montigny avait épousé par contrat du 8 février 1476 Jeanne de Thouars et ils avaient eu pour enfants les suivants : 1°) Jacques, qui suit ; 2°) François de Montigny, qui fut Sgr d'Alléré (sans doute hors du Vendômois) ; et mourut en Dauphiné, revenant de l'armée d'Italie, après avoir, en 1516, testé en faveur de son frère aîné Jacques ; 3°) Louis de M. qui fut prêtre, bachelier en droit canon, Sgr des Essarts, curé de Rorthes, puis de St-Lubin de Vendôme en 1535 ; 4°) Anne, qui en 1502 épousa Marquet du Mesnil, éc^r, fils de René du Mesnil, Sgr de Lorrière et de Jacqueline de la Grésille (ms 20.688).

X. — Jacques II de Montigny avoue pour les Essarts et l'Habit en 1512 et se rencontre en 1515 ainsi qualifié : Sgr du Fresne, du Plessis-Godehoust, des Essarts, de la Chaise en Vendômois et des Minières, Nourray et Auffains en

Dunois (?) ; puis plus tard de Labbit (l'Habit) en Bas-Vendômois, de la Guivre (?), baron de Montfort, etc.

En 1523, il porta sa foy pour le Plessis-Godehoust dans ces termes :

« De vous,..... Charles, duc de Vendômois, etc.,

Je, Jacques de Montigny, chevalier, Sgr du Plessis-Godehoust, tiens et avoue tenir à foy et hommaige lige, au regard de votre chastel et chastellenie de Montoire et à quinze jours de garde de service en votre chastel quand le cas y échet par la coustume du pays, o sommation dûment faicte, les choses dont je suis en votre foy et hommaige lige, desquelles la déclaration sensuit : — Premièrement mon manoir, maison forte et habergement dudit lieu du Plessis ainsi qu'il est clous à foussés et à pons-levis banolle et barrières avec ma fuye, contenant ung arpent ou environ en encloux..... Avec ce ung vergier joignant mesd. foussés et à mes garennes, contenant ledict vergier deux arpens ou environ clous à hayes et foussés joignant à mes dites garennes et au chemin tendant du Plessis à Auton..... Et o tout ce, mes garennes de ma dite maison contenant deux arpens ou environ et dix arpens de noe, en ce compris un petit jardin, et ma chapelle anciennement fondée en l'honneur de Notre-Dame, en laquelle l'abbé et couvent de l'Etoile dancienneté sont tenus dire ou faire dire par chacun dimanche une messe, et le curé d'Auton trois messes la sepmaine par trois jours en suivant. Le tout en dessus déclaré en ung tenant joignant d'une part à ma métairie de la Resterie, d'autre part aux terres des héritiers feu Perrin Mercier, le chemin à aller de ma dite maison à St-Georges-du-Boys entre deux, l'autre part aux terres et noes de Dlle Perrette de St-François et d'autre part aux terres et bruyères de Michel le Mercier, le chemin à aller de Clermarchais à mon dit manoir du Plessis entre deux. — Item deux estangs assis au-dessous de mesd. noes, etc... (Arch. Nat., P 649, n^{os} 1 et 2).

Suivait l'énumération des terres faisant partie du domaine du Plessis-Godehoust : 1^a la métairie de la Resterie, la métairie du Vieil Plessis, assise au-dessous des étangs, la métairie de la Chaussée avec l'Aistre-Martin-Brossier, la Claverie près le châtel de Lavardin, joignant aux fossés dudit châtel, la Boissellerie à Auton ; les Aistres appelés la Papinière et la Cohérie, des dismes sur certains lieux. « J'ai abandonné la disme sur la Chaussée et le Luisant et la Cohérie au curé d'Auton par appointment, à la charge, outre l'anniversaire principal qu'il est tenu dire ou faire dire pour D^{lle} Marguerite de Vendôme la vigile de la Purification Notre-Dame... encore deux autres anniversaires solennels en l'église d'Auton pour nobles personnes Orry de Baillou et Jeanne de Baillou, femme en son vivant de M. Jean de Vendôme, Sgr du Fresne... et plusieurs autres charges religieuses, entre autres pour l'âme de mon frère François de Montigny en son vivant Sgr d'Alléré ». En outre, Jean

de Terné, pour Servigny, en la paroisse de Bonneval (Bonnevau) et Célé sur Braye, était déclaré homme de foy du Plessis. De plus, justice haute, moyenne et basse, mesure à blé et à vin, droit d'au-benage, etc.

Jacques de M. épousa par contrat du 10 octobre 1525 Léonore de Ferrières, fille du baron de Montfort le Rotrou, Sgr de Morenval, etc. ; elle était demoiselle d'honneur de la mère du roi. — Mathieu Queslain, bailli du Fresne, assistait à ce mariage.

En 1531, il partageait avec son frère Louis, curé de Rorthé, et à cette occasion était qualifié baron de Montfort le Rotrou, etc. En 1543, il testait le 6 juillet, et déclarait vouloir être enterré en l'église de l'abbaye de l'Etoile. Il voulait que Catherine sa fille naturelle fut « entièrement satisfaite sur tout ce qu'elle devait avoir par son contrat de mariage, avec le sieur de la Roche. Il nommait pour ses exécuteurs testam. sa femme et le prieur de Melleray, son cousin. Il mourut le même jour ainsi que l'indique son épitaphe relevée par Gaignières. Son tombeau qui se trouvait en l'ancienne église d'Authon portait ses armoiries : *De... à un écu en cœur et une orle de 8 coquilles de...*, ce qui est même chose que : *De... à la bordure de... chargée de 8 coquilles en orle*. Cet écusson étant écartelé de Vendôme ancien, avec cette épitaphe : « Ci gist le corps de feu hault et puissant seigneur, messire Jaques de Montigny, en son vivant chevalier, seigneur du Fresne et du Plessis-Godehoust, baron de Montfort le Rotrou, Moranval, Auffins et Longué, Amynières, des Essars et Nouchay qui trépassa le sixième jour de Juillet l'an mil cinq cent quarante et trois. Priez Dieu pour son âme. » — (Bibl. Nat., Estampes, Pe, 1c, fol. 127). — (Il est à remarquer que le même Gaignières donne par ailleurs les mêmes armes à la famille de Maligny aussi écartelées de Vendôme ancien [Gaignières, Estampes, Pe, p1, n^o 3.726]). — On prétend que ce tombeau fut détruit à la fin du xviii^e s. par Legrand de Marizy, possesseur du Fresne et de l'Etoile.

Jacques de Montigny laissait, outre sa fille naturelle, une fille légitime, la suivante :

XI. — Jacqueline de Montigny, fille du précédent et de Léonore de Ferrières, née vers 1526. Elle recueillit les grands biens de ses père et mère et était ainsi dame du Fresne et du Plessis-Godehoust, de l'Habit, des Essars, etc. On l'avait mariée à l'âge d'environ 11 ans en 1537 avec Paul ou Raoul Chabot, chevalier,

seigneur baron de Clerveaux, fils de Robert Chabot, baron d'Aspremont, seigneur de Clerveaux et de Boulouere et d'Antoinette d'Illiers, dame de Boulouere et de Maisoncelles. Il était ou devint chevalier des Ordres du Roi, et capitaine de 50 hommes d'Armes. Il fut nommé en 1563, lieutenant général de Touraine. Ce mariage s'était fait avec cette clause devenue dérisoire, que le deuxième fils qui naîtrait de cette union prendrait le nom et les armes des Montigny. Mais ces époux n'eurent pas d'enfants.

Le Plessis-Godehousl paraît avoir été donné par eux à bail à vie ; car on voit en 1549 un aveu fait à Montoire par l'abbaye de l'Étoile, déclarant que la dite abbaye « avait droit d'avoir et prendre par chacun un trois setiers de blé (et autres choses)... sur le lieu du Plessis-Godehousl appartenant à noble homme Jean Moreau, écuyer, pour raison de quoi ils étaient tenus de faire dire par chacun dimanche de l'année une messe basse en la chapelle du Plessis. » (Arch. Nat., P 605).

Or, comme plus tard, en 1571, on voit encore le lieu du Plessis être aux mains de Paul Chabot qui en rend aveu à cette date, on est bien forcé d'en conclure que cette aliénation ne fut que temporaire, ou bien que faute de paiement, les vendeurs reprirent possession du bien vendu.

Paul Chabot paraît mourir en cette même année 1571 ; car on voit sa femme Jacqueline de Montigny épouser, par contrat du 12 août 1572, François de Daillon, chev., Sgr de Saultraît, gentilhomme de la Chambre, fils de feu François de Daillon, comte du Lude, seigneur de Champchevrier, la Ferrière et Rilly... sénéchal d'Anjou, et de Anne de Bastarnay. Elle n'en eut naturellement pas d'enfants.

C'est à Paul Chabot et Jacqueline de Montigny qu'on attribue la construction du château du Fresne d'Authon, ou nouveau Fresne, situé à 5 ou 600 toises à l'ouest du Plessis-Godehousl, dans une position qui leur parut plus avantageuse, et sur le territoire dépendant de la seigneurie du Vieux-Fresne de St-Arnoul. Mais les seigneurs de ce nouveau Fresne continuèrent à porter leurs aveux à la chatellenie de Montoire pour leur seigneurie du Plessis-Godehousl, qui restait entière malgré la suppression du manoir.

Voir pour la suite : *Le Fresne* (d'Authon).

Arch. d'Indre-et-Loire, titres de Gastines. — Carré de Busserolle, au mot *Plessis* (Le petit), c^e de St-Laurent,

et article *Chabot*. — *L'art de vérifier les dates*, II, p. 816. — Abbé Simon, I, pp. 128 et 238. — Dupré, *Histoire de St-Laumer*, par Noël Mars, p. 363. — *Annales Norbertines*, 1887, pp. 156, 178, 203, 227. — D'Hoziere, registre III, 2^e partie, Général. de la famille d'Orléans, p. 13 (1308). — Arch. L.-et-Cher, H, Layette de St-Georges-des-Bois. — Don Verminac, *Histoire abrégée de l'Étoile* (Biblioth. d'Orléans, ms 394). — Père Anselme, IV, p. 564, (article *Chabot*) et VIII, p. 726. — *Journal l'Intermédiaire des Chercheurs*, an 1906, n^o 1123, (*Lelieur d'Avos*). — Arch. Nat., P 605, n^o 1 ; P 648, n^o 2, 34 à 38, 46, 59 ; P 649, n^o 1 ; P 650, n^o 1 ; P 657, n^o 9, P 661, n^o 15, et PP 50, vol. 3 n^{os} 56 et 57. — Launay, *Répertoire*, p. 92. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 437. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 273 ; 1900, pp. 59 et 60 ; 1905, p. 148. — *Cart. Dunois de Marm., Introduction*, pp xlv et xlv. — Fleury-Vindry, p. 123. — Abbé Angot (St-Laurent-des-Mortiers). — *Chartes vendômoises*, 391 (1265). — Bibl. de Vendôme, manuscrits, 1^o Fonds Trémault, Carton des fiefs (Le Fresne), d'après notes prises du prieur de Mondonville et de Decamp ; 2^o Mémoires de Duchemin, I, p. 314 et II, p. 190 (1402). — Bibl. Nat. ms. 1^o Général. de Montigny ; 2^o Ms. 20.688, fol. 1 à 17. — Notes ms. tirées des arch. du château du Fresne. — Notes de M. Samaran, archiviste, sur le Plessis-Godehousl, au XIV^e siècle.

Plessis-Hamelin, (Le), h., c^e de Fréteval, anciennement paroisse de St-Lubin des Prés), 86 hab. — *Le Plessis La Motte* 1695 (Minutes des notaires de Renay). — *Le Plessis*, (Cassini et État-Major). — Son nom de Plessis-Hamelin paraît venir d'un des personnages connus sous ce nom d'Hamelin du XI^e au XIII^e s. et qui étaient frères cadets des seigneurs de Fréteval. Un d'eux a même été seigneur de Fréteval, de 1146 à 1160 succédant à son frère Nivelon III.

Le manoir du lieu était édifié sur une motte encore existante (XIX^e s.), qui plus tard prit le nom de *La Motte* et devint le siège de la seigneurie. — Cette Sgie du Plessis-Hamelin était un des principaux fiefs vassaux de la Chatellenie de Fréteval, les autres étant Rougemont, l'Ormois, Rocheux, le Breuil, Romilly, Riche-ray, Lignéres, Ste-Cécile, Boisgarnier, etc. Il devait 15 jours de garde au château de Fréteval et un éperon doré quand le cas y échéait. Ces quinze jours faits par les 4 vassaux (non nommés) du Plessis-Hamelin.

Nous n'avons pas rencontré de seigneurs de ce Plessis avant le XVI^e s. ; le nom, non pourvu d'un suffixe, s'étant sans doute confondu avec d'autres Plessis. Mais il est possible que cette terre du Plessis ait été au XIII^e s. réunie au domaine de Fréteval.

Au XVI^e siècle, le Plessis-Hamelin est en partie à dame Catherine Boutillé, qui en 1553 signe un reçu de droits féodaux au dos d'un contrat. — En 1526 il est à

Jean de St-Léonard. — En 1621 et 1629, il est à Etienne de la Bosse à cause de Jeanne Dupont sa femme, appelée la Dlle de la Véronnière. Etant veuf d'elle avec enfants, il épousa en secondes noces le 7 juillet 1629 à Morée, Suzanne, fille de Pierre de Refuge, sieur des Vallées et de défunte Suzanne de Coutance.

En 1653 le lieu de la Motte, au Plessis, est aux du *Plessis-Beaujeu* qui sont en même temps seigneurs des Boulets, et capitaines et gouverneurs du Château de Fréteval. C'est par erreur que La Vallière les croit avoir tiré leur nom de ce Plessis. Ils étaient des du *Plessis du Mée* et descendaient d'un du Plessis, hérald d'armes des rois de France au XV^e siècle (D'après Merlet). — (Voir *Les Boulets*).

En 1703, le lieu et métairie du Plessis-Hamelin était dit appartenir à Anne Dubois, veuve de Claude Garnier, demeurant à Vendôme, faubourg Chartrain, en la maison où pend pour enseigne *la Cloche*.

En 1788 la Motte du Plessis est à Mathieu-Pierre Lombret, Sgr des Boulets.

Cart. blésois de Marm., Introduction, p. XCVIII. — Collection Bernault, Liasse de Morée. — Merlet, *Inventaire des Minutes des Notaires de Dunois*, 441. — Arch. L.-et-Cher, Série E, 41 et 43 ; Série H, Terrier de l'Oratoire. — Registres paroissiaux de Morée, 1629. — Chartrier de Renay, Minutes des notaires (1695). — La Chesnaye des Bois, article *Plessis-Beaujeu*. — Notes ms. de M. Trudert, not. à Châteaudun, sur Clairefontaine. — Arch. Nat., Qr 495, fol. 96, v^o.

Plessis-la-Cour (Le). — Voir *Plessis-Barthélémy*.

Plessis-la-Porte (Le). — Voir *Plessis-Barthélémy*.

Plessis-Marcé (Le lieu du), anciennement situé paroisse de Marcé, aujourd'hui c^e de Montrouveau. — Ce lieu paraît avoir été l'ancien manoir des seigneurs de Marcé et être distinct du Plessis, autrefois Plessis-Ravenier, situé non loin de là, et encore aujourd'hui, ferme.

Il relevait de la Rocheturpin à foy et hommage et une maille à fleur de Lys, et dut tomber entre les mains des sires de la Rocheturpin puis être donné par eux en fief.

Le 3 mai 1644, il appartenait à Marguerite Le Cirier, veuve Henri Le Comte, qui, comme tutrice de ses enfants donnait pour trois cents livres de rente foncière le fief du Plessis-Marcé à Jacques Buisson. — En 1661 le sire de la Rocheturpin faisait contraindre le sieur Louis Buisson à exhiber l'acte en vertu duquel il possédait la seigneurie de Marcé. — Ce domaine était donc donné par bail à moitié fruits en 1670 par Dlle Françoise du Buisson, fondée de proclamation de M. Louis du

Buisson, sieur du Plessis-Marcé. — Le 13 janvier 1724, Pierre (ou Etienne) du Buisson, sieur du Plessis, conseiller élu à Vendôme, le vendait à Mess. René-Louis de Menou, demeurant au château de la Roche-Menou, psse de Marray en Touraine ; le prix était de 6.500 livres. La contenance en était de 232 arpens. — La même année, l'acheteur portait sa foy à Madeleine Pollard, veuve Le Coigneux, dame de la Rocheturpin. — (*Malaradière*, p. 802. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 267, [Art. P. Clément]. — Carré de Busserolle, au mot *Roche d'Alais*).

Plessis-Maugny (Le). — Voir Maugny.

Plessis-Oudry (Le lieu du). — *Plaxitium Odrici*, XI^e s. (Cart. Trinité). — Ce lieu paraît avoir été situé vers la Ferrière ou le Boulay (Indre-et-Loire). — Peut-être peut-on l'identifier avec la *Houdairie*, c^e de la Ferrière. — Le Plessis-Houdry fut donné à la Trinité par Etienne du Vivier, avant 1140. — (Cart. Trinité 31, 35, 36, 37, 38, 444.)

Plessis-Ravenier (Le), ancien fief, psse de Marcé. — Voir *Plessis* (de Montrouveau).

Plessis-St-Amand (Le). — Voir *Plessis-Fortia*.

Plessis-St-Martin (Le) château, c^e de Viévy-le-Rahier (arrond^t de Blois). — Il a appartenu aux familles de St-Martin de Beauxoncles, etc. — Voir Viévy-le-Rahier. — (*Le Loir-et-Cher historique*, 15 oct. 1894).

Plessis-Sasnières (Le), château, c^e de Sasnières. — *La Terre de Sasnières*, 1602 (vente à Geoffré Martin) — *Le Plaisir de Sasnières*, 1640 (Titres de Sasnières). — *Le Plessis-Sasnières* (Cassini) — On l'appelle communément le *château de Sasnières*. — Ancien fief dont les terres relevaient, partie de Lavardin, partie de la Barre de Sasnières et pour une petite partie d'autres fiefs divers.

Ce fief au XV^e s. appartient à Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme, Sgr de Bonneval-sur-Braye et de Vancé, qu'on appelait le bâtard de Vendôme, fils du comte Louis et de Sybille Boston. Le 29 mai 1494, ledit bâtard de Vendôme céda à Pierre Tesnières, châtelain du Bas-Vendôme : « les fiefs, justice et seigneurie qu'il pouvait avoir en la paroisse de Sasnières et en outre le fief Patin assis en la paroisse St-Genays de Lavardin » et en contre-échange il recevait de Pierre Tesnières le fief des Epineaulx, paroisse de Fontaines.

En 1505, le Plessis-Sasnières est à Huguette Fourmy, veuve de Pierre Tesnières et à ses enfants, Jean T., et la femme de Jacques Damours. — En 1544 à Jean

Tesnières, sieur d'Aventigny et de Chailou, fils des précédents, bailli du Vendômois et élu en l'élection de Vendôme, qui en 1547 achète à Antoine, duc de Vendôme sa moitié dans le moulin de Sasnières. Il est époux de Anne Gardette, laquelle étant veuve de lui, épousa en secondes noces, Jacques de Lavardin, Sgr du Plesis-Bourot en Touraine, veuf de Jeanne-Aimée de Bargin.

A la fin du XVI^e s. il est à Anne Tesnières, fille des précédents, épouse de Jean de Fescamp, Sgr de Chambault, qui le 13 décembre 1602, vendait la terre de Sasnières, et le fief et Sgrie de Petit Chesnay, ensemble la métairie de Rossinière et Fourmonière, aux Sgr et D^{lle} de Chambault appartenant, à cause et du propre paternel de ladite D^{lle} Anne de Tesnières sa femme, assis en la psse de Sasnières et St-Rimay, consistant en manoir... moulin à eau et estang.... venu à Dlle Anne de T. de la succession de n. h. Jean de Tesnières, vivant bailli de Vendôme son père... laquelle terre était ainsi composée :

Premièrement le Grand-Logis composé de quatre chambres, les planchers dessus et la cave dessous dudit logis, une montée de pierre pour entrer audit logis, laquelle montée est couverte d'un escallier, ledit logis et escalier le tout bien couvert d'ardoise. — *Item*, près ledit logis, il y a fournil, plus la grange et les estables, avec une autre chambre à feu et autre logis et pressouer à faire vin, au quel pressouer il y a deux cuves et estancilleau à faire vin clair et vin blanc qui y demoureront et près ledit pressouer il y a un moulaige à faire du cytre (sic), le tout en un tenant, estant dans la cour dudit grand logis le tout fermant à clefs. La cour desdits logis enclose de murailles. Aux deux bouts de la dite cour il y a deux grands portails... l'une des portes pour sortir et aller vers le moulin auquel portail y a un pont qui est sur l'eau de l'estang dudit lieu qui est joignant les murailles, à l'entour desdits logis, et l'autre portail est pour sortir dudit logis pour aller en la tousche qui est joignant ledit logis.... et fontaine pour prendre l'eau, enclose de murailles, etc.. »..... « plus la dixmerie des deux tiers des vignes situées en la paroisse de St-Rimay affermée par chaque année à la somme de six escus, à la charge d'acquitter le gros qui est deb pour ladite dixme au prieur de la Hubaudière ». Lesdits logis, moulin, etc., tenus à cens et rente du duché de Vendôme... — (Extrait des titres de la terre de Sasnières à la Bibl. de la Soc. Archéol. du Vendômois).

Avec cette terre de Sasnières étaient encore vendus le fief du petit Chesnay, et une des sergenteries fieffées de la forêt de Gastines, tenue sous le devoir de 8 sols 9 deniers et 6 boisseaux de grain.

L'acquéreur était le sieur Geoffroy, Geoffroy ou Geoffré *Martin* (voir sa notice au mot *Geoffroy*), premier capitaine au régiment de Navarre, lequel régiment était composé de huguenots. Il était époux de Catherine Esdein, fille d'Olivier Esdein, écuyer, seigneur du Plessis-Guédon (paroisse d'Averdon), maréchal des logis du roi et de Symone de Roullin. En 1614 il achetait de Charles de Gilbert, seigneur de la Barre de Sasnières, certains droits honorifiques que celui-ci possédait comme seigneur de la Barre, lesquels droits donnèrent prétexte à Geoffroy Martin de se qualifier seigneur de Sasnières même. Il mourut en 1623 ou 1624 laissant pour enfants : 1^o) César, qui suit ; 2^o) Claude de Martin, 2^e femme de Édme de Taillevis de la Blotinière ; 3^o) Anne de M., femme de Charles Le Jay, éc^r, Sr du Tronchet qui fut inhumée à St-Martin de Vendôme le 30 juillet 1685, âgée de 64 ans ; 4^o) N. de M. femme de N. Flembert de la Chapelle, du pays de Normandie.

César Geoffré, dit César de Martin de Geoffre ou de Joffre, seigneur du Plessis-Sasnières à la mort de son père. Il épousa Esther de Fourmentières ou Fromentières, dont nous n'avons pas pu reconnaître la filiation parmi les nombreux Fromentières qui paraissent au cours de ce dictionnaire et ailleurs. Mais il est possible qu'elle soit la même que Anne de Fromentières, fille de René de F., sgr de Meslay et de Anne de Renty. Cette Esther est sa veuve en 1634 et tutrice de ses enfants. En 1640, elle achète de François de Gilbert, sieur de la Barre, le lieu, terre, fief et seigneurie de la Barre, autrement dit Belle-Ville, et en 1647, du même vendeur, le fief du Chesnay de Prunay avec celui de la Rivière de Sasnières (Les Caves de la Rivière) et le moulin de Maubert qu'elle réunit à sa terre du Plessis qui devint ainsi la *Seigneurie de Sasnières*. En 1664, elle vit encore et demeure à la Racinière, elle mourut avant 1667. Elle avait deux fils : 1^o) César, qui suit ; 2^o) René de Martin de Geoffre, lieutenant au régiment de Navarre, puis Major pour le roi en la ville de Calais, époux de Marie Cottin qui étant veuve de lui, demeure à Vendôme, psse St-Martin en 1692. (Titres Ursulines).

César II de Martin de Geoffre, écuyer, Sgr de Sasnières, du Pressoir et de la Pasquerie en 1624 à la mort de son père et sous la tutelle de sa mère, puis plus tard,

de la Rivière et du Chesnay. Il est en 1645 enseigne au régiment de Normandie puis plus tard, capitaine lieutenant au régiment de Navarre. Il épousa en 1661, Marguerite Mesnard, sœur de Pierre Mesnard, sieur d'Izernay, qui fut maire de Tours en 1664. En 1673, il achète au sieur Mesmin, une partie des terres de la Barre qui relèvent de Houssay. — Marguerite Mesnard mourut avant 1685. Elle laissait pour enfants : 1^o) Alexis-César, qui suit ; 2^o) Marguerite ; 3^o) Elisabeth, qui épousa René de Boutillon, éc^r, sieur de Chésieux.

César, en 1685, après la mort de sa femme dont il était donataire, abandonna à ses enfants les fiefs et seigneuries de la Barre et de la Pelletrie. Il paraît être revenu à la religion catholique et fut inhumé à Sasnières, en octobre 1694 (?), ainsi qu'en témoigne sa dalle mortuaire en l'église du lieu.

Alexis-César de Martin de Geoffre, chevalier, seigneur de Joffre (?), Sasnières, la Barre, la Rivière, la Pasquerie et le Pressoir, né en 1659, Capitaine au régiment de Navarre. Il est d'abord seigneur de la Barre, puis du Plessis-Sasnières à la mort de son père. Il avait épousé en 1698 Anne Viau d'Orsonville qui fut inhumée à la Madeleine de Vendôme le 2 avril 1752 à 64 ans (plutôt 74 ans).

D'eux naquirent les 8 enfants suivants parmi lesquels quatre seulement survécurent à leur parents et partagèrent leur succession le 4 avril 1752 : 1^o) Alexis-César né en ... inhumé à St-Martin de Vendôme le 13 nov. 1709 ; 2^o) Alexis-Charles-Honorat, né en 1788, qui meurt jeune ; 3^o) Alexis-Joseph, qui suit ; 4^o) François-César, baptisé à la Madeleine le 9 janvier 1715, décédé le 22 mai 1717 ; 5^o) Charlotte, qui suivra après son frère Alexis-Joseph ; 6^o) Marie-Madeleine, dite M^{lle} d'Allonville qui mourut fille et fut inhumée à la Madeleine de Vendôme à 45 ans le 16 avril 1752 ; 7^o) Marie-Thérèse, dite M^{lle} du Tronché ; 8^o) Anne, qui se fit religieuse et mourut avant 1762.

Alexis-Joseph de Martin de Geoffre chev., Sgr de Sasnières, de Putereau et Villentris, né en 1710, mort en 1761, inhumé le 4 octobre en l'église de Sasnières. A lui avait été attribué la terre de Sasnières avec le manoir et le moulin, la Racinière, le moulin de Maubert, le bordage de la Rivière, etc., et les fiefs de Putereau et de Villentris en la paroisse de Gombergean. — Il épousa à St-Firmin le 10 mai 1757 Jeanne-Elisabeth de Réméon de Moquet fille de Claude de Réméon de Moquet, chev., Sgr de Chappedasne et de défunte Jeanne Colheux de

Longpré, dont il n'eut pas d'enfants. Sa succession fut dévolue ainsi : La nue-propiété à sa sœur la suivante, et l'usufruit à sa veuve Anne de Réméon.

Charlotte de Martin de Geoffre, sœur du précédent, baptisée à Sasnières le 12 oct. 1704, appelée M^{lle} de Tenneré, du nom d'une terre située paroisse du Grand-Houx près Illiers, seule survivante des 8 enfants de Alexis-César de Martin. Elle mourut en juillet 1764 après avoir testé en 1760 et 1763, et avoir choisi le M^{ls} de Rochambeau comme exécuteur testamentaire. Le testament ne comportait que différents legs et sa succession fut partagée entre de très nombreux héritiers parmi lesquels les membres des familles Flambard de la Chapelle, Billoart de Kervaségan, Guéry, de Tiercelin, Roger, du Mouchet, de Carvoisin, de Vernaison, de Courtarvel, de Réméon, de Brunier, et Boisguéret de la Vallière. — La nue-propiété de la terre de Sasnières fut mise en adjudication par licitation entre les héritiers le 6 mai 1766 et adjugée à l'un des héritiers, père de l'usufruitière, le suivant :

Claude de Réméon de Moquet, éc^r, sieur de Chappedasne, né en 1695, mort en 1771 à Vendôme, laissant pour enfants : 1^o) Jeanne-Elisabeth, qui épousa Alexis-Joseph de Martin de Geoffre, c'était l'usufruitière de Sasnières ; 2^o) Claude-Michel de Réméon de Moquet, lequel devint possesseur de la nue propriété de Sasnières pour les deux tiers, le dernier tiers restant à sa sœur. Il mourut sans enfants en 1798, (voir *Chappedasne*). Sa sœur Jeanne-Elisabeth, veuve de Joffre, héritière de Sasnières, vendit cette terre en 1799 à sa cousine Marie-Victoire de Brunier.

La terre de Sasnières fut vendue par les héritiers de Brunier de Chicheray, en 1806 à Jacques Besnier et Marie Corbin, sa femme, moyennant 52.000 fr. — La famille Bénéier revendit en 1883 à Madame de Brantes pour le compte de ses enfants qui possèdent encore la terre de Sasnières et l'ont ajoutée à celle du Fresne.

Le château de Sasnières est loué aujourd'hui à la famille Grainville (1900).

Arch. L.-et-Cher, Série H, Liasse des Ursulines de Vendôme, année 1692. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Sasnières, de St-Firmin-Chappedasne, de Chauvigny et de la Chapelle-Vicomtesse. — Bibl. de Vendôme : 1^o) Fonds Bouchet, chemise VI, pièce 2 (1494) ; 2^o) Cartons des ms. de la Soc. archéol. du Vendômois, Titres de Sasnières ; 3^o) Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 106. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 91 ; 1871, p. 133. — Registres paroiss. de Sasnières, *passim* ; de St-Martin de Vendôme, 13 nov. 1709, 7 sept. 1722 ; de la Madeleine de Vendôme, 9 janv. 1715, 2 et 16 avril 1754 ; d'Huisseau, 4 sept. 1711 ;

de Ruan, 21 mars 1697, etc. — Passac, p. 88. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 495. — Jaunay, *Répertoire*, p. 104. — *Le Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 264. — Notes ms. triées des Archives du château du Fresne.

Plessis-Signac (Le) — Voir *Plessis-Barthélemy*.

Plonnière (La), deux fermes, c^e de Villedieu. — Ce lieu au XVIII^e s. est aux Sgrs de la Ribochère qui l'ont acquis en 1699 de Laurent Morillon, en même temps que Chantemerle. — (Notes ms. de l'Abbé Brisset, d'après le Chartrier de la Ribochère).

Plouterie (La), écart du bourg, c^e de Nourray. — *La Prostièrre* XVI^e s. (Aveu du Bouchet). — *La Plousterie* XVIII^e s. — Anc. mét. relevant du Bouchet-Touville à foy et h., etc., et un demi cheval de service. — En 1445 il appartenait à Guillaume de la Tousche, Sgr de Fontenaille. — En 1640 à Gilles Le François, époux de Esther Renazé. — En 1653 à Thomas Le François. — La dîme de ce lieu était à l'abbaye de Marmoutier. — (Titres du Plessis-Barthélemy, papiers du Bouchet. — Arch. Nat., P 611, n^o 32. — Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 35. — Reg. de Gombergean, 1640 et 1653).

Plouterie (La), h., c^e de Villechauve.

Plumauviers (Les Grands), f., c^e de Fontaine-Raoul. — *Pymauvrais, Les Primauviers, les Pointmauviers, les Primaudiers*, XVI^e et XVII^e s. — *Les Pinaviers (Etat-Major)*. — Ce lieu relevait du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse à 30 sous de cens et 45 livres de rente, 9 poules 9 chapons, et trois sous pour la sauce.

La dîme des Plumauviers avait été abandonnée par les prieurs de la Chapelle-Vicomtesse à la cure de Fontaine-Raoul, en compensation de quoi, au XVIII^e s., le curé donnait au séminaire de Blois, possesseur de ce prieuré, deux biquets gras et quatre livres pour la sauce des dits biquets, (1745).

Le manoir des Grands-Plumauviers s'appelait *le Pavillon* et relevait lui-même dudit prieuré à 3 livres, 18 sous, 6 deniers de cens emportant gands, lods et ventes, saisine et amendes. Il était justiciable dudit prieuré et devait faire moudre son grain au moulin banal des Gaults, psse de la Chapelle-Vicomtesse.

En 1595, Pymauvrais (sic) était habité par noble h. Jacques Mesnard, naguère contrôleur des guerres. Il paraît être huguenot.

En 1638, René de Hémery, écuyer, sieur de la Plante, maître brodeur juré en la maison du roi, demeurant à Vendôme,

psse St-Martin, et Françoise de l'Erable sa femme, achetaient des terres au Plumauviers de Etienne Habillau (probablement Gabilleux), maître orolloger, demeurant aux dits Plumauviers en présence de Louis de Boulavilliers, écuyer, sieur de Misère, demeurant à Champigny.

En 1652, le lieu des Grands Plumauviers est saisi sur François Drouin, sieur de la Goupillière, à la requête de Louis Blanchard, sieur de la Fresnaye. — En 1656 il paraît être acquis, au moins en partie, par Léon de Mathieu, écr, sieur de Berthé. — En 1660 il est (en partie) à Charles Graffart écr, sieur de Tournainville, à cause de Louise Drouin sa femme. — En 1662, il est, au moins en partie, à M. Samuel de Mathieu de Berthé, curé de St-Lubin de Cloyes.

Ce lieu passe alors à la famille de Guérin. Le 7 juillet 1665, Charles de Guérin et Jeanne Drouin sa femme faisaient l'acquisition des droits de Louise Drouin et de Madeleine Le Gallois, veuve François Drouin, sur le lieu et métairie des Grands-Plumauviers. — En 1669 il est au snsdit Charles de Guérin, sieur de Savigny et Jeanne Drouin, sa femme, qui vendent alors à Charles Vinsot. — En 1682, Jacques de Graffart, écuyer, sieur de Tournainville, époux de Louise Drouin, demeurait au Pavillon des Plumauviers. — En 1699, on voit les Plumauviers à la famille Vinsot ou Vinxot. — En 1745 il est à François Vinsot, marchand de bois, qui est dit posséder le lieu du bordage des Grands-Plumauviers. — En 1763 il appartient à dame Geneviève Vinsot, veuve du sieur Charles Lucan. — Au XIX^e s., la ferme des Plumauviers fait partie de la terre de la Gaudinière.

Les Petits Plumauviers, formaient un bordage aujourd'hui disparu qui relevait aussi à cens de la Chapelle-Vicomtesse. — En 1454 et 1476, il est à Julien Noyer, demeurant à St-Hilaire, qui fait son aveu au prieur de la Chapelle. — En 1494, il le vend à Jules Chotard. — En 1501, ce lieu est à Jean Chotard. — En 1662, à Louis Savry. — (Arch. L.-et-Cher, G 221. — Reg. de Bouffry, 1682. — Collection Bernault, Titres percherons. — Collection R. de St-Venant, Notes de l'abbé Chéramy sur Choue. — Adr. Thibault, Notes sur la Petite Mézière, 1595).

Poeteries (Les), i., c^e de Fontaine-Raoul. — *Les Poqueteries*, (Etat-Major).

Poetière ou Poquetière. — Voir *Possetière*.

Pohu (Famille). — *La Madeleine* (de Fontaine-Raoul) XVI^e et XVII^e s.

Pohuterie (La), anc. mét. psse d'Arville. — Elle relevait de la Commanderie,

et appartenait en 1694 à Henri de Phélines, Sgr de la Tudinière, demeurant à Unverre (E.-et-Loir). — (Arch. Nat., S 5435).

Poicheveux (Les), h., ou f., c^e de Saigny. — *Les Poscheveux*, XVI^e s.

Poignant (Famille). — *Le Petit Bouchet*, XV^e s.

Poignardière (La), éc., c^e de Baillou.

Poigilroux, éc., c^e de Ruan.

Poillé (Famille de). — *Pineaux*, XV^e s.

Poillped (Famille). — *Lamotte de Beauchêne*, XV^e siècle.

Poimule ou Poymule, anc. fief, psse de Lancé. — Il relevait à foy et h. de Courtiras. — De tout temps, depuis le XIV^e s., ce fief appartint aux seigneurs de Pray. A Poymule était annexé un autre fief relevant aussi à foy et h. de Courtiras, et qui portait sur des terres de Lancé appelées *L'Aubespine de Ruillé, l'Essart de Poymule, les Prés à la Dame*. — Poymule avait été donné en fief au XIV^e s., et Perroche du Boulay en faisait l'aveu en 1364 au sieur de Pray, qui lui-même le reportait à Courtiras. — Jean-Jacques de Fortia, en 1713, le vendait avec la Toise à André Godineau du Tremblay. — (Bibl. Vendôme, ms. 285, p. 47; ms. 286, p. 157. — Arch. Nat., P 607. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, pp. 304 et 307. — *Bulletin vendômois*, 1904, pp. 54 et 57).

Poindron, h., c^e de Lunay. — C'était au XVI^e s. une métairie dépendant du domaine de la Mézière.

Poinfond. — Voir *Puitsfond*.

Point du Jour (Le), éc., c^e de Couture.

Point du Jour (Le), éc., c^e du Poislay. — (Journal Le Loir du 26 mai 1843).

Pointe (La), éc., c^e de la Chapelle-Vicomtesse.

Pointe (La), h. et moulin, c^e de Montoire, 73 hab. — Ce lieu par sa situation paraît être plutôt des Roches que de Montoire. — Le moulin de la Pointe, aux XVII^e et XVIII^e s., appartenait aux Sgrs de Fargot. — (Titres des Minières, Papiers Hogu et Taillevis).

Pointe (La), éc., c^e du Plessis-Dorin.

Pointe (La), éc., c^e de Romilly.

Pointe (La), anc. mét. sur la carte de Cassini, psse de St-Hilaire, à peu près sur l'emplacement des *Courcillons*.

Pointe (La), ancien fief situé psse St-Bienheure de Vendôme, relevait du château de Vendôme à foy et h. simple. — En 1374 et 1377, ce fief appartenait à Jean de Beauvoir, à cause d'Agnès Copelet, sa femme. Il rendait aveu au comte de Vendôme pour ses terres situées « en la paroisse St-Bienheure près l'Ormeau de la chapelle d'Areines, appelées *la*

Pointe. » — Il appartenait en 1396 à Jean Malon (fils d'Agnès Copelet) de même en 1400 et 1408. — (Arch. Nat., P 629, n^{os} 78 à 82).

Ponite (La), éc., c^e de Sargé.

Pointe (La), écart du bourg, c^e de Sougé. — Ancien fief relevant du Vau de Sougé à foy h. et à 4 sols six deniers de cens. Il ne portait que sur 22 boisselées de terre. — Il appartenait en 1487 à Marin Gros moulu. — Une maison à Sougé servait alors de manoir à ce fief. — En 1514, il est à Pierre Gros moulu. — Au XVIII^e s., il paraît appartenir à Charles Hollande, écr, sieur de la Guillocherie, qui y demeurait et était valet de chambre ordinaire du roi, concierge et garde-meuble de la maison de Marly. — (Arch. de L.-et-Cher, E n^o 125. — Titres de la fabrique de Sougé).

Pointe (La), lieu-dit, c^e de Villiers. — Voir *Villemarchet*.

Pointe-de-Lisle (La), c^e de St-Firmin. — Ecart du bourg de Lisle, dont il fait en réalité partie, bien que situé sur la c^e de St-Firmin. Il est séparé du bourg par le ravin de la Grappée.

Pointezard. — Voir *Pointras*.

Pointfond. — Voir *Puitsfons*.

Pointras ou Pointezard, h., c^e de Lignéres. — *Pointezard*, XIII^e s. (Bulletin Dunois IV, p. 431). — *Pointezard*, XVI^e s. (Arch. E.-et-Loir, E, 1317). — *Pointtra*, XVI^e s. (Titres de Renay). — *Pointeza*, *Pointras*, XVII^e s. (Reg. de St-Martin de Vendôme). — *Pointeza* (Cassini). — *Pointzard* (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h., en partie directement du château de Fréteval et en partie de l'Ormeaux et des Destrets ou Etreux.

En 1232, Ursion de Meslay, Sgr de Fréteval, donna aux moines du Petit-Citeaux près Marchenoir certaines terres à Pointzard. — Au XVI^e s., une des métairies de Pointezard est aux seigneurs du Tertre de Lignéres. En 1595, Elisée et Louis d'Illiers faisaient rendre leur foy h. au Sgr des Destraits (les Estrets) pour la seizième partie de la métairie de Pointezard, à eux échue par le décès de Marie d'Illiers leur sœur. — En 1665, la Sgrie du Tertre l'affermait pour 330 livres et 4 chapons. — En 1672, Félice d'Illiers, dame du Tertre et de Lignéres en fait l'aveu au château de Fréteval. — En 1683, cette métairie est vendue avec le Tertre aux seigneurs de Renay. — Une autre métairie, située au même lieu, appartenait en 1640 à Nicolas Aillard, Sgr de P., demeurant à Vendôme. — Au milieu du XVII^e s., elle est à Louis Allard, aussi sieur de Pointras, officier du duc d'Orléans, époux de Marie Souchay. — En

1668, à autre Louis Allard, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Vendôme, Sgr de Pointras. — (*Bulletin Dunois*, IV p. 431. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 1137 (1595). — Arch. L.-et-Cher, E 44; G 1845. — Merlet, *Inventaire des registres des notaires du Dunois*, E 925. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 1650 et 1668. — Titres de la terre de Renay et de celle du Breuil de Lignéres).

Points-Filés (Les), éc., c^e de Fortan. **Pointvillain** ou **Poinvillain** ou **Poilvillain** (Famille). — *Fargot*, XIII^e et XIV^e s. — *La Barre* (de Lunay), *La Toise*, *Le Plessis* (de Montrouveau), *La Béginnière* (de Rocé), XIV^e s. — *Le Luisant*, XV^e s. — *La Berthelottière*, XVI^e s. — Armes : *Parti d'or et d'azur*. — (Potier de Courcy et Gourdon de Genouillac).

Poirier (Le) ou le *Carrefour du Poirier*, f., c^e de Baillou.

Poirier (Le), écart du bourg, c^e de Couture, ancien fief censif paraissant relever de la Ratellerie.

Ce fief, à la fin du XVI^e s. appartenait à la famille de Baussan. — Jacques de Baussan, sieur du Poirier était époux de Anne Ronsard, fille de Louis R., sieur de la Poissonnière et de Anne de Bueil. Elle fut inhumée à Couture le 27 janvier 1632. Ils laissèrent deux enfants : Pierre, qui suit, et Louise, épouse de Ambroise de Guibert.

Pierre de Baussan, sieur de Brainville et du Poirier, épousa Catherine de Haranguier. Il fut inhumé à Couture le 2 juillet 1676. Il avait pour fille Marie de Baussan, comtesse de Vic, qui fut baptisée à Couture le 13 octobre 1641. — Vers 1650, il avait vendu le Poirier au sieur Marie Dubois, Sgr de la Forêt et de l'Étournière puis du Poirier, valet de chambre du roi Louis XIV, commissaire ordinaire de l'artillerie. Il fit construire la maison du Poirier ou il se retira et mourut le 25 décembre 1679. (Voir sa notice). — De sa femme Jacqueline Frédureau, veuve de Philippe Garault, sieur de Pourchassy, morte en 1659, il eut deux enfants : 1^o) Joseph; 2^o) Marie.

Joseph Dubois, Sgr du Poirier, valet de chambre du roi Louis XIV après son père, baptisé à Montoire le 27 octobre 1637, époux de Anne Frédureau, sa cousine. Il fut sieur du Poirier après son père et le laissa à sa fille Anne Dubois, qui le 1^{er} juillet 1680, épousa à Couture Antoine Barbot, docteur en médecine.

En 1707, le Poirier était encore à la famille Barbot, car on voit être parrain à Couture, cette année même, Antoine-Joseph Barbot du Poirier, diacre. — (Malardier, I, p. 557. — *Bulletin vendô-*

mois, 1894 p. 246. — Reg. de Montoire, de Couture, etc.).

Poirier (Le), h., c^e de Sargé, 31 hab. — *Le Périer* 1392, (Censif de St-Calais). — Ce lieu était dans la censive du Fief-Corbin. — En 1392, la métairie du *Périer* près du Haut-Cornillon était à Jean Le Gentils. — (Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Censif de St-Calais. — Arch. de L.-et-Cher, E 215.)

Poirier (Le), anc. mét., psse de Souday. — Elle faisait partie du domaine de Glatigny, (1574). — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 262.)

Poirier (Le), éc., c^e de Villiers.

Poirier au Coq (Le), h., c^e de Rahart, 24 hab.

Poirier de la dispute (Le), psse de Fontaine-Raoul. — L'arbre connu sous ce nom existait encore en 1893. Il se trouvait sur les vestiges de l'ancien village de Beaufou dans la forêt de Fréteval. Son nom lui viendrait de ce qu'il aurait été témoin d'un débat entre deux seigneurs voisins dans un temps indéterminé. — (*Bulletin vendômois*, 1864, p. III).

Poirière (La), écart du bourg, c^e de Périgny. — Ancien fief paraissant relever censiv^t de la Sgrie de Périgny.

Au XVII^e s. ce fief est à la famille Huet de Berthault qui porte le nom de Huet de la Poirière.

En 1657, et 1662 il est à Charles Huet, qui est dit sieur de la Poirière, officier de la duchesse douairière d'Orléans, quatrième fils et cinquième enfant de François Huet, sieur de Berthault, lieutenant criminel en l'Élection de Vendôme et de Marguerite Noury, sœur elle-même du Père Agathange Noury (le Bienheureux Agathange). Il épousa Marie-Marguerite Randon, qui décéda à 82 ans en 1720; et lui fut inhumé à Périgny le 15 avril 1712, âgé de 77 ans. Ils laissaient les 5 enfants suivants : 1^o) Marie Huet, qui épousa le 20 novembre 1696, à Périgny, Charles Grimaudet, fils de Charles Grimaudet, sieur du Buisson, élu en l'Élection de Vendôme et de Catherine Berruyer; 2^o) Agathange Huet de la Poirière, qui suit; 3^o) Marguerite Huet de la P., baptisée à Périgny le 18 septembre 1672 qui épousa en premières noces à Périgny le 5 février 1709 Pierre Allard, homme veuf, marchand de draps de soie, fils de Paul Allard, sieur de Bélaïr, élu en l'Élection de Vendôme et de Judith Mesmin, et en secondes noces, le 28 novembre 1715, à Ste-Anne, François Bourdilleau, marchand, veuf en s^condes noces de Héléne Pélasson; 4^o) Charles Huet de la P., cleric mineur et prieur de St-Louis de Chambon en 1696, puis vicaire de

Périgny et chapelain de Notre-Dame de Lorette en la dite église en 1700, enfin prieur curé de Ste-Anne de 1711 à 1732, décédé en 1749; 5^o) Françoise Huet de la P. qui décéda à Ste-Anne le 27 mai 1732.

Agathange Huet de la Poirière sieur du dit lieu, fils aîné des précédents, secrétaire ordinaire du roi au port de Rochefort, officier de la Marine (1717), qui épousa d'abord Anne Souin, fille de N. Souin, Sgr de la Thibergerie; et ensuite à Ste-Anne, le 17 février 1724, Anne Godineau, fille de feu François Godineau, bourgeois de Vendôme, et feue Françoise Goisard.

De son premier mariage il eut : 1^o) Charles-Pierre, né en 1716, qui fut curé d'Arènes en 1742 et inhumé en l'église de ce lieu le 17 février 1748 à 32 ans; 2^o) Anne-Marguerite, baptisée à St-Martin de Vendôme le 17 octobre 1717. — Du second, il eut : 3^o) N. Huet de la P. qui fut prêtre et vicaire de St-Lubin de Vendôme en 1751 puis curé de Naveil en 1761, 4^o) Marie-Suzanne Huet de la P. baptisée à St-Martin de Vendôme le 11 avril 1731.

N. Huet de la Poirière, curé de Naveil, vendit la Poirière le 11 décembre 1770 à Henri-Jacques Godineau de la Bretonnerie, avocat du roi au bailliage de Vendôme.

Reg. paroissiaux : de Périgny, Ste-Anne, St-Martin-de-Vendôme, St-Lubin de Vendôme, Arènes, Naveil, etc., *passim*. — Chartier de l'Épau, titres de la famille Godineau. — G. de Trémault, Cahiers rouges aux ms. de la Soc archéologique, recherches sur l'Etat-Civil du Vendômois, aux mots *Huet, Souin, Godineau*, etc. — Titres de la fabrique de Périgny. — *Bulletin vendômois*, article J. Martellière, 1906, pp. 45, 61 et 62.

Poirier-Rond (Le), éc., c^e de Lisle ou de Pezou.

Poirier-Rond (Le), éc., c^e de la Ville-aux-Clercs.

Poiriers (Les), anc. mét., psse de Choue. — Elle appartenait au prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Poiriers (Les), anc. fief, sans domaine, situé psse de Périgny et Villemardy. — En 1610, il est à Jean de Valence, marchand à Selommes. — En 1664, à M. Pierre de Valence, notaire à Villetrun, qui cette année-là signe des reçus pour droits dus à son fief par la fabrique de Périgny à cause de 14 boisselées de terres situées à l'Épinay, psse de Périgny, et relevant des Poiriers. — (Arch. Nat., p. 773, 66 a [Périgny] et 66 b [Villemardy]). — Titres de la fabrique de Périgny.

Poiriers (Les), anc. mét., psse de St-Jean Frémentel. — Elle appartenait en

1588 aux héritiers Beaudoux. — On la voit, en 1612, chargée d'une rente de 14 septérées de bled envers les filles mineures de feu Thomas de Bellanger et de Catherine Gois, sa femme, demeurant au Plessis-Mailly, psse de Moisy. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Poiriers, h., et château, c^e de St-Ouen, 65 hab. — *Pirethum*, XII^e s. (Cart. Trinité). — *Periers*, XIV^e s. (Aveu de Noyers). — *Le Poirier* (Cassin). — *Poirier* (État-Major). — Ancien fief avec droit de haute, moyenne et basse justice. Il relevait de la seigneurie de Noyers à St^e-Gemmes; mais sa haute justice relevait du château de Vendôme à foy et h. et sept sols six deniers de service rendables le jour de St-Aubin (1^{er} mars).

Un titre de l'an 1405, inséré au dossier de la Virginité, aux archives de Loir-et-Cher, fait savoir que ce fief, à cette époque, consistait en 30 sols de cens à la mi-Caresme, 60 sols de taille à la décollation de St-Jean Baptiste, 40 sols à la St-Martin d'hiver, 18 setiers de blé de terraignes comme aussi 6 oblies foncières le jour de Noël, (valant 6 septiers d'avoine, 6 chapons, 6 pains et 6 deniers), et la justice de six sols six deniers et le dessous (c'est-à-dire la basse justice) le tout relevant de Noyers.

Le premier seigneur connu de Poiriers paraît être *Goffridus de Piretis*, (Geoffroy de Poiriers) qui vers l'an 1200, abandonna aux religieux de la Trinité une dime située en un lieu appelé Morules et donnée à cette abbaye auparavant par son père. — Mais c'est peut-être là un autre Poirier.

En 1334, ce fief est à un sieur N. de Bourdueil, écuyer. — En 1351, à Jeanne de Bourdueil ou Bourdeuil. — En 1396 à Jean Maslon l'aîné, bourgeois de Vendôme, fils de Gervais Maslon, qui rend aveu en 1405 au Sgr de Noyers; il lègue la terre de Poiriers à sa femme Jeanne Peschard en 1412. — En 1439, à Denis Hurault, à cause de sa femme N. Maslon. Il est écuyer de cuisine du duc d'Orléans. Il rend aveu au comte de Vendôme en 1458 dans les termes suivants :

« De vous haut et puissant seigneur Monseigneur Jean de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Espéron et de Mondoubleau, je, Denis Hurault, tien et advoue à tenir de vous, mon dit seigneur, à foy et hommage simple et à sept sols six deniers tournois de service à vous rendu par chacun an au jour St Aubin pour raison des chouses dessous déclarées et dont je suis en votre foy et hommage simple; c'est à savoir ma justice et mesure de ma terre et seigneurie de Poirier située et assise en la paroisse de St-Ouan avec les droits et appartenances d'icelle justice et mesure, laquelle justice est de 7 sols 6 deniers et ce

qui en dépend et peut pendre par la coutume du pays. Par raison desquelles chouses je vous dois ladite foy et hommage simple et le service dessus dit avec vos loyaux aydes et tailles à vous et à vos seigneurs suzerains et souverains, etc.... En tesmoing de ce, je vous en rends ce présent aveu signé à ma requête du seing manuel de Mathurin Poussin, tabellion de Vendôme et fait sceller du contre-seal aux contrats de votre chatellenie de Vendôme, et fut fait le 21^e j. d'oct., l'an mil quatre cent cinquante-huit. (Arch. Nat., P 601, n° 37).

Cet aveu ci-dessus est évidemment fautif, car la basse justice de Poiriers, c'est-à-dire celle de 7 sols 6 deniers relevait, non de Vendôme, mais de Noyers, ainsi que le constate l'aveu de 1405 fait par Jean Maslon. Et il s'est produit une confusion entre la haute justice de Poiriers relevant de Vendôme à raison de 7 sols six deniers de devoir et la basse justice du même lieu, portant sur 7 sols six deniers d'amende, laquelle relevait bien de Noyers.

En 1499, Poiriers est dans la main de Pierre de Tibivilliers, Sgr de Noyers, suzerain, pour cause de défaut d'homme.

En 1505 et 1518, Poiriers est à Amance Quélain ; — En 1583, aux héritiers Claude Quélain. — En 1597, à Michel Guinebault. — En 1610, aux héritiers Jean Quélain. — En 1612, il est adjugé à Jean Quélain un des héritiers du décédé ; en 1634, Claude Longuet, sa veuve, rendait aveu au duc de Vendôme pour la haute justice de Poiriers au nom de ses enfants Martin, Jean et Louis les Quélain. — En 1653, ce fief est à Jean Quélain, huissier et Marie Carrel, sa femme, qui le 4 février 1656, vendaient Poiriers à Monseigneur François de Vendôme, duc de Beaufort, pour le prix de 1.300 livres ; et le 28 septembre 1657, le duc déclare avoir fait cette acquisition des deniers fournis par Jean Saincton, son valet de chambre, et lui cède cette propriété. Ce dernier devient alors lieutenant des chasses du Vendôme ; il était époux de Suzanne Chasteau, qu'il avait épousée à St-Georges de Vendôme le 2 décembre 1645. Il était fils de défunt François Saincton et d'Elisabeth de Capre, citoyens de la ville de Rome.

L'acquisition faite par le duc de Beaufort ne portait que sur le manoir et non sur le fief, car en 1670 Jean Quélain est encore seigneur de Poiriers et perçoit comme tel, sur la Grande-Maison du dit lieu les droits de vente faite par Pierre Lancement à René Chasteau.

Le fief lui-même paraît n'être arrivé à Jean Saincton que l'année de sa mort, soit en 1671 ; et le 29 mai de cette année-là, Suzanne Chasteau, veuve du sieur de Poiriers, rendait aveu pour la haute jus-

tice du lieu tant pour elle que pour ses enfants mineurs, César, Suzanne et Gabriel. — César épousa Ambroise Renard qui le 13 décembre 1673 était inhumé à St-Ouen à l'âge de 30 ans et Gabriel épousait le 20 novembre 1685 à la Madeleine de Vendôme Renée Mercier. Ce Gabriel en 1699 était déclaré Sgr de Poiriers dans un titre conservé au chartrier de Renay (minutes des notaires, 1699, pièce 16). Suzanne Chasteau paraît ensuite rester seule dame de Poiriers qu'elle vendit en 1703 au suivant :

Louis Bourdilleau, sieur des Ormeaux, greffier au grenier à sel de Vendôme, époux de Catherine Lelong. Il laisse Poiriers au suivant :

Louis Bourdilleau des Ormeaux, fils du précédent, Sgr de P. en 1748. Il était inhumé cette année-là à St-Ouen à l'âge de 44 ans, « ayant été trouvé mort dans le chemin creux du tertre de Montjoie sans aucune blessure ni autre marque de traitement de violence » (ces derniers mots ont été biffés dans l'acte au reg. de St-Ouen). — Le témoin signant était le sieur Hyacinthe Bourdilleau, frère du décédé, procureur à Vendôme, qui hérite de Poiriers et le passe à sa fille la suivante :

Henriette - Marguerite - Louise - Cécile Bourdilleau, qui épouse en 1778 Jacques-Moise du Douyt. Elle meurt à 44 ans en 1781 et est inhumée le 7 février à St-Ouen. Hyacinthe Bourdilleau et Moïse du Douyt, père et époux de la défunte vendaient alors Poiriers au suivant :

Jean-Antoine Vourgère, conseiller en l'Élection de Vendôme, et lieutenant des Eaux-et-Forêts du Vendômois. Nous ne savons si ce personnage est le même qu'un Jean Vourgère, qui se rencontre comme conseiller du roi au bailliage de Vendôme et prieur de la Madeleine des Hermaillies. — Jean Vourgère, en mai 1792, rachetait au Sgr de Noyers les droits féodaux que celui-ci avait sur Poiriers moyennant 355 livres, ce rachat fait d'après la nouvelle loi qui avait aboli la féodalité.

Jean Vourgère, marié alors à Rose Lambert, vendait le ci-devant fief et la Closerie de Poiriers pour 40.000 livres en assignats le 14 août 1792 au suivant :

Etienne Bonnard, ancien officier des maréchaux de France. — En 1793, Poiriers est à Etienne-Louis Bonnard, homme de loi, fils du précédent. Il demeure ordinairement à Villiers-la-Garenne, c^e de Neuilly-sur-Seine. Celui-ci, le 15 pluviôse an XI (1801) vendait à vie l'usufruit de Poiriers habitation, etc., à la veuve Ségard, femme divorcée du sieur Pierre-Etienne Préponier, ancien négo-

çant. Cette veuve, en 1803, résilie ses droits et Bonnard vend alors Poiriers au sieur Gaillard et à Catherine Collot, son épouse, demeurant à St-Germain-en-Laye.

Le 14 février 1823, le sieur Gaillard vendait au célèbre médecin Mathieu-Joseph-Benoît-Bonaventure Orfila (voir sa notice), époux de Anne Gabrielle Lesueur. — Le 17 août 1834, ce dernier vendait à M. Jean-Baptiste-Pierre-J.-Alexandre Duret de Tavel et Adelaïde de Boissière son épouse et M. de Tavel vendait en 1849 à M. Eugène Proust, négociant à Vendôme, pour 77.000 francs ; enfin les enfants de ce dernier, en 1897, vendaient Poiriers à M. Hamard-Guillot, tanneur à Vendôme. Il en est encore aujourd'hui propriétaire (1913).

Il y avait à Poiriers un petit oratoire domestique dédié à St-Michel-Archange, qui était attenant au manoir, et formait au rez-de-chaussée vers l'Est une saillie sur le pignon. Cet oratoire a été démoli par le propriétaire actuel. — Il avait été profané au XVI^e siècle par les protestants. Un acte en parchemin conservé aux titres de cette terre contient la cérémonie de réconciliation faite le 27 juillet par le sieur Hémon, official de l'archidiacre de Vendôme. On n'y avait plus célébré aucun office depuis les guerres de religion. Injonction avait faite au sieur Jean Saincton, alors occupant le manoir, (comme locataire en attendant qu'il en devienne propriétaire), d'avoir à entretenir désormais les lieux en bon état.

Poiriers est une des localités où l'on place l'aventure du roi Henri s'égarant à la chasse et ramenant en croupe un paysan qui lui servait de guide alors que le paysan ignorait à qui il avait à faire. Mais le fait n'est pas plus prouvé là qu'ailleurs. Il paraît qu'un tableau ou trumeau, conservé à Poiriers, consacrait cette légende.

Titres de la terre de Poiriers. — *Cart. Trinité*, 624. — *Bibl. de Vendôme* 1^o Ms 285, p. 13 ; 2^o Ms 286, pp. 47, 49, 67, 84, 265 ; 3^o Ms 287, p. 118 ; 4^o Mémoires de Duchemin, I, p. 450 ; II, p. 76. — *Chartrier de Renay*. — Titres de la terre de Poulines. — *Arch. du Loiret*, A 1625. — Titres de la Maison, rue du Change, n° 46 à Vendôme. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 96 et 107 ; 1880, p. 267 ; 1889, p. 185 ; 1905, p. 225. — *Arch. Nat.*, P 601, n° 34 à 45 ; P 629, n° 70 ; P 714, n° 47 ; P 773, 65 b (Ste-Gemme) ; PP 50, vol. 114, n° 100 ; vol. 116, n° 93. — *Reg. paroiss. de St-Ouen, de la Madeleine, passim*. — *Arch. L.-et-Cher*, Série H, Layette de la Virginité (1499) et layette de l'Oratoire (registre), p. 183 ; série G, Titres de la fabrique de Fréteval, n° 1513 (1736).

Poirier-St-Blaise (Le), éc., c^e de Fortan.
Poislay (Le), bourg et c^e du canton de Droué, à 3 kil. Nord de ce chef-lieu et à

33 kil. N. de Vendôme. — *Ecclesia de Poli*, 1173. — *Poleium* XII^e s. — *Polleyum*, XIII^e s. (Cart. N.-D. de Chartres). — *Le Poislé*, le *Poëlé*, XVI^e s. (aveu du comté de Dunois, 1586). — *Poillée* XVII^e s. — *le Poillay* 1760 (Expilly). — *Le Poilay* (Cassini). — *Le Poislay*, (État-Major).

La commune du Poislay est bornée, au Nord par celle d'Arrou (Eure-et-Loir) à l'Est par celle de Courtalain, (Eure-et-Loir), au Sud par celles de Droué et de la Fontenelle, à l'Ouest par celle du Gault. — Aucun cours d'eau n'arrose cette commune qui se trouve sur un plateau. Mais au commencement du XIX^e s., le grand étang du Gallas, situé sur son territoire, et aujourd'hui à sec donnait lieu à un ruisseau qui allait se jeter dans l'Yerre vers Courtalain. — Elle a une station de chemin de fer commune avec la Fontenelle, sur la ligne d'Orléans au Mans par Châteaudun, Courtalain et Connéré.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 35 maisons et 107 hab. — Les Bouleaux, 24 hab. — La Touche, 23 hab. — Le Haut-Tertre. — La Huppière, 22 hab. — La Hellière. — La Dédaise. — La Pierre. — La Chaîne. — Boele-Finière. — La Varisière. — La Gauchardière. — La Coulonnière. — La Jagusserie. — La Chicaudière. — Les Couteaux. — Chaussepot, château, ancien fief. — Le Grand et le Petit Gallas. — La Houdonnière. — La Galetière. — La Costière. — Le Charmoy. — Lairie. — La Bénardière, 23 hab. — La Blautière. — La Blauterie. — Le Tertre. — Bois-Tertre. — La Morière. — La Butinière. — Les Costeaux. — La Maison-Rouge. — La Ménagerie. — La Graffardière. — La Vieille-Fontenelle. — Boisseuf. — La Chévrière.

Lieux-dits : — Le Gué du Four, le Grand et le Petit Étang du Gallas, l'Étang du Petit Gallas, les Sanitas, le Bois de Scène, le Champ des Pucelles, les Mines, la Croix-Rouge, la Mare-à-Chien, le Champ de Bourré, le Champ-d'Odier, le Champ des Trétons, le Champ-Gasselien, le Saugé, la Boistrufinière, le Champ du Fourreau.

Superficie : 1.541 hectares. — Cadastre terminé en 1827 par Leroy. — Altitude du bourg 167 mètres (le point le plus élevé de la commune se trouve vers le Haut-Tertre, 205 m.) — Poste et perception de Droué. — Assemblées le premier dimanche de mai et le dimanche 29 juin ou dimanche suivant.

Population : — 60 paroissiens au XIII^e s. — 131 feux vers 1760 (Expilly). — 350 communians au XVIII^e s. — 527 hab. en

1806. — 556 en 1824. — 604 en 1831. — 604 en 1836. — 642 en 1841. — 666 en 1846. — 572 en 1851. — 601 en 1856. — 556 en 1861. — 546 en 1866. — 502 en 1872. — 503 en 1876. — 485 en 1881. — 489 en 1886. — 494 en 1891. — 472 en 1896. — 465 en 1901. — 525 en 1906. — 503 en 1911.

Les registres de l'état civil du Poislay commencent en 1592. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Des Pierres de Chaussepot, Beauxoncles, de Gohory, des Loges, de Gonnelieu, Poulain (de Ferrière, des Touches et de la Prudonnière), du Raynier, Montmorency, Oudineau de la Ferrière, Gilloteau, de Phélines, Guillevert, de Racine, de Voré, de Pompry, de Louvancourt, de Crévecoeur, Laumosnier, du Mée, de Cosne, d'Aumale, de Rivaulde, Broissin, de Mosny, de Paris, Le Brethon, Guyot du Jardin, de Chartin, Maillard de Champagne, du Val, Drouin, Bourgeois de la Billardièrre, Pischot de la Rochepischot, Garnier d'Arrivay, de Lancé, d'Allonville, de Harville, de Chabot, des Près, de Grafart, Bordas, Lelièvre, de Courtarvel, du Plessis, de Champrond ou Charon, de St-Hilaire, Pinard de Belcourt, Chevrier, de Montlibert, de Boisguyon, de Fonteny, d'Arlandes, de Gyvès, d'Alés, de Patay, de Ternayson, de Musset, de Villesans, de Foyal, Malescot, de Saussé, de St-Pol, Brochard du Fresne.

Curés : — Robert, 1208. — Pierre de Limoges, 1475. — P. Barbe, 1574. — Thibault, 1624. — Pohut, 1668. — Pollier, 1680. — Mestayer, 1687. — Morin, 1690. — Charles Aumont, 1715 ; C'est lui qui composa le registre terrier des biens de la Cure. — Coqueret, 1739. — Corneville, 1780. — Paris, desservant, 1812. — Bedel, desservant, 1826. — Beaucier, 1829. — Leblond, 1835. — Dutray, 1848. — Michelon, 1854. — Chênebeau, 1871. — Oger, 1877. — Thourey ou Thourey, 1880.

Maires : Louis Mercier, officier, 1792. — Corneville, curé et officier public, 1793. — Jean Neil, an II. — Pierre Deniau, agent, an VI. — Pierre-Jean-Christophe Hamonnière, agent, puis maire, an VII. — Sébastien Préjean, 1849. — Rosignol, adjoint, 1852. — François Martin, maire, 1855. — Pierre-Alexandre Roger, 1868. — E. Maudhui, 1904.

Anciens notaires : — François Guerrier, vers 1600. — Herpin, 1659 à 1674. — Nicolas Moreau, 1706.

Avant la Révolution, la paroisse du Poislay était du diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois, doyenné du Perche. Elle était de l'Élection de Châteaudun.

— Sa justice relevait de Châteaudun. — Le Chapitre de la Cathédrale de Chartres présentait à la Cure qui était au XIII^e s. d'un revenu de 20 livres et au XVIII^e s. de 700 livres. — Cette paroisse suivait la coutume du Perche-Gouet ou des cinq baronies. — A l'époque révolutionnaire elle fut mise du canton de Droué.

Le Patron de la paroisse est St-Pélerin ou Pérégrin qui vivait au III^e siècle. Ce saint est l'apôtre du diocèse de Nevers et d'Auxerre et le compagnon de St-Laurent. Il fut choisi vers l'an 258 par le pape Saint Sixte II pour aller évangéliser ces contrées de la Gaule et y subit le martyre le 16 mai de l'an 303 ou 304.

L'église du Poislay (classée) est du XI^e ou XII^e s. construite en pierres de rous-sard. Elle contient une chaire et des boiseries remarquables en bois sculpté du XVII^e s. (classées). Il reste des fragments de litre intérieure où l'on distingue encore les armes des Montmorency, Sgrs de Courtalain et du Poislay.

La cloche du Poislay est de 1773 et eut pour parrain Jean-François de Boisguyon éc^r, Sgr de Chauchepot, et « Respectable dame Henriette de St-Pol, veuve de Messire Nicolas-Armand de Boisguyon, éc^r, Sgr de Chauchepot »

Une, plus petite, a été envoyée à Mondoubleau au moment de la Révolution. Elle avait eu pour parrain mess. André-Etienne de Phélines, éc^r, Sgr de la Boivinerie, la Dornière, etc., et D^{lle} Marie-Pauline de Boisguyon de Chauchepot.

Un autre baptême de cloche est inscrit aux reg. paroiss. en ces termes : « Le vingthuitième jour de septembre 1655 a été baptisée par nous prestre curé du Poislay la principale et grosse cloche en présence de vénérable et discrète personne messire Germain Bellanger prestre curé de la Fontenelle et messire César le Vennier p^{re}, vicaire du dit lieu, a laquelle a été imposé le nom de Henry-Marie par Henry Mathieu de Montmorency, fils de Monseigneur et très haute et puissante dame Isabelle de Harville des Ursins, épouse de mon dit seigneur, lequel pour son absence a commis en son lieu et place César-François de Lardièrre, éc^r, sgr du dit lieu, et D^{lle} Marie Le Brethon f^e de Jacques des Pierres, escuyer, Sgr de Chaussepot et autres lieux, lesquels ont signé avec nous : — De Lardièrre. — M. Le Brethon. — J. des Pierres. — Thébault curé ».

En grattant le badigeon de l'église, nous avons pu nous-même déchiffrer cette inscription : « En l'age de 13 ans, Bn. Sage et vertueuse Christine Guillever rendit son âme heureuse. Fata cessit 19 sept. 1619 »

Au-dessous de cette inscription se trouve peinte une chemise avec une autre inscription illisible, et ces mots : « *Requiescat in pace* ». — Or on voit par les reg. paroiss. que cette Christine Guillever serait la fille de h. h. Benoit Guillevert, notaire et greffier au Poislay.

Les mêmes registres paroissiaux du Poislay constatent en 1611 le décès de Madame de Montmorency, en ces termes naïfs, voire même risibles.

« Du premier mois de l'an et dix-septième jour, Qu'en France l'on comptait mil six-cent-onze Mourut à Courtalain entre douze heures et onze Celle qui avait tous ses sujets en amour Sa noble extraction fut la race de Beaune Jointe à Montmorency proche des fleurs de lis, Race qui ont toujours eu le vice en mépris Sachant de la vertu combien en valait l'aune Prions Dieu de bon cœur et la vierge Marie Dont elle portait le nom, qu'en son saint Paradis Son âme mise soit avec ses bons amis. »

Une inscription moderne se trouve encore sous une statue de sainte, en plâtre : *Don de Madame de Waresquiel*.

On trouve au presbytère du Poislay un beau livre terrier des biens de l'église avant la Révolution. Il a été dressé par Charles Aumont, curé du dit lieu, en 1729, et continué par ses successeurs.

La route romaine du Mans à Chartres appelée le *Chemin de César*, passait par le territoire de la paroisse du Poislay.

Dès le commencement du XII^e s., un certain Bernard de Buslou laissait au chapitre de Notre-Dame de Chartres son alleu du Poislay. C'est là la première mention faite des possessions de N. D. au Poislay.

Mais l'église du Poislay fut donnée au Chapitre par Geoffroy III, vicomte de Châteaudun, dans la première moitié du XII^e siècle, ainsi que la dime et les colons du lieu avec les dîmes du Gault-St-Etienne et de la Fontenelle, le tout étant dans son fief. Cette donation avait été faite par les mains de Richer, l'archidiacre de Dunois, comme fidei-commis-saire. Une bulle du pape Alexandre, datée de 1173, reconnaissait cette église (ecclesia de Poli) comme étant parmi les possessions du chapitre de Notre-Dame de Chartres.

Mais les seigneurs de Courtalain avaient eux-mêmes de grandes possessions au Poislay. Vers la fin de ce même XII^e s. ou au commencement du XIII^e, Eudes Borel, seigneur de Courtalain, céda au Monastère de St-Michel au péril de Mer (le Mont St-Michel) et à son prieuré voisin de Gohory, les colons du Poislay qui devaient déjà un cens à ce prieuré, cens

qui jadis avait été donné à ce monastère par ses ancêtres.

A ce seigneur de Courtalain ou son fils, l'église du Poislay devait une rente de 100 sous tournois ; celui-ci l'abandonna en 1242 en faveur de Notre-Dame de Chartres.

Cette église du Poislay paraît avoir été, ainsi que celle de la Fontenelle, toujours suffragante de l'église du Gault, qui elle-même constituait la prébende d'un canonicat de la cathédrale de Chartres. Elle devait à l'église du Gault une rente de 20 sols par an.

Dans la même paroisse, une dime, citée comme existant en l'an 1300, était dite relever en fief des sires de Courtalain. Le tiers de cette dime appartenait à la prêtre du Gault et les deux autres tiers au prieur de St-Michel de Gohory. En revanche, sur toutes les dîmes du Poislay, le curé du lieu percevait annuellement une rente d'un muid de blé et d'un muid d'avoine.

La seigneurie du Poislay appartenait ainsi au chapitre N.-D. de Chartres, mais celui-ci dut vendre ses droits aux seigneurs de Courtalain à une époque indéterminée. Ces seigneurs y possédaient de grands biens qu'ils avaient eux-mêmes donnés à gouverner à un maire, tenant d'eux sa mairie en fief, dès le XVI^e siècle. Au XVIII^e s., cette mairie paraît avoir disparu et la seigneurie du Poislay était réunie à celle même de Courtalain.

Le seigneur de Courtalain reportait en fief cette seigneurie directement au Comté de Dunois, les Comtes de Dunois ayant eux-mêmes succédé en ces lieux aux vicomtes de Châteaudun.

Mais le presbytère du Poislay continua toujours à relever censivement du chapitre de Chartres.

Pour avoir les noms des seigneurs du Poislay il faut se reporter à ceux des seigneurs de Courtalain dont la nomenclature assez peu précise se trouve donnée par l'abbé Métais dans son ouvrage *Châteaux en Eure-et-Loir*, t. I (Courtalain) ; et aussi au Bulletin de la Société Dunoise, t. IV, *Notice sur la famille d'Avaugour*, par l'abbé Desvaux.

Seigneurs de Courtalain et du Poislay :

Guillaume d'Illiers vers 1130.

Eudes Borel ou Boureau, époux de Berthe d'Illiers, vers 1150.

Hugues Borel, fils du précédent, époux de Agnès, 1169.

N. Borel, fils mineur des précédents, 1189.

Eudes Borel, 2^e du nom, 1208.

Eudes Borel, 3^e du nom, vers 1240.

Interruption d'un siècle occupé par différents personnages du nom de Borel.

N. Borel, époux de Isabelle de Rouvray vers 1350, et la même, veuve du précédent, dame de Courtalain, 1371.

Jean de Rouvray, époux de Gillette de la Forêt, 1378.

Jean II de Rouvray, 1416. Il épouse Jeanne de la Bruyère, fille du seigneur de Boisruffin, laquelle en secondes noccs épousa Alain de Taillecoul, qui paraît comme seigneur de Courtalain.

Martin de Rouvray, fils de Jeanne de la Bruyère, vers 1450, époux de Marguerite de Taillecoul qui en secondes noccs épousa Pierre d'Illiers, lequel fut considéré comme seigneur de Courtalain pendant la minorité des enfants de sa femme.

Catherine de Rouvray, fille des précédents vers 1450, épouse de Louis d'Avaugour, à qui elle porta Courtalain et Boisruffin.

Marin d'Avaugour, seigneur de Courtalain, paraît fils des précédents vers 1474.

Guillaume d'Avaugour, qui semble être frère cadet du précédent, seigneur de Courtalain, époux de Perrette de Baiff. C'est à lui qu'on attribue la construction du château actuel de Courtalain vers 1483.

Pierre d'Avaugour, époux, vers 1498, de Mathurine de St-Paer.

Jacques d'Avaugour, époux, vers 1537, de Catherine de la Baume.

François d'Avaugour, fils aîné des précédents, seigneur de Laresses et de Courtalain, 1567.

Jean d'Avaugour, frère cadet du précédent, seigneur de Courtalain après lui, mort en 1572 sans enfants. Il légua Courtalain à sa sœur la suivante :

Jacqueline d'Avaugour dame de Courtalain en 1573. Elle était, depuis 1553, femme de Pierre de Montmorency, fils de Claude, baron de Fosseux et de Anne d'Aumont.

Anne de Montmorency, fils des précédents, seigneur de Courtalain en 1586 (?) époux de Marie de Beaune, dont l'épithète bizarre se lit en 1611 aux registres du Poislay.

Pierre II de Montmorency, époux de Charlotte du Val, fille de Germain du Val, capitaine du château du Louvre. Il est seigneur de Courtalain au commencement du XVII^e siècle. Sa veuve épousait en secondes noccs Pierre de Beauxoncles, seigneur de Boisruffin.

François de Montmorency, seigneur de Courtalain à la mort de son père et sous la tutelle de sa mère, époux d'Elisabeth des Ursins de Harville, fille du M^{rs} de Palaiseau. Il mourut en 1684.

Léon de Montmorency, né en 1664, sgr de Courtalain à la mort de son père, en 1684. Il épousa Marie-Madeleine, fille de Jean de Poussebotte de l'Étoile de Montbriseuil, conseiller honoraire en la Grande Chambre du Parlement.

Anne-Léon de Montmorency, premier du nom, né en 1705 qui fut commandant des provinces de Poitou, Aunis et Saintonge, maréchal de camp des armées du roi. Il épousa en premières noccs en 1730 Anne-Marie-Barbe de Ville, née le 25 mai 1713 à Metz, de Arnold de Ville, chev., l'inventeur présumé de la fameuse machine de Marly, et en secondes noccs Marie-Madeleine Charette de Montebert.

Anne-Léon de Montmorency, 2^e du nom, fils unique du premier lit du précédent, né en 1731, dernier seigneur de Courtalain et du Poislay. Il mourut en émigration en 1799, âgé de 68 ans. Il avait épousé en premières noccs une fille du C^{te} de Champagne et en secondes noccs Françoise-Charlotte, fille de Charles-Anne-Sigismond de Montmorency-Luxembourg.

De la maison de Montmorency, les terres du Poislay, avec le château de Courtalain passèrent à celle de Gontault-St-Blancard qui les possède encore aujourd'hui (1912).

Arch. d'Èure-et-Loir, G 1104, 1105. — *Cart. de N.-D. de Chartres*. Introduct^o, p. CCCXXXI; t. I, p. 191; t. II, pp. 373 et 376; t. III, pp. 19, 86, 209. — *Gallia christiana*, t. VIII, p. 339. — *Bulletin Dumois*, t. II, pp. 292, 297, 304; t. IV, Notice sur la famille d'Avaugour par l'abbé Desvaux; t. V, pp. 262, 265, 268. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 200. — Pouillé du diocèse de Chartres de 1738. — *Bordas*, t. II, p. 114. — *Biblioth. de Châteaudun*, notes ms. de l'abbé Courgibet sur le Dumois, p. 192. — *Beauvais de St-Paul*, p. 240. — *Launay, Répertoire*, p. 9. — *Passac*, p. 69. — *Pétigny*, p. 77. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 283. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 301. — *Abbé Ch. Métais, Châteaux en Eure-et-Loir*, t. I (Courtalain). — *Expilly, Dictionnaire géographique*. — *Arch. Nat.*, Q1 495, fol 3, v^o, et fol. 32, v^o. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. LXXV (année 1912), col. 813, pour les dates de 1713 et 1730.

Poissetière (La), écart du bourg, c^e de Choue.

Poissetière (La), f., c^e de Savigny. — Ce lieu relevait du fief d'Auvine à 12 deniers de cens et 3 corvées. — Il appartenait en 1787 à François-Nicolas de Mairé de Turingue, et en 1791 à N. de Neveu, émigré, sur lequel il fut vendu 26.000 livres. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 17; L 931 (Mondoubleau, 1590).

Poissetière (La), lieu-dit c^e de Villemardy. — *La Poastière, la Pouessetière*, XVII^e s. — *La Possetière*, XVII^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgrie de

Landes en Blésois. — Il avait pour vassaux les fiefs de Rincé et de la Champinière, le censif des Poiriers et la Pitardièrre, tous situés près Landes et en outre la Cure de Villemardy et la cure d'Anzé (*sic*, sans doute pour Angé près Montrichard ?)

Ce fief avait été donné à rente par ses possesseurs, dès la première moitié du XVI^e s., et cette rente inféodée, i's la reportaient au seigneur de Landes à foy et h.

Cette rente de la Poissetière était, dans la première moitié du XVI^e s., à Raoul Bugy, licencié-es-lois, époux de Catherine Be'ot, fille de François Be'ot, président des comptes et conseiller aux grands jours du Vendômois. — En 1611, à Paul Bugy, conseiller maître en la maison de Navarre. — En 1626, à Jean de Ramezay, Sgr de la Bastière, époux de Judith Bugy et à Paul Bugy, son beau-frère (d'après la couverture du registre de Cormenon, de 1664). — En 1655 à Jacques de Ramezay. — En 1674, à autre Jean de Ramezay, écr. Sgr de la Bastière qui vend la Poissetière à Pierre Allard, marchand à Vendôme. — En 1732, elle est à Gabriel-Charles Ferrand, Sgr de la Bretonnerie à Azé. — En 1749, elle est en partie aux Ursulines de Vendôme. — (*Arch. L.-et-Cher*, Liasse de la justice de Landes. — Titres de la terre des Minières à Azé. — *Arch. Nat.*, P 773, 65 b. [Villemardy]. — *Reg. de Cormenon*, couverture du registre de 1664 qui est faite d'une pièce parchemin de 1626.)

Poissonnière (La). — Voir *Possonnière*.

Poissonnière (La), f., c^e de Savigny.

Poittevinère (La), anc. mét. et manoir, psse d'Oigny. — *La Poitdevinière*, XVII^e s. — Ce lieu appartenait au XVII^e s. à Marin des Pérelles, écr. sieur des Bordes, époux de Marguerite de Vaydie. Ils font baptiser à Oigny leurs trois enfants : 1^o Jean-François, le 22 janvier 1667; 2^o Marguerite, le 23 janvier 1672; 3^o Louise, le 13 octobre 1672. — Ces époux demeuraient à la Poittevinère qui n'existe plus sur les cartes. — (*Registres d'Oigny*).

Poitou (Famille). — *Montsimier*, XVIII^e siècle.

Poitras (Famille). — A Vendôme, XVII^e s. — Armes : *D'argent au lion d'azur.* — (*De Maude*).

Poitrine (Famille). — *La Salle-Marion*, XVII^e s.

Poitrineau (Famille) *Le Clos-Rouge*, XVIII^e siècle.

Polinis (*Familia de*). — *Poulines*, XI^e et XII^e siècles.

Pommaidière (La mét. de la), unie à celle de la Grelordière, psse de Naveil,

appartenait au Chapitre St-Georges. Ces mét. furent vendus national^{ts} en 1791 pour 26.300 l. — (*Arch. L.-et-Cher*, Q [District de Vendôme], 125).

Pommerai (La), éc., c^e de Faye.
Pommerai (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — *La Pomeraye*, XVI^e s. — *La Pomeraye* (Cassini). — *La Pommerai* (État-Major). — Ancien fief et manoir dont la mouvance nous est inconnue.

En 1555, Jacques Denizot, licencié-es-lois, tabellion, fermier et garde des sceaux aux contrats du Bas-Vendômois, demeurait à la Pomeraye.

Au XVII^e siècle, ce manoir est à la famille Frédureau. — Louise Frédureau fille de Louis, Sgr de Grand-Lé, paraît avoir apporté la Pomerai à son mari Jean Peschard, chev., Sgr des Rouaudières, qu'elle avait épousé le 24 juillet 1659.

Marie-Renée Peschard, fille cadette des précédents, épousa à Cormenon le 19 décembre 1691, avec séparation de biens, le sieur Pierre des Loges, écuyer, Sgr de Villemesle, fils de René des Loges et de Marie-Claude de Courtarvel. Elle décéda sans enfants à la Pomeraye le 30 octobre 1729 à 65 ans. Son mari se remaria le 5 octobre 1733 avec Anne-Rose Olivier, sa gouvernante, avec reconnaissance de Thérèse-Marie-Anne, fille naturelle de cette dernière, âgée de 5 ans. Il fut inhumé à l'Hôtel-Dieu de Montoire le 18 mars 1747 à l'âge de 82 ans.

Louise Peschard, sœur germaine et héritière de la précédente, dame des Rouaudières et de la Pommerai, née en 1661, décéda célibataire en 1730. Ses héritiers vendirent la Pommerai, cette année là même, à Philippe Frédureau, Sgr de Villedrouin, Fleurigny, Vaubuisson, bailli de Montoire et maire perpétuel de cette ville. Il était né en 1690 et mourut en 1776. Il avait épousé Marie-Anne Culère, dont il eut au moins 18 enfants : 1^o Philippe, baptisé à Montoire le 8 mars 1727, inhumé en 1733; 2^o Marie-Anne [1^{re}] baptisée à Montoire le 10 mai 1728, décédée 15 septembre; 3^o Marie-Anne [2^e], 1730-1746; 4^o Louis, 1732; 5^o François, 1733-1750; 6^o Philippe [2^e], 1735, qui suit; 7^o Daniel-René, 1736, maître ès arts de l'Université de Paris, chapelain de la chapelle Ste-Anne et St-Jacques à Ternay; 8^o Jeanne-Félicité-Claude, 1737, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montoire, décédée en 1820; 9^o Marguerite-Félicité, 1738-1745; 10^o Rose-Monique, 1740-1780; 11^o Anne-Elisabeth, 1743; 12^o Eugénie 1745, incarcérée à Blois en 1795 décédée 22 vendémiaire an IX (14 octobre 1800); 13^o Joseph-Pierre 1746-

1748 ; 14^o) Pierre-André, 1748, époux de Clémence Martel, décédé dans les troubles de St-Domingue, pays qu'il habitait ; sa femme décéda après lui à Cuba, où elle s'était réfugiée ; ils laissèrent un fils mineur, Louis-Laurent Frédeureau, qui fut pourvu d'un tuteur en 1810 ; 15^o) Pierre-Marie, 1750-1791 ; 16^o) Marie-Anne [3^e], 1752, épousa en 1790 Nicolas-Gabriel-Adrien Hue de Montaigu ; 17^o) Marguerite, 1753 ; elle fut incarcérée à Blois en 1795 ; 18^o) Jean Baptiste, né en 1754 (?) Il fut procureur au Parlement de Paris et épousa Geneviève-Charlotte Thion. Il décéda en 1815.

Philippe Frédeureau, Sgr de la P. après son père, baptisé à Montoire le 31 août 1735. Il fut commis au contrôle en 1755. Il était dit en l'an II, ancien directeur de l'Enregistrement. Il était directeur des domaines nationaux en 1791. Il épousa Marie-Catherine-Anastasie Haly et décéda en mars 1814. Par testament olographe du 1^{er} janvier 1812 il instituait pour légataire universel son neveu Louis-Laurent Frédeureau, fils des Colons de St-Domingue, en réservant l'usufruit à sa veuve. Ce Louis-Laurent Frédeureau, propriétaire de la Pommeraie, fut émancipé en 1814. Nous ne savons comment la Pommeraie sortit de ses mains.

En 1649, le 4 juin, avait eu lieu à la Pommeraie l'abjuration de Catherine Arnoul, femme du ministre protestant Guillaume Martin, qui lui-même avait abjuré depuis 3 jours.

La Pommeraie compte encore des restes assez élégants de l'architecture du xv^e s. Launay en donne un dessin dans son album. — (*Bulletin vendômois*, 1866, p. 121 ; 1889, p. 253 ; 1899, p. 214. — *Malardier*, pp. 248, 369 et 975. — *Bibl. de Vendôme*, album Launay, II, p. 134. — *Bibl. de la soc. archéol. du vendômois*, ms, Titres de Sasnières).

Pommerais (La petite), f., c^e de St-Martin-des-Bois.

Pommeray (La), anc. mét., psse de St-Martin de Sargé, sur la carte de Cassini, au bas des Amiotteries.

Pommier Rouge (Le), éc., c^e de St-Martin-des-Bois, sur l'ancienne paroisse St-Pierre-des-Bois.

Pompadour (Famille de). — *Langey et Bouffry*, xvii^e s. — Armes : D'azur à 3 tours d'argent maçonnées de sable. — (La Chesnaye).

Poncé (Famille de). — *La Vove* (de Naveil). *La Loupe*, xiii^e s. — *Varennes, Courthiras*, xi^e au xii^e s. — *Maudétour, Rocé*, xiv^e s. — Armes : D'argent à trois merlettes de sable. — (De Maude).

Poncé, bourg et commune du canton de la Chartre, (Sarthe). — La rivière du Loir qui baigne son bourg, sépare cette commune de celles de Tréhet et de Couture, toutes deux de Loir-et-Cher.

Poncé était une seigneurie mouvante de la baronnie de Lavardin dont elle constituait la première chatellenie (d'après Pesche).

On a 8 aveux des sires de Poncé rendus aux comtes de Vendôme, Sgrs de Lavardin, de l'an 1331 à l'an 1551. Tous déclarent que Poncé relève de Lavardin (Arch. Nat., P 660, et P 661, nos 1 à 7).

C'est donc une erreur de la part des auteurs d'avoir considéré Poncé comme une baronnie relevant directement de Vendôme et constituant une des quatre baronnies de son comté. — L'erreur vient de l'abbé Simon qui lui-même l'a pris du chanoine de Bellay. — Néanmoins l'abbé Toublet prétend que les seigneurs de P. au xviii^e s. étaient qualifiés « Seigneurs barons et premiers chatelains du Vendômois, etc. » — Mais il ne fournit pas la source de ce renseignement. — (Abbé Toublet, *Notes historiques sur... Poncé*, etc., 1892).

C'est comme seigneurs de la Roche-Turpin, que les sires de Poncé avaient droit de conduire la haquenée sur laquelle le comte de Vendôme entra pour la première fois dans sa bonne ville et de la prendre pour lui après la cérémonie.

Les sires de Poncé n'ont jamais été que les vassaux de Lavardin et non les vassaux directs de Vendôme.

Cette seigneurie a appartenu aux familles suivantes : — Famille de Poncé (et de Courtiras), xii^e et xiii^e s. — de Courtremblay, puis d'Angennes, xiv^e s. — de Chambray, xvi^e s. — de Thiville, xvii^e s. — de Loygne, et de Durcet, xviii^e s. — Leconte de Nonant, xix^e s. — De Partz, xx^e s.

Il est fort possible que ces personnages, au moins les derniers, ceux du xviii^e s. aient pu se prévaloir, par abus, du titre de premiers barons du Vendômois.

Le bourg de Poncé possède une papeterie renommée. Son église, qui date du xii^e s., contient des peintures murales curieuses de cette époque, restaurées par M. Lafillée, architecte, et décrites au *Bulletin vendômois* en 1891. Son château, du xvii^e s. est surtout remarquable pour ses terrasses et son bel escalier. — (Arch. Nat., P 660, n^o 1 ; P 661, n^o 1 à 7. — Abbé Simon, I, p. 87, note. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 43 ; 1892, p. 79. — Abbé Toublet, *notice historique sur Poncé* [brochure 1892]. — Arch. L.-et-Cher, E 133 et 139).

Ponceaux, anc. mét. psse de Savigny, était dans la censive de la Fertière. — Elle appartenait en 1490 au Sgr même de la Fertière. — (Arch. Nat., P 700, n^o 9).

Pons (Famille de). — *La Nardoussière*, xvii^e s. — Armes : D'argent à la fasce bandée d'or et de gueules de 6 pièces. — (Adr. Thibault).

Pont (Famille du). — *Vaulions*, xvii^e s.

Pont (Le), h., c^e de Cellé. — Anc. mét. appartenant au prieuré de Cellé. — Elle fut vendue national^e en 1691 pour 7.075 livres. — (Arch. paroissiales de Cellé. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 61).

Pont (Le), c^e de Lancé. — Voir *Petit-Pont*.

Pont (Le), f., c^e de Lunay. — Elle relevait en fief de la Montellière et faisait partie de ce domaine au xviii^e s. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay, Registre terrier de la Montellière).

Pont-aux-Chevaux (Le). — Voir *Pas-aux-Chevaux*.

Pontavice (Famille du). — *Tréhet*, xvii^e siècle. — Armes : D'argent au pont à trois arches de gueules, maçonné de sable. — (Malardier, p. 1123).

Pont-Biquet, h., c^e des Hayes. — *Pont du Biquet* (Cadastre). — Il semble que c'est en ce lieu de Pont-Biquet qu'était situé le moulin dit de la Roche-Perdriau, qui fut l'occasion d'un accord entre l'abbaye de l'Etoile qui le possédait et Mile-sende la Meunière en 1272. — (Cart. de la Madeleine de Châteaudun, 205).

Pontblossier, h., c^e de Ruan, 50 hab. — *Pons-Bellocier*, *Pont-Bellocier*, *Pont-Blocier*, xiii^e s. (Cart. de la Madeleine de Châteaudun). — *Le Pontblossier* (Cassini).

Ce hameau est situé, de même que celui des Loges, qui lui fait suite de l'autre côté de la rivière, sur l'Aiguevonne ou Egronne, appelée aussi Rivière de Droué.

En 1219, Etienne de Milly (de Milliaco), clerc, donnait aux chanoines de la Madeleine de Châteaudun hypothèque sur ses biens, entre autres sur la terre « de Pont-Bellocier » en représentation d'une créance que ceux-ci avaient sur lui. — En 1242, le même Etienne de Milly finit par donner aux chanoines tout ce qu'il possédait en ce lieu de Pontblossier, et l'année suivante, Regnault, maire de Ruan, confirmait ce don d'Etienne de Milly. Etienne avait pour frères Michel qui était clerc, et Thibault. — Renaud, de son côté, donnait aux chanoines tout ce que lui devait de cens en ce lieu un certain Geoffroy, doyen de Dunois dans le Perche, ainsi que son neveu Guérin, à cause de son fief situé à Pontblossier autour de la rivière d'Irum sur le versant du côté de Châteaudun (*circa Irum, versus Castridunum*).

Cette charte indique bien qu'on appelait alors Irum ou Ironne la rivière de Pontblossier. — (*Cart. Madeleine*, ch. 129).

En 1262, Guérin du Pont-Blossier, fils de Geoffroy, dit Le Neveu, donnait lui-même un pré à ses propres neveux Richard et Laurent, fils de feu Philippe du Pont-Blossier, lequel pré était à Pontblossier dans la censive du prieuré de Ruan. — Ce sont ces dons qui firent que la métairie de Pontblossier devait à la Madeleine de Châteaudun une rente de 33 livres 10 sous 6 deniers, sous les apparences d'un legs fait en 1651 par Jacques de la Ferté abbé de la Madeleine, lequel legs semble ne porter que sur partie de cette somme.

En 1696, Pontblossier était la résidence d'un notaire appelé Rousseau.

C'est à Pontblossier que demeura pendant de longues années Charles-Louis Mouchard, comte de Chaban, qui avait été propriétaire du château de Ruan. Sur la fin de sa vie, par acte devant Poirier notaire à Droué, le 13 février 1886, il acquit, pour l'offrir à la Société archéologique du Vendômois, les dolmen de la Tauillière au village des Loges, près Pontblossier. Il fit encore don de la fameuse charte de Tiron de 1133 contenant accord entre Tiron et la Madeleine de Châteaudun au sujet des terres de Ruan.

Le 25 août de chaque année se tient à Pontblossier une assemblée dite de St-Louis. — (*Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, 79, 127, 130, 172, 173, 188, 198, 212. — Arch. de Loir-et-Cher, G. 221. — Arch. d'Eure-et-Loir, G. 5497. — Reg. d'Arville, 1696. — *Bulletin vendômois*, 1893, p. 20).

Pontbodin, écart du bourg, c^e de Villedieu. — Ancien fief et manoir relevant de la baronnie-prieuré de Villedieu. Le manoir semble avoir été rebâti sous Louis XIII. — Il paraît appartenir par mariage, en 1588, à Jacqueline Pasquier, fille de Philippe Pasquier et de Jacqueline Bigot, alors qu'elle épousait Charles Bigot, Sr de la Guillebaudrie (psse de Villedomer), fils de Pierre Bigot, trésorier de France à Tours (?), et de Madeleine Mallet.

Ce Charles Bigot se mit à la tête des habitants de Villedieu en 1589, alors qu'ils durent se défendre contre une troupe de ligueurs commandés par Maillé de Bénéhart, à laquelle troupe ils résistèrent victorieusement. Ce qui fait que le roi Henri IV, pour récompenser Charles Bigot, le nomma gouverneur en titre du château de Villedieu. — Il eut trois enfants : 1^o) Charles, qui suit ; 2^o) Etienne Bigot, Sr de la Chouardière, qui épousa en 1631 Jeanne de Sommaise dont il eut 4 enfants ; 3^o)

Michelle Bigot, qui épousa Antoine Frédureau, Sr de Grandlay, psse de la Bosse, contrôleur pour le roi au grenier à sel de Montoire.

Charles Bigot, fils aîné des précédents, Sgr de Pontbodin et de la Ribochère. Il était archer dans la garde écossaise du roi et fut gouverneur de Villedieu en remplacement de son père, et probablement du vivant même de celui-ci. En 1623 il prit à bail par autorité de justice la terre de la Ribochère qui avait été saisie bien des années auparavant sur les héritiers de Jacques de Gennes. Depuis cette époque la Ribochère devait lui rester jusqu'à sa mort, et à ses enfants après lui. De sa femme Marie Toutans, fille du Sr de Belair (paroisse d'Auton), et sœur du Sr de la Ferrière, il eut dix enfants : 1° François, qui suit ; 2° Marie qui fut dame de la Ribochère ; 3° Charles, [1^{er}], baptisé à Villedieu le 25 avril 1634 et qui paraît être mort jeune ; 4° Louise, le 8 janv. 1636, qui mourut célibataire et fut dame de la Hamelière ; 5° Charles [2^e], 6 févr. 1638, qui fut pendant deux ans appelé seigneur de la Ribochère, terre qui passa ensuite à sa sœur Marie ; depuis il fut dénommé Sr du Plessis, puis Sr de la Guillebaudrie, en 1653, âgé seulement de 15 ans ; 6° Anne, baptisée le 21 déc. 1639, qui le 28 janv. 1668, épousa à Villedieu Louis Le Breton, Sr de la Perrerie, aide de fourrière de la maison du roi ; 7° Gabrielle, 26 mai 1641 ; 8° Michelle, 7 nov. 1643, qui épousa à Villedieu le 11 nov. 1672, Hector Le Breton, Sr de la Dunétairie en Touraine ; elle fut enterrée à Villedieu le 26 fevr. 1707 ; 9° René, 14 juill. 1644, mort en bas-âge ; 10° Pierre, né le 24 avr. 1648, et baptisé à Villedieu en 1653, après la mort de son père, et qui suivra après son frère François. — Charles Bigot mourut en 1651, et sa femme Marie Toutans en 1700 (?).

François Bigot, fils aîné des précédents, devint seigneur de Pontbodin à la mort de son père. Il fut garde du corps du Roi, et épousa Catherine Lesueur, de la psse de St-Calais, dont il eut deux enfants : 1° François Bigot, Sr de la Siloire, prêtre, prieur de Croixval ; 2° Marie-Catherine Bigot, qui épousa Claude Lemoine, Sr de la Chaussée ; ils devinrent Sgrs du Pin à Couture. François Bigot fut inhumé à St-Calais le 28 nov. 1698, après avoir, à une date indéterminée, vendu Pontbodin à son frère le suivant :

Pierre Bigot, Sr de Pontbodin, dixième enfant de Charles et de Marie Toutans, né le 24 avr. 1648, et baptisé à Villedieu le 24 avr. 1653 âgé de 5 ans. Il fut bailli de la Chartre et de Villedieu, et épousa le 28

juill. 1672 Marie Rottier de la Tuffière. Il en eut plusieurs enfants. Le 4 déc. 1694, il vendait à rente perpétuelle à son neveu Charles Ruau du Tronçot, Sgr de la Ribochère, le manoir de Pontbodin qui depuis fit partie de la terre de la Ribochère. — (Malardier, pp. 1333 et 1337. — Reg. Villedieu, *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1912, pp. 33 à 40 [Art. abbé Brisset]).

Pont d'Ahaut (Le), et le *Pont d'Abas*, fermes, c^e de Baillou. — Voir : *Ponts* (Les).

Pont de Braye. — Voir *Ponts de Braye*.

Pont de la Noue (Le), éc., c^e de Souday. — Ce lieu prend son nom d'un pont sur le ruisseau de la Grande-Vallée.

Pont de Malague (Le), éc., c^e de St-Arnoul. — *Malague*, (Cassini).

Pont-Girard, ancien fief,auj. lieu-dit, c^e de Lancé. — Il a été à une certaine époque uni au fief des Houppelières. — Au xvii^e s., ce fief semble avoir été en la possession de la famille Jourdain. — En 1670, le 31 octobre, était inhumé à St-Martin de Vendôme, Pierre Jourdain, sieur de Pontgirard, fils de Michel Jourdain, sieur des Fossés, recev. des tailles à Vendôme et de Marguerite Gallibourg. — (Voir *Houppelières*). — (Registres de St-Martin de V., d'après les cahiers G. de Trémault, t. I, p. 72).

Pont-Granger (Le), h., c^e de Troo. — Il appartenait en 1672 à n. h. Pierre Daulier, sieur du Pont-Granger. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 45 [Art. P. Clément]).

Pontguillet, f., c^e de St-Avit. — Elle était autrefois nommée la Tafforrie. — Ce lieu était du domaine de Boisvinet. — (Chartrier de Glatigny, Avenu de Boisvinet en 1633, et État des partages des héritiers Chesnevière en 1739).

Pontheron. — Voir *Pontrond*.

Ponthieu (Jeanne de). — Voir *Jeanne* (de Ponthieu), comtesse de Vendôme.

Pont-Janeau (Le), ou *Pont-Janot*, écart du bourg, c^e de Couture.

Pont-Javarière (Le). — (Voir *Javarière*).

Pont-la-Pierre, éc., c^e de Baigneaux.

Pont-l'Ane, h. et moulin, c^e de Busloup, 22 hab. — Ce lieu appartenait au prieuré de Busloup. — En 1266 *Joannes de Ponte, hordearius* (percepteur des grains) vendait à la Trinité tous les droits qu'il possédait sur le moulin de Pontlasne. — Ce moulin avait la banalité sur tous les sujets du prieuré de Busloup. — En 1744 Charles Gaillard, notaire en la Chatellenie de Lisle, demeurait à Pont-Iasne. — En 1791 ce moulin de P. fut vendu national^t pour 12.700 l. — (Arch. L.-et-Cher, G, Fabrique de Busloup ; Q [District de Vendôme], 489. — Abbé Gauthier, *Mono-*

graphie de Busloup, p. 91. — Registres de Villemardy, 1744).

Pont-Loisel, lieu-dit, c^e d'Authon. — En cet endroit, le 23 juillet 1872 est tombé un météorite qui s'est trouvé être un fragment de celui, plus considérable, tombé sur la c^e de Lancé. Ce fragment a été acquis par M. Daubrée, membre de l'Institut, pour être déposé au Muséum à Paris. — (*Bulletin vendômois*, 1872, p. 310).

Pontneuf, ancien fief, psse de Lancé, et par extension sur celle de Nourray. — Ce fief relevait du chapitre St-Georges-de-Vendôme à foy et h. et 20 deniers de service annuel. — Ce fief avait été vendu en 1501 aux frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme par Guillaume Goupil. — Les pères de l'Oratoire, héritiers des frères de l'Hôtel-Dieu le vendirent avec la dime de Berthault au prieur de Lancé en 1669. — (Arch. Nat., P 610, fol. 44. — Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire 1669]. — Bibl. de Vendôme, ms 285, p. 254 [an 1601]).

Pontoirie (La), éc., c^e de Bouffry.

Pontonnerie (La), ou *les Pontonnières*, h., c^e de Couture.

Pontonnerie (La), anc. mét, psse de Fontaine-Raoul, près l'Estriverde, aujourd'hui confondue avec l'Estriverde. — Arch. L.-et-Cher, E 171, 177).

Pontonnerie (La), anc. mét., dont le nom paraît avoir disparu, faisait partie de la terre de la Jousselinière, psse de St-Ouen. Elle contenait 40 septérées et 8 boisselées. — Elle devait à la seigneurie de la Jousselinière 28 sous tournois, tant cens que rente. Elle était déjà morcelée en 1645. — (Titres de la Jousselinière. — Chartrier des Minières, Titres de Pierrefitte).

Pont-Porchet, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de St-Pierre-des-Bois, entre le Pin et St-Pierre. — Elle appartenait à l'abbaye de St-Georges et fut vendue national^t en 1791 pour 1.875 l. — (Arch. L.-et-Cher, H, liasse de St-Georges, chemise VI ; Q, District de Vendôme, 26).

Pont-Robert (Le), éc., au bout de la rue de la Mare, ville de Vendôme. — Ce nom lui vient d'une arche appelée ainsi sur le fossé Chevrier. — (*Le Loir*, 4 mars 1848).

Pont-Rond (Le), éc., c^e de Beauchêne.

Pontrond, f., c^e de Choue. — *Pontheron*, xv^e s., (Chartrier de St-Agil). — *Pontron*, (Cassini). — *Pontron* (État-major). — Cette métairie dépendait autrefois du domaine d'Alleray. Il y avait là, sur le ruisseau de Pontrond, un moulin qui déjà se trouvait détruit au xvi^e s. — (Notes ms de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après les Chartriers de St-Agil et de Glatigny).

Ponts (Famille des) ou *De Pontibus*. — *Les Ponts de Baillou*, xiii^e et xiv^e siècles.

Ponts (Les), deux fermes, c^e de Baillou, l'une appelée le Pont d'Ahaut ou Grand Pont, l'autre le Pont d'Abas ou Petit-Pont. — *Pontes, les Ponts*, xiv^e s., (Obituaire de la fabrique de Baillou). — Ancien fief tenu à foy et h. de plusieurs seigneuries, savoir des Mézangères, de l'Abbaye de St-Calais et des fiefs de la Rousière et du Pressoir de Baillou.

Ce fief était aux xiii^e et xiv^e s. aux mains d'une famille de *Pontibus*. On en connaît les noms par l'Obituaire conservé aux archives de la fabrique de Baillou. Mais cet obituaire ne donne pas la date de leur mort. Ce sont : Poupard de *Pontibus*, Jean des Ponts, Guillaume de Pont ; Hugues Maltort des Ponts, et Philippe des Ponts.

En 1476 Guillaume de Villiers, écuyer, est seigneur des Mézangères et du Pont. — En 1490, Marguerite de Tussé, veuve de Jehan de Villiers, avait le bail de ses enfants pour raison des domaines, fief et seigneurie des Ponts. — Le 31 juillet 1556, Madeleine de Baif, dame de Mauge, des Mézangères, Riverelles et la Cour-du-Bois, fille aînée et principale héritière de François de Baif et de Françoise de Villiers et épouse séparée de biens de Félix de Chourses, seigneur de Malicorne, vendait à François de St-Meloir, lieutenant général à St-Calais, pour lui et Guillaume Cadaine, son épouse, « la terre, fief, domaine et seigneurie de Ponts... en trois métairies avec la métairie de la Berrière exploitée avec la métairie du Grand-Pont, les fiefs du dit lieu de Pont, le fief de Combreise, etc ».

En 1587 la sgie des Ponts est à François de St-Meloir, fils des précédents, Sgr de Ponts et de la Planchette. Il épouse cette année-là Marie Thiboust, fille de Michel Thiboust, sieur de la Beschetière et de Beauvais, receveur des aydes à Châteaudun, et de Barbe Haligre. — En 1600, à Nicolas de St-Meloir (qui paraît frère du précédent), sgr de Fosseronde et de Pont, lieutenant général de St-Calais, époux en première nocces de Paule Flotté et en secondes nocces de Madeleine le Paulmier. — En 1614 à François de St-Meloir, fils du précédent et de sa première femme ; lui-même lieutenant général de St-Calais, sgr de Villehémon et aussi de Ponts, par partage fait le 20 février de cette année 1614. Il avait épousé par contrat du 11 février 1608, Elisabeth d'Illiers, fille de Christophe d'Illiers, sgr des Radrets et de Anne de Rabodange. Le 20 août 1618, il vendait le Grand-Pont à François Belot, sieur de la Perrière, bourgeois de Paris,

pour se libérer d'une dette contractée par son père Nicolas. Le dit Belot, décédé vers 1645, laissait pour héritiers ses neveux, enfants de feu Catherine Belot et de feu Sébastien Hardy, sgr de la Censive de l'Estourville, de la Muzardière et des Bruyères et qui étaient : Claude Hardy, conseiller du roi au Chatelet de Paris, Sébastien Hardy, trésorier de France en la généralité de Paris, Jean Hardy, avocat au parlement, Anne Hardy, femme de Claude Le Bossu, sieur de Courbevoye et Marie Hardy, femme de Regnault Mauray, auditeur en la chambre des Comptes à Paris. — Le Grand Pont fut attribué à cette dernière qui avait déjà reçu de son père, Sébastien Hardy, la terre et scgie de la Tabaise à l'occasion de son mariage, en 1639. Depuis ce temps, la métairie du Grand-Pont fut attachée au sort de la Tabaise.

Mais la scgie elle-même des Ponts resta à la famille de St-Meloir avec le Petit Pont, la Javarière et la forêt de Fosseronde. — En 1655, elle est à Elisabeth de St-Meloir, fille de François et d'Elisabeth d'Illiers, qui épouse Christophe Philippes, écuyer, conseiller maître des requestes ordinaire de la reine lequel hérita de la charge de lieutenant général de St-Calais. — En 1664 elle est à Louis Philippes, fils aîné des précédents, lieutenant général de St-Calais, époux de Hélène Bordier. Il est dit en 1677, seigneur des Ponts, la Javarière, Fosseronde, la Forêt, etc, par suite des partages entre lui et ses frères et sœurs, qui étaient : 1^o Auguste Philippes éc^r, sieur du Hallier, capitaine au régiment de Navarre ; 2^o Françoise-Anne Philippes, épouse de Antoine-François Philippes, éc^r, sieur des Radrets ; 3^o Anne Philippes, épouse de Paul Arnoul, conseiller du roi et son référendaire en la Chancellerie de France.

Le 29 juillet 1687, par acte devant Prieur, notaire au Chatelet de Paris, Louis Philippes vendait ses terres fiefs et scgies du Petit-Pont, la Javarière, bordage de la Forêt et Fosseronde, à dame Angélique de Mauroy, veuve de messire Jean Lemaigre, conseiller du roi, receveur général des finances en Guyenne, dame de la Tabaise et du Grand-Pont ; laquelle reconnaissait devoir le prix de cette vente, soit 25 mille livres, à D^{lle} Thérèse Philippes, fille du vendeur, à l'occasion de son mariage avec Melchior Villain, bourgeois de Paris, fils de feu Jean Villain bourgeois de Lyon et de Perrette Pérelle, lequel Melchior Villain devenait successeur de son beau-père comme lieutenant général de St-Calais, et dont le contrat était passé le 1^{er} août de cette année

1687, devant Royer, notaire à Paris.

Les métairies du Grand et Petit-Pont furent ainsi réunies encore une fois dans les mêmes mains et furent acquises enfin avec la Tabaise le 24 août 1743, par Jean Villain, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général de St-Calais, fils de la susdite Thérèse Philippes, fille du vendeur de l'an 1687, et du susdit Melchior Villain. Les Ponts d'ahaut et d'abas suivirent toujours depuis ce temps le sort de la Tabaise. — Voir *Tabaise*.

Arch. Nat., P 667, n^o 29 ; P 691, n^o 59 à 62. — O. Blanchard, *Notice sur Baillou*, au *Loir-et-Cher historique*, 1894, p. 293. — Collection Eug. Vallée, Dictionnaire manuscrit de Pasty de la Hilais sur les fiefs de St-Calais, au mot : *Pont-Javarière*. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 90 et 91. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 172, 174, 226. — Collection R. de St-Venant, liasse *Baillou*, Dossiers *Tabaise* et *Ponts* et notes ms. de M. Bouet, curé de Baillou, vers 1880 (conservées par l'abbé Chéramy).

Ponts (Les), f., c^e de Lunay. — Elle faisait partie de la terre de la Montellière. — (Collection R. de St-Venant, liasse de Lunay, Dossier de la Montellière).

Pont-St^e-Anne (Le), éc., c^e de St^e-Anne.

Pont-St-Bié ou de St-Bié (Famille du). — *Le Fief du Pont-St-Bié* XII^e s.

Ponts de Bray, village situé presque tout entier sur la c^e de Lavenay (Sarthe), mais dont 8 maisons et 31 habitants sont sur la c^e de Sougé, (Loir-et-Cher). — Le nom de ce village vient de ce qu'il est proche des ponts jetés sur la Bray dont le cours se divise en plusieurs bras proche son embouchure. — Là se trouve la station de jonction des lignes de Paris à Bordeaux (Etat), et Blois à Ponts de Bray, par Vendôme.

Ponts de Tournay (Les), cités aux papiers du Bouchet-Touteville (au Chartrier de Meslay). — Voir *Pins-et-Turnay*.

Ponts-Neufs (Les), éc., c^e de St-Firmin.

Popelinère (Famille de la). Voir *Darrot de la Popelinère*.

Popelinère (La), lieu-dit, c^e de Sargé. — *La Poupelinère*, XVI^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Trousserie. — En 1526 il est à Jean Giroys, sieur des Claies et de la P., époux d'Opportune de Cordon. — En 1583, à Gabriel de Giroys, y demeurant, époux de Marie, fille de feu Nicolas de St-Meloir et de Marie Le Tonnelier, et fils de Jean de Giroys, sieur des Claies et de la P. et de Marie le Bariller, alors remariée à Guillaume de Cibert, sieur de la Borde. — En 1673 il appartient encore aux seigneurs des Claies. — Au XVIII^e s. il est aux sgrs de Montmarin. — (Arch. L.-et-Cher, E 93 [1526]. — Collection R. de St-Venant, liasse de

Baillou, titres de la Tabaise, [1583]. — Eug. Vallée, Chartrier de Coulange, [1673]. — Plaque mortuaire de l'église St-Martin de Sargé.

Le Por, écart, sur la carte de Cassini, psse de Cellé, au sud du bourg.

Porcherie (La), h., situé communes d'Artins et des Essarts. — Anc. mét. appartenant à la Commanderie d'Artins. Elle avait été achetée au XIV^e s. de Macé Porchier, par Hamelin Giroust, commandeur d'Artins. — Vers 1810, la moitié de ce lieu de la Porcherie fut porté de la c^e d'Artins sur celle des Essarts. Ce hameau a aujourd'hui 3 maisons sur Artins et 2 sur les Essarts. — (Clément, notice sur Artins au *Bulletin vendômois*, 1904, p. 257. — Cadastres d'Artins et des Essarts).

Porcherie (La), f., c^e de Lunay. — Ce lieu relevait censiv^t du fief des Mesures à 27 sols 9 deniers de cens. — En 1586 il appartenait à Arnoul Deniau, élu à Vendôme, qui la passa à Ambert Chatain en échange des 5 huitièmes du logis de Courtenu à Vendôme. — Au XVIII^e s., cette métairie appartenait à la maison de Charité de Montoire. — (Arch. L.-et-Cher E 17. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton *Vendôme-Vieilles Maisons* [Courtenvaux]. — *Bulletin vendômois*, 1890, p. 106).

Porcherie (La), anc. mét., psse des Roches. — C'était la Basse-Cour de la Virginité. — (Arch. Nat., P 608. — Arch. du Loiret, A 1624, p. 35).

Porquier (Famille). — *La Bausserie* (de Savigny), XVIII^e siècle.

Porreia (La). — Ce lieu est cité au Cartulaire dunois de Marmoutier, de Mabile, charte 225, comme formant une des limites des terres du prieuré de Chauvigny « usque ad marches de la Porreia ». Il devait être situé entre Fontaine-Raoul et Corbigny. — On pourrait dire aujourd'hui : *Les Marchais de la Porreia* ; mais on ne connaît pas ce lieu.

Portail d'Apremont (Famille du). — *La Charmoye* (de la Chapelle-Vicomtesse), XVII^e et XVIII^e s. — *La Vinardière*, XVII^e s. — Armes : *D'or à une fasce d'azur, chargée de trois têtes de léopard d'argent bordées et lampassées de gueules*. — (Arm. manuscr.). — *Alias* : *D'azur à trois têtes de léopard d'argent*. — (La Chesnaye).

Portau (Le), f., c^e de Couture. — *Le Portau de Vallaines* (aveu de 1406, Arch. Nat.) — Ancienne seigneurie et manoir dont on voit encore les restes, qui relevait de Lavardin à foy et h. et avait moyenne et basse justice. Sa censive s'étendait sur une partie de la paroisse de Couture, et comprenait les lieux suivants : Le Moulin du Pin, l'Aistre de

l'Isle, l'Aistre de la Bellerie, l'Aistre de la Tuffière, la Challetière, la Coquinière.

Le Sgr de la Possonnière était homme de foy du Portau auquel il devait foy et h. simple, etc., plus 2 sols tournois de service au jour de l'Angevine. — Le seigneur de la Fourrière en relevait aussi de même et à 4 sols tournois de service.

Il est probable que ce nom de *Portau de Vallaines* ou *Vallènes*, venait à ce fief de ce qu'il a longtemps été possédé par les sires de Vallènes au Maine (les de Bueil) néanmoins un censif près du Portau portait particulièrement le nom de Vallènes ou Vallaines.

En 1406, Guillaume de Bueil rendait aveu à Lavardin pour le Portau de Vallaines et dans cet aveu, se trouve spécifié le Moulin du Pin qui faisait alors partie du domaine du Portau.

En 1473, le Portau est à Jacques de Bueil, Sgr du Bois et Boille, et autres lieux. — En 1484, à Georges de Bueil, Sgr de Crassay, héritier de feu Jacques de Bueil, et époux de Françoise des Touches. — En 1493, il est encore à Georges de Bueil qui en rend aveu à Lavardin. Le détail de cet aveu porte : « Ma court et habergement dudit lieu du Portau de Vallaines en la paroisse de Couture... maisons, granges, roches, fuye, court, courtils, jardins, plessis et garenne à cognis défensable, pourpris, haies, buissons etc., contenant 3 arpens, joignant le chemin de Couture à votre forêt de Gastines, par devant la Ratellerie. » (Arch. Nat., P 653).

En 1512, Marguerite de Broc, d'abord veuve en premières noces de Georges de Bueil, (lui-même veuf d'abord de Marguerite des Touches), puis en secondes nocces de Louis de Champdion, rendait aveu à Lavardin pour le Portau, au nom de ses fils mineurs Jean et Georges de Bueil.

En 1530, le Portau est à Jean de Bueil, Sgr de Fontaine-Guérin, la Motte-Sonzay, la Roche-Bénéhart, Vallaines, *le Portau de Vallaines*, Razillé et Chevelu.

Le 6 juin 1539, Claude de Ronssard fils du Sgr de la Poissonnière et Anne Tiercelin sa femme, achetèrent de Jean de Bueil, chevalier, Sgr de Fontaine-Guérin, de la Motte, et de Chatel du Bois, les fief, terre et seigneurie du Portau de Vallaine avec le fief et domaine de Chevelu et de Razilly etc., avec tous et chacun les droits que au dit vendeur et autres héritiers du feu M. Georges de Bueil, père du dit vendeur, peut competter et appartetenir es fiefs et seigneuries de Portau de Vallaines, fief et domaine de Chevelu-Razilly et fief de Vallaines, leurs

appartenances et dépendances, etc.... lesquelles choses situées paroisse de Couture, les Essarts, Sougé et Artins, tenues à foy et hommage, partie de Monseigneur de Vendôme, partie de Poncé, partie des Essarts, et les fiefs de Vallaines du seigneur de Girardet. Témoins : Marguerite de Broc, mère du vendeur, et Françoise de Montailler son épouse. Le prix était de 8.000 livres (Arch. du Pin, *Revue du Maine*, t. XIV, 1884, p. 114).

La seigneurie du Portau de Vallaines suivit alors le sort de la Poissonnière à laquelle elle fut d'autant plus liée que cette possession du Portau permettait aux propriétaires de la Poissonnière de relever directement de Lavardin, c'est-à-dire des ducs de Vendôme.

C'est encore aujourd'hui une ferme du domaine de la Poissonnière.

Arch. Nat., P 652, n° 39 et 43; P 653, n° unique; P 714, n° 140; PP 50, vol. 116, n° 141. — Carré de Bussierolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, au mot *Crassay*. — Arch. du Cognier, E 9, et 52 (n° 10). — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 248 et 249. — *Revue du Maine*, t. XV, 2^e sem., 1884, p. 114 (d'après les Archives du Pin). — Cadastre de Couture. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 95. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*, p. 266. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 99.

Portau (Le), éc., c^e de Pezou. — *Le Porteau* (Cadastre).

Portau (Le), moulin, c^e de Villedieu. — *Le Porteau*, (État-Major). — Ce lieu fut vendu à la Trinité en 1386 par maître Signard Croeset pour 100 francs d'or avec réserve sa vie durant, des dîmes et terrages des blés, vins, laines, aigreaux et des offrandes de l'église de Chemillé. — (*Cart. de la Trinité*, 530 note 1, p. 373).

Port-d'Artias (Le), h., c^e d'Artins, 30 hab. — Ce nom de *Port d'Artins* paraît être une déformation de *Pont-d'Artins*. Là en effet se trouvait le vieux pont romain dont les vestiges se retrouvent encore dans le Loir.

Porte (Famille de la). — *Meslay, La Grappevie, Le Châtel de Lisle*, XVII^e au XIX^e s. — *Lignières, La Touche-Chenard, La Bastière et Ronsard*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'argent; et accompagnée de trois tours de gueules*, 2 et 4. — (Chartrier de Meslay).

Porte (Hippolyte de la), littérateur, né à Paris en septembre 1771, mort à Meslay en 1852. — Il était fils de Jean-Baptiste-François de la Porte, seigneur de Meslay, qui était alors maître des requêtes, et depuis fut Intendant du Roussillon, puis de Lorraine. Il avait pour sœur la comtesse de Salaberry, femme du dé-

puté de Loir-et-Cher sous la Restauration.

Hippolyte de la Porte se destinait à la magistrature, mais les événements le forcèrent à émigrer. Il se réfugia à Venise, puis à Hambourg. — Il rencontra en cette ville l'écrivain Rivarol avec lequel il se lia d'amitié, et nombre d'autres émigrés français.

Rentré en France après le 18 brumaire, il se fixa à Meslay auprès de son père, ne s'occupant que de bonnes œuvres et de littérature, particulièrement celle du XVIII^e s., mais avec des idées chrétiennes.

Il collabora à l'œuvre de St-Allais qui continuait le grand ouvrage qu'on appelle *L'Art de vérifier les Dates*, et aussi à la *Biographie Michaud*, à laquelle il fournit plus de 100 articles, entre autres ceux du maréchal de Rochambeau et du général Perron. On a de lui : *Notices et Observations à l'occasion de quelques femmes de la Société du XVIII^e s.*, et sur le dernier des maréchaux de Brissac; — *Notice sur Rivarol*. — *Les Souvenirs d'un émigré*, (1843), etc.

M. de la Porte faisait partie de la société littéraire fondée à Vendôme en 1806 et qui comptait parmi ses membres MM. de Passac, Josse de Beauvoir, de Salaberry, Bourgogne, de Montlivault, etc. Il était aussi de la *Société des Bibliophiles de l'Institut des Provinces*, etc. Il laissa derrière lui le souvenir d'un fin lettré, d'un homme d'une grande bienfaisance, et d'un ami dévoué. Il ne s'est jamais marié, et légua la terre de Meslay dont il avait hérité de son père, à la fille de sa sœur, Mlle de Salaberry, épouse de M. de Lavau qui avait été Préfet de police sous la Restauration. (Voir sa notice).

La *Biographie Michaud* (2^e édition), a consacré à M. de la Porte un article intéressant; mais par erreur on lui attribue la traduction de romans anglais et allemands, ce qu'il ne fit jamais. — (Richard de la Hautière, *Etude biographique sur M. Hippolyte de la Porte*, 1868. — Pétigny, *Notice sur M. Hippolyte de la Porte*, extrait du *Bulletin Soc. archéol. de l'Orléanais*, 1852. — Laurentie, *Notice nécrol. sur M. Hippolyte de la Porte*, 1852).

Porte (La Petite), f. et villa, c^e du Gault, à une altitude de 234 mètres. La Carte de Cassini y marque une croix de Calvaire. — Ce lieu au XVII^e s. appartenait à la famille Breton des Bordages. — (Arch. du château de la Grande-Borde).

Porte-Chartraîne (Fief de la), appelé aussi *du Prieur de Lavardin*, paroisse de la Madeleine de Vendôme. — Ce fief relevant censiv^t du château, s'étendait le long de la rue du Change entre le Pont-

Perrin et la Porte-Chartraîne, côté Est. Il s'étendait encore à droite du faubourg Chartrain en allant vers le Grand-Cimetière jusqu'à la rue de la Cloche-Rouge et peut-être plus loin. Il reprenait encore après le Grand Cimetière vers la Maladrière et comprenait les Capucins. — On l'appelait, dans la campagne, le Fief du Prieur de Lavardin et dans la ville, le Fief de la Porte-Chartraîne. Il avait son four banal de l'autre côté de la rue du Change, au coin de la rue des Béguines, mais ce four paraît provenir des Béguines, et appartenait pour moitié aux religieuses de la Virginité.

Le fief de la Porte-Chartraîne fut donné vers 1050 par Salomon de Lavardin au Prieuré de St-Gilderic de Lavardin qu'il venait de fonder. Il resta toujours dans la suite la propriété des prieurs de Lavardin, d'où son nom de Fief du Prieur de Lavardin. — (*Cart. blésois de Marm.*, 625. — Arch. Nat., P 953, *passim*. — *Cartul. de la Trinité*, charte 2^e. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 108; 1889, p. 134. — Pétigny, p. 513, note 2).

Portes (Les), f., c^e de Houssay.

Port-Gandon (Le), h., c^e de Montrouveau.

Poscheveux (Famille). — *La Roulière-aux-Poscheveux*, XVI^e s. — *La Méverie* (de Mazangé), XVI^e et XVII^e siècles.

Posseze (Famille de). — Voir *Haudos de Posseze*.

Possetière (La), anc. mét., p^{se} de Lunay. — *La Pochière, La Poistière* (Vieux titres). — Cette métairie appartenait au couvent de la Virginité. Les religieuses, en 1566, abandonnèrent les revenus de cette métairie en faveur de leur aumônier « pour les bons et loyaux et agréables services, et pour l'entretienement du vestiaire et autre nécessités de frère Mathurin Lemercier, religieux profès de l'abbaye de Champagne, au diocèse du Mans, ordonné par les prélats, abbés, supérieurs et du chapitre général du dit Ordre pour célébrer et administrer les saints sacrements dedans ladite église et monastère de la Virginité » et cela sa vie durant avec la cave et les vignes du Ris et moyennant une rente féodale de un boisseau de bled et 2 chapons. — En 1609 le lieu de la Possetière, dont les bâtiments avaient été totalement ruinés, fut donné par bail emphytéotique à P. Futry, marchand, pour 10 deniers de cens et 10 livres de rente. — Au XVIII^e siècle, les terres de la Poistière furent réunies à celles de la Fossée. — (Arch. L.-et-Cher, H., Titres de la Virginité).

Possetière (La). — Voir *la Poissetière*.

Possionnière (La), château, c^e de Couture. — *La Poconière* (?), XIII^e s. (Archives de la Cour du Bois). — *La Possionnière*, XV^e siècle (Arch. Nat., P 652, n° 39). — *La Poissonnière*, (Cassini et État-Major). — (Depuis quelques années la prononciation *Possionnière* semble prévaloir et il est de fait que le nom est ainsi écrit en 1406 et 1493 dans les aveux du Portau de Vallaines).

Ancien fief relevant du Portau de Vallaines à foy et h. et deux sous de service le jour de l'Angevine, c'est-à-dire de la Trinité. (Arch. Nat., P 652, n° 39).

Le manoir de la Poissonnière ou Possionnière se compose encore aujourd'hui d'un gracieux monument du XVI^e s. qui a conservé une partie du cachet particulier que lui imprima son constructeur, Louis de Ronsard, père du poète, avec les inscriptions bizarres qu'il a cru devoir y faire graver.

Pour ce qui est de la description de ce manoir et des armoiries qu'il contient, nous renvoyons aux ouvrages suivants : *La Famille de Ronsard*, par Rochambeau, p. 73 et suiv.; *L'Histoire du Vendômois*, de Pétigny, 2^e éd^{on}, p. 608; *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1867, p. 198 et suiv.; *Recherches historiques sur le canton de Montoire*, par Malardier, p. 561 (à la Bibliothèque de la Société Archéologique du Vendômois); *Les Annales fléchoises*, 1904, 2^e sem., p. 305, etc.; et surtout *Le Bas-Vendômois*, par M. Hallopeau, (pp^{tes} de la Poissonnière), pp. 59 et suiv., et enfin *Pierre de Ronsard*, par Henri Longnon (1912).

Nous nous bornons à reproduire les inscriptions diverses qui émaillent les façades des bâtiments de ce manoir. — Sur la façade Nord : *Veritas filia temporis*. — Sur la tourelle de l'escalier, du côté midi : *Voluptati et Gratiis* et aussi : *Domi[ni]oculus longe spec[ta]t*. — Au-dessus des fenêtres vers midi : 1^o *D[omi]ne conserva me*; 2^o *Respice finem*; 3^o *Avant partir*. — On a pu inférer, du sens de ces devises, particulièrement de la dernière, que ces fenêtres furent achevées, tout au moins dans leurs gracieuses sculptures, au moment où Louis de Ronsard partait pour l'Espagne afin de rejoindre le roi François I^{er}, détenu prisonnier à la suite de la bataille de Pavie, ce qui donnerait la date de l'achèvement du manoir, soit 1525. — Au-dessus des portes des caves, les inscriptions suivantes indiquent la destination de chacune d'elles : — *La buanderie belle* (Ce dernier mot paraît n'avoir été mis là que pour achever la ligne). — *La fourrière*; *Vina Barbara*; *Cui des videto*; *Custodia dapum*; *Sustine et*

abstine. — Plus loin, sur la porte d'une tourelle en ruine et qui contenait encore un escalier pour passer au-dessus des caves, se rencontre cette inscription : *Tibi soli Gloria*.

Quant aux écussons peints à l'intérieur du château, ils représentaient les armes des Ronsard, de leurs alliances, et même celles des familles qui n'avaient avec eux que de faibles liens de parenté mais dont la reproduction chez eux flattait leur vanité. — On les verra décrits dans *Hallopeau* (loc. cit.).

M. l'abbé Froger dans un article inséré aux *Annales flechoises* de l'année 1904, p. 133, pense avoir trouvé un seigneur de cette Poissonnière en 1293 en la personne de *Ollivier de la Poconnière* qui épouse cette année-là Jeanne, fille de Philippe Tiercelin, Sgr de Conillon, en St-Martin de Sargé. Ce personnage était-il Sgr de cette Poissonnière ? La preuve n'en est pas faite d'une manière convaincante, dans la pièce reproduite par l'auteur ; cette pièce en indique simplement la possibilité.

Au XIV^e s., la seigneurie de la Poissonnière se trouvait entre les mains de la famille Ronsard. Et s'il faut en croire Pierre de Ronsard le poète, elle aurait été donnée à un de ses ancêtres, qui, fils cadet d'un certain marquis de Ronsard, grand seigneur du pays de Moravie ou environs, se serait mis à la tête d'une troupe de cadets gentilshommes de son pays en quête d'aventures et aurait été accueilli par le roi de France Philippe VI, comme capitaine à son service. Pour le récompenser, le roi lui aurait donné « des biens à suffisance sur les rives du Loir ».

C'est là la légende rapportée par le poète Ronsard lui-même. Une autre légende existe encore au sujet de la Poissonnière, rapportée en partie par l'abbé Simon, à savoir que Baudouin Ronsard étant venu voir la terre qu'il avait achetée sur les bords du Loir, fit donner un coup de filet dans la rivière, et que le pêcheur ayant amené des poissons qui ressemblaient beaucoup aux poissons appelés *Ross*, (*le Gardon-Ross*), qui ont fourni les meubles de l'écusson des Ronsard, il aurait voulu qu'on appelât ce château, *la Poissonnière*.

Mais cette autre légende est combattue par ces vers d'Amadis Jamin adressés au seigneur de la Poissonnière :

*La Poissonnière, de posson
Se surnomme, non du poisson
Qui des Ronsards nomme la race...*

Pour cause de ces trois vers, aujourd'hui on emploie volontiers l'appellation *Poisonnière* pour désigner le château des

Ronsard ; c'est ce que fait particulièrement le propriétaire actuel du lieu, M. Alfred-Louis Hallopeau.

Ceux qui préfèrent Poissonnière à Poissonnière prétendent que ce nom viendrait du droit affecté à cette terre, qu'on appelait droit de *posson* ou *paissou* et glandée en la forêt de Gastines, c'est-à-dire droit de faire paître les porcs sous certaines conditions ; mais alors, si cette terminaison en *ière* peut s'appliquer à chose pareille, il devrait y avoir des Chassières pour droit de chasse et les Pêchiers pour droit de pêche, etc., où encore, d'après MM. Laumonier et Hallopeau, de *Poison* qui veut dire *poisson*, mesure pour les liquides, en sorte que la Poissonnière devrait s'appeler « la Poissonnière ».

Si l'on nous permet un avis, nous croyons bien que Poissonnière ou Poissonnière vient de *Poisson* ou *Posson*, comme Charronnière vient de *Charron* et Guignardièrre de *Guignard*, et que le créateur du lieu se sera nommé Pierre ou Jacques Poisson ou Posson. Nous ne pouvons non plus accepter la légende poétique de Pierre de Ronsard sur cette invasion de guerriers moraves menés par son ancêtre.

Comme tous les gentilshommes du temps, fréquentant la cour, il avait intérêt, pour se grandir, à cacher l'origine probablement modeste de sa famille, afin de l'aurore d'un peu de gloire exotique faite d'en pouvoir prouver, par des titres authentiques, une autre de meilleur aloi.

On ne peut s'empêcher de penser que le nom de Ronsard, qu'on a écrit *Ronzart* et *Ronssart* (par deux ss, et qu'à tort on a souvent imprimé *Roussard*, prenant l'n pour un u), était déjà établi en Vendômois bien avant le XIV^e siècle.

Il existe à Arènes près Vendôme, un lieu dit, appelé Ronsart. C'était le nom d'un moulin, dit *Moulin Ronzart*, qui vers le milieu du XI^e siècle, appartenait à la famille des seigneurs d'Arènes. — A cette époque, Roger, fils de Mainard d'Arènes donna à St-Martin des biens à Arènes et entre autres le quart du *Moulin Ronzard* sur la Houzée, « in Uoseia siti, quem vulgus Ronzard appellat ». — Duchemin de la Chesnaye, dans ses mémoires, prétend même que ce lieu appartenait au XVI^e s. au poète Ronsard, mais c'est là une grosse erreur. Les terres et la métairie de Ronsard formèrent ensuite un fief qui fut réuni à celui de la Bastière. Il relevait alors du Bouchet-Touteville. (Arch. du château de Meslay). Ce moulin de Ronsard à Arènes existait encore en 1718.

Un lieu de Ronsard, à Villiers, était lieu habité au XVI^e siècle. C'est encore un lieu dit de Villiers sur le chemin de Courtozé.

Il est très probable que les Ronsard ont eu pour origine un personnage bourgeois, parvenu à l'aisance au XIV^e siècle comme tant d'autres, et dont les descendants se seront frottés aux Chevaliers, les auront servis en qualité de varlets ou d'écuyers d'écurie, pour parvenir eux-mêmes au bout de 2 ou 3 générations au rang d'hommes d'armes ; ils auront frayé avec la noblesse en épousant de leurs filles et c'est ainsi que Baudoin Ronsard (si Baudoin il y eut), put acheter la Poissonnière ou épouser la dernière des Poisson, ce qui est plus probable ; et, prenant leurs armoiries aux trois poissons, il sera devenu Ronsard de la Poissonnière. (Une famille Poisson dont les armes sont trois poissons est citée dans l'armorial de Touraine de Buserolle). — L'écusson aux trois poissons se rencontre avec la forme usitée au XIII^e siècle (?) à la base du clocher de Couture, dans la partie nord, à une hauteur d'environ 5 mètres. Il est placé là comme pour indiquer que le personnage qu'il représente a contribué à élever ce clocher.

L'origine ainsi supposée des Ronsard est celle de presque tous les gentilshommes du pays, dont les familles n'ont pas leurs racines plongées dans le profond du massif féodal et dont les noms ne se rencontrent au plus tôt qu'au XV^e s.

Tout ce que nous venons de dire sur l'origine des Ronsard ne repose que sur une hypothèse et des suppositions hasardées, nous le savons. Mais ces suppositions sont beaucoup plus vraisemblables que la légende du guerrier morave.

Il aurait été d'ailleurs bien peu récompensé de ses services par l'octroi de la Poissonnière, simple reffief de Lavardin, ce capitaine étranger, qui ne pouvait être moins qu'un personnage d'importance, du moment où il commandait à une troupe d'hommes d'armes. Un comte de Vendôme, n'était pas autre chose que capitaine d'hommes d'armes à cette époque ; et c'était un autre seigneur que les sieurs de la Poissonnière. Ce fief de la Poissonnière n'était à la hauteur des services que de simple homme d'armes, non d'un chef. Il était de ceux qui font convoquer leur possesseur, non avec le ban, mais avec l'arrière ban.

Cela dit, nous ne pouvons faire autrement que de présenter la chronologie des sires de la Poissonnière ou Poissonnière telle que nous la donnent les divers auteurs qui ont traité la question, et particulièrement Malardier, qui dans ses notes manuscrites sur Montoire, a puisé aux meilleures sources, l'Abbé Froger, MM. J. Martellière et Longnon ; sauf toutefois

quelques corrections que nous ont fournies les aveux déposés aux Archives Nationales aux Séries P et PP 50.

(La présente notice sur la Poissonnière était achevée lorsqu'a paru dans le Bulletin de la Soc. Archéol. du Vendômois [1^{er} trim. 1913], un article de M. J. Martellière, dans lequel l'auteur, par une idée ingénieuse, rattache les Ronsard de la Poissonnière aux possesseurs du moulin Ronzard d'Arènes au XI^e siècle, en suivant ces personnages dans la forêt de Gastines au XII^e s. là où les Ronsard du XIV^e siècle possédaient héréditairement des droits dans la dite forêt. — Voir *Bulletin vendômois*, 1913, pp. 11 et suiv.)

SEIGNEURS DE LA POSSONNIÈRE

I. — Olivier de la Poconnière, (très douteux). Il est époux de Jehanne Thiercelin, est sgr de Conillon et de la Turcandière en St-Martin de Sargé (1293).

I. bis — Baudoin Ronsard (?). Il est douteux aussi, mais, s'il a existé ainsi que l'affirme le poète, (et surtout Binet, son apologiste, qui lui donne son nom de Baudoin) il aurait vécu au XIV^e s. et serait le père de : 1^o) Gervais, qui suit ; 2^o) Probablement Guillaume qui mourut avant 1406 et dont les héritiers, cette année-là, sont dits relever du Portau de Valaines, à cause de leurs choses de la Perche. — (Arch. Nat., P 652, n^o 39).

II. — Gervais Ronsard, que Pasty de la Hilais prétend avoir rencontré comme Sgr de la Poissonnière et de Montchenou déjà en 1340, ce qui paraît hasardé et improbable. D'après St-Allais, (art. Lejeune t. IV, p. 54), il aurait épousé : 1^o) Agnès Thiercelin, qui est dite sa femme en 1380 ; 2^o) N. de la Brosse ; 3^o) N. Lejeune, fille de Jamet Lejeune, sgr de Monteaux, Jusseau et Valères, lequel se rencontre en 1380 et meurt en 1427. — Ce Gervais aurait eu pour fils, sans doute de son premier mariage : 1^o) Gervais II, qui suit ; 2^o) André Ronsard, qui suivra après son neveu Jean.

III. — Gervais II Ronsard, Sgr de la Poissonnière, qu'on rencontre en 1404. Il épousa Jeanne, fille d'Hamelin de Vendômois et de Alix de Bessé ; Elle dut lui apporter Alléré, aujourd'hui le Moulin au Voyer à Sargé. Il en eut Jean qui suit ; Cette Jeanne de Vendômois, après la mort de Gervais son mari, épousa après 1420, son amant Jean de Bourbon, sgr de Carency et de Savigny sur Braye, frère cadet du comte Louis, dont elle avait eu déjà trois enfants adultérins, et dont elle eut encore, après mariage, trois autres

enfants qui firent les souches de Bourbon-Carency et de Bourbon-Duisant.

IV. — Jean Ronsard, fils de Gervais et de Jeanne de Vendômois, sgr de la Poissonnière après son père. Il paraît n'avoir pas d'enfants de sa femme Thomasine de Renusson. et semble mourir avant sa mère. Il eut pour héritier son oncle, le suivant :

V. — André Ronsard, fils de Gervais et probablement d'Agnès Tiercelin sa première femme (qu'il avait déjà pour épouse en 1380). — Il rend aveu à Montoire (dans le fait à la comtesse de Vendôme) pour « ses bois de la Houssaye et leurs appartenances... et les droits d'amendes en la forêt de Gastine » en 1397, et aussi pour ses bois des Hamelières, etc. (Arch. Nat., P 652, nos 65 et 66). Il renouvelle cet aveu en 1407 (*Ibid.* 68). Il se rencontre déjà comme marié en 1399, alors qu'il rend aveu pour son fief de Tafforeau en Lunay. Il est encore dit simplement seigneur de Tafforeau en 1414 (A. N., P 657, n° 7 ; et P 661, n° 3). En 1415, il est, (d'après Gaignières), capitaine du château de Montoire. (Gaignières, 899, f° 4). Enfin, d'après l'Abbé Simon, qui prend cela dans le P. Anselme, il passe un accord avec Jean de Bourbon, Sgr de Savigny, second mari de la mère de son neveu de qui il tenait par héritage la terre de la Poissonnière. Cet accord est de 1434. (Abbé Simon, I, p. 212). — On a cru à tort cet André, frère de Jean, tandis qu'il n'est que son oncle et héritier. — Il avait épousé Catherine de Larçay, dont il eut : 1°) Jean R., qui suit ; 2°) Jeanne Ronsard, qui épouse Huet de Voré, à qui elle apporte Tafforeau ; 3°) Blanc Ronsard, Sgr de Montchenou, époux de Catherine de Cardun, dont les descendants furent Sgrs de la Denisière. (Voir *Denizière*).

VI. — Jean de Ronsard, fils aîné des précédents, sgr de la Poss., qui épousa le 14 oct. 1436 Briande de Verrière, dont il eut au moins le suivant :

VII. — Olivier de Ronsard, (voir sa notice) né au plus tôt en 1437, qu'on rencontre en 1478 époux de Jeanne d'Illiers des Radrets, fille de Guy d'Illiers et de Catherine d'Eschelles. Il fut échanson du roi en 1464, puis du duc de Normandie et capitaine de Vernon en 1477, Sgr de la Poissonnière, la Chapelle Gaugain, Romigny, Parfonds, la Ratellerie, Sarceau, etc. Il rendit aveu à Lavardin en 1484 « pour son moulin de la Poissonnière, autrement dit de Ronsard ». (A. N. P 661, n° 95). Il mourut en 1493 et sa femme Jeanne d'Illiers en 1505. Il avait fondé en 1464, dans la Chapelle des Augustins

de Montoire, une messe à dire par chaque semaine pour le repos de son âme.

Il eut pour enfants (sans ordre de primogéniture) : 1°) Louis, qui suit ; 2°) Jacqueline, qui fut la femme de Pierre de Cintré, sgr de Dzières en Blésois ; 3°) Jean, archidiacre de Laval et curé de Bessé, mort en 1535 ; 4°) Jeanne, épouse de Macé de Ternay, Sgr de Poulaine, fils d'Amoury et de Mathurine Tiercelin, qui se maria avec François Carreau, Sgr de la Carrelière et d'Ambloy, etc., maître d'hôtel ordinaire de Madame, mère du roi ; 5°) Marie, qui épousa François de Laval, Sgr de Marcillé et de Saumoussay, qui mourut en 1503, et ensuite, en 1504, Bernardin de Mineroy, Sgr d'Avaray et du Tertre (Longnon, p. 36) ; 6°) Jacques, protonotaire apostolique. — Tous sont nommés dans les partages de la succession de leur père faits en 1504.

VIII. — Louis de Ronsard (voir sa notice) fils aîné du précédent, Sgr de la Poissonnière, la Ratellerie, la Chapelle-Gaugain, Sarceau et les Fiefs communs, maître d'hôtel du roi François 1^{er}, puis du roi Henri II. (Voir sa notice).

Il était un des quatre gardes nobles de la forêt de Gastines, fief qu'il tenait de Lavardin et qu'il avait acheté en 1523 de Jean du Bellay, Sgr de la Flotte, pour 10 livres de rente annuelle. Il avait été en Espagne pour accompagner les fils de François 1^{er} envoyés en otages et y était resté prisonnier avec eux. C'est lui qui rebâtit la Poissonnière en 1515 et lui donna ce cachet du XVI^e siècle qu'elle a encore aujourd'hui ; c'est lui qui fit sculpter sur sa façade les multiples inscriptions qu'on y voit encore. Il avait épousé par contrat du 2 février 1514 Jeanne de Chaudrier veuve de Guy des Roches, sgr de la Basme. Il a été inhumé avec sa femme dans l'église de Couture et sur leur tombeau ont été sculptées deux statues couchées les représentant. Ces statues sont conservées, mutilées, dans une armoire de la sacristie de Couture. C'est à Louis de Ronsard qu'on doit la chapelle S^{te}. Croix de la Poissonnière fondée par lui en juillet 1535, d'après le Pouillé Manceau. Cette chapelle fut *décrétée* par l'officialité du Mans le 20 mars 1542. Le chapelain jouissait d'une maison et jardin au bourg de Couture et d'un pré de 4 arpens. Il devait dire dans cette chapelle trois messes par semaine. — Dès le XVIII^e s. et avant la Révolution, cette chapelle était supprimée et son culte comme ses revenus, reportés en l'église de Couture où elle paraît avoir été réunie à celle de Ste-Catherine. Elle existait encore en 1769,

époque où le sieur Pierre Douilhet en était nommé chapelain (Pouillé).

Du mariage de Louis de Ronsard avec Jeanne Chaudrier naquirent six enfants, dont deux moururent en bas-âge. Les quatre qui survécurent furent : 1°) Claude, l'aîné, qui suit ; 2°) Charles, prieur de St-Cosme en l'Isle près Tours, etc. [Voir sa notice] ; 3°) Pierre, le poète. [Voir sa notice] ; 4°) Louise, qui fut fille d'honneur de la reine Eléonore, et en 1532 épousa François de Crévant ou Cravant, Sgr de Cingé. Elle eut pour dot quelques terres autour de la Poissonnière, terres qui furent rachetées en 1545 par son frère aîné.

A la mort de Louis de R., le domaine de la Poissonnière comprenait une grande partie des terres de Couture et des Es-sarts, en partant de la Denisière pour aller à Vauméan et à la Bellerie et des prés sur la rive du Loir, entre le moulin du Pin et le moulin Ronsard. Il s'étendait au sud jusqu'à la lisière de la forêt de Gastines, dont l'état, office et garde appartenait à Louis, depuis le 29 déc. 1523 (Hallopeau).

IX. — Claude de Ronsard, né en 1518, Sgr de la Poissonnière et de la Chapelle-Gaugain, l'un des premiers cent gentilshommes de la Chambre du roi. Son père vivait encore quand il acquit en 1539 de Jean de Bueil, Sgr de Fontaine-Guérin, les terres du Portau de Valennes, Chevelu et Rasilly, moyennant la somme de 8.000 livres. Il devenait ainsi seigneur du fief suzerain de la Poissonnière. Il en fit l'annexe de son principal manoir de la Poissonnière, qui devint chef-lieu de toute la seigneurie.

En 1544 il obtint en outre, par échange, les fiefs et seigneuries de la Guytière et de la Rotellière qui sans doute avaient servi à apagner ses cadets et racheta les terres de sa sœur.

Il avait épousé par contrat du 1^{er} oct. 1537, Anne Tiercelin, fille de Julien T., Sgr de la Beschuère et de Jacqueline Boursier. En 1555, il était séparé de biens avec elle et mourut le 30 sept. 1556, non sans avoir, 15 jours auparavant, c'est-à-dire le 15 septembre, vendu la terre de la Beschuère qu'il tenait de sa femme, à Jean de Ranay et Rachel de Taillevis, son épouse, sans doute sœur du Sgr de la Mézière. Il laissait à ses enfants mineurs une succession fort obérée que durent administrer ses deux frères, Charles et Pierre, nommés tuteurs de ses enfants. — Il laissait huit et peut-être même neuf enfants : 1°) Louis, qui suit ; 2°) Gilles, époux de Françoise de Taillevis en 1576, qui fut Sgr de Glatigny, Fleurigny et

la Linotterie. Il demeura à Glatigny, paroisse de Savigny ; 3°) Marie, épouse d'Olivier de Brissart, Sgr de la Franchesse en Coudrecieux ; 4°) Françoise, religieuse ; 5°) Anselme, né en 1543, époux, en 1581, de C. Lelièvre ; 6°) Cécile-Eutrope, religieuse à Beaumont-lez-Tours en 1566 ; 7°) Charles, curé d'Évaillé ; 8°) Nicolas-Horace, prêtre. (M. l'abbé Froger croit ne devoir compter parmi les enfants de Claude de Ronsard, ni Anselme, ni Charles, le curé d'Évaillé, ni Nicolas-Horace et ne reconnaît que cinq enfants à Anne Tiercelin).

X. — Louis II de Ronsard (voir sa notice) était mineur quand sa mère rendait hommage au nom de son fils, le 28 août 1558, pour la plupart des seigneuries possédées par la famille. Il épousa Anne de Bueil, fille naturelle de Louis de Bueil, comte de Sancerre. Il en eut 4 enfants : 1°) Jacques, baptisé à la Chapelle-Gaugain, le 24 octobre 1567 ; 2°) Françoise, baptisée à la Chapelle-Gaugain le 22 septembre 1569 et qui épousa Jean Leguay, sieur de la Giraudière ; 3°) Anne, mariée à Jacques de Baussan, sieur du Poirier ; 4°) Jean, qui suit. — Louis de Ronsard vendit la Chapelle-Gaugain à Jacques Tiercelin en 1575 et dut mourir peu après 1578, époque de son testament, et sa veuve fut enterrée à Couture le 4 mai 1604.

XI. — Jean de Ronsard, dernier fils de Louis et d'Anne de Bueil. Il prit pour la première fois le titre de Sgr de la Poissonnière en 1590. Il épousa entre 1602 et 1606 Marie Louet fille de Clément Louet et de Marguerite Querlavoine, dame de la Baratoire, veuve de Martin Fumée, duquel elle avait eu trois filles, Marie, Françoise et Madeleine Fumée. Cette dernière épousa René de Menon. — On voit en 1599, Jean de Ronsard obtenir de Henri IV le droit de chasser à l'arquebuse. En 1608, il obtint de l'évêque du Mans de faire à nouveau célébrer la messe dans sa chapelle de Couture, qui sans doute avait été profanée par les protestants.

Jean de Ronsard décéda le 22 juin 1626, sans postérité ; sa veuve lui survécut. Ses sœurs héritèrent de lui, et possédèrent la Poissonnière sans doute indivisément.

XII. — Françoise et Anne de Ronsard, la première née le 5 sept. 1569, femme de Jean Leguay, sieur de la Giraudière, vers 1590 ; la seconde épouse de Jacques de Baussan, sieur du Poirier. L'aînée, Françoise, en 1635, étant veuve de Jean Leguay, rend aveu au duc de Vendôme pour les Fiefs-Communs relevant d'Aubemare. Dans cet aveu elle se dit dame de la Poissonnière, de Couture, la Ratellerie et

Fiefs-communs ; toutes choses qu'elle tient d'héritage de son frère, feu Jean de Ronsard, et s'excuse de ne pas donner le détail des terres parce que la veuve de son frère a gardé les titres par devers elle. (Arch. Nat., P 661, n^{os} 91, 92, 93). — La seconde, Anne de Ronsard, femme de Jacques de Baussan se dit aussi dame de la Possosnière. Elle fut inhumée à Couture le 17 janvier 1632, laissant 2 enfants ; Pierre de Baussan, qui suit, et Louise, qui épousa à Couture, le 16 février 1638, Ambroise de Guibert. — Pierre de Baussan succéda à sa mère dans la propriété de sa part de la Possosnière. Il épousa Catherine de Haranguier et en eut une fille, Marie, qui épousa le C^{te} de Vic. — Pierre de Baussan fut inhumé à Couture, le 2 juillet 1676. Il avait vendu sa part de la Possosnière entre le 4 février 1637 et le 20 octobre 1643 à son cousin germain, qui déjà avait la part de sa mère, le suivant :

XIII. — Jean Leguay, sieur de la Possosnière, etc., fils de Jean Leguay, sieur de la Giraudière et de Françoise de Ronsard. Il épousa Renée-Jacqueline de la Heurlière dont une fille qui suit :

XIV. — Marie Leguay qui épousa le 24 janvier 1658, François Rousselet, marquis de Chateaurenault, lieutenant mestre de camp au régiment des gardes, fils de François Rousselet, M^{is} de Chateaurenault et de Marie-Louise de Campans. Il mourut en décembre 1681 et sa femme en décembre 1684. Ils laissèrent dix enfants (Voir Busserolle, art. Chateaurenault), dont le suivant :

XV. — Albert-François de Rousselet, M^{is} de Chateaurenault, colonel du régiment de Cambrésis. Il mourut à Casal en septembre 1693, sans avoir été marié. Il semble avoir été Sgr de la Possosnière comme de Chateaurenault. Il laissait son marquisat à son frère cadet Balthasar. Mais celui-ci était chevalier de Malte et abdiqua en faveur de son frère le suivant :

XVI. — Dreux Rousselet, M^{is} de Chateaurenault et seigneur de la Possosnière, gouverneur de Redon, mourut sans alliance en septembre 1704 par suite des blessures reçues au combat naval de Velez-Malaga. Son marquisat passa à François-Louis Rousselet, son oncle, fils de François et de Louise de Campans. La Possosnière échappa de cette façon à la dépendance des Ronsard qui se perdaient par ailleurs dans le sang des Baussan, et qu'on n'a pas pu suivre jusqu'à présent.

XVII. — François-Louis Rousselet, M^{is} de Chateaurenault, né le 22 septembre 1637, capitaine de vaisseau en 1664, chef d'escadre en 1673, lieutenant général des Armées navales en 1688, vice-amiral, ma-

réchal de France le 14 janvier 1703, chevalier des ordres du roi, Grand Croix de St-Louis, mourut à Paris le 15 octobre 1716. Par contrat du 30 juillet 1684, il avait épousé Marie-Anne-Renée de la Porte, décédée en 1696, dont il eut quatre enfants, entre autres le suivant :

XVIII. — Emmanuel Rousselet, M^{is} de Chateaurenault, comte de Crozon, V^{te} d'Artois et de Mordelles, Sgr de la Possosnière, de la Giraudière, du Portau, de la Ratellerie, Chevelu, etc., né en 1695, mort à Paris le 11 mai 1739. — Il fut capitaine de vaisseau, lieutenant général de la Haute et Basse Bretagne, chevalier de St-Louis. Il épousa en prem. noces, le 18 février 1713, Marie-Emilie des Noailles, et en secondes noces le 18 juillet 1724 Anne-Julie de Montmorency, fille de Léon de M., marquis de Fossex et de Marie-Madeleine-Jeanne de Poussemothe de l'Estoile. — De ce second mariage il eut Marie-Anne, qui suit, et Marie-Charlotte, née le 20 septembre 1738, mariée le 25 juin 1752 à François de Varagne, marquis de Belessat.

XIX. — Marie-Anne Rousselet, née le 20 octobre 1726, porta le marquisat de Chateaurenault avec les terres de la Possosnière, etc., à son mari qu'elle épousa le 13 février ou le 4 avril 1746, qui fut Jean-Baptiste-Charles-Henri, comte d'Estaing, marquis de Saillans, comte de Revel. Il fut lieutenant général des armées du Roi vice-amiral de France, gouverneur de St-Domingue, puis gouverneur de Touraine après la mort du duc de Choiseul. On le voit en 1792 adresser une réclamation au directoire de Vendôme, au sujet d'objets saisis appartenant à sa chapelle particulière de la Possosnière. (Arch. L.-et-Cher D 595, n^o 729). Il fut condamné par le tribunal révolutionnaire à Paris et guillotiné le 29 avril 1793. Il était fils de Charles-François d'Estaing, marquis de Saillans et de Marie-Henriette Colbert de Maulevrier. Sa femme était morte à Paris le 4 février 1792.

C'est alors que la Possosnière qui aurait du revenir à la famille de sa femme, se trouva n'avoir comme prétendants à sa possession que des nobles émigrés, inhables à succéder. On ne sait par quel moyen elle fut adjugée aux sœurs naturelles de la comtesse d'Estaing, qui sont : 1^o) Marie-Catherine-Louise Dreux-Rousselet, épouse de Charles-Borromée Belland, inspecteur d'enregistrement à Blois ; 2^o) Sophie-Gabrielle Dreux-Rousselet, épouse de Marie-Joseph-Louis Barayon, l'un des administrateurs généraux de la régie nationale des Domaines et de l'Enregistrement. « Les dites citoyennes reconnues

seules et uniques héritières de Marie-Sophie Estaing » (sans doute une fille du comte d'Estaing décédée peu après lui) dans la ligne paternelle. Elles furent mises en possession des biens de leur sœur (?), le 15 frimaire an III et les vendaient le 15 germinal an IV à Christophe-Joseph Delaplace.

Il y a quelque chose d'anormal dans cette transmission de propriété par voie d'héritage, de la famille d'Estaing à des sœurs naturelles de Mme d'Estaing, née Rousselet. Ce renseignement nous est donné comme provenant des titres de la propriété de la P. Nous n'en connaissons pas la pièce probante.

M. Christophe-Joseph de la Place mourut en 1806 laissant trois filles, dont Pauline de la Place qui eut en partage le château de la Possosnière et épousa M. Jean-Louis Delahaye, conseiller à la cour de Paris. Elle mourut le 23 mars 1818 laissant pour fils Gabriel-Louis-Nicolas de la Haye qui prit possession de la Possosnière après la mort de son père en 1846 et mourut en 1860 laissant plusieurs enfants.

Aujourd'hui (1907), la Possosnière appartient à M. Alfred-Louis Hallopeau qui lui-même est gendre de M. Delahaye.

Chapelle de la Possosnière. — Cette chapelle, sous l'invocation de la *Sainte Croix* était placée sur l'un des côtés de la cour du château, elle a été supprimée au XIX^e siècle par M. Delahaye, propriétaire de la Possosnière. Elle existait probablement dès le XV^e siècle ; mais Louis de Ronsard est le premier qui nous la fasse connaître en y fondant trois messes par semaine, en 1536. L'acte de fondation de ces messes se trouve reproduit par la *Revue du Maine*, t. XV, année 1884, 1^{er} semestre, pp. 108 et suiv.

Il y est constaté que l'idée de cette fondation appartenait à Olivier de Ronsard, père de Louis, mais que n'ayant pas laissé de fonds suffisants pour accomplir son dessin, son fils la reprit pour son compte. L'acte est passé en la cour de Villedieu. Olivier de Ronsard, dans cet acte, est qualifié seigneur de la Ratellerie, la Possosnière, Sarceau et la Chapelle-Gaugain, et son fils est seigneur des mêmes lieux et en plus des Fiefs-communs. — Le chapelain de cette chapelle devait être choisi par les Sgrs de la Possosnière. — Le nouveau chapelain désigné fut Guillaume Prèteselle, prêtre, demeurant en la paroisse de Couture.

Les chapelains qui se succédèrent ensuite semblent avoir été pris parmi les vicaires de Couture. Les deux seuls qui nous soient positivement connus sont les

suivants : 1^o Julien Turquois, qui fut inhumé à Couture en 1631 ; 2^o René Buscher, chapelain de Ste-Croix en 1634.

Le 5 avril 1792, le Directoire de Vendôme arrêtait que les biens de la chapelle de Ste-Croix, érigée en 1680 (?) dans l'intérieur du château de la Possosnière à Couture seraient mis en vente malgré l'opposition du citoyen d'Estaing, propriétaire. Ce dernier se plaignit ensuite de la saisie des objets appartenant à sa chapelle et eut soin de faire savoir que depuis plus de 20 ans cette chapelle était convertie en grange.

Bibl. de Vendôme, manuscrits : 1^o Mémoires de Duchemin II, p. 74 ; 2^o Album Launay, II, p. 96. — Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty de la Hilaire, Dictionnaire des fiefs de St Calais, au mot *Chapelle Gaugain*. — Arch. Nat., P 652, n^{os} 39, 65, 66, 68 ; P 653, n^o 1 ; P 657 n^{os} 7 et 8 ; P 661 n^{os} 3 et 91 à 95. — Abbé Froger, *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard*, dans la *Revue du Maine*, t. XV, en 1884, 1^{er} semestre, pp. 91 et suivantes. — Bibl. Nat., Gaignières, 899, fol. 4 ; Ms 20.688. — Pouillé du dioc., du Mans, XVIII^e s., tol. 363. — Abbé Simon, I, p. 212 ; III, p. 496. — *Annales fléchoises*, V, 1904, 2^e sem., p. 305 (Froger) ; VI, 1905, 2^e sem., pp. 144 et suiv. (Hallopeau) ; X, 1^{er} sem. 1909, p. 203 (J. Martellière). — Reg. de Couture, *passim*. — *Revue des Sociétés savantes*, n^o d'avril 1867 (Testament de Louis de Ronsard, 1578). — Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, pp. 15 à 44, 52, 73 à 88, 205 à 272. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, pp. 59 à 100. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 91 et suiv. — *Cart. vendômois de Marm.*, 83. — Archives du château de Meslay, (Moulin Ronsard à Arènes). — *Bulletin vendômois*, 1867, pp. 198 à 208 ; 1874, p. 48 ; 1880, p. 93 ; 1899, p. 198 ; 1913, pp. 11 et suiv. (J. Martellière). — Malardier, pp. 537 à 616. — Pétigny, pp. 608, 609, 621. — St-Allais, *Dict. de la Noblesse*, IV, p. 164. — Thaumassière, *Histoire du Berry*, Livre XI, Chap. XV, p. 961 (Ed. 1689). — Carré de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*, art. *Génillé et Marray*. — Arch. de L.-et-Cher, D 595, n^o 729, et H, Liasse des *Augustins de Montoire*. — Passac, p. 85. — Eug. Vallée, *La Baronnie de Bouloire*, p. 70. — Abbé Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, I, p. 158. — Henri Longnon, *Pierre de Ronsard, passim*, etc., etc....

Poste ou la Pouste (La), anc. mét., psse de Busloup. — Elle appartenait à la Trinité. — Voir *Poullé*.

Poste (La), f., c^e de St-Amand. — Cette ferme, située sur la route de Paris en Espagne, dépend de la terre du Plessis-Fortia. — Elle doit son nom à ce que jadis le relai de poste se trouvait à cet endroit.

Postel (Famille de). — *Mithaudouin*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au lion de sable couronné et lampassé d'or*. — (Adr. Thibault).

Pot (Le moulin du), ancien moulin, psse d'Azé, paraissait être au dessous de Vau-chalupéau. — Il relevait à foy et h. de la Montellière. — En 1437, il était à Jean

Chapelain. — (Arch. Nat., P 639, n° 28).

Poteau (La), h., c° de Fontaine-Raoul, 28 habitants.

Potellerie (La), écart, c° de Villeporcher.

Poterie (La), f., c° de Beauchêne.

Poterie (La), h., écart du bourg, c° de Cormenon, 123 hab.

Poterie (La), f., c° d'Écoman (arrond^t de Blois). — Cette ferme, ancien fief, a donné son nom à la famille Huart de la Poterie et de Beaulieu qui a fourni des magistrats à la Ville-aux-Clercs aux XVII^e et XVIII^e s. — (Reg. de la Ville-aux-Clercs, *passim*).

Poterie (La), f., c° de Rahard. — Elle était aussi appelée *Le Petit-Teillé*. — Au XVIII^e s. on voit cette ferme, entre les mains des Sgrs de Teillé. — En 1789, les héritiers collatéraux de Louis-Nicolas Cadot, prêtre, décédé prieur de St-Ouen, vendaient la Poterie à J. B. Etienne Catherinet, Sgr de Villeporcher. — Les héritiers du sieur Catherinet vendirent ensuite la Poterie à la famille Bodineau qui elle-même vendit à M. Guianchain, lequel vendit à la famille Bourgogne. — Les héritiers Martellière-Bourgogne vendirent la Poterie vers la fin du XIX^e s. — Elle fut alors morcelée. — (Chartriers de l'Épau et de Villeporcher. — Renseignements locaux).

Poterie (La), anc. mét., psse de Romilly, proche le bourg. — Ce lieu en 1704 est à Michelle Deniau, veuve Nicolas Basset. — (Arch. L.-et-Cher, E 506).

Poterie (La), écart du bourg, c° de St-Amand, 28 hab. — Anc. mét. sur laquelle existait une rente au profit de la chapelle du grand cimetière de Vendôme. — (Arch. de L.-et-Cher, G 2346, fol. 164).

Poterie (La), écart du bourg, c° de St-Avit. — Four et fabrique de poteries, fort anciennement établis dans ce lieu où l'on cuit l'argile du pays. On y fabrique des tuyaux et pots à fleurs et aussi des poteries vernissées. Le chiffre d'affaires de cette poterie était de 8 à 10 mille francs par an (en 1891). — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 439 à 449).

Poterie (La), éc., c° de St-Gourgon.

Poteries (Les), lieu-dit, c° d'Azé, près la Chalopinière. — On a découvert en ce lieu de nombreux tessons de vases et fragments de briques à rebord qui font croire à l'existence d'une ancienne villa romaine. — (Neilz, *Histoire de la Conditte de Naveil*, p. 110).

Poteries (Les), lieu-dit, près du Grand-Mortier, c° de St-Ouen. — C'était autrefois un bois appartenant pour une quantité de 12 arpents au couvent de la Trinité qui le vendit en 1571 pour 27 livres

10 sols tournois par arpent, à Etienne Common, conseiller aux grands jours de Vendôme. Le dit bois restant chargé de 18 sols tournois de cens envers l'abbaye. — (Chartriers de l'Épau, Titres de la Haie aux Chats).

Poterie (La), anc. mét. psse de St-Cyr ou St-Martin de Sargé. — Elle appartenait à l'abbaye de l'Épau au Maine. — En 1503, elle était donnée à bail pour 4 l. 10 sous et 2 chapons ; en 1519, pour 10 livres tournois, 2 livres de cire et 2 couples de chapons. — En 1765, pour 180 livres. — (Arch. de la Sarthe, H 890).

Poterne (La), ancien fief et Sgrie dont le manoir a disparu, psse d'Azé. — Il paraissait situé entre la Roulière, la Charmoie et Buissay. — *Posterna*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *La Posterne*, XIV^e s. ; *La Pouterne*, XV^e s. *La Pouterne* XVII^e s. (titres divers). — Ce fief relevait, partie des Créneaux (de Thoré), partie du Bouchet-Touteville. Les seigneurs du Bouchet reportaient leur part à foy lige au château de Vendôme.

Au XII^e s. ce fief est entre les mains de personnages de ce nom. — Guillaume et Barthélemy de la Poterne sont témoins de dons faits à la Trinité dans la seconde moitié de ce siècle. — Vers la fin de ce même XII^e s., le même ou autre Guillaume de la Poterne fait plusieurs dons à la Trinité ; il a pour frère Barthélemy, et pour fils Robert, Jean, Guillaume et Raynaud, et pour filles : Haoïs et Marie. — En 1230, Geoffroy de la Poterne, chevalier, garantit le don fait au même couvent par Mathea, fille de Robin de la Poterne et Jean son fils. — En 1239, ce même ou autre Geoffroy de la Poterne vend à Marmontier les grandes dîmes de Pray. — Enfin en 1245, Jean de la Poterne, chevalier, et chantre de St-Georges, et Geoffroy de la Poterne, chevalier, son frère, donnent encore à Marmoutier des dîmes au même lieu.

Au XIV^e s., la Poterne était à Michel de la Poterne qui vendait alors 20 sols de rente sur ce fief à Jean Thierry, lequel céda cette rente en 1342 avec d'autres biens à Robert d'Estouteville, Sgr du Bouchet, en échange du bois de Ville-marchet. (Arch. Sarthe, H 1424).

En 1445, Alison d'Estouteville, dame de la Ferté-Hubert et du Bouchet avouait tenir à foy lige la moitié de l'habergement de la Pouterne, la moitié du portail et d'un arpent qui était sur la Roche et la dite Roche et autres héritages situés paroisse d'Azé, avec deux vassaux tenus dudit habergement. Lequel fief de la Pouterne, le sieur du Bouchet avait mis dans sa main par défaut d'homme. (Arch.

Loiret 1624). — Il en résulta un partage de la Poterne. — En 1488, les deux tiers de ce fief appartenait à Pierre Cochon, marchand aux Roches-l'Évesque, qui laissa son nom au *Bois-Cochon*, lequel bois est encore aujourd'hui affublé de ce nom. Une autre part, indéterminée, appartenait à Philippa, veuve de Michel Gastelier. Ces deux personnages vendirent leurs parts au Chapitre St-Georges, le premier moyennant 272 livres tournois. (Arch. L.-et-Cher, G 321).

Mais une partie de ce fief resta encore en des mains laïques, car en 1528, on voit Jacques Leprince et Bonaventure Courtin son cohéritier, avec Françoise de Frainoy et Ysabeau Sallier leurs femmes, faire foy et hommage simple au Bouchet-Touteville pour raison de leur fief de la Poterne. Et en 1610, Marie du Bellay, dame du Bouchet-Touteville, exerçait son retrait féodal sur Jean Courtin, sieur de Nanteuil, acquéreur de Renée Déniau, veuve de François Courtin, pour les lieux de la Roulière et de la Poterne.

Ce fief de la Poterne, après cette époque, paraît s'être partagé entre les seigneurs de la Roulière et le Chapitre de St-Georges. Et l'on voit des aveux du Chapitre et des ports de foy lige adressés aux ducs, au regard des Créneaux qui faisaient partie du domaine du duché, en 1553, 1693, etc.

Les Chanoines de St-Georges prétendaient que de leur fief de la Poterne relevaient les fiefs de Champrond et Pierre-Percée, paroisse d'Azé. — Aujourd'hui, il reste du fief de la Poterne, le Bois de St-Georges et le Bois-Cochon situés pses d'Azé et de Danzé.

Arch. Nat., PP 50, vol. 116, n° 8 ; P 609, n° 39 ; P 610, f° 983 ; P 714, n° VIII ou 183. — Arch. L.-et-Cher, G 321. — Titres de la terre de la Roulière. — Arch. du Loiret, A 1624. — Arch. de la Sarthe, H 1424. — *Cart. Trinité*, 524, 532, 550, 576, 612, 622, 633, 679, 692. — Chartier de Meslay, dossier du Bouchet-Touteville. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 76. — *Cart. blésois de Marm.*, 247, 248, 249. — *Bibl. de Vendôme*, ms. 285, p. 245.

Poterne (La), f., c° de Périgny. — *La Grande Poterne*, XVIII^e s. (Cart. de la Trinité, 856, p. 477). — *La Pouterne* (Cassini). — Anc. fief relevant à foy et h. du Bouchet-Touteville. — Ce lieu paraît avoir appartenu aux Sgrs de Périgny, jusqu'au XVIII^e s. où on le trouve aux Sgrs du Bouchet-Touteville qui le gardent jusqu'au XIX^e s. — En 1852, cette ferme est à la famille Gastebois, de Blois, et fut acquise par un sieur Moulte. — Les bénéficiers de la Trinité avaient sur cette métairie de la Grande Poterne, psse de Périgny, une rente que leur avait

donnée en 1234 Philippe de Bolay et Héloïse, sa femme. Cette rente était d'un setier de blé. — Cette ferme au XIX^e s. était dite contenir 112 hectares. — (*Cartul. de la Trinité*, 856, p. 477. — Chartier de Meslay, Notes sur le Bouchet-Touteville XVIII^e s. — Titres de la fabrique de Périgny. — *Journal Le Loir* du 12 oct. 1852). — *Bulletin vendômois*, 1896, p. 117).

Pothée (Famille). — *Les Moulins de la Ville*, ou de Montrieux, XIX^e s.

Pothier (Famille). — *La Bouchardière*, XVIII^e s.

Potier de Blancmesnil (Famille). — *Chicheray, les Hamelières, Chesne-carré*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur à 3 mains appaumées d'or, au franc canton échiqueté d'argent et d'azur*. — (Père Anselme).

Potin (Famille). — *Faye, Clairefontaine*, XV^e s. — Armes : *D'argent à deux fasces de sable, l'argent chargé de 6 merlettes de sable 3, 2, 1*. — (Armorial Chartrain).

Potronnie (La), ancien fief, psse de Faye. Il relevait de la Sgrie de Noyers à foy et h. — Il appartenait en 1405 à la veuve de Philippot Moreau, avec la Trochonerie. Il avait un four à ban et 20 sols de cens et une justice de 7 sols six deniers. — (Arch. L.-et-Cher, H, Titres de la Virginité, aveu du seigneur de Noyers au château de Vendôme en 1405).

Pouastière (La). — Voir *Pastière*.

Pouget de Nadailac (Famille du). — *La Ferrière* (de Touraine), XVIII^e et XIX^e siècles. — *Rougemont*, XIX^e s. — Armes : *D'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont à 6 coupeaux de sinople*. — (La Chesnaye).

Pouillet. — Voir *Pénillet*.

Pouilleuse, éc., c° de St-Gourgon. Il y a là une fontaine d'eau vive, qui ne donne de cours d'eau qu'à la saison pluvieuse.

Poulaillères (Les), f., c° de St-Agil. — *La Poulaillière*, XV^e s. — Il y avait là deux mét. dont l'une relevait de St-Agil, et l'autre de Villenoble. — La première, en 1465 appartenait à Robert Pétoüys. — En 1469, à Jean Pétoüys, bourgeois de Vendôme. — En 1654 à M. Robert Champion, de la famille des Sgrs de Conillon. En 1689 aux héritiers Champion. — L'autre mét. relevant de Villenoble, appartenait en 1610 aux héritiers de Charcigné, c'est-à-dire à Louis Haudry pour sa fille Louise, fille de Loyse de Charcigné sa femme, et encore à François Sanson prêtre, et René de Charcigné. Cette métairie ayant été acquise quatre ans auparavant, de Gilles de Voré, Sgr de

l'Épicière, Chev. de l'Ordre du roi. — Les P. en 1789, appartenaient au domaine de St-Agil. — (*Bulletin vendômois*, 1891, p. 144; 1901, p. 76. — Arch. Nat., p. 700, n° 87; P 773, 66b, [St-Agil.] — Terrier de St-Agil).

Poulain (Famille). — *Champoiseau*, xv^e siècle.

Poulard (Famille). — Huchepie (de Vendôme) xvii^e s. — Armes : *D'argent à une poule de sable dans des flammes de gueules accompagnée en chef à dextre d'un épi de sable, et à senestre d'un croissant de même.* — (Adr. Thibault).

Poulard du Boile (Famille). — *Boisvinet et l'Épicière*, xix^e s. — Armes : *De gueules à l'épi d'or, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent.* — (De Maude).

Poularderie (La), éc., c^e de Fontaines.

Poulardièrre (La), f., c^e de Villedieu.

Poule (La), éc., c^e de Morée.

Poulerie (La), anc. mét., psse de Choue ou St-Agil, relevait de St-Agil, et en 1469, appartenait aux héritiers Jean Petouys, bourgeois de Vendôme. — (Arch. Nat., P 700, n° 87).

Pouletterie (La), éc., c^e de Bonneveau.

Poulibat, ancien moulin, psse de Lignéres, entre Courcelles et Baigneux. — Il paraît avoir existé au droit de Pointras où on en voit encore les traces. — Il est cité en 1586 dans l'aveu du comté de Dunois, comme étant à Raoul de Reffuge, Sgr de Courcelles et de Baigneux. — (Arch. Nat., Q 495, fol. 94, v°).

Poulies (Les), lieu-dit, c^e de Fréteval. — Là se trouve une fontaine entre Fréteval et Courcelles. Elle est dans une prairie, à 50 mètres du Loir qui reçoit ses eaux. — (Arch. L.-et-Cher, G 1511).

Poulies (Les), éc., c^e de Villedieu.

Pouline, f., c^e de Villerable. — *Polinae*, (*apud Polinas*), *Polinacum*, xi^e s. (Cart. de la Trinité). — *Poulies*, xv^e s. (Arch. L.-et-Cher, G 287). — *Pouline*, xvii^e s. — *Poulline* (Cassini). — *Pouline*, (Etat-Major et Cadastre). — Ancien fief relevant à foy et h., partie du château de Vendôme pour 40 septérées de terre, et partie de St-Amand.

Ce lieu de Pouline est renommé comme atelier de l'âge de la Pierre. Non loin de là se trouve un plateau se terminant par une pente vers la vallée de la Brice, et qui, vu de ce côté, simule une butte, dont le sol est peu fertile, et qui est connu sous le nom de Butte de Pouline. — La roche calcaire y affleure partout. C'était sans doute une vaste clairière au milieu des bois. De nombreux vestiges de l'âge néolithique y attestent l'habitation de l'homme, à l'époque de la pierre polie. L. de Maricourt au Bulletin de la S. A. du

Vendômois a consacré à la butte de Pouline un article où il s'attache à décrire les objets rencontrés en ce lieu.

Il semble que ce nom de Pouline qui est resté à la ferme de ce nom, ait été primitivement un nom de contrée ou de territoire. C'est ainsi qu'au xi^e siècle, le chevalier Hilgaud, fils de Hugues, qui fut prévôt de Vendôme, donna à la Trinité sa villa de Bozon « *quæ est apud Polinas* »; puis sur la même terre, « *quam vocant Polinacum* », le même Hilgaud donne encore une tenue d'une charruée, propre bien de son père Hugues, qui fut lui-même prévôt de Vendôme. Et en 1516, Jeanne de Ronsard, veuve de Macé de Terné faisait accord avec la comtesse de Vendôme (Marie de Luxembourg), au sujet de « terres en non valloir, situées en *Poullinois*, au terrouer de Bourdigalle ».

Le premier seigneur connu de Pouline est *Benedictus de Polinis*, qui était de la famille du susdit Hilgaud et qui donna par le même acte (1^{re} moitié du xi^e s.), trois arpens de prés et autant de terre labourable que peuvent en semencer quatre setiers de froment. Joucelin, cousin du donateur, accorde son consentement à la dite libéralité à laquelle il ajoute deux arpens et une aire pour bâtir une grange, ce qui fut l'embrion des possessions de la Trinité dans cette contrée. — Plus tard, Hilgaud donna aussi aux moines au même lieu, une charruée de terre pour obtenir que son frère Hugolin soit enterré dans le couvent.

Au xii^e s., *Hugo de Polinis* est témoin de la donation d'un cens faite à la Trinité par Barthélémy de Buressart. — Il faut après cela passer au xv^e s. pour entendre parler de Pouline.

Guillaume de St-Amand est dit Sgr de *Poulies* (Poulines) en 1400. Il paraît avoir pour fille la suivante :

Marguerite de St-Amand, dame de Pouline et de la Touche-Chenard. En 1434 elle est dite veuve de Macé de Terné ou Ternay, et remariée avec Jacques de Hanuoré ou de Daumeré, qui est tuteur de son beau-fils Amaury de Terné, et dont elle est à nouveau veuve en 1462.

Amaury de Terné, Sgr du dit lieu et de Pouline, d'abord sous la tutelle de son beau père Jacques de Daumeré. Il rend aveu en 1434, pour son manoir de la Roche-Baudouin à Ternay. Il est encore vivant en 1495, mais paraît mourir cette même année. De sa femme Mathurine Tiercelin, il eut pour fils le suivant :

Macé II de Ternay, Sgr du dit lieu et de Pouline en 1495, année de la mort de son père, époque où il passe accord avec

le Sgr de la Borde au sujet de terres à Villerable. — Il épousa Jeanne Ronsard, fille d'Olivier Ronsard et de Jeanne d'Illiers. Elle est veuve en 1516, et en secondes noces épouse François Carreau, Sgr de la Carrelière et d'Ambloy. En cette année 1516, elle passait accord avec la Comtesse de Vendôme au sujet « de certaines terres en non valloir séant en *Poullinois* au terroir de Bourdigalle, au long du chemin ferré ». Elle avait eu de Macé de Ternay quatre enfants (voir *Ternay*) parmi lesquels les suivantes : Françoise, qui épousa Guillaume du Plessis, et Marie qui fut la femme de François de Gaignon, Sgr de Villaines; toutes deux eurent Pouline indivisément.

Marie de Ternay eut pour fille Marguerite de Gaignon, femme de Claude de la Loue, chev., Sgr du Dralieu, dont elle est veuve en 1573, avec un fils Joachim de Gaignon. Ce dernier paraît mourir jeune et la terre de Pouline vers 1590 (?) appartenait à sa mère Marguerite et à Françoise de Ternay, veuve de Guillaume du Plessis, toutes deux par indivis. Sur leurs héritiers, cette terre fut saisie en 1599 et les frères de l'Hôtel-Dieu formaient opposition à sa vente pour conservation de leurs droits.

En 1601, on voit cette terre entre les mains de Bernard de Fortia, Sgr du Plessis-Fortia, qui sans doute se la fit adjuger comme couverture d'une créance; mais elle revient ensuite aux descendants de Ternay en la personne du suivant :

Charles du Plessis, Sgr de Liancourt, de Ternay, etc., qui est rencontré comme Sgr de Pouline en 1618. Il est fils de Françoise de Ternay, fille elle-même de Macé de Ternay et de Jeanne Ronsard. — Il laissa Pouline à sa fille la suivante :

Gabrielle du Plessis, fille des précédents épouse de François, duc de la Rochefoucauld, prince de Marillac, etc., Sgr de Ternay et d'Ambloy.

Depuis cette époque, Pouline suivit le sort d'Ambloy (voir *Ambloy*).

En 1713, Pouline consistait en « bâtiments, pigeonnier, etc... 350 arpens de terre, y compris 40 arpens qui composent les fiefs des Grand et Petit Débat, 37 arpens de prés et pâtures, et la ferme de la basse-cour située devant la porte des lieux ci-dessus, et appelée la métairie d'en haut, etc.

Cette terre, restée dans les mains de membres de la famille de Verthamon, Sgrs d'Ambloy, même après la Révolution, fut vendue par cette famille en 1844 et achetée par M. Houssard. — Elle se composait alors de 309 hectares en cinq fermes nommées « La Grande

Ferme, la Basse-Cour, la ferme d'Abas, la Girardièrre et le Puits. » Elle fut réunie alors en un seul corps de ferme, et vendue par M. Houssard à M. Moreau. — Vers 1890, elle était à M. Tassin, député de Loir-et-Cher. Elle a été vendue au détail en 1900. Mais les bâtiments de la grande ferme en subsistent encore.

Cart. de la Trinité, 52, 53, 585. — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 58; 1879, pp. 92 et 188. — Arch. Nat., P 714, n° 66 et 130; P 986, f° 49. — Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, (*passim*). — Arch. du Loiret, A, n° 1636. — Arch. de L.-et-Cher, H, Reg. terrier de l'Oratoire, et G 287. — Biblioth. de Vendôme, Manusc. de la Soc. archéol., Titres de St-Amand et de Sasnières. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Villerable, Dossier Chante-loup. — Titres de la terre de Pouline.

Poulinière (Famille de la). — *La Poulinière* (de Savigny ?) xiii^e s.

Poulinière (La), h., c^e de Savigny, 41 hab. — *Les Poulinières* (Cassini). — Ancien fief censif relevant du Chatellier, à 17 deniers de rente, 10 sous de taille, 28 boisseaux de froment, 20 boisseaux d'avoine et un chapon. — Il y a apparence pour que ce fief ait donné son nom au xiii^e s. à Guillaume de la Poulinière, bailli des Roches en 1280 (Cart. N.-D. de Chartres). — Ce Guillaume de la Poulinière était pris pour expert dans un bornage de la seigneurie des Roches en 1258. — (*Cart. N.-D. de Chartres*, 292, note et table au mot *Poulinière*. — *Chartes vendômoises*, 383 [1258]. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Poulinières (Les), éc., c^e de Danzé.

Poullitte (La), lieu-dit, c^e d'Arènes. — En ce lieu, en 1862, on a découvert les fondations d'un théâtre romain, sur environ 25 ares de terrain. — Le plan de ce théâtre se trouve à la Bibl. de Vendôme, à l'Album Launay, t. I, pp. 95 et 96.

Poullain (Famille). — *Les Deffaits* (de Selommes) xvi^e s. — *La Houdonnière*, (du Poislav), xvii^e s.

Poulleau (Famille). — *La Fontaine de Gondré*, xvi^e s.

Pouleur ou Poullour (Famille). — *Les Minières*, *Villannoy* (d'Espéreuse), xv^e s. — *Champlain*, xv^e et xvi^e s.

Poullin d'Arsigny (Famille). — *Gla-tigny* (de Souday), xix^e s. — Armes : *De sable à l'aigle d'argent au vol éployé.* — (Abbé Blanchard).

Poulvé (Famille). — *Pray*, xix^e s.

Poupaille (Famille de). — *La Joubardièrre* (de St-Avit), xvii^e s. — *Le Plessis-Dorin*, (*de Plaisir* de Rahart), xviii^e s.

Poupardièrre (La), éc., c^e de Mazangé. — On voit aux reg. de Souday, qu'en 1605, le jour de vigile de l'Annonciation,

fut tué M. de la Poupardière, entre Mondoubleau et Choue.

Poupelinière (La). — Voir *Popelinière*.

Pouponnière (La), anc. mét., psse de Sasnières. — Elle relevait comme fief de la Sgrie du Chesnay à foy et h. et 5 sols de service. — Dans la première moitié du xv^e s. elle appartenait à dame Isabeau de St-Amand. — (Arch. Nat., P 631, n^{os} 32 et 33).

Pourchassis (Le), éc., c^e de Bonneveau. La *Pourchasserie*, 1610, (avenue de Bonneveau). — *Prochassy, Pourchassy, Pourchassis*, xvii^e s. — *Port-Jassy*, (carte du service vicinal). — Ancien fief relevant à foy et h. du château de Bonneveau. — En 1537 il est à Pierre Macé, archer de la garde du roi, à cause de sa femme, Marie de Boutillac, bâtarde. — En 1584, à Jean Garrault, Sgr de Prochassy, marchand et grènetier au grenier à sel de Montoire, époux de Françoise Dolbeau, lequel l'avait acheté de Jean Georget. Ce Jean Garrault a pour fils Philippe Garrault, Sgr de Prochassy (1622), qui a pour femme Jacqueline Frédureau, laquelle en 1631 ou 1632 épouse en secondes noces le sieur Marie Dubois, commissaire ordinaire de l'artillerie (et valet de chambre du roi). Elle avait eu, du premier mariage, pour enfants : Jacqueline, Philippe et Jacques Garrault. Ces deux derniers se rencontrent comme seigneurs du P., le premier en 1637, le second en 1651. — En 1690 Prochassy est à Jacques Tillier. — (Abbé Martin, *Monographie de Matral ou Bonneveau*, p. 42. — Arch. Nat., P 599, n^o 70 [1610], P 600, n^o 43, [1690]. — Malardier, pp. 1000 et 1002 [1584 et vers 1600]. — *Bulletin vendômois*, 1894, p. 248).

Poussard du Vigean (Famille). — *Les Radrets* (de Sargé), xviii^e s. — Armes : *D'azur à trois soleils d'or*. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 588).

Pousset (Le), éc., c^e de Villedieu. — *Poussay*, (Cassini).

Poussin (Famille). — *La Béchardière* (de St-Arnoul), xviii^e s.

Poussinerie (La), h., c^e de St-Jean-Frémental.

Poussinerie (La), ou *Poussinière*, f., c^e de St-Mars-du-Cor.

Poussinière (La), f., au bourg de Crucheray.

Poussinière (La), h., c^e de St-Rimay. — Là se trouvent des grottes anciennement habitées qui présentent des caractères de constructions antiques. Elles sont situées environ à mi-côte et dissimulées sous les taillis. Leur accès est difficile. — (Neilz, *Histoire de la Conditia de Naveil*, p. 113).

Pousterne ou Pouterne (La). — Voir *Poterne*.

Poutée (La), f., dont les bâtiments sont situés partie sur Busloup, partie sur Pezou. — *Nemus de Potestate*, xiii^e s. (Cart. de la Trinité). — *La Poustay*, xv^e s. (*id.*). — *La Grande Pousté*, 1673, (Arch. de L.-et-Cher). — *La Pauté*, (Cassini). — *La Poutaie* (cadastre de Pezou). — Cette ferme appartenait à la Trinité et provenait d'un défrichement dans les bois appelés *Nemora de Potestate*, qui avaient été abandonnés à la Trinité par Ursion de Fréteval en 1214. — En 1673, l'abbaye la donnait à bail à François Chaufourneau, garde du duc de Longueville. — En 1791, la Grande Poutée fut vendue nationalement pour 13.800 livres. — Elle fait partie aujourd'hui de la terre de la Gaudinière. — (Cart. Trinité, 656 et 859. — Arch. L.-et-Cher, E, 577 ; Q, District de Vendôme, 342. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123).

Poymule. — Voir *Poimule*.

Prairie (La), anc. mét., psse des Hayes ou de Ternay. — Elle relevait censiv^t du prieuré de Croixval et appartenait en 1635 à Charles Tillier, sieur de Vauguyon et à Gilles Buisson qui la possédaient par bail emphytéotique. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Prairie du Roy (La). — C'est paraît-il, le nom d'une prairie sur la rive gauche du Loir, c^e de Morée, en face le bourg de St-Hilaire. — Dans cette prairie, M. l'abbé Augis, auteur de *l'Essai historique sur la Ferié-Villeneuve*, croit pouvoir placer l'entrevue qui eut lieu le 22 juillet 1170 entre Henri Plantagenet, comte d'Anjou (Henri II d'Angleterre) et Thomas Becket, archevêque de Cantorbery. Mais les textes sur lesquels il s'appuie ne l'indiquent pas suffisamment pour pouvoir être d'accord avec lui sur cette assertion.

Il est probable que le pré de l'entrevue en question était plutôt situé entre Fréteval et Viévy, dans un lieu absolument ignoré et introuvable aujourd'hui d'une manière certaine et qui pouvait être au nord ou au sud de la Bosse, dans un pré disparu comme tant d'autres depuis qu'on a détruit les étangs et coupé les chaussées qui retenaient l'eau de ces plis de terrain.

Le pré de la rencontre qu'on surnomma « *Pratum Traditorium* » ou *Pré des Traîtres*, pouvait n'être aucunement étendu, car le nombre des personnages assemblés et leur suite n'était sûrement pas très considérable. Ce n'est donc pas un obstacle, que les vallons garnis de prairies soient étroits dans cette région.

Dans tous les cas on a le droit de croire

que le *Pré du Roy* ou *du Ray*, à Morée, aurait pris son nom d'un appelé Leroy ou Leray, plutôt que d'un roi de France et d'Angleterre. — Voir *Essai historique sur la Ville et Chatellenie de la Ferié-Villeneuve* par l'abbé J. Augis (p. 107 à 121, [Châteaudun, Pouillier, 1902] et la *Revue du Maine*, [art. Ledru], 1895, p. 267).

Prâles (Les), éc., c^e de Selommes. — *La Prasle* (Cadastre). — Non loin de là est la fontaine des Prâles, psse de Périgny. — Voir *Prasles*.

Prallière (La), f., c^e de Bouffry. — *La Praslière* xviii^e s. — En 1613 ce lieu est à Simon Baliepyvre. — En 1621 aux Sgrs de Droué-Bourguérin. — (Registres paroissiaux de Bouffry, 1613 ; de Droué, 1621).

Prardièrre (La), lieu-dit, ancien fief, c^e d'Ambloy. — (Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, 1683).

Prasle (La) ou *Les Prasles*, ancien fief, psse de Faye, aujourd'hui lieu-dit. Il relevait de Faye à foy et h. — La légende veut que là autrefois se soit trouvée une chapelle dédiée à Ste-Anne, dont la statue aurait été transportée dans l'église de Faye. — En 1745, ce fief est à Henri de Bongars, sieur de la Touche-Chenard. — En 1771, à Nicolas-Charles-Henri de Brossard, sieur de la Pilette et de la Prasle, fils de Nicolas de Brossard, sieur de Bellassise et d'Elisabeth de Boutillon. — En 1777, il épouse à St-Avit Gabrielle-Victoire de Neveu, fille du Sgr des Proustiers. — (Titres de la terre de Faye, [1612]. — Reg. paroiss. de St-Ouen, [1771] de St-Avit, [1777]. — Légende à Faye).

Prasles (La Fontaine des), dans le vallon de la Houzée, c^e de Périgny. — Elle est située entre Cornevache et Esnault.

Prasteau (Le lieu-dit du), psse de Bourssay, était dit joindre le Grand-Bouchet et la Boutinière. — (Arch. Nat., P 706, n^o 2, [1521]).

Prat (Famille du). — *Bois-la-Barbe* xviii^e s.

Pray (Famille de). — *Pray*, xii^e au xiv^e s. — Armes : *De ... au lion de ... à la bordure componée*. — (Sceau, *Cart. blésois de Marm.*, pl. xviii).

Pray, bourg et commune du canton de Selommes à 13 kilom. sud de ce chef-lieu et à 14 kil. sud-est de Vendôme. — *Periacum*, 1095, (Cart. Dunois de Marm.) — *Perediacum*, 1101, (Cart. Vendômois de Marm.) — *Pireium*, xii^e s. (Charte de Fontaine-les-Blanches). — *Pereion*, 1212, (Cart. Vendômois de Marm.). — *Pereii*, xiii^e s. (Pouillé du dioc. de Chartres). — *Pereium*, xiii^e s. (Cart. Vendômois de

Marm.). — *Peray*, xiv^e s. (Arch. Nat.; aveux). — *Preus*, 1364, (Froissard). — *Pré*, xiv^e s., (Cart. blésois de Marm.). — *Péroy*, xiv^e s. — *Prays*, 1479, (Lettre de Louis XI, aux Arch. de L.-et-Cher, G 284). — *Pré*, *Prayum* xv^e s. (Reg. parx. de Vendôme). — *La Seigneurie de Musset*, xviii^e s. (Arch. du Loiret, A 1625). — *Pré* (Cassini). — *Pray* (État-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Crucheray, de Villeromain et de Tourailles ; à l'Est par celle de Landes (arrond^t de Blois) ; au Sud par Lancosme, (*id.*) et Gombergean ; à l'Ouest par Lancé. — Elle n'est arrosée par aucun cours d'eau et se trouve sur un plateau dont les eaux s'écoulent, partie vers la Loire, partie vers le Loir. — La route de Vendôme à Herbault traverse son bourg. Sa station la plus proche est Villefrancoeur, (8 kil.), sur la ligne de Blois à Pont de Braye par Vendôme.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 38 maisons et 149 hab. (en 1894). — Migneray, hameau, 138 hab. — Couvreur. — La Motte. — Rucheux. — La Rabatière. — La Toise, ancien fief. — La Lande. — Soucieux. — Villejumer. — La Chamberrie. — Les Ormeaux. — Le Carroir. — La Mare ou la Margotterie. — Les Piaux.

Lieux-dits : — Le Claireau, les Grands-Salés, Pontmoreau, la Germinière, la Rouletterie, Cheverneau, la Haute-Voie, les Rousselets, Montrouveau, le Sentier-Fretay, la Passée-aux-Moines, la Passée-de-Gatines, la Rue-Chèvre, la Fosse-Bénâtre, les Vignes de Branle, les Grands-Jaunets, les Vignes-Arnault, le Clos-Marchaux, les Fenêtres, la Georgette, les Marchais-Midi, la Devise, Boudnou, les Patrieux, la Cherelle, Lamballe, les Avis, la Huillière, Fosse-Charles, la Noue-Dériou ou Noue de Riot, le Chêne d'Huy, la Pommeraie, Fosse-Chrétienne, Boudriaux, le Pommier de Niard, la Noue-Oriault, le Bois-Peltreau, le Bois-Perdu, l'Armoniac, le Marchais-Girard, Fosse-Pineuse, la Pasquerie, le Gouffre, les Ouches, les Sornets, le Chemin des Trépassés, les Oubliaux, Bedun, Fosse-Chandelle, Fosse-Geoffroy, Fricourt, Fosse-Mossu, Fosse-Laroumet, les Naviers, les Clairas, Fosse-Benoit, Pommerol, le Clos de Richefemme, la Mahaudelle, Frigon, Béronneau, les Quints-Deniers, le Marchais ou l'on puise, le Chêne-Devit, le Marchais-Fourchu.

Superficie : 1.047 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Michel Hème, géomètre. — Altitude du bourg 131 m. — Poste de Landes. — Perception de Selommes. — Assemblées le dimanche qui

suit le 24 juin et le dernier dimanche de septembre.

Population : — 80 paroissiens au XIII^e s. — 51 feux vers 1760 (Expilly) — 130 communiens XVIII^e s. — 202 habitants en 1806. — 252 en 1824. — 300 en 1831. — 299 en 1836. — 301 en 1841. — 337 en 1846. — 338 en 1851. — 371 en 1856. — 407 en 1861. — 390 en 1866. — 370 en 1872. — 379 en 1876. — 394 en 1881. — 388 en 1886. — 414 en 1891. — 400 en 1896. — 380 en 1901. — 361 en 1906. — 377 en 1911.

Les registres paroissiaux de Pray commencent en 1610. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Galland de Vallières, Vernaison, de Regnard, de Trégats, Martin des Chandeliers, Le Mesureur, Chauvel de Marcoy, de Musset, de Rotelle, de la Rocque, Juglat de Sérigny, de Signac, de Corbet, du Boys, Lestourneur, de la Grève, Blanchet de Bonvalet, Hurault, de Boislève, Lefevre de Chassay, Hérisson, de Luc, de Villemarchais, de Pugeaux, de Fleury, de Fortia, Cottin de Martigny, Champion de Chassay, Révérend de la Grandmaison, Massasis, de Pingault, de la Borde.

Curés de Pray : (Les prieurs paraissent avoir disparu dès le moyen âge au moment où le prieuré a été réuni à la Chamberrie). — Gosbertus, presbyter de Peireo, 1190. — Paganus, prior, 1200. — Gregorius, prior 1212... — Denis Hamel, curé, 1617, décédé en 1620. — Fabien Pichot, 1624, inhumé en 1645. — Mathurin Richaudeau, 1645. — François Yvon, 1650. — Nicolas Bougis, 1662, inhumé en 1663. — Jean Duménil, 1663. — Michel Rouget, 1671. — Sébastien Fournereau, 1695. — Bertrand Baillou, 1706. — Jacques Binet, 1720. — Claude Trinité, 1730. — Galopin, 1745. — Jacques Soudeé, 1745 ; il teste en 1760. — Pierre Lusus de la Martinière, 1760, inhumé en 1762. — Isaac Toucheron, 1763. — Etienne Garnier, 1780. — Jacques Gerbault, 1792, officier public en 1793. — (Le siège ne paraît pas occupé pendant la première moitié du XIX^e s.) — Blessebois, 1854. — Leclerc, 1871. — (Vacance de 1881 à nos jours).

Maires : — Parthenay, 1790. — Tiger, 1805. — François Trouillebout, 1809. — Pierre Ferrand, 1830. — Jacques Rouleau, 1848. — Jacques Chevaye, 1855. — Jean Trouillebout, 1869. — Emile Ferrand, 1874. — Jean Trouillebout, de-rechef, 1876. — Louis Pichot, 1900. — Eug. Gontard, 1912.

Anciens notaires à Pray : — Charles Souchard ou Fouchard, 1578, (Arch. L.-et-Cher, E. 2). — Habert, 1629, (*id.*, 4). —

Gilles Godineau, notaire en la court de Vendôme, colloqué à Pray et résidant à Lancosme (Titres de la fabrique de Pray).

Avant la Révolution, la paroisse de Pray était du diocèse de Blois (Chartres avant 1698), de l'archidiaconé de Blois et du doyenné de Landes, du bailliage et de l'élection de Vendôme. Elle a pour patron Saint-Pierre.

L'abbé de Marmoutier présentait à la cure par l'intermédiaire de l'archidiaconé de Blois. Cette cure était dite d'un revenu de 20 livres au XIII^e s. et de 700 livres au XVIII^e s. — La seigneurie de la paroisse était aux seigneurs du château même de Pray, qui furent les seigneurs d'Herbault au XVIII^e s. — A l'époque révolutionnaire, la c^e de Pray était du canton de St-Amand.

L'église de Pray est du XII^e s., mais la nef a été reconstruite au XV^e s. Un petit bénitier en pierre, demi-sphérique, à l'entrée de l'église, est aux armes de Mathieu Gauthier, abbé de Marmoutier de 1512 à 1537 : *D'argent à trois lézards grimpants de sinople 2 et 1, au croissant de gueules montant en chef.*

On trouve dans cette église plusieurs pierres tombales dont certaines sont indéchiffrables pour cause d'usure. Une d'elles laisse encore voir ces mots : *d'honorable dame... Bigot, décédée le 8 nov. 1570.* — Une autre, mieux conservée, se trouve à gauche contre le mur, près du sanctuaire. On y voit gravée l'image d'un chevalier à peu près effacée, entourée d'une bordure sur laquelle on lit encore : *Noble... Jean de Pigné en son vivant chevalier Sgr de Pray, lequel...* (le reste illisible). — A chaque angle était gravé un écusson portant un léopard lionné couronné rampant. Un d'eux est encore parfaitement visible. (Les Peigné ont été longtemps Sgrs de Pray). — Une autre dalle laisse encore lire ces mots :... *messire Hubert Esnault, prestre.*

La cloche de Pray est de 1643, et porte, d'après Rochambeau, cette inscription : *J. H. S. Mai 1643. Je fus béniste par M^e Fabian Pichot, p^bre, curé de céans. François de Musset, escuier, seigneur de Pray. Thomas et François les Chanuds nous ont faite. — Sancte Petre, ora pro nobis, et Deus et populus nostro clangore resulent, laudant usque meo timpana sacra sono.*

Le séjour des Gallo-Romains et Mérovingiens à Pray se manifeste par la découverte de nombreux cerueils de cette époque (qui ont été décrits au *Bulletin vendômois*, 1894, p. 173).

Dès le XI^e siècle, les moines de Marmoutier avaient des biens à Pray, attendu que Euphronie, Unfrénie ou Nifrane, héritière

du comté de Vendôme après la mort de son frère le comte Bouchard III et qui était femme de Geoffroy-Jourdain, agissant en l'absence de son mari, se démettait en faveur de Marmoutier de toutes ses revendications sur divers lieux et notamment sur Pray. Or Euphronie fut comtesse de 1085 à 1103.

Vers 1095, un chevalier nommé Ebrard du Puiset (*de Puteolo*), partant pour la croisade, abandonnait à Marmoutier tout ce qu'il possédait à Pray (*Periacum*) et à Marolles.

Mais les véritables fondateurs, vers 1101, du prieuré de Pray, furent les suivants : — D'abord le chevalier Herbert Barbe qui, avec le consentement de sa femme Hersende et de ses quatre fils Chotard, Robert, Guillaume, et Renault, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, donna aux moines de Marmoutier, représentés par Bernard Flageau, le panetier, et par Etienne Rideau, prévôt de Bezay, tous les droits qu'il avait en l'église de Pray (*Perediacum*). — En même temps une dame Agnès de Vendôme, avec le consentement de ses trois filles Elisabeth, Oia et Christiana, fit don du reste de l'église, du cimetière et du tiers de toutes les dîmes de la paroisse. — Puis encore les fils de Domitille (veuve d'Ingelbaud le Breton), laquelle venait de mourir depuis peu, appelés Foucher et Geoffroy-Payen, achetèrent des susdits Hubert et Agnès un lot de terres proche le cimetière et le donna aux mêmes moines afin de leur permettre de construire une obédience. — Ce don fut confirmé par le seigneur suzerain du lieu qui s'appelait Lancelin de Vendôme, et l'on voit figurer comme témoins de ses générosités, entre autres, Geoffroy-Payen avec ses quatre fils Barthélémy (le Riche), Ingelbaud (l'archevêque de Tours), Vulgrin (Vulgrin III de Vendôme) et Geoffroy. — C'est là l'embryon du prieuré de Pray et l'acte en fut passé en 1101.

En 1109, un prêtre du nom de Guillaume Garengot, ajouta à ces dons les droits qu'il possédait lui-même sur cette église ; et en 1124, un certain Lucas, surnommé Payen Gallicher, accompagné de ses deux frères, vendit une dime à Pray moyennant 40 sous en argent, 10 sous pour ses frères et 2 sous à sa femme. — Vers l'an 1200, un autre appelé Foulquet Gauthier, dit Payen, ajoutait aux possessions du prieuré un enclos proche leur église.

En 1212, les moines furent obligés d'entrer en discussion avec Hervé, Sgr de Pré, qui leur revendiquait la possession des terres appelées *Les Noues de Goar* ; mais par l'intercession de Jean,

comte de Vendôme (Jean III), le sire de Pray renonça à ses prétentions.

Un peu plus tard, Renault, fils de Robert, seigneur de Lisle, et coseigneur de Lisle lui-même, abandonnait aux moines les droits qu'il avait de se faire servir tous les ans un repas dans le prieuré de Pray, pour lui et ses gens, et ce fut fait du consentement de sa femme Alienor et de son frère Geoffroy, ainsi que de leurs sœurs non nommées. Geoffroy de Pray et Jacquelin de Chassay, gendre de ce dernier, qui sans doute avaient aussi droit à ce repas, y renoncèrent de même par serment.

En 1239, le couvent de Marmoutier fit encore l'acquisition des dîmes situées à Pray et qui appartenaient à Geoffroy de la Poterne, et cela pour 80 livres. — A cette époque, ce prieuré de Pray était déjà réuni à l'office de Chambrier du couvent. Les prieurs devaient avoir été supprimés et la maison de Pray était réduite à l'état de simple exploitation rurale.

L'église de Pray était rattachée au prieuré de Lancé avec celle de Crucheray et celle de St-Amand. Celle de Pray rapportait 22 livres annuelles à la dime de l'abbaye de Marmoutier (1316).

Les hommes de cette paroisse et de celle de Ste-Gemme jouissaient de l'exemption du droit de péage dans l'étendue du comté de Vendôme et aussi du droit de *lauzet*, c'est-à-dire droit que l'on paye pour faire aiguiser les instruments de labourage (1390).

La ferme des moines à Pray prit le nom de *Chamberrie*, du fait qu'elle dépendait du chambrier de l'abbaye. — Voir *Chamberrie (La Grande)*.

Château de Pray et Seigneurs. — La seigneurie de Pray relevait pour une moitié du château de Vendôme à foy et h. lige et à 15 jours de garde audit château et pour l'autre moitié, de la seigneurie du Plessis-St-Amand ou Plessis-Fortia dont les seigneurs la reportaient au Bouchet-Touteville.

Elle avait droit de haute, moyenne et basse justice et possédait un nombreux censil répandu sur la paroisse de Pray et les autres environnantes. Mais dans ses aveux et déclarations rendus au château de Vendôme (Arch. Nat., P 134 à 149), on ne lui voit pas déclarer de vassaux hommages. Ses vassaux avaient du se faire de leurs biens en faveur du prieuré de Pray dépendant de Marmoutier, ainsi qu'on le constate au XII^e siècle.

Voici quels sont les personnages qui au moyen âge paraissent seigneurs de Pray :

Lancelin (de Vendôme), en 1101. Ce personnage paraît être de la famille de Foucher le Riche. A cette date, il approuve les dons faits par Herbert Barbe et la dame Agnès de Vendôme, de leurs droits dans l'église de Pray.

Pierre de Pray en 1150 et 1188, fils de Julienne de Pray. Il est époux de Lucie et avait une sœur, Guiburge, morte en 1150. Son fils Bouchard se fait moine en 1188 et pour cela il donne à la Trinité une terre près de Villibot (L'abois).

Pierre II de Pray, fils probable du précédent. Il a pour femme Béatrix, dont il fonde l'anniversaire en 1190. Il a pour frères Geffroy, Orric et Eudes de Pray, et pour fils Philippe. Il paraît avoir pour successeur son frère le suivant :

Geoffroy de Pray. Il paraît en 1190 dans une charte relative à Fontaine-les-Blanches. Il semble avoir pour femme Mathilde, fille de Philippe Lancelin ; ses enfants sont Hervé, Geoffroy, Lucette ou Lucie, Aaliz ou Adélie, autrement dite Ceervina. Vers l'an 1210 (?) il souscrit à l'abandon fait par Renault de Lisle d'un droit de repas sur le prieuré de Pray. Il a alors pour gendre Jacquelin de Chassay, époux de Lucie.

Hervé de Pray, chevalier (1214). Il est dit fils de Mathilde. Il a pour frère Geoffroy et pour sœurs Lucie et Adélie. On le cite comme homme lige de Renault de Lisle, mais on ne dit pas à quel titre. Il s'accorde avec les moines de Pray au sujet des bois de Goar. Il est approuvé là par Jean III, C^{te} de Vendôme. En 1214 il donne à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches une rente de trois setiers de blé sur sa dime de Landes. En 1231 il donne encore à Fontaine-les-Blanches la terre de Villejumer. Il a pour femme Marie, mais on ne connaît pas ses enfants.

Le 19 mai 1352, le seigneur de Pray, non nommé, reconnaissait devoir au curé de St-Lubin de Landes douze deniers tournois sur les cens de Villemardy, lesquels avaient été donnés par le *sieur de Villars, son prédécesseur*. Ce seigneur de Pray était Hue de Pray, chevalier qui avait en 1353 procès avec les moines du lieu, parce qu'il voulait forcer les habitants de Pray à cuire à son four. Il est encore seigneur de Pray en 1356.

En 1363 et 1364 Geoffroy, Sgr de Pray, éc^r. Il était seigneur de Pray lorsqu'en l'année 1364, en juillet ou août, le duc de Bourgogne vint avec ses troupes mettre le siège devant son château de « Preus » et lui livra plusieurs assauts avant de le prendre. La garnison finit par se rendre à condition de la vie sauve. Le duc donna ce château à un chevalier de Beauce appe-

lé Pierre de Bois-Ruffin qui le fit réparer et y mit bonne garnison (Froissard). Le sire de Boisruffin ne paraît pas avoir conservé Pray longtemps.

En 1366, Pray est à Hervé, Sgr de Pray, qui a pour fils Gentien. En 1372 cet Hervé de Pray était débiteur de 30 livres de rente envers Renault de Graçay, Sgr de Lisle, alors que celui-ci vendait sa seigneurie de Lisle (rive gauche) à la Trinité.

En 1382 à Pierre de Peray, prêtre, chanoine de Tours, il a pour frère le suivant : Helion de Peray, frère de Pierre (1397). Il rend aveu à la C^{tesse} de Vendôme, toujours pour la moitié de cette seigneurie pour laquelle il se proclamait son homme lige et disait tenir cette moitié d'elle, à foy et hommage et 15 jours de garde au château de Vendôme.

En 1412, Pray paraît être à Olivier Peigné ou d'Epeigné. Il a procès avec les religieuses de Fontaine-les-Blanches.

En 1443 à Guy ou Guyon de Peigné ou d'Epeigné, qui rend aveu au C^{te} de Vendôme pour la moitié de cette seigneurie. En 1460 il rend aveu au seigneur du Plessis-St-Amand pour l'autre moitié. Il prit part avec le C^{te} de Vendôme Jean VIII en 1465 à la Ligue dite du *Bien public*, formée contre le jeune roi Louis XI et assista avec lui à la bataille de Montlhéry. Il fut compris comme le comte son suzerain dans les lettres d'abolition (d'amnistie) données par le roi en 1477 au sujet de cette affaire. Ce fait paraît infirmer le dire de l'abbé Simon qui range Jean VIII parmi les fidèles de Louis XI à cette bataille de Montlhéry. Guyon Peigné était probablement le père de Guyonne Peigné qui fut la maîtresse du comte Jean VIII et dont il eut deux bâtards, Louis et Jacques de Bourbon-Vendôme (Voir Abbé Simon t. I, pp. 270 et 271). — Il rend encore aveu au C^{te} de Vendôme pour la moitié de cette seigneurie de Pray en 1457.

C'est pendant que le château de Pray était à Guy de Peigné que le roi Louis XI vint y faire séjour (1479). Il y data des lettres envoyées à ses Généraux des Finances.

Guyon de Peigné était encore seigneur de Pray en 1484, époque où il rend à nouveau aveu à Jean de Bourbon, C^{te} de Vendôme, pour la moitié relevant de Vendôme. Il a pour fils : 1^o) Jean, qui suit ; 2^o) Thomas, qui fut Sgr de Ménainville en Dunois et dont la fille Jeanne épousa Pierre Belon, Sgr de Rochambeau, d'où sont issus par les femmes tous les Vimeur de Rochambeau.

Jean d'Epeigné (sic), Sgr de Pray en 1496. On le voit à cette date faire l'aveu au comte de Vendôme pour la moitié de sa

seigneurie relevant du comté. Il a pour femme Marie de la Tousche qui lui apporte la seigneurie de Fontenaille qu'elle paraît posséder indivisément avec sa sœur Jeanne de la Tousche. Il rend aveu au duc en 1516 pour Fontenaille (A. N., P 625, n^o 70). Il est qualifié là *Conseiller et maître d'hôtel du duc de Vendôme*. Il paraît mourir peu après cette date, et c'est probablement lui qui est enterré dans l'église de Pray, avec l'épithaphe relatée plus haut. Il laissait pour fils le suivant :

Jean II d'Epeigné, Sgr de Pray. Il est époux de Renée de Fromentières, fille d'André de F., seigneur de Meslay et de Jeanne de Montailié. Il la laisse veuve en 1529 après avoir fait son testament. Jeanne de Fromentières rend alors aveu au Duc de Vendôme pour la moitié de Pray à cette date, agissant au nom de ses enfants, Jean, qui suit ; et les quatre autres qui sont Pierre, Marie, Marguerite et Ambroise de Peigné (sic).

Jean III de Peigné, Sgr de Pray, fils de Jean et de Renée de Fromentières. Le 23 nov. 1546, devant Rotelet, notaire à Beaugency, il épousait Cassandre, fille de Bernard Salviati, seigneur de Talcy près Beaugency ; cette Cassandre passe pour avoir été la Cassandre chantée par Ronsard, et les *Ronsardisants* se sont évertués à l'identifier. Ce Jean de Peigné rendit aveu pour Pray en 1548 et 1551 à Antoine de Bourbon, et en 1573 à Henri de Bourbon (le roi Henri de Navarre, depuis roi Henri IV). Ils marièrent leur fille (unique?) Cassandre de Peigné, le 9 novembre 1580, à Guillaume Musset, éc^r, fils de Claude Musset, seigneur de la Courtoisie, lieutenant général au bailliage de Blois et de Marie Girard de Salmel, dame de la Bonaventure. Jean de Peigné mourut peu après cette date, et en 1583 sa veuve et ses héritiers (éventuels) étaient dits devoir foy et h. pour la moitié de leur seigneurie de Pray au duc de Vendôme. — Cassandre Salviati était encore vivante en 1595 époque où elle rendait aveu pour le fief de la Toise qui faisait partie de son douaire.

Guillaume Musset, éc^r, Sgr de la Rousellière, d'Ouzouer-le-Breuil, du Lude, de la Courtoisie et de Pray (ce dernier fief à cause de sa femme Cassandre de Peigné). Il était homme d'armes dans la C^{te} du C^{te} de Maulevrier. Il mourut avant 1592, époque où sa veuve paraît aux registres paroissiaux de la Madeleine et de St-Lubin de Vendôme et qui mourut elle-même avant 1605, après avoir épousé en secondes noces Clovis de Tessières, écuyer, mestre de camp d'infanterie (St-Allais).

Cassandre d'Epeigné, de son premier mariage, laissait pour enfants : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Charles, qui fut Sgr de la Bonaventure ; 3^o) Claude, décédé dans sa jeunesse en 1594.

François de Musset, chevalier, seigneur de Pray et de la Toise, fils aîné de Guillaume et de Cassandre d'Epeigné, né en 1585, gentilhomme ordinaire de la Chambre en 1611, capitaine de carabins en 1628, tué en 1635 au siège de Philisbourg. Il avait épousé en premières noces, le 22 juillet 1611, Marie Arnault, fille d'Isaac Arnault, conseiller d'Etat et de Marie Perrin, et nièce d'Arnould d'Andilly, mestre de camp, sous les ordres duquel il servait ; et en deuxième noces, en 1626, Claire Martin, fille de Daniel Martin, éc^r, sieur de Villiers et de Marie Rousseau. Il laissait pour enfants de son premier mariage : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Marie, qui suivra après son frère ; 3^o) Anne de Musset, qui paraît comme marraine à Pray en 1640 et qui épousa Jacques de Sorbier, Sgr de Pouzieux et de Pruneaux.

François II de Musset, Sgr de Pray et de la Toise après son père, hérita de sa compagnie de Carabins et mourut en 1653, laissant veuve sans enfants, Marie Hurault, fille de Philippe Hurault de l'Hospital, seigneur de Vignay et de Jacqueline Lallemand qu'il avait épousée avant 1650. Il fut inhumé en l'église de Pray le 26 juin 1653 et sa veuve se remarria avec Hector de la Forêt, Sgr d'Héanville, après l'an 1655, époque où elle paraît encore, comme veuve de Musset, aux registres de Pray. — C'est à cette époque que, par erreur, le père Anselme donne le château de Pray (qu'il appelle aussi Pérazet en Vendômois) comme ayant appartenu à la famille Guichard qui en porta le nom. Il a confondu avec Péray, paroisse de la Peyratte près Parthenay (P. Anselme, t. I, p. 369 B). La seigneurie de Pray était alors en usufruit à Marie Hurault, veuve de François de Musset et en nue-propiété à la suivante :

Marie de Musset sœur et héritière de son frère, le précédent, épouse de Pierre d'Alés, sieur de Corbet. Ce dernier rend aveu à Courtiras le 23 juillet 1653 pour les fiefs de la Toise et de Poymulle dont sa femme venait d'hériter. Les terres de Pray, la Toise et Poymulle furent en 1661 adjudgées par décret au suivant :

Bernard de Fortia, intendant d'Orléans, seigneur du Plessis-Cléreau et Plessis-St-Amand (voir Plessis-Fortia). Il était époux de Marguerite Le Mairat. Depuis cette époque, le château de Pray fut abandonné. Ce Bernard de F. mourut en 1694

et laissa pour fils unique et héritier le suivant :

Jacques de Fortia, sgr du Plessis-Fortia, Pray, etc., époux de Marie Accault, mort en 1726. Il avait vendu Pray vers 1715 au suivant :

Charles-Gaspard Dodun, contrôleur général des Finances. Il fit réunir en une seule chatellenie les terres d'Herbault, Landes, Pray et Fossé et obtint de les faire ériger en marquisat sous le nom de *Marquisat d'Herbault*. Il laissa pour veuve Marie-Anne Sachot qui fut marquise douairière d'Herbault et comparait comme telle en 1738. — Les héritiers Dodun d'Herbault vendirent ce marquisat en 1745 à Charles-François-Louis Devezeaux de Rancogne, dont la veuve Agnès-Michelle de Foyal de Donery était convoquée à l'assemblée de la noblesse de 1789 avec les gentilshommes du Blésois.

La famille de Rancogne en 1816 vendit Pray à un M. Poulvé; le château ne se composait plus alors que de bâtiments ruraux. Launay, dans son album déposé à la bibliothèque de Vendôme, en donne un dessin.

Les bâtiments de l'ancien château appartiennent aujourd'hui à une famille de cultivateurs. L'enceinte est encore entière, elle se compose d'un terrain entouré de larges douves dessinant un *castrum* et un *castellum*, dont le plan figure assez bien un gland de chêne. Les terres sont depuis longtemps vendues en détail.

Cart. dunois de Marm., 149 (1095). — *Cart. blésois de Marm.*, 130, 151, 194 à 196, 209, 247 à 249, 351, 353, 373, 386, 400, 582, 583, 585, 587, 589. — *Cart. vendômois de Marmoutier*, 187, 188, 79 A, 80 A, 81 A, 87 A. — *Cart. de la Trinité*, 520 (note), 532, 587, 601, 602, 615, 622, 705. — *Chartes vendômoises*, 207, 224, 247, 302. — Arch. Nat., P 625, n° 80; P 704, n° 134 à 150. — Arch. L.-et-Cher, Série E, n° 2, 3, 4, 31, 135, Série G, Liasse de la fabrique de Pray et n° 284; série GG 3 (p. 52 de l'Inventaire); série H (Terrier de l'Oratoire, p. 172). — Arch. de Loiret, A 1624 et 1625. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1° Ms. 326 (aveu du Plessis St-Amand au Bouchet-Touteville, p. 198); 2° Ms. 285 (Extrait des titres de l'Oratoire), pp. 21, 38, 47, 366; 3° Ms 286, Dictionnaire des biens de l'Oratoire, pp. 157 et 220; 4° Dossier Mareschal (Titres du Plessis); 5° Album Launay, III, p. 120; 6° Fonds Bouchet, chemise VII, dossier 4 et chemise VIII, dossier 4, p. 7. — *Cartul. de St-Père de Chartres*, (Pouillé Chartre du XIII^e s., *Pere*). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 200; 1870, p. 202; 1874, p. 40; 1877, p. 206; 1877, p. 37; 1879, pp. 41, 86, 178; 1880, pp. 92 et 260; 1894, pp. 172 à 188; 1899, pp. 41, 71, 106; 1900, p. 142; 1904, pp. 51 à 57; 1906, pp. 165 à 183. — *Bulletin de la Société archéologique d'Indre-et-Loire*, t. XXXI, p. 252, et t. XXXIII, p. 289. — *Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Blois*, VII, p. 24. — Merlet, *Inventaire des Minutes des Notaires du Dunois*, n° 985. — Bibl. de Blois, Les Archives Jour-

sanvault, n° 176. — *Revue des Sociétés savantes*, 1874, p. 67 (Article Dupré sur Fontaine-les-Blanches). — Aubry, *Tableau des Gentilshommes du Blésois en 1789* (Blois 1863). — Froissart (*Chronique de*), Edition Kervin de Lettenhove, (Expédition de 1364), t. VII, p. 13. — Abbé Simon, I, p. 241. — L. Jarry, *Les suites de la Fronde*, au *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. XVII, p. 429, note. — Rabouin (père), *Notice sur Herbault*. — Rabouin (fils), *Notice sur Landes*, pp. 36 et 37. — *Journal le Loir* des 13 et 20 février 1852 (*Pétigny sur Pray* en 1479). — Notes ms. sur les Bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s., conservées au XIX^e s. chez M. l'abbé Plat. — D'Hoziere, *Registre I, Général. Musset*, p. 399; *Reg. II, Général. Rochambeau*. — Y. Martellière : 1° *Note sur Cassandre Salviani*; 2° *Cassandre Salviani et la Cassandre de Ronsard* (Brochures). — St Allais, *Dictionnaire de la Noblesse*, III, p. 51 (Musset). — *Reg. de Pray, passim*; de la Madeleine de Vendôme, 1^{er} juill. 1549 et 16 déc. 1650; etc. — Passac, pp. 520 et 525. — Launay, *Répertoire*, p. 92. — Pétigny, p. 125. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 623. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 409. — Père Anselme, I, p. 369 B. — Bibliothèque de Blois, ms 123, État des bénéfices du dioc. de Blois au XVIII^e s. par le chanoine Ditely. — Expilly, *Dictionn. géographique*, etc.

Prazay, éc., c^e de Montoire. — *Prazé, Prazay*, XVII^e s. (Titres divers). — Anciens moulins situés sur le Loir en aval de Montoire. Ils ont donné leur nom à un faubourg de Montoire. — Ces moulins constituaient un fief relevant à foy et h. du château de Montoire.

Ils étaient au nombre de quatre. En 1594, il y en avait deux à bled, un à draps et l'autre à tan; ils étaient encore de même en 1790. — La dîme de ces moulins appartenait au XIII^e siècle à l'abbaye de St-Calais. — Au XV^e s., les religieuses de la Virginité déclaraient que sur ces mêmes moulins elles possédaient une rente.

Jusqu'en 1594, ils étaient du domaine de Montoire, et à cette époque (le 10 févr.), furent vendus pour 30 mille livres par les commissaires du roi Henri IV à Jeanne Caillard, veuve de Jérôme de Berziau, éc^r, Sgr de la Marsillière et de la Chesnuère, secrétaire d'Etat au royaume de Navarre (Bibl. vend. ms 325).

En 1603, Jeanne Caillard et Henri de Berziau son fils revendirent la moitié de ces moulins pour 6.000 livres t. à Guillaume Besnard, Sr de Rezac, conseiller au Parlement.

Cette moitié passa à son fils Cyprien Besnard, conseiller d'Etat, puis à Guillaume Besnard son petit-fils. En 1634, Pierre Besnard, éc^r, Sgr de Prazay et de Neaflé rendait aveu au duc de Vendôme, Sgr de Montoire, « pour la moitié indivise d'un moulin à blé et un moulin à draps, appelé les moulins de Prazay ».

En 1696, la moitié de ces moulins était partagée avec Anne de Chiveré (Chivré ?)

demeurant au château de la Barre en Anjou; et cette moitié fut acquise par Etienne Bordier et Madeleine Guérin, sa femme, dont la famille en était depuis longtemps fermière.

L'autre moitié, restée aux mains de la famille Besnard, était vendue le 8 oct. 1756 par Marie-Philiberte-T.-M. Besnard de Rezac à Marie Poichy, épouse non commune en biens de Louis Deshayes, maître-chirurgien à Montoire.

François-Joseph Legrand de Marizy, Sgr du Fresne d'Authon, acquit la totalité de ces moulins le 1^{er} sept. 1779 pour 30.600 livres, et ses héritiers les vendirent en 1805 avec la terre du Fresne au général Cuiller-Perron.

Ils sont aujourd'hui détruits. Un grand barrage traversait le Loir pour le service de ces moulins; ce barrage comportait un jeu de vannes mobiles au moyen desquelles on pouvait au besoin élever ou abaisser le niveau des eaux en amont, ce qui était avantageux à la ville de Montoire. On a laissé se détériorer cette chaussée sans la réparer.

Prazay est aujourd'hui un lieu de réunions et de fêtes champêtres qui prend le nom de *Robinson du Loir*.

Il ne faut pas confondre ce Prazay avec un autre au Maine, dont les Lhermite étaient seigneurs.

Arch. Nat., P 604, n° 20. — Arch. L.-et-Cher, E 79. — Titres de la Blotinière. — *Cart. de St-Calais*, 27. — Malaridier, p. 268. — Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 35. — Notes ms. prises aux archives de la terre du Fresne d'Authon. — *Reg. paroiss. de Montoire, passim* et de Troo, 1629. — Bibl. de Vendôme, ms 325, (Engagements du domaine, 1594).

Prazé, faubourg de Mondoubleau, vers Cormenon. — Ancien fief qui paraît tenir son nom de ce qu'il était possédé au XVII^e siècle par les Sgrs de Prazé à Conflans, du nom de Lhermite. Il paraît relever du prieuré du Temple. — (Roger Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, pp. 25, 27 et 31. — *Reg. de Mondoubleau*, XVII^e et XVIII^e s., *passim*. — Abbé Métais, *Les Templiers en Eure-et-Loir*, p. xxxii).

Prazerie (La), village, c^e de Lunay, 57 hab. — *La Prairie*, XVI^e s. — Le Martray est un écart de la Prazerie et lui ajoute 31 hab. — A la Prazerie a lieu une assemblée annuelle le dimanche qui suit la St-Louis, et une foire le lendemain. — (*Bulletin vendômois*, 1863, p. 180).

Pré (Le), f., c^e de Danzé.

Pré (Le), f., c^e d'Epuisay. — Ancien fief et manoir dont les douves subsistent encore. — En 1606, ce lieu est à Gilles Ollivier, sieur de Pré, époux de Marie Daussouin; ils font baptiser à Epuisay

en 1607 leur fille Philippa, et en 1609 leur fille Claude. — En 1681, le Pré était habité par Henri de la Ferrière, Sgr de la Turlière. — (Arch. du Cognier, E 30, nos 3 et 4. — Collection Eug. Vallée, Notes Pasty de la Hilais sur St-Calais, I, n° 299).

Préau (Le), éc., c^e du Gault.

Preaulx ou **Preaux** (Famille de). — *Ranay*, XVI^e ou XVII^e s. — *Fains*, XVII^e s. — Armes : *De gueules au lion d'argent couronné d'or, et un chef d'argent vivré de sable ou chargé d'une vivre de sable*. — (Arm. du Maine et Busserolle).

Pré-Charlemagne (Le), lieu-dit, c^e de St-Quentin. — Ce pré est une pâture commune, appartenant à tous les habitants de la paroisse. — Une tradition, qui ne repose que sur une légende obscure, veut que ce pré ait été donné aux habitants par l'empereur Charlemagne. Une pièce, conservée aux archives nationales, portant la déclaration des habitants de St-Quentin au bureau des Francs-fiefs à Vendôme, en l'année 1610, dit que « il est entendu, de main en main et de père à fils, qui ne soit voix commune [ce pré avoir été] laissé à ladite paroisse par le roi Charlemagne, et qu'il en est fait encore tous les dimanches, au retour de la procession, avant la messe, prier pour lui... et que les titres en ont été perdus par les guerres ». — Voir *Past Charlemagne ou le Pas*. — (Arch. Nat., P 773, 666, dossier de St-Quentin).

Préchesne, f. et moulin, c^e d'Authon. — *Pratum ad Quercum* (Cartul. blésois de Marm.). — *Le H^t. Préchène* (Cassini). — Ce lieu relevait de Villemalour à foy et h. simple. — En 1064, on voit paraître un certain *Ascelinus de Prato-ad-Quercum* qui est témoin dans des chartes relatives au Sentier. — Plus tard, Préchesne est du domaine de l'abbaye de l'Etoile qui finit par le donner à cens et l'on voit en 1634 François Fumée et les codétenteurs du moulin de P., cités comme devant à ladite abbaye 3 sols de cens « pour le fil de l'eau à partir du lieu où sont assises les portes du dit moulin ». — (Arch. Nat., P 606; P 652, n° 76. — *Cart. blésois de Marm.*, 42, 56, 175).

Pré-Clos (Le), éc., c^e de Lancé, proche la Rougerie. — (Plan cadastral de Lancé).

Précogné, éc., c^e de Gombergean.

Pré des Traitres (Le), lieu-dit, situé entre Fréteval et Viévy. — *Pratum Traditorum*, 1170. — C'est en ce lieu, aujourd'hui disparu, ou non identifié, qu'aurait eu lieu l'entrevue du 22 juillet 1170 entre les rois de France et d'Angleterre. — On a cherché à identifier, mais en vain, ce lieu avec les *Prés-Le-Ray*, psses de St-Hilaire et Morée. — Il est possible que ce *Pré des Traitres* soit la prairie qui

s'étend entre Rocheux et la Guignardièrre et qui longe les bois de Rocheux. — (*Revue du Maine*, 1895, p. 267. — Abbé Augis, *Essai historique sur..... la Ferté-Ville-neuil*, pp. xvii et 267).

Prée (La), anc. mét., appelée encore *l'Oratoire*, psse de St-Firmin. — Au xiv^e s. elle est à Pierre Thierry, puis à Gervais Mâlon. — Elle fut ensuite donnée à la Maison-Dieu de Vendôme ou acquise par elle, et l'Oratoire en hérita comme des autres biens de la Maison-Dieu en 1623. — Cette métairie paraît être devenue la maison d'école et mairie de St-Firmin (?). — (Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, page 89 (ou 815) ; page 306, n^o 19. — Arch. Nat., P 621, n^o 37).

Prégent ou Prément (Famille). — *L'Augerie, Le Boulay* (d'Epuisay), xvi^e s. — *La Bausserie* (de Savigny), xvii^e s. — Armes : *D'argent à une aigle à deux têtes de gueules*. — (Pasty).

Prémenterie (La), écart du bourg, c^e de Lunay. Ce lieu s'appelait anciennement *L'Aître aux Aubry*.

Préjoulère (La), f., c^e de Savigny. — *La Prénoulière*, xvi^e s. — *La Préjauldière* (État-Major). — En 1677, François Rousseau, sieur de la Prénoulière, était parrain à Savigny. — (Registres de Savigny).

Prépatour, château et hameau, c^e de Naveil, 31 hab. — *Prépasteur*, xv^e s. — *Prépatours*, (Cassini). — Ancien fief relevant du château de Vendôme à foy et h. et une paire de gants blancs de service, et pour partie, censiv^t du fief de la Noras (la Nourraie). Il avait un censif qui, au jour de St-Hilaire, au mois de janvier, se montait à 40 sols et un denier tournois.

En 1340, Jean de Prépatour était nommé dans le Concordat passé entre les comtes de Blois et de Vendôme pour la délimitation de leurs comtés.

En 1363, ce manoir est à Pierre Boivin, Sgr de Prépatour. — En 1374 à Macé Collin. — En 1415 à Robert Collin. — Vers 1420 à Jean Fortier, secrétaire du duc de Bourgogne. Celui-ci s'étant mis du côté des Bourguignons contre le roi Charles VII, le roi se saisit de sa terre de « Prépatour » et en fit don au Comte Louis de Vendôme pour l'aider à rembourser les sommes empruntées par lui afin de payer sa rançon. L'acte de concession, signé *Alain*, pour le Roi, est du 6 nov. 1428 et fut confirmé le 28 octobre 1431. — Depuis cette époque jusqu'en 1594, la terre de Prépatour fut réunie au domaine du comté puis duché de Vendôme.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, passe pour avoir gardé ce manoir comme maison de campagne et pour avoir aimé à y venir festoyer avec des amis, parmi

lesquels l'abbé Simon cite Ronsard et Rabelais.

Dans le clos de Prépatour avait été planté une vigne d'un cépage appelé *cépage de Surin* (qui aujourd'hui s'appelle, paraît-il, *Le Sauvignon*). Le roi de Navarre aimait particulièrement ce vin blanc de Surin. L'on prétend même que son fils Henri IV en faisait venir à Paris pour son usage personnel. Les Parisiens ont confondu ce vin du cépage de *Surin* avec le vin de *Suresnes* près Paris, et de la vint la légende qui veut que le roi Henri IV ait préféré le vin de Suresnes à tout autre.

En 1582 le manoir de Prépatour avec son clos de vigne était loué à un bourgeois appelé François Bodineau, marchand à Vendôme, pour le temps de 9 années, au prix de 435 livres tournois par an ou sept vingt cinq (145) écus sols. *Bull. vend.*, 1879, p. 320. — Ce prix paraît énorme.

Le 18 août 1594 les commissaires de Sa Majesté qui avaient mandat d'aliéner certaines parties du domaine de son duché de Vendôme, jusqu'à concurrence de 50 mille écus, vendaient avec faculté de rachat pendant deux ans, le domaine de Prépatour consistant en maison seigneuriale, métairie, grange, étables, etc., et en même temps (mais sans faculté de rachat) le fief et la terre des Bréviaires, paroisse de St-Amand. Le prix étant de 3.480 écus pour Prépatour et 20 écus pour les Bréviaires. L'acquéreur était le suivant :

Raymond de la Livre, sieur des Bordes, valet de chambre et apothicaire du Roi et D^{lle} Esther Authier, sa femme. Le 6 juin 1595, le même Raymond de la Livre achetait ce droit de rachat et en même temps faisait l'acquisition de trois cumbres en la rivière du Loir, depuis le pont de Naveil jusqu'au gué de Villars pour 4.860 livres. (Ms 325 de la Bibl. de Vendôme).

En 1623 ce fief est à Catherine de la Livre, femme d'Antoine Fousteau, Sgr de Prépatour, qui fut président aux Grands Jours du Vendômois. Il fut nommé historiographe du roi et mourut en 1665. (Voir sa notice).

Vers 1670 Prépatour est à Jeanne Fousteau, probablement fille des précédents, épouse de Nicolas Damiot, sieur de Sannay et de Prépatour. — Vers 1680 à Louis Damiot, fils des précédents, qui avait épousé à Naveil le 18 avril 1679, Marie-Marguerite Léons, fille de M^e Pierre Léons avocat et secrétaire des finances de dé^t S. A. R., et de feue Magdeleine Barilleau, dont deux filles : 1^o Marie-Madeleine Damiot, baptisée à Naveil le 1^{er} mai 1684, et 2^o Louise-Jeanne, le 4 mai 1685.

Le sieur d'Amiot de Prépatour était convoqué avec l'arrière-ban du Vendô-

mois en 1689. Il était aussi nommé *Des Amiots* par d'Hozier dans son armorial peint où l'on voit ses armes (d'après Sallies). C'est à cette famille Damiot ou Des Amiots qu'on doit le nom de la ferme appelée *Les Amiotteries*, à Naveil.

En 1703, Prépatour appartient à dame Anne-Louise-Françoise Derval-Leclerc de Courcelles qui cette année-là, en cette qualité, poursuit un procès aux Grands-Jours du Vendômois. En 1707, ladite dame vendait à Pierre Landrin, marchand bourgeois à Paris ; mais en 1722 elle rentrait en possession de cette terre, faute de paiement. En 1727 elle vendait à nouveau à un sieur Huré, chanoine de St-Germain l'Auxerrois.

La terre de Prépatour fut saisie sur ce dernier le 12 juillet 1728. Par suite de difficultés avec la dame Leclerc de Courcelles sa venderesse, qu'il mettait en cause, le sieur Huré laissa courir pendant 7 ans la procédure. En 1745 il vendait Prépatour avec d'autres biens à Lancé, moyennant 1.000 livres de rente foncière à M. Jean-Baptiste Courlesvaux, procureur au chatelet de Paris. L'acte de vente constate que le manoir de Prépatour est pourvu d'une chapelle, et qu'il est en fort mauvais état, que le seigneur avait droit de pêche dans la rivière du Loir. (Ce droit de pêche était pris à ferme du duché et tout à fait indépendant du domaine de Prépatour). C'est ce sieur Courlesvaux qui fit bâtir le château actuel de Prépatour qu'il loua ou prêta à son ami le sieur de la Martinière.

Jean-Baptiste Courlesvaux mourait en 1782, à l'âge de 83 ans, laissant aux pauvres de Naveil la récolte du domaine de Prépatour en l'année de sa mort, plus tout ce que lui devaient des fermiers en retard, constituant pour ses légataires universels son frère et sa nièce, le premier pour les deux tiers, et la seconde pour l'autre tiers ; il laissait la jouissance de Prépatour à son ami l'abbé Pinel, chanoine de St-Georges.

Mais durant la vie de Jean-Baptiste Courlesvaux s'était produit un fait qui changeait la nature du domaine de Prépatour. — En 1771 le duché de Vendôme avait été compris dans l'apanage de Louis, fils de France, C^{te} de Provence, second fils du dauphin, lui-même fils de Louis XV, lequel Louis fut connu plus tard sous le nom de *Monsieur*, frère du roi Louis XVI et devint au xix^e siècle le roi Louis XVIII. Il fit déclarer que tous les domaines provenant du duché de Vendôme et vendus par le roi Henri IV, ne l'avaient été qu'à titre d'engagement et qu'il y avait lieu de les reprendre moyen-

nant remboursement du prix et de la plus-value. Ce retrait fut exercé en 1772 pour Prépatour ; mais le domaine abandonné au possesseur à titre d'engagement nouveau par acte du 29 juillet 1772.

L'abbé Pinel paraît être mort en 1786 et la jouissance de Prépatour revient à Louis-Pierre Courlesvaux, frère de Jean-Baptiste et à ses enfants comme héritiers de leur cousine Jeanne-Geneviève Courlesvaux, nièce du testateur, alors elle-même décédée.

Sur licitation en date du 29 déc. 1787, Prépatour fut adjugé au sieur et à la dame Fresnay moyennant 65 mille livres. C'est alors que le C^{te} de Provence, duc de Vendôme, fit exercer son droit de retrait et reprise de la terre de Prépatour qu'il céda à titre d'engagement nouveau pour 30 années au sieur de Salle de Goillard, conseiller au Grand Conseil et cela aux conditions suivantes (acte du 1^{er} oct. 1788) : — 1^o Rembourser aux engagistes actuels les finances de leurs engagements à quelques sommes qu'elles se montent après liquidation faite par arrêt à intervenir ; — 2^o Fournir à la recette générale des domaines copie en forme du présent acte ; — 3^o Continuer à la recette des domaines de Monseigneur à Vendôme, la rente de 160 livres due pour l'aliénation du droit de pêche dans la rivière du Loir ; — 4^o Payer une rente de 300 livres sans déduction de vingtièmes ni autres impositions pour le premier paiement être fait le 1^{er} octobre 1789.

Le domaine de Prépatour fut alors considéré comme appartenant à *Monsieur*, frère du roi, émigré. L'acte d'engagement fut annulé, et finalement le domaine vendu nationalement le 9 septembre 1791 pour 31.000 livres.

Dans la première moitié du xix^e s., Prépatour appartient à M. François-Charlemagne de Chabot et Mme Arthémise-Gabrielle Henriette de la Goupillière, sa femme, puis à Charles-Marie Blondel, ancien notaire, sur lequel il fut saisi et vendu par acte du 9 janvier 1852 à M. Georges-Félix-Octave Dujardin-Beaumetz, à la mort duquel en 1899 (?) la maison elle-même de Prépatour fut vendue à M. Gelinet, sous-préfet de Vendôme, qui lui-même vers 1901 la céda à M. Bourdon, industriel champignoniste. — Elle appartient aujourd'hui à M. Dufeu, 1909.

On voit encore à Prépatour, du côté nord, une porte du xiv^e siècle (d'après Launay) et dans le rocher des vestiges de l'ancienne chapelle avec abside demi-circulaire.

266 ; 1870, p. 42 ; 1879, pp 48, 105, 108 et 320 ; 1880, p. 75 ; 1890, p. 42 ; 1897, pp. 176 et 182 ; 1901, p. 46 note ; 1906, p. 51. — Arch. Nat., K 63, n° 3 ; P 6 21, n° 1 à 5 ; P 773, 65a (Naveil) ; — Arch. du Loiret, A 1625 et 1656 (xviii^e s.). — *Bulletin de la Soc. des Sciences et Lettres de L.-et-Ch.*, 1872, pp. 3 à 49 (1340). — Arch. L.-et-Cher, série Q, District de Vendôme, n° 1177. — D'Anouil de Salies, Notes manuscrites sur l'armorial peint de d'Hozier, p. 426. — Abbé Simon, I, p. 369. — Passac, p. 64. — Pétigny, p. 638. — Launay, *Répertoire...*, p. 142. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 188. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 233. — Titres de la Cure de Villerable. — Chartrier de Meslay, liasse de Villeporcher (1771). — Registres par. de Naveil, 1^{er} mai 1684 et 4 mai 1685 ; de St-Martin de Vendôme 18 avril 1679 et 22 juill. 1598 ; de Villerable, 1648 ; de la Ville-aux-Clercs, 1617. — Neils, *Histoire de la Conditte de Naveil*, p. 90. — Collection R. de St-Venant : 1^o liasse de Naveil, papiers des Barentin ; 2^o Dossier des comtes et ducs (Louis de Bourbon). — Bibl. de Vendôme, manuscrits : 1^o Ms 325 (Engagement du domaine de Vendôme par le roi Henri IV), pp. 10 à 17 ; 2^o Ms 323, p. 78 (Duchemin) ; 3^o Ms 285, Extrait des titres de l'Oratoire, pièce 34, fol. 13 ; 4^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs (au mot *Divers*) ; 5^o Les 10 dossiers Chautard.

Prés (Les Grands), lieu-dit, c^e de Vendôme. — Ils se trouvent à l'est de la ville, entre la rivière St-Denis et celle du Quartier de Cavalerie ; ils formaient ainsi une île. — Ils appartenaient à la Trinité et furent vendus nationalement en 1791, 130 mille livres. — Une bonne partie de ces prés a été rachetée par la ville pour en faire les squares Belot et le marché aux bestiaux ; une autre partie a été bâtie en prolongement de la rue de l'Abbaye. — On appelait ces prés *Les Grands Prés*, par opposition aux *Petits Prés* qui étaient séparés d'eux par la rivière des Grands Prés, aujourd'hui du Quartier. — (Arch. L.-et-Cher, Q [District de Vendôme], n° 253).

Prés (Les Petits), à Vendôme. — Ils dépendaient de l'abbaye de la Trinité. Sur leur emplacement, on a construit les manèges et autres bâtiments militaires. Le corps municipal de Vendôme, aussitôt la suppression des Ordres religieux, fit planter des arbres en quinconce dans ces petits prés. Ces quinconces furent appelés *le Bosquet*, et ce Bosquet devint une des promenades favorites des Vendômois. Duchemin en parle comme d'un lieu fort agréable. — (Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, p. 184).

Prés-Bas (Les), éc., c^e de Faye.

Prés-Bas (La fontaine des), c^e de Rocé. — Voir *Ruisseau des Prés-Bas*.

Prés de Maupertuis (Famille des). — *Boisfreslon*, xix^e siècle.

Prés des Gardes (Les), lieu-dit, c^e de Villavard. — *Prata Gaardi*, 1097. — Ce lieu

était donné au prieuré de Lavardin en 1097 par Hodièrre, femme de Guillaume de Miséré. — Il était situé à l'embouchure du Sasnières. — (*Cart. Blés. de Marm.*, 72).

Pré-Signac (Le), lieu-dit, c^e de Vendôme. — Il formait une île entre les fossés de la ville vers ouest et les deux bras du Loir. — Jean de Charnières, chevécier du Chapitre St-Georges le possédait au xv^e siècle. Le chapitre St-Georges en devint possesseur et le donna à bail en 1461 à Pierre de Signac, éc^r, Sgr du Plessis-Barthélemi, Villeneuve-lez-Froville et la Roche-Landault ; d'où son nom de *Pré-Signac*. — Il fut ensuite donné à rente à Adam Galland, sieur de Vallière et Suzanne de Constant, son épouse, et arriva en la possession de Charles-Antoine de Musset, Sgr de la Bonnaveture en 1724, par suite de son mariage avec Marguerite-Angélique du Bellay. — (Arch. L.-et-Cher, G 252).

Presle (La), ancien fief, psse de Faye. — Il relevait à foy et h. de la Sgic de Faye, et appartenait en 1612 à M^e François Pineau, contrôleur en l'Élection de Vendôme. — (Titres de la terre de Faye).

Presle (La), ancien fief, psse de Mazangé, sur le ruisseau de Mazangé. — *Laspelle*, xv^e s. — *Villeneuve*, xv^e s. — Il relevait à foy et h. de la Sgic de Villemaest, psse de Faye. Son nom lui provient d'un nommé Laspelle qui le possédait au xv^e s. Il paraît avoir été donné à l'Hôtel-Dieu de Vendôme à qui il appartenait avant d'être à l'Oratoire, par Jeanne, fille de Jean du Loir, demeurant à Mazangé, ainsi que le quart d'un moulin situé au Gué-du-Loir. Ce quart, après la ruine du moulin, fut transformé en une rente d'un setier froment. — En 1572, Raphaël de Taillevais le rétrocédait à l'Hôtel-Dieu sous le nom de Villeneuve, alors qu'il prétendait l'avoir acquis des frères dudit Hôtel-Dieu avec la Gésinière. — Une partie du Gué du-Loir faisait partie de ce fief, ainsi que le hameau du Coudray de Villiers. — (Bibl. Vendôme, ms 285, f^{os} 241, 242. — Arch. L.-et-Cher, H. Terrier de l'Oratoire).

Prés-Le-Ray (Les), lieu dit, c^e de St-Hilaire. — *La Prairie-du-Roy* (Titres divers). — Ces prés s'étendent sur les deux rives du Loir, entre les moulins du Langault et celui de Villeprover. Ils comprendraient ainsi dans leur tenue la Fontaine-Effondrée. — Ils ont été donnés à l'Hôtel-Dieu de Vendôme par Jean Moreau en 1554. — Ils relevaient censiv^t de la Jousselinière, à 5 sols de cens et 5 livres à chaque mutation de maître de l'H.-D. — M. l'abbé Augis croit que c'est là le lieu de l'entrevue des rois de France et

d'Angleterre le 22 juillet 1170. Mais cette assertion manque de preuves, et il est plus croyable que la dite entrevue aurait eu lieu entre Fréteval et Viévy. — Voir *les des Traitres*. — (Bibl. Vendôme, ms 285, p. 159. — Abbé Augis, *Essai historique sur... La Ferté-Villeneuve*, 119).

Pressenville, anc. mét., que Lucien Merlet, dans sa table du Cartulaire de Tiron, donne comme étant une ferme située sur la commune de Fontaine-Raoul. — Elle appartenait au prieuré des Fonteaux dont les moines la restaurèrent en 1169 au moment d'un échange qu'ils firent avec Rahier de Montigny. — (*Cart. de Tiron*, 324).

Pressoir (Le), f., c^e d'Authon.

Pressoir (Le), f., c^e de Baillou. — Ancien fief relevant de St-Calais à foy et h. simple et 6 deniers de service. — Ce fief, dès le xv^e s., était aux mains des Sgrs de Baillou. — Gervais de Hallay, Sgr de Baillou, rendait aveu en 1476 au sire de St-Calais pour son fief du Pressoir qui avait droit de moyenne et basse justice, et lui venait de Marie de Baillou, sa f^e. — On a encore des aveux du Pressoir à St-Calais en 1476, 1490, 1497, 1499, 1681. — Du Pressoir de Baillou, relevaient à foy et h. le fief de Coulonges, psse de Rahay (Sarthe), et celui des Ponts, psse de Baillou. — Cette ferme fait toujours partie du domaine de Baillou. — Il ne faut pas confondre ce Pressoir, avec d'autres dans la même contrée, entre autres celui situé psse de St-Calais, un autre à Rahay et un autre à Sargé. — (Pasty, Inventaire féodal [manuscrit] de St-Calais. — Arch. Nat., P 667, n° 29 ; P 691, n^{os} 59 à 62 ; PP 50, vol. 93, n^{os} 59 à 62. — Eug. Vallée, Notes ms. sur le Chartrier de Coulonges. — Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 200).

Pressoir (Le), f., c^e de Cellé.

Pressoir (Le), f., c^e de Droué.

Pressoir (Le), anc. métairie, sur la Carte de Cassini, psse de Fontaines. Ce lieu, avec la Vallée qui lui est proche, semble avoir formé la *Guignardièrre*.

Pressoir (Le), éc., c^e du Gault, proche la Tasse.

Pressoir (Le Gd et le Pt), fermes, c^e de Rahart.

Pressoir (Le), h., c^e de St-Hilaire, 33 hab.

Pressoir (Le), f., c^e de St-Mars du-Cor.

Pressoir (Le Grand), lieu-dit, c^e de St-Ouen. — Anc. mét. faisant partie du domaine du Grand Villeporcher. Cette métairie a été donnée en détail à cens au xviii^e s. Elle se trouvait sur le coteau près la Butte-Catherinet.

Pressoir (Le), f., c^e de Sargé, rive droite de la Braye. — Elle appartenait en 1732 à Pierre Haudry. — On l'appelait aussi la *Borde du Chasleau ou Chastiau*. — Un autre Pressoir se trouve même commune, rive droite de la Braye. On l'appelle le Pressoir de Montmarin. — (Collection Eug. Vallée, Mss Pasty, Notes diverses, I, n° 465).

Pressoir (Le), anc. mét. et fief, psse de Sasnières. — Il relevait de la seigneurie de Chanteloup de Villerable. — Dès le xv^e s. il appartenait aux seigneurs du Plessis de Sasnières. — En 1544 dans le partage des biens de la famille Tesnières, seigneurs du Plessis-Sasnières, il fut attribué à Gilles Tesnières, prêtre, chantre de l'église collégiale St-Georges et maître de la Maladrerie de Vendôme. — En 1566 il est à Michel Dhuissseau, procureur général du Vendômois, Sgr du Pressoir et de Vaubourdin, mari de N. Tesnières. — En 1576 à Jean de Locques, lic. ès lois, avocat à Vendôme, qui en 1603 le vendit à René de Taillevais, Sgr de la Mézière lequel en 1611, le vendit avec Vaubourdin à Geoffré-Martin, Sgr du Plessis-Sasnières. Il resta depuis aux seigneurs de Sasnières. — (Titres de Sasnières).

Pressoir d'Artins (Le), anc. mét., aujourd'hui détruite, paroisse de Sougé.

Pressoir de Montmarin (Le), ferme, c^e de Sargé. — Elle fait partie du domaine de Montmarin.

Prêtrerie (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle appartenait d'abord au prieuré du Sentier puis en fut distraite pour former partie du temporel de N.-D. des Marchais, à Troo. — Elle lui appartenait encore au moment de la Révolution. — (Arch. d'Indre-et-Loir, H 358).

Preuilley (Maison de), originaire de Touraine. — Elle a fourni les C^{tes} de Vendôme de 1085 à 1218. — Elle avait des biens dans le Vendômois dès le xi^e s. et posséda Preuilley de Selommes, le Bouchet de Crucheray et Villeromain au xii^e s. — Armes : *D'or, à 3 aigles éployées d'azur*. — On lui attribue aussi les armes de la maison de Vendôme. — (Voir *Armorial de Touraine*, de Carré de Busserolle).

Preuilley (Geoffroy de), dit *Geoffroy-Jourdain*. — Voir *Geoffroy II Jourdain*.

Preuilley (Le Grand et le Petit), fermes, c^e de Selommes, proche le bourg. — *Prully*, xvi^e s. — *Prully, Preully*, xviii^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. du Bouchet-Touteville.

Cette terre avait pris son nom de la famille de Preuilley qui la possédait au xi^e siècle et paraît la tenir de Ameline de Blois, femme de G. de Preuilley et grand-mère de Geoffroy-Jourdain, C^{te} de Ven-

dôme. — Un aveu du prieur de St-Lubin de Vendôme de l'an 1458, rendu au comte, parle de rente constituée jadis sur « les chouses de Preuilly, du don fait par feu Geoffroy de Preuilly, jadis seigneur dudit lieu ». Ce Geoffroy de Preuilly paraît bien être Geoffroy-Jourdain, C^{te} de Vendôme. — Au xv^e s., elle est à la famille de Lespine et en 1458 aux hoirs feue Thévette de Lespine. — A la fin du xvi^e s., à la famille Regnard. — En 1491 à Berthier Regnard. — En 1530 aux hoirs feu Berthier Regnard. — En 1596 à Laurent Regnard et à la veuve Eusèbe Dupuy. — Vers 1600 encore à Laurent de Renard, époux de Anne-Marthe de Prunelé, veuve de Jean du Lac, Sgr de la Fouchère, et fille de Jacques de Prunelé, Sgr de St-Germain et de Jacqueline de Graffart ; elle est inhumée, sans enfants, à Selommes, en 1641. — En 1622 et 1627 à Louis de Renard, Sgr de Prully qui est parrain à Epuisay ; — en 1638 à Marin de Renard, parrain à Selommes ; de même en 1654 et 1656 ; sa femme est alors Florimonde Le Prévost ; mais à la même époque, une partie de ce fief est à Thomas Daveau. — En 1677 à M^e François Daveau, notaire à Blois.

On voit au xviii^e s., la ferme du Grand-Preuilly appartenir aux Ursulines de Vendôme sur lesquelles elle fut vendue national^e en 1791 pour 10.600 livres.

Le petit Preuilly fit retour aux Sgrs du Bouchet-Touteville dans les mains desquels il se rencontre au xviii^e s. — En 1852 il est dans la succession de Mme Crignon-Bonvallet, propriétaire du Bouchet-Touteville.

Arch. Nat., P 603, n^o 1 ; P 609, n^o 18 ; P 610, fol. 25 ; P 611, n^o 32. — Arch. L.-et-Cher, G 2345, fol. 98 ; série Q, District de Vendôme, n^o 329. — Reg. de Selommes, 1638, 1641, 1654, 1656. — Reg. d'Epuisay, 1622, 1627, 1641. — Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville. — Journal *Le Loir* du 18 mars 1842 et du.... 1852. — *La Chesnaye des Bois*, art. Prunelé, p. 467. — Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Touteville. pp. 537 et suiv.

Préveilloche, ou Poiveilloche. — Voir *Putibal*.

Prévost (Famille). — *La Berthelotière*, xvii^e s. — *La Grande Voie* (de Sougé), xviii^e s.

Prévost de St-Cyr (Famille) et Prévost de Morsans. — *Chichery*, xvi^e s., *Le Plessis-Fortia, Fontenaille, Le Grand-Mas*, xviii^e s. — Armes : *D'or au chevron renversé d'azur, accompagné en chef d'une molette d'épéron de gueules et en pointe d'une aiglette de sable.* — (St-Allais).

Prévosté (Le Bordage de la), psse de Baillou. — Il était dans la censive de la Sgrie de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Priaudière (La), ancien fief, psse de Lunay. — Il semble faire partie du domaine du prieuré et avoir dans sa directe deux fiefs qui lui sont inféodés et se trouvent sur la psse de St-Amand, appelés les Grandes et Petites Brénrières. — (Arch. du Loiret, A 1624, p. 29).

Priaudière (La) ou Picaudière ancien fief, psse St-Martin de Vendôme. — Il relevait du château de Vendôme et appartenait à l'Hôtel-Dieu, puis à l'Oratoire. — (Arch. du Loiret, A 1625).

Priédaj, ancien fief, psse de Faye, relevant de Faye, puis de Cornouailles. Il appartenait en 1612 à Raoul Buggy. — En 1739, à Mathieu-François Lebreton de la Rigaudière, écuyer, seigneur du fief de la vicomté de Vendôme, Priédaj et autres lieux, fils de Gilles-Louis Lebreton, éc. Sgr de la Rigaudière et de Françoise Deslandes, qui épousa le 16 juillet 1739 à Mondoubleau Bonne-Madeleine de Phélines, fille du Sgr de Villiersfaux et de Jeanne de Pilles son épouse en 2^{es} noces. — (Titres de la terre de Faye à Maugué. — Reg. de Mondoubleau, 1759).

Prière (L'Aître de la), psse de Corme-non. — Voir *Perrière*.

Priulière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle est citée dans un aveu de Ste-Catherine, en 1520, comme étant non loin de la Beaucerie. — (Arch. Nat., P 667, n^o 4).

Prieur de Lavardin (Fief du), à Vendôme. — Voir *Porte-Chartraine*.

Prieuré (Le), f., c^e d'Azé. — Elle dépend de la terre de Beaulieu. C'est l'ancien prieuré des dames de Beaulieu. Il fut vendu national^e en 1791 pour 16.300 l. et réuni à la terre de Beaulieu. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 209).

Prieuré (Les pièces du), à Beauchesne, appartenant au prieuré du lieu, furent vendues nationalement en 1791 pour 4750 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 285 et 286).

Prieuré (Le), à Gombergean, anc. mét. qui appartenait aux moines de la Trinité de Vendôme, vendue en 1792 pour 24.300 livres. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 123).

Prieuré (Le), anc. mét., psse de Hous-say. — Elle appartenait au prieuré du lieu qui dépendait de la Trinité et fut vendue national^e en 1791 pour 11.700 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 213).

Prieuré (Le), villa, écart du bourg, c^e de Morée. — Anciens bâtiments du prieuré de Francheville ou Morée. — Ils ont été vendus à la Révolution et sont tombés depuis aux mains de la famille de Jouffrey de Villars, dans la première moitié du xix^e s. puis, par héritage, à la

famille Lesueur de la Bretonnerie ; et aujourd'hui, toujours par héritage à la famille de Groulard. — (Registres de l'Etat-civil de Morée, xix^e siècle).

Prieuré (Le) f., c^e d'Oigny, dans le bourg. — Elle dépendait en 1850 de la terre de la Fontenelle.

Prieuré (Le), à Prunay, anc. mét. appartenant à la Trinité de Vendôme. — Elle fut vendue national^e pour 6.100 l. en 1792. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 124).

Prieuré (Le), f., c^e de Rhodon. — C'était la métairie du prieuré du lieu. Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 26.000 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 412).

Prieuré (Le), f., dans le bourg de St-Avit. — C'est l'ancien domaine des prieurs du lieu, vendu national^e en 1791 pour 12.300 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [District de Mondoubleau], 90).

Prieuré (Le), anc. mét., psse de St-Mars du Cor. — Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue national^e en 1791 pour 1725 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 24).

Prieuré (Le) éc. c^e de Savigny. — Ancienne habitation du prieur de Savigny.

Prieuré (Le), anc. mét. à Villemardy. — Elle était du domaine du prieuré du lieu, et fut vendue national^e en 1791 pour 31.300 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 350).

Prieuré de Boisseleau (Le), c^e de Droué. — Les bâtiments en appartenant aux religieuses de St-Avit, comme possédant le prieuré de Boisseleau. Ils furent vendus national^e en 1791 pour 10.800 l. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n^o 40).

Priillieux (Famille). — *La Maléclèche*, xix^e siècle.

Primaudaye (Famille de la). — *Le Breuil (de Lignières) xvi^e s.* — Armes : *D'azur semé de fleurs de lys d'or, à un écu de même brochant, chargé d'une patte de griffon surchargée d'un tourteau de sable.* — Alias : *Semé de France à la patte de griffon d'or en fasce, brochant, chargée d'un écusson de gueules.* — (Bernier). — Mais il y a doute sur le point de savoir si cette famille ne s'appelaient pas *De la Barre de la Primaudaie*.

Procureuserie (La), écart du village de Chanteloup, c^e de Villerable.

Procureuserie (La), éc., c^e de Villiers. — Ancienne ferme du domaine de Rochambeau dont les terres ont été en partie réunies à la Foucaudière et en partie plantées en bois.

Protoinde, f., c^e d'Ambloy. — *Parfonde*, (titres du xvi^e s.). — Ancien fief relevant de Lavardin. — En 1408, ce fief appartenait

naît, au moins en partie, à Jean Lesbahy, bourgeois de Blois. — En 1484, à Olivier Ronsard qui faisait l'aveu pour sa terre et Sgrie de Parfonde en la paroisse d'Ambloy et Sasnières et pour le Moulin Ronsard à Couture. — Il fit ensuite partie de la terre d'Ambloy et n'en fut séparé qu'au xix^e s. — (Arch. Nat., P 648, n^o 17 ; P 661, n^o 95 ; PP 50, vol. 63, n^o 95 et vol. 114, n^o 215).

Proust (Famille). — *Poiriers (de St-Ouen)*, xix^e s.

Prousterie (La), anc. fief, psse de Nouray. — *La Plousterie xviii^e s.* — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — En 1655, il est à François de Juston ; — en 1667, à Antoine Noret ; — en 1716 à François Noret, curé d'Huisseau. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Touteville de 1690, p. 405).

Prousterie (Le lieu de la), situé psse des Hayes ou de Ternay, était dans les possessions du prieuré de Croixval au xvii^e s. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Proustière (La), h., c^e de Fontaines.

Proustière (La borde de la) psse de Savigny. — Elle était dans la censive d'Auvine. — (Arch. Nat., P. 700, n^o 14).

Proustières (Les), f., c^e de St-Avit. — *Les Proustières xvii^e et xviii^e s.* (Reg. de St-Avit). — *Les Proustières*, (Cassini). — *Les Proustières*, (Etat-major). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Sgrie de Boisvinet. — En 1397, il est à Fouquet de Souday ; — en 1404, à Fouquet de Montjolif, le même que le précédent. — En 1504 à Marie de Mondoucet, dame de la Grefève, ainsi que la Ste-Jamie et la Jacqueli-nière. — Au cours du xvi^e s., il est à la famille de Ferré. — Vers 1600 à Cathé-rin de Ferré et Marie Deschènes, sa femme, qui le laissèrent à Françoise de Ferré, épouse de François Courtin. — Il fut alors acheté pour les deux tiers par Pierre de Neveu, Sgr d'Arras, qui paraît plus tard être devenu possesseur du tout. Il avait pour femme Marie de Heullant, et plusieurs enfants (voir Arras), parmi lesquels leur quatrième fils fut le suivant : Jacques de Neveu, Sgr des Proustières, baptisé à St-Avit en 1630. Il est déjà dit Sgr des P. en 1655. Il épousa à St-Avit, le 12 avril 1660, Jacqueline, fille de Pierre de Phélines, Sgr de la Basse-Bichetière, et de François Le More. Il en eut les enfants suivants : 1^o) Marie-Jacqueline, née en 1665, qui épousa en 1694, à St-Avit, René de Lancé, sgr de Montsoreau ; 2^o) Anne-Suzanne, née en 1668 ; 3^o) Jacques, né en 1670 ; 4^o) Elisabeth ou Isabelle, née en 1672 ; elle épousa à St-Avit, en 1698, Gabriel d'Eschallard, sieur de Rieux, fils de feu Gabriel d'Eschallard, sgr de la

Bourguinière et de Françoise de Chartin ; 5^o) Henri, né en 1674, qui fut Sgr de la Thierraye ; 6^o) Louise-Marie, née en 1676, qui le 25 août 1703 épousait à St-Avit Pierre de Brossard, sieur de Montaimboeuf. Jacques de Neveu, le père de ces six enfants est inhumé à St-Avit le 5 février 1679, et, la même année, le 28 août, moins de 7 mois après la mort de son mari, sa veuve se remariait avec Claude de Bongard, écr, sgr d'Étourville, qui mourut lui-même en 1690 et dont elle eut deux enfants : 1^o) Claude-Louis, baptisé à St-Avit en 1680 ; 2^o) Claude-Charles, baptisé aussi à St-Avit en 1682.

Jacques de Neveu avait vendu les Proustières dès 1674 à son oncle Pierre qui suit :

Pierre de Neveu, né en 1640, 8^e fils et 9^e enfant de Pierre de Neveu, Sgr d'Arras et de Marie de Heullant, d'abord Sgr du Boullay, puis des Proustières, dès 1674. Il est inhumé à St-Avit le 12 juillet 1700, laissant veuve Suzanne de Brossard, inhumée elle-même à St-Avit le 15 déc. 1709 et qui lui avait donné les enfants suivants, lesquels partagèrent la succession de leur père le 18 nov. 1709 : 1^o) Suzanne de Neveu, qui en 1692 avait épousé Paul de Bongard, fils de défunt Claude de Bongard, seigneur d'Étourville et mourut au Plessis-Dorin en 1709 ; 2^o) Pierre qui suit ; 3^o) René, baptisé en 1679 ; 4^o) Jacques, baptisé en 1682, qui fut prêtre et devint prieur de St-Avit ; 5^o) Marie, qui le 11 juin 1703 épousait à St-Avit Claude de Mathieu, Sgr de St-Amand ; 6^o) François, baptisé en 1691, qui devint sgr du Plessis-Dorin.

Pierre II de Neveu, fils aîné des précédents, sgr des Proustières en 1688, époque de l'Aveu de Boisvinet au Sgr d'Arras, puis plus tard, sgr d'Arras. — D'après St-Allais, il fut chevalier-léger de Mgr le duc de Berry. En 1709 il épousa Elisabeth de Menon fille de Paul de Menon vérificateur au grenier à Sel de Montmirail et d'Elisabeth Simon, de la psse du Plessis-Dorin. — Ils eurent pour enfants, au moins les suivants : 1^o) Elisabeth-Françoise-Suzanne de Neveu baptisée en 1711, qui le 14 août 1735, épousa Henri de Cosne, sieur de Rouvray, et mourut le 1^{er} juin 1788 ; 2^o) Pierre, qui devint sgr d'Arras ; 3^o) le suivant :

Gabriel-Jacques de Neveu, sgr des Proustières, capitaine de milices, époux de Marie de la Roche, fille de Dominique de la Roche, écr, lieu^t au rég. Royal-Cavalerie et de Marie-Anne Barilleau. Il demeurait au lieu du Petit-Chatellier au village de Savigny. On leur voit trois enfants : 1^o) Gabriëlle-Victoire, qui le 10 juin 1777

épousa à St-Avit Nicolas-Charles-Henri de Brossard, sgr de la Pilette et de la Prasle, fils de feu Nicolas de Brossard, sieur de Bellassise et d'Elisabeth de Boutillon, de la psse de Busloup ; 2^o) Marie-Anne, née en 1749 à Savigny ; le 30 juin de la même année 1777 elle épousait à St-Avit Pierre-Alexandre de Bernardin, écr, sieur de la Musse, fils majeur de Pierre-Alexandre de Bernardin, écr, sieur de Bouville et de Marie-Jeanne-Elisabeth Le Courtois ; 3^o) François-Joseph, qui suit. — Gabriel-Jacques de Neveu vivait encore en 1790. Il demeurait à Savigny-sur-Braye.

François-Joseph de Neveu, Sgr des Proustières, du Désert et du Boulay, sous-lieutenant au régiment provincial du Nivernais. Il émigra en 1791, servit dans l'Armée des Princes, puis dans l'armée royale de l'Ouest. C'est lui qui fut le fameux chef de Chouans, connu sous le nom de *Capitaine Deneveu* qui terrorisa pendant 6 ans les Révolutionnaires de la région « lui, (d'après l'Abbé Blanchard), dont la force, l'agilité, l'audace et les violences ont étourdi le Bas Vendômois et l'Arrondissement de St-Calais pendant 6 ans, sans qu'on put le saisir, tant il était redouté et protégé par les populations. » — Il se maria deux fois : 1^o) le 2 avril 1791, par contrat devant Martigné, notaire au Mans, avec Marie-Charlotte Rottier de la Borde ; fille de feu Charles Rottier de la Borde, maître particulier des Eaux et Forêts de Château du Loir et de Marie-Louise Pinceloup de la Moustière ; 2^o) en 1807, après la Chouannerie, avec Elisabeth Monnoir. Il eut (d'après St-Allais) quatre enfants, dont François-Edouard et Gustave. Il mourut en 1854 à Vendôme dans un âge très avancé. Son fils, François-Edouard, devint général de division. (Voir sa notice).

Les Proustières durent être vendues par le capitaine de Chouans. Le manoir, fort modeste, est aujourd'hui simple ferme.

Chartrier de Glatigny, aveu d'Arras en 1397 et de Boisvinet en 1404. — Reg. de St-Avit, *passim*. — St-Allais, *Dictionnaire de la Noblesse*, V, p. 55, article *Neveu*. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, Fiefs de St-Avit pp. 465 à 467. — Esnault et Chambois, *Inventaire des Minutes des Notaires du Mans*, V, p. 172. — Bibl. Vendôme, *Registre cueilleret du Chatellier*, 1788, etc.

Proutière (La) ou Ploustière, h., c^e de Fontaines. — *La Ceuvellerie*, (Cassini).

Provardièrre (La), éc., c^e de Pezou. — *La Pélouardièrre*, 1513, (Chartrier de Renay). — On pense que c'est nor loin de là, dans la plaine, vers le coteau, qu'eut lieu le combat, dit de Fréteval, le 5 juillet 1194,

où Philippe-Auguste fut battu par Richard Cœur de Lion. — Voir *Beaufeux*. — (*Bulletin vendômois*, 1864, p. 104 ; 1905, p. 12. — R. de St-Venant, *Nouveaux aperçus sur le combat de Fréteval*, p. 2).

Provenderie (La), f., c^e d'Arville, ancien fief et manoir entouré de douves. — Il appartenait à la Commanderie d'Arville. On l'appelait aussi *Le Domaine*. — Elle fut vendue national^l en 1793, pour 26 mille livres. — (Arch. L.-et-Cher, District de Vendôme, n^o 78. — Arch. Nat., S 5435).

Provenderie (La), h., c^e d'Epuisay.

Provoust (Famille). — *Le Petit Challay*, xv^e siècle.

Proy, anc. mét., psse de Souday. — En 1466, la veuve Cérant était dite femme de foy du Petit-Souday pour son hébergement de Proy. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Prudhomme (Famille). — *La Jametière, Chanteloup* (de Renay), xv^e et xvii^e s. — Armes : *Fascé d'azur et d'argent de 8 pièces à une étoile d'or en chef*. — (Blanchard, Arm. des conseillers au parlement).

Prullay (Famille de). — *Les Haies* (de St-Agil), xv^e s. — Armes : *D'argent à 2 léopards de sinople armés et lampassés de gueules, l'un sur l'autre*. — (Adr. Thibault).

Prunay, bourg et commune du canton de St-Amand, à 8 kil. Est de ce chef-lieu et à 14 kil. sud-ouest de Vendôme. — *Sancta Maria apud Villam Episcopi, Ecclesia et Curtis Villæ Episcopi, Sanctus Petrus de Pruneto*, xi^e s. ; *Prunei, Pruneium*, xiii^e s., (Cart. Trinité). — *Prunetum*, xiii^e s., (Pouillé du dioc. de Chartres). — *Ecclesia Sancti Johannis de Pruneto*, xvii^e siècle, (Cartul. Trinité). — *Le Grand-Prunay*, (Cassini). — *Prunay* (Etat-Major).

Cette commune est limitée au Nord par celles de St-Arnoul, de Lavardin et de Sasnières ; à l'Est par celles d'Ambloy et de St-Amand ; au Sud par Longpré et Authon ; à l'Ouest par Monthodon (Indre-et-Loire) et aussi par St-Arnoul qui la limite encore au nord. — Aucune rivière ne passe par cette commune, mais elle possède une fontaine au bas du bourg, dont les eaux dans la saison pluvieuse vont au fil d'un vallon, grossir le ruisseau de Sasnières. — Elle est traversée par les routes du Gué-du-Loir à Châteaurenault et de St-Cyr du Gault à St-Arnoul. Elle a une station de chemin de fer appelée Prunay-Cassereau (3 kil.), sur la ligne de Sargé à Châteaurenault.

Lieux habités. — Son bourg qui compte 206 hab. — Les Fouquets, écart du bourg, 40 hab. — La Mauclardièrre, 35 hab. — Glatigny, 26 hab. — La Guetterie, 28 hab. — La Rue de la Harpe, écart du

bourg, 23 hab. — La Linoterie, ancien fief et manoir. — La Fouasserie. — La Jolierie. — Les Flotteries. — La Trouetterie. — La Caillardière. — La Germinerie. — Blanchefontaine, ancien fief. — L'Oucherie. — La Belluillerie. — Le Clairet. — La Fontaine-Grenier. — Les Haies, ancien manoir. — La Cousinière. — Les Vonetieries. — Les Rochettes. — La Boulas. — La Morlière. — La Courtoirie. — La Férasse. — La Nauderie. — La Gatinette. — Le Cormier. — Les Bruyères. — La Cussonnière. — Laiderie. — La Diardièrre. — Tartifume, ancien fief. — Les Régulets. — La Chauvellerie. — Les Vaux, ancien fief. — La Borde. — La Fontaine des Tailles. — La Chapelle. — La Pilterie. — La Nivetterie. — La Courterie. — La Nicollerie. — Trait-l'Ane. — Le Cassereau, station. — La Ganocherie. — La Triflardière. — Le Houssay. — La Reuserie. — La Hannerie. — La Guibarderie. — La Baraudière. — L'Herbetterie. — La Richardièrre. — La Pilonnierie. — Le Pairet. — Les Rouillis. — La Morerie. — L'Ouverie. — Et en outre les maisonnettes du chemin de fer de Sargé à Tours, n^{os} 34 à 37.

Lieux-dits. — Le bois des Troues, la Forêt de Prunay, les Défreux, la Mirauderie, *Vauroulin* (ancien fief), Moquebaril, la Péraudièrre, la Vallée d'Amen, l'Homme-Mort, la Maladrie, Roteau, les Lisses, Pouillé, le Riolet, les Bévinries, Clos-Pintier, la Buarderie, la Scipionnerie, la Courtoiserie, la Malécloche, les Lausulteries, les Brulevées, la Fosse des Compas, Roschoux, la Térautterie, la Page, les Vauguereaux, le Tertre-Bellay, la Frélauderie, les Jarrias, le Bois-Gaullier, Baudet, Sauleux, les Bontenderies, les Nouas, Robert, les Solières, les Maquerées, les Rompées, le Couvent, Marcé, la Renarderie, les Barauderies, l'Oucherie,

Superficie : 3.282 hectares dont 494 en bois. — Cadastre achevé par Vautot en 1835. — Altitude du bourg, 147 mètres. — Poste du lieu. — Assemblées du bourg le 24 juin et le troisième dimanche de septembre ; il y a en outre une assemblée au hameau de la Hannerie le jour de Pâques et à celui du Cassereau le 1^{er} dimanche de mai. Il n'y a d'autre industrie à Prunay qu'une tuilerie au hameau de la Vinotterie. — Prunay est la résidence d'un notaire et le chef-lieu d'une perception qui comprend les communes suivantes : Prunay, Ambloy, Authon, Huisseau, Longpré, Sasnières et Villechauve. (L'étude de notaire est supprimée en 1908 et réunie à celle de St-Amand).

Population : 150 paroissiens (feux) au xiii^e s. — 178 feux en 1760, (Expilly). —

Environ 500 communiens vers fin XVIII^e siècle. — 912 hab. en 1806. — 925 en 1824. — 1061 en 1831. — 1087 en 1836. — 1053 en 1841. — 1047 en 1846. — 1034 en 1851. — 1006 en 1856. — 956 en 1861. — 953 en 1866. — 887 en 1872 (En 1868, plusieurs hameaux avaient été distraits de Prunay en faveur de St-Arnoul). — 896 en 1876. — 891 en 1881. — 980 en 1886 (construction de la ligne de Montoire à Chateaurenault). — 931 en 1891. — 950 en 1896. — 951 en 1901. — 977 en 1906. — 966 en 1911.

Les registres paroissiaux de Prunay commencent en 1562. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Montécourt, Cordhomme, Charchigny, Le Pelletier, La Fontaine, Chaleau de la Cussonnière, de la Haye, Lelièvre, Ronsard, Frédureau, de Genes, Haton (notaire), d'Oyllevis, Taillevis, Michelin, du Melangier, Savarre, St-François, Moreau de Brézolles, de Percy, du Tertre de la Chapelière, d'Autefort, Le Boulton (notaire), de Massiot, de Preaux, de Malon, Le Conte de la Taradonnière, Balbany, Tascher, Phélines, Godineau, Le Foustier, Arrel de Kermarquer, de la Courbe, Galland, de Besnard, de Rohard, Baudéan, Martin de Geoffre, Desvaux de Blanchefontaine, Le Jay, Le Moine de la Chaussée, Thisard, Lesbahy, Cadot, Cottin, Marescot, Poussin de Fontenay, Rousselet, des Loges, Bulté, de Voré, Le Fuselier, Laiglehoust, Bataille de Méry, du Bellay, Le Grand de Vautourneux, Plaisant de Plantières, Montigny.

Curés. — Robert de Vals, 1307. — Gervais Frappin, 1571. — Jacques Moussard, 1591. — Jean Pin, 1631. — René Godineau, 1650. — R. Bonfils, 1674. — Hugu, 1709. — V. Chambot, 1724, inhumé à Prunay le 23 oct. 1756. — Louis Gourmont, 1756. — Fleury, 1788. — Dubreuil, desservant, 1792. — Lhuillier, 1792..... — Fleury, (derechef), 1804 (?); il fonde en 1810 le bureau de charité. — Neveu, 1825. — Garapin, jeune, 1838. — Virquin, 1847. — Pothé, 1884. — Ombredane, 1891. — Hemme, 1904.

Maires : Marmion, off^r public, 1793. — Pierre Amiel, an IV. — André Martin, an IV. — Jacques Lebel, an VI. — René Levieuge, an VIII. — Plaisant de Plantière, 1816. — Jacques-François Vadécourt, 1830. — Jules-Arsène Guenordeau, 1852. — Gilles Crosnier, 1871. — René Guillon, 1876. — Auguste Lédru, 1878. — Jules Rosier, 1896. — Anatole Laisement, 1902. — Moïse Barré, 1903. — C. Favereau, 1904. — Maubert, 1906.

Notaires. — Léonard Le Boulton, marchand et notaire en court-laye, 1532

(Titres de Sasnières). — Jean Haton, notaire et greffier, 1603 (Reg. px.). — Louis Lelaube, 1602 (?) [Trin. 388 note]. — Godineau, 1610 à 1660 (Etude Diet à Montoire). — Louis Le Boulton, 1614 (Reg. px.). — Scipion Mesnard, 1615 (Titres de Sasnières). — Jean Touché, 1636 (Reg. px.). — Jean Cousin, 1638 (Trin. 672 note). — Robert Pichery, 1671 et 1683 (Titres de Sasnières). — Picheray, 1700, 1738, (Etude Guenordeau). — Chevê, 1734 à 1787, (*id.*). — Levieuge, 1790 à 1816, (*id.*). — Vadécourt, 1816 à 1817 (*id.*). — Guenordeau, 1847 à 1889. — Favereau, 1889. — (L'Etude de P. est supprimée en 1908).

Avant la Révolution la paroisse de Prunay était du doyenné de St-Amand, archidiaconé de Vendôme; elle était de l'Élection et du Bailliage de Vendôme. (Duchemin, dans ses mémoires, se trompe en la mettant du ressort de Chateaurenault pour la justice). Elle formait un prieuré dépendant de la Trinité de Vendôme dont l'abbé présentait à sa cure qui était dite d'un revenu de 20 livres au XIII^e s. et d'environ 1200 livres au XVIII^e siècle. (L'abbé Simon dit par erreur 12 mille livres). La paroisse était dans la mouvance féodale de la baronnie de Montoire.

L'église est dédiée d'abord à saint Pierre puis à saint Jean-Baptiste. (Pour la vie de saint Jean-Baptiste, voir *St-Jean Frémentel*). Sa construction remonte au XI^e s., mais elle a été remaniée à différentes époques. Son sanctuaire est voûté en pierre. Sa nef est du XV^e s. Son pignon ouest contient un portail de la Renaissance. Au même pignon se trouve une porte murée qui donnait accès dans une chapelle, probablement celle du prieuré, entièrement disparue. Cette église contient des restes de peintures murales.

La cloche est de 1770, ayant pour parrain M. Claude-Nicolas Courtin, bourgeois et ancien procureur à Vendôme, et pour marr. dame Anne Peltureau, femme de M. Peltureau, bourgeois à Chateaurenault.

Le bourg de Prunay provient évidemment d'un défrichement de la forêt de Gastine. Il faisait partie tout d'abord du territoire immense de la *Villa Episcopi* (la Villa de l'Evêque), créée au commencement du XI^e s. par Renauld, évêque de Paris et en même temps C^{te} de Vendôme comme successeur de son père Bouchard Vetulus (le Vieux ou le Vénéral). Il établit à *Prunetum* un marché et en donna la garde à un chevalier appelé Hamelin, père de Gauthier, lequel paraît être le grand père d'autre Hamelin, seigneur de Langeais et de Montoire, qui vivait

à la fin du XI^e siècle. Il réservait toutefois la partie appelée *le Puits du Cornouiller* (aujourd'hui Houssay) qui fut donnée en garde à un autre chevalier appelé Avesgaud.

Bouchard le Chauve, fils d'Adèle, sœur de l'évêque Renauld, devint comte après son père Guy de Nevers, vers 1023. Il s'aperçut des empiétements commis dans ses forêts par les colons institués par l'évêque Renauld, et les chassa du territoire.

Lui mort, et Foulques son frère et successeur chassé de Vendôme par son oncle Geoffroy-Martel, les biens de la *Villa Episcopi* retombèrent en friche et furent alors donnés à l'église de la Trinité nouvellement fondée par le C^{te} Geoffroy-Martel lui-même.

C'est ainsi que l'église de Ste-Marie de la Ville-l'Evêque passa au couvent de la Trinité auquel on la voit appartenant dès l'an 1040.

En 1047 cette église appartient à l'abbaye en même temps que celle de Prunay.

En 1056 parmi les biens cités dans la bulle du pape Victor II comme confirmés à l'abbaye, on trouve encore l'église de Prunay et seulement la moitié de celle de Ste-Marie de Ville-l'Evêque.

Enfin en 1061 une bulle du pape Nicolas II énumérant à nouveau les biens de la Trinité, cite l'église et la Villa de Prunay mais ne parle plus de celle de Ste-Marie de Ville-l'Evêque qui de ce fait se trouve confondue avec celle de Prunay, à laquelle sans doute elle avait été annexée. De même en 1063, Alexandre II parle de l'église de Prunay, et de Prunay tout entier, comme appartenant à l'abbaye.

Sur cette église et la justice de Prunay appelée dans la charte *Ecclesia et curia villæ Episcopi*, le chevalier Rosthon de Lavardin avait conservé des prétentions qu'il exerça durant sa vie, malgré les moines; mais au moment de sa mort en 1078, il en reconnut l'injustice et il enjoignit à son épouse Hilduise et à son fils aimé Rotger de restituer aux moines ce qu'il leur avait pris. Rotger alors accompagné de sa mère, de son frère Lancelin, de sa sœur Ada et de sa jeune femme Milesende, se transporta à la Trinité et fit l'abandon de tous ses droits.

En 1098 l'église de Prunay a pour patron St-Pierre et elle est positivement nommée ainsi : *Sanctus Petrus de Pruneto*, dans une bulle du Pape Urbain II qui énumère les possessions de l'abbaye. Et ceci indique que l'église était ainsi dédiée à St-Pierre et le prieuré seul avec sa chapelle avait alors pour patron saint Jean-

Baptiste. Dans la suite le patron de la chapelle aura remplacé celui de l'église.

Bien que les moines fussent en possession de l'église de Prunay et de la plus grande partie de la paroisse, il y avait une famille qui paraissait tenir dans sa main la seigneurie même du lieu au XIII^e s.

Au mois d'octobre 1225, Guillaume de Prunay (de Pruneto) avait donné aux religieux de la Hubaudière une rente de deux septiers de grain assise sur la terre de Poulaine, du consentement de sa femme Leticia qui l'avait reçue en mariage, et plus tard Pierre de Prunay (de Pruneio) vendait aux mêmes religieux une vigne vers Trou. Ces actes furent confirmés en 1228 par Jean IV, C^{te} de Vendôme.

En 1255 Foulques de Prunet (de Pruneto), chevalier, était cité au cartulaire de Marmoutier comme ayant des biens sur Landes.

Il semble que cette seigneurie ait été dans la suite réunie au domaine du Comté de Vendôme, attendu qu'en 1595 les commissaires du roi Henri IV, par acte devant Pageau notaire en Vendômois, aliénaient la seigneurie de Prunay avec celle d'Authon, en même temps qu'un grand nombre d'autres en Vendômois. Mais nous n'en connaissons pas l'acquéreur. (Arch. du Loiret, A 1625.)

Au commencement du XIV^e siècle, le prieuré de Prunay paraît être tombé en décadence et les moines semblent l'avoir déserté; car on voit en 1307 un certain Robert de Vals, curé de Prunay, accueillant son père Geoffroy de Vals qui voulait se faire moine et l'abbé de la Trinité lui abandonnant la maison priorale du lieu, à la condition d'y entretenir deux moines.

— Un certain Johannes de Pruneto est encore cité comme prieur en 1327 (Trin. 911). — Peu après, le prieuré fut abandonné et ses revenus furent réunis à l'office du cellier de l'abbaye.

Les celliers de l'abbaye purent ainsi s'intituler Prieurs ou Seigneurs de Prunay. Ils reportaient ce lieu à Vendôme même à foy et h. — Ils en affermèrent les revenus à des habitants du pays. En 1602, ces revenus produisaient par bail une somme de 180 livres, à la charge de faire célébrer le divin service aux quatre fêtes annuelles et de faire tenir les assises de la justice. Le prieuré avait en effet droit de justice et grosse voirie ou viguerie.

Par suite du concordat passé entre Michel Sublet, Abbé de la Trinité, et Charles Lemarreau, cellier, en 1613, les revenus de Prunay furent unis à la mense abbatiale et affermés 300 livres et 200 boisseaux d'avoine. — En 1624 ils étaient de nouveau affermés, mais

cette fois pour 600 livres et 200 boisseaux d'avoine. Les derniers fermiers du prieuré furent Jeanne-Elisabeth de Réméon, veuve de Joseph-Alexis de Joffre, sgr du Plessis-Sasnières (1724), puis Jacques Legrand de Marisy, sgr du Fresne d'Authon qui l'était encore en 1790.

L'Abbé Simon (t. III, p. 250) dit que le prieuré était d'un revenu de 12.000 livres au XVIII^e siècle, mais c'est 1.200 l. qu'il veut dire. — En 1792 la métairie du prieuré de Prunay fut vendue national^t pour 6.100 livres. Le temporel de la cure elle-même de Prunay relevait à foy et h. partie du prieuré même, c'est-à-dire de l'Abbaye, partie du duché de Vendôme. On a aux archives nationales deux déclarations faites en 1631 et 1634, à chacun de ces deux Suzerains par Jean Pain, curé.

En 1810 fut fondé à Prunay un bureau de charité tenu par deux religieuses. Le fondateur était l'abbé Fleury, curé du lieu.

Cart. de la Trinité, I, 36, 37, 38, 76, 107, 146, 164, 251, 268, 293, 367, 387 note 1, 397 note 1, 672 note 2, 673, 749, 762, 773, 819, 836, 841, 854, 856, 857, 859, 922. — *Cart. vendômois de Marm.*, 50. — Arch. Nat., P 639, n^o 35 et 36; PP 50, vol. 41, n^o 32 et 33; et vol. 114, n^o 202. — Abbé Simon, I, pp 17 et 36; II, p. 248. — Bibl. de Vendôme, manuscrits : 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 110; 2^o Titres de la terre de Sasnières (à la bibl. de la Soc. Archéol.). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 200 (erreur de l'auteur pour ce qui est de l'abbaye de Pontlevoy); 1886, pp. 118 et 295; 1890, p. 131; 1893, pp. 42 et 43; 1900, p. 226. — *Revue du Maine*, 1884, pp. 127 à 129. — Passac, p. 88. — Pétigny, pp. 254, 296, 354, 361, 441. — Launay, *Répertoire*, p. 101. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*, p. 278. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 481. — Notes ms. sur les Bénéfices du dioc. de Blois au XVIII^e siècle conservées au XIX^e siècle par M. l'abbé Plat. — *Etat des Notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — Bibl. de Blois, ms 123 (Chan. Ditley). — Alcide Couette, Notes ms sur Landes. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 262. — *Cart. de St-Père de Chartres, Pouillé du diocèse de Chartres au XIII^e siècle*. — *Compte rendu du Congrès Archéologique à Vendôme en 1872*, p. 303 (d'après le chanoine du Bellay). — Arch. du Loiret, A 1625 (ou 1595). — *Chartes vendômoises*, 265 et 289.

Prunay (Le Petit) ancien fief, psse de Prunay. — Il relevait du Colombier, psse de Landes et appartenait à la cure du lieu. — Au XVII^e s., il était dit : « de peu considération ». — (Notes ms. sur Landes par Alcide Couette, instituteur).

Prunelé (Famille de). — *Le Bouchet Touteville*. — *Le Breuil-Fontenay* XV^e s. — *La Grande Métairie*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à 6 annelets d'or* 3, 2, 1. — (La Chesnaye).

Prunerive, appelé aussi *La Rivière*, ancien fief paroisse de Rocé. — Ce fief semble avoir été situé dans le bourg. — Il relevait à foy et h. de la Béguinière, unie à la Cour de Rocé.

De ce chef de la Rivière, au XIV^e s., relevaient plusieurs terres vassales : La Joubardière, la Fontaine, et des terres situées à la Morandas, à Révillon, à Maugasteau, etc. — Il se composait au XIV^e s. d'un habbergement assis en la paroisse de Rocé, et de terres et bois à la Morandas, avec un four banal à Rocé et un censif de 40 sous.

En 1366, il est à Guillaume de la Raieté, écuyer, sire de la Rivière. — En 1374, à Jean de la Raieté, sous le nom de Prunerive. — En 1497, il est à Perrine de Neufbourg, veuve de Jean Georget, conseiller élu et chatelain à Vendôme. — En 1546, aux héritiers d'autre Jean Georget. — Au XVIII^e s., il est aux Sgrs de la Touche-Chenard. — (Arch. Nat., P 609, n^o 47 [1374]; P 610, fol. 975 [1546]. — Arch. L.-et-Cher, G 287, [1366]. — Chartrier de Renay, [1497]. — Collection R. de St-Venant, Liasse Lignières (Le Breuil) XVIII^e s. — Reg. de Pezou, 1^{er} février 1750).

Pruvost de Saulty (Famille). — *Le Plessis-Dorin*, XIX^e s.

Puisay (Le), éc., c^e de Baigneaux.

Puisards (Les), ancien fief, paraissent être situés psse d'Ambloy. — Pierre Regnard, sieur des Puisards, paraît plusieurs fois aux registres paroissiaux d'Ambloy. Il est époux de Jeanne Chevalier, XVII^e et XVIII^e siècles.

Puiset (Le), anc. mét., psse de Danzé. — Les habitants de ce lieu avaient des droits d'usage dans les bois de Motteux. — (Titres des Minières).

Puits (Le), f., c^e de Savigny. — *Le Puis* (Cassini). — Ce lieu au XVII^e s. paraît avoir été du domaine de Fretay. — En 1731, il est à Louis Joseph de Musset, capitaine au régiment d'Étampes. — (*Bulletin vendômois*, 1901, p. 309).

Puits-Audebert (Le), éc., c^e de Lunay.

Puits-Cornocho ou *Cornohiel* ou *Puits du Cornouiller*, aujourd'hui *Houssay*. — V ir *Houssay*.

Puits du Quartier (Le), h., c^e de Gombergean.

Puits du Sac (Le bois du). — *Nemus de Puteo Sacci*, XIII^e s. — Il était situé proche le bourg de Troo, et fut le sujet d'un accord en 1233, entre Pierre de Trou et les moines de Tiron. Il était sans doute voisin du prieuré de Grandry. — (*Cart. Tiron*, 362).

Puits'ondou, f., c^e de Villerable. — *Pied-fondu*, (Cadastres de Ste-Anne et de Vil-

lerable). — *Puy-fondu*, XVIII^e s. — Ce lieu de Puits-fondu appelé encore *Puy-fondu* ou *Pied-fondu* était un petit fief sans manoir uni à la Guignardière. — Il s'éten- dait aussi sur Villerable et St-Bienheure de Vendôme. — Voir *Guignardière*. — (Arch. Nat., P 627, n^o 99; P 773, n^{os} 65 [Ste-Anne]. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625).

Puitsfond, ruine de château, c^e de Selommes. — *Puy-fons*, *Poinfons*, 1402 (Aveu). — *Poyfond*, 1438 (*id.*). — *Puy-fons*, 1505, (*id.*). — *Préfonde*, 1634 (*id.*). — *Parfonde* ou *Préfonde*, 1739 (Arch. Loiret, A n^o 1625). — (Ce nom paraît provenir de puits fondu, ou puits effondré).

Ce château ruiné est au nord du bourg de Selommes, de l'autre côté du vallon. Il était aux XV^e et XVI^e s. le manoir de la seigneurie de Selommes, et paraît avoir, comme tel, succédé à l'ancien château, dans le bourg. Il semble avoir été ruiné au temps des guerres de Religion. — Il relevait de Vendôme à foy et hommage simple (A. N.). — Il a appartenu aux familles de Vendôme (Branche du Fresne) de Tibivilliers, de Bucy et de Landas. — Voir *Selommes*.

Sur sa porte d'entrée on distinguait encore au milieu du XIX^e s. une inscription ou se lisait ce nom : MERY DE TIBIVILLIERS. — Rochambeau dessine cette ruine dans son *Vendômois*. — (Arch. Nat., PP. 50, vol. 114, n^o 91. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 585).

Puits-Jouhenneau (Le), puits banal, au bourg de Thoré.

Puits-Marchais (Le), f., c^e de Beauchêne et de St-Mars-du-Cor. — *Marçay*, XVII^e s. — *Le Puy Marchais*, XVIII^e s. — Ce lieu faisait partie de la tenue de terres vagues qui fut concédée par Jeanne d'Albret en 1563 à Raphaël de Taillevis et dont le centre était la Petite-Mézière, aujourd'hui *Les Mézières*. Il y créa une métairie appelée Marçay qui devint le Puits-Marchais. — Cette métairie suivit le sort des Mézières. (Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly et St-Mars, Dossier Mézières).

Puits-Souriau (Le), h., c^e de Fréteval. — *Le Puits-sous-Rioux*, (Etat-Major). — Anc. mét. relevant censivement de l'Ormois. — (Titres de Rougemont).

Pupinière (Le lieu de la), à Authon. — Il était dans la censive du Plessis-Godehous. — (Arch. Nat., P 649, n^o 1).

Purgatoire (Le), anc. mét., psse de Crucheray. — Elle relevait du Bouchet-Touteville. — (Bibl. Vendôme, Terrier du Bouchet-Touteville, p. 450 [?]).

Purgatoire (Le), f., c^e de Nourray. — Avec les deux fermes du Paradis et de l'Enfer elle forme le hameau de Bezay. Elle portait jadis le nom même de Bezay et semble avoir été le manoir de cette seigneurie. Ce nom de *Purgatoire* lui aurait été donné au XIX^e s. pour la distinguer et faire le pendant des deux autres fermes de Bezay appelées *Le Paradis et l'Enfer*. — L'habitation bourgeoise de Bezay ou du Purgatoire s'étant trouvée trop étroite, Madame Desvaux-Louzier, vers 1865, bâtit une villa à côté qui porte aujourd'hui le nom de *château de Bezay* et est le chef-lieu de la terre de Bezay.

Pusterie (La), anc. mét., psse St-Mars-du-Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P. 704, n^o 116).

Puteaux (Famille de). — *Courcelles*, XIII^e siècle.

Puteaux, h., c^e de Villerable, 46 hab. — *Putella*, *Manufirma de Putellis*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Le Grand et le Petit Puteaux* (Cassini). — *Le Grand Puteaux* (Etat-Major). — Ancienne tenue de terre relevant censivement du château de Vendôme. — Ce lieu au XI^e s. était une main-ferme appartenant à Foucher-le-Riche, 1^{er} du nom, époux de Hildiard. Il la donna en dot à sa fille Hersende qui épousa Gradulfe le Blanc, Sgr de Montigny. — Ce Gradulfe la donna à Marmoutiers vers 1060, telle qu'il l'avait reçue lui-même de sa femme Hersinde, qui la tenait de son père Foucher le Riche. — Ce don avait été fait au temps des comtes Thibault de Blois et Geoffroy-Martel, sur le lieu de la Chapelle-Vendômoise, là où les deux comtes étaient réunis pour traiter de la paix entre eux. — Mais depuis treize ans, Bouchard de Caresmot détenait cette ferme qu'il avait saisie sur Gradulphe. Et Thibault, bien qu'il ne vécut pas en paix avec Geoffroy-Martel, l'avait pourtant prié de s'interposer pour que Bouchard de Caresmo la rendit à Gradulphe, vu qu'il la détenait injustement. Ledit Bouchard, se rendant aux prières du comte, la rendit en effet à Gradulphe, et celui-ci, en présence des comtes, la donna à Marmoutier par les mains du moine Gualon qui alors était prévost de Bezai. — Aussitôt un certain chevalier appelé Guidon, contesta cette donation parce que cette ferme ne lui avait pas payé depuis 13 ans le cens qui lui était dû. Or ce cens était de six sous qui devaient se payer à la foire de Blois tous les ans le jour de la décollation de St-Jean-Baptiste. Les deux comtes furent d'avis que le cens était bien dû ; mais que la donation serait valable si le dit Gui-

don abandonnait ces 13 années de cens. C'est pourquoi Gualon le prévost alla trouver Guidon qui abandonna à St-Martin, pour le salut de son âme, cinq années de cens, c'est-à-dire 30 sous, et le moine lui remit 48 sous, c'est-à-dire le cens de 8 années. — Mais Renault, fils de Fulcrade, conteste encore cette donation disant que Hersinde elle-même, femme de Gradulphe, lui avait engagé cette même ferme pour cause de deux muids de froment qu'il avait payés pour elle. Gualon se hâta de rendre ces deux muids de froment, et de cette façon la donation devint libre et fut confirmée par les comtes Thibault et Geoffroy. — Lancelin, dans le fief duquel se trouvait cette ferme donna aussi son consentement ainsi que Bouchard de Caresmo. — Signèrent à cet acte le comte Thibault, le comte Geoffroy, Lancelin de Beaugency, Bouchard de Caresmo, Ingelbaud le Breton. Et depuis, Gualon allant à Montigny obtint encore le consentement d'Hersinde femme de Gradulphe et de ses fils Foucher, Pierre et Guidon. — (Extrait du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois charte 102). — Cette charte est curieuse en ce sens qu'elle indique par quelles difficultés en général devaient passer les moines pour se saisir des donations de terre que leur faisaient les chevaliers et combien la propriété était établie sur des bases précaires. Elle fait voir aussi de quelle petite valeur étaient ces terres au moyen âge, et combien les sommes payées en monnaie étaient faibles à cause de la grande valeur du métal.

Cette mainferme fut attribuée au prieuré de Lancé. — En 1577, Jean Langlois, prieur de Lancé, crut devoir vendre une partie de cette métairie de Puteaux pour payer la quote-part à laquelle il avait été taxé dans le subside de 50 mille écus accordé au roi par le pape, à prendre sur les biens du clergé de France. Mais Achille de Harlay, prieur de Lancé, put en 1639 se faire autoriser par un jugement du bailliage de Vendôme à rentrer en possession de cette métairie qui fut saisie par lui sur Jean de la Saussaye, sieur des Vaux.

Le couvent de la Virginité, avait aussi à Puteaux une métairie composée de 72 septérées de terre. Elle fut vendue nationalement sous le nom de Grand-Puteaux avec celle de Boussigal qui lui était jointe, en l'année 1791, pour 14.700 livres.

Il restait à Puteaux un fief censif appartenant au chapitre St-Georges et qui payait au duc annuellement 15 deniers tournois. Ce fief paraît avoir été cédé au

XVII^e siècle à la famille Neils qui prit le nom de Neilz de Puteaux. Elle le possédait déjà en 1645. — En 1668, ce fief est à François Neilz, procureur du roi en l'élection de Vendôme, époux de Marie Crespon, fille de François Crespon, garde du corps du roi, Sgr de la Fosse, et de Marie Godineau. Elle est sa veuve en 1708. Ils ont deux enfants : 1^o François, qui suit ; 2^o François-Angélique, qui épousa Siméon Gasselien de Bompard, brigadier de la Maréchaussée à Vendôme.

François Neilz, sieur de la Fosse, puis de Puteaux (1732), ancien prévôt de la Maréchaussée à Vendôme et lieutenant de la Maréchaussée d'Orléans à la résidence de Blois, est le dernier seigneur connu de Puteaux.

La moitié des menues dîmes de ce lieu de Puteaux appartenait au chapitre St-Georges et l'autre moitié au curé de Villerable.

Cart. Dunois de Marm., 102. — Cart. blésois de Marm., 597. — Arch. Nat., P 608. — Cart. vendômois de Marm., 126. — Titres de la fabrique de Villerable (1645). — Mardardier, p. 374. — Arch. L.-et-Cher, Série G 303, et Q, district de Vendôme, 334 et 854. — Bibl. de Vendôme, ms 285, p. 27. — Arch. du Loiret, A 1625. — Bulletin vendômois, 1865, p. 45 ; 1876, pp. 271 et 272 ; 1895, p. 119.

Putereau, f., c^e de Couture.

Putereau, f., c^e de Gombergean, ancien fief relevant à foy et h. de Montoire. — Ce fief, au XV^e s., était à la famille Béchebien et passa par alliance à la famille Maslon.

En 1467 et 1486, Putereau est à Guillaume Maslon, sgr de Villaria, à cause de Catherine Béchebien sa femme ; ce fief était dit alors joindre la terre de Savigny (?) — En 1494 il est à Jacques Mâlon, sgr de Villaria, et principal héritier de Catherine Béchebien sa mère et aussi à Jacqueline Mâlon sa sœur. Cette dernière est veuve de Louis Déchelle, et demeure à Châteaudun en 1499. En 1500 elle est remariée à Jehan Besson, bourgeois de Châteaudun, et est à nouveau veuve en 1505. Elle ne paraît pas avoir eu d'enfants, et Putereau va au suivant :

Berthault Guinebault fils de feu Jehan Guinebault et de feue Jeanne Mâlon ; il est di^e sgr de P. en 1520.

En 1610 et 1644, Putereau est à Jacques Doulcin, sieur de P., conseiller du roi et lieutenant général en l'élection de Vendôme, époux de Claude de Réméon ; — En 1650 à Jacques Doulcin, fils du précédent, époux de Re-lée Le Mesureur. Il a, à cette date une fille, Renée, qu'il fait baptiser le 7 février à Gombergean. — En 1667 P. est à la famille Viau d'Orsonville.

En 1757, Putereau est à Alexis-Joseph

de Martin, chevalier, seigneur de Joffre, Sasnières, Putereau etc., qui mourut à Sasnières sans postérité en 1761. — En 1766 aux héritiers de D^{lle} Charlotte de Martin de Joffre qui vendent Putereau pour 10.375 livres, à un acheteur qui nous est inconnu. — Au XIX^e siècle cette ferme est à la famille Huet. — (Arch. Nat., P 657, nos 37 à 48 ; PP 50, vol. 59, nos 38 à 49 et vol. 114, n^o 186. — Reg. de Gombergean 1624 ; 2 nov. 1625 ; 7 fév. 1650. — *Id.* de St-Martin de Vendôme, 1^{er} juillet 1644. — Collection R. de St-Venant, Liasse Chauvigny-Chapelle-Vicomtesse, et Liasse St-Firmin).

Putibal, h., et villas, écart de Vendôme, au bout de la rue des Quatre-Huys. — *Putibale, XVII^e s., (Terrier de l'Oratoire). — Prévilloche, autrement Les Murs, Poëveilloche, Poinveilloche ou Le Bourbier, XVII^e s. (id.). — Les Murs (Cassini et Service Vicinal). — Ancien fief relevant censivement de Courtiras.*

Ce fief était divisé de longue date. Une partie appartenait aux moines de la Couture du Mans et dépendait de leur métairie de la Tour de Varennes. Ces moines en 1684 ayant donné à bail perpétuel cette métairie aux seigneurs de Rochambeau, ceux-ci se dirent aussi Sgrs de Putibal. On appelait aussi cette partie *Le Fief St-Mars*.

Une autre partie appartenait aux moines de la Trinité et dépendait de la Cellerie de l'Abbaye.

Mais le chef-lieu du fief avec le manoir même était resté en des mains laïques. — En 1364 il était à Agnès Copelet, veuve de Gervais Mâlon, bourgeois de Vendôme par suite de partage avec ses enfants. — Il paraît rester dans la famille Mâlon, au XV^e s., et peut-être au XVI^e s. — En 1604 il semble être à la famille Augry. — Le 21 février 1615 il était vendu par Jean de la Fosse et Louise Raison sa femme à André Neilz. — En 1654 il est à Jacques Froment sieur de la Forest, époux de de Jeanne Neilz, héritière de François Neilz, lui-même héritier du susdit André Neilz. — En 1682 à autre François Neilz.

Les pères de l'Oratoire, Sgrs de Courtiras, lui donnaient permission d'avoir des pigeons dans le colombier de la métairie de Prévilloche, autrement *Les Murs*, bâti 30 ans auparavant par le sieur de la Forest son oncle, attendu que ladite métairie compte près de 60 arpents, tant près que terres, etc... la dite permission accordée gratuitement et révocable quand les pères de l'Oratoire le jugeront à propos.

En 1699, Putibal était habité par un sieur Cadot. — En 1779 la métairie de Putibale ou les Murs était légué par Anne-Elisabeth Bodineau de Meslé, décédée à Vendôme, hôtel Langey, à sa nièce Marie-Catherine-Philippine de Lasteyrie du Saillant, laquelle décéda à St-Denis-sur-Loire le 22 avril 1816.

Arch. Nat., P 773, 65a (Naveil). — Arch. L.-et-Cher, E 306 (1615) ; H, Terrier de l'Oratoire, passim. — Bibl. de Vendôme, 1^o Ms 285, pp. 49 et 163 ; 2^o Ms 286, pp. 165, 222, 244. 3^o Notes ms. de G. Launay sur Vendôme, rues, et quartiers, p. 11 ; 4^o Fonds Trémault, Cartons des Familles aux mots Bodineau et Lasteyrie. — Bulletin vendômois, 1883, p. 101. — Titres de la terre de Villeporcher, 1788. — Cartul. Timré, 835, note p. 375 (1658).

Puy-du-Fou (Famille du), dont était Berthe du P du F., femme de Jean, C^{te} de Vendôme au XII^e s. — *Le Plessis-Fromentièves, XVI^e s. — Armes : De gueules à 3 macles d'argent. — (La Chesnaye).*

Puyparlier (Famille du). — Voir *Faulte du P.*

Puypuy (Le fief de). Il paraît situé paroisse de Boursay. — Le 25 nov. 1496, Philippe de Boiscornu, éc^r, sgr de Boiscornu et de Villenoble, achetait de Gilles le Fèbre, marchand, demeurant à Boursay, une pièce de 4 journaux de terre au fief de Puypuy, joignant le chemin de Puypuy à Sougé (sans doute pour Souday). — Ces terres avaient été acquises en 1494 par Gillet Le Febvre, de Girard Lemercier, paroissien de Boursay. — (Arch. L.-et-Cher, E 191, pièces 18 à 20).

Pyat (Famille). — *L'Anerie (de Savigny), XVIII^e s.*

Q

Quainière (La). — Voir *Quesnière*.

Quanté (La), h., c^e de Fontaines.

Quantinerie (La), anc. mét., psse de Droué. — *La Quantinière, 1615.* — Cette métairie était encore habitée en 1649. — Elle relevait à foy et h. du château de

Droué et appartenait en 1615 à Barbe de Voré, dame de l'Epicière, de Boursay et de la Quantinière, épouse séparée de biens de Gérard Gaignereau, qui en rendait aveu à cette date aux sgrs de Droué. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chré-

ramy, liasse d'Oigny l'Épicière [1615]. — Journal *Le Loir*, 28 sept. 1849).

Quanurerie (La), éc., c^e de St-Hilaire.
Quarantinerie (La), f., c^e de St-Mars-du-Cor. — *La Carantinière*, (Cassini). — *La Carantinerie*, (Etat-Major). — Elle appartenait au Prieuré de Ruan, et était affermée en 1784 pour 300 livres. — Elle fut vendue national^e en 1791 pour 7.900 livres. — (Arch. Loir-et-Cher, E n^o 240 ; Série Q, District de Mondoubleau, 25).

Quarrellière (La), f., c^e de Boursay. — Voir *Carillière*.

Quarte (La), h., c^e de Lunay, 54 hab. — *La Quarte*, 1285 (Chartes Vendômoises). — *Les Cartes*, 1776, (id.). — *Les Cartes* (Cassini). — *La Carte* (Etat-Major). — *La Carthe*, (Cadastre). — En ce lieu se tient une assemblée annuelle le troisième dimanche d'octobre.

Quartes (Les), f., c^e d'Épuy. — *Les Grandes et Petites Cartes* (Cassini). — *Les Petites-Cartes* (Etat-Major). — Ce lieu est aujourd'hui réduit aux *Petites Quartes*.

Quartes (Les), ancien fief, psse de Ville-mardy, proche Villanmoy. — Il relevait à foy et h. de la seigneurie de Fontenaille. — Au xv^e s., ce fief est à la famille de Villebresme. — (Titres de la terre de la Blotinière, liasse *Fiefs Divers*. — Titres de la fabrique de Périgny).

Quartes (Les), deux fermes, c^e de Villeporcher.

Quartier (Famille du). — *Meslay, Les Murais*, xiii^e s. — Armes : *De... à la croix d'argent chargée de 8 mouchetures d'hermines*. — (Adr. Thibault).

Quartier (Famille). — *St-Roch*, xix^e s.

Quartier (Le), ancien fief, psse de Savigny. Il relevait censiv^t du Fief-Vaudour. — (Arch. Nat., P 695, n^o 3).

Quartier de Blois (Le), ancien fief, psse de Villeromain, appelé aussi *Fief en l'air*. — Ce fief en 1256 paraît appartenir à *Guillelmus de Quarterio*. — En 1369, il est à Jeanne de la Brosse. — En 1610, on voit des terres au terroir du Quartier relever en fief de la Bastière et être possédées par Louis de la Verne, Sgr de l'Arbre-Sec, demeurant à Blois. Mais le fief lui-même paraît appartenir à l'Oratoire, et celui-ci le perdit en 1657, par suite de prescription résultant sans doute de non paiement des droits féodaux. Il fut alors annexé au comté de Blois. — De ce fief relevait à foy et h. celui de la Grillèterie. — (*Bulletin vendômois*, 1898, p. 70 [1256]. — Bibl. de Vendôme, ms 285, p. 139 [1369], et p. 206. — Arch. Nat., P 773, 65 b [Villeromain, 1610]. — Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire], 1657).

Quatre-Barbes. — Voir *Moulin des Quatre-Barbes*.

Quatre-Chemins (Les), éc., c^e de Souday.

Quatre-Demoiselles (Les), lieu-dit, c^e de St-Firmin et de Pezou, sur le coteau au dessus de Chêne-Carré. — C'était là le lieu où se dressaient les Fourches Patibulaires de la haute justice de Chêne-Carré. On appelait par dérision, ces fourches, *Les Quatre Demoiselles*, parce qu'elles étaient au nombre de 4. — (Chartrier de Renay et de Chicheray).

Quatre-Nations (Le champ des), lieu-dit, c^e de St-Avit. — D'après la légende, il y aurait eu là, au Moyen-Age, un colloque entre les chefs de quatre nations : *Les Français, les Anglais, les Flamands et les Bourguignons*. — Il est difficile de préciser l'époque où eut lieu cet épisode de la Guerre de 100 ans. — (*Bulletin vendômois*, 1880, p. 41. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 459).

Quatre-Seigneurs (Les), lieu-dit, c^e de Sougé. — Ancien fief relevant de la Châtellenie de St-Calais à foy et h. lige et à 15 jours de garde au château de St-Calais. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice. — Son nom provenait de ce que très anciennement il avait été partagé entre quatre seigneurs différents. Ce nom s'est perpétué et a du prendre la place du nom primitif qui s'est perdu et qui très probablement était celui de Sougé même.

Les quatre seigneurs, qui au xv^e s. se partageaient ce fief étaient : 1^o L'abbé et les religieux de l'abbaye de l'Étoile à Authon ; — 2^o Le seigneur de Poncé ; — 3^o Le seigneur du Vau de Sougé ; — 4^o Le seigneur des Roches de Sougé.

Ce fief était sans domaine et possédait un censif étendu sur les paroisses de Sougé, Couture et Lavenay aux lieux dits : La Valette, la Canaudière, la Boulaie, le Thiart, les Veuves, l'Aître de la Borde, la Costaudière, la Coulonnière, la Pierre de Taille, l'Homais, les Erris, la Clotte, la Couraye, etc.

Aux archives de Loir-et-Cher se trouvent au moins 500 déclarations de cens rendues au fief des Quatre-Seigneurs. — D'après un aveu du sire de Poncé en date de 1414 le quart de ce fief portait sur un cens de 22 sous six deniers, ce qui ferait environ 90 sous de cens pour le tout.

Le 1^{er} quart du fief des Quatre-Seigneurs appartenant à l'Étoile resta à ce couvent jusqu'à la Révolution. — De lui relevait censivement, entre autres, le fief de Neuilly, à Sougé.

Le second quart, aux seigneurs de Poncé, était en 1414 à Jean d'Angennes, seigneur de Poncé, à cause de Jeanne de Courtremblay, sa femme. En 1457 ils l'avaient eux-mêmes aliéné moyennant

un prix inconnu et six deniers de service avec l'obligation de foy-hommage au château de Poncé. Il était alors à Jean Rougemont à cause de Jeanne Cueillette, sa femme, seigneur et dame du Vau-de-Sougé. Il fut ensuite repris par les sires de Poncé. Dans le premier quart du xv^e siècle, il est à Oger de Chambray et vendu par lui en 1531 à Alizon d'Argouges, veuve Jean Georget, moyennant 150 livres, mais à condition de réméré. Ce réméré fut exercé vers 1540 par Pierre de la Curée, seigneur de la Rocheturpin et Charlotte de Chambray, sa femme, sur les héritiers d'Alizon d'Argouges « ayant tendu le giron », pour 152 livres. — Les sires de la Rocheturpin restèrent alors en possession du quart du fief des Quatre Seigneurs et devinrent seigneurs plus tard de deux autres quarts, par suite de leur acquisition de la Flotte au xviii^e s.

Le troisième quart qu'on appelait encore, semble-t-il, Le Fief-Mouton, paraît en 1478 comme appartenant à un certain Jean des Coutis. Ce troisième quart passe aussi, avec le Vau de Sougé, aux mains des héritiers d'Alizon d'Argouges en 1535, et reste dans leurs mains jusqu'en 1576. A cette date il est dit relever du Vau de Sougé à 12 deniers de service. Il appartenait alors à René Dupont et Jeanne Grenouilleau, sa femme, en leur qualité d'héritiers de feu Françoise d'Argouges, mère de la dite Grenouilleau, qui elle-même le tenait de la succession d'Alizon d'Argouges, veuve Jean Georget. René du Pont le vendit alors à René du Bellay, Sgr de la Flotte et à Jeanne de Souvré, sa femme moyennant 400 livres. — Les Sgrs de la Flotte le conservèrent ensuite.

Le quatrième quart appartenant aux Sgrs des Roches de Sougé passa comme ce dernier fief en 1504 à Jean Georget et Alizon d'Argouges, sa femme, qui possédaient le troisième quart en leur qualité de Sgrs du Vau de Sougé. Leurs héritiers et successeurs en 1612 le vendirent à René du Bellay, Sgr de la Flotte avec les Roches de Sougé. Ce quart resta ainsi aux Sgrs de la Flotte qui de la sorte en possédèrent deux quarts ou la moitié en attendant qu'au milieu du xviii^e siècle, ils fussent possesseurs du troisième quart comme Sgrs de la Roche-Turpin. Ils eurent ainsi les trois quarts dudit fief, le premier quart restant toujours aux mains des religieux de l'Étoile.

À la Révolution on ne trouve pas le fief des Quatre-Seigneurs parmi les biens saisis sur les religieux de l'Étoile ou sur l'émigré La Rochebousseau parce que ce fief étant sans domaine et ne se composant que de revenus féodaux, devenait caduc,

par le fait de l'abolition des droits seigneuriaux.

De ce fief des Quatre-Seigneurs ou d'un des quarts, relevait celui de Ste-Catherine ou des Sept-Arpents, sis entre les rivières du Loir et de la Braye. Le chapelain de la chapelle Ste-Catherine desservie dans l'église de Couture devait pour cela aux quatre seigneurs ou l'un d'eux foy et hommage simple et quatre sols de service par an.

Arch. Nat., P 663, n^o 3 (*in fine*) et n^o 4 ; P 662, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 116, 122, 125, 145. — Arch. du Cogner, E 50, n^o 3, 5 et 6. — *Bulletin vendômois*, 1900 pp. 246, 247, etc. — Collection Eug. Vallée, Documents Pastry, Inventaire des fiefs de St-Calais, pp. 110 et 111.

Quatre-Vaux (Les), lieu-dit, c^e de Thoré, à deux kil. du bourg. — On y a rencontré deux puits funéraires semblables à ceux de la Cave aux Caux. — (*Bulletin vendômois*, 1862, p. 32).

Quatre-Vents (Les), c^e de Bouffry. — Ce lieu, au xv^e s., semble avoir fait partie de la terre de St-Jacques d'Aigrefins. — (Collection Bernault, Titres de St-Jacques).

Quatre-Vents (Les), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Fontaines. — Ce lieu semble être devenu *Le Lierre*.

Quatre-Vents (Les), éc., c^e de St-Jean-Frémentel. — Anc. mét. faisant partie de la terre de Rougemont, vendue sur l'émigré Montsoreau, 21.000 livres en 1793. — (Arch. L.-et-Cher, E 161 et 179 ; Q, District de Vendôme, Emigrés, n^o 775).

Quatre-Vents (Les), anc. mét., psse de St-Quentin, au-dessus de la fontaine de Villée (Carte de Cassini). — Ce lieu appelé aussi l'Aître-aux-Deniaux, fut donné à l'Hôtel-Dieu de Montoire en 1708, par M. Girard, chanoine et doyen de Boulogne-sur-Mer avec une somme de quatre cents livres. Il fut démoli en 1775 et les terres furent réunies à la Maltôte. — (*Bulletin vendômois*, 1890, pp. 69 et 77).

Quatre-Vents (Les), anc. mét., psse de St-Rimay. — Elle paraît avoir disparu. — (Arch. L.-et-Cher, E 101, fol. 203).

Quélain (Famille). — *La Grande Pilonnière*, (de Choue), *Bourgueil*, *Mézières*, *Chalopin*, xv^e s. — *Poiriers* (de St-Ouen), *Les Chevernières*, xv^e et xvii^e s. — *La Choupardière* (de Choue), *La Roulière* (d'Azé), *Villebautru*, *La Maison des 3 Rois* (à Montoire), *La Borde* (de Ville-able), *La Rabattière*, *la Boissière* (des Hayes), xvii^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accomp. en chef de 2 étoiles de même, et en pointe d'une pomme de pin aussi d'or*. — (De Maude).

Quellerie (La), f., c^e de Ruan. — *La Quéterie* (Cassini). — *La Thiellerie* (Abbé Boudevillain).

Quellerie (La), f., c^e de St-Hilaire. — *La Quellerie* (État-major).

Quéneries (Les), éc., c^e de Villedieu.

Quentin (Famille). — *L'Ormois* (de Souday), Tréhet, xvii^e s. — *Montsimier*, xviii^e s. — Armes : *D'argent à trois pins au naturel*. — (Malardier, p. 1133).

Quentin (Famille). — *Glatigny* (de Savigny), xix^e siècle.

Quentin de Coupigny (Famille). — *Boisvinet* (du Plessis-Dorin), *L'Épicrière*, xix^e s. — Armes : *D'azur à trois pals d'or*. — (Bachelin Deflorenne).

Querhoent (Famille de). — *Montoire, Lavardin, Savigny, La Ribochère, Gastines*, etc., xviii^e s. — *St-Georges, Lavardin, La Noue*, (de St-Amand), xix^e s. — Armes : *Losangé d'argent et de sable*. — (De Maude).

Querhoent, nom donné à la ville et seigneurie de Montoire au xviii^e siècle, avec le titre de marquisat en faveur de Jean Sébastien, marquis de Querhoent-Kercournadec et Coetenfao, seigneur de Montoire et autres lieux. — Voir *Montoire*.

Quérolière (La), f., c^e de Baillou. — Elle était dans la censive de la Sgie de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 [1468]).

Queslin (Famille de). — *La Cabrière*, xvii^e siècle.

Quesnault (Claude), 27^e abbé de l'Étoile 1585 à 1603. — Armes : *Palé d'argent et de gueules au chef d'azur, chargé d'une molette d'or accompagnée de deux merlettes de même*. — (*Annales Norbertines*).

Quesnière (La), lieu-dit, c^e de Villeromain. — *La Caynière*, xiv^e, xv^e et xvii^e s. (Aveux). — *La Quesnière*, xvi^e siècle (Compte du duché, 1583). — *La Quaisnière*, xvii^e siècle (Aveu). — *La Quesnière*, xviii^e siècle (Arch. du Loiret, A 1625). — *La Quainière* (Plan cadastral). — Anc. mét. relevant à foy et h. du château de Vendôme, et à 15 jours de garde.

En 1389 cette métairie est à Jean, bâtard de St-Maur ou Ste-Maure, de même en 1398, suivant aveux rendus par lui à cette date.

D'après les Arch. Nat., série P, 625, n^{os} 4, 6 et 8, en 1495 ce fief est à Jehan de St-Gy (Cuigy) ; de même en 1516 et 1527, d'après les dits aveux. — En 1527 il est appelé Jean Singy (au lieu de Cuigy), il est receveur du roi en Touraine et conseiller aux grands jours du Vendômois. — En 1548 à Julien de Baugé, valet de chambre du roi, sieur de la Guillaumière, qui rend aveu par procuracion donnée à Jean d'Argouges. Il n'a qu'une partie de cette terre, l'autre partie restant à Jean de Cuigy et à Mathurine de Cuigy,

veuve Jacques Lefèvre et autres héritiers de Jean de Cuigy. — Au xvii^e s., il est à Jean Papin ou Pépin, époux de Florimonde de Baugé et à Hélène de Baugé, au lieu de Jean de Cingy (Cuigy) ; ils sont cités comme possédant la Quesnière en 1583. (Compte de M^e J. Thouart pour le duché de Vendôme). Le dit Jean Papin en est encore seigneur en 1600. En 1610, le même est qualifié sieur de Roccons, il en est seigneur conjointement avec René Pelletier, sieur d'Heriaux. — En 1635 à Jean ou Adam Chéreau, curé de Villeromain. — En 1670 à Jacques Cougnot, conseiller élu en l'Élection et receveur au grenier à sel de Vendôme. Il n'en possédait que les deux tiers, l'autre tiers étant aux mains de la famille Huet. — En 1701 à Rose Cougnot, veuve Jabre de la Cousinière, pour 2 fiefs, et l'autre tiers à Charles Huet, sieur de la Poirière. — En 1780 à Louis Giffard. — Les bâtiments de cette métairie ont disparu et les terres ont été vendues en détail. — (Arch. Nat., P 625, n^{os} 2 à 8 ; P 609, n^o 12 ; P 712, n^o 107 ; P 714, n^{os} 57 et 63 ; P 773, 65b (Villeromain). — *Bulletin Vendômois*, 1789, p. 94 ; 1880, p. 264).

Quesnot (Jean-Louis), prêtre, né à Marns en 1738, fut nommé curé de St-Cyr de Sargé en 1780. Il prêta serment à la constitution mais en l'entourant de réticences qui faisaient honneur à son orthodoxie. En 1791 il fut nommé évêque de Loir-et-Cher, poste qu'il eut la sagesse de refuser. On en fit alors un lieutenant-colonel de la milice de Sargé, puis un maire de la commune. En 1792 il était curé de Fontaine-Raoul. On en fit un juge au district de Mondoubleau. — Le 13 juillet 1798, il prononça solennellement sa rétractation de serment. Il fut déporté à l'île d'Aix en 1799. Il fut à nouveau nommé curé de Sargé à l'époque du Concordat et y mourut en 1804. — (Registres de St-Cyr de Sargé, *passim* et 6 nov. 1792. — Beauvais de St-Paul, p. 214. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 562 [d'après dom Piolin], et p. 583).

Quétin (Famille). — *La Pâquerie* (de Tréhet), xix^e siècle.

Quétron ou Couétron (Le). — Anc. mét., psse de Souday. — Elle faisait partie au xv^e s. du domaine de Montjoly. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Queue aux Anes (La), écart du bourg, c^e de la Fontenelle.

Queue des Etangs (La), éc., c^e de Rahart.

Queue du Prince (La), lieu-dit, c^e de Fontaine-Raoul, dans la forêt de Fréteval. — Ce lieu était déjà nommé ainsi au

xviii^e s. — Là existait une futaie qui fut abattue vers 1850 et qui avait plus de 200 ans. Elle avait déjà 12 à 15 ans en 1657. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, pièce 31 ; E 164, Arpentage de 1657).

Queue-Ganelon (La). — Le bois de la Queue-Ganelon est dit, par Merlet (au Cartulaire de T'ron), être situé paroisse de la Chapelle-Vicomtesse. — Il appartenait à Rahier de Montigny qui le donna aux moines de St-Nicolas des Fontaines en échange d'autres terres (xii^e s.). — On en en ignore aujourd'hui l'emplacement. — (*Cart. Tiron*, 324).

Queyroy (Louis-Armand), né à Vendôme en 1830, mort à Moulins en 1893. — Queyroy fut élevé au collège de St-Calais : artiste consommé, il fut « admirateur de toutes les manifestations de l'art, le cultivant lui-même avec succès sous différentes formes, dessinateur habile, aquafortiste de valeur, miniaturiste, enlumineur ; le fusain, le pastel, l'aquarelle, le burin, tous ces genres lui étaient familiers et il nous a laissé une œuvre aussi variée que considérable. » (Rochambeau). Ses eaux-fortes principales sont : *Le Vieux Blois, Le Vieux Vendôme, Le Vieux Moulins, Nos paysans, L'Hôtel Jacques Cœur à Bourges, Bourbon l'Archambault*, et nombre de vues de monuments remarquables. — Parmi ses sculptures, on remarque : *Le Puits de Moïse, Tête de Christ, Portraits d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, etc.

Il publia encore un fameux *Livre d'heures* (chez Mame à Tours, 1874) : et les *Heures de la Vierge*.

Il collaborait aux publications artistiques intitulées *L'Artiste* et *L'Aquafortiste* et publia diverses planches dans les *Bulletins de la Soc. archéol. du Vendômois* et de la *Société d'émulation de l'Allier*. — Il était depuis longtemps, au moment de sa mort, conservateur du Musée de Moulins. — (*Le Loir*, du 26 mars 1893, [Art. Rochambeau]. — *Le Messager de l'Allier*, 11 mars 1893. — *La Croix de l'Allier*, 12 mars 1893. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 209, etc.).

Quellerie (La), ou la *Quellerie*, éc., c^e de St-Hilaire.

Quillonnerie (La), h., c^e de Lancé. — *La Guignonnerie*, xviii^e s. — *La Guignonnerie* (Cassini). — Il y avait là une métairie relevant censivement du Bouchet-Toutteville et appartenant au Calvaire de Vendôme. Elle fut vendue national^t en 1791 pour 13.400 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 156. —

Bibl. Vendôme, ms. 326, Terrier du Bouchet-Toutteville, p. 298).

Quinazeries (Les), h., c^e de Souday.

Quincampoix, ancien moulin et bordage, c^e de Choue. — Avant la Révolution, ce moulin faisait partie de la Sgie et du domaine de St-Agil. — Au commencement du xix^e s. il était du domaine des Berruères. Vendu avec les Berruères en 1853 il est devenu simple bordage. — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après le Chartrier de St-Agil. — *Journal Le Loir*, du 7 oct. 1853).

Quincampoix, ancien fief, c^e de Lunay. — Il relevait de la Blotinière à foy et h. simple. — Ses cens se payaient devant la chapelle St-Gervais des Roches au jour de la fête de St-Gervais d'Été. — En 1671 il comptait 164 censitaires, tous de la paroisse de Lunay et des Roches. — En 1553 Christine de la Goupillière, épouse de Nicolas de Dammartin, de concert avec Mathurin Barillet, sgr de Bois certain, époux de Marguerite Hélie, le vendait à Jean Rouer, marchand à Lavardin, et sgr d'Authon, époux de Marguerite de Gennes. — Il passa ensuite à Raphael de Taillevis, sgr de la Mézière, gendre de Jean Rouer. Il était encore aux Sgrs de la Mézière en 1773. — (*Bulletin vendômois*, 1864 p. 74. — Titres de la Terre de la Blotinière).

Quincé (Le lieu de), situé dans la *Pagus Vindocinensis*, fut au xi^e s. réuni, ainsi que Villepète, entre les mains de Geoffroy-Martel et d'Agnès, par Archambaud, prévot de Vendôme, à l'effet de leur faciliter la construction du monastère de la Trinité ; ce don était une vente simulée, moyennant le prix de 15 livres poitevines. — Voir *Villepète*. — (*Cartul. de la Trinité*, 8).

Quinemont (Famille de). — *Ranay*, xviii^e et xix^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lys d'or au pied coupé*. — (Rochambeau).

Quineries (Les), éc. ou ferme, c^e de Villedieu.

Quinsonnière (La) anc. mét. psse de Selommes. — Elle relevait du Bouchet-Toutteville et contenait 4 mouées et 7 septérées de terre, sur les pses de Selommes, Coulommiers et Périgny. — En 1478, on la voit appartenir à la famille Lefèvre. — (Bibl. Vendôme, Terrier du Bouchet-T. [Psse de Selommes]).

Quoiquant (Famille). — *La Mouée St-Martin* xv^e s. — (Ce nom est probablement ainsi orthographié pour *Coequen*).

R

Rabatterie (La), f., c^e d'Authon. — *La Rabasterie*, (Cassini). — Elle fait partie du domaine de l'Étoile et appartenait jadis à cette abbaye. — En 1634 elle était dite seulement relever de l'Étoile, et appartenait alors aux héritiers feu Pierre Bigot, sgr de Villecors. — En 1643 elle était à l'Étoile et l'abbé la donnait à bail. — En 1791 elle fut vendue national^t avec la Fagotterie, pour 24.400 livres. — (Arch. L.-et-Cher, D, 113; Q. 378. District de Vendôme. — Archives Nationales, Série P, vol. 606, n^o 2. — Métais, *Études et documents*, t. III, p. 73. — *Annales Normandes*, 1888, p. 131).

Rabattière (La), h., c^e de Pray. — *La Rabastière*, xvii^e s. — En 1611, la métairie de la Rabastière appartenait à Pierre Rabot, sieur de la Noue, qui l'avait acquise de N. Quéslin, pourvoyeur de Mgr le C^{te} de St-Pol et qui lui-même la tenait d'un sieur du Pont. — En 1670 elle appartenait aux enfants de Gilles Cottin, sieur de Martigny et d'Adrienne Rabot, sa femme, lesquels étaient : 1^o) Jacques de Passac, chevalier, sieur de la Haute-Métairie, et Marie Cottin; 2^o) Pierre Cottin, sieur de Martigny; et 3^o) Geneviève Cottin, épouse de Louis de Ronsard. — Au xviii^e elle est à André-Joseph Godeau, avocat au parlement et bailliage de Vendôme et Françoise de Renusson, son épouse. — Au xix^e s., à J.-B.-Henri Cadot, propriétaire à Châteaudun. — En 1847, à M. Bellenoue. — (Arch. L.-et-Cher, E 2 et 4. — *Journal Le Loir* du 20 août 1847).

Rabelais (François), surnommé *Le joyeux curé de Meudon*, 1483-1553. — Il a longtemps passé pour avoir été curé de Souday, mais à tort. Il était curé de Meudon près Paris. — Peut-être a-t-il fait le plan du château de Glatigny, construit par Martin du Bellay, dont il put être le commensal et même quelque temps le chapelain de sa chapelle Ste-Barbe de Glatigny. Mais c'est là tout ce qui peut lui être attribué de relatif à Souday. — Rabelais possédait des armoiries qui étaient : *D'argent à trois lapins de sable posés chacun sur une terrasse de sinople 2 et 1.* — Il y a à Langey, près Cloyes (E.-et-Loir), une maison du xvi^e s. qu'on appelle la maison de Rabelais. — (Moréri, *Dictionnaire historique*. — *Bul-*

letin vendômois, 1897, pp. 63 à 83 [art. Abbé Blanchard]).

Rabier (Famille). — *Naveil*, xiv^e s.

Rabineau, éc., c^e de Brevainville.

Rabinière (La), anc. mét. psse d'Azé. — Elle appartenait à la Virginité, (1608). — (Arch. Nat., P 608).

Rabinière (La), f., c^e de Brévainville. — Ancien manoir dont il ne reste plus que les douves. — En 1608, François de Gilles et Anne de Bourgoïn sa femme, étaient sgrs de la Rabinière. Cette dernière, étant veuve, épousa François d'Amours, sgr de la Mercerie. — En 1683, la R. appartenait aux sgrs de Saunay. (Arch. L.-et-Cher, Série E, Titres de Rougemont).

Rabot (Famille). — *Pierre-levée*, xiv^e s. — *La Noue* (de St-Amand), xvi^e s. — *La Rabattière*, *Bordebeurre* (de Marcilly), xvii^e s.

Rabotteau, éc., c^e de St-Hilaire.

Rabottées (Les), ancienne closerie, psse de Villiers. — Elle est citée comme appartenant en 1772 à Pierre-René Souin de la Martinière, lieutenant au régiment provincial de Blois et à Anne-Marguerite Marganne, son épouse. — Ils la vendent le 28 janvier 1772 à René Vaillant, bourgeois de Paris et Marie-Jeanne Lamas, son épouse. — Elle était chargée comme douaire de 120 livres de rente viagère envers dame Marie-Anne Riet d'Orval, dame de la Chapelle-Anschéry, demeurant à Mangué, veuve du sieur Jacques Marganne. — (Titres de Mangué).

Rabotterie (La), éc., c^e de Houssay. — Ce lieu, sous le nom de *Rabottière*, est porté par Cassini proche et au nord du bourg de Sasnières. — Il était parmi les estagers du moulin de Croué. — (*Cart. Trinité*, 834).

Rabottière (La), anc. mét., psse de Savigny. — On l'appelait aussi la Bénardière. Elle était du domaine du Chatellier (1689). — (Arch. Nat., P 695, n^o 1).

Rabouin (Médéric-Auguste), né à Herbault en 1833, mort à Châteaudun en 1907. — Il était fils d'un perceuteur à Herbault et fut notaire à Bonneval. — Vers 1885 il vint habiter Vendôme où il fut bibliothécaire de la Société archéologique. On a de lui plusieurs travaux parus au Bulletin : 1^o *La Petite église dans le Vendômois*, 1887; 2^o *La Gabelle et le Grenier à sel à Herbault*, 1895;

3^o *Notice sur Landes*, 1898, 1899 et 1900. Il alla habiter Châteaudun en 1896 et publia encore au Bulletin Dunois divers travaux appréciés, entre autres : *Combat sous les murs de Châteaudun...* en 1562.

— Et en dehors de ces Bulletins, *Notice sur Bonneval*, 1896. — *Troubles en Beauce en 1792 à l'occasion de la cherté du blé*, en 1902. (Extrait de la *Révolution Française*). — Rabouin avait été nommé Correspondant du ministère de l'Instruction publique vers 1900. — Les travaux de R. sont très soignés et consciencieux, mais on leur reproche d'être un peu touffus.

Rachée (La), f., c^e de Droué. — Anc. mét. qui devait cinquante sous de rente à la Madeleine de Châteaudun. — En 1620 ce lieu est à François Le More, praticien, époux de Marguerite Guine. — En 1625 au même qui est alors lieutenant d'Arville. — En 1649 aux enfants des susdits François et Marguerite. — En 1704 à Jacques de Rohard, sieur de la Goguerie, et Jean de Glapion, sgr de Beaupré. — Au xviii^e s. et xix^e s., ce lieu est aux mains de Madame Marie-Anne de Fauville, épouse de Jean de Glapion, puis à M. François-Charlemagne de Chabot. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 5496. — Arch. L.-et-Cher, E 34. — Reg. de la Fontenelle, 1620 et 1625. — *Journal Le Loir* du... mai 1852).

Rachetière (Le lieu de la), psse de Savigny. — *La Raffetière*, xvii^e s. Ce lieu est cité comme relevant censiv^t du Chatelier, dans un aveu de 1506. — (Arch. Nat., P 691, n^o 81).

Racine, dit *St-Ode* (Famille). — *Pierrefitte*, xviii^e s.

Racines (Famille de). — *Forgirard*, *Palteau*, *Villempourtun*, *Le Theuil*, xvi^e s. — *Villegomblain*, xvi^e et xvii^e s. — Armes : *De gueules à 3 mains senestres contre-appaumées d'argent*. — (Sceau au *Cart. blésois de Marm.*, planche xviii).

Racines (François de), seigneur de Villegomblain, xvii^e s. — Il était fils de Louis de Racines, Sgr de Villegomblain, maître des Eaux et Forêts du Comté de Blois, et fut lui-même lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi. — Il se trouva le 18 février 1563 avec Tristan de Rostaing, aux côtés du duc François de Guise, alors que celui-ci fut assassiné par Poltrot de Méré, gentilhomme huguenot.

— Il a laissé des mémoires manuscrits qui ont été édités en 1667 par son petit neveu Jean de Rivaudes et dédiés par lui à M. le Chancelier. — Cet ouvrage a pour titre : *Les Mémoires des troubles arrivés en France sous le règne des rois Charles IX, Henri III et Henri IV avec les voyages des sieurs de Mayenne et de Joyeuse au Levant*

et en Poitou, par M. de Villegomblain. (Paris, Louis Billaine, MDCLXVII). — On le trouve à la Bibl. Nat. sous la rubrique : La 33, 14. (Voir *Villegomblain*). — (*Bulletin vendômois*, 1870, p. 89).

Racinière (La), f., c^e de Sasnières. — Elle a toujours fait partie du domaine du Plessis-Sasnières. — En 1664 elle servait de demeure à Ester de Fromentières, mère du Sgr de Sasnières. — (Bibl. de Vendôme, ms de la Soc. archéol., Titres de la terre de Sasnières).

Racinière (La), h., c^e de Sasnières.

Racrie (La), éc., c^e d'Ambloy.

Radenaco (*Familia de*). — *Ranay*, xi^e s.

Radrets (Les), château, c^e de Sargé. — *Tenay* ou *Thenay* ou *Thesné*, xiv^e s. — *La Berruyère*, xv^e s. (Aveux). — *La Berruyère des Radrets d'Illiers*, (après 1677). — *Les Radrets d'Illiers*, xviii^e s. — *Les Radrets* (Cassini et État-Major). — *Les Radrais* (Plan cadastral). — Ancien fief relevant de Mondoubleau à foy et h. simple et 4 mois de garde au château de Mondoubleau et 40 sous de service pour la Garenne. Il avait droit seulement de basse justice.

Ce château paraît s'être appelé tout d'abord *Tené* ou *Tenay*. Il prit le nom de la Berruyère ou Berruyère qu'il porta jusqu'en 1677, époque où par suite de lettres patentes du roi, il prit celui de la *Berruyère des Radrets d'Illiers*, et par abréviation, *les Radrets*, tout court.

Beauvais de St-Paul, dans son *Essai historique sur Mondoubleau* (p. 195 note), prétend que la Berruyère, au xv^e siècle, a été la propriété incontestable d'une famille d'Houdausset qui avait pris le nom de la Berruyère et qu'un inventaire des titres, aveux et déclarations concernant la baronnie de Mondoubleau et « dont les originaux étaient aux archives et trésor du chatel de Vendôme », porte que Guillaume de la *Berruyère d'Houdausset*, le 1^{er} juin 1456 faisait sa déclaration à Mondoubleau pour son lieu de la Berruyère. Or toutes ces déclarations ont été transférées du château de Vendôme à la Chambre des Comptes de Paris en 1739 et transportées aux Arch. Nat. au xix^e s. Nous avons bien vu, sous la série P, plusieurs déclarations de Guillaume de la Berruyère au xv^e siècle (en 1444, 1460, 1463), et aucune n'ajoute à son nom celui de *Houdausset*.

Divers auteurs ont pensé que ce lieu de la Berruyère ou celui des Berruyères de Choue avait pu appartenir à la famille de Jean de la Bruyère, l'auteur des *Caractères*. Mais c'est là une supposition sans fondement, sinon par ce fait que la famille de l'auteur des *Caractères* possédait Romeau dans les mêmes parages.

Le château des Radrets se compose de deux bâtiments formant équerre sur l'angle nord est d'un vaste quadrilatère de douves dont les trois autres angles sont occupés par des pavillons inachevés formant bastions. Launay dans son *Réper-toire du Vendômois*, considère ces fortifications comme datant du xv^e siècle. Mais le château lui-même, du moins dans sa partie Est, paraît plus ancien. Il doit dater du xiv^e ou au plus tard du xv^e siècle. Il est probable qu'on en doit la construction à la famille de la Berruyère qui lui donna son nom.

Il y a apparence que cette famille fut une branche de celle qui occupait la Berruyère de Choue au xiv^e s. et qui elle-même pourrait bien avoir fourni les chevaliers portant le nom de *De Brueria*, seigneurs de Troo et de Challay aux xii^e et xiii^e siècles. Mais on ne rencontre de seigneurs de cette Berruyère de Sargé qu'au commencement du xv^e siècle.

En 1410, Marguerite la Robine, veuve de Geoffroy de la Bruyère, écuyer, fait son aveu à Geoffroy de Vallaines, pour sa borde de la Mauratière (aujourd'hui la Morotière ou Marotière), c^o de Sargé.

En 1444 la Berruyère est à Guillaume de la Berruyère qui rend aveu au seigneur de Mondoubleau pour le lieu de la Berruyère et de Tesné, relevant de cette baronnie à foy et h. simple (Arch. Nat., P 704, n^o 18). « Et premièrement mon habergement du dit lieu de la Berruyère avec la métairie de Tesné sise près et joignant ledit habergement... le moulin de la Berruyère sis en la rivière d'Esgrenne, lequel est de présent en ruine... Item une garenne à lièvres, conins, perdrix et autres oyseaux que feu Monsieur mon père print jadis de feu madame Jeanne d'Amboise, comtesse de Dampmartin et dame de Mondoubleau à quarante sols tournois de rente à toujours mès ». (Suit la description des terres prises de la Ctesse, d'après le contrat en date du 24 novembre 1401, passé entre elle et le père dudit Guillaume, qui doit être le susdit Geoffroy). — L'aveu énumérait ensuite les métairies dépendant du domaine, qui étaient : Les Métairies de la Coudre et de la Buffière et une maison en la ville de *Cergé* appelée La Chevalière.

En 1460 cette terre est à autre Guillaume de la Berruyère, probablement fils du précédent. Il répète l'aveu de son père en 1460 et 1463. — En 1461 il est dit seigneur dudit lieu (de la Berruyère) et de la Séleucherie. Il paraît avoir pour enfants : 1^o) Jean, qui suit ; 2^o) Jeanne, dame de la Mauratière qui est épouse de Jean Chabot, Sgr du Vivier, dont elle est veuve en 1481 ;

3^o) N., dame de la Goupillière, femme de Jean Perdriau, en 1492.

Jean de la Berruyère, Sgr dudit lieu, achète le 29 déc. 1477, à Pierre Gallon, écuyer, la terre de la Galourie. En 1482 il est témoin de la vente faite par sa sœur Jeanne, veuve de Jean Chabot, de certaines terres à Gilles Rogier, curé de Sargé. En 1492 il reconnaît la donation faite jadis par son père Guillaume à Catherine, sa fille naturelle, épouse de Marc Cadanne, d'une pièce de terre située près du vieil St-Cyr.

Il paraît avoir pour fils ou successeur un autre Jean de la Berruyère qui paraît comme Sgr de la Berruyère en 1521, époque où il rend aveu au Sire de Mondoubleau en ces termes : « Premièrement : Mon manoir de la Berruyère... consistant en court, courtils, jardins, colombier à pigeons, plesses et garenne à conins défensable, contenant en un tenant trois septérées ou environ, joignant de toutes parts aux terres et bois de ma métairie de Tesné..... Moulin à blé de la Berruyère, appelé le Petit moulin sur la rivière d'Esgrenne... et les terres dudit moulin joignant la Varasse..... la métairie de la Coudre..... avec le droit de chemin sur les terres de Clos-Margot ».

Dans sa censive se trouvait la terre de la Bussièrre, ou Buffière appartenant à sa tante D^{lle} Marie de la Berruyère, et aussi le Bordage-Touschard, Malitourne, la Chevallerie et en plus la Godardièrre, paroisse d'Épuisay. — Pour toutes ces choses il a droit de basse justice seulement et doit quatre mois de garde au château de Mondoubleau. — Il rendait encore aveu en même temps pour la Galourie. — (Arch. Nat., P 706, n^o 1, an 1521).

On le trouve encore seigneur de la Berruyère en 1522 et époux de Dlle Gencianne de Porcoy ou Porcon ; il vend alors des terres sur la rivière de Grenne, sous Malitourne. Il disparaît après cette époque, et dut vendre au suivant :

Jean d'Illiers, chevalier, seigneur des Radrets (à la Basoche-Gouet), du Tertre en Lignéres, de Villeromain (en partie) et de la Berruyère de Sargé, fils d'Yvon d'Illiers, seigneur des Radrets et du Tertre, etc., et de Marguerite de Beauvilliers. Il est époux de Madeleine de Joyeuse qu'il avait épousée en 1512. Il était en 1515 nommé par le duc Charles, gouverneur de Vendôme et du Vendômois.

Bien que les lettres patentes du roi Louis XIV datées de 1677 changeant le nom de la Berruyère en celui des Radrets porte que « depuis l'année 1512 la Berruyère avait été la demeure ordinaire de ceux de la tige de la maison d'Illiers », il

est certain que Jean de la Berruyère possédait encore en 1522. — On ne trouve en effet la famille d'Illiers en possession de la Berruyère qu'en 1537, époque où Madeleine de Joyeuse, alors veuve, passe un accord avec le Chapitre St-Georges au sujet d'une rente sur une maison, rue des Béguines à Vendôme. Elle est qualifiée là, dame des Radrets (à la Basoche), du Tertre (de Lignéres), et de la Berruyère. Elle était dame d'honneur de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, et devint plus tard dame d'atours de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle vivait encore en 1567. Ils eurent pour enfants : 1^o) François d'Illiers, qui suit ; 2^o) Louise d'Illiers, qui en septembre 1540, épousa André de Montalembert, Sgr d'Essé et d'Epanvilliers.

François d'Illiers, chev., Sgr des Radrets, de Bordueil (en St-Martin des Monts près la Ferté-Bernard), du Tertre, de la Berruyère et de Villeromain, gentilhomme ordinaire de la chambre de Marguerite de France, reine de Navarre (1541). Il fut tué à la bataille d'Adingthon en Ecosse en 1548. Il avait épousé en 1539 Françoise de la Vove, fille de feu Antoine de la Vove, Sgr dudit lieu et de St-Agil et de Françoise Auvé, laquelle en secondes noces épousa François de Coutance, Sgr de la Fredonnière. Ils eurent deux fils : 1^o) Claude d'Illiers, qui fut seigneur de la B. et des Radrets et fut tué à la bataille de St-Denis le 10 nov. 1567 ; 2^o) Christophe, qui suit.

Christophe d'Illiers, héritier de son frère en 1567, seigneur des Radrets, de la Berruyère, de Bordueil et du Tertre. Il se fit protestant et mourut le 19 sept. 1591. Il avait épousé le 1^{er} mai 1573, Anne de Rabodange, fille de Louis de Rabodange, seigneur de la Fontaine et autres lieux, bailli d'Alençon et de Jeanne de Silly. Tous deux étaient morts avant 1608, époque du mariage de leur fille Elisabeth. Ils avaient pour enfants : 1^o) Elisée d'Illiers, qui suit ; 2^o) Louis d'Illiers, écuyer, Sgr de l'Arbre-Sec, qui épousa Suzanne de Harderet, fille de Isaac de Harderet, Sgr de Bigeonnette et de Marie Garrault ; de lui devait sortir la branche qui posséda les Radrets de la Bazoche jusqu'en 1670 ; 3^o) Anne d'Illiers qui épousa Pierre Gallois, Sgr de Bezay, paroisse de Nourray (1613) ; 4^o) Elisabeth d'Illiers, qui par contrat du 11 février 1608, épousa François de St-Méloir, écr, Sr de Pont à Baillou, lieutenant général de St-Calais ; 5^o) Marie d'Illiers, décédée sans enfants avant le 25 nov. 1594.

Elisée d'Illiers, chev., Sgr des Radrets, de Bordueil, du Tertre, de Chambes et de

la Berruyère de Sargé avec ses annexes nommées Beauvais, la Rousselière, la Gallourie, la Bouguerie, Clos-Margot, la Verrasse, la Fosse, les Charmes, etc., né en 1574. Il abjura le protestantisme en 1611, fut nommé gentilhomme de la Chambre du roi et chevalier de St-Michel, et élu député de la noblesse du Vendômois en 1614. En 1617 il est lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes, aide de camp des armées de la reine mère en 1620, mort à Paris le 19 févr. 1629 et inhumé dans le chœur de l'église de Lignéres le 24 du même mois. Il avait épousé en 1599 sa cousine Marie-Anne-Marguerite, fille d'Antoine de la Vove, Sgr de Tourouvre, lieutenant du roi en Normandie et de Yolande Lelièvre. Elle mourut en 1644 et fut inhumée le 24 nov. dans le chœur de l'église de Lignéres, entre les corps de son mari et de son fils. A sa mort fut dressé un inventaire des meubles de la Berruyère qui est conservé au château des Radrets et n'occupe pas moins de 300 pages de texte. Il a été analysé par l'abbé Blanchard dans son *Perche et Percherons*, pp. 582 à 585.

De cette union étaient issus douze enfants : 1^o) Christophe d'Illiers, né en 1600, appelé du vivant de son père le *baron des Radrets*, tué au blocus de la Rocheille en 1627 (et non en 1625 ainsi qu'il est dit à tort dans les lettres patentes de 1677) ; il était célibataire ; 2^o) Marguerite d'Illiers qui suivra après son frère Elisée ; 3^o) Elisée, baptisé à Sargé le 16 nov. 1603, mort le 17 avril 1608 ; 4^o) Louise d'Illiers, baptisée à Sargé le 31 août 1605, qui épousa en mai 1628 Pierre de Rosnyvinien, Sgr de Chambois en Normandie, lieutenant général, gouverneur de Caen et de Pont-de-Larche et maréchal de camp ; 5^o) Anne d'Illiers, baptisée à Sargé le 15 déc. 1606, inhumée à Sargé le 16 juin 1616 ; 6^o) Anne-Félice d'Illiers, baptisée à Sargé le 15 déc. 1609, qui fut dame du Tertre de Lignéres (Voir *Le Tertre*) ; 7^o) Marguerite d'Illiers, baptisée à Sargé le 11 oct. 1611, religieuse ursuline à Blois, morte le 13 avril 1673 ; 8^o) Diane d'Illiers, baptisée à Sargé le 30 déc. 1614, qui se rencontre dame de Bellejoyeuse à Sargé en 1630 et meurt sans alliance en 1644 ; 9^o) Anne d'Illiers, baptisée à Sargé le 17 juin 1616 le lendemain de l'inhumation de sa sœur homonyme et qui mourut jeune ; elle doit être la même que Louise, qu'on cite comme s'étant faite aussi ursuline à Blois ; 10^o) Gilbert, baptisé aussi à Sargé le 15 janv. 1618, qui mourut le 30 du même mois ; 11^o) Elisée, qui suit ; 12^o) Antoinette d'Illiers, baptisée à Sargé le 25 juin 1623 qui épousa en septembre 1644

Étienne Le Morhier, Sgr de Villiers-le-Morhier et autres lieux.

Elisée II d'Illiers, onzième enfant des précédents, baptisé à Sargé le 1^{er} juin 1621, seigneur après son père (en 1629) des seigneuries des Radrets (à la Bazoche), de la Berruère et du Tertre. Il fut tué parmi les volontaires du maréchal de Praslin au siège d'Arras, le 24 juin 1649. Son corps fut enseveli dans le chœur de l'église de Lignéres le 9 juillet suivant. Ses six sœurs survivantes se partagèrent sa succession. Pour se conformer aux volontés de leur frère qui par son testament en date du 18 février 1629 avait stipulé que dans le cas où il viendrait à décéder sans hoirs mâles, la terre des Radrets devait revenir à son neveu, héritier du nom, les six sœurs crurent devoir abandonner la dite terre à leur cousin Louis d'Illiers, sieur de Bigeonnette, fils de Louis, mort en 1644 et de Louise Lebrun. Mais ce dernier en 1670 devait vendre sans scrupule la terre des Radrets de la Bazoche.

Marguerite d'Illiers, sœur aînée du précédent, dame de la Berruère par suite du partage précité, baptisée à Pezou le 14 avril 1602, épousa en 1622 Claude-Uriel Darrot, chevalier, sgr de la Poupelière en Poitou (paroisse d'Azay sur Thouet) qui mourut en 1654 et sa femme peu après, non sans avoir testé le 30 nov. 1655 et avoir laissé à la fabrique de St-Cyr de Sargé 200 livres de rente qui servirent en partie à la fondation de l'école des filles de Sargé. C'est à Claude Darrot que furent adressées en 1652 les fameuses lettres du notaire Michel Denyau, relatives aux troubles de la Fronde, reproduites par Beauvais de St-Paul dans son *Essai sur Mondoubleau* (pp. 114 à 118). Ils laissaient pour fils unique le suivant :

René-Elisée Darrot, chevalier, appelé le M^{is} de la Poupelière, Sgr de la Berruère, etc. En 1649 il est qualifié Seigneur des Radrets, et en 1654 le 2 octobre, *Marquis des Radrets*, aux registres paroissiaux de Sargé ; ce qui semble prouver que dès le transport de la terre des Radrets à l'héritier du nom d'Illiers, on commença à appeler ainsi le manoir de la Berruère et les lettres-patentes du roi en 1677 ne firent que confirmer un état de choses déjà existant. Il épousa en 1656 Claude-Thérèse Charron, M^{ise} d'Airvault en Poitou, sœur de la femme du Grand Colbert, fille de Jacques Charron, chev., sgr de Villerbon, intendant des turcies et levées de France. Il mourut en 1672 dans la campagne de Flandre où il était au service du roi. — On a de lui un aveu de

la Berruère, sans date, mais d'environ l'an 1665 ou 1670, porté à Henri d'Escoubleau, baron de Mondoubleau et dans lequel le manoir de la Berruère était décrit ainsi :

« La maison noble de la Berruère située paroisse de St-Cyr de Sargé avec chapelle, coulombier à pigeons, enclos de fossés et murailles et pont-levis devant et derrière... faits de l'autorité du roi lors des guerres civiles de ce royaume... avec taillis, vergers, jeu de longue paume, garenne à conils défensable, etc. ». L'aveu portait encore sur : les domaines, fiefs et métairies suivants : la métairie de Tesnay, le Grand Pré, le Pré de Cognée et autres près ; la Coudre, la Buffière, Bellejoyeuse, le moulin de la Berruère, la pièce de la Vigne, le Champ-Gouault, une maison à Sargé (la Chevallerie), le Pavillon, la Cironnière, Malitourne, les Petites Brières, les Sablons, la Vallée, les Croix-Couvertes, la Gohardière, les pièces de Marnay, de Bellande, le pré de Souchay, les Cornil-laux, la Guimplerie, etc... — L'aveu faisait encore mention de certains droits rendus par les fabriques de St-Cyr et de St-Martin de Sargé. — (Bibliothèque de Vendôme, au Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 10, pièce 4^e, copie faite aux Archives de la fabrique de Sargé).

Sa veuve Thérèse Charron, en 1672, acheta la terre de la Varenne qu'elle réunit à celle de la Berruère. Elle mourut le 20 août 1681 et fut inhumée à Sargé dans la chapelle du Rosaire. C'est elle qui obtint du roi Louis XIV le changement du nom de la Berruère en celui de la *Berruère des Radrets d'Illiers*. La teneur des lettres-patentes a été reproduite *in-extenso* au Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1893, pp. 120 à 125. Le prétexte était que la terre des Radrets, située paroisse de la Bazoche-Gouet, entrée dans la famille d'Illiers en 1371, dont les six sœurs d'Illiers avaient fait le sacrifice à la mort de leur frère en 1640 afin qu'elle restât la propriété d'un héritier du nom, avait été vendue par Louis d'Illiers des Radrets leur cousin, (vers 1670) et qu'elle désirait faire prendre à son fils le nom de *des Radrets*. — Depuis ce temps, la Berruère fut connue sous le nom de *Les Radrets d'Illiers* ou simplement *Les Radrets*, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Thérèse Charron eut pour enfants : 1^o) Jacques-Claude Darrot, qui suit ; 2^o) Henri-Charles Darrot, mort avant 1677 ; 3^o) Marie-Thérèse Darrot, mineure en 1677.

Jacques-Claude Darrot, M^{is} de la Poupelière et d'Airvault, sgr des Radrets

de Sargé, etc., premier cornette des chevau-légers de la garde du roi. Il mourut le 2 mai 1682 et fut inhumé auprès de sa mère dans la chapelle du Rosaire de St-Cyr de Sargé. Il avait épousé Louise-Françoise Laugeois, fille de Jacques Laugeois, seigneur d'Imbercourt, secrétaire du roi, laquelle en secondes noces, le 10 janvier 1690, épousa Anne-Hilarion de Costentin, C^{te} de Tourville, Vice-Amiral, qui devint Maréchal de France et mourut en 1702. Elle même mourut en 1707. Au moment de son second mariage, la maréchale de Tourville « était une veuve fort jolie et assez riche... ce mariage ne fut pas heureux et ne dura guère ». (*Journal Le Correspondant*, 25 oct. 1907, p. 268). De son premier mariage, la maréchale de Tourville avait eu deux enfants : 1^o) Jean-Baptiste, qui suit ; 2^o) Marie-Louise Darrot, qui épousa Auguste Poussart, C^{te} du Vigeau.

De son second mariage avec l'illustre Tourville, elle eut aussi deux enfants, dont un fils qui fut tué à sa première campagne devant Denain, le 24 juillet 1712, et une fille qui épousa un Galard de Bearn-Brassac, lequel était veuf en 1756.

Jean-Baptiste Darrot, M^{is} de la Poupelière, seigneur des Radrets de Sargé, Chambes, la Rousselière, etc. Il épousa Marie-Anne-Laurence Messageot, et mourut sans enfants en 1741. Sa succession partagée entre de nombreux héritiers, parmi lesquels pour les deux tiers Anne-Bertrand Poussard du Vigeau, petit-fils de Marie-Louise Darrot, et après la mort de celui-ci, ses tantes, filles de la même Marie-Louise Darrot, l'une appelée Jeanne du Vigeau, qui était femme de N. du Chesnel, M^{is} de Coyeux, et l'autre, Françoise, épouse de Gabriel-Joseph, M^{is} du Chilleau. L'autre tiers paraît avoir été possédé par le suivant qui finalement devint par acquisition seul propriétaire des Radrets :

Jean-Baptiste-Louis-Félix Laugeois, colonel de Cavalerie, qui céda cette terre à son fils Jean-Baptiste-Denis Laugeois, lequel passa son temps en procès avec la fabrique de St-Cyr de Sargé. Il paraît avoir dilapidé son patrimoine, et par suite, la terre des Radrets fut vendue à l'audience du Chatelet de Paris le 18 juin 1765 pour le prix de 100 mille livres au suivant :

Louis-Grégoire Mirleau de Neuville de St-Héry, écuyer, fermier général, époux de Anne Racine, fille de Louis Racine, et petite fille du grand poète Racine. Il fit bénir la chapelle des Radrets par le vicaire général du Mans, le 8 mai 1768. — Il prit le nom de Mirleau des Radrets d'Illiers ou d'Illiers des Radrets, nom

sous lequel fut connue depuis sa famille, et fut inhumé à St-Cyr de Sargé le 6 nov. 1783 à l'âge de 71 ans. Sa veuve vécut à Sargé et ne mourut qu'après la Révolution. Ils laissaient les quatre enfants suivants : 1^o) Louis, qui suit ; 2^o) Anne-Adélaïde Mirleau de Neuville, née en 1755, morte en 1822, célibataire, dite M^{lle} des Radrets ; 3^o) Anne, née en 1753, qui épousa le 24 avril 1773, Louis-Didier de Taillevis, C^{te} de Jupeaux, qui décéda contre amiral, en 1815 ; 4^o) Marie-Anne, née en 1752, qui épousa en 1769 Jacques-François de Trémault, écuyer, seigneur de Spoir, du Bouchet-Toutville, de Morillon et de Bellatour, lieutenant général du Bailliage de Vendôme.

Louis Mirleau de Neuville, connu sous le nom d'Illiers des Radrets, né à Caen le 16 juin 1757, décédé aux Radrets le 27 sept. 1829, époux en premières noces de Louise-Claude de Bonvoust (1782) et en secondes noces (1817), de Victoire-Julie Rouge de Montant. Le château des Radrets fut mis en vente par leurs héritiers et acheté en 1831 par Madame Marie-Anne-Françoise de Meulle, veuve de M. Pierre-Etienne Marin de Montmarin, ancien volontaire de l'armée de Condé, puis officier de Cavalerie. Cette dernière décéda en 1864, âgée de 78 ans, laissant les Radrets à sa fille Madame Marie-Clotilde Marin de Montmarin qui avait épousé à Sargé le 25 sept 1843 M. Charles-Joseph de Waresquiel. Madame de Waresquiel est encore aujourd'hui propriétaire des Radrets (1910).

Arch. Nat., P 700, n^{os} 27, 30, 32, 33, 83, 86 ; P 701, n^o 1 ; P 704, n^{os} 12, 13, 18 à 21 ; P 706, n^o 1. — Arch. T.-et-Cher, E 79, 193 ; G 273. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits. 1^o) Mémoires de Duchemin, II, p. 125 ; 2^o) Al, bum Launay, II p. 58 ; 3^o) Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 5 et dossier 10, pièces 1 à 4. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 96 ; 1866, pp. 56 et 117 ; 1867, p. 219 à 231 ; 1881, pp. 98, 101, 102, 105 ; 1893, p. 116 ; 1901, p. 162 ; 1904, p. 202. — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière. — Etat-civil de St-Cyr de Sargé, *passim* ; de Lignéres, 1641. — Collection R. de St-Venant, Liasse des Familles Vendômoises ; *St-Méloir*. — Passac, *Vendôme et le Vendômois* p. 73. — Beauvais de St-Paul, pp. 114 à 118, 195 et 358 note. — Pétigny, pp. 641 et 654. — Launay, *Répertoire*... p. 27. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, pp. 426 et suivantes. — *Le Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 320. — Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*, p. 27. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 83 à 107. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 569 à 592. — Abbé Métails, *Les Petites écoles dans le Vendômois*, p. 45. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, col. 102. — St-Simon, *Mémoires*, (édition Hachette, 1865, t. IV, p. 61. — *Le Correspondant*, 25 oct. 1907, p. 268 (sur le M^{al} de Tourville).

Etienne Le Morhier, Sgr de Villiers-le-Morhier et autres lieux.

Elisée II d'Illiers, onzième enfant des précédents, baptisé à Sargé le 1^{er} juin 1621, seigneur après son père (en 1629) des seigneuries des Radrets (à la Bazoche), de la Berruère et du Tertre. Il fut tué parmi les volontaires du maréchal de Praslin au siège d'Arras, le 24 juin 1640. Son corps fut enseveli dans le chœur de l'église de Lignériers le 9 juillet suivant. Ses six sœurs survivantes se partagèrent sa succession. Pour se conformer aux volontés de leur frère qui par son testament en date du 18 février 1629 avait stipulé que dans le cas où il viendrait à décéder sans hoirs mâles, la terre des Radrets devait revenir à son neveu, héritier du nom, les six sœurs crurent devoir abandonner la dite terre à leur cousin Louis d'Illiers, sieur de Bignonnette, fils de Louis, mort en 1644 et de Louise Lebrun. Mais ce dernier en 1670 devait vendre sans scrupule la terre des Radrets de la Bazoche.

Marguerite d'Illiers, sœur aînée du précédent, dame de la Berruère par suite du partage précité, baptisée à Pezou le 14 avril 1602, épousa en 1622 Claude-Uriel Darrot, chevalier, sgr de la Poupelinière en Poitou (paroisse d'Azay sur Thouet) qui mourut en 1654 et sa femme peu après, non sans avoir testé le 30 nov. 1655 et avoir laissé à la fabrique de St-Cyr de Sargé 200 livres de rente qui servirent en partie à la fondation de l'école des filles de Sargé. C'est à Claude Darrot que furent adressées en 1652 les fameuses lettres du notaire Michel Denyau, relatives aux troubles de la Fronde, reproduites par Beauvais de St-Paul dans son *Essai sur Mondoubleau* (pp. 114 à 118). Ils laissaient pour fils unique le suivant :

René-Elisée Darrot, chevalier, appelé le M^{is} de la Poupelinière, Sgr de la Berruère, etc. En 1649 il est qualifié Seigneur des Radrets, et en 1654 le 2 octobre, *Marquis des Radrets*, aux registres paroissiaux de Sargé; ce qui semble prouver que dès le transport de la terre des Radrets à l'héritier du nom d'Illiers, on commença à appeler ainsi le manoir de la Berruère et les lettres-patentes du roi en 1677 ne firent que confirmer un état de choses déjà existant. Il épousa en 1656 Claude-Thérèse Charron, M^{ise} d'Airvault en Poitou, sœur de la femme du Grand Colbert, fille de Jacques Charron, chev., sgr de Villierbon, intendant des turcies et levées de France. Il mourut en 1672 dans la campagne de Flandre où il était au service du roi. — On a de lui un aveu de

la Berruère, sans date, mais d'environ l'an 1665 ou 1670, porté à Henri d'Escoubleau, baron de Mondoubleau et dans lequel le manoir de la Berruère était décrit ainsi :

« La maison noble de la Berruère située paroisse de St-Cyr de Sargé avec chapelle, coulombier à pigeons, enclos de fossés et murailles et pont-levis devant et derrière... faits de l'autorité du roi lors des guerres civiles de ce royaume... avec taillis, vergers, jeu de longue paume, garenne à conils défensable, etc. ». L'aveu portait encore sur : les domaines, fiefs et métairies suivants : la métairie de Tesnay, le Grand Pré, le Pré de Cognée et autres près, la Couldre, la Buffière, Bellejoyeuse, le moulin de la Berruère, la pièce de la Vigne, le Champ-Gouault, une maison à Sargé (la Chevallerie), le Pavillon, la Cirronnière, Malitourne, les Petites Brières, les Sablons, la Vallée, les Croix-Couvertes, la Gohardière, les pièces de Marnay, de Bellande, le pré de Souchay, les Cornillaux, la Guimplerie, etc. — L'aveu faisait encore mention de certains droits rendus par les fabriques de St-Cyr et de St-Martin de Sargé. — (Bibliothèque de Vendôme, au Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 10, pièce 4^e, copie faite aux Archives de la fabrique de Sargé).

Sa veuve Thérèse Charron, en 1672, acheta la terre de la Varenne qu'elle réunit à celle de la Berruère. Elle mourut le 20 août 1681 et fut inhumée à Sargé dans la chapelle du Rosaire. C'est elle qui obtint du roi Louis XIV le changement du nom de la Berruère en celui de *la Berruère des Radrets d'Illiers*. La teneur des lettres-patentes a été reproduite *in-extenso* au Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1893, pp. 120 à 125. Le prétexte était que la terre des Radrets, située paroisse de la Bazoche-Gouet, entrée dans la famille d'Illiers en 1371, dont les six sœurs d'Illiers avaient fait le sacrifice à la mort de leur frère en 1640 afin qu'elle restât la propriété d'un héritier du nom, avait été vendue par Louis d'Illiers des Radrets leur cousin, (vers 1670) et qu'elle désirait faire prendre à son fils le nom de *des Radrets*. — Depuis ce temps, la Berruère fut connue sous le nom de *Les Radrets d'Illiers* ou simplement *Les Radrets*, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Thérèse Charron eut pour enfants : 1^o) Jacques-Claude Darrot, qui suit ; 2^o) Henri-Charles Darrot, mort avant 1677 ; 3^o) Marie-Thérèse Darrot, mineure en 1677.

Jacques-Claude Darrot, M^{is} de la Poupelinière et d'Airvault, sgr des Radrets

de Sargé, etc., premier cornette des chevau-légers de la garde du roi. Il mourut le 2 mai 1682 et fut inhumé auprès de sa mère dans la chapelle du Rosaire de St-Cyr de Sargé. Il avait épousé Louise-Françoise Laugeois, fille de Jacques Laugeois, seigneur d'Imbercourt, secrétaire du roi, laquelle en secondes noces, le 10 janvier 1690, épousa Anne-Hilarion de Costentin, C^{te} de Tourville, Vice-Amiral, qui devint Maréchal de France et mourut en 1702. Elle même mourut en 1707. Au moment de son second mariage, la maréchale de Tourville « était une veuve fort jolie et assez riche... ce mariage ne fut pas heureux et ne dura guère ». (Journal *Le Correspondant*, 25 oct. 1907, p. 268). De son premier mariage, la maréchale de Tourville avait eu deux enfants : 1^o) Jean-Baptiste, qui suit ; 2^o) Marie-Louise Darrot, qui épousa Auguste Poussart, C^{te} du Vigean.

De son second mariage avec l'illustre Tourville, elle eut aussi deux enfants, dont un fils qui fut tué à sa première campagne devant Denain, le 24 juillet 1712, et une fille qui épousa un Galard de Bearn-Brassac, lequel était veuf en 1756.

Jean-Baptiste Darrot, M^{is} de la Poupelinière, seigneur des Radrets de Sargé, Chambes, la Rousselière, etc. Il épousa Marie-Anne-Laurence Messageot, et mourut sans enfants en 1741. Sa succession partagée entre de nombreux héritiers, parmi lesquels pour les deux tiers Anne-Bertrand Poussard du Vigean, petit-fils de Marie-Louise Darrot, et après la mort de celui-ci, ses tantes, filles de la même Marie-Louise Darrot, l'une appelée Jeanne du Vigean, qui était femme de N. du Chesnel, M^{is} de Coyeux, et l'autre, Françoise, épouse de Gabriel-Joseph, M^{is} du Chilleau. L'autre tiers paraît avoir été possédé par le suivant qui finalement devint par acquisition seul propriétaire des Radrets :

Jean-Baptiste-Louis-Félix Laugeois, colonel de Cavalerie, qui céda cette terre à son fils Jean-Baptiste-Denis Laugeois, lequel passa son temps en procès avec la fabrique de St-Cyr de Sargé. Il paraît avoir dilapidé son patrimoine, et par suite, la terre des Radrets fut vendue à l'audience du Chatelet de Paris le 18 juin 1765 pour le prix de 100 mille livres au suivant :

Louis-Grégoire Mirleau de Neuville de St-Héry, écuyer, fermier général, époux de Anne Racine, fille de Louis Racine, et petite fille du grand poète Racine. Il fit bénir la chapelle des Radrets par le vicaire général du Mans, le 8 mai 1768. — Il prit le nom de Mirleau des Radrets d'Illiers ou d'Illiers des Radrets, nom

sous lequel fut connue depuis sa famille, et fut inhumé à St-Cyr de Sargé le 6 nov. 1783 à l'âge de 71 ans. Sa veuve vécut à Sargé et ne mourut qu'après la Révolution. Ils laissaient les quatre enfants suivants : 1^o) Louis, qui suit ; 2^o) Anne-Adelaïde Mirleau de Neuville, née en 1755, morte en 1822, célibataire, dite M^{lle} des Radrets ; 3^o) Anne, née en 1753, qui épousa le 24 avril 1773, Louis-Didier de Taillevis, C^{te} de Jupeaux, qui décéda contre amiral, en 1815 ; 4^o) Marie-Anne, née en 1752, qui épousa en 1769 Jacques-François de Trémault, écuyer, seigneur de Spoir, du Bouchet-Toutville, de Morillon et de Bellatour, lieutenant général du Bailliage de Vendôme.

Louis Mirleau de Neuville, connu sous le nom d'Illiers des Radrets, né à Caen le 16 juin 1757, décédé aux Radrets le 27 sept. 1829, époux en premières noces de Louise-Claude de Bonvoust (1782) et en secondes noces (1817), de Victoire-Julie Rouge de Montant. Le château des Radrets fut mis en vente par leurs héritiers et acheté en 1831 par Madame Marie-Anne-Françoise de Meulle, veuve de M. Pierre-Etienne Marin de Montmarin, ancien volontaire de l'armée de Condé, puis officier de Cavalerie. Cette dernière décéda en 1864, âgée de 78 ans, laissant les Radrets à sa fille Madame Marie-Clotilde Marin de Montmarin qui avait épousé à Sargé le 25 sept 1843 M. Charles-Joseph de Waresquiel. Madame de Waresquiel est encore aujourd'hui propriétaire des Radrets (1910).

Arch. Nat., P 700, n^o 27, 30, 32, 33, 83, 86 ; P 701, n^o 1 ; P 704, n^o 12, 13, 18 à 21 ; P 706, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, F 79, 193 ; G 273. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits. 1^o) Mémoires de Duchemin, II, p. 125 ; 2^o) Al. bum Launay, II p. 58 ; 3^o) Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 5 et dossier 10, pièces 1 à 4. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 96 ; 1866, pp. 56 et 117 ; 1867, p. 219 à 231 ; 1881, pp. 98, 101, 102, 105 ; 1893, p. 116 ; 1901, p. 162 ; 1904, p. 202. — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière. — Etat-civil de St-Cyr de Sargé, *passim* ; de Lignériers, 1641. — Collection R. de St-Venant, Liasse des Familles Vendômoises ; *St-Maloir*. — Passac, *Vendôme et le Vendômois* p. 73. — Beauvais de St-Paul, pp. 114 à 118, 195 et 358 note. — Pétigay, pp. 641 et 654. — Launay, *Répertoire*... p. 27. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, pp. 426 et suivantes. — *Le Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 320. — Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*, p. 27. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 83 à 107. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 569 à 592. — Abbé Métais, *Les Petites écoles dans le Vendômois*, p. 45. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, col. 102. — St-Simon, *Mémoires*, (édition Hachette, 1865, t. IV, p. 61. — *Le Correspondant*, 25 oct. 1907, p. 268 (sur le M^{al} de Tourville).

Radrets (Les), ancien fief, paroisse de la Bazoche-Goutet (E.-et-Loir). — Il relevait à foy et h. de Courtalain et dès le xv^e s. appartenait à une branche de la famille d'Illiers qui en porta le nom. — Ce nom fut donné dans la suite au château de la Berruère d'Illiers, psse de Sargé. — (Arch. Nat., Q 495, fol. 37, v^o. — *Bulletin vendômois*, 1893, pp. 116 à 125).

Radrets (Les), anc. mét., proche le bourg de Villeromain. Elle contenait 40 septérées de terre (1549). — C'était une dislocation de la terre et seigneurie de Villeromain, qui dut au xiv^e s. former une partie de la dot de Catherine de Maillé, fille de Jean de Maillé, Sgr de Villeromain, laquelle épousa Jean d'Illiers des Radrets, Sgr du Tertre de Lignéres. — De lui ou de ses fils, cette métairie prit le nom des *Radrets*. Elle resta aux mains des seigneurs du Tertre de Lignéres et y était encore en 1539 à l'époque du mariage de François d'Illiers avec Françoise de la Vove. Il était qualifié alors sgr des Radrets et de Villeromain. — Au xvii^e s. cette métairie paraît être à la famille Cointault. Nicolas Cointault des Radrets est parrain à Villeromain en 1657. — *La maison des Radrets*, en un bail de Villeromain de 1716 était dite proche le bourg. — La dîme de ce lieu se partageait entre les chanoines de Vendôme et ceux de St-André de Châteaudun. — (Ledru et Denis, *Généalogie de la maison de Maillé*, t. I, p. 262, note I. — Eug. Vallée, *Généalogie de la maison d'Illiers*, p. 86. — Collection R. de St-Venant, liasse *Villeromain*, bail judiciaire de 1716. — Arch. Nat., P 609, n^o 26 [1549]).

Raffart ou Raphart (Famille). — *Le Bouchet-Pelgruau, La Galardière, Le Verger-Brachet*, xvii^e s. — Armes : *De... à un lion ou hippocriche de... au chef chargé de trois besans de.....* (Cachet du xviii^e s. aux papiers de la famille Noyers, Collection Bernault).

Raffetière (La). — Voir *Rachetière*.

Raffinerie (La), anc. mét., psse de Lunay, qui faisait primitivement partie du domaine de la Barre de Lunay et en fut distraite quelques temps avant 1575 par une vente à réméré. L'acquéreur étant D^{lle} Jehanne Vyron qui était dite *naguère décédée* (en 1575). — Les Sgrs de la Barre la reprirent en 1575, et de la sorte elle revint au domaine de la Barre. Elle paraît avoir été confondue avec lui dans la suite. — (Biblioth. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 3^e).

Rageol (Famille). — *Le Chaillou* (des Hermites) xvi^e s.

Ragonière (Le bordage de la), psse de Baillou. — Il était dans la censive de la Sgr de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Ragonnerie (Le lieu de la), psse de Lunay, près Chaufour, cité dans un aveu de 1419. — (Arch. Nat., P 686, n^o 24).

Ragot (Famille). — *Les Vallées-Ragot, La Bouillonnerie*, xvii^e s. — *La Guillocherie*, xviii^e s.

Ragot (Le), h., situé en partie sur Ville-dieu et en partie sur Epeigné (Indre-et-Loire).

Ragots (Les), h., c^e de Danzé. — Anc. mét. appartenant à l'abbaye de la Trinité. Elle fut vendue national^l en 1791 pour 9.300 l. — (Arch. L.-et-Cher, E n^o 579 ; série Q, District de Mondoubleau, n^o 119).

Ragottières (Les), éc., c^e des Roches. **Raguélière** (La), ancien fief, psse de Lunay. — (*Bulletin vendômois*, 1864, p. 74 ; 1874, p. 48).

Raguenet de St-Albin (Famille). — *St-Jacques d'Agrefin*, xix^e siècle. — Armes : *De sinople à une étoile à 8 rais d'argent chargée d'une quintefeuille d'azur à la bordure d'or*. — (Armorial Chartrain).

Raguet-Lépine (Famille). — *Renay*, xiv^e s.

Raguideau (Famille). — *Courtras*, fin xviii^e s.

Rahart, bourg et commune du canton de Morée, à 17 kil. 5 Ouest de ce chef-lieu, et à 10 k. N. de Vendôme. — *Rahart*, xvii^e s. — *Rahard*, (Cassini et Etat-Major). — *Rahart* (service vicinal).

Cette commune est bornée au nord par celles de Danzé et la Ville-aux-Clercs ; à l'est par celle de Lisle ; au sud par celles de St-Firmin et de St-Ouen ; à l'ouest par celles d'Azé et de Danzé.

Aucun cours d'eau n'arrose cette commune qui se trouve sur un plateau. Il y avait autrefois trois étangs, les étangs du Rouillis, des Grimaudières et du Soucy qui alimentaient un petit ruisseau intermittent allant se perdre dans le Loir au-dessous du bourg de Lisle. Mais ces étangs sont aujourd'hui desséchés. L'étang du Soucy vient d'être remis en eau en 1912). — La commune de Rahart est traversée au nord par la route du Mans à Orléans, et du sud au nord par celle de Vendôme à Droué qui passe à un kil. du bourg. Ses stations les plus proches sont Vendôme, 8 kil., et Danzé 4 kil., sur la ligne de Tramways de Vendôme à Droué.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 30 maisons et 102 hab. — Le Rouillis, hameau, ancien chef-lieu de commune, 82 hab. — Espéreuse, hameau, ancien chef-lieu de commune 47 hab. — Le Poi-

rier au Coq, hameau, 24 hab. — Le Plaisir. — Tillé, ancien fief. — La Renarderie. — Le Haut et le Bas Soucy. — Les Etangs. — La Queue des Etangs. — Les Grimaudières. — Le Haut Rahart. — Le Bas usage. — Le Bois aux Moines. — La Poterie. — La Musse. — Le Champ-blanc. — La Chevretterie. — Villanmoy, ancien fief. — L'Arrêté. — Les Grandes-Fougères. — La Soubrillarderie ou Monidée.

Lieux-dits : — Les Lamberdries, les Choiseaux, les Catinères, *la Tour*, la Poissetière, le Clos-Blin, les Touchardières, les Coquéraux, le Marchais-Chausseux, les Baletteries, le Chateau, le Dos d'Ane, la Houssière, les Brulées, les Laurences, le Clos de Basloup, les Defas, le Bois du Pavé, la Fontaine-Rottier, la Richaudière, la Marmanderie, la Filotterie, le Chemin des Meuniers, les Affaults, *le bois des Reculées*, *le Ripier*, l'Enfer, les Terres de Paris, la Noue des Sangsues, le Pas, *les Bletières*, ancien fief, les Emottés, la Chevretterie, le Clos à Hatry, les Ricogners, le Champlu, la Vallée-Rougeau, Longuerette, la Noue-Deniau, les Cocateries, les Perches, la Rayette, le bois de Montignon, l'Estriller, les Cours-Reuges, le Maréchaux-Troisse, la Gandonnière, la Noue-Ysabeau, le Bois du Bouillon, la Blottière, les Vadrires, la Croix du Marchais-long, *la Henrière*, ancien fief.

Superficie : 1.401 hectares. Le cadastre de Rahart se compose de ceux d'Espéreuse et du Rouillis réunis et a été terminé par Pothez en 1833. — Altitude du bourg 145 m. environ. — Poste et perception de la Ville-aux-Clercs. — Assemblées le dimanche avant le 24 juin ; et le dimanche 22 juillet, sinon le dimanche suivant et le 15 août. Assemblée-louée le dernier dimanche d'octobre.

Population : 360 hab. en 1872. — 360 en 1876. — 344 en 1881. — 363 en 1886. — 352 en 1891. — 365 en 1896. — 384 en 1901. — 369 en 1906.

Les registres anciens de Rahart n'existent pas, cette commune ne datant que de 1866.

Curés de Rahart : Raymond Barbier de Préville, 1866. — Hubert, 1880. — Adrien Gauthier, 1882. — (Vacance depuis 1908).

Maires : Marin Labbé, 1866. — Pierre Tardiveau, 1868. — Louis Jouet, octobre 1870. — Joseph Renou, 1874. — Jacques Deniau, 1877. — Marin Labbé, 1881. — Jules Boisseau de Mellanville, 1886. — Joseph Plessis, 1887. — Denis Bordier, 1892. — Joseph Plessis, 1896. — Pierre Tardiveau, 1897. — Denis Bordier, 1900. — Louis Guillon, 1904.

Avant la Révolution, Rahart était un

simple hameau de la paroisse du Rouillis. Il est resté ainsi jusqu'en 1865, époque où par décret impérial, en date du 2 novembre de cette année-là, fut créée la commune de Rahart, formée de la réunion des deux communes d'Espéreuse et du Rouillis. Le terrain pour y établir l'église et la mairie était donné par M. de la Rochefoucaud, duc de Doudeauville, conseiller général du canton et celui du cimetière était offert par M. le C^{te} de St-Venant, propriétaire des deux fermes du Haut et du Bas-Soucy.

L'église, bâtie en 1877, fut consacrée par Mgr Laborde, évêque de Blois, le 7 décembre 1878.

Elle est dédiée à St-Raymond, sur le choix des habitants réunis et qui désirèrent la consacrer à ce patron par reconnaissance envers leur curé, M. Raymond de Préville qui est le véritable fondateur de la paroisse et par extension, de la commune de Rahart.

Saint Raymond, c'est-à-dire Raymond de Segers, espagnol, était né près d'Urgel en Catalogne en 1204. On l'avait surnommé Raymond Nonnat (*non natus*) parcequ'il avait été extrait du corps de sa mère morte au 7^e mois de sa grossesse et qu'il survécut. Bien que ses parents fussent nobles et riches, il fut employé par son père à garder les troupeaux. C'est dans cette vie pastorale que se forma sa vocation ecclésiastique. Il entra dans l'ordre de la Merci de la Rédemption des Captifs, fut captif lui-même à Alger et subit de nombreux tourments. A sa délivrance, le pape Grégoire IX le nomma Cardinal. Mais il refusa la pourpre et resta sous sa robe de bure et dans son couvent de Barcelone. Il mourut âgé de 36 ans en 1240 alors qu'il se préparait à faire le voyage de Rome appelé par le pape Grégoire IX et fut canonisé par le pape Benoît XIII.

Cette église est d'une construction assez banale. Mais son clocher en pierre est élégant. En face l'église est une grande maison assez laide et peinte en bleu qui fut plusieurs années consacrée à une école libre et religieuse de filles fondée par M^{lle} Boisseau de Mellanville.

Comme fief, Rahart paraît avoir relevé censivement du Rouillis. — En 1612 ce lieu est à Pierre de Champrond, éc^r, Sgr de Rahart, qui épouse en 1623 Marie de Chesnelong, fille de Louis, seigneur de Meignanville. Il paraît en 1621 et 1622 comme partageant ce fief avec Claude de la Tremblais, écuyer, sieur de la Glanrière, époux de Suzanne de Champrond. — En 1646 il est dit éc^r, seigneur de Rahard, époux de Noémy Matras. Il achète alors à Vendôme

la maison du Paradis. Il paraît avoir pour fils Isaac. — En 1657, Rahart est à autre Pierre de Champrond, sgr de Rahart et de Fontenay. Mais en 1651 et 1652, une métairie de Rahart est dite appartenir à Jacques Viart, avocat au parlement.

En 1695 la métairie de Rahart était saisie sur M^e Louis Chaufourneau et Catherine Chaufourneau sa fille, par requête de M. Eustache-Auguste Leclerc de Lesseville, sgr du grand Bouchet. Une visite des lieux constatait le besoin de réparation de la maison de maître de Rahart.

En 1713, une certaine Jeanne de Rahart, veuve de Jacques de Houdan, vendait des terres à Jacques Vié, notaire.

En 1735 un bordage à Rahard était donné à bail par Anne Gou, veuve Noël Tiphaine, à son fils Denis Tiphaine.

D'après Rochambeau (Le Vendômois Epigraphique), il aurait existé au XVIII^e siècle près Rahard un château (?) de ce nom, appartenant à M. Josse-Boisbercy. Nous ne l'avons pas rencontré.

Arch. L.-et-Cher, F 346, 513, 550; G 2345; H (Oraire, 1646). — Registres paroissiaux de Romilly, 21 nov. 1612. — Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds Bouchet, chemise III, pièce 8 (1621); 2^o Les 10 Dossiers Chautard, (Partages de la famille Lefebvre, 1656); 3^o Album Launay, III, p. 27. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 361. — Launay, *Répertoire...*, p. 84. — *Le Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 412. — Paul Guérin, *Les Petits Bollandistes*, vie de St-Raymond Nonnat. — Abbé de Prévile : *Les deux anciennes paroisses d'Esperaux et du Rouillis, au Bulletin vendômois*, 1877, pp. 286 et suiv. — Renseignements locaux. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 1623).

Rahart (Le haut), ferme, c^e de Rahart.

— En 1737, ce lieu appartenait à Paul Marganne, marchand à Vendôme, ainsi que le Bas-Rahart qui semble avoir disparu. — (Arch. L.-et-Cher, F 552).

Raimbaud (Famille). — *Naveil* (en partie), XV^e s.

Raimbaudière (La), ou *Reinebaudière*, f., c^e de Chauvigny. — *Les Guimbaudières*, (Cassini). — L'Aïtrise de la Raimbaudière relevait censiv^t de la sgr de Chauvigny, et appartenait en 1490 avec la Monnerie, le Boulay et le Bignon à Denis Lhomme. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 63).

Raimbauderie (La), h., c^e des Hayes.

Raimbaudière (La), h., c^e de Houssay, 24 hab. — En 1587, ce lieu était cité comme faisant partie des estaigers du moulin de Croué. — En 1679, y demeurait maître Marion Fouquet, notaire à Lavaradin. — En 1777 il était à Louis-Charles Lefèvre, conseiller du roi, syndic général des tontines royales, demeurant à Paris.

— (*Cart. Trinité*, 834. — Malardier, pp. 680 et 784).

Raimbert (Famille). — *La Limoterie*, XIX^e s.

Raimbert-Offerville (Famille). — *Les Sabardières*, XIX^e s.

Raimbourg (Famille). — *Beauregard* (de Lunay), XVI^e s.

Raimbourgère (La), f., c^e de Romilly. — *La Reimbourgère, La Reinebourgère*, XVII^e s. (Registre de Romilly). — *La Reine-Bergère*. (Etat-Major). — Ancien manoir et fief paraissant relever du prieuré de Romilly.

Au commencement du XVII^e s., ce manoir appartient à la famille de St-Méloir. — Le 29 juin 1601, Charles de St-Méloir, sgr de la R. est époux de Claude Leduc, appelée aussi Claude de Chaumoneau. Ils font baptiser à Romilly leur fils Charles et le 14 juillet, même année, leur autre fils Louis. Ces deux baptisés paraissent nés depuis plusieurs années. En 1604 ils font encore baptiser leur fille Madeleine, et en 1609 leur fils Jean. — En 1613 le susdit Charles le père, paraît époux en sec. noces de Françoise des Personnes. — En 1616 il paraît avoir pour coseigneur de la Raimbourgère son fils aîné Pierre, époux de Jeanne des Pierres. — En 1619, la R. est à autre Charles de St-Méloir, probablement le baptisé de juin 1601, époux de Louise de Phelines. En 1621 il fait baptiser son fils Christophe; en 1623 son autre fils Louis; et en 1626 son autre fils Jean. Le 18 juin 1629 il marie à Romilly sa sœur Madeleine avec Isaac de Phelines, sieur de la Gobetière. — En 1630, il est mort et sa veuve épouse le 2 juin, à Romilly, Guillaume de Cybert, éc^r, sieur des Chauvellières. — Sur le cadastre de Romilly, la Raimbourgère (Reine Bergère) est unie à la Touche par une avenue droite. — Cette ferme est aujourd'hui à M. Desvaux. — (Reg. de Romilly, *passim*, de 1601 à 1629).

Raimonnet (Famille). — *La Berthelottière*, XVII^e s.

Raiolière (La), anc. mét., psse de Bailou, citée dans l'aveu du Sgr de Villoseau au Sgr de Bailou en 1404, comme appartenant alors à André Tuaudet, et relevant du fief du Buisson à foy et hommage. — (Collection Bernault, aveu de Villoseau, 1404).

Raison (Famille). — *L'Ormeau* (de Villavard), *La Virginité*, XVIII^e s.

Raison (Pierre), curé des Roches l'Évesque, né vers 1754, et mort aux Roches, le 5 oct. 1810. — Il en fut le curé constitutionnel, puis maire en 1793. Il se retira ensuite dans les bâtiments de l'ancien couvent de la Virginité qu'il avait ache-

tés en 1797 de l'acquéreur de la Nation. Il s'est fait connaître comme minéralogiste, et s'est particulièrement occupé de la minéralogie du département de Loir-et-Cher. Ses collections furent déposées après sa mort à la Préfecture de Loir-et-Cher. — (*Bulletin vendômois*, 1908, pp. 210 et 211. — Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, III, p. 165. — Notes ms. de M. de Trémault sur l'abbé Raison).

Raité ou de la **Raieté** (Famille de la). — *Prumerive*, XIV^e s.

Raité (La). — Voir *L'Arrêté*.

Raitève (La), anc. mét., psse d'Authon.

— Elle faisait partie au XIV^e s. de la terre du Plessis-Godehoust. — (Arch. Nat., P 648, n^o 34 bis).

Ralluère (La), f., c^e de Choue. — *La Raluère*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de Mondoubleau et en partie de la Mabilière. — Il avait plusieurs vassaux qui sont connus par des aveux de 1520 et 1543. C'étaient : Les Serpinières, le Perray, le Verger, les Aulneaux, les Jumeaux, Bouviers en partie et plusieurs autres terres détachées. — Il avait dans son censif la Juliannerie, et le « Moulin à tan qui soulaît estre « placé près le Moulin-Neuf appartenant « à la Magdeleine de Châteaudun ». — (Arch. Nat., P 704, n^o 16).

En 1458 et 1479 ce fief est à Pierre Peschard. — En 1520 et 1538 à Michel Peschard, sieur de la Mabilière, époux de Françoise du Val. — En 1543, à Nicolas Peschard, avocat au Mans, qui en rendait aveu comme principal héritier de Michel Peschard, en son vivant son oncle, Sgr des lieux de la Ralluère et de la Mabilière, pour lui et ses cohéritiers. Il est époux de Marguerite Bouju. — Dans la seconde moitié du XVI^e s., à Michel Peschard, frère probable du précédent, Sgr de la Ralluère, trésorier des fortifications de Bourgogne, époux de Jeanne Brocard, et père des suivants : 1^o Claude Peschard, Sgr de la Roche; 2^o Pierre, qui suit; 3^o François Peschard, Sgr de l'Épinau.

Pierre Peschard, Sgr de la Ralluère, paraît comme tel aux titres de la fabrique de Choue dans la première moitié du XVII^e siècle.

En 1684, la Ralluère est à Louis-Romain (?) de Courtarvel. — En 1698, à Gabriel Rousseau, procureur fiscal de la baronnie de Mondoubleau; — En 1760, à Michel-Jean Goujon.

Au XVIII^e s., la famille Godineau possédait sur la Ralluère une rente noble de 15 livres pour laquelle on lui réclamait des droits de franc-fief. — En 1770, M.

Godineau de la Bretonnerie en faisait aveu à Mondoubleau. Il la possédait par héritage de la famille Lochon. — En 1782, la Ralluère était à Héléne-Louise Vo'ant, dame des Berruères et des Ralluères, épouse de Pierre-Alexandre de Beauvais de St-Paul; c'étaient les père et mère de Beauvais de St-Paul, l'historien de Mondoubleau. — Elle fut vendue en 1852 par la succession de Pierre-Alexandre-Désiré de Beauvais de St-Paul.

Arch. Nat., P. 704, n^o 16 et 173; P 705, n^o 1. — PP 50, vol. 106, n^o 15; vol. 107, n^o 2. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 217. — Beauvais de St-Paul, p. 134. — Chartrier de la terre de Lépaou, Papiers des Godineau. — Arch. du Loiret, A 1708 (1782). — Collection R. de St-Venant, 1^o Dossiers Chéramy (Choue les Berruères 1684); 2^o Dossier Familles vendômoises, Généal. ms. de la famille Beauvais de St-Paul, par le petit-fils de cet historien.

Rambourg (Famille) à Mondoubleau, XVII^e s. — Armes : *Fascé d'argent et de gueules*. — (Arm. ms).

Rambure (Famille). — *Ruan*, XIX^e s.

Ramée (La Grande et Petite), fermes, c^e de Souday. — *Le Grand, le Petit Ramée* (Cassini). — *Ramée* (Etat-Major). — *La Grande et Petite Armée*, (Cadastre). — Ce lieu était jadis du domaine de Glatigny et fut donné à rente perpétuelle aux frères Buisson par Raoulet de la Tour, Sgr de Glatigny, en 1476. — En 1716, la Petite Ramée est à Nicolas Le Pelletier, officier du roi, demeurant au Mans. — Ces fermes sont aujourd'hui du domaine de Glatigny. — (Chartrier de Glatigny. — Esnault et Chambois, *Invent. de min. des not. du Mans*, [Fam. Le Pelletier]).

Ramezay (Famille de). — *La Bastière, Brulaines, Chappedasne, Le Désert* (de Lisle); *Fontenay* (de Meslay), *La Poissetière* XVII^e s. — Armes : *D'argent à une aigle éployée de sable*. — (Armorial Chartrain).

Ranay, château, c^e de St-Martin-des-Bois. — *Radenacum*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Raenmarum*, 1266, (Chartes Vendômoises, 392). — *Rannay, Rané*, XIV^e s. (Titres divers), *Rennay*, XIV^e s. (Annales fléchoises, 1904, p. 343.) — *Rannay*, XV^e s., (Decamps.) — *Ranay-Lavardin* et *Lavardin-Ranay*, XV^e s. (Titres divers). — *Ranay*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief et seigneurie relevant à foy et hommage lige de la Chatellenie de Montoire, et à un mois de garde en temps requis, au château même de Montoire.

Les droits de cette seigneurie étaient établis dans un acte de vente en date de 1739, ainsi qu'il suit : « Haute, moyenne et basse Justice, droits honorifiques, hon-

neurs, prérogatives et prééminence dans l'église et paroisse de St-Martin-des-Bois, droit de litre et ceinture funèbre par dedans et par dehors la dite église, droit de banc dans le chœur avec une chapelle à coté du chœur, droit de banc aussi dans le chœur de l'église de St-Jacques-des-Guérets », etc. — Le château, à cette date, était encore entouré de fossés avec pont-levis. Il possédait une chapelle fondée avec deux messes par semaine.

Seigneurs de Ranay. — Constant de Ranay « Constantinus de Radenaco » vivait au XI^e siècle avec ses trois fils Hugues, Berenger et Lisoie. Il réclama avec eux aux moines de Marmoutier le cens qu'il prétendait lui être dû sur le Moulin-Fulbert, établi sur sa terre. Les moines contestèrent ces droits et le litige fut résolu par un duel judiciaire, où le champion de Constant fut vaincu. On ne sait où se trouvait situé ce Moulin-Fulbert. Aucun moulin de ce nom n'existe près de Ranay. — Ce sont là les seuls personnages rencontrés portant le nom de Ranay, (de Radenaco), au XI^e s.

Il n'est aucunement question de Ranay de tout le XII^e siècle.

La généalogie manuscrite de la maison de Lavardin-Ranay, conservée à la Bibliothèque nationale ne commence qu'à Jean de Lavardin, seigneur de Ranay et de Bouessé (Boissay, c^o de Reugny en Touraine), rencontré en l'an 1200. (Biblioth. nat^{le}, cabinets des titres manuscrits, vol. 1671, n^o 38780). — Mais il est, croyons-nous, facile de découvrir quel fut le père de ce personnage qui passe pour être issu d'un cadet de Lavardin.

Jean de Lavardin, et Richilde de Lavardin, sa sœur, (qui fut comtesse de Vendôme comme ayant été la seconde femme de Jean I^{er}, 1145 à 1180), durent naître vers 1125 ou 1130. Tous deux étaient enfants de Aymeric-Gaymard, seigneur de Lavardin, fils de Salomon II de Lavardin et de sa troisième femme Marie, (laquelle était sœur de Barthélemy le Riche, de Engebaud, archevêque de Tours et de Vulgrin).

On a cru jusqu'à présent que la seigneurie de Lavardin avait été incorporée au comté de Vendôme par suite du mariage la susdite Richilde, elle-même héritière de Jean de Lavardin son frère, avec le comte Jean I^{er} ; mais l'étude des chartes de l'époque fait voir qu'il n'en est rien et que Lavardin arriva aux comtes de Vendôme par acquisition. (Voir *Bulletin vendômois*, 1912, pp. 189 et suiv. ; et pp. 376 et suiv.).

Mathilde de Châteaudun, femme du comte Geoffroy-Grisegonelle, d'après les

Archives du Vatican, (Registres de Grégoire IX), aurait acheté durant la captivité de son mari, vers 1130 ou 1133 au plus tard, la seigneurie de Lavardin à Aymeric-Gaymard, Sgr de Lavardin ; et Jean de Lavardin, fils du dit Aymeric, n'en aurait eu qu'une infime partie, mais aurait quand même conservé le nom de Lavardin.

Nous croyons ce Jean de Lavardin devenu seigneur de Ranay par suite d'un mariage avec l'héritière de cette seigneurie dont le nom, Marie, est cité au passé dans une charte de l'abbaye de Gastines alors que son fils Jean II de Lavardin donne aux moines la vigne de Valle ou du Vau, en un lieu inconnu, qu'il faut probablement chercher vers Reugny en Touraine et proche Boissay.

La partie de la seigneurie de Lavardin que Jean apportait dans la maison de Ranay se composait entre autres choses « d'un moulin situé dans la dite ville de Lavardin avec certains fiefs et rentes, lesquels biens ont été conservés dans cette famille jusque dans ces temps-ci » (Ecriture du XVII^e siècle sur la pièce 19 du ms. n^o 38780, vol. 1671, à la Biblioth. nat^{le}). Ces biens en 1503 se composaient encore d'un four banal, d'un moulin et d'un censif portant sur une trentaine de maisons, plus quelques terres en la plaine de la Varenne et sur le co-teau. (Arch. Nat., P 664, n^o 1).

Nous établissons donc ainsi qu'il suit la chronologie des seigneurs de Lavardin-Ranay :

I. — Jean de Lavardin, fils d'Aymeric Gaymard, seigneur de Lavardin et de Marie, dite de Vendôme, et frère de Richilde, comtesse de Vendôme, XII^e siècle. Il paraît en plusieurs chartes : Vers 1150 avec sa mère (Trin. 539) ; en 1155 encore avec sa mère (Marm. Dunois, 225) ; vers 1160 avec sa sœur Richilde (Marm. Blésois 166, et Trin. 592) ; vers 1175 avec Geoffroy de Lavardin, fils de Bouchard IV et d'Agathe (Marm. Dunois 185 et Blésois 174) ; et encore vers la même date, cette fois seul des siens, comme témoin d'un don de Gosbert du Bouchet à la Trinité (Trin. 637). Il peut être mort peu après cette époque et le Jean de Lavardin qui paraît après lui doit être son fils et successeur. Ce premier Jean avait épousé Marie, qui paraît (au passé), là où il est question de son fils, lequel dut hériter de la seigneurie de Ranay à cause d'elle. Il en eut des fils et des filles (Chartes Vendômoises, III) parmi lesquels Jean II qui suit : (Il faut se garder, ici, de suivre la généalogie parfaitement fautive de M. de Vauloger qui n'a pas étudié

les chartes de la région. (*Bulletin vendômois*, pp. 135 à 138).

II. — Jean II de Lavardin, seigneur de Ranay et de Bouessé (Boissay près Reugny en Touraine). Il paraît dans une charte de la Trinité datée de 1196, comme témoin du don fait à ce couvent par Philippe de Montoire (Trin. 615). — En 1199 il est témoin de donations faites dans le Perche aux chevaliers du Temple (Chartes Vendômoises, 137). — Vers l'an 1200, avec l'assentiment de ses frères et sœurs, et aussi de ses neveux, il donne à l'abbaye de Gastine sa vigne de Valle (sans doute du Vau, à Reugny, près Boissay) vigne qu'il possédait par suite de l'acquisition faite par Marie sa mère. Bouchard, comte de Vendôme, approuve ce don, ainsi que ses fils, Geoffroy, qui est appelé par ailleurs *Geoffroy de Lavardin*, et Jean, trésorier de St-Maurice de Tours (qui devint comte sous le nom de Jean III), et enfin de Jean son petit-fils, fils du dit Geoffroy, (qui fut le comte Jean II). Bouchard appelle là Jean de Lavardin *mon cousin* « cognatus meus » bien qu'il n'ait été que le cousin germain de ses frères consanguins, les fils de Jean I^{er} et de sa seconde femme Richilde.

Cette charte, non datée, est tirée des archives de Loir-et-Cher et portée par l'abbé Métais sous le n^o 111 de ses *chartes Vendômoises* et datée par lui de vers 1185. Mais elle est moins ancienne, et nous la croyons datée de 1200, attendu qu'il y figure le jeune Jean, petit-fils de Bouchard qui peu de temps après, étant encore tout jeune, hérita du comté par suite du décès de son père Geoffroy de Lavardin qui était venu à mourir avant Bouchard IV (lui-même mort en 1202).

En 1202, par un contrat passé devant Lucas notaire en la cour de Lavardin, Jean de Lavardin fait l'acquisition de 5 sols de rente. En 1219 on le trouve comme témoin, avec Giscelin de Trou, de la fondation de l'église de Château-du-Loir. (Notes de l'abbé Haugou, d'après Cauvin).

D'une femme inconnue, mais qui pourrait bien avoir été Philippa de Fréteval, fille de Ursion II et de Gricie, qu'on appelle aussi P. de Lavardin, il eut le suivant :

III. — Philippe de Lavardin, chevalier, qui vendit en 1248 à l'abbaye de Marmoutier toutes les dimes qu'il avait à Nourray et à Ussais (Huisseau). Il paraît encore en 1253, avec son fils Hugues, dans un accord avec le prieur de Lavardin, au sujet de vignes dont il réclamait le cens, situées sur la paroisse de Villavard. — En 1259 (d'après une note de Salies,

dans sa brochure-notice sur les 3 Lavar-din, p. 10), il aurait été cité comme possesseur de fiefs à Villavard, là où le comte de Vendôme fait l'acquisition de deux pièces de vignes. Nulle part pourtant il n'est dit *fils de Jean* et c'est sur une simple supposition, d'ailleurs très vraisemblable, que Vauloger dans sa généalogie de Lavardin le dit fils de Jean de Lavardin. — Il fut dans tous les cas son successeur et sûrement le père de Hugues qui suivra.

De sa femme Alix ou Alicie, Philippe de Lavardin eut pour enfants : 1^o Philippe, qui paraît mort avant son père ; 2^o Hugues, qui suit ; 3^o Aimery ; 4^o probablement Adeline de Lavardin qui fut la femme de Pierre, seigneur de Gracay et qui testa en 1309.

IV. — Hugues ou Huguet de Lavardin, seigneur de Ranay, Bouessé et Lavardin en partie. Il devint l'ainé, sans doute à la suite de la mort de Philippe qui ne paraît déjà plus après 1259. Son surnom de *Clericus* fait croire qu'il aurait d'abord été clerc, puis qu'il aurait quitté le froc au moment de la mort de son frère Philippe en 1259 ou avant. Le 12 juillet 1260, il rendit aveu pour Ranay au comte de Vendôme, seigneur de Montoire. Il paraît encore en 1275 dans une pièce relative au prieuré de la Hubaudière.

V. — Jean III de Lavardin, seigneur de Lavardin (en partie), de Rané et Bouessé (d'après la généalogie anonyme de la Bibl. nat.), prit certaines terres à rente du comte de Vendôme en 1294. C'est tout ce qu'on sait de lui. On le dit père de Jean qui suit et peut-être aussi de Macé de Rennay qui fut témoin en 1308 d'une donation de Pierre de la Flotte à la Virginité. (*Annales fléchaises*, 1904, p. 343).

VI. — Jean IV, qualifié *Varlet*, seigneur de Rané et de Bouessé. Il épousa Philippa du Bellay. En 1345 il lui donnait 80 livres de rente sur sa terre de Rané, par acte devant Thomas de la Jousse, notaire à Tours. Cette Philippa du Bellay testa en 1360 devant Jean Sauvage, prêtre et notaire apostolique (Généal. ms.). On les croit père et mère de : 1^o Philippe ou Philippot, qui suit ; 2^o Jean V, qui suivra après son frère.

VII. — Philippe II dit Philippot, qualifié sire de Ranay dans une pièce datée de 1337 où il est dit joignant certains prés vendus vers Villavard. (Arch. Loir-et-Cher, E 99) ; ce qui prouve qu'il était déjà en possession de la seigneurie du vivant de son père. Il testa en 1349 devant Jean de Mazangé, notaire à Reugné

(Général. anonyme). On le croit frère du suivant :

VIII. — Jean V de Lavardin, seigneur de Ranay, Bouessé, etc. Il épousa en 1347 Marguerite de Vendôme, qui dans la suite devint dame du Fresne, et était fille de Jean de Vendôme et de Jeanne de Bailou. Vers 1355 elle se remariait à Hugues de Montigny, seigneur de la Bouesche (la Boiche-sur-Yèvre, E.-et-Loir). Jean et Marguerite eurent au moins trois enfants : 1^o) Jean VI, qui suit ; 2^o) Marc ou Marquet, qui suivra après son frère ; 3^o) Marguerite, dont on ne connaît pas l'alliance ; et peut-être encore 4^o) Guillaume de Lavardin qui fut, d'après dom Villeveille, seigneur de Marrey près Pontlevoy en 1402.

IX. — Jean VI de Lavardin, seigneur de Ranay et Bouessé. Il paraît en 1379 dans un titre qu'indique Dom Béthencourt. Il rend aveu au comte de Vendôme en 1392 et 1399 pour la seigneurie de Ranay, mouvant de Montoire. En 1407 il vend un pré à la comtesse de Vendôme (Catherine). Il mourut en 1420. Il avait épousé Annette de Gouzolles dont il n'eut pas d'enfants, et eut pour héritier son frère qui suit :

X. — Marc ou Marquet de Lavardin, seigneur de Bouessé d'abord, puis de Ranay et des Bordes. — En 1408 il est déjà seigneur de Ranay en partie, sans doute par accord avec son frère. Il paraît là avec son frère Jean et sa sœur Marguerite. — En 1414, avec sa femme Marie de Clermont-Gallerande, il vend à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, une métairie située en la chatellenie de Montoire, appelée la Touche-Seraine. — En 1421, après la mort de son frère, il transige avec Annette de Gouzolles, sa belle-sœur, qui vient d'être veuve de son frère Jean. Marquet eut pour fils Louis de Lavardin qui suit.

XI. — Louis de Lavardin, fils des précédents, chevalier, seigneur de Lavardin (en partie), de Ranay, des Bordes, Boissay et la Gaudinière (paroisse de Reugny en Touraine). — Il rend aveu en 1445 au comte de Vendôme, seigneur de Montoire « pour son habbergement, manoir, houstel de Rannay, garenne etc., contenant 60 arpents ou environ » plus les métairies de la Cotinière, la Renarderie près la maladerie de Montoire, le Coulombier avec fuye, la rivière [du Loir], depuis les Hayes de la Madeleine de Montoire jusqu'au lieu de la Riperie. — « Item la quarte partie des moulins que vos prédécesseurs avaient et sont encore en place (?) à Lavardin. — Item un four

banal près la porte de Lavardin pour les banniers de mon fief à Lavardin, lequel four était alors en ruine » (A. N., P 661, n^o 36). Les fiefs hommagés étaient : Le Grand et le Petit-Fains, la Fousse, le Petit Rennay, le Gué de Trêche, un fief en la varenne de Montoire, etc. — Il renouvelle son aveu en 1457 et appelle là Jean de Lavardin *son aieul*. — En 1445, agissant au nom de Marie de Clermont, sa mère, il avait donné à rente la terre de la Gaudinière, paroisse de Reugny, suivant acte devant Guillaume de Mézangé, notaire en cette cour. Il dut mourir vers 1460. — Il avait épousé en première nocces Marie de la Lande et en secondes nocces Bernarde de Nesle, qui en 1466 rend aveu pour Ranay comme ayant le bail de François, son fils. — Il dut encore avoir pour fils Jean de Ranay qui fut en 1493 et 1494 abbé de l'Etoile de Poitiers (Gallia Christiana, II, p. 1355).

XII. — François de Lavardin, écuyer, seigneur de Rané, Bouessé et Lavardin en partie. — Il rend aveu en 1484, 1500 et 1503 pour Ranay. — En 1505, il rend aveu au nom de sa sœur (sa belle-sœur), Isabeau de Boutemie, pour la métairie de Chauffour. — En 1524, il est dit seigneur du Plessis-Bourrot paroisse de Neuillé-le-Lierre (Arch. d'Indre-et-Loire, E 49). Il dut mourir cette même année.

Il avait épousé Renée de la Beschère, sœur de Jean de la Beschère, chevalier, seigneur de la Fertière, qui testa en 1518, et dont il eut : 1^o) Louis de Lavardin, qui suit ; 2^o) Jean de Lavardin, qu'on rencontre en 1555 sous le nom de Jean de Ranay, époux de Rachel de Taillevis, achetant de Claude de Ronsard la terre de la Beschère ; 3^o) Antoinette, dont on ne connaît pas l'alliance.

XIII. — Louis II de Lavardin, Sgr de Lavardin (en partie), Ranay, Bouessay, Brouard, Bourrot, Plessis-Auzouer, etc. Il fut commissaire des guerres et de la Gendarmerie de France. On le rencontre exerçant les devoirs de sa charge ou donnant quittance de ses gages de commissaire des guerres en 1524, 1525, 1529, 1534, 1536, 1544. Le 19 février 1542 (et non en 1494 comme ledit par erreur M. de Vauloger dans sa généalogie de Lavardin, au Bulletin Vendômois, 1888, p. 165), il achetait de Jean de Fontenays la seigneurie de Bourrot en Touraine. En 1550 il avait procès avec sa belle-fille, Marguerite de Chateau-Chalons au sujet d'une rente par lui due, disait-elle, à ses petits enfants. En 1551 il fut exempté du ban et de l'arrière-ban à cause de son âge et des services rendus par ses enfants. On le rencontre encore comme seigneur

du Plessis-Bourrot et Boissay en 1553 et 1555. Il dut mourir peu après.

Il avait épousé Charlotte du Bec, fille de Jean du Bec, chevalier, sire de Cany et de Caniel et de Marguerite de Roncherolles. Elle vivait encore en 1544. Ils eurent pour enfants : 1^o) François de Lavardin, qui suit ; 2^o) Jacques de Lavardin qui fut gentilhomme ordinaire de la maison du roi, seigneur de Brouard, du Plessis-Bourrot et de Plessis-Auzouer, et épousa à une date inconnue, en premières nocces, Jeanne-Aimée de Bargin, dont une fille Marie, baptisée à la Madeleine de Vendôme le 10 févr. 1583, qui fut femme de Jean Baron, écrl, Sgr de Bordeaux, puis en sec. nocces de Pierre de Vernay, et une autre fille, Suzanne, qui épousa François de l'Esfe, seigneur de Vaux-le-Vicomte et de Courdemanche ; en secondes nocces, ce même Jacques épousa vers 1590, Anne Gardette, veuve de Jean Tesnières, bailli du Vendômois, laquelle lui apporta le Plessis-Sasnières, psse de Sasnières (on a confondu ce Jacques de Lavardin avec son neveu, autre Jacques qui fut abbé de l'Etoile de 1600 à 1623) ; 3^o) Jean de Lavardin, qui fut abbé de l'Etoile, et en 1550 est tuteur de ses neveux, fils de François (voir sa notice) ; 4^o) Probablement Françoise de Lavardin, abbesse de Moncé en Touraine en 1561.

XIV. — François II de Lavardin, fils aîné des précédents, Sgr de Ranay, Bouessé, etc., l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, chevalier de son ordre, et son échanson. — Vers 1545 il reçut le roi François I^{er} en son château de Boissay qu'il avait fait rebâtir magnifiquement. — Il avait épousé le 26 février 1540 Marguerite de Chateau-Chalons, veuve de Jacques de Saintray, et fille de Jacques de Chateau-Chalons, chevalier, seigneur des Granges et de Laleu en Sologne et de Philippe de Bécherel. A cette occasion, Louis de Lavardin son père lui donnait la terre et seigneurie de Ranay, et Charlotte du Bec, sa mère s'engageait à ce qu'elle lui rapportât 500 livres de rente. Il mourut en 1547 avant son père, et ses enfants mineurs furent sous la tutelle de leur mère et de la curatelle de leur oncle Jean, abbé de l'Etoile. Il laissait pour enfants : 1^o) Antoine de Lavardin, qui suit ; 2^o) Louise de Lavardin, qui épousa en 1566 Mathurin de Broc, chevalier, seigneur de Broc, de Lizardière et des Perrais, à qui elle porta en dot la somme de dix mille livres ; 3^o) Jacques de Lavardin, abbé de l'Etoile de 1600 à 1623 (voir sa notice).

XV. — Antoine de Lavardin, cheva-

lier, sgr de Lavardin (en partie), Ranay, Bouessé (Boissay), Beaumont (paroisse de Troo), Brouard, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, chevalier de St-Michel en 1571. Il fit offre de foy pour Ranay au duc de Vendôme, sgr de Montoire, en cette même année 1571. Peu après, il vendit le fief de Beaumont à Louis Lemaire. Il mourait avant 1581, tué au siège de *Poullin* ? (sans doute Pouilly). — Il avait épousé le 11 juillet 1566, Marthe de Souvré, fille de feu Jean de Souvré, chevalier, seigneur de Courtenvaux, et de Françoise Martel, qui était sa veuve en 1581.

En 1587, Marthe de Souvré obtenait exemption du ban et arrière-ban à cause de la mort de son mari, tué à la guerre. Elle eut trois enfants : 1^o) Hector, qui suit ; 2^o) Charlotte, qui suivra après son frère ; 3^o) Marguerite, dont on ignore la destinée.

XVI. — Hector de Lavardin, chev. sgr de Lavardin (en partie), Ranay, etc., capitaine de Cheval-légers de la garde, à la création de ce corps, en 1593. Il mourut peu après, étant à l'armée, et fut inhumé à Montoire dans la chapelle des Augustins. Il fut le dernier rejeton mâle de la maison de Lavardin ayant possédé Ranay. Mais la famille paraît s'être continuée encore un certain temps, car le 20 août 1642, à Droué, on voit aux reg. paroiss., l'inhumation de mess. Jacques de Lavardin, prêtre, qui peu auparavant avait été témoin aux mêmes registres.

XVII. — Charlotte de Lavardin, héritière de son frère, dame de Lavardin en partie, de Ranay, etc. — On la croit l'aînée et être née en 1567. Elle épousa : 1^o) le 6 octobre 1582, Jacques de Vauloger, chevalier, seigneur de Vauloger, Fercé, Champagné etc., fils de René de Vauloger et de Marguerite du Authier ; 2^o) le 13 juin 1593, Gilbert de Preaulx, chev., sgr de Preaulx, Hervault, etc., chev. de l'ordre, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et Privé et son chambellan ordinaire, veuf de Madeleine Prudhomme, et fils de René de Preaulx, panetier et échanson du roi et de Marie d'Allonville. Gilbert de Preaulx devint sous-gouverneur de la personne du roi Louis XIII, puis gouverneur de Gaston d'Orléans, frère du roi, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes sous le maréchal de Souvré, gouverneur de Ham en 1622, puis gouverneur de Vendôme et du Vendômois (le 17 avril 1626), et Chevalier du St-Esprit. Il décéda à Ranay le 29 octobre 1628. — Elle eut de son premier mariage, René et Françoise de Vauloger, et de son second, jusqu'à huit enfants qui sont :

1^o) Claude de Preaulx, qui suit ; 2^o) Renée qu'on trouve marraine à Montoire en 1617 et 1619 et à St-Jacques en 1631 ; 3^o) Charles, page de Marie de Médicis, qui épousa le 12 août 1634 Anne de Razay ; 4^o) Gilles, seigneur de la Brosse, époux, le 17 avril 1626, de Anne de Badoux, dame de la Brosse, d'où sortirent les Preaulx de la Brosse en Gâtines ; 5^o) Gilbert, chanoine de St-Martin de Tours, abbé de Notre-Dame des Roches ; 6^o) Claude, aussi abbé de N. D. des Roches en 1622 après la retraite de son frère ; 7^o) Charlotte, épouse de René de Vançay ; 8^o) Jacqueline, fille d'honneur de la Reine, et épouse de N. de Millemont.

XVIII. — Claude de Preaulx, chevalier, seigneur de Preaulx, Ranay, etc., Gouverneur d'Argentan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il épousa le 19 mai 1619, Jacqueline de Dampierre, demoiselle d'honneur de la Reine, fille de Gilles de Dampierre, sieur de la Chênelière et de Suzanne de Charnières, et 2^o à une date incertaine, Marguerite Leroy. De son premier mariage il eut : 1^o) Jean-Claude, qui suit ; 2^o) Elisabeth ou Isabelle ; 3^o) Claude, né en 1619, qui épousa N. de Jussac, fille de René de J. Sgr de Fains ; 4^o) Antoine, né en 1633, baron de Charnières ; 5^o) Gilbert, né en 1637, mort en sur un vaisseau de guerre qu'il commandait ; 6^o) Jacqueline, qui épousa le 7 décembre 1641, René de Quatrebarbes ; 8^o) Plusieurs filles religieuses. — De son second mariage il eut un fils appelé Antoine de Preaulx.

XIX. — Jean-Claude de Preaulx ou Preaux, marquis de Preaux et en partie de Lavardin (Ranay). Il épousa : 1^o le 10 février 1665, Françoise de Villebresme, fille de Jacques de V. et de Barbe de Flandre ; 2^o le 8 mai 1677, Barbe-Françoise de la Haye-Coulonces, fille unique et héritière de Guillaume de la Haye, chevalier. — Il eut du premier lit : 1^o) Louise-Françoise, qui suit ; 2^o) Marie-Madeleine, morte jeune, laissant sa succession à ses deux sœurs ; 3^o) Thérèse-Angélique, qui épousa le 15 avril 1694 Charles-Alexandre Savary, seigneur de la Bretonnerie et de la Chesnelière, frère puîné de Louis-François, qui avait épousé sa sœur Louise ; 4^o) à 8^o) Cinq autres filles dont une mourut jeune et quatre furent religieuses parmi lesquelles Anne-Marguerite, abbesse de la Virginité.

Du second lit il eut quatre fils morts sans alliance et Joseph qui fut M^{ls} de Preaux et épousa en février 1719 Marie-Henriette de Médulne.

XX. — Louise-Françoise de Preaux, épousa par contrat du 19 février 1690,

Louis-François Savary, marquis de Lancosme, demeurant au château de Lancosme, paroisse de Vendœuvres en Berry, fils de Louis et de Anne de Coutance. Ce personnage, en 1721, afferma à Jacques Luquet, les domaine, fief et seigneurie de Ranay, moyennant 1320 livres. — Madame de Lancosme, en 1698, en l'absence de son mari, avait consenti une transaction avec les fabriciers de St-Martin des Bois au sujet de ses droits honorifiques dans cette église. — M. de Lancosme en 1708 fit l'acquisition de Villemalour qu'il annexa à sa terre de Ranay. — Ils eurent pour fils et principal héritier le suivant :

XXI. — Louis-François-Alexandre Savary, M^{ls} de Lancosme, chevalier de St-Louis, Grand maître des forêts de France à Rouen, seigneur de Ranay par succession de sa mère, suivant testament en date du 21 mai 1728, mort le 12 juin 1755 à son château de Lancosme, époux de Marie-Anne de Vaillant, fille de François, et de Marguerite de la Bouchardière. — En 1735 il rendit aveu pour Ranay à M. Desnoyers de Lorme, acquéreur de la terre de Montoire. — Il se qualifie là de « Principal héritier de Louise-Françoise de Preaux sa mère, seigneur de Ranay-Lavardin, Villemalour, la Chauvelinière, la Graudière, l'Houdière et autres terres ». Les terres hommages sont toujours Le Grand et le Petit Fains, le Grand et le Petit Gué de Trêche, et en plus la Maladrerie de la Madeleine, pour sa chapelle et ses bâtiments, etc, chose qui n'avait pas été désigné auparavant.

Par acte devant Bellanger, notaire à Paris, en date du 18 juin 1739, Alexandre Savary, M^{ls} de Lancosme, vendit Ranay au suivant :

XXII. — Michel-Louis Vernage ou de Vernage, docteur-régent en la faculté de médecine de l'Université de Paris (voir sa notice), fils de François Vernage, aussi docteur-régent des Facultés de Médecine, époux de Marie-Charlotte de Quinémont, fille de Jean-Jacques-Ours de Quinémont, sieur de Vareune et de la Turmelière et de Marie-Jeanne Odart qu'il avait épousé le 11 février 1736.

L'acte de vente donnait le détail de la terre de Ranay-Lavardin, à laquelle étaient unis les fiefs et seigneuries de Villemalour, la Chauv. linière, l'Houdière, la Ginnaudière, etc., « avec haute, moyenne et basse justice, droits honorifiques, honneurs, prérogatives, prééminences dans l'église de St-Martin-des-Bois, droit de litre et ceinture funèbre par dedans et par dehors la dite église, banc dans le chœur avec une chapelle à côté du chœur,

droit de banc aussi dans le chœur de l'église St-Jacques-des-Guérets, etc. — « Le château et maison seigneuriale de Ranay entourés de fossés avec pont-levis par devant le dit château [qui est] composé de plusieurs bâtiments, cour et basse-cour, au dedans de laquelle cour il y a une chapelle fondée de deux messes par semaine tous les dimanches et vendredis, fuie à pigeons, etc... » en plus, trois moulins banaux qui sont celui de St-Jacques, celui de Troo, appelé La Borde-Dieu, et le moulin de Ranay (sur le Mardron). — Le prix était de 120 mille livres, se décomposant ainsi : Pour ce qui relève du comté de Montoire 98.200 livres (Ranay) et 7.600 livres (Villemalour) ; pour ce qui relève du fief du Tertre dépendant de la seigneurie de Fargot, 9.000 livres ; du prieuré de St-Jacques-des-Guérets, 1500 livres ; du fief des Hayes, 100 livres, du fief de Fains, 300 livres, et d'inconnus, 2.700 livres.

M. de Vernage décéda à Paris sans postérité le 11 avril 1773 laissant pour héritier son frère François Vernage, mais l'usufruit restait à sa veuve. Cette dernière, à la Révolution, fut inscrite sur la liste des émigrés ainsi que son frère, mais ils furent rayés en l'an III. Elle fut emprisonnée sous la Terreur à la Conciergerie et fut sauvée par la chute de Robespierre.

Elle décéda, le 19 janvier 1817 à 81 ans, et fut inhumée dans sa chapelle de l'église St-Martin-des-Bois. Elle avait habité Ranay pendant plus de 50 ans. Elle y dépensa 300 mille francs à réparer le château, et créer les belles avenues et les bassins qui en font l'ornement (mais les avenues paraissent abattues aujourd'hui).

La nue-proprieté de Ranay avait passé en vertu d'un titre qui ne nous est pas connu, de François Vernage au suivant qui fut, avec Madame de Vernage, sa sœur, co-seigneur de Ranay :

XXIII. — Jean-Charles-Ours de Quinémont, sgr de Ranay, capitaine de cavalerie, frère de Madame de Vernage qui donne à bail en 1773 le lieu de la Renarderie. Il avait épousé le 30 octobre 1770 Albertine-Charlotte-Septime de la Faudraye dont sont nés : 1^o) Auguste-Charles-Louis qui suit ; 2^o) Albertine-Marie-Louise, décédée à Ranay le 10 thermidier an V, laissant son frère pour héritier ; 3^o) Albert-Ours-Charles, mort en émigration.

XXIV. — Auguste-Charles-Louis de Quinémont, propriétaire de Ranay, épousa par contrat du 4 mai 1799 Marie-Marguerite-Zoé de Tristan, dont sont nés : 1^o) Léopold-Marie-Pierre-Victor de Quinémont, né en 1804 qui épousa le 12 avril

1825 Agathe Lefèvre de la Faluère ; 2^o) Arthur-Marie-Pierre, né en 1808, officier de cavalerie ; 3^o) Elie-Louis, mort en 1810 ; 4^o) Augusta-Hélène-Marie, née en 1800, mariée le 2 avril 1821 avec César Budan de Russé. — Devenu en 1822, à la mort de son père, propriétaire de Ranay, Auguste-Charles-Louis, appelé le M^{ls} de Quinémont, vendit cette terre en 1838 à M. Bessirard de Latouche, qui lui-même en 1848 la laissa à sa fille Augustine, laquelle en 1842 avait épousé Pierre-Louis-Charles de Belleyme, fils de Louis-Marie de Belleyme, ancien préfet de police et jurisconsulte, et d'Amélie Guyot-Villeneuve. Madame de Belleyme, en 1868, vendit Ranay à M. Sellier. M. Sellier vendit (vers 1900) à des spéculateurs qui dépecèrent la terre de Ranay et abattirent la futaie séculaire faisant l'ornement de son parc.

A cette époque, cette terre comprenait 350 hectares et se décomposait en neuf fermes dont deux à côté du château et celles de La Renarderie, la Buroche (herbages), le Grand-Villemalour, la Chanoinerie, la Chevalinière, le Petit-Ranay et la Fosse. La mise à prix était de 600 mille francs. On ne sait à quel prix au juste elle a été vendue. Le château et le parc sont aujourd'hui la propriété de M. Basset, industriel.

Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 150 ; 2^o Fonds Trémault, Carton des Familles (Lavardin) ; 3^o Manuscrits de la Société archéol., Titres de Sasnières, xvii^e s. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 217 ; 1868, pp. 42 et 54 ; 1887, p. 238 ; 1888, pp. 106 à 140 ; 152 à 197 ; 1896, pp. 266 à 272 ; 1899, p. 212. — Père Anselme, t. VIII, p. 726. — *Cart. blésois de Marm.*, 93, 102, 103, 104, 180, 182, 261, 280. — *Cart. vendômois de Marm.*, 87, 89, 38 A, 40 A. — *Cart. dunois de Marm.*, 183. — *Cart. de la Trinité*, 516, 615, 637. — Bibl. Nat., Section des Manuscrits, Pièces originales, vol. 1671, n^o 38780 ; et *Dom Villevieille*, 31.944, fol. 103 et 104. — Arch. Nat., P 639, n^o 52 ; P 661, n^o 36 et 37 ; P 664, n^o 1 ; P. 686, n^o 28 ; P 714, n^o 141 ; PP 50, vol. 63, n^o 33 à 39 ; vol. 66, n^o 1 ; vol. 114, n^o 27 ; vol. 126, n^o 141. — Arch. L.-et-Cher, G G 4 ; E 99. — Arch. d'Indre-et-Loire, E 22 et 49. — Arch. de la Sarthe, H 1116. — Dom Bethencourt, *Les noms féodaux*, 2^e édition, III, p. 34. — *Gallia Christiana*, II, p. 1355 ; XIV, p. 337. — Thaumais de la Thaumassière, *Histoire du Berry*, t. VIII, p. 539 (1309). — La Chesnaye des Bois, aux noms *Preaux, Lavardin*, etc. — René de Vauloger, *La Maison de Lavardin*, etc. — Abbé Froger, *généalogie de la famille de Vanssay*, pp. 43 et 47. — *Revue du Maine*, 1884, pp. 115 et 150. — *Annales Fléchoises*, 1904, p. 343. — Archives de la mairie de Montoire, Papiers des Emigrés (Notes de M. Clément). — Carré de Bussécrolle, aux notes *Auzouer, Boissay, Bourot, la Brosse en Gâtines, Moncé, le Vau, Lavardin*, etc. — Abbé Simon, t. III, pp. 577 à 580. — Passac, p. 82. — Pétigny, p. 354. — Launay, *Répertoire*

p. 53. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 197. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 402, — Malardier, pp. 979 à 994.

Ranay (Le Petit), ferme, c^e de St-Martin-des-Bois. — *Le Petit Rennays*, 1445 (Arch. Nat., P 661, n^o 36). — Ancien fief, relevant de Ranay à foy et h., et qui paraît avoir été un démembrement de cette terre au xv^e siècle. — En 1445, ce fief appartenait aux héritiers de feu Dlle Jehanne de Rennays qui étaient dits devoir foy et h. au sire de Rennay, pour leur « habbergement du Petit Rennays, et pour leur métairie du Gué de Trêche » — En 1457, à Pierre de la Chataigneraie. Pour son acquit du Petit R. et du Gué de Trêche, il est homme de foy de Ranay. — En 1503, ce fief est aux héritiers de Jehan de la Chataigneraie. — Il paraît, depuis, être retourné au domaine de Ranay. — (Arch. Nat., P 661, n^{os} 36 et 37; P 664, n^o 1).

Rancher (Famille de). — *Bergette* (d'Authon). — *La Ferrière* (de Touraine), xvii^e s. — Armes : *D'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre annelets de gueules* (?) — (St-Allais)

Rancogne (Famille de). — Voir *Deveaux* de Rancogne.

Randon (Famille). — *Villemardy, La Grassière*, xvii^e s.

Randonnières (Les), h., c^e de Droué.
Randouineau (Famille). — *La Roche-Bourgogne*, xvi^e et xvii^e s. — *Villemarchais*, xvii^e s.

Rangeard (Famille). — *La Boissière* (de Morée) xviii^e s. — Armes : *D'or, bordé d'azur, chargé d'un lion de gueules, armé lampassé et couronné d'or, la queue fourchée*. — (Pierre de Beaumont, généalogie de la Bonninière, tableaux, t. III, p. 134).

Ranjauderie (La), h., c^e de la Chapelle-Vtesse. — *Longeaudrie* (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t du prieuré de la Chapelle. — (Arch. L.-et-Cher, G 2520).

Rannée (La), anc. mét., psse de Selommes. — *Rannay*, xv^e s. — La mét. et habbergement de *Rannay*, relevant du Bouchet-Touteville, était sur le chemin de Villegriant à Selommes et en 1445 appartenait à Jehan de Tillières. — Au xvii^e s., ce lieu est à la dame Bégon (des Effets). — Arch. Nat., P 611, n^{os} 32 et 37, fol. 16. — Titres du Plessis-Barthélemy, Papiers du Bouchet-Touteville).

Ranvail (Famille). — *Mézières*, xvii^e et xviii^e s.

Raoussot-Soumabre (Famille de). — *La Haie-aux-Chats*, xix^e s.

Rasquerie (La), anc. mét., psse d'Amblay. — Elle est citée aux titres de l'Oratoire,

comme existant en 1528. — (Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 343).

Rastignac (Famille de). — Voir *Chapt* de Rastignac.

Ratellerie (La), h., c^e de Couture. — Ancien fief et manoir dont il subsiste encore quelques restes. Il relevait de la Sgrie d'Aubemare, incorporée au xvii^e s. à la Chatellenie de Lavardin. — Son censif portait sur une grande partie du bourg de Couture, y compris la cure. Il avait comme vassaux les fiefs de la Denzière, de la Grassetière qui était un démembrement de la Ratellerie et du Plessis.

Dès 1469, on voit la Ratellerie aux mains des seigneurs de la Poissonnière. Olivier de Ronsard en est seigneur à cette époque et jusqu'au xvii^e siècle, elle appartient à ses descendants, suivant le sort de la Poissonnière.

En 1635 Françoise de Ronsard, veuve Louis (ou Jean) Leguay, sieur de la Giraudière, porte son aveu à la Sgrie d'Aubemare pour la Ratellerie. (A cette époque la métairie du Bignon faisait partie de son domaine). Jean Leguay, son fils, avouait vers le milieu du xvii^e s. pour la Ratellerie, le moulin Ronsard, les Fiefs communs, le moulin du Pin et la Vaudrière.

C'est cette possession de la Ratellerie qui permettait aux sgrs de la Poissonnière de se dire Seigneurs de Couture, à cause de la situation de la Cure et de la plus grande partie du bourg dans le censif de la Ratellerie. La Ratellerie semble avoir été finalement incorporée au domaine de la Poissonnière.

Arch. Nat., P 639, n^o 59; P 652, n^o 42; P 661, n^{os} 26, 91, 92, 93, 94; P 663, n^o 1; P 712, n^o 178; PP 50, vol. 63, n^o 27; vol. 65, n^o 1; vol. 114, n^o 178. — Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, p. 266. — *Revue du Maine*, 1884, 1^{er} sem., pp. 96 et 235. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 95.

Ratellerie (La), éc., c^e de Montrouveau.

Ratellerie (La), h., c^e de Villiers.

Ratellerie (La), h., c^e de Villiersfaux, 36 hab. — Ancien fief relevant de Courtiras à foy et h. et à cinq sols de double cens avec les aïstres qui lui étaient joints appelés Fosse-au-Jouet et Fosse-du-Quartier. — Ce fief, au xiv^e s. était à la famille Le Bugle. — En 1363 il appartient aux suivants : Robin de Trénelles, écr. Jean Richardeau et Jean Firmin. — Il appartint depuis au chapitre St-Georges. Sa métairie fut vendue nationalement en 1791 pour 18.800 l. — (Bibl. de Vendôme, ms 285, pp. 40 et 56. — Arch. de L.-et-Cher, G 309 et Q 498, [District de Vendôme]. — Arch. Nat., P 607).

Raterie (La), h., c^e de St-Martin-des-Bois.

Ratière (La), h., c^e de la Fontenelle, 21 hab. — Ce lieu était dans la Sgrie de la Fontenelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pièce 20).

Raton, ancien fief, psse de Périgny. — Il relevait à foy et h. de Fontenaille et en 1409 se trouvait déjà en plusieurs mains. — Une métairie en ce lieu, en 1438, était dite relever de Fontenaille et appartenait à Jehan Moreau, pour l'avoir acquise de Pierre Almorry qui lui-même la tenait de sa femme. — La dime de Raton appartenait aux Chanoines de Chateaudun et relevait en fief de Vendôme. — (Arch. Nat. P 623, n^o 28; P 625, n^{os} 82 et 83; P 626, n^o 2; P 639, n^o 33).

Ravailer (Famille). — *La Noue* (de St-Amand), xx^e s.

Ravaudière (La), h., c^e de Boursay. — Il était dans la censive de Villenoble. — (Collection R. de St-Venant, Dossier Chéramy, [Boursay, 1660]).

Ravenier (Famille de). — *Les Bellesevriens*, xvi^e s.

Ravejière (La), f., c^e de Savigny.

Ravier (Famille du). — *L'Épicrière, La Fredonnière*, xvii^e s.

Ravière (La), lieu-dit, c^e de Choue, où était anciennement une maison détruite et quelques arpents de terre réunis à la tenue de la ferme de la Bortroue. — (Cartes de Cassini et de l'État-Major — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy d'après le terrier de St-Agil)

Raymond (Famille). — *Beauvoir* (de Périgny), xvii^e s. — *Chanteloup* (de Villebrable), xviii^e s.

Raynal de Buvre (Famille) — *Courtoizé, Le Tertre-Fouveau*, xix^e s. — Armes : *D'argent à 3 mouchetures d'hermines de sable, écartelé d'argent à 3 fasces de gueules*. — (Arch. de la famille)

Raynier (Famille du) — *Les Souvivières, Droué, Boisseleau, la Fontenelle* xvi^e et xvii^e s. — *Chevigny*, xvii^e s. — Armes : *D'or chappé d'azur, l'azur chargé de deux étoiles d'or*. — (Vitrail et crédence de l'église de Boisseleau).

Raynier (Isaac du) [ou du *Reynier*], Seigneur de Droué, né vers 1570, mort vers 1648. — C'est lui le fondateur du bourg de Droué Il était fils (probablement) de Jean du Raynier et arrière petit-fils d'Antoine du Raynier, seigneur de Droué et d'Isabelle de Vendôme-Bourguérin, descendante d'une branche cadette de la maison de Montoire-Vendôme.

Il est qualifié seigneur chatelain de Montigny (pour moitié), de Droué, de Bourguérin, Boisseleau, la Fontenelle, Touchebrédier, etc, premier Capitaine

des gardes du roi, gentilhomme de sa chambre, Gouverneur du marquisat, ville et château de Royan et baronnie du Didonne (en 1626). On l'appelait *le Comte de Boisseleau*. — Ayant acheté en 1606 à René du Bellay et Marie du Bellay sa femme leur part de la Chatellenie de Montigny dont relevait la terre de Droué, il obtint plus tard la faveur de faire de Droué même le chef-lieu de justice de cette moitié de Chatellenie de Montigny. — Il avait acheté la Fontenelle vers l'an 1600.

Il bâtit le château de Droué tel qu'il est encore aujourd'hui, non achevé, et l'entoura de fossés de défense en demandant l'autorisation au roi Henri IV (en 1610) lequel lui écrivit ces mots : « Mon cher Comte, je te connais, j'espère que la construction que tu fais sera pour moi, et non contre moi ». Ce château était encore en voie de construction en 1614. — Ayant annexé à sa terre de Droué, celle de Bourguérin qu'il avait achetée (ou héritée) vers 1620, il jeta les fondations du bourg de Droué avec ses rues alignées et sa belle place plantée d'ormes, ses halles, etc.

Il rebâtit ou plutôt agrandit l'église de Bourguérin (aujourd'hui église de Droué). Il y est représenté sur un tableau offrant à l'évêque de Chartres le plan et les clefs de cette église.

Il mourut vers 1648 et fut enterré dans le caveau de l'église de Bourguérin-Droué. Ses cendres furent jetées au vent en 1793. Il s'était marié deux fois : 1^o avec Madeleine de Molitard qui lui donna neuf enfants, dont Louis qui lui succéda à Droué, Valentin qui fut abbé de l'Etoile et de la Madeleine de Chateaudun, et René, seigneur de la Fontenelle; 2^o en 1646 avec Lucrèce de Fromentières, veuve de Jacques des Ligneris et fille de Joachim de Fromentières seigneur de l'autre moitié de Montigny. Il n'en eut pas d'enfants; elle lui survécut jusqu'en 1654. Sa famille devait posséder Droué et la Fontenelle jusqu'au milieu du xviii^e s.

Merlet, *Inventaire des Archives communales de Chateaudun*, G G 45. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 719. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 228. — Bordas, II, p. 70. — Notes Manuscrites de M. Leguay, maire de Droué, vers 1860. — Notes Manuscrites de l'abbé Peschot, curé de Langey. Registres paroissiaux de Droué, de la Fontenelle, etc., *passim*. — *Journal Le Carillon de Vendôme* du 8 février 1900 (Lettres percheronnes de P. Alexandre). — Abbé Hardel, *L'Eglise de N.-D. de Boisseleau*, etc., 1912.

Raynier de Droué (Valentin du) 2^e abbé et 4^e commendataire de l'Etoile, de 1623 à 1668. Il succéda à Jacques de Lavardin et eut lui-même pour successeur Fran-

çois Lecomte de Nonant de Bretoncelles. — Il était prêtre séculier et aumônier du roi. Il prit le monastère de l'Étoile dans un état de désolation complète, amené par trente ans d'incurie. Il y introduisit la réforme de Lorraine et fit venir plusieurs religieux du diocèse de Bayeux pour peupler le monastère. L'abbé du Raynier, qu'on appelait aussi l'abbé de Droué, était encore abbé de la Madeleine de Château-dun et de St-Jean d'Angély. — Il était de la famille des seigneurs de Bourguérin-Droué et de la Fontenelle. — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 130).

Razilly, ancien fief, psse de Couture et des Essarts. — *Razillé*, XVI^e s. (Vieux titres). — Il consistait en terres répandues sur ces deux paroisses, sans manoir. — La terre et le manoir du Pin psse de Couture en relevait à foy et h. — En 1504 il appartenait au C^{te} de Vendôme et paraissait uni à Lavardin. A cette époque, Catherine, veuve de Jean Dupuy ou Dupin rendait aveu pour terres situées à Couture « relevant de Razillé joint à Lavardin et appartenant à Monseigneur » — Il passe ensuite à la famille de Bueil. En 1530 il est à Jean de Bueil, chev. Sgr de Fontaine-Guérin, du Portau de Valaines, Razillé et Chevelu. Il le tenait de son père Georges de Bueil (qui sans doute l'avait acquis du comte). — En 1539, le 6 juillet, Jean de Bueil le vendait avec Chevelu et le Portau pour 8.000 livres à Claude de Ronsart, fils du sgr de la Poissonnière, lequel le donnait à rente à Pierre Bretheau, fourrier du roi. — En septembre 1542 Claude de Ronsart exerçait le retrait féodal sur Pierre Bretheau par suite de despié de fief. Depuis, ce fief semble avoir été incorporé à la Poissonnière. — (Arch. Nat., P 631, n^o 34. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 52, 57, 250. — *Revue du Maine*, 1884, 1^{er} sem., p. 113. — *Annales Fléchoises*, 1900, 2^e sem., p. 185. — Arch. L.-et-Cher, Série E, n^o 98).

Rége-Bonnin (Le), maison et briguerie, c^e de Lancé. — (Journal *Le Loir* du 10 nov. 1895 et 12 janv. 1896).

Réauté (La), f., c^e du Gault. — *La Royauté*, (Cassini). — *La Riauté* (Etat-Major). — *La Riauté* (Cadastre).

Réaux (Les), h., c^e de Lignières. — *Les Réaux* (Parler populaire).

Rebilleries (Les), anc. mét., aujourd'hui détruite, psse de Sougé.

Rebouleau (Famille). — *Le Coudray* (de Villiersfaux), XVII^e s.

Rebours (Famille). — *Flammesec* XIV^e s. — *Frileuse* (de Touraille), *Champgast* (de Crucheray), XV^e s. — Armes : *Ecarleté au 1 et 4 d'argent à 2 chevrons de sa-*

ble, au 2 et 3 fascé de 6 pièces d'argent et de gueules. — (Adr. Thibault).

Rebrais (Les), h., c^e d'Épuisay. — *Rebras*, (1541). — Ce lieu était en partie dans la censive de Courtemblay et en partie dans celle de Vibraye. — (Arch. Nat., P 700, n^o 64).

Receveuserie (La), f., c^e de Savigny. — Ce lieu passe pour tirer son nom du receveur du prieuré de Savigny qui demeurait là au XVII^e (?) siècle. — (Re-seign^{ts} locaux).

Réchignerie (La), f., c^e du Gault. — Elle relevait censiv^t de la Scie-cure du lieu et au XVII^e s. appartenait à Claude-François Breton, sgr des Bordages. — Près de là se trouvait un petit dolmen qui a été détruit en 1890. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1104 et 1105. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 189 et 1986, p. 176. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 337).

Reclusages (Les), h., partie de Lavardin, partie de Montoire. — *Les Reclusages*, XVII^e s. — *Les Reclusages* (Parler populaire). — Là se trouve une jolie fontaine dans le rocher, et des grottes pittoresques. — Ancienne carrière de pierre renommée. — Au dessus des Reclusages était située la chapelle St-Eloi. — (Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, pp. 239 et 310).

Recoquillé de Bainville (Famille). — *Malitourne* (de Villebout), XVIII^e s. — Armes : *D'argent à 3 jumelles de sable.* — (Armorial Chartrain).

Reculées (Les), éc., c^e de Pezou.

Reculées (Le bois des), c^e de Rahart. — C'est un démembrement de la forêt de Vendôme.

Refuge (Famille de). — *Courcelles*, XIV^e au XVII^e s. — *Baigneux*, *Le Mesnil des Vallées*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *D'argent à deux fascés de gueules et deux serpents d'azur tortillés en pal et affrontés brochant sur le tout.* — (Gourdon de Genouillac).

Refuge (Le), anc. mét. au hameau de Courcelles, psse de Lignières. — Ancien fief. — C'était en réalité le chef-lieu du fief de Courcelles (Voir *Courcelles*). — Ce nom avait été donné à cette métairie parce qu'elle appartenait à la famille de Refuge aux XV^e, XVI^e et XVII^e s. Il s'est depuis perdu ; il en reste le bois dit *du Refuge* qui dépendait de cette terre. — (Chartrier de Renay. — Inventaire des titres de la cure de Fréteval, 1789. — Arch. L.-et-Cher, E 39 et 43).

Régin (Claude), évêque d'Oloron, et chevécier de St-Georges, né à Riom en Auvergne vers 1520, mort à Vendôme en 1593. — Il avait été conseiller de la reine Marguerite (de Navarre), mère de

Jeanne d'Albret, qui elle-même le fit nommer évêque d'Oloron. — Malgré les invitations de Jeanne, il persista dans la foi catholique, mais fut obligé d'abandonner son évêché, et se réfugia à Vendôme où les chanoines de St-Georges dôme ou les chanoines de St-Georges dôme s'admirent parmi eux. Il devint leur chevécier. — On le rencontre pour la dernière fois à Vendôme aux registres de St-Martin en 1592. — Claude Régin était un homme de grande érudition et de mœurs pures, mais on lui reprocha d'avoir manqué de fermeté vis à vis de la reine Jeanne d'Albret. — Son testament en date du 1593, est conservé aux arch. de L.-et-Cher. — (Arch. L.-et-Cher, G de L.-et-Cher. — (Arch. L.-et-Cher, G 315. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 174 et suiv.).

Régis (Famille de). — *Béion*, XVII^e s. — Armes : *D'or, à la bande de gueules, chargée d'une couronne ducal du champ.* — (Gourdon de Genouillac).

Regnard (Famille). — *La Musse* (Sellommes), XV^e s. — *La Marquerie*, *Le Bouchet-Pelgruau*, *Preuilly*, *Villemardy*, XVI^e s. — *Maugé*, XVII^e s. — Armes : *De..... à un château de.....* — (Sceau sec, sur l'aveu de Mangué de 1634, aux Arch. Nat., P 618, n^o 1).

Regnault (Famille). — *Les Vallées* (de Bouffry), *Baillé*, XVII^e s.

Regney (Famille de). — *Renay*, XII^e s.

Régnier (Famille de). — *Chanteloup* (de Villerable), XIX^e s.

Régulots (Les), h., c^e de Prunay.

Reiche ou **Roiche** (La), anc. mét. qui se trouvait annexée à la Chalotière, au village de Haye-de-Champ, paroisse de St-Firmin. — (Parchemin, de 1429 au chartrier de la Société archéol. du Vendômois).

Reignière (La), éc. ou f., c^e de Villeporcher.

Reine-Bergère (La), aujourd'hui *la Fosse*, c^e de Busloup. — *La Rembergère*, 1587. — *Reine-Bergère*, (Cassini). — *La Fosse*, (Etat-Major). — En 1587, ce lieu était habité par Marie Cornet, veuve Valentin du Boulay, archer des gardes du corps du roi. — Vers 1638, il fut vendu par la famille du Boulay, et en 1640, une D^{lle} d'Estable, veuve de noble homme François du Boulay, sgr de la R.-B, était citée parmi les bienfaiteurs de la Chapelle Ste-Radegonde. — En 1668, ce lieu était à Louis Chemynant, garde-chasse de Son Altesse de Vendôme, qui demeurait à la Corne de Lisle. — En 1684, y demeurait Frédéric de Giraudeau, sieur de Lannay et Louise de Brossard sa femme. — Louis Chemynant en 1685 était encore seigneur du même lieu, mais demeurait à Briquesart comme garde des bois du

seigneur de Renay. — (Biblioth. de Vendôme, Fonds *Trémault*, carton *Vendôme, Vieilles maisons*, [rue Basse]. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 142. — Registres de Busloup, 1684. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, p. 104).

Reine-Bergère (La), c^e de Romilly. — Voir *Raimbourgère*.

Reine-Bruyère, f., c^e de Boursay. — *La Rembourgère*, XVII^e siècle. — *Reine-Bourgère* (Cassini et Etat-Major). — *Reine-Bruyère*, (Service vicinal). — Ancien fief relevant à foy et h. de la scie du Boulay. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay]).

Reinerie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Reinerie (La), éc., c^e de Villedieu. — En 1581, François de la Chataigneraie était dit Sgr de la Reinerie aux reg. de Villedieu.

Reinetterie (La), ou **Rémoterie**, anc. mét. psse d'Authon. — Elle appartenait à l'Abbaye de l'Étoile. — Elle fut vendue national^t en 1791 pour 12.500 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 377).

Reinetterie (La), éc., c^e du Temple.

Reinière (La), éc., c^e de Villeporcher.

Relloy, f., c^e de Savigny, (Savigny le Petit). — *Rellé*, XVIII^e s. — On l'appelait aussi la Boiffardière. — Ce lieu relevait censiv^t des fiefs de Monthodon et Marcé. — En 1621, la Boiffardière appartenait à Antoine Gaignot, écuyer, sieur de la Rue, époux de Radegonde Ludé. — En 1622, il céda la Boiffardière à René de la Louppe, éc^r, sieur du Chesne, qui, en contre échange lui bailla les deux tiers du fief et seigneurie de Monthodon. — En 1642 la Boiffardière ou Relloy appartenait à Jacques de la Ferrière, écuyer, sieur de la Blotinière, qui à cette époque la vendait à Julien Huguet, bourgeois de St-Calais, et à Jeanne Baré sa femme. — En 1679, la Boiffardière ou Rellé appartenait à la susdite veuve de Julien Huguet. — En 1744 ce lieu appartenait à M^e Raoul Symon, avocat à St-Calais et à son frère, par indivis. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 330. Manuscrits Pasty de la Hylais, Dictionnaire des fiefs de St-Calais, au mot *Boiffardière*).

Remallard (Famille de). — *L'Arbre-Sec* ou *Petit Boisvinet*, 1504.

Remanichère (Famille de la). — *Pican*, XIX^e s.

Réméon (Famille de). — *Thorigny*, XVII^e s. — *Chapedasne* (de St-Firmin), XVII^e et XVIII^e s. — *Beaucosté* et *Villanmoy* (de Villemardy), *Le Plessis-Sasnières* XVIII^e s. — Armes : *D'or à un chevron de gueules, accompagné en chef de 2 étoiles*

d'azur, et en pointe d'un pin de sinople sur une terrasse de même mouvante de la pointe de l'écu. — (De Maude).

Remetterie (La), ou **Renetterie**, anc. mét., psse d'Authon. — En 1604, Honorable homme Pierre Lecomte se disait Sgr de la Fosse-Robin et de la Renetterie. — En 1766, ce lieu était à l'abbaye de l'Etoile. Il fut vendu national en 1791 pour 12.500 livres. — (Registres d'Authon, 1604. — *Annales Norbertines*, 1888, p. 274. — *Métails, Etudes et documents*, III, p. 73. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n° 377).

Rémilly (Famille de). — *Le Verger-Brachet*, xviii^e s. — *La Forêt* (de Coulommiers), xviii^e s. — Armes : D'azur à la fasce d'or, à 3 pointes (?) du même en chef et une rose d'argent en pointe. — (Adr. Thibault).

Rémilly (Jean de), bailli du Vendômois de 1652 à 1708. — Il était qualifié seigneur de la Champinière et du Coudray, sans que nous ayons pu découvrir où étaient situées cette terre de la Champinière, pas plus que le pays dont ce Rémilly était originaire. Mais le Coudray paraît-être le Coudray de Villeromain que cette famille posséda au moins en partie et qu'elle hypothéqua en 1723.

Il succédait à Robert Le Forestier, seigneur du Tertre et se rencontre déjà en charge de bailli du Vendômois au mois de janvier 1652. En 1656, il se qualifie en outre *Maire perpétuel de Vendôme*, titre qu'il garda, non sans protestations assez vives de la part des magistrats de la ville, jusqu'en 1693, époque où il fut remplacé par François Morin, sgr de Boydan. La charge de maire perpétuel ne s'exerçait que dans la ville, et consistait en un contrôle administratif, et à présider les assemblées de ville dans lesquelles on élisait les échevins » (Trémault). Mais les fonctions de Bailli donnaient juridiction sur tout le Vendômois. Le bailli était le premier magistrat du pays.

Ce titre de bailli fut échangé en 1699 contre celui de lieutenant général civil, sans doute parcequ'à cette époque fut créée la charge distincte de lieutenant général criminel. Mais le lieutenant général civil paraît avoir toujours eu le pas sur l'autre.

Jean de Rémilly, bailli, mourut le 12 juin 1708. Il était encore en charge et devait bien avoir 85 ans puisqu'il était bailli depuis 1652, c'est-à-dire depuis 56 ans.

Il était fils de Claude de Rémilly, écuyer, Sgr de la Champinière et du Grand-Orme, commissaire ordinaire de

la Marine et trésorier général de Son Altesse le duc (Reg. Madeleine de Vend. 11 mars 1658), et de Jeanne Pissier. Leur résidence (par suite sans doute de location) était le manoir de Noyers, paroisse de S^{te}-Gemmes, mais ils possédaient le Verger-Brachet en 1632, terre qu'ils laissaient à leur fils Jean, avant 1679.

Jean de Rémilly épousa : 1^o le 10 sept. 1651, Clémence de la Motte, fille de Jean de la M. et de Clémence Baudinon ; 2^o le 24 janvier 1665, Marguerite Robillard, qui décéda entre 1691 et 1693. De son premier mariage il eut : 1^o) Jean de Rémilly qui fut capitaine au régiment de Navarre ; 2^o) Clémence de R. qui se fit Ursuline à Vendôme et avait sa pension sur le Verger-Brachet, suivant contrat passé en 1660, et mourut en 1722 ; 3^o) Françoise de R. qui épousa Rodolphe du Portail, sieur de la Binardière, laquelle se rencontre, veuve de lui, en 1708 et qui testa le 2 sept. 1715, étant Sœur Bernardine ; elle était morte avant 1723. — Du second mariage il eut : 4^o) Louis-Claude, qui fut Sgr du Coudray et qu'on rencontre en 1708 ; 5^o) Dominique de R. qui fut aussi capitaine au régiment de Navarre et seigneur du Verger-Brachet, décédé avant 1723, et qui eut pour fils Jean de R. sgr de la Forest ; 6^o) Marguerite de R. qui épousa d'abord Pierre du Portail d'Apremont, sgr de la Charmoie, à la Chapelle-Vicomtesse, puis en sec. n., le 9 mars 1685, Louis Renard, sgr de la Brainière ; et en 3^e noces, en 1723, Charles Seguin ; elle décéda avant 1728 ; 7^o) Angélique de R. qui épousa le 11 juillet. 1688, N. Lesage, sgr de la Cornillière ; 8^o) Jean-Pierre de R. qu'on rencontre en 1693 et qui mourut avant 1708. — Tous ces enfants sont vivants à la mort de leur père en 1708, sauf le dernier.

Mais on en voit encore quelques-uns, vivant encore en 1723 après la mort de la religieuse ursuline chercher à liquider les dettes de leurs père et grand-père et donner aux Ursulines une hypothèque sur leur terre du Coudray, à Villeromain.

L'administration et la charge de Jean de Rémilly ne se distinguèrent par aucune action réellement importante ; mais le fait d'avoir été pendant cinquante-six ans, pourvu de la première magistrature du pays nous a paru valoir la peine de lui consacrer une notice spéciale. — Reg. paroiss. des églises de Vendôme, *passim*. — Trémault, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789* (voir table au mot Rémilly). — *Inventaire des Archives du Cogenet*, E, n° 146. — Abbé Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, t. V, pp. 295, 302, 307. — *L'Intermédiaire*

des chercheurs t. LXVII, 792. — Arch. de L.-et-Cher, Série H, Layette des Ursulines, années 1722, 1723 et 1725).

Rémonnerie (La), h., c^e de Fontaine-Raoul, 53 hab. — Ce lieu était autrefois appelé *Le Méolet* et relevait censiv^t de la Sgrie de Rougemont. — En 1690, il appartenait en partie, aux mineurs de Villesan. — (Arch. L.-et-Cher, E 154).

Renard (Famille) — Alleray, xv^e s. — *La Chalottière* (de St-Firmin), *Villemarchais*, xvi^e s.

Renard ou **Regnard** (Famille de) — *Courtemblay* (d'Epuisay) xv^e au xvii^e s. — Armes : D'azur à trois renards passants d'or les uns au-dessus des autres. — (Busserolle).

Renarderie (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois.

Renarderies (Les), éc. c^e de Rahart. **Renardeux** (Le lieu des) écart du bourg, c^e de Fontaine-Raoul.

Renardière (La), ancien fief, psse d'Azé. — Il relevait directement du château de Vendôme. — Arch. du Loiret, A. 1625).

Renardière (La), f., c^e de Boursay. — *La Regnardière*, xviii^e s. — Elle relevait à foy et h. de la Sgrie du Boulay. — Au xix^e s. elle est de la terre du Grand-Bouchet. — (Arch. L.-et-Cher, E 190 et 191. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, [Boursay]).

Renardière (La), psse de Lunay. — Voir *Etangs* (Les).

Renardière (La), h., c^e de Mazangé.

Renardière (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — Elle faisait partie du domaine de Ranay. — (Arch. Nat., P 661, n° 36).

Renardière (La), f., c^e de Sargé. — *La Nardière* (Plan cadastral).

Renardière (La), f., c^e du Temple. — *La Regnardière*, 1629, (Titres de la Fredonnière). — Anc. mét., faisant partie du domaine de la Fredonnière. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Renardières (Les), h., c^e de Montrouveau.

Renardières (Les) anc. mét., psse de Sargé. — En 1676, y demeurait François Chevreul, notaire royal au Maine. — (Collection R. de St-Venant, Liasse de Baillou, Dossier *Les Ponts*).

Renardières (Les), à Savigny. — Voir *Etangé*.

Renardières (Les), anc. fief, psse de Sougé. Il était uni au fief des Boyaux et relevait censiv^t de Villée. — (Arch. L.-et-Cher, E 123).

Renard. — Voir *Renault*.

Renauderie (La), anc. mét., au hameau de Chandelay, c^e de Lancé. — Elle appartenait au xvii^e s. à une famille Boucher et relevait de la Sgrie de St-

Amand. — (Chartrier de l'Epau, Titres de la famille Godineau).

Renaudie (Godefroy de Barry, Sgr de la), gentilhomme périgourdin. — Il fut le chef de la conjuration d'Amboise en 1560. — Le plan de cette conjuration fut concerté au château de la Fredonnière, psse du Temple, près Mondoubleau, chez François de Coutance et Marguerite de la Vove, tous deux enrégés huguenots. — La conjuration fut découverte et la Renaudie, se rendant à Amboise, fut tué dans la forêt de Châteaurenaud (mars 1560). — Son corps fut attaché à une haute potence à Amboise. — (Beauvais de St-Paul, p. 402).

Renaudière (La), anc. mét., psse d'Azé. — Elle faisait partie de la terre de la Fosse d'Azé, aux dames de la Virginité, et contenait, en 1608, 30 septérées de terre et 5 quartiers de pré ; elle joignait Gorgeat et la Jugère. — Ce lieu avait été aliéné du domaine ducal, sans doute en 1594. — (Arch. Nat., P 608. — Arch. du Loiret A 1625).

Renaudière (La), anc. mét., psse de Choue ou St-Agil. — Elle était donnée en 1690 par Jean Peschard avec son aître situé à Alleray, au chapelain de la chapelle d'Alleray, afin d'obtenir pour lui une messe par semaine dans cette chapelle. — (Métails, *Etudes et documents*, III, p. 140, d'après le cartulaire paroissial de Souday).

Renaudière (La), anc. mét., psse St-Martin-des-Bois, près la Maladerie de Montoire. — Elle faisait partie au xv^e s. de la terre de Ranay. — (Arch. Nat., P 661, n° 36).

Renaudières (Les) h., c^e d'Epuisay, anc. mét. appartenant au prieuré de Beauchesne. Elle fut vendue national^t en 1791 pour 1.200 l. — (Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Mondoubleau, n° 247).

Renault, second comte héréditaire de Vendôme (en ne comptant pas Bouchard Ratepilate comme premier comte héréditaire). — Il était fils de Bouchard le Vénéral, censé premier comte. Ce Renault fut comte de Vendôme, de 1005, époque de l'abdication de son père, jusqu'à sa propre mort en 1020. Il était aussi comte de Melun et évêque de Paris et fut chancelier de France.

Ses actes dans le Vendômois consistèrent en défrichements dans la forêt de Gastines, et la création des villages de Prunay (qui prit le nom de Ville-l'Évêque) de Villedieu et de Houssay, etc.

Il mourut le 18 janvier 1020 (A. S.) et laissa son comté de Melun à son frère aîné Bouchard, déjà comte de Corbeil, et son

comté de Vendôme à sa nièce Adèle, femme d'Éudes ou Odon de Nevers et fille de sa sœur Elisabeth et de Foulques Nerra comte d'Anjou. — (*L'Art de vérifier les Dates*, II, p. 810. — Abbé Simon, t. I, p. 16. — *Gallia Christiana*, t. VII, p. 43. — *Chartes Vendômoises*, 29 note. — *Cart. Trinité*, n° 1 et t. IV, p. 379, note 4. — Pétigny [voir table], etc.).

Renauld (*Rainaldus, Regnault*), premier abbé de la Trinité, 1033 à 1045, du temps du comte Geoffroy-Martel. — On croit qu'il était né à Vendôme. Il était abbé de St-Nicolas d'Angers lorsque Geoffroy-Martel le fit venir pour régir son abbaye naissante de la Trinité. C'est à lui qu'on doit l'ordre et la discipline qu'il ne tarda pas à introduire dans son couvent, et ces vertus firent de bonne heure la remarquable réputation du lieu. Ce fut sous sa prélatrice qu'eut lieu la dédicace du monastère en 1040 et que Geoffroy-Martel y apporta la Sainte Larme. Renauld mourut le 24 octobre 1045. Il eut pour successeur Oderic. — (*Cart. Trinité*, (voir table onomastique, aux mots *Rainaldus, Renaud, Regnaud*) et t. IV, p. 438, note. — Abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, pp. 16 à 33. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1366).

Renauld II, quinzième abbé de la Trinité, du temps du comte Jean IV. — Il fut élu en 1227 et paraît avoir été aumônier du couvent et frère de l'abbé Hamelin. Il mourut le 8 octobre de la même année et ne gouverna ainsi l'abbaye que quelques mois. — Il eut pour successeur Renauld III. — L'abbé Simon l'omet. — (*Cart. de la Trinité*, 671 note p. 60, et t. IV, pp. 432 et 499. — Abbé Simon, II, p. 214. — *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1373).

Renauld III, seizième abbé de Vendôme, 1227 à 1243, du temps des comtes Jean IV et Pierre. — Il succéda à Renauld II. — Il eut des difficultés au sujet des privilèges de son abbaye, tant avec les évêques de Chartres et du Mans qu'avec le comte Pierre, mais finit par avoir gain de cause. Il mourut le 26 septembre 1243. Il a été confondu tant avec son prédécesseur Renauld II qu'avec son successeur Renauld IV, dit de Villedieu. — (*Cart. de la Trinité*, 74, et t. IV, pp. 430, 433 et 462. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1372).

Renauld IV, dix-septième abbé de la Trinité, 1243 à 1272, du temps des comtes Pierre, Bouchard V et Jean V. — Il succéda à Renauld III. On l'appelait Renauld de Villedieu parce qu'il avait été sans doute prieur de Villedieu. Il eut des difficultés avec le comte Pierre au

sujet d'une taille que celui-ci voulait imposer aux hommes de l'abbaye. Ces difficultés furent aplanies en 1245 par l'archevêque de Reims, pris comme arbitre, qui accorda au comte une taille de 40 livres, laquelle fut modérée elle-même à 20 livres par le comte lui-même à son lit de mort en 1249. — Renauld fonda son anniversaire dans l'église de l'abbaye en 1266 et pour cela légua un grand nombre de rentes qu'il possédait comme biens patrimoniaux. — C'est à ce Renauld IV qu'on doit le magnifique bréviaire coté 17 E (Trin. 739 note, p. 162). — Renauld mourut le 13 octobre 1271 ou 1272. — Il eut pour successeur Philippe. — (L'abbé Simon confond les 3 Renauld (II, III, IV). — (*Cart. Trinité*, 671 note 1, 720, 736, 738 note 1, 739 note p. 162, 782 note 1, 824, et tome IV, pp. 434 et 499. — Abbé Simon, II, pp. 216 à 221. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1372).

Renault-Charpentier (Famille). — *Neufmanoir, Les Capucins* (à Vendôme), XIX^e siècle.

Renay, bourg et commune du canton de Selommes, à 12 kil. Nord de ce chef-lieu et à 10 kil. N.-E. de Vendôme. — *Renayum*, XII^e s. (*Miscellanea Monastica*). — *Regneium*, XIII^e s. (Arch. Eure-et-Loir, G 1110). — *Rouveium Rena*, XIII^e s. (Pouillé chartrain). — *René lez Vendôme*, XV^e s.; *Regnay* XVI^e s. (Chartrier de Renay). — *Renay* (Cassini et État-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celle de Lignièrès, à l'Est, par celle de la Chapelle-Anschéry; au Sud par Faye et Rocé; à l'Ouest par St-Firmin et Pezou. — Le ruisseau du Reveillon la borde au sud et la sépare de Faye. — Elle est traversée par les routes de Pezou à la Chapelle-Anschéry et de St-Firmin à Lignièrès. — Sa station la plus proche est Pezou (3 kil.), sur le chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 78 habitants. — Champlain, 137 hab., ancien fief. — Chanteloup, 32 hab., ancien fief. — Brixard, 43 hab. — La Salle-rie. — La Croix-Labourault. — La Haie du Vau. — La Branchardière ou la Haye.

Lieux-dits : — Autrive, la Noue des Maillets, les Maintenants, la Molière, la Vallière, la Noue-Pontoise, les Fades, la Pige, le Chêne-Cognevière, le Crocphant, la Bonne-Fontaine, le Pré-Moreau, le Chêne de l'Amour, la Chevallière, Chérami, les Tourangeaux, Fosse-Cordière, les Malantras, Champs-Giroust, Champnogen, Révillon, Champ-fiollée, Villée, la Noue des Plassereaux, le Goutard, la Savaronnerie, la Couture, le Saupoux, le Bois de Villiers, Boismortier, les Bois-

Chatelains, le Bigot, la Croix de la Butte, le *Paro-Chevallier*, la Chenevière-Dieu, la Quévaudrie, la Valiette, les Roussières, la Mardelle, le Bois des Huets, Bordebeurre, la Brisée de Cheminant, Fosse-Guérin, le Clos-Olivier, la Fosse des Cens, Légouillier, le Pré-Bautru, l'Abine, les Arris de la Touche, la Savonnerie, Charbonneau, Val-Boisson, le bois de Fréchi-nes, les Eclairdises, Presteau, la Rivaudière, le Marchais-Lion, le Loup-pendu, le Marchais-Corebouille, Proutat, les Vallées-Raguin, Courtestrait, la Moye, l'Égoutard, la Trogne-frisée, les Vallées-batelines, le Bois des Binons.

Superficie : 1.134 hectares. — Cadastre terminé en 1833 par Huchot et Monnier. — Altitude du bourg 126 m. — Poste de Pezou. — Perception de Villetrun. — Assemblée le 1^{er} dimanche de septembre.

Population : — 8 feux au XIII^e siècle. — 50 communicants en 1671. — 46 feux en 1782 (Expilly) — 130 à 150 communicants, fin XVIII^e siècle. — 206 habitants en l'an VIII. — 223 en 1806. — 244 en 1812. — 239 en 1824. — 309 en 1831. — 293 en 1836 — 317 en 1841. — 305 en 1846. — 306 en 1851. — 395 en 1856. — 314 en 1861. — 354 en 1866. — 358 en 1872 — 370 en 1876. — 323 en 1881. — 324 en 1886. — 325 en 1891. — 317 en 1896. — 277 en 1901. — 274 en 1906. — 278 en 1911.

Les registres de la commune de Renay commencent en 1576 avec de nombreuses lacunes. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Descroix, Savary, Fourmentières, Villeneuve, Novion, Seyssel, de Perray, du Chastellier, Gous-sancourt, Prudhomme, Goulard, de Chantelouze, Guischarde, de Bruet, Hersant, de Brueil (notaire), de Moulins-Villeseur, de Frémont, Guerry de Chichery, Giraudou, Courcillon, Marescot, Tousche-ron, (notaire), Petit de St-Lienne, Bou-teville, Marganne, Riet-Dorval, Chaillou (notaire), Réméon, Rochambeau, Pardessus (notaire), Chéroute (notaire).

Curés : — Jean, alias Pierre Labou-rault, 1485 et 1524 (il est dit vicaire et chapelain de Renay et se fait frère con-donné à l'Hôtel-Dieu de Vendôme en 1524. — François de Riou, 1572. — Guil-laume Garreau, 1595. — Jean Deniau, 1598. — C. Esnault, 1601. — Compaignon 1621. — Jacques Lemoine, 1625. — Pierre Aubry, 1642, inhumé en 1650 à 65 ans. — Levayer, desservant, 1650. — Gilbert de Chantelouze 1653. — Guillet, 1667. — Charrier, 1674. — Jean Perrault, 1676, inhumé en 1710. — Mathurin Pous-sin, 1711. — Regnard, 1715. — Michel Juignet, 1718, inhumé en 1731. — Jean

Baptiste Juignet, frère du précédent et ancien curé de Semerville, inhumé en 1732. (Avant d'être prêtre, il avait épou-sé Marie Titon et en avait une fille, Marie Juignet, qui paraît à sa succession avec son tuteur Elisée Juignet, marchand, de-meurant paroisse St-Georges au Maine, [Arch. L.-et-Cher, E 735]). — Lambert Marganne, ancien chapelain de la Grap-perie, 1732. — Hugues, 1773. — Bricon, 1792, officier public en 1793... — Dumans, 1812. — (Interim 1835). — Forot, 1838. — Odille, 1840. — Régnier 1847. — Om-bredane, 1887. — Gendrot, 1891. — Gar-nier, 1900. — Blanchard, 1905. — (Va-cance à partir de 1909).

Maires : — Jean Mallier, 1791. — Jean Béquignon, 1799. — Pierre Bour-guignon, 1810. — A. d'Ambrugeac, 1812. — J. Thieffine, 1813. — Charles-Louis Bar, 1817. — A. Raguét-Lépine, 1821. — Pierre Bret, 1848. — Arthur Juchet, 1852. — A. Haye, 1853. — F. Raguét-Lépine, 1855. — Beaugendre, 1857. — Jules Raguét-Lépine, 1867. — F. Sou-riou, 1882. — L. de Possesse, 1885. — A. Patrie, 1900. — Moise Oury, 1904.

Anciens notaires à Renay : — Pasquier Dugué, 1550. — Blanchet, 1562. — Che-minant, 1566. — Pierre Martineau, 1605. — Claude Godillon, 1662. — Malassenay, 1672. — Claude Dubreuil, 1680. — Isaac Toucheron, 1718. — Léonard Guyot, 1726. — François Rousseau, 1732. — Henri Chaillou, 1738, révoqué en 1742. — Simon Pardessus, 1742. — Claude Chéroute, 1786. Ce dernier fut assassiné à Morée le 29 août 1792.

Avant la Révolution, la paroisse St-Gilles de Renay était du doyenné d'Ouc-ques, archidiaconé de Vendôme. Pour la justice elle était dans sa plus grande partie relevant de Chêne-Carré qui rele-vait du présidial de Blois. Pour d'autres parties elle était du ressort de Fréteval et aussi de Vendôme. Elle était toute de l'Élection de Châteaudun. Cette paroisse était coupée par les limites du Blésois, du Vendômois et du Dunois. L'abbé de la Trinité présentait à la cure qui au XIII^e s. était d'un revenu de 15 livres et de 670 livres au XVIII^e s. — Pendant la période révolutionnaire, cette commune fut mise du canton de Morée.

L'église a pour patron St-Gilles (voir Montoire, chapelle St-Gilles), et pour se-cond patron St-Loup. On les fête tous deux le premier septembre. Ce second patron vivait comme le premier au VII^e siècle et fut archevêque de Sens. (Voir la Fontenelle).

Cette église est du XI^e ou XII^e siècle. Un reste de litre armoriée l'entoure, où

sur un écusson très fruste, l'on croit distinguer encore un lion rampant.

On y trouve encore des tombes avec inscriptions des familles Aménard et de Gallon et leurs armoiries en partie effacées.

Les inscriptions des tombes dans l'église de Renay sont à peu près effacées ; on y distingue pourtant, sur celle de Guillaume Aménard, le chiffre MVCXXXIX, (1539) avec, aux quatre angles, ses armoiries (trois mains appaillées). Sur la tombe de sa femme Marie de Gallon, se trouvent aussi aux quatre angles son écusson en losange avec les armoiries parties d'Aménard et de Gallon, qui sont : *De... à trois étoiles et un croissant montant en chef.*

Sur le lambris de la voûte on peut lire avec peine ces vers défectueux :

*L'an Mil cinq cent quarante et cinq
Trois moys entiers après Toussaint
Jehanne Aménard de Renay dame
Pour lors vivant sans nul diffame
Claude Dumans me paracheva
Estait vicaire Hilaire Gillard
Et son cousin Pasquier Chevays,
Gillet Geneaulx en fist la paye
Estant procureur fabricant
Dieu lui en rendra le loyer.*

Une autre tombe est encore pourvue d'une inscription où se distinguent seulement ces mots : *Cy gist Michel Fousset,* avec un cœur gravé au centre.

La cloche de Renay est de 1666, et porte cette inscription : *Cette cloche a esté béniste par Mre Gilbert de Chantelouze, curé de Renay, nommée Gille par Maître Jean Jourdan parvain, et par Jeanne Lefebvre, maraine. Estant fabricant P. Lefebvre.* (Suivent les noms de 24 habitants de la paroisse de Renay qu'on trouve énumérés dans Rochambeau, à la p. 635 de son *Vendômois*).

L'église et la cure étaient entourées de douves dont les restes subsistent encore du côté Ouest, formant ceinture au jardin du presbytère.

Les seigneurs de Renay étaient chargés du gros du curé ; mais au XVII^e siècle, le curé ayant « pris sa dime », les chate-lains en avaient été déchargés.

En 1686 toutes les dîmes de Renay étaient affermées pour 400 livres par le curé Proust, à M. Claude Godillon, notaire à Conan. — Sur cette somme, le curé rendait 24 livres par an aux bénédictins de Vendôme.

La fabrique de Renay au XVIII^e s. avait environ 130 livres de revenu et 80 livres de charges. — L'entretien du clocher était à la charge des habitants.

CHATEAU ET SEIGNEURIE

Le château est remarquable par sa tour primitive du XII^e s. remaniée au XVI^e s. dans le style de la Renaissance, et aussi par sa galerie reliant cette tour à des bâtiments qui, au XVII^e s., ont été reconstruits sur l'emplacement d'autres plus anciens et remaniés au XIX^e s. Les douves en ont été comblées, sauf au nord où il en reste une pièce d'eau stagnante.

La seigneurie relevait de la chatellenie de Chesne-Carré, à foy et hommage simple et autres devoirs habituels. Elle avait comme vassaux les fiefs de Champlain, de Chanteloup et de la Branchardière ou la Haye, tous situés en la paroisse de Renay.

Il y a un état et description de la terre et seigneurie de Renay en 1751 qu'on trouvera au *Bulletin vendômois*, 1896, pages 43 et suiv., par lequel on voit que cette seigneurie consistait en « Le fief volant de Chêne-carré avec sa haute moyenne et basse justice, la rivière et étang de Revillon et droit d'étang et moulin sur cette rivière et la terre de Renay, avec son château (détaillé), sa basse-cour, les friches et pacages de Renay, la métairie de la Haye ou la Branchardière, plus droits de haute moyenne et basse justice à Renay, droit de notariat et tabellionage, droits honorifiques dans l'église de Renay, droit d'eau bénite et d'encens, de sépulture dans le chœur de la dite église, droit de four à ban, etc., plus des cens et rentes de toute espèce sur les terres environnantes.

— Le fief de la Rocheturbault autrement dit la Thibaudière, etc. — Le fief et seigneurie de Champlain avec la métairie de la Bigotterie et nombre de cens et rentes aux alentours. — Le fief et métairie de Chanteloup. — Les Bois-Bretons comprenant environ 600 arpens. Plus autour de Renay, vers Pezou, Liguières et la Chapelle-Anschéry, 760 arpents de bois ou environ ». En tout une contenance qu'on pourrait aujourd'hui évaluer à 700 hectares ou environ en dehors des Bois-Bretons. (Chartrier de Renay).

SEIGNEURS

I. — Guillelmus de Reneio, vers la fin du XII^e siècle. Il était témoin d'un don fait à la Trinité par un appelé Goffridus de Piretis (Geoffroi de Poiriers). — Si vraiment Philippe-Auguste, ainsi que le suppose Pétigny, s'était arrêté à Renay le jour du combat de Fréteval en 1194, ce serait chez ce Guillaume de René qu'il aurait séjourné pendant que son armée était détruite par Richard-Cœur-de-Lion;

mais des documents nouveaux font croire que ce fut plutôt le château de Lisle qui abrita ce jour-là le roi de France.

II. — Philippus de Regneio, témoin de dons faits à la Trinité, en la paroisse de la Chapelle-Anschéry, XIII^e s.

III. — Jean de Rennay, (1347). Il est cité dans l'accord fait entre les comtes de Blois et de Vendôme au sujet des limites de leur comté, et comme possédant des biens à Villegrimont.

IV. — Jean Bobin, seigneur de Renay en 1351. Peut-être est-il le même que celui qui est appelé Jean de Rennay en 1347.

V. — Jean Bobin, II^e, époux de Marie de Cornoy, fille de Guillaume de Cornoy et de Marie de Courbenton. Il est seigneur de Renay en 1400, et mourut sans hoirs.

VI. — Pierre de Courbenton, Sgr de R. en 1424. Il est frère de Huet de Courbenton, Sgr de Noyers. Il rend, à cette date, aveu pour sa seigneurie à l'Abbé de la Trinité, Sgr de Chesne-Carré, et lui paye 10 escus d'or pour droits de rachat. Il est époux de Soupplice des Noues, qui est dite sa veuve en 1451.

VII. — Robine de Courbenton, fille probable des précédents, dame de Renay au XV^e s. Elle est épouse de Thomas Gallon, Sgr de la Béraudière, près St-Calais. Etant veuve de lui, elle fait partage en 1499 avec ses enfants qui sont les suivants : 1^o Gilles, qui suit ; 2^o Mathurin, Sgr de la Fontaine-St-Ouzille ; 3^o Jeanne, épouse de Raoulin de la Bosse, écuyer ; 4^o Marie, épouse d'abord de Laurens Lemaire, écuyer, et en 2^{es} noces de Guillaume des Aulnoys.

VIII. — Gilles de Gallon, Sgr de Renay déjà du vivant de sa mère, en 1497. Il est époux, d'abord de Jeanne de Lodièrre, puis en 2^{es} noces de Jeanne de Peigné. Il a pour fille : 1^o Marie, qui suit ; 2^o Eustachie, femme de Martin Ron-sard, Sgr de Gastine.

IX. — Marie de Gallon, dame de Renay en 1506. Elle est femme de Guillaume Aménard, Sgr de la Louverie au Maine. C'est ce Guillaume Aménard, Sgr de Renay, qui remanie le château et transforme la vieille tour en monument du XVI^e siècle. Ils laissent pour fille unique la suivante :

X. — Jeanne Aménard, dame de Renay en 1540. Elle était alors doublement veuve, d'abord de Jacques de Crévant, Sgr du Guéret, dont elle avait eu un fils, Hardy de Crévant, qui n'avait pas vécu, puis de Mathurin Guischard, Sgr de Péray en Poitou. De ce dernier, il lui restait un fils, Jean Guischard, qui se fit huguenot comme sa mère. C'est cette Jeanne Aménard, veuve, qui obtint de son suze-

rain, l'Abbé de la Trinité, le droit de tabellionage à Renay où l'on voit paraître un tabellion en 1562. Elle acheta les deux tiers de la seigneurie de Champlain qu'elle réunit à Renay.

XI. — Jean Guischard, fils des précédents, Sgr de Péray, Bernégoue, la Maulière, la Berguisière, (toutes terres situées en Poitou), le Chatellier-Guyon, et Renay après le décès de sa mère, en 1580. Il était gentilhomme de la chambre du roi, et capitaine du château de Vendôme. Il avait épousé le 10 juillet 1568, Marie de Bourbon-Lavedan, petite fille de Charles, bâtard de Bourbon, baron de Malause, et fille de Jean de Bourbon-Malause, vicomte de Barbazan, et de Françoise de Silly ; elle-même cette Marie, était demoiselle d'honneur de Jeanne d'Albret. Jean Guischard mourut en 1604 et sa veuve paraît encore comme dame de Renay dans son veuvage. Elle agrandit cette terre par l'acquisition qu'elle fit de 300 arpens de bois de la tenue des Bois-Bretons, vendus en 1595 par le roi Henri IV. Elle mourut en 1620 et laissa les enfants suivants : 1^o Jean II Guischard, qui suit ; 2^o Esther, femme de Théodore Lhuillier, éc^r, Sgr de Chalendray, puis de Marin Dupont, éc^r ; 3^o Jacob, éc^r, Sgr de Bernégoue et Faugerit en Poitou ; 4^o Marie, femme de Hector de Preaux, Sgr de Chatillon en Thouarsais, gouverneur de Chatellerault, dont elle était veuve en 1612 ; 5^o Samuel, Sgr du Chatellier et d'Orfeuille ; 6^o Jeanne. — Les deux filles aînées avaient successivement, avant leur mariage, porté le nom de Mlle de la Roche, du fief de la Roche-Landault, à Pezou. Quant à la dernière, Jeanne, elle se convertit au catholicisme, se fit religieuse, et fut plus tard abbesse de la Trinité de Poitiers en 1598, et mourut en 1631.

XII. — Jean II Guischard, Sgr de Renay en 1584, conjointement avec sa mère, puis seul vers 1590, époque où il dut devenir majeur. Il épousa en 1596 Marie de St-Mesmin du Bruel, veuve de Louis de Taizé, Sgr de Varize en Dunois. Il était alors comme son père, gentilhomme de la chambre du roi. Les deux époux en 1605 agrandirent Renay du dernier tiers de la terre de Champlain qui relevait de Renay en fief. De cette manière toute la terre de Champlain fut réunie à Renay.

XIII. — Jean III Guischard, fils des précédents, et seigneur des mêmes fiefs vers 1620. Il épousa, à une époque inconnue, Charlotte, fille d'Elie de la Place, ambassadeur en Hollande, et de Claude de Boutillac. Il était cheval-léger de la

garde du roi. C'est à lui qu'on attribue la reconstruction de la partie Est du château de Renay, et la réparation de la galerie qui l'unit à la vieille tour. Cette reconstruction, style Louis XIII, dut avoir lieu entre 1620 et 1640. Il paraît avoir eu les trois enfants suivants : 1° Jean IV Guischart, qui suit ; 2° Marie, qui, en 1635 épousa Hector de Preaux, Sgr de Châtillon en Thouarsais, son cousin germain ; 3° Charlotte, femme de Louis de Villereau, Sgr de Villeneuve-Languedou.

XIV. — Jean Guischart, IV^e du nom, appelé le marquis de Peray, fils des précédents, Sgr de Peray, Renay, Bernégoust, le Chatellier-Guyon, etc. (voir sa notice). Il épousa : 1° par contrat du 26 nov. 1646, Jacqueline Payen, fille de feu Pierre Payen, Sgr de Chauray en Poitou, et de Marguerite de Coustau, dame de Chaliers ; et 2°, en 1658, Catherine de Courcillon, fille de Louis, Sgr de Dangeau, et de Charlotte des Noyes de la Tabarière, elle-même petite-fille du fameux Duplessis-Mornay.

Au temps de ce personnage, la seigneurie de Renay s'augmenta de la châtellenie de Chesre-Carré dont elle était vassale et aussi de la seigneurie de Lignéres avec le Tertre, le Breuil, Pointras et le Haut de Courcelles ; et de la sorte ce domaine de Renay allait de St-Vrain jusqu'à tout près de la tour de Fréteval. C'était un des plus importants domaines de ces contrées. Mais après l'exil de Jean Guischart, frappé par la Révocation de l'Édit de Nantes, Catherine de Courcillon sa femme qui dut reprendre Renay en représentation de ses biens patrimoniaux fut, obligée de remettre Lignéres à nouveau entre les mains de la famille d'Illicrs qui l'avait vendue et Renay resta simplement augmenté de Champlain et Chesne-Carré.

XV. — Catherine de Courcillon, devint dame de Renay. à la suite de son abandon par son mari Jean Guischart, marquis de Peray, lequel était dit être « absent du royaume pour cause de religion. » Elle dut être mise en possession de Renay par suite d'exercice de ses reprises matrimoniales en 1694.

Son unique fils, Jean Guischart avait été tué en 1689 au siège de Pignerol ; de ses deux filles, l'une, appelée Charlotte, avait été convertie à la religion catholique et se trouvait religieuse à Paris ; l'autre, Catherine, née en 1668, s'était ennuie avec son père et refusait de rentrer ; cette dernière dut mourir jeune, car en 1701, à la mort de sa mère, personne ne se présente comme ayant des

droits à son héritage sauf son neveu Philippe-Egon qui va suivre. (Charlotte Guischart, en sa qualité de protestante émigrée, était peut-être déclarée inhabile à succéder).

Catherine de Courcillon avait été convertie à la religion catholique en 1684 par suite des exhortations et des remontrances « d'un pieux et savant bénédictin [de la Trinité], nommé Dom Hugues Lantenas ». — (Notes de l'abbé Métais d'après *l'Essai sur l'influence de la Religion au XVII^e s.*, t. II, p. 259, note).

XVI. — Philippe-Egon de Courcillon, né le 19 juin 1687, neveu de la précédente, comme fils de son frère le marquis de Dangeau, Il devint seigneur de Renay en 1697 par suite de la donation faite en sa faveur par sa tante en date du 2 juillet 1697, moyennant une rente viagère de 1560 livres. — Il épousa en 1708 Françoise de Pompadour-Laurière. Il avait alors 21 ans et elle 13 ans. Il eut la jambe emportée à la bataille de Malplaquet en 1709. Il mourut en 1719, laissant une fille, Sophie de Courcillon, qui renonça à la succession de son père, lequel laissait une fortune délabrée. Elle avait épousé Charles-François d'Albert d'Ailly, duc de Picquigny. Renay fut alors vendu par le curateur de la succession vacante du sieur de Courcillon, et acheté par le suivant :

XVII. — Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de St-Lienne, bourgeois de Paris, premier commis du banquier Law, époux de Marie Bouteville, acquéreur de Renay en 1720. Il acheta la terre de Chanteloup, qu'il réunit à Renay, et vendit en 1751 au suivant :

XVIII. — Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte (depuis Maréchal et marquis) de Rochambeau. (Voir sa notice). Il est époux de Jeanne Tellès-Dacosta. C'est quand ces époux étaient en possession de Renay que leur fut reprise, par le domaine de la Couronne, la tenue des Bois-Bretons que Marie de Bourbon-Lavedan avait acquise du roi Henri IV en 1595. Le prétexte était que ces bois n'avaient été aliénés qu'à titre d'engagement. Ces époux en 1780 donnèrent Renay à leur fils, le suivant :

XIX. — Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, général comte de Rochambeau (voir sa notice), époux de Françoise-Éléonore Jouvencel des Ursins de Harville. Ils eurent pour fille, Constance-Thérèse de Vimeur de Rochambeau, laquelle en 1809 abandonna Renay à son mari, le suivant :

XX. — Alexandre-Charles-Louis de Vallon du Boucheron, général comte

d'Ambrugeac, qui lui-même vendit Renay en 1816 au suivant :

XXI. — Charles-Louis Bar, agent d'affaires, lequel revendit à son tour au suivant en 1820.

XXII. — N... Luce, ancien agent de change à Paris ; et celui-ci laissa cette propriété à sa fille N. Luce, femme de M. Raguet-Lépine, d'abord député, puis Pair de France. Après la mort de Madame Lépine, vers 1870 Renay alla à son fils, le suivant :

XXIII. — Jules Raguet-Lépine, fils de la précédente, époux de Millé Duboul. Après sa mort, Renay fut acheté en 1882 par le suivant :

XXIV. — Lucien Haudos de Possesse, époux de Thérèse Prudhomme de la Bousinière. Il fut député de Vendôme de 1889 à 1893. Ces derniers embellirent considérablement la propriété, y construisirent de vastes servitudes, et vendirent en 1899 leur domaine ainsi remanié, mais diminué d'environ 200 hectares, au suivant :

XXV. — Auguste Jeanpierre, lieutenant de cavalerie, époux de Julia Bergasse du Petit-Thouars, propriétaire actuel.

Cart. Trinité, 624, 635, 759, 787, 851, 854, 856, 857. — *Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de L.-et-Cher*, 1872. (*Bornages des comtés de Vendôme et de Blois* 1329, etc.). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 201 ; 1879 p. 55 ; 1880 pp. 49 et 92 ; 1895 pp. 77 à 153 ; 199 à 266 ; 1896 pp. 17 à 61. — Arch. L.-et-Cher, D 595, n° 68 ; E 332, 483, 485, 734, 735 à 737 ; H (Virginité, en 1461). — *Fouillé du diocèse de Chartres au XIII^e siècle*. — Chartrier du château de Renay, *passim*. — Registres de Renay, *passim* ; *id.* de Lignéres, 1605, 1711 ; *id.* de Faye 1637. — Bordas, II, p. 156. — Passac, p. 90. — Pétigny, pp. 82 et 106. — Launay, *Répertoire*... p. 126. — Bibl. de Vendôme : 1° Fonds Trémault, Cartons des fiefs, Pezou et Renay ; 2° Album Launay, II, pp. 121 et 122. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 633. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 407. — Bernard et La Vallière, Notes généalogiques sur la famille de Courbenton. — Arch. Nat., P 602, n° 12 à 14. — Expilly, *Dictionnaire géographique*. — Arch. les Basses-Pyrénées, E 591. — R. de St-Venant, *Les seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré*, (voir tables). — Catalogue Saffroy, au Pré St-Gervais, janvier 1910, n° 48742, (pour Jacqueline Payen 1646).

Rendu (Famille). — *Les Berruères*, XIX^e s.

Renéterie (La), f. ou éc., c^e du Temple. **Rènière** (La) éc., c^e d'Artins. — *La Reinière*, (Cassini). — Ce lieu a disparu depuis le milieu du XIX^e siècle.

Rennerie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Renoir (François), XVIII^e s. Il fut curé de Gombergean de 1766 à 1784 et à cette

date devint curé de Lancé, office qu'il paraît avoir continué pendant la Révolution. Il y devint officier public et même adjoint en 1795. Il paraît mourir ou quitter Lancé vers 1800. On lui doit un registre répertoire assez intéressant sur les actes de l'Etat-civil de Lancé depuis l'an 1697, (faisant suite à un autre de 1678) avec une préface curieuse sur les registres de catholicité des paroisses rurales en général, et des remarques météorologiques et historiques assez banales. Mais son répertoire qui couvre l'espace de 100 années est d'une ressource précieuse pour les chercheurs et généalogistes du pays. — (Etat-civil de Lancé au registre des tables d'annales de la Révolution. — Reg. paroiss. de Gombergean, 1766 à 1783).

Renou (Famille). — *La Grapperie* (de Couture), XVII^e s. — *Le Plessis* (de Sargé), XVIII^e siècle.

Renou [de Vendôme] (Famille). — *La Renoulière*, *La Blotinière*, XIX^e s.

Renou-Huet (Famille). — *Le Liège*, XIX^e s.

Renou (Emilien-Jean), météorologiste, né à Vendôme en 1815, mort au Parc-St-Maur, près Paris, en 1902. — Il fut élève du collège de Vendôme et entra à l'École Polytechnique en 1832. Il donna sa démission de l'armée où il avait été classé comme artilleur, dès sa sortie de l'école, et entra à l'école des Mines où il fut l'élève du célèbre Elie de Beaumont. En 1836 et 1838, il visita les mines de l'Allemagne, de la Prusse et de la Pologne. De 1840 à 1842, il fit partie de la commission chargée de l'exploration scientifique de l'Algérie au titre de minéralogiste et de géologue, et comme tel fut en relations constantes avec le Maréchal Bugeaud. Il fut décoré de la Légion d'honneur à la suite de cette mission. Il resta à Vendôme de 1847 à 1852, occupé à ses observations météorologiques. C'est à cette époque qu'il commença ses fameuses observations vendômoises qui furent continuées plus tard par E. Nouel et qui contribuèrent à donner à Vendôme sa réputation de station météorologique spéciale.

En 1852, il fut un des fondateurs de la Société météorologique de France. Depuis cette époque il s'occupa exclusivement d'observations météorologiques et fut selon l'expression de Nouel qui dans ce rôle avait été son élève, « le plus météorologiste des météorologistes. » Il fut chargé de rédiger les *Instructions météorologiques destinées à servir de guide aux observateurs de France* (1855).

En 1862, il fut un des principaux fon-

dateurs de la Société archéologique du Vendômois dont il devint le premier président.

En 1872, il fonda la station météorologique du Parc-St-Maur dont il fut incontinent nommé le directeur. C'est là qu'il résida dans les dernières années de sa vie toute consacrée à la science et aux observations météorologiques. C'est là enfin qu'il est mort le 6 avril 1902, âgé de 88 ans.

Les travaux d'Emilien Renou sont compris dans une foule de publications, de brochures et de notes parues dans divers recueils. La liste en est donnée au *Bulletin vendômois*, 1902, pp. 214 et suiv. et comprend 200 articles, et même davantage. M. Peltreau, son neveu, les a divisés en plusieurs catégories suivant les recueils périodiques qui les reçurent : — 1^o *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840 à 1842*. — 2^o *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*. — 3^o *Annuaire de la Société météorologique*. — 4^o *Bulletin de la Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois*. — Une notice sur Emilien Renou, due à E. Nouel peu de temps avant sa mort a paru au *Bulletin vendômois*, 1902, pp. 156 à 174 (publiée avec portrait du défunt sous la signature de Nouel alors décédé). — (Voir ce Bulletin et le supplément de l'article au même Bulletin pp. 214 à 222). — Une autre due à M. Tesserenc de Bort a paru dans l'*Annuaire de la Société météorologique de France*, en mai 1902. — Emilien Renou était l'ennemi déterminé de ceux qui comptent les phases de la lune comme étant facteur important dans les changements de température.

Renoulière (La), f., c^e de la Fontenelle. — *La Renoulière*, XVI^e s. — *La Renoulière* (Cassini). — Ancien fief relevant de Montigny, puis de Droué-Montigny à foy et h. — En 1576 il appartenait à Jean Aulde, valet de chambre du roi qui rendait aveu à René de Fromentières, Sgr de Meslay et de moitié de Montigny. — En 1593 à Françoise Mignolet sa veuve. — En 1624 à Simon Francesqui, de la famille des seigneurs de Rougemont. — En 1650 à François du Plessis, Sgr du Mée d'Arrou, qui rend aveu pour cette terre au Sgr de Droué. — Ce lieu en 1850 dépendait du domaine du château de la Fontenelle. — Il appartient ensuite à la famille Renou, de Vendôme, puis à la famille Peltreau. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, 163, 320. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Château-dun*, GG. 2. — *Journal Le Loir* du 7 juin 1850. — Registres de St-Jean Frémentel, 1624).

Renty (Famille de). — *La Rivière du Pont-St-Bié, La Hersonnière* (de Busloup). XV^e s. — *Les Etreys*, XVI^e s. — *La Touche-Chenard, St-Jacques d'Aigrefin*, XVII^e s. — *La Bullière* (de Ruan), XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'argent à 3 doloires de gueules, celles du chef adossées, à la hure de sanglier de sable en abyme*. — (Chanoine Hubert).

Renusson (Famille de). — *Boisvinet* (d'Azé). — *La Richardière* (de Savigny) XVII^e s. — *L'Epan* (de Lisle), Nuisement, XVIII^e s. — Armes : *D'or à l'arbre de sinople supporté par deux lions affrontés de gueules et mouvant d'un croissant de même*. — (Busserolle).

Répronière (La). — Voir *Léperonnière*.

Repussé (Le Gué et les Ilots de), c^e de Pezou. — *Respicaci Vadus*, XII^e siècle, (Catulaire dnois de Marmoutier). — *Repussey* XVII^e s. (Chartrier de Renay. — *Gué de Repusse* (État-Major). — Les Ilots de Repussé appartenaient aux possesseurs des moulins de Pezou, c'est-à-dire aux tenanciers des moines du prieuré de Pezou. Un moulin y fut établi au XV^e s. par Jean Graffart, mais fut démoli par Raoul de Reffuge, Sgr du moulin de Baigneux.

Ces Ilots étaient vendus en 1547 par Charles Gault, tenancier du moulin de Pezou, à Pierre de Tibivilliers, Sgr de Noyers, qui achetait aussi le moulin de Pezou. — Ils furent dans la suite la propriété des seigneurs de Chicheray. L'île de Repussé fait encore partie de la terre de Chicheray.

Le Gué de Repussé, indiqué sur la carte d'État-Major ne paraît jamais avoir été praticable autrement que pour aborder l'îlot par la rive gauche.

Il y avait en outre au même lieu, sur la rive gauche du Loir, un petit censif appelé le fief de Repussé qui paraissait relever du Fief-Beauxoncles et appartenait en 1550 à Pierre Goislard, sieur de Repussé, ancien fourrier de la Reine et en 1654 à Michel Goislard qu'on appelait M^r de Repussé, qui était seigneur des Ruelles de Lignières et de la Touche-Gonthier où il demeurait. — (Arch. L.-et-Cher, E 332 ; G 273. — Chartrier de Renay, liasse des moulins de Pezou. — Cart. dunois de Marm. 66 et 70 [1101 et 1107]. — Reg. de Lignières, XVII^e s.).

Resendière (La), h., c^e de Bonneveau. — *La Ressauderie* (Cassini). — *La Resendière* (État-Major). — Ce hameau subit le 1^{er} juin 1676 un incendie qui causa sa destruction. Deux personnes périrent ; il était composé de 40 maisons. Le curé estima la perte à 25.000 livres. — (Registres de Bonneveau).

Resterie (La), anc. mét.; psse d'Authon. — Elle était de la terre du Plessis-Godehoust. — (Arch. Nat., P 648, n^o 53 ; P 649, n^o 1).

Resterie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Rétif (Famille de). — *La Soucharie*, XV^e siècle.

Retraite (La), villa, c^e de Vendôme, située au-dessus du croisement des routes de Blois et de Tours. — Cette villa fut léguée à la ville par le savant Yvon-Villarcéau, mort en 1883. (Voir sa notice).

Reuserie (La), h., c^e de Prunay. — *La Ruserie*, (Cassini). — En 1648, ce lieu paraît être à Claude Liger, sieur de la R. parrain à Villedieu. — (Registres de Villedieu).

Réveillon, lieu-dit, c^e de St-Firmin. — *Revillon, Revilhon*, XIV^e s. — Ce lieu doit prendre son nom du ruisseau de Réveillon, à moins qu'au contraire il ne le lui ait donné. — Ancien fief paraissant relever directement du comté de Blois. — En faisant partie les terres situées sur le plateau entre Chesne-Carré et St-Vrain. — Le prieur de St-Vrain lui-même était parfois qualifié *Prieur de Révillon et la Pierre*.

On rencontre au XIII^e s. des seigneurs de Chappdasne et de Réveillon au Cartulaire de St-Calais, comme possédant des dîmes dans la psse de Montailly près St-Calais. Mais il s'agit peut être ici de lieux de même nom, hors du Vendômois.

En 1504 Guillaume d'Illiers, Chev. était Sgr de Réveillon. Il avait épousé Léonarde de Beauvilliers, dame des Landes et des Bordes-Meslin. Il mourut avant 1508, laissant Réveillon à Jean d'Illiers, son fils.

Il y avait aussi à Réveillon un moulin qui appartenait aux seigneurs de Chesne-Carré. — En 1372 il fut vendu par Renaud de Graçay à Thierry de la Richardière, et plus tard il arriva aux moines de la Trinité qui l'unirent à leur domaine de Chesne-Carré, tel qu'ils l'avaient acheté de Renaud de Graçay lui-même. Les moines vendirent Réveillon en même temps que Chesne-Carré en 1676 au Sgr de Renay. Le moulin doit avoir été détruit peu après.

Au XIX^e s. l'étang de Réveillon, que traversait le ruisseau de ce nom était à sec, et le propriétaire de Renay, M. de Possesse à qui appartenait ce lieu en détruisit la chaussée, vers 1890.

Chartrier du château de Renay. — *Cart. de St-Calais*, 27. — P. Anselme, art. *Beauvilliers*. — Arch. L.-et-Cher, E 508. — *Cart. Trinité*, 629, 785, 787, 795, 796. — Minutes des notaires de Renay (au Chartrier du château),

année 1700. — Eug. Vallée, *Notes géol. sur la Famille d'Illiers*, pp. 34 et 35.

Réveillon (Le), ruisseau. — *Revillon*, XVI^e s. — Il prend sa source dans les Bois-Bretons et ceux de Villegomblain, communes d'Oucques (arrondissement de Blois), d'Epiais et de la Chapelle-Anschéry, et reçoit les eaux de plusieurs vallées qui alimentaient autrefois de nombreux étangs vers la Bosse et Beauvilliers (arrondiss^t de Blois) ; il arrose la Chapelle-Anschéry ; sert de limite aux communes de Renay et Rocé, de St-Firmin et de Meslay et vient se jeter dans le Loir en face Villeporcher, après avoir reçu le petit ruisseau de *Bonne-Fontaine*, et fait un parcours d'environ 20 kilomètres, sans un seul moulin. — Mais il en possédait un autrefois qui fut détruit au XVII^e siècle vraisemblablement. Ce moulin, au-dessous de St-Vrain, s'appelait le moulin de Réveillon. — Depuis la destruction des nombreux étangs qui réglaient son cours, ce ruisseau est susceptible de tarir pendant la saison sèche et d'inonder les prairies aux temps pluvieux. — (Chartrier de Renay. — Cartes de l'État-Major et de Cassini). — [Voir *Addenda*].

Reverrières (Les), ou *Reverdières*, deux fermes, c^e de la Fontenelle. — *La Levevardière*, (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t de la Fontenelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pièce 22).

Reverseaux (Famille de). — Voir *Gueau de Reverseaux*.

Revillon. — Voir *Réveillon*.

Reviens de Mauny (Famille de). — *Le Gault-St-Etienne, Le Coudray-Turbault, Villeromain*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à six losanges de gueules, 3, 2, et 1*. (Gourdon). — Alias : *De gueules à 6 macles d'argent, 3, 2, 1*. — (*Bull. Soc. héraldique*, 1892).

Reynaud (Famille). — *La Huraudière*, XVIII^e s.

Rhodon, bourg et c^e du canton de Selommes, à 6 kil. Est de ce chef-lieu, et à 18 kil. Est de Vendôme. — *Rodo, Rosdonium, Rosdo, Rosdonium, Rosdon*, XI^e s. (Cart. Dunois de Marm.). — *Rosdunum, Rosdonium, Rosde*, XI^e s. (Cart. Blésois de Marm.). — *Rosdum, Raddon*, (Cart. Trinité). — *Rodon*, XIV^e s. *Rodon* et *Rhodon*, XV^e s., (Cart. blésois de Marm.). — *Raddon* 1770 (Expilly). — *Rodon* (Cassini). — *Rhodon*, (État-Major). — (Le nom de ce lieu doit s'écrire *Rodon* ou *Rosdon*, mais *Rhodon* a prévalu).

Cette commune est bornée au nord par celles de Baigneux et de Boisseau (arrond^t de Blois) ; à l'est par celle de Conan (*id*) ; au sud par celle de Champigny (*id*) ;

à l'ouest par celle de Selommes. — Une fontaine d'eau vive dont le débit est assez maigre prend naissance au bas du village et alimente un ruisseau intermittent qui n'a de cours qu'à la saison pluvieuse, ses eaux en été étant absorbées dans les terres. Elles vont rejoindre au-dessous de Boisseleau le ruisseau, intermittent aussi, qui vient de Boisseau et va se jeter dans la Cisse à un kil. plus loin. — La commune de Rhodon est traversée par le chemin d'intérêt commun n° 69, de Blois à Pezou. Sa station de chemin de fer la plus proche est Selommes (6 kil), sur la ligne de Blois à Vendôme. — Une autre, à Boisseau (6 kil) se trouve sur le tramway de Blois à Oucques.

Lieux habités : — Villegrimont (en partie) 34 hab. — Boisseleau, ancien château et fief. — La Fontaine. — La Folie. — Le Petit-Vendôme. — Les Coustils.

Lieux-dits : — La Croix-Mouée, Les Musnières, le Goulet de Tiberfain, la Huradière, Capiron, Pierrelatte, la Mère des Puits, la Fontaine St-Claude, la Boiste, l'Étang de Chaillou (ancien étang), le Pont Gabilleau, le Moulin-Cassé, la Bonne, Villeboyer, la Couronne, Tibergen, la Chaumandière, la Joubardière, le Gouffre, Pierre-levée, La Garde, le Bécreau, le Chemin de Quinçay, le Jeu, le Ploutet, les Angéliers, Maugrattée, la Fosse-grondeuse, L'Arménier, le Réage-Thesneau, le Vinevier, les Brunelières, la Fosse-cornue, les Longes, Chevigny, le Chemin de Longis, etc.

Superficie : 713 hectares. — Cadastre terminé en 1830 par Crépin aîné, géomètre. — Altitude du bourg 128 m. — Poste de Oucques (arrondissement de Blois). — Perception de Selommes. — Assemblées le dimanche qui suit l'Ascension et le dimanche 7 septembre.

Population : 54 feux au XIII^e s. — 26 feux en 1762 (Expilly). — 100 communians fin XVIII^e s. — 219 hab. en 1806. — 217 en 1812. — 244 en 1824. — 225 en 1831. — 232 en 1830. — 257 en 1841. — 237 en 1846. — 247 en 1851. — 255 en 1856. — 260 en 1861. — 246 en 1866. — 240 en 1872. — 223 en 1876. — 228 en 1881. — 239 en 1886. — 240 en 1891. — 233 en 1896. — 232 en 1901. — 220 en 1906. — 216 en 1911.

Les registres de l'état civil de Rhodon commencent en 1574. Voici les noms principaux qu'on y rencontre. — XVI^e s. — Aoustin, (sgr de Villepiant), Hernoton, de Voysin, Le Mesureur. — XVII^e s. — Riolle de Villeboislan, de Savorny, Chaufourneau, Bouhier des Fenestaux, de Mélissant, Serre u, de Hault-Mont, du

Raynier de Boisseleau et de la Fontenelle, des Moulins de Villesur, de Vanssay, de Velloys, de Longueval, de Voisins, de Laval, d'Angennes de la Ferté, Choart des Brosses, Gédouin de Carnatin. — XVIII^e s. — Regnard de Méotisse, Cormier de la Courneuve, Tascher de la Pagerie, Barentin de la Salle, Lelièvre, de Courtalvert, Daguet de la Rochette, de Vernisson, d'Alés de Corbet.

Il y eut en 1632 une peste qui ravagea Rhodon. On a, de ce fait, une page de registre en témoignant. Elle est du curé P. Journal, bachelier en droit canon de l'Université de Paris. Il dut se loger dans une hutte construite pour lui hors du village par les soins du sieur et de la dame de Villegomblin (Jean de Rivauldes et Lucrece d'Aumale). Il paraît avoir vaqué quand-même aux devoirs de sa charge, mais n'a pas tenu registre régulier pendant ce temps des actes paroissiaux. Voici ce document qui n'indique pas que le brave curé ait eu du goût pour l'héroïsme :

Mémoire de ceux qui sont morts de la contagion l'an 1632. — Le lendemain de la Pentecoste : La Morelle. — Le mardi après : son fils, [et] la Micheline. — Le Jeudi : Pasquière Morin, [et] la fille de Jacob. Ils en furent enterrés comme les Capuchins étaient icy, le lundy d'après la Trinité. — Georget Gilles. — la Micheline. — le fils de Chouneau. — la Gourde. — la fille de Jehan Gratien. — la fille de Guillaume Compère. — la Cognette et son fils. — la fille de Le Hangre. — la morelle et son fils, — son gendre. — la Molliné, sa fille et son gendre. — Marie Douin. — Jehanne Marchand. — la fille de Jacob. — le petit Colas Couturier mourut le samedi 13 juin. — Les trois enfants de Beaujouan. — la fille de Toucheron. — la fille de Pardessus. — Item, treize qui ont la contagion et tout cecy n'est arrivé que depuis le jour de la Ste-Trinité, jusqu'au ce jourd'hui 13 juin 1632. (C'est-à-dire 11 jours). — La fille de Logniau le dimanche 13 juin. — La fille de Bochrian la p'tite. — La grande fille de Michelin. — Loie, la fille de Mons. Chaufourneau. — La fille de Lancellin. — Le mardi Antoine Michelin. — Le mercredi Jehan Mellot, fils de Blaise. — Jehanne Micheline. — Pierre Pardessus. — La femme de M. Chaufourneau la jeune la 17^e.

Le Jour de Mons St-Paul je fut en ma hut (*sic*) où Mons et Madame de Vilgomblain par charité layant fait faire me nourrissent et alimentèrent et tout ceux qui avaient la peste et ceux qu'ils avaient eue et donnoient largement aulmosne

soit pain vin viande à tout ceux de ma paroisse. Dieu les conserve et leur rende en l'autre monde !

La Bourguinone mourut le jour d'après que je fu en ma hutte. — Le 2 jour de juillet la femme et les deux enfants à Potton.

Il en est mort 47 pour le moins. Le seizième septembre 1632, après la contagion finie, suis retourné en ma paroisse »

Curés : — Bernardus, presbyter de Rodon, vers 1050 à 1064. — Stephanus, recteur de Rosdonio, avant 1262. — Guillaume 1262. — Texier, d'abord vicaire, puis curé, 1574. — Remplenne, 1615. — Pierre Journal, bachelier en droit [canon] de l'Université de Paris, 1630. C'est lui qui tint registre de la contagion. — Pierre Hucher, 1653. — Noel-Joseph Morin, 1663. — Pierre Parent, 1696 ; il meurt en 1726 et teste en faveur de la boîte de Charité. — François Adam 1727. — Laurent-François Serrault, 1757. — Pierre-Guillaume Pommerie, 1764. — Meusnier, d'abord curé en 1791, puis officier public. — Leroy, 1809. — (Vacance, de 1813 à 1835). — Noiret, 1835. — Guillon, 1844. — Potrel, 1848. — (La paroisse de Rhodon depuis 1876 est desservie par le curé de Conan).

Maires. — Meusnier, curé et officier public, 1791. — Coudray, greffier et officier public, an II. — Fouquet, maire, an III. — Félix Rabier, agent, an IV. — Boutier, an VI. — Bizieux, agent, an VII. — Chénier, maire, an X. — Claude Flaurimont, 1809. — Etienne Guyon, 1837. — André Goglu, 1848. — Alphonse Couillard, 1872. — François Cochet, 1884. — Philibert Ombredasne, 1886. — Fernand Morin, 1896. — A. Beaujouan 1904.

Anciens notaires à Rhodon : Jean Yvonneau, 1663. — Marin Baillet, 1672. — François Parent, 1720. — Jean Habert 1728. — Joseph Provendier, 1745.

Avant la Révolution, la paroisse de Rhodon était du doyenné de Champigny, archidiaconné de Vendôme. Elle était de l'Élection de Vendôme. Sa justice relevait de celle du prieuré de Villeberfol, elle-même relevant du bailliage de Blois. L'abbé de Marmoutier présentait à la cure qui au XIII^e s. était estimée valoir 20 livres. La seigneurie de la paroisse était au prieur de Villeberfol.

L'église de Rhodon a pour patron St-Cloud. — Saint Clodoald, (vulgairement Cloud) était un des fils de Clodomir, roi d'Orléans, fils lui-même de Clovis et de Sainte-Clothilde. Après le meurtre de ses frères par leurs oncles, Clodoald renonça à la royauté. Il fut élevé par sa

grand-mère Sainte-Clothilde et se fit ermite. Il fonda le monastère qui porta son nom, près Paris, et y mourut le 7 septembre 560. (Ce monastère est devenu la ville de St-Cloud). On le fête le 7 septembre.

Cette église est un des plus remarquables spécimens de l'architecture religieuse du moyen-âge en ce pays. Elle a été construite au XI^e s. et continuée aux XII^e et XIII^e s. Elle est voûtée en pierre ce qui est rare en Beauce, sa voûte est supportée par des colonnes engagées du plus gracieux effet ; l'ornementation de ses chapiteaux est très variée. Une petite tour hexagonale fort élégante, terminée par un toit pyramidal, la flanque au sud-ouest près la porte d'entrée et contient l'escalier qui monte à la voûte et au clocher. Ses fonds baptismaux du XV^e s., en pierre, sont classés. Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique* donne de nombreux dessins de cette église de Rhodon. (t. II, p. 656). Aujourd'hui elle menace ruine et se trouve en instance de classement, demandé pour elle par les Sociétés archéologiques du pays. Sous le porche de l'église de Rhodon, se rencontre une pierre tombale où l'on peut lire encore à peu près ces mots : *Le XIII^e jour de septembre lan cinq c XI trespassa macée amorrée priez dieu p. elle.*

La cloche porte cette inscription : *L'an 1736, j'ai été bénite par Mre François Adam, curé de cette paroisse. Parrain M^e Claude Antoine Bernadet, prieur de Villeberfol, seigneur de Rhodon, la Mavraine, dame Marie-Anne de Courtavel, veuve de M^e Daguet, Seigneur de Rochelle, Beauvoir et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, et m'ont nommée Marie-Anne. — Jacques Guénois, curé de Mulsans, Pierre Rédouin, marguillier.*

En 1693, cette église reçut en don (de Madame de Miramion, (on ne sait à quel titre), les reliques de St-Germain, de St-Vital et de Ste-Constance ainsi que le constate le procès-verbal de visite en date du 3 mai de la susdite année. Ces reliques sont encore conservées à Rhodon.

Une pierre tombale dans l'église rappelle le décès d'un Savorny, seigneur de Chevigny ; l'inscription en est illisible. — Voir *Chevigny*. — Un curé de Rhodon, appelé Pierre Parent, avait en mourant en 1726, légué ses biens à la fabrique pour fonder une boîte de charité. Ces biens consistaient en 9 septérées (arpents) et 2 boisselées de terre. Ce legs est l'origine de la prospérité du bureau de bienfaisance du lieu. La fabrique elle-même était fort riche et possédait en 1770, 344 boisselées de terre soit environ 18 hectares.

On rencontre Rhodon dès le XI^e s. aux cartulaires de la région. Une charte de Marmoutier (Marm. Dunois 20), dit qu'un prêtre de *Rodone*, appelé Bernard, vendit à Marmoutier un moulin placé sur la rivière d'Yron, (près Cloyes), vers l'an 1050.

Dans le cours du même siècle, une dame appelée Agnès [de la Tour, femme de Gilduin] de Maillé, ouvrit la série des donations faites à Marmoutier sur la paroisse de *Rosdonium*. Elle donna, à l'occasion de la mort de son fils Gausbert de Maillé tout ce qu'elle possédait dans cette paroisse sauf un fief appelé le Fief des Chevaliers (*Fevus militum*). Depuis, cette même Agnès épousa en secondes noces un certain Mainier de Gaséran. Tous deux vinrent à Marmoutier supplier les moines de leur remettre une somme de quatre livres de deniers poitevins pour que Mainier puisse les emporter en son voyage de Rome qu'il projetait de faire, moyennant quoi Agnès leur abandonna encore le fief des Chevaliers qu'elle avait gardé. — Plusieurs années après cet acte, Jérémie de la Tour, seigneur de Lisle et neveu d'Agnès, qui ignorait ce marché, s'avisa de contester la propriété des moines à *Rosdon*. Mais les moines le firent renoncer à ses prétentions et pour cela il reçut 20 sous et sa femme Helvise 10 sous. Il abandonna alors toutes ses prétentions sur les terres de Rhodon pour le salut de l'âme de ses père et mère.

A peu près en même temps que la donation d'Agnès, les moines en reçurent une autre de la part de Mathieu, fils de Grippon. Celui-ci leur abandonna le quart des revenus de l'église de *Rosdon*. Mais ce quart avait été engagé par le frère du donateur à un certain chevalier appelé Mord-lamproie (*Mordens lampredam*). Le prieur de Villeberfol, de qui relevaient les biens des moines à Rhodon, racheta alors ce gage pour 50 sous. Et le même Mathieu, le même jour, vendit aux moines sa terre de Villegrimonnt moyennant un beau palefroi que lui remirent les moines. Puis il leur engagea finalement, tout ce qu'il avait sur la paroisse de *Rhodon* pour 10 livres de deniers. Les fils de Mathieu, pour donner leur consentement eurent chacun deux sous. Ceci se passait dans la seconde moitié et même le quatrième quart du XI^e siècle. En 1080, Hugues, V^{te} de Chateaudun, et Geoffroy son frère firent don de l'église elle-même de *Rosdon*, ou du moins de la part qu'ils possédaient dans cette église. Vers la même époque, Renaud et Robert de St-Denis abandonnèrent encore à Marmoutier la moitié des terres leur appartenant,

établies sur la dite paroisse. Raoul de Beaugency, fils d'Hamelin, qui était seigneur suzerain, y donna son consentement. Hugues Capel, (Hugues III) vicomte de Chateaudun, avait aussi des prétentions de suzeraineté sur ces lieux, ainsi que Sulpice de Chaumont; ils les abandonnèrent en faveur des moines, mais Sulpice exigea pour cela 50 sous.

Les moines de Marmoutier reçurent encore en la même paroisse une terre appelée *La terre des Sept-puits*, de la part de Haimeri le Poitevin, avec le consentement de Thomas de Chateaufort et de son fils Payen, seigneurs suzerains.

Toutes ces terres constituèrent la plus grande partie du domaine du prieuré de Villeberfol. Le prieur de ce lieu devint ainsi seigneur de Rhodon. Il accorda au curé le droit de tenir en main-morte onze septérées de terre sur le territoire de la paroisse, à la charge de payer au prieur 40 sols tournois, à chaque mutation. Restait une dime qui appartenait aux prévôts héréditaires du lieu. En 1268, un certain Johannes, prévôt de Rodon, qui avait hérité cette prévôté de son père *Andreas*, fit accord avec les moines et leur abandonna cette dime. Les terres des Moines de Marmoutier à Rhodon finirent par se réunir en une ferme appelé *Le Prieuré*, dont les revenus allaient au prieuré de Villeberfol. Cette ferme est aujourd'hui réunie à celle de Bury.

L'abbaye de la Trinité reçut aussi sa part des générosités des chevaliers de la contrée, mais cette part était bien moins considérable que celle de Marmoutier. — Le 21 mai 1060, date de la rédaction de l'acte, les moines de la Trinité avaient reçu de Mathieu et Agrippa et de leur mère Guitburge, femme de Hugues, dit Grippa, une terre d'une charruée et un arpent de pré à *Rosdum*, proche Baigneaux; et quelques années plus tard Renaud de Mauqué, pour être enterré dans l'enceinte du monastère, y ajouta encore une maison.

Il restait à R. une famille qui en portait le nom et qui pourrait bien être issue des prévôts héréditaires du lieu. En 1101 On voit un *Baldwinus de Rosdum* ou de *Rosdone* qui paraît comme témoin dans plusieurs chartes. En 1255 une certaine Agathe paraît comme dame de *Rosdum*, mère d'Eustachie, femme de Jean d'Épinoy. Ce Jean d'Épinoy et sa femme vendent alors au chapitre St-Georges la grande dime de la Varenne de Vendôme. Hugues de la Ferté, frère de cette Eustachie, ratifie cette vente.

Vers la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, ce fief laïque de Rhodon

est à la famille Boudet. — En 1500, il est à Jehan Boudet, secrétaire du roi, époux de Marie de Guetteville. — En 1509 à Michel Boudet, seigneur de Rhodon et de Villehissant. — Vers 1550 à autre Jehan Boudet, fils ou frère des précédents, dont la sœur Louise-Marie est femme de Denis Hurault de St-Denis. Il est lui-même greffier aux requêtes du Palais, conseiller au Parlement et époux de Elisabeth, 3^e fille de Pierre Séguier et d'Elisabeth Boudet; cette Elisabeth Séguier est sa cousine germaine et se remaria ensuite avec Louis Guibert, sgr de Busset, intendant des finances.

En 1592 *Rhodon* est à Antoine de Coningham, sgr de Cangé et de Maraffin, époux de Jeanne Boudet, fille des précédents. — En 1608 à Louis de Coningham, fils du précédent, sgr de Cangé et de Rodon, époux de Catherine Giffart. — Vers le milieu du XVII^e s. à Charles de Coningham, chev., sgr de Cangé, Rodon, la Chartière, la Roncellière, etc., fils des précédents. Il paraît avoir vendu ce fief en même temps que son fief de Cangé en Touraine vers 1679. L'acquéreur était le seigneur de Boisseleau. Ces sgrs de Boisseleau devinrent ainsi sgrs de R. — (Voir *Boisseleau*).

Jusqu'en 1329, Rhodon fit partie du Blésois comme étant dans les dépendances de l'ancienne seigneurie de Beaugency. A partir de 1329 il devint fief vendômois. Mais la limite entre le Vendômois et le Dunois passait par cette paroisse qui se trouvait ainsi partagée entre les deux comtés.

Bordas, dans son Histoire du Dunois (t. II, p. 159) dit textuellement ceci : « La limite du Dunois avec le Vendômois passait par cette paroisse. La borne s'en voyait près de Villeberfol (qui est de Conan). Vers 1750 il y en avait une autre dans Rodon même qui laissait seulement quatre maisons au Dunois. Une autre se trouvait entre Rodon et Champigny ».

En 1791 la métairie du prieuré de Rhodon fut vendue nationalement pour 9.725 livres. Il est probable que des terres en avaient été aliénées par ailleurs, car le domaine du prieuré était bien plus considérable.

Cart. dunois de Marm. 20, 132, 136, 140. — *Cart. blésois de Marm.*, 43, 47, 52, 57, 126, 298, 322, 400. — *Cart. Trinité*, 135 et 323. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 412. — Papiers de la mairie et de la fabrique de Rhodon. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 123. — Rochembeau, *le Vendômois épigraphique*, II, p. 655. — Launay, *Répertoire*..., p. 127. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 405. — Bordas, II, p. 159. —

Expilly, *Dictionnaire géographique 1762.* — *Bulletin de la Soc. des Sciences et lettres de L.-et-Cher*, 1872, (Bor-nage des comtés). — Lhermite Souliers, *Généalogie de Coningham.* — Carré de Busserolle, art. *Cangé.* — Père Anselme I, pp. 222 et 223 (*Boudet*). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 201; 1866, p. 227; 1868, p. 94.

Rias, ancien nom de lieu cité à la charte 2^e de la Trinité comme appartenant au même seigneur que *Cathédryas* et *Lulmas*, ce qui lui donnait l'obligation de faire la garde du château de Vendôme pendant le mois de novembre. — Voir *Villaria*.

Riaume (Le), éc., c^e de St-Martin-des-Bois. — *Le Ruaume* (Cassini).

Ribario ou **Rivaria** (*Familia de*). — *Riveron* XII^e s.

Ribellerie (Famille de la). — Voir *Gitton de la Ribellerie*, aux *Addenda*.

Riblerie (La), f., c^e de Choue. Une rente de 5 livres, à cause du legs de Nicolas Rousseau, notaire, était assise sur le lieu de la Riblerie, en faveur de la fabrique de Choue. (Comptes de la fabrique de Choue, XVIII^e s.).

Ribochère (La), château, c^e de Ville-dieu. — *Riboleria* (?) 1245, (Chartes vendômoises, 351). — *La Ribouchère*, 1720, (Arch. L.-et-Cher G 230). — Anc. mét., relevant du prieuré-baronnie de Villedieu.

Il semble bien que ce lieu ait été un de ceux qui, au IX^e siècle, furent choisis par Saint Aldric (évêque du Mans de 832 à 839), pour y établir une colonie agricole « *in finibus culturensibus, juxta Truecto, sursum in illo monte, et contra Montcuic.* » (sur les confins de Couture, auprès de Tréhet, sur le haut du coteau vis-à-vis *Montaignu* (?). Il y a là une désignation suffisante du lieu où est aujourd'hui bâtie la Ribochère, sauf pour ce qui est de Montcuic ou Montaignu dont le nom s'est perdu.

Il est encore possible que ce soit la Ribochère qui se trouve désignée sous le nom de *Riboleria* dans une charte relative à la Hubaudière, conservée aux archives de la Sarthe, et dans laquelle on voit Jean de Poncé donner à ce prieuré « *totam decimam suam de Riboleria et decimam quam Veranus et Benedictus de Treheria lucraverunt de dicto Johanne, etc.* »

On ne trouve ce nom de la *Ribochère* ainsi indiqué qu'au XVI^e s., époque où ce lieu est entre les mains de la famille de Gennes.

En 1557 il est à Jacques de Gennes, sieur de Charchenay et de la Ribochère, qui paraît père du suivant :

Pierre de Gennes, Sgr de Charchenay et de la Ribochère en 1582. Il a pour épouse Jacqueline de la Beausse, et pour

enfants les suivants : 1^o) Jacques, qui suit ; 2^o) Raphael, qui fut Sgr de Charchenay ; 3^o) Madeleine ; 4^o) Charles, né en 1592 ; 5^o) Louise ; 6^o) Marguerite.

Jacques II de Gennes, Sgr de la Ribochère, lieutenant du bailli de Vendôme au Bas-Vendômois (bailli de Montoire), Sgr de la Ribochère, 1583. Après son décès, la terre de la Ribochère fut saisie sur ses héritiers, à la requête de Pierre de Gennes sieur de la Merrerie. Jacques Robineau fut nommé curateur à cette succession vacante et le bail judiciaire en fut adjugé le 22 février 1623 à Charles Bigot, garde du corps du roi, gouverneur du château de Villedieu, pour 120 livres par an. (Malardier, p. 1338). — Cette terre consistait alors en la maison seigneuriale dudit lieu avec fournil, grange, colombier, pressoir situé à l'Aître-Bongars, etc., plus une quantité de terres, prés et bois équivalant à 40 arpents environ. Il n'y était pas question de droits seigneuriaux.

Pendant ce bail judiciaire, la Ribochère est habitée par une famille Leclerc. En 1642, René Leclerc et sa femme Jeanne Lesourd, font baptiser à Villedieu une fille le 7 octobre. Ils demeurent à la Ribochère, et René Leclerc est inhumé le 12 juin 1645 à Villedieu. Ils devaient en être fermiers. Les seigneurs de la Ribochère étaient autres. Car malgré une certaine obscurité sur le sort de ce manoir au XVII^e s., il apparaît pourtant dans la généalogie de la famille de Vauloger (par René de Vauloger), qu'une famille de Milessan ou de Milesan fut en possession de la Ribochère, sans doute comme héritière des de Gennes et que, de cette famille, hérita en 1649 Toussaint de Vauloger, chevalier, Sgr de Maucouveil, Mquerolle, etc., mort en 1662, veuf de Mathurine de Villeray, dont un fils, le suivant :

Jean de Vauloger, écuyer, officier des gardes de la reine mère, Sgr de la Ribochère en 1663, époux de Gabrielle de Montgommery, mort en 1696, laissant la Ribochère au suivant :

René de Vauloger, chevalier, appelé le comte de Lisle, Sgr de la Ribochère, du Gast et de Maucouveil, etc., en 1684. Il fut tué en 1705 à l'attaque de Guerbignano après avoir épousé Françoise-Marie de Jupille, dont une fille, Jeanne-Marguerite de Vauloger de Lisle, qui épousa en 1715, Louis d'Illiers de Beaumont. Ce fut ce René de Vauloger qui dut vendre la Ribochère à la famille Ruau du Tronchot, vers 1690 ou 1695.

Les Vauloger avaient certainement donné, eux ou leurs prédécesseurs, mem-

bres de la famille de Milessan, la propriété de la Ribochère par bail emphytéotique à la famille Bigot qui déjà l'avait eue par bail judiciaire en vertu de la saisie faite sur les héritiers de Jacques de Gennes ; et depuis cette époque les Bigot furent fondés à se dire seigneurs de la Ribochère. Ils eurent pour représentants :

Charles Bigot, Sgr de la Guillebaudrie et de Pontbodin, archer dans la compagnie écossaise des gardes du corps du roi, fils de Charles Bigot, qui avait été gouverneur de Villedieu pour le roi Henri IV, et de Jacquine Pasquier. Lui-même était aussi, après son père, gouverneur du château de Villedieu. Il reçut en 1623 le bail judiciaire de la Ribochère saisie sur les héritiers Jacques de Gennes, et paraît en avoir confié le fermage à René Leclerc et Jeanne Lesourd sa femme. Il mourut le 27 mars 1651. Il est clair que ce bail judiciaire avait du être transformé par les Vauloger en bail emphytéotique, à longue échéance.

De sa femme Marie Toutans, qui paraît fille de Pierre Toutans, sieur de Belair, paroisse d'Authon, et de Gabrielle Thionneau, et qui était sœur de René Toutans, sieur de Belair et de la Ferrière, il n'eut pas moins de neuf enfants, qui sont énumérés à l'article *Pont-Bodin*, et parmi lesquels Charles III Bigot, qui pendant deux ans fut qualifié Sgr de la Ribochère, jusqu'à ce que sa mère ait cru devoir donner en dot, en 1653, le bail de la Ribochère à sa fille, sœur de Charles, la suivante :

Marie Bigot, fille aînée et deuxième enfant de Charles Bigot et de Marie Toutans. Elle épousa à Villedieu le 26 août 1653 son cousin Sébastien Ruau, éc^r, sieur du Tronchot (paroisse de la Neufville sur Brenne en Touraine), exempt des gardes du corps du roi, âgé de 27 ans, fils de Sébastien Ruau, Sgr de la Pommeillère, et de Marie Rutard. Elle lui apporta le bail de la Ribochère, ce qui fait qu'il put se qualifier Seigneur de cette terre. Il mourut à l'hôtellerie de Châteaurenault où il était tombé malade le 13 avril 1679, et sa femme en 1713. Ils avaient eu les onze enfants qui suivent, tous nés à la Ribochère : 1^o) Charles, né le 10 août 1654, qui suit ; 2^o) Sébastien, 7 juillet 1655, qui fut Sgr de la Guillebaudrie à Villedomer, et mourut à la Ribochère à 86 ans en 1741 ; il avait été major de la ville de Charlemont puis de celle de Givet ; 3^o) Marie, 5 juillet 1656, qui épousa Claude de Monnières, éc^r, Sgr de Genessie (?) ; 4^o) Anne, 6 oct. 1658 ; 5^o) Renée, 26 déc. 1659 ; 6^o) Charlotte, 30 juillet 1661 ; 7^o) et 8^o) Fran-

çois et Henri, jumeaux, 1^{er} sept. 1663 ; 9^o) Catherine, 27 nov. 1664 ; 10^o) Jeanne-Perrine, 25 juin 1666 ; 11^o) Jacquine-Louise, 26 août 1667.

Charles Ruau du Tronchot, né à la Ribochère et baptisé à Villedieu le 10 août 1654. Il est seigneur de la Ribochère, au moins par bail emphytéotique des Vauloger, à la mort de son père en 1679. En 1688, il signe *Du Tronchot de la Ribochère* et est alors qualifié écuyer, Sgr du Tronchot, de la Ribochère, la Vallée-Ranay, (à la Chartre), Tréhet, etc., chev. de St-Michel, conseiller et secrétaire du roi, receveur général des finances à la Rochelle, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs. Mais il avait encore d'autres titres ; il était chevalier de St-Lazare et du Mont-Carmel, commissaire et trésorier des guerres et enfin fermier général de sa Majesté (1703). Il est probable que ce fut lui qui fit convertir son bail emphytéotique de la Ribochère en une possession réelle, à une époque indéterminée, en achetant cette propriété à la famille de Vauloger. Et le 15 juin 1694, avec Marie-Anne de Lépineau, son épouse, il prenait à bail emphytéotique, pour 110 ans, la baronnie de Villedieu appartenant à la Trinité. Ce bail ne devant finir qu'en 1804. — C'est en ce temps-là, ou 4 ans plus tard, en 1698, à l'époque des partages de sa mère qui paraît avoir conservé l'usufruit de ses biens, qu'il bâtit le château de la Ribochère. L'abbé Simon (II, p. 132) le déclare « d'une très belle construction, dont les appartements sont très beaux et très bien distribués, [mais qui] ne sera plus qu'une maison de campagne placée dans une position des plus agréables qu'on puisse imaginer dans le fond d'une province, mais sans aucuns droits honorifiques ». — La prise à bail de la seigneurie de Villedieu donnait seule à son possesseur les droits honorifiques sur la paroisse.

Depuis cette époque, les seigneurs de la Ribochère se qualifièrent seigneurs et barons de Villedieu. — En 1697, le seigneur de la Ribochère bâtit la chapelle de son château dédiée à la Vierge et à St-Charles ; il y fonda d'abord une messe basse à dire le samedi de chaque semaine ; en 1721 cette fondation fut portée à une messe basse chaque jour et pour cela lui fut affectée une rente foncière de 300 livres à prendre sur la métairie de la Vallée, paroisse de Chatillon (près la Chartre), et en plus une maison à Villedieu devant l'église, destinée à servir d'habitation au chapelain.

Charles Ruau du Tronchot mourut le 28 juillet 1729, âgé de 75 ans, laissant

Marie-Anne de Lépineau, sa veuve, usufruitière de la Ribochère. Cette dernière testa en 1750 et mourut en 1753, laissant à ses trois filles la charge de s'occuper de la fondation des sœurs grises de Villedieu, pour laquelle fondation elle léguait la somme de 12.648 livres.

Ils avaient eu les enfants suivants : 1^o) un fils qui paraît mort jeune ; 2^o) Marie-Anne Ruau, qui épousa le 6 février 1714, Amédée-Charles-Pierre Dupuy ou Dupuis, chevalier, cons. du roi en ses conseils, maître des requestes honoraire, et président honoraire du Grand Conseil au Parlement ; 3^o) Anne-Marie Ruau, qui épousa le 25 janvier 1721, Nicolas-Charles Prévost, Chev., Sgr de St-Cyr (du Gault), ancien maître des requestes de l'Hôtel du roi. Elle décéda en 1773 ; 4^o) Angélique-Sébastienne Ruau, qui finit ses jours au couvent des Annonciades de St-Denis, étant veuve de Jean-Louis Guillemain, baron de Courchamps, conseiller du roi en ses conseils et maître des requestes honoraire en son hôtel, qu'elle avait épousé le 27 juillet 1723.

Le 5 juillet 1758, le domaine de la Ribochère était mis en vente par les susdits, sauf Marie-Anne Ruau qui était morte, mais représentée par son fils Jean-Baptiste Sébastien Prévost de St-Cyr, prêtre, prieur de Croixval et de Chaumont. L'acquéreur, qui devint possesseur de la Ribochère pour 130 mille livres, avec le droit au bail emphytéotique de la baronnie de Villedieu, était le suivant :

Louis-Joseph, marquis de Querhoent de Montoire, fils de Louis-René de Q., Chev. Sgr de Locmaria et de Marie de Rumeau. Il était brigadier des armées du roi, chevalier de St-Louis, chef de brigade de gendarmerie, époux de Madeleine-Félicité de Lopriac de Donges. Il fut marquis de Querhoent, par suite du décès survenu en 1744, de son cousin Jean-Sébastien de Querhoent, premier marquis de Querhoent-Montoire qui avait testé en sa faveur le 31 décembre 1742.

Lui-même décéda, encore sans enfants, le 26 mai 1782, laissant tout au moins la Ribochère à sa veuve. Celle-ci alla habiter son château de Chambray près Evreux. On la crut émigrée et elle aurait peut-être été oubliée si des misérables ne l'avaient dénoncée comme habitant en son hôtel à Paris. Elle passa devant le tribunal révolutionnaire le 8 thermidor (26 juillet 1794) et fut guillotinée le lendemain. Elle fut « de la dernière charrette » car le lendemain elle aurait été sauvée.

Elle avait fait en 1790 un testament dans lequel elle instituait pour légataire universel Pierre-René-Charles Arnoult,

alors maire de Montoire, mais à la charge d'acquitter certains legs qui grévaient considérablement ladite succession. Le sieur Arnoult paraît avoir refusé cette succession. Les biens de la décédée furent alors mis sous séquestre, mais non confisqués. Durant la gestion du séquestre, la bibliothèque du château fut saccagée; une partie en fut transportée à Vendôme et environ 2500 vol. de la bibliothèque de cette ville proviennent de cette source.

Ce n'est que le 2 frimaire an XIV^e, (23 novembre 1805) que les héritiers furent enfin mis en possession de la succession de la marquise de Querhoent. Ces héritiers étaient, du côté paternel : Pierre de Cambout-Coislin, Georges-Louis Huchet de Cintré et ses deux sœurs, demeurant à Tréguil, commune d'Iffendré (Ille-et-Vilaine). — Du côté maternel : François-Frédéric de la Rochefoucauld-Liancourt et sa sœur Madame Alexandrine de la Rochefoucauld, épouse de Aimée-Louis-Alexandre de Montmorency-Robecq et encore Madame Félicité-Sophie de Lannion, épouse divorcée du susdit Larocheffoucauld-Liancourt; Madame Augustine-Éléonore de Pons, épouse de Charles-Louis-Yves du Bouchet de Sourches de Tourzel.

Des biens de la décédée on fit deux lots, et la Ribochère, tombée dans le premier lot, échut aux héritiers du côté paternel. Par suite de partages, elle échut à Mlles Thays-Armande et Marie-Pélagie-Angélique-Pauline Huchet de Cintré, toutes deux sœurs du susdit Georges-Louis Huchet de Cintré.

En 1817 ces dernières, par donation entre vifs, passèrent la Ribochère à leurs neveux qui étaient Constant-Marie Huchet de Cintré, chevalier de St-Louis, préfet du Finistère et Aimé Huchet de Cintré, propriétaire, demeurant à Coesbi en Bretagne.

Ceux-ci, le 9 mai 1818, vendaient la Ribochère à Bonaventure-Elie Pothée-Nibellerie fabricant de siamoises à Bessé-sur-Braye et à Jacques Bénier, négociant, demeurant à Montoire, pour la somme de 250 mille francs. Cette vente comprenait le château « avec les métairies de la Dindorière, la Butte, le Bas-Chevelu, la Hamelière, la Dénizière, le Ragot, le Vau, la Pâquerie, le Pont-Bodin, la Huberdière, Chantemerle, le Moulin, le Bordage, le Pré des Forges, la Prée, etc. » (Abbé Brisset, d'après le chartrier de la Ribochère).

Le 27 août 1819, Jacques Bénier devenait seul propriétaire de la terre. Il loua le château à la famille de Cacqueray. Afin

de diminuer les frais d'entretien, le propriétaire se mit à démolir une partie du château, vendit au détail un grand lot des terres et se décida à donner le reste en dot à sa fille Pauline-Aglée Bénier, lors de son mariage avec Georges-Eugène Houssard, propriétaire, demeurant à la Porcherie, c^o de Chanceaux (Indre-et-Loire).

Le 1^{er} décembre 1842, Mme Houssard vendit pour 94 mille fr. à M. Martin Loiseau-Beaucerie, propriétaire, demeurant rue Basse à Troo.

Enfin, le 17 mai 1848, par suite de saisie immobilière, la Ribochère était acquise par M. Pierre-Augustin Bazin, avocat à St-Calais, qui restaura le château et le laissa à son fils, M. Maurice Bazin, époux de Madame Amélie Meslay, propriétaires actuels.

Arch. L.-et-Cher, E 256; G 230. — Métais, *Les Petites écoles en Vendômois*, pp. 62 à 65. — Abbé Poussin, *Notre-Dame de Villedieu et son pèlerinage*, p. 14. — Pouillé du diocèse du Mans, XVIII^e s., fol. 382. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, t. II, p. 581. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 270. — Launay, *Répertoire*, p. 67. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 393. — Malardier, pp. 1337 à 1343. — *Chartes vendômoises*, 351 (1245) — Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, II, pp. 161 et suiv. — Archives de la Mairie de Sasnières, 1731. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 185; 1886, pp. 111 et 117; 1899, p. 225; 1912, pp. 23 et suiv., 163 et suiv.; 281 et suiv.; 1913, pp. 220 et suiv. (art. Abbé Brisset, d'après le Chartrier de la Ribochère). — *Bulletin héraldique*, 1890, *Généalogie de la famille de Vauloger*, par René de Vauloger.

Ribondière (La), h., c^o de Ternay. — Anc. mét., relevant censiv^t de Croixval et appartenant en 1635 à Jean de Boyer. — Elle contenait environ 40 arpens. — (Arch. Nat., P 639, n^o 84).

Richard (Famille). *Ardon*, XIV^e s. — *Beaufray*, XV^e s. — *Le Clos Margot*, XV^e et XVII^e s. — *Marigny*, XVII^e s. — *La Richardière*, XVII^e s.

Richard de Fleury (Famille). — Villetrun, XVI^e et XVII^e s. — *Flammeseu*, XVII^e s. — Armes : *D'or à une hure de sanglier de sable, défendue d'argent, muraillée de gueules.* — (Carré de Busserolle, Armorial des maires de Tours).

Richardeau (Famille). — *La Ratellerie* (de Villiersfaux), XIV^e s.

Richardière (La), f., c^o de Fontaines. — Ancien fief relevant censiv^t de Grandry. — En 1503, ce fief est à Christophe de Chapuiset, Sgr de la Richardière. — En 1545 à Antoine de Chapuiset; de même en 1579. Il est en même temps Sgr de la Fosse. — En 1602 à Jean de Chapuiset. — En 1644 à Jacqueline de Chapuiset, femme de Louis de Foussard,

éc^r. — En 1714 à Joseph Le Boucher, Sgr de Martigny en Touraine, héritier de la précédente. — Vers 1730, à la famille Hurault de St-Denis, qui la vendit à la famille de Verthamon, laquelle revendit en 1738 à Marie Renvoisé, veuve Lenain. — Les douves de la Richardière subsistent encore. — (Arch. L.-et-Cher, G 1463. — Registres de Fontaines, *passim*, de Villedieu, 1579. — Arch. Nat., Q 432 [Concessions de terres à Maret, près Danzé]).

Richardière (La), h., c^o de Prunay. — Ancien fief relevant à foy et h. de Montoire. — Ce fief au XVI^e s. est déjà aux sgrs de la Taradonnière. — En 1600, à Drouin Leconte. — En 1643 et 1649 à Robert Michelin, fermier général de la Sgrie de St-Amand. — En 1700 et 1702 à Philippe Frédureau, sieur de la R., conseiller du roi à l'Hôtel de Ville de Montoire époux de Françoise Luneau. — (Arch. Nat., 657, n^o 14 et 15; PP 50, vol. 59, n^{os} 14 et 15; *id.*, vol. 114, n^o 34, XVI^e s.). — Reg. de St-Amand, 1643 et 1649; de St-Laurent de Montoire, 1700 et 1702.

Richardière (La), écart du bourg. — c^o de Lancé. — (Plan Cadastral de Lancé).

Richardière [1^{re}] (La), h., c^o de Savigny (rive gauche). — Ce lieu relevait de la Gilottière à 10 sous de cens. — Il y a une autre Richardière, même commune, (rive droite). — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Richardière [2^e] (La), h., c^o de Savigny, (rive droite). — En 1646 ce lieu paraît être à Antoine Richard, sgr de la R., commissaire d'Artillerie, qui est parrain à Savigny. — Au XVII^e s., il semble être à la famille de Renusson. — En 1682 à Charles de Renusson, sieur de la R., époux de Marguerite Simoneau. — En 1699 à Jean de Renusson, sgr de la R., maître apothicaire, fils des précédents, qui épousa à la Madeleine de Vendôme Renée du Boulay. — En 1743, à Louis Le Boucher, sgr du Perray, et de la R., en procès avec les dames de la Virginité. — (Mais il est douteux que ces faits portent sur cette même Richardière). — (Registres de Savigny, 1646; de la Madeleine de Vendôme, 1699. — Arch. L.-et-Cher, H, Liasse de la Virginité).

Richaudeau (Famille). — *Le Ruau* (de St-Quentin), XVI^e s. — *Le Petit Martigny*, XIX^e s.

Richaudeur (La), éc., c^o de Beauchêne. **Richeboeuf**, ancien fief sans manoir, pssé de Brévainville. — Il relevait de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 164).

Richeborde, h., c^{os} de Montrouveau et Ternay. — Ancien fief relevant d'Artins, de Croixval, de la Roche-Perdriau et de

Poncé. — Le 14 juillet 1446, Jean des Loges, sgr d'Artins et des Loges, donnait ce lieu à bail à J. Deschamps. — Depuis cette époque il paraît être possédé par bail emphytéotique par plusieurs familles qui avaient nom : Péron, Rouzier, Durand, Guérin, Norais, etc.

Une partie était, dès le XVII^e siècle, réunie à la seigneurie d'Artins et fut vendue avec elle en 1605 par Jacques des Loges à Gilbert de la Curée. — En 1635, cette partie de Richeborde était à Messire Jean Faure de la Roberdière, chev., Sgr de Savignac et de la Curée-Turpin (la Roche-Turpin), capitaine au régiment des Gardes du Roi, qui rend aveu pour la partie de son fief relevant de Croixval à foy et h. et trois sols six deniers de service.

Une autre partie de Richeborde appartenait au XVII^e siècle à la famille de Beddes. — En 1624, F. de Beddes, éc^r, était Sgr de Richeborde. — En 1634, ce fief est à Paul Blanchecotte, avec la Ferme (?) et la Bergerie. — (Arch. Nat., P 605 et 606; P 639, n^o 38. — Arch. L.-et-Cher, E 144. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 41, art. P. Clément).

Richeray, maison forestière, dans la forêt de Fréteval, commune de Busloup. — Ancien manoir dont on voit encore les restes en pleine forêt, marqués par des vestiges de douves. Il consistait en 1586 « en maison, court, courtils, hayes, fossés plesieys, contenant deux arpens de terre et trois muids que gats que gainnages... avec un estang ».

C'était là le chef-lieu d'un fief important formant une des principales seigneuries relevant du château de Fréteval. — Le manoir de cette seigneurie dut être avant le XIV^e siècle au lieu qui à cette époque prit le nom de Mauvoisin, du nom de son possesseur, le sire de Mauvoisin, sgr des Bois de Fréteval. Après la destruction de Mauvoisin, les Sgrs du lieu transportèrent leur résidence au manoir appelé depuis *Richeray* et qui en réalité était un démembrement de la seigneurie de Fréteval. — Le hameau de Corbigny était dans sa censive, et les possesseurs du lieu s'intitulèrent Seigneurs de Richeray-Corbigny. — Le lieu de la Verrerie, aujourd'hui la Vieille-Verrerie, dépendait aussi de Richeray.

A la fin du XIII^e siècle, la baronnie de Fréteval ayant été divisée entre les trois sœurs, héritières du dernier des Fréteval (Nivelon de Meslay), l'une d'elles, Jeanne de Fréteval, apporta à son mari, Pierre de Mauvoisin, une partie du domaine de Fréteval dont les deux tiers du territoire étaient appelés *Les Bois de Fréteval*. Et celui-ci ou l'un de ses fils ou petit-fils,

construisit le château qui prit de lui le nom de *Mauvoisin* mais dut être détruit dès le *xiv^e* s. (Voir *Mauvoisin*).

Richeray en 1523 appartient à Jacques de Courcillon qui se dit seigneur de Richeray. — En 1575 les enfants de Jacques de Courcillon, sgr de Dangeau et de Richeray échangeant avec Pierre de Saltun, sgr de la Ville-aux-Clercs, la sgr de Richeray contre les moulins de la Ville-aux-Clercs. Mais les bois de Fréteval paraissent être soustraits à ce fief. — En 1581 Richeray-Corbigny fut saisi sur le précédent, avec la terre de la Ville-aux-Clercs, et adjugée à François de Gaignon, sgr de St-Bohaire.

Richeray, avant 1605, est aux seigneurs des Mussets.

En 1730 cette sgr avec Corbigny est au sgr de la Ville-aux-Clercs ; puis il revient aux seigneurs des Mussets et vers 1760, le sire des Mussets la vendit au duc de Luynes, propriétaire de la forêt de Fréteval.

Richeray est aujourd'hui en pleine forêt de Fréteval et avec tous les bois d'alentour fait partie de la grande terre de la Gaudinière.

A Richeray existe encore une jolie fontaine coulant sous une voute de pierre. M. l'abbé Métais, dans son *Cartulaire blésois de Marmoutiers* (Introduction, p. XCVIII) confond Chicheray avec Richeray. C'est Richeray qu'il faut lire, comme étant une des principales seigneuries relevant de Fréteval.

Arch. Nat., Q 495, n° 93, v°. — Bordas, II p. 109. — M. de Possesse, *Dangeau et ses seigneurs*. — Registre terrier de la Ville-aux-Clercs, (Collection La Vallière). — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, (les Mussets). — Arch. de Loir-et-Cher, E 207. — *Cart. blésois de Marm.* Introduction, p. xcviij. — *Launay, Répertoire*, p. 71. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton des fiefs, *Busloup*.

Richerie (La), ancien fief, psse du Gault. — Il était uni à celui des Bidaudières. — (*Bulletin dunois*, t. V, p. 166).

Richerie (La), éc., c^e de Villedieu.

Richerets (Les), éc., c^e de Pezou. — *Richery*, xv^e s. — *Richeray* xvii^e s. — Ancien fief relevant du château de Vendôme à foy et h., et portant sur un certain nombre de quartiers de prés. — En 1405, il appartenait à Jehanne Belon, veuve d'Alard de Courbenton. — En 1453 à Marie de Courbenton, veuve de Guy de Cornoy. — Au xvii^e s., Pierre Goislard en faisant la foy, soit qu'il le possédât de son chef, soit qu'il agit comme procureur syndic de St-Martin de Vendôme. — La maison des R. est auj. du domaine de la Gaudinière. — (Arch. Nat.

P 609, nos 23 et 24. — Arch. Loiret, A 1636).

Richevaudière (La), ancien fief, psse de Naveil ou Villiers. — Il relevait de la Nourraye. — (Arch. Nat., P 624).

Richomme (Famille de). — *Fains*, xvi^e s. — Armes : *D'azur a 3 côtes de balaîne d'argent, posées en fasce 2 et 1.* — (Adr. Thibault).

Ricoudé, f., c^e de Villebout. — *Ricoudé* (Cadastré). — Elle appartenait à l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun et fut vendue national^e en 1791 pour 9.100 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 313).

Ricoudé (Le Petit), f., c^e de Villebout. — On l'appelle aussi *La Folie*.

Ricquetière (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait à foy et h. de la Hallaudière. — (Arch. Nat., P 704, n° 102).

Ridouet de Sancé (Famille de). — *Les Essarts, La Denizière, Chevelu*, xvii^e s. — Armes : *De sable à trois triangles d'or posés en fasce et accompagnés de trois molettes de même 2 et 1.* — (J. Denais).

Riet d'Orval (Famille). — *Maugué*, xviii^e s. — Armes : *D'argent à trois cœurs de.....* — (Cachet sur une lettre de M^{me} Marganne, née Riet d'Orval, xviii^e s. — Arch. du Loiret, A 1643).

Riffaudières (Les), anc. mét. psse de St-Hilaire. — Cette métairie finit par être annexée à la Mauditière. — (Arch. L.-et-Cher, E 160 et 164).

Riga (Pierre de), poète vendômois. — Il passe pour être né à Vendôme dans le courant du *xii^e* siècle. — Il fut d'abord chanoine de Reims, puis de St-Denys. Il dut mourir en 1209. On a de lui un poème intitulé *Aurora*, publié par dom Georges Galopin, moine de St-Guislain. « C'est un abrégé de la Bible en vers élégiaques, assez bien faits pour le temps de l'auteur ». — (Feller, *Biographie universelle*. — Note de l'abbé Peschot, curé de Langey [1909]. — Bibl. de Vendôme, mémoires de Duchemin, III, p. 166).

Rigallière (La), anc. mét., psse des Hayes, près Notre-Dame de Lorette. — Elle appartenait à l'abbaye de l'Etoile. — (Arch. Nat., P 606).

Rigandière (La), anc. mét., psse de la Fontenelle. — Elle est unie aujourd'hui au Saussé. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pièce 2).

Rigane, anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. — (Arch. Nat., P 695, n° 6).

Rigane, f., c^e du Temple. — Ce lieu relevait censiv^t du Temple. — En 1622, cette métairie était vendue par Paul

Galoyer, cordonnier, et Loyse Crosneau, veuve de M. Charles Rousseau. — (Titres des Minières, Carton I, Chem. IV, pièce 10. — Arch. Nat., S, 5001 b).

Rigaudière (La), deux fermes, c^e de Droué. — Ancien fief appartenant au xvii^e s. à la famille Le Breton qui en portait le nom.

En furent seigneurs : — En 1653 Louis Le Breton, chev., Sgr de la Rigaudière, capitaine major au régiment du Cardinal Mazarin, lieutenant colonel du régiment de la Reine-Dragons, puis lieutenant du roi en la ville et citadelle de Ham, époux de Elisabeth Gueau ou Guyot. Il a pour sœur Marie Le Breton, épouse de Jacques des Pierres. Il fut père de 1^o) Louis, qui suit ; 2^o) Marie-Elisabeth, religieuse ursuline.

Louis Le Breton éc, sieur de la Rigaudière, qui épousa le 16 avril 1694 Françoise Deslandes, dont il eut : 1^o) Louis, baptisé à St-Martin de Vendôme le 2 février 1698 ; 2^o) Pierre-René, baptisé au même lieu le 4 août 1702 ; 3^o) Mathieu, qui suit ; 4^o) César, né en 1709.

Mathieu Le Breton, sieur de la Rigaudière, baptisé à St-Martin de Vendôme le 2 février 1698, époux de Bonne Madeleine de Phélines de Villiersfaux. Il décéda sans postérité en 1754 et fut inhumé à Beauchêne. Sa veuve se remarria à Denis-Israel de la Goupillière, écuyer. Il paraît avoir eu pour héritière sa sœur Louise-Françoise Le Breton de la Rigaudière, née en 1707 et décédée sans alliance en 1794. — (G. de Trémault, *Le Trésor des familles ; généalogie de Trémault* pp. 24 et 25. — Registres du Poislav, 1653, 1654, 1655 ; de la Madeleine de Vendôme, 1687 ; de St-Martin de Vendôme, 4 août 1702 ; 2 juillet 1705, 1709 ; de Beauchêne, 1754, 1772).

Rigault (Famille). — *La Massuère*, xvii^e s. — Armes : *D'argent à 3 tourteaux de sable.* — (Adr. Thibault).

Rigné ou Rigny (Famille de). — *Beaulieu* (de Ste-Gemmes) xvi^e s. — *Les Bois de Motteux, la Grande Métairie*, xvii^e s. — Armes : *D'argent à trois croix cramponnées de sable.* — (Busserolle).

Rigny, h., c^e de St-Amand, 42 hab. — *Regniacum*, xi^e s. (Cartul. de Marm.). — Un certain *Girardus de Regniaco* apparaît au xi^e siècle. Il a pour neveu le chevalier Rainard, sénéchal de Chaillon, qui lui-même, ainsi que son chapelain Herbertus de Pratello, autre neveu du dit Girard, donna des terres à Marmoutier. Rainard donna son alleu même de Rigny en échange de trois arpents de vigne à Lavardin. — Peu après, Fulcois de Banasta vendait aux mêmes moines

certaines terres, entre autres à Rigny même. — (Cart. Vendômois de Marm., 88, 106, 122, 123).

Rus (Le gué de). — *Vadum de Rus*, cité au cartulaire de Tiron comme étant près de Croixval (xii^e s.). — (Cartulaire de Tiron, ch. 74).

Rimay ou Richimer (Saint). — *Richimirus, Richomirus* (Gallia Christiana). C'était un personnage qui vivait à la fin du vii^e et au commencement du viii^e s. Il était né en Touraine d'une famille noble, probablement à La Ville-aux-Dames (canton de Tours-Nord). Étant d'une haute piété, il avait converti sa propre maison en maison religieuse. Mais voulant donner plus de développement à cette fondation, il alla trouver l'évêque du Mans, et le pria de lui permettre d'établir un couvent en un lieu retiré de son diocèse.

Il fit choix d'abord d'un endroit solitaire, situé non loin de la forêt de Gastines, sur les bords du Loir, près d'une tour appelée *Turris Dominica*, la Tour Seigneuriale, et qu'on croit avoir été la tour primitive de Lavardin.

Peu de temps après, ne trouvant pas ce lieu assez solitaire, il se décida à transporter sa *Cella* naissante en un lieu plus sauvage, près d'une fontaine qu'avait découverte un de ses compagnons, appelé Gondré. Il appela cette fontaine La Fontaine de Gondré, et y fonda l'établissement connu sous le nom de Monastère de Gondré, dont l'église, consacrée par Engilbert, évêque du Mans, fut dédiée aux apôtres Pierre et Paul.

Richimer mourut le 13 février, vers l'an 705. Au moment de sa mort, son monastère comptait une quarantaine de moines. Mais à la fin du siècle, il était déjà profané. Charlemagne le rétablit par une charte, datée de l'an 798. Dévasté une seconde fois au temps de l'invasion normande, il végétait dans une sorte de décadence, lorsque, au xi^e siècle, Geoffroy-Martel s'avisait d'attirer ce qui restait de moines en ce lieu dans le monastère de la Trinité qu'il venait de fonder. Quelques uns cependant demeurèrent à Gondré qui fut donné par le même Geoffroy-Martel comme simple prieuré, au Monastère de St-Georges du Bois.

Un village s'était formé autour de cette maison religieuse. Ses habitants plus tard y construisirent une église qu'ils dédièrent à St-Richimer (qu'ils prononçaient Rimay), le fondateur même du monastère auquel ils devaient l'existence de leur village. — Telle fut l'origine de la paroisse de St-Rimay. — (Abbé Simon, III, p. 303. — *Gallia Christiana*,

XIV, p. 439. — Carré de Busserolle, au mot *Richimiv*. — Bondonnet, *Vie des Evêques du Mans*, article d'Engilbert).

Rimbarderie (La). — Voir *Rimberdière*.
Rimbaudière (La), h., c^e de Nourray.
Rimbaudière (La), écart du bourg, c^e de Thoré, 107 hab. — *La Rimbauderie*, (Cadastré).

Rimberdière (La) f., c^e d'Epuisay. — *La Rimbardière*, XVIII^e s. — Au XVIII^e s. cette ferme appartenait au Calvaire de Vendôme et fut vendue nationalement en 1791 pour 9.150 livres. — (Arch. L.-et-Cher, série Q, District de Mondoubleau, n^o 248).

Riolle (Famille de). — *Les Ormeaux, le Chatelet* (de Selommes), XVII^e s. — Armes : *D'azur à la bande d'or chargée de 3 étoiles d'azur*. — (Adr. Thibault).

Riout (Famille). — *L'Odière* XIX^e s.
Riperie (Le lieu de la), sur le Loir, psse de St-Martin des Bois. — Il faisait partie du domaine de Ranay. — (Arch. Nat., P 661, n^o 36).

Ripier (Le), bois, c^e de Rahard. — C'est un démembrement de la forêt de Vendôme, d'environ 35 hectares. Il est traversé par la route de Rahard à Azé. — Il a suivi le sort du domaine du duché et de la forêt de Vendôme.

Ripineau, écart du bourg de la Ville-aux-Clercs, sur la carte de Cassini. — Ce lieu paraît être là où se trouve aujourd'hui le cimetière.

Ripopière (Le lieu de la), sur le Boulon, c^e de Mazangé. — *La Ripaupière, la Rippaupière*, (vieux titres). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. directement du château de Vendôme. — De ce manoir dépendait un moulin sur le Boulon appelé *Moulin des Quatre-Barbes*.

Au XV^e siècle, ce fief est à la famille Bouthemy. — En 1466, l'aveu et dénombrement en était présenté au château de Vendôme par Léonarde de Melle, veuve de Louis de Lavardin en son vivant écuyer et auparavant veuve de Bertrand Bouthemy, comme ayant le bail et gouvernement des enfants mineurs du dit Bertrand et d'elle. Dans cet aveu, ce fief était dit situé paroisses d'Azé et de Mazangé. L'aveu portait en outre sur la garenne à eau du dit lieu, étant en la rivière du Boulon qui s'étend par tout le fief de la Ripopière et commence au-dessus du moulin de Quatrebarbes jusqu'au lieu de la Perrière.

En 1514, 1516 et 1517, l'aveu de ce fief est porté par Jean de Bouthemy, Sgr de la Guynaudière, de l'Ormeau près Villavard et de la Ripopière. — En 1514 il est dit chapelain, maître et administrateur de la Madeleine de Montoire. —

En 1517 il est dit prêtre, curé de Carcassonne et chanoine de Bayeux. Le moulin dit des Quatre-barbes était alors en ruine.

En 1549, la Ripopière est à Charles de Villiers, écuyer, Sgr de la Ramée, à cause de sa femme Renée d'Illiers. Ces époux vendirent à Martin Lefèvre, à qui Joachim le Picart fut subrogé par retrait. — En 1583 elle était encore à un Joachim le Picart. — En 1601 à dame Françoise le Picart, veuve de défunt Jacques de Beauvau, Sgr du Rivau, comme étant héritière de défunts les Joachim le Picart père et fils. En 1611 cette dame est qualifiée marquise de Choisy, baronne de St-Gatien et dame du Rivau, elle est épouse de Jacques de L'hospital, Marquis de Choisy, chevalier des ordres, capitaine de cent hommes d'armes. Elle avoue à cette date pour son hotel et habergement de la Ripopière, son moulin à blé du dit lieu, appelé moulin de Quatre-barbes, joignant le chemin de Vauracon au Brillard et de la Ripopière à Courtozé, et la garenne à eau, etc... En 1634 elle est veuve pour la seconde fois. En 1643 elle vendait la Ripopière pour la somme de 10.600 livres plus un pot de vin de 250 livres sous forme d'une montre de ce prix, au suivant :

Charles de Musset, II^e du nom, époux de Anne Moreau de la Boissière, seigneur de la Bonaventure, surnommé le capitaine Bonaventure, qui fut tué au siège de Mardich le 28 juillet 1645.

Ce fief passe ensuite au fils de ce dernier, Charles de Musset, III^e du nom, Sgr de la Bonaventure, qui en 1671 en fait l'aveu avec le Boulon, Champihart et Vauchalupeau.

En 1699 il passe à Charles-Antoine de Musset, Sgr de la Bonaventure. Il est saisi sur lui par le sieur Amable Joubert. — En 1711 il est revenu à Louis-François de Musset, fils de Charles-Antoine, par le retrait qu'il en a fait sur le sieur Joubert. Il en fait encore l'aveu en 1729. Ce fief est saisi sur lui en 1739. Il rentre dans ses droits par ordonnance du 15 décembre 1752. Il en avait fait l'aveu et déclaration en 1751. Le censif portait alors sur 518 pièces de terre. — Dans la seconde moitié du XVIII^e s. il était aux mains d'un sieur de la Ferrière, capitaine au régiment royal.

Arch. Nat., P 611, n^{os} 26 à 29 ; P 616 ; P 617 ; P 712, n^o 120 ; P 714, n^{os} 166 ou CCXIV, et 166 bis ; P 773, boîte 66 a, dossier Mazangé ; PP 50, vol. 13, n^{os} 23 à 26 ; vol. 19 ; vol. 114, n^o 120 ; vol. 116, n^{os} 214 et 215. — Arch. Loiret, A 1625 et 1654. — Eug. Vallée, *Général de la famille d'Illiers*, pp. 65 et 66. — Bibl. Vendôme, 1^o Titres

de la Bonaventure ; 2^o Fonds Trémault, Carton des fiefs (Bonaventure) ; 3^o ms 285, p. 157 ; 4^o ms. 286, pp. 20 et 262. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay (Montellière) et liasse de Mazangé. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 272 ; 1879, pp. 92 et 263 ; 1906, p. 219.

Ripperia (Famille de). — *La Rivière* (de Sasnières), XIII^e s.

Riquetière (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait de la Hallandière à foy et h. et appartenait en 1466 à maître Dreux Budé. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Ris (Les), anc. mét., psse des Essarts. — (Titres de la Rocheturpin).

Ris (Les Grand et Petit), h., c^{es} des Roches et de Lunay, 135 hab., dont 115 sur les Roches. — *Rie* (Cassini). — Là se trouve une fontaine dont le débit est important. Elle surgit à mi-côte, sous le chemin qui des Roches conduit à la Barre et à Lunay. Cette fontaine, d'après la légende aurait été créée par St-Julien, évêque du Mans au II^e ou III^e siècle. On l'appelle *la Fontaine St-Julien*. — En 1832, l'eau de la fontaine de Ris a été captée dans un bassin par les soins de la municipalité des Roches. — En 1668, Nicolas Rouvelin, notaire au Bas-Vendôme, demeurait à Ris, psse de Lunay. — En 1700, le sieur François Rouvelin, officier de feu Mgr de Berry demeurait aussi à Ris, et était parmi les censitaires de la Blotinière. — (Abbé Simon, E, III, p. 15. — Arch. L.-et-Cher layette de la Virginité. — Titres de la Blotinière. — Bibl. de Vendôme, fonds Trémault, carton des fiefs, au mot *Roches*).

Rit (Le), h., c^e de St-Amand. — *La Haie du Ris* ou *Haye du Rit*, XVI^e s. (Titres divers). — *La Haye - St-Amand*, XVIII^e s. — *La Hadurie*, (Cassini). — *Le Rit*, (Etat-Major). — Au-dessous du Rit, se trouve la Fontaine-Aubert ou Fontaine du Rit. (Voir *Fontaine du Rit*). — En 1782, ce lieu est à Martin Alliot, maître chirurgien à Vendôme, Sr de la Jarriais, la Haie du Rit, etc. — Cette métairie fut saisie en 1793 sur le Sr Besnard, prêtre reclus et vendue 13.000 livres. — (Abbé Landault, *Notice sur Villethiou*, p. 10. — Arch. L.-et-Cher, Série B, Eaux et Forêts, [1782] ; Série Q, District de Vendôme, [Emigrés] 1042).

Ritière (La) h., c^e d'Ecoman et en partie sur celle de Morée (?). — *La Rilletière*, 1515. — (*Cartul. blésois de Marm.* 714).

Rivaude (Famille de). — *Villegomblain*, XVII^e s. — Armes : *Echiqueté d'or et de sable, ou d'argent et d'azur, à la fasce de.....* — (Busserolle et Trémault). Alias : *D'argent à la fasce de gueules, au*

lion issant de sable en chef. — (J. Denais).

Riverain (Famille). — *La Bergerie*, (d'Arènes), *La Croix-Bedin*, XIX^e s.

Riveron, h., c^e de Souday, 27 hab. — *Ribarium, Rivaria*, XI^e s. (Cartul. de Tiron). — Au commencement du XII^e s., ce lieu paraît appartenir à Guarinus de Ribario. — En 1135, à Giraudus de Rivaria. — A l'époque révolutionnaire, Riveron fut vendu national¹ sur le M^{ls} de Vibraye, émigré, pour 20.900 livres. — (*Cartul. de Tiron*, 194 et 306. — Arch. de L.-et-Cher, L, 931, n^o 131).

Rivery (Famille). — *La Bellangerie* XIV^e s.

Rivery, éc., c^e de Villechauve.
Rivière (Famille de la). — Voir *Bureau de la Rivière*.

Rivière (La), f., c^e de Baillou.
Rivière (La), anc. mét., psse de Droué. — Sur ce lieu, la fabrique de Droué avait une rente. — (Arch. L.-et-Cher, G 1440).
Rivière (La), ancien fief, psse de Rocé. — Voir *Prunerieve*.

Rivière (La), psse de Sasnières. — Voir *Caves de la Rivière*.

Rivière (La), anc. mét., psse de Ternay, proche le moulin du dit lieu de Ternay. — Elle relevait comme lui en fief de Poncé et appartenait aux seigneurs de Ternay. — (Arch. Nat., P 661, n^o 3).

Rivière-Beauxoncles (La). Voir *Fief-Beauxoncles*.

Rivière de Busloup (La), ancien fief, psse de Busloup. — Nous ignorons l'emplacement de ce fief, et ne savons de lui qu'une chose, c'est que le fief de Baigieux était tenu vis à vis de lui à une rente de 2 setiers de blé. — (Titres de Baigieux).

Rivière de Lisle (La), ancien fief, situé paroisse de Lisle. — *La Rivière du Loir à Lisle*, XV^e s. (Aveu au Comté de Vendôme).

Ce fief consistait en une rivière, sans autre domaine, la dite rivière étant sur le Loir entre Fortunas et l'île de Lisle ou du Chatel de Lisle. Il relevait du château de Vendôme à foy et h. simple et 100 sols de service.

C'était un démembrement de l'antique Seigneurie de Lisle vendue au XIV^e siècle par Jehan de Lisle, Sgr du dit lieu, à Macé du Rouillis, saisi sur ce dernier en 1349 et adjugé le 22 septembre 1349 à Guillaume de Montigny, seigneur de la Jousselinière. Ce dernier devint ainsi seigneur de la Rivière de Lisle en amont des moulins de Lisle et Savateau. Ce fief et seigneurie était sans domaine et consistait en droit de haute et basse justice sur ses vassaux. Une grande partie des vassaux

de la seigneurie de Lisle lui avait été attribuée.

En 1429, Isabeau de Montigny, fille de Guillaume de Montigny, dame de la Jous-selinère, et veuve de Hugues du Bellay, faisait son aveu pour « La Rivière du Loir... venant et durant depuis la rivière de Lisle jusques au Gué de Fortunays, icelui gué compris »... « *Item garenne et délays en la dite rivière, etc.* » Elle avouait en outre ses vassaux tenant de son fief à foy et hommage : 1° Le Sgr de Mihaudouin pour moitié ; 2° Le Sgr de Villebadin pour moitié ; (Ces deux fiefs indivis avec le Comte lui-même) ; 3° Le lieu et appartenances de la Belleverie, paroisse d'Azé (Les petites Bellesevries) ; 4° La Vacherie et son étang, psse de St^e. Anne ; 5° La Mouline, psse de St-Firmin ; 6° Orgies, psse de Ville-able ; 7° Villeruche, psse de Landes, près d'Herbault ; 8° certains domaines non nommés, psse d'Arènes et appartenant alors aux hoirs feu Etienne Chailou ; 9° certaines choses, psse de Meslé, appartenant aux hoirs feu Bouchard de Lespine. — Cet aveu était fait par Jehan Belloneau, procureur de la dite dame. Il était répété en 1440 par Jehan du Bellay, fils d'Isabeau de Montigny.

En 1530 la Rivière de Lisle était donnée à bail par le Sgr de la Jous-selinère à Jean Cueillette, Sgr de la Mouline et de Chicheray.

Cette Rivière de Lisle paraît être incorporée à la Sgie de Chicheray, depuis le XVI^e s. Les Sgrs de Chicheray la reportaient à la Jous-selinère.

En 1680, la pêche de cette Rivière était donnée à bail par la dame de Chicheray dans les termes suivants :

« Le vingt-sixième jour de Juin mil six cent quatre-vingt à René, après midi par devant nous, Claude du Breuil, notaire et garde du scel de la justice dud René, fut présente en personne dame Françoise Guéry, veuve messire Emmanuel de Marescot, vivant chevalier Seigneur de Delphin, Chicheray et aultres lieux, demeurant à présent aud. lieu de Chicheray, laquelle a reconnu et confessé avoir baillé et par ces présentes lettres baillé à titre de ferme à prix d'argent pour le tems de dix ans entiers et parfaits a commencer au jour de Mardy gras dernier passé et finir à pareil jour, à Nicolas Motte et pierre Geneaux marchands pescheurs demurants aud Chicheray paroisse de Pezou à ce présents preneurs et acceptant, pour le dit tems ce qui suit. — C'est assavoir la Rivière de Lisle descendant du dit lieu de Chicheray à prendre depuis les moulins de Lisle et Savateau jusques au moulin et chaussée de Fortunais paroisse de Lisle et Pezou sans en rien réserver ni retenir par la d. dame bail-leresse aux d. preneurs, en bien et deument jounys et tout ainsi que les autres précédens fermiers en ont cy devant jouy et comme il appartient, et qu'un bon père de fa-

mille doit et est tenu faire pour par iceux prendre les fruits profits revenus et esmolimens qui proviendront des choses cy dessus pendant led. temps et ainsi que lad. rivière se poursuit et comporte et que le dit preneur dit bien assavoir et connoitre dont ils se sont contentez pour par eux jouny comme dit est des choses susd. et aux charges de par iceux preneurs de peupler la dite Rivière chacun an en icelle mettre un millier de peuple de carpes vivres au mois d'avril, d'année en année, pendant le cours du présent bail. Et pour voir mettre en lad. rivière et compter led. peuple, advertiront lad. Dame bail-leresse de s'y trouver afin d'en avoir décharge. Ce présent bail fait aux charges susd. et outre pour en faire et payer par led. preneurs à lad. dame bail-leresse et rendre à son logis aud. Chicheray la somme de Quatrevingt livres de ferme et quatre plats de poisson valant chacun plat douze sols, le tout de ferme par chacun an, payable à deux termes égaux et par moitié, scavoir la moitié au jour et feste de nostre dame en septembre et l'autre moitié au jour de Careme prenant prochainement venant et à continuer ainsi de terme en terme et d'année en année jusques à la fin des présentes aux quelles charges closes et conditions se sont obligés led. preneurs envers lad. bail-leresse un seul et pour le tout sans division de parties renonçant au bénéfice de division et en outre de bailler à leur dépens à la dite dame bail-leresse la coppie des présentes dedans huit jours, le tout à peine de toutes pertes, despens dommages et interest,..... fait et passé en nostre estude aud René en présence de Jean Launay, M^e char-pentier demeurant aud Renay qui a dit ne scavoir signer de se enquis et de Claude Dubrueil, cleric demeurant aud. bourg ; Led. Geneaux a dit ne scavoir signer de ce enquis. — Signé L. Motte, f. Guerry, Dubrueil et Du Breuil notaire. — (*Extrait des minutes des notaires de Renay et Chesne-Carré, au chartrier du chât. de Renay, pièce 24 de l'année 1680-81.*)

Cette Rivière resta aux mains des Sei-gneurs de Chicheray jusqu'à la Révolution. — (Arch. Nat., P 603, n° 1 (1530) ; P 627, n° 57 [1429] et n° 58 [1440] ; — Chartiers de Renay, de Chicheray, de Baigneux, etc.).

Rivière de Sannières (La). — Voir *Caves de la Rivière.*

Rivière de Rougemont (La), psse de Thoré. — Ancien fief relevant à foy et h. partie de la sgie de Villeprouvaire, partie de celle du Breuil. Il consistait en une portion de rivière du Loir, depuis le Breuil jusqu'au moulin de la Fontaine. — Il appartient d'abord aux sires de Villeprouvaire. En 1434, Pierre Juston, Sgr de Villeprouvaire, le vendit à Jehan Rougemont, Sgr de la Montellière, qui lui donna son nom. Il resta pendant environ un siècle et demi aux Sgrs de la Montellière. Au XVII^e s. il est aux Sgrs d'As-nières, vassaux de Villeprouvaire, et paraît être resté depuis en leur possession. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton 1 des fiefs aux mots *Rougemont et la Barre.* — Titres de la terre de la Blo-

tière, liasse de la Barre et Chauffour).

Rivière du Boille (La), ancien fief, psse de Lunay et St-Rimay. — *Le Boisle, le Bouelle, xv^e au XVIII^e s.*

Ce fief consistait en une portion de la rivière du Loir depuis le moulin de la Fontaine jusqu'aux pêcheries de Cherchenois, au-dessous d'Asnières et de Fleurigny. Il relevait à foy et h. de la Sgie des Roches. En 1489 il est à Guillaume du Boille qui à cette date rend aveu à la Sgie des Roches pour « un fief de rivière, mouvant des Roches, depuis la Fontaine, paroisse de Lunay ». (En réalité, paroisse de St-Rimay).

Au XVI^e s. il est à la famille de Locques. — Alexis de Locques, et Jean Vié, époux de Marguerite de Locques, vendaient leurs droits sur ce fief en 1565 à Emond et Jean de la Chataigneraie, Sgrs de la Barre (en partie), moyennant une rente annuelle amortissable. Jean de la Chataigneraie, Sgr d'Asnières, achetait encore en 1570 et 1575 des droits sur cette rivière à N. Débaugé et André Parrain et en devenait seul seigneur.

En 1600, ce fief est encore à Jean de la Chataigneraie. — Vers 1620, il est à Marie Moynerie, veuve de feu Michel Doucet, conseiller du roi en l'Élection du Bas Vendômois. — Vers 1650 à Raphael de Gennes, Sgr de Cherchenay, qui rend aveu pour l'Ormeau, Lespine, les Pilvondières, et droit de garenne en la dite rivière (du Boisle) depuis le moulin de la Fontaine jusqu'à la rivière de M^e Louis Levasseur (sgr de Fargot et des Moulins de Bessé). — Cette rivière était dite jointe à celle de Cherchenay. — (Arch. Nat., P 686, n° 43 (1489) ; PP 50, vol. 114, n°s 45, 56, 232 et 241. — *Bulletin vendômois*, 1871, p. 134 ; 1872, p. 70 à 72. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton des Fiefs, aux mots *Boisle ou Boille, et Loir.*)

Rivière du Pont-St-Bié (Fief de la), situé psse St-Martin de Vendôme. — C'était la rivière de la rue Ferme depuis le pont St-Bié jusqu'aux moulins de St-Georges. — Ce fief relevait à foy et hom-mage lige du château de Vendôme. Il consistait en une maison proche le pont St-Bié, chef-lieu du fief, et en la garenne à eau qui se trouvait entre le pont St-Bié et le moulin du Pont St-Georges, c'est-à-dire la portion du Loir entre ces deux ponts, le long de la rue Ferme. — En 1397 et 1409 il est à Pierre de Lespine, Sgr de Meslé, qui rend aveu à la C^{tesse} Catherine pour « son ève et garenne du Loir dès le Pont-St-Bié de Vendôme jusque près des moulins du Pont-St-Georges, qui fut jadis M. Philippe de

Noyers ». — A ce fief étaient annexés 24 arpents de bois ou environ « au-dessus du Réveillon jouxte le bois de Meulé ». Il est encore au même Pierre de Lespine en 1436. — En 1494 à Jean de Renty, fils de Jacques de Renty et de Marguerite de Lespine. Il le tient de sa femme dont c'est le lot, au partage de ses p. et mère, Sgrs de Meslé.

Ce fief paraît ensuite passer avec le fief de la Grève, aux mains des seigneurs de la Salle de Vieux-Pont. — On l'a parfois confondu avec le *Fief du Pont-Saint-Bié*, situé au forsbourg de ce nom. — (Arch. Nat., P 627, n°s 52 à 57).

Rivière-Marion (La), nom donné à la portion du Loir qui s'étendait du Gué du Loir au Breuil, c^{es} de Mazangé et de Lunay. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton 1 des Fiefs, *Le Loir.* — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 180).

Robardeau, c^e de Lunay, écart du hameau de Ris.

Robardeaux (Les). — Voir *Roberdeaux.*
Robardières (Les), h., c^e de Baillou. — *La Roberdière*, xv^e s. — Ce lieu était dans la censive du château de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n° 23)

Robbé de Beauveset (Pierre-Honoré), poète érotique et satirique, né dans le Vendômois en 1714, mort à St-Germain-en-Laye en 1792. — Il était, dit-on, fils d'un gantier. Il fut élève du collège de Vendôme et dut, paraît-il, peu après sa sortie du collège, quitter sa ville natale à cause de ses vers injurieux, visant le Gouverneur. Il se fit bientôt remarquer à Paris par ses poésies libertines qui furent connues à Versailles et plurent à la Dubarry. Il obtint ainsi, de la part du roi, un logement à St-Germain. On prétend même que l'archevêque de Paris lui accorda une pension sous la promesse qu'il ne publierait pas ses vers. Il passe pour être l'auteur d'un poème anonyme des plus libertins, intitulé *Le Débauché converti*. Ses œuvres badines ont été publiées en 1801. Parmi ses autres ouvrages, on peut citer : *Odes Nouvelles*, 1749 ; *Mon odyssee*, 1760. Ses derniers ouvrages se ressentent de l'état politique de la France, et l'on sent qu'il n'a plus rien à attendre de la Monarchie. Ce sont : *La France libre*, 1791 ; *Les victimes du despotisme épiscopal*, 1792. — M. Pierre Dufay a analysé l'ouvrage de Robbé, intitulé *Mon Odyssee*, dans le Bulletin, de la Société archéol. du Vendômois (1898), et donné des appréciations sur ses autres ouvrages.

Robbé de Beauveset était parent de Masson, marquis de Pezay, près Blois. Il avait pour neveu Robbé de la Grange, Sgr du Grand-Bouchet.

Ses poésies sont de telle nature que le pays qui lui a donné naissance n'a vraiment pas à s'en enorgueillir. — (Bibl. de Vendôme, ms. 323, Mémoires de Duchemin, III, p. 156 et 167. — *Bulletin vendômois*, 1898, p. 276 ; 1900, p. 26. — Michaud, *Biographie universelle...* — Larousse, *Dictionnaire*, etc.)

Robbé de la Grange (Famille). — *Le Grand-Bouchet*, XVIII^e s.

Roberdeau (Famille). — *Marcilly*, et *Bordebure*, XVIII^e s.

Roberdeaux (Les), anc. mét., psse de Crucheray. Elle relevait du Bouchet-Touteville. — En 1379 elle appartenait à Dlle Jeanne la Freulonne qui la donnait à rente. — (Chartrier de Meslay, liasse du Bouchet-Touteville. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs, au mot *Bouchet-Touteville*).

Roberderie (La borde de la) psse de Sargé. — Elle était au XV^e s. dans la censive du fief de la Galourie. — (Arch. Nat., P 700, n° 59).

Roberdière (La), appelée aussi la Quesnière, ancien fief, psse de Fontaines. — Il relevait de Montoire et appartenait en 1634 à Jeanne Tesnière. — Il y avait aussi là un censif qui relevait de la Fosse. — (Arch. Nat., P 644 et 657, n° 33).

Roberdière (La), lieu habité au XVI^e s., psse de Gombergean. — (Titres de Poulines, 1526).

Roberge (Famille). — *Langeron*, XX^e s.

Robert (Famille). — *Bordebure* (de Marcilly), XV^e s.

Robert (Rotbertus), huitième abbé de la Trinité, 1144 à 1160, du temps du comte Jean I^{er}. — Il paraît avoir été prieur de Villedieu sous le nom de *Robertus de Alneris* (Trinité 535). — Il succédait à l'abbé Hubert. C'est à lui que l'on doit la taxe imposée à tous les prieurs de la Trinité, pour l'entretien de la bibliothèque du couvent. — Il mourut le 11 janvier 1160 et eut pour successeur Guillaume. — (*Carl. Trinité*, voir table onomastique et celle du 4^e vol. aux mots *Robertus* et *Robert*. — Abbé Simon, II, p. 191. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1370).

Robichon (Famille). — *La Robichonnière*, XIV^e s.

Robichonnière (La), h., c^e de Choue, 23 hab. — Ancien fief relevant à foy et h. du Petit-Bouche. Il prit son nom d'une famille Robichon qui possédait ce lieu à la fin du XIV^e s. — Dans la tenue de la Robichonnière, se trouvaient deux fermes, la Foucaudière et la Fiselière, aujourd'hui détruites. — Ce lieu de la Robichonnière devait une rente de 6 livres 10 sols à la fabrique de Choue par suite

du legs de Catherine Loiseau au XVII^e s. — (Arch. Nat., P 702, n° 1. — Abbé Chéramy, curé de Choue, notes manuscrites).

Robin-Duvallet (Famille). — *Le Domainne* (de la Ville-aux-Clercs), la *Gaudinière*, XVIII^e s.

Robineau (Famille). — *La Roche-Vermand*, XV^e s.

Robinerie (La), f., c^e de Droué.

Robinet de la Serve (Famille). — *Bois-freslon* XIX^e s.

Robion (Famille). — *La Rousselière* (de Mondoubleau), XVII^e s.

Rocantuf. — Voir *Rocgentuf*.

Rocca (Nonce), né à Tunis en 1837, d'une famille française originaire de Gènes et fixée en Corse depuis plus d'un siècle. — Il fut élève du lycée de Vendôme et c'est à ce titre qu'il figure ici. — Il fut professeur au collège St-Louis de Tunis et ailleurs, puis employé de banque. — En 1873, on le nomma membre français du contrôle de la commission internationale financière tunisienne. Le Bey de Tunis le nomma inspecteur du collège Sadiki, collège arabe-français, où l'éducation se donne à l'Européenne. Il est mort le 24 juin 1881. — Rocca se distinguait par une grande variété de connaissances, et par une réelle élévation de caractère et de sentiments, et un étonnant désintéressement. — Il était membre de la Société archéol. du Vendômois. — Il a produit pas mal d'ouvrages dont la liste est donnée par Charles Bouchet au *Bulletin vendômois*, parmi lesquels on remarque : *La part des Corses dans la défense nationale*. — *La France en Orient depuis les rois francs jusqu'à nos jours*, etc. — (*Bulletin vendômois* [1881], pp. 258 à 263).

Rocé, bourg et commune du canton de Selommes, à 7 kil. N.-O. de ce chef-lieu et à 7 kil. N.-E. de Vendôme. — *Rocium*, *Rocceum*, XI^e s., *Rocceum*, XII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Rocé*, XIII^e s. (Pouillé chartrain). — *Rocceus* 1213, *Roccy* 1563, (Chartes de St-Georges).

Cette commune est bornée au Nord par celles de St-Firmin et de Renay ; à l'Est par celle de Faye ; au Sud par celles de Villetrun et Coulommiers ; à l'Est par celle de Meslay. — Elle est arrosée au nord par le ruisseau du Réveillon qui la sépare de Renay. Un petit ruisseau qu'on appelle le ruisseau de la Fontaine-Bertin, prend sa source au nord du bourg et va se jeter dans le Réveillon à St-Vrain. — La route de Blois à la Ville-aux-Clercs traverse cette commune et son bourg. Le bourg a une station du tramway de Vendôme à Orléans.

Lieux habités : — Son bourg qui comp-

te 159 hab. — Les Maisons-brulées. — La Brémaudière. — La Chaise. — La Rossignolière. — La Mollière. — La Cigogne. — La Touche-Chenard. — La Coustière. — La Folie. — L'Ormeau. — La Cour de Rocé.

Lieux-dits : — Le Marchais-Blanchet, la Butte, Gimboëuf, Vallière, Paris, la Garenne-Malon, les Prasles, les Malardes, la Croix de Rocé, la Haie-Jacquené, la Roche-Rimbault, la Noue-St-Mémert, le Marchais-Picheau, les Terres de la Tour, la Croix-Jumeau, les Burys, Morillon, le Mavoix, la Bigresse, la Noue-Guenette, le Profond-Mortier, la Pige, les Margers, les Noues-Fiolles, la Morandas, la Noue-Bout, les Claves-Jouan, les Cicogneaux, le Château-Gaillard, la Rablais, les Vaux-Crochets, la Roulière, la Cochetière ou Crochetière, la Haie de Chantenay, le Chemin des Aniers, *Bonne-Fontaine*, la Noue-Bouchère ou les Petites-Vallées, la Grenouille ou les Claves, Jouan, les Noras, la Haute-Prasle, le Portal ou Barbédère, la Palue, la Croix de la Cigogne, l'Aitre-Courtois, la Noue-Rabby, Rochambeau, le Clos des Vignes du Beignon, le Clous-Hersant, Pellebert ou Pellebas, les Hulées, l'Aitre-Boigneau, la Vallée des Pérelles, les Soulaïres, le Marchais-Trognon, Champ-Cheperon, la Toupetière, le Vau-Normand, la Fontaine-Crochin, la Boutrochère, le Chemin des Jouaiges, Maugasteau, la Fosse-Thierry, les Barbes d'Avaines, Sigregneau, *la Fontaine-Bertin*, ancien fief, la *Boissière*, *la Rivière ou Prune-rive* (ancien fief), *la Boucherie*,

Superficie : 1.027 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Pothez. — Altitude du bourg 130 m. — Poste de Vendôme. — Perception de Villetrun. — Assemblée le dimanche 29 juin, sinon le dimanche suivant.

Population : — 66 paroissiens ou feux au XIII^e s. — 67 feux en 1762 (Expilly). — 130 communicants, XVIII^e s. — 179 habitants en 1762. — 232 en 1806. — 236 en 1812. — 257 en 1824. — 281 en 1831. — 260 en 1836. — 272 en 1841. — 255 en 1846. — 250 en 1851. — 247 en 1856. — 244 en 1861. — 266 en 1866. — 267 en 1872. — 283 en 1876. — 300 en 1886. — 380 en 1891 (construction du Tramway). — 257 en 1901. — 238 en 1906. — 234 en 1911.

Les registres paroissiaux de Rocé commencent en 1612. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : De la Coubre ou Coudre, Gobinet, du Vigneau, Oubry, de Renault, de Thizart, de Grenaisie, de Varmaise, de Racine, Souin de la Sansonnière, de Fromentière, de Courcy,

Guischard, Berruyer, Henriau, de Ranty, Bourru, Goislard, Bigot des Bordes, de Lestang, de Cambis, de Frémont, de Montneveu, Joubert de Montigny, le Gallois, Lelarge, de Briou, Vaumour, Dajon d'Haie de Champs, Hurault de St-Denis, de Bongars, de Boutillon, du Bouchet, de Joly, de la Forêt, Chaufourneau, de Chabot, Barentin, d'Eschallards, Petit de la Boullaye.

Curés : — Jean Pionnat, 1499. — Robert Compaignon, 1612. — Mathurin Régnier, 1629. — Jacques Pescher, 1679. — Pierre Leguay, 1707. — Belin, 1744. — Richaudeau, 1758. — Antoine Noiro, desservant, 1791, puis membre du conseil de la commune en 1793. — (Vacance jusqu'en 1852). — Bazin, 1852. — Mouzé, 1858. — Goupil, 1861. — (Vacance à partir de 1879).

Maires : — Cornet, 1792. — Barthélémy Huet, 1804. — Paul Carouget, 1807. — Jean-François Tardiveau, 1818. — Poignant, 1834. — Gaulier, 1846. — Claude Debenne, 1848. — Gauthier, 1852. — Plet, 1855. — De Deservillers, 1871. — Brisset, 1876. — Cottereau, 1878. — Callu, 1881. — François Ménard, 1885. — Léon Hogu, 1893.

Avant la Révolution, la psse de Rocé était du doyenné de Selommes, archidiaconé de Vendôme, et du Bailliage ainsi que de l'Élection de Vendôme. Elle suivait la coutume de Blois. — L'archidiaconé de Vendôme présentait à la cure, qui au XIII^e s. était dite d'un revenu de 22 livres, et de 700 livres au XVIII^e s.

L'église est dédiée à St-Pierre et est tout au moins du commencement du XII^e s. — À l'intérieur on trouve une inscription à la mémoire de Guillaume Gobinet, possessionné dans la paroisse sans que nous ayons pu savoir quel était son manoir. Voici cette inscription dont les vers à force de naïveté deviennent grotesques.

*Plongés dans le repos que l'on trouve au tombeau,
Et libres des affrons que nous fait la Nature,
Guillaume Gobinet et Ambroise Pineau
Font maintenant ici leur fatale demeure
La mort qui les voyait unis étroitement
Pour rompre une union si sainte et si parfaite
Mist la main au cousteau et dans ce monument,
Enveloppa l'ardeur de leur flame secrète,
Mais Amour ne pouvant supporter ce mespris,
Ni les ressentimens d'un affrons si notable,
A, là haul, devant Dieu rémy leurs esprits,
Et leurs corps en ce lieu vénérable.
Donc, pour ces deux esprits et ces corps abattus,
Que le deuil à nos cœurs ne donne point d'alarmes
Car puisqu'ils sont allés d'où ils étaient venus,
Faiet tort à leur repos qui leur donne des larmes.*

La cloche de Rocé porte pour inscription : — *L'an 1865, j'ai été bénite par l'abbé Goupyl, curé de cette paroisse. Je m'appelle Marie-Louise-Hippolyte. J'ai pour parrain M. Guy L. J. de Lavau, ancien conseiller d'Etat, préjet de police en 1821 et pour marraine Mad. de Sclaberry, son épouse, propriétaire de la terre de Meslay, comme héritiers de leur oncle M. Hippolyte de Laporte, bienfaiteur de cette paroisse.*

Rocé était parmi les fiefs relevant tout d'abord de Beaugency, qui devinrent de bonne heure fiefs blésois, par suite de l'absorption de la seigneurie par le comté de Blois.

Dès 1067 l'abbaye de la Trinité avait reçu là en don un manse de terre, de la part d'Adèle, femme de Joscelin Bodeau, qui voulait avoir sa sépulture dans l'enceinte du couvent. Elle se faisait autoriser par ses deux frères Lancelin et Hervé de Beaugency, dit Hervé de Lavardin, parce qu'il était par sa femme seigneur de Lavardin. Un certain Vitalis de Roccio est parmi les témoins de l'acte.

Au XII^e siècle, une autre donation fut faite à la Trinité par un certain Boellus de Beaugency d'une autre terre située encore à Rocé, parce que les moines avaient fait l'ensevelissement de sa femme ; et Boellus, fils du premier, donna son consentement à cet acte, puis le contesta, mais enfin cessa d'y faire opposition, et abandonna ses revendications en l'année 1135. Ce sont là les origines des possessions de la Trinité à Rocé.

La seigneurie de Rocé fut parmi les fiefs blésois devenus vendômois en vertu de l'accord entre les comtes de Blois et de Vendôme en date de 1329. Il paraît ressortir de l'acte de bornage de ces comtés en 1340, que les fiefs de Rocé étaient partagés entre Philippe de Ponce, prévôt de Vendôme et Fouquet Pointvillain, (de la famille des seigneurs de Fargot près Montoire). En arrière fiefs relevant de ce Philippe de Ponce, plusieurs vassaux tenaient la terre de Rocé, c'étaient : Philippe Couvert-de-Fer, avec son arrière vassal, N. de Monceau ; Jean Turreau, Geoffroy Borel, Geoffroy Cornu, avec ses arrière vassaux qui étaient Jean Soireau, Hue Grosvillain, Macé Lorivière, Pierre Thierry, N. Guiperé, Guyot Bothéreau et N. Chevalier. Ce fief semble ainsi divisé au XIV^e s. entre un grand nombre de personnages et de maisons religieuses.

La dime de Rocé en 1340 étant estimée valoir 6 muids de grain, valant 13 livres 8 sous, appartenait à Henri et Gilles Thierry et relevait en fief de M. Hubert de la Ferté.

En 1363 ces dîmes étaient partagées, un tiers étant à la femme de Boos-Brun, écuyer, ce tiers échut plus tard aux églises St-Martin et Ste-Madeleine de Vendôme ; un tiers à Jean de Beaussé puis à N. Leveillé et depuis à la Maison-Dieu de Vendôme, et enfin à l'Oratoire. Ces deux tiers relevaient en fief de la seigneurie de Villeclèche, puis de Villemarest, paroisse de Faye, mais furent amorties plus tard. Un sixième avait été donné par Jean Thierry au chapitre St-Georges de Vendôme. Cette partie de dime relevait de Courtiras. Quant au dernier sixième, il paraît avoir été à l'abbaye de la Virginité.

L'Institution religieuse la mieux pourvue à Rocé était le chapitre St-Georges de Vendôme. Un chanoine de cette collégiale en 1213 lui avait donné le Château-Chevard ou Chenard dont le fief s'étendait sur partie du bourg de Rocé.

En 1395 les chanoines achetèrent encore une partie de la seigneurie de Rocé pour employer la somme de 1160 francs qu'ils avaient reçus de la comtesse de Vendôme à l'effet de faire l'anniversaire de la mort de son mari, décédé en 1393.

En 1417 ils y ajoutèrent le reste de la seigneurie qu'ils achetèrent de Pierre Bégin, bourgeois de Vendôme, lequel ou son père appelé aussi Pierre Bégin l'avait acquis en 1366 de Jean, dit Vigoureux, écuyer, et de Jeanne de Plainvilliers (ou plutôt Jeanne Poinvillain), son épouse.

La réunion de ces fiefs forma ce qu'on appela la seigneurie de la Court de Rocé qui resta aux mains des chanoines jusqu'à la Révolution. — (Voir *Touche-Chenard, Béginnière, Court de Rocé, Boucherie, Ormeau.*)

Les chanoines de St-Georges, pendant la peste qui désola Vendôme en 1516 et 1517 se retirèrent en grande partie à Rocé. Là, dans l'église du lieu, ils célébraient leur office canonical tout comme dans la collégiale du château. Ils rentrèrent à Vendôme en 1517. Ils retournèrent encore à Rocé en 1530 ou 1531 au cours d'une autre épidémie.

Les chanoines, pour leur *Court de Rocé* et fiefs annexés, devaient au château de Vendôme foy et h. et « une pièce d'or de service au coin du roi ».

L'abbaye de Marmoutier avait aussi une ferme à Rocé même. Cette ferme, au XVII^e s. était parmi celles qui se trouvaient réunies à la menze conventuelle de l'abbaye.

En 1761, le roi Louis XV, agissant comme duc de Vendôme, vendait pour une rente annuelle de 15 livres, à Pierre-Jean-François de la Porte, seigneur de

Meslay et de la Touche-Chenard, les droits honorifiques appartenant aux ducs de Vendôme dans l'église de Rocé. Et cette aliénation était confirmée en 1771 par *Monsieur*, comte de Provence, frère du roi Louis XVIII (qui fut au XIX^e siècle le roi Louis XVIII) et qui avait dans son apanage le duché de Vendôme. Ce fait donnait à M. de la Porte le droit de se faire qualifier seigneur de Rocé, mais les droits de suzeraineté sur la seigneurie restaient au titulaire du duché.

Arch. Nat., P 609, n° unique, fol. 840 à 847 (1546) et fol. 975 ; P 623, n° 56 ; P 648, n° 95 ; P 661, n° 20 ; P 714, n° 148 ; PP 50, vol. 116, n° 8. — Arch. Loiret, A 1624, (1772) et A 1655, (1761 et 1771). — Arch. L.-et-Cher, G 226, 287 à 289 ; H (Oratoire) ; Q (District de Vendôme), n°s 127, 161, 165, 276, 492 à 497, 717. — Abbé Simon, t. I, p. 201. — *Cart. Trinité*, 182, 476, 856. — *Bibl. Vendôme*, manuscrits : 1^o ms 285 ; 2^o ms, 286 ; 3^o Mémoires de Duchemin de la Chesnaye, t. II, p. 193 ; 4^o Album Launay, t. III, p. 125 ; 5^o Calendrier du chapitre de St-Georges par le Chanoine de Bellay. — Guérard, *Pouillé chartrain du XIII^e siècle*, (Rocé). — *Compte rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, pp. 310, 323, 385. — *Bibl. Nat^o*, Fonds Brienne, n° 309, fol. 123 (1329 et 1340). — Passac, p. 90. — Pétigny, pp. 82, 200, 544. — Launay, *Répertoire*, p. 128. — *Guide du Touriste dans le Vendôme*, p. 409. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 663. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s. conservées au XIX^e s. par M. l'abbé Plat. — Expilly, *Dictionn. géographique*.

Roc-en-Tuf. — Voir *Rocgentuf*.

Rochambeau (Famille de). — Voir *Vimeur de R...*

Rochambeau (Joseph-Charles de Vimeur, marquis de), Chev., Sgr des psses de Thoré et de Villiers, et des fiefs et villages de la Tour-de-Varennes, la Boissière, St-Hilaire, Vaucroix, la Garrelière, la Barre, la Norraye, Bazineau, Benne, Villarceau et autres lieux, bailli d'épée du duché de Vendôme et pays du Haut et Bas Vendômois, gouverneur pour le roi des villes et châteaux de Vendôme et lieutenant des Maréchaux de France dans l'étendue de la dite province et celle du Perche-Gouet, et juge du Point d'Honneur dans les mêmes pays, Chev. de l'Ordre royal et militaire de St-Louis et Chev. commandeur des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare. — Tels étaient les titres que possédait ce personnage sur la fin de sa vie. — Il était né en 1698 et décéda à Vendôme le 19 décembre 1779. Il avait été nommé bailli d'épée du duché en 1723, puis en 1728 gouverneur du pays, en remplacement de François-Louis du Bellay, décédé. (Voir *Rochambeau* [château]). — Il fut le père du maréchal de Rochambeau. Il eut pour successeur comme gouverneur de Ven-

dôme son petit-fils Donatien-Marie-Joseph, fils du Maréchal. — (D'Hozier Reg. II, 2^e partie, *général des Vimeur*. — Titres vendômois divers. — Reg. paroiss. de Thoré, *passim*).

Rochambeau (Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, marquis de), Maréchal de France, né à Vendôme le 1^{er} juillet 1725, mort au château de Rochambeau, près Vendôme, le 12 mai 1807. Il était fils de Joseph-Charles de Vimeur, marquis de Rochambeau, gouverneur de Vendôme et du Vendômois et de Marie-Claire-Thérèse Bégon. Il fit ses études au collège des Oratoriens à Vendôme, servit d'abord au régiment d'Allemagne en 1742. Il était colonel au siège de Maestricht en 1748 et brigadier d'infanterie à l'expédition de Minorque en 1756 ; il fit en cette qualité la guerre de Sept ans pendant laquelle il sut créer les compagnies d'élite qui donnèrent lieu plus tard à la formation des chasseurs à pied. Il commandait le Royal-Auvergne au fameux combat de Closterkamp, et fut nommé maréchal de camp en 1761 et lieutenant général en 1779. Il fut alors choisi pour commander en chef l'expédition chargée de soutenir la cause de l'Indépendance Américaine et qui devait finir par la prise de Yorktown en 1781. Rentré en France, il fut nommé chevalier du St-Esprit puis maréchal de France, avec Luckner, le 28 décembre 1791.

Il commandait alors l'armée du Nord opposée aux Autrichiens ; mais en conflit avec Dumouriez, ministre de la guerre, il donna sa démission en 1792 et se retira dans sa terre de Rochambeau. Il fut arrêté sous la Terreur, enfermé à la Conciergerie et ne dut son salut qu'au 9 Thermidor. Il passa néanmoins en jugement en l'an III, mais fut acquitté à l'unanimité (10 octobre 1794). Napoléon le comprit dans une promotion des grands dignitaires de la Légion d'Honneur en 1804. Il mourut en 1807 laissant pour veuve Jeanne-Thérèse Tellès-Dacosta qu'il avait épousée en 1752, qui mourut elle-même le 17 mai 1824, et dont il eut un fils, le général de R. (voir sa notice).

Le maréchal de Rochambeau fut enterré au cimetière de Thoré. Son ami César-François-Jacques de Lardière composa son épitaphe, la voici :

Il n'est plus ce Nestor des guerriers d'un autre âge.

De Washington l'émule, il fut tout à la fois

Un héros par ses exploits

Et par ses vertus un sage.

Une statue fut érigée au Maréchal de Rochambeau, à Vendôme, sa ville na-

tale, en 1900, au moyen d'une souscription publique. (Fernand Hamar, sculpteur). — (Biblioth. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, III, p. 168. — Biographies diverses. — Passac, p. 200).

Rochambeau (Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, C^{te} de), fils du maréchal de Rochambeau, né à Rochambeau en 1750, mort des suites de blessures reçues à la bataille de Leipzig en 1813. — Il était colonel en 1779 et accompagna son père dans son expédition d'Amérique en 1780. Il était lieutenant général en 1792. Il fit reconnaître la République à la Martinique dont il avait été nommé gouverneur ; mais il y fut battu l'année suivante (1793) par les royalistes insurgés. En 1796, il était nommé gouverneur de St-Domingue, mais n'y réussit pas. En 1800 il commandait une division à l'armée d'Italie. En 1802, il commandait l'expédition de St-Domingue, mais il y fut abandonné par la métropole et dut capituler devant les Anglais. Ceux-ci le gardèrent 8 ans prisonnier, et ne le relâchèrent qu'en 1811. Il commandait une division à la bataille de Leipzig, et y reçut plusieurs blessures dont il mourut peu de temps après (1813).

Il avait été nommé gouverneur de Vendôme, et grand bailli d'épée du Vendôme en 1779, à la mort de son grand père. Comme tel, c'est lui qui présida l'Assemblée de la noblesse convoquée pour élire aux Etats généraux en 1789. Il avait eu, entre autres, un fils, le colonel de Rochambeau. — Voir *Rochambeau* (château). — (Biographies diverses. — Etat civil de Thoré, etc.).

Rochambeau (Achille Lacroix de Vimeur, M^{is} de) né en 1836 à Beauvais (Gard), mort à Rochambeau en 1897. — Il fut adopté dans les formes légales par le marquis et la marquise de Rochambeau qui n'avaient pas d'enfants, et devint ainsi le continuateur de leur nom et l'héritier de tous leurs biens. Il était parent proche de Paul Lacroix, connu dans le monde des lettres sous le nom du *Bibliophile Jacob*, et sans doute avait dans le sang ce goût des études historiques et bibliographiques dont il donna toute sa vie des preuves sans nombre. En 1862, il fut parmi les fondateurs de la Société Archéologique du Vendômois, et de ce jour en devint un des membres les plus zélés et les plus travailleurs. Quatre fois il en fut président et se trouva presque toujours de son bureau. Il s'attacha spécialement aux découvertes de l'histoire locale. On lui doit à ce sujet un grand nombre d'opuscules et d'articles qui ont paru dans le Bulletin Vendômois et ail-

leurs et dont on trouve la liste dans le dit bulletin, (t. xxxvii, 1896, p. 42). Ses œuvres les plus remarquables sont : *Monographie de Thoré*, 1866 ; *La famille de Ronsard*, 1868 ; *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1877 ; *Biographie Vendômoise, ou dictionnaire des hommes illustres de Vendôme*, 1884, œuvre inachevée qui s'arrête à la lettre D. ; et par-dessus tout : *Le Vendômois, Epigraphie et Iconographie*, 1889 et 1894. Ce dernier ouvrage a été achevé par lui alors qu'il avait déjà sa santé fort ébranlée, et se ressent de cet état, surtout dans son second volume où les notes ne sont pas aussi bien coordonnées que dans le premier.

Le M^{is} de Rochambeau fut du nombre des Français qui furent invités en 1881 au centenaire de la proclamation de la République Américaine ; le nom qu'il portait le fit fêter avec enthousiasme par la population des Etats-Unis. C'est à la suite de ce voyage qu'il publia son livre sur Yorktown, contenant le récit détaillé de ce voyage.

Il avait épousé en 1864 M^{lle} Dutey-Harispé, petite nièce du maréchal Harispé dont il eut plusieurs fils. Trois de ces fils et plusieurs petits-fils lui ont survécu. Il avait été élu conseiller général du canton de Vendôme, mais la guerre de 1870 l'empêcha de siéger. Il fut en 1871 remplacé par Bozérian. Il fut la même année nommé président du Comité National Vendômois pour réparer les désastres de la guerre et s'acquitta de sa tâche avec un zèle et un succès reconnus. — (*Bulletin vendômois*, 1898, pp. 21 à 46, etc.).

Rochambeau, château et hameau, c^e de Thoré, 85 hab. — *Rochambeault*, xvi^e s. — Ancien fief et seigneurie, mouvant du château de Vendôme à foy et hommage simple. Il ne comportait qu'un grand censif avec droit de basse justice.

Ce château est bâti au Nord-Est de la colline, sur le bord du Loir et regarde Villiers. C'était, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, un castel défendu par des murailles pourvues de tours et de fossés qui ont été détruits par le Maréchal de Rochambeau. Celui-ci a fait ajouter aux bâtiments du château les deux gros pavillons qui le flanquent et pourvut le tout d'un toit mansardé, remplaçant une toiture plus élevée. Il fit en outre couper les meneaux des fenêtres. (On a le droit de critiquer ces rénovations). — Les fondations des des anciennes tours d'angle des murailles se voient encore dans la rivière du Loir lorsque l'eau est basse et claire. La basse cour du château se trouve dans une

sorte d'énorme puisard entouré de rochers abrupts. On y accède par un vaste passage voûté en plein rocher. Une avenue très pittoresque longue de 2.800 mètres, bordée de vieux arbres et resserrée entre le coteau et le Loir conduit de Varennes au château et est une des curiosités du Vendômois. Dans le coteau sont percées des grottes nombreuses dont quelques-unes pourraient bien avoir été habitées aux temps préhistoriques.

C'est dans les carrières de Rochambeau, paraît-il, qu'on aurait tiré la pierre qui servit à reconstruire l'église de la Trinité de Vendôme au xv^e siècle (mais plutôt à Rocheboyau). — Entre Varennes et Rochambeau, dans une de ces grottes ou carrières de Rochambeau, le duc de Beaufort trouva, dit-on, un refuge au temps où il s'évada de Vincennes (1643). — Une cave qui l'a abrité, a conservé le nom de Grotte de Beaufort.

Les sires de Rochambeau étaient aussi Sgrs de Thoré, au moins à partir du xv^e s. et il semble qu'ils aient hérité par le fait des droits des anciens maires héréditaires de Thoré, qui tenaient leur seigneurie du Chapitre de Vendôme et portaient eux-mêmes le nom de Thoré. — (Voir Thoré).

La seigneurie de Rochambeau en 1300 est à dame Luce de Trou femme de Bouchard de Martigné, déclarée dame de Rochambeau.

Au xiv^e siècle Rochambeau paraît être à la famille Belon qui possédait aussi la Boissière de Villiers ; mais la succession non interrompue des sgrs de Rochambeau ne commence qu'à Jean de la Haye, qui suit :

I. — Jean de la Haye, éc^r, Sgr de Rochambeau au xv^e siècle, époux d'Isabeau de Belon. Le 23 janvier 1486, devant Brossier, notaire à Vendôme, il céda à Rochambeau au suivant, moyennant une rente de 110 sols tournois à l'effet de faire dire une messe matinale chaque dimanche de l'année en l'église de Thoré.

II. — Pierre Belon ou de Belon, éc^r, Sgr d'Aupuy en Beauce puis de Rochambeau, capitaine du château de Ham (en Artois), époux de Jeanne de Peigné, fille de Thomas de Peigné, éc^r, Sgr de Ménainville en Dunois, frère lui-même de Jean de Peigné ou d'Epeigné Sgr de Pray en Vendômois. En 1502, cette Jeanne de Peigné était en secondes nocces femme de Gilles de Gallon, sgr de Renay. Pierre en avait eu deux enfants : 1^o Louis, qui suit ; 2^o Christine, qui suivra après son frère.

III. — Louis de Belon, sgr de Rocham-

beau et d'Aupuy, vers 1500, prêtre, d'abord curé d'Urvilliers près St-Quentin en Vermandois, puis chanoine de l'église collégiale de St-Georges de Vendôme. Il laissa Rochambeau à sa sœur la suivante :

IV. — Christine de Belon, sœur du précédent. Elle épousa, par contrat du 19 janvier 1512, Mathurin de Vimeur, éc^r, Sgr de la Fosse d'Ambloy, second fils de Gilles de Vimeur, Sgr d'Ambloy et de Jeanne de la Roche et frère cadet de Abel de Vimeur qui avait vendu Ambloy en 1506 à François Carreau, Sgr de la Carrière. Il était fauconnier ordinaire de Monseigneur le duc de Vendôme et archer de sa Compagnie. En secondes nocces, le 15 janvier 1539, il épousa Jeanne de la Forest, veuve d'Antoine de Marrain, Sgr de Villiers en Touraine. De son premier mariage il avait eu le suivant :

V. — René de Vimeur, éc^r, sgr de Rochambeau, de la Fosse (à Ambloy) et d'Aupuy. En 1557 il était en possession des biens de son père et hérita d'Aupuy par la mort de son oncle Louis de Belon. En 1569 il est homme d'Armes de la C^{te} du Comte de Charny. Il avait épousé en premières nocces Renée de Maillé, fille de Jean de Maillé, éc^r, sieur de Ruillé et du Petit Bénéhart et de Louise de Fromentières, qui décéda le 25 mars 1557 ; et en secondes nocces, le 30 janvier 1572, Marie Salvati, veuve de Christophe du Mouchet, Sgr de Tréceaux. Il mourut le 8 janvier 1605 à 93 ans, laissant de son premier mariage pour fils le suivant :

VI. — René de Vimeur, 2^e du nom, Sgr de Rochambeau, la Boissière de Villiers et la Nourraie de Naveil, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. C'est ce René de Vimeur qui en 1594 acheta du roi Henri IV, duc du Vendôme, pour 1350 livres, mais avec faculté perpétuelle de rachat, la rivière du Loir, de Varennes au Gué du Loir, pour l'annexer à sa terre de Rochambeau. (Bibl. Vendôme ms. 325). C'est encore à lui que l'on doit l'érection en 1633 de la chapelle du château de Rochambeau dont la charte de fondation fut donnée par l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir, le 11 mai de cette année-là, la messe devant y être dite le vendredi de chaque semaine et les jours de fête. (Charte de fondation reproduite à la Monographie de Thoré, p. 181). Il épousa le 14 juin 1507, Claude Filleul, fille de Michel Filleul, Sgr des Gats près Viévy, secrétaire du roi à Blois et de Claude Courtin. Elle mourut en 1634 âgée de 65 ans et lui le 9 janvier 1639, à 82 ans. — Ils avaient eu pour enfants : 1^o René, l'aîné, qui suit ; 2^o

Renée, baptisée à Thoré le 3 nov. 1601 qui épousa René d'Arlanges, Sgr des Motais, au Perche; 3^o) Jacques, baptisé le 16 mai 1603 (inconnu); 4^o) François, le 18 nov. 1605, qui fut Sgr d'Aupuy; 5^o) Marguerite, le 22 janvier 1609; 6^o) René, le cadet, baptisé le 24 nov. 1611 (inconnu); 7^o) Claude, qui fut Sgr de Villarceau.

VII. — René de Vimeur, III^e du nom, né vers 1600, sgr de Rochambeau, Baine, (psse de Landes) Malignas, Villarceau, la Nourraie, la Boissière et le Fief-Gouffard. Il fut d'abord page de la petite écurie à 16 ans, combattit aux Ponts-de-Cé en 1620, puis fut capitaine de cent hommes d'armes du régiment de la Roche-Gouffart en 1635. Il fut député de la noblesse du Vendômois à l'Assemblée générale des Etats en 1652; gentilhomme de la Chambre en 1656. Il fut parmi les nobles de Beauce qui s'insurgèrent en 1658 contre le pouvoir de Mazarin et c'est pour cela qu'il se rendit à la Chapelle-Vicomtesse, envoyé par Gaston d'Orléans, sous couleur d'accommoder deux gentilshommes de ces contrées, en réalité pour assister à un conciliabule des conjurés. Il testa en 1673. Il avait épousé en premières noces, en 1632, Marguerite Hurault de St-Denis, fille de Anne Hurault, Sgr de St-Denis-sur-Loire, laquelle mourut le 11 juillet 1642; et en secondes noces, en 1648, Gabrielle de Fleury-Culant, veuve de Samuel de Félius, Sgr de Bantelu, et fille de Philippe de Fleury, dit de Culant, Sgr du Buant et de la Boissière, lieutenant colonel du régiment de Candale et de Ester de Félius de Bantelu. Elle arrivait à Rochambeau avec une fille de son premier mariage, Anne de Félius, qui abjura le protestantisme à Thoré à l'âge de 17 ans, le 28 janv. 1652, et épousa dans la même église le 26 oct. 1659 Claude de Crèvecoeur, chevalier, Sgr de Gilles. — De son premier mariage avec Marguerite Hurault, on lui voit trois enfants: 1^o) René, qui suit; 2^o) Joachim, baptisé à Thoré le 11 mai 1638; 3^o) Anne, le 27 mars 1640. — Et de son second mariage avec Gabrielle de Fleury, il eut encore 7 autres enfants: 4^o) François de Vimeur, baptisé le 23 janvier 1652, qui fut sgr de Samblimont et capitaine au régiment de Vendôme; 5^o) Marie, baptisée le 9 avril 1653; 6^o) Philippe-Henri, le 22 avril 1656; 7^o) Renée-Diane, le 19 févr. 1658, qui le 5 janvier 1685 devait épouser Charles de Bombelle, éc^r, major des troupes des galères du roi; 8^o) Gabrielle qui le 28 mars 1675, épousa son cousin, Robert de Félius, Sgr de Bouvernelle. — (D'Hozier lui

donne encore trois filles: une appelée Angélique, dont il ne dit rien, et les deux autres qui furent religieuses Visitandines à Blois). — Tous ces enfants partagèrent le 23 juillet 1678 la succession de leur père.

VIII. — René de Vimeur, IV^e du nom, Sgr de Rochambeau, fils aîné de René III et de Marguerite Hurault, maréchal des logis des Mousquetaires en 1668, puis capitaine au régiment de la Motte-Infanterie sous M. de la Haie, lieutenant général et amiral en 1675. Il servit au fort Dauphin (Madagascar), à Surate (aux Indes), à Ceylan, etc. Il épousa par contrat du 2 mai 1609, Elisabeth de Menou de Turbilly, fille puinée de Urbain de Menou, Sgr de Turbilly, C^{te} de Bresteau et de Marie de Chahannay, dont il eut: 1^o) Joseph-Charles, qui suit; 2^o) Urbain de Vimeur, Sgr de Chahannay, qui fut tué le 13 août 1704, au combat d'Hochstedt; 3^o) François-César, Sgr de Besne, baptisé à Thoré le 5 mars 1672, appelé *le chevalier de Rochambeau*, qui fut chef d'Escadre des armées navales; 4^o) René-Joachim, baptisé le 26 janvier à Thoré; 5^o) Gabriel, d'abord lieutenant d'infanterie, puis prêtre et curé de St-Georges du Rosay; 6^o) Marguerite-Madeleine, baptisée à Thoré le 18 juillet 1680.

XI. — Joseph-Charles de Vimeur, I^{er} du nom, Sgr de Rochambeau, de la Royauté (près d'Orléans), Besne, etc., né le 14 févr. 1670, fils aîné du précédent, d'abord mousquetaire, puis capitaine au régiment royal, époux le 20 déc. 1696 de Marie-Madeleine Brachet, nièce de Dom Benoit Brachet, supérieur général des Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, et fille d'Antoine Brachet, Sgr de la Royauté, conseiller au présidial d'Orléans. Il en eut le suivant:

X. — Joseph-Charles de Vimeur, II^e du nom, Sgr de Rochambeau, la Royauté, Besne, Villarceau etc., né le 7 janvier 1698, (voir sa notice), décédé à Vendôme le 19 déc. 1779, ayant épousé à Selommès, dans la chapelle du manoir des Effets, le 6 déc. 1718, Marie-Claire-Thérèse Bégon, baptisée à la Madeleine de Vend. le 25 déc. 1705, fille de Jean-Bapt. Bégon, éc^r, conseiller secrétaire du roi et receveur des tailles en l'Élection de Vendôme, et de Jeanne-Claire Jabre. Il en eut: 1^o) Joseph, né en... inhumé à l'âge de 8 ans (?) le 23 janvier 1725; (S'il est mort à 8 ans, il serait né avant le mariage qui eut lieu le 6 déc. 1718); 2^o) Jean-Baptiste, baptisé à la Madeleine de Vend. le 27 janv. 1721 qui décéda le 30 août 1722; 3^o) Jean-Baptiste Donatien, qui suit (c'est le maréchal de Rochambeau); 4^o) et 5^o) Deux autres enfants dont l'exis-

tence est constatée par l'acte suivant extrait des registres de la Madeleine de Vendôme et qui vaut la peine d'être reproduit: — « L'an 1745, le 22 août, ainsi qu'il nous a paru par un extrait en forme, ont été dans la chapelle du château de St-Cloud, suppléées les cérémonies du baptême au fils cadet et à la fille de haut et puissant seigneur messire Joseph-Charles de Vimeur, chevalier, marquis de Rochambeau, de cette paroisse, et de haute et puissante dame Marie-Claire-Thérèse Bégon, gouvernante de son altesse Sérénissime *Mademoiselle*. Le Parrain du garçon a été Son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis-Philippe d'Orléans et de Chartres, prince du sang; la marraine Son Altesse Sérén. Madame Louise-Henriette de Bourbon-Conty, duchesse de Chartres, princesse du sang, lequel dit enfant a été nommé Louis-Hector. La dite fille, nommée Philippine-Elisabeth a eu pour parrain Son Altesse Sérénissime Louis Philippe d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, pour marraine Son Altesse Sérén. Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé princesse de Conty, douairière de feu S. A. S. Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty... Inséré par moi, curé de cette paroisse, ce 18 septembre 1745... *Signé* Pommerie, curé ». — Louis-Hector décéda le 10 février 1746 et Philippine-Elisabeth épousa dans la chapelle de Rochambeau le 7 août 1754, François-Louis, C^{te} des Salles, Chev., Sgr de Vouthon, Courtemont, Dammartin, etc... capitaine au régiment d'Harcourt-Cavalerie, demeurant en son château de Vouthon, diocèse de Toul.

XI. — Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte puis marquis de Rochambeau, né à Vendôme en l'Hôtel de Courtenvau rue Poterie (Musée) appartenant à son grand-père Jabre, le 23 juin 1725 et baptisé à la Madeleine le 1^{er} juillet suivant. C'est le maréchal de Rochambeau, (voir sa notice), qui mourut à Rochambeau le 12 mai 1807 à 82 ans, laissant pour veuve Jeanne-Thérèse Tellès-Dacosta qu'il avait épousée en 1752 et qui vivait encore à Vendôme rue du Bourg-Neuf en 1815; il en eut le suivant:

XII. — Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, vicomte, puis comte, et enfin marquis de Rochambeau à la mort de ses père et gr^d-père, né le 7 avril 1755, mort des blessures reçues à Leipzig en 1813. (Voir sa notice). Il avait hérité de Rochambeau en 1807 à la mort de son père le Maréchal. De sa femme Françoise Eléonore de Jouvencel des Ursins de Harville, il laissait trois enfants: 1^o) Auguste-Philippe, qui suit; 2^o) Cons-

tance-Thérèse, née le 27 novembre 1784, décédée à Paris le 1^{er} décembre 1866, veuve de Alexandre-Louis Valon du Boucheron, général C^{te} d'Ambrugeac, (voir le château de Renay); 3^o) Une autre fille qui nous est inconnue.

XIII. — Auguste-Philippe-Donatien de Vimeur, marquis de Rochambeau, pair de France, colonel de cavalerie. Il se retira du service à l'âge de 29 ans au mois de février 1817, ayant été officier d'ordonnance de Murat, roi de Naples. Il mourut le 3 février 1868, laissant pour veuve Elisabeth-Pauline de Roques de Clausonnette qui mourut elle-même le 14 août suivant, laissant pour fils adoptif le suivant:

XIV. — Eugène-Achille Lacroix de Vimeur, marquis de Rochambeau né en 1836, propriétaire de Rochambeau en 1868 à la mort des précédents. (Voir sa notice). Il mourut le 2 sept. 1897 à 61 ans, laissant pour veuve Isabelle Dutey-Harisppe dont il eut trois fils: 1^o) Philippe, qui suit; 2^o) René; 3^o) Guy, officier d'infanterie. — La marquise Achilde de Rochambeau possède encore aujourd'hui l'usufruit de Rochambeau, la nue-propriété ayant été dévolue à son fils aîné le suivant:

XV. — Philippe-Donatien-Paul Lacroix de Vimeur, M^{is} de Rochambeau, décédé lui-même le 13 juillet 1899 à 33 ans, laissant pour veuve Valentine Auvray, dont cinq enfants parmi lesquels l'aîné qui suit:

XVI. — Jean Lacroix de Vimeur, marquis de Rochambeau, âgé de 22 ans (1914), officier de cavalerie.

Le château de Rochambeau possède de nombreux souvenirs de la campagne d'Amérique et des portraits des maréchaux de Rochambeau et Harisppe et encore deux tableaux remarquables représentant la bataille de Yorktown.

D'Hozier, Registre 2, 2^e partie, *Généalogie de la famille de Vimeur*. — Arch. Nat., P 624, n^o 1; P 712, n^o 19; Q 1, 443. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 200; 1864, p. 117 et 126; 1865, p. 218. — 1880, p. 92; 1887, pp. 233 à 242; 1889, p. 69; 1895, pp. 204 et 231; 1899, p. 253. — A. de Rochambeau, *Monographie de Thoré*, pp. 17, 23, 31, 34, 35 à 39, 102, 103, 173 à 190, 200. — Bibl. de Vendôme, manuscrits: 1^o Titres de la terre de Sausnières, aux Cartons de la Soc. archéologique; 2^o Mémoires de Duchemin, I, pp. 79 à 82 et II, p. 501. 3^o Album Launay, I, pp. 111, 112 et 113. — Registres paroissiaux de Thoré, *passim*; de la Madeleine de Vendôme 2 ou 3 juillet 1725 et 21 déc. 1779; d'Arènes, 21 déc. 1779, etc. — Passac, pp. 62 et 25, 99 à 266. — Pétigny, pp. 368 et 651. — Launay, *Répertoire*, p. 145. — Rochambeau, *le Vendômois épigraphique*, I, pp. 208 à 214. — *Guide du Touriste dans le*

Vendômois p. 233. — R. de St-Venant, *La Seigneurie de Renay*, etc., pp. 27 à 31, 85, 86, 113, 147.

Roche (Famille de la). — *La Roche* (de St-Firmin) XIII^e s.

Roche (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XIX^e s.

Roche (La), f., c^e de Coulommiers. — Voir la Roche-Isoart.

Roche (La), c^e de Crucheray. — Voir *Roche-Bourgogne*.

Roche (La), c^e des Hayes. — Voir *Roche-Perdriel*.

Roche (La), éc., c^e de Longpré. — Il est possible que ce lieu ait été le fief possédé au XVII^e s. par les seigneurs de la Noue-St-Amand et de Martigny. — (Voir ces mots).

Roche (La), c^e de Naveil. — Voir *Roche-Prépatour*.

Roche (La), f., c^e de St-Amand. — Cette ferme était autrefois de Lancé, mais a été rebâtie au XIX^e siècle sur le territoire de St-Amand. — *La Roche-les-Champrogers*, en la paroisse de Lancé, (Bornage des Comtés 1340). — Elle dépendait du prieuré de Lancé et fut vendue national^t en 1791 pour 16.300 livres. (*Cart. blésois de Marm.* ch. 590. — *Bibl. Nat.*, Fonds Brienne, vol. 309, fol. 123, Bornage des Comtés de Blois et de Vendôme 1329 et 1340).

Roche (La), f., c^e de St-Arnoul.

Roche (La), c^e de St-Firmin. — Voir *Roche-Bodard*.

Roche (La), ancien fief, situé sans doute psse de St-Rimay, dont se disaient seigneurs au XVII^e siècle, les sgrs de Fleurigny. — (Rochambeau, *la Famille de Ronsard*, p. 280. — *Arch. L.-et-Cher* E 99).

Roche (La), c^e de Savigny. — Voir *Roche-Grignon*.

Roche (La), c^e de Sougé. — Voir *Roche-Vermand*.

Roche (La), f., c^e de Villerable. — Voir *Roche-Haye*.

Roche (La Basse), f., c^e de Villerable. — C'est un démembrement de la Roche-haye. — Voir *Roche-Haye*.

Roche (La), éc., c^e de Villetrun.

Roche-Badran (La), ancien fief, au hameau de la Chape, psse St-Bienheure de Vendôme. C'est le fief où se trouve la fontaine de Badran. — Il appartenait au chapelain de la chapelle de la Purification en l'église St-Georges. — (*Arch. Nat.*, P 609, n^o 25).

Rochebadouin (La), ou *la Cour de Ternay*, ancien manoir dont on rencontre encore les douves au-dessus de la Cour de Ternay. C'était le chef-lieu de la seigneurie de Ternay. — On l'a confondu

avec le manoir de Pins-et-Turnay, situé paroisse de Villavard. — Voir *Ternay* (seigneurie).

Roche-Beaugency (L'aitre de la), appelé aussi la Rivière, près Langeron, psse de Lavardin. — Il appartenait au prieuré St-Genest de Lavardin, suivant un aveu de 1467. — (*Arch. Nat.*, P 661, n^o 67).

Roche-Bodard (La), château et ferme, c^e de St-Firmin. — *La Roche-sous-Lisle* XIV^e s. — *La Roche-St-Firmin* XVI^e s. (*Cart. de la Trinité*). — *La Roche* (Cassini et Etat-Major). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. de la chatellenie de Lisle.

En 1226, Gilles de la Roche donnait aux moines du Petit-Citeaux des terres à St-Firmin. — En 1374, la Roche est à Jean de Morès, l'aîné, qui en fait l'aveu à la Trinité. — En 1409, à Jean de Nocé, qui moyennant 100 sous, vend aux habitants de St-Firmin le droit de passage au travers de ses prés pour aller à l'église. — En 1444 au même ou autre Jean de Nocé. Il est aussi seigneur de Teillé. — En 1445, la Roche est aux mains de Alienor Dupuy, veuve de Jean de Nocé, et remariée à Geoffroy Bonenfant. En 1475 elle demeure à St-Georges-sur-Loire, remariée en troisième nocés à Raoulin Le Boucher. — En 1462 et 1483, la Roche est à Pierre de Nocé, qui la vend au suivant :

Jean Cueillette, Sgr de Chicheray, acquéreur du précédent en 1488. Il rend alors aveu à l'abbé de la Trinité, pris comme seigneur de Lisle. — En 1493, le même Jean Cueillette en faisait bail et transport à l'abbé et couvent de la Trinité pour tenir lieu des quatorze livres tournois de rente que le dit couvent avait droit de prendre sur Chicheray.

En 1502 la Roche était revenue entre les mains de la famille de Nocé. Cette année là, elle est à Jehannot Lelièvre, Sgr de Beauvoys et de la Roche à cause de sa femme Marguerite de Nocé, fille et héritière de feu Pierre de Nocé. — En 1549 et 1550 ce fief est à Georges Bonneau ou plutôt Bruneau, Sgr de la Roche. — En 1576, à Jacques Bruneau, demeurant à Tours, dont le fils Jacques Bruneau est étudiant à Poitiers. — En 1588, à Jacques Bruneau, Sgr de la Roche qui est parrain à Lisle. — En 1611, à Hector Le Courtois. — En 1629, à Florent de Lorme, officier du roi, Sgr de la Roche et Vaumorin. Il a d'un premier mariage une fille, Anne de Lorme. Il épouse en secondes nocés, en 1632, Marguerite Huet, dame de Villebresme, veuve de Jean Gouillard, Sgr de l'Epau, dont il a un fils, Odard de Lorme, qui va suivre. Marguerite

Huet est veuve pour la seconde fois en 1638 et meurt en 1662.

En 1639, la R. est à N. Olivier, Sgr de la Thuinière, époux de Anne de Lorme, fille aînée du précédent. — En 1653, ce fief, avec Vaumorin, est à Odard de Lorme, fils de Florent et de Marguerite Huet. Il est époux de Michelle de la Porte, laquelle paraît fille de Anne de la Porte, officier de bouche du roi, et de Florimonde Doublet, qui devint dame de la Rondelière. Michelle de la Porte décéda en 1667 s'étant jetée dans son puits dans un accès de folie. Ils ont pour fils le suivant :

Odard II de Lorme, seigneur de la Roche, qui épousa le 7 janvier 1678, à Châteaudun, Marie Costé, fille de Léon Costé, procureur général du Dunois et de Marguerite Costé. Marie Costé décéda le 24 janvier 1729. — La Roche au XVIII^e s. est à la famille de Chabot de Moncé. (Voir Moncé).

Cette terre en 1827 était à Pierre-Louis Chapuisy, y demeurant, comme époux de Marie-Thérèse-Victorine de Chabot, fille de René de Chabot, ppre de Moncé et de la Roche, décédé vers 1807. Pierre-Louis-Chapuisy demeurait encore à la Roche en 1833. En 1840 il demeure aux Ronces, c^e de Romilly, étant veuf de Victorine de Chabot. Il avait laissé la Roche à sa fille Marie-Henriette Chapuisy épouse de Jean-Baptiste Lucas, négociant, demeurant à Châteaudun. Ces derniers vendirent en 1841 à Nicolas-Constant Chenest et Euphrasie Fortin son épouse, lesquels à leur tour vendirent en 1865 (?) à Anatole de Bodard de la Jacopière, époux de Marie Barré de St-Venant. C'est lui qui bâtit le château actuel de la Roche qui de son nom s'appela *la Roche-Bodard*. — Ils vendirent la terre de la Roche en 1896 à Marc Barbier de la Serre et à Félicie Barré de St-Venant leurs beaux frères et sœur.

Ces derniers en 1900 revendirent à Gonzague, marquis de la Barre de Carroy.

On a découvert à la Roche en 1880 des fondations de maison gallo-romaine et plusieurs ustensiles de l'époque.

Bulletin Dunois, t. IV, p. 432. — Chartrier de Renay, XV^e s. (Titres de Chicheray-Pezou). — Chartrier de l'Epau, titres de la Rondelière et de la Haie-aux-Chats. — *Arch. Nat.*, P 625, n^o 54 à 55. — *Arch. L.-et-Cher* E 161, dossier 2 et 588 ; H, Terrier de l'Oratoire. — Abbé Grauthier, Notes ms. sur le Tertre-Foureau. — *Bibl. de Vendôme*, manuscrit 285, Extrait des Titres de l'Oratoire p. 82. — Merlet, *Inventaire des Archives Communales de Châteaudun*, GG n^o 6. — *Cart. Trinité*, 776, note.

Rochebordièrre (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle joignait la Grillardièrre. — (*Arch. Nat.*, P 695, n^o 6).

Rochebouet (Famille de) — *Le Plessis-Signac*, XVI^e s. — *La Rousselière* (de Mondoubleau), *La Bausserie* (de Savigny), *La Mouchetière* (de Souday), XVII^e s. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 d'or à l'aigle de sable, aux 2 et 3 palé d'argent et d'azur de 6 pièces, à la fasce de gueules brochant sur le tout*. — (Adr. Thibault).

Roche-Bourgogne (La), h., c^e de Crucheray, 78 hab. — *La Roche* (Cassini et Etat-Major). — Il y avait là plusieurs fiefs ; un d'eux, le plus important, relevait du Fief-en-l'Air qui appartenait à l'Hôtel-Dieu de Vendôme (devenu l'Oratoire au XVII^e s.).

Les moines du Petit-Citeaux (vers Marchenoir), avaient là du bien qui leur avait été donné en 1218 par Avita de Huchigny. — En 1363, ce fief est au sire de Pray. — En 1549 à Antoine Boyer, baillif de Constantia. — En 1573, à Guillaume de la Bausse. — En 1578, à Jacques François, écuyer, fils de Jacques François, lieutenant particulier à Blois qui paraît être époux d'une fille de Guillaume de la Bausse. — En 1580, à Mathurin de la Bausse, époux de Jacquette Gallois qui est sa veuve en 1585. Ces époux paraissent avoir eu trois filles : 1^o Marie, épouse de Mathurin Randouineau ; 2^o Louise, qui en 1595 est veuve de Pierre Barentin, Sgr des Caves, avocat en parlement et commissaire des guerres ; 3^o Madeleine, dame du Plessis-Barthelemy-la-Court qui épouse Nicolas Savarre, secrétaire de la Chambre du roi.

Mathurin Randouineau est Sgr de la Roche en 1602. — En 1610 ce fief est aux enfants de Mathurin Randouineau et de Marie de la Bausse. — En 1624, à Jean de Thizard, Sgr du Coudray. — En 1742, encore aux Sgrs du Coudray-Turbot et Boursier. — En 1756, à Charles de Reviers de Mauny, époux de Marie-Hélène de Thizard. — Au moment de la Révolution, ce fief paraît être à la famille Jabre.

Un autre fief de la Roche-Bourgogne relevait de celui de Longuetouche, dit Berthault, situé psse de Lancé. (De lui relevait le lieu de la Maison-Rouge, situé aussi à la Roche). — En 1437, il est à Hardouin Viau. — En 1504 à N. Brissonnet. — En 1596, à Jean de Dampierre, éc^r, Sgr de St-Pierre. De lui, ce fief s'appela quelque temps *La Roche-Dampierre*. — Au XVII^e s. il est la propriété des Sgrs de Martigny. — En 1669, il est à Gilles Cottin, Sgr de Martigny, la Roche et la Noue. (Voir ces noms). — Ce fief suivit ensuite le sort de Martigny jusqu'à la Révolution.

Arch. Nat., P 609, n° 26 ; P 618, n° 55 ; P 619 et 620 ; P 773, 65 A (dossier Crucheray). — Arch. L.-et-Cher, G 325 ; H, registre de l'Oratoire, pp. 151, 190. — Biblioth. de Vendôme, ms 285, p. 45 (en 1363). — Titres des terres des Minières, du Plessis la Cour, de Martigny, etc. — Arch. Loiret, A, n° 1624. — Registres de St-Martin de Vendôme, 1628, de Périgny, 1602, etc. — St-Allais, *Dictionnaire de la Noblesse*, article Passac.

Rochebousseau (Famille de la). — Voir *Fesques de la Rochebousseau*.

Rocheboyau, lieu-dit, c^e de Thoré. — Ancien fief paraissant relever de Rochambeau. — Il était situé entre Varenne et Rochambeau (Arch. Nat., Q 1, 443). — Au xvi^e s., ce fief était à une famille de Gallon qui en avait elle-même hérité, comme étant issue de Jeanne de Peigné, veuve de Pierre Belon. — D'après l'abbé Simon, ce serait des carrières de Rocheboyau que l'on aurait tiré la pierre pour construire le portail de l'église de la Trinité, au xvi^e s. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton I des fiefs, [Le Loir], d'après les titres de Rochambeau. — *Bulletin vendômois*, 1895, p. 100 [d'après les titres de Renay, xvi^e s.]. — Abbé Simon, II, p. 340, note. — Arch. Nat., Q 1, n° 443, xv^e s.).

Rocheboyer, écart, c^e de St-Ouen. — *Rochebouquier*, xv^e s. (aveu de la Maladrerie 1460). — *Rochebougé*, *Lochebougé*, *Rochbugy*, *Rocheboyer*, xv^e au xviii^e s. (Titres de Villeporcher et de la fabrique de St-Ouen). — L'Aître de Rochebouquier était dans la censive du Grand Villeporcher et appartenait à la Maladrerie de Vendôme. Ses terres s'étendaient jusque sur le terrain actuel du Champ de Mars. — Le cimetière actuel de St-Ouen est établi sur ce lieu de Rocheboyer. — Il y avait là près du cimetière une villa gallo-romaine, dont les fondations se distinguent encore sous la charrue. — (Arch. Nat., P 714, n° IX ou 184. — Bibl. de Vendôme, ms 285, p. 169. — Titres de Villeporcher et de la fabrique de St-Ouen).

Rochebry (Famille de). — *Le Bois de la Coudraie*, xvii^e s.

Rochebudan (La), ancien fief, psse de Villemardy. — Il relevait nuellement du château de Vendôme, à foy et h. — (Arch. Nat., P 986, n° 28, fol. 84. — Arch. du Loiret, A 1625).

Roche-Dampierre (La) au hameau de la Roche, c^e de Crucheray. Ancien fief qui au xvii^e s. a appartenu à une famille de Dampierre, d'ou son nom. — Voir *Roche-Bourgogne*.

Rochehouart (Famille de). — *Rocheux* (de Fréteval) xviii^e s. — Armes :

Fascé ondé d'argent et de gueules de 6 pièces. — (Père Anselme).

Rochefordière (La), f., c^e de Savigny. — Ce lieu relevait de la seigneurie d'Auvine à 9 deniers de cens et 3 corvées. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Rochefort, ancienne tenue de vigne à Savigny. — Elle relevait comme fief à foy et h. de Marcé et 2 sous 6 deniers de service. — (Collection Eug. Vallée, notes manuscrites de Pasty de la Hilais d'après les aveux de St-Calais).

Rochefoucauld (Famille de la). — *St-Amand*, *La Ferrière* (en Touraine), *Pouline*, xvii^e s. — *Fréteval*, *La Gaudinière*, *Fort-Givard*, *La Blotterie*, *L'Etoile*, xix^e s. — Armes : *Burelé d'argent et d'azur à 3 chevrons de gueules sur le tout, le premier écimé.* — (P. Anselme).

Rochefoucauld (Augustin-Marie-Stanislas de la), duc de Doudeauville, 1822-1887. — Il fut renommé pour sa magnificence, la grandeur de ses réceptions, la somptuosité de ses chasses et équipages et aussi par ses bienfaits et sa grande charité. — Mais ce qui le fera vivre dans la mémoire des générations futures, c'est le fait d'avoir conçu et fait exécuter son superbe château de la Gaudinière en la forêt de Fréteval et encore l'Hospice de la Grande-Borne, appelé aussi *Asile La Rochefoucauld*. — Il avait épousé Mlle de Colbert, aujourd'hui sa veuve. — Sa mère était une Montmorency. — Il eut le malheur de voir ses deux uniques fils le précéder dans la tombe. — Son frère, le duc de Bisaccia, hérita de ses biens. Le duc de Doudeauville actuel, fils de son frère est aujourd'hui nu-proprétaire de sa terre de la Gaudinière.

Roche-Frondeboeuf (La), lieu-dit, ancien fief et manoir depuis longtemps disparu, paroisse de Fontaines. — Ses cens se payaient au lieu de Champoiseau, près la Fosse, et étaient dus le lendemain de la St-Laurent. — Il relevait à foy et h. de Montoire. Un aveu de 1408, fait à Louis de Bourbon par Pierre d'Arquené, s'exprime ainsi : ... « Et premièrement : Mon houstel appelé la Roiche-Frondeboeuf, ainsi qu'elle se poursuit en roiches, courtils et autres appartenances ainsi comme tout se poursuit avec une tousche de bois sise au-dessus des dites roiches et mes plessis et garennes à connins près entour et environs des dites choses contenant le tout un arpent ou environ avec le resuy (?) d'icelle, séant en la paroisse de Fontaines. »

Les hommes de foy de la Roche-Frondeboeuf étaient en 1408 les suivants : — Dame Huette la Rouge, dame de Roiville, à cause de son ostel et appartenan-

ces du Gué de Challé autrement les Créneaux. — *Item*, Marguerite de Challé pour son hostel et appartenances de Challé et cinq sous de service le lendemain de la St-Laurent. — *Item*, la même pour la Guissonnière. — *Item*, la même pour ses moulins du Breuil, séant ou lieu de Papeillon, avec deux arpents de terre, lesquels moulins sont de présent en ruine et ny à nul service assis comme elle dit. — *Item*, Gaudin de Voisines, pour les Epineaulx, foy et h. simple et demi-cheval de service. — *Item*, Jean du Fay.... homme de foy simple pour son hebergement de la Fousse, tant en fié que domaine. — *Item*, la femme Colin Haberye est femme de foy pour son habbergement de la Béhéronnière. — *Item*, Jean Poullain, pour son habbergement de Champoiseau. — *Item*, Gervais Fouchier, pour choses qui furent Pierre de Challé. — *Item*, les fils feu Etienne Cornu, pour terres en la paroisse de Fontaines. — *Item*, la fille feu Collin Coudor pour son estre de la Coudorie. — *Item*, Yvon de Prudhomme pour la Marquerie. — *Item*, le même pour la Fourrière. — *Item*, Jean du Guignier pour rentes inféodées. — *Item*, jalon à bailler mesures, justice moyenne et basse, etc. (A. N., P 639, n° 61).

De ce fief de la Roche-Frondeboeuf relevaient donc comme vassaux les suivants : Challay, les Créneaux, les Guissonnière, Papillon, les Epineaux, la Fosse, la Béhéronnière, Champoiseau, le Coudorie, la Marquerie, la Fourrière, etc.

Dès 1484, le fief de la Roche-Frondeboeuf est réuni à la Chatellenie de Montoire, sans doute par suite de retrait féodal. On ne connaît donc, des seigneurs de la Roche-Frondeboeuf, que celui qui fit l'aveu de 1408, Pierre d'Arquené, seigneur du Breuil de Lunay. — (Arch. Nat., P 639, nos 60, 61, 61 bis ; PP 50, vol. 41 n° 57. — *Bulletin vendômois*, 1874, pp. 113 et 115).

Roche-Giffart (La), ancien fief dont étaient seigneurs les Rochambeau au xvii^e s., et dont nous ne connaissons pas l'emplacement. — (*Bulletin vendômois*, 1887, p. 238).

Roche-Grignon ou **Roche-Montgreffier** (La), h., c^e de Savigny, 22 hab. — *La Roche-Montgreffier*, 1484, (aveu de Fargot, arch. Nat. P 639). — *La Roche-Grignon*, xviii^e s. — *La Roche* (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief, relevant à foy et h. du château de Savigny. De ce fief relevaient féodalement ceux de la Pichardière et de la Baucerie, ainsi qu'un nombreux censif sur la paroisse de Savigny. — En 1484 ce fief de la Roche, avec

celui de Montgreffier, est à Jean Le Vasseur, Sgr de Fargot et Leudon, (psse de Montoire). — En 1509 il est à Jean Bouchet, marchand à Vendôme, Sgr de la R. et Montgreffier. — En 1536, à René Le Têxier, archer de la garde du corps du roi, Sgr des Pâtis, époux de Jacqueline Boucher, fille de feu Jean Boucher. Il reste aux Sgrs des Pâtis, et en 1645, Dlle Claude de Ronsard, née en 1598, fille de feu Philippe de Ronsard et de Jacqueline Le Texier, est dite dame de la Roche, étant alors marraine à Savigny. Avec elle, le fief de la Roche, séparé alors de Montgreffier, paraît rentré au domaine des Pâtis. — (Arch. Nat., P 639, n° 42 ; P 691, n° 82 ; P 696, n° 1. — Arch. L.-et-Cher, E 90 [1536]. — *Revue du Maine*, 1884, p. 223 [article Froger sur Ronsard]. — *Bulletin vendômois*, 1876, p. 121 ; 1900, p. 321).

Roche-Guyard, lieu-dit, c^e de Mazangé. — Le prieuré de Fortan y avait des terres, du legs fait en 1617 par Jean de Salmon, Sgr du Chatellier. — (Arch. L.-et-Cher, G 1491).

Roche-Haye (La), h., c^e de Villerable. — *La Roche*, (Etat-Major et Cadastre. — Oublié par Cassini). — Anc. mét., et fief, avec droit de basse justice, relevant de Courtiras à foy et h., etc., et à 60 sous de service à chaque mutation de seigneur. — Au xiv^e s., ce fief est à Thomas Rochier, bourgeois de Vendôme ; il le vend à Gervais Mâlon et à Agnès Copelet, sa femme, qui eux-mêmes le vendent quelque temps après au Chapitre St-Georges. — Certaines terres de cette métairie étaient en outre chargées de 15 setiers de froment de rente envers le dit chapitre, et de 3 boisseaux de froment et de quatre pots d'huile à la St-Denis envers le curé de Villerable. — En 1683 elle était la résidence de René Petit, notaire. — En 1760 elle était affermée par le chapitre pour 27 setiers de blé. — Elle fut vendue nationale¹ en 1791 pour 18.100 l. — (Biblioth. de Vendôme, ms 285, pp. 26 à 52, et 332. — Arch. Nat., P 607. — Arch. de L.-et-Cher, H, (Oratoire) p. 182 ; Q, District de Vendôme, 420 ; G 304. — Titres de la terre de Pouline).

Roche-Isoart (La), h., c^e de Coulommiers. — *La Roche-Ysuart*, xiii^e s. (Cart. Trinité). — *La Roche-Issouart*, xvi^e s. (Aveux). — Il paraît là plusieurs métairies. L'une appartenait au xiii^e s. à Geofroy du Rouillis qui la donna à la Trinité ; une autre était aux chanoines de St-Georges ; une troisième, en 1546, est aux mains d'Etienne Boutry et en 1608 à ses héritiers. La dîme de ce lieu appartenait aux religieuses de la Virginité. — (Cart.

Trinité, 680. — Titres de la fabrique de l'église de Coulommiers. — Arch. Nat., P 608, et P 610, fol. 25).

Roche-Landault (La), f., et h., c^e d'Azé. — *La Roche-Lando, La Roche-Signac*, xvi^e s. (vieux titres). — *Roche-Landeau* (Cassini). — *La Grande et Petite Roche* (État-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. du duché de Vendôme (sans doute par suite de l'annexion au duché du Fief-Rorteau, au xvi^e siècle), et en outre à huit sols tournois de service annuel. Il relevait aussi de Champrond et du Bouchet-Touteville.

Au xv^e s. il consistait en maison seigneuriale, avec coulombier et cave en roc, etc., plus en la métairie de la Roche, par derrière, et il est entre les mains de a famille Signac. — En 1498, Macé Signac, valet de chambre ordinaire du roi, rendait aveu pour la Roche-Landault. C'est à cette date que ce fief paraît s'être divisé. Une partie, probablement la Grande Roche, resta à la famille Signac. — En 1503 et 1521, la Roche est à Pierre Signac, contrôleur de l'argenterie et écurie de la reine, fils de Macé Signac. Il est époux de Jeanne Suffleau qui est veuve de lui en 1523. — En 1524 l'aveu pour la Roche est fait par Mathurin Briard, tuteur de Jeanne Georget, fille de Jacqueline Signac. — En 1561 et 1592 la Roche est encore à un Pierre Signac, éc^r, Sgr du Plessis-Barthelémy et de Villeneuve-Frouville, époux de Diane de Groslot. Il est dit défunt en 1598. Il a une fille, Jeanne, et un fils Pierre, qui suit :

Pierre de Signac, éc^r, lieutenant de 100 hommes d'armes, maître-d'hôtel ordinaire du roi, chevalier de l'ordre, Sgr du Plessis-Barthelémy, la Roche-Landault, etc. (1607), époux de Madeleine de la Motte. Il en est encore seigneur en 1622. — François de Signac, sans doute fils du précédent, est Sgr de la R. en 1627 et 1634. — En 1658 la Roche-Landault était saisie sur N. Juglet, sieur de Chevilly, époux de Marguerite de Signac, demeurant à Chassay, psse de Landes, et adjugée à Jean de Courbeville, chef de fourrière du roi. Mais une partie de la Roche, dès le commencement du xvii^e siècle avait suivi des destinées différentes : — En 1502 Claude Daguiet en possédait au moins une partie, vu que dans les titres des Minières et de la Roulière, il est dit seigneur de Marcilly, la Borde et la Roche-Landault. — En 1562 Antoine Courcelles fait aveu au duché pour la Roche-Landault. — En 1576 et 1610 cette partie paraît être à Jacques Bruneau, ce qui n'empêche qu'en 1577, Pierre Plessis, tant pour lui que pour ses

cohéritiers, sieurs du lieu de la Roche-Landault, figure parmi les usagers des bois de Motteux, ainsi que le sieur Signac. En 1583 la veuve et héritiers Jean Courcelles, au lieu de Jean de Haubergeon, sieur de la Chevalinière, et maître Mathurin Briard à cause de leurs femmes, doivent foy et h. pour raison de la terre et seigneurie de la Roche-Landault, et en outre doivent chacun an à la recette du duché, au jour de Ste-Anne en juillet, quatre sols tournois de service. — En 1632, Jean de Courbeville est encore seigneur de la R.-L. ; il est époux : 1^o de Louise Norjeu, fille d'un seigneur de partie du fief de Pins-et-Turnay (en Villavard), 2^o de Catherine de Rueil. Il est chef de fourrière de la maison du roi. — En 1658 il achète l'autre partie de la Roche et en devient seul seigneur. Sa femme Catherine Drouet (ou de Rueil) en rend aveu en son absence en 1659.

En 1673 l'aveu de la Roche est fait par Catherine de Rueil, veuve du précédent. — En 1679, autre aveu pour le même fief par Léonard Hugot, époux de la dite Catherine, veuve de Courbeville, au nom de Jean, Catherine et Jeanne de Courbeville, pour la moitié de la Roche et pour lui-même pour l'autre moitié, à cause de sa femme. Catherine de Rueil veuve de Léonard Hugot est inhumée à St-Martin de Vendôme le 10 août 1701. — En 1701 la Roche est à Jean de Courbeville, lieutenant de Louveterie du roi, époux de Anne-Robertine du Hamel, laquelle, étant veuve, épouse à Azé le 18 avril 1703, Charles Caboche, sieur du Coudray, médecin à la Ville-aux-Clercs, veuf lui-même de Jeanne Prévost. — En 1707 et 1712 Jean-François-Joseph de Courbeville, écuyer, sieur de la Fosse-Alleau et de Beaulieu, possède aussi la Roche-Landault. Il mourut en 1720.

La Roche alla à sa sœur Louise de Courbeville mariée à Dominique Jabre, Sr du Plessis et de Bellessort, chef d'échansonnerie de la duchesse douairière d'Orléans. Ce dernier, le 17 février 1720 vendait la Roche-Landault à Jean de Paris, bourgeois de Paris, lequel en faisait l'aveu en 1725. — En 1732, au mois de juillet, décéda Jean de Paris, laissant de sa femme Louise Berquien, des enfants mineurs, Jean-Louis, âgé de 13 ans, Antoine-Louis 11 ans, et Marie-Louise, 14 ans. Jeanne D'Or, mère de Jean de Paris fit alors la foy pour la Roche-Landault, au nom de ses petits-enfants dont elle était tutrice. — En 1740, Antoine-Jean de Paris cède au comte de Rochambeau (le futur maréchal), la terre de la Roche-Landault avec ses dépendances et prend

en échange les terres des Bigotteries, de la Sauverie, de l'Épinay, de la Haye-Bergerie et l'Étivet qui lui sont cédées par M. de Rochambeau.

La terre de la Roche-Landault resta au maréchal de Rochambeau et à sa famille jusqu'en 1845, époque où elle fut vendue par le marquis de Rochambeau, petit-fils du maréchal, et achetée par M. Douchement.

Arch. L.-et-Cher, E, 79 ; G, 252. — H, Titres de la Virginité. — Arch. Nat., PP 50, vol. 23, n^o 91 à 98 ; vol. 116, n^o 218 à 220 ; P 714, n^o 163 et 164, P 773, 65 a (Azé). — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 73, 102, 173 ; 1897, p. 97. — Registres de la Madeleine de Vendôme, 1582 ; de St-Martin de id, 1701 ; d'Azé, *passim*. — Biblioth. de Vendôme, Fonds Trémault, liasse du Bouchet-Touteville et Mémoires de Duchemin, note sur Beaulieu. — Titres de la Roulière, de Buissey et des Minières. — *Journal Le Loir* du 5 décembre 1845 et du 24 mars 1854. — *Rochambeau, le Vendômois épigr.*, I, p. 154. — Arch. du Loiret, A n^o 1624 1625 et 1642. — Arch. de la Sarthe, H, 1428.

Roche-Langlois (La), anc. mét., psse de St-Arnoul. — Elle suivit la fortune de la Coulonge, sa voisine, à laquelle elle était unie. — (Voir la *Coulonge*).

Roche-les-Champroger (La), lieu-dit, psse de Lancé. — Ce lieu est cité au Bornage entre les comtes de Blois et de Vendôme en 1340 comme étant du fief de M. Guy de Mailly, chevalier, et arrière-fief du sire de Touteville, et passant du comté de Vendôme à celui de Blois. — (Bibl. Nat., *Journal de Brienne*, vol. 309, fol. 123).

Roche-Mauger (La), h., partie sur Villedieu, partie sur la commune des Pins (Indre-et-Loire).

Roche-Morier (Le lieu de la), cité à l'Extrait des titres de l'Oratoire comme un bien où la Maison-Dieu possédait 5 sols de rente. — (Bibl. Vendôme, ms. 285, p.).

Roche-Morottière (La), ancien fief, psse de St-Calais au Maine. — C'était le fief de la Roche qui prit le nom de Roche-Morottière quand la famille Marin de la Trousserie qui possédait la Morottière à Sargé se décida à lui unir la Roche de St-Calais qu'il venait d'acheter en 1681. — Voir *Morottière*.

Roche-Ozille (La). — Voir *Rocheturbauld*.

Roche-Perdriel (La), aujourd'hui *La Roche*, simple écart, c^e des Hayes. — *Rocha-Perdriau, Rocha-Perdriel*, xiii^e au xv^e siècles, (Titres de l'abbaye de l'Étoile) — *La Roche-Perdereau*, (Cassini). — *La Roche*, (Cadastre). — On trouve plusieurs personnages du nom de *Perdriel*, qui semblent avoir possédé ce fief. Ils sont

cités au Cart. Vendômois de Marm. et à celui de la Trinité. — En 1065, un certain Ulric Perdriel est témoin dans une charte relative à Courtras. Le même, vers le même temps, est encore témoin dans une autre pièce parlant de certains accords au sujet de terres près Vendôme. — En 1128, c'est un Bovet Perdriel qui assiste à la baillée faite par les moines de Lavardin de terres près de Grandry. — Vers 1150, un *Perdrielles* était encore témoin d'une charte de la Trinité relative à Villelobe (Libois), près Pray. — Enfin dans la première moitié du xvii^e s., une Gillette Perdriel épousa Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme, seigneur de Bonnevau. — Il y a apparence pour que ces Perdriel soient de la famille des seigneurs de la Roche-Perdriel.

Une chapelle dédiée à la Vierge était affectée au fief de la Roche-Perdriau. (Voir N.-D. de Lorette).

Dès l'année 1210, un diplôme d'Hamelin, évêque du Mans, indique parmi les possessions de l'abbaye de l'Étoile, la maison de la Roche-Perdriel, avec les terres, prés, eaux et autres dépendances, et de plus, les terres proche la Roche-Perdriel que l'abbaye possédait de la libéralité du chevalier Hardouin. Par conséquent, dès le commencement du xiii^e s., la Roche-Perdriau était possédée par l'abbaye de l'Étoile.

En 1272, il y avait au lieu de la Roche-P. un moulin qui était aussi la propriété de l'abbaye de l'Étoile. La possession de ce moulin donna lieu à un accord entre l'Abbé et Milesende la meunière, son fils Jean, Eremburge et Mathilde ses filles, qui prétendaient avoir, par droit héréditaire, la moitié de ce moulin. Ces derniers vendirent à l'abbaye leurs droits pour trois setiers de seigle de rente, mesure de Montoire, durant la vie de Milesende et un setier seulement après sa mort ; les deux autres setiers devant rester aux moines pour célébrer annuellement son anniversaire dans l'église de l'Étoile. Tout ceci est établi dans une charte égarée dans le cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, sous le n^o 205. (Original aux archives de L.-et-Cher). — Ce moulin paraît être celui qui jadis était au lieu appelé aujourd'hui Pontbiquet au dessous de la chapelle de N.-D. de Lorette.

Les fief et seigneurie de la Roche-Perdriau restèrent depuis ce temps en la possession de l'abbaye de l'Étoile et étaient donnés à bail par le prieur de l'abbaye.

En 1634, dans un aveu au duc de Vendôme, les moines de l'Étoile faisant le dénombrement de leurs biens, s'expri-

maient ainsi : « *Item*, le lieu, terre, justice, fief et seigneurie etc... de la Rocheperdria, consistant en maison, grange, chapelle, fuye..., joignant de toutes parts à nos autres choses de la Haubardièrre. »

En 1753, le temporel de la chapelle était ajouté au domaine donné à bail. — En 1791, le domaine et la chapelle étaient vendus national^t pour 13.000 livres.

Le lieu de la Roche-Perdria est aujourd'hui détruit; on en rencontre seulement quelques substructions non loin de la chapelle et une enceinte carrée de douves, de cent mètres environ de côté. On appelle cela les Ruines de la Hautberdière ou l'Auberdière. Launay dans son album en donne le plan. — Voir *Notre-Dame de Lorette*.

Cart. Vendômois de Marm., 33, 128, 35 A. — Père Anselme, I, p. 323 C. — Abbé Simon, I, p. 236. — *Annales Norbertines*, 1887, p. 34; 1888, pp. 160 et 177. — *Cart. de la Madeleine de Chateaudun*, 205. — Arch. L.-et-Cher, district de Vendôme, 381. — P. Clément, *Monographie des Hayes*, au *Bulletin vendômois*, 1905, p. 172 et suiv. — Arch. Nat., P 606. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 104.

Roche-Prépatour (La), ancien fief, psse de Naveil. — Cette Roche relevait directement du château de Vendôme à foy et h. simple. — En 1374 elle était à Guillot Germain. — En 1396, à Jean Poussière, à cause de Gillette sa femme. — Elle semble depuis avoir été réunie au fief lui-même de Prépatour. — (Arch. Nat., P 629, n° 83. — Arch. du Loiret, A 1624).

Rocher (Famille). — *La Pérèche*, XIV^e s.

Rocher (Le), villa, c^e de St-Quantin.

Rocherie (La), h., c^e d'Authon. — Il y avait là un fief avec moulin qui appartenait aux seigneurs de la Chaise et faisait corps avec cette seigneurie. — Ce fief relevait, comme la Chaise, de la Rocheturpin. — (Arch. Nat., P 605. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 279)

Rocherie (La), éc., c^e de St-Firmin, ancien fief, près Chesne-Carré. — Ce fief était répandu aussi sur la psse de Pezou. Il relevait à cens de Villeclèche, de Selommes et aussi de Courtiras. — En 1364 il appartenait à Jean Bourdineau. — Courtiras le reportait au duché. Il paraît avoir dans la suite été repris par les Frères de l'Hôtel-Dieu qui possédaient Courtiras. — (Arch. Nat., P 607. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 307).

Rocherie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Rocheronière (La), appelée aussi La Touche, ancien fief, psse de Lancé. — Ce lieu, en 1478, était déjà aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme par suite de ce qu'elle y possédait une rente d'un

setier de froment, 18 boisseaux d'avoine, un chapon et 10 sols d'argent. — L'Hôtel-Dieu le donna encore à rente au XVII^e s. et il appartient alors à Michel Jourdain, Sr des Fossés et Marguerite Gallibourg, sa femme. Cette dernière, étant veuve, le vendit aux Ursulines de Vendôme qui possédaient la Tousche en 1633. Les Ursulines durent vendre aux Sgrs de Prépatour. — (Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 290. — Bibl. Vendôme, ms 285, 286 ou 287, p. 137).

Rocher-St-André (Le). — Voir *St-André*.

Roches (Famille des). — *Les Roches de Sougé*, XIII^e s. — Armes : D'argent à la bande fuselée de gueules. — (Adr. Thibault).

Roches (Guillaume des), sénéchal d'Anjou, XIII^e s. — On a prétendu qu'il tirait son nom de la Sgie des Roches en Vendôme, mais la chose n'a jamais pu être établie et dans ce cas, ce serait plutôt des Roches de Sougé que des Roches l'Évêque. — Il fut un fidèle de Philippe-Auguste. Sa fille, Clémence des Roches, épousa d'abord Thibault VI, comte de Chartres et de Blois, puis se remarqua vers 1218 avec Geoffroy, V^e de Chateaudun. — Guillaume des Roches mourut en 1222. — Il avait pour armoiries : De ... à 3 losanges mis en fasce, au lambel à 4 pendans en chef. — *Bulletin vendômois*, 1873, p. 98; 1874 p. 39. — *Cart. blésois de Marm.* planche XIII, n° 24).

Roche-St-Firmin (La). — Voir *Roche-Bodard*.

Roches-de-Sougé (Les). — Voir *Sougé*.

Roches-l'Évesque (Les), bourg et commune du canton de Montoire, à 4 kil. N.-E. de ce chef-lieu, et à 17 kil. O. de Vendôme. — *Rupes-Episcopi*, XII^e s. (Benoit de Peterborough). — *Rochæ-Episcopi*, 1234 (Chartes Vendômoises, 309). — *Les Roches-sur-Loir*, XX^e s.

Cette commune est bornée au Nord par celle de Lunay; à l'Est encore par Lunay et par la commune de St-Rimay; au Sud et à l'Ouest par Montoire. — Elle est arrosée par le Loir qui la sépare de la commune de St-Rimay. Une fontaine assez abondante sort du coteau au Grand-Ris et donne naissance à un petit ruisseau qui se jette incontinent dans le Loir. — Elle est traversée par la route départementale n° 5 de Vendôme à Chateaudun-du-Loir. — Sa station la plus proche est Montoire (3 kil), sur les lignes du chemin de fer de Blois à Pont-de-Braye et de Sargé à Tours (Etat).

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 198 habitants (entre les deux anciennes portes). — La Tourette, 41 hab. — Les

Clotereaux. — Boydan, ancien manoir et fief. — St-Gervais, 31 hab., ancienne chapelle. — Les Talbinières. — Le Ris, 115 hab. — Les Ragotières. — La Barre, ancien fief. — Huchepie. — La Chenaudière, 25 hab. — Fontenetie, 23 hab. — La Vallée (ancienne *Virginité*). — Le Hêtre-Bodiot ou l'Aître-Bodiot.

Lieux-dits : — Le Vau-Cornu, le Bois de la Vauvelle, la Motte, la Croix-Noblet, la Errière, la Laçande, les Ragotières, la Croix de Ris, la Petite-Orgie, Cédron, le Chapitre, le Portail, *les Clos-Chauds*, la Croix de Musé, la Pierre-Pattée, la Boisnière, le Grand-Boinel, la Cave-à-l'Eau, les Pécaudières, Tournechef, le Truguerie, Vaubon, le Bois-l'Évêque, Misay ou Ste-Anne, les Caves-Salées, La Boignière, le Clos-Jenné, la *Gésinière* (ancien fief), Sur les Neuds, Sous-Ris, le Vau-Cornu, les Fosses-Frouls, le Clos-Bodeau, la Talbine, la Chevardière, le Clos-Caillou, la *Virginité* (ancienne 'abbaye), le Bois-l'Abbaye, Porbas, les Rougemonts, le Gué-Doubleau, Rochedomain, l'Embuche, la Vaubonnière, la Chevardière, la Talbine, l'Echelle.

Superficie 234 hectares (c'est, après St-Jacques-des-Guérets et Longpré, la plus petite commune de l'arrondissement). — Cadastre terminé en 1831. — Altitude du bourg 79, et du coteau 134. — Poste et perception de Montoire. — Assemblée le dimanche 8 sept. ou le dimanche suivant.

Population : — 327 communians en 1612. — 122 feux en 1764 (Expilly). — 350 communians, XVIII^e siècle. — 615 habitants en 1805. — 609 en 1810. — 569 en 1823. — 624 en 1831. — 655 en 1836. — 675 en 1841. — 645 en 1846. — 640 en 1851. — 600 en 1856. — 589 en 1861. — 608 en 1866. — 595 en 1872. — 627 en 1876. — 594 en 1881. — 573 en 1886. — 537 en 1891. — 521 en 1896. — 509 en 1901. — 503 en 1906. — 487 en 1911. — Cette commune a perdu près de 200 hab. depuis 1841.

Les actes de l'état civil commencent à 1552, mais avec de nombreuses lacunes. On y rencontre les noms principaux suivants, dont un grand nombre sont fournis par les hôtes de l'abbaye de la Virginité : — XVI^e s. Guimont, Ferrand des Arpens, Lasneau, du Plessis, de Vimeur, Dammartin, de Beauvils, Bourgaigne, Courtoux, d'Epeigné, de la Chapelle, de Chanteloup. — XVII^e s. de Montigny, de Boyer, du Tremblay, de Gennes, de Trémault, du Tertre, Le Lièvre, d'Huberson, de Juston, Lecomte, de Perray, de Courcelles, de Vanssay, de Launay, de Villiers, de Coutance, de Taillevis, de Preaulx,

de Bonneval, de Marcé, d'Aiguebonne, Le Roy, de Viantès, Dolbeau, Vaslet de la Fosse, Audebert, de la Fleur, de la Barre, Mareschau, Goyet, l'Hospital, de Beauxoncles, de Harlay, de Maille-Bénéhart, Frédureau, de Xaintrailles, du Raynier, Colbert de St-Pouange, d'Étampes, Cabassol, Barton de Montbas, du Cormeille, de la Fosse, de Brécourt, de Fortia, Maslon, Garault, Collas de Malmusse, Neilz, Rousselet, Le Maître de Grandchamps, d'Argilly, Hogu, Morin de Boydan, Thibergeau, Cadot. — XVIII^e s. Guimont, de Ste-Offange, Pinault, Allard, Angevin, Desvaux de Blanchefontaine, Esnault, Morin de Boydan, Blanchet, de Taillevis, Dupont de Veillenne, de Montigny, du Bouchet, Frédureau, Rouvelin, Rouillon, Le Bigot de Lignières, du Reynier, Chouard des Brosses, Boulay de la Barre, de Biard, Vésien de la Guette, de Coutance, Savary de Lancosme, de Preaulx, de Marescot, Guérin de Brulart, des Essarts, Michel Simon (curé de St-Rimay, voir sa notice), d'Epinville, de la Madeleine, Combarel de Gibanel-Sartiges, de Rohan-Chabot, Patas des Buissons, Ledoux de la Faverie, Hogu, Ferrand, Guillot de la Poterie, du Chatellier, de Montmarin, de Négrier, de Jousselin, Charlier, de Trémault, du Chesnay, de Murat, de Torquat, de Querhoent.

Curés : — Letgerius, presbyter de Rupibus, avant 1070, (Trin. 210). — Mathieu Lebarbier, 1444. — J. Lebreton, 1485. — Jean Guimont, 1515. — Ambroise Guimont, 1559. — Jean Doucé, 1572. — N. Goudé, 1587. — François Bourgaigne, 1599. — Gilles Cochon, 1608, décédé en 1649. — J. Dagault, 1649. — René Esnault, 1663, décédé en 1684. — N. Rebouveau, desservant, 1684. — N. Moulin, 1684. — Jean Esnault, 1687, inhumé en 1710. — Joseph Callu, 1710. — Nicolas Lemaître, 1715. — Louis Rouvelin, 1742, décédé en 1750 à 48 ans. — Pierre-Guillaume Chevais, 1750. — Alexandre de Samaison, 1758. — Pierre Raison, 1785, officier public en 1792. Il se retira à la Virginité dont il acheta une partie des bâtiments (voir sa notice). — Oury, ancien religieux, 1810. — Bissey, 1828. — Miriel 1834. — Baillehache, 1841. — Vigier, 1872. — Ménard, 1882. — Guillard, 1885. — Chartrain, 1903.

Maires : — Pierre Raison, curé et officier public, 1793. — François Aveline, officier public, an II. — Pierre Raison, derechef, an III. — Breton, adjoint, frons de Maire, en VII. — Jean Baudaire, an VII. — Breton adjoint frons de maire, an XI. — Breton, maire, 1806. — Jean Péan, 1813. — Pierre Porcher-

Aveline, 1831. — Baptiste Aubert, 1835. — Pilette-Courcelles, 1842. — Porcher-Aveline, 1848. — Pierre Cormier adjt ffons de maire, 1870. — Glaume-Richau-deau, id., 1871. — Edouard Pelletier, 1871. — Glaume-Richaudeau, adjoint ffons de maire, 1873. — Dominique Philippeau, 1874. — Léandre Cormier, 1878. — Gallas-Landault, adjt ffons de maire, puis maire, 1880. — Jules Fandoux, 1893. — Arsène Vervant, 1896. — Glaume-Lhomme, 1897. — Jacques-René Gallas, 1907.

Anciens notaires aux Roches : — Boesé, 1461. — Mathieu Souchay, 1556, 1574. — Pierre Plessis, 1601. — N. Janvier, 1604. — Jean Vié, 1609. — Margrit Vié, 1629. — N. Cockon, 1635. — Nicolas Rouvelin, 1649. — René Dolbeau 1657. — Gaspard Houdé, 1659. — René Esnault, 1664. — Jean Breton, 1672. — Jacques Oury, 1683. — Jean Breton, 1700. — Pierre Esnault, 1714. — François Lévy-Leroy, 1759. — Antoine-Etienne-Pierre Guettier, 1783, mort de mort violente en 1791.

Maître d'école aux Roches rencontré en 1648 aux registres d'état-civil : Étienne David. Bien qu'il ne soit pas désigné comme chapelain de St-Nicolas, nous croyons qu'il a du l'être, attendu que les chapelains de St-Nicolas étaient tenus de faire l'école aux Roches (voir *St-Nicolas*).

Avant la Révolution, la paroisse des Roches était du diocèse du Mans, archidiaconé de château-du-Loir et doyenné de Troo, du sous-bailliage de Montoire et de l'Élection de Vendôme. — Le Prêtre-tuteur à la cure était comme pour Lunay, l'abbé d'Evron au Maine. — Comme paroisse elle paraissait avoir été formée aux dépens de celle de Lunay et en constituer comme une succursale, d'après le cartulaire d'Evron.

Le temporel de la cure des Roches, avant la Révolution, relevait en fief à foy et h. de la seigneurie du lieu. — Le curé des Roches, pour sa cure, était seigneur des Clottereaux. — La cure, d'après Le Paige était estimée valoir 200 livres de revenu au XVIII^e siècle. — Le presbytère relevait à cens, en partie de la Barre pour 20 deniers payables à la St-Gervais et en partie du seigneur de Valleron à quatre deniers de cens payables au jour de la St-Barthelémy. Les deux seigneurs susdits reportaient alors au seigneur des Roches. (Arch. Nat., P 639, n^o 31).

L'église des Roches a pour patron St-Almir ou Almer. — Ce saint vivait au VII^e siècle et fut un disciple de St-Avit,

abbé de St-Mesmin, près d'Orléans. Il suivit ce saint dans sa solitude du Perche et bâtit un ermitage sur les bords de la Braye, à l'endroit appelé aujourd'hui Gréez sur Roch, près Montmirail. Sa réputation de sainteté s'étant étendue, des religieux vinrent le rejoindre et un monastère se forma en ce lieu dont les moines défrichèrent la contrée. Almir mourut en 560. On le fête le 11 septembre.

Cette église, d'après Launay, serait du XIII^e siècle, d'un seul jet. D'après Salies, elle ne daterait que du XV^e s. Nous croyons que l'église primitive était bien antérieure à ces deux époques ; elle a été remaniée et agrandie d'abord au XIII^e, puis au XV^e s. L'abside nous paraît être du XIII^e s. ainsi qu'en témoignent ses fenêtres. On remarque dans cette église un très beau rétable en bois doré, du XVII^e siècle (Louis XIII) ; il provient de la démolition de l'église de la Virginité. Il paraît qu'il était destiné à l'église St-Laurent de Montoire au moment de la Révolution ; mais les gens de Montoire ayant considéré que le transport en serait trop dispendieux, l'ont refusé, et finalement la Fabrique des Roches accepta cette œuvre d'art. Les gens des Roches ne regrettent pas cette détermination.

La cloche de cette église est de 1777, bénite par M. Alexandre Samaison, curé, et nommée Félicité-Louise, par très haut et puissant seigneur Louis-Joseph de Querhoent, marquis de Querhoent, brigadier des armées du roi et par très haute et puissante dame Félicité de Lopriac, marquise de Querhoent.

Dans l'ancien cimetière, c'est-à-dire dans le petit enclos qui sépare l'église de la route, se trouve un petit monument élevé à la mémoire des soldats morts dans le combat des Roches, en 1871. Tout autour du monument se lisent les inscriptions suivantes : *Vaincus ici-bas, Glorieux là-haut — A la mémoire des soldats français, 6 janvier 1871. — Jacques-Louis-Timoléon de la Taille lieutenant au 14^e régiment d'artillerie, né à Tours, tué au combat des Roches. — Charles Jacob, Félix Guillerot etc. — Religion et Patrie.*

Le bourg des Roches se trouve resserré entre le Loir à l'Est, et à l'Ouest un coteau abrupt découpé naturellement dans le calcaire et où les habitants ont creusé depuis les temps les plus reculés, des habitations à différentes hauteurs pour eux et leurs bestiaux. Ce qui fait qu'une très grande partie de ces habitants sont de véritables troglodytes. — Le bourg même était fermé par des murailles au Nord et au Sud et par des portes aujourd'hui

disparues ainsi que celles qui protégeaient le pont sur le Loir. — À l'intérieur se trouvaient plusieurs maisons fieffées, entre autres la Gésinière (voir ce nom) appartenant à l'Hôtel-Dieu de Vendôme.

Cauvin, dans sa Géographie ancienne du diocèse du Mans, fait savoir qu'un personnage appelé Alain, non autrement qualifié, qui vivait au VII^e siècle, donna l'église des Roches à l'évêque du Mans Hadouin (623 à 654), successeur de St-Bertrand. Cette église prit de là le nom de Roches-l'Évêque. (Mais on ne la trouve nommée ainsi qu'au XII^e siècle).

Au VIII^e siècle, un autre évêque du Mans, Gauziolène (725 à 753) abandonna les revenus de l'église des Roches qui, lui appartenait, pour l'entretien de l'église même du Mans et de son chapitre. — Sous l'épiscopat de ce même évêque, les biens de l'église furent usurpés par des laïques, qui plus tard, pour se faire confirmer dans leurs possessions, en firent hommage au roi Charlemagne. Charlemagne conserva les revenus de l'église des Roches et de celle de Couture pour l'entretien de l'église du Mans.

St-Aldric, évêque du Mans (832 à 856), fit confirmer par Louis le Débonnaire et par Charles le Chauve les possessions de l'église du Mans, parmi lesquelles se trouve l'église des Roches. Le même évêque fonda dans son diocèse jusqu'à 152 exploitations agricoles, parmi lesquelles trois aux Roches. On n'en a pas conservé le nom ni l'emplacement.

A la fin de ce même IX^e s., Rotgaire ou Roger, chef de pillards, qui suivait la trace des Normands, ravagea le Maine et prit la ville du Mans. Pour fuir ses exactions, Gonthier, alors évêque du Mans, se retira au bourg des Roches qui lui appartenait. Ceci se passait vers l'an 900. Mais il est peu probable que les Roches aient été sauvées de la dévastation, car il est certain qu'après le départ des Normands et de Rotger, il ne resta plus rien des exploitations agricoles de l'évêque Aldric.

En 1189, Philippe-Auguste reprit sur le roi d'Angleterre Henri II, non seulement la ville du Mans, mais encore Château-du-Loir, la Chartre, Troo, Montoire et les Roches-l'Évêque (Rupes Episcopi), selon le récit de Benoit de Peterborough. Et c'est là la première fois qu'on rencontre ce nom de *Rupes Episcopi*.

D'après Lepaige, qui reproduit Courvoisier (p. 560), un appelé Robert de Chemillé possédait au XIV^e s. le patronage de l'église des Roches que ses ancêtres avaient usurpé. L'évêque Pierre Gougeul lui racheta ce patronage, de

ses propres deniers, en 1313. Mais nous croyons qu'il y a erreur et qu'il ne s'agit pas là des Roches, mais bien de *Rortra*, *Rortra* ou *Rostra* (psse d'Epeigné-sur-Dême, Indre-et-Loire) qui se trouve, comme les Roches, dans le doyenné de Troo. Cette erreur est faite aussi par le Livre Rouge du Mans, fol. 42.

Le Paige répète la tradition en cours, qui attribue les Roches-l'Évêque comme lieu de naissance à l'évêque du Mans, Geoffroy Freslon (1258 à 1269). Comme la famille Freslon possédait des terres entre les Roches et Fargot, là où se trouvait le manoir de la Chauvignière, aujourd'hui disparu, il est probable que cet évêque prit en effet naissance à la Chauvignière.

La seigneurie des Roches avait le titre de Chatellenie. Elle possédait un château situé sur une motte encore existante au dessus de Boydan. Ceci est formellement constaté par un aveu de Boydan à Antoine de Bourbon en date de 1542 qui dit que le fief de Boydan joint d'une part au chemin et « d'autre part aux choses de *voire castel des Roches*. » (Arch. Nat., P 689, n^o 1). Sur cette motte n'existe plus aucune trace de bâtiments. On a pensé qu'elle avait du être une tombelle, ou butte à signaux. Des fouilles pratiquées dans sa masse n'ont rien révélé à ce sujet.

Cette chatellenie des R. appartenait aux comtes de Vendôme depuis l'époque ou Bouchard Ratepilate (X^e siècle) s'était fait céder par l'évêque Sigefroid, dans le Bas-Vendômois, depuis Thoré jusqu'à la Chartre, le nombre de 64 paroisses. Cet événement eut lieu dans la seconde moitié du X^e siècle, probablement entre 957 et 960. Depuis ce temps-là, les comtes de Vendôme tinrent dans leurs mains la chatellenie des Roches. Ils la reportaient aux comtes d'Anjou et du Maine, mais dans leurs aveux, elle était désignée à part et comme chatellenie distincte du reste du comté de Vendôme jusqu'au XIII^e siècle.

En 1248, une ordonnance du roi Saint-Louis en attribua la suzeraineté, non aux comtes d'Anjou, mais bien à l'évêque de Chartres, dont les comtes de Vendôme devinrent ainsi feudataires d'une manière expresse. Cette stipulation de l'ordonnance de Saint-Louis avait pour but d'indemniser l'évêque de Chartres de ce qu'on lui soustrayait la suzeraineté de la baronnie de Mondoubleau. Le nom de Roches-l'Évesque fut ainsi une fois de plus justifié. Mais ce n'était plus les Roches de l'Évêque du Mans, mais bien celles de l'Évêque de Chartres, et l'on a

pu croire que ce surnom de L'Évêque, provenait de ce nouveau fait, tandis qu'il était bien antérieur.

Des chartes sont données à ce sujet par le comte d'Anjou frère du roi de France, le C^{te} Pierre de Vendôme et le vicomte de Châteaudun, et se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque de Chartres connu sous le nom de *Livre-Rouge de l'Evêché*.

Les habitants des Roches se montrèrent dans la suite tout particulièrement jaloux de ne pas laisser périr cette mouvance envers l'évêque de Chartres, et vers l'année 1280, eut lieu à cet égard une enquête faite par un délégué de l'évêque de Chartres près des personnes de Geoffroy de Lavardin (seigneur de Savigny) et de Guillaume de la Poulinière. « qui a été tous jors des enfance prévost et baillif des Roches ». — De cette enquête il résulte que tous les vassaux du fief des Roches, « sont tenuz em pez « et clèrement et quitement de monseigneur l'évesque de Chartres, ne soferaient ne n'en leiraient plein pié perdre « pour nul ne surprendre, pour la bonne « seigneurie de monseigneur l'évesque, « car ce est et a été tout le bon refuge « à ces de Vendosme, et à touz ceus dou « pays contre la seigneurie dou roi de « Sediles, [le C^{te} d'Anjou, roi de Sicile] « qui forment (souvent) les a contraliez « et ferait [encore] se il pouait par sez « bediaux et par ses gens se il y eussent « droiture ne puissance ». — (Extr. du Livre-Rouge, page 56, reproduit au Cart. N.-D. de Chartres, Ch. 292, t. II, p. 139, note 1).

On a à ce sujet une délimitation de la seigneurie des Roches au XIII^e siècle : « Elle est bornée et commence du Breuil à la Pierre de Rougemont ; de la Pierre de Rougemont droit à la Fossée ; de la Fossée droit au domaine du seigneur de Chasseigne (Charcigné ?) et lès du Bois-l'Évesque tout contrevail droit à Masures, et des Masures après en suivant droit aux Aunois (doit être Nonais), des Aunois après en suivant droit aux haies des Vignes de Lunay, de Lunay tout droit à Villeprouvaire. » (Extrait du Livre-Rouge de l'Évêché de Chartres, p. 56). — S'en suivaient les noms des possesseurs de fiefs dans la chatellenie des Roches-l'Évesque : (Pour la plupart il est impossible de les identifier et de reconnaître leurs fiefs).

La dame de Troo,
Huet de Villeprouvaire (pour Villeprouvaire),
Guillaume Belotin (Sgr de la Blotinière)
Macé de Trou (Sr du Breuil),

Chenou Sauvegrain,
Mess. Philippe de Basouges,
Macé Pointvillain (Sgr de Fargot),
Horri de Rougemont (Sgr de la Montellière),

Guillaume, frère [d'] Horri de Rougemont,
Messire Guill. Morrhier (Sgr des Clotereaux),

Robert des Forges,
La mesniée (maison) feu Desrée,
La mesniée feu Estienne Dosne (La Barre ?),

La mesniée feu Charbonniau,
Messire Grisart, chevalier,
L'Abbesse de la Virginité.

Pour l'abbesse de la Virginité, on énumère ses domaines, tenus en fief des Roches : « Ce sont les terres que l'abbesse tient : Premièrement une grande pièce des Bois l'Évesque, la Forest dessus les Roches-l'Évesque, les Roches entre les Roches-l'Évesque et Lunay, les Garennes des bois et des Hayes ». — Pour les autres on en est réduit aux conjectures. Les seigneurs de la Blotinière, Clotereaux et du Breuil relevaient des Roches en plein, pour leurs fiefs ; celui de Villeprouvaire pour le sien en partie ; celui de Fargot pour terres séparées ainsi que celui de la Montellière. — Pour la veuve Etienne Dosne nous la croyons dame de la Barre, parce qu'à la Barre il y a « la Noue-Dosne ».

Les habitants des Roches avaient des droits spéciaux dans l'étendue de leur paroisse, ainsi qu'en témoigne une pièce datant de 1480 reproduisant des lettres royaux de 1417, par lesquelles il appert que les manans et habitants des Roches « ont droit d'exploiter à leur volonté pour leur chauffage les bois de Bois-l'Évesque fors en certains lieux... » Et de plus « pescher en la rivière du Loir en ce qui est en la dite chatellenie a tous engins » etc. — Les mêmes étaient, envers les comtes de Vendôme, francs de toute taille, services, etc., hors les cens et rentes anciennes et en outre ne pouvaient être contraints de faire guet et garde hors la dite chatellenie.

Ce titre, authentique, était sous ce rapport en contradiction avec une pièce du XIII^e s., rapportée par Decamps, laquelle fait savoir que le Roy (vers 1248) mande aux habitants des Roches qu'ils aient à ayder à faire la garde du château de Montoire, forteresse où eux et leurs prédécesseurs manans des Roches se sont toujours retirés eux et leurs biens en temps de guerre. (Bibl. Vendôme, Fonds

Trémault, Cartons des Fiefs, au mot *Diwers*).

En 1477, eut lieu, dit-on, aux Roches même, la mort du comte Jean VIII. Parti de Lavardin pour gagner Vendôme et de là Plessis-lez-Tours ou le roi Louis XI le faisait appeler, il tomba de sa mule en traversant le bourg des Roches, frappé sans doute d'une attaque d'apoplexie. On accusa Louis XI de l'avoir fait empoisonner.

L'an 1540, Antoine, duc du Vendômois, donna permission aux habitants des Roches de construire des remparts solides, portes et pont-levis pour se garantir des incursions des routiers et gens sans aveux qui, à la façon des désordres des temps, pillaient et rançonnaient les populations. Cinq ans après, le roi François I^{er} donna son consentement à cette construction, par lettres datées de Paris au mois de janvier 1545. — (Voir Métais, *Études et documents*, t. III, p. 11). C'est de cette époque que date l'établissement des remparts qui enclosent encore le bourg même des Roches au Nord et au Sud. Mais les grandes portes ont disparu. Il n'en reste que quelques vestiges. Seule une poterne est encore existante qui donne passage au sentier menant au plateau supérieur, ancien chemin de la Virginité.

Il existait aux Roches un moulin qui faisait partie du domaine de la seigneurie Il fut vendu en 1593 par le roi Henri au Sr de la Mézière pour 1800 l. (ms 325 de la Bibl. de Vendôme).

La seigneurie des Roches, n'était que d'un très petit revenu, son estimation faite en 1558 était de six livres seulement de revenu annuel parmi lesquelles six livres, la ferme de la Prévôté était donnée à bail pour quatre livres et les exploits de justice rapportaient 40 sous. C'était tout. Il n'était pas question du domaine dont Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret aliénèrent la plus grande part consistant en terres vagues. En 1560, Antoine donna 200 arpents du bois des Landes, aux Roches, à son valet de chambre appelé *Du Bosquet*.

La chatellenie des Roches resta ainsi membre dépendant du duché de Vendôme au même titre que les baronnies de Montoire et Lavardin et la chatellenie de Savigny, mais relevant nuement de l'Évêché de Chartres, jusqu'au 2 octobre 1718, ou il plut au Régent de France de mettre la main sur Belle-Isle-en-Mer et de l'échanger, entre autres, contre ce qu'on a appelé le comté de Montoire, composé exprès des baronnies de Montoire et Lavardin et seigneuries des Hayes et Troo (en partie), chatellenies des Roches et Savigny ;

cette chatellenie des Roches portant sur une partie de la paroisse de Lunay. — Pour avoir la suite chronologique des seigneurs des Roches, il faut donc se reporter aux seigneurs de Montoire.

Au moment de la Révolution, la chatellenie disparut, n'étant composée que de droits féodaux. Nous ne savons si de l'ancien domaine il restait encore quelque chose. (Voir pour plus de détails au mot *Montoire*). — À cette époque les fiefs relevant des Roches à foy et h. paraissaient être les suivants : La cure et la fabrique de l'église des Roches, la Gésinière, les Clotereaux, l'Abbaye de la Virginité pour son couvent même, la Chapelle St-Nicolas de la Cochonnerie, Boydan, la Barre, la Blotinière, le moulin de Bessé, Nonais, Chauffour, le Breuil-St-Catherine, Arnetenson, Villeprouvaire en partie, etc.

Le pont des Roches, en bois et pierre pour moitié, avait été emporté par une crue du Loir le 12 janvier 1820. Il fut reconstruit encore en bois, puis, après la guerre de 1870 où il fut à nouveau détruit, on le reconstruisit en fer, tel qu'il est aujourd'hui.

En 1871, le 6 janvier, eut lieu aux Roches un combat où fut tué entre autres le lieutenant de la Taille, de Blanchamps, près Authon. En 1873, par les soins du curé Vigier fut élevé sur la petite place de l'église un monument religieux qui commémore ce fait.

Moulin des Roches. — Il existait autrefois aux Roches un moulin qu'on appelait le Moulin des Islots. Au XVI^e siècle, il y eut litige entre le meunier de ce moulin des Roches et celui de Bessé qui prétendait qu'en vertu d'un droit conféré à ses prédécesseurs par le duc François en 1482, il avait droit de moudre le blé des vassaux des Roches. L'affaire fut soutenue par le duc Antoine lui-même prenant fait et cause pour son fermier du moulin des Islots. Finalement gain de cause resta au fermier du moulin des Roches auquel ne put être soustrait le droit de moudre le blé des vassaux des Roches. Et le meunier de Bessé dut se contenter d'avoir son estaiage sur les vassaux de Nonais et la Blotinière. Mais le roi Henri, fils du duc Antoine, vendit ce moulin des Roches en 1593 au Sgr de la Mézière, déjà possesseur du moulin de Bessé, pour 1.800 livres. (Ms 325 de la Bibl. de Vendôme).

La Sergenterie fieffée. — De la seigneurie des Roches relevait en fief, à foy et h. l'office de Sergent du dit lieu. On a des aveux des possesseurs de cette Sergen-

terie : — En 1484, elle est à Macé Cochon. — En 1504, à Thomyne, veuve Jean Guillotte. — En 1602 à Gilles Vié ; — Vers 1620 à Marguerite Vié, veuve de Mathurin Plessis et ses héritiers, appelés Marin Guenette, Charles Fournier et Jacques Belot.

Ce dernier, comme époux de Catherine Vié, rendait aveu en 1634 pour ce fief en ces termes : — « C'est assavoir l'office de ladite Sergenterie fieffée (des Roches-l'Év.) avec les droits, profits et émoluments qui en dépendent, qui sont qu'à cause de la dite Sergenterie j'y ai droit de tailler mesures à bled et à vin à vos sujets et à gens de votre dite chastellenie marquées du marq d'icelle, ensemble, les aulnes et poids et d'en lever le profit accoutumé et de prendre et lever en un chacun tonneau de vin vendu en détail une pinte dudit vin, et pour chacun poinson une chopine, etc. » — (Arch. Nat., P 686, n° 1).

De cette Sergenterie des Roches relevaient en fief certaines terres qui en 1634 étaient à Macé Cochon, curé des Roches.

L'Hôtel-Dieu. — Il existait aux Roches un Hôtel-Dieu, créé hors des murs vers l'Est sur le territoire de la paroisse de St-Rimay, au lieu de la Cochonnerie, Cet Hôtel-Dieu, fort ancien, avait fait tout d'abord l'office de maladrerie ou léproserie. Une chapelle dédiée à St-Nicolas lui était annexée, mais formait un bénéfice ayant ses revenus séparés de ceux de l'Hôtel-Dieu.

L'administrateur de l'Hôtel-Dieu des Roches qui était en même temps chapelain de St-Nicolas, était obligé de dire ou faire dire chaque semaine trois messes en la chapelle, une le dimanche matin, une le mercredi et une le vendredi. Il était tenu de visites chaque jour pour les pauvres qui étaient hospitalisés dans cet établissement et de leur fournir des lits et la paille de couchage.

Un aveu rendu par Pierre Soulas, administrateur de l'Hôtel-Dieu des Roches en 1514 (reproduit par Malardier dans ses Recherches ms. sur le canton de Montoire, p. 868), fait savoir que les terres de cet Hôtel-Dieu relevaient de la seigneurie des Roches par le moyen du seigneur de la Barre de Lunay. Les terres avouées ainsi se composaient de plusieurs morceaux formant en tout environ cent dix-neuf boisselées, c'est-à-dire à peu près 6 hectares d'aujourd'hui. C'est ce qui composait la plus grande partie du temporel de ce petit Hôtel-Dieu. Quant aux bâtiments qui relevaient directement de la chatellenie des Roches, ils se composaient en 1634 « d'un petit corps de logis

composé de deux petites chambres à feu avec un petit clos de jardin contenant le tout 2 boisselées, situées en la paroisse de St-Rimay près le pont des Roches. » (Suit l'énumération des morceaux de terre). — On voit par cet aveu que cette Maison-Dieu devait par chacun an à la seigneurie de Fains et St-Rimay 2 sous de cens, et à la seigneurie de la Barre 4 sous et 2 deniers.

Une ordonnance royale du mois de novembre 1700 supprima l'Hôtel-Dieu des Roches à la suite d'un procès verbal du 2 avril 1698 qui constatait que les revenus de cet établissement étaient tout à fait insuffisants pour le faire vivre en état de prospérité. Ses biens furent réunis à ceux de l'Hospice de Montoire.

Le 26 ventôse an XI, un état des lits fondés en l'hospice de Montoire, fourni à la sous-préfecture de Vendôme, indiquait la commune des Roches comme ayant des droits sur ces fondations ; ce qui n'empêche pas qu'en 1824 la commune des Roches ayant fait une demande d'admission d'un pauvre à cet hospice, cette demande fut rejetée par les administrateurs sous prétexte que cet hospice n'avait été fondé que pour la ville et commune de Montoire. (Archives de l'Hospice de Montoire). Neus ignorons ce qu'il est advenu aujourd'hui de cette injustice.

En 1854, l'administration de l'Hospice de Montoire crut devoir vendre la ferme de l'ancien Hôtel-Dieu des Roches. Elle fut vendue en détail le 2 avril de cette année-là moyennant 26.733 francs. Il y avait là un capital hautement suffisant pour donner droit à plusieurs lits pour les pauvres des Roches. Cette ferme avait donné lieu à plusieurs baux connus. Un, du 7 janvier 1708 moyennant 90 livres ; l'autre du 14 mars 1714 moyennant 105 livres. — (Malardier, pp. 868 à 870, d'après les Arch. Hospice de Montoire). — Voir *Saint-Nicolas*.

Voici les noms connus des administrateurs de l'Hôtel-Dieu des Roches : — Pierre Soulas, prêtre, 1514. — René Gouault, chanoine de St-Georges de Vendôme, 1599. — Gilles Cochon, prêtre, curé des Roches, 1634.

Par une délibération en date du 8 juin 1905, la municipalité des Roches-l'Évêque crut devoir demander à l'administration préfectorale l'autorisation qu'elle obtint peu après d'échanger ce nom de *Roches-l'Évêque*, qui la gênait, paraît-il, dans ses opinions, pour celui de *Roches-sur-Loir*. Nous n'avons pas à apprécier ici le haut goût qui a motivé la délibération de la dite municipalité ; c'est un soin

que nous laissons à l'appréciation de nos lecteurs. Mais nous ne pouvons nous empêcher de témoigner nos regrets de voir ainsi faire fi d'une appellation historique qui avait reçu la consécration des âges et devait tout au moins être du XII^e s.

Cart. Vendômois de Marm., 94, 161, 45 A. — *Cartulaire blésois de Marm.*, 215, 357. — *Cart. Trinité*, 2 (notes), 35, 36, 38, 40, 95, 133, 161, 187, 210, 263, 282, 334, 342, 392, 394, 444, 487, 492, 493, 516, 527, 556, 605, 606, 612, 656, 657, 833, 847. (La plupart de ces chartes se rapportent aux Roches de Sougé probablement). — *Cart. de Notre-Dame de Chartres*, 292. — *Chartes Vendômoises*, nos 190 et 362. — Pouillé du dioc. du Mans au XVIII^e s., fol. 375. — Le Paige, t. II, p. 44. — Cauvin, Géographie du diocèse du Mans. — D. Piolin, IV, p. 485. — Passac, p. 80. — Pétigny, pp. 173, 174, 184, 248, 289, 325, 432, 491, 496, 519, 520, 521, 522, 538, 539. — Launay, *Répertoire Archéologique du Vendômois*, p. 48. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. XIV, (suppl.). — Salies, *Excursion aux Roches*, etc., au *Compte rendu du Congrès archéologique de 1892 à Vendôme*, pp. 462 et suiv. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 71 ; 1864, p. 188, 191 ; 1865, pp. 8, 34, 202 ; 1866, pp. 148, 196 ; 1869 pp. 16, 261, 262, 269, 273 ; 1871, p. 33 ; 1873, p. 98 ; 1874, pp. 38, 39, 43, 44, 125 (note) ; 1875, p. 32 ; 1878, p. 330 ; 1881, p. 97 ; 1899, pp. 210, 215. — *Actus episcopum cenoman.*, C 28 et 29. — *Cart. d'Evron*, fol. 484 et 846. — Le Paige, t. III, p. 449. — Arch. Nat., P 639, n° 31 ; P 686, n° 1 ; P 712, nos 244 et 245 ; Série PF 50, vol. 41, n° 26 ; vol. 88, nos 1 a 5 et 22 ; vol. 114, nos 22, 52, 244 ; vol. 116, n° 36 ; P 773, layette 66 a (Dossier des Roches). — Arch. L.-et-Cher, série H, layette des Roches. — Malardier, pp. 820, 868, 869, 870, etc. — Titres de la terre de la Biotinière. — Général Chanzy, *La 2^e armée de la Loire*, p. 273. — Abbé Hangou, Notes ms sur Troo. — Eug. Vallée, note ms. sur le Bois des Landes, tirées des archives du château de Boisclairéau, c^o de Ballon, Sarthe. — Abbé Toublet, *Notes historiques sur Poncé*, pp. 20 et 21. — Registre d'état civil et cadastre des Roches. — *Compte rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, pp. 151 à 153, 432 et suiv., 462. — *Revue de Loir-et-Cher*, juin 1889, p. 61. — Métais, *Etudes et documents*, t. III, p. 9. — Launay, *Cpte-rendu du Congrès de Blois 1884* *Lieux fortifiés du Vendômois*. — Expilly, *Dictionn. géographique*. — Biblioth. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, Canton des fiefs, (Les Roches) ; 2^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 142 ; 3^o Album Launay, t. II, pp. 124 à 126 ; 4^o ms. 325 (Engagements du Dommaine), p. 4.

Roches-l'Évêque (Les), anc. mét., psse de St-Rimay. — Elle appartenait au Couvent de la Virginité, (en 1608). — (Arch. Nat., P 608).

Roche-Signac (La). — Voir Roche-Landault.

Roche-Thieffrain (La), ancien fief, psse de Luany. — *La Roche-Teffré* (Titres de la Montellière). — Il relevait de la Montellière à foy et h. — En 1437, il était à Robin Bonhomme et pour cela était dénommé *la Bonhomme*. — En 1610, il est divisé entre plusieurs. — En 1737,

il appartenait, au moins en partie, à François Le-Petit, Sr de la Vaudouillère. — (Arch. Nat. P 639, n° 28 [1437] ; P 773, 65 a [Lunay 1610]. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des Familles au mot Le-Petit [1737]. — Collection R. de St-Venant, Liasse Lunay-la Montellière [XVII^e s.]).

Rochette (La), h., c^o de Thoré. — C'est là qu'est située la station de Thoré-la-Rochette, à 1500 mètres environ du bourg de Thoré, sur la ligne de Blois-Vendôme à Pont de Braye. — La Rochette possède des carrières de pierre.

Rochettes (Les), écart des Buis ou Pasbureau, c^o de Fontaine-Raoul. — Maison de garde de la forêt de Fréteval.

Rochettes (Les), ancien fief, psse de Montoire (St-Laurent). — Il relevait du Tertre et appartenait en 1527 aux héritiers Aberry. — (Arch. Nat., P 658, n° 1).

Rochettes (Les), éc., c^o de Prunay.

Rochettes (Les), h., c^o de St-Ouen, 29 hab. — *La Riochette*, XIV^e s. — *La Rochette* 1543. — Ancien fief, relevant du château de Vendôme à foy et h. simple et une livre de cire de service au jour des Morts. Il avait la Basse-Justice de 7 sous 6 deniers et portait sur un censif de 7 deniers tournois.

En 1374, « La Riochette » appartenait à Jacques Louet, à cause de sa femme. — En 1440 et 1453, ce fief est à Jean Cordier ; — En 1459 à Thomas Brodeau, à cause de sa femme, fille de feu Jehan Cordier et de Guillemette sa femme ; — En 1571 à Michel Cordier ; — En 1543 à Charles Buffereau, md. drapier à Vendôme, qui en fait cette année-là la déclaration ; — En 1583 à autre Jean Buffereau, comme fils et héritier de feu Denis Buffereau ; — En 1595 à Jean Roger ou Rogier, époux de Jacqueline Taffu, chef de sommellerie de la reine ; — En 1611 à Gilles Chaufourneau ; — En 1634 à Pierre Péreau, avocat à Vendôme, époux de Michelle Grimaudet ; — En 1679 à Étienne Rousseau, maître chirurgien, demeurant à Vendôme, époux de Madeleine Péreau. Le fief-censif de la Rochette était alors de 3 sols six deniers et 15 sols de rente, lesquels 15 sols de rente étaient assis sur la Grande-Rochette à cause de son colombier qui appartenait à Jean Laurent, fils de feu Jean Laurent, marchand.

En 1722, il est à Jacques Godineau qui l'avait acquis de Étienne Rousseau. Ce Jacques Godineau paraît être vicaire de St-Martin. En 1772 il est au sieur Chapeau, curé de Meslay. — (Arch. Nat., P 629, nos 96 à 105 ; P 714, n° 247 ou CXXIV ; P 952, n° 178 ; PP 50, vol. 71 ;

n° 71. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 97. — Arch. Loiret, A 1624, 1625 et 1636. — Reg. Madeleine de Vendôme, juillet 1595).

Rochettes (Les), h., c^e de Savigny. — *La Rochette*, XVI^e s. — Ancien fief et moulin relevant censif de Glatigny. Le moulin avait comme banniers les vassaux de Glatigny et ceux de Bouviers. — En 1494, d'après les *Annales fléchoises*, ce lieu aurait déjà appartenu aux Ronsard. — En 1550, un certain Michel Roger était dit vassal de Glatigny pour le lieu et domaine de la Rochette. — Il paraît ensuite suivre le sort de Bouviers, et en 1677 était vendu avec Bouviers par François-Joseph de Longueval, vicomte de Haraucourt, à Nicolas Le Tellier, marquis de Louvois. (Voir Bouviers). Il resta depuis uni à Bouviers. Il était alors chargé de 100 livres de rente envers Samuel de Ronsard, Sgr de Bréviande (à Fortan). — Les Rochettes restèrent ensuite unies à Bouviers. — Il y avait là encore une métairie appartenant à l'abbaye d'Evron au Maine. Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 15.200 livres. — (Arch. Nat., P 714, n° 44 [1482] et n° 132, [1550]. — *Annales Fléchoises*, 1905, 2^e sem. p. 187 [1494]. — Arch. du Cognac, E 35, n° 17, [1677]. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 325 et 326. — Arch. L.-et-Cher, Q., District de Mondoubleau, n° 54).

Roche-Turbault (La), ancien fief, psse de Pezou. — *La Roche-Ozille*, XVI^e s. (Arch. Nat., aveu). — *La Thibaudière*, XVII^e s. — Ce fief a fini par se confondre avec la Thibaudière qui lui était proche et qui était dans son censif. — Il relevait de Boisbreton, puis directement du château de Vendôme après la réunion de Boisbreton au comté. — La métairie de la Sallerie était dans son censif.

Au XIV^e s., un aveu de Boisbreton portait que Odeline, femme de Philippe Turbault, était femme de foi de Boisbreton pour ce qu'elle tenait de son habbergement de la Roche-Ozille. — En 1435, ce fief de la Roche-Turbault est à Jacques de Hannoré ou de Daumeray. — En 1461 au même ou autre Jacques de Daumeray, et en 1462, à sa veuve Marguerite de St-Amand, épouse en premières noces de Amaury de Terné. — En 1487 à autre Amaury de Terné, fils de la précédente. — En 1514 à Hémon de la Berruyère. — En 1534 à Jean de la Rogeraye, prêtre, chanoine d'Avranches et official de Vendôme

En 1534, Jean de la Rogeraye vendait la Rocheturbault à Jeanne Aménard, dame de Renay. — Depuis cette époque

la Rocheturbault resta aux mains des seigneurs de Renay, et donna son nom de la Roche à plusieurs filles de leur famille (voir *Renay*). — Mais dès la fin du XVII^e s. il perdit son nom de la Rocheturbault pour prendre celui de la Thibaudière. On a confondu cette Thibaudière avec la Tribaudière, psse de Droué. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 90 ; 1895, pp. 123, 126, 127, 131, 141, 224, 229, 255, 311 ; 1896, pp. 19, 25, 38, 46. — Arch. Nat., P 602, n°s 1 à 14 ; P 661, n° 20 ; PP 50, vol. 116, n° 217. — Chartier de Renay, Titres divers).

Rocheturpin (La), c^e d'Artins. — *La Curée-Turpin*, 1666, (anc. titres). — Ce hameau, comprenant onze habitants seulement en 4 ménages, se compose uniquement de l'ancien château en partie en ruine et divisé en plusieurs logements à l'usage de cultivateurs et ouvriers agricoles. — C'était le chef-lieu d'une importante seigneurie qui semble bien être le morceau principal de celle même d'Artins, séparée du chef-lieu dès le XI^e ou XII^e s. — La Roche fut érigée en chatellenie par Henri IV en 1609 en faveur de Gilbert Filhet de la Curée, et cela du consentement de César, duc de Vendôme. Elle relevait directement du Château de Vendôme, à foy et h. lige, faisant ainsi exception dans une contrée qui relevait de Montoire. Les seigneurs, de plus, avaient le devoir de fournir le sergent des nobles de la Chatellenie de Vendôme, à l'effet de les contraindre à rendre leurs devoirs féodaux au Comté.

En 1445, Jean de Chambray, Sgr de Poncé et de la Rocheturpin, eut la concession de la haute justice pour cette dernière seigneurie qui, de cette façon n'avait eu jusque là que la moyenne et la basse.

Le seigneur de la Roche-Turpin avait aussi un droit singulier vis-à-vis de ses suzerains, possesseurs du château de Vendôme. Il avait droit, la première fois que le comte ou duc, la comtesse ou duchesse de Vendôme faisaient leur entrée dans leur bonne ville (de Vendôme), de conduire la haquenée qui les portait et après cela de prendre pour lui cette haquenée et le droit de saisir en plus les meubles qui garnissaient la chambre de la Comtesse au moment de cette cérémonie, ou encore la ceinture dont elle était revêtue. — C'est ce que fait savoir la pièce suivante extraite d'un aveu fait à Jean VIII, C^{te} de Vendôme, en 1462 par Gillette Chollet, dame de la Roche-Turpin :

« Pour les choses dessus dites, (la seigneurie de la Roche-Turpin), je vous dois et suis tenue toutes fois et quantes que

Madame la comtesse de Vendosme fera sa première entrée en sa ville ou chastel du dit Vendosme, de mener, tenir ou conduire le cheval de limon du char ou elle sera, depuis la bourne de la banlieu jusqu'en la dite ville ou chastel et au lieu ou elle voudroit descendre ; et si elle est à la haquenée, par le frein, comme dessus est dit. Et quand elle sera descendue de dessus la dite haquenée, icelle me compète et appartient et la peux emmener. Et si elle va en char, comme devant est dit, le cheval de limon me compète et appartient et le puis prendre et emmener. Et après ce, si ma dite dame est retirée en la chambre, je puis vous requérir et vous demander la chambre dont elle était garnie pour lors que je faisais la dite conduite ; laquelle me compète et appartient ». (Extrait des Arch. du Loiret, série A, n° 1640).

SEIGNEURS :

Ottradius ou Ottred, dans la première moitié du XI^e siècle était vassal direct du château de Vendôme auquel il devait un mois de garde (en septembre) à cause de ses fiefs de *Septio* (Les Hayes) et *Artins* (charte 2^e de la Trinité). Il est père du suivant :

Salomon, fils d'Ottred, est portier du château de Vendôme (Garde de la porte). Il a pour femme Cécile... et pour enfants les suivants : 1^o) Salomon II, viguier (vicarius) des comtes Foulques l'Oison et Bouchard le Jeune (1050 à 1085) ; 2^o) Hugues Calvus (le Chauve) ; 3^o) Fromond Turpin, qui suit ; 4^o) Guillaume Turpin ; 5^o) Alberic ; 6^o) Bouchard du Pin ; 7^o) Guy ou Guidon, qui lui même a pour fils Salomon et Herbert et pour fille Cécile, femme de Mathieu de Trou.

Fromond Turpin, appelé parfois simplement Turpin. Il passe pour avoir fourni son nom à la Roche-Turpin. Il donne à la Trinité l'église de Villemardy en 1086. Il a pour fils Guillaume qui suit :

Guillaume Turpin paraît avec son père en 1100 ainsi qu'un certain Payen-Turpin comme témoin de l'accord entre le C^{te} Geoffroy-Jourdain et l'Abbé Geoffroy. Et en 1124 il renonce à ses prétentions sur la terre du Taill nt. Là il est accompagné de son oncle Bouchard du Pin.

Pendant tout le reste du XII^e siècle et le commencement du XIII^e il n'est plus question des Turpin. — On sait seulement qu'à Bouvines, un Guillaume Turpin reçut une récompense pour sa bravoure.

On ne peut donc faire vraiment commencer la filière des Sgrs de la R. T. qu'au suivant :

I. — Un certain Guy Turpin, probablement seigneur de la Roche, donnait à l'Hôtel-Dieu de Vendôme, en 1249, trois setiers de blé sur sa dime de St-Amand mais il n'est pas dit Seigneur de la Roche-Turpin. C'est probablement le même que *Guy Corpain* (sic) qui fut seigneur de St-Amand au XIII^e siècle.

II. — Guillaume Turpin, en 1281, fait un accord avec le Commandeur d'Artins, son voisin, au sujet des droits de chasse. — En 1283 il fait encore accord avec Jean V, C^{te} de Vendôme, au sujet de sa justice de la Roche-Turpin. Les termes de cet accord ne nous sont point parvenus. Mais la connaissance de ces deux faits suffit pour nous prouver que ce Guillaume était bien seigneur de la Roche-Turpin. Malardier, dans ses notes sur Artins, le dit fils de Salomon, sans en fournir la preuve.

III. — En 1318, Herbert, fils aîné de Guillaume Turpin, vend au couvent de St-Georges, ses bois de Montfenais, sur Ternay.

IV. — En 1363, Dame Jehanne la Turpine (Jeanne Turpin), comme dame de la Roche, reçoit un acte de foy et hommage de la part d'un de ses vassaux. Vers 1373 elle épouse Jehan de Courtremblay, sieur de Connéré, et par ce fait, lui apporte la seigneurie de la Roche-Turpin. A la même époque, un certain Jehan Turpin, sans doute membre de cette même famille, était commissaire de Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, roi de France, pour recevoir les droits de francs-fiefs ; mais il n'était pas dit seigneur de la Roche.

V. — Jeanne de Courtremblay, fille de Jean et de Jeanne Turpin porta les seigneuries de Poncé et de la Rocheturpin à Jean d'Angernes, chevalier, chambellan du roi et du duc de Guyenne. Il existe en 1437 et meurt avant 1445.

VI. — Jean de Chambray est Sgr de la R. T. en 1445, on ne sait par suite de quelle cause. A cette date, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, et Jean de Chambré, seigneur de Poncé et de la Rocheturpin, font une transaction devant Lefèbvre, notaire à Vendôme (le 10 juin), transaction par laquelle le dit comte de Vendôme accorde au susdit seigneur haute justice moyenne et basse au lieu de la Roche-Turpin pour lui et ses descendants portant les armes seulement, et à la condition que si le fief de la Roche passait à d'autres mains, les seigneurs du dit lieu n'auraient plus que la justice moyenne et basse. — Il ne semble pas que cette restriction ait donné lieu à changement dans la justice de la seigneurie quand la Roche passa aux mains des Le Coi-

gneux, au XVII^e siècle. — Ce Jean de Chambray était époux de Gillette Cholet, dame d'Urbois, de Lévreville et de Bretonnelles, et fille de Gilles Cholet, sgr de la Choletière. Il mourut en 1459 laissant six enfants. Sa veuve rendit son aveu au château de Vendôme le 20 août 1460, pour la seigneurie de la Rocheturpin. L'aîné de leurs fils est le suivant :

VII. — Jean de Chambray, 2^e du nom, seigneur du dit lieu, de Varennes, Blandé, Chicon, Thevray et Ménilles, qualifié par St-Allais baron de Poncé et de la Rocheturpin. Il fut en 1483 et 1485 un des cent gentilshommes de la Maison du Roi, et Chevalier de St-Michel. Il avait épousé Françoise de Tillay, baronne d'Aussi en Caux et dame d'Asnières. Il mourut en 1528, laissant sept enfants, dont Jean qui fut Sgr de Poncé, et Charlotte qui eut la Rocheturpin.

VIII. — Charlotte de Chambray, épousant en 1503 Pierre Fillet de la Curée, lui apporta en dot la moitié de la Rocheturpin et en 1525, par acte devant Denezen, notaire à Lavardin, les deux époux achetaient l'autre moitié à leurs père et mère, et aussi à leur frère, Nicolas de Chambray, qui y avait des droits, moyennant 6500 livres et 120 écus, plus dix livres de vin de marché. En outre des dits domaines terres et seigneuries, ils conquéraient le fameux droit de conduire la haquenée du comte de Vendôme le jour de son entrée dans sa bonne ville. — Le susdit Pierre de la Curée rendit alors aveu à Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pour la Rocheturpin. Il devait avoir des droits sur la seigneurie d'Artins même, attendu qu'en 1540, il obtint d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, permission de faire élever une tombe pour lui et sa famille dans l'église d'Artins. Ce droit lui fut contesté par Jean des Loges, seigneur d'Artins et donna lieu à un long procès qui se termina en 1542 en faveur du sire de la Rocheturpin, lequel est déclaré avoir ce droit comme seigneur fondateur de l'église d'Artins. — Il mourut en 1553 après avoir testé le 12 juillet 1552. De son mariage avec Jeanne de Chambray, il laissait de nombreux enfants dont : 1^o) Jean, l'aîné, qui fut étudiant à Paris et eut en partage la seigneurie de la Fosse, paroisse de Tréhet ; 2^o) Jean le puis-né, appelé aussi Cadet, qui fut religieux ; 3^o) François, abbé commendataire de Cornailles au diocèse de Lisieux ; 4^o) Martin ; 5^o) Gilbert, qui suit ; 6^o) Antoine ; 7^o) enfin, Christine dont le sort est inconnu.

IX. — Gilbert de la Curée eut d'abord procès avec son frère aîné au sujet de la

R. T. et finalement obtint la seigneurie entière et domaine du lieu moyennant versement de 3700 livres. Il fut lieutenant de Joachim le Vasseur, seigneur de Cogners et gouverneur du Vendômois, et se montra huguenot fanatique. Il finit par se faire assassiner par les catholiques le 16 août 1564, dans la plaine de Couture, proche sa maison. (Voir sa notice au mot *Curée*). — Il était seigneur du dit lieu de la Roche-Turpin et de la Salle d'Artins, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Il avait épousé en 1553 Charlotte Errault, fille de François Errault, sgr de Chemans près Durtal et de Marie de Loynes. Elle avait en premières noces épousé le 25 février 1538, Jean des Loges, seigneur d'Artins, celui-là même qui avait été en procès en 1540 et 1542 avec Pierre de la Curée, père de Gilbert, au sujet des tombes dans le chœur de l'église d'Artins. De ce premier mariage elle avait eu une fille qui mourut sans avoir été mariée, probablement avant 1552. De son second mariage avec la Curée, Charlotte eut deux fils, Gilbert et Pierre et deux filles Esther et Judith. Cette dernière fut la femme de François du Faure.

X. — Gilbert de la Curée, II^e du nom, né en 1555, hérita de la Roche-Turpin à la mort de son père. Il fut successivement conseiller d'Etat, capitaine-lieutenant des chevaux légers de la Garde et de 500 hommes d'armes, chevalier des ordres du roi le 31 déc. 1619 et maréchal de camp de ses armées. — En 1605 il achetait à Jean des Loges la terre et seigneurie d'Artins, avec la Mardelle, les fiefs de Richeborde et du Fresne, moyennant 14.800 livres et les réunissait à son domaine de la Rocheturpin. — En 1608 il eut l'occasion de faire valoir les droits des seigneurs de la Rocheturpin sur le cheval monté par le duc de Vendôme le jour où celui-ci faisait pour la première fois son entrée dans la ville, chef-lieu de son duché, cheval qui devait être mené par la bride par le seigneur lui-même de la Rocheturpin. Ce droit lui fut contesté par le sieur Jean Daguyer, ayant le titre de vicomte de Vendôme, comme étant seigneur de Chanteloup. La contestation fut portée devant le tribunal du bailliage et donna lieu à un procès qui fut jugé en faveur des sieurs de la Rocheturpin, auxquels resta le droit de posséder le cheval du duc. — Ce droit fut encore exercé le 11 juin 1620 par Gilbert de la Curée, à l'occasion de l'entrée dans Vendôme de Françoise de Lorraine, femme du duc César. Il réclama au duc le droit d'avoir le cheval de limon de la voiture qu'il s'était offert à conduire, et

aussi la ceinture de la duchesse. De tout cela lui fut donné acte par les juges de Vendôme. Mais nous ignorons s'il eut gain de cause effectivement. — Gilbert fit encore valoir un autre droit ; celui d'avoir un huissier ou sergent qui avait le pouvoir de contraindre les nobles du Vendômois, par exécution, à payer à la Rocheturpin les amendes par eux encourues faute de devoirs rendus, (sans doute au duché). — Au mois de Mars 1609 il avait obtenu d'Henri IV la réunion des fiefs d'Artins, du Fresne (Pineau), Richeborde et autres, à la Roche-Turpin, et l'érection de cette seigneurie en châtellenie. Ces lettres furent enregistrées au parlement le 14 avril 1609 et à Vendôme le 20 mai suivant, par le juge de la Roche-T. le 26 du même mois, et enfin par le juge de Montoire, (pour le fief de la Mardelle) le 5 juin 1609. — Il épousa en premières noces Marie Spifame, d'une famille du parlement de Paris, et en secondes noces Jeanne Hennequin, fille de Nicolas Hennequin, sieur du Perray, président au grand Conseil. — Cette dernière était veuve de Georges Babou, seigneur de la Bourdaisière. Devenue veuve de Gilbert de la Curée elle convola en troisième nocces avec Gabriel d'Aremberg, colonel de la garde du duc d'Orléans. Gilbert de la Curée mourut à Paris le 3 septembre 1633, âgé de 78 ans, ne laissant pas d'enfants. — La Roche passa alors par héritage à sa nièce Elisabeth du Faure de la Rodière ou la Roberdière, fille de François du Faure, gentilhomme périgourdin qui avait eu cette fille de Judith de la Curée sa première femme, sœur de Gilbert.

XI. — Elisabeth du Faure, dame de la Roche-Turpin épousa par contrat du 18 mars 1646 Nicolas-Alexandre de Gouffier, chevalier, marquis de Crévecœur, baron d'Engouessen dans le Boulonnais, qui par ce mariage devint Sgr de la Rocheturpin. Il mourut le 17 mars 1705 à l'âge de 85 ans. Mais le 31 août 1673, la seigneurie de la R. T. était saisie sur ces époux, et adjugée à Mess. Jacques Le Coigneux, président au parlement, agissant au nom de son frère le suivant :

XII. — François Le Coigneux, seigneur de Bachaumont, conseiller d'Etat, (voir sa notice). Le prix était de 41 mille livres. Ce dernier agrandit son domaine en achetant la seigneurie de Fains, paroisse de Ternay, le 13 août 1683, avec les métairies et fiefs qui en dépendaient, Ferrières, Assé, la Fosse, Petit-Fains, Vaubelusion et St-Rimay. Et depuis cette époque François Le Coigneux de Bachaumont se qualifia seigneur de la Rocheturpin.

Fains, St-Rimay et autres lieux. Il avait épousé Monique Passart qui paraît comme marraine d'une cloche à Artins, le 30 nov. 1680. (Michel Le Trac était alors notaire à la Roche-T.).

Il vendit les seigneuries susdites le 13 avril 1701 à son autre frère consanguin, le suivant :

XIII. — Gabriel Le Coigneux, marquis de Belabre, époux de Madeleine Passart, sœur de la femme du précédent. — Ce dernier devint ainsi seigneur de la Roche-Turpin, Fains, St-Rimay et autres lieux. Il décéda à Belabre en Berry le 16 mars 1709, laissant pour fils : 1^o) Jacques, qui fut marquis de Belabre, comte de Beignies, baron de Chézeaux, brigadier des armées du roi. Il est ainsi qualifié en 1713 sur les registres d'Artins ; 2^o) Gabriel qui suit ; 3^o) Louis.

XIV. — Gabriel II Le Coigneux, M^{rs} d'Oléron, baron de la Rocheturpin, colonel de Dragons (ainsi qualifié aussi aux reg. d'Artins en cette même année 1713). Plus tard on le qualifie marquis de Belabre et seigneur d'Artins. Il devint aussi brigadier des armées du roi et maître de camp d'un régiment de dragons, chev. de l'Ordre militaire de sa Majesté. — Il épousa en premières nocces Marie-Anne-Thérèse d'Armagnac, dont un fils, Joseph-Gabriel Le Coigneux ; et de son second mariage avec Marie-Elisabeth Frotter de la Messelière, il eut une fille, Gabrielle-Elisabeth Le Coigneux. Il fut inhumé dans le chœur de l'église d'Artins en 1741, à l'âge de 54 ans, en présence de son fils Joseph-Gabriel, alors Capitaine de Dragons.

XV. — Joseph-Gabriel Le Coigneux devint après son père, seigneur de la Rocheturpin. Mais il fut tué comme capitaine de dragons à la bataille de Dettingen le 24 juin 1743 laissant la R. T. à sa sœur la suivante :

XVI. — Gabrielle-Elisabeth, née en 1741, l'année même de la mort de son père, hérita de son frère en 1743 et se trouva qualifiée dame de la Roche-Turpin, la Flotte, Sougé, Artins, Lavenay, St-Rimay, les Essarts et autres lieux. Elle épousa en l'église d'Artins, le 27 mai 1758, Emmanuel-Joseph de Bermondet, chevalier, marquis de Cromières et la Fougeraie, capitaine au régiment Royal-Dragons. — Devenue veuve, elle épousa à Nueil près Passavant (Anjou), en 1764, François-Marie de Fesques, marquis de la Rochebousseau, qui devint ainsi baron de la Flotte et de la Rocheturpin, seigneur des Essarts, Sougé sur Braye, Lavenay, Artins, etc. Il périt sur l'échafaud en 1793. — De ce mariage naquirent

deux garçons et deux filles : 1^o) Gabriel-Louis-Alexandre ; 2^o) Jacques-Marie ; 3^o) Madeleine-Gabrielle ; 4^o) Adélaïde-Louise. La M^l^{re} de la Rochebousseau était morte à Ecquilly en 1776.

XVII. — Gabriel-François-Alexandre de Fesques de la Rochebousseau, l'aîné des fils des précédents, eut en partage la Roche-Turpin qu'il habita jusqu'à la fin de 1791, époque de son émigration.

Malardier, dans ses notes manuscrites sur Montoire, Artins, la Rocheturpin, etc., dit qu'il périt sur l'échafaud, ce qui paraît être une erreur.

La Rocheturpin et ses dépendances furent déclarées *Bien National*. Et le lieu de la Roche fut vendu le 12 Vendémiaire an III moyennant 92.200 livres et à condition de descendre le dit lieu d'un étage. La hauteur de ce château offusquait les idées égalitaires du jour ! Le vieux marquis de la Rochebousseau qui n'avait pas émigré se prétendit propriétaire de meubles qu'il avait seulement confiés à son fils, mais qui lui appartenaient en propre. — Sa réclamation, soumise au district de Vendôme, fut rejetée dans la séance publique du 4 octobre 1792, an I^{er} de la République. Les meubles de la Rocheturpin furent vendus à l'encan le 16 novembre 1792. Les terres de la Rocheturpin furent dispersées, et le château, qui était considérable, est maintenant partagé en 3 ou 4 ménages. Une partie reste en ruine. On y trouve encore quelques vestiges de chapelle et une belle cave voûtée dans le roc avec, aux clefs la voûte, les armoiries des La Curée, en partie détruites par le temps ou la main des hommes.

Arch. Nat., P 639, n^o 8. — Arch. L.-et-Cher, Série E, 91 à 153 (Titres de la Rocheturpin) ; Série H, Liasses de Emigrés du district de Vendôme, n^o 696. — Arch. de la Sarthe, Série H, n^o 1915 (année 1281). — Arch. du Loiret, Série A, n^o 1640. — *Cartul. de Tiron*, 141 et 282. — *Cartul. de la Trinité*, Chartes 2 et 245. — Biblioth. de Vendôme, ms. 285, p. 53. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 265 ; 1872, pp. 277 et 280 ; 1879, pp. 43 et 85 (Art. Thillier) ; 1899, pp. 102, 226, 265 ; 1900, pp. 37 et suiv. (art. P. Clément). — Père Anselme, t. II, p. 243 D. — La Chesnaye des Bois. art. *Chambray* et *Angennes*. — St-Allais, art. *Chambray*. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, pp. 73 et suiv. — *Le Loir-et-Cher Historique*, 1891, p. 91. — Malardier, pp. 507 et suiv. — Reg. d'Artins, de Couture, de Sougé, etc., *passim*.

Rocheux, f., c^e de Boursay, ancien fief. — En 1631 ce fief est à Nicolas de Bernardon. — En 1652 à René de Courtarvel. — Dans la seconde moitié du xvii^e s., à Claude de Courtarvel, chev. Sgr de Rocheux et en partie de Boursay, fils de François de Courtarvel et de Marie

Fesneau. Il était lui même époux de Marie de Varennes. — Vers 1700, à Jean-René de Courtarvel, chev., sgr de Rocheux et Boursay en partie, époux de Anne de Vernaison, dont un fils, Etienne de Courtarvel, abbé de Verteuil et vicaire général de Blois. De même en 1750. — (Reg. de Boursay. — Arch. L.-et-Cher, E 291. — St-Allais, *Général. Courtarvel*, II, p. 447, et XIII, p. 187. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, au mot *Pezé*).

Rocheux, château et village, communes de Fréteval et de Lignéres. — *Roucheux*, 1379, (aveux). — (Le château est sur Fréteval et le village sur Lignéres ; les communs du château eux-mêmes sont sur Lignéres), 160 habitants, dont 152 sur Lignéres. — Ce lieu relevait en fief de Fréteval, à foy et h. et deux mois de garde à la tour de Fréteval.

Ce château était le siège d'une des dix principales seigneuries relevant de la baronnie de Fréteval, les neuf autres étant Rougemont, le Breuil-St-Jouin, Lignéres, l'Ormois, Romilly-sur-Aigre, le Plessis-Hamelin, Richeray, Boisgarnier près Cloyes et Ste-Cécile.

En 1586 ce manoir consistait « en maison seigneuriale, court, escurye, le tout clos à murs et grands fossés avec ponts-levis, basse-court en laquelle y a vollière à pigeons et édifices pour le mestayer aussi close à murs et fossés hors laquelle court est la touche de bois de haulte fustaye, garenne, jardin..... etc. » (Arch. Nat. Q 1, 495, fol. 98, v^o).

Il avait droit de haute, moyenne et basse justice et de notariat. On ne lui voit pas de vassaux hommés, faute d'aveux connus, mais cela vient sans doute de ce qu'il avait absorbé dans son domaine les vassaux qui relevaient de lui, ainsi qu'on peut le reconnaître par l'état fourni en 1762, à l'occasion de la vente par M. de Baillehache à M. de Cauchy, et dont voici le détail :

« La terre et seigneurie de Rocheux... droit de haute, moyenne et basse justice, notariat et greffe. Le fief de Morville dont relève le fief des Vaux-Villagou appartenant au sieur Charrault. — Le fief de la Pinellière, psse de Fréteval... manoir entouré de fossés. — La terre de la Louisière, psse de Fréteval. — La terre non logée de la Jounetterie ou Tournetterie, au village de Rocheux. — Le fief et seigneurie des Rivaudières, (psse d'Ecoman) qui consiste en la place où étaient autrefois les bâtiments. (De ce dernier fief relevaient les Grands et Petits Gats, paroisse de Viévy). — Les deux moulins banaux de Fréteval et de Courcelles. dont

la banalité s'étend dans l'étendue des baronnies de Fréteval et Marchenoir ; — La Rivière au dessus de Fréteval jusqu'à St-Lubin des près, droit de moulin à fouler les draps et droit de moulin à tan sur la rivière ; — Le droit qui se lève sur la plus grande partie des meuniers qui viennent chasser sur l'étendue de la banalité et qui n'ont pas droit d'y venir si le seigneur de la banalité ne le permet pas ; — Droit de cens et de rentes ; — Droit de terrage à raison de la douzième gerbe de tous grains et droit de corvée dû par tous les habitants de Rocheux ; — Droit d'abonnage de vaches à raison de 20 sols chacune pour avoir permission de les mener pâturer dans les pâtures prés et étangs de la seigneurie de Rocheux ; — Droit de chauffage dans la forêt de Fréteval, pour les moulins ; — Quatre étangs à poissons en valeur. (Il y en avait en réalité cinq qui sont énumérés en fin de l'acte. Ce sont ceux de L'Épinay, des Noudes, de la Ritière, de la Calarderie et de la Chaussée).

Relevant la dite Seigneurie et [les dits] lieux en plein fief foy et hommage, rachapt et cheval de service de Mgr le duc de Luynes et de Chevreuse à cause de ses baronnies de Fréteval et de Marchenoir sauf les dits moulins et rivière, la Louisière et quelques autres objets qui relèvent de la baronnie de Fréteval à droit de cens et rente, [simplement] et d'autres seigneurs s'il y en a, et un morceau de pré à Morville, dépendant de la seigneurie d'Estrais, (Les Etrés) et une autre pièce du dit Morville, qui relève aussi en fief de la seigneurie de Rougemont. — Les moulins de Fréteval et de Courcelles, chargés de 130 livres de cens et rente envers la baronnie de Fréteval et de 180 boisseaux de blé, mesure de Fréteval, envers le prieuré de Fréteval, etc. (Titres de la terre de Rocheux).

SEIGNEURS

Jehan de Morée, 1238. (Arch. hospital. de Châtn). — A cette date il échange des terres avec l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Sa famille continua probablement à posséder Rocheux tout le xiii^e et le xiv^e s.

Huet d'Espagne, Sr de R. en 1379. (Arch. Nat. Q 1, 433). Il fait à cette date l'aveu pour Rocheux à Jean de Châtillon, comte de Blois et seigneur de Fréteval. et aussi pour le fief du Bois-St^e-Marie.

Huet d'Espagne, 2^e du nom, sgr de R. en 1404 ; (Bulletin dunois, 1890, p. 427). Il paraît tenir ce fief pour les enfants de la suivante :

Jehanne d'Espagne, veuve de Jehan de Morée laquelle est condamnée en

1410 à payer une rente à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun.

Jehan de Morée ou de Morès, peut-être fils de la précédente. Il est encore seigneur de R. en 1476. (Invent. des Not. du Dunois, 59).

Louis de Mores ou de Morès, éc^r et sgr de R. en 1499 (P. Anselme, IV, 732 B. Art. Beauvilliers).

Encore un Jehan de Morès, probablement fils du précédent en 1547 et 1549. Il se rendit coupable d'homicide, et Christine de Beauvilliers dame de Thuault (psse de Beauvilliers), obtint sentence contre lui en 1547. (P. Anselme, IV, p. 731). — Ses descendants restent encore sgrs de R. et Morville jusqu'à la fin du xvi^e s., mais paraissent abandonner Rocheux (Général. d'Illiers).

Jean de Beauxoncles, chev., est Sgr de Cigogne et de Rocheux en 1572, et capitaine des Gardes du Corps, époux depuis 1526, de Edmonde du Raynier. fille d'Antoine du R., Sgr de Droué et d'Isabelle de Vendôme, sa première femme (La Chesnaye des Bois, art. Beauvilliers).

René de Beauxoncles est seigneur de Cigogne et de Rocheux en 1576 et époux de Jeanne des Essarts. Il laisse R. au suivant :

Jean de Beauxoncles, Sgr de Cigogne, Rocheux, les Rivaudières etc., puis de Bourguérin qu'il paraît avoir hérité de son oncle Antoine. Il fut gouverneur de Dieppe et épousa en 1793 Jeanne de Montmorency, huitième enfant de Pierre de Montmorency et de Jacqueline d'Avau-gour. Ils paraissent avoir pour fils : 1^o) Charles-Timoléon, qui suit ; 2^o) Pierre, qui fut sgr de Bourguérin.

Charles-Timoléon de Beauxoncles, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Dieppe après son père, seigneur de Cigogne, Rocheux, les Charbonnières, St-Simond, etc., époux de Marguerite du Fau, fille de Adrien du Fau, Sgr de Bray en Touraine, dont une fille unique, qui suit :

Jeanne de Beauxoncles, fille des précédents, mariée le 20 novembre 1606 à René de Rochechouart, second fils de René de Rochechouart, baron de Mortemart et de Jeanne de Sauly. Il mourut en 1644 et elle-même le 9 août 1651. Ils eurent trois fils : 1^o) Jean-Léonard de Rochechouart, Sgr de Montpipeau ; 2^o) François, qui suit ; 3^o) Pierre de Rochechouart, chevalier de Malte.

François de Rochechouart, Sgr de Rocheux, d'abord appelé le C^{te} de Morville, puis le C^{te} de Rochechouart, célibataire, qui mourut vers 1688. Ses créanciers

vendirent Rocheux le 14 avril 1690 au suivant :

Marc-Hyacinthe de Rosmadec, vice-roi des Indes et gouverneur des Isles et terres fermes de l'Amérique, acquéreur de Rocheux en 1690. Il laissa Rocheux à son neveu le suivant :

Gabriel-Sébastien de Rosmadec, appelé le comte de Rocheux, qui en est possesseur en 1703. Celui-ci a dû céder Rocheux en 1710 à sa sœur qui suit :

Jeanne-Genève de Rosmadec, épouse de Samuel-Louis de Goulaine de Landonnière ou Landonnière, qui est qualifiée dame de Rocheux en 1710, et décéda le 30 mars 1720 laissant Rocheux à son fils le suivant :

Alphonse-Hyacinthe de Goulaine, décéda le 19 avril 1722. Il rebâtit le château de Rocheux tel qu'il était encore en 1768 à l'époque où Bords écrivait. Il eut pour héritière sa sœur la suivante :

Marie - Yolande - Armande - Marguerite de Goulaine, qui épousa en premières noces Julien-François-Sébastien de Bruc, chev., Sgr de Livernière, ancien mousquetaire noir, mort en 1736 ; et en secondes noces, le 28 février 1740, Henri-Auguste de Baillehache, chev., Sgr de Champgobert. En premières noces elle eut deux enfants : 1°) Armand-Sébastien de Bruc, né en 1735, mort en 1766 ; 2°) Anne-Rosalie de Bruc, qui épousa en 1760 Bon-Georges de Maridet ou Maridot. — En secondes noces elle eut encore un fils, Jean-François de Baillehache, né le 20 mars 1742. — M. et M^{me} de Baillehache vendirent la terre de Rocheux en 1762, pour 212.280 livres, au suivant :

Antoine-Joseph Trablaine de Caudy ou de Caudic, financier, bourgeois de Paris. Celui-ci fut appelé à Berlin par le roi de la Prusse, désireux de le consulter au sujet des finances. Là, il fut assassiné par son secrétaire. Sa veuve, Nicole Mayault, vendit Rocheux le 2 juin 1769 au suivant :

Guillaume-François Le Trosne, éc^r, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France en la Chancellerie établie près le Conseil provincial d'Artois, avocat du roi et conseiller honoraire au bailliage, siège présidial et Chatelet d'Orléans, époux (en 1756) de Elisabeth-Marie-Louise Goulliard. Il mourut en 1780 et sa veuve en 1786 à l'âge de 54 ans. Ils laissaient trois enfants : 1°) Guillaume-Prosper Le Trosne qui hérita de Rocheux et mourut sans postérité le 14 septembre 1791 ; 2°) Guillaume-Joseph, qui suit ; 3°) Jeanne-Marie Le Trosne qui suivra après son frère.

Guillaume-Joseph Le Trosne, né en 1770, appelé d'abord M. de Morville, héritier de son frère en 1791, épousa en avril 1812 Amable-Laure-Hyacinthe de la Baulme, fille de Michel-Ange de la Baulme, maréchal de camps et de Rose Boissonnier de Mornay, née le 20 juillet 1782, morte à Paris le 30 avril 1813. C'est lui qui rebâtit Rocheux dans la forme des villas italiennes. Il mourut sans postérité en 1835 laissant sa fortune à sa sœur Jeanne-Marie Le Trosne, alors veuve de Robert de Vandebergue, qui avait été seigneur d'Aulnay en Dunois. Cette dernière mourut en 1841, laissant deux enfants : 1°) Robert de Vandebergue, qui habita le château d'Aulnay ; 2°) Suzanne de Vandebergue, épouse de Antoine Crignon des Ormeaux, petit fils de N. Crignon des Ormeaux, maire d'Orléans. Cette dernière eut pour fille la suivante :

Marie-Laure Crignon des Ormeaux qui hérita de Rocheux par sa mère et d'Aulnay par son frère. Elle était épouse en 1834 de Timoléon de Goislard, C^{te} de Villebresme, né à Orléans le 17 juillet 1808 et décédée à Paris le 7 août 1859. Elle-même mourut le 7 janvier 1865, laissant pour fils unique le suivant :

Marie-Arthur de Goislard, comte de Villebresme, marié en 1869 à Antoinette de la Roche-Aymon, C'est lui qui rebâtit le château de Rocheux et ses remarquables bâtiments de service dans leur forme actuelle. Deux filles naquirent de cette union : 1°) Yvonne qui suit ; 2°) Yolande de Villebresme.

Yvonne de Goislard de Villebresme, qui épousa en 1895 Jacques Le Cardinal, marquis de Kernier, actuellement député d'Ille-et-Vilaine, à qui elle apporta Rocheux.

Noms de quelques notaires de Rocheux : — Jean Gaillard, 1616. — Laurent Housset, 1629. — Germain Chesneau, 1652. — Louis Roulleau 1671.

Arch. Nat., Q, 433 (1379) et 495, fol. 98, v^o. — Arch. d'Eur.-et-Loir, E 994, 1018, 1021. — Arch. L.-et-Cher, G 273 ; F 163, 177, 725. — Titres de la terre de Rocheux ; de la terre de Renay ; de la terre du Breuil de Lignéres ; de Rougemont, etc. — *Cart. blésois de Marm.*, 579. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires de Dunois*, 59, 1054. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Chateaudun*, (1606). — Père Anselme, IV, 1^{re} p. 731 E, 732 B, 683 B ; III, p. 683. — *Cart. Trinité*, 836, note 1, p. 381. — *Bulletin Dunois*, 1890, p. 427 ; 1896, p. 411 ; 1901, p. 81. — D'Hoziere, reg. V, 1^{re} partie, (Baillehache). — Bords, II, p. 82. — Le Laboureur, *Addition aux mémoires de Castelnau*, III, p. 257. — Collection Bernault, papiers la famille Noyer. — La Chesnaye Desbois, art. *Bezuoncles, Rochechouart, Beauvilliers*, etc. — Reg. de Fréteval et Lignéres, *passim* ; de St-Martin de Vendôme, 1791 ;

de la Madeleine de Vendôme, 1744. — *Tableau de la Noblesse du Blésois*, 1789, (Blois, Aubry 1863). — Passac, p. 66. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 326. — *Bulletin vendômois*, 1895, pp. 97 et 109. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Uliers*, p. 89. — St-Allais, *Généalogie de la famille de Bruc*, t. X, p. 371.

Rocheux, ferme et maison de campagne, c^{te} de Mondoubleau. — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. du château de Mondoubleau.

Au xv^e s., il appartenait à Pasquier d'Avoisé qui vers 1475 le vendit à Girault d'Acumont, Sgr de la Barre de Lunay. — Le 24 juillet 1501, Girault d'Acumont et Perrette de Mézières sa femme donnaient Rocheux en dot à leur fille Jeanne d'Acumont qui épousait Calais de Vancé ou Vançay, sgr de la Barre de Conflans. De ce mariage vinrent six enfants, (énumérés à l'article *Barre de Lunay*) dont le troisième fut le suivant :

Jean de Vancé, Sgr de Rocheux et de la Maléclèche qui épousa le 6 septembre 1551 Louise, fille de Jean de Salmon, et de Marie Leboucher. C'est lui qui fit construire en 1552, par un maçon appelé Jean Allette, le manoir de Rocheux tel qu'on le voit aujourd'hui. Il y fit sculpter ses armes écartelées de celles de sa femme, sur la porte d'entrée, et celles de son père et de sa mère dans une salle du premier étage. Ces armoiries s'y trouvent encore aujourd'hui. — (Voir *Vansay, Acumont, et Salmon*). — Il mourut le 4 déc. 1571, et sa femme épousait en secondes noces Vincent de Palvoisin. Elle vivait encore en 1603. De Jean de Vancé elle avait eu 12 enfants dont plusieurs moururent jeunes et parmi lesquels il resta : 1°) Marin, l'ainé, qui suivra après son frère Jean ; 2°) Marguerite, née en 1557, qui fut femme de N. de Savigny, gentilhomme normand ; 3°) Jean, qui suit ; 4°) Françoise, née en 1566, qui mourut en 1614, abbesse de la Virginité près Montoire ; 5°) Catherine, née en 1570, qui devint femme de Jean de Bernardon, Sgr de Bouville près Cloyes, maître d'hôtel du duc d'Angoulême ; 6°) Nicolas, Sgr de la Rouffinière.

Jean de Vancé, II^e du nom comme seigneur de Rocheux, né le 21 janvier 1559 mort en 1631, sans enfants de Marguerite de Tucé qu'il avait épousé en 1586. Il avait, de son vivant, à une date inconnue, donné Rocheux en avancement d'hoirie à son frère le suivant :

Marin de Vancé ou Vançay, seigneur de la Barre de Conflans et de Boussays, puis de Rocheux après la mort de son frère, né en 1556. Il fut d'abord Homme d'Armes en la compagnie du duc de Lon-

gueville, puis guidon d'une compagnie des Ordonnances du roi, écuyer d'écurie du roi en 1603, chevalier de St-Michel en 1607, enfin député de la noblesse du Vendômois aux États Généraux en 1614. Il mourut en 1628. — Il avait épousé : 1° en 1582 ou 1583, Claude de Menou ; 2° en 1595, Lucrèce de Souvré dont il n'eut pas d'enfants. De son premier mariage il avait eu 8 enfants parmi lesquels les suivants :

François de Vancé, Sgr de Rocheux et de la Maléclèche, fils aîné et cinquième enfant, né en 1590, qui devint gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi. Il épousa en 1623 Madeleine Robin, veuve de François de Vaucourt, qui veuve de lui en 1625 et présumée enceinte, constituait Philippe de Vancé pour son procureur afin de faire avoué de la Bissaise, et qui en troisième nocces épousait N. de Grigneville, maître des eaux et forêts de Dourdan. — Elle n'eut pas d'enfants de François de Vancé, et Rocheux alla à Jacques, frère cadet de François, qui suit :

Jacques de Vancé ou Vançay septième et dernier enfant de Marin et de Claude de Menou, né à Rocheux même en 1592, d'abord Sgr de Gesmeaux, puis de Rocheux. Il fut lieutenant aux Chevau-légers et épousa en 1623 Catherine de Berziau, fille de Victor de Berziau, Sgr du Coulombier en Touraine et de Renée Lebreton. Il mourut en mars 1645 et sa veuve le 17 octobre 1649.

Marin de Vancé, fils des précédents, Sgr de Rocheux, la Maléclèche, Virboulain, du Chesne et du Colombier près Tours. Il épousa en 1659 Elisabeth de Bonvoust, fille de Jules de Bonvoust, sieur de la Mohière, la Groye et les Maugerets, lieutenant général criminel à Blois et de Marguerite Courtin. Il devint lui-même lieutenant général criminel à Blois. Il paraît avoir vendu Rocheux à la famille Lejeunhomme, mais avoir conservé le droit pour ses descendants de porter le nom de Rocheux, ce qu'ils firent pendant encore un demi-siècle au moins.

Marguerite Lejeunhomme, dame de R. en 1664. Elle est veuve d'un sieur N. Marchais, et épousa en secondes nocces de Messire René Arrachepied, *alias* Araigepied ou Raigepied, sieur de la Belotière. Ceux-ci marièrent, le 3 novembre 1696 dans la chapelle de Rocheux, leur fille Marie du Raichepied (sic) de la Belotière avec Michel Roger, sieur de Rouffianouse (?) commis aux saisies réelles de la Ferté-Bernard. — Marguerite Lejeunhomme mourut en 1682.

Guillaume Marchais, éc^r, sgr de R. en 1689 et 1698 ; il est cheveu-léger de la

Garde du roi et époux de Françoise Le-comte. Ils font baptiser à Mondoubleau le 13 juillet 1689 leur fille Thérèse. Ils meurent, lui, le 16 juillet 1698 à 55 ans, et elle le 6 juillet 1701 à 48 ans.

Au commencement du XVIII^e siècle, Rocheux est à deux sœurs, Françoise Marchais de Rocheux, femme de Jean Dabon, sgr de la Rivière de Rocheux, procureur du roi au Grenier à sel de Mondoubleau, et Thérèse Marchais de Rocheux qui en 1730 est veuve de Louis d'Héliand, chev., sgr d'Apoigné, et reste avec trois filles : 1^o) Renée d'Héliand, qui épousa à Mondoubleau, le 7 novembre 1730, Antoine Chollais, contrôleur général des Aydes en Bourbonnais ; 2^o) Thérèse, qui suit ; 3^o) Marie-Louise, qui épousait en 1747 Jacques Naudin, receveur des tailles à Mondoubleau.

Thérèse d'Héliand, dame de Rocheux. Elle épousa le 16 janvier 1731, à Mondoubleau, Armand de Fonteny, éc^r, sieur du Fée, fils de feu Armand de Fonteny et de feu Madeleine de Racine, de la psse du Poislay. Il mourut en 1780 à 79 ans et fut inhumé le 12 mai à Mondoubleau. Sa femme était morte en 1759 à 64 ans. Il a avait été élu *député*, c'est-à-dire échevin de Mondoubleau, pour un des deux quartiers de la ville en 1769. — Ils avaient eu deux enfants : 1^o) Armand, qui meurt en 1760 à l'âge de 25 ans et 2^o) la suivante :

Thérèse-Jeanne de Fonteny, fille des précédents. Elle porte Rocheux à son mari qu'elle épouse étant encore mineure le 6 août 1753 à St-Agil et qui était Charles Guérin de Villiers-Roziers, éc^r, sgr des Champars de Chaussopot, fils de feu Michel-Éléonor Guérin de Villiers et de Marie-Françoise-Gertrude Herpin.

Au commencement du XIX^e s., Rocheux, séparé de Malécleche, appartient à Jeanne-Louise Guérin de Villiers, épouse de Jean-Baptiste Deshayes de Bonneval, laquelle, par son testament en date du 25 septembre 1813, le lègue à son frère Charles-Armand-Henri Guérin de Villiers, qui meurt à Courtalain en 1830 laissant deux enfants : Charles et Thérèse-Anne-Marie Guérin de Villiers. Cette dernière est épouse de Mathieu Roddes de la Marge, capitaine de cavalerie et reçoit Rocheux en partage. — En 1834 les deux époux vendaient Rocheux à René-Julien Doré, époux de Anne-Brigitte Cornuau. Il décéda en 1860. — Rocheux devint la propriété de Charles-Félix Doré, qui fut maire de Mondoubleau en 1865 et fut tué par un uhlant le 24 novembre 1870 au moment où il sortait très pacifiquement de sa maison de Rocheux. — Il laissait pour légataire universel sa sœur

Maria Doré, femme de Jean-Auguste-Victor Lagarrigue.

La famille Lagarrigue vendit Rocheux à M. Étienne-Alphonse Legué, maître tanneur à Mondoubleau, pour 52 mille francs. Celui-ci est décédé le 6 juin 1884 laissant Rocheux à son fils, M. Léon Legué, juge de paix à Mondoubleau, de 1871 à 1886, naturaliste distingué, qui le posséda encore aujourd'hui (1914).

Bulletin vendômois, 1870, p. 51. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 3. — Registres paroissiaux de Bouffry, 1704 ; *id.* de Mondoubleau, 9 avril 1664, 3 nov. 1696, 7 nov. 1730, 1751, 12 mai 1780. — Arch. Nat., P 691, n^o 35. — Arch. du Cognec, E 44, n^o 2. — Abbé Froger, *Généalogie de Vanssay, passim*. — Graffin, *la Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 19. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1902, n^{os} 174 et 177. — Registres paroissiaux de St-Agil, 6 août 1753. — Collection R. de St-Venant, liasse Mondoubleau, (an 1634). — J. Alexandre, *Letres Percheronnes* au journal *Le Carillon de Vendôme*, lettre 53 ; Le même, *Rocheux près et commune de Mondoubleau*, notice à la *Revue de Loir-et-Cher* 1902, n^{os} 174 et 177. — D'Hozier, *Registre IV, Généalogie de Salmon...* etc.

Roche-Vermand (La), h., c^e de Sougé. — *L'Aître Vermand*, XV^e s. — *La Roche-Vermand*, 1675 (Documents sur le Bas-Vendômois). — *La Guillocherie ou Guilloterie, autrement la Roche-Vermand* XVIII^e s., (Titres de la fabrique de Sougé). — *La Roche-Vermand*, (Cassini et Etat-Major). — *La Roche* (Cadastre). — Ancien fief relevant à foy et h. de Maisoncelles (seigneurie près St-Calais). On l'a confondu généralement avec *Les Roches de Sougé*. Launay dans son album, à la Bibliothèque de Vendôme, donne le dessin de son manoir qui comportait encore dans la première moitié du XIX^e s. une tourelle apparente.

Pasty de la Hylais qui a vu ce manoir vers 1860, le confond avec celui des *Roches de Sougé*, en fait la description dans son Inventaire féodal de St-Calais et s'exprime ainsi : « Les bâtiments de l'ancien manoir existent encore en partie, tout y indique le style du XVI^e s. C'est en effet à cette époque que le château a du sortir de ses ruines (?) et subir d'importantes modifications. La grande muraille qui fermait la cour du Midi, la porte principale et la petite porte cavalière, devenues inutiles de nos jours, ont été remplacées par une grange et autres bâtiments d'exploitation rurale. L'île gauche du château et la fuye ont été également supprimées. La chapelle seigneuriale terminait l'aile droite. Deux tourelles circulaires la protégeaient au levant et à l'Ouest ; une seule est encore debout ; elle sert de niche

à un escalier de pierre en ruine. La grande façade du nord attire plus particulièrement l'attention. Rien n'y a été changé. De là on domine le magnifique vallon de la Braye et ses aspects si pittoresques. Tout, de ce côté, justifie le surnom de *Roches-Vermand* ou *Vermand* donné au château élevé sur une roche abrupte dont les pentes boisées sont du plus bel effet ». (Pasty, Inventaire ms. des fiefs de St-Calais, p. 187, Collection Eug. Vallée).

Il ne reste plus aujourd'hui, de ce manoir, que des bâtiments ruraux appartenant à plusieurs particuliers. Sur l'un d'eux se trouve une porte surmontée d'un écusson sculpté, au *cœur enflammé posé en abîme*, avec deux lions affrontés comme supports, et surmonté d'une couronne tréflée et d'une devise tronquée ou l'on retrouve ces deux mots : *Sicut Leonem*.

En 1408, ce manoir était à Antoine Guenil ou Guetif ; — en 1451 aux héritiers du précédent ; — en 1466 à Étienne Robineau, qui rendait aveu pour l'Aître de Vermand à Florent d'Illiers, seigneur de Maisoncelles.

Au commencement du XVI^e s., la Roche-Vermand paraît appartenir à Jean Georget, bourgeois de Tours, et à Alizon d'Argougues sa femme. — En 1535 il est à leurs héritiers ; mais comme Jean Georget et sa femme possédaient aussi les Roches de Sougé, il s'en est suivi confusion entre ces deux fiefs des Roches de Sougé et de la Roche-Vermand et ce dernier a été pris pour les Roches de Sougé.

En 1535 ce fief était donné à bail par Nicolas Leclerc, l'un des héritiers de Jean Georget, pour 125 livres et 6 chapons. — En 1537, Marie Georget (veuve de Georges d'Alizon) et Jeanne Lopin (veuve de Nicolas Leclerc) le donnaient de nouveau à bail pour 140 livres et 6 chapons. Les baux passés plus tard par les héritiers de ces deux veuves portent sur les Roches de Sougé et comportent des prix plus élevés. C'est là que la confusion s'est faite au sujet de ces deux fiefs appartenant aux mêmes personnages et confondus peut-être eux-mêmes dans les mêmes baux. La Roche-Vermand est ainsi encore aux mains des seigneurs des Roches de Sougé en 1559 et 1571, (Arch. Nat. P 652, n^o 44), c'est à dire à Catherine d'Alizon, veuve d'abord de Jean Viau, puis de Claude de l'Aubespine. (Arch. L.-et-Cher. E 134). Elle était morte avant 1575.

Les seigneurs de Vermand sont inconnus pendant la fin du XVI^e siècle et les trois premiers quarts du XVII^e.

En 1675 ce fief est à Roger de Gouast

ou de Gast, chev., Sgr du Puy d'Artigny. Il était alors inscrit au rôle de l'arrière ban du Maine et taxé à la somme de 300 livres pour la terre et fief de la Roche-Vermand à Sougé-sur-Loir. Joseph Godineau, marchand, était alors fermier de la Roche-Vermand.

D'après les titres de la fabrique de Sougé, une partie de la Roche-Vermand, au XVIII^e s., portait le nom de la Guillocherie ou Guilloterie. Ce lieu de la Guillocherie semble relever censivement de la Roche-Vermand qui paraît être aux mains des sgrs de Bouloire. — N. Testu, marquis de Balincourt, baron de Boullouère, le possédait en 1722.

L'Abbaye de St-Calais avait aussi une métairie à la Roche-Vermand au XVII^e s. (Arch. L.-et-Cher, G 883).

Aujourd'hui, ce lieu de la Roche-Vermand est partagé entre 3 ou 4 ménages de cultivateurs.

La carte de Cassini fait confusion pour la Roche-Vermand. Elle appelle ainsi une simple maison sur le bord de la Braye et donne le nom de *Vermand* et *Petit Vermand* à deux manoirs situés à côté l'un de l'autre sur le coteau au-dessus.

Collection Eug. Vallée, Documents Pasty de la Hilaïs, Inventaire ms. des fiefs de St-Calais. — Eug. Vallée, *Documents historiques sur le Maine et le Bas-Vendômois*, n^o 10. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 170. — *La Province du Maine*, juin 1903, p. 192. — *Bulletin vendômois*, 1866 p. 123. — Titres de la fabrique de Sougé. — Arch. de L.-et-Cher, E 134 et 135 ; G 883 (1722). — Arch. Nat., P 652, n^o 44 (1549).

Roche-Usuart (La) — Voir *Roche-Isoart*.

Rochière (La) anc. mét. au fief de Chapedasne, paroisse d'Arènes. — Elle appartenait à l'Hotel-Dieu de Vendôme, puis à l'Oratoire. — (Arch. du Loiret, A 1624, n^o 51).

Roclane, f. ou éc., c^e de Baillou. — *Roquelane* (Cassini). — *Roclan* (Etat-Major). — C'est auprès de ce lieu que prend sa source le ruisseau de *Petite-Eau* ou *Piteau*. — Il est du domaine de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Rocquentuf, château, c^e de Ternay, sur le ruisseau de la Cendrine. — *Rocantuf* XVI^e au XVIII^e siècles. — *Rocantuf*, (Carte de Cassini). — *Rocantuf*, (Carte de l'Etat-Major). — *Roc-en-Tuf*, (Titres divers). — Ancien fief, relevant à foy et h. de la Rocheturpin.

En 1585, ce fief appartenait à Jacques de Boyer, Sgr de St-Sulpice de Rocque-meur et de Rocantuf. Il fut témoin cette année là du testament de Pierre de Ronsard le poète. — Vers 1608 il est à Madeleine de Boyer, fille du précédent, épouse

de Julien de Bedde, sieur du Clachet. Elle lui apporta Rocantuf. — En 1623 il est à Jacques de Bedde, fils des précédents, Sgr de St-Sulpice de Roquemeur. Il est époux de Julienne de Vaucelles. C'est lui qui, le 30 novembre 1623, reçut à coups de bâton l'huissier François Lo-yau, tellement que celui-ci en mourut le 2 décembre suivant. On ignore les suites de l'affaire. Jacques de Bedde est encore Sgr de Rocantuf en 1661. Il a deux filles : 1^o Anne, baptisée aux Hayes le 14 février 1624 ; elle épousa vers 1650 Jacques de Guinebault, éc^r, Sgr de Beigné ; 2^o Madeleine, baptisée à Ternay le 7 octobre 1629.

En 1685, Jacques de Guinebault, susdit, possède Rocantuf et le donne à bail. Il va alors demeurer à Richeborde, puis à son logis de la Grassetière. En 1711 Rocantuf est alors habité comme locataire par Paul du Bellay, chancelier de l'église St-Georges. — En 1711, Joseph-Augustin du Bellay, prêtre, chevalier, chanoine et chancelier de la Collégiale St-Georges de Vendôme, est qualifié Sgr de Rocantuf, Ternay, l'Archidiacrerie, etc. Mais il n'avait R. que par bail emphytéotique, comme héritier du précédent.

En 1721, Rocantuf est à Edmond Coynard, chevalier, sieur de la Malmaison, qui paraît fils de Madeleine de Bedde (?). Il décède à l'âge de 71 ans au château de la Rocheturpin et est inhumé à Ternay le 1^{er} septembre 1730. — En octobre 1730, ce lieu est à Marie-Anne Coynard, sœur et héritière du précédent. — Il passe ensuite à Joseph-Augustin du Bellay, Sgr de la Massuère, de Roc-en-tuf (sic) et de Richeborde, chancelier de l'église collégiale de Vendôme. Il décéda à la Massuère, paroisse de Bessé-sur-Braye, le 17 septembre 1765.

Rocantuf passa alors par héritage à Louis-François de Musset, chevalier, Sgr de Cogners, S^{te}-Osmane, la Bonaventure, Beaulieu, etc., fils de Charles-Antoine et de Marguerite-Angélique du Bellay qui était elle-même sœur de Joseph-Augustin du Bellay ci-dessus. A l'occasion de son mariage avec Suzanne-Angélique du Tillet, Joseph-Augustin du Bellay, son oncle, lui avait fait donation de Rocantuf. — En 1769, les époux de Musset vendirent Rocantuf et Richeborde au suivant :

Germain-Siméon Juignet de la Templerie, lieutenant de Grenadiers, époux de Anne-Renée Ferré, laquelle décéda en 1813. — Les enfants des époux Juignet possédèrent Rocantuf en vertu de l'héritage de leur parents et le vendirent à une date incertaine à M. Bénier (de

Sasnieres) qui le donna en location à Miles de Nissas, nièces du fameux Boissy d'Anglas. Après leur mort, M. Houssard, gendre de M. Bénier, vendit Rocantuf en 1859 au suivant : — Adolphe-Gustave Blaise (des Vosges) économiste, (voir sa notice), mort en 1886. Sa veuve posséda Rocantuf jusqu'à sa mort, survenue en 1910 à l'âge de 99 ans et 10 mois. — Rocantuf vient d'être vendu (juin 1910) à des marchands de biens. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 41 ; 1905, pp. 165 et 166. — P. Clément, *Monographie de Ternay*, pp. 30 et 31, et notes ms. sur Ternay et les Hayes. — H. de la Vallière, *Fief de la Massuère*. — *Le Loir-et-Cher Historique*, nov. 1891).

Roddes de la Marge (Famille). — *Rochoux* (de Mondoubleau), XIX^e s.

Rodières (Les), 2 fermes, c^e de Boursay. — *La Rouaudière*, XV^e s. — *Les Rouaudières*, (Cassini). — *La Rhodière*, (État-Major). — Ce lieu relevait censivement de St-Agil. — En 1405 les deux métairies des Rouaudières étaient du domaine même de St-Agil. — En 1601 elles en étaient données à bail pour 255 livres tournois, 6 chapous, 12 poulets, un poids de beurre, un agneau gras, et en outre « par chascun an un gasteau d'un boesseau de farine de froment bien embeurré et espicé le jour des Roys ». — Une autre métairie en 1465, était à Macé Parfait, et une autre appelée la Petite R. était au seigneur de Souday. — En 1469, la Rouaudière était à Guillaume Sentambien. — Une autre Petite Rouaudière s'appela aussi la Billetière. — Voir *Billetière*. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 391 de St-Agil. — Arch. Nat., P 700, n^{os} 86 et 87. — Terrier de St-Agil, 1731).

Rodon. — Voir *Rhodon*.

Rodrigue (Famille). — *La Bonaventure*, XIX^e s.

Roffignac (Famille de). — *Berthault* (de Lancé) XVII^e s. — Armes : D'or au lion de gueules. — (Arm. ms.).

Roffinerie (La). — Voir *Rouffinière*.

Roger (Famille). — On l'appelle encore *Rogier* ou *Rouget*. Mais il y a là évidemment plusieurs familles. — On leur voit entre les mains les terres suivantes : *Les Rochettes* (de St-Ouen), *Buissay*, *Villethierry*, XVI^e s. — *La Mauditière*, *Teillé*, *Montrieux*, *L'Événage*, *La Tuinière* (de Faye), *La Perrine* (de Morée), *Gorgeat*, *Vaulions*, *Les Moulins de Pezou*, *La Vacherie* (de S^{te}-Anne), *Villaria*, *La Jarria's*, XVII^e s. — Pasty de la Hylais donne à une famille Roger pour armoiries : *De gueules à une croix brélessée d'argent*. — (Collection Eug. Vallée, Notes de Pasty de la H. sur familles).

Rogeraie (Famille de la). — *La Roche-Turbault*, XVI^e s.

Rogerie (La), h., c^e de Beauchêne. — *La Rocherie*, (Cassini).

Rogerie (La), f., c^e du Temple.

Rogieu ou **Rougieu** (Famille). — *Les Doffaits* (de Selommès) XVII^e s.

Rohan (Famille de). — *St-Amand*, XVII^e s. — *Chaussepot*, XIX^e s. — Armes : *De gueules à neuf macles d'or*, 3, 3, 3. — (Père Anselme).

Rohan-Chabot (Famille de). — *Les Patis* et *la Brunellière*. — *La Panacherie*, XIX^e s. — Armes : *Escartelé, au 1 et 4, d'or à trois chabots de gueules, au 2 et 3 de gueules à 9 macles d'or*, 3, 3, 3.

Rohan, C^{te} de Rochefort (François de), 41^e abbé de la Trinité, de 1650 à 1660, au temps du duc César. — Il succédait à Michel Sublet. — Ses armes étaient : *De gueules à 9 macles d'or*, 3, 3 et 3. — Il fut nommé par brevet de S. M., le 14 sept. 1649 et arrêté du Conseil du 11 fevr. 1650. — Il n'obtint ses bulles du pape Innocent X que le 27 juillet 1654. Mais il avait pris possession par procuration le 11 février 1650 et derechef le 1^{er} déc. 1654. Il n'avait fait aucun vœu, aussi résigna-t-il son abbaye en 1660 pour se marier. Il eut pour successeur Philippe de Vendôme. — (*Cart. Trinité*, t. IV, 1001, 1002 et 1003. — Abbé Simon, II, p. 383. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1379).

Rohart (Famille de). — *Le Marais* (de St-Avit) XVII^e s. — *La Rachée*, XVIII^e. — Armes : *D'argent à deux fasces de gueules accompagnées en chef d'une étoile et de deux roses et en pointe d'une épée, la pointe en haut, le tout de même, l'épée accostée de deux mouchetures d'hermines de sable*. — (Busserolle).

Rohault de Fleury (Famille). — *Le Breuil* (de Lignières), *Fargot*, XIX^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or chargé au sommet d'une étoile de gueules et accompagné de trois croissants d'or*, 2 et 1. — (Armorial de Picardie).

Rohault de Fleury (Hubert, Baron), Lieutenant général du Génie, né à Paris, en 1777, mort à Montoire en 1866. — Il était fils de Jean R. de F. avocat au Parlement. Il entra à l'Ecole centrale des Travaux Publics (aujourd'hui l'Ecole Polytechnique) en 1794, et en sortit dans le corps du Génie Militaire. — Capitaine en 1802, il assista aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Pulstuck, etc. Il fit la campagne d'Espagne en 1809, et fut blessé au siège de Girone. En 1812 il était colonel et sous-gouverneur de l'Ecole Polytechnique. En 1823, il était brigadier et commandait le génie du 4^e

Corps pendant la campagne d'Espagne. — En 1830 il commandait le Génie à Lyon où il fut chargé d'établir de nouvelles fortifications et où il dut en 1831 réprimer l'insurrection, à la suite de quoi il fut nommé Général de Division. En 1837, il était à la tête du Génie au siège de Constantine, et fut à la suite de cette campagne créé Baron et Pair de France. En 1840, il refusa le gouvernement général de l'Algérie, se considérant comme trop âgé ; il refusa de même le portefeuille de la Guerre. En 1860, bien qu'étant au cadre de réserve, il reçut de Napoléon III la Grand-Croix de la Lég. d'honneur. Il mourut en 1866 dans sa terre de Fargot, près Montoire, qu'il avait achetée en 1809. Il était âgé de 89 ans.

Il avait épousé en 1812, Aurélie de Sèze, fille du grand avocat, défenseur de Louis XVI. Il en eut une fille, qui épousa M. de la Tournelle lequel devint premier président de la Cour d'appel de Dijon. — Voir *Fargot*. — (Collection R. de St-Venant, [Papiers de Famille]).

Rohault de Fleury (Charles), architecte et archéologue né et mort à Paris, 1801-1875. — Il était fils de H. Rohault de Fleury propriétaire de la Vallée (des Roches) et fut en 1814 élève du collège de Vendôme. Entré à l'école polytechnique en 1818, il en sortit pour se livrer à des travaux d'architecture.

Mais il se fit surtout connaître par ses recherches d'archéologie chrétienne et entre autres par les ouvrages suivants : *Mémoires sur les Instruments de la Passion* de N. S. J.-C., Paris 1870. — *L'Évangile, Etudes iconographiques et archéologiques*, 1874. — *La Sainte Vierge, Etudes archéologiques et iconographiques*, 1878, etc.

De ses deux fils, l'un, Georges R. de Fl. (1835-1904), artiste et archéologue, continua les œuvres de son père et se fit connaître par une foule de dessins et de travaux qui ont été recueillis par la Bibliothèque Nationale, (Ms. — Nouvelles acquisitions Françaises 20.813 à 20.819 et 20.957 à 20.959 ; 21.520 à 21.529 ; — L'Autre, Hubert R. de Fl. (1830-1910), un des fondateurs de l'Œuvre du Sacré-Cœur de Montmartre, en fut pendant 40 ans le secrétaire et l'auteur de la plupart des dessins publiés par son bulletin. — (Notes ms. fournies par la famille R. de F.).

Roillard (Famille de). — *L'Épicière*, XVII^e siècle.

Roille (Famille) ou du *Rouillis*. — *Le Rouillis*. — *Villemardy*, XIII^e s.

Rois du Jarrier (Les), f., c^e de Savigny. — *Les Rois* (Cadastre).

Roiserie (La), anc. mét., psse de Troo. — On la voit déjà habitée en 1560. — Au XVII^e s. elle est à René Boulay, sieur de la Roiserie. — (Malardier, p. 1193. — Reg. de Sougé, 1660).

Rolland d'Estape (Famille). — *La Bultière*, XIX^e s.

Rollandière (La), ancien fief, psse de Sougé; on l'appelait aussi *Barbillon*. — Il relevait à foy et h. de la Sgrie des Roches de Sougé, à 35 sols 6 deniers de service. Il appartenait au XVII^e s. à la famille Dudaüt. — (Archives de Loir-et-Cher, E 123 et 124).

Rollières (Les), éc., c^e de Selommes. **Rome**, ferme, c^e d'Epuisay. — *Romme*, (Cassini).

Rome, maison de campagne, au bourg de Troo. Elle est citée comme telle au journal *Le Loir* du 28 juin 1844.

Romeau (Le grand et le Petit), fermes, c^e de Choue. — (Il est très difficile de ne pas confondre ces fermes avec celle des Romeaux, située à 2 kil. Nord-Est, et nous ne pouvons nous flatter d'y avoir pleinement réussi). — Le Grand et le Petit Romeau annexés au fief de Vaulions, relevaient comme lui de St-Agil. — Aux XIV^e et XV^e s. ces métairies étaient à la famille Peschard. — En 1390 à Jean Peschard, qui laissait au prieur de Choue un droit de dixme sur son habbergement de Romeau. — En 1405, ce lieu est encore à un Jean Peschard. — En 1465, le Grand Romeau est à Pierre de Vancé. Il était dit alors relever de St-Agil à 8 sols de taille. C'est lui, sans doute, qui sous le nom de Pierre de Romeau, était cité en 1461 au nombre des vassaux d'Alleray, (pour un autre fief). — Au XVIII^e s., le Grand Romeau est à la famille Géherbrant. — Il est aujourd'hui du domaine de St-Agil. — Quant au petit Romeau, on le voit en 1469 aux héritiers Peschard parmi lesquels Guillaume Malherbe. — (Arch. Nat., P 700, nos 86 et 87. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 144; 1903, p. 92. — Chartier de St-Agil, Aveux d'Alleray, 1461. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Romeaux (Les), h., c^e de Choue, sur la limite de celle de Souday. — *Romuau* (Cassini). — Il faut ne pas confondre ces Romeaux avec le *Grand et Petit Romeau* audessus de Guériteau à 2 kil. plus au sud.

D'après les notes sur Choue laissés par l'abbé Chéramy ce serait de ce lieu des Romeaux qu'auraient été possesseurs les ancêtres de Jean de la Bruyère, l'auteur des *Caractères*.

Ce lieu paraît être sous le règne des derniers Valois, à Jean de la Bruyère,

apothicaire, rue St-Denis, à Paris, marié à Claude Séguier. Il fut membre du Conseil des Seize, véritable gouvernement de la Ligue et fut exilé en 1593. Il laissait pour fils le suivant :

Mathias de la Bruyère, avocat du roi à la Cour des Aydes, puis lieutenant civil au Chatelet, exilé aussi en 1593; il était époux de Louise, fille de François Aubert, Sgr d'Avanton, conseiller au parlement, dont il eut pour fils le suivant :

Guillaume de la Bruyère, né le 1^{er} mars 1574. Il fut secrétaire de l'évêque de Paris puis secrétaire de la Chambre du roi (1643) et mourut en oct. 1650. Il était époux de Diané de la Mare. La possession des Romeaux par ce personnage est certaine, mais douteuse pour ses ancêtres. Il a procès avec sa femme et se sépare de biens avec elle. Il a pour enfants : 1^o) Louis de la Bruyère, contrôleur général des rentes sur l'Hotel de Ville, époux de Elisabeth Hamonyer, morte en 1694; leur fils aîné fut Jean de la Bruyère, l'auteur des *Caractères* et le second fut Louis qui suivra après son oncle; 2^o) Jean, qui suit; 3^o) Louise de la Bruyère, qui en 1652 épousa Martin de la Grujotière, chirurgien ordinaire du duc d'Anjou.

Jean de la Bruyère, second fils de Guillaume, né en 1617, secrétaire du roi en 1655, mort le 27 déc. 1671. Il eut Romeau en partage et laissa son héritage montant à environ 100 mille livres à ses neveux dont le suivant eut Romeau.

Louis de la Bruyère, né en 1649, avocat (1676), contrôleur des rentes de la ville, mort le 12 mai 1695, appelé M. de Romeau. Il épousa, en janvier 1679, Claude-Angélique Targas dont il eut 5 enfants. Il avait cédé ses droits à la succession de son oncle Jean en 1692, y compris Romeau, en faveur de ses frères et de sa sœur.

Romeau reste ainsi propriété indivise entre Jean de la Bruyère, l'auteur des *Caractères*, son frère Robert-Pierre et sa sœur Elisabeth-Marguerite, les trois seuls survivants. — Il est probable que cette propriété fut alors vendue. Nous ignorons qui l'acheta et la posséda au XVIII^e s. et depuis. — (*Les Grands Ecrivains de la France* : *La Bruyère*, notice biographique par Anonyme (G. Servais), Hachette, 1882. — Notes ms. sur Choue par l'Abbé Chéramy).

Romerie (La), f., c^e de St-Arnoul.

Romilly, bourg et commune du canton de Droué, à 9 kil. S.-Ouest de ce chef-lieu et à 20 kil. Nord de Vendôme. — *Romilliacus* ou *Romiliacum* XII^e s., *Rommiliacus*, *Rommileicum* XIII^e s. (Cart. de

St-Avit). — *Romilly au Perche* XVI^e s. — *Romillé* XVII^e s. (Registres de Romilly). — *Romilly* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celle de la Chapelle-Vicomtesse; à l'Est par celle de Chauvigny; au Sud par celle de la Ville-aux-Clercs et de Danzé; à l'Ouest par celles de Beauchêne et St-Mars-du-Cor. — Aucun cours d'eau n'arrose cette commune qui se trouve sur un plateau situé entre les bassins du Gratteloup, du Boulon et de la Grenne, mais une fontaine au bas du bourg forme à la saison des pluies un petit ruisseau qui est l'initial du Boulon. — Sa station la plus proche aujourd'hui est Chauvigny, sur la ligne de tramways du Gué-du-Loir à Droué. — Son bourg est traversé par la route de Cloyes à Sargé et St-Calais.

Lieux habités — Le bourg qui compte environ 34 hab. sur 36 maisons. — La Roncière, 32 hab. — La Grande Blotière. — La Forte Pièce. — Bréviande. — Villemaigne. — La Folie. — La Chouardière. — La Sortière. — Les Bouleaux. — Le Moulin-à-Vent. — Les Fontenils. — Belair. — Le Fiot-Bouchet, ancien fief. — La Pâquerie. — Le Marchais-Thiévrain. — La Torchonnière. — La Bretonnerie. — La Reine-Bourgère. — La Baconnière. — La Henrière. — Les Arpents. — Le Fief-Bouchet. — Les Ronces, ancien fief et manoir. — Le Grand-Marchais. — Maison-Neuve. — La Mézézerie. — Les Brosses. — Le Ruisseau. — Les Maisons-Brulées. — Beauregard. — Châteauroux. — La Saule Blanche. — La Pointe. — Les Champs-Bergers. — Le Coursimeau ou Les Verreries. — Les Petits-Arpents.

Lieux-dits : — Les Commanderies, les Billelandes, les Tréchis, la Huiloterie, les Villeries, les Enfemés, les 4 lacs (les Catelas), les Mussets, les Marlongues, les Rues de Danzé, les Verreries, les Champs-Bellangers, les Maiteries, les Grisons, les Mornards, le Jarit, Oran, les Ménandières, Conray, le Clos-Renard, la Prénouderie, Malangin, la Fosse à Lubin, le Champ-Brialet, la Mottronerie, etc.

Superficie. — 1491 hectares. — Cadastre terminé en 1827 par Louis Meister, géomètre. — Altitude du bourg, 180 m. — Poste et perception de la Ville-aux-Clercs. — Assemblée le 2^e dimanche de Septembre.

Population. — 26 feux au XIII^e s. — 195 paroissiens en 1746. — 90 feux en 1762 (Expilly). — 290 hab. en 1806. — 313 en 1812. — 406 en 1824. — 439 en 1831. — 443 en 1836. — 457 en 1841. — 438 en 1846. — 398 en 1855. — 366 en 1856. — 393 en 1861. — 402 en 1866. —

366 en 1872. — 395 en 1876. — 399 en 1881. — 422 en 1886. — 421 en 1891. — 396 en 1896. — 382 en 1801. — 382 en 1906. — 359 en 1911.

Principaux noms rencontrés aux registres paroiss. qui commencent en 1582 : — XVI^e s. — De Rossart (Ronsard), Doucleron des Places, de Cybert ou Sibert, de Tysart, de Gaston, de Megret, des Pierres, de Vaillant, de Valoger, (Vauloger), de Taillevis, du Marais, de Phéline. — XVII^e s. — De Megret, de Vauloger, de Lavardin, des Pierres, de Gaston, de St-Meloir, Leduc de Chaumonnet, Le Courtoys du Tartre, de la Noue, d'Il-lers des Radrets, Destouches, Le Pelletier, Doucleron, Lelarge, Foly de la Forêt, de Phéline, de Verdelet, de Cybert, de Chenu, Le Tessier de Beauregard, Le Clerc dit Vaillant, de Vallée, Rochebouet, Champrond de Rahart, des Personnes, Lasneau de Plainchesne, de Courtarvel, de Malescot, Gabilleux, des Loges, de Tarragon, du Bouchet, Drouin de la Goupillière, Denizot, de Cordon, Grimaudet, Chauvin, de Boutervilliers, Lesage, de Taillevis, Chevalier de la Faye, Rolandin (notaire), Boué de la Bausserie, de Nicolas, Chauffourneau, de Rotelle, Drouin de Beaulieu, Bry, Lenoir, Dajon de Vaugrimaud, du Teil de Samois, Loger du Taillis, de Racine, de Villezan, Girondeau de la Noue, Guymont-Doslard, Olivier-Bourguigneau, Hersant des Défas, de Rémilly, Bouguet de la Maillottière, Cupif, Fouquet de Chaslain, Daussouin des Bellesevries, Le Gallois du Petit-Bois, de Trémault, Hylaire des Marchais, Bodineau (notaire), Linan, du Portail d'Arpement. — XVIII^e s. — De Taillevis, Bordin de Frefontaine, de Loubbes, Foucher de Bonnemare, Le Breton de la Rigaudière, Le Tessier de la Bersière, de Maillet, Jabre du Plessis, Lebreton, Dubin de St-Léonard, Bulté de Feuillardière et de Chéry, de Pierre de Fontenaille, Juré, Perrault du Plessis des Ronces.

Curés : Christian, 1219 (Chartes Vendômoises 235). — Macé Cochard, 1554. — Jacques Bonnet, 1582. — Jean Dauvergne, 1616. — Deslandes, desservant, 1637. — Antoine Le Courtois, 1639. — Michel Blanchard, 1640, mort en 1660. — B. Le Féron, 1661. — Bonaventure Lasneau, 1665. — François Béquignon, 1684, inhumé en 1692 à 33 ans. — Joseph Germon, 1694. — François Pilon, 1710, inhumé en 1748 à 80 ans. — Pierre-François Foucher de Bonnemare, prieur de Cherval en Périgord, 1740, inhumé en 1763 à 47 ans. — Louis-Lubin Hubert, 1763, inhumé le 26 déc. 1790. — Pierre-Guillaume Thomas, 1791, officier public

en 1792. — (Vacance jusqu'en 1839). — Couronne, 1839. — Morisseau, 1855. — Van-Wanghen, 1861. — (Vacance de 1862 à 64). — Levrot, 1864. — Vigier, 1867. — Maupetit-Jeune, 1871. — (Vacance 1894 à 1902). — Ménager, 1902. — Berty 1905.

Maires : Thomas, ancien curé, officier public, 1792. — Fouquet, adjoint, off. public, an IV. — Hubert, adjoint, an VI. — Mathurin Vérité, agent, an VIII. — Jacques Rousseau, maire, an IX. — Jacques-Cyprien Basset, maire, 1819. — Jean-Baptiste Brillard 1864. — Joseph Bigot, 1880. — Jules Lebert, 1884. — Joseph Bigot, 1892. — François Gauthier, 1896. — Félix Renou, 1899. — Hospice Rivière, 1904.

Anciens Notaires en la Cour de Mondoubleau, résidant à Romilly : — Charles Rollandin, 1619. — Marin Henri, mort en 1661. — Marin Chaufourneau, 1673. — Jacques Bodineau, notaire et huissier royal, 1687.

Aux titres de la fabrique se rencontre en 1554 Charles Chalumeau, qualifié maître d'école à Romilly.

Avant la Révolution, la paroisse de Romilly était du doyenné de la Ville-aux-Clercs, archidiaconé de Vendôme, du bailliage de Mondoubleau, de l'Élection de Château-du-Loir jusqu'en 1730, et depuis 1730, de celle de Vendôme. — L'Abbesse de St-Avit de Châteaudun présentait à la Cure, qui au XIII^e s., était d'un revenu de 12 livres et en 1746 était évaluée par le curé sur les registres paroissiaux comme étant d'un revenu de 737 livres, 24 sous.

Le patron ancien de la paroisse était Saint-Julien, premier évêque du Mans, ce qui est constaté aux registres paroissiaux au moment de la mort du curé Béquignon, le 21 juin 1692. Depuis, cette paroisse a pris la Sainte Vierge pour patronne et elle la fête le jour de sa Nativité, le 8 septembre.

L'église est un monument du XII^e s., d'environ 18 m. sur 5, à laquelle on a ajouté une chapelle au XV^e s., du côté Sud. Elle est en assez mauvais état. — La cloche est de 1850 et eut pour parrain M. Louis-Alfred de Salvart et dame Marie-Jeanne des Ondes. MM. Couronne, curé, et Bassé, maire, etc. — Cette cloche en remplaçait une autre, bénite en 1783, qui avait pour parrain M. Louis Hubert, curé et pour marraine Marguerite-Françoise-Marie de Pierres de Fontenailles, abbesse de St-Avit et dame de cette paroisse.

La seigneurie de Romilly relevait du château de Mondoubleau à foy et h.

simple. — Au commencement du XIII^e s. ou peut-être auparavant, ce fief appartenait à l'abbaye de Fontgombaud (commune du canton de Tournon-St-Martin, Indre), sans qu'on sache de quelle façon ce bien lui était arrivé.

En 1139, Arraud, abbé de Fontgombaud et les moines de cette abbaye crurent devoir céder aux moniales de Châteaudun (les religieuses de St-Avit) le lieu appelé *Romiliacus in vindocinensi pago*, n'y retenant rien, si ce n'est la dîme du four de Mondoubleau. Cette cession faite moyennant un cens de 10 sous angevins par l'intermédiaire du prieur de la Pierre (*La Pierre ou Réveil-St-Vrain*, psse de St-Firmin). — Il était stipulé dans l'acte de cession que si par hasard les religieuses voulaient se défaire de Romilly, ce fief devait revenir à Fontgombaud.

L'abbaye de St-Avit, vers 1160, bénéficia encore d'un autre don au même lieu. Gosbert du Bouchet et Adèle sa femme, fille elle-même de Barthélemy le Riche ou de Vendôme, Marie de Vendôme, sœur du dit Barthélemy et veuve de Aymeric Gaymard de Lavardin, et Jean de Lavardin fils de Marie et frère de la C^{tesse} Richilde de Vendôme, et enfin Vulgrin de Vendôme, aussi frère de la dite Marie, tous ces personnages enfin se réunirent pour donner à la même abbaye de St-Avit, pour son prieuré de Romilly, une terre située dans la forêt vendômoise, contenant quatre charruées, libre de toute redevance féodale, mais soumise au droit de terrage dans certaines conditions énumérées dans l'acte.

Plus tard, en 1207, Geoffroy, vicomte de Châteaudun, avec le consentement d'Adèle de Nevers, sa femme, et de ses enfants Geoffroy, Elisabeth, Adèle et Jeanne, accorda aux mêmes religieuses les droits de bois mort et de paturage dans la forêt de Fay-Bouchet, tels que les dites religieuses en avaient joui jusqu'alors. La prieure de Romilly s'appela alors Lucienne (Chartes Vend. 171).

En 1246 une dame veuve Odeline de Bouchedaigre, leur vendit encore une pièce de pré et une pièce de terre situées dans leur censive avec le consentement d'Adam Le Clerc et Armulfe ses fils. (*id.*, 354).

Au XIII^e s. enfin, le prieuré de Romilly reçut de la part de Gohier, dit Guérin de l'Aunay, et de sa femme Mathilde, une rente de deux setiers de blé assise sur la terre dont ils avaient hérité en ce lieu de défunte Hodéarde Mauterre (*id.*, 383).

Toutes ces générosités, d'autres encore inconnues, avaient fini par constituer les

religieuses de St-Avit de Châteaudun réelles de la seigneurie de Romilly dont elles reportaient la foy et h. à Mondoubleau. (Arch. E.-et-L., E 466). — En 1605 elles donnèrent à bail emphytéotique leur sgie de Romilly à François de Chadieu, abbé de la Ste-Couronne (Not. Dunois 525), mais restèrent dames du lieu de R. jusqu'à la Révolution. En 1791 la métairie du prieuré de Romilly leur appartenant, fut vendue national^t 7.950 l.

Il faut prendre garde de confondre ce Romilly au Perche avec Romilly sur Aigre, près Cloyes.

Arch. L.-et-Cher, E 505 ; Q (Mondoubleau) 287. — Arch. Eure-et-Loir, E 466. — Chartes Vendômoises, 83, 94, 171, 354, 383. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 525. — *Bulletin Dunois*, 1898, p. 172 ou 179. — Biblioth. d'Orléans, ms. 489 (Don Verninac), notes sur le Cart. de St-Avit, fol. 112 et 115. — Bordas, I, p. 113. — Gaudron, p. 211. — Passac, p. 70. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 285. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 203 ; 1868 p. 93. — Launay, *Répertoire*, p. 10. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 418. — Bibl. Vendôme : 1^o Mémoires de Duchemin de la Chesnaie, I, p. 59 ; 2^o Album Launay, II, p. 25. — *Gallia Christiana*, VIII, col. 1290. — Expilly, *Dictionnaire géographique de la France*.

Ronce (Famille de la). — *Baillé* XVI^e s.

Ronce (La), h., et anc. moulin, c^e de Ternay, 26 hab., avec deux fermes appelées la Grande et la Petite Ronce. — Ce lieu relevait de la Sgie des Hayes. — En 1456, le moulin de la R. est à Charles des Touches, sgr des Hayes. — En 1550, il est à Françoise, fille de Macé de Ternay et épouse de Guillaume du Plessis. — En 1607, le 28 févr., le nommé Lambron vendait la moitié indivise de ce moulin à Abraham Arnoul. Les enfants de ce dernier, en 1659, le donnaient à bail perpétuel à François Guerche. — Les héritiers de François Guerche le vendirent en 1659 à François du Bellay, Sgr de Ternay. — En 1766, il appartenait à René Lemoine de la Guichardière qui en consentait le bail à ferme. — En 1779, la mét. de la Grande Ronce est à Suzanne Angélique du Tillet, femme non commune en biens de François de Musset, sgr de la Bonaventure et était saisie sur ses héritiers, émigrés en 1793, mais conservée par eux et vendue seulement en 1813. — (Malardier, p. 1104. — Arch. L.-et-Cher, série E, 393 ; série Q [émigrés]. — P. Anselme, IV, p. 746. — Généal. ms. de la famille de Musset, chez M. Mac Leod, de la Tuilerie, p. 101).

Roncelet (Le), ou **Ronceray**, éc., c^e de Villedieu. — *Le Roncereau* (Cassini).

Roncerets (Les), anc. mét., qu'on appelait aussi le *Petit Frileuse*, psse de Touzailles. — Ce lieu relevait à foy et h. de Villebadin (à Villeromain) et à 6 livres de cire de service. Il appartenait en 1517 à Gilles Rebours, marchand à Vendôme. — En 1619 à Charles Hardouin, magistrat à Blois. — (Arch. Nat., P 625, n^o 1 ; P 623, n^{os} 92 et 93).

Roncerie (La) h. c^e de Bouffry. — *La Roussière*, XVII^e s. (Registres de Bouffry) — *Roncerre* (État-Major). — En 1620 la Roussière est à François de Villesan et Madeleine Reynaud son épouse. — En 1648 à Pierre de Villesan. — En 1666 au même, qui étant veuf de Catherine La Mère (?) épousa à Fontaine-Raoul Marie Roy, fille de Philpott Roy et de Catherine David. — (Registres de Cloyes et de Bouffry 1620, 1639 et 1648 ; de Fontaine-Raoul, 1666).

Ronces (Les), h., situé partie sur la c^e de Lignières et partie sur la c^e de la Bosse. (Cette dernière étant de l'arrond^t de Blois).

Ronces (Les), f., ancien manoir, c^e de Romilly. — Ce lieu, dès la fin du XVI^e s., était possédé par la famille Lasneau, de Mondoubleau. — Au commencement du XVII^e s. il est à Charles Lasneau, Sgr de Plainchêne, époux de Marguerite Lemercier. Il laisse les Ronces à son fils, le suivant :

Charles Lasneau, sieur des Ronces, né en 1601, mort en 1662 ; il épousa à Romilly le 21 janvier 1621 Madeleine Moran ou Moron dont il a 6 enfants parmi lesquels trois prêtres, les suivants : 1^o Charles Lasneau, né en 1627 (?) qui fut curé de St-Martin de Vendôme et y mourut le 16 mars 1687 ; 2^o Bonaventure Lasneau, né en 1634, qui fut curé de Romilly de 1665 à 1683 (?) ; 3^o Louis Lasneau, missionnaire, évêque de Metellopolis, né en 1639, (voir sa notice). — Cette famille disparaît du pays après la mort de Charles Lasneau en 1662.

En 1703, ce manoir est à une famille de Pilles. — Dans la seconde moitié du XVIII^e s., il appartient à la famille Lefebvre d'Ivry. — En 1776 et 1783, à Je n-René Lefebvre d'Ivry, éc^r, sgr de la Pinnelière, Ivry, les Ronces, etc., demeurant paroisse du Pré, au Maine, époux de Marie-Madeleine-Pauline Guesneau (?).

En 1789, les Ronces appartenaient à Jean-Baptiste-François Serrault de Plessis, garde du Corps du roi, époux de Henriette Vérité. Il était né à Choue en 1755 et était inhumé à Romilly le 20 avril 1789 étant mort en son logis des Ronces.

Au commencement du XIX^e siècle,

d'après Passac, ce manoir des Ronces appartenait au sieur Michaud, acteur de la Comédie Française, puis à un sieur Lefebvre, artiste du Conservatoire de Musique. — En 1853 il était à Pierre-Louis Chapuis, époux de D^elle Marie-Thérèse de Chabot de Moncé, propriétaire de la Roche-St-Firmin. En 1840 il y demeurait encore, étant veuf. — Cette ferme est aujourd'hui à la famille de la Barre de la Fredonnière. — (Registres de Bouffry, passim. — *Bulletin vendômois*, 1906, pp. 87 et suiv. — Registres de St-Martin de Vendôme, 16 mars 1687; 12 mars 1776. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Romilly-St-Mars, Dossier des Mézières. — Passac, p. 70 [XIX s.] — Titres de la terre de la Roche-Bodard, XIX^e s.).

Roncherie (La) h. et moulin, c^e de Savigny. — *Runcheria* XII^e s. (Cart. de Tiron). — *La Basse Roncherie* ou *Ronzerie*, XVII^e et XVIII^e s. — *Roncherie* (Cassini). — *La Roncherie*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. lige du château de St-Calais et à 15 jours de garde Il relevait aussi d'Auvine à 6 deniers de cens. Il avait droit de moyenne et basse justice, droit de mesure à blé et à vin. C'était un fief sans manoir. La métairie de Lozière en relevait censivement. — Le domaine de ce fief se composait de la métairie et de la place de deux moulins sur le ruisseau de la Roncherie ou d'Écoute-s'il-pleut.

Vers 1140, un certain *Herbertus de Runcheria* était témoin d'un don fait de la dîme de Vibraye au prieuré du Gué de l'Annaie. — En 1410, ce fief est à N. Tiercelin, Sgr des Mézangères. — En 1461 et 1468 à Guillaume de Villiers, Sgr de Bouviers, à cause de Jeanne Tiercelin sa femme. — En 1480 et 1486 à Jeanne Tiercelin, alors veuve; en 1487 elle rend aveu à St-Calais pour elle et pour Jean de Villiers et ses autres enfants mineurs. — En 1554, à Olivier Hamelet, sieur de la Trousserie et de la Basse-Roncherie. — En 1673, avec Auvine, au seigneur de Montmarin (et de la Trousserie), qui au commencement du XVIII^e s., le vendit au Sgr des Patis, dans le domaine duquel il resta.

Mais une partie de la Roncherie avec le moulin, au commencement du XVIII^e s. était à la famille Neilz de Bréviande. — En 1787 il est en partie à Marie de la Roche qui épousa Gabriel-Jacques de Neveu. — Il y a, du reste, toujours confusion entre la Roncherie, métairie, et la Basse-Roncherie avec son moulin qui le plus souvent sont en des mains différentes.

Collection Eug. Vallée, 1^o Documents Pastys, Inventaire féodal de la Chatellenie de St-Calais (XV^e s.); 2^o Chartrier de Coulouge (1673). — Abbé Froger, Histoire de St-Calais, p. 199. — *Bulletin vendômois*, 1876, p. 121, 1900 pp. 325 et 328; 1901, p. 80. — Arch. L.-et-Cher, E 17, 352 et 493. — Chartrier du château des Minières, Dossier des Taillevins. — *Cart. de Tiron*, 230 (1140). — R. Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, pp. 10 et 11. — Abbé Métais, *Les Petites écoles en Vendômois*, p. 54. — Collection R. de St-Venant, Liasse Familles (Neilz). — Arch. du Cognier, E 35, n^o 20. — Arch. Nat., P 695, n^o 5; P 700, n^{os} 14 et 15.

Roncière (La), h., c^e de Savigny, 37 hab. — Ancien fief relevant du Chatelier à 9 deniers de cens, 33 sous de rente, et 24 boisseaux d'avoine. — Dès le XVI^e s., il appartenait aux Sgrs du Chatelier. — (Arch. L.-et-Cher, E 17. — *D'Hozier*, Reg. IV, *Généalogie de Salmon*. — R. Graffin, *la seigneurie de la Cour du Bois*, p. 20).

Roncain (Famille). — Sasnières, XVI^e s.

Roncinère (La), h., c^e de Romilly, 32 hab. — *La Roussinière* (Cassini).

Rondellerie (La), h., c^e de Villedieu.

Rondellièrre (La), éc., c^e de Lisle. — *Les Rondellières* XVI^e s. (Reg. de Lisle). — *La Roussellièrre* (Cassini). — Ancien fief et manoir relevant à foy et h. et 12 deniers de service de la chatellenie de Lisle.

En 1591, ce lieu est à Pierre Le Doulcin. — En 1598, à Jean de Heullant, Sgr du Gué et des Rondellières, époux de Elisabeth de Carméno ou Carmélo, laquelle est inhumée à Lisle en 1637. Ils ont les 6 enfants suivants, tous baptisés à Lisle : 1^o Louis, en 1598; 2^o Marie, qui suit; 3^o Claude (fille), en 1600; 4^o Isabelle, en 1603; 5^o Charlotte, en 1604; 6^o Marguerite, qui suivra après sa sœur Marie.

Marie de Heullant dame des Rondellières après son père, née en 1599; elle épouse en 1624 Jacques de Ferré, sieur de la Bauberderie.

Marguerite de Heullant, née en 1609. En 1658 elle est dite fille jouissant de ses droits et elle rend hommage à l'abbé de la Trinité pour la Rondellièrre qu'elle possède en partie par elle-même et en partie par bail à rente de sa sœur Marie, veuve de Jacques de Ferré. Elle avait un banc seigneurial dans l'église de Lisle, lequel banc lui fut retiré par jugement en 1664. — Cette même année, la terre de la Rondellièrre fut saisie sur elle et adjugée à Florimonde Doublet, veuve de défunt noble homme Anne de Laporte, officier de la reine, pour 1.610 livres tournois. Elle agissait comme procureur de son gendre Odard de Lorme, officier du roi,

seigneur de la Roche et Michelle de la Porte, sa femme, fille de ladite Florimonde Doublet.

En 1690, la Rondellièrre est à Louis Mesnard, docteur en médecine, époux de Marie-Madeleine de Lorme. En 1712, il fait un accord avec le Sgr de Bellassise pour les terres qui relèvent de lui, stipulant pour les enfants mineurs de lui et de feu Marie-Madeleine de Lorme, son épouse. En 1719, il est médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu. Il demeurait à la Ménagerie, psse de la Madeleine de Vendôme.

En 1737, la Rondellièrre est à Louis Mesnard et à Françoise-Angélique Mesnard, sa sœur, tous deux enfants des précédents; Françoise-Angélique décéda en 1742, laissant pour héritiers Philippe de Mailly, Sgr de la Perrine, époux de Marie de Lorme, et Camille de Villemur, éc., conseiller du roi, seigneur de Champmeslé, et Anne Boivin de Hardancour, sa femme.

Ceux-ci, le 7 février 1743, devant Nicolas Lambert, notaire à Vendôme, vendirent la Rondellièrre à Jean Breteau, qui lui-même, en 1759, revendit à Joseph-André Godineau de Villemarchais, seigneur de Lépauc. — La Rondellièrre depuis cette époque appartient aux propriétaires de l'Épau.

Au milieu du XIX^e s., M. Crosnier, député de Loir-et-Cher, propriétaire de l'Épau, construisit à la Rondellièrre un chalet qui ne fut jamais achevé. — En 1868, cette partie de la terre de l'Épau ayant été vendue à M. de Bodard, celui-ci démolit le chalet pour en transporter les matériaux à son château de la Roche, alors en construction. — La Rondellièrre fut ensuite revendue par lui en 1897 à M. de Sachy, propriétaire actuel de l'Épau. Elle est ainsi revenue au domaine de ce château. Il n'en existe plus que la grange et ses terres sont annexées à celles de la Haie aux Chats. — (Arch. L.-et-Cher, E 492, 552, 561, 735; G 1611. — Chartrier de l'Épau, Liasse de la Rondellièrre. — Reg. de Lisle, passim, de St-Martin de Vendôme, 1591; de St-Lubin de Vendôme, 1609; de Pezou, 1598, 1606, etc.).

Rondinerie (La), éc., c^e d'Authon. — Ce lieu est du domaine du Fresne.

Rondinière (La), écart du bourg, c^e de Longpré.

Rondy (Le), ruisseau, affluent de droite de la Grenne. — *Gubernessa*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *La Bransle*, 1549 (aveu de l'Étoile). — Il prend sa source à Monthodon (Indre-et-Loire), traverse la commune d'Authon dans laquelle il baignait l'abbaye de l'Étoile, et se jette dans la Brenne, en face Neuville, après un parcours d'environ 10 kil. dont 9 sur Authon.

— Il alimentait les moulins suivants dont beaucoup sont détruits : Monthodon, Guillemer, la Brésilière, le Grand Moulin de l'Étoile, Vaunas et Nouvet. — A cause du nom de Bransle, donné aux deux, on a confondu ce ruisseau avec la rivière de Brenne. — La carte du Service vicinal lui donne seule son vrai nom de Rondy. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 37. — Arch. Nat., Avenu de l'Étoile, P 605 [1549]. — *Busserolle*, Dictionn. d'Indre-et-Loire, au mot Brenne. — Carte du service vicinal).

Ronsart, Ronsard ou **Rossard** (Famille de). — (On a cru lire parfois *Rous-sard*). — *Alleray* (aux addenda), *Tafforeau*, *La Poissonnière*, XIV^e et XVI^e s. — *La Denisière*, *La Ratellerie*, *La Tuau-dière*, *La Gavelière*, XV^e et XVI^e s. — *Les Pastis*, *Les Epineaux*, *Gastines*, *Chevelu*, *Rasily*, *La Noue* (de St-Amand), *Glatigny* (de Savigny), XVI^e s. — *Bréviande* (de Fortan), *La Linotterie*, *Fleurigny*, *Les Genets* (de Savigny), *La Petite Mézière*, XVII^e s. — Armes : D'azur à trois poissons d'argent mis en fasce l'un sur l'autre. — Palliot, trompé par le nom de Ross appliqué parfois à ces poissons, donneaux Ronsart comme armoiries : D'azur à trois roses d'argent. — (Palliot, *La Vraie et parfaite science des armoiries*, T, I, p. 574, n^o 11).

Ronsard (Olivier de), le grand-père du poète. — Il naquit vers 1437, fils de Jean de R. et de Briande de Verrière. — Il fut, comme son père, Sgr de la Poissonnière et de la Chapelle-Gaugain, de Parfonde, psse d'Ambloy et de la Ratellerie. — En 1464, il était échanson du roi, et devint capitaine du château de Montbonnot en Dauphiné. Il fut révoqué de cette charge l'année même et entra au service du duc de Berry. Puis il revint au service du roi et fut nommé capitaine du château de St-James de Beuvron en Normandie; en même temps il prit rang parmi les 100 gentilshommes de l'hôtel du roi, comme écuyer d'écurie. En 1477, il est nommé par le roi Louis XI gouverneur d'Anzières (?) et de Bétancourt. Mais il fut révoqué de ses charges à la mort de Louis XI.

Il mourut en 1493 après avoir épousé Jeanne, fille de Jean d'Illiers, Sgr des Radrets et de Catherine d'Eschelles, qui lui donna cinq enfants. — (Voir *Poissonnière*). — (Rochambeau, *La Famille de Ronsard*. — Abbé Froger, *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard*, à la Revue du Maine, 1884, 1^{er} semestre, pp. 102 et suiv. — Henri Longnon, *Pierre de Ronsard*, pp. 25 à 33).

Ronsard (Louis de), le père du poète,

né vers 1475, fils d'Olivier de R. et de Jeanne d'Illiers. Il combattit à Novare en 1495, sous les ordres du duc d'Orléans, assista aux prises de Milan et d'Alexandrie (1499) et prit part à la capture de Louis Sforza en 1500, à la prise de Gênes en 1507 et aux batailles d'Agnadel (1509) et de Marignan en 1515. — Il était lui-même lettré, et se fit le protecteur de Jean Bouchet, poète poitevin. Il fut maître d'hôtel du dauphin François et de son frère Henri, duc d'Orléans. Comme tel, il accompagna les jeunes princes en Espagne où ils étaient envoyés en otage après la bataille de Pavie (1525). — Pendant cette captivité en Espagne, Louis de Ronsard écrivit deux traités, l'un sur le blason, l'autre sur l'histoire; ces deux ouvrages sont aujourd'hui perdus.

Louis de Ronsard était Sgr de la Poissonnière et la Ratellerie, psse de Couture en Bas-Vendômois et de la Chapelle-Gaugain, au Maine, etc. C'est à lui qu'on attribue la reconstruction de la Poissonnière et l'inscription de ses multiples devises. — De son mariage avec Jeanne Chaudrier, épousée en 1514, veuve de Guy des Roches, seigneur de la Basme, il eut de nombreux enfants dont cinq lui survécurent : 1°) Claude, qui fut Sgr de la Poissonnière; 2°) Charles, protonotaire apostolique et archidiacre du Mans, puis abbé de Tiron (voir sa notice); 3°) Pierre, le poète (voir sa notice); 4°) Louise, fille d'honneur de la reine Éléonore et épouse de François de Crévant, seigneur de Cingé; 5°) François, resté inconnu. — Louis de Ronsard mourut en 1544; sa veuve dut lui survivre, mais on ne sait quand elle mourut. — (L. Froger, Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard, *Revue du Maine*, 1884, 1^{er} semestre, p. 102 et suiv. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*. — Henri Longnon, *Pierre de Ronsard*, etc.).

Ronsard (Charles de), 2^e fils de Louis de Ronsard, Sgr de la Poissonnière, et de Jeanne Chaudrier. — Il était frère du poète Pierre de Ronsard. — Il entra dans les ordres. Il occupait dès 1556 le prieuré de St-Cosme en l'Île, près Tours, et l'abbaye de Boisaubry qu'il résigna en 1564. — Il devint alors abbé de Tiron, au diocèse de Chartres, et remplaça en cette qualité le légat du pape en France, le cardinal Hippolyte d'Este, dont il n'avait été que le mandataire. Il fut aussi archidiacre de Passais au diocèse du Mans dès 1554, puis prieur de Brulon en 1555. Il céda ce prieuré cette année-là au curé d'Évaillé. En 1559, il devint titulaire du prieuré de la Ferté-Macé qu'il abandonna en 1562. Il devint un an après

prieur de Chantenay. Il se dessaisit de ce prieuré en 1564 en faveur de René de St-François qui, de son côté, se démit de la charge de doyen de l'église du Mans en sa faveur. En 1566, Charles échangea ce doyenné contre le prieuré de St-Symphorien en Champagne. En 1568, il fit l'abandon de la chapellenie de la Madeleine, desservie en l'église St-Julien du Mans. En 1569, il résigna le prieuré de Beaumont-la-Chartre, en faveur de Pierre Brisset. Il fut enfin nommé abbé de Beaulieu et jouit de ce bénéfice jusqu'en 1578. — Mais il est possible que parmi toutes ces mutations, quelques-unes puissent être attribuées à son homonyme, sans doute son cousin, autre Charles de Ronsard, qu'on rencontre chanoine de Chartres et archidiacre au milieu du XVI^e s. — (Abbé Froger, *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard*, *Revue du Maine*, année 1884, 1^{er} semestre, pp. 111 et 112, etc., etc.).

Ronsard (Pierre de), le poète, surnommé *Le Cygne Vendômois*. — (Nous ne voulons ici donner que quelques détails biographiques sur cet illustre personnage; on trouvera son histoire dans les ouvrages de ses nombreux biographes).

Il naquit chez son père, à la Poissonnière ou la Possonnière, paroisse de Couture en Bas-Vendômois, le 25 septembre 1525 et fut baptisé le lendemain de sa naissance dans l'église de Couture.

Il était fils de Louis de Ronsard, seigneur de la Poissonnière, gentilhomme vendômois, chevalier des ordres du roi, maître d'hôtel de François I^{er} et de Henri II, et de Jeanne Chaudrier, elle-même veuve en premières noces de Guy des Roches, seigneur de la Basme.

Il étudia quelque temps au collège de Navarre, puis fut page du duc d'Orléans, Charles, 3^e fils de François I^{er} et enfin de Madeleine de France, fille du même roi, qui venait d'épouser le roi d'Ecosse, Jacques Stuart. Elle l'emmena dans son pays. Il resta près de trois ans tant en Ecosse qu'en Angleterre (1536 à 1538).

Rentré en France en 1538, âgé de 14 ans, il fut donné par son père comme secrétaire à Lazare de Baif, pour lors ambassadeur en Allemagne.

Il revint de ce voyage la même année, et en rapporta une indisposition, laquelle engendra chez lui une surdité qui devait lui rester toute sa vie, ce qui lui fit abandonner la carrière diplomatique et l'obligea à rester plusieurs années à se soigner à la Poissonnière. En mars 1543, il est au Mans avec son père; il y reçoit la tonsure, puis rentre à la Cour, mais pour peu de temps.

Il demeurait alors à Paris, où il devait résider cinq ans. Il logeait chez son maître et ami, Jean Dorat, principal du collège de Coqueret. C'est là qu'il dut étudier la théologie en même temps que la poésie, où il reçut les ordres mineurs, et même probablement la prêtrise. Car, bien qu'il ne l'ait jamais avoué, il fut réellement prêtre. (Voir Abbé Froger, *Ronsard ecclésiastique*, pp. 60 et 62.)

Henri II le nomma, à une date incertaine, poète ordinaire du roi. C'est sous ce règne qu'il obtint ses premiers bénéfices. Il fut successivement nommé curé (non résidant) des paroisses suivantes : Marolles en Brie (1553); Challes au Maine (1554); Évaillé au Maine, qui était une baronnie-cure (1555); Warluis en Beauvaisis (1557), et probablement encore Champfleur au Maine (1557 ou 1558). Il semble que, sauf la première, les autres furent être cumulées par Ronsard. — En 1560, le 16 juin, il fut nommé en même temps chanoine prébendé de St-Julien du Mans et archidiacre de Château-du-Loir. — En 1564, il reçut en commende l'abbaye de Bellozane, mais il la résigna la même année. — En 1565, il devint prieur commendataire de St-Cosme, près Tours, où il succéda à son oncle Charles de Ronsard qui venait de mourir. — En 1566, il obtint le prieuré baronnie de Croixval, paroisse de Ternay, et en même temps celui de St-Gilles de Montoire. Pour ce dernier, le poète était le troisième prieur de son nom qui l'eut possédé. — En 1569, il reçut encore le prieuré de St-Guingalois de Château-du-Loir. Il eut encore, en 1575, un autre prieuré appelé Mornant, mais il en fut dépossédé en 1576. Il jouit de ces trois premiers bénéfices jusqu'à sa mort. — Il avait encore une pension de 1.000 livres, à lui octroyée par le roi Charles IX, assise sur l'abbaye de la Roe, près Château-gonthier.

Pour ce qui est des Œuvres de Ronsard, nous ne pouvons qu'en donner la division sommaire, telle que l'établit Prosper Blanchemain. — Elles sont divisées en 5 classes : 1° Les Amours (2 livres); 2° Les Odes (5 livres); 3° Les Poèmes (5 livres); 4° Les Hymnes (2 livres); 5° Les Œuvres diverses.

Dans les dernières années de sa vie, Ronsard demeura au collège de Boncourt, à Paris, là où est aujourd'hui l'école polytechnique. Il y était l'hôte de son ami Jean Galland, principal dudit collège. — Il semble qu'il ait aussi résidé à Vendôme, dans une maison qui porta longtemps le nom de *Maison de Ronsard*, et qui se trouvait rue St-Jacques, sur l'emplacement de la conciergerie actuelle du

lycée; mais on ne sait s'il en fut propriétaire ou locataire.

L'année de sa mort (1585), il se fit d'abord transporter en son prieuré de Croixval; il y était au mois d'octobre. C'est là qu'il se confessa au curé de Ternay. Mais sur la fin de ce mois, ayant entendu dire que ceux de la nouvelle Religion dont il était fort l'ennemi, s'approchaient en armes du pays vendômois, il craignit pour sa personne, et se fit transporter en son prieuré de St-Gilles de Montoire où il se croyait plus en sûreté. Il y reçut la visite de son ami Galland qui devait être son légataire et son successeur aux prieurés de St-Gilles et de Croixval. Il retourna à Croixval dans les premiers de novembre. Il y resta 15 jours, et voulut alors se faire transporter à St-Cosme-lez-Tours, son autre prieuré. C'est là qu'il mourut, après avoir reçu les sacrements, le 27 déc. 1585.

Il fut inhumé dans la chapelle de St-Cosme, du côté de l'Évangile. Mais il est évident que sa tombe fut profanée par les Huguenots, quand ils se répandirent en Touraine et en Vendômois, à la suite du Béarnais, en 1589 et années suivantes; attendu que des fouilles pratiquées en 1870, sur son emplacement, par la société archéologique de Touraine, n'amenèrent aucun résultat. Ses cendres ont du être dispersées.

Une statue de Ronsard, due au sculpteur Irvoy, a été élevée dans la cour du Musée de Vendôme en 1872, et a donné lieu à des fêtes d'inauguration qui furent présidées par le ministre Jules Simon. A cette occasion se tint dans cette ville la XXXIX^e session du congrès archéologique de France.

Innombrables sont les poètes, littérateurs, historiens et archéologues qui se sont occupés de Ronsard. Nous ne pouvons en donner la liste. Nous renvoyons les curieux à l'ouvrage de M. Laumonier qui les énumère tous, en en publiant la critique, dans son magistral ouvrage intitulé *RONSARD POÈTE LYRIQUE; Étude historique et littéraire*, suivie de *LA VIE DE R. RONSARD, PAR CLAUDE BINET* [en 1586] (Paris, Hachette, 1909 et 1910), et encore *Pierre de Ronsard*, par Henri Longnon, 1912.

Les meilleures éditions de Ronsard, ou du moins les plus modernes, sont celles de *Prosper Blanchemain* (Œuvres complètes de Ronsard, Paris, Plon, 1857 à 1861); et *Marty-Laveaux* (Œuvres complètes de Ronsard, Paris, Lemerre, 1887-1893).

Sa vie a été d'abord écrite par son ami Claude Binet, en 1586, une année après

sa mort. Des recherches postérieures nombreuses, ont permis de corriger ce que cet ouvrage avait de fautif ; notamment celles de M. P. Laumonier ; mais cet auteur qui expose avec abondance les faits et dîres sur la vie du poète, ne paraît pas en avoir déduit son opinion personnelle ; en sorte que la vie exacte et documentée de Pierre de Ronsard resterait encore à faire. — L'ouvrage tout nouveau de M. Henri Longnon, cité plus haut, paraît enfin combler cette lacune [1912].

Bulletin vendômois, 1863, pp. 31 à 43, 90 ; 1865, pp. 230, 239 ; 1866, pp. 180 à 184 ; 1867, pp. 40 à 46 et 198 à 209 ; 1868, p. 64 ; 1869, p. 291 ; 1870, pp. 76, 170 à 181 ; 1872, p. 227 ; 1873, pp. 122 à 129 et 242 à 249 ; 1874, pp. 21 à 33 et 82 à 84 ; 1875, pp. 58 à 68 ; 1879, pp. 256 à 258 ; 1880, p. 93 ; 1882, p. 68 ; 1883, p. 62 ; 1886, pp. 58 à 65 ; 1889, pp. 141 à 143 ; 1890, pp. 50 à 52 ; 1894, p. 298 ; 1896, p. 333 ; 1898, pp. 317 à 322 ; 1899, pp. 81 à 83 ; 1904, p. 50. — Rochambeau, *La Famille de Ronsard*. — Abbé Froger, *Ronsard ecclésiastique* (1881). — Id., *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard* (1884). — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois* (1906). — J. Martellière, *Nouveaux renseignements sur Ronsard et Cassandre Salvia* (1904). — P. Laumonier, *Ronsard poète lyrique, Etude historique et littéraire* (1909). — Id., *La vie de P. de Ronsard, de Claude Binet* (1910). — *Revue du Maine*, 1879, pp. 84 et 373 ; 1881, pp. 179 à 227 ; 1884, pp. 90 à 134 et 202 à 244. — P. Dufay, *Le portrait, Le buste et l'épithaphe de Ronsard au Musée de Blois* (1907). — *L'Union du Maine*, 1893, pp. 220 et 221 (Art. Froger). — Gaignières, *Tombeaux et épitaphes des églises de France*, I, fol. 233. — Compte rendu du Congrès archéol. de France, xxxix^e session à Vendôme, 1872, pp. 559 à 609. — Henri Longnon, *Pierre de Ronsard*, etc., etc.

Ronsard (Louis II de), neveu de Pierre le poète, Sgr de la Poissonnière, la Chapelle-Gaugain, etc. — Il était né vers 1538, fils de Claude de Ronsard, seigneur de la Poissonnière, et de Anne Tiercelin, mariés en 1536. Il était mineur quand son père mourut en 1556, et vécut d'abord sous la tutelle de sa mère. — Dès 1564, la noblesse catholique du Maine l'avait pris pour chef, et comme tel, il conduisit la campagne en Vendômois contre les protestants. Il est soupçonné d'avoir été complice du meurtre de Gilbert de la Curée, chef des protestants dans le pays, en prêtant sa maison aux meurtriers pour préparer le guet-apens. Il était, au moment de sa mort, en 1578, chevalier de l'Ordre du Roi et gouverneur du Vendômois. — Il avait épousé Anne de Bueil, fille naturelle de Louis de Bueil, comte de Sancerre ; il en eut plusieurs enfants, dont un fils, Jean, qui lui survécut et devait être le dernier mâle du nom de Ronsard en possession de la Poissonnière. Ce dernier mourut en 1625 sans enfants.

La Poissonnière (voir ce nom) alla à sa sœur Anne, femme de Pierre de Baussan. — (Abbé Froger, *Nouvelles recherches sur la famille Ronsard* [*Revue du Maine* 1881, p. 119]. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*, etc.).

Ronsard (Moulin). — Voir *Moulin Ronsard*.

Ronsart, lieu-dit, ancien moulin, ce d'Arènes. — *Ronzart*, xi^e s. (Cart. Vendômois de Marm.). — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville. — Ce lieu est situé à l'Est du bourg d'Arènes, sur la Houzée. Il comportait un moulin qui est cité dès le xi^e s. — Vers le milieu de ce xi^e siècle il appartenait à la famille même d'Arènes, et l'on voit alors Roger, fils de Mainard d'Arènes, étant à l'article de la mort, donner à Marmoutier des biens qu'il possédait près d'Arènes, et entre autres le quart du moulin de Ronsart sur la Houzée « *in Uoseia sito, quem vulgus Ronzart appellat* ». — En 1507 il est à Jean de Bauge (Terrier du Bouchet).

Les terres et la métairie de Ronsart formaient un fief réuni à celui de la Bastière et qui, comme la Bastière, appartint à la famille de Ramezay au xvii^e siècle. — En 1634, il est à Jean de Ramezay, Sgr de Chappedaine et de la Bastière. — En 1642, il était donné à bail par Judith Bugy, veuve de Jean de Ramezay, éc^r, sieur de la Bastière, y demeurant, paroisse St-Bienheure, avec 5 septérées de terres labourables, et cela pour 9 années. — En 1754, il fut acheté par M. de la Porte, Sgr de Merlay, puis revendu par lui à l'abbé Pinel, chanoine de St-Georges, sur lequel le seigneur du Bouchet-Touteville le reprit par retrait féodal pour l'incorporer à son domaine du Bouchet.

Le moulin de Ronsart avait été détruit en 1718. Plus tard il fut remplacé par celui de la Bergerie. On appelle encore les prés de Ronsart, *Les Prés-Sicard* ou *Prés-Picard*. Ces terres et prés font aujourd'hui partie de la terre de la Bergerie d'Arènes.

Les auteurs, entre autres Duchemin de la Chesnaye, ont prétendu que ce lieu avait appartenu au xvi^e s. au poète Ronsard dont il avait pris le nom. Mais c'est là une erreur manifeste. Il a du être confondu avec l'autre Moulin-Ronsard, situé paroisse de Couture. Il est possible en revanche, que ce Moulin-Ronsard d'Arènes ait été le berceau de la famille du poète.

Cart. Vendômois de Marm., 83. — Bibl. de Vendôme ; 1^o ms 285, p. 25 ; 2^o ms 286, p. 209 ; 3^o ms 323 (Mémoires de Duchemin), t. II, p. 74. — Chartrier de Meslay, *Liasse du Bouchet-Touteville*. — Collection R. de St-Venant,

Liasse de Villerable, Titres de Chanteloup. — *Annales itchoises*, 1902, pp. 202 et suiv. (Article J. Martellière). — Registres paroissiaux du Temple de Mondoubleau, — couverture du registre de 1716 (pièce parchemin de l'an 1642).

Ronsart, lieu-dit, ce de Villiers. — *Les Bois de Ronsart*, xvii^e s. (Titres de l'Oratoire). — Ce lieu est habité au xvii^e s. — Le 20 juin 1587, Jacques Norguet, laboureur, et Philippe Chevais, sa femme, demeurant à Ronsart, psse de Villiers, vendaient à Claude Gault, receveur général du roi de Navarre, une vigne au clos de la Berthelottière. — (Bibl. Vendôme, ms. 285, Extrait des titres de l'Oratoire, p. 282. — Titres de la Berthelottière).

Ronzard ou le **Pré-Picard**, lieu-dit, ce d'Arènes. — Voir *Ronsart*.

Roquentuf. — Voir *Rocquentuf*.

Roqueteau, f., ce de Troo. — *Roctuo* (Cassini).

Roquinvert, éc., ce de Montoire, ancien fief. — Au xvii^e s., il appartenait à la famille de Loré. — En 1693, Pierre Duclos, sieur de la Feuillée, demeurait à Roquinvert ; il était époux de Marie de Loré. — Jean de Loré, seigneur de Roquinvert, époux de Marie Renou, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, était inhumé à Montoire, le 11 septembre 1712. Il laissa plusieurs enfants dont Jeanne de Loré, qui en 1714 était veuve de Antoine Barroni, docteur médecin, et se remarria avec Louis-Clair Nepveu, lieutenant de cavalerie, mort avant 1729. — Sa veuve vendit Roquinvert le 30 octobre 1730, moyennant une rente viagère de 200 livres, à Joseph Leroy, curé de Troo. — Ce dernier, le 14 janvier 1734, vendait Roquinvert à Jean-Christophe d'Argy, Sgr de la Noue, officier de Marine. — En 1739, ce fief était aux enfants du susdit, Jean-Christophe et Françoise. — (Malarrier, p. 2704).

Rorteau ou **Rotteau** (Famille). — L'Ormeau (de Villavard), le *Fief-Rorteau*, xiv^e et xv^e s. — *La Bourmandière, La Bezardière, La Marquerie*, xv^e s.

Rorteau (Le Fief). — Voir *Fief-Rorteau*.

Rortièrre (La), f., ce de Villedieu. — *La Rortièrre* (Cadastré). — Anc., mét., appartenant à la Trinité de Vendôme (Prieuré de Villedieu). — Elle fut vendue national^t en 1794, pour 42 mille livres. Ses terres s'étendaient aussi sur la paroisse de Tréhet. — (*Cart. Trinité*, 805, p. 501. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 1215).

Rose (La), f., ce de Droué.

Rose (La), f., ce de Huisseau. — C'était autrefois une sucrerie établie par M. de

Foucauld, propriétaire du Plessis. Ce fut depuis une auberge sur la route de Tours, puis une gendarmerie. — Cette gendarmerie fut transportée à St-Amand même après l'établissement de la ligne du chemin de fer. Cette ferme fait partie de la terre du Plessis-Fortia. — (Renseignements locaux).

Roserie (La), éc., ce de Beauchêne.

Rosièrre (La), éc., ce d'Authon. — Peut être ce lieu est il celui appelé la Rosclère au xiii^e s. et qui avait été donné à l'abbaye de l'Etoile, par Stéphane Burgnod. — (Chartres Vendômoises, 184).

Rosinière (La), ancien fief, psse de St-Amand. — Il relevait directement du château de Vendôme. — Il faisait partie au xviii^e s. de la terre du Plessis-Fortia. — (Arch. du Loiret, A, 1624 et 1625).

Rosmaded (Famille de). — *Rocheux* (de Préteval), xviii^e s. — Armes : *Palé d'argent et d'azur de six pièces*. — (Armorial chartrain).

Rosnivinien ou **Rosminigan** (Famille de). — *Arras*, xviii^e et xix^e s. — Armes : *D'or à une hure de sanglier de sable défendue de gueules*. (St-Allais).

Rossard (Famille). — *Le Casseau*, xviii^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent* (alias d'or) *accompagné de 3 glands d'argent*. (Alias d'or). — (Adr. Thibault).

Rossay, moulin, ce de Savigny. — *Moulin de Roçay*, 1392 (censif de St-Calais). — *Rossé*, xvii^e s. — *Rossay* (Cassini). — *Bas-Rossay* (Etat-Mahor). — Ce moulin avec son pré relevait du fief d'Auvine à 5 deniers de cens. Il appartenait aux bénédictins de St-Calais. — (Arch. L.-et-Cher, E 17. — Collection Eug. Vallée, censif de St-Calais, fol. 16 [an 1392]).

Rossellière (La), f., ce de Mondoubleau. — *La Roussellière*, xvi^e s. — On l'appelait aussi *La Métairie du Cimetière* à cause de son emplacement. — Elle relevait à foy et h. du Petit-Bouchet et appartenait en 1405, à Jean Pichois, de même en 1458. — En 1575, elle est à Mre Bernard Chaufourneau. — (Arch. Nat., P 700, n^{os} 30 et 32 ; P 702, n^o 1).

Rossignol (Famille). — *La Godelinière*, xviii^e s.

Rossignol (Famille de). — *Les Grandes Pierres*, xvii^e s.

Rossignolière (La), anc. mét., psse de Fortan. — Elle appartenait au prieuré de Fortan. — (Arch. Nat., P 64, n^o 12).

Rossignolière (La), f., ce de Rocé. — *La Roussillonnière* (Cassini). — Anc. mét., relevant de Villemarest à deux deniers de cens. — Une partie de cette métairie avait été donnée aux frères de l'Hôtel-

Dieu de Vendôme en 1320, par Jacques Dupont et Collette, sa femme, frère et sœur de l'Hôtel-Dieu. — Elle fit ensuite partie de la grande tenue des Bordés qui appartenait aussi à l'Hôtel-Dieu. — En 1521, les frères de la Maison-Dieu la donnèrent à bail emphytéotique à condition d'y bâtir une ferme. — Elle fut vendue national^t en 1792 pour 10.900 l. — (Bibl. de Vendôme: 1^o ms. 287, pp. 7, 56, 311; 2^o ms. 285, p. 97. — Arch. de L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 1087; H, Liasse de l'Oratoire. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, col. 44. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346).

Rossignolière (La), anc. mét., psse de Savigny; elle relevait de Marcé, à quatre deniers de service. — (Collection Eug. Vallée, Dictionnaire des fiefs de St-Calais, par Pasty de la H.).

Rostaing (Famille de). — *Les Ermitages*, XVI^e s. — *Les Pastis* (de Savigny), XVIII^e et XIV^e s. — Armes: D'azur à la fasce en devise d'or, accompagnée en pointe d'une roue de mer. — (Busserolle).

Rotasière (La), f., c^e de St-Avit. — *La Rotasière*, XVI^e s. (Registres de St-Avit). — En 1549, ce lieu est à Robert de Montlibert, Sgr de Montprat et de la Rotasière. — En 1647, y demeurait Jean du Boulay, époux de Marguerite Le Courtois. A cette famille du Boulay, paraît appartenir Loys du Boulay, sieur de la Touche, qui abjure le protestantisme à St-Avit en 1649. — En 1688 ce lieu est à Pierre du Doit, époux de Marie de Girondeau. Au XVIII^e s., il est à la famille Mégrét de Belligny et par elle va à la famille de Vasconcelles. — Au commencement du XIX^e siècle, à Elnore-Charlotte de Vasconcelles, femme de Théodore Monnier, officier supérieur. — En 1849, un sieur Geherbrant l'achète à Michel Poussin, aubergiste, époux de Agathe de Brossard. — (Reg. de St-Avit; couverture de celui de 1608 [pour 1549], 1647, 1649. — *Journal Le Loir*, 1847. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue [1688]).

Rotelle (La), éc., c^e de St-Rimay.

Rotelles (Famille de). — *La Cunaillé, La Nourraie, Montaigu, La Lézonnière, La Mouchetière* (de Souday), XVII^e s.

Roterie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Rothièrre (La), f., au bourg de Tréhet. — Elle appartenait à la Trinité et fut vendue national^t en 1791, pour 42 mille livres. — Elle appartient aujourd'hui au docteur Grandin (*Cart. Trinité*, 859).

Rothis (Les), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Roti (Le), h., c^e de Lancé, 39 hab.

Rotsans, voir *Rottecent*.

Rotte-aux-Anes (La), éc., c^e de St-Rimay, maisonnette et barrière du chemin de fer (vers Thoré).

Rottecent, hameau, c^e de Sargé, 37 habitants. — *Rottecent* (Carte de Cassini). — *Rotsans* (Carte de l'Etat-Major et Cadastre). — On appelle aussi ce lieu *La Rue-Dorée*. — Une tradition assez peu justifiée veut que ce nom provienne de *Rotta sanguinis, Le Sentier du sang*, par suite d'une bataille imaginaire, au temps de la guerre de cent ans. — (Union du Maine, I, p. 146 [Art. O. Blanchard]).

Rottes (Les), éc., c^e de Chauvigny. — Maison du domaine de la Gaudinière.

Rottier (Famille). — *La Tuiffière*, XVI^e et XVII^e s.

Rottièrre (La), f., ou écart, c^e de Ville-dieu.

Rouaudières (Les), c^e de Boursay. — Voir *Rodières*.

Rouaudières (Les), château, c^e de Cormenon. — *La Grande Rouaudière*, XVI^e s. — *Les Rouhardières*, XVIII^e s. — *Les Rodières* (Cassini). — Ancien fief relevant de la Mabilière à foy et h., avec la moitié de son étang « du cousté devers la dite métairie en venant de la bonde à la maison, contenant ladite moitié une minée de terre... » (Aveu de la Mabilière 1546). Il relevait aussi censivement et pour partie, du prieuré de Cormenon.

Ce château, très pittoresque, quasi en ruine, est situé dans le fond d'un vallon sur le bord d'un vaste étang. Il était autrefois tout entouré de douves qui ont été comblées. Il se compose d'un quadrilatère de bâtiments entourant une cour intérieure de 18 mètres sur 16. Il est pourvu à chaque angle d'une tour ou d'un pavillon. Un pavillon sur le milieu de sa façade Est contenait un porche auquel on accédait par un pont-levis dont on voit encore les rainures. — Ces bâtiments peuvent dater du XV^e siècle, peut-être même d'une époque antérieure. Une légende veut même que le manoir des Rouaudières ait été bâti par un chevalier, retour de la Croisade, où il aurait pris modèle sur les habitations arabes pourvues de cours intérieures; mais il paraît moins ancien que le XIII^e s.

C'est dans ce château des Rouaudières et non à Paris, comme le disent à tort ses biographes, que mourut en 1753 le fameux géographe Piganiol de la Force, alors qu'il était chez son ami Edme des Rouaudières. Il fut inhumé le 17 janvier 1753 au cimetière de Cormenon. (Voir sa notice).

Au XVIII^e siècle la seigneurie même de Cormenon devint la propriété des sei-

gneurs des Rouaudières en vertu d'un bail emphytéotique de 99 ans.

Le château des Rouaudières ou de la Grande Rouaudière, était, dès le XV^e s., à la famille Peschard. — En 1381, à Jean Peschard, bailli de Mondoubleau, qui testa en 1390. — En 1458, à Jean Peschard, 2^e du nom. — En 1475, au même ou autre Jean Peschard; en 1510, à Jean Peschard III, sans doute fils du précédent; en 1540, à Jacques Peschard, époux de Ambroise Richard, Sgr et dame des Rouaudières et des Berruères. Cette dernière est veuve en 1551. En 1595, ses héritiers et petits-enfants se partagent sa succession. Ils avaient eu pour enfants: 1^o Jacques, Sgr des Salles, qui est mort avant cette époque de 1595 et est représenté par ses enfants Jacques et Marie; 2^o Louise, épouse de N. Courtin, alors décédé et représentée par Renée Courtin, sa fille et Denis Gaudin, bailli de la Ferté-Bernard, époux de Françoise Courtin; 3^o Marie, épouse de N. de Langan, décédée, et représentée par Renée de Langan, sa fille; 4^o Catherine, veuve de Jacques Beaujeu, président au parlement de Bretagne; 5^o Guillaume Peschard, qui suit; 6^o Louis, qui était dit Sgr des Rouaudières et des Berruères du vivant de sa mère, mais était alors décédé et représenté par ses filles: Renée, femme de Thibault Hullin, éc^r; Françoise, épouse de François de Godet, sieur de Chermoinon, et Louise, femme de Pierre de la Touche.

Guillaume Peschard, sieur de Bellespine, déjà en possession des Rouaudières en 1574, du vivant de sa mère, puis Sgr de la Berruère, qu'il laissa à sa fille Fidèle Peschard, femme de P. Blanchecotte. Il était mort avant 1608, époque où sa femme, Fidèle Savarre, est dite veuve de lui. Les Rouaudières allèrent à son fils le suivant:

Jean Peschard, IV^e du nom, éc^r, sieur des Rouaudières en 1618, époux de Jacqueline de Gennes. Ils paraissent avoir pour fils le suivant:

Jean Peschard, V^e du nom, époux de Anne, fille de Jean Boutrais, écuyer, sieur de la Syvrie. Il est Sgr des R. après son père. — Anne Boutrais décéda aux Rouaudières, à l'âge de 28 ans, le 21 janvier 1629, et lui le 4 mai 1650. Ils avaient eu pour enfants: 1^o Anne, baptisée à Cormenon, le 18 avril 1619; 2^o Marie, baptisée en 1622, qui épousa Jean de Courtarvel, Sgr de St-Hilaire; 3^o Claude, née en 1626, qui épousa René de Courtarvel, seigneur de l'Essert; 4^o Jean, qui suit:

Jean Peschard, VI^e du nom, chev.,

Sgr des Rouaudières, baptisé à Cormenon, le 28 déc. 1628; il épousa à Montoire, le 24 juillet 1659, Louise Frédureau, fille de Louis Frédureau, Sgr de Grandlay (paroisse de la Bosse), et de la Pommeraye, grenetier au grenier à sel de Montoire, et de Renée Toutant, dame du Petit-Gué. Elle était veuve en 1690, testa le 6 mai 1703, et fut inhumée à Montoire, le 27 avril 1706. Ils eurent pour enfants: 1^o Louise, qui suit; 2^o Jean, baptisé à Cormenon, le 29 mai 1664; 3^o Marie-Renée, dame de la Pommeraye, qui épousa, le 19 décembre 1691, en la chapelle des Rouaudières, Pierre des Loges, Sgr de Villemesle, fils de René des Loges et de Marie-Claude de Courtarvel; 4^o Jean-Guillaume, baptisé à Cormenon, en 1675 et qui ne paraît pas avoir vécu longtemps; 5^o peut être René, qui d'après la généalogie de la famille de Vauloger, aurait été seigneur des Rouaudières (fin XVII^e siècle), et aurait épousé Geneviève-Anne de Vauloger, mais que nous ne rencontrons pas à Cormenon.

Louise Peschard, fille aînée de Jean et de Louise Frédureau, née en 1661, est dite dame des Rouaudières dès 1702. Elle paraît avoir hérité de ses frères Jean-Guillaume et René. Elle mourut célibataire en 1729 et fut inhumée à Cormenon, le 19 décembre. Elle semble avoir loué l'habitation des Rouaudières dès 1721 à un sieur Casimir de Bernard, époux de N. de Vanssay, qui paraît comme habitant le manoir à cette époque. Elle laissa les Rouaudières à Bonne-Henriette de Courtarvel, fille de Marie-Antoine de Courtarvel et d'Elisabeth Levasseur, dame de Bourepos à Bouffry. Celle-ci vendit, par acte du 18 janvier 1732, la terre des Rouaudières au suivant:

Henri Edme, éc^r, Sgr des Rouaudières, contrôleur ordinaire des guerres à la suite du régiment des Gardes-Suisses. Il semble être fils de N. Edme, directeur de la compagnie des Indes. — En 1735, il est décédé, et sa veuve le 18 avril de cette année-là, se remariait en la chapelle des Rouaudières avec Alexandre-René de Moges, chev., Sgr de Coulonges. — De son premier mariage elle avait eu pour enfants: 1^o René-Jean Edme des Rouaudières, qui suit; 2^o Henriette-Marie-Françoise, qui suivra après son frère; 3^o Philippe-Alexandre, qui suivra après sa sœur Henriette.

René-Jean Edme des Rouaudières, avocat au Parlement. Il est époux de Anne Nicole Paquinot. On le voit seigneur des Rouaudières en 1750, alors qu'il fait baptiser en sa chapelle, le 20 nov. de cette année-là, son fils Jean-Aymar qui paraît

n'avoir pas vécu. Il a encore pour filles : 1^o) Adélaïde-Alexandrine, qui épousa un sieur Ange Gardien, procureur au siège de Blois ; 2^o) Jeanne-Émilie, qui devint femme de Bernard Béron, non autrement qualifié. — C'est chez René-Jean Edme que décéda, en 1752, le fameux géographe Piganiol de la Force, qui en 1750 avait été parrain de son enfant. (Voir sa notice à *Piganiol*). — René-Jean Edme paraît avoir cédé les Rouaudières à sa sœur la suivante :

Henriette-Marie-Françoise Edme, née en 1718. Le 25 août 1755 elle épousait Louis-Joseph de Vanssay de Marans, né en 1715, fils de Charles-Benjamin de Vanssay et de Marguerite-Louise de Marans. Tous deux moururent sans enfants aux Rouaudières, elle, le 4 nov. 1784, et lui, le 21 mars 1786. Les Rouaudières allèrent au suivant :

Philippe-Alexandre Edme des Rouaudières, frère de la précédente, colon de St-Dominique où il demeura encore en 1785 en la paroisse de Torbec, époux de Catherine-Renée Girardon. Leur fille Marie-Paschale Edme des Rouaudières, née le 26 mars 1758, avait épousé le 28 avril 1778, dans la chapelle des Rouaudières, Charles, marquis de Vanssay, capitaine de cavalerie, né le 14 avril 1751, fils de Charles-Louis-Maximilien de Vanssay et de Marie-Anne du Rideau de Parnacé. Il décéda à Baugé, le 29 septembre 1792, et elle le 17 mai 1835. Elle possédait les Rouaudières. Ils eurent 7 enfants : 1^o) Charles-Achille, qui eut la Barre de Conflans ; 2^o) Marie-Charlotte-Caroline, qui épousa Casimir-Bernard de la Carbonnière dont elle eut, entre autres, Marie-Augustine-Constance, née aux Rouaudières, le 24 janvier 1813, qui épousa le 11 mai 1832, Louis-Jules de l'Étoile, capitaine du génie, qui suivra après sa tante Adèle-Marie-Madeleine ; 3^o) Louis-Armand, officier de cuirassiers, tué en 1809 à Essling ; 4^o) Auguste-Alexandre, officier de dragons, mort en 1869 ; 5^o) Paschalette, qui épousa Joseph-François-Henri de Bodin de Galemberg ; 6^o) Adèle-Marie-Madeleine, qui suit ; 7^o) Victor, mort jeune.

Adèle-Marie-Madeleine de Vanssay, femme de Auguste-Alexandre Gaudin de St-Rémy, lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant au château de Courvalain, c^e de la Chapelle-St-Rémy (Sarthe). Ces époux eurent les Rouaudières, par suite de licitation, le 23 avril 1837, moyennant 190.200 fr., et vendirent ladite terre avec ses dépendances, c'est-à-dire les fermes de la Vallée des Guignières, de la Bluterie, de la Belottière, de la Crousille et de la

Coquillière, le 2 mai 1837, à leur neveu le suivant :

Louis-Jules de l'Étoile, capitaine du génie, époux de Marie-Augustine Constance Bernard de la Carbonnière.

Le château des Rouaudières alla à l'un de leurs 10 enfants, Jean-Guy-Pierre-Charles, comte de l'Étoile, chef de bataillon, qui mourut en 1886, laissant sa fortune à ses frères, lesquels se partagèrent la terre des Rouaudières. — Le château est dévolu à M. Pierre-Guy de l'Étoile, chef de bataillon au 104^e d'infanterie.

Aujourd'hui le château des Rouaudières est abandonné et quasi en ruines ; ses salles servent de grenier. De la chapelle il ne reste plus trace. Mais le manoir est curieux à visiter, baignant dans son étang en un site agreste et sauvage.

Arch. Nat., P 700, n^o 83 ; P 704, n^o 17. — Arch. de L.-et-Cher, F 79. — Arch. du Cognac, E 15, n^{os} 9 à 12 ; E 22. — *Pasty et Eug. Vallée*, Notes diverses, II, fol. 130. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 56, 118, 119, 224 ; 1891, p. 54 ; 1899, pp. 177 à 179 ; 1901, pp. 163 et 164. — René de Vauloger, *Généalogie de la famille de Vauloger*, p. 17. — St-Allais, *Articles Courtarvel*, II, p. 446 ; XIII, p. 188. — Passac, p. 71. — Launay, *Répertoire*, p. 18. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 390. — *Le Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 311. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 45. — Notes ms. de M. l'abbé Chéramy, curé de Choue. — Reg. de Cormenon, *passim*. — Abbé Froger, *Généalogie de Vanssay*, pp. 66 à 75. — *Revue de Loir-et-Cher*, article J. Alexandre, 1904, pp. 129 à 143 et 161 à 171. — Collection R. de St-Venant, Fonds Chéramy, Liasses Cormenon et Courtarvel.

Rouault (Famille). — *Baillé*, xv^e s.

Roucy (Blanche de), comtesse de Vendôme. — Voir *Blanche*.

Roucineau (Famille). — *La Grassière*, XIV^e s.

Roue (La), éc., c^e de Villeporcher.

Rouer (Famille). — *Authon*, *La Perrine* (de Lunay), XVI^e s. — Armes : *De gueules à l'aigle d'or armé, membré et couronné d'argent*. — (De Maude).

Rouère (La), f., aujourd'hui détruite, c^e de Villechauve.

Rouères (Les), h., c^e de Bonneveau, sur la Carte d'État-Major. — *La Borde au prétre* (Cassini). — *La Borde* (Cadastre).

Rouet de Clermont (Famille). — *Boisfreslon*, *La Béchardière* (de St-Arnoul), XIX^e s. — Armes : *D'azur à 3 étoiles d'or*. — (Adr. Thibault).

Rouetterie (La), éc., c^e de Villedieu. — *La Royterie* (Cadastre).

Roufinière (La), lieu dit, c^e d'Huisseau, ancien fief dont le manoir a disparu. — *Roufinière*, *La Ruffinière*, *La Roueffinière*, XVI^e s. — Ce fief relevait du Plessis

Fromentières (Plessis-Fortia) à foy et h. simple, et les seigneurs du Plessis le portaient au Bouchet-Touteville.

Dès la première moitié du xv^e siècle il était à la famille de Vancé. — En 1542, Bernard de Vancé, qui venait d'acheter à Jean Bautru, châtelain de Mondoubleau, les métairies de la Malécliche, paroisse de Mondoubleau, et du Chesne, paroisse de Choue, donnait en paiement, mais avec droit de réméré, la métairie de la Ruffinière avec Bourg-Chevreau, psse de St-Amand, pour la somme de 3000 livres. — Le réméré fut exercé par Bernard de Vancé ou son fils, attendu qu'en 1552, dans l'aveu du Plessis-Fromentières au Bouchet-Touteville, la Ruffinière est dite appartenir à François de Vancé, qui en 1567, est encore dit seigneur de la Barre de Conflans, de la Barre de Lunay, d'Asnières et de la Ruffinière et mourut sans enfants en 1574, après avoir vendu lui-même a réméré à une date indéterminée le fief de la Ruffinière à Dame Jeanne Myron, veuve de Bernard de Fortia. Celle-ci décéda en 1575 et le réméré fut exercé par les héritiers de François de Vancé qui étaient : 1^o) Jean de Chaumont, seigneur de Quiterly (Chaumont-Quitry), fils d'Antoine de Chaumont, sieur des Bertichères et de Jeanne d'Acy, et encore Charles de Pellevé, sieur de Suassé, bailli du Vendômois, époux de Françoise d'Acy, lesquelles Jeanne et Françoise d'Acy étaient filles de feu Jacques d'Acy, sieur de Canteloup, et de feu Jeanne de Vancé, grand'tante de François de Vancé, le décédé de 1574.

Sur ces dits héritiers, la Roufinière fut saisie en 1577, faute d'hommage, par les seigneurs du Bouchet-Touteville qui paraissent être substitués là à ceux du Plessis-Fromentières, leurs vassaux directs. Mainlevée de cette saisie fut donnée le 22 juin 1579, par sentence du bailliage de Vendôme, au profit de Louise de Salmon, veuve de Jean de Vancé, seigneur de Rocheux, elle-même acquéreuse de droits de Jean Pellevé et sans doute aussi de Jean de Chaumont, et par le fait devenue dame de la Roufinière ainsi que des fiefs joints appelés Bourg-Chevreau, Soreau et Souillon.

Par partage en date du 27 mai 1592, la Roufinière échut à Nicolas de Vancé, un des enfants de Louise de Salmon, lequel en 1587 avait épousé Louise de Juston, dame du Plessis-Barthélemy, fille d'Antoine de Juston, seigneur de la Fontaine-St-Aubin. Ce Nicolas avait pour frères Marin de Vancé, seigneur de la Barre, et Jean de Vancé, 2^e du nom, seigneur de Rocheux. Il était écuyer de la Petite Ecu-

rie et maître d'hôtel ordinaire du roi. En secondes noces il épousa Marthe Chalopin. De son premier mariage il eut : 1^o) Claude, qui fut religieuse de la Virginité ; 2^o) Nicolas, qui suit ; 3^o) Louise, qui épousa Jean Leclerc, seigneur de Boisrideau ; 4^o) Marin, baptisé à Lancé, le 5 février 1611.

Nicolas II de Vancé, seigneur de la Salle et de la Ruffinière, baptisé à Lancé, le 25 octobre 1607. Il est encore vivant en 1635.

En 1645, la R. est aux mains des sgrs du Plessis-Fortia et doit y être restée.

Arch. L.-et-Cher, E 202. — Arch. du Loiret, A 1636 (1745). — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 245. — Graffin, *La seigneurie de la Cour du Bois*, p. 17. — Bibl. de Vendôme : 1^o ms. 326 (Aveu du Plessis-Fromentières, 1552) ; 2^o Fonds Bouchet, Chemise V, dossier 2, pp. 5 et 6, et Chemise VIII, dossier 3. — Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*. — Registres de Lancé, 5 févr. 1611. — Chartier des Minières, Titres de la Noue.

Rouge-Crotte, f., c^e de Villedieu.

Rouge de Montant (Famille). — *Les Métairies* (de la Ville-aux-Clercs), XIX^e s.

Rougelinière (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle appartenait au monastère de l'Étoile. En 1472, Mathieu Hélois, sieur de l'Aître-Gaullier, la prenait à bail. — Elle fut vendue par le couvent, au moins en partie, en 1616. — En 1634 elle était unie à l'Aître-Gaullier et était tenue avec lui envers l'Étoile à 35 sous et deux poules de cens et rente. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 274 ; 1888, pp. 103 et 132. — Arch. Nat., P 606).

Rougemont (Famille de). — *Rougemont*, XIII^e et XIV^e s. — Armes : *De..... à une aigle à deux têtes surmontées d'un kambe à trois pendans*. — (Sceau au cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, Charte 165).

Rougemont ou de *Rougemont* (2^e Famille). — *Le Fief du Gué-de-la-Ville*, XIV^e s. — *La Montellière*, *Cornailles*, *La Perrine* (de Lunay), *La Hardonnière* (de Savigny), *La Dame-d'Asnières*, *Courtenjon*, *Les Quatre-Seigneurs*, *Le Vau-de-Sougé*, *St-André*, XV^e s. — *Les Minières* (d'Azé), *Vareille*, XVI^e s.

Rougemont (La terre de), située psse de Baigneux. — Elle appartenait à la Trinité. — (Cart. Trinité, 589, note 1).

Rougemont, château, village et verrerie, c^e de St-Jean Frémentel, 193 habitants. — *Rubeus-Mons*, 1360 (Cart. Trinité). — *Roigemont*, XIV^e s. (Titres de Rougemont).

Ce château est un des spécimens les plus remarquables du style dit de *Louis XIII*. Il a été décrit dans le journal *La Construction moderne*, par M. H. Passard, architecte à Châteaudun, les 16 et 23 oc-

tobre 1886. Rougemont était la première des dix principales seigneuries relevant de la baronnie de Fréteval ; les neuf autres étant : L'Ormois, le Breuil-St-Jouin, le Plessis-Hamelin, Rocheux, le Breuil (de Lignéres), S^{te} Cécile, Richeray, Boisgarnier près Montigny, et Romilly sur Aigre. A l'occasion de la saisie du 13 avril 1687, il est fait description du château dans les termes suivants :

« Château de Rougemont, composé de quatre gros pavillons, au milieu desquels est un dôme dans lequel il y a une grosse horloge, le tout couvert d'ardoises. Consistant : savoir, sous terre en plusieurs offices, cuisine fourny, boulangerie et salle du commun, la plupart desquels sont voûtés ; dans la cuisine un grand puis et les caves au-dessous des dites offices, pour descendre auxquelles office, cuisine, office, fournil et boulangerie, salle du commun et caves, il y a un grand escalier de pierre de taille ; logement par bas composé de six pièces de plain pied, savoir : à la droite une grande salle et une chambre, à la gauche une salle, grande chambre, grands cabinets et chambre, le tout à cheminée, de laquelle dernière chambre on peut aller aux offices et chambres par deux petits escaliers dérobés ; le premier étage composé à la gauche de trois grandes chambres à feu, avec une galerie qui y conduit, à la droite, un grand logement imparfait, au bout duquel est une grande chambre appelée la chambre des filles, pour monter au quel premier appartement, est un grand escalier de pierre de taille, au-dessus duquel premier appartement sont plusieurs chambres lambrissées et grenier en montant auquel sur ledit escalier, il y a deux petites chambres au-dessus l'une de l'autre à cheminée.

Au devant une grande cour carrée, aux deux coins de laquelle sont deux pavillons couverts d'ardoises dans l'un desquels à la gauche en entrant est une chapelle, de laquelle dépend la métairie appelée la Bluvère assise au bourg de Brévainville et ses environs, dont le revenu appartient audit chapelain pour sa desserte, et l'autre sert de logement, y ayant chambres basse et haute à cheminée.

Pour entrer dans ladite court, il y a un grand pont-levis, avec un portail de pierre de taille ouvragée.

Derrière ledit château, est un grand parterre à fleurs, pour aller auquel parterre il y a aussi un grand pont de bois, laquelle court et château sont entourés de grands fossés et ses revestus, à côté de laquelle court est un grand potager et fruitier entouré de murs ; une grande basse court composée d'un grand corps de logis qui sert de grange, pressoirs, cuveries et cellier, et au-dessus sont plusieurs grandes chambres et greniers couverts de tuiles, maison du fermier, écuries et bergeries sous un même toit, écurie pour les chevaux du Seigneur, couverte de tuiles, un grand colombier à pied fait et fabriqué à couvert, de tuiles, un ancien jeu de paume, duquel reste seulement les murailles avec un poulailler dans la dite court : Toute icelle basse court entourée et fermée de fossés et murailles avec grande porte fermante.

Item, un parc de bois de haute futaie joignant ledit château, trois vergers, et une garenne de bois taillis, le tout enclos de murs et hayes vives, partie de briques et

de cailloux à chaux et à sable, contenant ledit château court d'icelui, basse court, parterre, jardin, parc, verger et garenne, environ vingt arpens, mesure du Dunois, tenant toutes les dites choses du côté de Lorient aux terres du L'éreau et autres de la Varenne St-Jean Fromental, à l'occident, à la cavée tendant dudit Rougemont audit St-Jean, au midi aux terres labourables dudit Rougemont et auseptentrion aux terres de Vaumusset et au lieu appelé Lenclouse.

Item le droit de haute, moyenne et basse justice dudit lieu, terre et seigneurie de Rougemont dans toute son étendue, composée de Bailli, lieutenant, procureur fiscal, greffier, procureurs postulant et sergent, droit de chasse à toutes bestes à cor et à cri, droits honorifiques et prééminences, fiefs, cens, rentes, corvées et terrages de la dite terre et seigneurie de Rougemont, ainsi que les dits château, jardins, parc, vergers, garennes, droits, fiefs, cens, rentes et terrages se poursuivent et comportent ». — (Archives de Loir-et-Cher, E 164).

Le domaine en était alors considérable, ainsi qu'en témoigne un état de 1684, que voici :

« Le chasteau, etc. — Le domaine de la Basse-Court consistant en 144 setiers de terre avec les prés qui en dépendent... qui peuvent valoir 7 à 800 livres de revenu. — La métairie de Vimoy consistant en 10 muids de terre ; — Le Vaumusset, trois muids de terre ; — La Petite-Borde, deux muids ; — Les Quatre-Vents, 90 arpents de terre et 40 en herbage ; — La Bessonnerie, sans logement, 10 arpents ; — La Blanchetterie, 48 arpents et 16 en herbage ; — Huit arpents de vigne ; — Trente arpents de prés, les métairies fournies ; — Les deux moulins avec leurs dépendances, valant 500 l. de revenu ; — Les deux rivières de Rougemont, 260 livres de revenus ; — Les rentes seigneuriales foncières et terrages, 500 livres ; — Les bois de Rougemont, 500 arpens ; on les coupe tous les 9 ans et l'arpent se vend 18 à 20 livres ; — Le fief du Buisson, consistant en six vingts arpents de terre affermé à 8 muids de bled. (Cette terre relève de Montigny). — Le reste de toutes les autres dites terres relèvent de Fréteval et toutes les fermes cy-dessus sont situées dans la paroisse de Rougemont (St-Jean). — Le fief de Boisgarnier, situé dans la paroisse de Montigny, consistant en six vingts arpents de terre affermé 200 livres. — Trois arpents de prés affermés à la somme de 70 livres ; — Vingt arpents de bois qui peuvent valoir 15 écus, un muid de bled de rente foncière. — Le fief, terre et Sgie de Lormoys, consistant en 197 arpents de terre affermé 500 livres. — Le Boisblanc, consistant en 18 setiers de terre, mesure de Fréteval. — La Busellerie, consistant en 40 setiers de terres labourables et autant en paturages affermé 80 livres, non compris les suffrages. — Il y a pour 15 écus de rente de prés d'une part et 18 d'un autre pré ; — La Rivière, autrefois affermée à la somme de six vingt livres présentement n'est plus qu'à 60. — Les droits seigneuriaux, rentes foncières, peuvent valoir 25 livres. — Il y a 30 arpents de bois en coupe tous les ans. Chaque arpent se vend 15 livres à l'âge de 9 ans.

Vassaux de Rougemont. — Le lieu de Guichery, le lieu du Rossignol, la Grande-Métairie d'Autueil, une autre métairie dans le bourg d'Autueil, appartenant au sieur de St-Hytaire, et 60 arpents de terre possédés par plusieurs

particuliers, paroisse d'Autueil, plus 10 sols de cens sur quelques maisons du bourg ; — Sur le village des Bourguignières et Battereuse dans la même paroisse d'Autueil, — Plus, les métairies de Fresnay et Beaumarchais, avec leurs vassaux et arrière-vassaux, situés dans la psse de St-Lubin de Cloyes et Villeboust ; — Les métairies des Turets et de la Belleterre dans la psse de Rougemont (sic) avec les vassaux et arrières-vassaux qui en dépendent ; — La métairie du Bray assise dans la paroisse de St-Claude, 5 arpents de pré ou environ appelés les prés du Mesnil, dans la paroisse de St-Hytaire la Gravelle ; — Environ deux muids de terre appelés Le Temple de Fréteval ; — La métairie du grand et petit Arbouville en la psse de Brévainville, possédée par MM. du Moncel ; — Deux muids de terre ou environ appartenant à plusieurs, appelés le *Fief des moissons*, même paroisse ; — La métairie du Rosay avec ses vassaux et arrière-vassaux en la paroisse d'Ouzouer le Breuil ; — Deux muids de terre au village de Murainville en la même psse, possédés par plusieurs particuliers. — La métairie de Villegonseaux dépendant d'Avare-sur-Loire appartenant à M. de Gassion, a quint et requint. — La métairie de Nibonelle, autrement l'Estri-varde assise en la psse de St-Valérian de Chasteaudun, avec un muid de terre au même lieu, possédé par plusieurs particuliers ; — Le fief de Louisville en la psse de Fontainerou ; — (Tous les fiefs ci-dessus sont de Rougemont). — La métairie d'Aigueville, paroisse d'Allioies, appartenant à M. de Sourdis ; — La métairie des Lumignons, dépendant de Varize ; — Environ 5 muids de terre en la paroisse d'Autueil appelé le fief de Jean de Cloye. — Environ 30 sols des menus cens sur les maisons du village de Boisgarnier et terres circonvoisines. (Ces derniers articles sont de Boisgarnier). — Le fief du Buisson, consistant en droits de fonds sur les varennes de St-Jean, et quelques arpents de pré dans la paroisse du même lieu.

Sensuit deux fiefs qui sont encore de Rougemont : Le fief de Fourches consistant en un muid de terre ou environ, et le fief de Vachaux autrement appelé les Estagers du Grand Bouville avec 8 ou 10 arpents de prés appelés es prés de Fresnay et d'autres particuliers dans la paroisse de St-Jean. — (Extrait des Archives de Loir-et-Cher, E 164, chemise 2^e, pièce 10).

A l'occasion de la criée de 1687, les agents chargés de l'opération ayant attribué à la seigneurie de Rougemont des droits excessifs, il y eut opposition à la criée par les officiers du duc de Longueville, comte de Dunois et baron de Fréteval qui firent savoir :

1^o Que ladite terre et seigneurie de Rougemont devait être vendue et adjugée comme étant dans l'étendue et mouvance de la baronnie de Fréteval et non celle de Dunois ; 2^o Que, suivant la coutume de Blois, ladite terre de Rougemont n'étant point titrée *chatellenie*, le droit de lieutenant en la justice de Rougemont soit rayé, et qu'il n'y aura qu'un juge, appelé bailli ; 3^o Qu'il sera rayé et ôté des saisies et criées *droit de chasse à cors et à cris* et qu'il sera seulement employé *droit de chasses à toutes bestes* ; 4^o Que l'article faisant mention des droits honorifiques en l'église St-Jean Fromental sera rayé et ôté ; 5^o Que le droit de corvées sera pareillement rayé et ôté ; 6^o Que les limites et confrontations de la rivière seront reformées et

restraites aux extrémités des aveux ; 7^o Que le moulin dit le *Moulin vieil* et autres héritages en dépendant seront vendus comme mouvant de Fréteval, à la charge de 5 sols de cens par an ; 8^o Que le droit de pasturage et banalité sera rayé et ôté ; 9^o Que l'article concernant le fief de Lormoy faisant mention de la chasse, les mots *a cor et à cris* sera pareillement ôté et rayé ; 10^o Que les droits honorifiques dans les églises S^{ts} Nicolas et S^t-Lubin seront aussi rayés ; 11^o Que la rente de 5 livres 15 sols du domaine de la Perrine de Fréteval sera rayé et ôté en cas qu'il n'y ait titre d'inféodation ; 12^o Que les lieux de la Thierie, la Tuilerie, la Veronnerie et le manoir de la Perrine seront vendus à la charge du droit de quint denier envers le duc de Longueville ; — Enfin que dans les mots *circonstances et dépendances*, ne pourra être compris le fief de Pasboureau en tout ni partie, et que la terre de Rougemont paiera 20 livres de rente foncière à la baronnie de Fréteval, etc. — *Ce qui fut confirmé par sentence de la Cour du 2 janvier 1688.* — (Extrait des Archives de Loir-et-Cher, E, 64).

Les sires de Rougemont avaient des prétentions sur l'église de St-Jean-Frémental dont ils se déclaraient seigneurs et dans laquelle ils jouissaient de droits honorifiques, comme sépulture dans le chœur, etc, et cela bien que l'église n'ait pas été bâtie dans leur censive, mais bien dans celle des prieurs de S^{te}-Opportune. Ils s'appuyaient sur la tradition qui veut que cette église ait été bâtie par les sires de Rougemont eux-mêmes. Mais la qualité de seigneurs de St-Jean leur fut contestée au XVIII^e siècle par les comtes de Dunois. Il en résulta un procès et des expertises de toute sorte. L'affaire paraît être restée pendante jusqu'à la Révolution. Mais les sires de Rougemont avaient pu entourer l'église d'une litre à leurs armes, faire faire un enfeu dans le chœur, etc.

SEIGNEURS

Un certain *Gaufridus de Rubeomonte* ou Geoffroy de Rougemont paraît en 1202 dans un accord avec les moines de Lavardin au sujet de certain pré en un lieu appelé *Villeveium* ; mais il n'est pas sur qu'il ait pris son nom de ce Rougemont en Dunois. — (Cart. blésois, 204).

I. — Jean de Rougemont, en 1217, faisait don à l'Aumône du Petit-Citeaux de son bois entre Gratteloup et Beaufou de Fontaine-Raoul. Le même en 1248 était dit être seigneur du fief des dîmes à Villeboust.

II. — Philippe de Rougemont, en 1252, avec Isabelle (de Montigny ?) sa femme, vendait à la Madeleine de Chateaudun leur fief des dîmes de Ruan.

III. — Simon de Rougemont, en l'an 1300, achetait à Jeanne La Bourdeille, le Bois-Allaire appelé de puis Louisville

puis l'Éstriverde. Il paraît être père du suivant :

IV. — Jean de Rougemont, éc^r, Sgr du dit lieu et de Bourguérin, époux de Jeanne de Beaugency, vivait vers 1325. Ils ont pour fils le suivant :

V. — Simon II de Rougemont, dit *Le Bichot*, Sgr de Rougemont, de Bourguérin et de Villebouzon. Il vend vers l'an 1370 à l'abbaye de la Trinité, un lot de terres situé entre Pezou et Lignièrès, appelé le Fief-Bichot ou Bouchet-Rougemont qui depuis forma le domaine de la Secrétainerie de l'Abbaye.

VI. — Jean de Vendôme, Sgr de Bourguérin, Rougemont et la Ferté-couverte de fer. Il paraît descendre d'un fils du comte Jean IV ou Jean de Montoire, mort vers 1240 et d'où sortit la branche du Fresne et de l'Épine-en-Gastine, dite aussi de la Chesnière (voir *Bourguérin*). Il reçoit avec en 1401 et 1419 de Catherine de Patay, veuve de Tribouillard de Souday pour le lieu de Rossignol en la psse d'Authcuil près Cloyes. Il est époux de Marguerite de Rochefort. Il a pour enfants : 1^o Pierre de Vendôme, Sgr de Frémanteau, qui fut tué en 1415 à Azincourt et qui laissait une veuve et des enfants en bas âge, lesquels paraissent n'avoir pas vécu ; 2^o Gilles de Vendôme, qui suit ; 3^o Martin de Vendôme, qui suivra après son frère Gilles ; 4^o Catherine dont on ne sait rien ; 5^o Jeanne de Vendôme, qui suivra après son frère Martin.

VII. — Gilles ou Gillet de Vendôme, Sgr de Rougemont en 1420. Jean Bourdineau, écuyer du pays, gérait ses affaires à Rougemont. C'est à l'époque où ce seigneur possédait Rougemont que le roi d'Angleterre Henri V, allant du Mans à Vendôme en 1421, se voyant la route coupée au Gué-du-Loir par les troupes du dauphin Charles, remonta vers le nord et vint prendre le château de Rougemont qu'il brûla après avoir pendu le capitaine et fait noyer dans le Loir les soldats qui le défendaient. Gilles de Vendôme paraît être mort peu après sans postérité laissant Rougemont à son frère le suivant :

VIII. — Martin de Vendôme, Sgr de Rougemont après son frère. On le trouve comme tel en 1437 et 1446. Il est aussi Sgr de Bourguérin et St-Chamont. Il meurt sans enfants et ses biens vont à sa sœur Jeanne.

IX. — Jeanne de Vendôme, héritière de son frère Martin, vers 1447. Elle n'était plus jeune alors, car elle avait fait devant Navisseau, curé de Bourguérin en 1446 un testament dans lequel elle laissait à sa petite fille Jeanne, fille de

Philippe, ses terres de la Bretesche et du Fournil-Gallier. — Elle était veuve en premières noces avant 1425, de Jean de Vallaines, Sgr de Fargot, dont elle avait une fille, Ambroise de Vallaines, qui fut dame de Fargot, et en secondes noces de Geoffroy de Vendôme, son cousin, seigneur de la Chesnière et de l'Épine en Gastine, dont elle était à nouveau veuve déjà en 1441. De son second mariage, elle avait eu trois enfants : 1^o Marguerite de Vendôme, qui épousa au château de Lavardin, en 1435, Pierre de la Chaigneraie, Sgr de la Blotinière et capitaine du Château de Lavardin ; 2^o Jean, dont on ne sait que le nom ; 3^o Philippe, qui suit.

X. — Philippe de Vendôme, Sgr de la Chesnière, Bourguérin, Rougemont, St-Chamant au Comté de Castres. Il est conseiller et chambellan du roi et époux de Jeanne Tesson. Il est déjà Sgr de Rougemont en 1464. Il vit encore en 1492 et paraît mourir vers 1498. Il laissait trois filles qui se partagèrent sa succession, 1^o Marie de Vendôme, qui suit ; 2^o Isabelle de Vendôme, dame de la Ferté-Couverte de fer qui épousa Antoine du Raynier, Sgr de Droué ; 3^o Jeanne de Vendôme, dame de la Bretesche et du Fournil-Gallier par héritage de sa grand mère, puis de Bourguérin par partage avec sa sœur. Elle était femme de Michel de Lannay, Sgr d'Eguilly. — A l'occasion de ce partage, il fut fait en 1499, une estimation de la terre de Rougemont dans les termes suivants :

« Premièrement... (*ut supra*).

Item, en cens et rentes, baulx, etc. 20 l. 7 s.

Item, la maison, foussés, basse-court et jardins dicelle, et place de four à ban, et colombier, veue lassette et pour aucunes autres choses qui semblent estre trop appréciées ont été estimées à 20 s.

Item, la justice et vassaux du dit lot demeureront audit lot sans en faire autre appréciation parce que récompense en est baillée es deux autres lots ainsi qu'on a avisé par raison.

Item les prés contenant 12 arpens 3 quartiers et dem ou environ 22 l. 10 s. 7 d.

Item les rivières dudit lieu estimées à 9 l.

Item le moulin dudit lieu baillé à 3 muys moulture estimées à 12 l.

Item 3 quarterons d'anguilles que doit le meusnier dudit moulin appréciés à 75 s.

Item la métairie dudit lieu de Rougemont, contenant 68 arpens de terre et le terrage du sur 40 arpens de terre, estimés à 4 muys grain tierce, c'est ainsi 16 septiers froment estimés vall. 6 l. 13 s. 4 d.

Item 16 septiers seigle estimés 4 l. 14 s. 4 d.

Item 16 septiers avoines estimés à .. 60 s.

Item avenaiges, vall. 8 sept. estimés 30 s.

Item chappons 30, vall. 37 s. 6 d.

Item poules 7 vall. 5. . 6 d.
Item ung pain valant 8 d.
Item 3 pourceaux prins de la métairie et moulin estimés à 50 d.

Item la Noue-Masselain contenant 79 arpens, le Jart contenant 71 arpens, La Touche et garenne contenant 20 arpens et demy, la veille Noue contenant 14 arpens. Toutes icelles pièces estimées chacun arpent à 4 s. l'arpent et les constaulx contenant 15 arpens, estimés à 2 s. l'arpent. — Tout ensemble les dites pièces estimés à valloir. 40 l. 18 s.
(Sauf à celui à qui tombera le lot dudit Rougemont de f. savoir à la corde (?) si le nombre y est et si faute y a il paiera à l'équipolant qui sera trouvé. Et le partira par tiers les tontures de toutes les pièces de boys dessus... (?) et sera le fons de toutes les dites pièces arpentées à la corde de Fréteval à quoi on a accoutumé à mesurer les boys de la foret dudit lieu).

Item demeure à partager par tiers les fons et tonture des bois du pas boureau (Paboureau).

Item et s'il est trouvé qu'il y ait quelqu'ypothèque sur aucun des lots chacun des autres à qui ne sera pas le lot sera tenu chacun en son regard de récompenser celui sur qui serait la dite ypothèque.

Item et s'il y a aucuns prouffiz (schens) jusqu'au jour de partage, il sera départy par tiers.

Item les nouvelles baillées de Rougemont se montent à 110 l. 7 s. 6 deniers. Ce sont pour fournir à chacun lot 8 vingt 6 l., 6 s., 9 d.

Item fault prendre sur les nouvelles baillées pour fournir le lot de Rougemont au plus près dudit lieu 36 l. 5 s. 5 d.

Item durant le temps que toutes pièces de boys de Rougemont demeureront à estre coupées, chacun payera à celui à qui sera le lot de Rougemont 4 s. tns par arpent d'autant que chacun en aura eu son lot. Et si le Sgr de Rougemont, le Sgr de Bourguérin et le Sgr de la Ferté veulent faire prisez les touches, c'est-à-dire celle de Rougemont, celle des Soutivrières, et celle des hayes de Droué par troys hommes qui choisiraient eulx troys, ils seraient tenus de récompenser l'un l'autre que des deux parts de ce que chacune sera appréciée et ne les pourront faire couper si lesdits Sgrs veulent bailler l'argent acquoy ils seront priseés.

Item et sera tenu celui à qui sera le lot de Rougemont récompenser Mons^r de Lannay de la clousture qui est prise au bout de la Mocte (?) dudit lieu et d'un pressouer qu'il y a fait faire nouvellement au dire de gens de bien.

C'est l'adois de Loys de Morez, Sgr de Rocheux, Jean de Pathay, Sgr de Chastellier, et de Georges Gaston, Sgr de Fortgirard, comment lesdits lots se doivent faire, et que ils ont calculé au plus près qu'ils ont pu selon raison, et en signe de vérité, ils ont signé ce présent cayer de leurs seings manuels.

Signé : Demores, Depatay, Georges Gaston.

(Cet acte est sans date, et la date n'en est connue que par pièces subséquentes : 1^{er} juin 1499). — Extrait des Archives de Loir-et-Cher, E, 163.

XI. — Marie de Vendôme, dame de Rougemont, par suite du partage avec ses sœurs, (1499). Elle avait été mariée

en 1482 à Philippe de Cantiers ou Quentiers, seigneur de Cantiers, près Gisors.

— En 1501, Rougemont paraît avoir été saisi sur ces époux, sans doute faute de devoir féodal, par Michel Boudet, alors seigneur de Fréteval (Extrait des titres de l'Oratoire p. 254), et le dit Michel Boudet se disait en 1508, sgr de Fréteval et de Rougemont. Mais Rougemont rentra en la possession de Philippe de Cantiers peu après, car en 1508, il reçoit avec pour le fief de Loiville relevant de Rougemont. — En 1539 Rougemont est à la suivante :

XII. — Marguerite de Cantiers, alors veuve de Guillaume de Fours. A cette date elle fonde la chapelle de Rougemont et lui offre les revenus de la métairie de la Mélinie, qui relève de Villemesle. — Elle laisse deux enfants : 1^o Françoise de Fors (*sic*), épouse de Robert, Sgr de Bétheville, dont nous verrons la fille Françoise devenir elle même dame de Rougemont, après Antoinette de Cléry ; 2^o Georges de Fors qui suit :

XIII. — Georges de Fors, sgr de Fours (*sic*), de Cantiers et de Rougemont. Il paraît déjà comme sgr de Rougemont en 1542. En 1565, il reçoit en don, de la part du duc de Longueville, C^{te} de Dunois et baron de Fréteval, 40 arpens de bois dans la forêt de Fréteval, et le 24 mars 1567, il achète à René du Bellay, baron de la Lande, et Marie du Bellay, sa femme, la terre et seigneurie de Boisgarnier, psse de Montigny près Cloyes, laquelle terre fut, depuis, unie à Rougemont. Il mourut en 1570 ou auparavant, laissant pour veuve Antoinette de Cléry, avec un fils mineur qui suit :

XIV. — Henri de Fors, fils des précédents, sgr de Rougemont et autres lieux, après la mort de son père. En 1577, il est dit être sous la tutelle de sa mère. Il devient chevalier de l'Ordre, et capitaine de 50 hommes d'armes. Il meurt jeune, laissant pour veuve sans enfants, Marguerite de Clausse, fille de Henri de Clausse, sgr de Fleury, grand maître des Eaux et Forêts de France et de Denise de Neufville. Elle était alors âgée de moins de 20 ans. En secondes noces, elle épousa Salomon de Béthune, baron de Rosny. Elle devait devenir dame de Rougemont plus tard, après Françoise de Bétheville.

XV. — Antoinette de Cléry, devenue dame de Rougemont après son fils, et comme étant son héritière naturelle. Elle était épouse, en secondes noces, d'autre Henri de Fors, probablement frère de Georges de Fors, son premier mari. En 1588, il était dit Gentilhomme de la Chambre du Roi, chevalier de l'Ordre, et capitaine de 100 hommes d'armes. seigneur

de Fors, Rougemont et Boisgarnier, ces dernières seigneuries étant à lui du chef de sa femme, Antoinette de Cléry, héritière de son fils, décédé sans enfants. Tous deux paraissent être morts sans enfants, au plus tard en 1595 ; mais il est possible qu'Antoinette de Cléry n'ait été qu'usufruitière de Rougemont et que son fils ait testé en faveur de sa cousine germaine la suivante :

XVI. — Françoise de Bétheville, fille de Robert de Bétheville et de Françoise de Fors. — Elle hérite de Rougemont ou du moins en devient dame usufruitière, en étant déjà nue-proprétaire à cette date de 1595. Elle était veuve de Jacques de Mouy, sgr de Pierrecourt et de la Meilleraye, chevalier des ordres du roi et son conseiller en son Conseil d'Etat, capitaine de 100 hommes d'armes, l'un des lieutenants pour sa Majesté en son gouvernement de Normandie... — Le 28 juin 1596, elle rendait aveu pour Rougemont au baron de Fréteval, et cette même année, par acte devant Christophe Marcade et Abraham Théroulde, tabelions royaux à Rouen, en date du 4 décembre, elle vendait à réméré, sa terre de R. et annexes, aux sus-dits, les suivants :

XVII. — Salomon de Béthune, chevalier, Sgr de Rosny et Marguerite de Clausse son épouse, auparavant veuve sans enfants de feu mess. Henri de Fors, premier nommé (lui-même fils d'Antoinette de Cléry). Elle avait donc été déjà quelques temps dame de Rougemont comme épouse de son premier mari. — Les termes du contrat indiquent que cette opération était faite en grande partie pour satisfaire à des arrangements de famille et pour tenir lieu du douaire dû à Marguerite de Clausse, veuve du dernier seigneur de Rougemont, ce douaire étant resté impayé à la mort d'Antoinette de Cléry, sa belle-mère. « Et les dits sieurs et dame de Rosny donnaient la faculté de rachat à la dite dame de Pierrecourt pour rentrer es dites terres et seigneuries de Rougemont et Boisgarnier en leur payant d'aujourd'hui en un an, en un seul paiement, la somme de 12.000 escus sol avec le supplément des arrérages de 4000 livres de douaire lors échus, etc... ».

Salomon de Béthune devait mourir en septembre 1597, laissant sa femme qu'il avait épousée le 22 avril 1596 (et non 1597, comme le disent les généalogies), veuve pour la seconde fois à l'âge de 32 ans (?) avec un enfant qui mourut au berceau. Elle se fit alors religieuse feuillantine à Toulouse et mourut prieure

des Feuillantines à Paris, dans la première moitié du XVII^e siècle.

Mais le 11 décembre 1596, c'est-à-dire sept jours après la vente de Rougemont par Françoise de Bétheville, dame de Pierrecourt, cette dernière vendait son droit de rachat au suivant :

XVIII. — Simon Franceschi, écuyer, gentilhomme Florentin, dit encore *Francesqui* ou *Francisque*, seigneur de Vimoy (manoir proche Rougemont). Il était vraisemblablement le fils de Simon-Pierre Franceschi et de Paulette de Bonval. (Ces Franceschi étant probablement venus en France avec la suite de Catherine de Médicis). — Incontinent après cette acquisition de la condition de rachat, Simon Franceschi en exerçait le droit en remboursant leur dû aux héritiers de Salomon de Béthune-Rosny et sa femme. La quittance, passée devant Christophe Drouet et Christophe de la Forest, substitués-jurés sous noble homme Symon Leber, seigneur de Molassis, propriétaire du tabellionage de Mantes et de Meulan, est du 28 janvier 1597.

Simon Franceschi, dit encore *Francisque* ou même simplement *François*, devint plus tard (avant 1610) gentilhomme servant de la reine (Marie de Médicis) et vers 1620, maître des Eaux et Forêts du comté de Dunois. C'est à lui qu'on doit la construction du château de Rougemont tel qu'on le voit actuellement. Cette construction, du plus pur style Louis XIII, ne doit pas être antérieure à 1610. On ignore le nom de l'architecte-constructeur et la date exacte de la construction que rien dans les titres de Rougemont, déposés aux archives de Loir-et-Cher, n'aide à faire connaître.

En 1610, Simon François (*sic*) de Rougemont était qualifié écuyer, seigneur de Rougemont, Boisgarnier, Autheuil, Le Buisson, etc. — Il était encore seigneur de Vimoy, terre qu'il réunit à Rougemont.

En 1611 il tenta de faire ériger sa terre de Rougemont en chatellenie, mais sans pouvoir y réussir. Il décéda le 25 janvier 1631 et fut inhumé le 26, dans l'enfeu des sgrs de Rougemont, au chœur de l'église de St-Jean Frémentel. De sa femme Anne Chouasne, fille d'Hector Chouasne, sgr des Coudreaux près Chateaudun et de l'Ormoys près Fréteval, qu'il avait épousée en 1595, il laissait trois enfants : 1^o) Françoise-Éléonore Francesqui, qui épousa d'abord, en 1611, Jacques Chailou, sieur de Conie, bailli de Dunois ; et ensuite Enéas du Coudray, sgr de Saunay près Brevainville ; 2^o) Charles Francesqui, qui suit ; 3^o) Simon Francesqui, sgr de la Renoulière près la Fontenelle.

XIX. — Charles de Francesqui, chev. sgr de Rougemont, Boisgarnier, Autheuil et Lormoye, capitaine-enseigne d'une compagnie des gendarmes du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il est tilhomme dès avant 1633, de Catherine de époux, dès avant 1633, de Catherine de Brion ou Briant, veuve de Michel Pagot, argentier de la reine. Il paraît mourir, étant veuf, vers 1679. Ils avaient eu les deux fils suivants : 1^o) Pierre-Charles de Francesqui, qui suit ; 2^o) Joseph-René de Francesqui qui fut Sgr de Lormois et paraît être mort avant son frère.

XX. — Pierre-Charles de Francesqui, appelé le C^{ie} de Rougemont, déjà du vivant de son père, en 1669. Il était en outre baron de Monthion et époux de Françoise Chevalier, dont il n'eut pas d'enfants. Cette dernière étant veuve de lui en 1683, passait un accord avec Joseph de Francesqui de la Renoulière, prêtre, cousin germain de feu son mari, en vertu duquel elle restait dame de Rougemont. Elle épousait en secondes noces, à St-Jean-Frémentel le 24 octobre 1684, Eléonor Courtin, écuyer, seigneur de Moléans ou Molien, capitaine au régiment de Normandie, frère de Germain Courtin, conseiller au parlement de Rouen, de Jacques Courtin, seigneur du Monvel et Charray, et de Charles Courtin, seigneur de Péreuse. Elle était pour la seconde fois veuve en 1692. Par acte du 14 sept. 1686, devant Boindin et Ferré, notaires au Chatelet, elle vendait Rougemont à la suivante :

XXI. — Marie de Masparault, veuve de Nicolas Desmé, chev., Sgr de la Chesnaye, premier gentilhomme ordinaire de la chambre du dauphin, gouverneur de la ville et fort de Meulan. — Le 31 déc. 1687, la terre et sgr de Rougemont était saisie sur elle en vertu d'une sentence de la Cour du Parlement, à la poursuite de Messire Eusèbe Renaudot, historiographe de France, faute de paiement d'une somme de 1500 livres, mais cette poursuite paraît être de complaisance, afin d'obtenir un décret, seul moyen de purge usité à cette époque. En 1690, elle était rentrée en possession de Rougemont et le laissait à son fils le suivant :

XXII. — Jean-Baptiste-Nicolas Desmé, marquis de la Chesnaye (baptisé à St-Eustache de Paris, le 16 mars 1659), porte-cornette-bleu de France, et gouverneur des ville et fort de Meulan, Grand Ecuyer tranchant du roi, seigneur de Rougemont, Lormois, St-Jean-Frémentel, Rougeterre et autres lieux, gentilhomme ordinaire de Mgr le dauphin. Il épousa en premières noces Madeleine-Françoise de Barthélemy, qualifiée dame

de Rougemont aux registres de St-Jean, le 30 juin 1697, et morte en 1700 ; et en secondes noces en 1714, Louise-Geneviève du Bouchet de Sourches, fille de Louis-François du Bouchet, M^{is} de Sourches, Grand Prévôt de France, gouverneur du Maine, de Laval et du Perche, et de Marie Geneviève de Chambes de Montsoreau. Il décéda le 25 nov. 1726, après avoir, dans son testament (daté du 26 février), recommandé de mettre une litre à l'église de St-Jean, tout en respectant les armoiries de ses prédécesseurs, et avoir légué à la chapelle St-Georges de Rougemont les revenus de sa ferme de la Pisserie, située dans le « bourg » de Rougemont, outre le château et ses dépendances se composant des lieux suivants qui étaient donnés à bail entre 1711 et 1724 par les seigneurs de Rougemont : La Maison de St-Jean, la Benneterie, la Blancheterie, la Bruillerie, les Turets, la Pisserie ou ferme de la Chapelle (à Brevainville), la Rivière de Rougemont, Boisgarnier et la Balainerie (à Montigny et Autheuil), le Vieux-Moulin, la Thiellerie, la Buzellerie ou Thierrie et la Fosse, le Moulin de Vernouillet, Lormoy et la Fosse, le four à chaux du vieux moulin, le Vaumusset, le Buisson et la petite Borde, les Vergereaux, Vimoy, la Vannerie, les Quatre-Vents, la Rivière de Lormois. (Archives de Loir-et-Cher E, 179). — Louise-Geneviève du Bouchet fut inhumée à St-Jean, le 6 juin 1757, laissant deux enfants : Une fille religieuse et le suivant :

XXIII. — Louis-Anne Desmé, M^{is} de la Chesnaye, chev., Sgr de Rougemont, Lormois, Boisgarnier, la Fosse, le Buisson et autres lieux, Grand-Tranchant du roi, Cornette-bleu de France, gouverneur pour le roi des ville et fort de Meulan, capitaine de cavalerie au régiment royal étranger. Il était encore mineur en 1736 et sous la tutelle de sa mère, bien que déjà capitaine de cavalerie. Le 13 mars 1754 il achetait la sgr de Chauvigny-les-Diorières pour 100 mille livres, et la revendait le 10 octobre 1771. C'est aux intrigues de ce personnage que l'on doit l'adoption du tracé actuel de la grande route de Paris en Espagne entre Cloyes et Vendôme. Auparavant elle passait par la Ville-aux-Clercs. — En 1772, Louis-Anne Desmé eut procès avec les officiers du comté de Dunois au sujet de sa prétention de se parer du titre de seigneur de St-Jean-Frémentel. A ce propos eut lieu une enquête dont le procès-verbal se terminait par ces lignes : Que le M^{is} de la Chesnaye n'avait dans le bourg de St-Jean « ni domaine utile, ni champart seigneurial, ni censive, ni

aucune espèce de mouvance féodale, ni enfin aucune portion de haute moyenne ou basse justice ». L'enquête était donc défavorable à ses prétentions.

Vers 1765 il fit reconstruire le château de Rougemont (plutôt remettre à neuf); les travaux de serrurerie furent faits par Jacques Pellerin, serrurier à Cloyes. On a un état du revenu de la terre de Rougemont au temps où elle était possédée par ce personnage; le voici :

Etat du revenu de la terre et seigneurie de Rougemont et dépendances, au XVIII^e siècle :

La métairie de Vaumusset :	200 l.
La terre et seigneurie de Vimoy, affermée à moitié, produit environ six muids de blé pour chacun an à 60 fr. le muid.	360
La ferme des 4 vents, à moitié, ci-devant affermée en argent.	150
La ferme de la Blancherie affermée ci-devant à	120
Le lieu de la Brulerie, affermé.	30
Les deux moulins, affermés.	600
La pêche de la Rivière affermée	180
Vingt-cinq arpents de bois taillis par année à 20 livres au moins l'arpent	500
Dix-sept arpents ou environ de pré non compris ce qu'on en donne aux fermiers, à trente livres l'arpent.	510
Six arpents de vigne, à trente livres l'arpent.	180
La ferme et domaine de la Cour estimés	400
Une maison louée à toujours, au charron	10
Une au maréchal, louée.	16
Une au nommé Teneur	10
Tois autres au patis de Rougemont	20
Une aux Taffoiraux.	7
Une au lieu de Fontenaille	6
La rente de la Drouine.	18
Une tuilerie, avec une maison pour le tuilier, et une grande halle, affermée ci-devant soixante livres, et qu'on veut faire valoir à présent.	60
Les cens et rentes de Rougemont et Rougemont terre	300
Les profits de fief, lods et ventes ont valu jusqu'à 600 livres par an y compris ceux de Lormoy, le Buisson et Boiggasnier, mais comme c'est un casuel qui n'est pas fixe, on le met au tiers pour chaque année	200
La métairie des Vergereaux, affermée.	120
La métairie des Turets, affermée, non compris les cens et ventes	180
La ferme de la Bénétrierie affermée ci-devant 42 setiers de blé, à présent à moitié, estimée.	210
Les terres et seigneurie du Buisson affermées avec la petite Borde, dix muids de blé	600
Les cens et rentes	5
Il y a deux vassaux considérables qui relèvent de la dite terre et plusieurs petits de peu de conséquence.	
La terre et seigneurie de Boisgarnier	436

A reporter. 5.428 l.

Report.	5.428 l.
La terre et seigneurie de Lormoy ayant haute, moyenne et basse justice à toujours, affermées	650
(Il est vrai qu'on l'a diminuée de quelque chose en considération de deux veuves du père et du fils qui sont depuis plus de 40 ans dans cette terre, mais il est très sur qu'elle vaut toujours son ancien prix).	
La pêche de la rivière est affermée	50
Un arpent de pré détaché de ladite terre ...	30
Vingt-cinq arpents de bois par an à 22 livres.	550
Le bois de la Touche qu'on vend tous les 20 ans environ 600 l.; c'est par chaque année.	30
Les cens et rentes	25
Les fermes de la Buzellerie et Grande-Fosse, affermées.	155
La Petite Fosse	16
Le Bon blanc	16
La Thiellerie	60
Total.	7.010 l.

Non compris quantité de chapons, poules, canards, menus suifages, et le profit du colombier, et tous les fruits qui sont excellents et en grande quantité.

Outre cela, il y a deux vergers dans les dehors, qui commencent à produire et qui dans peu seront d'un rapport considérable. Cette déclaration n'est faite que de mémoire sauf à la rectifier. — (*Extrait des Archives de Loir-et-Cher, E 154, Chemise 2^e, pièce 2^e*).

Louis-Anne Desmé, M^{ls} de la Chesnaye, prit part à l'assemblée de la noblesse du Dunois en 1789 et mourut cette année là même; il fut inhumé le 1^{er} novembre, à St-Jean-Frémental, dans le caveau des seigneurs de Rougemont, dans le chœur de l'église. Il semble ne s'être jamais marié; dans tous les cas on ne rencontre nulle part le nom de sa femme. Rougemont alla à ses cousins les suivants :

XXIV. — Yves-Marie du Bouchet, C^{te} de Montsoreau et sa belle-sœur (?) Louise-Élisabeth de Croy-d'Havré, M^{lse} de Souches de Tourzel, qui fut depuis duchesse de Tourzel. Cette dernière paraît avoir cédé ses droits au premier.

Le C^{te} de Montsoreau émigra, et Rougemont fut saisi par la Nation et vendu le 28 vendémiaire an III, à plusieurs habitants de St-Jean-Frémental pour la somme de 121 mille livres. Tous les biens annexés à Rougemont eurent le même sort, sauf les bois de St-Claude qui en 1815 rentrèrent en la possession de M. de Montsoreau.

Au commencement du XIX^e siècle, le château de Rougemont passa aux mains du sieur Charles-René Bessirard de la Touche, époux de Ermessinde de Launay,

fil du sieur Bessirard Latouche, propriétaire des forges de Fréteval et Courcelles.

Ce personnage était, paraît-il, aussi possesseur de la verrerie de Mauvoisin dans la forêt de Fréteval et crut devoir établir cette verrerie près de son château de Rougemont, ce qui donna naissance à la verrerie actuelle de Rougemont. De sa femme Ermessinde de Launay il eut deux enfants : 1^o) Marie-Auguste, qui suit; 2^o) Augustine Bessirard de Latouche, qui en 1842 épousa Pierre-Louis-Charles de Belleyne; ils habitèrent le château de Ranay, près Montoire (voir Ranay).

Marie-Auguste Bessirard de Latouche continua l'industrie de son père à Rougemont mais fut obligé de vendre en 1854 au suivant :

Jean-François-Albert du Pouget, marquis de Nadaillac, qui fut préfet des Basses-Pyrénées et de l'Indre-et-Loire entre 1871 et 1876 et membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. (Voir sa notice). — Il décéda le 1^{er} octobre 1904, dans sa 87^e année, laissant pour veuve Marie-Edith Roussel de Courcy dont il avait eu les trois enfants suivants : 1^o) Sigismond, qui suit; 2^o) Léon-François-Bertrand, qui décéda le 8 mai 1900, dans sa 53^e année, ancien capitaine d'Infanterie, laissant pour veuve Marie-Valentine Neyron de St-Julien, dont un fils, aujourd'hui officier d'Artillerie; 3^o) Hélène, qui épousa le C^{te} de Froidefont de Florian.

Jean-François-Albert-Sigismond du Pouget, M^{ls} de Nadaillac, colonel d'Infanterie, aujourd'hui propriétaire de Rougemont, époux de Claude-Louise-Marie de Maillé de la Tour Landry, dont plusieurs enfants.

L'ancienne chapelle de Rougemont, située dans le pavillon du Nord de la cour d'honneur était pourvue de fondations faites par les seigneurs du lieu. La première fondation connue est de 1539, de la part de Marguerite de Cantiers, veuve de Fors, elle légua à la Chapelle St-Georges de Rougemont la métairie de la Molinière, relevant de Villesmesle, à la charge par le chapelain de dire quatre messes par semaine, le samedi, le dimanche, le lundi et le mercredi. En 1726, Nicolas Desmé de la Chesnaye, autre seigneur de Rougemont, lui légua les revenus de sa ferme de la Pisserie à Brévainville, à l'effet d'assurer la célébration de 4 messes par semaine, chiffre auquel avait été réduite la première fondation. Cette chapelle fut vendue avec le château au moment de la Révolution elle n'a pas été rendue au culte. — Au XVIII^e siècle, le chanoine blésois Ditley estimait les reve-

nus de cette chapelle valoir 60 livres. Le service en était fait par le curé de St-Jean. On rencontre les noms de quelques chapelains de cette chapelle St-Georges de Rougemont : — Jean Bourdin, 1640; — Alexandre Mauclerc, 1685; — Antoine Pichot, sieur du Breuil, prieur de St-Martin de Clémont en Berry, chapelain et régisseur, 1694.

Rougemont était le siège d'une haute justice qui relevait comme la seigneurie même, de la baronnie de Fréteval. Voici quelques noms de ces baillis : — Jehan Courtin, bachelier es lois, 1577; — Jacques de Nantonville, licencié es lois, avocat au parlement, 1647; — François Connabert, 1647; — Mathieu Courtin, 1726; — Philippe Fidé, avocat en parlement, seigneur de Rochefort en Dunois, bailli juge civil et criminel et de police de la seigneurie de Rougemont, 1774.

Notaires de la cour de Fréteval en résidence à Rougemont : — Étienne Ponthoire, 1577; — Oudin Juchet, 1583; — Coheureau, 1598; — Georges Durand, 1608; — Pierre Peschard, 1624; — Louis Jubault, 1639; — André Voisin, 1652; — René Roche, 1659; — Nordret, 1666; — Pierre Petit ou Petiet, 1674; — Jacques Bois, 1694; — Jacques Gorteau, 1701; — Nicolas Masson, 1711; — Michel Haudebert, 1743; — Jean-Pierre Drivet, 1749.

Verrerie de Rougemont. — Elle a été établie là par le citoyen Bessirard-Latouche père, en l'an VII (1799). Elle succédait ainsi à celle de Mauvoisin dans la forêt où se trouvait son combustible; mais sa situation près d'une grande route en a compensé l'éloignement. En 1808 cette verrerie occupait une cinquantaine d'ouvriers sans compter les charretiers. Elle a passé par des moments difficiles au cours du XIX^e siècle. Elle est aujourd'hui en pleine prospérité sous l'habile direction de M. Hème de la Cotte et occupe environ 80 ouvriers.

Arch. L.-et-Cher, E 44, 153, 154, 157 à 172, 174, 176 à 179, 722 à 729, 730, 731; G (Dossier St-Claude); H (Oratoire, an 1670); Q, Emigrés du district de Vendôme, n^o 745. — *Cart. Vendômois de Marm.* 39 A. — *Cartulaire blésois de Marm.* 204. — *Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, 138 note, 144 note, 165. — Arch. d'Eure-et-Loir, G 6484 et 6485. — Bibl. de Vendôme, manuscrits : 1^o Mémoires de Duchemin de la Chesnaye (ms. 323), t. II, p. 184; 2^o Extrait des titres de l'Oratoire (ms 285), pp. 46, 254 à 274; 3^o Album Launay, III, pp. 35 et 37; 4^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs, au mot Rougemont (d'après le prieur de Mondonville); 5^o Manuscrits de la Société archéologique du Vendômois, Carton n^o 2, pièce 14 ou 24. — *Bulletin dunois*, t. IV, p. 429; 1890, p. 400; t. VI, p. 399 (d'après Monstrelet). — *Chartes vendômoises*, 225. —

Bulletin vendômois, 1879, pp. 75, 80, 256; 1886, p. 128; 1896, p. 107. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 543, 594, 1052 à 1054. — Bibl. Nat., Manuscrits de Iainé, prieur de Mondonville (n° 24.127, p. 163). — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, G G 3. — Bordas, II, p. 168. — Lepaige, II, p. 504. — Passac, p. 65. — Pétigny, p. 564 note. — Launay, *Répertoire*, p. 88. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 380. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 286. — H. Passard, notice sur Rougemont dans le journal *La Construction Moderne*, 16 et 23 oct. 1886. — Annuaire de Loir-et-Cher, 1808, p. 8 (note sur la verrerie de Rougemont). — Fleury-Vindry, p. 367. — La Chesnaye des Bois, Article *Francesqui, Bethoille, Bethune, Moy, Courtin, Desné*, etc. — Registres de St-Jean Frémentel, *passim*; de Fréteval, 1709. — Journal *Le Loir* du 17 juin 1853 et 10 février 1854. — Collection Bernault, Titres de la Frédonnière (1763). — Bibl. de Blois, ms. 123 (Les Bénéf. du diocèse de Blois au XVIII^e s. ms. par le chanoine Ditley).

Rougemont, anc. fief, psse de Souday. — Il relevait du Petit-Souday à foy et h. — En 1466, l'hébergement de Rougemont appartenait à maître Dreux-Budé. — Au XVIII^e s. il était annexé à St-Agil. — (Arch. Nat., P 704, n° 102. — Terrier de St-Agil, 1731).

Rougeraye (La), ancien fief, psse de Pezou. — *La Rogeraie* XVI^e s. — Il se composait de neuf quartiers de pré, inféodés, et relevait du château de Vendôme à foy et h. simple et cheval de service. — Son nom vient de ce qu'il avait été possédé par Jean de la Rougeraye, prêtre. — Au XVI^e siècle, il était à Marie de Courbenton, veuve de Guy de Gournay; en 1583 à la fabrique St-Martin de Vendôme. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 84; 1895, p. 90).

Rougerie (La), anc. mét., psse de la Chapelle-Vicomtesse. — Elle relevait de la Sgrie de ladite Chapelle, à 12 deniers de cens. — (Arch. L.-et-Cher, E 79).

Rougerie (La), h., c^e du Gault, 30 hab. — *Les Rougeries* (Cassini). — *La Brécherie* (Cadastre). — En 1635, ce lieu est à Gabriel de Candore cu Candole, sieur de la Rougerie, époux de Marie de Thelier (?). Il est dit décédé en 1652. — (Reg. du Gault. 1635 et 1652).

Rougerie (La), h., c^e d'Huisseau, écart du bourg. — Ce lieu paraît avoir été possédé au XVIII^e s. par la famille Buffereau. — En 1709, Louis Buffereau, sieur de la Rougerie, marchand, époux de Anne Hogu, fait baptiser sa fille Marie à St-Martin de Vendôme. — En 1745, Louis-Joseph Buffereau de la Rougerie, fils du précédent, officier de Marine, épousait à Naveil Anne Gasselien de Bompart. Sa veuve vivait encore en 1773. — (Titres de la terre de l'Epau, papiers de

la famille Godineau. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault [Echevins]. — Registres de St-Martin de Vendôme, 1709; Naveil, 1746).

Rougerie (La), h., c^e de Lancé, 24 hab. — Ce lieu relevait censivement du Bouchet-Touteville. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-T., p. 304).

Rougerie (La), h., c^e de Ste-Anne. — Ancienne métairie relevant du prieuré de Coulommiers.

Au XVII^e s., elle appartient à la famille Taffu. — En 1651, à Jacques Taffu, sieur de la Rougerie, époux de Anne de Boisdelard. Il meurt avant 1658, époque où Anne est dite sa veuve. Elle meurt en 1669. Ils ont deux enfants : 1^o Madeleine, qui suivra après son frère Jacques; 2^o Jacques, baptisé à Ste-Anne, le 21 août 1651, Sgr de la Rougerie à la mort de son père, et inhumé à Ste-Anne, le 28 mai 1670, laissant la Rougerie à sa sœur la suivante :

Madeleine Taffu, qui épouse à Ste-Anne, le 22 juin 1666, Charles du Juglet, écuyer, sieur de Chemilly et du Coudray, homme veuf, de la psse St-Nicolas de Blois, lequel meurt l'année suivante, laissant sa femme enceinte. Elle accouche d'un posthume, Charles du Juglet, baptisé à Ste-Anne, le 20 octobre 1667, et inhumé au même lieu, le 23 juin 1668. Elle se remaria à Ste-Anne le 2 juin 1670, 4 jours après la mort de son frère, avec Charles d'Esté ou d'Estié, sieur de Béton, fils de défunt Adrien d'Estié, sieur de la Motte et de Jeanne de Juston, de la psse de Coulommiers. — Ils paraissent avoir vendu la Rougerie au suivant :

Nicolas Nivelet, avocat au parlement, qui est dit sieur de la Rougerie le jour de son inhumation à la Madeleine de Vendôme, le 2 avril 1672, âgé de 37 ans, laissant veuve Antoinette de Vingnot. — En 1681, la Rougerie appartient à Antoine Nivelet, fils des précédents. — En 1691, à David Lenain, qui cette année-là obtenait du prieur-curé le droit de construire un colombier. — En 1745, cette métairie est à Pierre du Moustier, conseiller du roi et son avocat à Loudun, époux de Elisabeth Lenain. — (Registres de Ste-Anne, XVII^e s., *passim*; de la Madeleine de Vendôme, 2 avril 1672. — Arch. L.-et-Cher, G 290 et 1957).

Rougerie (La), lieu-dit, c^e de Ternay, au Sud de Croixval. — *La Rougerie*, métairie (Cassini). — Ancien fief relevant des Hayes à foy et h. et en partie de Croixval. — On voit encore là des traces de bâtiments importants.

Ce fief, au commencement du XVI^e s., appartenait à une famille de la Chesnaye.

— Nicolas de la Chesnaye, Sr de la Lande, dans la première moitié de ce siècle, le vendait à la famille Lhermite qui en prit le nom et s'appela Lhermite de la Rougerie.

En 1540, Nicolas Lhermite, qui venait de l'acquérir, en faisait l'aveu au Sr des Hayes. Il était le second fils de Jean Lhermite, Sgr du Bouchet en Berry, qui fut blessé à Pavie en 1525, et de Jeanne de Villiers, lui-même petit-fils du fameux Tristan Lhermite, chevalier, Sgr de Montrian et du Bouchet, Prévôt des marchands de France, chambellan du roi Louis XI, et Grand Maître de l'artillerie; celui auquel la légende attribue ridiculement les fonctions même de bourreau. — Nicolas Lhermite, Sgr de la Rougerie, épousa Suzanne Deroin ou Deruin, fille de François Deroin et de Suzanne de Broc, veuve de Jacques de Malherbe, qui lui avait apporté les Sgies des Essarts, de Pineaux et de Vaublusson, suivant donation entre vifs, du 24 avril 1532. — Il assista à la bataille de St-Quentin et y fut blessé en 1551. Il fut père de : 1^o Jean Lhermite, qui suit; 2^o Yvonne, femme de Jacques de Boissé.

Jean Lhermite, Sgr de la Rougerie, Vaublusson, la Salle, etc., l'un des 100 gentilshommes de la Maison du roi, demeura d'abord à la Rougerie, puis à Vaublusson, puis à Pineaux en 1593. Il était époux de Françoise de Houssart ou de Haussart. Il mourut avant 1610, époque où sa veuve est inhumée à Ternay. Ils eurent pour enfants : 1^o Julien Lhermite, qui suit; 2^o Etienne Lhermite, qui fut bailli du Perche et Sgr de la Salle, puis en 1633, chevalier de l'Ordre, Sgr de St-Denis et Vaublusson.

Julien Lhermite, Sgr de la Salle et de la Rougerie, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi en 1593 guidon des gendarmes de la compagnie du sieur du Bellay, mort le 27 avril 1601 et enterré le 29 à Ternay. Il avait épousé Marie Poitevin, fille de Pierre Poitevin, bailli de Mondoubleau, dont il eut : 1^o Jean Lhermite, qui suit; 2^o François, baptisé à Cormenon, le 22 mars 1600, qui fut Sgr de Prazay, psse de Conflans près St-Calais, et époux de Catherine Lelièvre.

Jean Lhermite, II^e du nom, Sgr de la Rougerie, demeura d'abord à Cormenon, puis à Pineau. Il épousa Anne de Lucas, le 12 juin 1645.

Une famille Foussart paraît ensuite comme possédant la Rougerie, aux registres de Couture en 1661; et une famille Dabon, en 1750 (Adr. Thibault). — (Arch. Nat., P 639, n° 38; P 662, n° 1. — P. Clément, *Monographie de Ternay*,

pp. 32 et 33. — Reg. de Ternay, de Couture etc. — Bibl. Vendôme, ms., Fonds Trémault, cartons des familles [Lhers mite]).

Rouget (Famille). Voir *Roger*.

Rouget (François), né à Vendôme en 1803, mort à Nevers en 1857 (?). — Il était tailleur de son métier et fit son apprentissage à Paris. C'est là qu'en fréquentant les théâtres et lisant les auteurs, surtout Boileau, il sentit naître sa vocation poétique. Il publia de nombreuses poésies qui sont loin d'être sans valeur. Sa réputation finit par s'établir et son talent devint des plus appréciés, non seulement parmi ses compatriotes, mais encore un peu partout en France. Ses œuvres ont été éditées par Fay, à Nevers, en 1857. Plusieurs de ses pièces de vers sont datées de sa ville natale. Ce sont : *Adieu à mon pays*, 1821. — *A Lamartine*, 1820. — *Adieu au ruisseau*, 1820. — *Réverie*, 1823 (composé à Lislette, après une lecture de Descartes, 300 pages) — Une de ses pièces, intitulée *Souvenirs*, est consacrée à la gloire de Lislette, quartier de Vendôme..., etc. Ses manuscrits sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de Vendôme. — (Notes ms. de A. de Rochambeau. — *Journal de la Nièvre*, 7 mai 1857. — *Paris-Centre* [journal nivernais] du 6 mai 1909 et du 4 sept. 1912. — Bibl. de Vendôme, ms. n° 363).

Rougeterre, h., c^e de St-Hilaire. — Ancien fief relevant de Rougemont. — Ce fief consistait en cens et rente tant en argent qu'en volailles. Il avait droit de vicariat (justice) sur différentes terres, tant à St-Hilaire qu'à St-Jean et à St-Claude. Dans sa censive se trouvaient les métairies suivantes : La Grande et Petite Mauditière, la Noue-Barré, la Girondière, la Coutancellerie, la Grignière, les Champereaux et le Vivier. — En 1496 et en 1505 ce fief appartient à Michel de Nantonville. — En 1621, il est acquis par Simon Franceschi de Rougemont, de François de Nantonville et autres, ses cohéritiers. — Depuis cette époque il a toujours fait partie de la terre de Rougemont. — En 1792, cette terre était dite séquestrée sur M. de la Chesnaye, inscrit sur la liste des émigrés. — (Arch. L.-et-Cher, E 158, 160, 162, 164 [Titres de Rougemont]).

Rouillis (Les sires du), au XIII^e s. — Armes : *Palé de... et de... de neuf pièces*. — (Sceau, au Cart. de la Trinité, ch. 680).

Rouillis (Le Grand et le Petit), fermes, c^e de Prunay. — En 1594, un sieur de Belair, demeurant paroisse d'Authon, ac-

quérât du domaine ducal de Vendôme une rente sur la métairie du Rouillis, paroisse de Prunay. — Cette métairie était au fief du cellier de l'abbaye de Vendôme. — (Chartrier de l'Épau ; titres du domaine des Crénéaux de Thoré).

Rouillis (Le), h., c^e de Rahart, 82 habitants. — *Robur ligatus, Roillacum*, XII^e s. (Cart. dunois de Marm.). — *Ruillatus, Roilletus, Rollecium, Roillatus, Roile*, XIII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Le Rouilleis*, 1135 (Noel Mars). — *Rulleiatum*, 1160 (Chartes Vendômoises 94). — *Rollécium*, 1146 (Cart. de la Trinité). — *Le Rculleis*, 1186 (Noel Mars). — *Rolleium*, 1190 (Dupré, *Bull. Soc. savantes*, août 1874, p. 67). — *Roilletus*, 1199 (Arch. Nat., S. 5001). — *Roille, Rolleium, Roillie*, XIII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Rolleium*, 1206 (Charte de la Hubaudière). — *Roilleum*, 1206; *Roillé*, 1211; *le Roileiz*, 1227 (Chartes Vendômoises 172, 223, 280). — *Le Roulliez*, 1299, *Le Roilleiz* (Cart. Blésois de Marm.). — *Le Roelleys, Royleirium, Le Roulliz, Le Roilleiz*, XIV^e s. (Cart. de la Trinité). — *Le Roille*, 1364 (Cart. de l'Oratoire de Vendôme). — *Le Roulliers*, 1494, *Le Rouilly*, XVII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Le Rouilly* (Cassini). — *Le Rouillis* (État-Major) — Ancien chef-lieu de paroisse et commune jusqu'en 1865, époque où le Rouillis et Espéreuse réunis formèrent la nouvelle commune de Rahart. Ce hameau est sur la route du Mans à Orléans.

La population du Rouillis suivit les mouvements suivants : — 16 paroissiens ou feux au XIII^e s. — 27 communiens. XVIII^e s. — 167 habitants en 1806. — 170 en 1824. — 198 en 1831. — 213 en 1836. — 223 en 1841. — 232 en 1846. — 231 en 1851. — 237 en 1856. — 245 en 1861. — (Réunion à Rahart en 1866).

Les anciens registres paroissiaux du Rouillis commencent en 1654. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Dupuy de la Fosse, Baranger, Frémond de Bellassise, Grimaudet de Lessart, Bourgoine de Boisrond, Le Proux, Dajon d'Haye de Champs, Boisseau de Mellanville.

Le registre de l'année 1668 de la paroisse Ste-Marie-Madeleine du Rouillis porte comme en-tête : — Justice de Lisle, pays du Vendômois. Coté et paraphé suivant l'ordonnance par Pierre Fouquet, sieur de Boisméan, conseiller du roi et de son Altesse Royale le duc d'Orléans, lieutenant général civil et criminel juge des exemptes et au royaux au siège royal d'Yenville (auj^{ui} Janville) et anciens ressorts du Perche-Gouet et ville de Bonneval, le 12 avril 1668. — La jus-

tice de Lisle relevant de Montmirail allait en effet en dernier ressort à Janville.

Curés : — Bonus-homo, presbyter de Rulleiato, vers 1160 (Chartes Vendômoises 94). — Thomas Mallemard, 1563. (Titres de la Musse). — V. Thoreau, 1657. — J. Bourdais, 1664. — Chauffourneau, 1679. — Mathieu Duval, 1682, enterré dans le cimetière en 1686. — Pierre Pasquier, 1686, enterré dans le cimetière le 30 nov. 1698. — Denis Richaudeau, 1699, enterré dans le cimetière le 3 déc. 1710. — Louis Charon, 1711. — Jean-Baptiste Lemoine, 1719, enterré dans le cimetière le 15 mars 1723. — Margaane, 1723. — Claude Pilon, 1757 à déc. 1790.

Depuis la Révolution la psse du Rouillis a été desservie par le curé d'Espéreuse. *Maires* : — Dorsemaine, officier public, 1791. — Charles Renard, maire, an III. — Jean Pourmarin, an V. — Louis Jouet, 1807. — René Brilland, 1808. — Boisseau de Mellanville, 1813. — Louis Martellière, 1829. — Marin Labbé, 1862 ; il devient maire de Rahart en 1866.

Avant la Révolution, la paroisse Ste-Marie-Madeleine du Rouillis était du doyenné de la Ville-aux-Clercs, archidiaconé de Vendôme. Elle était du ressort de la justice de Lisle dont les appels allaient à Montmirail, chef-lieu des 5 baronnies du Perche, et en dernier appel à Janville. Elle était de l'Élection de Vendôme. — Le droit de présentation à la cure appartenait à l'abbé de la Trinité. Cette cure était dite d'un revenu de 16 livres au XIII^e s. et de 400 livres au XVIII^e s.

A l'époque Révolutionnaire, la commune du Rouillis fut mise du canton de la Ville-aux-Clercs.

L'église du Rouillis était en ruine dès la première moitié du XIX^e siècle. Lorsqu'on la démolit en 1876, on ne démolit réellement qu'une ruine. Elle datait du XII^e siècle, sans aucun ornement ni intérieur ni extérieur. C'était certainement une des églises les plus pauvres du pays. Et l'on ne comprend guère comment l'abbaye de la Trinité, à qui elle appartenait, ne lui ait pas donné les soins qu'elle n'avait pas marchandés à ses autres églises du pays.

Du château du Rouillis il ne reste aujourd'hui que son enceinte de douves enfermant un espace de plus de 6 hectares dont un *Castrum* de 5 hectares et demi et un double castellum, le premier à peu près circulaire appelé le clos du puits, contenant environ 50 ares, le second, dit le clos de la Tour, formé d'une motte ovale d'environ 15 ares, qui contenait la tour ou donjon ; le tout non

compris les fossés qui ont parfois jusqu'à 20 mètres de large. C'était un véritable château-fort, qui a du succéder à un camp antique.

La tour, ronde à l'extérieur et octogone à l'intérieur, mesurait 4 m. 50 de diamètre dans l'œuvre avec des murs de 2 m. 30. Elle renfermait aussi un puits. Cette motte contenait encore une construction souterraine formée de plusieurs petits caerveaux reliés par une galerie de 14 m. 50 de long et 2 m. de large et 2 m. 30 de hauteur. Cette construction souterraine servait évidemment de magasin ; on y descendait par un large escalier ayant son ouverture à fleur de terre et le tout était séparé du donjon auquel ne le reliait aucune communication. Cette tour fut entièrement démolie vers 1876. On en a le plan et le dessin au musée de Vendôme, salle du Sud.

Le presbytère lui-même du Rouillis était entouré de douves formant un quadrilatère d'environ 25 ares.

Eglise et presbytère avaient été construits en même temps que l'église de Lisle peu après 1146 sur un terrain concédé aux moines de la Trinité, exprès pour cette destination, par Berthe, dame de Lisle, veuve de Renault de la Tour, Sgr de Lisle-Jérémie, et cela pour mettre d'accord ces moines avec les chanoines réguliers de St-Georges du Bois qui disputaient à ceux de la Trinité la possession des droits paroissiaux et dîmes du Rouillis. — Les moines de la Trinité, qui de leur côté abandonnaient aux religieux de St-Georges l'église même de Lisle recevaient en compensation, de la part de ladite dame de Lisle, une terre de quatre bœufs proche sa seigneurie des Allets (terram alodiorum) et en outre 4 arpens de terre pour y construire une église et un presbytère et y établir un cimetière et pourvoir le tout d'un prêtre ou moine à eux. — Telle fut l'origine de la paroisse du Rouillis.

En 1269, eut lieu un accord entre le comte de Vendôme, Bouchard V et Renault de Lisle, Sgr de Lisle et du Rouillis, au sujet des coutumes, c'est-à-dire de certains droits féodaux qui étaient contestés par Renault au dit comté. En vertu de cet accord, les hommes de Lisle et du Rouillis durent continuer à payer ces droits féodaux au comte qui en revanche n'y eut point droit d'ost et de chevauchée (services militaires) ; mais il obtint d'y introduire le cours de sa monnaie.

En 1421 le château du Rouillis tomba aux mains des Bourguignons alliés des Anglais. C'est alors que le Dauphin Charles, qui prenait le titre de régent du royaume pendant la maladie de son père, le roi

Charles VI, partant de Baugé et se dirigeant sur Chartres, vint assiéger le Rouillis. La forteresse fut prise d'assaut et ses défenseurs passés au fil de l'épée. La place fut après cela incendiée. Elle ne dut jamais se remettre de cette catastrophe, d'autant plus que les moines de la Trinité à qui elle appartenait depuis une cinquantaine d'années n'avaient aucun avantage à réparer un château qui ne leur servait de rien.

Seigneurs du Rouillis. — Il semble que le château du Rouillis ait toujours fait partie de la seigneurie de Lisle et que les seigneurs de Lisle en aient toujours été suzerains. Ils le reportaient féodalement à Montmirail avec leur propre seigneurie de Lisle. Mais ils avaient dû confier la garde de la forteresse à des capitaines gouverneurs dont la charge dut devenir héréditaire et qui en prirent le nom. On rencontre ces seigneurs du Rouillis sous le nom de Roille, Roilleys, Rolliatus, etc., dans de nombreuses chartes du XII^e et du XIII^e siècle. Nous en donnons ici la nomenclature. (Il faut prendre garde de les confondre avec les sires de Ruillé sur Loir). Tous n'ont pas été vraiment seigneurs du Rouillis, mais ils étaient de la famille de ces seigneurs.

En 1104 et 1122, Pierre du Rouillis (Petrus de *Robore ligato* ou de *Roillau*) paraît comme témoin au cartulaire dunois de Marmoutier.

De 1126 à 1150, Guillaume du Rouillis (Guillemus Roillatus, Roilleti, Rulliatius, Roille, etc.), paraît comme témoin des chartes de la Trinité. Il a pour femme Millesende, fille de Adélerme Paschoin ; ses fils sont : Geoffroy, Lancelin, Jean, et sa fille, Agathe. Il paraît bien être seigneur du Rouillis.

Plusieurs autres se rencontrent après lui qui paraissent de sa famille et portent le même nom que lui, entre autres Hugo de Rouillais qui est témoin avec Geoffroy de Brulon de dons faits à St-Laumer de Blois en 1135 ; et Gaufridus Roille qui semble son fils et paraît vers 1150 comme témoin d'une charte de la Trinité.

Johannes Roille dut lui succéder ; on le trouve témoin du don fait par le comte Bouchard V à la Trinité, de terres vers les Allets et proche la rivière du Boulon en 1182. — En 1188 il est témoin des dons faits à l'abbaye de Bourgmoyn de Blois et aussi en 1190 à l'abbaye du Fontaines-Blanches par Philippe Lancelin (lequel semble être seigneur de Moncé à St-Firmin). Il paraît encore en 1207 comme témoin à la Trinité.

En même temps que lui figurent dans les chartes d'autres personnages du même

nom qui ont l'apparence d'être de la même famille : Hugo de Rouillis, 1186 ; Mathews Roille, vers 1190 ; Joannes Roille, 1199 ; Gualterins Roillei, 1206.

Geoffroy du Rouillis, appelé dans les chartes Gaufridus Roille ou Roilleti. En 1199, du vivant de son père, présumé Jean du Rouillis, il est témoin avec Guillaume de St-Martin de dons faits au Temple de Mondoubleau. En 1205, sous le nom de Gaufridus Roillei, il est témoin de l'accord entre Jean II, Comte de Vendôme, et Geoffroy, vicomte de Château-dun. Au commencement du XIII^e s., il est encore témoin plusieurs fois de dons faits à la Trinité. En 1230, encore sous le nom de Gaufridus Roillei, il donne lui-même à la Trinité sa censive de Coulommiers. Ses frères sont Hilgod et Macé. Geoffroy, fils d'Hilgod, est son neveu, ainsi que Guillaume, Jean, Simon et Geoffroy de Torailles. On trouve à cette charte son sceau qui est un écu palé.

En même temps que lui paraissent : Mathieu Roille qui doit être le même que Macé, frère dudit Geoffroy, 1234 ; Hugo Roillei qui est sans doute le même que son autre frère Hilgod, 1237 ; Alix de Roilleiz qui, en 1227, étant veuve du seigneur de Beaugency, donnait aux religieux de St-Jean de Jérusalem de la Maison d'Ablainville en Beauce, la cinquième partie de son avoir ; elle a pour frère Natalis et pour sœur Marie. Cette dernière est peut être pourtant d'une autre famille, car les sires du Rouillis paraissent de bien petits personnages pour s'allier aux puissants sires de Beaugency. Geoffroy du Rouillis paraît avoir pour successeur le suivant :

Jean du Rouillis, en 1255, il donne aux frères de la Hubaudière 3 deniers de cens sur des terres près le moulin de Croné. C'est quand ce Jean est seigneur du Rouillis que Jean de Lisle, son seigneur suzerain fait accord avec Bouchard V, comte de Vendôme, au sujet du cours de la monnaie (1269). En même temps que lui paraissent des membres de sa famille, Geoffroy Roillei, 1281 ; Philippe du Rouillis ou Rouleiz, 1299 ; Guillaume dou Roilleiz, 1299.

Macé du Roilleiz, écuyer et seigneur du lieu en 1349. La pêcherie qu'il a dans la rivière du Loir, du moulin de Fortunas à celui de Fosse-Darde et qu'il a acquise ou héritée de feu Jean de Lisle, est saisie sur lui et vendue à Guillaume de Montigny, le 22 septembre 1349. On n'a pas de renseignements sur le sort de la seigneurie même du Rouillis qui bien probablement fut saisie de même.

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle,

le château du Rouillis se trouve aux mains des seigneurs de Lisle qui étaient les barons de Graçay en Berry. Le lundi 3 janvier 1372 (v. s.) Renault de Graçay, chevalier, sire de la Ferté-Nabert, époux de Jeanne de Chairroz, vendait aux religieux de la Trinité : « Le lieu et manoir du Roelloys si come il se poursuit et pourporte o (avec) le habergement et forterèce, tant de murs come de fossez, o les terres gaignables et non gaignables, avec doze cents arpens de boys de haulte forest à prendre des ditz religieux... en la forest de Mornays, du meilleur, du plus beau et mieux vendable qui soit en la dite forest en un lieu o en plusieurs, en celui lieu où il plaira mieulx aux dits religieux où à leurs successeurs et o les autres boys haies et plessis et garannes qui sont environ le dit lieu et herbergement du Roelloys... o la justice haulte moyenne et basse, seigneurie et obéissance quelesconques que le dit monss. Regnaux avoit et pouvoit ou devoit avoir en la chastellnie de Lisle et sur tous les vassours », etc.

Le vendeur réservait seulement les terres outre le Loir comme l'étang de Revillon et le lieu de Chesne-Carré... et encore l'estang du Soucy avec les deux estangs du Roilleys... et la métairie de la Grimaudière. — Les lieux ainsi vendus relevant de la comtesse de Bar (dame de Montmirail) à une foy et un hommage simple... La dite vendition faite pour le prix de cinq mille deux cents livres, etc.

Le lendemain, 4 janvier 1372, Renault de Graçay échangeait les lieux réservés autour du Rouillis, les étangs et la métairie des Grimaudières contre une métairie non autrement indiquée et qu'on appelait la Roulière (probablement la Roulière de Savigny) qui était cédée à Renault de Graçay, fils bâtard du vendeur et à Marguerite de Fontenay, sa femme.

En 1373, faute d'avoir constitué homme vivant et mourant vis à vis de Yolande de Flandres, comtesse de Bar, dame de Cassel, Alluyes, Montmirail, Brou, suzeraine de Lisle et du Rouillis, les moines de la Trinité se virent saisir entre leurs mains les terres de Lisle et du Rouillis.

L'abbaye de la Trinité resta ensuite en paisible possession de cette seigneurie du Rouillis jusqu'à la Révolution.

Le bailly de la Trinité et de la châtellenie de Lisle, établi à Lisle, fut chargé de la justice de toute la seigneurie de Lisle et du Rouillis. — La tour du Rouillis avec ses deux étangs et les Grimaudières, etc., furent vendus nationalement en 1791 sur le couvent de la Trinité.

Des fouilles pratiquées dans le vieux

fort du Rouillis vers 1860 ont fourni une cuillère en bronze, un éperon, un mors de cheval et deux fers de flèche, une épingle à cheveux en os surmontée d'une petite statuette de femme tenant un livre, des monnaies de Charles VI, et enfin un instrument en bronze, indéterminé, déposé au Musée de Vendôme et décrit et figuré au *Bulletin vendômois*, 1870, p. 220. Il semble que ce soit là un crochet à bander l'arc.

Aujourd'hui le Rouillis est un simple hameau de la c^e de Rahart.

Cart. blésois de Marm., 187, 377, 378. — *Cart. Dunois de Marm.*, 77 et 176. — *Cart. Trinité*, 325, 377 note, 463, 495, 497, 512, 528, 535, 550, 598, 625, 629, 633, 634, 636, 649, 680 note, 690, 694, 695, 733 note p. 152, 771 note p. 231, 785, 789, 804, 854, 856. — *Bibl. de Vendôme* : 1^o Fonds Trémault, Cartons des personnages (Roille) ; 3^o Album Launay III, p. 28. — Expilly, *Diction. géographique*. — *Bulletin d'Eure-et-Loir*, III, p. 99 (d'après la chronique de Cousinot). — *Arch. Nat.*, S 5001 B, n^o 31. — Dom Housseau, *Cartulaire de Bourgmoien*, XII, n^o 5065. — *Arch. de la Sarthe*, H 1112. — *Arch. L.-et-Cher*, E 495, 499 ; G 1447 et Liasse de la fabrique du Rouillis ; Q, District de Mondoubleau, n^o 107. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 87 et 203 ; 1866, p. 188 ; 1867, p. 10 ; 1868, p. 93 ; 1869, p. 65 ; 1870, pp. 200 à 221 ; 1877, pp. 270 et suiv. ; 1889 pp. 75, 76 et 77 ; 1893, p. 38 ; 1894, pp. 59 et 105. — *Bulletin Dunois*, t. VII, p. 396. — Dupré, *Histoire de St-Laumer par Noël Mars*, pp. 158 et 159. — *Revue des Sociétés Savantes*, juillet-août 1874, p. 67. — Notes ms. sur les Bénéfices du diocèse de Blois au XVII^e siècle conservés au XIX^e par M. l'abbé Plat. — Passac, p. 98. — Launay, *Répertoire*, p. 84. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 364. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 412. — Musée de Vendôme (Dessins et plans de Launay, salle n^o 2). — *Chartes vendômoises*, 94, 172, 233, 280.

Rouillon (Famille). — *Beauvois* (de St-Jean Frémentel), XVI^e s. — *L'Ormeau* (de Villavard) et *Pins-et-Turnay* XVIII^e s. — Armes : *De gueules à 2 bandes d'or accompagnée de 2 coquilles de même*. — (Adr. Thibault).

Rouillonnière (La), anc. mét., psse de Baillou, aujourd'hui disparue. — *La Rouillonnière* (Cassini). — Elle était entre la Gujère et la Poulinière.

Roulière (La), château et ferme, c^e d'Azé. — *La Rouillière*, xv^e au xvii^e s. (Cassini). — *La Roulière* (Etat-Major). — Ancien fief paraissant être un démembrement de celui de la Poterne et relevant comme lui à foy et hommage du Bouchet-Touteville.

Le château de la R. est moderne, il a une petite chapelle du xvii^e siècle dédiée à la Vierge Marie ; elle est encore munie de son clocheton, et sert maintenant de cellier.

Au xv^e s., ce lieu est, comme les Minières, à la famille Sallier et à Guillaume Sallier, qui y demeurait. — En 1494 ses enfants partagent sa succession ; la Roulière va au deuxième fils, Nicolas Sallier, qui mourut avant 1514, laissant de sa femme Guillenime Moulmier, remariée alors à Michel Leprince, une fille, Isabeau Sallier, qui est mise sous la tutelle de Pierre Sallier, frère aîné de Nicolas. — Au cours du xvii^e siècle, la Roulière reste aux mains des Sallier ; mais en 1560 elle est habitée par Jean Daguier, Sgr de Chanteloup et vicomte de Vendôme.

En 1607 il y eut saisie de la Roulière et des petites Minières sur Renée Deniau, veuve François Courtin (déjà veuve en 1585). — A sa mort, ses héritiers, parmi lesquels Jean Courtin, Sr de Nanteuil, dégagent la terre de la Roulière qui est alors retraitée par Marie du Bellay, dame du Bouchet-Touteville, en sa qualité de suzeraine. Elle cède alors son droit féodal en 1610, au suivant :

François Quélain, sieur de Loginière, bailli de Mondoubleau et des seigneuries de Glatigny et de Boisvinet (appartenant toutes deux à la dame du Bouchet-Touteville). Il devint ainsi Sgr de la Roulière. Il est époux de Marie Barré, fille de Julien Barré, sieur de Hauterive et déjà en possession de Boisrobert par sa mère Marie Peschart. Il meurt au plus tard en 1616.

La Roulière avec Boisrobert va à Marie Quélain qui en 1617 épousa Jean Brossier, sieur de la Morandière, fils de feu Nicolas Brossier, sieur de la Roche et de Louise Authier, demeurant à Montoire.

En 1642 ce fief est à Jean II Brossier, seigneur de la Roulière, Boisrobert, Chevigny et la Cave, fils de Marie Quélain. Il est aussi bailli de Mondoubleau et époux de Marie Glandaz. Il acquiert en 1654 de dame Jeanne Méliant, veuve de Mathieu de Planche, les biens composant une partie de la terre de la Roulière qui provenaient de l'héritage de Paul de Planche et de Madeleine de Planche, femme de Denis Gigault, éc^r, sieur de la Touche. Il acheta encore la métairie des Forges, paroisse d'Azé et en 1657 prit à bail 600 arpents de bois dans la terre des Motteux. En 1682 il plaide contre les Sgrs de Courtozé au sujet du banc des seigneurs de la Roulière en l'église d'Azé, dont les premiers avaient voulu s'emparer, bien que ce banc ait appartenu de tout temps aux Sgrs de la Roulière et notamment aux Sallier dont les armes se trouvaient encore en un vitrail au-dessus de ce banc et dont les Brossier étaient dits « les descendants ». En 1691 la Roulière

est à Jean-Ferdinand Brossier, fils du précédent, lieutenant général du bailliage de Belleyme, époux de Marguerite Bodineau, dont il est veuf en 1703. Il teste en 1726 et laisse une fille unique la suivante :

Jeanne-Françoise Brossier de la R. Elle épousa Pierre-Christophe d'Avesgo, chev., sgr de Coulonges (psse de Rahay). Ce dernier, le 15 mai 1755, devant Ferrand, notaire à Azé, vendait la Roulière au suivant :

Louis-Nicolas Mocquot de Chavanne, officier commensal de la maison du roi et procureur au Châtelet de Paris, époux de Jeanne-Thérèse Soret. Il décéda le 16 octobre 1788 laissant la Roulière à ses enfants, les suivants :

Marie-Philippe Mocquot, fille majeure, qui en 1794 demeurait à la Roulière, et Alberic-Louis Mocquot, chef de la comptabilité des vivres des armées. Ce dernier vendit la Roulière en l'an XII (1804) au suivant :

Pierre-Nicolas Belin [de la Jousselinière] qui possédait déjà la Jousselinière et les petites Bellesevrières. Il était époux de Marie-Anne Lemoine de la Godelinière et devint receveur des finances à Romorantin. Il vendit la Roulière à M. Crignon de Mérinville dont la fille Aglaée porta la Roulière à M. Jules de Cossette, officier de cavalerie. Ceux-ci donnaient la Roulière en dot à leur propre fille qui épousait M. Raymond Gilles de Fontenailles (vers 1850).

Vers 1885 M. et M^e Raymond de Fontenailles la donnaient eux-mêmes à leur fille, Madame Vital de Verneix qui possède aujourd'hui la Roulière (1906).

Titres des terres de la Roulière et des Minières. — Registres d'Azé, *passim*. — Passac, p. 60. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 152. — Arch. Nat., P 773, 65 A (Azé). — D'Hozier, reg. I, prem. partie, p. 37. — Arch. L.-et-Cher, G 1464.

Roulière (La) h., c^e d'Epuisay.

Roulière (La), éc., c^e de Mazangé.

Roulière (La), h., c^e de St-Martin des Bois.

Roulière aux Auberts (La), h., partie sur Savigny et partie sur Mazangé. — *La Rouillière aux Auberts* (Cassini). — *La Rouillière* (Etat-Major). — Ce lieu a appartenu au prieuré de Fortan et fut par lui donné à cens au cours du XVI^e (?) siècle. — Une ferme à la Roulière a appartenu au XIX^e s. à la famille Courcelles et par elle est parvenue à M. Rousseau, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite. — Il y a là aujourd'hui une station du tramways de Vendôme à Mondoubleau. — (Arch. Nat., P 611, n^o 12. — Renseignements locaux).

Roulière aux Poscheveux (La), h., c^e de Savigny. — *Les Rouillères* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. de la chatellenie de Savigny. — Il y avait là plusieurs métairies dont l'une fut vendue avant 1372 par Jean de Chevilly au bâ-tard Renauld de Graçay, sgr de Savigny, qui lui-même s'en fit céder une autre par l'abbaye de la Trinité en échange des Grimaudières (1373). — Plus tard, ce fief appartint à la famille Poscheveux qui lui donna son nom. Pierre Poscheveux en rendait aveu en 1525. — On la voit ensuite aux mains des seigneurs du Châ-tellier. — (Notes ms. de l'abbé Métais, d'après la layette de la Trinité aux Arch. de L.-et-Cher. — Arch. Nat. P 691, n^o 81 ; P 695, n^o 1 ; P 704, n^o 155).

Roulinière (La), ancien fief et manoir, psse de Sougé. — Il était situé au bas de Villée et relevait de Poncé à foy et h. simple. — Il appartenait aux Sgrs de Villée. — Arch. Nat., P 662, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 140).

Rouleau (Famille). — *La Béchardière* (de St-Arnoul), *Pins-et-Turnay*, *Maison du Cadran-Solaire* (de Montoire), XVIII^e s. — *Langeron*, *St-Martin* (de Lavardin), XIX^e s. — Armes : *D'azur à un chevron, accomp. en chef de 2 étoiles, et en pointe d'un croissant surmonté d'un trèfle, le tout d'or*. — (Malardier, p. 1088).

Rouleaux (Les), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — Elle relevait censiv^t de la Chapelle-Vicomtesse. — En 1652, ce lieu était à Macé Raymond. — (Arch. L.-et-Cher, G 220, liasse 4^e).

Roulet (Famille). — *Crèvesec*, XIX^e s.

Roulière (La) — Voir *Roulière*.

Roulonnière (La), h., écart du bourg, c^e de Lunay, 21 hab. — *La Rouillonnière* XVII^e s. — *La Roulonnière* (Cassini). — *La Boulonnière* (Etat-Major ancien.). — En 1629 et 1632, Sébastien Crosnier était sieur de la Roulonnière. — A la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e, la villa de la R. était à la famille Lemoine de la Godelinière, et par elle parvint à la famille Blin de la Jousselinière. — (Arch. de Loir-et-Cher, E 508. — Reg. de Lunay, [1632]. — Titres de la maison Barillet, rue Ferme 17 à Vendôme [1629]. — Collection R. de St-Venant, liasse Lunay-Montellière).

Roumeau (Le lieu de), psse d'Epuisay, relevait censiv^t de Courtemblay. Il était dit être proche Liaudon [1541]. — (Arch. Nat., P 700, n^o 64).

Roupenon ou Rouspano et Repano (Famille). — *Chanteloup* (de Villerable) *La Chape*, XIII^e s. — Armes : *De..... à la bande de..... à l'orle de 6 aiglettes*. — (Sceau, *Cartul-Trinité*, 677).

Roussardière (La), anc. mét., psse St-Jacques des Guérets. — Au XVI^e s., elle appartenait à la famille Tesnière. — (Ne pas confondre avec autre Roussardière appartenant aux Petitjean et Salmon, appartenant aux Petitjean et Salmon, appartenant au XVIII^e s., située psse de Courde-manche au Maine). — (Titres de Sasnières).

Rousse (La), anc. mét., psse de Choue, Boursay ou St-Agil. — Elle relevait à foy et h. de St-Agil et appartenait en 1405 à Jehan Peschard et en 1469 à ses héritiers. — (Arch. Nat., P 700, n^o 86 et 87).

Rousseau (Famille de). — *Villesus* XVII^e s.

Rousseau (1^{re} Famille). — *La Grisel-lière* (de St-Avit), *Les Ventes* (de St-Mars du Cor), *La Ferrière* (de Choue), *La Teverie*, *La Ralluère*, *Le Noyer*, (de Sargé), XVII^e s. — Armes : *De gueules, à une étoile à 8 rais d'argent, au chef de même chargé d'une aigle de sable*. — (Arm. ms.).

Rousseau (2^e Famille). — *Les Rochet-tes* (de St-Ouen), XVII^e s.

Rousseau (3^e Famille). — *La Roulière aux Auberts*, XIX^e s.

Roussel (Famille). — *La Folie aux Roses*, XIX^e s.

Roussel de Chambly (Famille). — *Bracueil*, XVIII^e s.

Rousselet (Famille de). — *Les Hayes*, *La Touche* (d'Huisseau), XV^e s. — *La Poissonnière*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à l'ar-bre de sinople*. — (Bernier). — Alias : *D'or au chêne arraché de sinople, fruitz du champ*. — (*Bulletin vendômois*, 1892, n^o 21).

Rousselet (Famille). — *Herbouville*, XVII^e s. — *La Morandière*, XVIII^e s.

Rousselière (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle relevait féodalement de Baillou. — En 1468 et 1529 elle appartenait à une famille Mouchard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 ; P 701, n^o 1).

Rousselière (La), éc., c^e de Beauchène.

Rousselière (La), anc. mét., psse de Choue. — Elle relevait censivement de Vauloueran et au XVII^e s. appartenait à la famille Lasneau. — (Bibl. Vendôme, Manuscrits, Liasse de Mondoubleau, terrier de Vauloueran).

Rousselière (La), f., c^e de Chauvigny. — En 1587, André Leduc, Sgr de la Rousselière, faisait accord avec les dames de St-Avit de Châteaudun au sujet du bail de St-Jacques d'Aigrefin. — (Collection Bernault, Liasse de St-Jacques).

Rousselière (La), f., c^e de Mondoubleau. — On l'appelait aussi la métairie du Cimetière. — Elle relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — Le 12 Mars 1635 elle était vendue par Nicolas de Rochebouet, grenetier au Grenier à Sel de Mondoubleau, à Louis Robion, contrôleur au même

Grenier à Sel. Ce dernier en prenait le nom et le passait à ses descendants. — (Arch. Nat., P 702, n^o 1. — *Abbé Chéramy*, Notes ms. sur Choue. — Esnault et Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, VI, p. 39. — Reg. de Choue et Mondoubleau, *passim*).

Rousselière (La), f., c^e de St-Mars-du-Cor. — *Les Rousselières* (Cadastré). — Cette ferme appartenait au couvent de la Madeleine de Châteaudun et fut vendue national^t en 1791 pour 4.400 livres. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116. — Arch. Loir-et-Cher, Série Q, District de Mondoubleau, n^o 26).

Rousselière (La), f., c^e de Sargé. — Ce lieu relevait censivement de la Galourie (1521). — Une autre Rousselière, située psse de St-Cyr de Sargé près la Berruère, et aujourd'hui disparue, appartenait en 1461 aux Sgrs de la Berruère et relevait censiv^t de l'Esclanchère. De même au XVI^e s. — (Arch. Nat., P 706, n^o 2 [1521] ; P 700, n^o 27 [1461]. — Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 10 pièce, 4. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, XVI^e siècle).

Roussét (la vigne du), lieu-dit, c^e de Lavardin. — *Roussétum*, XIII^e s. — En 1267, il était dû une rente annuelle de vin par les héritiers d'Agnès Lagarnière qui étaient, entre autres, Pierre Garnier, clerc, Jacob de Villetibost, Geoffroy dit Matayer, etc., sur le lieu dit *La terre de Roussét* en la psse de Lavardin, proche la vigne de la Léproserie, la vigne de Guillaume de Antoinio, la vigne de Guillaume de Surpont et la voie qui conduit au moulin de Feubrun. Cette vigne avait été autrefois possédée par Hubert Ratoire. — (*Cart. blésois de Marm*, 319).

Roussetièrre (La), éc., c^e d'Epuisay, ancienne métairie, qui en 1737 appartenait au seigneur des Radrets de Sargé. — (*Bulletin vendômois*, 1901, p. 162).

Roussière (La), f., c^e de Baillou. — *La Rossière*, XVI^e s. — Ancien fief, uni au Pressoir. — Ce fief appartenait aux seigneurs de Baillou, comme le Pressoir. De lui relevaient certaines terres dépendant des métairies des Ponts. — (Collection R. de St-Venant, Liasse de Baillou, dossier des Ponts).

Roussière (La), psse de Bouffry. — Voir *Roncerie*.

Roussière (La), h., c^e d'Oigny. — *Les Roussières* (Cadastré). Ce lieu devait une rente de 15 livres à l'Eglise St-Louis d'Arville. — (Arch. L.-et-Cher), G 926.

Roussineau (Famille). — *Le Gué du Loir*, XVIII^e s.

Roussinière (La), f., c^e de Montrou-

veau. — *La Roulinière* (Cassini). — *La Roussinière* (Cadastré).

Roussinière (La), f., c^e de Morée.

Roussy de Salles (Famille de). — *La Grapperie*, XIX^e s. — Armes : D'azur, à la licorne d'or, au chef de même. — (Busserolle).

Route de Blois (La), éc., c^e de Vendôme.

Route de Paris (La), h., c^e de St-Ouen, comprend les écarts du Cheval-Blanc, de la Dourzière, de la Grange, du Bas de Belair, du Pavillon-Français, de la Plaine et de la Fonderie.

Routes (Les), h., c^e de Couture.

Rouvelin (Famille). — *Villarria*, *La Vacherie* (de Ste-Anne), XVII^e s. — Boydan, XVIII^e s.

Rouvelinière (La), h., c^e d'Authon.

Rouvray (Famille de). — *Le Poislav-Courtailain*, XIV^e et XV^e s. — Armes : Bureau d'or et d'azur à un lion de gueules rampant. — (Armorial Chartrain).

Rouvray (Famille de). — Voir *Gueau de Gravelle de Rouvray*.

Rouvray, h., c^e de Brévainville. — *Rouvray-le-Noble*, XVI^e s. — Au commencement du XVII^e s., la terre et sgr de Rouvray-le-Noble était à la famille Le Jay de la Touche-Hersant. — En 1618, Jacques Le Jay, Sgr de la Touche-Hersant, époux de Nicole de St-Mesmin, vendit Rouvray à Simon Francesqui de Rougemont, Sgr de Boisgarnier. — Il passa ensuite aux mains des sgrs de Saunay et Brévainville. — (Arch. L.-et-Cher, E 172, 353. — *Bulletin Dumois*, 1901, p. 78 à 82. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires de Dumois*, E 594. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 3283).

Rouzet (Famille). — *La Picottière*, XIX^e s.

Rouzière (La), anc. mét., c^e de Morée. Jacob de Refuge et sa femme Marguerite de Robineau, en étaient seigneurs en 1623. — (Merlet, *Inventaire des min. des not. du Dumois*, n^o 1050).

Roye (Marie de), comtesse de Vendôme. — Voir *Marie* (de Roye).

Royer (Famille). — *L'Ormois* (de Souday), XVII^e s.

Ruan, bourg et commune du canton de Droué, à 16 kil. Est de ce chef-lieu et à 29 kil. Nord de Vendôme. — *Rotomagensis ecclesia*, *Rotomagum*, *Rothomagum*, *Sanctus Valerianus de Rothomago*, XII^e s. — *Roen* et *Reuhensu Perche*, XIII^e s. (Cart. de la Madeleine de Châteaudun). — *Rothomagum*, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres).

Cette commune est bornée au Nord par celle de Bouffry et aussi celle de Langey (Eure-et-Loir) ; à l'Est par celle de St-Hilaire-sur-Yerre (Eure-et-Loir) et Ville-

bout ; au Sud par Fontaine-Raoul et Bouffry ; à l'Ouest, encore par Bouffry. — La route de Cloyes à Droué passe par son bourg ; sa station la plus proche est Cloyes (8 kil.), sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme (C^{ie} d'Orléans). — Elle est arrosée par le ruisseau de l'Eggonne ou Aigronne qui plus bas s'appelle l'Yron un peu avant son embouchure dans le Loir et qu'on appelle encore Rivière de Droué. Ce ruisseau passe à 200 m. au Sud du bourg. Il est intermittent depuis la destruction des chaussées d'étang qui coupaient jadis sa vallée et régularisaient son cours. — (Voir *Eggonne*).

Lieux habités : — Son bourg qui compte 13 feux et 62 hab. — Les Loges, 65 habitants. — La Bullière, château, anc. fief. — Les Haies, 29 hab. — Pontblossier, 50 hab. — Beauregard. — Le Plessis. — Malnoue. — Poilgiroux. — Vindrinville. — Glatigny. — La Quellerie. — Les Sabardières. — Villeneuve. — Le Haut et le Bas Cormont.

Lieux-dits : — Les Tirelles, les Landes de Lozard, la Croix Boissée, Chalonge, la Fredonnière, les Gards, Pigelet, la Fosse-Cornilleau, la Gimonnière, la Vergnerie, Frileuse, Bédane, la Butte, le Clos de la Boîte, la Péronnière, le Bois des Vallées.

Superficie : — 1.136 hect., dont 46 en prés et 147 en bois. — Cadastré achevé en 1837 par Crépin aimé. — Altitude du bourg, 136 m. — Poste et perception de Droué. — Assemblée le dimanche 11 août ou le dimanche suivant.

Population : — 104 paroissiens au XIII^e s. — 60 feux en 1762 (Expilly), 300 hab. en l'an II. — 313 en 1805. — 303 en 1811. — 270 en 1826. — 351 en 1836. — 347 en 1841. — 342 en 1846. — 345 en 1851. — 365 en 1856. — 352 en 1861. — 345 en 1866. — 308 en 1872. — 302 en 1876. — 298 en 1881. — 293 en 1886. — 307 en 1891. — 306 en 1896. — 312 en 1901. — 296 en 1906. — 299 en 1911.

Il y a à Ruan des registres de l'état civil commençant en 1629 ; mais ce sont ceux de la Ferté-Villeneuve près Cloyes, qui par suite d'une confusion inexplicable se trouvent à Ruan (de 1629 à 1644). — Les registres mêmes de Ruan ne commencent qu'en 1669. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Sugis, Renty, des Granges, Maussabré, Tallard, du Raynier, Bergeot, Villesan, de Phélines ou de Flines, Levasseur, Graffart, Serizy, Lavallette, Salmon, Boisgautier, Leguay de la Touche, Vimeur de Rochambeau, Gueau, Villemain.

Curés : — Jean Legendre, 1479. —

Jean Guichelin, 1634, inhumé à la Madeleine de Châteaudun en 1647. — René Roupenel, 1666. — Adrien Tuffé, 1678. — Binoist, 1692. — Fillette, 1696. — Poupet, 1699. — Perceraux, religieux franciscain de Vendôme, desservant, 1699. — Delaunay, 1699. — Messican, 1699. — Relain, 1704. — Relain, 1707. — Chéron, 1704. — Picard, 1708. — Leta-vernier, 1708. — Libert, 1733. — Paulus du Mesnil, 1759. — Claude Arma, 1765. — François-Louis Rousselet, 1773. — Bar-bier, 1785. — Paumier, 1790. — Labour, 1790. — Marchand, 1792... — Poirier, 1807. — (Vacance de 1826 à 1838). — 1807. — Bernier, 1845. — Boude-Latron, 1841. — Bernier, 1845. — Boude-Latron, 1849. décédé en 1887. (Il est l'auteur d'une notice historique sur Ruan). — Luxereau, 1890. — (Vacance depuis 1894).

Maires : — René Clousier, 1790. — Louis Hateau, 1792. — René Clousier, 1796. — Pierre Porcher, 1801. — Jacques-Thimothée Deslandes, 1808. — René Clousier, 1809. — Pierre Coursimault, 1815. — Clousier, 1817. — Louis-César Piche, 1818. — Julien Joury, 1823. — Pierre Coursimault, 1825. — Pierre-Denis Neveu, 1832. — Charles-Auguste-Armand de Laulanhier, 1840. — Charles-Louis-Marie Mouchard de Chaban, 1843. — Jean-François Moreau, 1846. — Pierre Alexandre Rigolet, 1848. — Jean-Baptiste Drivet, 1877. — Rose-Isidore Brunet, 1881. — Emile Chéramy, 1908. — Albert Rambure, 1911.

Avant la Révolution, la paroisse de Ruan faisait partie du diocèse de Chartres, puis de Blois depuis sa formation en 1698, du doyenné de Cloyes, archidiaconé de Vendôme. — Elle était du bailliage de Blois et de l'Élection de Châteaudun. — L'abbé de la Madeleine de Châteaudun présentait à la cure qui était dite rapporter 16 livres au XIII^e siècle et 1000 au XVIII^e s. Le prieur était seigneur du lieu. Sa justice relevait à foy et h., d'abord de Montigny-le-Ganelon, puis de Droué à partir du XVII^e siècle. — Les décimateurs étaient le prieur pour les deux tiers, et le curé pour un tiers.

Dans cette église on rencontre plusieurs pierres tombales dont l'une est celle d'un membre de la famille de Renty de la Bullière, avec inscription effacée.

Une plaque de marbre encadrée dans le mur, du côté de l'Évangile, porte cette inscription : « A la mémoire de Benoît-Antoine Bonnefont de Lavielle, propriétaire de la Bullière, décédé le 22 novembre 1856, âgé de 75 ans, et de Ernest Basset, son beau-frère, mort en 1879. »

Dans le cimetière se rencontre le mo-

nument funéraire de la famille de Chaban, avec ces inscriptions : *François-Louis Mouchard, chevalier, seigneur de Chaban en Aunis, ancien officier aux Gardes Françaises, chevalier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, conseiller d'Etat, décédé à Hambourg, le 23 mars 1814, dans sa 58^e année.* — *Marie-Madeleine du Jon (Dugeon) son épouse, décédée à Ruan, le 8 janvier 1809, dans sa 47^e année.* — *François-Louis-Amédée Mouchard de Chaban, lieutenant au 1^{er} régiment de spahis, mort sous les drapeaux, à St-Louis (Sénégal), le 7 février 1873, dans sa 29^e année.* — HIC JACET. — DOMINUS DEDIT, DOMINUS ABSTULIT. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

La cloche de Ruan porte cette inscription : *L'an 1842, j'ai été bénite par M. Caille, curé de la Trinité de Vendôme, assisté de M. Latron, curé, et nommée Marie-Octavie par M. le comte de Chaban et par Madame la comtesse de Laulanhier, épouse de M. Laulanhier, maire. Bollée fondeur.*

Cette cloche en remplaçait une autre, bénite en 1747, qui avait pour parrain Claude-Nicolas Prévost, marquis de St-Cyr et dame Anne-Marie Ruau du Tronchet, son épouse.

Elle même remplaçait celle bénite en 1699, qui avait pour parrain M. Delaunay, prieur, et pour marraine Dlle Rosalie Porcher.

L'église était sous l'invocation de St-Valérien, puis de St-Laurent à partir du XVII^e siècle. Elle est classée comme mon. historique. C'est une des plus remarquables de l'arrondissement de Vendôme. Elle est du XII^e s. avec un portail roman très pur. Son clocher en pierre est du XII^e s., remanié au XV^e s. Une litre intérieure porte la trace d'écussons armoriés. La voûte en lambris porte la date de 1559.

Il y a là un pèlerinage fort ancien de St-Laurent le martyr (voir Lignéris pour la vie de St-Laurent). Un beau tableau du XVIII^e s. (classé), représente le martyre de ce saint dont le culte a fini par se substituer à celui du patron primitif du lieu qui était saint Valérien.

Valérien était un diacre du diocèse de Lyon ou d'Autun qui vivait dans la deuxième moitié du II^e siècle, sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Il fonda un ermitage au diocèse d'Autun, près de la ville de Tournus. Ne voulant pas sacrifier aux faux dieux, malgré l'ordre de l'empereur, il subit le martyre en l'an 178. On le fête le 15 septembre. Une église de Châteaudun lui est dédiée. Son culte a été très en honneur au moyen-âge.

La terre de Ruan et son église appar-

tenaient au commencement du XII^e siècle à un chevalier appelé Geoffroy d'Arrou (près Courtalain). Il avait donné aux chanoines réguliers de la Madeleine de Châteaudun une terre de quatre charnuées autour de l'église, alors ruinée. Il avait en outre l'intention de leur donner l'église elle-même, lorsque Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, ne soupçonnant pas que cette église ruinée put être réclamée par personne, s'avisait de la confier aux religieux de Tiron, qui possédaient non loin de là le prieuré des Fouteaux. Ce qu'ayant appris, le seigneur Geoffroy d'Arrou adressa ses réclamations à l'évêque, le priant de confier cette église, non à Tiron, mais à la Madeleine qui était son couvent de prédilection. Et en tant que seigneur, il avait droit de s'opposer à toute attribution qui ne lui agréait pas.

L'évêque de Chartres fut alors obligé de revenir sur sa décision et il ne put se tirer d'embarras qu'en s'employant à déterminer un accord entre les religieux de Tiron et ceux de la Madeleine. — En vertu de cet accord, les chanoines de Châteaudun eurent l'église du lieu avec les dîmes et généralement tous les revenus paroissiaux. D'autre part les moines de Tiron conservèrent leurs propriétés situées dans la paroisse, exemptes de tout droit paroissial. C'est-à-dire que leur terre de Fontaine-Raoul et celle de la Guathe (Les Gâtes de la Chapelle-Vicomtesse), et toutes leurs possessions, furent de la sorte retirées à la paroisse de Ruan pour aller à Bouffry et aux paroisses naissantes de Fontaine-Raoul et de la Chapelle-Vicomtesse. De là l'origine de la décapure bizarre de ces communes aujourd'hui.

Les possessions des chanoines en ces parages augmentèrent plus tard, par suite des concessions des seigneurs du pays, dont voici les principales : — Vers 1150, Rahier de Montigny donne la lande de Lézard, ne retenant que la moitié du terrage et de la dîme. — Vers 1153, Hugues IV, vicomte de Châteaudun, vend aux chanoines toute la terre et le bois qu'il possédait à Ruan, proche la lande de Lézard. — En 1202, les chanoines reçoivent de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, le droit de cornage et le droit de métive du lieu. — En 1215, Jean de Montigny donne aux mêmes religieux le droit de mesurage et de sabotage au bourg même de Ruan. — En 1242, Albert de Milly donne tout ce qu'il possède à Pontblossier, ce qui est confirmé par son suzerain Regnauld, maire de Ruan. — En 1243, Jean de Montigny ajoute le don de la moitié d'un étang et d'une aul-

naie à la Bullière. — En 1247, Simon d'Arrou, descendant du premier fondateur du prieuré de Ruan, donne au dit prieuré la cinquième partie de ce qu'il possédait dans le pays. — En 1248, le prieuré reçoit de Guillaume de Brisay (de Brisacs) une rente de deux setiers de blé, assise sur sa terre de Vindrinville. — En 1252, Philippe de Rougemont et Isabelle sa femme vendent au prieuré le fief des dîmes de la paroisse de Ruan dont ils étaient seigneurs, et que Guillaume de Bouffry tenait d'eux, qu'eux-mêmes reportaient en fief à l'abbé de Châteaudun.

D'autres personnages ajoutèrent à ces dons, notamment Henri, dit l'Enfant, Guérin de Pontblossier, Laurent Bonpain, Haudouin de la Bullière, Simon d'Arrou, etc. — Les chanoines finirent ainsi par être possesseurs de la plus grande partie de la paroisse de Ruan. — Ils avaient à Ruan un maire ou intendant qui rendait la justice et tenait sa charge en fief des chanoines. En 1242, un nommé Renauld possédait cette charge.

Les prieurs de Ruan furent résidents jusqu'à l'époque du XV^e siècle, où l'habitude prit de désigner des prieurs commendataires. C'est par un de ces derniers que fut bâti au XVI^e s. le château actuel qui servit de prieuré ou plutôt de maison de campagne aux abbés de la Madeleine de Châteaudun. Ces abbés paraissent s'être réservé pour eux mêmes le prieuré de Ruan qui était pour ainsi dire une dépendance du titre d'abbé de la Madeleine. — Aussi pour avoir les noms des prieurs commendataires de Ruan, suffit-il de donner la liste des abbés de la Madeleine de Châteaudun depuis le moment où l'abbaye fut donnée en commende. Néanmoins, de 1699 à 1704 un curé de Ruan, appelé Delaunay, s'intitulait curé-prieur de Ruan. Mais il n'a pu l'être que par délégation de l'abbé de Boisseleau qui possédait et même habitait le prieuré de Ruan vers cette époque.

Prieurs de Ruan abbés de la Madeleine :
— Olivier de Hochberg, 1546. — Mathieu de Rostaing, seigneur de Pommiers, 1560. — Jean Tardiveau de Lourdeaux, 1572. — Henri Clause, seigneur de Fleury, 1599. — René de la Ferté, 1607. — Jacques de la Ferté, 1624. — Valentin du Raynier de Droué, Sgr d'Ancise, 1651. — Henri Valentin du Raynier de Boisseleau, 1679. — Jean-Baptiste de Johanne de la Carre de Saumery, 1711. — François-Joseph de Rochechouart-Faudoas, 1731. — Antoine de Gallet de Coulanges, 1733. — François Vidault de la Tour, 1743. — François-Camille de Duranti de

Léoncourt, 1772. — Jean-Jacques-Gabriel de Levezou de Vezins, 1778. (Il devint évêque de Lodève en 1790).

Le prieuré fut vendu nationalement le 1^{er} février 1791 sous le nom d'*Abbatiale de Ruan*, moyennant 3.700 livres (les bâtiments et leur entour). De même les fermes qui en dépendaient, appelées la Cohue, le Bois des Vallées, la Sabardière, le Plessis et le Haut et le Bas Cormont, le tout pour 68.425 livres.

L'acquéreur de la Nation revendit le château de Ruan en l'an III (1794) à François-Louis-René Mouchard-Chaban, ancien lieutenant aux Gardes Françaises (voir sa notice). — Celui-ci le laissa à son fils Charles-Marie-Louis, comte Mouchard de Chaban, époux, en 1814, de Héloïse Marganne.

Ce dernier décédé en 1819 le laissa encore à son fils Charles-Louis Mouchard, comte de Chaban, conseiller de préfecture, qui le revendit en 1854, à M. Chevals. — En 1864, il devint par mariage la propriété de M. Planchat, notaire à Paris. — Il appartient ensuite à M. Jacques Piou, député de la Haute-Garonne, dont la femme est nièce de M. Planchat. Le château de Ruan appartient aujourd'hui à M. Albert Rambure, époux de Mlle de la Cour.

Le presbytère actuel de Ruan fut construit par souscription et subsides gouvernementaux en 1860 sous le patronat et par l'initiative de M. l'abbé Boudevillain, curé. — Dans une des salles de ce presbytère était conservée une statue en pierre représentant un gentilhomme du XV^e s. en costume de chasse tenant un oiseau sur son poing fermé. On a laissé briser cette curieuse statue au moment de la laïcisation des monuments ecclésiastiques. Les morceaux en ont disparu. Launay en a reproduit le dessin dans son album déposé à la Bibliothèque de Vendôme, t. II, p. 27.

A 100 mètres environ au Nord de Ruan se trouve un emplacement circulaire d'environ 15 m. de diamètre qui paraît être un cromlech formé de nombreuses pierres disposées autour d'une plus grosse au centre.

A 400 mètres environ au Nord-O. du bourg, on rencontre des restes d'anciennes constructions romaines.

Cart. Tiron, 186, 312. — *Cart. Madeleine*, 7, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 31, 42, 48, 56, 58, 78, 127, 129, 130, 143, 151, 165, 172, 173, 182, 184 note, 188, 198, 212, 215 et *Introduction* pp. LXI à LXV. — Arch. Eure-et-Loir, E 63, 690, 896, 1038. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, G G n^{os} 5 et 11. — Arch. L.-et-Cher, E 304 (1619). — Père Anselme, IV, 726 D. —

Bulletin vendômois, 1865, p. 204; 1880, p. 72; 1893, p. 20; 1903, p. 201. — *Bulletin Dunois*, II, pp. 105 et 144; VI, p. 29; VII, p. 335. — Bordas, I, p. 44; pp. 48, 159, 161, 224 — Abbé Boudevillain, curé de Ruan, *Notice historique... sur Ruan*. — Expilly, *Dictionn. géographique*. — Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1^o Chartre de 1133 sur Ruan; 2^o Album Launay, t. II, pp. 26 et 27; 3^o Duchemin de la Chesnaye, *Mémoires* ms., II, p. 358, p. 69. — Pétigny, p. 78. — Launay, *Répertoire*, p. 10. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 290 à 296. — *Guide du touriste dans le Vendômois* (1883), p. 296. — Notes ms., de MM. l'abbé Luxereau, curé de Ruan (1895), et Bellair, curé de Bouffry (1903). — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, G 90. — Bibl. Châteaudun, notes ms. sur les paroisses du Dunois par l'abbé Courgibet (Ruan). — Abbé Plat, curé de Lantenay, notes ms. sur les paroisses du diocèse de Blois au XVIII^e siècle.

Ruau (Le), h., c^e de Cellé. — *Les Ruauux* (État-Major).

Ruau (Le), ancien fief, psse de Lunay. — Il était situé au clos de Chauffour et relevait des Roches, à foy et h. simple. — En 1484, il appartenait à Pierre Péro, à cause de Jacqueline Chaufourneau. — En 1545, au fils mineur de Jean Vié et de Perine Péro. — En 1558, à René Vié. — En 1601, à René de Taillevis, Sgr de la Mezière. — Vers 1630, à Abel de Taillevis. — (Arch. Nat., P 686, n^{os} 13 à 16; PP 50, vol. 114, n^{os} 137 et 228).

Ruau (Le), éc., ou ferme, c^e d'Oigny.

Ruau (Le), h., c^e de St-Quentin, 47 hab. — Ce hameau est en réalité un écart du bourg de Troo. On peut même dire qu'il en est une annexe. — La gare de Troo en fait partie. — Il possédait un manoir et fief, qu'on voit en 1591 être en la possession de Michel Richaudeau, sieur du Ruau, époux de Jacqueline Métiévier. — (Registres de Troo, 1591).

Ruau [1^{er}] (Le), f., c^e de Savigny (R. D.), proche la Bourrelière.

Ruau [2^e] (Le), f., c^e de Savigny (R. D.) proche les Rochettes.

Ruaderie (La), moulin sur le Tusson, c^e de Sougé.

Ruadière (La), h., c^e de Bonnevaux. — *La Roodière, La Rodière*, XVII^e s. — *La Rouadière* (Cassini). — *La Raudière* (État-Major). — Ce lieu, au XVII^e s., est à la famille Garrault. — En 1657 et 1663, il est à François Garrault, éc^r, Sgr de la Rodière. — En 1671, à Antoine Garrault, Sgr de la Roodière. — (Reg. de Troo).

Ruau du Tronchot (Famille). — *La Ribochère, Marcé, Tréhet, La Vallée, La Denisière*, etc., XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'or à 3 roseaux de sinople mouvant d'une rivière d'argent, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or*. — (Malardier, p. 1339).

Ruau (Les), éc., c^e de Baillou.

Rua Vassalorum, Rua Vassalaria, Ruga Vassalorum. — Nom d'une famille dont on rencontre de nombreux membres au XI^e et XII^e siècles. — On peut traduire ce nom latin par *Rue des Vasseleurs*. — Nous n'avons pu trouver où était située cette *Rue des Vasseleurs* dont cette famille portait le nom, à moins que ce ne soit *La Rue*, psse de Savigny, là où subsiste encore une motte entourée de douves et dont le château a disparu depuis un temps immémorial. — Les principaux personnages de ce nom sont *Téduin* et *Gislebert* qui vivaient vers 1040; *Fromond*, qu'on rencontre en 1057; *Fulcrade* qui est témoin à Naveil en 1070; *Raimaldus de Ruga-Vassalorum*, fils de Fulbert et d'Hersende, et dont la sœur est Légarde, qui paraissent en 1083; *Gosselin* qui souscrit à la donation faite en 1123 à Marmoutier du moulin de la Chape, par le chevalier Ruspanon; enfin *Foulques* qui donne des vignes à la Trinité au commencement du XIII^e s. — Voir *Rue (La)*. — (*Cart. Trinité*, 57, 114, 136, 313, 444, 528, 632. — *Cart. vendômois de Marm.* 12, 50, 177).

Rubeo-Monte (Familia de). — *Rougemont*, XII^e s.

Ruchetière (La), f., c^e de Chauvigny.

Rucheux, h., c^e de Pray, 28 hab.

Rue (La), écart du bourg, c^e de Hous-say, 16 maisons et 34 habitants.

Rue (La), f., c^e de St-Gourgon.

Rue (La), h., c^e de St-Mars-du-Cor.

Rue (La), h., c^e de Savigny. — Ancien château dont on rencontre encore des traces sur le coteau, sous forme d'enceinte triangulaire entourée de douves. — Reste à savoir si *La Rue* ne doit pas être identifiée avec *Rua-Vassalorum* des vieilles Chartes. (Voir *Rua*).

Au commencement du XVII^e s., ce fief est à René du Plessis, sieur du Mée, qui le vend à Antoine Gagnot, Sgr de Marcé et la Garelière, époux de Radeconde Ludé, qui paraît en premières noces avoir été l'époux de Elisabeth de la Saussaye. — Depuis cette époque, la Rue fit toujours partie de la terre de Marcé.

Cette métairie de la Rue fut vendue national^t avec les biens de l'émigré Letellier-Courtenvaux en 1793, pour 30.100 livres.

Arch. Nat., P 773, 66 b. (Dossier de Savigny). — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Inventaire féodal de St-Calais (Marcé). — Arch. L.-et-Cher, L 931 (Émigrés du district de Mondoubleau), n^o 191. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 68. — Passac, p. 75. — Lannay, *Répertoire*, p. 116.

Rue (Famille de la). — *Beaufou*, Ste. *Cécile*, XIII^e s.

Rue-Chèvre (La), éc., c^e d'Arènes.

Rue-Chèvre (La), h., c^e de St-Firmin. — Carrières de marne et champignonnières.

Rue-Creuse (La). — Ce nom en 1580 paraît avoir été porté par le ravin de Fréteval. — (Arch. L.-et-Cher, E 44).

Rue de la Gare (La), écart du bourg, c^e de Sougé.

Rue de la Harpe (La), écart du bourg, c^e de Prunay.

Rue du Can (Famille de la). — *La Noue* (de St-Amand), *Challay*, *Lavardin*, XIX^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un chevreuil de même.* — (Lambron).

Rue du Cimetière (La), « en la ville de Coulmiers » était un fief cédé par le C^{te} de Blois au C^{te} de Vendôme en 1329 et 1340. — (Bornage des Comtés en 1329).

Rue des Ponts-Neufs (La), ancien lieu habité, psse de Lisle. — Une maison, en 1647 était vendue en ce lieu. Elle touchait d'un bout à Charles Gillard, d'autre, à la Rue devant (?) d'un côté aux terres de l'Hôtel-Dieu de Lisle et d'autre à la dite Rue des Ponts-Neufs. — (Titre de la Rondellière, au Chartrier de l'Épau).

Rueil (Famille de). — *La Chesnaye* (de St-Gourgon), XVIII^e s.

Ruolle (La), hameau, c^e de Morée, 28 hab.

Ruelles (Les), deux fermes contiguës, écart du bourg de Lignéres, au-dessous du Tertre, séparées par la route de la Ville-aux-Clercs à Oucques. — La métairie Nord des Ruelles appartenait à la *Maison-Dieu de Vendôme*, dont les biens passaient à l'*Oratoire* au XVII^e s. — Ce lieu relevait censivement de la seigneurie du Tertre.

En l'an 1233, Ursion de Fréteval et Thomas de L'Isle, chanoine de St-Georges, donnaient à la Maison-Dieu des terres à Lignéres. En 1250, le même Thomas de l'Isle et Nivelon, sénéchal de Fréteval, en ajoutèrent d'autres. — En 1462, Macé Drouet y ajouta encore le don de nouveaux morceaux de terre et prit le tout à ferme des frères de la Maison-Dieu, à la charge d'y construire maison et grange. C'est là l'origine de la métairie des Ruelles.

Les prêtres de l'Oratoire étant devenus propriétaires des biens de la Maison-Dieu de Vendôme au XVII^e siècle, ajoutèrent en 1679 à ce domaine les terres provenant de la donation à eux faite par Charles d'Escorman, et qui bornaient

une métairie à Lignéres. — Cette métairie avait été affermée en 1548 pour 9 ans et une rente annuelle de 10 setiers de froment, 10 de seigle et quatre douzains d'avoine. Elle a été vendue nationalement en 1793 pour 15.200 livres. — La Ruelle du Sud, ou *Ruelle aux Huets* était dans la première moitié du XVII^e siècle à Michel Gouaslard, sieur de Respussey, époux de Louise Chauffourneau. En 1660 elle est à Léonard Huet, sieur de Berthault, fournisseur des Logis du corps de S. M. Louis XIV, époux de Marie Corde qui meurt en 1662. Il est lui même inhumé à St-Martin de Vendôme en 1663. — Leur succession est partagée par leurs enfants Léonard-François et Marie Huet en 1664 et la *Ruelle-aux-Huets* avec le Houx, est attribuée à Léonard, dit le Sieur de Berthault, officier de Madame la Dauphine, époux de Catherine Poulard d'Aillebert. Il en est encore seigneur en 1730. — En 1740, cette métairie est à un sieur Drouin de Vareilles. — Aujourd'hui les deux métairies des Ruelles réunies sont à la famille Loiseau-Lange.

Arch. L.-et-Cher, E, 516; G 273; Q, Biens nationaux du district de Vendôme, n^o 1115; H, Liasse de l'Oratoire, p. 295. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346. — *Chartes Vendômoises*, n^o 251. — *Le Loir-et-Cher Historique*, an 1894, col. 43. — Bibl. de Vendôme, table des biens de l'Oratoire, p. 41. — Titres de la fabrique de Lignéres. — Registres de St-Martin de Vendôme, 6 novembre 1685.

Ruelles (Les), h., c^e de Morée, 28 hab.

Ruelles (Les), écart, c^e de Villetrun.

Rue-Pineau (La), écart du bourg, c^e de la Ville-aux-Clercs.

Ruer (Famille). — *La Forte-Pièce*, XVI^e s. — (Peut-être la même que Famille *Rouer*).

Rue St-Gilles (La), écart de la Jousse-linière, c^e de St-Ouen.

Rue-Silly (La), écart du bourg, c^e de Villiers, 30 hab.

Ruet (Famille). — *La Chape*, XVII^e s.

Ruet (Le), écart du bourg, c^e de Pezou.

Rue-Thierry (La), écart du bourg, c^e de Lunay.

Ruets (Les), éc., c^e de Savigny. (R. D.).

Ruette (Le lieu de), c^e de Périgny. — C'était une métairie unie au domaine de la Poirière. — (Chartrier de l'Épau, Titres de la famille Godineau).

Rueux (Les), éc., c^e de Cellé.

Ruffinière (La) — Voir *Rouffinière*.

Ruilly. — Nom improprement donné pour *Drouilly* aux du Bellay au XVII^e s.

Ruine (La), éc., c^e de Hayes.

Ruine (La), h., c^e de Souday.

Ruines du Grand-Bouchet (Les). —

Château ruiné, c^e de Boursay, au-dessus du moulin de Connebert. — Voir *Bouchet* (*Le Grand*) et la *Creuse* ou *Décreuse*.

Ruisbaudière (Le lieu de la), psse de Bonneveau (?) — Il relevait censivement de la Godelinière. — (Arch. Nat., P 691, n^o 84).

Ruisseau (Le), éc., c^e de Bouffry.

Ruisseau (Le), f., c^e du Gault.

Ruisseau (Le), éc., c^e de Romilly.

Ruisseau (Le), cité comme lieu habité, psse St-Jean-Frémental, en 1698. — (Arch. L.-et-Cher, E 727).

Ruisseau de Béra (Le). — Il passe sous terre par le bourg de Fontaines mais était jadis apparent. Il prend sa source au-dessus du dit bourg, par 3 fontaines qui ont fait donner à ce bourg le nom de *Fontaines*. — Voir *Béra*.

Ruisseau de Boisvinet (Le). — Il prend sa source dans l'étang de ce nom, c^e de St-Avit ou du Plessis-Dorin, et va se jeter dans le Coitron après un parcours de 1500 m. — Son cours sépare les c^{es} d'Oigny et de Souday.

Ruisseau de Cellé (Le). — Il prend sa source sur la commune même de Cellé au-dessus de la ferme de la Gaillottière et va se jeter dans la Braye au-dessus du Pont-aux-Prêtres, après un parcours d'environ trois kil.

Ruisseau de Chenillé (Le). — Il prend sa source au Bas-Chenillé, c^e de Troo, et va se jeter dans le Loir au-dessus du moulin de la Plaine, après un parcours d'environ 1500 m.

Ruisseau de Cornille (Le). — Il prend sa source au haut de la vallée de Cornille, c^e de Troo, et se jette dans le Loir au-dessus de Pont-Géranger, après un parcours d'environ 3 kil.

Ruisseau de Courtiras (Le), c^e de Vendôme. — Il prend sa source dans la forêt de Vendôme et au village appelé *Les Fontaines*. — Il reçoit les eaux de la plus grande partie de la dite forêt, alimente un petit étang près de l'Oratoire et vient se jeter dans le Loir au-dessus de St-Mars. — Il faisait autrefois tourner au-dessus de Courtiras un moulin, dit de Courtiras, qui était de la Sgie de Courtiras et fut détruit en 1763, et proche son embouchure, un autre, celui de St-Mars, détruit au XIX^e s. (?) qui appartenait à Marmoutier. — Le parcours de ce ruisseau est d'environ 2 kil. — (Bibl. de Vendôme, ms. 285, *passim*, etc.).

Ruisseau de Dourdan (Le). — Il sépare, au nord de St-Avit, cette commune de celle de Chapelle-Guillaume (Eure-et-Loir), et se jette dans l'Yerre au-dessous de la Gâte, après un parcours de 5 kil. — (*Cart. Dunois de Marm.* 37).

Ruisseau d'Ecoute-s'il-pleut (Le), c^e de Savigny. — Il prend sa source à la Conardière, fait (ou faisait) tourner le moulin d'Ecoute-s'il-pleut, auquel il a donné son nom, et se jette dans la Braye au-dessous du moulin d'Auvine, après avoir fourni un parcours d'environ 4 kil.

Ruisseau de Fargot (Le). — Voir *Ruisseau de la Virginité*.

Ruisseau de Flammesec (Le). — Il prend sa source au milieu du bourg de Villetrun et va se jeter dans la Houzée au lieu appelé *La Gravelle*, après un cours de 3 kil. — Il faisait autrefois tourner au-dessous du bourg de Villetrun le moulin de Flammesec, aussi détruit.

Ruisseau de l'Aubrais (Le), c^e de Bonneveau. — Il prend sa source non loin de Malitourne et va se jeter dans la Braye, après un parcours d'environ 2 kil.

Ruisseau de la Courcelle (Le), c^e de Savigny. — Il prend sa source à l'étang du Charmay, et se jette dans la Braye au-dessous de Marcé, après un parcours d'environ 3 kil.

Ruisseau de la Détourne (Le), c^e de Bonneveau, au-dessous de la Godelinière. Il est d'un débit inconstant et son parcours est d'environ un kil.

Ruisseau de la Fontaine (Le), c^e de Thoré. Sa source est au-dessous de la Saulnerie, et il se jette dans le Loir au moulin de la Fontaine, après un parcours d'un demi-kilomètre.

Ruisseau de la Fontaine-Bertin (Le), qu'on appelle aussi *Près-Bas*. — Il prend sa source au-dessous du bourg de Rocé, à la Fontaine-Bertin, et va se jeter dans le Réveillon au-dessous de St-Vrain, après un parcours d'environ 2 kil.

Ruisseau de la Grande-Vallée (Le). — Il prend sa source dans la c^e de Melleray (Sarthe), entre dans la c^e de Souday à la Grande-Vallée, et va se jeter dans le Coitron, après un parcours torrentueux d'environ 6 kil. dont 4 sur Souday. Il reçoit lui-même les eaux de deux petits ruisseaux qui viennent du côté du Plessis-Dorin.

Ruisseau de la Guignière, c^e de Boursay. — Il prend sa source au-dessous de la Guignière et se jette dans la Grenne, rive droite, au-dessous de la Gaudinière après un parcours d'environ 1 kil.

Ruisseau de la Sauverie (Le), c^e de Danzé. — Il a sa source non loin de la Vauverie, et se perd vers Maret après un parcours de 3 kil. ou environ. — Il tarit parfois pendant la saison sèche.

Ruisseau de la Vairie (Le), c^e de Cellé. — Il prend sa source au-dessus de Bauvallon, et se jette dans la Braye sur la limite des deux départements de L.-et-

Cher et de la Sarthe, après un parcours d'environ 2.500 m. — On l'appelle aussi *Ruisseau de l'Archidiacrerie*.

Ruisseau de Lavardin (Le), c^e de Lavardin. — On l'appelle aussi *Ruisseau du Ravin*. Il a sa source dans le ravin contre la route de Lavardin à St-Arnoul. Il n'a qu'un parcours de quelques centaines de mètres et va se jeter dans le Loir, non loin de l'ancien prieuré de St-Martin.

Ruisseau de la Virginité (Le), qu'on appelle aussi *Ruisseau de Fargot*. — Il tient son nom de l'ancien couvent de la Virginité, aujourd'hui *La Vallée*, auprès duquel il prend sa source, c^e des Roches. — Après un cours quasi torrentueux, mais coupé par des cascades, dans le valon de Fargot, il entre, plus calme, dans la vallée du Loir, et se jette dans cette rivière, au-dessous de Prazé, après un parcours d'environ 5 kil. — Il faisait autrefois tourner le moulin de la Virginité, aujourd'hui détruit. — Il arrose ainsi les communes des Roches et de Montoire.

Ruisseau de Magny (Le), dit encore *Ruisseau des Caves*. — Il prend sa source au bas de Magny, c^e de Bonneveau, et va se jeter dans la Braye au-dessous de la ferme des Planches, après un parcours d'environ 2 kilomètres.

Ruisseau de Maulhu (Le). — Il appartient à la commune de St-Avit, qu'il sépare de celle de la Basoche-Gouet (Eure-et-Loir). — Il se jette dans l'Yerre qu'il va trouver au Nord, après un parcours d'environ deux kilomètres.

Ruisseau de Mazangé (Le). — Il prend sa source au-dessous du bourg de Mazangé, et va se jeter dans le Boulon au-dessus de la Bonaventure après un parcours d'environ 2 kil. — Il fait tourner le moulin d'Echoiseau.

Ruisseau de Petite-eau (Le), c^e de Baillou. — On l'appelle encore *Ruisseau de Piteau*. — Il prend sa source près Roclane, et se jette dans la Braye au-dessous du bourg de Baillou, après un parcours d'environ 2 kil. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 et P 701, n^o 1).

Ruisseau de Pontron (Le), affluent de la Grenne, c^e de Choue, sur le côté droit. Il prend sa source vers la ferme de la Hardangerie, sur Boursay, et se jette dans la Grenne, au-dessous du moulin récemment détruit de Ruzon, qu'il faisait tourner. — Son cours est d'environ 3 kil. Il traverse l'ancien étang de la Bortroue — (Notes de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Ruisseau de Remeau (Le). — Voir *Blanche-Herbe*.

Ruisseau de St-Mars (Le). — Il prend sa source sur la c^e de St-Mars-du-Cor, près la Chancellerie, et va se jeter dans celui des Piroquettes après un parcours de 2 kil. environ.

Ruisseau de St-Martin des Bois (Le). — Voir *Mardron*.

Ruisseau de St-Ouen (Le), sur la c^e de ce nom. — Il prend naissance dans la vallée même du Loir, à Villeporcher, se grossit ensuite de l'importante source de St-Ouen, et va se jeter dans le Loir au lieu appelé *Rocheboyer*, après un parcours d'environ 2 kil.

Ruisseau de St-Simon ou St-Sigismond (Le), situé psse de Montoire ou de Lavardin. — *Rivulus fontis S. Symonis seu Sigismondi*, 1243 et 1244 (Cart. blésois de Marm.). — Peut-être faut-il identifier ce ruisseau avec celui des Reclusages. — Les vassaux du comté habitant Montoire, les Roches et Troo avaient la prétention de pouvoir pêcher dans le Loir entre le pont de Lavardin et ce ruisseau de St-Simon. Les moines de Lavardin leur en contestèrent le droit et la comtesse Jeanne (de Mayenne) fit aux moines l'abandon de ses droits sur cette portion de rivière. — (Cart. blésois de Marm. 254 et 255. — Cart. vendômois de id., 45).

Ruisseau de Sasnières (Le), affluent du Loir. — *Fuvolus ille qui Sarnerias dicitur*, vers 1097 (Cart. blésois). — Ce ruisseau prend sa source un peu au-dessus du bourg de Sasnières, traverse une partie de la c^e de Villavard qu'il sépare de St-Rimay jusqu'à son embouchure dans le Loir entre les Roches et Lavardin, à quelques centaines de mètres en aval de celui de St-Rimay, à un endroit appelé au moyen âge *les Près de Gaard*, « *Prata Gaardi* » (Cart. blésois), après avoir fait tourner le moulin de Sasnières, celui de Maubert et fourni un parcours d'environ 8 kil.

Ruisseau de Savigny (Le). — Il prend sa source à la ferme du Vau, non loin de la Roulière aux Poscheveux, et va se jeter dans la Braye au-dessus des Grands-Moulins, après avoir contourné le bourg de Savigny par le Nord, et fourni un cours d'environ 4 kil.

Ruisseau des Planches (Le), c^e de Bonneveau. — Il prend sa source proche Magny et va se jeter dans la Braye après un parcours d'environ 2 kil. — On l'appelle aussi *Ruisseau des Fontaines de Magny*.

Ruisseau des Piroquettes (Le). — I. prend sa source à Beaufeu, c^e de Choue, et reçoit celui de St-Mars. On l'appelle aussi le *Ruisseau du Parc ou du Pas*. — Il va

se jeter dans la Grenne à Cormenon après avoir alimenté le moulin de *Piroquette* et aussi la grande tannerie de Cormenon. Son parcours est d'environ 6 kil. — (Notes ms. de M. l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Ruisseau des Romeaux (Le), affluent de droite de la Grenne. — Il prend sa source non loin de la ferme de la Boutrie, reçoit un ruisseau sans nom, venant d'Alleray, et va se jeter dans la Grenne au-dessous du bourg de Choue, après un parcours d'environ 4 kilomètres.

Ruisseau des Savatiers (Le), c^e de Bonneveau. — On l'appelle aussi Ruisseau de Bonneveau, parce qu'il coule non loin du bourg. Il prend sa source à la fontaine Trouillebout et va se jeter dans la Braye après un parcours d'environ 3 kil. — (Abbé Martin, *Monographie de Matval ou Bonneveau*).

Ruisseau des Téniers (Le), c^e de Savigny (R. D.). — Il prend sa source à Marolles (Sarthe), et se jette dans la Braye après un parcours de 3 kil en face la Brunellière. Il sert de limite entre Savigny et Marolles. — (*Annuaire de Loir-et-Cher*, 1824, p. 27).

Ruisseau des Vallées (Le), psse de Naveil. — C'est le ruisseau qui tarit à la saison sèche et prend sa source à Chanteloup. Il donne naissance, dans la plaine, à la fontaine de Brenière. — On le cite comme ruisseau dans la criée de la Bouchardière, en l'étude de M^e Rolland à Vendôme).

Ruisseau de Villerahart (Le). — Il prend sa source au-dessous des Murats, c^e de Villeromain, reçoit les eaux de l'étang du Coudray, c^e de Périgny, et se jette dans la Houzée au-dessus de Malignas. Il est souvent à sec. Il sert de limite entre les c^{es} de Crucheray et de Périgny.

Ruisseau du Fief-Corbin (Le), c^e de Sargé. — Il prend sa source au château de ce nom et se jette dans la Braye, au-dessous du bourg de Sargé, après un parcours d'environ 2 kil.

Ruisseau du Parc (Le). — Voir *Ruisseau des Piroquettes*.

Ruisseau du Gouffre (Le), c^e de Danzé. — C'est en réalité le Boulon supérieur qui prenant sa source vers le Marchais aux Biches, se perd dans un gouffre au-dessous de Danzé, pour reparaître à Azé. — Voir *Boulon et Gouffre*.

Ruisseau du Perray (Le). — Il prend sa source au Perray, c^e de St-Avit, et va se jeter dans le Coitron à Oigny, après un parcours d'environ 3 kil. — (Carte du Service Vicinal).

Ruisseau du Pont-aux-Chevaux (Le), c^e de Coulommiers. — On l'appelle aussi : *Ruisseau de Villemalin*, mais sa véritable source est celle du *Pont-aux-Chevaux*. — Voir ce nom. — Ce ruisseau, dans la saison des pluies reçoit les eaux des étangs de la Vacherie, mais à la saison sèche, il ne coule qu'à partir de la dite fontaine du Pont-aux-Chevaux. Aussi convient-il de lui donner ce nom et non celui de Villemalin. — A partir du Pont-aux-Chevaux, jusqu'à son embouchure dans la Houzée, ce ruisseau a un cours d'environ un kil. ; mais si on le remonte jusqu'à la Vacherie, son cours est alors de 5 kil. — (Cartes de Cassini et de l'État-Major).

Ruisseau St-Martin (Le), appelé aussi *Ruisseau de Périgny*. — Sa source première est au bas du bourg de Villeromain, à la fontaine St-Etienne mais il est surtout alimenté par la fontaine de St-Martin qui se trouve à un demi-kilom. en aval de Villeromain. Il arrose Périgny et va se jeter dans la Houzée après un parcours de près de 4 kil.

Ruisselets (Les), lieu-dit, c^e de Sougé, au bas de Villée. — Là s'est rencontrée une station néolithique campinienne découverte par M. Richaudeau et décrite par M. Renault au *Bulletin vendômois*, 1908, p. 187).

Runcheria (Familia de). — *La Roncherie*, XII^e s.

Russon, f., c^e d'Authon. — *Rousson*, XIV^e s. — Anc. mét. relevant de l'abbaye de l'Etoile. — En 1400, elle faisait partie de la terre du Plessis-Godehoust. — A la fin du XVI^e s., elle était au sieur de Belair (du nom de Toutans), et aux héritiers du sieur Ménard de Laubinière. — En 1634, à Pierre Toutans et consorts. — Sur cette terre, les grosses dimes se partageaient en deux parts : Les deux tiers au couvent de l'Etoile et le tiers au curé d'Authon. Cette terre fut rachetée en 1718, avec la Bellangerie, par François de Marizy, sieur du Fresne. — (Arch. Nat., P 605 et 606 ; P 648, n^o 34 bis. — Arch. de L.-et-Cher, H, Liasse de l'Etoile. — Arch. du chat du Fresne [1718]).

Rutarderie (La), h., c^e de Montrouveau.

Ruzon, ancien moulin, sur le Pont-rond, c^e de Choue. — Il a été détruit en 1891. — Il avait été donné vers 1035 par Mathieu de St-Agil au prieuré qu'il venait de fonder près de son château de St-Agil en faveur des religieuses de St-Avit de Châteaudun. — Il fut vendu national en 1791 pour 5275 livres. — (Notes de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après le chartrier de St-Agil et le cartulaire manuscrit de St-Avit. — Arch. L.-et-Cher, Série Q, District de Mondoubleau, n^o 40).

S

Sabardières (Les), f., c^e de Ruan. — *La Sabardière* (Cassini). Ancien fief qui, d'après l'abbé Peschot, aurait appartenu à la famille de Maussabré dont une branche se serait ainsi appelée Maussabré de la Sabardière. — Ce lieu passa ensuite en la possession du prieuré de Ruan, et fut vendu nationalement pour 17.000 l. — En 1864, le propriétaire en était un M. Raimbert-Offerville. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 134. — Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*, p. 42. — Abbé Peschot, Notes manuscrites).

Sable (La), éc., c^e de Vendôme, sur le chemin qui va de St-Lubin au Temple. On l'appelle aussi ce lieu *La Retraite*. Là se trouve une maison qui fut laissée à la ville de Vendôme par M. Yvon Villarceau (voir sa notice), mort en 1883. — Le Chapitre de St-Georges y avait 5 arpens de vigne au XVIII^e s. — (Arch. L.-et-Cher, G 311).

Sablonnière (La), éc., c^e de Brévainville.

Sablonnière (La), ancien fief, psse de Villemardy. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — En 1410 il est à Pierre Randouineau et autres. — En 1445 à Jean Briançon. — En 1729 à François de Réméon de Longuevau et autres. — En 1772 au sieur Jabre des Belles. — Il est généralement uni à Champdolland. — (Arch. Nat., P 611, n^o 32 [1445]. — Chartrier de Meslay, liasse du Bouchet-Touteville [1772]. — Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Touteville, p. 599).

Sablonnières (Les), h., c^e de Droué. — *Les Sabronnières* (Cassini). — En 1596, un certain François Gilles, sieur des Sablonnières, était gouverneur pour le roi à Mondoubleau. — En 1624, ce fief est à René de Gilles. — (Reg. de la Madeleine de Vendôme, 1596 ; de Morée, 25 févr. 1624).

Sablons (Les), écart du bourg, c^e de Houssay, 12 maisons et 42 habitants.

Sablons (Les), f., ou éc., c^e de Sargé. — Ce lieu était au XVII^e s. du domaine de la Berruère. — (Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 10, pièce 4).

Sabotterie (La), f., c^e d'Oigny.
Sabotterie (La), h., c^e de St-Hilaire. — *La Petite et la Grande Sabottière* (Cassini).

Sabotterie (La), écart du bourg, c^e de Tourailles.

Sabotterie (La), anc. mét., psse de Villiersfaux, appartenant en 1741 au Sgr de Villiersfaux. — (Arch. L.-et-Cher, E 556).

Sachy de Fourdrinoy (Familie de). — *La Bonaventure, L'Epau* (de Lisle), *La Rondellière, La Haie aux Chats*, XIX^e s. — Armes : *Echiqueté d'argent et d'azur*. — (Trémault).

Sacquespée (Familie de). — Voir *Mée de Sacquespée*

Saheudière (La), f., c^e de Baillou. — *La Saheudière*, XVI^e s. — Elle faisait partie du domaine de Baillou en 1529. — En 1663 ce lieu est à Jacques de Coutance, seigneur du Buisson et de la Saheudière — (Arch. Nat., P 701, n^o 1 [1529] — Reg. de Baillou, 10 févr. 1663).

Saillant (Familie du). — Voir *Lasteyrie du Saillant*.

Saillardière (La), éc., c^e de St-Martin des Bois.

Sailleanus. — Voir *Salagnus*.

Saineton (Familie). — *Poirier* (de St-Ouen), *La Musse* (de Rahart), XVII^e s.

Sainctray (Familie). Voir *Saintré*.

St-Agil, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 7 kil. nord de ce chef-lieu, et à 35 kil. nord de Vendôme. — *Sanctus Agilus in Belsa*, 1135 (Cart. de Tiron). — *St-Agy*, XVII^e s. (Chartrier de St-Agil).

Cette commune est bornée au Nord par celles d'Oigny et d'Arville ; à l'Est par celles de la Fontenelle et Boursay ; au Sud par Boursay et Choue ; à l'Ouest par Souday. — Elle est arrosée à l'Est par le petit ruisseau de Pontrond qui prend sa source sur son territoire et va se jeter dans la Grenne après avoir séparé la commune de St-Agil de celle de Boursay sur un parcours de 2 kil. — Elle est traversée par la route départementale de Brou à St-Calais par Mondoubleau, laquelle route entre Mondoubleau et St-Agil aurait été construite à frais communs en 1789, par M. Angran d'Alleray, seigneur de St-Agil et M. d'Estourmel, commandeur d'Arville. — (Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 323). Sa station la plus proche est Boursay (4 kil) sur la ligne de Paris-Bordeaux par Chartres, Saumur Niort et Saintes (Etat).

Lieux habités : Le bourg, qui compte 63 maisons et 235 hab. — La Galoudrie, 38 hab. — Les Coulonges, 40 hab. — Villebautru, 24 hab. — Les Foucaudières, 26 hab. — Les Beauvais, 22 hab. — La Blinière, 21 hab. — La Berthelinière, 20 hab. — La Cirotière, 21 hab. — Les Bois, 25 hab. — La Fosse du Bois. — Les Poulaillères. — Le Bois-Blanc. — La Fougère. — La Saisonnière. — Les Charbons. — La Couvardière. — Les Tézons. — Les Troncs. — Le Chat-Blanc. — Les Haies. — Le Chêne-Bouchet. — La Vallée. — Le Brulage. — L'Étang. — Les Etrangle-Truyes. — La Bergerie. — La Marie. — La Championnière. — La Simonetterie. — La Guérinière. — La Balue.

Lieux-dits. — Les Rues-Creuses, les Panards, la Bènière, le Champ-Fauchet, le Champ-Guiller, le Champ-St-Fiacre, *Superficie* : 1561 hectares, dont 150 en bois et 87 en prairies. — Altitude, environ 200 m. — Poste de Mondoubleau, Perception de Souday. — Résidence d'un notaire. — Assemblée le dernier dimanche d'Août.

Population. — 60 paroissiens au XIII^e siècle. — 495 communians en 1670. — 161 feux en 1708. — 163 en 1731. — 390 communians vers 1760. — 619 habitants en 1806. — 673 en 1824. — 671 en 1831. — 665 en 1836. — 680 en 1841. — 645 en 1846. — 675 en 1851. — 705 en 1856. — 675 en 1861. — 665 en 1866. — 642 en 1872. — 613 en 1876. — 600 en 1881. — 598 en 1886. — 566 en 1891. — 618 en 1896. — 646 en 1901. — 628 en 1906. — 623 en 1911.

Registres paroissiaux commençant en 1598 ; noms principaux qu'on y rencontre : — Denyau, Belleriant, Geslain, d'Amilly, de Vendômois, de Maires, Beaugendre, de Langan, de Courtarvel, du Portail, Olivier (notaire), Chevalier (notaire), des Pierres, de la Motte, Gannery, du Bois-du-Houx, Artur, la Vove, du Plessis, de Cauvigny, Jourdain des Fossés, Le Texier d'Hautefeuille, Angran, etc.

Curés. — Matheus, presbyter de Sancto-Agilo, vers 1190. — Pierre Fougeul, 1470. — Jacques Fardeau, 1501. — Jean Vallée, 1527. — Arceau Nyot, 1543. — Jacques Ganery, 1595. — Pierre Ganery, 1612. — Jacques Beaugendre, chapelain de la chapelle St-Jacques en l'hospice des Quinze-Vingts à Paris, 1638. — Jean Besnard, révoqué en 1651 à cause de sa conduite scandaleuse et criminelle. — René Charlot, maître ès-arts en l'Université de Paris, 1611 ; il testa le 16 avril 1673. — Michel Brossard, 1683. — Guy Brossard, frère du précédent, chapelain de St^e-Mar-

guerite d'Auvours, 1686, mort en 1697. — René Courtin, 1697. — Pierre Courtin, 1719. — Noël Lebreton, vers 1700. — Louis-François Vaudecranne, 1732. — Michel-Nicolas Guérin de Villiers, 1751, décédé en 1784. — Eloi-Marie-Marin Georget 1784. (Il redevint curé en 1803 à St-Agil après avoir émigré). — Buat, 1792. — Eloi-Marie-Marin Georget, derechef, 1803. — Fouqueret, 1813. — Favray, 1840. Il fêta son cinquantenaire en 1890. — Derouet, 1897. — Rivalain, 1898. — Vauxion, 1911.

Maires. — Basile Fusil, 1790. — Louis Trécul-Lhermite, 1816. — Eugène Pétard, 1848. — N. de Renusson, 1864. — C^{te} de St-Maixent, 1875. — Abel Ragot, 1893. — Ernest Baudouin, 1912.

Notaires. — Guillaume Hauldry, 1513. — N. Peschard, 1587. — Jacques Rousseau, 1599. — N. Ollivier, 1611. — Noël Tremblin, 1629. — Augustin Chevallier, 1636. — Courtin, 1659. — Charles Rointru, 1636. — Jacques Leroy, 1666. — N. Leroy, 1696. — N. Leroy (2^e), 1737. — Boudet, 1775. — Boucher, 1809. — Rondeau, 1825. — Pétard, 1829. — Baudouin, 1860. — Abel Ragot, 1889. — Perret, 1911.

On trouve à St-Agil au XVI^e siècle, Julien Talligot, vicaire et maître d'école, 1594. (Abbé Blanchard).

Agil (Agilus), appelé aussi *Aile*, patron de cette paroisse, vivait au VII^e siècle. Il était fils d'un grand officier de la Cour de Childébert II, roi d'Austrasie et de Bourgogne. Il entra fort jeune encore au Monastère de Luxeuil en Bourgogne, que gouvernait alors saint Colomban, que gouvernait alors saint Colomban. Il eut pour maître encore saint Eustase, successeur de Colomban. — Il fut l'apôtre des contrées situées au delà des Vosges et du Jura, vers la Bavière. Il devint ensuite le premier abbé du monastère de Rebaix, monastère nouvellement bâti par st Ouen, au diocèse de Meaux ; là il fut le maître de saint Philibert, premier abbé de Jumièges. Il y vécut dans l'exercice de la plus grande piété. Il mourut âgé de 67 ans, le 30 août 650. On le fête le 31 août. Son couvent de Rebaix est aujourd'hui détruit, mais le saint est toujours en grande vénération au diocèse de Meaux sous le nom de saint Aile.

Saint Fiacre, second patron de cette église vivait lui-même aussi au VII^e siècle. Il était fils aîné du roi d'Ecosse, Eugène IV. Il refusa la couronne à la mort de son père et préféra la vie religieuse. Il fonda une *cella* ou ermitage au diocèse de Meaux, s'occupant de travaux de jardinage et d'œuvres de piété et de charité. Il mourut vers l'an 670. On le fête le 30

août. Il a été pris pour patron par les jardiniers. La dévotion à ce saint est toujours grande au diocèse de Meaux.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Agil était du doyenné de Mondoubleau, du bailliage de Mondoubleau et de l'élection de Château-du-Loir jusqu'en 1730, puis de celle de Vendôme. Sa seigneurie et sa justice relevaient féodalement de Mondoubleau. L'Abbesse de St-Avit de Châteaudun présentait à la cure qui était dite d'un revenu de 1000 livres au XVII^e s.

L'église de St-Agil et de St-Fiacre est du XII^e s. (classée). Une chapelle latérale lui a été ajoutée en 1547 et est couverte d'une voûte de pierre.

Cette église possède une jolie crèche de la Renaissance et un vitrail du XVI^e s., classés, et un reste de litre intérieure.

Le clocher est moderne, construit en 1886 dans le style roman et d'un bel effet. Il est situé en avant du portail et sur le porche de l'église.

Au-dessus du banc seigneurial de cette église se trouve une plaque de marbre où se lit l'épithaphe touchante mais un peu profane de Geneviève de Verthamon d'Ambloy, femme de François Angran d'Alleray, dont la famille possédait le château de St-Agil, et qui avait suivi dans la tombe ses deux jeunes enfants. — En voici l'inscription :

« *Vocant ad ethera — Duo precursores filioli — Aspice florem agrorum, quomodo — Crevit, statimque in cibus versa — Est Catharina-Genovefa de Verthamon — d'Ambloy. Obiit anno millesimo — septentesimo quadragesimo — Die decima septima mensis novembris, — Minor annis viginti duobus uno mense — Et filii obierunt alter anniculus — Alter qua die vixit fuit. — Hoc posuit luctuosæ orbitatis — Insignia moerissimus, et pater — Et conjux Dionisius-Franciscus — Angran d'Alleray, in superma — Curia senator. Requiescat in pace !* Et dont voici la traduction : Ils appellent là-haut, ses deux jeunes fils enlevés avant elle. — Voyez cette fleur des champs comme elle croît et déjà se flétrit. — Ainsi advint de Catherine-Geneviève de Verthamon d'Ambloy. Elle décéda l'an mil sept cent quarante, le dix-sept de novembre, âgée de vingt-deux ans moins un mois. Et ses fils disparurent, l'un comptant un an à peine, et l'autre mort en naissant. — Telles sont les choses que fit graver ici tout en larmes le père et l'époux désolé, Denis-François Angran d'Alleray, conseiller à la Cour suprême. — Qu'elle repose en paix !

La cloche de cette église de St-Agil est de l'année 1861, avec cette inscription : *J'ai été bénite par Mgr Louis-Théophile*

Pallu Duparc, évêque de Blois, et nommée Marie-Valentine par M. Paul-Théobald de Tailfumyr de St-Maixent et par dame Marie-Valentine de Beaucorps, épouse de M. Claude-Ferdinand de St-Maixent, en présence de M. Favray, curé de St-Agil.

Cette cloche en remplaçait une autre qui portait cette inscription : « L'an 1837, j'ai été bénite par M. l'abbé de la Motte, chanoine dignitaire de St-Denis, vicaire général de Tulle et de Blois. J'ai été nommée Sophie-Marie par M. François-Hyacinthe Bézard et par dame Sophie-Armandine de Boisdennemets, épouse de M. Léon de Taillefumyr de St-Maixent, en présence de M. Urbain Fouqueret, curé. — Trécul-Lhermite, maire. — M. Pétard, adjoint et notaire à St-Agil. »

S'il faut en croire l'abbé Brès, curé de Souday, et ses notes manuscrites, la paroisse de St-Agil aurait été fondée par les seigneurs du lieu en l'an 809. Il prétend que la preuve s'en rencontre dans les anciens titres de l'abbaye de St-Avit, et il ajoute qu'elle aurait été formée d'une portion de territoire prise à la paroisse St-Pierre de Souday. La chose est évidemment fort possible, mais le cartulaire manuscrit de l'abbaye de St-Avit conservé aujourd'hui dans la Bibliothèque de Châteaudun ne parle aucunement de cette fondation.

La seigneurie de St-Agil relevait de Mondoubleau à foy et hommage simple et un mois de garde au château de Mondoubleau ainsi qu'il résulte des aveux du XV^e siècle rendus à Mondoubleau par les seigneurs de ce fief, et en outre « quatre charrois chaque quinzaine du mois, à la baronnie de Mondoubleau. » — Au XVII^e siècle les seigneurs de St-Agil s'acquittaient de ces corvées spéciales moyennant 60 livres par an.

Les seigneurs étaient fondateurs de l'église du lieu avec droit de sépulture dans le chœur « tombe, banc et accouoir, armes et armoiries, ceintures funèbres (littres) tant au dedans qu'au dehors de l'église. »

Le château de St-Agil est dans une enceinte carrée de douves d'environ 40 mètres de côté et d'une largeur de 15 mètres environ. On y trouve, paraît-il, les traces d'une construction primitive datant du XIII^e siècle. La masse des bâtiments est du XV^e siècle, mais privée au XVIII^e s. de ses fenêtres à meneaux, remplacées par d'autres plus modernes. La partie la plus remarquable est le donjon-portail flanqué de deux gracieuses tourelles brique et pierre à appareil réticulé. Ce portail a été reproduit maintes et maintes fois. Il est d'un charmant effet et fait

honneur à son constructeur qui, paraît-il, fut Antoine de la Vove, chanoine de Chartres, frère et oncle du possesseur (1510 à 1529).

Au XIX^e siècle, la famille de St-Maixent a augmenté l'aile de l'Ouest par une construction dans le style de la Renaissance d'un assez heureux effet.

Seigneurs de St-Agil. — Le premier seigneur de St-Agil qui soit connu par les chartes, Mathieu, vivait dans la première moitié du XI^e s., et non au XII^e, ainsi que l'indique le *Bulletin Dunois* (t. IX, p. 172).

Il fit don de l'église de St-Agil aux religieuses de St-Avit de Châteaudun. Parmi les témoins de cette donation se trouvent Hugues de Mondoubleau, archidiaque de Vendôme, avec Odon, son frère, et Mathieu de Montoire, qui vivaient tous deux dans la première moitié du XI^e s. Ce Geoffroy, vicomte de Châteaudun, qui est aussi témoin et consentant à l'acte, est Geoffroy II (1003 à 1038) et non Geoffroy III qui vivait 100 ans plus tard. Le comte Martel (Geoffroy-Martel) approuve aussi cet acte. Nous pensons que ce don peut avoir eu lieu vers 1035, époque de la fondation de la Trinité de Vendôme. Mais la charte qui le constate est obscure et peut avoir été établie après coup. On n'en a du reste qu'une traduction informelle (Chartes vendômoises, 81).

On a ainsi comme seigneurs de St-Agil :

I. — Gripon, vers l'an 1000.

II. — Hugues, vers 1020.

III. — Mathieu, fils de Hugues, fils de Gripon, vers 1035. Il a pour fils Gripon, Mathieu et Burchard. Il fonde le prieuré de St-Agil.

IV. — Gripon, vers 1050.

V. — Mathieu, fils de Gripon, témoin dans les chartes de la Trinité, en 1084, 1085, 1086.

VI. — Radulfus, fils de Mathieu, fils lui-même de Gripon. Il a pour sœur N. qui est femme de Archambaud, prévôt de Vendôme en 1100. — (Pour les trois qui précèdent, il y a doute sur leur identité comme Sgrs de St-Agil [Trin. 319, 325, 328, 386]).

VII. — Rahier de St-Agil (1176). Il est témoin du don fait aux moniales de St-Avit, de la terre d'Aigrefin. (Chartes vend. 103).

VIII. — Hugues de St-Agil, 2^e du nom, neveu ou petit-fils du précédent. Il fait des concessions aux religieuses. Il a pour frère Philippe et pour oncle Hugues. Il vit vers 1180. Il est aussi témoin du don du bois de Vendôme, entre Chauvigny

et Romilly, fait par le vicomte de Châteaudun, à Marmoutier.

IX. — Hugues III. Il se rencontre en 1221, 1225, 1247 et 1255. Il possédait sur la paroisse St-Martin de Vendôme un fief dont la dime appartenait à Jean de Lespine qui la vendit en 1255 aux chanoines de St-Georges de Vendôme. Hugues de St-Agil avait pour femme Anor et pour enfants les suivants : 1°) Philippe qui suit ; 2°) Clémence de St-Agil qui suivra après son frère Philippe ; 3°) Jeanne ; 4°) Marguerite.

X. — Philippe de St-Agil, fils de Hugues III. On ne sait de lui qu'une chose, c'est que, en 1280, il fut excommunié par le Pape Nicolas III pour avoir causé des déprédations au prieuré de St-Agil.

XI. — Clémence de St-Agil, sœur du précédent dont elle paraît hériter. Elle avait épousé Hugues, Sgr de Souday, avec qui elle paraît en 1247 dans une charte de l'abbaye de St-Avit. Elle paraît avoir pour fils le suivant :

XII. — Jean, dit Le Gallois ou Le Galais, Sgr de Glatigny et de Fontaine-Milon, puis de Souday et de St-Agil. Il dilapida son bien et meurt en 1314, âgé seulement de 40 ans (?), laissant deux fils de sa femme Jeanne de Noisy. (Voir Souday). L'un, Hugues, devint seigneur de Souday et de St-Agil, et l'autre, appelé Tribouillard, fut seigneur de Glatigny et de Boisvinet.

XIII. — Hugues Le Gallais, seigneur de Souday et de St-Agil, époux vers 1325 de Marie d'Illiers, qui mourut en 1350 et dont il eut un fils mort à l'âge de 18 ans. Par erreur, P. Moulard, dans sa notice sur Souday, attribue à cette Marie d'Illiers la seigneurie de St-Agil comme bien patrimonial. Hugues Le Gallais mourut vers 1370, laissant d'une seconde femme appelée Isabeau, les enfants suivants : — 1°) Jean, qui suit ; 2°) Pérotte Le Gallais, dont les enfants suivront après leur oncle ; 3°) Jeanne, épouse de Jean Barberot qui mourut en 1388 et elle vers 1406.

XIV. — Jean Le Gallais, 2° du nom, seigneur de Souday et de St-Agil, à la mort de son père en 1370. Il rendit aveu au baron de Mondoubleau pour sa terre de St-Agil en 1405, son habbergement alors en ruine et son domaine alors composé des métairies suivantes : La métairie des Rouaudières, psse de Boursay ; celle de Pardouesse ou Psdanesse, même paroisse ; celle de l'Étang à St-Agil ; celle d'Etrangle-Truye ; autre métairie du même nom ; la terre de Villenoble avec ses deux métairies, étang et garenne à conins ; autre métairie à la Rouaudière.

Plusieurs terres étaient par lui garan-

ties en paraige : celles de Pérotte, sa sœur aînée, veuve de Jean de Laleu, écuyer, pour la métairie de la Soysonnière en St-Agil et la borde de la Petite Lande ; et encore celles de Guillaume de St-Martin, pour la borde du Souchay, les métairies de la Cirotière, de la Foucaudière et de la Bégauillère. — (Sur cet aveu, l'énumération des vassaux de St-Agil est illisible en partie pour cause de déchirure et d'humidité. On la trouvera dans l'aveu subséquent de 1469).

Ce Jean Le Gallais, qui vécut jusqu'en 1430, n'eut pas d'enfants, et laissa pour héritières ses nièces, filles de sa sœur Pérotte Le Gallais, à qui il avait fait épouser Jean de Laleu, écuyer, Sgr du dit lieu, qui dut mourir vers 1390, lui laissant deux filles mises sous la tutelle de leur oncle, et qui sont les suivantes : 1°) Jeanne de Laleu, qui épousa en 1408 Jean de St-Berthevin, seigneur de Sougé le Ganelon, et qui fut dame de Souday ; 2°) Agnès, qui suit :

XV. — Agnès de Laleu, dame de Villiers et de St-Agil, épousa Robert de la Vove, Sgr de la Vove près Corbon, au pays du Perche ; elle en eut trois fils : Odard, Michel et Robert de la Vove. Elle vivait encore en 1465.

XVI. — Odard ou Oudard de la Vove, écuyer d'écurie du roi, seigneur de St-Agil après sa mère Agnès. Il fit le 5 septembre 1461, en qualité de chargé de la procuration de sa mère, un accord avec son cousin Jean de St-Berthevin au sujet d'un nouveau partage de la succession de Jean Le Gallais ; partage par lequel Agnès de Laleu fut confirmée dans la seigneurie de St-Agil, et les enfants de Jeanne Vassé, c'est-à-dire les St-Berthevin, dans celles de Souday et de Villenoble à Boursay.

C'est à Odard de la Vove qu'on doit l'aveu de 1469 porté au baron de Mondoubleau pour St-Agil dont l'habbergement était toujours en ruine.

Cet aveu fait connaître les vassaux de St-Agil tenant de ce fief leurs terres à foy et hommage.

Les religieuses de St-Avit de Châteaudun, pour un fétage ; (le prieuré).

Le curé de St-Agil, pour ses appartenances de la cure ;

Frère Jean Guillepin, curé de Choue, pour ce qu'il tient en garde et ressort ;

Guillaume Malherbe, pour le fief de la Guicherie ;

Guillaume de la Berruyère, pour la Tuffairie et le Petit-Coulonges ;

Les héritiers feu Jean Peschard, pour la Cirotière, la métairie Cochin, la Morandière, la Petite Berruyère, Romeau, la Rousse, la Messetière, la Houtonnière, la Mone-

tière, le Petit Romeau, la Bouetterie, la Tiercelinière, la Borde du Chesne, la métairie de la Berruyère ;

Jeanne, veuve de feu Jean Saulaye, pour la métairie des Hayes et St-Agil ;

Les héritiers Jean Pétoys, bourgeois de Vendôme, pour autre métairie des Hayes, les Poulaillères et la Poulerie ;

Gervais de Hallays à cause de sa femme Marie de Bailou, pour la Godardière, le Boulay et la Galouderie ;

Denis Hamart et Guillaume des Moulins, pour la Bergerie ;

Guillaume Sentanbien, pour la Rouaudière ;

Les héritiers feu Perrot Gastelier, pour autre Boulay et pour la Boutinière en la paroisse de Boursay ;

Messire Miles d'Illiers, évêque de Chartres, pour son moulin de Connebert et sa borde de la Creuse ;

Le même, pour sa métairie de la Boutinière ;

Guillaume Malherbe, pour le Petit Romeau ;

Edelina, veuve feu Rogelin Ogier, pour la Petite Monasterie ;

Robin de Prulay, pour certaines terres près St-Agil ;

A cette liste il faut ajouter celle des hommages non rendus par défaut d'hommages : La métairie de Villebautru, celle des Pierres, celle des Brosses en Choue, tenues autrefois par Jean de la Bégonne (ou la Bécanne) ; la Vaumoisière, au même ; le Tézon en St-Agil, au même ; la Hardengerie (St-Agil) ; la Foucaudière, jadis à Geoffroy Le Gentil ; les héritiers feu Charles de la Tour, écuyer, sieur de Glatigny, pour le métairie des Beauvais ; les héritiers Leprince, pour Pierre-Blanche.

La plupart de ces métairies hommées relevaient en outre censivement de St-Agil. Dans le censif on rencontre Estrivet, la Sézonnière, les Petites Landes, etc. — (Extrait des Arch. Nat., P 700, n° 87).

C'est à cet Oudard de la Vove qu'on attribue la reconstruction du château de St-Agil pour la partie faisant l'angle Sud-Ouest, aujourd'hui modernisée, sur la façade, et dont les fenêtres ont été refaites sans meneaux. — Il avait épousé Alix de Tucé dont il eut cinq enfants : 1°) Jean, qui suit ; 2°) Louis de la Vove, qui fut seigneur de la Pierre ; 3°) Antoine de la Vove, chanoine de Chartres et archidiacre de Dunois avant 1529 ; 4°) Jean (2°) de la Vove, aussi chanoine de Chartres et archidiacre de Dunois après son frère Antoine ; il vendit en 1529, à son neveu Antoine, seigneur de St-Agil, tous ses droits sur la succession de son frère Antoine, moyennant 1200 écus d'or-soleil ; 5°) Jeanne de la Vove, qui fut la première femme de Claude de Coutance, seigneur de Baillou.

XVII. — Jean de la Vove, seigneur de la Vove, de St-Agil et de la Menaye. Il est déjà seigneur de St-Agil en 1479 et rend aveu à François de Bourbon en

1484. Il afferma à son frère Antoine, archidiacre de Dunois, sa terre, seigneurie et appartenances de St-Agil, à la charge, entre autres, de 70 livres de rente. Ce prix de ferme était réduit à la somme de 50 livres par acte du 5 janvier 1521 et ledit Antoine de la Vove devait en jouir sa vie durant « en faveur et compensation des édifices que icelluy maistre Antoine de la Vove a faiz au dit lieu de St-Agil et qu'il espère y faire au temps advenir en plus largement qu'il n'estait tenu par la dite baillée. »

C'est à cet Antoine l'archidiacre que l'on doit tout au moins le commencement des travaux de la construction du donjon. Cet archidiacre, d'après l'abbé Blanchard (Perche et Percherons, St-Agil, p. 384), serait mort pieusement, peu après ce bail du 3 janvier 1521. Mais les travaux furent continués par son neveu et homonyme, Antoine de la Vove.

De Roberde de Clinchamps sa femme, Jean de la Vove eut deux enfants : 1°) Antoine, qui suit ; 2°) Madeleine de la Vove, qui vers 1500 épousa Michel Le Roy, sieur de Pannet et de Mambret (?), qui mourut sans enfants.

XVIII. — Antoine de la Vove, seigneur de St-Agil. C'est lui qui acheva la construction du donjon de St-Agil. Il avait épousé le 4 mai 1521 Françoise Auvé, fille de François Auvé, seigneur de Feuillet, Vaujours et la Ventrouse. Elle épousa en secondes noces Greffin Affagard, chev., seigneur de Courteilles. Le portrait d'Antoine de la Vove se trouve gravé sur pierre au-dessus de la porte intérieure du donjon de St-Agil (et non sur la lucarne au midi ainsi que le dit par erreur l'abbé Blanchard). Il mourut en octobre 1532 laissant pour enfants : 1°) Françoise de la Vove, qui épousa en premières noces, en 1538, François d'Illiers, seigneur des Radrets, la Berruère, Bordueil, le Tertre de Lignières, etc., qui fut tué à la bataille d'Adingthorpe en Écosse en 1548 ; et en secondes noces François de Coutance, Sgr de la Fredonnière ; 2°) Louis de la Vove, qui suit ; 3°) Louise de la Vove, qui épousa Christophe de Trouseauville, seigneur de St-Christophe ; 4°) Marie de la Vove, qui épousa Olivier de Pouaillay, sieur de Loupvigny.

XIX. — Louis de la Vove, né en 1526, unique fils et second enfant des précédents. Il était encore en 1545 sous la curatelle de son beau-frère, François d'Illiers, lequel provoqua une enquête pour constater par témoins sa majorité. Il fut constaté qu'il n'avait encore que 19 ans, et fut déclaré majeur le 15 nov. 1547. C'est lui qui fit le partage entre

ses sœurs et lui en 1553. D'une femme qui nous est inconnue, il eut pour fille unique la suivante :

XX. — Marie de la Vove, fille du précédent. Elle épouse en 1571 René de Langan de Boisfévrier, seigneur de Boisfévrier en Bretagne, baron de Lascoux, Montgiroult, puis de la Vove, St-Agil et St-Vandrille. Il était fils de Tristan de Langan, baron de Boisfévrier, panetier de la reine, capitaine de la ville de Rennes, puis lieutenant de roi en Vendômois, mort le 10 mai 1569, et de Jeanne de la Ferrière, dame de Pascoux. Il reçut avec le 25 mars 1573 de Jeanne Hurault, veuve de Louis de Vendômois, seigneur d'Alleray pour terres relevant de St-Agil. — C'est au temps où René de Langan était seigneur de St-Agil que le château de St-Agil, vers 1580, fut pillé par les protestants, et encore en 1595, époque où il fut de nouveau saccagé par des gens de guerre.

René de Langan mourut avant 1619, époque où Marie de la Vove est dite sa veuve et elle-même mourut avant 1640. Ils avaient eu au moins les quatre enfants suivants : 1°) Pierre de Langan, qui épousa Sainte Lefèvre et eut lui-même pour enfants : a) César, qui suit ; b) Alexandre de Langan et c) Marguerite de Langan, épouse de Jacques de Courtarvel dont la fille Catherine-Marguerite suivra après Guillemette ; 2°) Guillemette de Langan, qui suivra après César ; 3°) René de Langan, qui épousa en premières noces René de Rochefort et en secondes noces, par contrat du 20 août 1624, Louis de Chérite, sieur de la Verderye, veuf de Marie de Jallesme ; 4°) Françoise de Langan, épouse de Josias Pousset, sieur de la Guimpellerie en Ruillé.

A la mort de Marie de la Vove, la propriété de St-Agil resta quelque temps indivise sous l'administration de son petit-fils le suivant :

XXI. — César de Langan, fils de Pierre et de Sainte Lefèvre. Il est positivement dit seigneur de St-Agil en 1642 et qualifié, comme parrain à Boursay, ainsi qu'il suit : César de Langan, chevalier des ordres du roi, baron de Boisfévrier, la Vove, Péroy, Montgirou et St-Agil. En 1643 il fait acte de seigneur-proprétaire du lieu en vendant pour 80 mille livres (?) la coupe de tous les bois de St-Agil ; mais il est probable que cet acte fut annulé. — On ne sait en vertu de quel titre il fut obligé de laisser la propriété de St-Agil à sa sœur la suivante :

XXII. — Guillemette de Langan, fille et deuxième enfant de Marie de la Vove. Elle avait épousé, par contrat du 25 juillet

1624, Charles du Plessis, seigneur de Périgny, Hautefeuille et Malicorne. Celui-ci fait acte de seigneur de St-Agil le 16 novembre 1645 en vendant une coupe de bois. Elle obtint sa séparation de biens d'avec cet époux dont la terre de Périgny avait été saisie entre ses mains dès 1637, et administra elle-même sa terre de St-Agil, de même aussi que le château de Périgny, qui lui avait été attribué en représentation de ses apports dilapidés.

On la voit le 24 janvier 1647 donner à bail la Cirotière et en 1648 louer à des particuliers la chasse de la terre de St-Agil. Elle mourut en cette même année 1648.

A sa mort de nombreuses compétitions surgirent entre ses héritiers parmi lesquels son neveu, César de Langan, fait acte d'administrateur de St-Agil comme héritier (en partie) de sa tante Guillemette ; entre autres le 29 juillet 1649 où il procède à un règlement de comptes au sujet de la métairie des Ventes. Après procès engagés contre ledit César et son frère Alexandre, procès qui se terminent par des arrêts du parlement en date du 18 juillet et du 25 octobre 1653, César de Langan et Alexandre de Langan, durent livrer St-Agil à la suivante.

XXIII. — Marguerite-Catherine de Courtarvel, fille mineure de Jacques de Courtarvel, seigneur de St-Rémy, lieutenant des chasses du duc d'Orléans et de feu Marguerite de Langan, laquelle Marguerite de Langan était elle-même fille de Pierre de Langan et de Sainte Lefèvre. Jacques de Courtarvel son père se remaria en 1665 avec Françoise Le Prévost, veuve alors de Laurent de la Baume-Leblanc et mère de Mlle de la Vallière.

Marguerite-Catherine de Courtarvel, par contrat du 26 avril 1665, épousait Germain Le Têxier, comte de Hautefeuille, chevalier des ordres du roi, baron de Malicorne, seigneur de St-Martin sur Ouanne, du Grand-Hervillers, Gondreville et la Francheville.

Elle était veuve avant 1695 et mourut le 31 juillet 1719 âgée de 74 ans, laissant St-Agil à son fils le suivant :

XXIV. — Gabriel-Etienne-Louis Texier, marquis de Hautefeuille, né en 1671, lieutenant-général des armées du roi, époux en 1699 de Marie Rouxel de Médavay, dont deux enfants : 1°) Jacques-Etienne-Louis, marquis de Hautefeuille, et 2°) la suivante :

XXV. — Louise-Elisabeth Texier de Hautefeuille, fille du précédent. Elle épousa, par contrat du 7 septembre 1723:

Alexandre Benoit, comte de Mouchy et baron de Vismes, capitaine au régiment de Mouchy-Cavalerie et gouverneur du Ponthieu. Elle lui apporta en dot la terre de St-Agil. — Ils vendirent St-Agil le 19 avril 1726 pour le prix de 60 mille livres au suivant :

XXVI. — Louis-Euverte Angran, conseiller du roi en tous ses conseils, intendant du commerce en France, seigneur d'Alleray et autres lieux, époux de Marie-Elisabeth Dunoyer.

La terre était alors ainsi composée : — 1°) Le château avec 22 arpens de terre ; — 2°) La métairie de l'Etang proche le bourg de St-Agil, contenant 80 arpens ; — 3°) La métairie de la Cirotière, 80 à 90 arpens ; — 4°) La métairie des Ventes, 100 arpens ; — 5°) La métairie des Rouaudières, paroisse de Boursay, 87 arpens ; — 6°) Le moulin de Quincampoix ; — 7°) La petite métairie de Girondeau, paroisse de Souday, 50 à 60 arpens ; — 8°) Le bois, taillis de St-Agil, contenant 95 arpens.

Un registre terrier établi en 1731 fait connaître l'état des vassaux et des fiefs en roture relevant de St-Agil :

1°) Fiefs vassaux relevant à foy et h. simple : — Sur St-Agil : La Marie, la Haie-Fougère, les Etranges-Truies (Etrange-Truies), les Grandes-Coulonges, la Cirotière, Villebautru, les Foucaudières ; — Sur Boursay : Villenoble, la Hardangerie, les Boutinières, Connebert et la Creuse ; — Sur Choue : La Guicherie, les Grandes et Petites Berruères, la Vonsière, Fortaluche, les Brosses, les Virboulins.

2°) Terres relevant à cens : — Sur St-Agil : Les Beauvais, la Berthelinière, la Couvardière, les Cirotières, les Saisonnières, le Souchay, Tézou, le Bourg-neuf, les Petites Coulonges, la Bergerie, l'Aître-Rond, la Besnerie, la Cassereau, la Vallée ; — Sur Choue : Les Vaultons, les Romeaux, la Boutrie, Etrivet, la Hérissonnière ; — Sur Boursay : La Billetière ou Petite Rouaudière, la Barouderie, les Bordes, la Hémonnière ; — Sur Souday : Grimouard, Curin, Briolas, Rougemont, Laudinière, les Noux, la Baudonnière, l'Aître-Potin, la Fondue, l'Epinay.

Tous ces fiefs ne relevaient pas primitivement de St-Agil même. Une bonne partie provenait des fiefs annexés au cours des siècles comme Vaultons, Briolas, Girondeau, Grimouard, etc. — Depuis cette époque, Alleray a été annexé à St-Agil et ces deux terres n'ont plus été séparées, mais le château d'Alleray fut abandonné pour celui de St-Agil.

Le nouveau seigneur de St-Agil était né le 10 janvier 1678 fils de Louis An-

gran, conseiller au parlement de Metz. Il était époux de Marie-Elisabeth Dunoyer. Il construisit la basse-cour et les remises de St-Agil et reconstruisit le pont en pierre. C'est lui encore qui planta le parc à la Française, d'après les dessins de Hardouin, architecte et contrôleur de la maison du roi. — Il mourut en 1734, et sa femme, encore vivante en 1753 avait la jouissance de St-Agil avec moitié de la propriété.

Ils laissaient au moins deux enfants : 1°) Louis-Alexandre, qui suit ; 2°) Denis-François, né en 1715, mort sur l'échafaud en 1794 (voir sa notice). Il avait épousé Catherine-Geneviève de Verthamon dont la plaque mortuaire est dans l'église de St-Agil et reproduite ci-dessus.

XXVII. — Louis-Alexandre Angran d'Alleray, né le 29 mai 1713. La cloche de Boursay, dont il est parrain en 1768, le qualifie ainsi : Chevalier, seigneur-patron de Vaultgirard, seigneur de Choue, Alleray et St-Agil, président au parlement. Il resta célibataire, et mourut en 1801, après avoir vendu St-Agil en l'an II de la République, soit en 1794, probablement après la mort de son frère, au suivant :

XXVIII. — N. Gibert, d'abord notaire à Paris, puis en 1820 receveur général des impositions à Beauvais, dont la fille, N. Gibert, porta la terre de St-Agil en dot au suivant :

XXIX. — N. Sellière, ancien fournisseur des armées, qui vendit St-Agil en 1818 aux suivants :

XXX. — Auguste et Léon de Tailfumyr, comte et vicomte de St-Maixent, fils de feu Gabriel-André-Nicolas-Alexandre-Honorat de Tailfumyr de St-Maixent, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, et de Marie-Charlotte-Renée du Moulinet d'Hardemare.

Léon de Tailfumyr de St-Maixent, ancien garde du corps du roi, épousait en 1819, alors âgé de 28 ans, Sophie-Armandine Daniel de Boisdénemetz, âgée de 21 ans. — De ce mariage naquirent trois fils : 1°) Claude-Léon-Ferdinand, qui suit ; 2°) Paul-Théodore de Tailfumyr, vicomte de St-Maixent, officier de cavalerie, né en 1822, qui épousa en 1861, Aline-Eugénie-Adèle d'Eyssautier et mourut en 1895 ; 3°) Georges-Albert, né en 1835, mort en 1893, membre de la Compagnie de Jésus.

XXXI. — Claude-Léon-Ferdinand de Tailfumyr, Cte de St-Maixent, né en 1820, officier de cavalerie, mort en 1893, époux en 1851 de Marie-Valentine de Beaucois de la Bastière, dont deux enfants : 1°) Marie de T. de St-M., marquise de Lussac,

qui suit ; — 2^o) René de Tailfumyr de St-Maixent, de la compagnie de Jésus.

XXXII. — Marie de Tailfumyr de St-Maixent, épouse de Antoine de Lignaud, marquis de Lussac. C'est elle qui possède aujourd'hui St-Agil (1910).

Il existe, au chartier de St-Agil un registre terrier datant de la fin de l'ancien Régime et qui donne la composition des terres et seigneuries d'Alleray et St-Agil réunies, avec plan y annexé. A cette époque le domaine propre de St-Agil se composait de 890 arpens ; celui d'Alleray de 779 arpents et demi, soit un domaine d'environ 1670 arpens soit environ 2420 hectares. (L'arpent de Mondoubleau était de 69 ares). Les terres relevant de ces deux seigneuries répandues sur les paroisses de Choue, St-Agil, Boursay, Arville et Souday portaient sur 6231 arpens. En sorte que la juridiction du seigneur englobait 7900 arpents et plus (soit 4300 hectares).

Prieuré de St-Agil. — Il fut fondé dans le second quart du XI^e siècle, et non du XII^e siècle, ainsi que le dit par erreur M. Cuissart, dans sa chronologie des vicomtes de Châteaudun (*Bulletin dunois*, t. VII, p. 69), de même que tous les autres qui ont écrit sur la matière.

Plusieurs personnages figurant dans la charte de fondation sont bien du XI^e siècle et non du XII^e. Ce sont : — 1^o Hugues de Mondoubleau, archidiacre de Vendôme (qui est à tort qualifié archidiacre de Mondoubleau, parce que c'était dans son fief que se trouvait cette église). Il était fils aîné de Hugues Doubleau, premier seigneur de Mondoubleau, et devait avoir reçu ce fief de son père encore vivant, en avancement d'hoirie ; — 2^o Odon, que la charte appelle Adon, frère de l'archidiacre ; il devait devenir lui-même seigneur de Mondoubleau vers 1040, au désistement de son frère aîné l'archidiacre. La présence de ces deux personnages figurant dans l'acte suffit pour indiquer cette pièce comme étant du premier quart du XI^e siècle ; — 3^o Geoffroy de Châteaudun, vicomte du dit lieu. Les auteurs ont pensé qu'il s'agissait là de Geoffroy III, époux de Hélvise de Mondoubleau ; mais celui-ci n'a pas vécu avec Hugues l'archidiacre et Odon son frère, mais bien 100 ans après. Il s'agit ici, non de Geoffroy III, mais bien de Geoffroy II, qui vivait entre 1003 et 1038 et était par conséquent contemporain de Hugues l'archidiacre et de son frère ; — 4^o enfin, le comte Marcel (qui ne peut être que Geoffroy-Martel). Il intervient dans l'acte pour le sanctionner de son

autorité, preuve nouvelle que cette charte est bien du XI^e siècle. Elle doit dater des environs de 1035 et être contemporaine de l'établissement de la Trinité à Vendôme. On n'a du reste, de cette charte, qu'une traduction en français, insérée au cartulaire manuscrit de St-Avit, appartenant à la Société Dunoise et reproduite par l'abbé Métais, dans les *Chartes vendômoises* (ch. 81).

Cette charte indique donc que Mathieu, fils de Hugues, fils de Gripon, donna aux religieuses de St-Avit de Châteaudun l'église de St-Agil qui lui appartenait, et cela pour le repos de l'âme de son dit père et de son grand-père Gripon. Ce don fait avec l'autorisation de l'évêque de Chartres (non nommé), de Godefroy (Geoffroy), vicomte de Dunois, et sa femme, de Hugues l'archidiacre, par le bienfait duquel il possédait ladite église, et de son frère Adon (Odon), avec ses enfants ; de Hugues de Vallonnes (Vallènes), cousin du donateur, et de Jean, fils de Lancelin. Le comte Marcel (Geoffroy Martel) approuvait la donation qui était ratifiée par les fils du donateur, Gripon, Mathieu et Burchard. — On y rencontre, comme témoins, différents personnages, entre autres Mathieu de Montdoré (Montoire) et Yves son frère et plusieurs autres.

A cette église et aux dîmes, offrandes, oblations, sépultures et autres revenus qui lui étaient affectés, le bienfaiteur ajoutait encore une place à côté pour y bâtir une demeure et en plus six arpens de pré et un moulin situé près de l'église de Choue (le moulin de Ruzon).

Ce prieuré de St-Agil avec celui de Boursay, et celui de Romilly comptèrent au nombre des principales possessions des religieuses de St-Avit dans ces contrées. Il relevait en fief à foy et h. du château de St-Agil. Pour cause de cette fondation, l'abbaye de St-Avit de Châteaudun avait droit de présentation à la cure de St-Agil.

Ce prieuré eut encore part aux largesses des seigneurs du lieu et des vicomtes de Châteaudun. Mais il fut pillé au XIII^e siècle par Philippe, seigneur de St-Agil, qui pour cela fut excommunié.

Ce prieuré dura jusqu'en l'année 1670, époque où l'abbesse Catherine d'Illiers le fit réunir à la mense abbatiale de St-Avit pour cause d'insuffisance de revenus de celle-ci. — Depuis cette époque, les abbesses elles-mêmes rendirent aveu aux sires de St-Agil pour leur maison du lieu.

Un aveu de 1675 rendu par l'abbesse Catherine d'Illiers, comme prieure de St-Agil, à Germain Le Texier d'Autefeuille,

seigneur de St-Agil, fait savoir la consistance du prieuré : « C'est assavoir le fief terre et seigneurie dudit prieuré, se consistant en domaine, cens, rentes et subiects : — Premièrement, le manoir dudit prieuré se consistant en deux chambres basses et deux hautes dans lesquelles y a cheminées, grenier dessus, un cellier au bout d'une des chambres basses, une autre petite chambre aussy a costé de l'autre chambre basse, grenier dessus, une autre chambre à feu qui sert de fournil devant les dites chambres cy dessus, deux granges, l'une joignant le pignon des dites chambres à feu et l'autre joignant le cellier, une allée entre deux, quatre estables, un colombier ou cabaret à mettre des pigeons, toits à porcs, cour devant et derrière, jardins, pastils et vergers le tout en un tenant, contenant deux arpens et demi de terre ou environ, joignant partye d'un costé au cimetièrre et presbytère dud. St-Agil, autre partie à François Ligneul, d'autre costé et bout aux fossés, jardins et vergers du chasteau du dit St-Agil, d'autre bout au chemin tendant du dit St-Agil à Boursay. »

Suivait l'énumération du domaine qui comprenait deux maisons dans le bourg, avec des terres autour et encore la ferme appelée la Grande-Métairie, dans le bourg, et la métairie du Chesne-Bouchet avec leurs terres et enfin des cens, rentes, champarts et dîmes ;... un four bancel au bourg et le moulin des Ruzons, etc.

Parmi les tenanciers se trouvait le curé de St-Agil qui tenait son presbytère en garde et ressort du prieuré et à rétribution du service divin.

Le domaine du prieuré de St-Agil fut vendu nationalement en 1791 pour un total de 64.225 livres

Prieures de St-Agil reconnues :

- Agnès, vers 1150 ;
- Adelais, priorissa Sancti Agili, 1168 ;
- Ada de Torel ou Torcel (peut être la même que la précédente), vers 1190 ;
- Catherine Desuray (?), 1459 ;
- Jeanne Lejeune, 1470 ;
- Ambroise Annet, avant 1479 ;
- Catherine d'Illiers, 1^{re} du nom, 1479 ;
- Catherine de Suray, 1505 ;
- Jeanne Olivier, 1506 ;
- Jeanne de Honville, abbesse de St-Avit, prieure commendataire, 1517 ;
- Marie de Sarcé ou Sercey, 1540 ;
- Renée de Sarcé, nièce de la précédente, 1558 ;
- Anne de Corneilles, 1599 ;
- Gilonne Artur ou d'Artus, 1610 ;
- Anne de Montaudon, 1622 ;
- Marie Seigneuret, 1645 ;
- Silvie de Fillans, 1666. (Par décret en

date du 4 février 1670 l'évêque de Chartres réunit le prieuré de St-Agil à la mense abbatiale. Les abbesses de St-Avit devinrent simplement dames du prieuré et non prieures et en firent l'hommage aux seigneurs ;

Catherine d'Illiers, abbesse, 1670, elle meurt en 1718 ;

Marie-Louise de Simiane, 1718, elle meurt en 1726 ;

Bonne-Marie-Anne Binet de Montifray, 1726 ;

Marie-Rose de Maussabrè, 1746 et 1771 ;

Marie-Françoise de Pierre de Fontenailles, 1771 à 1788 ;

M.-J.-L.-M. de St-Gilles, dernière abbesse, 1788.

St-Agil eut à souffrir plusieurs fois au XVII^e siècle, du passage des gens de guerre, notamment en 1638, époque où passèrent deux régiments, celui de Sauvebœuf et celui de Lusignan, qui prirent pour se chauffer les bardeaux des couvertures des maisons.

En 1649, les soldats du régiment royal pillèrent l'église de St-Agil et le presbytère dans la nuit du 29 au 30 novembre, et pareil fait se renouvela quelques années plus tard et pire encore, ce qui motiva l'envoi de procureurs à Châteaubleau, siège de l'Élection, pour demander exonération de la taille.

Il y avait jadis à St-Agil et dans les hameaux alentour un nombre considérable de tisseurs en toile et des fabricants de serge, notamment à Villebautru et Coulonges.

En novembre 1870, la commune eut beaucoup à souffrir de l'invasion prussienne. Il y eut là, le 24 novembre, un combat de francs-tireurs et de gardes nationaux, qui ne laissa pas que de gêner l'ennemi. Le récit en est fait au *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1875, pp. 127 à 137.

Cart. Trinité, 319, 325, 328, 386. — *Chartes Vendômoises*, 102, 116, 123, 127, 193, 210, 223, 357, 374, 401 (d'après le Cart. ms. de St-Avit). — *Cart. dunois de Marm.* 485. — Arch. Nat., P 700, n^{os} 86 à 89 ; P 702, n^o 1 ; P 707, n^o 2 ; PP 50, vol. 102, n^{os} 73 à 76. Arch. L.-et-Cher, E 297 ; G 316 et 924 ; Q, District de Mondoubleau, 72 à 79. — Arch. du Loiret, A 1708. — Arch. Eure-et-Loir, B 555 ; E 821. — Bibl. d'Orléans, Manuscrit 435 bis, fol. 191 et 193, 218 et 222 ; Manuscrit 489, fol. 112, 113, 115, 117. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du dunois*, n^o 263, 519, 539, 820, 904. — *Cart. de Tiron*, t. I, p. 324. — *Bulletin vendômois*, 1865 p. 208 ; 1866 pp. 127 à 137 (Invasion prussienne) ; 1881 p. 105 ; 1891, pp. 141 à 155. — *Revue du Maine*, article Blanchard sur Souday, 1884, 2^e sem., pp. 74 à 83. — *Bulletin dunois*, VII, p. 167 à 184 ; VIII, pp. 85, 86, 174 ; IX, p. 171 à 191 ; X, p. 51.

— *Gallia Christiana*, VIII, col. 1289. — Père Anselme, IV, pp. 144 et suiv. — Registres de Pezou, celui de l'an 1670, couverture parchemin (*Boisfévrier* en 1633). — Registres de Boursay, 1642. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1°) Liasse de Mondoubleau, Terrier de Vaulouzeran ; 2°) Mémoires de Duchemin, I, p. 59 ; II, p. 126 ; 3°) Album Launay, II, pp. 51 et 52. — Collection R. de St-Venant, Titres de famille, Dossier de St-Domingue (Angran 1786). — Beauvais de St-Paul, p. 389. — Passac, p. 72. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s., conservées par M. l'abbé Plat au XIX^e s. — St-Allais, t. II (*Couratuel*) et XIII (*id.*), p. 180. — Romanet et Tournour, *Documents sur la province du Perche*, 2^e fascicule, p. 69. — Eug. Vallée, *Général. de la famille d'Ilhiers*, pp. 8 et 88. — Launay, *Répertoire*, p. 23. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, p. 405. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 331. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons* (St-Agil), pp. 321 à 432. — Abbé Chéramy, Notes manuscrites sur St-Agil, d'après le chartier du lieu. — Terrier et Plan-Terrier de St-Agil, 1731. — *Etat sommaire des notaires de l'arrond^t de Vendôme*, 1861. — Bordas, II, p. 160. — La Chesnaie des Bois, *Généalogie des Courtarvel, Langan, Angran*, etc. — Bibl. de Blois, ms. 123 (chanoine Ditley). — Abbé Chambois, *Saint Agil, abbé de Rebais*, 1891.

St-Agil (Bois de). Ils appartenaient au domaine du château. — En 1726, ils ne se composaient que de 95 arpens et comptaient 221 arpens (de 69 ares) en 1788. — (Chartier de St-Agil).

St-Aignan (Chapelle), à Danzé. — Elle était accolée à l'église, du côté de l'Épître, et appartenait en propre à la Trinité comme ayant été sans doute l'ancienne chapelle priorale du lieu. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 20. — Arch. L.-et-Cher, G 1422).

St-Aignan, lieu-dit, c^e de Sargé. — *La Croix-St-Aignan* (nom moderne). — Ce lieu, situé à 800 m. à l'Est de Sargé et garni d'une croix, est l'emplacement de l'ancienne chapelle et du cimetière St-Aignan. C'est là, selon la tradition, qu'aurait été la primitive église de *Simpliciacus* ou *Serviacus*, qui devint Sargé. Cette église se trouvait proche la Pierre du Breuil qui passe pour avoir été l'objet d'un culte payen. De toute ancienneté, cette chapelle St-Aignan était en la possession des moines de St-Denis. Elle a été démolie en 1860 pour y faire un cimetière, le second du bourg de Sargé. Mais on y enterrait déjà auparavant. — Il semble que ce soit ce lieu qui en 1405 est appelé *Le Vieux St-Cyr*, pourvu d'une chapelle St-Cyr, citée, dans l'acte de donation faite le 5 août de cette année-là par Jacques de Vienne, seigneur de Longwy et de Mondoubleau, au curé de Sargé, des grosses dîmes du lieu. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons* [Sargé], pp. 516 et 517. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bou-

chet, chemise VIII, dossier 10, pièce 3 [1405]).

St-Amador ou Amador, h., c^e de Sougé. — Dans ce hameau se trouve une chapelle souterraine creusée dans le roc, avec galerie circulaire. L'album Launay en donne le plan qui est reproduit avec description, au Compte Rendu des séances du congrès archéol. de Vendôme en 1872. Elle passe pour avoir été un ancien temple payen. Au XVIII^e s., on la trouve encore desservie par le curé de Sougé.

Amador ou Amatour, le saint auquel était dédiée cette chapelle, vivait au premier siècle de l'église. La tradition veut qu'il ait été le même personnage que Zachée, dont il est parlé dans l'Évangile, et qu'on croit l'époux de sainte Véronique, qui essuya la face de Jésus-Christ portant sa croix. Il arriva en France et chercha pour y vivre une solitude âpre qu'il rencontra dans le Quercy, là où s'éleva depuis la petite ville de Roc-Amador.

Il est possible que la chapelle de St-Amador soit la *Chapelle de Jésus* à Sougé, dont parle Duchemin. — Voir *Jésus* (chapelle). — (Bibl. Vendôme, Album Launay, t. III, p. 102. — Compte rendu du Congrès de Vendôme en 1872, p. 436. — Arch. L.-et-Cher, E 116. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 324. — Pouillé du dioc. de Mans du XVIII^e s., fol. 65).

Saint-Amand (Famille de). — *St-Amand*, XII^e et XIII^e s. — *La Touche-Chenard*, XIV^e et XV^e s. — *Pouline*, XV^e s. — *La Fontenelle*, XVI^e s. — Armes : *D'or foliolé de gueules* [les couleurs sont supposées]. — (Sceau au cart. de la Trinité, Ch. 651, et Fresque de St-Jacques-les-Guérets). — Peut-être ces armoiries sont-elles celles de la famille *Turpin*.

Saint-Amand (2^e Famille de). — Voir *Duflos de St-Amand*.

Saint-Amand (Canton de), un des huit cantons de l'arrondissement de Vendôme, situé au Sud. Il a pour limites : Au Nord celui de Vendôme ; à l'Est celui de Selommes et celui d'Herbault (arrond^t de Blois) ; au Sud celui de Châteaurenault (Indre-et-Loire) ; à l'Ouest celui de Montoire. — *Superficie* : 21.745 hectares. — *Population* : 6.403 habitants en 1906.

Il a été formé de l'ancien doyenné du même nom dont on a détaché les trois paroisses de la Ferrière, du Sentier et de Monthodon qu'on a rattachées à l'Indre-et-Loire et aussi celles de Ste-Anne, Navéil, Marcilly et Villerable qui font partie du canton de Vendôme. On y a ajouté Gombergean, Ambloy, Huisseau, Lancé, St-Gourgon, Sasnières, Villechauve et Villeporcher qui faisaient partie d'autres cantons.

Ce canton, au moment de la Révolution, ne comptait que 19 communes. Authon, Prunay et Sasnières n'en étaient pas, mais Ste-Anne en était, ainsi que Pray.

Aujourd'hui il se compose des quatorze communes suivantes : St-Amand, Ambloy, Authon, Crucheray, Gombergean, Huisseau, Lancé, Longpré, Nourray, Prunay, St-Gourgon, Sasnières, Villechauve et Villeporcher.

Juges de Paix. — Tardiveau, laboureur, 1791. — Mathieu Rousseau, 1799. — Caillot, 1806. — Blanchard, 1812. — Norquet, 1825. — Cuvier, 1848. — Julien, 1853. — Poinceau, 1855. — Moreau, 1857. — Carteron, 1868. — Bobineau, 1876. — Cullère, 1878. — Tricault, 1879. — Hottet de la Place, 1884. — Coudray, 1892.

Conseillers Généraux. — Cuvier, maire de St-Amand, 1834. — de Gouvello, 1853. — De la Taille, 1856. — De la Rue du Can, 1857. — Berger-Glaume, 1879. — Rozier, 1891. — Partenay, 1879. — Favereau, 1903. — Johannet, 1910.

Conseillers d'Arrondissement. — Vადécourt, 1834. — Norquet, 1837. — Parraïn, 1848. — Renou, 1855. — Johannet, 1880. — Jules Auvray, 1910. — (*Annuaire de Loir-et-Cher*. — *Journal Le Loir*, 20 sept. 1850, p. 2).

St-Amand-de-Vendôme, bourg et commune, chef-lieu de canton, à 12 kil. Sud de la ville de Vendôme. — *Sanctus-Amandus*, XIII^e s. (Pouillé Chartrain). — *St-Amen*, XVI^e s. (Titres de la terre de St-Amand). — *St-Amand* (Cassini). — *St-Amand-de-Vendôme* (Etat-Major).

Le bourg de St-Amand, étant chef-lieu de canton, a droit à des armoiries qui ne peuvent être autres que celles de ses premiers seigneurs : *D'or, foliolé de gueules*. (Cart. Trinité, charte 651 et fresque de St-Jacques-les-Guérets).

Cette commune est bornée au Nord par celles d'Huisseau et Nourray ; à l'Est par Lancé ; au Sud par St-Gourgon, Villechauve et Longpré ; à l'Est par Prunay et Ambloy. — La Brenne prend sa source sur cette commune à Bray, mais n'y forme encore qu'un tout petit ruisseau qui coule par un canal souterrain jusqu'au bourg de St-Amand dont elle alimente le lavoir. — La grande route nationale n^o 10 de Paris en Espagne passe par cette commune, à un kil. à l'Ouest du bourg. Le bourg est traversé par celle de Blois à Montoire. — St-Amand est station de chemin de fer sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités. — Son bourg, propre-

ment dit, qui compte 231 hab., plus : 1^o pour le Haut-bourg, 183 hab., 2^o pour la Gare, 133 hab., 3^o pour la Poterie, 28 hab., soit au total 495 habitants. — Rigny, ancien fief, 42 hab. — Villethiou, ancien fief et chapelle de pèlerinage, 52 hab. dans la partie sur St-Amand. — La Grand-Maison, ancien fief et château. — Les Bréviaires. — Bray. — La Roche. — Chérote. — Nouant. — Courtemiche. — Trompe-sorcier. — Chandelay. — Le Désert. — Grivau. — Chaillon. — Boineuf et Haut-bourg. — Les Grandes-Fontaines. — La Clouterie. — Maison-neuve. — Les Homas, ancien fief. — La Grande et Petite Barre. — Claireau, ancien fief. — La Méaltière. — Le Rit, ou la Haie du Rit. — Le Marguignier. — Bussard. — La Noue, château, ancien fief. — La Poste. — Le Chêne-au-Loup. — La Jarrais. — La Fontaine du Rit. — Et en plus, les cinq maisonnettes du chemin de fer de Paris à Tours, n^{os} 135 à 139.

Lieux-dits. — La Grande-Avenue, l'Étang des Touches, les Forges, les Gains, la Queue de Morue, les Orguilliers, la Croix-Raimbault, les Villoisons, le Gué-de Couture, la Noue-Pichereau, Les Margats, le Guichet, la Fosse-Morelle, la Fosse-aux-Ouefs, la Fontaine de l'argent, la Fosse-Aulard, la Pierre-Sonnante, les Carres, les Fosses-Maréchaux, les Charibaudières, les Prés-Hersent, la Vigne-au-Chien, les Cabarets, les Chios, les Défas, les Mauvais-Martins, les Noues-Maillet, les Crosneries, le Pas-Beaugé, Culs-d'Oison, les Terres de Morand, les Bouchevreaux ou *Bourgechevreaux*, Le Pas-Roger, la Queue-de-Pelle, le Chêne à la Charonne, les Bardeaux-brulés, le Pas du Carré, les Daguens, les Galleries, la Septérée-Girard, la Géline, la Piltanerie, la Gaberie, l'Emérillon, la Haie-Durie, Prezay, les Noues de Vauvert, Marguillet, Vau-bouet, la Gervaisière, *Clairmarchais*, Ville-tubœuf, le Romereau, la Lande-Cornezie, le Bois-Raboussin, la Bertache, la Gallauderie, Bellejouanne, le Moulin-Plessis, la *Rouffinière*.

Superficie : 1906 hectares. — Cadastre terminé en 1835. — Altitude du bourg 118 m. — Poste du lieu. — Résidence d'un juge de paix, d'un notaire. — Chef-lieu de perception pour les communes de St-Amand, Crucheray, Gombergean, Lancé, Nourray, St-Gourgon et Villeporcher. — Assemblée le dernier dimanche d'août et le 2^e dimanche de juin.

Population. — 200 feux au XIII^e s. — 260 communicants au XVIII^e s. — 443 habitants en 1806. — 459 en 1824. — 506 en 1831. — 516 en 1836. — 520 en 1841. — 548 en 1846. — 625 en 1851. — 670 en

dit homme lige de Lavardin et doit par an un mois de garde à ce château parce qu'il tenait en fief le droit de percevoir une somme fixe sur chaque poinçon de vin vendu en détail au même lieu de Lavardin. — En 1377 et 1400, ce Guillaume de St-Amand est dit seigneur de Pouline. — En 1405, le même rendait aveu au château de Vendôme pour une place de maison à Vendôme, et son droit de mesure à blé.

En 1447, Guillaume de Villiers, seigneur de St-Amand, héritier par sa femme de Jean de St-Amand, est condamné à payer une rente au prieur de Lancé. Vers la même époque il est dit posséder des prés près Montorson, paroisse de Pezou.

En 1462, Marguerite de St-Hament, sœur du précédent, veuve en premières noces de Macé de Terné, et en secondes noces de Jacques de Haumeré (ou de *Dau-meray*), est citée comme ayant des biens près Pezou. Elle est dite mère de Amaury de Terné.

A partir de cette fin du xv^e s., on ne rencontre plus de personnages en possession du nom de St-Amand. Marguerite semble avoir porté cette seigneurie dans la famille de Terné qu'on voit posséder aussi celle de Pouline, non loin de là.

Amaury de Terné indiqué comme fils de la susdite Marguerite en 1495, était dit seulement seigneur de Pouline. Mais comme Pouline, déjà en 1400, était aux seigneurs de St-Amand, on est en droit de croire que c'est par eux que cette terre passa aux Terné qui auraient eu ainsi St-Amand avec Pouline. Et l'on voit en 1533, une Marguerite de St-Amador (sic), dame douairière de St-Amand, contribuer à la restauration de l'église de St-Gervais de Vic près St-Calais. Cette dame, déjà en 1512 veuve de Jean de Villiers, sieur des Mézangères, est mère de Françoise de Villiers.

En 1549, Madeleine de Baif qui se disait fille et principale héritière de Françoise de Villiers, est dame des Mézangères et St-Amand. On est en droit de croire que St-Amand venait de la famille de Villiers, attendu que l'on voit par ailleurs Guillaume de Villiers et Jacques de Haumeré, en 1447, être héritiers de par leurs femmes, de Jean de St-Amand, chevalier.

En 1574, on rencontre encore une Françoise de Salmet, veuve de noble homme Adrien de St-Amand, qui reçoit l'homage de la terre de Villechauve, tenue par François de Foville. Cet Adrien était sans doute cadet de la famille de St-Amand.

Dans le dernier quart du xvi^e siècle, St-Amand passait à Henri de Lénoncourt, marquis de Lénoncourt en 1566, cheva-

lier des ordres du roi, gentilhomme de sa chambre, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et maréchal de camp, né en 1537, mort en décembre 1584, à 47 ans. Il avait épousé Françoise de Laval (morte le 16 déc. 1615), fille de René de Laval, seigneur de Boisdauphin et de Catherine de Baif, sa première femme, laquelle Françoise en secondes noces épousa Louis de Rohan VI, prince de Guéméné.

Marie ou Madeleine de Lénoncourt, fille du premier lit du précédent, dame (entre autres) de St-Amand, épousa : 1^o Louis de Rohan, premier duc de Montbazou, et 2^o le 24 octobre 1594, Hercules de Rohan, second duc de Montbazou et comte de Rochefort, pair et grand-veneur de France, dont elle fut la première femme. Elle mourut en 1602 et eut pour enfants, entre autre, la suivante :

Marie de Rohan, d'abord femme de Charles d'Albert, duc de Luynes et en secondes noces épouse non commune en biens de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, qui en 1646 avait pour fermier général à St-Amand le sieur Robert Michelin. Marie de Rohan vendait en 1648 la terre et seigneurie de St-Amand au suivant :

Guy d'Aloigny, marquis de Rochefort, baron de Craon, premier baron d'Anjou, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, demeurant à Paris rue neuve St-Gilles. La terre consistait alors en maison seigneuriale, fief, justice etc., « ainsi que la dame vendeuse en jouissait par sentence arbitrale depuis le 7 décembre 1647 entre elle et Monseigneur Louis de Rohan, prince de Guéméné, son frère, des biens et succession de Madame Madeleine de Lénoncourt, épouse de Mgr Hercule de Rohan, duc de Montbazou, et Madame Françoise de Laval, au jour de son décès épouse de Mgr Louis de Rohan, prince de Guéméné, leur mère et aieule. » (Titres de la terre de St-Amand).

Aussitôt après cette acquisition, le marquis de Rochefort donnait cette terre de St-Amand, comme il avait déjà donné Ambloy et Pouline, en usufruit, à dame Catherine Chauvel, épouse séparée de biens et de demeure d'avec M. Hippolyte Meau, intendant de Monseigneur le duc de Guise, laquelle dame faisant sa résidence à Ambloy, devint veuve en 1651. A sa mort qui ne survint pas avant 1670, St-Amand comme Ambloy et Pouline, fit retour à la famille d'Aloigny, en la personne de Madeleine de Laval, dame d'atours de Madame la Dauphine, veuve

de Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, baron de Craon, seigneur de St-Amand, Ambloy et Pouline, capitaine des gardes du corps du roi, connu sous des noms de Maréchal de Rochefort, lequel était fils de Guy d'Aloigny, susdit.

En 1695, Marie-Henriette d'Aloigny, fille du Maréchal de Rochefort, épouse en premières noces de Joachim de Brichanton, son cousin germain, et femme en 2^{es} noces, séparée de biens, de Charles de Roye de la Rochefoucauld, comte de Blanzac, lieutenant général des armées du roi, devint dame de St-Amand, Ambloy et Pouline. Mais elle ne résidait en aucun de ces lieux, pas plus que ne l'avaient fait les seigneurs de St-Amand depuis plusieurs générations. — En 1713, ces terres furent saisies par les créanciers et vendues à la suivante :

Catherine du Maitz, veuve de M. Antoine de Verthamon, chevalier, seigneur de Villeménon, conseiller du roy en sa cour du parlement, acquéreur avec son fils, émancipé d'âge, appelé Antoine de Verthamon. Cette famille de Verthamon elle-même ne devait pas tarder à faire sa résidence à Ambloy dont elle rebâtit le château. (Voir Ambloy).

St-Amand fut totalement abandonné comme résidence seigneuriale. Le manoir devait déjà, du reste, être en ruine à cette époque.

La terre de St-Amand fut vendue au détail vers 1845 par les acquéreurs de la famille de Verthamon d'Ambloy. La Grand-Maison de St-Amand, transformée en simple closier et maison de campagne, fut acquise par M^e Martin, notaire, dont la famille la possède encore aujourd'hui.

Cart. bissois de Marm. 302 note, 400, 591. — *Cart. vendômois de Marm.* 412, 77 A. — *Cart. Trinité*, 2, 187, 636, 651, 690. — *Chartes vendômoises*, 278. — *Arch. Nat.*, P 661, n^{os} 10 et 19; PP 50, n^o 9 (?); vol. 31, n^o 88. — *Arch. L.-et-Cher*, E 236; C 287; Q, district de Vendôme, 146. — *Arch. de la Sarthe*, H 1118 (1283). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 209; 1868, p. 90; 1893, p. 51; 1895, p. 127. — *Cart. de St-Père de Chartres, Prologomènes, Pouillé Chartrain du XIII^e siècle.* — *Bibl. de Vendôme* : 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 96; 2^o Album Launay, II, pp. 43 à 46; 3^o Fonds Trémault, Carton 2 des fiefs (St-Amand); 4^o Manuscrit 285, pp. 2 et 49. — *Bibl. de Tours*, Cart. ms. de Fontaines-les-Blanches, charte IV. — *Busserolle*, aux mots *Chatellier* (de Reuville) *Jarrièze* et *St-Maure*. — *Bibl. de Blois*, *Inventaire des Archives Joursanvaull*, n^o 40. — *Pasty de la Hilaire*, *Le Bas Vendômois historique et monumental*, p. 150. — *R. Grafin*, *La seigneurie de la Cour du Bois*, p. 13. — *La Chesnaye des Bois*, *Généalogies Lénoncourt, Laval, Larochefoucauld*, etc. — *Père Anselme*, *id.* — *Arch. L.-et-Cher*, E 204. — *Passac*, p. 86. — *Pétigny*, pp. 436, 437, 641. — *Launay, Répertoire*, p. 102. — *Rochambeau*,

Le Vendômois épigraphique, II, p. 405. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 258. — *Eug. Vallée*, *Généalogie de la famille d'Ilhiers*, p. 12 et 15. — *Archives et registres paroissiaux de St-Amand*, *passim*. — *Titres des terres des Minières*, de la Noue-St-Amand, de Poulines, etc. — *Annales Nobertines*, 1887, p. 18. — *Lambron de Lignim*, *les Prieurs de Touraine* (La Madeleine, n^o 116). — *Notes ms. sur les Bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e siècle*, conservées par M. l'abbé Plat au XIX^e s. — *Ms. de la Soc. Archéol. du Vendômois*, *Titres de la terre même de St-Amand*.

St-Amand, ancien fief, situé psse d'Arntins. — Il semble avoir pris son nom de ce qu'il a été possédé par les seigneurs de St-Amand au XIII^e s. (?) Il s'appelait en réalité *le Fresno*. — Voir ce nom. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 41).

St-André, h., situé en partie sur Villiers et sur Mazangé, 38 hab. — *Le Rocher, Rocher-St-André, St-André, Le Fief St-André*, xv^e s. — Ce hameau est tout le long du coteau depuis le Coudray jusqu'au Gué-du-Loir et est presque tout entier habité par des carriers qui extraient la pierre blanche assez renommée de St-André. — A mi-côte et au milieu de la rue des Carriers courant sur le flanc du coteau, on rencontre une cave servant aujourd'hui de pressoir et qui a été une chapelle antique. Dans cette cave on trouve encore une sorte d'autel en pierre qui pourrait bien n'avoir été que le piédestal de la statue du saint. Cette statue en bois grossièrement sculptée et très naïve datant au moins du xv^e siècle (?), se trouve aujourd'hui dans l'église de Villiers. Un vieux bénitier de pierre incrusté dans le roc, et, dans une pièce attenante à la chapelle qui semble avoir servi de sacristie, une sculpture assez grossière à même le rocher représentant le Christ en Croix avec les saintes femmes à ses pieds, c'est là tout ce qui rappelle le caractère sacré du lieu. Des tombes y ont été découvertes et fouillées à différents époques; on n'y a trouvé que des ossements.

Le fief du Rocher de St-André relevait de la Sgie de la Fosse-d'Azé et aussi du Fief St-Jacques à Vendôme et appartenait au commencement du xv^e s. à Jacques Rougemont et Jehan Braudeau ou Beraudeau qui le vendirent en 1457 aux religieuses de la Virginité, lesquelles possédaient la seigneurie de la Fosse susdite, et firent ainsi de leur fief leur domaine. Ce fief avait la justice de 7 sols 6 deniers tournois.

En 1406, c'est-à-dire 50 ans auparavant, Pierre de Rougemont, écuyer, rendait aveu aux religieuses pour le fief St-André qu'il tenait d'elles à foy et hom-

fidèles à la mémoire de ce saint, leur premier patron, mais à la fin du XI^e siècle surgit un autre saint du même nom dont la réputation surpassa celle du vieil ermite et qui avait l'avantage d'être de Vendôme même

Son culte remplaça tout doucement le culte du premier et aujourd'hui la paroisse de St-Arnoul a pour patron le saint Vendômois sans conteste. — (Voir la notice *Arnoul* [saint]).

Cette paroisse de St-Arnoul est évidemment formée d'un défrichement fait par les moines de St-Georges dans la forêt de Gastines.

L'abbé Simon, d'après le Corvaisier de Courteilles, auteur manuscrit, compte ce lieu de St-Arnoul comme ayant été au nombre des paroisses données par Geoffroy Martel aux moines de St-Georges.

La première fois qu'il soit question du lieu de St-Arnoul (*Sanctus Arnulphus*), c'est dans la charte 173 de la Trinité, dans une lettre sans date, mais écrite évidemment entre les années 1061 et 1069 adressée par les moines de ce monastère à la comtesse Agnès, veuve de Geoffroy Martel, se plaignant des déprédations commises par le comte Foulques l'Oison sur leurs biens, notamment sur leur terre située à St-Arnoul que la comtesse avait elle-même achetée pour eux.

Par le fait que cette paroisse était aux mains des moines, on ne connaît pas de particularités de son existence, elle fut administrée par un prieur, commandant tout d'abord à un petit collège de moines, puis par un curé portant le titre de prieur-curé.

C'est par erreur que Cauvin donne la paroisse de St-Arnoul comme étant pourvue d'un couvent de templiers. Il a confondu avec Villavard qui possède la maison de St-Jean des Ayzes ou le Temple des Aises. Les possessions de cette maison du Temple s'étendaient, du reste, sur les paroisses de St-Arnoul et de Lavardin.

La seigneurie de la paroisse relevait à foy et h. de Lavardin et appartenait au couvent de St-Georges dont les prieurs laissèrent peu à peu empiéter sur leurs droits par les seigneurs du Vieux-Fresne qui jouissaient dès le XVI^e ou XVIII^e s. de droits honorifiques dans l'église. — (Pour avoir des renseignements sur les seigneurs, voir *Vieux-Fresne*).

En 1581, la peste à St-Arnoul fit environ 200 victimes. (*Bulletin vendômois*, 1878, p. 245).

En 1871, le 3 octobre, une trombe qui ravagea le pays, projeta jusqu'à St-Ar-

noul les débris de toitures enlevés au village des Hayes, à 7 kil. de là. (*Id.*, 1872, p. 205).

Cart. Trinité, 6 (note 2, p. 16), 136 et 173. — Arch. L.-et-Cher, H, Layette de St-Georges du Bois. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 210; 1872, pp. 194 et 205; 1878, pp. 245 et 294; 1884, p. 76 (note). — Abbé Simon, III, p. 309. — Cauvin, p. 243. — Pétigny, pp. 32, 337 à 339, 347. — Passac, p. 81. — Launay, Répertoire, p. 50. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 402. — Malardier, pp. 885 à 906. — Registres paroiss. de St-Arnoul. — Busserolle, au mot *Arnoul*. — *Petits Bollandistes*, 17 et 18 juillet. — Notes ms. de l'abbé Gattien, ancien curé de St-Arnoul. — Le Paige, I, p. 27. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, 1841, p. 52. — Bibl. Vendôme, Album Launay, II, p. 127. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 175, et Notes ms. de l'abbé Denis (1948).

St-Avin, écart, c^e de Mazangé, sur le chemin de Mazangé au Gué du Loir. — Nous ignorons l'origine de ce nom, et de quel saint il le tient.

Saint-Avit (Famille de). — *St-Avit*, XIII^e siècle. — Armes : *Palé de... et de... de 7 pièces*. — (Métais, *Etudes et documents*, t. IV, p. 246, planche X, fig. 36).

St-Avit, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 14 kil. Nord de ce chef-lieu et à 41 kil. Nord de Vendôme. — *Piciacus*, VI^e s. (*Acta Sanctorum*, juin XVII^e, p. 287). — *Sanctus Avitus in Pertico*, XIII^e s. (Pouillé de Chartres). — *Saint-Avy au Perche*, XIV^e siècle (aveu du fief d'Arras).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Chapelle-Guillaume et de la Bazouche-Gouet en Eure-et-Loir; à l'Est par le Gault; au Sud par Oigny, à l'Ouest par le Plessis-Dorin. — Elle est arrosée au Nord par la rivière d'Yerre et par les ruisseaux de Dourdan et de Maulhu qui la séparent du département d'Eure-et-Loir; et de nombreuses fontaines donnent lieu à des ruisselets qui vers le Nord vont à ces deux cours d'eau, et vers le Sud, rejoignent directement le Coitron, ou bien vont alimenter l'étang de Boisvinet qui pour les deux tiers se trouve sur cette commune de St-Avit, soit environ pour 40 hectares. — Le sol de cette commune est assez accidenté, le point le plus haut est à 232 m. et le plus bas à 162 au-dessus de la mer. — Elle est traversée par la route de Mondoubleau à Authon du Perche. Sa station la plus proche est Oigny-St-Avit, à 1 kil. du bourg sur la ligne de l'Etat, d'Orléans au Mans ou de Courtalain à Connéré.

Lieux habités. — Son bourg, qui compte environ 60 hab. — La Morterie, 20 hab. — Arras, château, ancien fief. — La Grande Thierraye, château, ancien fief. — La Godaserie. — Le Marais. —

La Laurendière. — La Houssière. — La Bauberderie. — Carcassonne, ancien fief. — La Grassetière. — La Guetterie. — La Rotasière. — Les Proustières, ancien fief. — Chiloup. — La Métaisrie. — Le Désert. — Pontguillet. — La Ste-Jamère. — La Grisellière ou Grésillière. — Le Bois-Mort. — La Gâte. — La Saltière. — Maulhu. — Clairau. — Dourdan, ancien fief. — La Sina. — La Motellière. — Le Petite Thierraye. — Montafilant. — Le Prieuré. — L'Étang. — Le Boil. — Le Perray. — Les Loges. — St-Louis. — Le Moulin-à-Vent. — La Girouardière. — Les Maisons. — Le Bois du Prieur. — La Margottière. — La Poterie.

Lieux-dits. — Les Ganches, les Closeaux, Morette, le Champ-Blondeau, la Pature du Douet, les Louvettes, l'Écoubuage, le Pré de Chicane, la Fontaine des Moines, le *Champ du Débat*, la *Chapelle St-Etienne*, le *Champ des Quatre Nations*, le *Champ de bataille*, la *Jacquelière*. (Voir tous ces noms).

Superficie : 1443 hectares. — Cadastre terminé en 1812, par Lecoy. — Altitude du bourg, 194 m. — Poste du Plessis-Dorin. — Perception de Souday. — Assemblée le dimanche avant le 17 juin. — Le bourg de St-Avit possède une fabrique de poteries établie là depuis des siècles.

Population. — 172 paroissiens (feux) au XIII^e s. — 426 habitants en 1806. — 430 en 1812. — 424 en 1824. — 435 en 1831. — 506 en 1836. — 458 en 1841. — 443 en 1846. — 444 en 1851. — 457 en 1856. — 428 en 1861. — 440 en 1866. — 451 en 1872. — 434 en 1876. — 396 en 1881. — 392 en 1886. — 401 en 1891. — 442 en 1896. — 429 en 1901. — 464 en 1906. — 436 en 1911.

Les registres de l'état civil de St-Avit commencent en 1608. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — XVII^e s. : Savignac, Pheline, Voré, Girondeau, Brossard, Poupaille, Ferré, Rohard, du Raynier, Hercé, Tascher, du Gastel, la Vove, Montlibert, Vendômois, Surmon, de Merre ou de Marres, Neveu, Gabilieux, Denizot, Gouline, La Bussière, Sohier, Tigny, des Marais, Heullant, Denyau, St-Méloir, Jaulneau, Larche, Chéramy de la Brosse, Secrétaire du Cymetière, Malnoue, Lestang, de Prez de Launay, de Bruille, Cyber, Maigret de la Haye, Le Courtois, Commargon, du Boulay, du Pin de Lancé, du Doit, Bongars d'Étourville, du Bouchet, Chavagne, Delesert, Vaillant, Berusle, Vasconcelles, des Pierres, Toutans de la Ferrière, Poullard, de la Sallée, Cordon, Trajin ou Trajan,

Cohardon, d'Echallard, Jacob, des Près, du Bellay, Biauveau, Guichard des Landes, Lancé, Montsoreau, Lorin de St-Jacques, Chabot, Chenevière. — XVIII^e siècle : Le Gay, Ferré, Mathieu de St-Amand, Neveu, Brossard, Bongars, Bourgeois, de Vitray, Trajin, Jaulneau, Phe-lines, Malnoue, Giraudeau, Lancé, Chenevières, Vasconcelles, de Josne, Comargon, Marescot, Menou, d'Arlandes, Gallon, Certieux, Sereyne, d'Eschallard, Maigret ou Megret de Belligny, Tuilière, Fauchais, Massue, La Bussière, Poulard du Boile, Chabot, Rotrou, de Cosne, Portebise de Marolite, Montlibert, Denis de Tierceville, le Petit de la Boulaye, Bernardon de la Musse, Le Courtois.

Curés. — Martin Séraud, qui en 1390 devint chapelain de la chapelle des Pechards à Souday. — Marin Ferrand, 1608, inhumé au Gault en 1619. — Marin Bri-zard, curé-diacre, 1619, puis prêtre en 1621, démissionnaire en 1651 et inhumé au Gault, à 80 ans, en 1664. — Denis Aubert, 1651. — Jean-Baptiste Frages, 1675, maître ès-arts et gradué en l'Université d'Angers en 1677, inhumé à 70 ans, le 8 mars 1717. — Charles Froger, 1716. — Pierre-Pantaléon Delahante, 1744. — Le Proust, 1780, inhumé en 1786, à 38 ans. — Pierre Chauveau, desservant, 1786. — Badier, vicaire desservant, 1787. — Chevron, curé en 1789, devenu le citoyen-curé en 1792. Il reste à St-Avit et paraît avoir rempli tant bien que mal les fonctions de curé jusqu'en 1804. — J.-B. de Rotrou, 1805, mort à St-Avit en 1824. — De Saulty, 1824. — Amice, 1831. — Le Chartier, 1853. Il restaura l'église de St-Avit. — Charron, 1861. — N. 1895 (cure desservie par le curé du Plessis-Dorin).

Maires. — Chevron, curé et officier public 1792. — Michel Coudray, 1793. — René Chevron, an VI. — Jean Poirier, 1804. — René Grelet, 1808. — Gervais Coudray, 1813. — Demagny, adjoint, faisant fonctions de maire, 1839. — Louis-Marin de Lunel, 1840. — Louis-Jacques Trécul, 1852. — Louis Leblond, 1861. — Honoré Couty, 1878. — Louis Leblond, 1884. — Léon du Mesnil, baron de Maricourt, 1888. — Louis-Prudent Sagot, 1892. — Victorien Hée, 1894. — Léon du Mesnil, baron de Maricourt, 1896. — Victorien Hée, 1900. — Louis Sagot, 1904.

Anciens notaires à St-Avit. — Nicolas Drouet, clerc-tabellion de St-Avit, 1556. — René Gail, notaire et greffier de la baronnie de céans et d'Arras (registres St-Avit), 1612. — Julien Jaulneau, 1666. — Mathurin Massuard, sacristain de cette paroisse et notaire de cette baronnie, 1682. — Jean Bourdin, 1692. — Pierre Jaul-

neau, 1695. — Julien Mansion, 1732. — En 1627 on rencontre François Joulin comme bailli de la baronnie de St-Avit et lieutenant général de la baronnie de la Basoche-Gouet ; et en 1628, Enguerrand Chéramy, bailli d'Arras et de St-Avit. (Arch. L.-et-Cher, G 1962 et 1963).

Avant la Révolution, la paroisse de St-Avit était du diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois, doyenné du Perche. D'après Courgibet, sa justice aurait été tout d'abord du ressort de Meslay-le-Vidame et Châteaudun, mais de fait, on la voit au XVI^e s. relever de Courtalain. Elle suivait la coutume de Chartres. Elle était d'abord de l'Élection de Bonneval, puis de Châteaudun. L'abbé de St-Calais présentait à la cure, qui au XVIII^e siècle était d'un revenu de 500 livres. — A l'époque révolutionnaire, le commune de St-Avit était du canton du Gault. (Pour la vie du patron dont la fête est le 17 juin, voir sa notice au mot *Avitus*).

L'église de St-Avit est du XI^e ou XII^e siècle, mais sans sculptures. Elle est aujourd'hui consacrée à l'Assomption de la Vierge, mais Saint-Avit en est toujours le second patron.

La cloche de cette église est de l'an 1808. Le parrain a été François Poulard du Boile, la marraine Françoise-Gabrielle Jeanne Deshayes de Bonneval. — Maire, René Grelet et de Rotrou, curé.

Sur St-Avit ou du moins sur la limite de la c^e de St-Avit et de celle d'Oigny, passe une voie romaine très caractérisée qu'on appelle *Le Chemin de César*. Proche cette voie romaine on aurait découvert, d'après Beauvais de St-Paul, les Vestiges d'un temple romain (ou tout au moins des ruines romaines).

Ce lieu de St-Avit passe pour s'être appelé aux temps mérovingiens, *Piciacus*, dont l'appellation moderne, selon la coutume de ces contrées, devrait être *Picié* ou *Pissay*. Il vaut mieux qu'il ait pris le nom de son patron.

C'est à cet endroit de *Piciacus* que passe pour s'être arrêté *Avitus* (St-Avit) (voir sa notice), au commencement du VI^e s., pour y bâtir avec quelques compagnons une cella religieuse qui devint dans la suite le prieuré de St-Avit et donna lieu à la formation du bourg. A ce prieuré fut annexée la seigneurie sur l'église et une partie de la paroisse, et les prieurs du lieu se qualifiaient prieurs et seigneurs de St-Avit. Mais cette seigneurie était partagée avec des seigneurs laïcs. Les bâtiments du prieuré, aujourd'hui simple ferme, étaient dans le bourg même, au Nord de l'église.

Au XIII^e s. on rencontre de nombreux personnages portant le nom de Saint-Avit. — Dans la seconde moitié de ce siècle, Philippe de Saint-Avit, se faisant moine de la Trinité, donnait à ce couvent 10 deniers de cens, avec le consentement de Gripon son père, de Charmitia sa femme, et de Hugues son fils. Plusieurs furent témoins de la chose, entre autres Bouchard, fils du comte Jean de Vendôme, et Lancelin, frère du dit Bouchard.

En 1179, Hugues de Saint-Avit, accompagné de son serviteur Bernard de la Forêt, donne en gage au prieur de St-Médard de Vendôme la dime de la Jouselinière située sur la paroisse St-Martin de Vendôme. — Le même, ou autre Hugues de Saint-Avit, assiste le 28 janvier 1187 à la cession faite à Mondoubleau par Hugues, vicomte de Châteaudun, de la moitié du péage du pont d'Angers. Il est là avec plusieurs autres chevaliers dunois entre autres Achard, Gauthier, Gervais et Pierre de Souday.

Un autre appelé Robert ou Hubert de Saint-Avit paraît au commencement du XIII^e s. Il est témoin d'une charte relative aux dîmes de St-Avit appartenant aux religieuses de Châteaudun.

En 1234 et 1237 Hugues et Philippe de Saint-Avit paraissent encore dans des chartes relatives à la Trinité de Vendôme.

Geoffroy de Saint-Avit figure en 1326 comme étant bailli du Perche, pour Robert de Cassel, fils de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, et seigneur de Montmirail. Ce même Geoffroy ayant pris parti pour le roi de Navarre, se vit confisquer ses terres du Perche par son suzerain Charles de Cassel, héritier de son frère Robert ; et ces terres furent attribuées à son frère Pierre de Saint-Avit, en 1359. On trouve encore ce Pierre de Saint-Avit en 1378.

Il n'est plus question de la famille de Saint-Avit après le XIV^e siècle.

La partie de la paroisse dont ils étaient seigneurs paraît être située au Nord du bourg avec une partie même du bourg. Leur maison de justice était au haut du bourg.

Leurs droits appartinrent dans la suite aux seigneurs d'Arras qui furent plusieurs fois qualifiés *seigneurs de St-Avit* aux registres paroissiaux du lieu. — (Voir *Arras*).

Mais les seigneurs de Courtalain avaient aussi des droits sur partie de St-Avit ; et tous les ans, leurs baillis venaient rendre la justice pour les fiefs relevant d'eux, dans un champ qui pour cela s'appelait

le *Champ du Débat* (voir ce nom), non loin de la Thierraye.

Noms de quelques prieurs de St-Avit.
— Jacques Grassin, licencié en droit canon, curé de Parigné-l'Évêque, 1621
— Jacques Boullé, 1649. — Michel Dessert, archidiacre de Montfort, 1658. — J. Choart, 1698. — Jacques de Neveu, prêtre, il est comme tel parrain au Gault, en 1727.

Noms de quelques officiers de justice de St-Avit. — Jean de Bauge, bailli de la baronnie de St-Avit au Perche, 1556 (couverture du registre de St-Avit de 1676). — François Joulin, bailli de St-Avit, 1627 (*Id.* de 1673). — Enguerrand Chéramy, sieur de la Brosse, 1630 (Registres paroissiaux). — François Jaulneau, avocat en parlement, 1658 (*id.*). — Pierre Jaulneau, 1700 (*id.*). — Pierre-Louis Bretheau, 1704 (Registres de la Fontenelle).

La caractéristique de la paroisse de St-Avit est d'avoir été aux XVII^e et XVIII^e siècles et peut être auparavant une pépinière véritable de gentilshommes d'épée qui occupaient toutes les métairies du lieu, mais vivaient très pauvrement. Les principales sont des noms de Montlibert, Brossart, Neveu, Phélines, Savignat, Ferré, Poupaille, Bongard, Girondeau ou Giraudeau. Toutes ont aujourd'hui disparu de la contrée. Ces gentilshommes vivaient en paysans, sauf quand ils étaient au service. Ils occupaient les manoirs d'Arras, de Carcassonne, de Clairanay, de la Grisellière, de la Guetterie, des Proustières, de la Thierraye, du Verger, etc.

On a découvert à St-Avit en 1878 un polissoir qui est conservé au château de la Thierraye.

*Cart. blésois de Marm., 177. — Cart. vendômois de Marm. 3 A. — Cart. Trinité, 581 et 693. — Pouillé du diocèse de Chartres, XIII^e s. et 1738. — Bibl. d'Orléans, Manuscrit 489, fol. 115. — Bulletin dunois, 1864, p. 51 ; 1865, pp. 430, 448 et suiv. ; 1870, p. 82 ; t. X, p. 178. — Bulletin vendômois, 1865, p. 210 et suiv. ; 1866, pp. 56, 115 et 124 ; 1878, pp. 185, 187 ; 1880, pp. 30, 41, 42 ; 1889, p. 117 ; 1903, p. 106. — Bordas, I, p. 44, et II p. 161. — Beauvais de St-Paul, p. 392. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons, St-Avit au Perche*, pp. 409 à 480. — *Le Loir et-Cher historique*, 1892, pp. 138, 165, 239, 274, 321, 333. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 53 et 54. — Launay, *Répertoire*, p. 24. — Passac, p. 71. — Rochambeau, *le Vendômois épigraphique*, p. 415. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 337. — Pétigny, pp. 77 et 233. *Chartes vendômoises*, 102, 108.*

St-Barthélemy (Paroisse), nom donné parfois à la paroisse de St-Ouen. — Voir *St-Ouen*, et *Fief-St-Barthélemy*.

Saint-Bauzille (Famille de). — *Bru-laine, XIX^e s.*

St-Benoît, ancienne chapelle, auj. démolie, c^e de St-Arnoul. — Elle dépendait de la terre de Laurière. — (*Cart. blésois de Marm.*, 632 et 636.

Saint-Berthevin (Famille de). — Voir *Gavin de St-B.*

St-Bienheure, église et paroisse à Vendôme. — Voir *Vendôme* (églises).

St-Blaise, ancienne chapelle, située paroisse de la Chapelle-Vicomtesse. Il n'en reste aujourd'hui qu'un amas de pierres recouvertes par des broussailles à un kil. Ouest du bourg de la Chapelle, presque au faite du coteau qui domine la Grenne, dont la vallée la sépare de la Charrerie et de la Charmoie.

Saint Blaise était évêque de Sébaste en Arménie. Il souffrit le martyre vers l'an 315. — On l'invoque généralement pour les maladies de gorge. On le fête le 3 février.

Cette chapelle, d'après Launay, avait 11 m. 40 de long sur 4 m. 60 de large.

Merlet croit cette chapelle contemporaine de celle de Ste-Cécile de la Chapelle-Vicomtesse, et pense que son fondateur aurait été Robert du Mée, qui en 1209, au moment de se faire frère condonné à la Maison-Dieu de Châteaudun, abandonna à ladite Maison-Dieu « tout ce qu'il possédait sur le moulin Estornel à Boursay et confirma le don du pré de Flocel fait par le frère Guillaume de Choue ». Ce moulin, au prieur (ou chapelain) de St-Blaise, existait encore en 1368.

En 1362, Guillemette, veuve Joli de Soizé, ajoutait trois mines de terre aux possessions de St-Blaise, proche sa chapelle.

En 1370, survint un accord entre le prieur de la Chapelle-Vicomtesse et le chapelain de St-Blaise, pour le règlement de leurs droits. De même en 1563.

Les biens de cette chapelle se composaient de plusieurs métairies : La Cherrerie, le Taffourin ou Bordes St-Blaise, la Grande Maison de St-Blaise qui servait de maison presbytérale et qui a aujourd'hui disparu, et la Bizolière, au hameau du Tronchet ; en plus de ces biens, la chapelle St-Blaise avait une rente de 100 sous sur la métairie de l'Épinet près des Tronchets. — Au XVIII^e s. ses revenus passaient pour être de 180 à 200 livres.

Chapelains de la chapelle St-Blaise.
— Pierre Boete, 1483. — Guillaume Costé, 1502. — Anselme Touchard, avant 1551. — Jean Douet, 1551. — Mathurin Jumeau, 1552. — Mathurin Pezière, 1563. — Nicolas Lèveil, 1643. — Julien Soefve,

1650. — Marin Camin, 1652. — Claude Geray, 1678. — Jacques-Gaspard Tuault de la Flocherie, avant 1738. — Guillaume Sigogne, 1738. — Louis Antoine de Féron, 1745.

Launay, Répertoire, p. 4. — Merlet, Inventaire des Archives hospitalières de Châteaudun, Introduction p. xvij; A 6 et 55; B 767 à 783; A 8, 24, 243; E 43. — Bulletin vendômois, 1903, pp. 243 à 250. — R. de St-Venant, La paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation, pp. 64 à 70. — Abbé Plat, curé de Lanténay, Notes ms. sur l'Etat du dioc. de Blois au XVIII^e s. — Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, I, p. 115. — Bibl. de Blois, ms. 123.

St-Blaise (Chapelle), paroisse de Fontaines. — Voir Grandry.

St-Bonaventure (Chapelle de). — Voir La Bonaventure.

Saint-Brice (Famille de). — Villare à Villemardy, XIII^e s.

Saint-Brisson (Famille de). — Ville-romain, XIV^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un agneau passant d'argent. — (Arm. ms.).

St-Calais, ville et chef-lieu d'arrondissement du département de la Sarthe, 3.627 habitants. — Ses armes sont : Ecartelé, au 1 et 4 de gueules à la croix ancrée d'argent, au 2 et 3 d'azur au croissant montant d'argent accompagné de 6 merlettes d'or 2 et 1.

Sa seigneurie qui relevait de Mondoubleau a appartenu à une famille de son nom jusqu'au milieu du XI^e siècle; puis, à partir du XII^e siècle aux vicomtes de Châteaudun, seigneurs de Mondoubleau. — Elle resta ensuite aux seigneurs de Mondoubleau, puis, en 1395 arriva à la maison de Bueil, qui en 1491 la vendit à Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme.

Elle resta depuis, sauf par intermittence, réunie au comté, puis duché de Vendôme, dont elle formait une des châtellenies. Elle forma avec le duché de Vendôme une partie des apanages de Louis-Stanislas-Xavier MONSIEUR, fils de France, comte de Provence, frère de Louis XVI, alors que le roi Louis XV son grand-père lui constitua son apanage en 1771.

MONSIEUR devint dans la suite le Roi Louis XVIII. — Il aliéna cette seigneurie en 1785.

Saint-Calais est surtout célèbre par son abbaye, fondée au VI^e siècle, et dont les armoiries sont : D'azur à 2 crosses d'or adossées, posés en pal, accostées de 2 fleurs de lys de même. — Cette abbaye avait le patronage de plusieurs églises, chapelles et paroisses dans le Vendômois propre :

celles de St-Avit, Fortan, Oigny, St-Gilles de Montoire, le Plessis-Dorin, St-Martin de Sargé, Villavard et Fontaines. Elle avait encore, conjointement avec le Sgr de Valennes, la présentation du curé de Baillou. — De la Seigneurie de St-Calais relevaient un certain nombre de fiefs situés dans le Vendômois vers Mondoubleau et Savigny. — (Abbé Froger, Histoire de St-Calais, pp. 79, 83, 84, 110 et 111. — Cauvin, le Diocèse du Mans, etc. — Arch. Nat., P 671 à 680).

St-Calais, ancien fief, au hameau d'Asnières, c^e de Lunay. — La Rue ou Fief-Saint-Carlès, 1392 (censif de St-Calais). — Le Porteau St-Calais, XV^e siècle (Arch. Nat., P 639).

Ce fief, relevait de la seigneurie des Roches-l'Évesque, à foy et h. simple. — Il dut être formé d'un premier démembrement de la tenue d'Asnières et prit son nom de l'abbaye de St-Calais, à laquelle il appartenait dès avant le XV^e s. — En 1451, l'abbé de St-Calais en faisait l'aveu à la seigneurie des Roches en l'appelant son fief d'Asnières.

De ce fief dépendait un nombreux censif en la vallée d'Asnières, et ses tenanciers étaient tenus de moudre au moulin de Bessé-sur-Loir.

En 1572, afin de fournir à la subvention réclamée au clergé par le roi de France, l'abbé de St-Calais fut obligé de le vendre. L'acquéreur était Edmond de la Châtaigneraie, époux de Françoise de Taillevis, qui l'achetait comme remploi de la dot de sa femme, se montant à 6000 livres.

Son frère et héritier, Jean de la Châtaigneraie, devint après lui seigneur de St-Calais et en rendit aveu vers l'an 1620 ainsi que de la seigneurie de la Rivière du Boisle.

Le fief de St-Calais finit par être réuni au reste de la tenue d'Asnières au XVII^e siècle entre les mains de la famille Neils. — (Voir Asnières).

Du fief de St-Calais relevait entre autres une métairie qu'on appelait métairie d'Asnières et qui appartenait aux seigneurs de la Blotinière, du nom de la Ferrière. Elle fut conservée dans cette famille après la vente de la Blotinière.

En 1675, demeuraient en leur métairie d'Asnières, Esther de la Ferrière et ses sœurs Claudine et Marie, toutes trois filles de Jacques de la Ferrière, Sgr de la Blotinière, et sœurs aussi de Samuel de la Ferrière, Sgr du dit lieu, et de Henri de la Ferrière, sieur de la Turlière.

En 1681, Esther était morte, laissant pour héritière ses sœurs Marie et Claude, la première alors veuve de Jean de La-

bat, ministre protestant à Montoire, et mère de Marie de Labat, mineure; la seconde Claude ou Claudine, restée fille et demeurant à Asnières.

En 1697, Jacques de Vancé, Sgr de la Braudière, et Marie de Labat, sa femme, font baptiser à Lunay leur fils François-Louis. Cette Marie de Labat est inhumée à Lunay, le 24 mai 1708, à 48 ans. — Cette métairie resta ensuite aux mains de la famille de Vancé ou Vanssay.

En 1755, Paul de Vancé, écuyer, Sgr de la Braudière, et Louise de Vancé sa sœur, demeurant à Asnières, paroisse de Lunay, assuraient par contrat le lieu et métairie d'Asnières à Louise de la Ferrière leur cousine, qui épousait le 24 novembre de cette année là Joseph de Bodin du Châtellier. — Ces époux paraissent avoir vendu, dès 1756 à André-Laurent Neilz, lieutenant-criminel en Vendômois, qualifié en 1757, Sgr de Bréviande, Asnières, les Tourelles, St-Calais, etc. — (Arch. Nat., P 639, nos 40 et 41; PP 50, vol. 114, n^o 45. — Titres de la terre de la Blotinière, Dossier du moulin de Bessé. — Arch. L.-et-Cher, B, Eaux-et-Forêts [1757]. — Arch. du Cognier, Inventaire, E 31, nos 3 et 4. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty de la Hilais, Notes diverses, t. I, nos 299 et 306; censif de St-Calais, 1392; articles de Fortan, Mazangé, Lunay, fol. 27).

Saint-Chamans (Famille de). — Villetrun, XVIII^e s. — Armes : De sinople à trois fasces d'argent, au chef crénelé de même; alias : à un comble dentelé de même; alias : au chef engrêlé de même (de Maude et La Chesnaie des Bois).

St-Claude (Châlet). — Voir Bouquets St-Claude.

St-Claude-Frémentel, village, c^e de Brévainville, 62 habitants. — Capella Fuimentelli ou Fitmantelli, 1107 et 1245 (Bulles de Pascal II et d'Innocent IV).

— Frigidum Mantellum, XII^e et XIII^e s. (Cart. de Marmoutier et de Tiron). — Froimentiel, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — Frementellum, 1183. — Frigidum pallium, Froimentiel, XIII^e siècle (Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun). — Froimenteau, Froitmanteau, 1297 (Cart. blésois et Dunois de Marm.). — Frementeau, Fromentel, XIV^e siècle (Arch. Joursanvault à la Bibliothèque de Blois; et Archives d'Eure-et-Loir E). — St-Claude-Froimentel, XVII^e s. (Archives de la fabrique). — Frémenteau, XVIII^e s. (Arch. du Loiret, A, n^o 1625). — St-Claude-Froidmantel, succursale (Cassini). — St-Claude (Etat-major, Cadastre, etc.).

Ce village formait avant la Révolution une paroisse sous le nom de *St-Claude-Frémentel*. Cette paroisse était du doyenné de Cloyes, archidiaconé de Vendôme, du bailliage de Dunois et de l'Élection de Châteaudun. L'abbé de St-Laumer de Blois présentait à la cure, qui au XIII^e s. était dite être d'un revenu de 40 livres et compter 220 paroissiens. Au XVIII^e siècle elle n'était plus qu'une annexe de celle de St-Jean-Frémentel. — A l'époque de la Révolution St-Claude forma une commune qui fut réunie à celle de Brévainville en 1811. Ce village est à 2 kil. 700 mètres Ouest de Brévainville et à un kil. Est seulement de St-Jean, dont il est séparé par le Loir avec pont de communication sur la route de Brévainville à St-Jean. Il est situé partie dans la vallée, partie sur le coteau. — Au XVIII^e siècle, la paroisse comptait 80 communiants. — En 1806, la commune de St-Claude avait 120 habitants et 162 en 1811.

Claudius (saint Claude), le patron de cette église était au XII^e siècle archevêque de Besançon et confesseur. C'est le patron du diocèse de St-Claude dans le Jura. Il était fils du gouverneur de la province, né vers l'an 607 près Salins, dans le Jura. Il porta les armes jusqu'à l'âge de 20 ans, puis entra dans les Ordres sacrés. Il devint abbé de St-Oyant de Condat en 644, à l'âge de 37 ans, puis évêque de Besançon en 685. Il avait alors 78 ans. Il se retira en 693 dans le monastère de St-Oyant dont il avait conservé la direction. Il y mourut en 699, à l'âge de 93 ans. Ce saint est le patron des ébénistes du Jura dont l'art est né à l'ombre de son sanctuaire. On lui donne comme attributs un enfant, parce qu'il aimait les enfants et un sifflet, attribut des ébénistes anciens. St-Claude est honoré dans presque tous les diocèses de France et nombre de villages portent son nom. On le fête le 6 juin.

L'église de St-Claude-Frémentel est bien près de sa ruine, abandonnée qu'elle est de toute espèce de culte, sauf le dimanche qui suit l'Ascension, où le curé de St-Jean vient encore y dire la messe, pour la fête du lieu.

On y voit encore un reste de vitrail, du XVI^e siècle (?) qui représente le Père Éternel, et presque au milieu de la nef une pierre tombale surélevée à un demi-mètre au-dessus du sol sur laquelle on lit cette inscription avec l'écusson martelé de la famille de Montigny-le-Ganelon : (De gueules à la bordure d'or chargée de 8 coquilles d'azur.) « Jcy gist feu noble homme Jehan de Montigny en son vivant

sieur de Villepueve (Villeprovère) qui trépassa le 15 mai 1545. »

Le portail de l'église qui paraît du XVI^e s. est aussi surmonté d'un rang de coquilles sculptées alternant avec les fleurs de lys ce qui semble indiquer que ce sire de Villeprovère en était le bienfaiteur.

Il y a là aussi plusieurs statues en pierre et en bois paraissant dater du XVI^e s. — Sur la voûte en lambris se lit cette inscription : « Fait par M^e François Bataille, couvreur, et posé par M^e Bachet, curé. M^e Leroy, vicaire de cette paroisse, Pierre Renault et Claude Lecomte, fabriciens, Louis Triau, syndic, Claude Triau, laboureur, et Pierre Ouzillau, aussi laboureur, le 26 janvier 1779. »

Le clocher de St-Claude était à la charge des habitants. Au XVIII^e siècle il y avait deux cloches. Les décimateurs étaient le curé de St-Claude et celui de St-Jean-Frémentel. La cure avait alors pour revenus un muid de blé, deux poinçons de vin et 160 livres.

Il règne une grande obscurité dans les affaires religieuses des paroisses de St-Claude et de St-Jean-Frémentel, ainsi qu'en témoignent les registres de St-Jean, de même que l'inscription des cloches de St-Claude que nous reproduisons ici :

« *Claudius — Convocat ipse sono populis ad festa Patroni — Ut laudes fundant dulciter atque preces! — Vox ego non possum renovata repellere nubes, — Fulmina ne noceant voce juvenite Deo.* »

« *En l'an de grâce 1524, cette cloche avait été faite et en 1678 à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de St-Claude, patron de Céant, pour lors messire Charles Descormans, prestre prieur de Ste-Opportune, curé de Saint Claude, à la diligence et aux frais duquel elle a été faite refaite : par lui nommé CLAUDIUS et a été bénite par le dict sieur Descormans.* »

« *Unus quisque Deo psallat, celebretque patroni — Festa, sonum quando percipit aure meum.* »

Les registres de St-Jean-Frémentel portent à ce sujet cette inscription à la date du 22 déc. 1764 :

« *L'an 1764, le 23 décembre, à l'issue des vespres de saint Claude, a été bénie par moi soussigné, curé de SAINT JEAN FROIDMANTEL ET DE SAINT CLAUDE SON ANNEXE, la deuxième cloche de cette église Saint-Claude, sous l'invocation de Ste-Barbe. « Le parain a été Céléstin Leroy fermier de Saint-Etienne, représentant Monseigneur le duc de Chevreuse, et la marraine dame Marie Jeanne de Bernardon, femme du sieur Charles de Brossard, représentant madame*

la duchesse de Chevreuse, qui ont signé avec nous et M. Hallier, vicaire. Cette même cloche avait été fondue en 1661 et bénite par M. Charles d'Escormans, prieur de Sainte-Opportune et curé de cette paroisse, assisté de M. Pierre Le Clerc, prieur de Saint Claude, et nommée MARGUERITE, par noble homme Claude Daguet sieur de la Godasière, conseiller du roy, lieutenant général en l'Élection de Chartres, et par Dlle Marguerite Costé, femme de noble homme Léon Costé, procureur général du Dunois, ainsi qu'il était porté par l'ancienne inscription. »

Il paraît que cette cloche datait de neuf années antérieures et qu'elle resta tout ce temps non employée parce que sur son inscription on avait mis que St-Jean était l'annexe de St-Claude, ce qui déplut fort à M. le marquis de la Chesnaye, alors Sgr de Rougemont, et qui avait des prétentions sur la seigneurie de St-Jean. Après force discussions, l'affaire fut portée devant le comte de Dunois lui-même qui était le duc de Chevreuse, lequel approuva la réclamation du Sgr de Rougemont, et les habitants de St-Claude durent se résigner à s'avouer succursale de St-Jean. La radiation fut exécutée, et le fait constaté par devant Nicolas-Noël Tiercelin, notaire royal à Châteaudun, le 1^{er} mars 1763. Du coup, St-Claude passait annexe de St-Jean et St-Jean devenait paroisse principale.

Il apparaît pourtant que St-Claude était plus ancien que St-Jean. Mais il manquait à St-Claude un homme puissant pour défendre ses intérêts contre les prétentions du marquis de la Chesnaye. Quant au comte de Dunois, seigneur dominant des deux paroisses il devait être indifférent, semble-t-il, à la solution de l'affaire. — Le château de Frémenteau ou Frémentel était alors depuis longtemps en ruine, et d'ailleurs, les terres en appartenaient au moins en partie au Sgr de Rougemont lui-même.

Il résulte donc de ces constatations que les deux cures de St-Jean et de St-Claude étaient confondues, au moins à partir du XVIII^e s. et que le vicaire de St-Jean desservait St-Claude. Comme les registres de St-Claude sont perdus ou plutôt égarés et confondus avec ceux, soit de Brévainville, soit de St-Jean, et qu'on ne les trouve à peu près au complet qu'à partir de 1765, on ne peut fournir de desservants de St-Claude que les suivants qui sont souvent curés ou vicaires de St-Jean : — Pierre de Berry, prieur, 1399. Jean de Caise, prieur-curé de Ste-Opportune et St-Claude-Froimen-

tel (Héraut d'Armes, 2^e année, p. 367). — André Boullay, 1611. — Jean Pousset, 1612. — Prunier, 1645. — P. Leclerc, 1669. — Guilly, 1671. — Delaporte, desservant, 1676. — Charles d'Escormans, servent de Ste-Opportune et curé de St-prieur de Ste-Opportune et curé de St-Claude et St-Jean Froidmantel, 1678. — Rousseau, 1681. — J. Dajon, 1685. — Rousseau, 1681. — J. Dajon, 1685. — Regnault, Vilaye de la Touche, 1691. — Regnault, 1698. — S. de Lolivel, 1699. — Charles Renault, curé de St-Jean-St-Claude, 1710. — Guilly, id., 1737. — Jacques Roquetfort, 1752. — Guillon, 1791, insermenté. — P. J. Gauchard, 1793. — (Pas de curé jusqu'à sa réunion à Brévainville en 1811).

On rencontre deux notaires à St-Claude-Frémentel : Isaac Tazard, 1623 et 1631. Jean Daguet (il est aussi résidant à Brévainville), 1641.

La justice de St-Claude-Frémentel relevait directement de Châteaudun et suivait la coutume du Dunois.

On voit comme maires de St-Claude : Pierre Ouzilleau, 1791. — P. J. Gauchard, 1793. — Pierre Ouzilleau, an III. — Jacques Lecomte, an IV. — Il est encore maire en 1811 au moment où la commune est réunie à celle de Brévainville.

Il y a, au bas du coteau de St-Claude, une fontaine qui, dit Bordas, « était consacrée par un faux culte à l'honneur du patron ».

A côté de l'église de St-Claude, ou plutôt en face son portail, à une centaine de mètres sur le bord du coteau, on trouve des ruines nombreuses qui prouvent que là se dressait un château important. Lannay, qui a visité ces lieux vers le milieu du XIX^e siècle y a rencontré « un emplacement quadrangulaire de 20 m. sur 25 couvert de fondations. Un reste de tour carrée de 3 mètres de côté s'élevait à l'angle Nord-Ouest et semblait se relier par un mur de 80 m. de long à un donjon garni autrefois de machicoulis et défendu du côté du plateau par une enceinte en terre en forme de cavalier. » — La plupart de ces ruines ont aujourd'hui disparu ; mais on y découvre encore l'enceinte en forme de cavalier.

C'était là l'ancien château de Frémentel ou Frémenteau qui donna son nom à deux paroisses, celle de St-Claude et celle de St-Jean, séparées par le Loir.

Les moines du moyen âge s'obstinèrent à donner à ce Frémenteau, les noms de *Froid-mantel* (*Frigidus mantellus*, *Frigidum Pallium*) ; nous croyons sincèrement que c'est là une faute et qu'il n'y a pas lieu de donner à cet endroit un nom plus réfrigérant qu'ailleurs tout le long du Loir. Il faut ranger *Frigidus*

Mantellus dans la catégorie des fantaisies des clercs du moyen âge qui font de Villeneuve, *Villa-in-Oculo*. Le vrai nom de ce lieu est *Frémentel* ou *Frémenteau*. Nous adoptons la désignation de Frémentel qui nous paraît la plus probable.

On rencontre plusieurs personnages de ce nom au moyen âge.

Vers 1145, *Goffridus Burel de Frigidomantello* et *Hugo de Frigidomantello* paraissent au Cartulaire de Tiron.

A une date non indiquée, mais qui paraît être du XIII^e siècle, *Petrus de Frigidomantello* donnait des terres à la Trinité vers Pezou.

Cette seigneurie de Frémentel était au XIV^e siècle du domaine de la vicomté de Châteaudun. En 1390, Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, donnait procuration à René de Thiville pour percevoir les revenus de sa terre de « Frémentel ». Peu de temps après, il paraît avoir engagé la seigneurie de « Frémentel » à un certain Gérard de Malmont qui lui-même le 9 nov. 1395, céda cette seigneurie avec celles de Onzerain, Peronville et Bonneval au comte de Dunois, lequel le 12 octobre de cette même année 1395 avait acheté de Guillaume de Craon la Vicomté de Châteaudun avec « la tour de Frémentel » qui lui appartenait. (*Bulletin dunois*, VI, p. 411). Ceci prouve qu'à cette date la seigneurie de Frémentel était divisée en deux parts, le fief et le domaine, qui furent ainsi réunis et annexés au Comté de Dunois. Le domaine se composait de plusieurs terres et buissons et du bois de St-Claude contenant 426 arpents, la garenne vers Moulineuf et le Moulin-Vieux.

Le comte de Dunois était alors « Mgr Louis, fils du roi de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, époux de dame Valentine [de Milan]. »

Les comtes de Dunois semblent alors avoir cédé en fief cette seigneurie de Frémementau aux seigneurs de Rougemont, car, parmi les chevaliers tués à Azincourt en 1415, on voit un certain Pierre de Vendôme, seigneur de *Froidmanteau*, qui laissait une veuve et des enfants en bas âge. Et ce Pierre de Vendôme est fils aîné de Jean de Vendôme, seigneur de Rougemont, et de Marguerite de Rochefort. La suzeraineté en restait aux comtes de Dunois. (*ibid.* p. 400).

Dans l'échange que le duc d'Orléans fit avec son frère bâtard (le bâtard d'Orléans), le 21 juillet 1439, le duc reprenait au bâtard le comté de Vertus et lui céda le comté de Dunois « consistant en Comté et Vicomté de Châteaudun, le Châtel, ville terre et châtellenie de Châteaudun, les

villes, terre et chatellenie de Fréteval, de Marchenoir et les *ville et chatellenie de Frémenteau*, etc. (Bordas, t. I, p. 232).

Les comtes de Vendôme avaient là des biens qu'ils avaient acquis dès 1409, attendu que le 13 mars de cette année, Jean Clément, écuyer, sieur de Fresnay sur Loir, près Cloyes, vendait à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, sa seigneurie de Fresnay, avec d'autres, et entre autres « les cens et rentes qu'il avait à Montigny et *Froidmenteau* avec les seigneuries d'Assez, paroisse de Brévainville ». — (Bibl. Orléans, ms. 435 bis, p. 195; et ms. 394, t. III, p. 117).

En 1496, Jean de Bourbon (Jean VIII) comte de Vendôme, donnait à bail à Jean Douillart la seigneurie de « *Frémenteau* » (Arch. L.-et-Cher, G 321). — En sorte que les comtes de Vendôme paraissent à cette époque posséder cette terre.

Au XVII^e siècle, c'est-à-dire en 1643, on voit Simon Franceschi, seigneur de Rougemont, céder à bail à Charles d'Escorinan, prieur de Ste-Opportune (à St-Jean Frémentel), un logis appelé *la Tour de Varennes*, près le vieux château de St-Claude *Fromentel*. Et le même prieur acquérir du même seigneur ce même lieu de *la Tour de Varennes*, en 1644.

Toutefois le seigneur de St-Claude-Frémentel restait toujours le comte de Dunois, et sa justice relevait toujours de Châteaudun directement.

Le plus probable est donc que la seigneurie depuis le moyen âge fut divisée entre plusieurs qui tenaient leurs domaines, par dépié de fief, du comte de Dunois.

Les ruines du château sont aujourd'hui à plusieurs cultivateurs du lieu.

Bordas pense que le nom de Frémentel ou de Froidmental doit être appliqué tout spécialement à St-Jean et non à St-Claude. Nous croyons le contraire; et que la seigneurie de Frémentel dont le chef-lieu était au château sur le coteau s'étendait sur les deux rives du Loir et avait formé deux paroisses, celle de St-Claude la principale, puis celle de St-Jean, auprès de Ste-Opportune, prieuré établi sur le bord du Loir là où se trouve aujourd'hui le bourg de St-Jean.

Mais l'extension du bourg de St-Jean et la diminution de celui de St-Claude coïncidant avec la ruine et l'abandon du château de Frémentel firent qu'au XVII^e siècle, St-Claude ne fut plus qu'une succursale de St-Jean. Et St-Claude est omis dans la liste des églises fournies au XVII^e siècle par le Pouillé de St-Lomer de Blois.

L. Merlet commet une autre erreur dans sa brochure relative aux assemblées

d'habitants du Dunois, en disant qu'aujourd'hui les deux villages de St-Claude et St-Jean-Froidmental sont confondus en un seul. Il veut dire que les deux communes de Brévainville et de St-Claude sont réunies (sous le nom de Brévainville).

Arch. L.-et-Cher, G 321, et Liasse de la fabrique de St-Claude, D 595, n^o 18. — *Cart. de Tiron*, 267. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 727, 741; G 841. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 198 et 208. — Don Verninae, vol. III, p. 489 (Biblioth. d'Orléans). — *Bulletin vendômois*, 1865 p. 211; 1897 p. 146. — *Bulletin dunois* VI, pp. 400, 411 et 415. — Courgibet, les églises du Dunois, p. 175 (Bibl. de Châteaudun). — Bordas, I, p. 232; II, pp. 162 et 167. — *Cart. Trinité*, 683, note. — *Cart. blésois de Marm.*, 374 et 375. — *Cart. dunois de Marm.*, 64, 70, 77, 92, 281. — Abbé Peschot, Notes manuscrites tirées des Manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans, 431 bis, pp. 195 et 394. — Passac, p. 66. — Pétigny, pp. 71 et 229. — Launay, *Répertoire*, p. 68. — Archives de la c^o de Brévainville, Registres paroissiaux. — *Guide du touriste dans le vendômois*, p. 288. — L. Merlet, *Des Assemblées de Communautés d'habitants du Dunois*, pp. 310 à 313. — Dupré, *Histoire de St-Lomer de Blois*, par Noël Mars, pp. 178 et 332 (pouillé). — Arch. Nat., Q1, 495, fol. 12. — Notes manuscrites sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e siècle, conservées au XIX^e par M. l'abbé Plat. — *Le Héraut d'armes*, 2^e année, p. 367 (1508). — Reg. de St-Jean Frémentel, *passim*, et 23 déc. 1764. — *Id.* de Brévainville, *passim*. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, III, p. 8.

St-Clément (Chapelle de), commune de Mazangé, aujourd'hui détruite. — Elle possédait une crypte ou chapelle souterraine qui a été décrite par Launay dans le compte rendu des séances du congrès archéologique de 1872, p. 434.

St-Cœur (Couvent du). — Voir *Vendôme* (clergé régulier, communautés de femmes).

Saint-Crieq (Famille de). — *La Roulonnière*, XIX^e siècle. — Armes : *D'argent à deux ancres de sable passées en sautoir et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* — (Titres de la Montellière).

Ste-Croix de la Bretonnerie ou **Ste-Croix du Temple**. — Voir *Temple*.

Saint-Cyr (Famille de). — Voir *Prévost de Saint-Cyr*.

St-Cyr, ancienne chapelle, aujourd'hui disparue, psse de Morée. — *Ecclesiola Sancti Cyrici*, XI^e siècle (*Cart. Dunois de Marm.*). — Cette chapelle, située proche le gué de St-Lubin, de même que celle de St-Lubin qui lui faisait face de l'autre côté du Loir, avait dû succéder à quelque temple payen établi là pour recevoir les offrandes des voyageurs au moment de se livrer au gué traversé par la route du Mans à Orléans, afin de se rendre propice la divinité des Eaux. On la cite

comme existant déjà sous l'invocation de St-Cyr au XI^e siècle. Nous ignorons lequel des saints appelés Cyr était le patron de cette chapelle, qui appartenait au prieuré de Morée, sans doute par suite de donation. La charte qui en parle pour la première fois n'est pas datée mais doit être de la fin du XI^e s. Cette chapelle devait être en ruine dès le XVIII^e s. — (*Cart. dunois de Marm.*, 87, 230, 233. — *Cart. blésois de id.*, 224, 225. — Carte de Cassini).

St-Cyr de Sargé. — Voir *Sargé* (églises).

St-Cyr-du-Gault, c^o du canton d'Herbault en blésois. — Jusqu'à la fin du XI^e s., cette paroisse était du Vendômois; mais Geoffroy Jourdain, comte de Vendôme, ayant été fait prisonnier par le comte de Blois en 1096, dut donner entre autres choses, cette paroisse pour sa rançon. Depuis cette époque St-Cyr resta du blésois. — Cette seigneurie au XVI^e siècle (?) a appartenu à la famille Prévost qui en prit le nom. — Au XVII^e s. les Prévost de St-Cyr ont été seigneurs du Plessis-Fortia. — Voir *Plessis-Fortia*. — (Pétigny, p. 400).

Saint-Denis (Famille de). — *Faye, Villegager*, XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accomp. de 3 molettes de même.* — (Adr. Thibault).

St-Denys (Chapelle), à Vendôme. — Voir *Vendôme* (Églises et Chapelles).

St-Denis (Métairie de), à l'Islette, psse de la Madeleine de Vendôme. — Elle appartenait au couvent de la Trinité et fut réunie à une époque inconnue à celle de la Fosse à l'Aumônier. — (*Cart. de la Trinité*, 856, p. 481. — *Bulletin vendômois* 1886, p. 121).

Ste-Anne, commune du canton de Vendôme, à 4 kil. Sud de cette ville. — *Santa-Anna*, XIII^e s. (Pouillé chartrain).

Cette commune est bornée, au Nord par celle de Vendôme; à l'Est par celles de Vendôme et de Crucheray, au Sud par Crucheray et à l'Ouest par Villerablé. — Aucun cours d'eau n'arrose cette commune qui se trouve sur le plateau au Sud de Vendôme. — Elle est traversée par la route de Vendôme à Herbault.

Lieux habités. — L'agglomération auprès de l'église qui ne peut s'appeler bourg et compte 4 maisons et 12 habitants. — Le Perré, 22 hab. — La Guinetière. — La Guignardière. — Le Chatelet, ancien fief. — Le Gros-Chêne ou le Huvet. — La Rougerie, ancien fief. — La Catinerie ou Petit Villesus. — Le Pont Ste-Anne. — La Fosse-aux-Sangues. — Le Petit Chatelet. — La Galoche, ancien fief. — La Tuilerie de Tarché. — Tarché. — Le

Bas-Tarché. — Le Vivet. — Le Clos-Ste-Anne. — La Grande Vacherie, ancien fief. — La Petite Vacherie. —

Lieux-dits. — Moquebaril, le Marga, le Bois-Colas, le Bois-Cochet, la Gredinière, l'Anglechère, la Fosse du Puits, la Fosse-Blanche, Monclos, *le Puits-fondu* (ancien fief), l'Étang-brulé, les Méves, Vau-Luisée, la Poulinière, les Feuillards, les Clotereaux, le Bignon, le Chénéduit, les Brihandés, Flart, Adalais, les Curains, la Barboire.

Superficie : 510 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Bruneau. — Altitude de l'église 140 mètres. — Poste de Vendôme. — Perception de Villiers. — Assemblée le dimanche 26 juillet ou le dimanche suivant.

Population : 13 feux au XIII^e s. — 80 communiens au XVIII^e s. — 137 hab. en 1806. — 127 en 1812. — 124 en 1824. — 123 en 1831. — 149 en 1836. — 141 en 1841. — 129 en 1846. — 132 en 1851. — 136 en 1856. — 146 en 1861. — 149 en 1866. — 135 en 1872. — 146 en 1876. — 173 en 1881. — 172 en 1886. — 197 en 1891. — 170 en 1896. — 147 en 1901. — 156 en 1906. — 140 en 1911.

Les registres paroissiaux de Ste-Anne commencent en 1634. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Taffu, de Boisdelard, de Gennes, Rabot, de Signac, du Juglet, de Luc, de Houdan, d'Esté, Roger de Villierard, Pineau, de Juston, Gallois de Bezay, Lenain de la Rougerie, Allard, Rouvelin de la Vacherie, Grimaudet, du Vivier, Guenette de la Guignardière, Bourdillau, Huet de la Poirière, Souin, Neiz, Robbé, Marchais, Berruyer de Chanteloup, Godineau, de Malherbe, Lochon, Morillon, Couturier, Deschamps.

Curés. — Jean Culier, 1374. — Jean Caillet, 1441. — Jacques Gaudin, 1458. — Jean Durant, 1487. — César Doucet, religieux de St-Georges du Bois, 1600. — Gilles Darde, sous-prieur de l'Étoile, 1605. — René Chéron, 1634. — Jacques Cathodeau, 1652. — Louys Guéryvé, 1668. — Lesueur, 1694. — Henri Lelarge, 1702. — Huet de la Poirière, 1711. — Lochon, 1732. — Pierre-Jules Morillon, 1758, inhumé à Ste-Anne en 1787, à 57 ans, et dont l'épithaphe se trouve dans l'église. — Barjouan, chanoine prémontré, 1787. — Acloque, 1789. — Fourmi, insermenté; 1791. — de Torquet, 1791. — Oury, 1792. — Bodevin, qui se dit *prêtre catholique*. 1796. — Chahuneau, 1797. (Du concordat à 1831, le service est fait par les prêtres de la Trinité et depuis 1831 par le curé de Villerablé).

Maires. — Jean Girard, 1793. — Louis

Corbin, an V. — Jean Gallois, 1838. — Jacques Rousseau, 1846. — Barbot, 1872. — Ouzilleau, 1876. — Maupetit, 1877. — Constant Touzeau, 1888. — M. Ouzilleau, 1900. — Aug. Moreau, 1912.

Avant la Révolution, la paroisse de Ste-Anne était du doyenné de St-Amand, du bailliage et de l'élection de Vendôme. L'abbé de St-Georges des Bois présentait à la cure qui au XIII^e s. était d'un revenu de 20 livres et de 450 livres au XVIII^e s.

Sainte Anne, patronne de la paroisse, était la mère de la Sainte Vierge et l'épouse de st Joachim. Elle descendait des rois de Juda. Elle fut 20 ans mariée sans avoir d'enfants et au bout de 20 ans mit au monde Marie, mère de Jésus. On ignore l'époque de sa mort. On la fête le 26 juillet. Son sanctuaire le plus vénéré est Ste-Anne-d'Auray en Bretagne.

L'église de Ste-Anne (classée), est petite, environ 20 mètres sur 6. Elle est du XI^e ou XII^e s., assez délabrée aujourd'hui. Elle est précédée d'un porche en charpente.

La cloche de cette église porte cette inscription : « Bénite par M. Louis Guérive, prêtre prieur curé de la paroisse de Ste-Anne, et nommée Anne par Jean Rouvelin, Sr de Villerial, cons. et trésorier de la maison de son altesse monseigneur le duc de Vendôme, et par Dlle Legay, fille de M. Legay, docteur en médecine, mareine, etc., 1671. »

Cette église de Ste-Anne possède une belle pierre tombale (classée), placée à l'entrée du sanctuaire et fortement endommagée par les pas des fidèles. Elle représente une femme debout, en vertugadin et costume d'apparat. Une légende en bordure porte l'inscription suivante : « Cy gist le corps de damoiselle Katherine Taffu, fille de noble homme Gille Taffu, sieur de la Vacherie de Ste-Anne, laquelle décéda le 27^e jour de septembre 1614 ». Aux deux angles du haut de cette pierre se trouvaient des écussons. Sur l'un d'eux celui de senestre, on peut encore déchiffrer les armoiries qui sont : De... à une fasce de... accomp. de 3 roses de...

Une plaque de cuivre encastrée dans le mur du chœur porte l'inscription latine suivante :

« Hic jacet, Petrus J. Morillon, hujus parochiæ pastor ab anno 1759, qui moribus et zelo commendabilis parvus sibi templum dei studiosè ornavit. Oves suas verbo Dei indesinenter pavit; Pauperes, viduas, orphanosque constantè aluit omnes semper absque acceptione cum hilaritate hospitiò recepit, crudeli morte subito ereptum et magno omnium ordinum con-

cursum humulo depositum, omnes lacrimati sunt. Obiit die 25 mensis Augusti anno Domini 1787, Aetatis suae 57.

A la suite de cette inscription s'en trouve une autre en vers qui paraît la traduction libre de la première et que voici.

« Les mœurs du premier âge embellirent son âme,
Il brula pour son Dieu de la plus vive flamme
Et jaloux de l'honneur de son auguste nom,
Il para de ses dons cette sainte maison.
Retrachant chaque jour sur son vrai nécessaire,
La veuve et l'orphelin en lui trouvaient un père.
Libéral envers tous, de l'hospitalité
Il remplit les devoirs avec joie et bonté.
De son petit troupeau le maître et le modèle,
A l'instruire sans cesse il se montra fidèle.
Subitement ravi dans de cruels accès,
Sa mort de tout le monde excita les regrets.
Requiescat in pace. »

Le seigneur de Ste-Anne était le prieur curé du lieu. Il tenait son prieuré en fief à foy et h. du comté puis duché de Vendôme en garde et ressort et à rétribution du divin service et chaque semaine il était tenu de dire dans son église une messe des trépassés pour le repos de l'âme des comtes et ducs décédés, pour se conformer à la fondation faite en 1374 par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, et pour laquelle celui-ci avait assigné une rente d'un muid de froment en faveur du prieuré de Ste-Anne. — La fabrique elle-même de Ste-Anne devait faire célébrer dans l'église, le jour de Ste-Anne, une messe et dire des prières solennelles pour les comtes de Vendôme et pendant cette messe avoir les cierges et luminaires de la fabrique allumés, et cela pour prix d'une rente de quarante sols assise sur la métairie de l'Ormeau à Selommes, rente léguée au XV^e siècle par Jeanne de Laval, veuve du comte Louis de Bourbon, laquelle mourut à Lavardin, le 18 décembre 1468.

Les seigneurs de la Vacherie se qualifiaient aussi seigneurs de Ste-Anne au moins au XVI^e et au XVII^e siècles parce que, de leur seigneurie de la Vacherie dépendait un fief censif, appelé *Fief de Ste-Anne*. Mais ils durent abandonner cette qualité à la suite de procès dont les pièces sont annexées à l'aveu fait en 1633 par Gilles Taffu, seigneur de la Vacherie. (Arch. Nat., P. 628, n^o 1).

Arch. Nat., P 621, n^o 18 à 24 ; P 712, n^o 108 ; P 714, n^o 170, 171, 181. — Arch. L.-et-Cher, II, Liasse de l'Étoile (1612). — Arch. du Loiret, A 1624, p. 63, et A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 180 ; 1869, p. 266 ; 1879, pp. 81 et 82 ; 1883, p. 248 ; 1900, p. 36 ; 1906, p. 62. — *Bibl. de Vendôme*, Album Lauay, I, p. 107. — Titres

de la fabrique de Périgny. — Collection Bernault, titres du Plessis-Berthélémy. — Registres paroissiaux de Ste-Anne, *passim* ; de la Madeleine, 1614. — Passac, p. 64. — Lauay *Répertoire*, p. 142. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 239. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 195. — Notes sur les Bénéfices du diocèse de Blois en XVIII^e siècle, conservées au XIX^e s. par M. l'abbé Plat.

Ste-Anne (Chapelle), à Cellé. — Son temporel relevait de la baronnie de Cellé. Cette chapelle, fondée très anciennement à Cellé était au hameau de la Herbèchère au lieu dit La Bandetterie et constituait un bénéfice simple qui finit par être desservi dans la cathédrale du Mans. Les deux métairies de la Herbèchère, on peut-être seulement la petite Herbèchère lui assuraient ses revenus. Elle dut être abandonnée dès le XVIII^e siècle. — En 1739, Charles Cochet en était chapelain. — Elle a été vendue nationalement en 1791 pour 775 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 217. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 139).

Ste-Apolline des Chauvellières, ancienne chapelle, aujourd'hui détruite, psse de la Chapelle-Vicomtesse. — Elle était dans l'enceinte de douves de l'ancien château des Chauvellières, aujourd'hui simple ferme. On en montre encore l'emplacement représenté par des restes de fondations. Cet emplacement ne datait que du XVII^e s., la chapelle primitive paraissant avoir été construite dans la seconde enceinte, qu'on appelait *Le Donjon*. Le collateur de cette chapelle était l'abbé de la Madeleine de Châteaudun, sur la présentation du seigneur des Chauvellières.

Sainte Apolline, patronne de cette chapelle, vivait à Alexandrie d'Égypte, au III^e s. de notre ère et fut martyrisée l'an 249 sous l'empereur Philippe l'Arabe. On lui brisa toutes les dents et finalement elle fut brûlée vive. On l'invoque dans les campagnes pour la guérison des maux de dents. Sa fête est le 9 février.

La fondation de cette chapelle eut lieu entre 1188 et 1190, faite par Geoffroy de Brullon, pour le repos de son âme et de celles de ses parents.

Il donna les dîmes et terrages de toute sa terre des Chauvellières et le pacage dans ses bois pour l'entretien de la chapelle qu'il avait construite et une rente de 20 livres qui fut convertie en celle de deux muids de blé et un d'avoine sur les dîmes de Prénouvellon. — Cette fondation était faite en faveur des chanoines de la Madeleine de Châteaudun qui devaient entretenir là un certain nombre de religieux.

Nivelon de Meslay, Sgr de Fréteval,

complète cette fondation en y ajoutant l'usage dans les bois du Fay qui lui étaient voisins, et en 1190, Geoffroy IV, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau, approuva les dons faits à cette occasion. De même Louis, fils de Thibault, comte de Blois, donna son approbation à une vente faite en faveur de la même fondation par Bernard Doyen sur les dîmes de Prénouvellon moyennant une rente de 20 livres angevines.

Cette chapelle des Chauvellières est citée parmi les possessions de la Madeleine de Châteaudun, par une bulle du pape Innocent III, de l'an 1199.

En 1202 et 1209, Geoffroy de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau, donna à sa chapelle des Chauvellières (il venait sans doute d'hériter du domaine) une rente de 30 sous sur les cens de Choue, puis une autre de 30 autres sous sur la prévôté de Mondoubleau, afin d'y entretenir une lampe qui devait brûler nuit et jour.

En 1204, les moines de Tiron, à qui appartenait l'église paroissiale de la Chapelle-Vicomtesse, firent un accord avec les religieux de la Madeleine, en vertu duquel les dits religieux restèrent possesseurs sans conteste de la dite chapelle moyennant l'abandon de ce qu'ils possédaient de dîmes sur la Charmoie et le Tronchet et un muid de grain sur la grange de Cormont.

En 1662, cette chapelle devint paroissiale par suite d'une demande faite à l'évêque de Chartres, par les seigneurs des Chauvellières, en faveur de leur famille. Mais le seigneur dut la reconstruire à ses frais et fonder une rente annuelle de cinquante livres tournois en faveur du chapelain. Il la transporta alors hors de l'enceinte de son donjon, dans la première enceinte de douves de son manoir. Ce qui motiva une protestation de la part d'un nouveau titulaire du bénéfice en 1678.

Depuis longtemps les chapelains de Ste-Apolline ne résidaient plus en ce lieu, et le curé de la Chapelle-Vicomtesse en remplissait les charges moyennant accord entre eux.

Ces charges consistaient à peu près uniquement à dire messe basse les dimanches et fêtes, donner l'eau bénite et faire prière pour les seigneurs et leurs prédécesseurs.

Au milieu du XVIII^e siècle, le revenu de cette chapelle était estimé valoir 150 livres.

Nous ignorons la date de la démolition de la chapelle Ste-Apolline des Chauvel-

lières. Nous présumons qu'elle dut tomber en ruine après la Révolution après avoir été convertie en grange. Nous savons seulement qu'elle était située dans une courrette entourée de murs et que cette courrette comptait 8 toises sur 6 (16 mètres sur 12).

On ne rencontre que très peu de chapelains de Ste-Apolline. Dans le principe ils durent être simples religieux de la Madeleine, puis prêtres séculiers, enfin commendataires ne résidant pas. — Voici les noms des bénéficiers de Ste-Apolline rencontrés : Rogerius, prior de Chavaléria, 1199. — Pierre Dagnet, 1661. — Pierre Royte, 1666. — Laurent Subfil, avant 1678. — Antoine Le Brun, 1678. — Bulté de Chery, frère du propriétaire du château, 1772. Il paraît avoir été le dernier titulaire.

Petits Bollandistes, II, p. 404. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 34, 37, 39, 42, 50, 52, 57. — *Bordas*, II, p. 226. — *Bulletin dunois*, VIII, p. 91. — Arch. L.-et-Cher, E, 79, dossier 2^e, p. 6. — Titres de la terre des Chauvelières, *passim*. — Merlet, *Inventaire des archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, 59. — *Bulletin vendômois*, 1903, pp. 250 à 265. — R. de St-Venant, *La paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation*, pp. 70 à 85. — *Cart. Tiron*, 344. — *Biblioth. de Blois*, ms. 123 (XVIII^e s.). — *Bibl. Vendôme*, Mémoires de Duchemin, II, p. 115.

Ste-Barbe, ancienne chapelle du château de Glatigny, psse de Souday, devenue paroisse au XVI^e s. — Voir *Glatigny*.

Ste-Catherine (Chapelle), à Lunay. — Voir *Ste-Catherine du Breuil*.

Ste-Catherine (Chapelle), à Savigny. — Voir *Savigny* (église).

Ste-Catherine, à Sougé. — Voir *Couture* (église).

Ste-Catherine (Chapelle), à Troo. — Voir *Troo* (Maladrerie).

Ste-Catherine de Beaufeu. — Voir *Beaufeu* (Le grand).

Ste-Catherine du Breuil (Chapelle), c^e de Lunay. — Elle est complètement ruinée ; son pignon Est, seul reste debout. Le chemin parallèle au Loir partant du pont de Thoré pour aboutir à Asnières passe au travers de ses ruines qui appartiennent au propriétaire de la Mézière et du Breuil. Les fenêtres du pignon indiquent une architecture du XI^e siècle. On n'a pas de documents sur cette chapelle. — Voir *Breuil* (de Lunay). — (*Bulletin vendômois*, 1874, p. 113).

Ste-Catherine de Pezou (Le Prieuré). — Voir *Secrétainerie*.

Ste-Cécile, lieu-dit. c^e de Fontaine-Raoul, ancienne chapelle aujourd'hui disparue. — Les chapelains de cette chapelle dont le titre relevait de la Maison-Dieu de Châteaudun se disaient, au moins

à partir du XVII^e s., prieurs-barons de Ste-Cécile.

C'était le siège d'une seigneurie qui était citée parmi les principales terres vassales de la baronnie de Préteval.

Cette seigneurie portait sur toute la terre de Beaufeu et une partie des bois de l'Aumône.

La fondation de cette chapelle est due à Geoffroy de la Rue (*Gaufridus de Rua*), chevalier, qui, en 1224 se faisant frère condonné à la Maison-Dieu de Châteaudun, remit à cette congrégation une somme de cent livres, pour lui permettre d'acheter le bois de Beaufeu (voir ce nom), dont les dits frères possédaient déjà toute la plaine et cela à la condition qu'il serait institué là un chapelain perpétuel, dont l'obligation serait, entre autres, de célébrer l'anniversaire de la mort du donateur ; ce chapelain ne pouvant être pris que parmi les frères de la Maison-Dieu.

Pour se conformer à sa volonté, les frères bâtirent la chapelle Ste-Cécile, sur le bord du Gratteloup, dans le bois de Beaufeu et y mirent pour chapelain un prêtre de leur ordre appelé Saba.

Une partie du bois de Beaufeu fut alors défrichée et une métairie y fut créée qui prit le nom de *Métairie de Ste-Cécile*. En 1463 elle était affermée par les frères de l'Hôtel-Dieu pour une somme de quatre livres.

Au XVII^e siècle, des laïques ayant été substitués aux religieux dans l'administration de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, des difficultés s'élevèrent au sujet des revenus des chapelles St-Blaise de la Chapelle-Vicomtesse et Ste-Cécile de Fontaine-Raoul. Il y eut alors un accord, suivant lequel les chapelains perçurent seulement les dîmes du lieu et le dedans des chapelles, c'est-à-dire les offrandes des fidèles et pèlerins.

Le revenu des bois, les cens et rentes, etc., devaient faire retour à la mense des frères qui vivaient en commun à l'Hôtel-Dieu et devaient être perçus par eux. Mais les chapelains de Ste-Cécile ayant un service religieux à accomplir ne pouvaient être remplacés par des laïques et continuèrent à se dire seigneurs du lieu, et comme tels, rendaient aveu pour leur fief à la baronnie de Préteval. — (Voir aux mots *Aumône* et *Beaufeu*).

Prieurs-chapelains connus de Ste-Cécile. — André Scriba ou Saba, 1224. — Florent Jean, 1540. — Guillaume Gadois, 1598. — Antoine Vierge, 1624. — François Croisnu, 1668 ; c'est lui qui traita à cette date avec Pierre Malherbe, curé de Fontaine-Raoul, pour réparation à faire à Ste-Cécile et Beaufeu. — Jean-

Louis Foucault, 1759. — Jean-François Nicolas Bulté, prêtre de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, 1786. — Alexandre Courgibet, prêtre, frère condonné, 1788.

Cart. blésois de Marm., Introduction, p. LXXVI et XCVIII. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, nos 644 et 893. — Belfort et Merlet, *Inventaire des Archives hospitalières de Châteaudun*, Introduction, p. XVII ; A nos 56 et 119 ; A 8 nos 23, 119 et 236 ; B 731. — *Manuscrits de la Société Archéologique du Vendômois*, Carton 18, Liasse 10, pièce 8. — Arch. L.-et-Cher, G 2447.

Sainte-Claire-Deville (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XIX^e s.

Ste-Croix de la Bretonnerie ou Ste-Croix du Temple. — Voir *Temple*.

Ste-Émerantienne, ancienne chapelle. psse de Mazangé. — Elle a aujourd'hui disparu, elle se trouvait un peu au-dessous du château du Bignon. — Nous n'avons pas pu recueillir de renseignements sur cette chapelle qui était déjà en ruine avant la Révolution.

Émerantienne, patronne de cette chapelle, vivait à Rome au IV^e s. Elle était la sœur de lait de Ste Agnès et fut lapidée sur le tombeau de cette sainte sur lequel elle venait prier. On la fête le 23 janvier. Une statue de Ste Émerantienne qui se trouvait autrefois dans sa chapelle à Mazangé a été transportée dans l'église du lieu où on vient encore l'honorer. — (*Bulletin vendômois*, 1862, p. 29).

Ste-Gemme, bourg et commune du canton de Selommes, à 7 kil. Est de ce canton et à 19 kil. Est de Vendôme. — *Sancta Gemina*, 1185 (Cart dunois de Marm.). — *Sancta Gemma*, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Sainte Jame*, 1390, (Cart. blésois de Marm.). — *Sainte James*, XVII^e s. — *Ste-Gemme*, (Cassini). — *Ste-Gemmes* (Etat-Major).

Cette commune est limitée au Nord par celles de la Chapelle-Anschéry et d'Epiais ; à l'Est par celle d'Oucques ; au Sud par celles de Boisseau et Baigneaux ; à l'Ouest par celles de Selommes et de Faye. — Elle n'est traversée par aucun cours d'eau. — La route de Vendôme à Oucques et Orléans la traverse dans sa partie Nord et celle de Selommes à Oucques passe par son bourg. Sa station la plus proche est Epiais (2 k. et demi) sur la ligne de tramways de Vendôme à Orléans.

Lieux-habités : — Son bourg qui compte 34 maisons et 125 hab. — Noyers, anc. seigneurie, 39 hab. — Villemportun, 35 hab. — La Ferme-neuve. — Crèvesec. — Goulaffré. — Le Pavillon. — Le Courbenton. — La Haie de Noyers.

Lieux-dits : — La Fosse aux Renards, les Chantaumeries, Richou, la Fosse des

Champignards, Hachepré, Les Gaudines, Chenechat, la Plaine de *Baulieu* (ancien fief), les Couches, le Bois-Fleurinet, les Forges, la Fosse-Colas, la Vaillée-Porchet, le Clos de Fèveau, la Vieille-Loge, le Corbillon, les Hauts de Houchette, la Charlotterie, Theillay, le Safran, le Gouffre, la Chambrie, le Petit-Toucheau, la Croix-Morier, le Marchais aux Saules, Tourneray, les Touarderies, Fosse-Mathurin-Lhomme, Préchesne, le Chemin-Lalénoie, le Richau, Laissovoie, *Cheverny* (ancien fief).

Superficie : 856 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Délié. — Altitude du bourg 128 m. — Poste de Oucques. — Perception de Villemportun. — Assemblée le premier dimanche de septembre.

Population : — 55 paroissiens au XIII^e siècle. — 130 communians au XVIII^e siècle. — 242 hab. en 1806. — 230 en 1812. — 230 en 1819. — 215 en 1824. — 232 en 1831. — 248 en 1836. — 226 en 1841. — 230 en 1846. — 227 en 1851. — 223 en 1856. — 225 en 1861. — 242 en 1866. — 256 en 1872. — 253 en 1876. — 218 en 1881. — 226 en 1886. — 216 en 1891. — 227 en 1896. — 231 en 1901. — 232 en 1906. — 216 en 1911.

Les registres paroissiaux de Ste-Gemme ne commencent qu'en 1715. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : De Paris, Rougemont, Thiville, Crémainville, Girondeau, Trémault du Charraut. — Au registre de 1749 on trouve insérée la mention suivante de la main du curé Fournerau, pour expliquer la quantité de sépultures enregistrées cette année-là et qui étaient au nombre de 28, soit cinq fois les sépultures des années ordinaires : « Cette année est remarquable par la quantité de sépultures portées dans le présent registre. Il régnait dans cette paroisse une maladie épidémique qui emportait ceux qui en étaient atteints en deux jours. Le bruit de cette contagion se répandit tellement que les laboureurs avaient peine à trouver des domestiques. Le bruit transpira jusqu'à Orléans, et M. Barentin, intendant de cette généralité, donna ordre à M. Rigault, son subdélégué à Vendôme, de se transporter icy avec deux chirurgiens jurés de Vendôme pour faire l'ouverture du premier cadavre. Mathurin Mestivier à Villemportun fut le premier et le seul qui fut ouvert pour connaître le genre de la maladie. Cette maladie après la visite faite des chirurgiens fut estimée un *Empienne* (?). Les procès-verbaux furent faits et envoyés à M. l'Intendant qui après une consultation de médecins ordonnèrent des remèdes qui n'empêchèrent pas le cours de la mor-

talité. Les deux paroisses d'Oucques perdirent plus du tiers de ses habitants atteints de la même maladie ». (1749).

Curés : — Jacques Cottreau, 1596. — Jean Souriau, 1660. — Jean Chenu, 1671. — Pierre Neigy (?) 1689. — Pierre Guillard, 1698. — Turneau-la-Morandière, 1725. — Chéreau, 1732. — Charles-Alexis Fournereau, 1748. (En 1767 il est encore curé de Ste-Gemme et titulaire de la chapelle St-Michel en l'église St-Martin de Vendôme). — Grison, 1767. — Basile Desroches, 1791... Guillon, 1812 (Vacance 1824). — Vauléon, 1828. — Hogon, 1830. — Guenordeau, 1835. — Jouaiffe, 1833. — (Vacance 1840). — Durand, 1841. — Jouet, 1849. — Pilette, 1857. — Lehu, 1868. — Oger, 1874. — Develle, 1877. — Chevillard, 1879. — Laborderie, 1882. — Lebreton, 1883. — André Fiot, 1888. — (Vacance 1892). — Kurgel, 1898. — Olliéric, 1903. — Rodde 1905.

Maires : — Deroche, curé, officier public, 1793. — Pierre Fournier, 1793. — Leroux, agent, an V. — Mathurin Petit, an XI. — Jacques Périchon, 1808. — François Tassin, 1828. — Louis Peschard, 1835. — Pierre Leroux, 1845. — Pierre Gaullier, 1846. — Amédée Yvon, 1866. — Félix Leroux, 1867. — Lucien Maison, 1871. — Cirille Gaullier, 1874. — Eusèbe Nouvellon, 1877. — Cirille Gaullier, 1878. — Eusèbe Nouvellon, 1878. — Poidras Nialt, 1878. — Eusèbe Nouvellon, 1888. — Octave Bouverlet, 1895. — Jules Leroux, 1899. — Joseph Nouvellon, 1909.

Anciens notaires, résidant à Ste-Gemme : — Galliot Chamot, 1575. — Guillaume Haye, 1782 et 1792.

Avant la Révolution, la paroisse de Ste-Gemme était du diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme, doyenné de Oucques ; du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'abbé de Marmoutier présentait à la cure qui au XIII^e siècle était dite d'un revenu de 20 livres et de 600 livres au XVIII^e s. La limite du Dunois et du Vendômois passait par son bourg.

La patronne de la paroisse, Sainte Gemme (*Sancta Gemma*) qui a donné son nom à l'Église, vivait au premier siècle de l'Église. Elle était portugaise et fille d'un préfet des provinces de Galice et de Lusitanie. Son père resté payen voulut la marier ; mais elle tint à rester vierge et se consacrer à Dieu. Elle subit toutes sortes de persécutions et finit par avoir la tête tranchée en l'an 109 de Jésus-Christ. On la vénère surtout en Aquitaine. Un monastère a été édifié en son honneur en Saintonge. On la fête le 20 juin.

L'église de Ste-Gemme est du XIII^e s., mais a été remaniée plus tard à des époques différentes. On y trouve plusieurs dalles funéraires dont les inscriptions sont effacées, et des armoiries sculptées ; mais sauf un écusson aux armes de France, ces armoiries sont frustes. Elle possède une grille de chœur fort remarquable du XVIII^e siècle, provenant de l'abbaye du Petit-Citeaux. La cloche sans importance, est de 1779.

Ste-Gemme était le siège d'un prieuré de Marmoutier dont le titulaire relevait du château de Vendôme à foy et h. Il devait en outre un gros d'or fin et un setier de blé de service à mutation d'homme. Ce prieuré était uni à celui de Pray et tous deux étaient réunis à l'office de la chapellerie de Marmoutier. La métairie du prieuré dans le bourg de Ste-Gemme s'appelait *La Chambrie*. — Ainsi que ceux de Pray, les sujets des moines à Ste-Gemme étaient exempts d'aucun droit de péage dans le comté de Vendôme.

La seigneurie même de Ste-Gemme appartenait aux moines qui la reportaient au château de Vendôme ; mais au moyen-âge on rencontre un personnage du nom de *Sancta Gemma*. — En 1248, Robertus de Sancta Gemma, chevalier, partant pour Jérusalem, vendit aux moines pour 10 livres, huit setiers de terre à la Galardière, proche Boisseau. C'est le seul dont le nom ait été divulgué par les chartes.

L'abbaye de St-Avit de Châteaudun avait aussi à Ste-Gemme une terre de 2 bœufs qui lui avait été donnée par Garnerius Bizolius en 1148 et dont la possession lui fut confirmée en 1177 par le pape Alexandre III.

Il semble qu'au XVI^e s. les moines de Marmoutier aient donné à bail leur seigneurie de Ste-Gemme, attendu qu'en 1563, Martin Lefebvre, marchand et bourgeois de Vendôme, se qualifie seigneur de Ste-Gemme, dans un acte relatif à Nuisement d'Azé. (Titres des Minières).

Arch. Nat., P 773, 65 f. ; Q, 495, f° 2, v° — Arch. L.-et-Cher, E 2. — Arch. du Loiret, A 1624, p. 67. — *Etat des études des notaires de Vendôme en 1861*. — Reg. paroiss. de St-Martin de Vendôme, 1596, 1725 ; d'Épiais 1671, 1685, 1689, 1698 ; Ste-Gemme, *passim*. — Bibl. d'Orléans ms 235 bis, fol. 219 ; ms. 489, fol. 115. — Passac, *Répertoire*, p. 128. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 667. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 406. — Biblioth. de Vendôme, Album Launay, III, p. 27. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1895, p. 103. — Chartier du château des Minières.

Ste-Geneviève (Chapelle) en l'église de Souday. — Voir *Souday* (Église).

Ste-James. — Voir *Ste-Gemme*.

ment où se tenait jadis la foire de St-Eloi.

Saint Eloi (588-659) fut trésorier du roi Dagobert, et artiste en orfèvrerie, enfin moine, puis en 640, évêque de Noyon, où ses vertus lui valurent plus tard la canonisation. On le fête le 1^{er} décembre, mais cette fête était reportée souvent au 25 juin.

La chapelle St-Eloi de Fosse-Poudrière était un membre dépendant de l'abbaye de St-Georges du Bois. D'après Le Courvoisier de Courteilles, rapporté par l'abbé Simon (t. III, p. 284), ce bénéfice aurait été donné à cette abbaye par Geoffroy-Martel au XI^e siècle.

Le temporel du prieuré de Fosse-Poudrière relevait de Montoire à rétribution du divin service. Ceci est formellement indiqué par la déclaration du prieur Jean Rorteau à la seigneurie de Montoire, en date de 1464 ; et par une autre, faite par François Hoellet, aussi prieur, à la même seigneurie en date de 1549 et dans laquelle on voit que « il tient du seigneur de Montoire, tant nuement que par la rétribution du divin service, Premièrement l'église et chapelle de Fosse-Poudrière avec le logis, cave, jardins et un petit boys au dessus. *Item*, un petit bordaige contenant deux septerées. *Item*, un pastis contenant quatre septerées joignant... et y a droit de foire le jour de St-Jacques et St-Christophe et droit de prendre les estellages coutumes et autres droits de foire tels que le dit seigneur (duc) à son marché de Montoire ; faire faire justice s'il se trouve aucuns malfaiteurs en appelant le conseil de mon dit seigneur, sans que nul y ait aucun droit, fors M. l'abbé de St-Georges du Bois qui y a droit de bailler le jallon à blé et à vin, y faire adjourner ses sujets sans demander aucune obéissance... *Item*, une métairie contenant demi arpent et maison... etc. Terres et bois joignant la forêt de Montoire appartenant au seigneur duc » etc. — (Ces deux pièces sont tirées des Archives Nationales, P 648, nos 86 et 87).

En sorte qu'on a peine à s'expliquer comment le même prieur Jean Rorteau qui faisait en 1464 sa déclaration au seigneur de Montoire, fut obligé d'en faire une de même au bailli de Touraine, la même année 1464, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante, prise aux Archives de Loir-et-Cher, Série H, dossier de St-Georges du Bois (Chemise 2^e pièce 4).

Déclaration du prieur de Fosse Poudrière : — Sensuit par déclaration les terres, domaines, cens, rentes leez et autres choses que frère Jean Rorteau prieur de fousse poudrière membre dépendant de l'abbaye de St-Georges

Ste-Jamière (La), lieu-dit, c^e de St-Avit. — *La Sainct Jaimère*, 1397, (Aveu d'Arras). — *Les Grandes Saintes Jamiers* (Cassini). — *La Ste-Jamière*, (Etat-Major). Nous ignorons l'origine de ce singulier nom. — La Ste-Jamière était une ancienne métairie située au nord du chemin de César, près Pont-Guillet. Elle relevait à foy et h. de Boisvinet. — En 1397 elle appartenait, avec les Proustières, à Fouquet de Souday, dit *Mont jolif*. — Au XVI^e s., à Marie de Montdoucet avec les Proustières et la Jacquelière. — En 1633, à Jeanne et Renée les Hémerly, sœurs. — En 1673, à Pierre Congnard et Jeanne Roy qui demeurent à la Ste-Jamière. — En 1688, à la famille Jaulneau et à Macé Lecomte. — Elle paraît après cela être divisée. Une partie forme le *Bois-mort*. Une autre partie va à la métairie des Proustières, etc. — (Chartier de Glatigny, aveu d'Arras en 1397 ; aveux de Boisvinet, 1404, 1504, 1633, 1688. — Reg. de St-Avit, 1673, etc.).

Ste-Jemme, c^e d'Oigny. — Voir *Ste-Jamière*.

Ste-Larme (La). — Voir *Vendôme églises*, (Trinité).

St-Eloy (La maison de), au bourg de Cormenon. — Elle relevait censivement du fief de Vaulouzeran. Il semble que ce soit celle qui présente encore le caractère d'un manoir avec pavillon et pignons aigus ; elle est aujourd'hui englobée dans la grande tannerie de Cormenon. Elle appartenait au XVII^e s. à la famille Poitevin, dont Pierre Poitevin, bailli de Mondoubleau, et par elle, vint par mariage à la famille Lhermite. — En 1598 elle est à Julien Lhermite, sieur de la Rougerie, qui meurt en 1601. — Dans la première moitié du XVII^e siècle, à ses fils Jean Lhermite, sieur de la Rougerie et François, sieur de Prazé, son frère. — En 1654, à Jean de la Fresnaye de Beaurepos, époux d'Antoinette de Bercher. — En 1691, à Jean, son fils, qui est époux de Marie-Rose de Clinchamps. — (Reg. de Cormenon. — Bibl. Vendôme, Dossier de Mondoubleau ; Terrier de Vaulouzeran).

St-Eloi de Fosse-Poudrière (Ancienne chapelle), paroisse de Lavardin. — *Cappella Sancti Eligii de Fovea Pulverulosa*, XV^e s. (Titres de St-Georges). — Cette chapelle est aujourd'hui entièrement détruite. Elle était édiflée sur le bord Est du ravin dit *des Reclusages* ou de *St-Eloi*. Il n'en reste plus qu'un pan de mur recouvert par les broussailles et un puits à fleur du sol en partie comblé. Une petite clairière en face cette ruine, et tout à fait sur le bord du ravin, forme un salon de verdure et indique l'emplace-

du Bois au comté de Vendosme de l'ordre de St-Augustin au diocèse du Mans, laquelle il a baillé à vous Monsieur le bailli de Touraine et des ressorts et exemptions d'Anjou et du Maine ou votre lieutenant à Tours, en obéissant au commandement à lui fait par Mathurin Guilles sergent ordinaire du roy notre sire au dit bailliage par vertu de certaines lettres royaux et de vos lettres exécutoires.

Et premièrement. Le habbergement du dit lieu de fosse-poudrière ainsi qu'il se poursuit et comporte, tant en maisons, cours, courtils, jardins, terres, bois, buissons que autres choses à icelui habbergement appartenant, contenant toutes un tenant douze arpens ou environ, joignant d'une part à la forêt de Montoire et d'autre au chemin comme l'on va de Montoire à Lavardin et d'un bout aux terres de la métairie du dit prieuré. *Item* une métairie ainsi qu'elle se poursuit et comporte séant près le dit habbergement tant maisons, grange, terres arables et non arables, prés, rues, pastures, bois, haies, halliers, buissons que autres choses appartenant à la dite métairie. Contenant la dite métairie et appartenances d'icelle le nombre et quantité six septérées de terres ou environ, qui sont en plusieurs pièces en la paroisse de St-Genais de Lavardin et trois arpens de pré ou environ, avec deux quartiers de vigne ou environ. *Item* le dit prieur a droit de foire chacun an au dit lieu de fosse-poudrière, laquelle se tient, et a coutume d'être tenue le jour de St-Jacques et saint Christophe. A laquelle foire il prend les estelages coutumes et autres droits de foire. *Item* soulerent être du anciennement au dit prieur plusieurs menus cens dont à présent n'est payé que de ce qui s'ensuit. Le prieur de St-Genais de Lavardin pour ses choses, dix d^{rs}. Jean Dacquené pour ce qu'il tient dudit prieur six deniers et le dit Dacquené, rente dix sols. Les heirs feu Symon Poitrine pour leurs choses, six deniers. *Item* le seigneur du Plessis-Codchoust, est tenu payer par chacun an au dit prieur le jour et terme de St-Michel cinq septiers de froment de rente mesure de Montoire sur sa dite terre et seigneurie du Plessis. Et sont toutes les choses dessus déclarées, de l'ancienne fondation, dotation ou augmentation du dit prieuré de fosse-poudrière indemniés et amorties et tenues à la retribution du divin service fait et célébré chacun jour en l'église du dit lieu de fosse-poudrière. Et lesquelles choses le dit frère Jean Rorteau prieur dessus dit bailla par déclaration à vous mon dit seigneur le bailli ou votre lieutenant. O protestation expresse par lui retenue que s'il estait prouvé aulcunement deument que autres ou plus grands choses que celles dessus dites appartenissent à cause de son dit prieuré, il ne s'en désavoue en rien, et vous promet de bonne foy les vous bailler par déclaration toutefois et quantes que mestier sera. En tesmoing de ce, il a fait signer à sa requête ceste présente déclaration du seing manuel de Jean Rouillon notaire juré des sceaux aux contrats de Montoire, cy mys le dernier jour d'octobre l'an mil-CCCC soixante quatre. — Constat : Et les procureurs de la fabrice de St-Genais de Lavardin doivent chacun an au dit prieur cens un denier.

(Signé) ROULLON.

(Extr. Arch. L.-et-Cher, Doss. I, St-Georges).

Il nous est impossible d'expliquer la raison de cette pièce qui semble indiquer que le roi aurait saisi le temporel de ce

prieuré au moins momentanément et aurait forcé de faire déclaration à son bailli de Touraine qui était alors Georges de la Trémonille, seigneur de Craon et de l'Île-Bouchard, chambellan du roi Louis XI.

Le prieur de Fosse-Poudrière relevait en outre à cens du seigneur du Plessis-Godehoust (à cause de sa seigneurie du Fresne de St-Arnoul ou Vieux-Fresne, annexée au Plessis), et encore du seigneur du Tertre-lez-Montoire.

Au xv^e s., le seigneur du Plessis-Godehoust et du Fresne devait au prieur de la Fosse-Poudrière une rente de 5 septiers de seigle sur sa terre du Plessis.

En 1680, le prieur de St-Eloi de Fosse-Poudrière donnait à bail le temporel de son prieuré pour 15 septiers de blé, un cent d'avoine, 38 livres de monnaie, quatre chapons et une poule, hors mis les prés de Villavard, ceux des Reclusages et les terrages de l'Hermitage, ainsi que les bois taillis.

Prieurs de Fosse-Poudrière : — Jean Rorteau, prieur et procureur de l'abbaye de St-Georges, 1457. — Jean Bouguereau, avant 1474. — Pierre Souchard, 1474. — Autre Jean Rorteau, 1480. — Michel Labelle, 1494. — Jean Peschard, 1506. — François Hoellet, 1519. En 1538, il est en outre chapelain de la chapelle du Vieux-Fresne. — N. Georget, 1584. — Urbain d'Argy, vers 1630. — Claude Bouchard, prieur-curé de St-Martin-des-Bois et de Fosse-Poudrière, 1650. — Jean d'Aligre, 1696. — Pierre-Augustin Prégent, chanoine régulier de St-Georges des Bois, 1697. — Bernard Bailloy, prieur d'Epiais et de Fosse-Poudrière et chapelain de la chapelle du Fresne, demeurant à Epiais, au château de Villegomblain, 1718. — Louis Homo, prieur de St-Eloi et chapelain du Fresne, prend possession en 1738. Ses pouvoirs sont contestés. Il abandonne en 1739 au suivant : — François Jallon, prêtre, prieur et chapelain du Fresne, demeurant à Blois, 1739. — Jacques Delanoue, 1770. — Pierre Bouchet, 1772. — Judde-Barthelémy Pinel, chanoine et chancelier du chapitre St-Georges de Vendôme, 1783.

La chapelle St-Eloi de Fosse-Poudrière avec sa métairie a été vendue nationalement en 1791 pour 19.400 livres. Elle était ruinée à la Révolution et fut abattue en 1807. La ferme actuelle de Fosse-Poudrière, sur le coteau est ce qui en reste. Le pèlerinage à St-Eloi qui avait lieu le jour de St-Jacques (25 juillet) continua quelque peu au cours du xix^e siècle, mais dégénéra en réunions profanes dans la clairière en face les ruines de la chapelle.

Les gens superstitieux avaient soin de jeter dans le puits une poignée de clous en ayant bien soin de tourner le dos, ce qui passait pour guérir certains maux. Ces pratiques ont aujourd'hui disparu ; mais on va encore en excursion à Fosse-Poudrière en passant par le ravin pittoresque des Reclusages.

On a pu dire que ce culte de St-Eloi en cet endroit sauvage, à l'origine d'un ravin impétueux, avait succédé à un culte payen, qui chez les Gaulois ou les peuples primitifs, aurait été le Dieu des Eaux, sorte de Neptune barbare qu'on aurait invoqué au moment des grandes pluies pour se le rendre favorable, et faire que par sa volonté, le ravin put épargner les populations du village situé au-dessous (auj. Les Reclusages), tous jours sous le coup des méfaits des eaux après de violents orages. Les apôtres du xii^e s. auraient obtenu qu'on lui substituât le culte de St-Eloy.

Arch. L.-et-Cher H, Layette de St-Georges des Bois, Dossier de Fosse-Poudrière ; Q, District de Vendôme, 320. — Arch. Nat., P 648, n^{os} 86 et 87 ; — Bibl. Nat., ms. 20.688, fol. 3 (1480). — Bussierolle, au mots *Touraine*, p. 151. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 372. — *Bulletin vendômois*, 1899 p. 200. — Malardier, p. 753 et suiv. — Pétigny, pp. 51, 52, 60. — Pouillé du dioc. du Mans xviii^e s., fol. 183.

Ste-Lorette, chapelle, ce des Hayes. — Voir *Notre-Dame de Lorette*.

Ste-Madeleine. — Voir *Vendôme* (Eglises).

Ste-Madeleine du Grand-Cimetière. — Voir *Vendôme*, (Eglises et chapelles, à *N.-Dame de Toussaints*).

Ste-Madeleine de Croixval. — Voir *Croixval*.

Ste-Marie (Chapelle), à Villedieu. — Cette chapelle est portée par Lauunay dans son répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme comme existant à Villedieu. — Voir *Villedieu*, chapelle N.-D. de Pitié.

Sainte-Marthe (Famille de). — *Authon* et le *Fresne d'Authon* xviii^e s. — Armes : *D'argent à cinq fusées de sable rangées en fasce, la première et la dernière pées dans l'orle, au chef de sable.* — Alias : *D'argent à trois fusées et deux demies de sable accolées en fasce, au chef de même.* — (Courcelles, *Généalogie Caumartin*).

Sainte-Marthe (Abel-Louis de), Oratorien, 1621 à 1697. — Il se rattache au Vendômois en ce sens qu'il a été supérieur du collège oratorien de Vendôme en 1675, et sans doute les quelques années suivantes. — Il était poète, historien et théologien. — Il professa la théologie et

le latin. Il devint supérieur général de l'Oratoire. Il collabora avec son frère Scévole de Sainte-M., à la révision du célèbre recueil intitulé *Gallia Christiana*. Il était fortement « entaché de jansénisme » et dut s'exiler plusieurs fois. — Il a laissé plusieurs volumes manuscrits d'un ouvrage intitulé : *Orbis-Christianus*. — Il était de la famille de Sainte-Marthe qui a fourni nombre de poètes et d'historiens au xvii^e siècle. — (Biographies diverses).

Ste-Opportune, ancien prieuré et chapelle, situés psse de St-Jean-Frémentel. — *Ecclesia Sancte Opportune...* 1107 (Bulle de Paschal II). — *Prioratus sancte Opportunæ de Frigido Pallio*, xvii^e s. (Hist. de St-Laumer, p. 332).

Opportuna, la sainte qui est patronne de ce prieuré, vivait au viii^e siècle. Elle était né à Exmes (aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Orne). Son père était comte de la province et son frère Chrodegand était évêque de Séz. Elle se fit religieuse et devint abbesse de Montreuil près Séz. Elle pratiqua toute sa vie l'exercice de la piété la plus austère et sa réputation de sainteté se répandit au loin. Son frère, l'évêque de Séz, ayant été assassiné, le chagrin qu'elle en éprouva, uni à ses austérités, la menèrent au tombeau. Elle mourut le 22 avril 770. Elle est en grande vénération dans le diocèse de Séz, et dans toute la France on lui a dédié de nombreuses églises. On la fête le 22 avril. L'église de la Trinité de Vendôme possède de ses reliques qui proviennent de l'ancienne collégiale de St-Georges du Château à laquelle elles avaient été confiées au xii^e s. par Geoffroy-Grisegonnelle, comte de Vendôme. Celui-ci les avait soustraites à la profanation dans le pillage de l'abbaye d'Almènesches en Normandie.

On ignore à quelle époque fut fondé le prieuré de Ste-Opportune de Frémentel. Son église figure au nombre des possessions du monastère de St-Laumer de Blois dans une Bulle de Paschal II datée de 1107, sous le nom de *Ecclesia Sancte Opportune*, accompagnée de *Capella Fitmentelli*, (la chapelle de Fitmentel), aujourd'hui St-Claude-Frémentel.

Ste-Opportune est l'édifice religieux primitif de St-Jean-Frémentel. L'église St-Jean ne fut construite comme paroissiale que quand l'agglomération des habitations autour du prieuré nécessita cet établissement. Les prieurs de Ste-Opportune paraissaient être curés primitifs du lieu. Le recteur de la paroisse dut être pris parmi les moines résidents.

Ce prieuré paraissait relever comme les

bourgs de St-Claude et de St-Jean, de la Vicomté de Châteaudun, incorporée au comté de Dunois au XIV^e siècle. Sa censive s'étendait sur presque tout le bourg de St-Jean.

La chapelle du prieuré fut une première fois détruite, puis reconstruite vers le XV^e siècle et tomba en ruine au XVII^es. (?). On ne la reconstruisit pas. Les bâtiments du prieuré furent alors attribués au presbytère de St-Jean. On voyait encore les ruines de cette chapelle au XIX^e siècle. Elles étaient dans l'enceinte d'une élégante villa située sur les bords du Loir, et appartenant à une Madame Roger, qui étant morte sans enfants, laissa ses objets d'art au musée de Vendôme (1908).

Voici plusieurs noms des prieurs de Ste-Opportune de Fréménil dont quelques-uns prirent le titre de chapelains de St-Jean : — Pierre de Berry, 1399. — Gilles Jamet, 1496. — Le sieur de Nantonville, S^r du Buisson et prieur de Ste-Opportune, fin du XVI^e s. ; il résigna vers 1607 son prieuré à l'un des enfants du seigneur de Rougemont. — Eléazar Jamet, chapelain de St-Jean, 1623 et 1633. — Charles d'Escorman, prieur de Ste-Opp. et curé de St-Jean. En 1636 il demeura à Paris ; en 1638 il réside en son prieuré ; en 1641 il est nommé curé de St-Jean, abandonne cette cure en 1665, y revient en 1679, alors qu'il était entré dans la maison des Frères-Condannés de Vendôme. Il était sgr de la Haie-Cocheureau à Fréteval. — Ignace Léonard Pommeroy, grand vicaire du diocèse de Blois, prieur de Ste-Opportune (non résidant) XVIII^e s.

Arch. L.-et-Cher, E 154, 164, 174, 178, 179. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 102. — Bibl. d'Orléans, ms. 489, p. 164, 1107. — Compte-rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872, p. 551. — Bordas, II, p. 168. — Dupré, *Histoire de St-Lomer de Noël Mars*, p. 332. — Registres de St-Jean-Fréménil, 1623, 1633, 1665, 1679. — Chartrier de Renay, cossier de la Haie-Cocheureau. — Launay, *Répertoire*, p. 88. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 377. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 287.

Ste-Prisce, église de Rome, sur le mont Aventin. Elle date des temps primitifs de l'Eglise. — Saint Pierre passe pour avoir demeuré en ce lieu, où se trouvait un temple d'Hercule. Là, il convertit une femme appelée Prisca à laquelle fut consacrée l'église bâtie sur l'emplacement du temple d'Hercule. Cette église fut le siège d'un titre cardinalice, comme étant une des paroisses primitives de Rome. Le 9 mai 1063, le pape Alexandre II gratifia de ce titre de *Cardinal de Ste-Prisce*, l'abbé de la Trinité, Oderic, et

après lui ses successeurs par le fait de leur élection. Tous les abbés de la Trinité portèrent ce titre bien que d'autres, résidant à Rome, l'aient porté aussi. — Un article sur l'église Ste-Prisce a été publié par l'abbé Métais dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* en janvier 1904, pp. 12 à 32. (*Cart. de la Trinité*, t. IV, ch. 1007 [1468]).

Ste-Radegonde, lieu-dit, c^e de Lunay, ancien fief relevant des Roches-l'Evêque. — Vers l'an 1600, le chapitre St-Georges de Vendôme, qui possédait ce fief, en rendait aveu au duc de Vendôme, Sgr des Roches, ainsi que de ses autres fiefs aux Hayes et au Breuil, même paroisse de Lunay. — (Arch. Nat. P 712, n^o 231 ; PP 50, vol. 114, n^o 43. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 210).

Ste-Radegonde de l'Ecotière, chapelle, au hameau de l'Ecotière, c^e de Busloup. — Lieu de pèlerinage fréquenté, situé sur le bord du Gratteloup, en bordure de la forêt de la Gaudinière.

Radegonde vivait au VI^e s. Elle était fille d'un roi de Thuringe et épousa en 538 Clotaire 1^{er}, roi des Francs, le fils de Clovis. Au bout de six ans de mariage, le roi lui permit de se faire religieuse. Elle fonda l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers où elle mourut en 587. On l'honore le 13 août.

La chapelle s'appelait autrefois Ste-Madeleine de l'Ecotière ; elle fut ensuite, à une époque inconnue, consacrée à Ste-Radegonde qui est censée s'être arrêtée en ce lieu, alors que, quittant la cour du roi de France pour aller s'enfermer dans un couvent à Poitiers, elle passa par Châteaudun afin de rendre visite au tombeau de St Aventin, évêque de Chartres.

Presque tout ce que nous disons ci-dessus sur Ste-Radegonde de l'Ecotière est pris dans la notice très complète de l'Abbé Landau, parue au *Bulletin vendômois*, t. IX (1870), pp. 125 à 151.

Dès le XIV^e s., cette chapelle, érigée en prieuré simple ou plutôt en simple obédience, dite improprement *prieuré*, était dans les dépendances de l'Abbaye de St-Sauveur de l'Etoile, (psse d'Authon), dont l'abbé nommait le chapelain. Les *Annales Norbertines* disent qu'une pièce des archives nationales fait savoir que le 5 mai 1388, les détenteurs des terres relevant du fief de l'Ecotière furent tenus de se présenter au prieuré pour faire déclaration des biens qu'ils tenaient du dit prieuré, et en payer les cens et rentes. Parmi ces censitaires semble se trouver le seigneur de la Blotterie.

Une description faite par l'abbé Landau, sans doute d'après un bail de 1668, fait

savoir la composition des biens de ce prieuré : « La chapelle du pèlerinage ; *item* la maison priorale, simple corps de logis percé de fenêtres à carreaux, reliés par des ligatures de plomb, le tout composé d'une chambre à feu, d'un four, d'une étable, d'une grange pour le battage des grains, avec colombier, cour et grand jardin clos de haies vives ; *item*, 20 boisselées de terre labourable, non loin et au-dessus de la Chapelle, vers la Ville-aux-Clercs, proche le vieil étang... ; *item*, 15 autres boisselées séparées des précédentes par le dit vieil étang ; *item*, 20 boisselées de menues terres labourables le long du petit bois planté sur le ruisseau ; *item*, trois autres boisselées voisines du prieuré ; *item*, une noue de deux boisselées... ; *item*, cinq boisselées de pré... ; *item*, deux boisselées de paturaux, parcours et landes... ; *item*, un taillis sur le ruisseau et un autre joignant la noue de l'Ecotière... » Soit au total environ 70 boisselées (3 à 4 hectares).

A ce lot de terres il fallait ajouter les dîmes, terrages et cens du lieu. Le tout, suivant les époques, était affermé, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, de 75 à 90 livres, plus cinq boisseaux de charbon par an, une couple de gelines (perdrix) et l'obligation de faire célébrer dans la chapelle deux messes basses par an, l'une le jour de Ste-Madeleine, le 22 juillet, l'autre le 26 décembre, fête de St-Etienne. Cette dernière obligation devait avoir pris naissance depuis la destruction de la chapelle St-Etienne des Mussets au XVII^e siècle. En sorte que le prix du bail n'était jamais monté à 100 livres. Le prieur, ou plutôt chapelain de l'Ecotière était encore tenu payer, sur les dîmes du lieu, à l'abbé de Vendôme, une rente annuelle de 4 setiers de seigle (accord de 1505-Trin. 481).

La chapelle et les terres du prieuré furent vendues nationalement en 1791 pour 5.400 livres. En 1802, le citoyen Landier, de l'Ecotière, racheta la chapelle et son clos contenant 1 hectare 45 ares 54 c. — Sa veuve en 1854 vendit le tout à M. l'abbé Drouineau, curé de Busloup, pour 1.500 fr. La chapelle était alors en ruine. Elle ne pouvait pas contenir plus de 25 personnes. — Vers 1867 ou 1868, grâce à des dons généreux, une nouvelle chapelle a été construite, en des dimensions plus grandes, à environ 10 mètres plus bas que l'ancienne, et plus près de la route. Elle appartient à la fabrique de Busloup (?). — Une fontaine, proche la chapelle, sert aux ablutions des pèlerins.

Le grand pèlerinage de Busloup a lieu le mardi de la Pentecôte. Mais on y dit

la messe tous les premiers mardis du mois.

Voici, (généralement d'après l'Abbé Landau), quels sont les noms des prieurs ou plutôt chapelains de l'Ecotière que l'on a pu rencontrer d'après les papiers des Archives de L.-et-Cher. Tous ces chapelains étaient des frères prémontrés ; les premiers, sans doute étaient résidants, mais la plupart non résidants et domiciliés à l'Abbaye même de l'Etoile. : Robin Lormoys, 1456. — Jean-Gatien Tillier, 1531. — Louis Lucas, chapelain de Sainte-Radegonde et prieur de Notre-Dame de Lorette, paroisse des Hayes, et seigneur de la haute closserie des Bruères, paroisse d'Authon, 1668. — Bernard Poignant, titulaire de Sainte-Radegonde et religieux de Notre-Dame d'Ardenne, y demeurant, 1674. — Jacques d'Autrecourt, 1709. — J. B. Frion, prémontré de la Madeleine de Châteaudun, vers 1720. — Guillaume Dubois, 1722. — Julien Soret, 1723. — Gilles Héroult, prieur conventuel de l'Etoile, 1728 ; (il devint plus tard curé de Saint-Lubin de Vendôme). — N. Pasquier, 1729. — Sébastien J. Bridon, religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, prieur de la Mancellière, vers 1730. — David Lecomte, prieur conventuel de Saint-Georges du Bois, 1735. — Pierre Duhamel, religieux de l'Etoile, 1746. — Louis Alexandre, prieur conventuel de N.-D. de Silly, diocèse de Sées, 1747. (Dernier chapelain connu).

Au XIX^e s., les curés de Busloup sont chapelains de Ste-Radegonde. — Voir l'Ecotière.

Cart. Trinité, 481. — Arch. L.-et-Cher, série H, Layette de Ste-Radegonde ; Série Q, district de Vendôme, n^o 510. — Bordas, t. II, pp. 50 et 75. — Abbé Landau, *Notice sur Ste-Radegonde de l'Ecotière*. — Launay, *Répertoire*, p. 71. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 138 ; 1870, pp. 125 à 151. — *Annales Norbertines, Notice sur l'Etoile*, 1889, pp. 107, 129 et suiv. — Notes ms. de l'abbé Gauthier, curé de Busloup. — Pétigny, p. 73.

St-Etienne, lieu-dit, c^e de Brévainville. — *Capella Sancti Stephani de Frigidio Pallio*, XVII^e s., (Noël Mars, p. 339). — *St-Etienne*, (Cassini). — Ancien prieuré avec chapelle, aujourd'hui disparus, situés sur l'ancienne paroisse de St-Claude-Fréménil. Ce prieuré était dépendant de l'abbaye de St-Laumer de Blois, et non de Tiron, ainsi que le dit à tort le ms 123 de la Bibl. de Blois.

La chapelle était déjà en ruine au milieu du XVIII^e s. A cette époque, le temporel de ce prieuré se composait de sept septérées de terre labourable par saison et un arpent de pré sur le Loir et trois

arpents de bois taillis, le tout à la mesure de Tiron. Il était affermé alors 100 livres, et 140 livres en 1792, après sa vente par la nation.

Le registre des ventes des biens nationaux du district de Vendôme, aux Archives de Blois, déclare cette chapelle dépendante d'un certain prieuré d'Auban (?) dont nous n'avons pas pu découvrir l'emplacement.

Nous n'avons rencontré que deux prieurs de St-Étienne-Frémentel : — Michel Costé, prieur de St-Pierre de Châteaudun, 1651. — Bon-Bernardin du Bourg, curé de la paroisse de Crudemanche (sans doute Courdemanche, Eure), au diocèse de Chartres, 1772.

Le curé de St-Jean-St-Claude desservait cette chapelle au XVIII^e s.

La métairie de St-Étienne a été vendue nationalement en 1791 pour 6.050 livres.

Étienne (Stephanus), le patron de cette chapelle, vivait au temps de J.-C. et fut un des sept diacres de la primitive Église. Il était juif de naissance ; et ayant prêché à Jérusalem, il fut lapidé environ 9 mois après la mort de J.-C. lui-même, c'est-à-dire en l'an 33. — Ce fut le premier martyr chrétien.

Arch. L.-et-Cher, E 162 : G, Liasse de la fabrique St-Claude Frémentel ; Q, District de Vendôme, n° 2. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 212. — *Compte rendu du Congrès de Vendôme* en 1872, p. 292. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n° 789. — Dupré, *Histoire de St-Laumer* par Noël Mars, pp. 334 et 339. — *Bibl. de Châteaudun*, Manuscrit de l'abbé Courbiget, sur les églises du Dunois, n° 84. — *Bibl. de Blois*, ms. 12.

St-Étienne, h., c^e de Busloup. — Au bas de ce hameau, et au pied du château des Mussets, se trouvait une chapelle antique qui formait une petite chapelle dont le titulaire était un prêtre séculier. On appelait cette chapelle *St-Étienne des Mussets*. L'évêque de Chartres nommait le titulaire sur la présentation de l'abbé de Vendôme.

Au XVIII^e siècle, son revenu était dit être de 60 livres. — On n'en connaît que deux chapelains : — René Narguet, 1578, et N. de Gressard, qui signe comme tel un reçu, le 26 décembre 1645.

Il y avait là un petit censif portant sur les maisons et terres d'alentour. Il rendait 5 sols de cens, et 18 livres et deux chapons de rente. — Cette chapelle était en ruine bien avant la Révolution. Et le District de Vendôme en 1792 vendit, outre les terres « un terrain qui était autrefois une chapelle de St-Étienne, les pierres, canivaux, et un droit de fon-

taine qui est à côté », pour 180 livres 8 sols.

Ce lieu était un pèlerinage fréquenté pour les enfants malades. On les y amène encore et on les lave dans la fontaine qui passe pour guérir des convulsions.

Vers 1869, M. le comte de Massol entreprit des fouilles sur l'emplacement de la chapelle et trouva une large pierre quadrangulaire qui servait sans doute d'autel. Elle se trouve à 36 mètres de la fontaine. — (Pouillé du diocèse de Chartres de 1738. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 150. — Petigny, p. 73. — Arch. L.-et-Cher, Titres de St-Georges-des-Bois. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup* [1907], p. 99. — *Bibl. de Blois*, ms. 123).

St-Étienne, lieu-dit, c^e de St-Avit. — Ancienne chapelle aujourd'hui disparue. On ignore son origine. — Elle avait été rebâtie en 1621, par ordre de l'évêque de Chartres et, une nouvelle cloche y avait été bénite. — Au XVII^e siècle, elle avait reçu un legs de 15 sous de rente de la part d'Anne de Phelines, laquelle rente était assignée sur le lieu de Carcassonne, afin d'y faire dire la prière, le jour de la fête du patron et à Noël, et encore un *Stabat* le dit jour de St-Étienne à l'intention de la testatrice et de ses parents. — On la démolit en 1733 faute de revenus suffisants. — (Reg. de St-Avit, février et juin 1621 et registre de 1673 à 1676, (liste des bienfaiteurs de St-Avit). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 211. — Arch. L.-et-Cher, G 1963).

St-Étienne, éc., c^e de St-Martin-des-Bois, ancienne chapelle, aujourd'hui détruite. — Cette chapelle appartenait au couvent de St-Georges-des-Bois.

St-Étienne, ancien fief, paroisse St-Bienheure de Vendôme. — De lui relevait l'îlot-Frabort. — (*Cartul. de la Trinité*, 856, p. 482).

St-Eutrope (Chapelle), à Villedieu. — Elle se trouvait adossée aux murs des fortifications du vieux prieuré. — Au commencement du XVIII^e siècle elle était depuis longtemps profanée et servait d'auditoire. Elle mesurait 8 toises de longueur sur 4 de largeur. Elle tomba bientôt en ruine. — Eutrope fut le premier évêque de Saintes, au III^e siècle. Il subit le martyre, ainsi que sainte Eustelle sa pénitente. Sa tête fut longtemps conservée au monastère de la Trinité de Vendôme. — Aujourd'hui, une partie de cette chapelle sert d'écurie. — (Métais, *Quelques notes sur St-Eutrope*, t. 5 des *Études et documents*. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 224).

St-Evroult, ancienne chapelle bâtie sur la paroisse de St-Lubin-des-Prés. —

Elle attirait jadis un assez grand nombre de pèlerins. Elle est aujourd'hui entièrement détruite, mais on en distingue encore parfaitement les fondations. Elle était parfaitement les fondations. Elle était demi-circulaire, c'est-à-dire en cul de four, et ouverte, de manière que les fidèles en plus grand nombre pussent assister aux cérémonies religieuses. Elle servait surtout lorsque l'église St-Lubin était entourée par les eaux, ce qui arrivait à toutes les grandes crues. Les fidèles s'arrêtaient là, empêchés d'aller plus loin. Cette chapelle semble du reste avoir été spécialement bâtie pour remplacer en temps d'inondations l'église de St-Lubin. — Pour la vie de St-Evroult, voir *Beauregard* (de Lunay). Une croix a été plantée sur son emplacement et attire encore des pèlerins qui s'y arrêtent et y déposent leurs petits ex-votos. — (Cette croix a été enlevée vers 1900). — (*Bulletin vendômois*, 1895, p. 28).

St-Faustin, lieu-dit, c^e de Naveil, au-dessus de Montrieux. — Ce lieu-dit, cité au Registre-Extrait des titres de l'Oratoire, en 1486, a pris son nom de la chapelle St-Faustin qui était la chapelle de la Nouraye. — Voir *Nouraye*. — (*Bibl. de Vendôme*, ms 285, p. 179).

St-Firmin, commune du Canton de Morée, à 13 kil. Sud-Ouest de ce chef-lieu et à 7 kil. Nord de Vendôme. — *Sanctus Firminus de Pratis* XIII^e siècle (Pouillé Chartrain) — *Saint-Firmin-des-Prés* (passim). — *St-Firmin* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est limitée au Nord par celles de Lisle et de Pezou, à l'Est par celles de Pezou et de Renay, au Sud par celle de Meslay, à l'Ouest par celles de St-Ouen et de Rahard. — Elle est arrosée par le Loir qui la coupe en deux et baigne son église, puis par le ruisseau de Chamors qui prend sa source sur son territoire au-dessus de Savateau et se jette dans le Loir à 100 m. au-dessus de l'église ; et enfin par le petit ruisseau intermittent d'Anseys qui commence à la fontaine de Pouiller, alimente l'étang de la Mouline, et va se jeter dans le Loir en face le parc de Moncé. — Elle est traversée dans sa partie Ouest du nord au sud par la grande route nationale n° 10 de Paris en Espagne et de l'Est à l'Ouest par la route de Oucques à la Ville-aux-Clercs. — Sa station la plus proche est Pezou, (5 kilom.) sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités. — L'agglomération autour de l'église, qui compte 11 feux et 33 habitants. — Haie de Champs, 130 hab. — La Grapperie 152 hab. — Chappebasne, 40 hab. — Moncé, château et h., 45 hab. — Champs, anc. fief, 23 hab. — Belle-Vallée, château. — La Touche. —

La Chalottière. — La Roche-Bodard, château. — La Corne de Lisle. — Savateau. — Le Gué aux Anes. — St-Vrain, chapelle. — La Rocherie. — Les Trois Fisseaux ou l'Aître aux Fisseaux. — La Mouline. — Fosse-Darde. — La Cave. — La Rue-Chèvre. — Et en outre les maisonnettes du chemin de fer n°s 121 et 122 sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux-dits : — Le Bois de la Ferrière, *St-Germain*, la Vallée de la Fontenelle, la Brossette, la Nouardière, la Croix-Maigret, la Monisserie, la *Bois-Ancelin*, le Clos-Tellier, les Pilaudières, les Branlonnières, le Saunet, la Briquette, la Charonnerie, les Arris, les Lombardes, les Cloumeaux, la Godée, le Pont-Neuf, l'Île-Savateau, le *Chatel de Lisle*, le Buisson-Valery, *Chamot* ou *Chamors*, la *Fontaine de Pouiller*, le Plessis-Saugevert, le Bois du Rault, le Fard, Fosse-Clément, le Pont-Chouan, Villeporcher, le Buisson-Bourrel, le Pont-Gateau, Genetin, le Marchais-d'Ancé, les Manets, le Petit Quartier, le Gas, le Chemin des Prêtres, la Monisserie, la Pierre de Moncé, le Buisson-Soivant, le Clos-Barthelot, Clos-Molet, les Hauts Martins, le Champ-Fiolle, les Prés-Quoirs, Lièble, le Clos-Durand, la Grosse-Pierre, l'Ouche, la Haie du Vau, Fosse-Clément, Arsillon, la Pinsonnerie, le Clos-Frouleau, la Christophlerie, l'Huis aux Melots, Bois-Guillon, la Rote à Javet, le Gault, la Pierre-Huet, les Guignards, Pré-Housset, les Prés-Guiet, le Bardage, les Asselines, Bonnevue, le Fosse-Rolland, les Bonbonneux, le Pré-aux-Couards, Langette, la Ménoterie, la Croix-boisselée, le pré de Mévicyt, la Fontaine-aux-Barbons, le Grand-Haubert, la Girouette de Meslier, les Lacs, Chaistechèvre ou Chairtechène, le Pertuis-Ballon, le Pré-Bartru, la Croisille, la Girommerie, la Béguine, Moustronné, le Court-Ruisseau, le Gas-Rottiez, le Pastis-des-Pleds, la Fouasserie, l'Abine, la Noue-Ramezay, le Clous aux Meaux, la Fontaine-de-Chamotz, le Courty-Chapart, les *Quatre Demoiselles*, *Anseys*, (ancien fief), la Girardière, les Pravelles, le Buisson-Tardiveau, la Noue de la Grosse Pierre, la Fontaine-Nion ou Fontaine-Maure, le Vau-Martin, la Vigne aux Logereaux, le Soutereau, le Réage du Perron, la *Milotterie*, le Grand Aubert, la Rue Creuse, la Rue Chèvre, etc.

Superficie : 1.335 hectares. — Cadastre terminé en 1832 par Lamotte et Vauton. — Altitude du Bourg 83 m. — Poste et perception de Pezou. — Assemblée le dimanche 25 septembre ou dimanche suivant. — Cette commune est exclusivement agricole.

Population : — 72 paroissiens au XIII^e s. — 400 communicants ou 700 habitants au XVIII^e s. — 354 hab. en 1806. — 484 en 1812. — 488 en 1824. — 517 en 1835. — 528 en 1836. — 524 en 1841. — 536 en 1846. — 547 en 1851. — 493 en 1856. — 526 en 1861. — 558 en 1866. — 603 en 1872. — 564 en 1876. — 537 en 1881. — 578 en 1886. — 568 en 1891. — 540 en 1896. — 543 en 1901. — 503 en 1906. — 498 en 1911.

Les registres paroissiaux de St-Firmin commencent en l'année 1628. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — De Lorme, Frémont, Thizart, de Hallot, Jourdain de Moncé, Trémault, Le Courtois, Desmiest, Doulcin, Buffereau de la Gravelle, Soëve, Olivier, Letellier, de Bruet, d'Ajon de Vaugrimaux, Baranger, Boureau, Goislard de l'Épau, Rémeon, Bry, Pineau, Delaporte, Bourdilleau, Barboteau, Giraudeau ou Girondeau, Allard, de Verthamon, Bodineau de Meslay, Marescot, Guerry, Poullard, Berthaut, Ganery, Colheux de Longpré, Rénusson, Godineau, Bonvoust, Brunier, Chabot, Bongard, d'Eschallard, La Goupillière, Phelines, Le Large de la Guibardièrre, Brossard de la Grisellièrre, Launay de Cohardon, Boisguyon, Martin de Joffie, Gasselín de Bompard, Libault de la Brosse, Páris de Noyers, La Porte de Meslay, Godineau de la Bretonnerie, Le Tessier de la Bersière, Bulté de Chéry, Lemoine de la Godelinière, Beaussier de la Bouchardièrre, Mirleau d'Illiers.

Curés : — Jehan Bazille, 1444 (aveu). — Jehan de Rougemont, 1490. — Jean Gault, 1529. — Jean Georget, 1577. — Julien Percheron, 1600 (aveu). — Etienne Fouquereau, nommé à Azé en 1628. — Michel Bucher, 1628 ; il est enterré dans l'église le 19 mars 1657. — Pierre Bodineau, 1658. — Louis Lambert, 1665. — François Goyet, écuyer, sieur de la Certerie et de Villecors, protonotaire apostolique, prieur de la Madeleine de Congé sur Orne et prieur curé de St-Firmin des Prés, 1663. Il meurt en 1690 et est inhumé à Congé. Il avait cédé au suivant. — François-Jacques de la Borde, 1686. — E. Huger, 10 nov. 1693. — Siméon-Louis de Verthamon de Faugerais, d'abord prieur et vicaire, puis prieur-curé, 4 déc. 1695. — Faillion, 27 sept. 1701. — P. Couturier, 15 oct. 1705, inhumé dans l'église en 1708. — J. Latron, 19 avril 1708. — P. Lambert, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, 26 juill. 1710. — Frère François de Laval, *id.*, 11 août 1737, mort à 44 ans et inhumé dans l'église en 1745. — Pierre-François Bétourné, *id.*, ci-devant prieur de Beauchesne, 25 juin 1745,

— Frère P. L. Huet de la Motte, *id.*, 10 févr. 1755. Il se retire en son couvent en 1772, moyennant pension de 350 livres. — P. F. Galliet, 1772. — Pierre-François-Joseph Letellier, 13 juin 1781. — Antoine-Mathieu Auminet, 8 juin 1783, mort en 1792. — Buffereau, desservant, puis officier public, 1792. — Habert, 1813. — Guesneau, 1820. — Breteau, 1826. — Datin, 1828. — Gaullier, 1857. — Gatien, 1881. — Hulin, 1898. — Fréour, 1902. — Archambault, 1905. — Keul, 1909. — Nousson, 1913.

Maires : — Jean Darde, 1791. — René Gallais, 1792. — Jean-Baptiste-Prospér Buffereau, desservant, puis officier public 1793. — Jacques Desneux, un II. — Marin Neils, adjoint faisant fonctions de maire, un VI. — Jean Petit, un VIII. — René Chereau, 1814. — Léopold-Augustin Dividis, 1837. — Pierre-Sébastien Gauthier, 1846. — Louis-Denis Couratier, 1852. — Pierre Hugu, adj^t f. fonctions de maire, 1859. — Louis Borde, 1860. — Pierre Augis, 1866. — Michel Henriot, 1871. — Gaston de Lavau, 1876. — Anatole de Bodard, 1884. — Auguste Montaru, 1888. — Anatole de Bodard, 1892. — Georges Lesueur de la Bretonnerie, 1896. — Jacques Gallais, 1908.

Anciens notaires : — (Ils étaient notaires en la cour de Lisle, résidant à St-Firmin, parce que la partie de la paroisse de St-Firmin située sur la rive droite du Loir était de la châtellenie et justice de Lisle). — Nicolas Mauger, 1620. — Jacques Darde, 1638. — Jean Vignette, 1689. — Charles Mansion, 1692. — René Malmert, 1721. — Gabriel Mansion, 1734. — Mereaux-Mesny, 1789.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Firmin était du doyenné de Fréteval, archidiaconé de Vendôme ; elle était aussi de l'Élection de Vendôme ; mais pour la justice elle était coupée en deux. Toute la partie rive droite du Loir était du bailliage de Lisle et relevait de Montmirail et la partie rive gauche était du bailliage de Vendôme. Par exception, une partie de Haie de Champs relevait de Montoire. — L'Abbé de St-Georges du Bois présentait à la cure, qui au XIII^e siècle, était dite d'un revenu de 28 livres et de 1000 livres au XVIII^e siècle.

Saint Firmin (*Firminus*), vivait au 2^e siècle du christianisme. Il était né à Pampelune en Espagne vers la fin du premier siècle, fils d'un sénateur romain, appelé *Firrus*. Il fut baptisé par Saint Honestus, disciple de Saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, lui-même disciple de Saint Pierre. Firmin devenu prêtre, partit pour convertir les Gaules et

prêcher l'Évangile chez les Arvernes, et dans le pays qui depuis devint la Normandie et enfin à Amiens dont il fut le premier évêque et dont convertit les habitants au Christianisme. Le gouverneur payen de la province de la Gaule-Belgique qui résidait à Trèves vint exprès à Amiens pour juger Firmin auquel il fit trancher la tête, pour cause de sa religion, à une date incertaine, mais dans la première moitié du II^e siècle. — On le fête le 25 septembre. — C'est probablement au fait d'avoir été arrièrre fief de l'église d'Amiens que l'église de ce lieu doit d'avoir pour patron saint Firmin.

Cette église de St-Firmin-des-Prés paraît dater du XI^e ou XII^e siècle. Mais elle fut remaniée et agrandie en 1509. La nef du Midi possède deux vitraux armoriés dont les armoiries sont inconnues. Le premier écusson étant *d'azur à la fasce componée de gueules et d'argent de 6 pièces* ; le second étant *d'azur à l'arbre d'or flanqué en pointe de 2 croissants d'argent*. — Un reste de litre se voit à l'extérieur.

La cloche de cette église est une des plus anciennes du Vendômois. Elle porte cette inscription, en lettres gothiques : *Marie-Luyse, pure et necte quant et Fermin fus refaite toute de neuf, lan mil VC et IX.* (Cette inscription indique que la cloche fut refaite « quant et », c'est-à-dire en même temps que l'église elle-même, en 1509).

Par St-Firmin passait, paraît-il, une voie antique de Chateaudun à Blois, mais la chose semble hasardée. Ce chemin serait plutôt monté sur le coteau à Chesne-Carré.

En fouillant dans une sablière, non loin du bourg, on a rencontré au XIX^e siècle des fragments de poteries et d'urnes cinéraires de l'époque romaine. Une partie a été offerte par M. G. de Lavau au Musée de Vendôme.

St-Firmin, tout au moins dans sa partie rive gauche du Loir, avant le bornage des deux comtés de Vendôme et de Blois en 1329, était parmi les fiefs dits *Fiefs-Bléscois*, qui relevaient, non de Blois, mais de Beaugency dont la seigneurie appartenait dès le moyen âge aux comtes de Blois, et ceux-ci les reportaient en fief à la Cathédrale d'Amiens.

Depuis ce bornage de 1329, tout St-Firmin rive gauche du Loir, fit partie du comté de Vendôme. Le prieur-curé en faisait l'aveu aux comtes et ducs de Vendôme et déclarait en relever à foy et h. et posséder son presbytère à titre de rétribution du service divin. Un aveu de Julien Percheron, prieur-curé en 1609, déclarait pour son presbytère « où il y a portail sur quatre piliers sur lesquels y

a un colombier » (Arch. Nat., P 704, n^o 131).

Le véritable seigneur de St-Firmin était ainsi le prieur-curé, comme représentant l'Abbé de St-Georges du Bois, lequel avait droit de présentation à la cure.

Au XVIII^e s., les Sgrs de Chappedasne eurent la prétention de se faire reconnaître pour seigneurs de St-Firmin, comme ayant des droits honorifiques dans l'église. Mais cette prétention fut toujours combattue par les prieurs. Les seigneurs de Chappedasne étaient du reste en compétition à cet égard avec les seigneurs de Meslay qui possédaient le Châtel de Lisle et la Grapperie, deux fiefs en Saint-Firmin. Ce procès mu entre eux à ce propos traîna en longueur pendant tout le XVIII^e siècle et ne prit fin qu'en 1789. La vérité est que les deux seigneurs avaient chacun dans leur censive des terres sur lesquelles étaient bâties les 2 ou 3 maisons composant le bourg de St-Firmin.

Ecole de St-Firmin. — On lit dans le registre inventaire des titres du château de Meslay :

Il existait à St-Firmin une école qui avait été fondée par damoiselle Anne Brosseau, veuve de M. Louis Barbotteau, conseiller du roy, contrôleur de la trésorerie du roy, et les exécuteurs testamentaires du dit Sgr Barbotteau par contrat passé devant Lèvesque et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 29 septembre 1667, entre les dessus dits, et Urbain Bodineau « baron » de Meslay et de St-Firmin, stipulant pour les sieurs curé, marguilliers et habitants des paroisses de Meslay et St-Firmin par lequel les dits exécuteurs ont payé au dit Sgr Bodineau la somme de 4000 livres pour être employée en rentes ou en héritages dans la paroisse du dit Meslay ou de St-Firmin ou dans une autre des environs d'icelles pour tenir lieu de fonds et soutien de la dite école et pour l'exercice de laquelle et instruction de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe des dites paroisses, lesdits sieurs, curé, manans et habitants y auront un maître d'école laïque ou ecclésiastique en chacune d'icelles paroisses, la nomination desquels appartiendra toujours audit Sgr Bodineau et à ses successeurs propriétaires de ladite baronnie de Meslay et de St-Firmin.

Et dit qu'à défaut d'employ des dits deniers dans le dernier décembre 1667 le Sr Bodineau sera tenu de l'intérêt des dites 4000 livres jusqu'au dit employ qui n'en pourra être fait qu'en la présence du Sr Bodineau ou ses successeurs et que si à l'occasion du dit employ il était dû quelques droits d'indemnité ou d'amortissement ils seront pris sur les dites 4000 livres.

Les maîtres d'École pourront être destitués par le sieur Bodineau et ses successeurs seigneurs du dit Meslay qui en nommeront d'autres à leur place.

Les dits maîtres toucheront à leur profit le revenu de l'employ de la dite somme de quatre mille livres et seront tenus : 1^o d'instruire les enfants de l'un et l'autre sexe des dites paroisses de Meslay et St-Firmin gratuitement et charitablement tant à lire et écrire, le catéchisme et à

prier et servir Dieu que le plain chant aux enfants mâles pour servir à l'église ; 2° au cas que les dits maîtres soient ecclésiastiques, ils porteront le surplis et assisteront aux services des dites églises aux heures ordinaires après avoir eu l'agrément des sieurs curés et en entrant es dites églises, ils diront ou feront dire par l'un des écoliers les autres répondants aux jours et heures qu'ils viendront à l'église, le *De profundis* et à la fin l'oraison *Absolve Quiesumus* pour le dit défunt Barbotteau. — 3° Journallement à l'entrée et à la sortie de l'école, les maîtres feront dire la prière par les écoliers. »

(Extrait de l'Inventaire des titres au chartrier de Meslay, fol. 307).

Les 4.000 l. empruntées par les Bodineau étaient hypothéquées sur le manoir de la Grapperie. En 1728 une maison était achetée à la Grapperie par le général des habitants de St-Firmin pour servir d'école.

On trouve comme maîtres d'école à St-Firmin : — Vignette, 1720. — Marganne, 1731.

Cette fondation prit fin à la Révolution. Les dîmes de St-Firmin étaient partagées entre plusieurs maisons religieuses. La Trinité en avait les 2 tiers et le reste appartenait aux frères de la Maison-Dieu (depuis l'Oratoire) et aussi aux moines du Petit-Cîteaux qui en avaient eu le don au XIII^e siècle.

On a découvert, en 1870, dans une cave à St-Firmin (probablement à la Rue-Chèvre), un trésor de 600 pièces d'argent dont 3 d'or qui avaient été enfouies au temps des guerres de Religion. — (*Bull. vend.*, 1871, p. 8).

Les deux parties de la commune de St-Firmin, séparées par le Loir, ne communiquaient entre elles que par le pont et la chaussée de Fosse-Dardé jusqu'à la construction du pont actuel en 1865 (?). En 1748 on dut réparer cette chaussée. Une note aux registres de St-Firmin donne le nom des fermiers qui fournirent leurs chevaux pour amener les matériaux pour cette réparation.

D'après une enquête agricole faite en 1789 et relatée au *Bulletin vendômois*, 1892, p. 84, il y avait à St-Firmin « 20 charrires dont une occupée par un noble. »

Dans le troisième quart du XIX^e siècle, M. G. de Lavau, propriétaire de Moncé, construisit la belle maison d'école de filles de St-Firmin dans laquelle il établit des religieuses de Ruillé.

Arch. Nat., P 704, n^{os} 131 et 132 ; P 714, n^o 187 ; PP 50, vol. 114, n^o 182. — Arch. L.-et-Cher, D 575, n^o 68 E 508, 509, 546, 5747, 548, 558, 578. — Arch. du Loiret, A n^{os} 1724, 1725. — Arch. de la Sarthe, H 1431. — *Bulletin vendômois*, 1871, p. 8 ; 1879, p. 83 ; 1892, p. 84. — *Bibl. de Vendôme* 1^o Fonds Bouchet, chem. VIII, Doss. 8,

pièce 2 ; 2^o Mémoires de Duchemin, II, p. 172 3^o Album Launay, III, pp. 29, 30 et 31 ; 4^o G. de Trémault, le Trésor des familles, p. 279. — *Bulletin dunois*, IV, p. 432. — *Compte-rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, p. 539. Reg. de St-Firmin, 1700 *in fine* ; 1696, *in fine* ; 1657, *in fine* et 12 sept. 1719. — Chartrier de Meslay, Carton n^o 9, (La Grapperie), et Inventaire des titres, fol. 307 et 308. — Reg. de Morée, 8 mai 1628. — Chartrier de Maugué, avenue de 1370. — Chartrier de l'Épau titres de la Haie aux Chats. — *Etat des notaires de Vendôme*, en 1861. — Passac, p. 67 — Pétigny, pp. 206, 207, 347, 544. — Launay, *Répertoire*, p. 85. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 367. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 272. — *Bibl. de Blois*, ms. 123 (chanoine Ditley).

Saint-François (Famille de). — *Blanchamps*, XVI^e et XVII^e s.

St-Gabriel, ancienne église dans les grottes de Troo. — Voir *Troo* (églises et chapelles).

St-Georges de Vendôme (Eglise et Chapitre). — Les armes du chapitre étaient : *D'argent à la croix de gueules*. — Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois, t. VI (1860), p. 89. — Voir *Vendôme* (Eglises).

Saint-Georges du Bois, ancienne abbaye, c^e de St-Martin des Bois. — *Sanctus Georgius de Silva, ou de Nemore, ou de Bosco*, XI^e au XV^e siècle (Cart. de Marm. et de la Trinité). — *St-Georges des Bois*, (Cassini). — *St-Georges*, château (Etat-Major). — *St-Georges* (Cadastre).

L'abbaye de St-Georges avait pour armoiries : *De... à un saint Georges à cheval, armé en chevalier, et terrassant un dragon*. (Compte-rendu du congrès de Vendôme de 1872, p. 345).

Cette abbaye, d'après les *Actes des évêques du Mans* (Vie de St Innocent), aurait été fondée dans le VI^e siècle par le roi Childébert et la reine Ultrogote, dans la forêt de Gastines. Sa dotation fut prise sur le domaine fiscal appartenant à la couronne, dont cette forêt de Gastines faisait partie.

Elle tomba entre des mains laïques par usurpation dans le siècle suivant. Aiglibert, évêque du Mans (680 à 707) la fit restituer à l'église ; il en releva les bâtiments et y établit soixante moines de l'ordre de St-Benoit, avec un hospice pour recevoir les pauvres et les voyageurs.

Cette abbaye de St-Georges du Bois a été confondue avec un autre lieu appelé St-Georges du Bois ou Le Grand St-Georges, près le Mans. Courvaisier, pp. 116 et 248, et Bondonnet, pp. 162 et 336, ont commis cette erreur que rectifie Dom Denis Briant dans son *Cenomania*.

Un siècle plus tard, une charte de Charlemagne (du 26 avril 802) établit que les

abbayes tombées entre des mains laïques devront faire retour à l'église au décès de leurs possesseurs. Sur la liste, dressée de leurs possesseurs, des abbayes tombées dans par ses soins, des abbayes tombées dans ce cas, se trouve celle de St-Georges du Bois. L'acte de réparation de l'évêque Aiglibert était donc déjà caduc.

Mais l'abbaye fut détruite de fond en comble au X^e siècle, à la suite de l'invasion des Normands. Elle ne fut réédifiée par Geoffroy Martel vers 1045. Celui-ci releva les bâtiments de l'abbaye et lui donna ou confirma la possession des églises de St-Pierre et St-Martin du Bois, St-Genest de Lavardin, St-Jacques des Guérets, St-Arnould, Villiersfaux, Montreuil-le-Henri au Maine, Fosse-poudreuse (près Montoire), et autres paroisses (d'après l'abbé Simon qui copie Le Corvaisier).

Au nombre de ce que l'abbé Simon appelle « autres paroisses », on peut compter Epiais, St-Firmin, Espéreuse, St-Rimay, Lisle et le Rouillis. Mais cette dernière église fut cédée à la Trinité en 1148.

Une tradition veut encore que Geoffroy ait donné à l'abbaye de St-Georges le lieu même où s'élevait le monastère de Gondré ou St-Rimay. Et il est certain que jusqu'à la Révolution, St-Rimay fut un prieuré de St-Georges du Bois.

Geoffroy Martel établit à St-Georges des chanoines réguliers de St-Augustin. Il est admis que c'est à ce comte d'Anjou et de Vendôme que l'on doit la chapelle romane, actuellement en ruine, qui fut l'église primitive de St-Georges. Cette chapelle de 10 m. 50 de long sur 5, 35 de large, est accolée à l'église bâtie postérieurement, et qui paraît n'être que du XII^e siècle.

Au XI^e siècle, vers 1070, une partie des chanoines de St-Georges du château de Vendôme vinrent se réfugier au monastère de St-Georges du Bois à la suite d'une querelle qui les avait divisés entre eux. Les uns, soutenus par le comte Bouchard, désiraient n'être que chanoines séculiers, d'autres au contraire voulant rester assujettis à la règle austère et ascétique qui avait été la leur dès leur fondation. Ces derniers vinrent donc grossir le nombre des chanoines de St-Georges du Bois.

Ces nouveaux venus apportaient avec eux la possession des prieurés qui jusque-là étaient desservis par les chanoines de Vendôme, ceux qui restaient à la collégiale ne voulant pas se charger de ministères extérieurs. C'est ainsi que l'église St-Lubin de Vendôme fut annexée au couvent de St-Georges du Bois. La mai-

son presbytérale de St-Lubin, située dans le faubourg de ce nom, servit depuis lors de logement aux religieux de St-Georges du Bois quand ils venaient à Vendôme. Mais l'église même était dans l'enceinte du château et y resta jusqu'au XVII^e siècle.

Il en fut de même pour la chapelle St-Pierre la Motte à Vendôme qui était un prieuré en commende. Les chanoines de St-Georges du Bois y mirent des religieux et en firent une obédience qui leur servait d'hospice lorsqu'ils venaient à Vendôme présenter un cerge de quatre livres de cire, pour reconnaître la primauté de la collégiale de St-Georges sur cette chapelle.

La règle austère des chanoines réguliers ne tarda pas à se relâcher, si bien que Mathieu, leur abbé, vers l'an 1120 finit par renoncer à sa profession et abandonner le monastère et ses vœux. C'est alors qu'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans (de 1097 à 1124) voulant porter remède à la situation troublée du monastère, s'adressa à Guillaume, abbé de Marmoutier, et le pria d'envoyer quelques-uns de ses moines à St-Georges. Mais ce projet n'eut pas de suite et les chanoines réguliers restèrent dans l'abbaye, jusqu'au XVIII^e siècle. Hildebert se borna à rétablir l'ordre et réparer les bâtiments de l'abbaye.

Quelques bienfaits devaient encore favoriser l'abbaye : — Bouchard de Lavardin (Bouchard IV), comte de Vendôme (de 1180 à 1202) céda aux chanoines réguliers de St-Georges du Bois une des prébendes qui lui appartenait dans la collégiale St-Genest de Lavardin. — En 1370, Bouchard VII, comte de Vendôme (de 1365 à 1371), à cause des guerres qui désolaient le comté de Vendôme, donna aux chanoines de St-Georges une place en son bourg de Lavardin afin qu'ils puissent y bâtir une maison et s'y retirer en cas de danger.

En 1463, les religieux de St-Georges firent leur aveu au comte de Vendôme, seigneur de Montoire, pour le temporel de leur abbaye. Ce temporel se composait alors de : 1^o La métairie de Villavart ; 2^o Environ 100 septérées de terre et 12 arpens de pré près la rivière de Villebazin ; 3^o La métairie de la Chanoinerie en la paroisse St-Martin des Bois avec 80 septérées de terre et 6 arpens de bois ; 4^o La métairie de l'Angélière, paroisse Saint-Jacques les Guérets, 25 septérées de terre et deux arpens de pré. Ils tenaient cette métairie en arrière-fief de Vendôme par le moyen du seigneur de Villemalour dont elle relevait à foy et hommage ; 5^o La

métairie de la Grange d'Assé, 40 septe-
rées en non valoir ; 6° La métairie
de la Vau, 30 septe-rées et 2 arpens de
pré près la fontaine de la Vau ; 7° Deux
arpents de pré près St-Etienne du Bois
sur le Mardéron ; 8° La place d'un mou-
lin sur le Mardéron ; 9° 60 arpents de
bois ; 10° L'Étang de Huchepoche et la
place d'un moulin ; 11° L'Âitre de la
Chauvallerie. En plus, le droit de bailler
jallon à bled à la foire de Fousse-Pou-
drière et enfin garenne à toutes bestes
tant grosses que menues, etc...

En 1550, ils étaient encore onze reli-
gieux à St-Georges. — En 1726, la con-
grégation réformée de l'ordre des Pré-
montrés (qui possédait l'abbaye de l'Étoile)
fut introduite dans l'abbaye de St-
Georges. Ce fut à cette occasion que les
bénéfices claustraux furent supprimés.
Seuls subsistèrent les bénéfices curiaux
extérieurs. — A cette époque les revenus
de l'abbaye et du couvent se montaient
à 5.000 livres environ (Cauvin) et la taxe
en cour de Rome était de 116 florins.

L'abbé nommait alors, dans le diocèse
du Mans, à huit prieurés-cures qui étaient
St-Martin et St-Pierre du Bois, St-Genest
de Lavardin, St-Jacques des Guérets,
St-Arnoul, Villiersiaux, Montreuil-le-Hen-
ri (Sarthe), et St-Rimay ; et dans le dio-
cèse de Chartres, à quatre autres, qui
étaient Epiais, St-Firmin, Lisle et St-
Lubin de Vendôme. — On peut ajouter
à cette nomenclature, les chapelles fon-
dées de St-Eloi de Fousse-Poudreuse ou
Fosse-Poudrière, près Montoire, de la
Madeleine du Fresne près St-Arnoul, celle
de Notre-Dame de Villethiou, celle du Tem-
ple des Aïses, au moins au xv^e siècle,
celle de St-Pierre la Motte à Vendôme,
et dans le diocèse de Tours, le prieuré de
St-Vincent de Tours

Ce prieuré de St-Vincent de Tours n'est
pas mentionné dans le *Dictionnaire d'In-
dre-et-Loire de Carré de Busserolle*. Il exis-
tait bien positivement pourtant. La la-
yette de St-Georges du Bois aux Archi-
ves de Loir-et-Cher, série H (Chemise III^e),
ne contient pas moins de 14 pièces du
xvi^e au xvii^e siècles relatives à ce prieuré.

Lors donc de l'introduction, en 1725,
des chanoines réformés de l'Ordre de
Prémontré dans l'abbaye de St-Georges
du Bois, les mêmes règles régirent cette
abbaye et celle de l'Étoile, paroisse d'Authon,
cette dernière appartenant de longue
date à cet Ordre. Mais, en 1772, tou-
tes deux étaient dans un état matériel
et financier si peu prospère que l'autorité
ecclésiastique s'avisait de les faire fusion-
ner. Quand il s'agit de savoir laquelle
devait, des deux, être abandonnée, aucune

ne voulut céder à l'autre, et les choses
restèrent en l'état jusqu'à la Révolution.

En 1780, il y avait en l'abbaye de St-
Georges seulement quatre religieux qui
étaient : Frère Nicolas-Marc-Antoine
Drouet, prieur ; Frère François-Etienne
Fontaine, procureur, et frères Pierre Huet
de la Motte et Julien-Charles Morel, reli-
gieux. — En 1789, on n'y voit plus que
le frère François Hurel, prieur, et frère
Nouel Bocher, religieux.

Il se trouvait dans l'église St-Georges
du Bois une chapelle avec autel dédié
à Notre-Dame, que l'on appelait la Cha-
pelle-Prendpinçon, du nom de la famille
qui sans doute l'avait fondée à une épo-
que inconnue. Le temporel de cette cha-
pelle dont les biens étaient en plusieurs
lieux relevait à foy et h., non de Montoire
comme l'église elle-même de St-Georges,
mais de Lavardin. Au milieu du xv^e s.,
Guillaume Riboilleau, chapelain de cette
chapelle Prendpinçon, et chambrier de
l'abbaye, rendait aveu à Lavardin pour
les biens en dépendant : « Premièrement,
par le moyen de Jacques de Montigny,
Sgr du Fresne et du Plessis-Godehoust,
un aistre au lieu appelé Cornouailles,
psse de St-Arnoul et pour cette métairie
de Cornouailles, Jacques Rougemont
était homme de foy ; 2° par le moyen
de l'abbé de Saint-Georges, un aître
nommé le Léart, psse St-Martin et la
Ruaudière, psse de St-Arnoul ; 3° certaines
terres par le moyen de Jean Hanriau, etc.
— Ncus ne connaissons pas d'autres titu-
laires de cette chapelle.

Les bâtiments de l'abbaye de St-Geor-
ges du Bois furent vendus nationalement
en 1791 pour 61.800 livres avec la grange
dimeresse. La chapelle St-Méroul qui
était proche, fut vendue 24.300 l. avec
la terre qui en dépendait, soit 86.000
livres en tout. L'acquéreur était le mar-
quis de Querhoent.

Abbés de St-Georges du Bois (liste in-
complète, d'après le *Gallia Christiana*,
les titres de St-Georges aux arch. L.-et-
Cher et autres).

1. — Mattheus, vers 1120.
2. — Petrus I^{er} 1123.
3. — Odo, 1146. — (Trin. 512, 715).
4. — Briccius, 1187.
5. — Gaudrieux, 1195, (Trin. 613).
6. — Radulfus, 1218 (voir sa notice).
7. — Petrus II, 1243.
8. — Guillelmus I^{er}, 1293.
9. — Odo II de Beauvouer, 1308.
10. — Johannes I, 1341, 1361.
11. — Guillelmus II, 1362.
12. — Johannes II, 1409 ; ce doit être,

le même que Jean de Lavardin, cité comme
abbé en 1427 par le cartulaire de Mar-
moutiers pour le Blésois en 1427.

13. — Mathieu ou Macé Girard. Il rend
aveu pour le temporel de son abbaye en
1456.

14. — Frère Gilles Aubrée 1488. Il rend
aveu en 1497.

15. — Charles de Latousche, 1515
(Inscription de cloche).

16. — Pierre de Vérelle. Il paraît être
le premier commendataire, 1530.

17. — François du Bourg, évêque de
Rieux, conseiller du roi et maître des
requêtes ordinaire, 1550.

18. — Geoffroy Charlet, conseiller et
aumônier du roi, 1570. En 1577, il se plaint
au roi de la pauvreté de son abbaye qui
avait souffert des déprédations des gens
de guerre.

18 (bis) — François-Pierre Charlet,
1593 et 1618.

19. — Raoul ou Noël Favier, aumônier
du roi, chapelain de la Ste-Chapelle de
Paris, 1622. Il rend aveu vers 1630.

20. — Jacques Favier, vers 1640.

21. — Jacques le Bossu, clerc parisien,
seigneur de Charenton en 1645, baron de
Méry sur Seine et Sgr de Maison-Rouge
d'Auteuil.

22. — Jean-Baptiste Le Bossu, seigneur
de Charenton, 1670, 1721.

23. — Dominique-François Hamon des
Roches, clerc parisien, prieur de Chau-
mont-sur-Loire, 1721, 1740.

24. — N. de Launoy, 1740, 1743.

25. — Louis-Auguste Lefèvre de Mes-
grigny, sénateur (?) et diacre de Paris,
1743.

26. — Marie-Augustin de Pujola, vi-
caire général de Blois, 1763.

27. — Guillaume-Alexandre de Ju-
glart du Tillet, vicair général de Bour-
ges, 1786. Il était encore abbé en 1790.

(Malardier, dans ses recherches his-
toriques sur le canton de Montoire, pp.
944 à 957, publie une liste de 82 religieux
de l'abbaye de St-Georges qui se sont
succédés dans ce lieu, aux xvi^e, xvii^e et
xviii^e siècles. — Nous renvoyons à
cet ouvrage manuscrit. Presque tous fi-
gurent comme prieurs des lieux circon-
voisins. — (Voir *Bibl. Soc. archéol.*).

*Noms de quelques prieurs de l'abbaye de
St-Georges*, (d'après Malardier et le Pouil-
lé Manceau). — Gilles ou Guillaume Val-
leau, 1550. — Jean Georget, 1577. —
La Milesse, 1578. — Mathurin Matras,
1679. — Jacques Girault, 1718. — Ju-
lien Porel, 1721. — Joseph Elie, 1731. —
David Leconte, 1737. — Simon Lances-
seur, 1741. — G. Arrondel, 1748. — Jean
Gascher, 1751. — Elie-François Parfait,

1753. — Gilles Cailloué, 1759. — Jean-
Baptiste-Charles de l'Époutrelle, 1769.
— Jacques Eudes, 1773. — Michel Bour-
get, 1775. — Charles-Gaspard Paynel,
1776. — Nicolas-Marc-Antoine Drouet,
1780. — Jean-Gabriel Lebourgeois, 1782.
— Jacques Demay, 1783. — Pierre Bas-
set de Jolimont, 1787. — Pierre-François
Hurel, 1789.

Baillis de l'abbaye, rencontrés : —
Jacques Denizot, 1557. — Jacques Le-
moine, xvii^e s.

Notaires de l'abbaye rencontrés : —
Lamberon, 1528. — Joseph Renou, no-
taire et procureur fiscal de l'abbaye, 1724.

Bibl. Nat., Collection Gaignières, fonds français, n°
8229, fol. 548 (Les personnages compris là comme abbés
de St-Georges sont étrangers, il y a erreur). — *Cart
blésois de Marm.*, 8, 9, 119, 255, 610. — *Cart. Trinité*—
54 note 1, 397 et note 1, 460, 512, 515 note 1, 723 note 1,
817 et 953. — *Charles vendômois*, 117, 119, 356, note
— *Cart. vendômois de Marm.*, 26, 122, 11 A, 12 A, 45 A.
— Pouillé du dioc. du Mans au xviii^e s. — Arch. Nat.
P 648, nos 78 et 81 ; P 661, n° 60 ; P 712, n° 197 ; PP 50^e
vol. 50, nos 81 et 83 ; vol. 63, n° 61 ; vol. 114, n° 197. —
Arch. L.-et-Cher, E 99 ; H, Layette de St-Georges du
Bois, *passim* ; Q, district de Vendôme, 531, 539 à 541.
— Decamp, t. 103, f° 185, v° — Cauvin, Géographie
ancienne du diocèse du Mans, p. 209. — *Gallia Christiana*,
VIII, pp. 1402 et 1403 ; XIV, pp. 508 à 510. — Dom
Piolin, *Histoire du diocèse du Mans*, IV, p. 59. — *Revue
du Maine*, 1880, 1^{er} sem., p. 378. — Collection Eug. Vallée,
Manuscrits Pasty, Notes diverses, t. I, f° 96. — *Bulletin
vendômois*, 1865, p. 215 ; 1866 p. 196 ; 1877, p. 199 ; 1884,
pp. 79 et 80 ; 1896, p. 198. — Beauvais de St-Paul, p. 290.
— *Compte-rendu du Congrès Archéologique de 1872 à Ven-
dôme*, pp. 117 et 539. — Pétigny, pp. 133, 146, 164, 284,
327, 346, 487, 512, 519. — Le Paige, I, p. 362 ; II, pp.
61 et 435. — Launay, *Répertoire*, p. 51. — Abbé Voisin,
Histoire des premiers évêques du Mans, p. 289. — *Guide
du touriste dans le Vendômois*, p. 400. — Abbé Simon,
III, pp. 80, 284 à 289, 355. — Malardier, pp. 73 à 81 et
930 à 958. — Cauvin, statistique du département de la
Sarthe, pp. 164 et 173. — Rochambeau, *Le Vendômois
épigraphique*, p. 195. — Martenne, *Histoire de Marmou-
tier*, (Mémoires, Soc. Archéol. de Touraine, t. II, p. 29).

St-Georges du Bois, château, c^e de St-
Martin des Bois. — Ce château est formé
des anciens bâtiments de l'abbaye de
St-Georges.

Jean-Sébastien, marquis de Querhoent-
Montoire, capitaine de vaisseau, avait
hérité en 1782 de son cousin Louis-Joseph,
marquis de Querhoent, lequel avait laissé
son château de la Ribochère à sa veuve ;
en sorte que le nouveau marquis voulant
habiter en son marquisat, avait été obligé
de louer une maison sur la place de Mon-
toire, car les châteaux de Montoire et
Lavardin étaient totalement en ruine.

Aussi crut-il devoir acheter en 1792,
de la Nation, l'abbaye de St-Georges pour

s'y loger. Et de la sorte St-Georges devint le chef-lieu du marquisat et la résidence des possesseurs de la terre qui n'était plus qu'un domaine et non une seigneurie.

Le marquis restaura la chapelle dont il fit néanmoins abattre une travée totalement ruinée.

Il supprima les cloîtres et une partie des bâtiments, ne conservant que la portion la plus habitable de l'ancienne abbaye. Il en fit ainsi un château tel qu'on le voit, ou à peu près, encore aujourd'hui.

Il décéda le 10 septembre 1821, âgé de 79 ans et fut inhumé dans la chapelle de St-Georges. Il avait épousé Marie-Joséphine Audet qui restait veuve avec quatre enfants : 1°) Pierre-Sébastien, marquis de Querhoent ; 2°) Emile-Auguste, qui suit ; 3°) Louis-Joseph, qui fut capitaine de hussards ; 4°) Marie-Joséphine, épouse de Paul-Jean-Félix de la Haye, chef de bataillon.

Emile-Auguste, comte de Querhoent, deuxième propriétaire de St-Georges, fils des précédents, capitaine d'infanterie. Il recueillit la terre de St-Georges avec les ruines de Lavardin, dans la succession de son père, partagée avec ses frères et sœur. Il décéda le 27 avril 1838 à 57 ans et fut inhumé auprès de son père dans la chapelle St-Georges. Il avait épousé en 1827, Augustine-Julie-Sophie de Marescot, née à Vendôme le 8 octobre 1799, morte à Challay, le 4 avril 1875, fille de Bernard-François de Marescot, chevalier, Sgr de la Noue, et de Louise-Sophie Durand de Pérignat. Il laissait trois filles : 1°) Augustine-Marie-Françoise, née à St-Georges le 25 novembre 1828, qui épousa à St-Amand le 10 juin 1847 Louis-Amable de la Rue du Can ; 2°) Pauline-Sydonie-Félicie, née à St-Georges le 3 novembre 1831, qui épousa à St-Amand le 7 novembre 1848, Ernest de Tarragon ; 3°) Louise-Marie-Joséphine-Sophie, née à St-Georges le 6 juin 1830, qui épousa Paul de Lozé.

Ces trois filles se partagèrent la succession de leur père sous la tutelle de leur mère.

La terre de St-Georges fut vendue par elles le 18 novembre 1838 à Jean-Baptiste-Léon Valin, propriétaire à Romorantin. Elle se composait alors : 1° du château et de ses dépendances ; 2° de la ferme de St-Méruault ; 3° de la ferme de la Grande Trépellerie ; 4° de celle de la Petite Trépellerie ; 5° des métairies de la Morandière et des Vailées ; 6° de la ferme de la Templierie ; le tout d'une contenance de 383 hectares.

Le 5 décembre 1848, Louis-Ernest

Rance, fils, et Rosalie-Léonie Vaslin son épouse, fille des précédents, vendaient St-Georges au suivant :

Marie-Jean-Gaston de Gestas, demeurant à Bertangle, (Somme), époux de Louise-Valentine-Aimée-Marie de Bertault de Hautecloque. Ils eurent quatre filles, nées toutes quatre à St-Georges : 1°) Valentine-Amable-Julie-Marguerite, née le 20 sept. 1853 ; 2°) Henriette-Zéphirine, née le 18 avril 1855 ; 3°) Marie-Thérèse-Georgina, née le 22 décembre 1859, décédée le 18 juin 1860 ; 4°) Marie-Aglée-Louise-Elisabeth, née le 27 juin 1862.

Cette famille vendit la terre de St-Georges vers 1865 (?) à Eloi-Léon Le Vassor d'Yerville, et à Marie-Pauline Usquin son épouse, lesquels revendirent vers 1900 à Jacques-Maurice de Maupas, ancien officier, époux de Hélène Labbé de Montais, propriétaires actuels.

Le bâtiment restant de l'ancienne abbaye a 43 mètres de longueur sur 9,20 de large et joint l'ancienne église. Ce bâtiment renferme l'ancienne salle capitulaire de 8 m. 50 de longueur, divisée en deux travées par des piliers à base et chapiteaux recevant la retombée des nervures de voûte. Cette salle sert présentement de salle à manger. Il y a là de belles et grandes caves voûtées. Un second bâtiment contenant la demeure abbatiale, joignait autrefois ce premier bâtiment ; enfin un troisième, parallèle au premier, fermait la cour qui du côté nord était close par l'église. Une ancienne chapelle souterraine se trouve sous la terrasse du château vers le potager. Elle est convertie en orangerie. — (Titres de la terre de la Noue, aux Minières. — *Journal Le Loir* du 21 août 1846 et du 25 janv. 1850. — Renseignements divers).

St-Germain, f., c^o des Hayes, appelée aussi la Baudinière, près Rocquentuf. Elle relevait à foy et h. de Croixval. — En 1635, elle appartenait à Julien de Bedde, écr, sieur de St-Sulpice. Elle contenait 66 arpents. — Près de là, on rencontrait une fontaine dominée par un coudrier touffu où se trouve encore fixée une statue de saint Germain. Une chapelle a dû être édiflée jadis en ce lieu. On la qualifiait par erreur d'église paroissiale dans un titre de l'abbaye de l'Etoile, daté de 1560. C'est aujourd'hui la ferme du château de Rocquentuf. La chapelle a depuis longtemps disparu. — (Arch. Nat., P, 639, n^o 38 [1635] ; S. 3292. — Dupré, notes sur les pèlerinages célèbres du Vendômois au *Compte-rendu du congrès de 1872 à Vendôme*, p. 338. — *Bulletin ven-*

dômois, 1905, p. 177. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 399).

St-Germain, ancien fief, psse de Pezou. — Il relevait à foy et h. de la seigneurie de Lisle. — Avant le milieu du xvii^e s., il était uni aux fiefs de la Hardonnière et de Bellassise. — En 1636 il est à Charlet et de Bellassise, Sr de St-Germain, demeurant les Olivier, Sr de St-Germain, demeurant à Espéreuse, époux de Louise Mauloré. — En 1664, à Louise Mauloré, veuve du précédent. — En 1676, aux héritiers de défunt M^e Claude Olivier, docteur en médecine, Sgr de St-Germain. — Ce fief ensuite semble passer aux seigneurs de Moncé. — (Reg. de St-Martin de Vendôme, 1642 ; id. d'Espéreuse, 1658. — Chartier de l'Epau, Titres de la Rondellière. — Arch. L.-et-Cher, F 549. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 126).

St-Gervais, h., c^o des Roches, 31 hab. — *Les Châteaux-St-Gervais*, (Parler local). — Ce qui fait l'intérêt de ce hameau qui peut être appelé le *jaubourg des Roches*, c'est sa curieuse chapelle, creusée dans le roc, et servant aujourd'hui simplement de magasin. Elle a été plusieurs fois citée et décrite, notamment par Pétigny, qui la croit un reste de grotte du culte druidique ; par Salies au compte-rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872, etc.

Le plan de cette chapelle est donné par Launay au même compte-rendu du Congrès, p. 436. Elle est de forme très irrégulière, un autel en bloc de rocher s'y trouve encore parfaitement reconnaissable. Il paraît qu'il y avait deux autres autels qui ont disparu, (d'après notes ms. laissées par l'abbé Raison, curé des Roches, cité par Pétigny). On y voit des restes de peintures curieuses qui nous semblent dater de l'époque des Croisades ; on distingue encore deux cavaliers dont l'un tient une lance et l'autre, à côté de lui, sonne de l'olifant. Ce dernier est coiffé d'un casque pointu d'une forme très ancienne, croyons-nous. En sorte que ces peintures nous semblent dater du xii^e ou xiii^e siècle, bien que Salies les croit seulement du xv^e.

Toutes les parois de roche qui formaient clôture à cette chapelle étaient couvertes de peintures dont on trouve encore quelques restes. Salies y voit un semis d'hermines. Nous y voyons plutôt un semis de fers de lance. On en trouve jusqu'à l'extérieur du rocher. Mais il est probable que l'extérieur d'aujourd'hui n'était que l'intérieur d'autrefois ; un écroulement de roches ayant détruit une galerie, probablement galerie à jour, qui séparait cette chapelle, de l'extérieur.

On ne rencontre nulle part de chape-

lains de St-Gervais. On n'a aucune idée de ce que pouvait être autrefois cette chapelle. Les probabilités sont pour qu'elle ait servi de chapelle domestique au château de Boydan et peut-être au château même des Roches anciennement.

Elle paraît avoir été abandonnée du culte dès le xv^e siècle. Dans tous les cas, l'aveu de Boydan de 1542 n'en fait pas mention. Les éboulements du rocher qui l'ont mise à jour ne doivent pas être étrangers à cet abandon. Une statue en bois, de St Gervais, aujourd'hui mutilée, a été placée dans une niche, extérieure à la chapelle. Elle est de 1 m. 30 de haut ou environ et regarde la vallée. On la distingue parfaitement de la route.

Il serait à désirer que les curieuses peintures de la chapelle St-Gervais des Roches fussent relevées avec soin par un dessinateur habile, avant que le temps n'ait achevé son œuvre destructive. Elles ne peuvent être photographiées.

Au xvii^e siècle, le curé des Roches était titulaire de cette chapelle, attendu qu'à une date imprécise mais qui ne peut être postérieure à 1649, Gilles Cochon, curé des Roches, rendait aveu au duc, seigneur des Roches, pour l'église, circuit et appartenances de *St-Gervais*, et une touche de bois appelée la Tousse qu'il a en garde et ressort et à rétribution du divin service. — (Arch. Nat., P 712 n^o 236, sans date).

Pétigny, pp. 61, 230 et 231. — Dupré, *Compte-rendu du Congrès archéol. de France, 3^e session à Vendôme*, 1872, p. 291. — Launay, (même publication), p. 436. — Salies, id. pp. 464 à 466. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, supplément, p. xiiij. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 210. — Malardier, p. 831. — Abbé Raison, (curé des Roches en 1789), notes ms. sur les Roches. — Arch. Nat., P 712, n^o 236. — *Bibl. de Vendôme*, Album Launay, II, p. 126.

St-Gilderic, f. et chapelle, c^o de Chauvigny. — *St-Joudry*, (Vieux titres). — La ferme fait partie de la terre de la Gaudinière. La chapelle appartient au propriétaire des Diorières.

Cette chapelle, fort ancienne, n'était pas fondée, elle était annexée à l'église même de Chauvigny dont le curé était en même temps chapelain de St-Gilderic.

Saint Gilderic ou Joudry, vivait au viii^e siècle. Il était Ecossais de naissance et jeune encore passa en France où il se construisit un ermitage près d'Exmes (Orne), où il ne tarda pas à recevoir des visiteurs attirés par sa sainteté.

Le seigneur d'Exmes lui donna quelques arpents de terre pour y bâtir un oratoire, et Saint Annobert, évêque de Seez, le visita nombre de fois. Le saint vécut fort vieux et fut enterré dans son

oratoire même ; puis quelque temps après, son corps fut transporté à l'abbaye d'Almenèches où il reposa pendant plusieurs siècles. C'est là qu'en 1137, Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme, l'enleva pour le déposer dans le lieu solitaire où son culte existait déjà depuis nombres d'années. Mais les reliques du saint ne restèrent pas longtemps dans cette solitude, et furent transférées dans l'église collégiale St-Georges de Vendôme.

Une autre tradition veut que les restes de Saint Gilderic aient été soustraits au pays Exmois ou Riémois à l'époque de l'invasion des Normands, c'est-à-dire au IX^e siècle, et transportés en ce lieu solitaire du Perche où ils restèrent cachés jusqu'à ce qu'Agnès, femme de Geoffroy-Martel, les eut fait transporter dans l'église St-Georges qu'elle venait de fonder (XI^e s.).

Dans tous les cas, il est certain que ces reliques restèrent en cette église St-Georges de Vendôme, jusqu'au moment de la Révolution. A cette époque elles furent sans doute jetées au vent.

La chapelle de St-Gilderic de Chauvigny existait déjà au XI^e siècle, époque où Ingelbaud le Breton faisant un don de terres aux moines de Marmoutiers en ce lieu, avait soin d'en retenir la haute justice, ce qui semble être l'origine de la vassalité, envers Chauvigny, de ce lieu qui faisait auparavant partie de la terre même de Chauvigny appartenant à Ingelbaud.

Il semble que soit là l'indication du premier établissement des moines de Marmoutier dans ces parages dont toute la terre ne devait pas tarder à entrer sous leur domination.

La chapelle St-Gilderic de Chauvigny fut toujours considérée comme une annexe de l'église du lieu, et le curé de Chauvigny fut le desservant de cette chapelle.

Elle fut ruinée au temps des grandes guerres (sans doute les guerres de religion au XVI^e siècle). On la releva vers 1648. De nouveau ruinée au moment de la Révolution, elle fut rebâtie en 1835 par les soins de la comtesse de Sourdis, héritière des Diorières, et rendue au culte. L'évêque de Blois, Mgr de Sauzin, vint la bénir solennellement le 16 mai 1836.

Le curé de Chauvigny vient encore y dire la messe (fin du XIX^e s.), non seulement le jour de la fête du saint, mais encore tous les seconds vendredis du mois. On y rencontre toujours des pèlerins. La fête qui était célébrée autrefois le 14 mai a été reportée au lundi de la Pentecôte.

La statue du saint, du XVII^e siècle (?), existe encore, en mauvais état. La cha-

pelle elle-même est fort délabrée. On invoque ce saint tout particulièrement pour être guéri des fièvres.

Quant à la petite ferme près de la chapelle, elle semble, depuis un temps immémorial, avoir été donnée à bail perpétuel à des laïques. Elle relevait censivement de la Sgie de Chauvigny à deux sols 6 deniers de cens et deux chapons de rente, avec le droit de terrage de neuf gerbes l'une, sur certaines terres alentour. — En 1490 elle appartenait à Pierre Giroust.

Au XVIII^e siècle, elle était aux Sgrs de la Ville-aux-Clers. Jean Grison, Sgr de cette terre, en faisait la déclaration censuelle en 1746 au Sgr de Chauvigny-les-Diorières. — Elle consistait alors en maison manable composée de chambre basse, chambre haute ayant cheminée, fournil, cellier, etc. — Au XIX^e siècle, elle appartenait aux propriétaires des Diorières qui la vendirent en même temps que les bois de Grattelou, vers 1860, au propriétaire de la Gaudinière. Elle fait depuis partie de cette grande terre.

Mais la chapelle est des appartenances des Diorières.

Cart. vendômois de Marm., 129. — *Cart. dunois du Marm.*, Introduction, p. XV, 183 et 225. — *Cart. blésois de Marm.* 166. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 56 ; 1864, p. 207 à 213, 1865, p. 141. — Gaudron, *Essai historique sur le diocèse de Blois*. — Arch. Eure-et-Loir, G 63. — Arch. L.-et-Cher, E 160 et 207. — Chartier des Diorières, Avenu à l'Evêché de Chartres, 1708. — Collection R. de St-Venant, Liasse Chauvigny, Notes ms. du chevalier de Mecklenheim sur Chauvigny-Les-Diorières.

St-Gilles (Prièrre de) — Voir *Montoire*, (Edifices religieux).

St-Gilles de la Jousseinière, anc. chapelle, au h. de la Jousseinière. — Voir *Jousseinière*.

St-Gourgou, bourg et commune du canton de St-Amand, à 3 kil. Sud de ce chef-lieu et à 17 kil. Sud de Vendôme. — *Parochia S. Gorgonii*, XIII^e s. (Cartul. de l'Archevêché de Tours). — *St-Gorgon*, XVII^e s.

Cette commune est bornée au Nord par celle de St-Amand, à l'Est par celle de Gombergeau, au Sud par celle de St-Cyr du Gault (arrond^t de Blois) et par celle de Villeporcher, à l'Ouest par Villeporcher, Villechauve et St-Amand. — Aucun cours d'eau n'arrose cette commune qui possède seulement de nombreux marchais ou fosses à eau, particulièrement dans la partie Est. Non loin du bourg se rencontre une petite fontaine appelée La Pouilleuse, mais sans cours d'eau permanent. Cette commune est traversée par la route de St-Amand à St-Cyr du Gault. Sa station la plus proche est celle de St-Amand

(4 kil.), sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 15 maisons et 57 habitants. — Le Liège, ancien fief. — La Chappe. — Bourdige, ancien fief. — La Forge. — Chantemerle. — La gou. — La Forge. — Chantemerle. — La Culotterie. — Bordebure. — L'Ormeau. — Vigile. — La Georgetterie. — La Bandon. — La Rue. — Bellevue. — La Gandonnière. — La Béguinière. — La Barre. — La Grande-Barre. — La Petite-Barre. — La Chapellière. — La Chênaye, ancien fief. — La Haute Taille. — La Bigottière. — La Trébastière. — La Maugrattée. — Les Fourneaux. — Les Hauts-Chemins. — Pouilleuse. — Le Grand-Breuil, ancien fief. — La Poterie. — Le Petit-Breuil. — Le Marchais d'Anis. — La Beaucerie. — La Brastière. — La Cadasserie. — La Gravelle. — La Méaltière. — Les Homas. — La Butte. — Et en plus les deux maisonnettes du chemin de fer de Paris à Tours, nos 140 et 141.

Lieux-dits : — Les Prés des Audys, les Bidanlis, les Bidaults, le Petit Prunet, la Noue-aux-filles, la Croix-Bléry, les Haies-Godin, l'Araignée, Potannay, le Pré-Grenier, Sareau, le Clos-Follet, la Raimbaudière, les Bardets, la Fosse du Rissac, le Marchais-Jallier, la Charité, les Prés du Sare, les Prés de Méze, les Prés de Plisson, le Buannier, la Caustièrre, la Fontaine-aux-Barres, le Buisson-Touchard, le Pas-Bauger, le Mardel, les Fouasseries, le Couleuvrin, les Lunois, le Bianon, Prézay, le Marchais des Paillards, la Bigottière, la Pierre-Sonnante.

Superficie : 1.015 hectares. — Cadastre terminé en 1835 par Huchot. — Altitude du bourg, 130 m. — Poste et perception de St-Amand. — Assemblée le deuxième dimanche de Septembre.

Population : 320 habitants en 1806. — 301 en 1812. — 274 en 1824. — 289 en 1831. — 308 en 1836. — 302 en 1841. — 298 en 1844. — 279 en 1851. — 284 en 1856. — 273 en 1861. — 265 en 1866. — 235 en 1872. — 241 en 1876. — 259 en 1881. — 261 en 1886. — 250 en 1891. — 226 en 1896. — 254 en 1901. — 240 en 1906. — 246 en 1911.

Les registres paroissiaux commencent en 1662 ; voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — Le Beaucoul de la Proustière, Lesbahy, de Lestang, de Fenouillet, Bucher (notaire), Picheray (notaire), etc.

Curés : — Claude Girard, 1662. — René Janvier, 1672. — Honoré Brès, 1680. — Delaistre, 1700. — François Debure, 1725, inhumé le 13 juillet 1774. — Bruneau, 1774. — Duprat, 1782. — Loiseau, 1788. — Dubreuil, 1791. — Jean Feuillatre,

1792. — Claude-Antoine Courtial, 1792. — Loiseau, 1812. — Pétaud, 1836 à 1885. — A partir de 1885, la psse est desservie par le curé de Villeporcher.

Maires : — Louis Lefèvre, officier public, 1792. — Pierre-Séverin Bordier, officier public, an III. — Louis Lefèvre, maire, an IX. — Denis Rétif, 1806. — G. Lecointre, 1810. — Pierre Dolier, 1812. — Michel Richaudeau, 1824. — Colas Rousseau, 1836. — Huguet Bordier, 1848. — Feuillatre, 1862. — Yvon, 1867. — Laurenceau, 1874. — Duchêne, 1881. — Louis Colas, 1885. — Denis Bordier, 1889. — A. Rouillet, 1900. — Joseph Coudray, 1902. — Vaudour, 1906.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Gourgou était du diocèse de Tours, de l'archidiaconé d'Outre-Loire, du doyenné de Châteaurenault. — Elle était du Bailliage et de l'Élection de Tours. — Le doyen du chapitre de St-Gatien (cathédrale) de Tours, présentait à la cure.

Le saint appelé Gourgou (Gorgonius) qui est le patron de cette paroisse, vivait au troisième siècle. Il était intendant général du Palais de l'Empereur Dioclétien qui faisait sa résidence dans la ville de Nicomédie en Asie Mineure. Il était chrétien et fit des reproches à l'empereur qui tourmentait ses frères en religion. Il subit lui-même le martyre à Nicomédie, avec son lieutenant Saint Dorothe, en l'année 304. On le fête le 9 septembre. Le couvent de Marmoutier en possédait des reliques.

L'église de St-Gourgou était tout d'abord simple chapelle, construite au XIII^e siècle, qui comprenait la nef actuelle à laquelle on a ajouté au XV^e siècle un chœur qui en double presque toute la longueur. Il y avait autrefois dans cette église des peintures à fresque représentant des guerriers. Elles sont signalées par Launay dans son *Répertoire* et par Rochambeau. Elles ont à peu près disparu aujourd'hui.

La seigneurie de la paroisse appartenait au chapitre St-Gatien de Tours (la Cathédrale) qui possédait là une châtellenie formée des paroisses de St-Gourgou et Villeporcher et partie de Villechauve. Tous les fiefs de la paroisse relevaient du chapitre St-Gatien de Tours.

L'église devait à l'archevêché de Tours une rente de 50 sous à chaque mutation d'archevêque, comme don de joyeux avènement.

Il y a dans ce village une ferme entourée de douves qui doit être le chef-lieu du fief appartenant à la cathédrale de Tours en cette paroisse.

Carré de Busserolle, *Dictionnaire* (St-Gourgon). — *Bulletin vendômois*, 1870, pp. 49 et 53; 1885, pp. 253 et suiv. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXVII, p. 47. — Launay, *Répertoire*, p. 103. — Rochambeau, *le Vendômois épigraphique*, II, p. 489. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 270.

Saint-Gy (Famille de). — Voir *Cuigy*.

St-Hianus, éc, ce de Villavard. —

Ce lieu se compose de 2 ou 3 feux et de quelques caves. Il est situé à peu près à mi-coteau, sur la rive gauche du ruisseau de Sasnières, à 300 m. environ au Nord de Villepéan. La carte de Cassini et celle du Service vicinal l'ont oublié; mais celle de l'Etat-major l'indique. — L'abbé Métais, frappé de cette terminaison en *us* lui croit une origine romaine. — Aucun saint de ce nom ne se rencontre dans le martyrologe romain, du moins à notre connaissance. — Peut-être est-ce là la déformation du nom de Sanctus Joannes, produit dans certains titres très anciens et mal prononcé par les habitants rustiques de ces campagnes. — Un autre Saint-Hianus se trouve à Lavardin; mais par suite d'une transformation nouvelle, on y dit *Salagnus*. — Si St-Hianus provient de Sanctus Johannes, on est en droit de supposer ce lieu dans la censive de St-Jean du Temple des Aises, même paroisse de Villavard où se trouvait à partir du XIV^e siècle, une obédience de l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem lesquels y avaient succédé aux Templiers. — (Abbé Métais, *Le Temple de St-Jean des Aises et ses tombeaux*, *Bulletin vendômois*, 1884, p. 81. — Cadastre de Villavard et de Lavardin).

St-Hilaire-la-Gravelle, bourg et commune du canton de Morée à 4 kil. Nord-Ouest de ce chef-lieu et à 22 kil. Nord de Vendôme. — *La Gravelle*, 1108, (Cart. Dunois de Marm.). — *Sanctus Hilarius de Gravelle*, 1118, (Cart. Blésois de id.) — *Sanctus Hilarius de Arena*, XIII^e siècle (Pouillé Chartrain). — *Sanctus Hilarius de Calculo* (D'après une note manuscrite de Rochambeau, sans date). — *St-Hilaire la Gravelle*, (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Fontaine-Raoul et de St-Jean-Frémentel; à l'Est par celle de Morée; au sud par Fréteval; à l'ouest par Busloup et la Ville-aux-Clercs. — Elle est arrosée à l'ouest par le Loir et au sud par le petit ruisseau de Clairefontaine qui se jette dans le Loir. — Elle est traversée du Nord au Sud par la grande route nationale n° 10 de Paris en Espagne et, dans son bourg, par celle de Morée à Droué. — Le bourg de St-Hilaire a une

station du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 15 maisons et 40 habitants. — Le Bois-Normand, 73 hab. — La Cavée, 33 hab. — La Cauvellière, 32 hab. — Les Cours, 31 hab. — Le Pressoir, 33 hab. — La Muzardière, 28 hab. — La Bourdoisière, 26 hab. — Les Vallées-Ragot, 27 hab. — La Huladerie, 22 hab. — Le Marchais-Pilot, 22 hab. — La Bouillonnerie, 20 hab. — Les Haies, 20 hab. — Bellevue. — La Mauditière. — Rougeterre. — La Masure. — Les Courcillons. — La Cantinière. — L'Anerie. — Tourlourin. — La Sabotterie. — La Vaillière. — Le Marais. — Le Noyer. — Le Miaulat. — Guignérée. — Le Langot, moulin. — Les Vaux. — L'Enfer. — Les Grands-Maisons. — La Quellerie. — Le Bouillon. — Clairefontaine, ancien fief. — Le Gros-Grain. — La Belle Étoile. — Rabotteau. — La Basse-Cavée. — Le Vivier. — La Duboisière. — Le Moine-Brun. — La Bourdaine. — Le Couvent. — La Carpe-Fraîche. — Et en plus les maisonnettes du chemin de fer de Paris à Vendôme nos 107, 108, 109 et 110.

Lieux-dits : — La Vallée de la Guette, la Fontaine de Rabiteau, le Vieux-Château, le Pont des Gouirières, la Pierre de Couture, les Berdolières, la Montenerie, les Estrés (château ruiné), le Paradis, la Baroche, les Crocs, le Haut-Gout, les Fonderies, la Templière, la Coutancelerie, le Clos-Glaud, les Croix de l'Auvernat, le Trésor, le Bois-Combray, le Buisson-Moreau, la Trogne-à-Margoton, la Menée, la Forge-aux-bœufs, le Merger, le Bois de la Goupilée, le Clos-Brossier, le Bois de la Frisée, les Goufrières, Villagond, la Noue-Roy, les Champereaux, le Jard, le Verger-feu-Hallouin, le Clos des Fourches, la Noue-Mathelin, le Van de l'Hermitte, le Bois de Loyers, Courgain, les Bois de Thiron, la Malebranchère, Sabotteau, la Fontaine-Tournoire, la Chauvilière, la Gentillière, Valloyau, le Clos-Marjonc, Tourloin, la Guignauderie, la Rue-Creuse, le Trochet, le Clos-Brossier, la Barrogère, le Marchais-Platet, les Rifaudières, la Robillardière, la Sinesterie, la Hulaudière, la Grignerie, le Langot (dolmen), la Couture (dolmen).

Superficie : 1.757 hectares. — Cadastre terminé en 1832 par Barré. — Altitude du bourg, 92 m. — Poste et perception de Morée. — Assemblée le dimanche après le 24 juin.

Population : 60 feux au XIII^e siècle. — 90 feux au XVIII^e s. — 676 habitants en 1806. — 605 en 1812. — 699 en 1820. — 699 en 1824. — 782 en 1831. — 804 et

1836. — 755 en 1841. — 817 en 1846. — 822 en 1851. — 795 en 1856. — 858 en 1861. — 885 en 1866. — 755 en 1872. — 771 en 1876. — 747 en 1881. — 737 en 1886. — 702 en 1891. — 757 en 1896. — 31 hab. en 1901. — 687 en 1906. — 660 en 1911. — Depuis 1866, cette commune a perdu près du quart de ses habitants. Les registres paroissiaux de St-Hilaire commencent en 1658. — Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — De la Hière, Gilbert de Chênevert, Margonne, Dhanery ou Denéric, de Launay, de Brosard, Bigot des Vergereaux, de la Haye, Chaufourneau, Le Courtois de Beauregard, Grimaudet de la Chesnière, du Plessis de St-Hilaire, de Sarcilly, de Jame, de Serésy, Duru, Pichot du Breuil, Alliphonse, de Loubes, d'Eschallard.

Curés : — Johannes, restor ecclesie Sancti Hilarii, 1296. — Poirier, 1644. — Julien Dugué, curé, en butte à l'animosité de ses paroissiens, résigne sa cure à son neveu, escollier à St-Paul d'Orléans, moyennant 80 livres de pension, 1647. (Registres paroissiaux de Morée). — Morin, 1652. — Pierre Renvoisé, 1659. — François Renvoisé, 1688. — Belot, 1694. — Rolland Rinoal ou Rivoal, 1695. — Guillaume Coupé, 1703. — Jean de la Haye ou Delaye, 1720. — Pierre Germont, 1755. — Bonneau, 1781. — Jean-B.-François Courtin, 1782. — Jean-André Brisset, 1784. — P. C. Dédany, curé en 1792, puis officier public. — (Vacance jusqu'en 1826). — Baschet, 1826. — Gilles, 1828. — Demeudes, 1830. — Sanguinède, 1842. — Chesnebeaux, 1871. — Boucher, 1874. — Vénier, 1886. — Garnier, 1890. — Gouget, 1891.

Maires : — Dédany, curé et officier public, 1792. — Germon, id, 1795. — Joseph-André Mélinet, agent, puis maire, 1797. — Toussaint Deniau, an x. — Jacques Couanet, 1807. — Simon Gérard, 1817. — Louis-Emilien Gérard, 1866. — Denis Blanchet, 1879. — Lucien Gérard, 1881. — C. Lantenant, 1905.

On trouve quelques notaires en résidence à St-Hilaire aux XVI^e et XVII^e siècles : — Gilbert, 1554. — Isaac Vignon, 1632. — Pelletier, 1678. — Jacques Bois, 1694.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Hilaire était du doyenné de Fréteval, archidiaconé de Vendôme. Elle était du bailliage de Fréteval, de l'Élection de Chateaudun. L'abbé de Marmoutier présentait à la cure qui au XIII^e siècle était dite d'un revenu de 16 livres et de 600 livres au XVIII^e s.

Le patron de l'église, *Hilarius*, évêque de Poitiers au IV^e siècle, était un des doc-

teurs de l'Église. Ses ennemis le firent exiler vers l'an 357; mais il revint au bout de peu d'années dans son évêché où il mourut en l'an 367. Il a laissé de nombreux ouvrages religieux parmi lesquels des poésies chrétiennes.

L'église de St-Hilaire la Gravelle est du XII^e siècle agrandie au XV^e d'un collatéral au Nord. Elle n'a rien de remarquable. La cloche (d'après Rochambeau), porte cette inscription : *L'an 1742, j'ai été bénite par M^e Jean Delaye, curé de cette paroisse. Parin, M^{re} François Chevalier, seigneur.....trou et autres lieux. La Marainne Haute et puissante dame Anne Courtin d'Etampes, veuve de Hault et puis-sant seigneur M. le marquis de Lage, dame de Chateleine Villiers et Charay, et Brevinville, Ecoman, Autry et Cerbois. Fabriciens Etienne Lormeau, Louis-Charles Elineau-Courcimault.*

La commune de St-Hilaire possède deux dolmens. Le premier dit du Langot, se trouve à environ 1 kil. du bourg sur le bord de la route qui va vers le Nord. Il git sur la berge même de la route et domine le fossé. Le second à 300 mètres au sud s'appelle *Dolmen de la Couture*. Tous deux ont été décrits par Launay dans sa brochure sur les dolmens du Vendôme.

En 1865, en creusant dans le coteau la tranchée du Chemin de fer on a rencontré dans un terrain calcaire un grand nombre de bois de cerf fossiles.

Le nom primitif de ce lieu paraît être tout simplement *Gravelle*, La Gravelle. Il n'a pris le nom de St-Hilaire qu'après la construction de l'église.

La seigneurie de la paroisse, relevant du château de Fréteval, appartenait à Marmoutier. Mais les Seigneurs des Etreys y avaient des droits et finirent par porter le nom de St-Hilaire. Ce fief des Etreys relevait aussi de la baronnie de Fréteval.

On ne rencontre que deux personnages du nom de St-Hilaire aux XI^e et XII^e siècles avant que l'église en ait été remise à Marmoutier. C'est *Arnulfus de Sancto Hilario* qui paraît comme témoin du don fait aux moines, de certaines terres dans la région; et *Abelotus de Sancto Hilario* qui est témoin de dons faits par Hamelin de Montoire vers Morée. — Mais dès le commencement du XII^e s., les moines prennent possession du lieu qui relevait en fief de Payen de Montdoubleau, lui-même fils de Payen de Fréteval et d'Helvise de Mondoubleau.

Vers 1105, Guillaume Garaud, fils d'un certain Hugues de Montdoubleau, donnait à Marmoutier tout ce qu'il possédait à St-Hilaire-la-Gravelle, et cela par

l'intermédiaire du susdit Payen dans le fief duquel se trouvaient ces choses. Mais pour ce don, Guillaume recevait cent sous. Son frère Renaud Garaud n'accorda son consentement que moyennant 37 sous et encore un cens annuel de 5 sous que devait lui rendre le moine résidant en ce lieu. Ce qui prouve que Marmoutier y avait déjà fondé l'église.

Payen de Montdoubleau compléta ce don en abandonnant au même couvent tout ce qu'il possédait au même lieu. — Les moines obtinrent pour cela le consentement de Barthélemy de Vendôme et de Guitburge, gendre et fille du susdit Payen, et aussi de Raoul de Beaugency qui y avait des droits de fief. Une femme appelée Guitburge, femme de Robert Petit, qui jouissait de la sixième partie des revenus de l'église, finit par abandonner ses droits plus ou moins justifiés au même couvent.

Ces possessions des moines furent complétées par Mathieu de Fréteval, de la famille des seigneurs de ce nom, qui fit don de terres entre Vernouillet et l'écluse de la Gravelle, au moment de marier sa fille Hildiade à Osmond de la Ferté-Vileneuil, lesquels Hildiade et Osmond n'accordèrent leur consentement qu'après avoir reçu 30 sous blésois.

Les moines de Marmoutier ne furent en possession paisible de St-Hilaire la Gravelle qu'après un accord avec les moines de Bonneval en 1119. Ils furent obligés d'abandonner à ceux de Bonneval plusieurs de leurs possessions, entre autres *Rouuray-St-Florentin*, *Nogent et Villeau* dans le pays chartrain, moyennant quoi ces derniers abandonnèrent toute prétention sur St-Hilaire et St-Victor de Fréteval.

L'obédience de St-Hilaire ne fut pas constituée par Marmoutier en prieuré, ce ne fut qu'une simple église paroissiale relevant du prieuré St-Nicolas de Fréteval, auquel le curé de St-Hilaire devait remettre environ les 2 tiers du revenu de son église. En revanche le prieur de Fréteval devait au curé de St-Hilaire une rente de 26 setiers de froment. Cette église de St-Hilaire est parfois confondue dans les chartes avec une autre du même nom au pays chartrain, qui possédait un prieuré de Marmoutier, sans doute St-Hilaire sur Yerre. (Ch. 390 et 395 du Cartul. blés. de Marm.)

On ne rencontre aucun seigneur de St-Hilaire avant le XVII^e siècle et il apparaît comme évident que la seigneurie de l'église et de la paroisse était à Marmoutier.

Mais le seigneur des Etreys avait certainement sur certaines maisons du bourg

une censive qui lui permit, au XVII^e siècle, de se qualifier *Seigneur de St-Hilaire*. Bordas dit même ceci, dans sa *Chorographie du Dunois* : « Une maison et métairie située dans le bourg ont été causes qu'une branche de la famille du Plessis du Mée, cadette de celle de Beaujeu, a pris le nom de St-Hilaire ». Cette maison dans le bourg était sans doute devenue le chef-lieu de la seigneurie des Etreys après la ruine du manoir de ce nom.

On rencontre comme seigneurs de St-Hilaire et des Destrets ou Etreys : — En 1641, Hector du Plessis, seigneur de St-Hilaire, fils de François du Plessis du Mée et de Madeleine de Maupeou, sa seconde femme. Il est gouverneur de Châteaudun et du Cté de Dunois. Il épouse le 10 nov. 1653, Agnès de Libéault, fille de Gacharnault de Libéault, sgr d'Ausonville et d'Agnès Couppé. Il meurt en 1694, âgé de 74 ans, laissant au moins 4 enfants : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Charles du Plessis, Sgr de Jumaux ; 3^o) Joseph du Plessis, capitaine au régiment d'Aunis (1711) ; 4^o) Agnès.

François du Plessis-Châtillon, sgr de St-Hilaire, gouverneur de Châteaudun après son père. Il épousa le 7 juin 1707, Magdeleine Noel de Tourville, dont il eut : 1^o) François-Charles-Joseph, qui suit ; 2^o) Charles-Omer qui fut chanoine de Chartres et mourut en 1775 à 63 ans ; 3^o) Hector, sgr de Clairefontaine ; 4^o) Madeleine.

François-Charles-Joseph du Plessis-Châtillon, chev., seigneur de St-Hilaire, des Destraits, du Langot, etc., d'abord page de la reine puis officier au régiment de Champagne. Il décéda en 1761 après avoir épousé en 1749 Françoise-Catherine-Julie Colas de Malmusse, dont une fille qui suit :

Marie-Louise du Plessis-Châtillon de St-Hilaire, qui mineure encore, épousait le 29 oct 1771, à St-Hilaire, Louis-Germain Eschallard, fils de Jean-Louis Eschallard, écuyer, sieur de la Bourguignière, Marigny, etc., et de dame Marie-Madeleine Dommage de Flandre, de la paroisse de Beaumont la Chartre. — Voir *Etreys et Clairefontaine*.

Le domaine de la cure de Saint-Hilaire fut vendu nationalement en 1791 pour 4.000 l.

Cart. dunois de Marm., 69 70, 71, 72, 83, 171. — *Cart. de Tiron*, 267. — *Cart. vendômois de Marm.*, 180. — *Cart. blésois de Marm.*, 137, 200, 227, 291, 367, 384, 390, 400, 572. — Arch. L.-et-Cher, E 161, 724, 730 ; Q. district de Vendôme, 509. — Arch. Eure-et-Loir, E 994, 4265 à 4267. — Pouillé chartrain du XIII^e siècle. — Merlet. *Inventaire des minutes des notaires du Dunois* 385, 763.

1051. — *Bulletin dunois*, II, p. 142 ; V, 281. — Arch. communales de Chartres, E 15 et 16. — Arch. communales de Châteaudun, GG 1, 7, 18, 26, 80. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 212 ; 1867, pp. 34 et 38 ; 1868, p. 43 ; 1870, p. 88 ; 1878, pp. 168 et 169. — Collection Bernault, Dossier de Morée. — Bordas, II, p. 166. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie du Plessis du Mée*, — St-Allais, VII, p. 72 (Colas). — *Inventaire des minutes des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — Registres paroissiaux de St-Hilaire, *passim* ; de Morée, 1644, 24 mars 1647, 1652 ; de St-Jean Frémontel, 1647. — Passac, p. 66. — Pétigny, pp. 16, 20, 79, 200, 229, 230, 343, 358. — *Bibl. de Vendôme* : 1^o Ms. 323, Mémoires de Duchemin, t. II, p. 182 ; 2^o Album Launay, III, p. 33. — Launay, *Répertoire*, p. 86. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 373. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 285. — Notes ms. de M. Trudert, notaire à Châteaudun, sur Clairefontaine. — *Bibl. de Blois*, ms. 123 (Bénéf. du dioc. de Blois, XVII^e s. par le chanoine Ditley).

St-Hilaire, lieu-dit, c^e de Villiers. — *Le Clos-St-Hilaire*, (Cadastré). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgrie de la Montellière et en partie aussi à foy et h. de la Nourraie. — En 1595, il était vendu par François Bodineau à René de Vimeur, Sgr de Rochambeau. — Il fut retiré féodalement sur ce dernier au commencement du XVII^e s., par Simon de Thisard, sieur de la Montellière, au nom de sa fille Sidoine de Thisard, épouse de Samuel de Flins, seigneur de Banteleu. Au XVIII^e s., René-Robert de Flins, Sgr de Bouvernel et de Villetrun, le vendit à Joseph-Charles de Vimeur de Rochambeau pour 300 livres. — Ce clos paraissait uni à celui de la Péloquière. — (Collection R. de St-Venant, liasse de la Montellière, dossier de la Dame d'Asnières. — Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 37).

St-Hubert (chapelle) à Courtiras. — Voir *Courtiras*.

St-Jacques (Le lieu de), c^e de Villedieu. — Il existe sur le plan cadastral (1824), mais paraît avoir disparu aujourd'hui.

St-Jacques d'Aigrefaim, ferme et maison de campagne commune de Bouffry. — *Ecclesia de Acrifame, Hospicia ville Acrifame, Terra Acrifamis*, XII^e siècle. (Cart. manuscrit de St-Avit). — *Domus leprosororum de Acrifame ou Acrifame*, XIII^e siècle, (Cart. Dunois de Marm.). — *St-Jacques de Greffin ou d'Egreffin*, XVII^e siècle (Vieux titres). — *St-Jacques* (Casimi et Etat-Major). — *St-Jacques d'Aigrefoin*, (Parler populaire). — Ancien fief relevant à foy et h. du château de Mondoubleau. — (D'après les mémoires de la Soc. des sciences et lettres de Blois, [t. I, p. 316], ce nom proviendrait de *Aquoe fines*, d'où on

aurait fait *Aigrefins* et *Aigrefins*). — Mais cette étymologie ne convient aucunement à ce St-Jacques.

Dans un aveu au baron de Mondoubleau conservé aux Archives du Loiret (A 1705), et daté de 1745, le seigneur de St-Jacques déclarait « son principal manoir en deux grandes chambres, etc., et chapelle, consistant le dit fief en 12 muids de terre à la mesure du Dunois. » — En marge de cet aveu, une main du XVIII^e siècle avait ajouté : « qui font 144 arpens à raison de 12 septiers au muid ... joignant d'un côté aux terres de la cure de Bouffry et au fief de la Pilardière, d'autre aux terres des Ferrandières, d'un bout au chemin de Fontaine-Raoul à Droué, d'autre bout aux dépendances de Boisneuf et en pointe au grand Treuil et aux Quatre-Vents... » — Il avait comme censitaire Le Petit St-Jacques.

La terre d'Aigrefaim (*Terra Acrifamis*) fut donnée, probablement dans la première moitié du XII^e siècle, aux religieuses de St-Avit de Châteaudun, par Hugues l'Intendant (*Villicus*), ayant en vue le salut de son âme et de celle de sa fille Hildéarde, et cela pour favoriser la maison des lépreux établie en cet endroit ; en sorte qu'il est probable que les religieuses avaient déjà accepté le soin de l'entretien de cette léproserie ou maladrerie établie là plus anciennement.

En 1176, Robert l'Intendant, probablement fils et successeur de Hugues, eut avec les religieuses certain litige au sujet de leurs droits réciproques sur cette terre. Ce litige fut réglé cette année-là par un accord passé devant Herbert, abbé de la Madeleine de Châteaudun, Hugues de Castillon, doyen, et Eudes, curé de St-Valérien, et avec l'approbation de Hugues le vicomte (de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau).

En 1177, l'église d'Aigrefaim (*Ecclesia de Acrifame*) était, avec celles de Boursay et St-Agi, citée comme étant au nombre des possessions de l'abbaye de St-Avit de Châteaudun ainsi que son domaine (*Villam*), ses co'ons, sa justice, et une terre d'une charrue, etc.

La maison des lépreux d'Aigrefaim (*Domus leprosororum de Acrifame ou Acrifama*), est citée en 1215 comme située à la limite nord du prieuré de Chauvigny. Cette maison au moment de la disparition de la lèpre, vers la fin du XIV^e s., dut être transformée en station de pèlerinage à St-Jacques de Compostelle, d'où son nom et le nom du patron de sa chapelle.

En 1475, alors que les pèlerinages à St-Jacques diminuaient d'intensité, les

religieuses de St-Avit donnèrent St-Jacques, par bail emphytéotique, à une famille de Loys. Ce bail fut renouvelé en 1517. Le prix en était d'une somme annuelle de 20 livres, six chapons et six deniers tournois de cers. (Titres de St-Jacques, Collect. Bernault). — Pierre de Loys en était seigneur de cette façon, au commencement du XVI^e siècle, et après lui, Antoine de Loys son frère.

Leur successeur à St-Jacques fut Antoine Leduc, sieur de la Rousselière, qui avait procès avec les religieuses en 1575, à la fin du bail emphytéotique, à l'effet d'être indemnisé des améliorations qu'il y avait introduites. — A cette époque, le logis avait un portail surmonté d'un colombier. Des fossés y avaient été creusés par Pierre de Loys au XVI^e siècle. Le sieur de la Rousselière en fit en 1577 l'acquisition définitive des dames de St-Avit qui le lui vendirent pour satisfaire à l'Edit de sa Majesté et payer la taxe à laquelle elles étaient imposées, et cela pour la somme de quatre cent quatre-vingts livres pour la susdite rente de 20 livres, celle de 30 sols pour les six chapons et celle de 24 sols pour le susdit cens de six deniers ; et en outre deux sols six deniers tournois par livre.

En 1609, St-Jacques est à Anne de Renty, écuyer, sieur de la Ferté et de St-Jacques d'Aigrefaim, époux de Suzanne Bruneau. Ils font baptiser cette année-là leur fille Anne, à Bouffry. — En 1633, Jacques ou Louis Duvallet, notaire, demeurait à St-Jacques. — En 1639, ce manoir était à Antoine de Lorin, époux de Françoise de Graffard. Il mourut avant 1646.

En 1643, les Religieuses de St-Avit cherchèrent à rentrer en possession de St-Jacques et adressèrent pour cela une supplique au présidial de Chartres, sous prétexte que l'Edit du Roi de 1577 qui leur avait fait aliéner cet immeuble permettait aux maisons religieuses s'était trouvées dans leur cas, de récupérer leurs biens en en remboursant le prix et en indemnisant les acquéreurs pour les « améliorations » qui avaient pu y être faites par leurs soins. Le présidial de Chartres condamna les dames de St-Avit à rembourser dans certaines conditions qui ne furent pas acceptées par elles.

En 1646, St-Jacques est à Antoine II de Lorin, Sgr de la Brochardière et de St-Jacques, baptisé à Bouffry en Janvier 1641 sous la tutelle de sa mère, Françoise de Graffard, laquelle mourut en 1678 et fut inhumée à Chauvigny. Il était qualifié Sgr de la Brochardière et de St-Jacques, et il épousa Marie de Phélines d'ou

3 fils, Antoine qui suit, Alexis et François.

Antoine III de Lorin, Sgr de St-Jacques. — En 1697 il épousait Suzanne de Girardeau, fille de César de Girardeau ou Girondeau, et de Françoise de Brossard. Elle était inhumée à Bouffry en 1747, laissant pour fils le suivant :

François-César de Lorin, qui en 1745 rendit au baron de Mondoubleau, pour St-Jacques d'Aigrefaim, l'aveu précité. Il épousa Catherine Marchand, dont trois enfants légitimes : 1^o) Charles, mort en bas âge ; 2^o) Suzanne-Catherine, née le 2 nov. 1763 ; 3^o) Marie-Bonne, née le 27 septembre 1767 ; et en outre trois enfants naturels : 1^o) Une fille baptisée à Mazangé en 1728, fille de Madeleine Launé, qui eut pour parrain le curé de Mazangé et la dame de la Girardièrre pour marraine. — 2^o) De femme inconnue : François de Lorin, né vers 1733, mort en 1773. — 3^o) Antoine-Modeste de Lorin, fils de Michelle Brault. Il devint garde-chasse au château des Diorières. — Le 7 décembre 1775, la dame veuve Lorin rendait encore aveu pour St-Jacques à MONSIEUR, frère du roi, en sa qualité de Seigneur de Mondoubleau.

En 1782, dans un *Etat des fiefs relevant de Mondoubleau*, conservé aux archives du Loiret (A 1708), St-Jacques est encore dit appartenir aux enfants de François-César de Lorin.

Au temps où Bordas écrivait (2^e moitié du XVIII^e siècle) la chapelle de St-Jacques était déjà soustraite au culte.

En mai 1786, cette terre fut acquise sur la famille de Lorin par les sieurs de la Chevalerie et Bignon. — Au commencement du XIX^e siècle, le sieur de la Chevalerie vendit St-Jacques au grand-père du propriétaire actuel, M. Raguinet de St-Albin.

Ce qui a donné à St-Jacques d'Aigrefaim une réputation spéciale, c'est d'abord sa situation à environ 250 mètres au-dessus de la mer, soit à peu près au point culminant du département de Loir-et-Cher (qui est près de là, à 256 mètres) ; c'était ensuite la présence d'un frêne célèbre qui se voyait de la plus grande partie du Dunois et du Vendômois et était connu sous le nom de *Grand frêne de St-Jacques*. Cet arbre fameux a été abattu par la tempête dans la nuit du 30 mars 1892. Il mesurait environ 28 mètres de haut, dont 14 sous branches. — Voir *Arbres remarquables*.

Arch. Loiret, A n^o 1654, 1705 et 1708. — Doum Ver-ninac, Cartulaire Manuscrit de St-Avit à la Biblioth. d'Orléans, ms. 489, fol. 115. — *Cart. dunois de Marm.*

225. — Collection Bernault, papiers de St-Jacques et Chauvigny. — Registres paroissiaux de Bouffry, *passim*, Chauvigny, année 1771, de Mazangé, 1728. — Notes de Chauvigny, année 1771, de Mazangé, 1728. — Notes manuscrites de MM. Gouin et Blin, instituteurs à Bouffry. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, GG 29 et 54. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 21 ; 1892, p. 177. — Bordas, II, p. 46. — Launay, *Répertoire* p. 2. — *Chartres vendômoises*, 93, 95, 103. — Beauvais de St-Paul, p. 133. —

St-Jacques (Le Petit), anc. mét., psse de Bouffry. — Elle était dans la censive de St-Jacques d'Aigrefaim. — (Collection Bernault, Pap. de St-Jacques).

St-Jacques-les-Guérets, commune du canton de Montoire, à 6 kil. au Nord-Ouest de ce chef-lieu de canton. — *Sanc-tus Jacobus de Blemars* (d'après Launay).

Cette commune est bornée au Nord par celle de Troo dont la sépare la rivière du Loir, à l'Est par celle de St-Martin des Bois, au Sud par celle de Ternay et à l'Ouest par celle d'Artins. — Elle est traversée du Nord au Sud par la route de Troo à Ternay ; sa station la plus proche est Troo (1 kil.) sur la ligne de l'Etat, de Blois à Pont de Braye.

Elle est arrosée par le Loir au Nord et à l'Est par le Marderon qui la sépare de la commune d'Artins.

Lieux habités : — L'agglomération autour de l'église qui compte douze maisons et 29 habitants. — La Bihordière, 51 hab. — La Fessardière ou Ressardière. — Le Carroir. — Lancé. — L'Angellière. — La Guinaudière. — Les Aîtres. — La Petite-Halle. — Le Taffeau.

Lieux-dits : — Le Bac, l'Ilot-St-Jacques, les Robines, les Allumettes, les Pigouillères, les Prés de St-Mandé, la Pérèche, les Chopinettes, les Prés de la Chevalière, le Pré de la Chanoinée, l'Île aux Choux, l'Île aux Corisiers, l'Ilot de la Berlue, l'Île au Chanvre, l'Aiguillon, la Mognorerie, la Piègue, le Brisseau, le Clos-Sarradin, Basteau, les Boutonnières, le Clos-Marchaux, le Bois-Fresneau, la Martinerie, la Robinerie, la Chapelle-St-Jean.

Superficie, 172 hectares. (C'est la plus petite commune de l'arrondissement). — Cadastre terminé en 1823 par Lecoq. — Altitude de l'église, 65 m. — Poste de Troo. — Perception de Ternay. — Assemblée le premier dimanche de mai.

Population : — 95 communiens au XVIII^e s. — 165 hab. en 1805. — 161 en 1810. — 162 en 1820. — 157 en 1830. — 158 en 1836. — 143 en 1841. — 139 en 1846. — 148 en 1851. — 148 en 1856. — 141 en 1861. — 139 en 1866. — 148 en 1872. — 144 en 1876. — 129 en 1881. — 135 en 1886. — 132 en 1896. — 135 en 1901. — 145 en 1906. — 135 en 1911.

Les registres paroissiaux de St-Jacques commencent en l'année 1613, avec quelques interruptions subséquentes. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — Bellamy, Lelièvre, Frédureau, Crespon, Lhermite, Morin, Badère, Ronsard, Savateau, de Préaux, Beaufils, Garault, Pageau, Lemoine, d'Argy, Denis de Tierceville, du Bouchet, Bouvard.

Curés : — Jacques Gaudin, 1446. — Jehan Reboulléau, 1505. — Gilles Denizot, 1548. — Gilles Martin, 1613. — René Martin, 1626. (Ces deux curés ont laissé sur les registres paroissiaux des notes intéressantes). — René Mauduit, 1633. — René Peté, 1664, inhumé dans le portail de l'église en 1709. — René Gourdain, 1708, décédé à 83 ans en 1765. — René Grison, 1762 ; en 1780, il est doyen rural de Troo ; il prête serment le 14 juin 1791. — Polinier, desservant, 1792. — Depuis la Révolution, la paroisse de St-Jacques est desservie par le curé de Troo.

Maires : — Philippe Souriau, 1791. — Robert-Toussaint Foucault, an IX. — Pierre Nivault, 1852. — Fayer-Quartier, 1855. — François Granger, 1860. — Eugène Roberton, 1889. — Richer Béaslu, 1913.

En 1621, St-Jacques possédait un notaire résidant, appelé *Jean Savateau*.

Avant la Révolution, la paroisse de Saint Jacques était du doyenné de Troo. Elle avait pour présentateur à la cure l'abbé de St-Georges du Bois. Elle était du Bailliage de Montoire et de l'Election de Châteauneuf-du-Loir. — Au XVIII^e siècle, sa cure était estimée 250 livres.

Son église (classée), date du XI^e siècle. Elle est sous le vocable de St-Jacques le Majeur, apôtre. Saint Jacques le majeure, appelé ainsi parce qu'il fut le premier des deux Saints de ce nom qui fut reçu un nombre des disciples de Jésus, était le fils de Zébédée et de Marie Salomé. Cette dernière passait pour parente de la St^e Vierge. Il était donc frère de St Jean l'Evangeliste. Il eut part à toutes les actions de la vie de Jésus. Il est nommé le troisième parmi les douze apôtres. Après la mort de Jésus il prêcha quelque temps la foi dans la Judée, la Samarie et la Syrie, puis vint en Espagne où il passe pour avoir fondé l'église Notre-Dame del Pilar. Il retourna ensuite à Jérusalem ou Hérode-Agrippa, neveu de l'autre Hérode qui avait fait mourir St Jean-Baptiste, le fit mettre à mort. Ce fut le premier martyr d'entre les douze apôtres On transporta son corps en Espagne où il fut enseveli dans un tombeau de marbre dans la ville de Iria-Flavia. Puis au XI^e siècle on transporta ce tombeau dans la

ville de Compostelle, toujours en Espagne, ce qui donna lieu à une quantité inouïe de pèlerinages de la part de toutes les nations de la Chrétienté. — Pendant tout le moyen-âge, les pèlerins passèrent par la France venant du Nord de l'Europe et s'arrêtaient partout où on honorait leur saint de prédilection. Ces pèlerins pour se distinguer des autres hommes, portaient un costume garni de coquilles. Alors les populations naïves du moyen-âge finirent par représenter le saint lui-même en costume de pèlerin avec une pèlerine et une robe garnie de coquilles et le bourdon de pèlerin à la main. — On le fête le 25 juillet.

M. l'abbé Haugou, curé de Troo et desservant de St-Jacques les Guérets, a découvert en 1890 et 1891 dans cette église de St-Jacques de très curieuses fresques du XII^e siècle qu'il a fait classer comme monument historique. Des descriptions de ces peintures se rencontrent dans le *Bulletin Vendômois*, année 1890, pp. 303 à 313; 1891, pp. 280 à 290, et 331; 1892, p. 166; 1894, p. 86, et aussi au *Vendômois épigraphique* de Rochemaubeau, t. II, pp. 181 et suiv. — On y trouve entre autres des chevaliers partant pour la Palestine, parmi lesquels on distingue l'écusson des Montmorency et aussi, semble-t-il, celui des Sgrs de St-Amand près Vendôme. Les autres représentent les armoiries suivantes : 1^o *Ecartelé au 1 et 4 échiqueté d'argent et de gueules, au 2 et 3 de sable à 5 roses d'or*; 2^o *De gueules, à la croix recercelée d'argent*; 3^o *De même, au franc quartier de gueules foliolé d'or*. Ce franc quartier paraissant être l'écu des Turpin ou des Sgrs de St-Amand. — La reproduction de ces peintures par M. Lafillée, architecte, orne la grande salle du musée de Vendôme.

M. l'abbé Haugou fit en outre la découverte, dans l'embranchement muré d'une tierrière, derrière l'autel, de deux remarquables statues de Saints du XVI^e s. dont une représente saint Pierre et l'autre saint Jacques le Majeur habillé en pèlerin, et sur le socle de cette dernière, un écusson dont les armoiries sont : *De gueules à la croix d'argent*. — Ces statues sont aussi classées comme objets historiques.

Cette église avait deux cloches. On rencontre leurs inscriptions aux reg. paroiss. de 1756 : « *L'an 1600, je fus bénite au nom de St Jacques, patron de céans et nommée par mess. Joseph Lelièvre, chevalier, seigneur de la Voute, et dame Barbe de la Haye, épouse de mess. Claude de Préaux, Marquis seigneur de Préaux, qui ont été choisis par M. le Prieur, seigneur spi-*

rituel et temporel de céant qui le reporte à son Altesse de Vendôme. — Sur la petite cloche se trouvait seulement écrit : *Sta Maria Ora pro nobis, 1756*.

Le Prieur-curé était le seigneur véritable de St-Jacques-les-Guérets. Ce prieuré était membre dépendant de l'abbaye de St-Georges des Bois, et son prieur était à la nomination de l'Abbé. Mais il semble que dès le XVI^e siècle, le curé ait cessé d'être pris parmi les religieux de cette abbaye. Le dit curé reportait à foy et h. au seigneur de Montoire et à rétribution du divin service, pour raison de l'église, du cimetière, du presbytère et de la métairie de la Fessardière et en plus, pour trois mines de terre au Pont-Haudry, tenues à 2 sous de service annuel au jour de St-Thomas.

Mais les seigneurs de la Chauvalinière et de Villemalour avaient dans leur censive la plus grande partie du territoire de la paroisse, ce qui a pu faire dire qu'ils étaient l'un ou l'autre Sgrs de St-Jacques; c'était là une erreur. Le prieur seul était seigneur de paroisse. Les autres avaient seulement des droits dans l'église.

Le bac sur la rivière du Loir, faisant communiquer St-Jacques avec Troo, appartenait au sgr de Montoire et de Troo. Mais il fut aliéné le 15 mars 1759 à un sieur Joseph Loiseau qui l'exploitait encore en 1772.

Le moulin de St-Jacques relevait de la seigneurie de Villemalour. — En 1526, il est à Louis de Lavardin-Ranay, seigneur de Boissay. Il reste ensuite aux seigneurs de Ranay. Les propriétaires de Ranay le possédaient encore au XIX^e siècle. Le marquis de Quinemont, propriétaire de Ranay, le vendit dans la première moitié du XIX^e s. à M. Rolland-Gaston Paulze d'Ivoy, qui lui-même le revendit à M. Jules Macheteau, lequel à son tour le céda en 1847 à M. Paul-Julien, chevalier de Jouffrey, ppre de la Voute. Il semble alors avoir suivi le sort du château de la Voute. Il appartient aujourd'hui à la famille Chauvin.

Il y avait jadis à St-Jacques deux foires annuelles, l'une le 1^{er} mai, époque où se tient encore aujourd'hui l'assemblée du village, et l'autre le jour de la fête de St-Jacques et de St-Christophe (25 juill.). Ces deux foires appartenaient toutes deux au seigneur de Villemalour. C'est pourquoi le dit seigneur avait quelque droit à se qualifier seigneur de St-Jacques.

Arch. Nat., P 648, n^o 82; P 656, n^o 1; PP 50, vol. 50, n^{os} 84 à 87; — Arch. Loiret, A, n^{os} 1624 et 1725. — *Bulletin vendômois*, année 1890, pp. 303 à 313; 1891, pp.

280 à 290 et 331; 1892, p. 166; 1894, p. 86; 1902, p. 26. — Notes ms. de l'abbé Haugou, curé de Troo, sur Troo. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 221. — Arch. — Pouillé du dioc. du Mans, Papiers des Emigrés (Quer-de la mairie de Montoire, Papiers des Emigrés (Quer-de la mairie de Montoire, P 347. — Passac, p. 84. — Rochemaubeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 177. — Launay, *Répertoire*, p. 50. — Arch. L.-et-Cher, Enquête de 1820 sur les moulins du Loir. — Malardier, pp. 909 à 921. — Notes ms. de M. P. Clément sur les émigrés du canton de Montoire. — Le Paige, I, p. 417. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 383. — Musée de Vendôme, Grande salle, Exposition des dessins et peintures de M. Lafillée, architecte.

St-Jacques (Chapelle) et Fief à Vendôme. — Voir Vendôme (églises) et *Fief-St-Jacques*

St-Jean, ancienne chapelle à St-Jacques les Guérets. — Elle était déjà démolie au XVII^e siècle. — En 1689 des terres en litige entre le curé de St-Jacques et un de ses paroissiens étaient dites joindre « à la masure de la chapelle anciennement dite St-Jean et au cimetière dudit lieu (de St-Jacques) ». — C'est probablement cette chapelle qui, sous le nom de St-Jean-des-Hermites était dès le XV^e siècle unie à l'église St-Martin de Troo. — (*Abbé Haugou*, Notes diverses, ms. sur Troo).

St-Jean, à Selommes. — On appelait ainsi un terroir appartenant aux Oratoriens de Vendôme, comme ayant été donné à la Maison-Dieu par Habert de Selommes à une date inconnue. — Ces terres consistaient en 89 boisselées, proche le bourg de Selommes, affermées en 1780 pour 40 boisseaux de blé-froment et deux chapons. — (Bibl. de Vendôme, ms. 285).

St-Jean, ancienne chapelle, c^e de Ternay, voir la *Chénollière*.

St-Jean de l'Ermitage. — Voir *Ermitage*, c^e de Vendôme.

St-Jean des Aizes, ou *St-Jean du Temple*. — Voir *Aizes*.

St-Jean-Frémentel, bourg et commune du canton de Morée à 7 kil. N. O. de ce chef-lieu et à 27 ki^l. de Vendôme. — *Frigidum Mantellum*, XIII^e s. (Pouillé chartrain. — *St-Jean Fromenteau*, 1516 (Père Anseme IV, p. 732). — *St-Jean Frémentel*, XVI^e siècle (Arch. L.-et-Cher, E 171). — *Ecclesia Sancti Johannis de Frigido Pallio*, XVII^e siècle, (Histoire de St-Laudmer, p. 334). — *St-Jean Frémentel*, 1633 (Registres paroissiaux). — *St-Jean Frémentel*, 1684, (id). — *St-Jean Frémentel* (Cassini). — *St-Jean Frémentel* (Etat-Major et Cadastre).

Cette commune est bornée au nord par celle de Vil'ebout et par celles de Cloyes et de Romilly (E.-et-Loir), à l'Est par celle de Brevainville, au sud par celle

de St-Hilaire-la-Gravelle, à l'ouest par celle de Fontaine-Raoul. — Elle est arrosée à l'Est par le Loir qui la sépare de Romilly et de Brevainville. — Elle est traversée par la grande route nationale n^o 10 de Paris en Espagne, et dans son bourg, par la petite route de Moisy à Fontaine-Raoul et Droué. Une station du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme dessert cette commune.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 49 maisons et 146 hab. — Rougemont, château, ancienne seigneurie, village et verrerie, 190 hab. — Les Terriers, 59 hab. — Les Tafforeaux, 28 hab. — Les Bénardières, 23 hab. — Vimoy, 23 hab., ancien fief. — Les Bordeaux, 21 hab. — Les Fouquets. — La Sourdière. — Les Vallées. — La Bénétierie. — Les Gats. — La Poussinière. — La Gabine. — La Bauchéterie. — Les Quatre-Vents. — Constantin. — Les Vergereaux. — Les Maisons-brûlées. — La Charlotte-rie. — Les Grillets. — Le Buisson. — Beauvoir, château, ancien fief. — Vernouillet, moulin. — Chanteloup. — L'Étang. — La Claque. — La Brulerie. — L'Arpenty. — Le Nid de loup. — La Blanchetterie. — La Hutte. — Moutonrouge. — Le Pavillon. — Le Moulin-vieux. — Les Buissons. — Le Haut Musset. — Les Journets. — La Gare. — La Buvette. — Les Turets, ancien fief. — Le Lieu-Jeuin. — Et en outre les maisonnettes du chemin de fer n^{os} 103, 104, 105, 106.

Lieux-dits : — Le Fossé de l'Étang de Beaumarchais, le Buisson-Malabry, les Héros, le Jarri, les Vergeots, les Salons, le Roncy, le Ravin de la Vallée-Guette, la Piquetterie, la Porte-Ronde, les Touches, le Clos-Héron, le Bois-Caillaux, l'Arche du Buisson, la Bissonnerie, les Raiffaux, les Breloques, les Cordeliers, l'Étang de la Bonde, la Bruyères de Ruan, les Troges, les Gatsbercy, Montainville, la Croix-Renard, le Clos-Robin, le Clos-du Jard, le Pommier de Vardin, le Clos-Hureau, les Moineries, les Rogeries, la Vallée aux Couteaux, les Grapinières, la Vallée de Pince-Oison, la Vallée de Rouvray, le Clos-Bossier, la Gironderie, la Rente à la Reine, la Quantinerie, la Baillelle, les Champereaux, la Gillottière, la Hémauderie, la Mellerie, l'Étang de Fresnay, Pierre-Porchée, Pierre-Chérée, le Puits du Bray, les Tourtilles d'Aumont, les Gabillées.

Superficie : 1.173 hectares. — Cadastre terminé en 1832 par Huchet et Crépin anié. — Altitude du bourg, 94 m. — Poste du lieu. — Perception de Morée. — Assemblées le jour de l'Ascension et le

24 juin. — Cette commune possède une importante verrerie à Rougemont et une minoterie modèle à Vernouillet.

Population : — 220 paroissiens au XIII^e siècle. — 400 hab. au XVIII^e siècle. — 518 en 1806. — 510 en 1812. — 658 en 1824. — 620 en 1831. — 721 en 1836. — 774 en 1841. — 795 en 1846. — 821 en 1851. — 836 en 1856. — 915 en 1861. — 954 en 1866. — 866 en 1872. — 856 en 1876. — 807 en 1881. — 825 en 1886. — 853 en 1891. — 819 en 1896. — 826 en 1901. — 828 en 1906. — 831 en 1911.

Les registres de l'état civil de St-Jean Frémentel commencent en 1623 ; mais le premier registre qui contient les années 1623 à 1626 est déposé, par mégarde, à Brevainville. Les registres restés à St-Jean ne commencent qu'à 1630. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — Mangot (prieur de Bouche-d'Aigre), Margonne de Nozé, d'Allouville, Le Lièvre, Toutans de Renard, Courtalvert, Franceschi ou Francesqui de Rougemont, Louvigny, d'Allouhe, Créton de Verrière, Fournier de la Magdeleine, des Fiefs, D'Escorman, Tourtier de Beauvoir, Pagot, Meschinault, de Riant, de Briant, du Plessis-St-Hilaire, Choisine de Blanciaffort, Bigot des Vergereaux, Chauvelain de la Chapelle, du Coudray de Saulnay, de Versoris, Moreau de la Blanchonnière, de St^e-Fère, Courtin du Montsel, de Bailion, Grimaudet de la Chênuère, Seguin d'Albert, Chevalier, Moidier, (notaire), du Buisson, Baudry des Turets, Sérisy, Courtin de Molien, Courtin de Thierville, du Portail d'Apremont, Bernardon de Laurière, des Courties, Masparault, Desmé de la Chesnaye, Le Normand de Monay, Thuault de Villarmoy, Costé, Meaussé, Givès, Fortoisean de Fontenaille, de Guitton, du Bouchet de Sourches, Barthélemy.

Curés : — Pierre Rousselet, 1496. — Jean de Caise, prieur curé de St^e-Opportune, St-Jean et St-Claude Frémentel, XVI^e s. — Antoine Doré, 1604 ; il aliéna le revenu temporel de la cure. — André Louvil, 1623. — Charles D'Escorman, prieur de St^e-Opportune, 1641. — Jacques Compain, 1665. — Charles d'Escorman, derechef, 1679. — Guillaume Rousseau, 1681. — Denis Regnault, 1682. — Charles Regnault, 1721. — Guilly, 1737. — Etienne Baschet, curé de St-Jean et de St-Claude son annexe, 1756. En 1776 il fonde l'école de St-Jean. — Gaudin, 1783. — Chaline, curé en 1791, puis officier public, 1793..... — Riffault, 1820. — Bruyères, 1834. — Milteau, 1836. — Juquain, 1849. — Pinaudier, 1864. — Leclerc, 1887.

Maires : — Communeau, 1792. — Lavergne, an VI. — Etienne Peltier, an XIII. — Auguste Bessirard-Latouche, 1848. — M^{rs} du Pouget de Nadaillac, 1868. — Pierre Pinsard, 1871. — Etienne Duru, 1871. — Valentin Guénif, 1874. — Alexandre Grugier, 1879. — Eugène Ménager, 1881. — Viron, 1897. — Sainson, 1900. — Froissant, 1904. — Ulysse Sainson, 1912.

Anciens notaires à St-Jean Frémentel : — Jean Oury, XVI^e siècle. — Marin Guyard, 1543. — Louis Rotrou, 1595. — Voisin, 1643. — René Roche, colloqué à Rougemont, 1686. — Pierre Petit, 1695.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Jean Frémentel était du diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme, doyenné de Cloyes. (Au XIII^e s. elle était de l'archidiaconé de Dunois). — Elle dépendait de l'Élection de Châteaudun, du bailliage de Dunois et du grenier à sel de Châteaudun. Elle suivait la coutume de Dunois. L'Abbé de St-Laumer de Blois présentait à la cure, qui au Pouillé Chartrain du XIII^e siècle, sous le nom de *Frigidum Mantellum*, était dite d'un revenu de XI Sols de Novo, ce qui semble prouver qu'elle était nouvellement formée. Elle était d'un revenu de 900 livres au XVIII^e siècle. Une partie du bourg de St-Jean relevait de Montigny-le-Ganelon pour la justice.

Le patron est St Jean-Baptiste, appelé le Précurseur, qui naquit quelques années avant N. S. Jésus-Christ dont il annonça au monde la mission. Il prêcha sur les bords du Jourdain et baptisa de son eau. Jésus lui-même voulut être baptisé par lui. Ayant blâmé les mœurs d'Hérodiade, femme d'Hérode, roi des Juifs, il fut mis en prison, et Salomé, fille d'Hérodiade, demanda sa tête qui lui fut apportée sur un plat. On le fête le 24 Juin.

L'église de St-Jean Frémentel est du XII^e siècle mais remaniée à plusieurs époques postérieures. Le portail est d'un joli style Renaissance. A l'intérieur se voit l'enfeu des seigneurs de Rougemont, du même style du XVI^e siècle. Il est surmonté de l'écusson des Franceschi, Sgrs de Rougemont pendant tout le XVII^e s., mais cet enfeu doit être antérieur à leur possession de Rougemont (1597).

Tout proche de l'église se trouvent (ou se trouvaient naguère) les ruines de l'ancienne chapelle et du prieuré St^e-Opportune. (Voir ce nom).

On a souvent confondu St-Jean avec St-Claude Frémentel regardé comme son annexe au XVIII^e siècle (alors qu'au XVI^e s. c'était le contraire). Tous deux tiraient leur nom du château de Frémentel ou Frémenteau dont les ruines se rencon-

trent encore sur le coteau au-dessus de St-Jean.

Le nom de *Froidmantel* a prévalu sur celui de *Frémentel*, le seul conforme à la tradition. Et c'est là une faute regrettable.

En général lorsqu'on voit le nom de Frémentel, Frémenteau ou Froidmantel dans les anciens titres, sans qu'il soit accompagné du nom d'un saint, il faut plutôt comprendre *St-Claude* que St-Jean Frémentel.

Cette église de St-Jean passe pour avoir été bâtie par les seigneurs de Rougemont. Mais d'après Courgibet qui écrivait au XVIII^e siècle, elle était sur le terrain situé dans la censive du prieuré de St^e-Opportune qui lui était proche. Ces prieurs en étaient donc réellement seigneurs fonciers et curés primitifs. Les prieurs laissèrent peu à peu les sires de Rougemont usurper le titre de Sgrs de St-Jean. Ceux-ci entourèrent l'église d'une litre à leurs armes au XVI^e s., et se firent inhumer dans le chœur. Leurs prétentions furent combattues au XVIII^e siècle par les comtes de Dunois qui leur contestaient la qualité de Sgrs du lieu, vu qu'eux-mêmes, comme comtes de Dunois, en possédaient la haute justice. — Le procès paraît avoir été encore pendant, au moment de la Révolution ; mais les sires de Rougemont étaient pourvus d'une possession d'état plusieurs fois centenaire. La basse justice du bourg avait été partagée entre les sires de Rougemont et les prieurs. Tous deux la reportaient directement, non à Fréteval, mais à Châteaudun et à Montigny. (Voir St^e-Opportune). La partie de la paroisse située au Nord-Ouest du bourg, et sa justice relevaient de Montigny-le-Ganelon, de même qu'une partie du bourg lui-même.

De plus, pour leur presbytère, les curés devaient foy et hommage aux Sgrs du Vivier, psse St-Hilaire sur Yerre. (Arch. L.-et-Cher, G 2058).

Une bulle du pape Paschal II, datée de 1107, cite déjà les églises de Frémenteau comme appartenant au couvent de St-Lomer de Blois. Mais cette bulle rapportée par Dom Verninac, dans ses notes manuscrites sur les cartulaires de la région, déposées à la Bibliothèque d'Orléans, les nommant *Capella Sanctae Opportuna, cum Capella Fuimentelli*, désigne ainsi l'église de Sainte-Opportune, avec la chapelle du château de Frémenteau qui prit le nom de St-Claude. L'église de St-Jean n'était donc pas encore construite. On est ainsi amené à conclure que le bourg de St-Jean se sera formé autour du prieuré de St^e-Opportune et plus tard fut doté d'une église pa-

roissiale dédiée à St Jean-Baptiste, dont le prieur de St^e-Opportune fut curé primitif.

Jusqu'à-là, le chef-lieu de la paroisse était à Frémenteau même, dont l'église était dédiée à St Claude, ce que prouve du reste une enquête datée de 1611, rapportée dans les termes suivants : « D'après une déclaration consignée en procès-verbal le 21 juin 1611, par Joachim de Fromentières, chevalier, gentilhomme de la Chambre du roi, seigneur des ville et château de Montigny, Meslay, la Grapperie, et pour moitié de la châtellenie de Montigny, le dit Sgr de Montigny, affirme qu'encore bien que une partie du bourg de St-Jean fromentel dépende de la justice de Montigny, néanmoins il ne prétend pas aux droits de fondateur de la dite église, que ces droits n'appartiennent qu'aux sires de Rougemont, attendu que cette église est en la place d'une chapelle qu'ils avaient fait bastir pour faire la dite paroisse qui était anciennement à St-Claude fromentel au delà de la rivière, et qu'il n'y a jamais eu de marques d'armoiries dans cette église que celles de la dite maison de Rougemont. » (Extrait des Arch. L.-et-Cher, E 164, chem. II, p. 12).

Au XVI^e siècle, le prieuré St^e-Opportune qui était vacant par l'absence du titulaire, servit de résidence au curé, mais tomba en ruine faute de réparations. Le curé de St-Claude desservit alors la cure de St-Jean qui fut encore une fois considérée comme son annexe.

Une assemblée des habitants de St-Jean-Frémentel, en date du 17 juin 1618, décida alors de reconstruire le presbytère du lieu, mais à la condition « que le curé vienne lui-même en personne faire sa demeure en la dict presbitaire pour desservir en la dicté église et pour faire le service divin. » (Arch. E.-et-Loir, E 4174). — Il semble que le presbytère ait été alors reconstruit dans les bâtiments du prieuré St^e-Opportune dont la chapelle était en ruine et qui ne fut pas reconstruite depuis.

Il existait à St-Jean-Frémentel une école fondée par acte devant Courtin, notaire à Cloyes, le 7 juillet 1776. Cette école devait servir à St-Jean et à son annexe St-Claude. Le fondateur était le curé Etienne Baschet, avec sa sœur N. Baschet. Il dotait cette école d'une rente de 14 livres, 5 sous, 8 deniers sur les Aides et gabelles et autres revenus du roi (c'était une rente sur l'État). Mais il lui donnait comme charges à payer 12 livres pour les honoraires des 12 messes annuelles pour le repos des âmes des fondateurs et 6 au-

tres livres à verser au curé pour être distribuées aux enfants pauvres de l'école, sachant lire, et qui « auront le mieux étudié des livres de piété comme le Nouveau-Testament et l'Imitation de J. C. » Cette école devait être gratuite et fonctionner au moins 8 mois de l'année. Le premier maître d'école, appelé Oury, était en outre sonneur de cloche et sacristain. (Bibl. de Vendôme, Notes de M. Bonnin instituteur).

Cart. de St-Père de Chartres, (Pouillé du XIII^e s.) Introduction, p. CCCXXX. — Arch. L.-et-Cher, E, 157, 163, 164, 171, 174, 178, 703, 730 (Titres de Rougemont). — Arch. d'Eure-et-Loir, F 102, 985. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du dunois*, 102, 545, 985. — *Bulletin dunois*, I, pp. 326 à 334 ; VI, pp. 412 à 415 ; VII p. 159 et 1910 p. 105. — Bibl. Vendôme : 1^o Manuscrits de la soc. archéol., carton n^o 2, pièce du 27 mars 1772 et Notes ms. de M. Bonnin instituteur, sur Fréteval et St-Jean Frémentel ; 2^o Album Launay, III pp. 33, 35 à 37 ; 3^o Mémoires de Duchemin, II, p. 182. — Bibl. Châteaudun, Manuscrits ; Histoire des églises du Dunois par Courgibet, n^o 84. — Gaudron, p. VIII. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e siècle, conservées au XIX^e par M. l'abbé Plat et ms. 123 de la Bibl. de Blois). — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière et de Bellande. — Passac, p. 65. — Launay, *Répertoire*, p. 87. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 377. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 287. — Registres paroissiaux de St-Jean, *passim*, de Brevainville, *passim*. — Bordas, II, p. 167.

St-Joseph (Chapelle), à Vendôme. — Voir *Vendôme*. (Eglises et Chapelles).

St-Joseph, écart du bourg de Morée, 20 habitants, qui sont comptés dans le bourg.

St-Joudry. — Voir *St-Gilderic*.

St-Jouet, ou *St-Juet*, ou encore *St-Joué* anc. mét., psse de Troo. — Elle fut léguée au Chapitre de Troo en 1457 par Pierre Jarrault. — Il y avait là aussi un fief qui s'appelait *Champ-Jouet*. (Voir ce nom). — (Arch. L.-et-Cher, G 881).

St-Julien (Fontaine). — Voir *Fontaine St-Julien*.

St-Julien le Vendômois, c^e du canton de Lubersac, arrond. de Brive (Corrèze), 904 hab. — Ce lieu n'est mentionné ici qu'à cause de son nom, sans que nous ayons pu jusqu'à ce jour nous rendre compte d'où vient ce surnom de *Vendômois* et laissant à d'autres le soin de le chercher. — (*Dict. des Postes*, 1909).

St-Laumer de Blois (Abbaye de). — Elle possédait en Vendômois le prieuré de Selommes, celui de Cellé, celui de Pétrigny, la terre de Villanmoy (à Villemardry) et le droit de présentation à plusieurs cures et chapelles de la région, comme St-Claude, St-Jean et St-Etienne Frémentel, etc. — Ses armoiries étaient : *De gueules à une crosse d'or en pal accostée de deux*

fleurs de lys de même. — (Dupré, *Hist. de St-Laumer par Noël Mars*).

Saint-Laurent (Famille de). — *Bois-freslon*, XVIII^e s.

St-Laurent, ancien censif, dans la plaine de Montoire. Il relevait de Fargot. — En 1610 il appartenait à Théodore Mesmin, marchand. — (Arch. Nat., P, 773, 65^e, dossier *Montoire*).

St-Laurent (Chapelle), près le bourg de Villedieu. C'est la chapelle du cimetière du lieu. — Elle composait un bénéfice simple, à la nomination du prieur de Villedieu. Son temporel relevait censivement de la Ratellerie. Son revenu, au XVIII^e siècle, était (d'après Lepaige) de 100 livres. Elle devait un cens de 20 sous à l'abbé de la Trinité.

On trouve parmi les titulaires de ce bénéfice : — André Charretier, 1348. — Jean Chesneau, chanoine de St-Martin de Tours, avant 1456. — Philippe Lureau, 1456. — Simon Clavier, 1551 et 1565, il est enterré dans la chapelle le 2 novembre 1572 (?). — Martin Landreau ou Rochereau, 1594. — Jean Boisaubert, 1635. — Les curés de Villedieu semblent après cela être pourvus du bénéfice de St-Laurent du cimetière. — A la Révolution, la chapelle St-Laurent fut achetée par un oratoire défrôqué appelé Leclerc. Il mourut en et fut enterré dans la chapelle même de St-Laurent. Elle n'a jamais été rendue au culte et est aujourd'hui ruinée. (Arch. Nat., 663, n^o 1. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 123. — *Le Paige*, II, p. 580. — Launay, *Répertoire*, p. 67. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 393. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 269. — Pétrigny, p. 579. — Pouillé du dioc. du Mans XVIII^e s., fol. 381. — Malardier, p. 1328. — *Cart. Trinité*, 530, note 1, p. 373).

Saint-Léonard (Famille de). — *Le Plessis-Hamelin*, XVI^e s.

St-Léonard (chapelle) à Montoire. — Cette chapelle paraît être devenue celle de S^{te}-Madeleine de la Maladrerie de Montoire ou lui avoir été annexée. — Voir *Madeleine*. — (*Bulletin vendômois*, 1865, p. 196).

Saint-Liénard (Famille de). — *La Hougaise*, XVI^e s.

St-Louis, f., c^e de St-Avit. — On ne rencontre pas le nom de cette ferme avant 1789.

Saint-Loup (Famille de). — *La Billerie, la Dalvoudière, la Foucherie* (Oigny), XVII^e s.

St-Lubin (Eglise), à Vendôme. — Voir *Vendôme* (Eglises).

St-Lubin des Prés, aujourd'hui simple

lieu-dit, c^e de Fréteval. — *Sanctus Leobinus* de *Moreia* ou de *Moreis*, XI^e s. (Cart. Dunois de Marm.) — *Sanctus Leobinus* de *Landa*, XIII^e s. (Pouillé Chartrain). — *Sanctus Leobinus* de *Pratis*, XVI^e s. (Cartul. blésois de Marm.). — *St-Lubin des Prés* (Cassini). — *Ancienne Chapelle St-Lubin* (Carte de l'Etat-Major, première).

Ancienne paroisse du doyenné de Fréteval. L'église a été abandonnée depuis la Révolution et tomba en ruine au commencement du XIX^e s. On en voyait encore les murs et les deux pignons en 1860. Ces murs furent démolis peu après cette date ; mais jusqu'en 1840 ou environ, le curé de Fréteval s'était intitulé *curé de Fréteval et St-Lubin des Prés*.

La commune elle-même de St-Lubin des Prés fut réunie à celle de Fréteval en 1811.

Cette église datait, d'après Launay, du XII^e s. Elle avait 24 mètres de longueur sur 9 de largeur. (Pour la vie du patron, voir sa notice au mot *Lubin*).

Curés de St-Lubin : — Symon de Sancto-Leobino, 1139, (Cart. N.-D. 90). — Sacerdos Guarinus de Sancto-Leobino, 1142 (Cart. Dunois, 192). — Jehan Le Triofle, 1498 (Cart. Blésois, 571). — Pierre Voysin, 1633 (Reg. de Lignières). — Anduze, 1644. — Jean Broutin, 1663 ; c'est lui qui achète à la Montballière la maison qui devait servir de presbytère pour St-Lubin en cette année 1663, (Arch. L.-et-Cher, E 178). — Thomas Broutin, 1719 ; (*id.*, E 164) ; il meurt en 1740 (*Bulletin vendômois*, 1887, p. 265). — Jacques Chevereau, 1748, (Reg. paroiss. de Crucheray) — Pierre Adam, 1779. — Buffereau, 1791. — Coustard, curé de Fréteval, desservant St-Lubin, 1792. — Nicolas Deucadin, desservant, 1793. — Deherne, curé, 1793.

Maires : — Simon Duguet, 1790, (Arch. Loir-et-Cher, D 595, n^o 66). — Jacques Touzay, 1793. — Jean-Louis Gouffier, an IX. — Pierre-Marie Davezé, 1809 à 1811, époque de la réunion à Fréteval.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Lubin des Prés était du doyenné de Fréteval ; sa justice relevait de celle de Fréteval pour la haute justice ; mais la moyenne et la basse justice relevaient de celle de Rougemont. Elle était de l'Élection de Châteaudun. L'Abbé de Marmoutier présentait à la cure qui au XIII^e siècle était d'un revenu de 12 livres et de 800 livres au XVIII^e siècle.

Cette église de St-Lubin des Prés était sur le bord de la route romaine qui, du Mans, conduisait à Orléans. Elle est de celles qu'on peut présumer avoir succédé à un temple payen établi en ce lieu tout particulièrement pour protéger contre

les accidents les voyageurs appelés à passer la rivière du Loir à gué, avant que fut construit le pont dont les traces se voyaient encore naguère au temps des basses eaux et qui a disparu depuis un temps immémorial. Le culte de St Lubin aura ainsi pu, au VI^e siècle, remplacer celui de Neptune, ou d'un autre dieu des eaux.

L'emplacement où fut bâti ce temple était fort singulièrement choisi ; un petit monticule peut-être naturel, plutôt artificiel, se trouvait émerger au-dessus des prairies, ne donnant place qu'à l'édification du seul monument religieux, non d'aucun autre bâtiment, si bien que, devenue temple chrétien, cette église n'avait même pas de presbytère ; le presbytère était à une demi-lieu de là, sur le coteau, au hameau de la Montballière. Les inondations du Loir revenaient périodiquement baigner les murs sacrés, et le petit cimetière qui les joignait d'un coté. Ce cimetière, lui-même inabordable au temps des grandes eaux, avait son annexe dans la plaine à un kilomètre avant d'arriver à l'église, hors la portée des inondations. On l'a rencontrée il y a quelques années en creusant une sablière dans le champ appelé le *Champ des Cercueils*.

Il arrivait même que les fidèles, disséminés dans les villages établis sur le coteau, ne pouvaient arriver à l'église entourée par les eaux ; c'est pourquoi on s'était décidé à édifier une chapelle ouverte, sur le bord de la prairie, où en temps d'inondations, la messe était dite. Cette chapelle dédiée à St Eyroutl a disparu aussi, mais on en rencontre encore les fondations demi-circulaires non loin du nouveau chemin menant de la gare de Fréteval à Morée.

La chapelle St-Cyr, de l'autre coté de la rivière, sur Morée, devait jouer le même rôle avant l'établissement du prieuré de Francheville-Morée et de son église, et permettre aux voyageurs venant d'Orléans de faire leur offrande au dieu des eaux.

Il n'est fait mention de cette église St-Lubin qu'au XI^e siècle. Elle couvrait les deux rives du Loir et s'appelait St-Lubin de Morée. (*Sanctus Leobinus de Moreia*) ; Morée même était de cette paroisse.

Vers 1045, une dame, appelée Emeline de Châteaudun, fit don à Marmoutier de la moitié de l'église de St-Lubin de Morée ainsi que de la moitié de ses appartenances, dîmes, offrandes, sépultures et avec cela quatre arpens de prés et des combres avec une terre d'une charruée. Ce don était fait avec le consentement de Hugues, Vicomte de Chartres, dans le fief duquel se trouvait cette église, et de Thi-

bault (Comte de Blois), seigneurs suzerains. Parmi les témoins se trouvent Foucher, fils de Nivelon (de Fréteval) et Ganelon, le trésorier de St-Martin de Tours, seigneur de Montigny, et d'autres.

Les moines de Marmoutier, ainsi établis sur les deux rives du Loir, sur la paroisse de St-Lubin de Morée, un litige s'éleva entre eux et les moines de Bonneval qui possédaient avec eux une partie de l'église St-Victor, dont le territoire était englobé presque dans celui de St-Lubin. Ce litige prit fin à la suite d'un jugement en la cour de Yves, évêque de Chartres, en 1097. Les moines de Bonneval furent obligés d'abandonner leurs prétentions. La charte qui constate la chose (Cart. dum. de Marm., 155), fait savoir que cette paroisse St-Lubin couvrait bien les deux rives du Loir et que le château de Fréteval lui-même et toute la plaine en dessous se trouvaient sur la paroisse St-Lubin, celle de St-Victor n'ayant qu'un territoire restreint.

Mais peu après devaient se créer, aux dépens de St-Lubin, les deux paroisses St-Martin de Morée et St-Nicolas de Fréteval. St-Lubin alors ne conserva que la rive droite du Loir, moins le bourg de Fréteval. La Montballière, le Plessis, la Buzellerie, l'Ormois, les Boulets, même la Maladerie de St-Marc, se trouvaient de la paroisse de St-Lubin. St-Nicolas n'avait qu'une partie du bourg même de Fréteval et le coteau où se trouvait bâti le château, et au XVII^e siècle absorbait St-Victor, qui de longue date était desservi par le curé de St-Nicolas, lequel était aussi curé de St-Victor.

Le Pouillé du diocèse de Chartres du XIII^e siècle porte cette église St-Lubin comme dépendant de l'archidiaconé de Vendôme ainsi que Fréteval, tandis que St-Victor dépendait de l'archidiaconé de Dunois.

La cure de St-Lubin donna lieu à une bulle du pape Alexandre VI, en date de 1498. Cette bulle réglait les juges qui devaient connaître du litige mu entre le curé de St-Lubin et le prieur de Fréteval au sujet de leurs revenus respectifs sur la paroisse.

Les registres paroissiaux de St-Lubin ne commencent qu'en 1765. Ceux antérieurs à cette date ont disparu. Néanmoins quelques cahiers paraissent mélangés à ceux de St-Nicolas.

L'église de St-Lubin des Prés, en ruine depuis la Révolution, fut démolie vers 1860; son emplacement appartenait à des particuliers. Vers 1890, cet emplacement fut acheté par M. Haugazeau, curé de Fréteval, qui y fit établir une croix, laquelle

fut immédiatement le but de pèlerinages. On découvrit dans le petit cimetière certains cercueils en pierre de roussard. L'un d'eux orne aujourd'hui le parc de Rocheux; un autre est au musée de Vendôme. — Mais en l'année 1907, l'abbé Haugazeau a vendu à l'entrepreneur du chemin nouveau de Morée à la gare de Fréteval le droit de prendre de la terre sur l'emplacement de l'église et du cimetière St-Lubin, ce qui amena la destruction du monticule antique sur lequel l'église avait été édiflée et aussi du cimetière. Les ossements des morts ont été profanés et malgré des recommandations insuffisantes, un grand nombre d'entre eux se rencontrent dans le remblai de la route nouvelle vers le pont de Morée en construction. On ne peut que regretter ces destructions et profanations qui ne font pas honneur au prêtre dont le devoir était au contraire de conserver ces sépultures pour la plupart chrétiennes. — Voir *Fréteval* et *Morée*.

Cart. de N.-D. de Chartres, 50. — *Cart. de St-Père de Chartres, Pouillé du diocèse de Chartres*, p. CCCXXXIX. — *Cart. dunois de Marm.*, 35, 155, 192, 202, 434. — *Cart. blésois de Marm.*, 400, 571, 572. — *Cart. de Tiron*, 267. — *Arch. L.-et-Cher*, F 164, 178, 725; D 595, n° 66. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 265; 1889, p. 65; 1895, p. 10 et suiv.; 1908, p. 80. — *Passac*, p. 66. — *Pétigny*, pp. 73, 81, 343. — *Launay, Répertoire*, p. 76. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, II, p. 329. — *Bibl. de Vendôme, Album Launay*, III, p. 18. — *Notes manuscrites du XVIII^e siècle sur l'Etat du diocèse de Blois, conservées au XIX^e s.* par M. l'abbé Plat. (Ms. 123 de la Bibl. de Blois)

Saint-Maixent (Famille de). — Voir *Tailfumyr de St-M.*

St-Mandé (Chapelle), en la paroisse de Troo, à l'Est et au bas du bourg, sur la route de Sougé. — Cette chapelle passe pour avoir été fondée par un religieux qui en fut le premier titulaire. Il était originaire de l'Irlande (Irlande), et avait fui les honneurs qui l'attendaient comme aîné de princes régnants. — Une léproserie fut annexée à cette chapelle qui fut réunie à une époque inconnue au chapitre de la Collégiale de Troo. — En 1707 les chanoines de Troo, par acte devant Pillette, notaire, protestèrent contre des taxes qui lui furent appliquées par le Conseil du roi. — Cette chapelle fut détruite en 1796. Ses ruines se voyaient encore jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Elle a été dessinée par Launay dans son Album. — (*Carte de Cassini*). — *Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin*, II, p. 148. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 218. — *Bibl. de Vendôme, Album Launay*, p. 150).

St-Marc, ancienne chapelle, psse St-

Lubin des Prés, proche Fréteval, indiquée sur la carte de Cassini. C'était la Maladerie de Fréteval. — Voir *Maladerie*.

St-Marc (Chapelle) ou du *Grand Cimetière* à Lavardin. — Elle est aujourd'hui détruite. C'était la Chapelle de la Maladerie de Lavardin située entre ce bourg et Montoire. — Les archives de l'hospice de Montoire relatent un titre de rente la concernant en date de 1282. Elle n'existe plus depuis fort longtemps et un cimetière appelé le *Grand Cimetière de Lavardin* en est venu occuper la place. — En 1559 cette chapelle étant ruinée, fut réédifiée à nouveau par un prêtre de Lavardin, appelé Jean Laurent, qui la dota d'une rente de deux setiers de meteil sur le lieu de la Godellerie, psse de Fontaines et d'une vigne à Champ-Pousin, psse de Lavardin, avec l'obligation d'une messe tous les mercredis. Le prieur-curé de Lavardin était le présentateur du chapelain. — Aujourd'hui chapelle et cimetière ont entièrement disparu. — En 1733 l'hospice de Montoire, devenue propriétaire de la Maladerie, afferma à François Targas, chirurgien, les masures de la chapelle et de ses bâtiments. — (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 202).

St-Marc, lieu-dit, c^e de Lunay, au village d'Asnières. — Ancienne chapelle aujourd'hui disparue. — Voir *Asnières*.

St-Marc, écart de Fortunas, c^e de Pezou. — En ce lieu se trouvait une chapelle dédiée à St Marc, et que Cassini marque encore sur sa carte, dans la seconde moitié du XVIII^e s. — Cette chapelle a aussi entièrement disparu et est remplacée par la *Croix St-Marc*, qu'on a placée sur le bord de la route. — Nous n'avons aucun renseignement sur cette chapelle qui devait, comme Fortunas, appartenir à la Trinité. — (*Carte de Cassini*).

St-Marc (Chapelle), appelée encore de la *Madeleine du Fresne*, psse de St-Arnoul, aujourd'hui appelée simplement *La Chapelle*. — Voir *Chapelle*.

St-Marc de la Jousselinière (Chapelle). — Voir *Jousselinière (in fine)*.

St-Mars, villa, c^e de Vendôme. — *Sanctus Medardus*, XI^e siècle, (Cartulaires de Marmoutier). — *Sanctus Medardus de Pilla*, 1530, (nommé ainsi à tort par la charte 631 du Cartulaire blésois de Marmoutier). — *St-Marc* (Cassini et Etat-Major). — *St-Mars* (Cadastre). — Ancien prieuré de Marmoutier.

Voici comment s'exprime sur l'état de St-Mars au XIX^e siècle le ms. de G. Launay à la Bibliothèque de Vendôme : « Le prieuré de St-Mars ou Medard se

composait d'un assez vaste bâtiment occupant la place de la maison actuelle et à peu près de la même dimension. A quelques mètres en avant, s'élevait parallèlement la chapelle de forme rectangulaire terminée par une abside demi-circulaire. Le pignon Ouest, avec sa porte et sa fenêtre romane au-dessus, était terminé par une sorte de campanile percé d'une ouverture en plein cintre contenant la cloche. La longueur de la chapelle était la même que celle du bâtiment dont le rez-de-chaussée était employé pour le réfectoire et le premier étage était consacré au dortoir.

Deux grandes figures de St Pierre et de St Joachim étaient représentées intérieurement sur la partie circulaire de l'abside et la nef renfermait de nombreuses dalles funéraires. Le clergé des paroisses environnantes se rendait processionnellement chaque année à St-Mars le 25 avril, jour de la fête du Saint.

Cette chapelle a cessé de servir au culte en 1823 et a été démolie peu d'années après.

Le ruisseau qui traverse le clos de St-Mars faisait tourner, au-dessous de ce clos, un moulin qui dépendait du prieuré.

On venait à St-Mars en procession pour la fête du patron; mais une certaine année, la chapelle fut trouvée, le jour de la procession, remplie de paille, les fidèles se dirigèrent alors sur la chapelle St-Hubert à Courtiras. La chapelle St-Mars fut alors interdite par l'évêque de Blois. Cette chapelle fut démolie vers le milieu du XIX^e siècle.

Il semble que ce nom de St-Mars soit venu à ce lieu de *Campus Martii* qui lui était donné au XI^e siècle (Pétigny). — En 833, le Comte Troennus et sa femme Bova donnaient en nue propriété, au couvent de Marmoutier, de grands biens qu'ils avaient dans les limites de la Conditte de Naveil, c'est-à-dire à Marcilly, à Villaria et « *in loco qui vocatur Campus Martius* » (qui doit être aujourd'hui St-Mars), une maison rurale avec ses dépendances, avec les manses (métairies), les édifices et tout ce qui leur est adjacent et en dépend, en vergers, vignes, champs, prés, pâtures, chemins, eaux, choses cultivées et incultes et tout ce qu'ils possédaient, aux conditions stipulées (voir Naveil). — On pense que c'est là l'origine des possessions de Marmoutier à St-Mars.

L'église du lieu, au moyen âge, était dans le fief de Eudes, comte de Blois. Elle appartenait à Salomon de Lavardin, à Gauthier, fils de Hamelin de Langeais et à Bouchard de Carismot. Le

comte Eudes céda ses droits sur elle à Marmoutier et obtint le désistement de ses vassaux. Le prêtre Ansauld acheta les droits de son frère Bouchard de Carismot et en fit aussi don aux moines de Marmoutier, qui de la sorte possédèrent toute l'église de St-Mars où ils fondèrent un prieuré, dont le moine Isembert fut le constructeur.

Un certain chevalier appelé Hugues, céda aux moines un moulin au même lieu, et une vigne à Meslay et deux autres arpens ainsi qu'une terre d'une charrière à Lignéres.

Les moines acquirent ensuite quelques terres et en reçurent d'autres d'Archambaud, prévôt de Vendôme et seigneur de Courtiras. Ils achetèrent aussi à un appelé Auran, le moulin situé sur le ruisseau du lieu au-dessus de son embouchure.

Ils reçurent plus tard de Hugues de St-Avit, en 1177, la dime dite de la Jouselinère et St-Martin, puis celle de Grand-Champs proche le prieuré.

En 1229, Bouchard Roupenon leur donna la roche dite de St-Mars, au-dessus du moulin de la Chape et quelques années après, Pierre le Bordelais, archidiacre de Vendôme, recevait en usufruit de la part des moines, le prieuré de St-Mars, moyennant quoi il fit don aux moines du moulin de la Chape dont ils devaient jouir après sa mort.

Ce prieuré possédait aussi une censive à Gombergean, là où les moines de la Trinité lui devaient un cens de trois sous et un denier et 10 sous à chaque mutation d'Abbé.

Une visite faite du prieuré de St-Mars en 1325 fait savoir que l'église elle-même de Naveil était de la dépendance de ce prieuré qui ne devait rien à la mense abbatiale, mais seulement 17 sous (par an ?) aux officiers de l'Abbaye. La messe n'y était plus célébrée que trois fois la semaine, ce qui fut blâmé par les moines inspecteurs.

Les prieurs étaient nommés directement par les abbés de Marmoutier. — En 1679 le revenu de ce prieuré était estimé valoir 600 livres. Les habitants de Vendôme demandaient que ces revenus fussent réunis à ceux de leur hôpital général.

Au XVIII^e s. les moines de Marmoutier cessèrent d'en fournir le titulaire qui fut pris ailleurs.

Le prieuré de St-Mars fut vendu nationalement en 1791 pour 13.600 livres (Arch. L.-et-Ch., G 145).

Noms de quelques prieurs de St-Mars : — Isembert, XI^e s. — Odo, XI^e s. — Germondus, XI^e s. — Robertus de Sancto

Medardo, XI^e s. — Joscelin, 1179. — Nicolas de Ruan, 1322. — Nicolas Lanceolin, 1325. — Blanchard, 1719. — Pineau, 1727. — Pierre d'Elissèche, doyen du chapitre St-Georges, 1790.

Au XVIII^e siècle, les seigneurs de Rochambeau ajoutaient parfois à leurs titres celui de *Seigneur de St-Mars*, parce qu'ils possédaient une partie de la plaine de ce nom en leur qualité de seigneurs de Putibal.

Au XIX^e siècle, St-Mars fut transformé en simple villa et maison de plaisance qui au milieu de ce siècle appartenait à M. Duriez de Vildesove, ancien officier de cavalerie, dont la veuve en 1865, la vendit au comte de Lostanges, lequel la garda que quelques années. Elle passa ensuite en plusieurs mains pour arriver à celles du général Leroy dont la veuve la possède encore aujourd'hui (1908).

Cart. blésois de Marm., 113, 177, 186, 208, 230, 263, 364, 397, 631. — *Cart. vendômois de Marm.*, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 22, 23, 27, 160, 184, 4 A, 5 A, 6 A, 7 A. — *Cart. de St-Père de Chartres*, Introduction, p. CCCIII. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 78; 1882, p. 81; 1883, p. 117; 1887 p. 251. — Arch. L.-et-Cher, Q, n° 145. — *Cart. de la Trinité*, 726 note 1, 750 note 1, 824, 840 note 1. — Registres d'Epuisay. — *Journal Le Loir* du 19 août 1853. — *Biblioth. de Vendôme* : 1^o Manuscrit G. Lannay sur les lieux et rues de Vendôme, p. 11; 2^o Mémoires ms. de Duchemin, I, p. 109.

St-Mars du Cor, commune du canton de Mondoubleau à 5 kil. Est de ce chef-lieu et à 25 kil. N.-O. de Vendôme. — *Sanctus Medardus*, XI^e et XII^e siècles. (Cartulaire de St-Vincent du Mans et de la Madeleine de Châteaudun). — *St-Mars du Cor* (Cartes de Cassini et de l'Etat-Major). — *St-Marc ou St-Mard* (Beauvais de St-Paul). — *St-Marc du Cor* (Service vicinal).

Cette commune est bornée au Nord par celle de Choue, à l'Est par celles de la Chapelle-Vicomtesse et de Romilly, au Sud par celles de Beauchêne et du Temple, à l'Ouest encore par celle de Choue.

— Elle est arrosée par un petit ruisseau qui prend sa source dans la commune même, près la Chancellerie, à la fontaine dite de St-Mars, et va se jeter dans le ruisseau des Pirouettes. On l'appelle Ruisseau de St-Mars. — La route de Mondoubleau à Cloyes borde la commune de St-Mars au nord et la sépare de Choue, le bourg est traversé par le chemin vicinal de la Ville-aux-Clers à Mondoubleau. — Sa station la plus proche est Mondoubleau (6 kil) ; sur la ligne de Paris à Bordeaux (Etat) ; une halte des tramways de Vendôme à Mondoubleau se trouve au lieu de Guetteloup, (6 kil).

Lieux habités : — L'agglomération près l'église qui n'a que 8 maisons et 20 habitants. — Le Goulet, 61 hab. — Les Petites Ventes, 22 hab. — Les Fontaines, 21 hab. — La Boissetterie, 22 hab. — La Botenderie, 21 hab. — La Bigottière, — Le Petit-Bouchet. — La Marquetterie. — Les Jumeaux. — Les Loges. — La Quarantinerie. — La Rousselière. — Les Châtaigniers. — Le Buisson. — Le Vivier. — La Boulifardière. — Le Tonneau. — La Touche. — La Rue. — La Poussinerie. — Les Marnières. — La Pitoiserie. — Le Pressoir. — La Motte de fer. — La Mancellière. — La Guillepinière. — La Bouglerie. — Le Brouillard. — La Bourgeoisie. — La Boulaye. — Beaufeu. — La Carrière. — L'Air. — Le Patis des Souches. — La Fontaine du Pot. — Les Rousselières. — La Bluterie. — Les Grands-Marchais. — Les Grandes-Ventes. — Les Boisardières. — Le Clos-Boiteau. — Les Mézières. — Les Puits-Marchais.

Lieux-dits : — Les Bois des Grands-Marchais, le Champ du Dhuit, le Champ-Pontillon, la Quérémonie, le Champ-de-la-Tour, le Bois-Flachet, Merdeleuse, les Bois-Royaux, le Gué de la Brune, l'Étang de St-Mars, la Galougerie, le Ruisseau des Pirouettes, le Ruisseau de St-Mars.

Superficie 1.308 hectares. — Cadastre terminé en 1813 par Pasquier. — Altitude de l'église : 200 m. — Poste et Perception de Mondoubleau. — Assemblée le premier dimanche de Juin.

Population : — 52 paroissiens ou feux au XIII^e s. — 180 communians au XVII^e s. — 353 hab. en 1806. — 321 en 1820. — 432 en 1831. — 490 en 1836. — 503 en 1841. — 491 en 1846. — 462 en 1851. — 468 en 1856. — 442 en 1861. — 462 en 1866. — 420 en 1872. — 400 en 1876. — 412 en 1881. — 418 en 1886. — 401 en 1891. — 423 en 1896. — 413 en 1901. — 412 en 1906. — 412 en 1911.

Les registres paroiss. de St-Mars du Cor commencent en l'année 1596, mais il manque les années 1673 à 1723, soit 50 années. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : Taillevis, Le Pelletier, Megret, Lasneau, Drouin de la Goupillière, Oudineau de St-Aubin, Michelet des Radrets, Ferré, Courtalvert ou Courtarvel, Hersant, Biternay, Couton, Rochebouet, Darrot de la Poupelière, Viau de la Habergerie, Peschard des Rouaudières, du Raynier de Droué, Grimaudet, Lhuillier, Courtois du Tertre, Cotin, Tuffier, Angeneau, du Buisson, Deniau, Guibert, Rousseau (bailli), Lochon (avocat), Crosneau, du Bouchet,

Larsonneau des Galousières, Pérelle de la Tabaise, Le Boults, Dabos de la Tournele, du Portail d'Apremont, Bulté de Chéry, Juré du Buisson, Maillet de Friardel.

Curés : — Charles Potier, 1596. — Jean Regnier, 1621. — François Legert, 1662 ; il fonde le vicariat de St-Mars en 1685, et lègue pour cela à l'église une métairie appelée La Fontaine du Tonneau. — François Lasne, vers 1700. — Benjamin Pineau, vers 1710, inhumé à St-Mars le 21 janvier 1748 à 83 ans. — Philippe Frétel ou de Frételle, chanoine régulier de la Rédemption des Captifs, 1747 ; inhumé le 9 sept. 1780 à 80 ans. — François Gluneau, 1780, encore curé en 1792. — Ollivier, curé de Choue, desservant, 1792. — Drouin, desservant, puis Vincent Bulté, curé, 1793. — Gluneau, curé derechef, 1797 ; il meurt curé de St-Mars en 1820. — Bardet, 1820. — Quesneau, 1825. — Arnoult, 1829. — Dubois, 1831. — Gohier, 1847. — Fousseureau, 1868. — Cottineau, 1873. — Renard, 1889. — Leclerc, 1891. — Chapron, 1901. — (Vacance, 1907). — Le Foustier, 1911.

Maires : — Pierre Deniau, 1793. — François-Paul Fisceau, 1807. — Charles-Laurent Hamonière, 14 juin 1815. — Paul-François Fisceau, derechef, 12 sept. 1815. — Louis-Jean Dalmon, 1821. — Charles-Laurent Hamonière, 1847. — Louis-Jean Dalmon fils, 1856. — Louis-Jean Gaudelas, 1859. — Pierre Chaillou, 1870. — Chaillou-Ragueneau, 1888. — Chaillou-Blanchelande, 1901.

En 1663, St-Mars était la résidence d'un notaire en la cour de Mondoubleau appelé Henri (ms. soc. archéol. du Vend. Carton n° 2, pièce 27).

En 1790, on trouve en cette paroisse Del^{le} Agnès Godet, maîtresse d'école. (Arch. L.-et-Cher, G 2084).

Avant la Révolution, la paroisse de St-Mars du Cor était du doyenné de Mondoubleau, du Bailliage de Mondoubleau, de l'Élection de Château-du-Loir avant 1730 et depuis 1730, de celle de Vendôme. — L'Abbé de la Madeleine de Châteaudun présentait à la cure qui au XIII^e siècle était dite d'un revenu de 15 livres et de 800 l. au XVIII^e s.

Le patron de cette paroisse, (Medardus, dont on a fait saint Mars), vivait aux V^e et VI^e siècles. Il était frère de saint Godard qui fut archevêque de Rouen. Ils étaient fils de Nectard, un des principaux officiers de la cour du roi. Il habitait Salency près Noyon en Picardie. Médard devint prêtre. On lui attribue l'institution du couronnement de la Rosière de Salency, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Il

fut élu évêque de Vermand dont il transporta le siège à Noyon et fut ainsi le premier évêque de Noyon. Il fut aussi évêque de Tournay où il résida longtemps. Il mourut à Noyon vers l'an 545, le 8 juin. Il fut enterré à Soissons où on lui éleva un tombeau magnifique et le roi Clotaire lui consacra une basilique qui devint St-Médard de Soissons.

On pense que cette épithète : *Du Cor*, a dû venir à cette paroisse de ce qu'il y avait là un lieu de chasse pour les seigneurs de Mondoubleau, c'est ainsi que le prend Beauvais de Saint-Paul sans en fournir aucunement la preuve qui est inconnue.

L'église St-Mars du Cor est du XI^e siècle mais remaniée à différentes époques. On y rencontre encore des petites fenêtres romanes murées. — La cloche est de 1858, ayant pour parrain M. Gabriel Dominique Fouquet et dame N. Jouanneau, marraine.

Il est question de l'église de St-Médard au XI^e siècle. Eudes Doubleau, sgr de Mondoubleau, vers l'an 1050, donnait à Dieu et à l'église de Tuffé (qui devint plus tard le couvent St-Vincent du Mans) *ecclesiam sancti Medardi* avec son autel, son presbytère, toute la villa ainsi que tous les droits féodaux et la dîme de sa chasse, ainsi qu'un mesnil appelé les Orgères (près Tuffé). Hugues Doubleau (Hugues l'Archidiacre de Vendôme), frère du dit Eudes, approuva cette donation. De plus, un des « barons » du dit Eudes, nommé Ascelin, surnommé Le Riche, ajouta à ce don un manse de terre, situé devant la dite église qui s'étend jusqu'aux prés situés dans la vallée et du côté gauche jusqu'à la fontaine de St-Médard, etc. — Une femme appelée Hodierna, à la prière de son mari Arnulphe, ajouta à cette donation tous les prés qui sont entre le chemin de Choue et la fontaine de St-Médard. — Ce fut là la fondation du prieuré St-Mars du Cor qui relevait à foy et hommage de la baronnie de Mondoubleau et avait droit de haute justice (d'après Beauvais de St-Paul).

En 1133 l'église et le cimetière de St-Mars furent cédés par Guillaume, abbé de St-Vincent du Mans, aux chanoines de la Madeleine de Châteaudun qui y établirent un prieuré. Par suite de cette cession, les prieurs de St-Mars furent obligés de rendre un cens annuel de deux sous aux moines du château de Mondoubleau qui étaient les religieux de St-Vincent.

Les possessions des chanoines de la Madeleine à St-Mars du Cor furent augmentées dans tout le cours du XII^e siècle par les sires de Mondoubleau et quelques

personnages de la contrée. Ce prieuré resta aux dits chanoines jusqu'à la Révolution.

Il existe non loin de St-Mars à l'ouest, une enceinte quadrangulaire de 60 m. de côté dont les douves ont 8 m. de large. Il n'y pas la vestige de constructions. Cette enceinte s'appelle *la Motte de fer* et a donné son nom à la ferme à côté.

Cart. de St-Vincent du Mans, 194 et 195. — *Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, 8, 11, 19, 21, 26, 28, 30, 31, 42, 44. — Arch. Nat., P 704, n° 116. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 1038. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits: 1° Album Launay, II, p. 55; 2° Mémoires de Duchemin, II, p. 124. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 214; 1868, p. 94; 1886, p. 291. — Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly-St-Mars, Dossier *Mézères*. — Bordas, I, pp. 59 et 141; II, pp. 217, 225 et 226. — Passac, p. 73. — Pétiigny, pp. 34, 35 et 222. — Launay, *Répertoire*, p. 25. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, p. 421. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 293. — Reg. Etat-civil de St-Mars, *passim*. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e siècle, conservées par M. l'abbé Plat au XIX^e s. — Bibl. Blois, ms. 123. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 481 à 496. — Beauvais de St-Paul, pp. 396 à 399.

Saint-Martin (Famille de). — *Bourg-St-Martin* (de Vendôme), XI^e et XII^e s. — *Espéreuse*, *La Fredonnière* XIII^e s. — *Faye*, *Les Moulins de Pezou*, *L'Habit*, XIV^e s. — *Champgars*, *Villegomblain*, *Le Châtelain*, *Le Souchay* (de St-Agil), *La Civotière*, *Clairefontaine*, *La Bissaise*, *La Salle de Vieuxpont*, XV^e s. — *Les Evrets*, XVI^e s. — Armes : *De gueules, au lion rampant d'or*. — (Fresque d'Espéreuse, et planche XVIII au cart. blé-sois de Maru.).

St-Martin, anc. mét., psse de Faye. — Elle est citée comme étant en cette paroisse en 1702. — (Chartrier de Renay, Min. des notaires, 1702, pièce 6).

St-Martin, villa, c^o de Lavardin, ancien prieuré du lieu. — Cette villa est à la famille Roulleau. — Voir *Lavardin*, (prieuré).

St-Martin, ancien fief, psse de Lunay. — Il était dans les dépendances de la Cure de Lunay avec celui de Langlier et relevait de la seigneurie des Roches-l'Evêque (1602). — (Arch. Nat., P 639, n° 34).

St-Martin-Beauxoncles, ancien fief situé paroisse de Lancé. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — En 1604 et 1634 il est à Nicolas de Vancé, Sgr de Bouis. — En 1772 à N. Courlesvaux. — (Titres du Plessis-Signac ou Plessis-Paulze d'Ivoy [Papiers du Bouchet-Touteville]). — Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Touteville, pp. 272 et 290).

St-Martin de Briconard, ancien fief sans domaine, psse de Danzé. — Il était situé « au-dedans des mêtes de la Boissière » proche Danzé. (Arch. Nat., P 611, n° 32). — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville, et la métairie des Bruyères à Mazangé, était de son domaine. — En 1445, il est à Etienne Leverrier. — En 1596, à Georges Galliot, Sgr de la Boissière, époux de Anne de Belon. Il le vend en 1607 à René et Marie Grimaudet de la Craiserie, frère et sœur, et ceux-ci en font déclaration en 1610 au bureau des Francs-Fiefs, et le déclarent valoir 28 sols de cens, 21 boiss. d'avoine, et 4 poules. — En 1635 il est possédé, avec la Charmoie, par Hélié Cupif, Sr de la Couetterie et Marie Grimaudet, sa fe. — En 1727 il est à François de Verthamon. — (Arch. Nat. P 611, n° 32; P 773, 65 a [Danzé]. — Arch. L.-et-Cher, F 207. — Bibl. Vendôme, 1^o Fonds Trémault, Carton I des fiefs, [Bouchet-Touteville]; 2^o Terrier du Bouchet-Touteville, [paroisse de Danzé]).

St-Martin de Sargé — Voir *Sargé* (églises).

St-Martin des Bois, bourg et commune du canton de Montoire, à 4 kil. Sud-Ouest de ce chef-lieu, et à 21 kil. Ouest de Vendôme. — *Sanctus Martinus de Nemore*, XIII^e s., (Cart. de St-Calais). — *St-Martin des Bois* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celle de St-Quentin dont la sépare le Loir et par celle de Montoire; à l'Est par celles de Lavardin, St-Arnoul et Authon; au Sud par Monthonod et les Hermites (Indre-et-Loire); à l'Ouest par les Hayes, Ternay et St-Jacques les Guérets. — Elle est arrosée par le Loir qui lui sert de limite au Nord, et par le ruisseau du Mardron ou de St-Martin, qui prend sa source dans la commune même au-dessous du bois des Malassises et baigne son bourg, et encore par le ruisseau de Daviette qui rejoint le premier au Bas-bourg, après un parcours d'un kil. — Sa station la plus proche est Montoire (5 kilomètres). — Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 16, de Montoire aux Hermites, et celui d'intérêt commun n° 10, de Montoire à la Chartre. — Cette commune a absorbé en 1811 celle de St-Pierre des Bois.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 59 feux et 186 hab., dont le Bas-Bourg pour 39 hab. — Sournas, 27 hab. — La Fosse, 24 hab. — La Barre, 21 hab. — Bruct, 23 hab. — La Daulerie, 25 hab. — St-Etienne. — La Henricerie. — Belle-Allée. — La Maladrerie. — La Montroterie. — La Martinière. — L'Airerie. — Cham-

bris. — Téroouanne. — La Vannerie. — La Pommeraiie (Grande et Petite), anc. manoir. — Le Vau. — La Courousière. — Sué. — L'Aitre-aux-Buissons. — La Fosse-Morand. — La Huppelière. — Le Chêne-Drouet. — Le Mazuras. — La Grangedasse. — Les Pignons. — Nâce. — Ranay, château. — Le Haras. — La Glacière. — L'Etrille. — La Buroche. — Les Bas-Charniers. — La Touche. — La Renarderie. — La Pannerie. — Beauvoir. — La Haudrière. — Villemalour, ancien manoir. — La Saillardière. — La Fessardière. — Le Noyer-Motteron. — La Chanoinerie, anc. manoir. — La Chevallinière, anc. manoir. — Le Petit-Ranay. — La Couetterie. — Le Gué, anc. manoir. — La Fontaine. — La Charpennerie. — La Genetterie. — Le Cailleteau ou Moulin-à-Bois. — La Borde. — La Guichardière. — Lavau. — La Vallée d'Olbeau. — La Garenne. — Daviette. — La Brosse. — La Turterie. — Le Bois de Mauléon. — La Justice. — St-Méruault, ancienne chapelle. — La Rocherie. — Le Tertre-Rouge. — La Raterie. — Les Granges (Grandes et Petites). — Les Masnières. — La Rennerie. — Riaume. — La Malécliche. — La Grue, ancien manoir. — La Bourguinellerie. — La Sansonnière. — L'Enclos. — La Morellerie. — Le Pin d'Oisel. — Le Pin. — La Fosse (2^e). — La Grange. — La Moranrière. — La Terpellerie (Grande et Petite) — La Maupusserie. — La Huetterie. — La Gautellerie. — La Bertinerie. — La Resterie. — La Roulière. — Le Brassil. — La Templerie. — Le Hallier. — Le Carroir. — La Hersonnière. — Le Haut-feu. — Le Jaunet. — St-Georges, château, ancienne abbaye. — St-Pierre du Bois, ancienne commune.

Lieux-dits : — Les Maufenais, les Blotières, le Gué du Léard, les Caves de l'Enfer, les Fouettes de Grange d'Assé, la Haberge, la Coçonière, le Bois-David, Hupe-Chouans, les Malimus, les Dimes-Robert, le Bois-Busson, les Chambries, les Hautes-Folies, les Gatiennes, la Grande-Lange, la Coupille, les Lambertières, les Fleurettes, les Métillouses, la Martinière, la Pannerie, le Gué de Sué, les Grandes-Dasses, la Morcellerie, le Clos-Aubry, les Réaumes, la Rocherie, la Tourette, les Blanchetières, l'Etrille, la Planche-Trémaux, le Chemin des Adjoings, la Guiche, la Perraudière, les Plantes-Boullier, la Ripperie, le Mardron, la Fontaine de la Fosse du Perier ou fontaine de Ranay, le Fondays, la Ruandinière, la Rouerie, la Couetterie, l'Etranguard, les Glotelles ou Guillotelles, Quincampoix, la Princerie, Sus, le Fenas, le Gui-

gnier de la Nation, la Guignellerie, le Pré-Chaveneau, le Pré-St-Merault, les Mallassies, Métilouse, les Lambertières, les Quintes, Boisjean, Rideray, Seule, la Bredache, le Gué-St-Etienne, la Touche-Drouin, les Prés-Fonvaux, la Guiche, la Fessardière, les Allumettes, l'Augelière, les Rabideaux ou Rabidets, le Gué du Liard, la Fire-vachère, le Bois des Chapelles, le Bois de Maulion, les Blardières, le Clos-Bry, la Pinterie, la Blairerie, La Tertinière, la Noue d'Avenier, les Bouchardes, Mocbaril, le Cabaret, la Picardrie, la Boulerie, Château-Gaillard, les Gatiennes.

Superficie : 3.693 hectares. — Cadastre terminé en 1825 par Lecoy. — Altitude 65 à 150 mètres. — Poste de Montoire. — Perception de Ternay. — Assemblées le 15 août au bourg et le dernier dimanche de mai au village de la Fosse. — Cette commune en 1811 a absorbé celle de St-Pierre des Bois. — Elle possède une scierie au Pas-Bourg et une Briqueterie sur la limite de St-Arnoul.

Population : 550 communiants au XVIII^e siècle (hors St-Pierre). — 902 habitants en 1805, (hors St-Pierre). — 912 en 1807, (*id.*). — 912 en 1811, (*id.*). — 988 en 1823 (réuni avec St-Pierre). — 1054 en 1831. — 1045 en 1836. — 1027 en 1841. — 1060 en 1846. — 1007 en 1851. — 1037 en 1856. — 974 en 1861. — 951 en 1866. — 929 en 1872. — 990 en 1876. — 996 en 1881. — 1018 en 1886. — 1016 en 1891. — 992 en 1896. — 1005 en 1901. — 1009 en 1906. — 985 en 1911.

Les registres paroissiaux de St-Martin des Bois se composent de ceux de St-Martin et de St-Pierre. Le premier de St-Martin date de 1599 ; le premier de St-Pierre commence en 1647. Il y a plusieurs interruptions. — Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — Souchay, Savarre, Pollengy, Ligneul, Parrain, Frédureau, Ronsard, Haubert, de Preaux, Lambert, Conigan, Dampierre, Barat, Peschard, Touselle, d'Argy, Badère, Fayau, du Bellay, Montigny, Gilles de la Grue, Gourdain, du Bouchet, Rancher, d'Aligre, le Forestier, Le Bossu, Savary, Des Loges, Courtoux, Berziau, Jouffrey, Quinemont, etc.

Curés : — *Robertus, sacerdos sancti Martini*, XII^e s. (Cart. Tiron, 74). — Jean Gaudin, 1445. — Charles de la Tousche avant 1524. — François Hoellet, 1524. — Jean Grelet, curé de St-Martin et de St-Pierre du Bois, 1577. — Urbain d'Argy, 1627. — Claude Bouchard, 1649. — Jean d'Aligre, 1695. Il résigne au suivant, moyennant pension de 500 livres. — Charles-Nicolas Boulay de la Barre,

1719. — Philippe du Breuil, 1737. — Martin Guérin, 1769. — Mesnard de Montelet, 1811. — Jousseau, 1833. — Florentin Boucher, 1837. — Petit, 1839. — Coutard, 1844. — Tremblay, 1863. — Venier, 1892. — N. 1907.

Maires : — Jacques Caille, 1791. — Jacques Godineau, 1791. — René Bourgeois, 1792. — Jean Cuvier, 1805. — René Lallier, 1817. — E. A., comte de Querhoent, 1827. — Bordier, 1833. — Caille, 1835. — Richard, 1848. — Comte de Gestas, 1852. — Martin, 1858. — Pian, 1877. — Besnard, 1894. — Guillard, 1906.

Noms de quelques notaires résidant à St-Martin des Bois au XVII^e s. : — Mathurin Desnoues, 1605. — Raphaël Esnault, 1680. — Claude Frileux, 1696.

Avant la Révolution, la paroisse St-Martin des Bois suivait la coutume d'Anjou, et faisait partie du doyenné de Troo, diocèse du Mans. Elle était du Bailliage de Vendôme, (sous-bailliage de Montoire), et de l'Élection de Château-du-Loir. Elle formait un prieuré-cure, à la présentation de l'abbé de St-Georges des Bois. La cure (d'après Le Paige), était au XVIII^e siècle d'un revenu de 1.200 livres. Son temporel relevait de l'abbé de St-Georges qui reportait en fief à Montoire.

L'église est dédiée à saint Martin. (Pour la vie du patron, voir *St-Martin de Vendôme*). Elle paraît être du XII^e s., mais agrandie et remaniée postérieurement. La tour semble être du XIII^e siècle. Sous le porche qui précède l'église se trouvent deux plaques mortuaires. Elles portent ces inscriptions :

1^o Ici repose Jean Sébastien, marquis de Querhoent, le restaurateur de cette chapelle (de St-Georges), décédé le 10 septembre 1821 ; 2^o Ici repose, à côté de son père, Emile-Auguste, comte de Querhoent, décédé le 27 avril 1838.

On trouve encore, dans la tribune, au-dessus de la porte d'entrée, une autre plaque mortuaire de marbre blanc, qui, sous un joli bas-relief représentant des attributs guerriers, porte cette inscription : « A Dieu seul immortel, et à la mémoire de très haut et très puissant seigneur Jean-Sébastien de Querhoent-Kergour-nadech, marquis de Coetanjo et de Querhoent, mort à Paris le 9 avril 1744. Noble, vertueux, bienfaisant, il fut vénéré et chéri de ses vassaux. Ami constant et généreux, il sacrifia aux devoirs sacrés de l'amitié la faveur et les honneurs pour protéger le malheur innocent. Toujours dévoué au service de la patrie, il reçut dix-sept blessures glorieuses pour sa défense, lorsqu'il était major-général et inspecteur de la

Gendarmerie de France. Mort sans laisser de postérité, en lui s'est éteinte la branche de Coetanjo.

Innocente-Catherine de Rougé du Plessis-Bellièvre, son épouse, depuis princesse d'Elbeuf, donne l'exemple de toutes les vertus.

Les enfants de Pierre-Louis de Querhoent-Boisrenault, marquis de Querhoent, ont élevé ce monument à un cœur chéri et qui chérissait sa famille, pour exécuter les dernières volontés de leur père mort le 1^{er} mai 1788 et pour perpétuer chez leurs descendants le souvenir et l'amour de la vertu.

Requiescat in pace.

Ces plaques mortuaires n'ont été apportées là qu'au XIX^e s., après la vente faite par les Querhoent du château de St-Georges et la désaffectation de sa chapelle.

Cette église possède deux cloches : La première date de 1515. C'est une des plus remarquables du Vendômois. Elle provient du monastère de St-Georges et porte l'inscription suivante : « *A Carolo hujus ecclesiae pastore vigilantissimo in Dei genitricis laudem et gloriam est haec Campana. Anno Domini MCCCCCXV Maria nuncupata.* » A cette inscription est ajouté un sceau doublement reproduit. Il est ogival et sur la légende se lit cette inscription : *S. CAROLI DE LATOUSCHÉ, ABBATIS SANCTI GEORGII DE NEMORE.* — Le sceau représente un St-Georges à cheval terrassant le dragon. Il est entre deux colonnes supportant un dais fort riche. Au-dessous se voient les armoiries de cet abbé de Latousche qui sont : *De gueules à un lion tenant dans sa dextre un calice.* — (Rochambeau a pris ce lion pour celui de Vendôme dans la description qu'il fait de ce sceau reproduit par lui au *Bulletin vendômois*, 1870, p. 117).

L'autre cloche est moderne ; elle a été bénite le 30 août 1837 par M. Fabre des Essarts, vicaire général du diocèse de Blois et eut pour parrain et marraine : Le vicomte Alexandre de Monterno, et Madame Sophie-Augustine de Marescot, comtesse de Querhoent. — *Florentin Boucher, curé, et Jean Caille, maire.*

Dans cette église se trouvait une chapelle de St-Eloi, dont le revenu était estimé (par Le Paige) valoir 100 livres et qui était à la présentation de l'abbé de Vaas au Maine. — Une autre chapelle, appelée la chapelle de Ranay ou de la Chevalinière, appartenait aux possesseurs de ces deux seigneuries réunies.

Il y avait en outre dans le bas du bourg une chapelle St-Etienne avec un cimetière. Mais il est probable que cette cha-

pelle a été détruite dès le XVIII^e siècle, attendu que Cassini ne l'indique pas sur sa carte.

A quelques mètres au Sud-Ouest de l'église de St-Martin, on trouve dans le bourg même une ancienne maison qui était autrefois la Maison-Dieu du lieu (d'après la tradition).

Le bourg de St-Martin s'est certainement formé d'une agglomération d'habitations autour du prieuré et le prieuré dut prendre naissance d'un défrichement accompli par les moines de St-Georges à une époque reculée.

La seigneurie de la paroisse appartenait aux Sgrs de Ranay qui pour cela eurent au XVIII^e s. un procès avec les religieux de St-Georges, procès qui fut perdu par ces derniers. Ce que prouve une note ajoutée à la main sur l'exemplaire de l'ouvrage de Passac intitulé *Vendôme et le Vendômois*, à la bibliothèque de Duchemin de la Chesnaie. (Appartenant actuellement à l'auteur du présent ouvrage.)

Le temporel de la cure relevait en fief aussi de Montoire. Plusieurs prieurs-curés de St-Martin ont rendu pour ce fait leur aveu, notamment en 1445 et 1602. (Arch. Nat., P. 648, n^{os} 76 à 81).

Dans cette paroisse de St-Martin, les moines de St-Calais avaient au XI^e siècle toutes les dîmes des terres de la Belonnière et Vinette et toutes les dîmes de leurs hommes qui habitaient ces lieux. (Cart. St-Calais, p. 27).

Deux dolmens se rencontrent sur le territoire de la commune de St-Martin des Bois, l'un à 1.500 mètres environ au Nord-Ouest du bourg, entouré de plusieurs pierres, et un autre, à peu de distance du château actuel. Launay les a décrits dans le *Bulletin vendômois*, 1878, p. 175, et en a dessiné un dans son grand album (à la Bibl. de Vendôme), II, p. 134.

Arch. L.-et-Cher, D 83, 105, 595, 806 ; H, Liasse de St-Georges des Bois. — *Cart. de St-Calais* 27. — Arch. Nat., P 648, n^{os} 76 à 81 ; PP 50, vol. 114, n^o 136. — *Bulletin vendômois* 1865, p. 214 ; 1866 p. 214 ; 1870 pp. 116, 134 ; 1878, p. 179. — Passac, p. 81. — Pétigny, pp. 284, 346. — Launay, *Répertoire*, p. 51. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 399. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 193 et suiv. — Le Paige, II, p. 292. — Malardier, pp. — *Annales Norbertines*, 1888, p. 33. — Bibl. Vendôme, Album Launay, II, 131 à 134.

St-Martin figure sur la carte de Cassini comme étant église paroissiale située au nord et proche la ville de Troo. — Ce doit être N.-D. des Marchais. Voir *Marchais* à Troo.

St-Martin de Vendôme. — Voir *Vendôme* (Eglises).

Saint-Maur (Famille de). — *La Questionnaire*, XIV^e s.

Saint-Mauris (Famille de). — *La Salle et Chissay*, XIX^e s. — Armes : *De sable à 2 fasces d'argent*. — (Bachelin-Deflorenne).

Saint-Méloir (Famille de). — *Les Ponts* (de Baillou) XVI^e et XVII^e s. — *La Grassetière, La Mézérie, La Raimbourgère, Le Grand-Marchais* (de Romilly), XVII^e s. — Armes : *D'argent à une croix denchée de gueules, cantonnée de 4 mouchetures d'hermines de sable*. — (Collection R. de St-Venant, Généal. St-Méloir, ms. du XVII^e s.).

St-Mérault, f. c^e de St-Martin des Bois. — Ce lieu a toujours fait partie de la terre de St-Georges. — On l'appelait aussi *l'Ormeau*. — Ancienne chapelle appartenant au couvent de St-Georges. — Elle dut être construite dès le XI^e s., par les chanoines de Vendôme qui se réfugièrent à cette époque dans l'abbaye de St-Georges afin d'y vivre de la pure vie cénobitique et qui apportèrent là le culte de St-Mérault, très en honneur à Vendôme. — *Mérault* (*Meraldus*) était un moine du VIII^e siècle, disciple de saint Evroul au diocèse de Lisieux. — Les religieux de St-Georges du Bois instituèrent des chapelains de St-Mérault parmi lesquels on rencontre René Bellet en 1550 et Gilles Livois en 1631. — La chapelle St-Mérault et sa métairie furent vendues nationalement (avec St-Georges) en 1791 pour 24.300 livres. La chapelle a disparu. — (Métais, *Les Saintes reliques de Vendôme*, [Semaine religieuse de Blois, 1887-1888]. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 213. — Arch. de L.-et-Cher, H, Liasse de St-Georges, chem. VIII, pièce 1 ; Q, District de Vendôme, n^o 529).

Saint-Mesmin (Famille de). — *Soigny*, XV^e s. — *La Gouabélière*, XVI^e s. — *Daviette*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à la croix composée d'argent et de gueules cantonnée de quatre fleurs de lys d'or*. — (Chanoine Hubert).

St-Nicolas, chapelle à Couture. — Voir *Couture* (Eglise).

St-Nicolas des Fouteaux. — Voir *Fouteaux*.

St-Nicolas des Roches, ancienne chapelle, située sur la paroisse de St-Rimay, proche le pont des Roches, au lieu de la *Cochonnerie*. Elle joignait l'ancien Hôtel-Dieu des Roches, et devait lui servir de chapelle. Un cimetière lui était joint, qui devait servir aux hospitalisés de l'Hôtel-Dieu.

Ce bénéfice qui possédait quelques biens sur St-Rimay relevait en fief à foy et h., de la baronnie de Lavardin. Le titulaire

était à la désignation des habitants des Roches *congrégés à cet effet*, à la présentation de l'abbé de St-Georges du Bois, et à la nomination de l'évêque du Mans. Il avait droit de vote spécial aux assemblées du clergé. Il était tenu de résider, et de faire l'école aux enfants des Roches et paroisses voisines.

Peu après la réunion de l'Hôtel-Dieu des Roches à l'hospice de Montoire, le bénéfice de cette chapelle fut uni à la cure des Roches (1701). Mais pour la forme, les habitants des Roches se réunirent encore pour désigner le chapelain qui était toujours le curé.

En 1774, le curé des Roches fit faire un fossé entourant le terrain où s'élevait la chapelle, afin de la défendre contre les déprédations des bestiaux de la ferme de la Cochonnerie.

Il n'apparaît pas que les chapelains de St-Nicolas aient jamais été pris parmi les administrateurs de l'Hôtel-Dieu des Roches dont les bâtiments pourtant lui étaient voisins.

Voici les noms rencontrés des chapelains de cette chapelle : — Ambroise Guimont, curé des Roches, 1552 (Malardier). — Laumer Vaunour, escollier, étudiant en l'Université de Paris, 1560 (Pouillé manceau). — Jean Berthereau, 1622, il rend aveu en 1634 (Arch. Nat., P, 639, n^o 37). — Pierre Groisil, lic. es droits, 1668 (Titres de la Virginité). — Gilles Hénault, démissionnaire en 1683. (Titres de la fabrique des Roches). — Nicolas Reboulleau, 1683. (Malardier). — Gilles Esnault, clerc, 1698, démissionnaire en 1701 (Pouillé manceau).

Depuis ce temps, les curés des Roches furent chapelains de St-Nicolas, sauf Pierre Raison, le dernier nommé avant 1789, qui semble avoir laissé à son prédécesseur dont il était résignataire, le bénéfice de St-Nicolas.

La chapelle St-Nicolas fut vendue à l'époque de la Révolution 5.925 livres. Elle est aujourd'hui convertie en bâtiments ruraux. On en distingue encore l'abside demi-circulaire avec ses fenêtres romanes, du XI^e ou XII^e siècle.

Arch. Nat., P 639, n^o 37 ; PP 50, vol. 41, n^o 114 ; vol. 114, n^o 234. — L.-et-Cher, H, Titres de la Virginité ; Q, Biens nationaux du district de Vendôme, 766. — Launay, *Répertoire*, p. 57. — Malardier, p. 871. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 215. — Titres de la fabrique des Roches. — Reg. des Roches, 1701 et 1758. — Pouillé du dioc. de Mans du VIII^e s. (pour nomination de 1560 et 1698), fol. 316, et 6 du registre.

St-Ouen, bourg et commune du canton de Vendôme, à 3 kilomètres Nord-E. de cette ville. — *Sanctus Audoenus* ou

Odoenus, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres et Cart. de la Madeleine). — *Sanctus Audoenus*, 1204 (Cart. de la Trinité). — *Le Roch-St-Ouen*, 1258 (Cart. de la Madeleine). — *St-Barthélémy lez Vendôme*, XVI^e s. — *St-Aouan*, XVII^e s. — *St-Ouen*, (Cassini, Etat-Major, etc.).

Cette commune est bornée au Nord par celles d'Azé, de Rahart et de St-Firmin, à l'Est par le Loir qui la sépare des communes de St-Firmin, Meslay et Arènes ; au Sud et à l'Ouest par celle de Vendôme.

— Elle est traversée par la route nationale n^o 10, de Paris en Espagne. Sa station la plus proche est Vendôme, (2 kil.).

— Elle est arrosée par le Loir à l'Est ; de plus un ruisseau qui prend son nom, ou celui de *Ruisseau de Villeporcher*, l'arrose sur un parcours de deux kil. et se jette dans le Loir à Rocheboyer. Une source abondante est devant l'église. — Cette commune possède une fonderie au lieu de la Plaine. (Voir *Plaine St-Ouen*).

Lieux habités : — Son bourg, resserré entre le coteau et le ruisseau qui compte 120 hab. — La Plaine-St-Ouen (fonderie), 107 hab. — Villeporcher, château et hameau, ancien fief, 73 hab. — Poirier, château et hameau, ancien fief, 65 hab. — La Jousseinière, ancienne seigneurie, hameau, château ruiné et motte féodale, ancienne chapelle, 43 hab. — Les Fontaines, 30 hab. — Les Rochettes, 29 hab. — La Lune de Belair, 29 hab. — Belair, château. — Nioche. — Les Maisons Rouges. — Le Gripperay. — Tiron. — Le Cheval-Blanc. — La Fonderie (usine). — La Folie. — La Douzière. — Rocheboyer. — La Baillévrie. — La Goupillerie. — La Berthauderie ou Belle-tanerie. — Les Madeleines. — Pierre-fitte, ancien manoir et fief. — Bourgueil. — La Bastière. — La Panacherie. — La Chaillouterie. — La Croix-Montjoie. — Et en outre quatre maisonnettes du chemin de fer sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme, nos 123 à 126.

Lieux-dits : — La Bodichonne, la Bouverderie, la Carafierie, le Clos-du-Bellay, le Clos-St-Barthélémy, le Grand Pressoir, Nantouillet, Picavette, les Hautes Louches, le Pré-Bontemps, le Pré de Baillou, la Fosse-aux-Loups, St-Denys, les Bouvarderies, la Rue-St-Gilles, la Chapelle-St-Marc, le Clos des Forges, Migrailles, le Pont-Robert, la Vallée-Laurent, Tourneboëuf, les Evées, les Roussières, la Pontonnerie, la Rotte-aux-Saulniers, le Noyer-Mauviau, la Racherie, le Clos-Guïton, le Pré-Corbeau, la Chancellerie, l'Orme-David, le Clos-Monfrancour, la Garanauduc ou *Garenne au duc*, la Lou-dinière, la Goréterie, les Hamineries ou

la Hamelinerie, le Tertre de Montjoie. *Superficie* : 1072 hect., dont 171 de bois, et 56 de prés. — Cadastre terminé en 1820. — Altitude de l'église, 81 m. — Poste et perception de Vendôme. — Assemblées le dimanche de Quasimodo et le 24 août.

Population : 56 feux au XIII^e s. — 200 communiants et 60 feux au XVIII^e s. — 310 hab. en 1806. — 366 en 1811. — 347 en 1824. — 386 en 1831. — 409 en 1836. — 414 en 1841. — 402 en 1846. — 394 en 1851. — 441 en 1856. — 526 en 1861. — 563 en 1866. — 508 en 1872. — 620 en 1882. — 586 en 1886. — 597 en 1891. — 612 en 1901. — 603 en 1906. — 647 en 1911. — (L'augmentation de 100 hab. et plus en 1882 paraît provenir de l'établissement de la fonderie et du chemin de fer de Blois).

Les registres paroiss. commencent à l'année 1630. — Voici les principaux noms relevés sur ces registres : — XVII^e siècle : — Du Bellay de Ruilly (Drouilly), Dollard, de Locques, Chesneau de la Croix, Jourdain de Moncé, Saincton de Poiriers, Dajon de Vaugrimaud, Salmon de Villeporcher, Geray, Champion, Barthou, Joubert de Villemarest, Milloys. — XVIII^e siècle : — Du Bellay, Grimaudet, Rémyilly, Bourdilleau de Poiriers, Salmon de Villeporcher, Patay, Herfelt, Musset de la Bonaventure, Peyrot du Chassis, Chabot, Joubert de Villemarest, Hugu de la Sauverie, Bourdilleau des Ormeaux, Le Musnier de Nantouillet, Becquereau de la Panacherie, du Bouchet, Alliphonse, Bilderbeck, Bongars d'Estourville, Megret de Belligny, de Brion, Dajon, Brunier, Fontenay, Denis de Tierceville, Catherinet de Villemarest, Brossard, de Neveu, du Douy, du Flos, Marquet de Villefont, de Locques, Landé de St-Etienne, de Noslet, Ferrand des Minières, Durand de Pérignat, Jaugé, Billouart de Kervaséan, de Paris, Bataille de Méry, Trémault, Leyridan, Bonvoust, Giraudeau, Lemesle.

Curés : Jehan Quillet, XV^e s. — Jehan Filletaut ou Phitteau, 1505. — Macé Denizot, 1578. — Simon Régnier, chanoine de St-Georges, 1584. — René Pasquier, 1608. — Simon Gauthier, 1626. — Pierre de Meules, 1631. — Pierre Lebretton, 1641. — Michel de la Croix, 1682. — Barbereau, 1684, inhumé dans le chœur de l'église en 1696. — René Blanchet, 1696. — Gilles Chéron, 1710, enterré dans le cimetière, au pied de la Croix, en 1735. — René Gallas, 1735, inhumé en 1771 dans le chœur de l'église. — Louis-Nicolas Cadet, 1772, inhumé dans le cimetière en 1787. — Jacques Bouchain, 1787,

déporté à Cayenne pour refus de serment en 1793. — René Caillet, ancien cordelier, 1791. — Fouchard, 1792. — (A la reprise du culte en 1802, les curés de Meslay desservirent St-Ouen jusqu'en 1836). — Guillon, 1836. — Mollard, 1838. — Leclerc, 1839. — Buron, 1840. — Moulmier, 1842. — Charron, 1853. — Laborerie, 1854. — Perrin, 1855. — Barbier de Préville, 1865. — Ouvray, 1866. — Pillebout, 1908. — Bigot, 1910.

Maires : Jacques-Armand Caillet, officier public, 1791. — Anne Boutigny, maire, 1793. — Claude Fournier, 1794. — Louis Doré, 1801. — Fredureau, 1807. — Bordier, 1809. — Duflos de St-Amand, 1814. — Bordier, 1821. — Couratier, 1835. — Billard, 1843. — Proust, 1854. — de Bodard de la Jacopière, 1874. — Lebert, 1876. — Malangeau, 1878.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Ouen, *alias* St-Barthélemy, était dans le ressort du Bailliage et de l'Élection de Vendôme, elle était du doyenné de Fréteval. L'abbé de la Madeleine de Châteaudun présentait à la cure qui au XIII^e siècle était d'un revenu de 20 livres et de 500 livres au XVIII^e s. Les prieurs-curés étaient membres du Chapitre régulier de la Madeleine de Châteaudun. — En 1793 cette commune était du canton de Villiers. L'église est placée sous le vocable de St-Ouen et St-Barthélemy et l'on donnait parfois ce dernier nom à la paroisse avant la Révolution.

Audoenus ou **Odoenus**, dont on a fait **Dadon** et **Audouin** dans le midi et **Ouen** dans le nord, était archevêque de Rouen et Chancelier de France au septième siècle. — Né d'un père qui était seigneur de Sancy près Soissons, et lui-même chrétien fervent, son éducation le prépara aux grands rôles qu'il fut appelé à jouer. Le roi Dagobert le choisit comme conseiller avec St Eloi dont il fut l'ami intime. Il devint ainsi Chancelier de France sous les règnes de Dagobert et de Clovis II son fils. Étant déjà sorti de la jeunesse, il entra dans les ordres et fut choisi comme successeur de saint Romain sur le siège archiépiscopal de Rouen. Mais avant de prendre possession de ce siège, Audoenus fit un voyage en France et en Espagne pour prêcher l'évangile aux campagnards. C'est ainsi qu'il passa par Vendôme et qu'il demeura, dit la légende, au moins quelques jours, dans une cave, proche une fontaine où il bâtit un petit oratoire. Cet oratoire fut entretenu après son passage et devint une église paroissiale qui lui fut consacrée. C'est là l'origine de la paroisse de St-Ouen. Devenu archevêque de Rouen après son

retour d'Espagne, Audoenus mourut en 684 et fut enterré dans l'église St-Pierre de Rouen, où depuis se fonda une abbaye qui porta son nom. On l'honore le 24 août.

Barthélemy, le second patron de cette église, doit sans doute à la date de sa fête d'avoir été honoré comme saint Ouen dans cette église. On l'honore en effet le même jour, 24 août. Ce fut un des premiers martyrs de l'église chrétienne ; il vivait au premier siècle de notre ère en Arménie, Vespasien étant alors empereur des Romains. Il était Galiléen et fut des douze apôtres de N. S. Jésus-Christ. Le roi de Phrygie chez lequel il était allé prêcher l'évangile le fit écorcher vif vers l'an 71 de notre ère. On le représente avec un couteau à cause de son supplice.

L'église actuelle de St-Ouen ne date que de l'an 1868, elle remplace une autre du XI^e ou XII^e siècle qui avait été remaniée au XV^e s. Étant devenue insuffisante pour la population qui avait doublé de nombre en moins de 50 années, on se crut obligé de la démolir et de la rebâtir à neuf. Elle est dans le style du XV^e siècle. Elle a trois nefs. Les vitraux du chœur représentant St Pierre et St Jean reproduisent les armoiries des familles Baré de St-Venant et Rohault de Fleury (XIX^e s.)

L'ancienne église avait été décorée de fresques curieuses du XII^e s. que le badigeon avait recouvertes et qui reparurent au moment de la démolition. Lannay en a reproduit une dans son album à la biblioth. de Vendôme. Ces fresques paraissent dater du XII^e s. — Cette ancienne église contenait deux inscriptions qui ont été encastrées dans les murs de la nouvelle. La première : *Céans gist le corps de deff. Jacques Nouri filz de honeste hōme Thoumas Nouri du vouloir de son fils a fait faire l'image saint Sébastien et a fondé ungne messe tous les marchredis de Lan à tousioursrmois, depuis est decédé le cinqe jour de febvrier 1581.*

La deuxième : *Ci gist messire Thomas Garnier en son vivant secrétaire du roy, Sr de Villeporcher, lequel a fondé une messe qui se doibt dire par chaque dimanche de l'année à touzmois en l'église de céans. Assignée icelle messe sur le dict lieu de Villeporcher. Et par partages faitz entre Berthault Francois Deluynes et Thomas Noury, successeurs du dict Garnier, le lot du dict Francois Deluynes a été chargé de la dicte messe. Et encores par sentence donnée du bailly d'Orléans au mois d'octobre 1601 entre Pierre Noury et Jean Bugy, le dit Bugy a esté condamné faire dire ladite messe comme ac-*

quéreur et possesseur dudict lot qui estoit escheu au dict Francois Deluynes et permis au curé et gaigners de lad. église de continuer led. Bugy au payement de la dicte messe.

Les vieux fonts baptismaux de l'église étaient en pierre et paraissent avoir été donnés par Thomas Garnier qui y avait fait graver ses armoiries : *De gueules à une cloche soutenue d'un croissant et accostée de deux épées, la pointe en haut, le tout d'or.*

La cloche est de 1860, ayant pour parrain M. Julien de St-Venant et pour marraine M^{lle} Jeanne de Monterno. — Proust, maire, Perrin, curé.

Le seigneur réel de St-Ouen était le prieur du lieu ; il tenait son temporel en chef directement du comté de Vendôme à foy et h. et comme rétribution du divin service. Le Sgr de Villeporcher avait seulement « le premier rang dans l'église » (d'après les papiers de la fabrique).

En 1761, M. de la Porte, Sgr de Meslay, acheta au roi Louis XV, pris comme duc de Vendôme, les droits honorifiques qu'il avait dans l'église de St-Ouen, en sa qualité de seigneur suzerain, ce qui fut confirmé en 1771 par *Monsieur*, frère du roi Louis XVI, comme duc de Vendôme.

Vers l'an 1133, l'église de St-Ouen avait été donnée avec la chapelle fondée de St-Gilles de la Joussemière par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, aux religieux de la Madeleine de Châteaudun. Depuis cette époque, les dîmes de la paroisse appartinrent au dit couvent, mais furent plus tard partagées entre le prieur-curé, le couvent et les religieuses de la Virginité. Cette dîme, inféodée, relevait comme le prieuré, du château de Vendôme.

En 1632, Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine de Châteaudun, afferma le tiers lui appartenant des dîmes de grain et de vin, à St-Ouen, moyennant 40 livres et une douzaine de paires de gants à usage d'hommes, cousus de soie.

Au jour de St-Barthélemy, à la mi-août, les habitants devaient en outre la dîme de la laine et les échalottes.

On a découvert à St-Ouen, vers le milieu du XIX^e siècle, des fondations d'une villa gallo-romaine en un lieu appelé Rocheboyer avec des débris de poteries diverses de la même époque.

L'ancienne route de Vendôme à Paris au moyen-âge, passait par la vallée de St-Ouen à peu près sur l'emplacement du chemin de fer actuel.

Pour St-Ouen-Fonderie, voir *Plaine-St-Ouen*.

Cart. de St-Père de Chartres, Introduction (Pouillé du

diocèse de Chartres). — Bordas, II, p. 223. — Arch. Nat., P 609, n^{os} 1 à 5. — Arch. L.-et-Cher, G 316. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 680, 694. — Pétigny, pp. 79 et 455. — *Cart. de la Madeleine*, 10, 19, 21, 26, 28, 31, 42, 174. — *Bulletin vendômois*, 1876, p. 144 ; 1879, p. 82 ; 1887, p. 260. — Arch. du Loiret, G n^o 5, et A n^o 1655. — Passac, p. 59. — Jaunay, *Répertoire*, p. 143. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 201. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 228. — Titres des terres de Villeporcher, la Joussemière, Poirier, etc. — Registres paroissiaux de St-Ouen, *passim*. — Notes ms. du XVIII^e siècle sur l'État du diocèse de Blois, conservées au XIX^e par M. l'abbé Plat. — Neitz, *Histoire de la Conditia de Navail*, p. 128. — Bibl. de Blois, ms. 123. — Biblioth. de Vendôme, Manuscrits, 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 74 et 76 ; 2^o Album Jaunay, I, pp. 109 et 110 ; 3^o Carton J, n^o 10, pièce 2^e.

St-Oustrille (Église). — Voir *Montoire* (Eglises).

St-Ouzille. — Voir *Fontaine-St-Ouzille*.

Saint Pélerin (Famille de). — *Le Chaletet* (de Selommès), XVIII^e s.

St-Père-la-Motte ou *St-Pierre-la-Motte* (Chapelle). — Voir *Vendôme* (Églises et Chapelles).

St-Père la Motte (La mét. de) à Liguières. — Voir *Grefferie*.

St-Pierre du Bois, écart du Bourg, c^e de St-Martin des Bois. — *Sanctus-Petrus de Nemore* ou de *Bosco*, (Malardier). — *Sanctus Petrus de inter Nemore*, XIV^e siècle (Chartes vendômoises, 73, note 2). — *St-Pierre des B.* (Cassini). — Ancienne paroisse et commune annexée à celle de St-Martin des Bois.

L'ancien bourg de St-Pierre du Bois ne se peut plus distinguer du bourg même de St-Martin dont il forme comme une annexe. Il était situé vers St-Georges, et l'on peut dire que le pâté de maisons qui touche St-Georges en était.

Cette paroisse comptait dans son enceinte l'abbaye de St-Georges du Bois. Elle était formée d'un prieuré-cure ancien. La présentation du prieur-curé appartenait à l'abbaye de St-Georges, et était toujours pris parmi les religieux de cette abbaye. En 1575 ou auparavant, les revenus de la sacristie de St-Georges étaient réunis aux biens de cette cure (Pouillé du Mans), ce qui indiquerait que le curé de St-Pierre était le sacristain ou secrétaire de St-Georges. Ainsi que St-Martin, cette paroisse était avant la Révolution du doyenné de Troo, de l'Élection de Château-du-Loir et du Bailliage de Montoire.

Le Paige dit que la Seigneurie de la paroisse appartenait à l'abbaye, conjointement avec M. de Marizy (seigneur du Fresne de St-Aroul), ce qui indiquerait

que les seigneurs du Fresne avaient tout au moins des droits honorifiques dans cette paroisse. Mais le pouillé manuscrit de 1508 (p. 160), dit positivement que cette église relevait directement du chapitre de la cathédrale du Mans.

Petrus, le patron de cette église, était le chef des apôtres, et, étant simple pêcheur de Galilée, avait été choisi par J.-C. pour être le chef de son Église, celui auquel il dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* — Saint Pierre alla à Rome après la mort de J.-C. et y fonda l'Église chrétienne. Il y fut crucifié la tête en bas vers l'an 67 de notre ère. — Il est regardé comme le premier des papes et eut pour successeur saint Lin. Toute la suite des papes se déroule derrière ces deux premiers chefs de l'Église.

Cette église de St-Pierre du Bois n'était qu'une simple chapelle collatérale dans l'église de l'abbaye de St-Georges et servait d'église paroissiale. Mais au XVI^e s., la voûte de cette chapelle s'étant effondrée, on transporta l'église paroissiale St-Pierre au dehors, dans une grange de l'abbaye même ; le St-Viatique y fut transporté en 1632 à la suite d'une requête du prieur-curé. (Abbé Simon).

Une visite faite à l'église St-Pierre du Bois en 1640 par le doyen de Troo fait savoir que l'église manquait de tabernacle et que le curé ne tenait pas registre des mariages et funérailles. Et en 1641, une autre visite constate que l'église est en ruine. Le prieur est d'une vie scandaleuse, etc.

Le prieur de St-P. avait en même temps l'office claustral de Sacristain de l'abbaye. Mais, au moment de l'introduction de la Réforme du XVII^e siècle, les moines reprirent possession des revenus de la sacristie et le prieur-curé de St-Pierre n'eut les revenus que de son prieuré-cure. Les fonds baptismaux continuèrent à demeurer dans l'église St-Georges. En 1770 et en 1782 eurent lieu deux ordonnances de l'Intendant d'Orléans qui prescrivait de faire des réparations urgentes à l'église et au presbytère de St-Pierre du Bois. Il paraît que ces ordonnances restèrent lettre morte, car en 1783, l'église St-Pierre était de nouveau en ruine et menaçait de s'écrouler. Les habitants prièrent alors les chanoines de leur permettre de la transporter dans un grand corps de bâtiments situé à 72 pieds de l'église St-Pierre, non utilisé et qui autrefois faisait partie de l'église de l'abbaye. Les chanoines y consentirent à condition que l'église existante serait démolie et que les matériaux

seraient employés à la réparation du nouveau monument.

L'église St-Pierre resta ainsi jusqu'à la Révolution dans une dépendance de l'église St-Georges du Bois.

En 1764, le frère Bocher, prieur de St-Pierre, avait eu un procès avec les religieux de l'abbaye qui voulaient le forcer à demeurer dans l'abbaye pour s'emparer des revenus de la cure. Le procès porté devant le Grand Conseil fut gagné par le prieur qui prouva que la cure de St-Pierre était plus ancienne que l'abbaye (Malandier, p. 928). En sorte qu'il est à croire que la fondation de Childbert et d'Ultragothie, au VI^e s., fut le prieuré même de St-Pierre, et non l'abbaye de St-Georges.

La paroisse de St-Pierre du Bois comptait 200 communians au XVIII^e siècle, à l'époque où écrivait Le Paige. En 1805, la commune de St-Pierre comptait 350 habitants et 365 en 1807.

Elle fut réunie en 1811 à la commune de St-Martin des Bois ; Martin-Philippe Frédureau en était alors maire.

Voici quels sont les prieurs-curés connus de St-Pierre du Bois : — Jehan Nollet, religieux de l'Étoile, ancien prieur de St-Martin, 1550. — Jean Grelet, curé de St-Martin et de St-Pierre du Bois, 1577. — Gabriel Juchereau, 1568. — René Soulac, 1602. — Pierre Soulac, 1618. — Pierre Pageau, 1627. — Gilles Parrain, 1631. Ce fut lui sans doute qui fut incriminé en 1640 comme menant une vie scandaleuse. — Jacques Jousseume, 1641. — Jean Luneau, 1647. — Mathurin Matras, 1666. — Jacques Girault, 1695 à 1724. — Mathurin Pintard, 1724. — Louis Anquetil, 1741. — Pierre Bocher, 1758. — Pierre Spiest, 1781. — Jean Colin, 1783. Il est l'auteur d'un pamphlet intitulé : *Grande réforme à faire dans le clergé constitutionnel*, « où il réclame l'abolition des privilèges épiscopaux et prône le mariage des prêtres » (Semaine Religieuse de Blois 1913, n^o 51, p. 894, note 6).

Bulletin vendômois, 1865, p. 215 ; 1870, p. 117 ; 1899, p. 214. — Arch. L.-et-Cher, H, Layette de St-Georges des Bois. — BBL de Vendôme, Fonds Trémaux, Carton fiefs : (St-Martin). — *Annales de Loir-et-Cher*, 1806, 1808, 1812. — Abbé Landaul, *Notre-Dame de Villethiou*, p. 41. — Abbé Simon, III, pp. 284 à 286. — Passac, p. 81. — Pétigny, p. 284. — Launay, *Répertoire*, p. 52. — Malardier, pp. 927, 944. — Pouillé du dioc. du Mans XVIII^e s., fol. 343. — Reg. St-Martin des Bois, *passim*.

St-Quentin de la Varenne ou des Varennes, commune du canton de Montoire, à 4 kil. Ouest de ce chef-lieu et à 22 kil. de Vendôme. — *Varenna*, IX^e siècle. (Cauvin). — *Varenna in vindosnense*,

IX^e siècle, (Piolin, t. II, p. 211). — *Sanctus Quintinus de Varenna*, XIII^e s. — *Sanctus Quintinus juxta Trooum*, XIII^e s. (Livre Blanc de l'Évêché du Mans).

Cette commune est bornée au Nord par celle de Fontaines ; à l'Est par celles de Fontaines et Montoire ; au Sud par celle de St-Martin des Bois dont le Loir la sépare, à l'Ouest par celle de Troo.

Elle est arrosée au Sud par le Loir et à l'Est par le ruisseau de Villé qui se jette dans un bras du Loir formant l'île du Breuil. Elle est traversée par la route de Montoire à Troo, et possède une station sur le chemin de fer de Blois à Pont-de-Braye, qui porte le nom de Troo, étant près de ce dernier bourg.

Lieux habités : — L'agglomération autour de l'église qui ne compte que 6 maisons et 15 hab., — Challay, château, ancien fief. — Bray, 57 hab. — Le Ruau, 47 hab. — La Haute-Bergère ou Hautberdière, 38 hab. — Tournelourde, 34 hab. — La Chamarre, 20 hab. — Le Tertre-aux-Rois. — La Cognée. — Le Pas. — Papillon, moulin. — La Bordé-Dieu. — La Place. — La Ferme. — Echoiseau. — La Petite-Touche. — La Chalotterie. — L'Arche. — Bellevue. — Le Rocher. — Bois-neuf. — Le Verger. — Belle-Île. — Le Clos-Martin. — La Coutière. — Les Petits-Champs. — La Perrine. — Les Créneaux, anc. fief. — La Maloutete. — La Croix-Verte. — La Grainière. — Le Petit-Challay. — Les Augustins. — Le Tertre d'Echoiseau. — (Et en plus, les 5 maisonnettes, n^o 12 à 16 sur le chemin de fer de Pont-de-Braye à Blois).

Lieux-dits : — Les Ecréneaux, l'Île du Breuil, le *Palis ou Parc Charlemagne*, la Feuilletière, Champfrileux, le Carrefour de Bruet, l'Hôtel-Calu, l'Arche du Pas, le Pré-Gaté, le Pré-Morin, la Sonde, le Pré de la Justice, la Vigne de Fuge, Dieuxaie, la Challegrenère, la Fontaine de Brée, la Terre de Rémefort, les Freillis, la Rue-Vendômoise, la Bichaye, la Ragothe, la Fuye des Créneaux, la Moussardièrre, le Verger à la Reine, la Couture, la Dumellièrre, le Clos-Flury.

Superficie : 385 hectares. — Cadastre terminé en 1824 par Lecoq. — Altitude de l'église 66 m. — Poste de Troo. — Perception de Ternay. — Assemblée le 2^e dimanche de juillet.

Population : — 160 communians au XVIII^e s. — 357 hab. en 1806. — 356 en 1812. — 383 en 1824. — 337 en 1830. — 332 en 1836. — 384 en 1841. — 383 en 1846. — 347 en 1851. — 347 en 1856. — 332 en 1861. — 316 en 1866. — 300 en 1872. — 306 en 1876. — 319 en 1881. — 306 en 1886. — 306 en 1891. — 294 en

1896. — 329 en 1901. — 299 en 1906. — 312 en 1911.

Les registres de l'état civil de St-Quentin commencent en 1640. Voici les noms des principales familles qui s'y rencontrent : Aubert, Marescot, Chapuiset, Beauvils, d'Argy, Le Jay, Toutans, Vieuxpont, Guimont, Lelièvre, Frédureau, Poischy, Joussetin, du Bellay, Maumeschin, Ginestoux, Compaignon de Flosville.

Curés : — Guillaume d'Orgères, vicaire desservant, 1337. — Jean Doitz, 1558. — Cosme Martin, 1624. — Claude Chapeau, 1630. — S. Bertré, 1660. — Jacques Sablé, 1662. — René Boutier, 1675. — Philippe Lejay, 1689. — François de Foresteau, inhumé à 58 ans à St-Quentin le 2 mai 1713. — Jean Sain, 1713. — Jean Héron, 1730, inhumé à St-Quentin le 2 mars 1738 à 63 ans. — Marin-René Bénier, 1738. — Charles Simon, 1751, inhumé à 60 ans à St-Quentin le 28 avril 1775. — André-Joachim Berger, 1775. — Noël Appert, 1778. — Fortier, 1791. — N. Couasse des Roches, 1791. — Portier, desservant, le curé s'étant enrôlé, 1793. — La cure de St-Quentin fut desservie par le curé de Troo jusqu'en 1847. — Desneux, 1847. — Chauveau, 1853. — Desneux, 1869. — Launay, 1899. — Oger, 1900.

Maires : — Jacques-François Méline, 1793. — Julien Colinet, an II. — Étienne Luquet, agent, an IV. — René Chaintron, adjoint, an VII. — Joseph Pourmarin, agent, an VII. — Claude Chéreau, agent, an VII. — Pierre Granger, adjoint, an IX. — Denis-René Picheray, maire, an X. — Joseph Pourmarin, 1810. — Jean-Baptiste Fradelizy, 1827. — Leclerc, 1834. — Couty, 1851. — Louis Rocheron, 1871. — Serpin 1908.

On rencontre des notaires résidant à St-Quentin aux XVII^e et XVIII^e siècles : — Jean Aveline, en 1656. — Badère, en 1680. — Julien Leclerc, en 1709.

Avant la Révolution, cette paroisse était du doyenné de Troo ; du bailliage de Vendôme, de l'élection de Château-du-Loir. L'évêque du Mans était plein collateur à la cure, sur la présentation effective de l'archidiacre. La cure relevait en fief de Montoire à foy et h., et à rétribution du divin service. Elle était estimée d'un revenu de 400 livres au XVIII^e siècle.

L'église a pour patron St-Quentin qui donna son nom à la paroisse des Varennes. Ce saint était romain de naissance et fils d'un sénateur. Il vivait au III^e s. Il fut l'apôtre d'Amiens et évêque de cette ville. Il subit le martyre sous les empereurs Dioclétien et Maximin, et mourut

au milieu des tortures dans la ville de *Augusta-Veromanduorum*, aujourd'hui St-Quentin en Vermandois. On le fête le 31 octobre.

L'église de St-Quentin des Varennes est du XII^e siècle comprenant une nef, un chœur et un sanctuaire de différentes hauteurs, un porche précédant le pignon. — Elle passe pour avoir été fondée par Hildebert, évêque du Mans de 1097 à 1125.

La cloche est de 1877 ayant pour parrain M. Louis-Amable de la Rue du Can (pre de Challay), et Mme Marie-Cécile de Mailhet, comtesse de Salmon de Loiray. — Joseph Desneux, curé.

Cette cloche en remplaçait une autre de 1752 qui avait pour parrain et marraine Pierre-François de Jouffrey, chevalier, seigneur de la Vallée, Pineaux et la Petite Salle, demeurant au château de la Voûte, avec Dlle Flore de Marescot, fille de Balthazar de Marescot, seigneur de Challay, etc., et fut baptisée en présence de Jean-Baptiste Compagnon, seigneur de Flosville, conseiller du roi et son médecin ordinaire en la ville de Vendôme, faux-bourgs et dépendances. (Reg. paroiss. 1752).

Au-dessus de la porte d'entrée de l'église se trouve un vitrail avec les armoiries accolées des Salmon de Loiray et Mailhet. (On en trouvera la description à ces noms respectifs).

L'abbaye de St-Calais possédait des dîmes à St-Quentin de la Varenne, entre autres deux parts de celles de leur maison du Patis-Charlemagne, avec les prémisses des terres et bestiaux du métayer, selon que l'indique une charte du XIII^e s. (Cart. St-Calais, 27).

D'après dom Piolin, (Histoire de l'Eglise du Mans, t. II, p. 211), Saint Aldric, évêque du Mans au IX^e s., aurait légué à ses vassaux et aux clercs de sa chapelle ses troupeaux des Varennes, établis sur des emplacements défrichés par lui dans le Vendômois (Varennae in Vindosnense). Ce lieu des Varennes était situé, d'après Cauvin, entre Troo et Montoire. De là viendrait la pâture fort étendue appartenant encore à la commune de St-Quentin et que la tradition populaire croit avoir été donnée par l'empereur Charlemagne, d'où le nom de *Past* ou *Pastis-Charlemagne*.

Encore d'après le même auteur (t. IV, p. 489), Pierre Gougeul, évêque du Mans de 1309 à 1326, aurait fait donation de l'église St-Quentin des Varennes aux chanoines de Troo et depuis cette époque les desservants de St-Quentin étaient tenus de fournir tous les ans à la vigile

de l'Ascension, aux chevecier et chapitre de Troo, une charretée de joncs et roseaux autant que deux chevaux pouvaient en mener, avec un sac plein de grenouilles. Les joncs et roseaux étaient destinés à joncher les rues de Troo sur le passage de la procession et les grenouilles étaient sans doute réservés au repas maigre des chanoines la veille de l'Ascension. Ces redevances avaient leur raison dans la nature marécageuse des terres environnant le lieu de St-Quentin des Varennes.

En 1195, par acte devant Badaire, notaire, le curé de St-Quentin fit convertir cette redevance. Les grenouilles furent supprimées et transformées en une rente de 12 livres et la charretée de roseaux fut déclarée livrable le jour de la Fête-Dieu avant la procession.

Sur la côte, entre Challay et Troo, se rencontrent d'anciennes carrières de pierre, formant des souterrains de grande étendue qui ont donné naissance à de nombreuses stalactites et stalagnites.

Arch. L.-et-Cher, G 881 et 882. — Arch. Nat., PP 50; vol. 114, n^o 146. — Cart. de St-Calais, 27. — Bulletin vendômois, 1865, p. 216; 1871, p. 133; 1901, p. 222. — Le Paige, II, p. 437. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 370. — Le Courvaisier, Histoire des Evêques du Mans, p. 415. — Dom Piolin, Histoire du diocèse du Mans, IV, p. 489. — Launay, Répertoire, p. 54. — Passac, p. 83. — Rochambeau, Le Vendômois épigraphique, II, p. 200. — Guide du touriste dans le Vendômois, p. 374. — Etat des notaires anciens de l'arrondissement de Vendôme, fait en 1861. — Malardier, pp. 1021 à 1036. — Pétigny, pp. 173, 174. — Biblioth. de Vendôme, Album Launay, II, pp. 135 et 136. — Notes ms. de M. Aubry, instituteur à Troo. — Notes ms. de M. l'abbé Oger, curé de St-Quentin.

St-René, chapelle, à Couture. — Voir Couture (Eglise).

Saintré, Sainctray, Cintray ou Xaintré (Famille de). — Le Coudray-Turbot, XV^e s. — L'Aître-Breteau, XVI^e s. — Armes : De gueules à la bande d'argent (ou d'or) au lambel à 4 pendans d'or. — (Adr. Thibault, d'après Clairambault).

Saintré (Jean de), sénéchal d'Anjou et du Maine. — Il passe pour être né à Vendôme en 1320 et mourut à Pont-St-Esprit en 1368. — Nous n'avons pu savoir d'où vient qu'on le dit né à Vendôme. Il est considéré comme un des plus braves capitaines de son temps, et fut un des compagnons de Du Guesclin qu'il aida à prendre Dinan. Il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356.

On lui donne pour fils un autre Jean de Saintré qui devint chambellan du roi Charles VI et fut le héros du roman d'An-

toine de la Salle intitulé : *Histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles-Cousines*. (Paris, 1459). Or, sous le nom de *jeune dame des Belles-Cousines*, l'auteur, paraît-il, voulait désigner une fille de la maison Vendômoise de *Beauxoncles*, à laquelle les Saintré étaient alliés. — Comme ces choses se passaient au XIV^e siècle, il est très difficile de les contrôler. — (Biographies diverses. — Guide du touriste dans le Vendômois, p. 143).

St-Rimay, bourg et commune du canton de Montoire, à 7 kil. Est de ce chef-lieu et à 12 kil. Ouest de Vendôme. — *Richmirus*, VII^e s. — (Acta sanctorum, janvier). — *Sanctus Richmirus ad Gundridum*, (Gallia Christiana, XIV, p. 439). — *Saint Richmir*, (Carré de Busserolle, dictionn. d'Indre-et-Loire, d'après l'Histoire de Touraine, IV, 435). — *Saint Richimé*, autrement *Saint Rymé*, 1546, (aveu de St-Georges). — *Sanctus Remerius*, XIII^e s. (Chartes Vendômoises, 208). — *St-Rimé* (Cassini). — *St-Rimay* (Etat-Major et Cadastre).

Cette commune est bornée au Nord par le Loir qui la sépare de Lunay; à l'Est par Thoré et Houssay; au Sud par Houssay et Villavard; à l'Ouest par le Loir qui la sépare des Roches. — Elle a une station-halte du chemin de fer de l'Etat, de Blois à Pont-de-Braye, à un kil. du bourg. — Elle est arrosée par le Gondré ou ruisseau de St-Rimay, qui traverse son bourg et par le Loir qui la borde au Nord et à l'Ouest. Le ruisseau de Sannières la sépare de Villavard.

Lieux habités : — Le bourg qui compte 31 maisons et 51 hab. — Le Bourg-de-Blois, 48 hab. — La Rotelle. — Le Vallon. — La Soitiverie, 26 hab. — Villebazin. — La Cave-Violette. — Vernois. — La Cave-Brune. — Cherchenois, 67 hab. — Fleurigny, anc. fief. — Les Grèves. — Piénoy. — La Poussinière. — Pican. — La Fontaine de Gondré, ou Moulin de Houssay. — Les Eclèches. — La Cochonnerie. — St-Nicolas. — Planche-Brault. — La Halte. — La Conivardièrre. — Le Moulin-St-Rimay. — La Rotte-aux-Anes. — (Et en plus, les 5 maisonnettes n^{os} 25 à 29 sur le chemin de fer de Blois à Pont-de-Braye).

Lieux-dits. — Vauboyon, ancien fief, le Jujé, le Pré-Bottain, le Champ de Grillon, la Noue-Huillier, le Bourget, les Henriaux ou Auriaux, la Fosse-Margot, la Planche-Barrée, la Bivaudière, le Bois-Margueron, les Prébendes, l'Envernais, Préhaume, les Palettes, le Grand-Beaucé, les Promenoirs, le Plan-d'Assier, la Noue des Dames, le Gachay, les Prés de Gondré,

les Rougemonts, le Champ de Briset, la Bourmachère, les Brigandières ou Brigandines, la Tartière, la Rue-Hamelin, le Champ-Béton, la Grand-Bourse, les Provandes, les Prés du Lay, le Préflet, Bessé, le Cul-de-l'Île, les Paillettes, la Déserte, le Fond du Bourget, les Bidaudières, la Vallée de la Casse, les Lionnes, les Baliévées ou Balièvres, la Nue, l'Echelle (près le pont des Roches), le Gant, les Gachées, les Cives, le Gondré (ruisseau), le Bout du Pont, le Paradis, les Terres-Moreau, les Terriges, les Rues, la Martinière, les Hommages, le Gué des Pêcheris. — (L'Inventaire des Archives départementales de Loir-et-Cher, Série E, n^o 102, donne encore un grand nombre de lieux-dits anciens qui ont pour la plupart disparu).

Superficie : 713 hectares. — Cadastre terminé en 1826. — Altitude du bourg, 73 m., et du coteau, 126 m. — Poste et perception de Montoire. — Assemblée le dimanche 17 janvier ou dimanche suivant.

Population : — 130 communians au XVIII^e s. — 318 hab. en 1806. — 332 en 1811 et en 1816. — 311 en 1824. — 318 en 1831. — 320 en 1836. — 334 en 1841. — 381 en 1846. — 398 en 1851. — 395 en 1856. — 372 en 1861. — 388 en 1866. — 377 en 1872. — 385 en 1876. — 455 en 1881 (construction du chemin de fer). — 442 en 1886. — 418 en 1891. — 397 en 1896. — 378 en 1901. — 372 en 1906. — 363 en 1911.

Les registres paroissiaux de St-Rimay commencent en 1582, mais avec interruption jusqu'en 1628. Voici les n^{os} principaux qu'on y rencontre : Rabot, Ronnard, Parrain, De Gennes, Aubert, Taillevis, Plastrier, Rouillon, Olivier, Simon, Michel Simon (l'historien du Vendômois), La Ferrière, etc.

Prieurs et curés : — Etienne Gilet, 1442 et 1514. Il rend aveu pour son bénéfice en 1442 et donne procuration pour renouveler cet aveu en 1514, ce qui lui ferait au moins soixante douze ans d'exercice. Mais il y a évidemment là deux *Etienne Gilet*, l'oncle et le neveu. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 63, n^{os} 82 et 83). — Pierre Rodet, dit Goyer, archidiacre d'Avranches, prieur commendataire, 1515. — Renaulf Sohier, 1526. — Mathieu Joubert, 1530. — Mathurin Morin, 1541. — Nicole Charles, religieux de St-Georges, 1550. — Gilles de Beauvilliers, 1571. — Mathurin Lemercier, religieux de Cîteaux, 1578. — N. Joussaulme, 1582. — Julien Rabot, 1588. — Il est prieur-curé de St-Rimay pendant 57 ans au moins et cesse d'exercer en 1645. — Jean Soucy, 1645

à 1674 ; il décède en 1678 à 80 ans et est inhumé dans le chœur de l'église. — Pierre Esnault, 1674. — Julien Rabot, 1685. — Noël-Eustache Mauboussin, 1691. — Antoine LeGrand, 1700 à 1742, décédé à Vendôme en 1749. — Michel Simon, chanoine de St-Georges de Vendôme (c'est l'historien du Vendômois, voir sa notice), 1743 à 1753. — Claude-Marie Bigot, écuyer, prêtre du dioc. d'Angers, 1753, 1776. — François-Charles Dubois, 1776 à 1792. — (La cure paraît vacante jusqu'en 1833). — Couronne, 1834. — Huguet, 1835. — Gatien 1838. — (Vacance de 1838 à 1848). — Neau, 1848. — (Vacance en 1880). — Colas, 1882. — Charles Métais, 1885 (c'est l'auteur des *Cartulaires Vendômois*). — Lemeune, 1890. — (Vacance depuis 1894).

Maires : — François Breton, officier public, puis maire, 1792. — Marin Souriau, 1807. — Louis Souriau, 1818. — André-Auguste Ferrand, 1827. — Lallier-Porcher 1834. — Lize, 1858. — Plessis 1871. — Micard, 1880. — Plessis, 1884. — André Souris, 1888. — Rigault, 1889. — Jean Micard, 1892. — Léon Garnier, conseiller général, 1897. — Champion, 1908.

Notaires à St-Rimay : — Léonard Poulleau, 1674 à 1699. — Poulleau, 1721 à 1736.

Avant la Révolution, la paroisse de St-Rimay était du diocèse du Mans, doyenné de Troo, bailliage de Vendôme, élection de Château-du-Loir, puis de Vendôme depuis 1731. La cure, à la présentation de l'abbé de St-Georges du Bois, était un prieuré régulier des Prémontrés du dit lieu de St-Georges. Au XVIII^e s. elle était estimée valoir 700 livres de revenu d'après Le Paige, et même 1.000 l. d'après le pouillé du Mans du XVIII^e s. En 1792, le domaine de cette cure fut vendu nationalement pour 6.250 livres.

L'église, dédiée à saint Rimay, est du XII^e s. Ses murs étaient jadis recouverts de fresques. Deux chapelles latérales sont de construction récente.

La cloche de St-Rimay vient de la chapelle des Ursulines de Vendôme. Elle porte cette inscription : « L'an 1639, j'ai été bénite et nommée Madeleine-Ursule-Barbe par M. Toussaint Bodet, conseiller du roy, receveur des tailles de Vendôme et par dame Madeleine Gobelin, femme de M. Claude Guillard, Chev., seigneur de Damari et autres lieux, conseiller du parlement en la Grande Chambre, R. Catherine Lemaitre, supérieure. — M. P. Brocard m'a faite.

Cette église a pour patron un saint local appelé *Richimer* dont on a fait *Rimay* et qui vivait aux VII^e et VIII^e s. — (Voir sa notice). Elle succédait à une autre située à 50 mètres en amont et qui était la chapelle même du couvent primitif. Cette dernière chapelle détruite et rebâtie au cours des âges, subsistait encore au commencement du XIX^e s., mais abandonnée. Elle fut alors démolie.

Le bourg et la paroisse de St-R. doivent leur naissance à l'abbaye fondée au commencement du VIII^e siècle en ce lieu qui s'appela d'abord la *Cella de Gondré*, du nom du moine, compagnon de saint Richimer, qui l'avait découvert au milieu de landes et bois d'une grande sauvagerie. Les vertus du saint qui s'appelait Richimer ou Rimay et en fut le premier abbé, finirent par faire substituer son propre nom à celui de Gondré, et devint le couvent de St-Richimer ou St-Rimay.

Ce couvent compta jusqu'à 40 moines et fut florissant sous Charlemagne. Mais il fut probablement détruit par les Normands, puis rebâti ensuite, mais il ne put recouvrer sa première prospérité. La règle, paraît-il, s'y était relâchée, si bien qu'au XI^e siècle, Geoffroy-Martel crut devoir le supprimer et disperser ses moines tant dans le couvent naissant de la Trinité que dans la vieille abbaye de St-Georges. Et il ne subsista plus dans ce lieu qu'un simple prieuré, membre dépendant de l'abbaye de St-Georges. C'est ainsi que dura St-Rimay jusqu'à la Révolution. Mais le prieuré devint de bonne heure simple prieuré-cure, dont le titulaire était à la nomination de l'abbé de St-Georges. — Ce bénéfice relevait à foy et h. de Lavardin.

On rencontre un certain Macé de St-Rimay qui en 1308 est témoin de l'entrée des filles du seigneur de la Flotte au couvent de la Virginité. Mais il est possible que ce personnage ait été prieur du lieu et non seigneur laïque.

Il existait à St-Rimay un fief donné à l'abbaye des dames des Clairets, au diocèse de Chartres, par Geoffroy de St-Quentin, un des fidèles de Geoffroy de Vendôme, en 1214. Nous n'avons pu trouver où était ce fief. Plus tard, en 1258, Guillaume de Rougemont confirmait à cette abbaye la possession des dîmes qu'elle possédait à St-Rimay sur les fiefs dont l'un était appelé *Au Turpinais* et les autres étaient ceux des nommés Geoffroy des Aluères et Etienne Dône. En sorte qu'il est probable que l'abbaye des Clairets avait abandonné son fief de St-Rimay pour n'en conserver que la dîme.

On trouve encore au même lieu un certain censif qui portait le nom de *Seigneurie de St-Rimay*. Cette Sgie relevait de celle de Fains, paroisse de Ternay, à cinq sols de service. Une partie de ce censif appartenait à l'abbaye de la Virginité. Mais la plus grande partie, dès le XVI^e s., était entre les mains des seigneurs mêmes de Fains. Ils le reportaient à foy et h. au seigneur des Hayes. — Voir *Fains*, pour les Sgies de St-Rimay).

En 1525 et 1564, Gilles Gilles est bailli de St-Rimay et en 1565, Olivier de la Rivière succède à Gilles Gilles.

On a découvert en 1869, dans la varrenne de St-Rimay, en un lieu appelé Envernoy, une tombe que l'on croit être gauloise. Il en a été fait une description détaillée par G. Launay au *Bulletin vendômois*, 1869, p. 106.

Cart. Trinité, 54, note, p. 109. — Arch. L.-et-Cher, E 99, 100, 101, 102, 112 à 114 ; H, Layettes de St-Georges des Bois et de la Virginité ; Q (Vendôme) 916. — Bondonnet, *Vie des Evêques du Mans*, (Sr Richimer). — *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 441. — *Pouillé du dioc. du Mans*, XVIII^e s. — Abbé Simon, III, p. 303. — Chalmel, *Histoire de Touraine*, IV, p. 435. — Pétigny, pp. 144, 145, 160, 164. — Launay, *Répertoire*, p. 54. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 213. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 45, 66, 71, 216 ; 1869, p. 106 ; 1871, p. 133 ; 1876, p. 141 ; 1877, p. 67 ; 1899, pp. 123 à 127 (Art. P. Clément D'Hozier, *Registre V*, article *Bigot*. — Titres de la terre de la Blotinière et de celle de Sasnières. — Malardier, pp. 1041 à 1077. — *Chartes vendômoises*, 7, 208. — Arch. Nat., P 610, fol. 718 (aveu de St-Georges). — Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty, Notes Diverses, fol. 96. — *Guide du touriste dans le Vendômois*. — V^e de Souancé, *Cart. des Clairets*, pp. 73 et 135.

St-Roch, chapelle, c^e de Villedieu. — Pèlerinage encore fréquenté surtout en temps d'épidémie. — Ce lieu est situé à 2 kil. à l'Ouest du bourg de Villedieu.

Saint Roch, né à Montpellier en 1295 d'une famille riche, se dépouilla de ses biens pour les donner aux pauvres. Il se dévoua au service des pestiférés, en guérit beaucoup, et fut lui-même atteint de ce mal. Il se cacha alors dans une solitude où il faillit succomber. Il y fut découvert par le chien d'un gentilhomme appelé Gothard. Cet homme le recueillit et le guérit. Revenu dans sa patrie alors en guerre, il fut arrêté et jeté en prison. Il y mourut en 1327. Sa fête est célébrée le 16 août.

La chapelle St-Roch a été rebâtie au XIX^e siècle et était encore consacrée au culte à la fin de ce siècle. Elle appartenait alors à Mles Quartier, de Tours. On y disait la messe tous les ans, le 16 août.

On n'a aucune donnée sur l'époque

de la fondation de cette chapelle, mais on sait que le présentateur au bénéfice était le seigneur de la Marchière, paroisse de Chemillé. Il est donc à croire que les seigneurs de la Marchière en avaient été les fondateurs. — Pouillé du dioc. du Mans du XVIII^e s., fol. 382. — Pétigny, p. 579. — Launay, *Répertoire*, p. 67. — Rochambeau, *Le Vendômois*, t. II, p. 270. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 293. — Malardier, p. 1328. — Ren-seignements locaux.

St-Sauveur (Ancienne chapelle de), à Savigny, proche le bourg. — C'était la chapelle du prieuré primitif de la Trinité à Savigny, celui dont s'était emparée Euphrosine, comtesse de Vendôme, au XI^e siècle, et que l'autorité ecclésiastique la força à rendre sous peine d'excommunication. — Cette chapelle subsista jusqu'au XIX^e s., époque où elle fut démolie pour faire place au champ de foire. — Elle avait été vendue nationalement en 1791 pour 2.000 l. Les bâtiments, de l'ancien prieuré sont aujourd'hui convertis en villa. — Voir *Geoffroy-Jourdain*. — (*Bulletin vendômois*, 1865, p. 206. — Arch. L.-et-Cher, Q, Mondoubleau, n^o 45).

St-Sauveur de l'Etoile. — Voir *Etoile* (abbaye).

St-Sépulcre (Chapelle du) dans le couvent des Cordeliers à Vendôme. — Voir *Vendôme couvents* (Cordeliers).

Saint-Simon (Famille de). — *Les Ormeaux* (de Selommes), XVII^e s. — Armes : *D'argent au chef émanché de sable*. — (Adr. Thibault.)

St-Sulpice (Chapelle), à Azé. — Elle a aujourd'hui disparu et la statue du saint a été recueillie par l'église paroissiale. — Cette chapelle s'élevait dans l'ancien cimetière de la paroisse, dans le bas du village, non loin de la fontaine. Elle avait été édiée et bénie en 1735 par les soins d'un habitant d'Azé, dévot à St-Sulpice. Elle fut réparée en 1778 et 1783. — Le curé en était le desservant. — Abandonnée au moment de la Révolution, elle fut démolie en 1795. Son culte n'a pas été rétabli au même lieu, mais seulement dans l'église d'Azé. Un particulier d'Azé au XIX^e siècle a tenté, mais en vain, d'en rétablir le culte au lieu primitif. — (Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 97. — Arch. L.-et-Cher, G, dossier de la fabrique d'Azé. — Renseignements locaux. — Neilz, *Histoire de la Condiata de Naveil*, p. 112).

St-Sulpice (Chapelle). — Voir *Vendôme* (Eglise et chapelles).

St-Sulpice (Chapelle) à Savigny. —

Elle est citée dans un aven du Chatellier de 1506. — (Arch. Nat., P 691, n° 81).

St-Sulpice de Roquemeure, ancien fief, psse des Hayes. — En 1585, ce fief est à Jacques de Boyer, écuyer, Sgr de St-Sulpice de Roquemeure, psse des Hayes, qui signe l'acte de renonciation de Pierre de Ronsard au prieuré de St-Gilles, en faveur de Jean Galland. Il est aussi Sgr de la Fuyé. Il est époux de Renée des Croix. Leur fille Madeleine est épouse de Julien de Bedde (1593). — En 1635, Jacques de Bedde, probablement fils de la susdite Madeleine, est seigneur de Rocquentuf et de St-Sulpice. Il est époux de Julienne de Vaucelle. — Voir *Rocquentuf*. — (Robert Charles, *Revue du Maine*, t. V, p. 85 et suiv. — Malardier, pp. 133 et 653).

Saint-Venant (1^{re} Famille de). — *La Grève ou St-Venant*, XIII^e s.

Saint-Venant (2^e Famille de). — Voir *Barré de Saint-Venant*.

Saint-Venant (Adhémar-Jean-Claude Barré, comte de), né à Fortoiseau, c^e de Villiers en Bière, près Meun, en 1797, mort à St-Ouen de Vendôme, en 1886. Il était fils d'un ancien officier, ex-colon de St-Domingue, qui s'était fait connaître par des travaux de Génie agricole, et notamment par un ouvrage remarquable, (édité en l'an X) intitulé : *Les Colonies modernes sous la zone torride*, (Biographie Michaud).

Entré à l'école polytechnique à l'âge de 16 ans, St V. en sortit d'abord dans les poudres et salpêtres, puis en 1823, fut admis comme élève aux Ponts et Chaussées, en sortit avec le n° 1 et fut, pour cette raison, attaché pendant un an au Secrétariat de l'École. Il travailla ensuite au canal du Nivernais, à celui des Ardennes. Il fut chargé du cours de Mécanique appliquée, en remplacement de Coriolis, à l'école des Ponts et Chaussées, de 1837 à 1842, et en même temps était nommé ingénieur en chef à Paris. On lui doit, en cette qualité, la régularisation du boulevard Bonne-Nouvelle, la rampe de l'église de St-Vincent de Paul, etc. S'étant fait mettre en disponibilité en 1843, il put se livrer en toute liberté à ses travaux mathématiques, et fut mis à la retraite en 1848. Il habita alors Paris, puis en 1860 vint demeurer dans sa propriété de Villeporcher-St-Ouen. C'est là qu'il composa la plus grande partie de ses travaux, de cette année 1860 à sa mort. Il fut nommé membre de l'Académie des Sciences en remplacement de Poncelet en 1868. La plupart de ces travaux sont relatifs au mouvement des eaux courantes, et à la torsion et flexion des prismes. Pour ce

dernier genre, il réussit à trouver une solution ingénieuse qui dans la science prit le nom de *Problème de St-Venant*, et mit le comble à sa réputation de savant.

Saint-Venant était un catholique pratiquant et convaincu et un royaliste ardent.

La liste de ses travaux ne comporte pas moins de 170 numéros et a été fournie par MM. Boussinesq et Flamant dans l'article nécrologique qu'ils consacrèrent à ce savant en 1886. En voici quelques titres pris parmi les principaux ; — *Résistance et flexion des pièces solides à simple et à double courbure*, etc., 1843. — *Mémoire sur la torsion des prismes à base rectangulaire*, etc., 1843. — *Mémoire sur les lignes courbes non planes*, 1844. — *Tableau des formules de la théorie des courbes dans l'espace*, 1844. — *Notes sur la résistance des fluides*, 1846. — *Formules et tables nouvelles pour la solution des problèmes relatifs aux eaux courantes*, 1831. — *De la torsion des prismes avec des considérations sur leur flexion*, 1855. — *Mémoire sur la torsion des prismes*, 1856. — *Sur les divers genres d'homogénéité mécanique des corps non isotropes*, 1860. — *Mémoire sur l'influence retardatrice de la courbure dans les cours d'eau*, 1862. — *Mémoire sur la distribution des élasticités autour de chaque point d'un solide*, etc., 1863. — *Travail ou potentiel de torsion*, 1864. — *Sur les pertes apparentes de force vive dans le choc des pièces extensibles et flexibles*, 1866. — *Théorie du mouvement non permanent des eaux*, etc., 1871. — *Du roulis sur mer houleuse*, 1871. — *Mémoire sur l'hydrodynamique des cours d'eau*, 1872. — *Sur les diverses manières de présenter la théorie des ondes lumineuses*, 1872. — *Sur la constitution atomique des corps*, 1876. — *Accord des lois de la mécanique avec la liberté de l'homme dans son action sur la matière*, 1877. — *De la constitution des atomes*, 1878. — *Mouvement des molécules de l'onde dite solitaire, propagée à la surface de l'eau d'un canal*, 1885, etc., etc.

Dans un genre différent, on doit encore à Saint-Venant une *Vie de St Bénézet, patron des ingénieurs*, (constructeur du pont d'Avignon). — (J. Boussinesq, *notice sur la vie et les travaux de Barré de St-Venant*, 1886. — Ed. Philips, membre de l'Institut, *Notice sur M. de St-Venant et ses travaux*, 1886. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 67. — Recueils biographiques divers, etc.).

St-Venant. — Ancien fief, psse St-Lubin de Vendôme. — C'est le fief de la Grève, qui prit le nom de St-Venant, de ce qu'il fut possédé au XIII^e siècle par un

personnage de ce nom. — Voir la *Grève*.

St-Victor, lieu-dit, c^e de Fréteval. — *Sanctus Victorinus de Fractavalle*; *Sanctus Victor*; *Parechola ecclesia Sancti Victoris*, XI^e s. (Cart. Dunois de Marm). — *St-Victor*, XVII^e s. — Ancienne église paroissiale, aujourd'hui totalement détruite et dont on connaît seulement l'emplacement qui devrait bien être signalé par une croix.

Cette église se trouvait édiflée sur le coteau de Fréteval, à peu près à un tiers de sa hauteur, tout proche l'enceinte nord du château, vers Morée, au-dessus du déversoir du moulin.

Le pouillé chartrain du XIII^e s. la porte comme faisant partie de l'Archidiaconé de Dunois et non de celui de Vendôme. — Le patron de cette église paraît être *Victor*, évêque du Mans, qui gouverna ce diocèse de l'an 390 à 422. Il était disciple de Saint Liboire, et fut choisi comme évêque par Saint Martin. On le fête le 26 août.

La paroisse St-Victor de Fréteval fut réunie à celle de St-Nicolas du même lieu au XVI^e s. Son territoire devait couvrir le coteau et le plateau au-dessus, là où se trouvent les fermes de la Musse, la Montpièrre, Pallouel, le Haut-Courcelles, la Haie-Cochereau et partie de Rocheux.

L'église elle-même a disparu dans la seconde moitié du XVI^e s. brûlée par les hérétiques (Arch. L.-et-Cher, G, 1510). — Les curés de St-Nicolas de Fréteval étaient en même temps curés de St-Victor et les registres paroissiaux des deux églises étaient les mêmes.

Cette église paroissiale St-Victor existait déjà au XI^e s. et peut-être même auparavant. A une époque indéterminée, mais qui doit être d'environ la moitié du XI^e siècle, elle fut donnée par Foucher de Fréteval aux moines de Bonneval, mais seulement en partie ; l'autre partie, c'est-à-dire la moitié, plus un sixième de l'autre moitié, appartenait aux moines de Marmoutier établis à Fréteval et Morée. Ces derniers possédaient cette partie, du don fait auparavant par certaine dame à qui cette église appartenait par droit héréditaire, en même temps que par son mari appelé Guigon, et cela avec l'autorisation d'Almar, leur seigneur, et de Renauld Le Roux, suzerain de ce dernier ; lequel don avait été fait avant que les moines de Bonneval eussent encore rien possédé en ces lieux. Les moines de Bonneval ayant manifesté la prétention de percevoir en cette église St-Victor les droits paroissiaux dus par les habitants du château de Fréteval, ceux de Marmoutier soutinrent que le château était, non

sur la paroisse St-Victor, malgré sa proximité, mais sur celle de St-Lubin de Morée (St-Lubin des Prés). Le litige, après différents essais de concorde fut porté devant la cour d'Yves, évêque de Chartres, en 1097, et les moines de Marmoutier produisirent deux témoins, les vieillards Arnoult et Gauthier, qui affirmèrent que ce lieu était de la paroisse de St-Lubin et qu'ils l'avaient connu *quinze ans avant que fut bâti le château de Fréteval*, et que les gens qui habitaient là payaient les droits paroissiaux à St-Lubin qui appartenait à Marmoutier et faisaient enterrer leurs morts dans son cimetière. (Cette psse St-Lubin était la paroisse primitive de Fréteval).

C'est grâce à cette charte que l'on connaît approximativement la date de la construction du château de Fréteval (vers 1030 à 1035).

Le litige fut alors tranché par l'évêque en faveur de Marmoutier. Environ 20 ans après, Bonneval finit par abandonner à Marmoutier toutes ses possessions à Fréteval, y compris la chapelle du château et l'église St-Hilaire la Gravelle. En revanche, Marmoutier céda le prieuré de Rouvray (Roboretum) et d'autres possessions en Beauce.

On rencontre encore St-Victor de Fréteval en 1265, à propos d'un litige entre les moines de Fréteval et ceux de Bourg-moyen de Blois, qui possédaient l'église de la Bosse, au sujet des droits paroissiaux à percevoir sur les terres appartenant à Hervé de Séchart (de Sécheret ?) qui se trouvaient sur les limites des deux paroisses de la Bosse et de St-Victor. Il fut convenu que ces biens seraient, de deux années l'une sur la Bosse puis sur St-Victor alternativement. Il semble que ce soit là le fief qui depuis fut appelé St-Victor de Rocheux et qui est aujourd'hui de Fréteval.

Au XIII^e s., le Pouillé du diocèse de Chartres donnait la psse St-Victor de Fréteval comme ayant cinq paroissiens (cinq feux). En 1316, les moines inspecteurs disaient qu'elle était d'un revenu de 16 livres, mais ne rapportait rien à la dîme de l'abbaye. Depuis le XIII^e s. au moins, les curés de St-Nicolas de Fréteval desservirent cette paroisse St-Victor jusqu'à sa suppression.

Nous n'avons rencontré qu'un seul titulaire de la cure de St-Victor de Fréteval, c'est Barthélemy Nepveu, qualifié à tort *prieur* de St-Victor de Fréteval, alors qu'il règle avec le prieur de Morée certaine question de dîmes en 1442. — (*Cart. Dunois de Marm.*, 310, 390, 400, 570, 702. — *Cart. blésois de Marm.*, 155, 202, 269.

— Bordas, t. II, p. 77. — *Cart. de St-Père de Chartres*, page CCCXXXIX, (Pouillé chartrain du XIII^e s.).

St-Victor de Rocheux, lieu-dit, au nord du village de Rocheux, psse de Fréteval. Il semble avoir été l'ancien fief de ce nom qui était de Fréteval et de la Bosse en tournée. — (*Cart. Dunois de Marm.*, 269).

St-Vincent, du Mans (Abbaye de). — Elle possédait le prieuré primitif de Mondoubleau, devenu celui de Guériteau, et aussi celui de Souday. — Ses armes étaient : *D'azur à un gril, le manche en haut, d'or, un fouet, ou discipline de même brochant sur le manche du gril ; au chef chargé de 2 fleurs de lys.* — (Cauvin).

St-Vrain, chapelle de pèlerinage, c^e de St-Firmin. — *Chapelle de Reveillon ou Revillon lez Vendôme*, xv^e au xvii^e s. — *Révillon et la Pierre*, xvii^e s. (Chartrier de Renay). — *St-Vrain*, xviii^e s. (Titres de Chappedasne). — *St-Vrain* (Cassini). — *St-Vrain* (Etat-Major).

La raison pour laquelle cette chapelle est dédiée à ce saint nous est inconnue.

Veranus (Vrain ou Vèran) vivait au vi^e s. et naquit vers l'an 513, à Vaucluse près d'Avignon, selon toute probabilité. Il devint évêque de Cavaillon près d'Avignon et y fut justement célèbre par ses vertus. Le roi Childébert le prit pour parrain de son fils Thierry. Veranus mourut vers l'an 590. Enterré d'abord dans l'église de Vaucluse, son corps fut ensuite transféré dans celle de Cavaillon, puis dans le Nivernais, en un lieu qui prit son nom *St-Vrain*, ensuite à Jargeau, au diocèse d'Orléans. C'est de là que son culte, au moyen âge, se répandit dans tout le diocèse d'Orléans. Le saint allant de Mâcon à Rouen passe pour s'être arrêté et avoir prêché dans ce lieu de Réveillon. De date immémoriale ce pèlerinage fut des plus fréquentés.

Le lieu de St-Vrain ou Réveillon relevait en fief à foy et hommage du Châtel de Lisle et à un gros d'argent fin valant 25 sols 6 deniers de service à chaque mutation de prieur. La fondation de ce prieur (qui était plutôt une chapellenie) était due à Renauld II, seigneur de Lisle, qui en l'année 1208, en donna la gouverne à l'Abbaye de Fontgombault en Poitou. Le prieur était tenu de dire ou faire dire une messe basse chaque dimanche ainsi que les jours de Toussaint et Noël.

Ce bénéfice jouissait de biens assez avantageux, mais qui finirent par se perdre en grande partie par suite de l'existence de prieurs commendataires non résidents. Nous n'avons rencontré parmi les prieurs de St-Vrain que les suivants :

— François Poyade ou de Poyade, 1516. — Eustache d'Aulesy, 1530. — Gabriel de Lomboust, chantre de l'abbaye de Fontgombault, 1558. — Jean Jahan, chantre de la même abbaye, 1574. — Martin de Brou, 1582. — Busnel, prieur de St-Vrain, 1669. — Charles de Renusson, prieur de St-V. et curé de la Chapelle Anschéry, 1750.

Ce lieu de pèlerinage, très fréquenté, a traversé sans grand dommage l'époque révolutionnaire. La statue du saint fut conservée dans la maison d'une pieuse famille de la Grapperie.

Au xix^e s., l'amélioration des voies de communication rendit encore plus suivi ce pèlerinage, et la chapelle qui n'était qu'un petit local de 5 m. sur 3 devint absolument insuffisante. Elle avait été vendue national^t avec ses terres en 1792. Par suite de la dispersion des héritages, cette chapelle St-Vrain, restée indivise entre tous les membres d'une même famille, appartenait, en 1886, à 99 co-propriétaires. Un d'eux ayant désiré sortir de l'indivision, il fallut vendre. Le petit monument fut adjugé à M. l'abbé Gatien, curé de St-Firmin, pour 205 fr. avec la cour environnante. Mais l'obligation de donner signification de l'adjudication à 99 ayants-droits, et les autres frais, portèrent le prix total à 3.128 fr.

Au moyen de subventions et souscriptions volontaires, l'abbé Gatien parvint à faire édifier la chapelle actuelle. L'ancien petit oratoire lui sert de sacristie.

En démolissant le mur Est de la vieille chapelle, lequel mur se trouvait dans le plan du monument moderne, on y a découvert un petit trésor de 8 pièces en or et de 23 en argent dont une de St-Louis et les plus neuves du temps de Charles V. Cet enfouissement date évidemment du temps de la guerre de 100 ans.

Le pèlerinage à St-Vrain est surtout fréquenté le premier vendredi de chaque mois et la fête en est le 16 mai. Elle attire un grand concours de peuple particulièrement des contrées percheronnes. (Arch. L.-et-Cher, série Q, District de Vendôme, n^o 948. — Ms. de la Soc. archéol. du vend., Parchemin sur le Jeu de Paume du Bourg-Neuf, de l'an 1622. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 263 ; 1887, pp. 64 et suiv. ; 1891, p. 11 ; 1894, p. 92 ; 1895, p. 132. — *Compte-rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, p. 292. — *Reg. de la Chapelle-Anschery*, 1750 ; de St-Firmin, 16 sept. 1669. — Chartrier de Renay, an 1543. — Chartrier de Meslay, *Reg. de l'Inventaire des titres*, fol. 428 à 432).

St-Yves, anc. chapelle dont l'emplacement

ment nous est inconnu, mais qui est citée aux archives de L.-et-Cher, série Q, comme ayant à St-Rimay 6 quartiers et 3 boisselées de prés qui furent vendus nationalement en 1791, 2.025 livres ; on ne dit pas où était cette chapelle. — (Arch. L.-et-Cher, Q, biens nationaux du district de Vendôme, n^o 158).

Saisonnières (Les grande et petite), fermes, c^e de St-Agil. — La métairie de la *Soysonnière*, en 1405, était garantie en paraige par Jehan de Souday, dit le Gallois, seigneur de St-Agil, à sa sœur aînée Pérotte, alors veuve de feu Jehan de Laleu, écuyer. Elle était unie à la borde de la Petite-Lande. Au xviii^e siècle, on la trouve consistant en bâtiments et 28 arpens de terre et chargée de 40 sous de ceus et rente inféodée, payable au jour de Toussaint, envers la seigneurie de St-Agil. — (Arch. Nat., P, 700, n^o 86 [1405]. — Terrier de St-Agil, 1731).

Salaberry (Famille de). — Voir Irumberry de S.

Salagnus, écart du bourg de Lavardin. — *Sailleanus* (aveux du xv^e s.). — *Saint Hianus* (parler vulgaire). — *Salagnus*, (Cadastré). — En 1467, un aveu du prieur-curé de Lavardin fait savoir que : « L'Aître de Sailleanus devait deux sous 6 deniers tournois de ceus au dit prieur ». — Ce lieu ne se compose que de caves et de maisonnettes en flanc de coteau, aujourd'hui inhabitées (1900), hors l'ancienne porte du bourg de Lavardin, vers Villavard ou Langeron. — Un autre *Saint-Hianus* est à Villavard. — (Arch. Nat., P, 661, n^o 67. — Arch. de la Mairie de Lavardin).

Salies (Alexandre Danouilh de), né à Salies du Salat (Hte-Garonne), vers 1816, mort à Paris en 1883. — Il était à la fois littérateur, critique, archéologue, poète, dessinateur, musicien, et avait des compétences réelles dans les autres arts comme ceux de l'architecte et de l'ingénieur. Il fut une des lumières de la Société Archéologique du Vendômois à laquelle il fournit nombre de travaux, et qu'il avait adoptée comme sienne, bien qu'il fût étranger au pays et simplement parce qu'il avait pris un grand intérêt à l'étude raisonnée des châteaux de Lavardin et de Vendôme.

Il prit une part très grande aux travaux du congrès archéologique de Vendôme en 1872.

La première partie de sa vie est inconnue. On croit qu'il avait été notaire dans le Midi, et que des revers de fortune l'avaient obligé à chercher à gagner sa vie en donnant des leçons de chant et de piano. Il vécut ainsi à Tours entre 1850

et 1860. Il n'habita jamais Vendôme qu'en passant, et seulement autant que ses travaux l'y attiraient, et qu'il y était sollicité par ses amis Bouchet, Launay, Chautard et Rochambeau.

M. de Salies a produit un grand nombre d'ouvrages, tous, ou presque, portant sur des sujets d'Histoire et d'Archéologie. Les principaux furent : *Notice sur le Château de Lavardin*, (1865). — *Histoire de Foulques Nerra* (Tours, Ladevèse, 1874). — *Monographie de la ville de Troo*, (ouvrage inachevé, deux fascicules seulement, sur quatre, ayant paru). — *Le Château de Vendôme*, (Angers, Lachèse, 1873). — *Note sur une tête automatique*, etc. (*Bull. Vend.* ; 1867, p. 97). — *Les Prieurés de Marmoutier, dans le Vendômois*, (1876 et 1877). — La liste des ouvrages de S., parue au *Bulletin Vendômois*, se trouve au dit Bulletin, 1883, p. 72.

Sur la fin de sa vie, S. devint rédacteur en chef de la *France-Illustrée*, et collabora à l'*Univers* ; cela lui assurait l'existence, qui chez lui fut toujours précaire. Il avait des sentiments très prononcés de charité chrétienne et de piété. Il comptait de nombreux amis qui lui étaient fort attachés, et nul plus que lui ne cultivait mieux l'amitié. Une notice nécrologique élogieuse et pleine de cœur par Ch. Bouchet, son ami, a paru sur lui au *Bulletin vendômois*, 1883. — (*Bulletin vendômois*, 1867, p. 97 ; 1869, p. 25 ; 1870, p. 78 ; 1871, p. 19 ; 1872, p. 231 ; 1873, p. 242 ; 1874, p. 317 ; 1876, pp. 80, 200, 269 ; 1877, pp. 24 et 148 ; 1883, pp. 71 à 79 [Notice], et p. 49).

Salle (La), château, c^e d'Artins. — *La Grande et la Petite Salle* (Cassini). — *La Salle*, (Etat-Major). — *La Salle-Mayet* (vieux titres). — *Les Salles*, (plan cadastral). — Ancien fief relevant de Poncé à foy t h. — La Petite Salle était mouvante, au moins en partie, de Boisfreslon et aussi des Hayes. Elle fut réunie à la Grande Salle vers l'an 1800.

Ce lieu de la Salle, bien que faisant partie de la c^e d'Artins, est bien plus près de St-Jacques des Guérets et de Troo.

Il n'est pas facile de distinguer entre eux les deux fiefs de la Grande et de la Petite Salle ; mais nous considérons les personnages dits *Seigneurs de la Salle*, comme sgrs de la Grande Salle.

En 1414, Jean Maumoyne, fils de Tristan Maumoyne, chevalier, était dit homme de foy simple du sire de Poncé à cause de son fief de la Salle qui avait été à feu messire Jehan de Bréhamon, lequel fief de la Salle se trouvait alors dans la main du Sgr de Poncé lui-même pour cause de

défaut d'hommage. Ce fief était dit valoir pour lors trois sols tournois de revenu ou environ. Un autre fief de la Salle, à la même époque et au même lieu et relevant du même suzerain appartenait à Jehan Cormier, et auparavant à la dame de Nugement. — (Arch. Nat., P, 661, n° 3).

En 1432, Maurice Berziau était, par suite d'acquêt, possesseur de la Salle près Montoire, de Courtenvaux, la Vallée, etc. Il était époux de Agnès Acelin. — En 1457, La Salle qui avait jadis été à feu messire Jehan de Bréhémont, appartenait à Almorry de Fromentières, à cause de sa femme, fille de feu Jehan Maumoyne. L'autre fief de la Salle qui avait été à la dame de Nuisement, lui appartenait de même.

En 1482, Jean Sarrazin est dit seigneur de la Salle d'Artins.

En 1521, Antoine de Souvray est seigneur de Courtenvaux, la Grande Salle et le Grand et Petit Mayet.

En 1525, ce fief est à Catherine de Berziau qui est dite dame de la Salle et du Fresne d'Artins.

En 1553, Gilbert de la Curée, seigneur de la Rocheturpin, est aussi seigneur de la Salle.

En 1602, la Grande Salle est à Claude de Bonfils ou Beaufiles, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc d'Anjou, seigneur de Villepion en Terminières, de Vallière et du Bourg, fils de Jean, seigneur de Villepion, d'Allones et de Vallières, Nonneville, Joigny, les Jumeaux, etc., gouverneur de Vendôme, et de Marie d'Allonville. Il est époux de Anne Descartes, parente du célèbre philosophe.

En 1630, Delle Louise ou Anne des Cartes, veuve de Claude de Beaufiles, écuyer, sieur de Villepion, épouse en deuxième noces de Jean du Breuil, est dame de la Grande Salle par partages faits avec Florimond des Cartes, écuyer, sieur du Guérint, époux de Delle Marthe Hausard, père et mère de la dite dame. Ce partage indique que la Salle était à la famille des Cartes et que Claude de Beaufiles possédait cette terre par sa femme. Les époux Claude de Beaufiles et Anne ou Louise Descartes n'eurent pas moins de 17 enfants dont l'énumération est faite par Malardier dans son manuscrit sur le canton de Montoire. (Paroisse d'Artins. Ce sont (avec additions et corrections) les suivants :

1°) François, qui était à l'âge de 10 ou 12 ans écolier à l'Université de Paris en 1603, et marié plus tard à Anne Ancel, mort à Terminières en décembre 1624.

2°) Claude, baptisé à Villepion le 11 mai 1594.

3°) Charles, sieur de Vallières, né vers 1596 ; marié le 12 avril 1624 à Françoise de Molitard, fille de François de Molitard et de Catherine de Chambray. Sa fille Anne devait par son second mariage devenir dame de la Salle. — Voir plus loin *Louis du Bouchet*.

4°) Joachim, né vers 1599, sieur du Bourg.

5°) Jean, sieur de Loigny, né vers 1602.

6°) Gilles, sieur de Nonneville.

7°) Hélène, née vers 1608.

8°) Esther.

9°) Anne, inhumé le 23 août 1650 à 40 ans, épouse de François d'Allègre.

10°) Geoffroy, sieur des Jumeaux, gouverneur de Vendôme, époux : 1° de Madeleine de Verdun, 2° de Geneviève Chalopin, veuve de Louis de Tours, sieur de Boisbonnard.

11°) Françoise de Beaufiles, qui épousa Arthur du Bouchet, sgr de la Bouverie et de la Vrillaye, lequel décéda à la Vrillaye en Poitou, avant 1660, et qui lui laissa deux fils : Abel, sgr des Mussets, et Lancelot du Bouchet, qui épousa Geneviève de Tours, fille de la seconde femme de son oncle Geoffroy de Beaufiles, laquelle lui donna pour enfants : a) Arthur-Louis qui fut sieur de la Vrillaye puis des Mussets ; b) Louis-Pierre qui fut sieur de la Salle et épousa Anne de Beaufiles, sa tante à la mode de Bretagne et qui suit ; c) Louis-Pierre (2°) né en 1631, qui suivra après son frère Louis-Pierre (1^{er}) ; d) Nicolas ; e) Charles ; f) Henri ; g) plusieurs filles.

12°) Abel ;

13°) Joseph.

14°) Jeanne.

15°) Claude, épouse de René Duplessis.

16°) Claudine, religieuse à Poissy.

17°) Yolande, femme de René de Taillevais, sieur de la Mézière.

Louis-Pierre du Bouchet (1^{er} du nom, appelé généralement *Louis*), né en 1626, fils aîné de Lancelot du Bouchet, lieutenant du gouverneur du Vendômois et de Geneviève de Tours. Il paraît être devenu seigneur de la Salle après sa grand-mère Françoise de Beaufiles et avait vendu ou abandonné sa part à son frère puîné appelé aussi *Louis-Pierre*, mais simplement nommé Pierre, qui suivra après lui.

Ce *Louis du Bouchet* épousa vers 1658 sa tante à la mode de Bretagne, mais probablement de son âge, Anne de Beaufiles, fille de Charles de Beaufiles, Sr de Vallières (lequel était grand-oncle de Louis du B.) et de Françoise de Molitard. Cette

Anne de Beaufiles avait épousé en prem. n. dev. Pilette, not. à Troo, le 11 sept. 1653, Jacques Denis, Sgr de Tierceville, de Pineaux et de la Barre, maître d'hôtel du duc de Vendôme, anobli par les soins du duc en 1649. Ce premier mari d'Anne de Beaufiles était veuf en prem. n. de Catherine Lhermite, fille de François Lhermite, sr de Prazay au Maine et de Catherine Lelièvre. Le sr de Tierceville mourut assassiné le 23 sept. 1656, (voir la Barre et Pineaux), laissant deux enfants : Anne et Jacques de Tierceville. — Ce dernier mourut dans l'enfance étant sgr de la Barre et Pineaux.

D'Anne de Beaufiles, Louis du Bouchet eut pour enfants : 1°) Françoise-Elisabeth, qui devait plus tard hériter de son oncle Pierre en 1701 ; 2°) Louis-Pierre, né le 16 janvier 1662, baptisé à St-Jacques le 13 mai 1664, et mort en 1665 ; 3°) Anne, baptisée à Troo le 16 avril 1663 ; 4°) Marie, baptisée à St-Jacques le 15 oct. 1664 ; 5°) Charles-Louis, Sgr de Lancé, né le 6 mars 1666, qui épousa à St-Jacques, le 15 févr. 1703, Suzanne d'Argy ; 6°) Geneviève-Marie, bapt. à Artins le 9 oct. 1668 ; 7°) Jean.

Louis-Pierre du Bouchet, appelé comme son aîné *Louis-Pierre*, mais nommé généralement *Pierre* pour le distinguer des autres, ce qui néanmoins est cause de nombreuses confusions. Il fut co-seigneur de la Salle avec son frère et avec ses sœurs. Il est nommément qualité Sgr de la Salle alors qu'il est parrain à St-Jacques des Guérets le 18 mai 1664, d'un enfant appelé aussi *Louis-Pierre*, fils de son frère aîné et de Anne de Beaufiles, sa belle-sœur.

Il acheta de ses co-héritiers la terre de la Salle et en devint seul seigneur le 17 déc. 1671. Louis du B. et Anne de Beaufiles s'étaient retirés à Nonnays, psse de Lunay. Mais peu après ils reprenaient possession de cette terre de la Salle qu'ils vendirent le 18 nov. 1679. — *Louis-Pierre* l'aîné ne mourut qu'en 1702 âgé de 76 ans et fut inhumé à Troo. L'acquéreur de la Salle en 1679 avait été le suivant :

Pierre Daulier, éc^r, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, époux de Marie-Marguerite Dionis. Ces personnages donnèrent à bail la Salle en 1680 au chapitre de Troo contre une somme de 23 livres de rente. Mais les du Bouchet continuèrent à porter le nom de la Salle, et Pierre du Bouchet susdit fut inhumé sous le nom de *Pierre du Bouchet de la Salle* en 1701 à la Madeleine de Vendôme, âgé de 70 ans. A sa mort il était assisté de Louis et Charles du B. ses frères, de Gaspard

de Massard, qui paraît son neveu. (Voir *Mussets*).

Le 5 avril 1712, à St-Lubin de Vendôme, Jean du Bouchet, chev., qualifié encore Sr de la Salle, fils de Louis du B. et de Anne de Beaufiles, épousait Marguerite Vaumour, veuve de Louis Soulas. Ce Jean du Bouchet était même nommé *La Salle du Bouchet*. C'est ainsi que Jean La Salle du Bouchet, assiste à la Madeleine de Vendôme le 27 janv. 1731 à l'inhumation de messire René de Bouillé, capitaine au régiment de Vendôme, âgé de 70 ans. Il est clair que les Daulier avaient acheté la Salle avec cette condition que les vendeurs auraient toujours le droit d'en porter le nom. Et La Chesnaye des Bois, dans son dictionnaire, indique le susdit Charles-Louis du Bouchet qui se mariait en 1703, comme seigneur de la Grande Salle. Il fut tué en 1705, comme capitaine au régiment de Merceœur, à la bataille de Cassano. Il eut pour fils Charles-Louis du Bouchet, seigneur de Courtozé en 1740.

Le fils de Pierre Daulier et de Marguerite Dionis appelé Jean-Baptiste Daulier, fit à sa mère, en 1720, l'acquisition de la moitié de la Grande Salle et vendit le tout le 25 octobre 1729 au suivant :

Jean-Robert Lefebvre d'Orval, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Flandre et Hainault. — Le vendeur stipulait que nonobstant la présente vente, il pourrait continuer à prendre le nom de la Salle pendant sa vie. Jean-Robert Lefebvre lui-même, en 1743, céda la Grande Salle à son frère, qui suit :

Pierre-Jean-Joseph Lefebvre du Moulinet, conseiller ordinaire au parlement de Flandre et Grand Bailli de la Basse-Flandre. — Ce dernier laissa ou donna la Grande Salle à son fils aîné Ferdinand-Louis-Joseph Lefebvre, qui fut ainsi en 1749 seigneur de la Grande Salle. Il est connu sous le nom de Monsieur de la Suze.

Ferdinand-Louis-Joseph Lefebvre, Sgr de la Grande Salle, qu'on appelait M. de la Suze, vendit la Grande Salle le 13 novembre 1781 au suivant :

Paul de Jouffroy, Sgr de la Voûte, qui possédait déjà la Petite Salle ainsi que que Pineau, le fief Bertrand, etc. le tout sur la paroisse d'Artins. Ce nouveau propriétaire des deux anciens fiefs de la Salle les réunit en une seule terre au XIX^e s. Et cette terre garda simplement le nom de *La Salle*. Vers le milieu du XIX^e siècle, *La Salle* arriva aux mains de la famille Chauvin qui posséda aussi la Voûte de Troo. Aujourd'hui (1907), la Salle appartient à Madame O'Murphy, née Chauvin.

La Petite Salle. — Elle se trouvait à coté de la Grande Salle. Elle était située, non sur Artins, mais sur St-Jacques les Guérets. Elle se trouve encore aujourd'hui représentée par la maison du jardinier du château actuel de la Salle. On appelle encore cette maison *la Petite Salle*.

Ce fief relevait encore de Poncé, mais aussi des Hayes, comme estager du moulin du Seigneur des Hayes, et l'on voit, en 1668, un sieur Pillette, notaire et fermier de la Petite Salle, contraint par justice de faire moudre son blé au moulin des seigneurs des Hayes.

Il est probable que c'est de ce fief qu'on a appelé depuis la Petite Salle qu'était seigneur en 1414, Jean Cormier, qui succédait alors à la feue dame de Nuisement. — En 1457 ce même fief est à Almorry de Fromentières, à cause de sa femme, fille de Jean Maumoyne, comme aussi la Grande Salle. — En 1583 la Petite Salle est à Jean de Gouzolles, sieur de Boisfreslon, qui rend aveu pour la Petite Salle au seigneur des Hayes. — En 1602, *la Petite-Salle-Mayet* était à Jean Lhermite, sieur de la Rougerie et de Pineau, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, époux de Françoise de Haussart, et seigneur de la Petite Salle, à cause de sa femme. Celle-ci fut inhumée à Ternay, après son mari, le 15 décembre 1610. — En 1606 à Etienne Lhermite, parrain à Tréhet. — En 1611 à Julien Lhermite, seigneur de la Salle et de la Rougerie, guidon des gendarmes de la C^{ie} du Sieur du Bellay et l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, époux de Marie Poitevin, fille du Bailli de Mondoubleau. — En 1613 à Etienne Lhermite, écuyer, sieur de la Salle, frère cadet du précédent, qualifié bailli du Perche aux registres de Ternay. Il est époux de Charlotte Le Cordier.

En 1630, la Petite-Salle est à Jean de Lhermite, éc^r, sieur de la Rougerie, Haut et Bas Pineau, la Petite-Salle, Grand et Petit Mayet, (d'après les ms. Pasty). Il était fils aimé de Julien et de Marie Poitevin. — Après lui, ce fief est à Marie Lhermite, sa nièce, fille de François Lhermite, sieur de Prazay au Maine et de sa seconde femme Antoinette de Bercher. Ce François Lhermite étant le frère cadet de Jean et 2^e fils de Julien et de Marie Poitevin. Marie Lhermite épousa Benjamin-Emmanuel Levasseur, chev., Sgr de S^{te} Osmanc, de Pineau et des Essarts. Elle était veuve de lui en 1689 et donnait à bail la Petite Salle le 23 janv. 1690.

Marie-Anne Levasseur, dame de la Petite Salle et autres lieux, fut mariée à Martin de Choiset, Sgr de Barjon, qui

mourut avant elle et dont elle ne laissa pas de postérité. Elle laissait des héritiers nombreux qui sont énumérés avec leur généalogie par Malardier dans son ms. sur le Canton de Montoire, (p. 523 et suiv). Tous étaient de la famille Lhermite et alliés entre eux : Cissay de la Courtinière, Dubreuil de St-Ouen, Mézange, Jouffray, etc. — Ceux-ci, par acte devant Martin Pillette, notaire à Chahaigne, procédèrent à la licitation des immeubles de la succession, et la Petite-Salle fut adjugée à François de Jouffrey, capitaine au régiment de Gondrin, Sgr de la Voûte, du Pavillon, de la Vallée, de Chantemesle, etc. Il était fils et seul héritier de Louise-Marguerite de Cabassole, veuve de Pierre de Jouffrey ; laquelle était fille de Antoine de Cabassole, major de Salins et de Madeleine Le Poitevin ; laquelle Madeleine était fille de Etienne Lepoitevin et de Marie de Marcé ; lequel Etienne Lepoitevin était fils de Jean le Poitevin, secrétaire du roi et de Catherine Champion ; lequel Jean était fils de Etienne Lepoitevin seigneur de la Vallée et de Jeanne Levasse (?) ; lequel Etienne était fils d'autre Etienne et de Ambroise Royer et frère germain de Pierre Le Poitevin, châtelain à Mondoubleau, père de Marie Le Poitevin qui fut femme de Julien Lhermite, bisaïeul de la décédée intestate, Marie-Anne Levasseur.

Le nouveau propriétaire de la Petite Salle venait ainsi d'hériter d'une cousine au douzième degré.

Pierre-François de Jouffrey, chev., seigneur du Pavillon, Chantemesle au Perche et autres lieux, né en 1705, avait épousé en 1742 Louise-Madeleine Lelièvre, fille de Louis-Joseph Lelièvre, chev^r, sgr de la Voûte et de François de Coutance. Celle-ci lui avait apporté la Voûte et autres terres. — Il eut pour fils Paul de Jouffrey, chev^r, Sgr de la Vallée des Forges, la Petite-Salle, Magny-St-Jouet, Villars, etc., né en 1744, qui fut capitaine au régiment de la Marche, on l'appelait *le marquis de Jouffrey*. Il épousa en 1769 Jacqueline Renée de Launay de Cohardon. Il acheta la Grande Salle en 1781 et réunit les deux terres de la Salle en une seule l'an 1800. — La Grande Salle a donc aujourd'hui absorbé la Petite.

Arch. Nat., P 661, n^o 3 et 4 ; P 662, n^o 1. — Abbé Haugou, notes manuscrites sur Troo. — *Bulletin dunois*, t. IV, p. 354. — La Chesnaye des Bois, *Dictionn. de la Noblesse*, art. *du Bouchet*. — Arch. L.-et-Cher, G 876. — De Magny, *Nobiliaire universel*, article *Jouffrey*. — *Ro-chambeau, Le Vendômois épigraphique*, II, p. 68 et suiv. — Bibl. de Vendôme, Fonds de Trémault, Cartons Familles (*L'Hermite*). — Arch. d'Eure-et-Loir, E 838 (1663).

— Malardier, pp. 485 à 535. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hilaire sur St-Calais, sur la famille Berziau et Notes div. I, p. 112. — Registres paroissiaux : 1^o) d'Artins, 1648, 1664, 1665, 1668 ; 2^o) de la Madeleine de Vendôme, 1701, et 17 janv. 1731 ; 3^o) de St-Lubin de Vendôme, 5 avril 1712 ; 4^o) de Lisle, 23 sept. 1656. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 153 ; 1892, pp. 18, 27, 189, 194 ; et article P. Clément sur la Roche-Turpin, Artins, les Hayes, les Essarts, etc., *passim*, aux années 1899, 1900, 1905, 1911, etc.

Salle (La), lieu-dit, c^o de Lancé, ancien fief et manoir aujourd'hui disparu. — Ce fief relevait du pricuré de Lancé, de Pray, du Bouchet-Touteville, de Martigny, de St-Amand, du Fief-Berthault, etc.

En 1363, la Salle est citée comme étant un habbergement avec un domaine appartenant à Perroche du Boulay, veuve de Collin de Clareaux.

En 1556 elle est à Alexandre de Juston, éc^r, sieur de la Fousse, Saint-Aubin de Béthon et de la Salle de Lancé. — En 1580 à René de Juston, éc^r, mort en 1587. En 1589, à Pierre de Taillevis, fils du Sgr de la Mézière, en qualité de tuteur des deux fils mineurs qu'il avait eux de défunte Anne de Juston, épousée par lui le 22 mai 1584 ; lesquels deux fils paraissent être morts en bas âge, et aussi à Nicolas de Vancé, époux de Louise, fille d'Antoine de Juston, Sgr de la Fontaine-St-Aubain ; tous deux, es-dites qualités, avaient partagé en 1588 la succession du dit René de Juston mort en 1587. — Nicolas de Vancé paraît être resté seul possesseur de la Salle. De Louise de Juston, il eut les quatre enfants suivants : 1^o) Claude de Vancé, religieuse à la Virginité ; 2^o) Nicolas, qui suit ; 3^o) Louise de Vancé, qui suivra après son frère Nicolas ; 4^o) Marin de Vancé, qui fut baptisé à Lancé le 5 février 1611.

Nicolas II de Vancé (ou Vanssay), Sgr de la Salle, baptisé à Lancé le 25 oct. 1607 ; il ne paraît pas avoir eu d'enfants, et la Salle passa à sa sœur la suivante :

Louise de Vancé, épouse de Jean Leclerc de Boisrideau. La Salle est entre ses mains dans la première moitié du XVII^e siècle. Il est conseiller et Maître d'Hôtel du roi. Il a pour fils et successeur le suivant :

Claude Leclerc de Courcelles, chev., Conseiller du roi en sa cour du Parlement, qui fait en 1664 une donation à la fabrique de Lancé et a pour fille la suivante :

Claude Leclerc de Courcelles, dame de la Salle, épouse de Mess. René de Kermeur, chev., marquis du Garo. Elle paraît avoir épousé en sec. noces, vers 1675, Louis

de Garanne ou de Garance, puis laisser la Salle à la suivante qui semble être sa sœur :

Jeanne-Louise-Françoise-Derval Leclerc de Courcelles, fille majeure, sur laquelle la dite terre fut saisie et adjugée le 28 février 1699 à Mess. Jean Huré, prêtre, chanoine honoraire de l'église St-Germain l'Auxerrois à Paris.

Ce dernier, le 7 octobre 1745, vendit la Salle avec les terres qui en dépendaient, c'est-à-dire la Sergenterie, Poimule, la Hauberie, Pont-Reignard, Lorieux, la Rufinière, la Billarderie, le moulin de Lancé, la mesure de Beauvoir, la Touche, etc., avec le droit de banc et autres droits honorifiques dans l'église de Lancé, droit de grille aux deux bouts, des rivières, à M. Jean-Baptiste Courlesvaux, procureur au Châtelet de Paris, y demeurant, cul de sac du cloître St-Honoré, ainsi que le fief, terre et sgie de Prépatur à Naveil. A cette date « le château de la Salle était entièrement en ruine et démoli. » — (Arch. Loiret, A 1656). — Cette terre de la Salle paraît, après cette époque, être restée aux mains des seigneurs de Prépatur (voir Prépatur).

Arch. du Loiret, A, n^o 1656 (années 1699 et 1745). — Arch. L.-et-Cher, G 1580 ; H, Registre de la Virginité, (1563), p. 307. — *Cart. blésois de Marm.* 591 (1580). — *Cart. Trinité* 468, note 1 (1556). — Titres de la terre de la Blotinière (1589). — Proger, *généalogie de la famille de Vanssay*, p. 137 (XVII^e s.). — Adr. Thiibault, note sur la famille de Garanne ou Garance, 1675.

Salle (La Petite), c^o de St-Jacques les Guérets. — Maison du jardinier de la Salle ou Grande Salle. — Voir la Salle d'Artins).

Salle de Goillard (Famille de). — *Prépatur*, XVIII^e s.

Salle de Selommes (La), f., c^o de Selommes. — *La Salle-Chissay*, XVI^e siècle. — *La Salle*, autrement *Chercy*, 1635 (Aveu de Villeluisant).

Le lieu de la Salle formait le domaine du fief de Chissay dont il fut détaché momentanément au XVII^e s. Il appartenait donc comme Chissay aux comtes et ducs de Vendôme jusqu'en 1594. — Le 3 juillet 1594, le roi Henri IV, comme duc de Vendôme, vendit la Salle et Chissay à Etienne Le Bordier, sire de Vignolles ou plutôt de Vineuil (près Blois), gouverneur du Vendômois, qui mourut en 1598, laissant une fille, Anne Le Bordier, qui fut la seconde femme de Sylvain Gauvin, et dame de Vineuil et du Goulet.

En 1607 la Salle est à Paul Duhalde, Sieur des Cabossières, d'après un aveu des chanoines de Bourgmoyen qui possédaient la dime sur la Salle. Il était probable-

ment héritier de Jacques Le Bordier, sieur des Cabossières, lui-même neveu du sire de Vineuil. — En 1612 la Salle est encore aux mains des héritiers Le Bordier.

Vers 1630 ce fief est à Claude Barentin, écuyer, sieur de Lardoise et de la Salle, qui avait été prévôt des Maréchaux à Vendôme en 1610, et lieutenant de Carabins en 1630. Il fut condamné par sentence du bailli de Vendôme du mois de juillet 1610, ainsi que Gilles Barentin, son fils, à avoir la tête tranchée, (on ne sait pour quelle cause). Leurs lettres de grâce furent entérinées seulement le 9 juin 1619. Il avait épousé Espérance Luillier, dont les quatre fils furent : 1^o) Gilles Barentin ; 2^o) Claude Barentin, qualifié Sgr de la Salle comme parrain à St-Lubin de Vendôme en 1636 ; 3^o) Barnabé ; 4^o) Joseph.

Barnabé fut quelque temps, du vivant de sa mère, Sgr des Minières, de la Salle et Chissay, il céda ces 2 derniers fiefs à ses frères Gilles et Joseph, à la mort de sa mère. En 1679, offre de foy était faite par Gilles et Joseph Barentin pour la terre de la Salle-Chissay et le fief de la Touche et garenne de Villemardy, situés psse de Villemardy et Selommès ; savoir : Gilles Barentin pour 54 arpens de la dite terre, et le dit Joseph pour les bâtiments du dit lieu de la Salle, fief de Chissay et de la Touche, suivant partages faits entre eux devant Mézangeau, notaire à Champigny, le 4 octobre 1673. Les dites choses à eux appartenant comme héritiers de feue Espérance Luillier leur mère.

— Joseph Barentin est encore dit sieur de la Salle alors qu'il est parrain en 1706, à St-Martin de Vendôme, de la fille de Joseph Barentin, sieur de Chisé (sic) et des Minières et de Elisabeth Laugier son épouse, et que Joseph paraît être son neveu et fils de Barnabé. — Il semble qu'après lui, la Salle ait été réunie de nouveau au fief de Chissay. Le tout fut vendu par Joseph Barentin, en 1749, à Jean-Baptiste Bégon, Sgr des Deffaits, dont le fils N. Bégon, seigneur de Freschines, receveur général à Montauban, en était encore seigneur en 1775.

La métairie de la Salle, en 1794, fut saisie sur le condamné Antoine-Laurent Lavoisier, Sgr de Freschines, les Effets, etc. (voir sa notice), et vendue le 12 nivôse an III pour 73 mille livres au citoyen Morinet. — (Voir *Chissay*).

Au XIX^e s. la S. est, paraît-il, à la famille de Saint-Mauris.

Arch. Nat., P 602, n° 24 (1635). P 611, n° 58 ; P 631, n° 13 à 15 ; P 714, n° 58. — Arch. du Loiret, A 1624, 1625, 1734. — Potier de Coucy, *Supplément à l'Histoire*

chronologique des chanceliers de France (Barentin). — Arch. L.-et-Cher, Q, Emigrés du diocèse de Vendôme, n° 976 (1794). — Registres paroiss. de St-Martin de Vendôme, 12 oct. 1665 et 1706 ; de St-Lubin de Vendôme, 1636. — Notes ms. d'Adr. Thibault sur Vineuil près Blois.

Salle de Vieux-Pont (La), ancien fief, psse de la Madeleine de Vendôme. — Il relevait à foy et h. du seigneur du Bouchet-Touteville et fut sans doute compris dans les fiefs (non nommés) situés en la ville de Vendôme et cédés en 1242 par Geoffroy, V^{te} de Châteaudun, au C^{te} Pierre et à Jean d'Estouteville, Sgr du Bouchet.

Le chef-lieu de ce fief était la maison rue Poterie n° 48, (à côté de l'ancienne Poste aux lettres, le canal entre deux). « Le rez de chaussée de cette maison, d'assez piètre apparence, ne formait qu'une seule salle où étaient portées les affaires relatives aux droits seigneuriaux du fief. » (Manuscrit Launay, fol. 33, v^o). — Mais il est croyable que ce chef-lieu était primitivement le moulin du Pont-Rondin détruit très anciennement.

En 1440, un aveu au Bouchet-Touteville, pour la Salle de Vieux-Pont, était rendu en ces termes : « Pour un lieu appelé La Salle de Vieux-Pont en la rue de la Chevrie (rue Poterie), avec un fossé où il y a eau courante commençant à l'arche du Pont-Parrain et achevant à l'arche de Fringuembault, et ayant tel droit au dit fossé que nul n'y peut pescher ni mettre huche ou tonneau à poisson ni nul édificement sans mon congé..... et une place où souloit y avoir un moulin rue de la Chevrie... » etc. — (Extrait du Fonds Trémault, à la Bibliothèque de Vendôme, Carton I des fiefs au mot *Divers*).

En 1637 une saisie faite de cette seigneurie sur Elisabeth de Beaumanoir, veuve Louis de Cordouan, dame de la Jousselinière et de la Salle, détaille ainsi ce logis : « Le logis seigneurial de la Salle de Vieux-Pont joignant lequel il y avait anciennement un moulin situé sur le Pont-Rondin, en la paroisse St-Martin de Vendôme, rue de la Potterie, consistant en une chambre basse et boutique sur rue, deux chambres hautes à cheminées et grenier dessus, joignant d'un côté et bout au sieur de Bonmars et d'autre côté au ruisseau de la Salle de Vieux-Pont, d'autre côté au Pavé de la dite rue..... Item, le fief censif de la Salle de Vieux-Pont qui s'étend sur plusieurs maisons, tanneries, arrivouers sur l'eau et autres appartenances situées en la ville et faubourg de Vendôme et es environs » — (Extrait des titres de la Jousselinière).

Le censif de ce fief portait en outre sur une trentaine de maisons situées rue Poterie à droite et à gauche, entre le pont de la Chevrie et la rue St-Pierre la Motte et encore à l'impasse Cormeraie, l'hôtel Marescot-Pérignat en partie, le logis de Courtenvaux (aujourd'hui Musée), etc. Et en outre, presque toutes les maisons de la rue au Blé, côté Nord de la rue de l'Ecrevisse, aujourd'hui place St-Martin, et de la rue du Change, lui devaient un cens à cause de leurs planchers et arrivouers.

La seigneurie de la Salle de Vieux-Pont avait en outre six vassaux relevant d'elle à foy et h. : 1^o La métairie de l'Arrière, psse d'Espereuse, mais à partir du XIV^e s., un comte de Vendôme ayant repris ou racheté cette terre, désira la soustraire à la vassalité de la Salle et en échange lui donna la vassalité du fief de Chanteloup de Villerable, autrement dit la Vicomté de Vendôme, qui jusque-là relevait directement du Comté ; 2^o la terre de Villarceau (en partie), psse de Selommès ; 3^o le fief même de Villerable ; 4^o celui de Montault, psse de Selommès ; 5^o la Fontaine-Bertin, psse de Rocé ; 6^o le Bouchet-Pelgrau, aussi psse de Selommès.

D'après les titres de la cure de Villerable, les seigneurs de la Salle de Vieux-Pont auraient été fondateurs de la chapelle St-Jacques du Bourbier à Vendôme et auraient eu la nomination de ses chapelains. Mais le chapelain de St-Jacques du Bourbier, d'après le ms 123 de la Bibliothèque de Blois (Etat des bénéfices du diocèse au XVIII^e siècle par le chanoine Ditely) donne le seigneur de Fée (Faye), comme fondateur de cette chapelle. Il est vrai qu'au commencement du XV^e s., les deux terres de Faye et de la Salle sont dans les mêmes mains.

Au commencement du XIII^e s., ce fief paraît être à la famille de Saint-Martin. Par héritage de Guillaume de Saint-Martin, il passe aux mains d'Isabelle, sa sœur, femme de Jean de Souday. Il semble alors avoir pour suzerain direct le vicomte de Châteaudun, qui, par suite d'accord avec le comte Pierre de Vendôme, en 1242, le cède au seigneur du Bouchet-Touteville. — Plus tard la Salle arrive à la famille de Vieux-Pont, qui lui donne son nom. — En 1329, la Salle est à Jehan de Vieilpont qui est dit suzerain du Bouchet-Pelgrau. — En 1377 à Madame Jehanne La Freslonne (Jeanne Freslon) qui paraît épouse d'un Vieux-Pont. — En 1397, à Robert de Vielz-pont. — En 1409, à Odet ou Guillaume de Saint-Martin. — En 1440, à Jean de

Beauxoncles, époux de Catherine de St-Martin, fille elle-même d'Odet de St-Martin ; elle était dame du Plessis-St-Martin, Faye, la Bosse, la Rivaudière, la Salle, Clairefontaine et Villegomblain. Elle l'avait épousé avant 1435. Il était fils de Jacques de Beauxoncles, éc^r, vivant en 1400, et issu d'une famille de bourgeois de Vendôme qui avaient des tanneries à Pezou. Ils eurent pour enfants : 1^o) Pierre de Beauxoncles, Sgr de Cigogne ; 2^o) Jean, Sgr de la Bosse et de la Rivaudière ; 3^o) Catherine, qui suit ; 4^o) Philippine, dame de la Motte, près Talcy.

Catherine de Beauxoncles, dame du Plessis-St-Martin et de la Salle. Elle épousa Robert de Beauvilliers, sgr de Morsan, Neuvy, Thuault, Chanteloup (psse d'Oucques), les Pins, Boisgarnier et les *Vieux-Pont de Morennes* (sic, d'après le P. Anselme), né en 1445, fils de Philippe de Beauvilliers et de Gillette de Villebresme. Elle partagea avec Jean de Beauvilliers son frère en 1467. Elle eut 4 enfants : 1^o) Lionnet, qui suit ; 2^o) Marguerite, femme d'Yvon d'Illiers, sgr du Tertre de Lignièrès ; 3^o) Odile, dame de la Sauvagère ; 4^o) Perette, dame de Faye, femme de Gilles Potin, seigneur de Mitantville. — Robert de Beauvilliers mourut avant le 13 août 1500, après avoir épousé en secondes noces Eustache Potin, et en 3^e noces, Louise Foyal.

Lionnet ou Léonce de Beauvilliers, Sgr du Plessis-St-Martin et de la Bosse. On ne le dit pas Sgr de la Salle de Vieux-Pont mais il semble l'avoir été. Peut-être est-ce lui qui vendit la Salle aux Du Bellay.

La Salle de Vieux-Pont paraît avoir passé de la main des Beauvilliers en celle des du Bellay, Sgrs du Bouchet-Touteville, puis en celles des du Bellay de la Jousselinière qui la possédèrent avec la Jousselinière au XVI^e siècle. — Depuis cette époque ce fief fut toujours aux seigneurs de la Jousselinière. (Voir la *Jousselinière*).

En 1789 Mesdemoiselles de Nantouillet, filles majeures, filles du Sgr de la Jousselinière, demeuraient dans leur logis de la Salle de Vieux-Pont à Vendôme.

Mémoires de la Société des Sc. et Lettres de Blois, déc 1872 (Concordat de 1329). — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1^o Ms. 285, pp. 94, 127, 140, 145 ; 2^o Manuscrit G. Launay sur Maisons de Vendôme, f° 33, v^o ; 3^o Album Launay, I, p. 85 ; 4^o Fonds Trémault, Carton des Fiefs (Jousselinière). — Arch. Nat., P 611, n° 32 et 37 ; P 627, n° 32 à 34, PP 50, vol. 116, n° 147. — Manuscrits de la soc. archéol. du Vendômois. Le Trésor des familles par G. de Trémault, (Général. *Nantouillet*). — Titres de la terre de la Jousselinière. — Titres de la cure de Villerable. — Père Anselme, IV, p. 124 (Généalogie *Beauvilliers*).

— Titres de la terre du Plessis-Signac (Paulze d'Ivoy) — Collection Bernault, Titres du Plessis-Marchal. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 174 ; 1889, p. 80. — *Le Loir-et-Cher historique*, 15 oct. 1894, col. 292. — Rochambeau, *le Vendômois épigraphique*, II, p. 333. — *Biblioth. Nat.*, ms. latin n° 9067, f° 368 (1242).

Salle (La), anc. mét., psse de Villero-main. — *La Sale*, XVII^e s. — Ce lieu relevait en fief du Bouchet-Touteville et faisait partie de la terre du Coudray au XVIII^e s. — (Chartrier de Meslay, Carton n° 9. — Collection R. de St-Venant, liasse de Coulommiers).

Salle-Marion (La), ancien fief, au hameau de Mézières, psse de Périgny. — Il relevait à foy et h. de la Sgrie du Bouchet-Touteville, et le Moulin d'Othon en relevait censiv^t. — En 1445, ce fief est à Jean de la Fosse. — En 1546 à Guillaume de la Fosse. — En 1560 à François de Berry et Jean Le Blanc, chacun par moitié. — En 1608 il est aux enfants de François Poitrine. — En 1610, déclaration était faite au bureau des Francs-fiefs par Gabriel Mesnard, prêtre, frère condonné de la Maison-Dieu de Vendôme, officiel en l'archidiaconé du dit Vendôme et Grand Vicaire de Mgr l'Evêque de Chartres, au nom et comme tuteur de ses propres enfants et de feu Marie Poitrine sa femme, et aussi au nom de Martin Poitrine, sieur de la Salle et autres membres de la famille Poitrine. — En 1634 ce fief est à Judith Certon, veuve de noble homme Claude Melleau et tutrice de Jean et Claude les Melleau ses enfants, et encore à Julien Mesnard, licencié en droit, avocat à Vendôme et à Mathurin Randouineau, laboureur. Ils recevaient cette année-là une déclaration de biens situés à Mézières et relevant de leur fief. — Le seigneur de Périgny en acheta la moitié en 1646 et l'autre moitié en 1657. Cette métairie resta ensuite aux seigneurs de Périgny. Mais les Poitrine en portèrent encore le nom. François Poitrine, sieur de la Salle, gentilhomme de la Grande Fauconnerie de France, fils de Martin Poitrine, aussi sieur de la Salle et gouverneur des magasins du château de Vendôme et de Marie Picault, demeurait aux Pézeries, âgé de 47 ans en 1667. — (Arch. Nat., P 610, fol. 791 ; P 611, n° 32 ; P 608, fol. 61 ; P 773, 65 (Périgny). — Titres de la Fabrique de Périgny. — *Bibl. Vendôme*, Terrier du Bouchet-Touteville, p. 492. — Chartrier de Meslay, Dossier du Bouchet-Touteville).

Sallerie (La), éc., c^e de Coulommiers. **Sallerie (La)**, h., c^e de Renay. — Anc. mét. qui relevait censiv^t de la Sgrie de Renay. — Pierre Bigot, prêtre, l'avait

vendue en 1351 à Jehan Bobin, Sgr de Renay. — En 1499 elle était à Gilles Gallon, Sgr en partie de Renay. — Depuis elle fit partie de la terre de Renay. M. Petit de Ste-Lienne, sgr de Renay, l'aliéna en 1739, moyennant un cens annuel de 10 sous et 80 boisseaux de blé, 4 chapons et 4 poulets de rente foncière, annuelle et perpétuelle. — En 1787, la Sallerie appartenait à une famille Pilton. — En 1801 au sieur Jacques Berry. — Le domaine a été depuis, divisé et morcelé. — Titres de la terre de Renay. — Arch. L.-et-Cher, E 736).

Sallerie (La), h., écart de Bois-la-Barbe, c^e de Vendôme. — *La Cellerie*, XVII^e s. — Anc. mét., qui était affectée à l'office de cellerier de la Trinité, d'où son nom. Elle avait été donnée à la Trinité en 1236 par Gilles de Bois-la-Barbe, époux de Eremburge, qui en conservait l'usufruit sa vie durant. Le cellerier de l'abbaye ayant fui en 1588 à l'occasion des guerres, les Huguenots s'emparèrent de ce lieu dont les revenus furent alors perçus par Etienne Le Bordier, sieur de Vineuil, gouverneur huguenot de Vendôme, puis par Jacques Le Bordier, sieur des Cabossières, son lieutenant et son neveu. — Cette métairie était complètement ruinée en 1597. Elle finit par être donnée à cens et rente perpétuelle aux Sgrs de Bois-la-Barbe par le cellerier de la Trinité. Et cette rente, en 1790, était de 29 livres 5 sous et 2 deniers. Elle devait en outre 5 sous de cens. — (*Cart. Trinité*, 692 et note, 856, p. 479 [1790]).

Sallevière (La), anc. fief, psse de St-Lubin des Prés. — Il relevait à foy et h. de Fréteval et appartenait en 1586 à Guillaume de Courcillon. — (Arch. Nat., Q, 495, f° 97).

Sallianne (La), anc. mét. et fief, psse de Lavardin, (sur le chemin des Roches à Lavardin). — Ce lieu relevait de la Virginité et appartenait en 1608 à Dlle Jeanne Gallant, femme de noble homme Jean du Perray, sieur de Beaulieu. — Voir *Gallienne*. — (Arch. Nat., P 608).

Sallier (Famille). — *Les Minières, la Roulière, Beaulieu* (d'Azé), xv^e et xvi^e s. — *Boisrobert*, xvi^e s. — Armes : *D'azur au lion d'or, au chef de même chargé de 3 étoiles de gueules*. — (Adr. Thibault).

Salmon (Famille), bourgeois de Vendôme. — *Villeporcher* (de St-Ouen) xvii^e s. **Salmon de Maison-Rouge (Famille)**, à Vendôme, xix^e s. — (Peut-être les mêmes que les Salmons de Villeporcher aux xvii^e et xviii^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe d'une cloche de même bataillée de gueules*.

au chef d'argent, chargé de trois trèfles de sinople. — (Adrien Thibault).

Salmon du Chatellier et de Loiray (Famille de). — *La Barre* (de St-Martin des Bois), *Le Gd Lehon, Les Vallées* (de Savigny), *La Giraudière*, xv^e s. — *Le Chatellier, La Hte-Barre* (de Lunay), *Champplain, Les Crèneaux* (de St-Quentin), *Chappedasne* (de St-Firmin), *Frélay* xvii^e s. — *La Fertière, Vauvert, Courtemblay, Villegager, La Tuaudière, Auvine*, xvii^e s. — *Gherchenoy, L'Ormeau* (de Villavard), *Pins-et-Turnay*, xviii^e s. — *La Touche* (de St-Firmin), *La Chalottière, La Croix-Briffault*, xix^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accomp. de 3 têtes de lion de même arrachées et languées de gueules*. — (D'Hozier).

Salmondière (La), f., c^e de la Fontenelle. — *La Salamandière*, (Cassini).

Salmiers (Les), éc., c^e de Savigny.

Saltièr (La), f., c^e de St-Avit. — Ce lieu était en 1668 vendu par César de Giraudeau, éc^r, Sr de la Noue, à Pierre du Doit, éc^r, Sr de la Rifaudière. — (Arch. L.-et-Cher, G 1962).

Saltun (Famille de). — *Villanmoy, Le Plessis-la-Cour, et le Plessis-Signac, Richeray, Fontenaille, La Ville-aux-Clercs*, xvi^e s. — Armes : *Ecartelé d'or et d'azur* — (Armorial chartrain)

Salvert (Famille de). — Voir *Montrognon de Salvert*.

Sancto-Beato (Familia de). — *Le Fief du Pont St-Bié*, XII^e s.

Sancto-Hilario (Familia de). — *St-Hilaire la Gravelle*, XI^e et XII^e s.

Sandral (Famille de). — *Picolet, Courtozé*, xix^e s.

Sangle (La). — Voir la *Guérie*.

Sanguin (Antoine), cardinal de Meudon, évêque d'Orléans et 34^e abbé de la Trinité, de 1539 à 1548, du temps du duc Antoine. — Son nom était *Sanguini*, et il était italien ; ses armes : *D'argent à la croix endentée de sable, cantonnée de quatre merlettes de même* (De Maude). — Outre l'évêché d'Orléans, il possédait en commendement l'abbaye de St-Benoît sur Loire et celle du Haut-Billard au diocèse de Reims. Il succéda à l'abbé régulier Antoine de Crévant et fut le 2^e commendataire de la Trinité (le premier étant Richard Olivier). Son titre cardinalice était *Sta Maria in Porticu* ; ce fut sous sa prélature que fut fondée la chapelle St-Michel par Michel de Marillac, prieur de Villemardy (1542) et aussi la chapelle St-André, par Jean Gallois, célièr de l'abbaye (1540). — Antoine Sanguin était Grand Aumônier de France. Il se démit de l'abbaye de Vendôme en faveur du cardinal Charles de Bourbon, en 1548. —

(*Cart. Trinité*, t. IV, pp. 129 et 245. — Abbé Simon, II, p. 356. — *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1378).

Sanguinetti (Famille). — *Le Plessis-la-Cour* xix^e s.

Sanière (La), maison sur la Carte de Cassini, psse des Hayes, près l'Aitre-Collette.

Sansavoir (Famille de), à *St-Avit*, au xvii^e s. — Armes : *De gueules à la croix d'argent*. — (Lainé). — Alias : *De gueules à une bande d'argent accompagnée de 6 coquilles de même 3 et 3*. — (*Bulletin Société Héraldique*, 1892).

Sansonnerie (La), ou *Sansonnière*, anc. mét., psse de Villerable, près l'église. — Elle appartenait en 1625 à Mathurin Chesneau, receveur des Aydes en l'élection de Vendôme. Il l'avait acquise de Claude Brossier. Elle échut par partage à son petit-fils Nicolas Guymont, qui la vendit à Jean Jourdain. — (Arch. Nat., P 773, 65 b, doss. Villerable. — Titres de Chanteloup).

Sansonnière (Famille de la). — *L'Auberdrière*, xvi^e s.

Sansonnière (La), f., c^e de St-Martin des Bois. — *La Chansonnière*, 1602 (Reg. de Romilly). — Ce lieu, en 1603 et 1610, paraît appartenir à Antoine Lelarge, prévôt des maréchaux à Vendôme, sieur de la Sansonnière et époux de Louise de la Bausse. — (Registres de St-Oustrille de Montoire, 1603 ; de St-Martin de Vendôme, 1610 ; de Romilly, 1602).

Sansonnière (La), éc., c^e de Ternay. — *La Sansonnière*. (Etat-Major). — Anc. mét. appartenant au prieuré de Croixval. Elle fut vendue national^t en 1791 pour 9.875 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n° 60).

Sanson (Famille). — *La Pérèche*, xiv^e s.

Sarcé (Marie et Renée de), prieures de St-Agil, xvi^e s. — Armes : *D'or à sept fusées de sinople accolées en bande*. — (Armorial Chartrain).

Sarcilly (Famille de). — *Beauregard* (de Fréteval), *Le Noyer* (de St-Hilaire) ; xvii^e s. — Armes : *D'argent à une moucheure d'hermine de sable, écartelé de gueules à 3 fasces d'argent chargées de 6 merlettes de sable, 3, 2 et 1*. — (Adr. Thibault).

Sargé, bourg et commune du canton de Mondoubleau à 7 kil. Sud de ce chef-lieu et à 25 kil. N.-Ouest de Vendôme. — *Serviacus*, ix^e s. (Actes des évêques du Mans). — *Cergiacus*, 1100 et 1143 (Actes des év. du Mans et dom Frélibien). — *Sanctus Sircus*, 1143, (Archives de la fabrique, copie du xviii^e s.). — *Cergium, Cergeinum*, 1185 (Arch. de la fabrique). — *Cergelum*, 1209 (Cartul. ms. de St-Avit et Chartes Vendômoises). — *Cergé*, 1383

(Arch. de la fabrique). — *Sergé*, XVII^e s. (Registres paroissiaux). — *Sargé* (Casini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Baillou, de Mondoubleau et de Cormenon ; à l'Est par celles de Cormenon, du Temple et d'Épuisay ; au Sud par celle de Savigny ; à l'Ouest par celles de Marolles et de Rahay, toutes deux dans la Sarthe. — Elle est arrosée par la Grenne et la Braye, la première se jetant dans la seconde au-dessous du bourg de Sargé, et par le ruisseau des Vallées qui se jette dans la Braye et sert de limite entre Sargé et Savigny, et encore par celui de la Tuilerie qui au nord la sépare de la c^e de Cormenon. — Elle est traversée par la grande route d'Orléans au Mans et par la route de Savigny à Mondoubleau.

Lieux habités : Son bourg, qui compte 138 maisons et 515 hab. — Montmarin, château. — Le Gravier, 80 hab. — Rot-sans, 37 hab. — Taillefer, 54 hab. — La Gare, 21 hab. — La Varrasse, 20 hab. — Varannié ou Varenne, anc. fief, 28 hab. — Les Radrets, château et ferme, 23 hab. — Le Fief-Corbin, château. — Les Godinières, 20 hab. — Monplaisir, 63 hab. — Le Poirier, 31 hab. — La Gandonnière, 22 hab. — L'Aubue. — Le Colombert. — Le Petit-Moulin. — Les Théniers. — La Boulas. — La Coudraïse. — La Barbière. — L'Espérance. — La Jalaise. — L'Hersonnière. — Vausson. — La Maillardière. — Bauf-fray, anc. moulin. — Le Clos-Margot. — La Buffière. — La Clancherie. — La Petite Clancherie. — Le Moulin-Voyer, (moulin, ancien fief). — Le Noyer. — Le Petit Vau. — Le Grand Vau. — La Bourrière. — La Bulonnière. — Le Petit-Mans. — La Renardière. — L'Alleau. — Les Virilibleds. — Les Fosses. — La Bougrerie. — La Chalerie. — La Petite Chalerie. — La Coquillière. — le Chêne de la Bosse. — Belair. — La Corneillerie. — Les Berthelleries. — La Boudairie. — Les Brosses. — Bellejoyeuse. — La Pâquerie. — La Monnerie. — Le Châtaignier. — La Martinière. — La Crouille. — La Borde. — La Boivardière. — La Foucharias. — Les Patis. — La Brulée. — Le Cruchet. — La Pierre du Breuil. — La Vallée. — La Muette. — Le Petit-Cornillon. — La Saulerie. — La Chenetière. — Les Bois. — La Rousselière. — Les Places. — Le Volanchet. — La Pointe. — Le Marchais. — La Clergerie. — Le Grand-Hêtre ou Grand Aître. — Bordeberre. — La Borde (2^e). — Les Grillé-teries. — Maisons neuves. — Borde-Berthe. — La Fauconnière. — Feuillet.

— Les Vignes. — La Beucherie. — La Touchette. — La Planchardière. — Le Perray. — Les Bordes. — Le Mineray. — Le Petit Perray. — Les Masselinères. — La Hézarrière. — Les Gâneries. — Les Gandonnières. — La Garoulière. — La Bénardière. — Les Enfers. — Cornillon, anc. fief. — Les Sablons. — Le Pressoir (1^{er}). — Le Crouteau, moulin. — Villeneuve. — La Gendrierie. — La Vallée. — Connival, ancien fief. — Belair (2^e). — Les Beauvais. — Les Bordes. — Les Caleuries. — Les Amietteries. — La Jonchère. — Les Fossés. — L'Ormeau. — La Grange. — Le Petit-Cornillon. — Le Pressoir de Montmarin. — La Grande Barre. — La Petite Barre. — Les Minières. — Les Petites Minières. — Les Vaux. — La Bunardière. — Piehuche. — Les Gas. — Les Gouévries. — Les Touches. — Les Petites-Touches. — Le Pressoir (2^e). — La Ganerie. — Les Claies, anc. fief. — La Buraïse. — Le Plessis. — La Bissaize, anc. fief. — Comme, (moulin). — La Marotière. — La Trousserie, ancien fief. — Et en plus les maisonnettes n^o 85 à 91 sur la ligne Paris-Bordeaux par Saumur et celle n^o 1 sur la ligne de Sargé à Tours.

Lieux-dits : — *St-Martin*, (ancienne paroisse), les Bouets, le Boué des Loges, la Gouvernière, Launieux, la *Popelinnière*, (anc. fief), le Clocher du Temple, l'Obus, le Champ-Gault, l'Etoile, les Miveraines, le Champ de Paris, la Brousse de Bonrepos, la Grande Aubue, le Pont-neuf, le Champ Comte, le Grenouillet, Bois-Moreau, la Reineterie, les Retraits, le Pré de Médecine, le Pré des Bers, Reuch, la Déserte, les Cartelliers, la Gacherie, Pontvert, les Bois-Mousses, la Locquetière, le Pré de la Baronie, la rue du Centenaire (au bourg), la rue Dorée (id), le Lieu-Touchard, le Clos-Margot, Poyvillain, les Clottes, le Pré de la Buffière, le Pré de Congners, les Tricaudières, le Pré de Mazé, le Ruisseau-Fourmont, le Gué-Chauveau, la Cirronnière, les Croix-Couvertes, les Gohardières, Marnay, le Pré-Souchay, l'Astrée, Bercé, le Pré-St-Agnan, le Gouffre, le Clous-Gassel, la Prelle, Mazay, le Gué-Boireux, la Fosse d'Enfer, le Gué-Guillaume, la Croix-Quentin, la Fontaine du Cruchet, le Gué-Biche, Vauplateau, Baire, *Tueloup*, la Prée de Mazay, *St-Aignan* ou la Croix-St-Aignan, le *Vieil-St-Cyr*, l'étang du Gaulle, l'étang de la Carrière, la Chevalière, la Vallée de Misère, la *Beaufrière* (anc. fief).

Superficie : 4.099 hectares. — Cadastre terminé en 1812 par Pasquier. — Altitude du bourg 96 mètres. — Poste du lieu. — Perception de Mondoubleau. —

Assemblées le dimanche 16 juin ou le dimanche suivant et le dimanche, lendemain du dernier samedi de septembre. — Sargé possède une tannerie sur la Braye et une fabrique de toiles de coton.

Population : Environ 1.800 hab. dans les deux paroisses au XVII^e s. — 274 feux et 700 communiens (à St-Cyr), fin XVIII^e s. — 1.691 habitants en 1806. — 1.698 en 1812. — 1.690 en 1824. — 1.777 en 1831. — 1.779 en 1836. — 1.734 en 1841. — 1.718 en 1846. — 1.598 en 1851. — 1.602 en 1856. — 1.550 en 1861. — 1.505 en 1866. — 1.508 en 1872. — 1.580 en 1876. — 1.745 en 1881 (construction du chemin de fer). — 1.576 en 1886. — 1.625 en 1891. — 1.696 en 1896. — 1.702 en 1901. — 1.764 en 1906. — 1.756 en 1911.

Les registres paroissiaux de Sargé sont différents pour les deux paroisses. Ils commencent en 1572 pour St-Cyr et en 1588 pour St-Martin. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : (Pour St-Cyr) : D'Illiers, Le Tourneux, Coutance, Hallé, d'Aprvil, Renard, de Lorme, St-Méloir, Despaigne, Aubert de Beaulieu, Le Tessier, Verdélay, Langan de Boisfevrier, Girois, Vanssé, Gerville de Vibraye, de Vallée, de Mer ou de Maires, Marescot, Vendomois, Le Pelletier, Bellanger, Vautourneux, Bigot de Champgast, Vassé, Leroy de la Saucerie, Bonhomme de Raimbourg, Dannemont, Dorval de Doublainville, Canay de la Brière, Brosard, Clinchamp, Ferré, Darrot de la Poupelière, de Bongars, Dumans de la Houdairie, de Moge, Leroy de la Croix, Le Petit du Petit-Hostel, Charron, Le Texier des Claies, Marin de la Trousserie, Graffart, Brossier de Belair, Lasneau de la Chouparrière, Quélain, du Buisson, Lochon de la Cassotière, Macalla, Moussu de la Jouannièrre, Rohard, Le Breton de la Godinière, Barré de Grimouard, Carrière du Chaussy, de Villesan, Salmon du Chatellier, Laugeois, Martin de la Mairie, Bouillé, Marin de Montmarin, Rochebouet, Ratelle, Johanne de Saumery, Peschard des Rouaudières, Le Lièvre de la Voûte, Contentin de Tourville, Charlot de la Brosse, Bucaille, Villain de la Tabaise, Barberie de Courteille, Trémault, Racine, Mirleau des Radrets, Taillevis, Courtarvel, etc.

²⁰ — Sur les registres de la paroisse St-Martin : de Flime, Le Texier, Girois, Gefraou, St-Méloir, Verdet, d'Aprvil, de Mer, de Lorme, La Bonnière, Gallois, Salmon, Ponthenay, La Vove, d'Illiers, Mauvoisin, Marin de la Trousserie et de Montmarin, Vancé, Philippe, Coutance, Villain de la Tabaise, du Bouchet,

Bouillé, Barbançois, Musset, Courtarvel, Borthon, etc.

Curés de St-Cyr de Sargé. — Guillaume Buygnon, décédé curé de St-Cyr de S. le 13 sept. 1420. — Jehan Froger, démissionnaire en 1423. — Guillaume Proger, nommé le 18 février 1423. — Guillaume Legorretelle, 1454. — André Pinoys, 1477. — Guillaume ou Gilles Rogier, 1482. — Guillaume Renault, 1496. — Hector de Montdoucet, 1500. — N. Martin, bachelier en droit, 1503. — René Baron, chanoine de l'église collégiale de St-Benoist à Paris et curé de St-Cyr de Sargé, demeurant au dit Paris, 1528. — Martin de la Vove, 1553. — Thomas Vivet, 1572. — Marin Savare, 1591. — Jacques Al-lotte, 1601. — Jehan Létard, 1612. — Jacob Vernauld, 1649. — Jean Macalla, 1651, inhumé le 11 avril 1657 dans l'église. — Jacques Moussu, 1655. — Antoine Chaillon, 1700, mort en 1724 et enterré à la porte de l'église. — L. Aubert ou Joubert, 1703. — François Truguet, 1727. — N. Dupont, 1746. — Julien Devault, docteur en Sorbonne, ancien principal du collège du Mans 1749. — Jean-Louis Quesnot, 1780 (voir sa notice). Il fut nommé lieutenant colonel de la milice en 1792, et pendant ce temps l'église fut desservie par Pierre-René Chevrier, puis Barat, vicaires, et enfin Drouin aussi vicaire, 1791. — Jean-Louis Quesnot, de-recteur ; mort en 1804. — Dubois, 1804. — Louis Boulay, 1825. — François-Hippolyte Besnard, 1859. — Julien Dutier, 1870. — Pierre Mormiche, 1873. — Duchesne, 1909.

Curés de St-Martin de Sargé : Pierre le Boutillier, 1509. — Michel Jarny, 1587. — François Ogine, 1588. — Symon, 1626. — René Lesueur, 1662. — Jacques Bous-sion, 1663. — Antoine Letourneur, 1695. — Louis Loiré, 1705. — Letourneur, 1714. — Antoine-Noël Vaslin, 1728. — Joachim-Nicolas Housseau, 1763 ; le 24 mars 1789, ce dernier fut élu, par 120 voix sur 165, député du clergé vendômois aux Etats généraux. Il s'excusa sur son âge et ses infirmités.

Maires : — J. L. Quesnot, curé et lieutenant colonel de la milice, 7 février 1790. — Louis-Raphaël Buisson, 20 juin 1790. — Met, an II. — André Bordier, an VI. — Pierre Aubert, an X. — Pierre-Etienne de Montmarin, chevalier de St-Louis, 1816. — Pierre Aubert, 1821. — François-César-Gédéon de Trémault, 1822. — Urbain Durand, 1823. — Samuel Ravier, 1825. — François-Jean Poupard, 1830. — Joseph-Marin Baudran, 1832. — Pierre Aubert, 1845. — Raoul de Montmarin ;

1871. — Lucien Virquin, 1881. — G. Doussin, 1899.

Notaires à Sargé : — Desvaux, 1573. — Jacques Pavillon, 1600. — Louis ou Michel Grandin, 1606. — Antoine Cou-drette, 1618. — Desvaux 1630. — Simon Dahuron, 1626. — Jacques Grandin, 1633. — Nicolas Jacquinerat, notaire et arpenteur, 1633. — Jean Estillard. — Pierre Dorléans, 1653. — Maurice Desvaux, 1655. — Rotier ou Trotier, 1658. — Claude Belot, 1662. — Séverin Chéron, 1664. — Pierre Nivault 1668. — Jean Gallois, 1682. — N. Nivault, 1703. — Louis-Marin Lucas 1723. — Devaux, 1756 — Michel Archanger, 1757. — Louis-Raphaël Buisson, 1763. — Bordier, 1802. — Framblay, 1823. — Poupard, 1825. — Bonsergent, 1835. — Boucher, 1855. — Besnard, 1880.

Avant la Révolution, les deux paroisses de St-Cyr et de St-Martin de Sargé étaient du diocèse du Mans, archidiaconé de Montfort et doyenné de St-Calais. Elles relevaient pour les finances de l'Élection de Château-du-Loir et pour la justice, du sous-bailliage de Mondoubleau. — Les présentateurs aux deux cures étaient, pour St-Cyr, l'abbé de St-Denis près Paris, et non de St-Denis de Rogent le Rotrou, ainsi que quelques auteurs le disent. Cette cure valait au XVIII^e s. environ 800 livres de revenu et était réunie à l'office de Chantre de la dite abbaye de St-Denis.

Pour St-Martin, le présentateur était l'abbé de St-Calais. La cure au XVIII^e siècle passait pour valoir environ 1.000 livres de revenu.

La paroisse de St-Cyr couvrait toute la rive gauche de la Brayé, et celle de St-Martin, la rive droite, bien que son église même fût située sur la rive gauche ainsi que son presbytère. — Néanmoins, le hameau des Conillons, dans sa partie située sur la rive gauche, passait pour être, par exception, de la paroisse St-Martin. — L'abbé de St-Calais faisait le gros du curé, lequel « gros », au XIV^e siècle consistait en 8 septiers de froment, 8 septiers d'avoine et 8 de seigle à la mesure de St-Calais.

Depuis la Révolution, la paroisse de St-Martin de Sargé a été supprimée et son église est devenue succursale de celle de St-Cyr. On y dit encore la messe matinale le dimanche.

Cyriacus, le patron de l'église de Sargé, est aussi le patron de l'église de Nevers. C'était un enfant qui fut martyrisé à l'âge de trois ans. Il était fils d'une veuve appelée Julitte qui elle-même habitait la Lycaonie, (Asie-Mineure). Elle passe pour

avoir été la descendante des anciens rois du pays. Elle subit le martyre en l'an 304 ou 305 et son fils Cyriacus, fut d'abord massacré sous ses yeux pour avoir dit, à l'imitation de sa mère : « Je suis chrétien ». On célèbre le 16 juin la fête de St Cyr et de St^e-Julitte sa mère. — (Pour la vie de St Martin, voir *St-Martin de Vendôme*.)

L'église St-Cyr de Sargé passe pour avoir été édiflée par St Julien, évêque du Mans, mais évidemment sous un autre vocable que celui de St-Cyr. Le monument subsistant date du XI^e ou XII^e siècle avec fenêtres romanes murées. Aux XV^e et XVI^e s., on a remanié cette église et construit deux chapelles latérales voûtées formant bras de croix, et en 1573 la charpente en fut reconstruite, ayant été brûlée par les protestants. — En 1650 la voûte de la chapelle du Nord s'effondra et on la reconstruisit en bois. Le pignon sud de cette église se trouve surmonté d'une guérite abritant un personnage grotesque figurant un gendarme qui salue, à chaque coup de l'heure sonnée par l'horloge située au-dessous. Autrefois, vers 1850, ce personnage était un vrai *Jacquemart*, qui frappait les heures sur une cloche. La cloche du Jacquemart de 1850 est conservée dans le grenier de l'église, sans doute fêlée. Elle est assez curieuse, et décrite et dessinée par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*, I, p. 433. L'écusson répété quatre fois sur cette cloche est compris dans un médaillon de 4 cent. de diamètre et parfaitement indiqué en lignes très accusées. Cette curieuse petite cloche qui n'a guère que 35 cent, de diamètre, porte l'inscription suivante : « Charles de Guichard, chevalier, seigneur des Charbonnières, gentilhomme servant du roi et son conseiller, gouverneur pour sa majesté de Bonneval, me fist faire l'an 1637 ». Quant à l'écusson répété quatre fois, il est fort compliqué. Nous en risquons la description, laissant à plus compétent que nous le soin de la corriger s'il y a lieu :

ECARTELÉ, au PREMIER et QUATRIÈME, parti au 1 de... à une cotice en barre, et au 2 de... à 7 losanges en bande, accompagnées à l'angle senestre du chef d'un écusson de... chargé d'un coq. Au SECOND et TROISIÈME de l'écartelé, encore parti au 1 de... à une tête d'oie, bec ouvert, mouvant du flanc dextre, et trois fleurs de lys rangées en fasce sous un chef de... à un chevron couché, ouvert à senestre et alaisé, accompagné de 3 croisants, 2 à dextre, un à senestre. Et sur le tout, en cœur, un écu parti au 1 de... à une cotice en barre et au 2 de... à la même tête

d'oie, bec ouvert, mouvant du flanc senestre et accomp. de 3 fleurs de lys rangées en fasce sous un chef de...

Cet écu quatre fois répété est très apparent ; il est sommé d'un casque de face orné de ses lambrequins très historiques.

Ces armoiries doivent être celles de la famille de Guichard avec alliances, mais l'*Armorial Chartrain* de Madame Gaudefroy-Penelle donne aux Guichard de Charbonnières et autres des armes tout différentes. Ce ne sont pas, dans tous les cas, celles des Guichard de Péray et de Renay. — (Voir *Guichard de Péray*.)

La cloche de l'église elle-même est de 1781 ; en voici l'inscription : « J'ai été bénite par M. Jean-Louis Quesnot, curé de céans en l'année 1781, et nommée Anne par haut et puissant seigneur messire Pierre-Palamède Marin, chevalier, Sr de Montmarin, des paroisses de St-Cyr et de St-Martin de Sargé et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, et dame Anne Racine des Radrets. Pierre Chauchard nous a faite en 1781. » Au-dessous se voit l'écusson des Montmarin accolé à celui d'Alès de Corbet, et encore celui de la marraine Anne Racine (*D'azur à un cygne d'argent*) accolé à celui de son mari qui était Mirleau de Neuville des Radrets.

Cette cloche en remplaçait une autre qui datait de 1702 et avait eu pour parrain et marraine Louis de Cotentin, comte de Tourville, avec Dlle Marie-Louise Darrot de la Poupelinière, assistée cette dernière de dame Louise Laugéois, Maréchale de Tourville, mère des dits C^{te} de Tourville et Dlle de la Poupelinière.

Le presbytère de St-Cyr de S. est un grand bâtiment du XVIII^e siècle sur le modèle du château de Montmarin, mais en réduit et avec un seul rez-de-chaussée surmonté de mansardes. C'est la seule construction importante du bourg de Sargé.

L'église St-Martin, située à 100 mètres au sud de la première, est du XI^e siècle. Une tradition rapporte qu'elle était primitivement bâtie sur le coteau, rive droite de la Brayé, en face Sargé, vers le lieu appelé aujourd'hui La Grande Barre. Cette tradition peut dire la vérité à cet égard, mais non pas pour la date de sa disparition, car on la prétend avoir été brûlée par les Anglais au temps des grandes guerres. Si cette destruction d'église eut lieu, elle doit plutôt dater des invasions normandes, car l'église St-Martin de Sargé date très certainement du

XI^e s. ou tout au moins du XII^e siècle. Il est vrai qu'il y eut des guerres avec les Anglais au XII^e siècle.

Il faut pourtant signaler une opinion qui a sa valeur, à savoir que l'église St-Martin de Sargé, anciennement établie sur le coteau, ayant été détruite au temps des guerres des Anglais, aurait été rétablie en une vieille chapelle située proche St-Cyr. C'est le St-Martin actuel. Et cette manière de voir a pour elle l'avantage d'expliquer l'établissement insolite d'une église hors le territoire lui appartenant.

Il existe dans cette église St-Martin une belle plaque de marbre blanc portant l'épithaphe suivante qui se rapporte à la tombe d'une parente de la famille de Montmarin :

« *Cy gist dame Catherine-Françoise de Launay, veuve de M. Charles Dauby, écuyer, seigneur de la Vicomté, de Boiry et Quercy, etc., tante maternelle de messire François Marin, chevalier, seigneur de Montmarin, la Popelinière, la Monge, Conniaval et autres lieux, seigneur de cette paroisse, laquelle après avoir vécu dans de continuelles exercices de piété, d'humanité et de charité, est décédée en odeur de sainteté au château de Montmarin ce vingt-huit décembre mil sept cent cinquante deux, âgée de soixante et dix neuf ans. — Requiescat in pace.* »

La cloche de St-Martin date de 1807. Elle a eu pour parrain M. Pierre-Etienne de Marin de Montmarin, chevalier de St-Louis et pour marraine Mlle Anne de Borthon de l'Étang, et fut bénite par M. P. F. Dubois, curé de Sargé, le 2 juin 1807. La marraine était la fille du propriétaire du château du Pief-Corbin.

La description très détaillée des églises de Sargé se trouve dans l'ouvrage de l'abbé Blanchard, intitulé *Perche et Perche-rons*, pp. 529 à 567.

La seigneurie de la paroisse St-Cyr de Sargé appartenait directement au baron de Mondoubleau. Mais les sgrs de la Berruère des Radrets avaient le titre de patrons fondateurs de l'église qui avait été bâtie dans leur fief. Le 27 mars 1767 Pierre Palamède, C^{te} de Montmarin, obtenait des lettres patentes du roi, baron de Mondoubleau, qui lui cédait le titre de seigneur de St-Cyr de Sargé. Il devait en jouir jusqu'à la Révolution. La sgie de la paroisse de St-Martin de Sargé, relevant de St-Calais, appartenait aux sgrs de la Trousserie, qui dans le fait, à partir de la seconde moitié du XVII^e s., furent les Sgrs de Montmarin. Ces derniers, au moment de la Révolution, étaient

ainsi seigneurs des deux paroisses de St-Cyr et St-Martin.

On a découvert à Sargé en 1881 des débris fossiles décrits par M. Gsell, vétérinaire à Mondoubleau, dans le *Bulletin des Agriculteurs de France* du 15 déc. 1882. Et non loin du bourg se rencontre un dolmen (?) appelé *Pierre de Breuil* ou de *Berouée*. Mais sa qualité de dolmen lui est contestée. — La commune de Sargé abonde en vestiges antiques : le bourg est situé sur la voie romaine du Mans à Orléans et passe pour avoir été bâti sur l'emplacement de l'ancienne *Varaccia*. Non loin du bourg, au lieu appelé Monplaisir, on a découvert des fondations d'une ancienne villa gallo-romaine. D'autres plus nombreuses se sont rencontrées sur le coteau derrière la Trousserie. Mais il est peu probable que ce soit là l'antique *Varaccia* qui devait se trouver plutôt sur l'emplacement du bourg même de Sargé au confluent de la Brayé et de la Grenne.

Les actes des évêques du Mans attribuent à St Julien la fondation de l'église de Sargé (Cerviacus), par conséquent au II^e siècle au plus tard. Mais il s'agit peut-être là de Sargé près le Mans (commune du canton du Mans, à 5 kil. N. E. de cette ville). Cet ouvrage fait savoir que *Cerviacus* avait été taxé par St Julien lui-même à un tribut annuel de 2 livres de cire, 3 livres d'huile et un *triens* en faveur de l'église du Mans. Les historiens ont attribué à Sargé-sur-Brayé le nom de *Simpliciacum* dont il est question dès le XII^e siècle. Mais M. l'abbé Angot, dans son dictionnaire de la Mayenne, émet l'avis que *Simpliciacum* pourrait bien être *Simple* (c^e du canton de Cossé le Vivien, arrond^t de Château-Gonthier). Et Pétigny, ou plutôt son neveu et continuateur, Froberville, pense que *Simpliciacum* est plutôt St-Cyr Semblecy en Sologne. — (Pétigny, p. 479, note). L'un des deux doit avoir raison.

Les Moines de St-Vincent du Mans avaient à St-Cyr de Sargé un manse de terre, « juxta sepem Cirici », que leur avait donné Geoffroy de Châteauaudun en 1118, donation confirmée cette année-là même par Raoul, alors prieur de Mondoubleau.

L'église de St-Cyr de Sargé était aux mains des sgrs de Mondoubleau jusqu'à la fin du XII^e siècle. Elle avait eu le sort de la plupart des églises de ces pays qui furent soustraites au patrimoine ecclésiastique à la suite des invasions normandes au cours desquelles elles avaient été détruites, puis reconstruites par les soins des seigneurs de la contrée qui les

gardaient en leurs mains pour en tirer les revenus des offrandes après avoir pourvu aux frais du culte.

En 1185, au mois de juillet, le 3 des kalendes d'août, Hugues, VI^e de Châteauaudun et Sgr de Mondoubleau, pour faire lever l'interdit sous le coup duquel il se trouvait à la suite de ses exactions, se décida à donner à l'abbaye de St-Denis l'église St-Cyr de Sargé qui lui appartenait, mais dont les revenus, pour moitié, appartenaient déjà à l'évêché du Mans. Et l'évêque du Mans, appelé Guillaume Passavant, à la prière du dit Hugues, abandonna lui-même à la même abbaye la moitié qui lui appartenait dans les revenus de cette église.

Cette charte paraît en contradiction avec une autre précédente, datée de 1143 et dans laquelle le roi Louis VII mentionne l'église de Sargé (Cergiacum) comme étant déjà en la possession de l'abbaye de St-Denis. Mais l'abbé Blanchard, dans son ouvrage *Peyche et Percherons*, fait remarquer qu'à Sargé il existait une autre église, détruite en 1760, située à 800 m. à l'Est du bourg, laquelle se rencontrait au XVII^e s. comme dédiée à St Aignan, et qui passait pour avoir été l'église paroissiale primitive du lieu. En sorte que le don de St-Cyr fait à l'abbaye de St-Denis en 1185, était tout naturellement indiqué et pouvait être considéré comme une restitution, ce lieu de St-Aignan étant appelé *Le Vieil St-Cyr*.

A ce don, Hugues ajoutait celui d'un arpent de vigne et d'un demi-arpent de pré à l'usage du desservant dont les revenus se trouvaient diminués de moitié par suite de cette donation. Il concédait en outre la dîme du four et du moulin qu'il possédait à Sargé et la dîme de tout ce qui pourrait être à nouveau créé en ce lieu. Il y ajoutait encore la métairie de Touloire (Tueloup) et le bois des Erderrières (les Verdrières) et en outre une place près l'église pour y construire un prieuré. A la suite de cet acte, l'évêque du Mans concéda à l'abbé de St-Denis le droit de présentation à la cure de St-Cyr de Sargé.

Il dut y avoir au XIII^e siècle des moines résidant à Sargé sous le gouvernement d'un prieur ; mais ce prieuré paraît avoir été abandonné de bonne heure et converti en simple domaine attribué à l'office de Grand Chantre de l'abbaye de St-Denis, dont le titulaire était prieur non résidant. Le prieur avait comme charge le soin de dire ou faire dire la première messe du dimanche en l'église St-Cyr. Il devait en outre aux curé et vi-

caires, à toutes les fêtes solennelles, un repas qui se donnait chez un hôtelier du bourg.

D'après les titres de la fabrique, la mense abbatiale elle-même finit par absorber le prieuré et traita pour faire dire la première messe moyennant 60 livres par an. Le prêtre chargé de ce soin prenait alors le titre de Chapelain de M. le Prieur.

Les biens du prieuré étaient donnés à bail au XVII^e s. à un prêtre appelé Antoine Bigot, sieur de Champgast. Les armes de ce prieuré, d'après Beauvais de St-Paul, étaient : *De gueules à un croissant d'argent entouré*.

Le bâtiment du prieuré fut acheté au XVII^e s. par M. Moussu, curé de Sargé, pour y installer les petites écoles. On l'appelle encore aujourd'hui *l'Abbaye*. Ce bâtiment fut vendu à la Révolution pour 915 livres.

Le bourg de Sargé était jadis renommé pour sa fabrique de serges, de toiles de lin et de chanvre dont la création remontait à une époque fort ancienne. Elles furent remplacées au moment de la Révolution par des fabriques de toiles de coton. Il n'en reste plus qu'une aujourd'hui. Elle n'occupe que trois ouvriers, en hiver seulement. Elle fabrique de la cotonnade commune.

Sargé possédait des écoles dès la première moitié du XVI^e siècle. Elles subirent des vicissitudes diverses au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Elles étaient tenues tantôt par des prêtres pour les garçons, par des religieuses pour les filles, tantôt par des maîtres laïques de l'un et l'autre sexe. Au XVII^e s., Pierre Desvaux était dit *précepteur* du collège de l'Aubue ou encore *magister* des écoliers de Sargé. Ce qui semblerait indiquer que ce collège était situé au lieu dit l'Obus ou l'Aubue, mais qui pourrait bien être le Haut-bourg dont le nom a été altéré par la prononciation paysanne. — (Reg. paroiss. de St-Cyr, 3 sept. 1621 et 15 juin 1622).

Ces écoles furent entretenues, partie par des souscriptions de la part des habitants, et pour la plus grande partie par des dons et legs. Les principaux fondateurs furent : Marguerite d'Illiers, dame de la Berruère, XVII^e s. ; Le Boulz, officier de dragons, frère de la dame de la Fredonnière, XVII^e s. ; les sieurs Moussu et Devault, curés de Sargé, etc. Ces fondations furent annulées au moment de la Révolution.

Plus tard une école libre et religieuse de filles fut rétablie dans son ancien local, appelé l'Abbaye, acheté à cet effet en 1755 par le sieur Devault, curé, et qui

avait autrefois été la maison du prieuré de St-Cyr.

Une histoire détaillée de ces écoles de Sargé, faite par M. l'abbé Froger, a paru au Bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois, 1881, pp. 98 à 112.

Arch. Nat., P 700, n^{os} 81 et 82 ; P 704, n^{os} 12 et 13. — Arch. L.-et-Cher, E 79, 193, 378, 473 ; G, Liasse des fabriques de Sargé. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 112. — Collection Eug. Vallée, 1^o Censif de St-Calais, Manuscrits de 1391 ; 2^o Manuscrits Pasty, Notes diverses, II, fol. 24 et 27. — *Bulletin dunois*, VII, pp. 388 à 403. — Rochambeau, *Monographie de la paroisse de Thoré*, p. 27. — *Cart. dunois de Marm.* 225. — *Bibl. de Vendôme*, 1^o Fonds Bouchet, Chem. VIII, doss. 9 et 10 ; 2^o Album Launay, II, p. 57 ; 3^o Mémoires de Duchemin, II, p. 125. — *Cart. de St-Calais*, 27. — *Annales fléchoises*, 1907, p. 88. — Abbé Froger, *Hist. de St-Calais*, (voir table). — *Union du Maine*, I, (1893), p. 145. — *Compte-rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872*, pp. 112 et 125. — Abbé Métais, *Les Petites écoles en Vendômois* (Sargé), p. 51. — *Revue du Maine*, XXVII, p. 124. — *Revue des Sociétés Savantes*, janv. 1862, pp. 65 à 67. — Le Paige, aux mots *St-Cyr de Sargé et St-Martin de Sargé*. — Pesche, au mot *St-Calais*, p. 119. — Beauvais de St-Paul, pp. 134 et 353. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 497 à 640, d'après citations 1^o de Fiolin, *Hist. de l'église du Mans* ; 2^o de Félibien, *Histoire de l'abbaye de St-Denis*, pp. CV et 26 ; 3^o de Mabillon, *De re diplomatica*, p. 534 ; 4^o de Cauvin, *Géogr. anc. du diocèse du Mans*. — Pétigny, pp. 31, 35, 63, 74, 93, 104, 229, 479 et 538. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 43. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Villefrable, Dossier de Chanteloup. — Reg. des paroisses St-Cyr et St-Martin de Sargé, *passim*. — Launay, *Répertoire*, p. 26. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 318. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 8 et 143 ; 1865, pp. 173 et 205 ; 1866, pp. 117 et 173 ; 1869, pp. 16, 233 ; 1881, pp. 98 à 112 ; 1884, pp. 23 à 76 ; 1901, pp. 73 et 163. — *Journal Le Loir*, du 1^{er} déc. 1861. — Abbé Froger, *Les Ecoles de St-Cyr de Sargé*. — Archives de la fabrique de l'Eglise de Sargé. — Bordas, I, p. 260 ; II, p. 323. — Père Anselme, III, p. 314 E. — Charles et d'Elbenne, *Cart. de St-Vincent*, n^{os} 197 et 198.

Sarneris (Famille de). — *Sasnières*, XI^e siècle.

Sarpinière (Le lieu de la), au hameau de Villamoy, c^e de Villeromain. — Il relevait du prieur du Breuil-St-Lomer, (arrond^t de Blois). — (Arch. L.-et-Cher, H, Invent. des Titres de l'Oratoire ancien, 1625).

Sarrault, ancien fief, situé psse d'Azé. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet).

Sarrazin (Famille). — *Les Bordes* (des Essarts), *Le Plessis Desrêes*, *La Salle d'Artins*, xv^e s. — Armes (?) : *D'hermines à une bande lozangée d'azur* (?). — (Adr. Thibault).

Sarrazin (Famille de). — *Friteuse* (de

Tourailles), *Bezay, Brompléssé, La Mézière*, XVIII^e et XIX^e siècles. — *La Ferrière, Frétay*, XIX^e s. — Armes : D'argent à une bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or. — (De Maude).

Sarrazin (Adrien de), homme de lettres, né en 1775 au château de Bezay, paroisse de Nourray, mort à Vendôme en 1852. — Il était fils de Gilbert, comte de Sarrazin et de Marie-Suzanne de Gallois de Bezay. Il fut élève de l'École militaire de Vendôme, puis jusqu'en 1793, de l'école de Brienne. Obligé alors de quitter le service, il se consacra aux lettres. Il publia plusieurs ouvrages dont les principaux sont les suivants : *La Défense du poème de la Pitié* de Delille ; *Le Caravansérail, Recueil de contes orientaux* ; *Contes nouveaux et Nouvelles nouvelles* ; *Baroudou ou le Pâtre du Mont-Taurus*, etc. Il est aussi l'auteur d'une comédie en vers intitulée *l'Auteur et la Critique*, qui fut jouée au Théâtre Français en 1811. Il a été l'un des principaux rédacteurs du journal *Les Archives Littéraires*. Sarrazin avait été quelque temps chef de cabinet du ministre Decazes sous la Restauration. — Il avait épousé au château de Viévy, en 1817, Marie-Adélaïde de Wissel, fille du baron de Wissel, colonel de cavalerie et de Catherine de Beauxoncles, et en deuxième noces, en 1827, Monique Gasselins de Richebourg. De son premier mariage il eut un fils qui continua la famille. — (*Notice historique sur la maison de Sarrazin* (1864). — *Dufoy. Les anciens élèves du collège de Vendôme*, p. 8).

Sarrazinière (L'Aître de la), psse de Sougé. — Il relevait censivement de Villée. — (Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty, Fiefs de St-Calais [Villée]).

Sasnières, bourg et commune du canton de St-Amand, à 7 kil. N.-O. de ce chef-lieu et à 13 kil. Sud-O. de Vendôme. — *Sarneria*, 1081, (Cart. Trinité). — *Sarnerias*, vers 1097, (Cart. blésois de Marm.) — *Sanières*, 1285, (Cart. Trinité). — *Ecclesia Sancti Martini de Saneriis*, XVII^e s., (*id.*). — *Sanière* (Cart. Cassini et Expilly). — *Sasnières* (Etat-Major). — *Les Sasnières* (Passac, p. 88).

Cette commune est bornée au Nord et à l'Est par celle de Houssay, au Sud par celle de Prunay, à l'Ouest par celles de St-Arnoul et de Lavardin. — Elle est arrosée par le ruisseau portant son nom dont la source est un peu en amont du bourg. — Elle est traversée par la route de Blois à Montoire par Herbault et St-Amand. Sa station la plus proche est Lavardin (6 kil.), sur la ligne de l'Etat de Sargé à Tours par Châteaurenault.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 22 maisons et 76 habitants. — L'Oisellerie. — Vanbourdin. — Beauregard. — La Marionnerie. — L'Aître-Guillaume. — Le Moulin de Sasnières. — Le Château (du Plessis-Sasnières). — Le Baignon. — La Raconière. — Gâtines. — La Gaulerie. — Crouet. — La Grisonnière. — Maubert. — La Barbaudière. — L'Ormeau. — L'Épine aux Lièvres. — Les Coupellières (Grande et Petite). — La Tétardière.

Lieux-dits : — Les Brillières, Vanhard, Hermiterie, Marcillet, les Caves de la Rivière (ancien fief), Montsouris, la Fosse Richardière, les Muettes, le Poirier-Rousseau, le Cassepot, la Fosse au Comte, *Vauroulin* (ancien fief), la Terre à deux mains, le Tertre-Belet, les Cuissardières, Hacquetray, les Brétinières, le Parc de la Racinière, le Carroir des Granges, la Planche-Midet, la Perrine, la Pièce du Temple, la Pelleterie, la Pasquerie ou les Caves (ancien fief), les Oliviers, la Hubaudière (ancien prieuré), le Port aux Moines, les Rompées, la Butte, la Forêt de Prunay, la Brigaudière, la Noue des Renards, Vamiraud, le Marchais de Longuesert, la Mussetière, le Clos-Millet, la Verrerie, la Davauderie, les Cahus, la Fosse aux Chapelliers, la Virollerie, la Boissetterie, Galhant, l'Aître aux Gaspaux, le Clos-Loiseau, la Terrie, Jeanne-Cattin, la Collinerie, la Croix-Mathurin, la Tousse de Vanssay.

Superficie : 783 hectares — Cadastre terminé en 1835 par Délie. — Altitude du bourg, 130 m. — Poste et perception de Prunay. — Assemblée le dimanche avant la Toussaint.

Population : 150 communians vers 1775 (Lepaige). — 235 hab. en 1806. — 242 en 1812. — 203 en 1824. — 238 en 1831. — 241 en 1836. — 233 en 1841. — 277 en 1846. — 205 en 1851. — 222 en 1856. — 225 en 1861. — 231 en 1866. — 244 en 1872. — 242 en 1876. — 221 en 1881. — 216 en 1886. — 192 en 1891. — 204 en 1896. — 203 en 1901. — 211 en 1906. — 215 en 1911.

Les registres paroiss. de Sasnières commencent en 1702. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Martin de Joffre, Renty, Verneson, Réméon de Mocquet, Thiellin, Gallois de Bezay, Accault, des Vaux de Blanchefontaine, Viau d'Orsonville, de Cop, Guillaumot, Denis de Tierceville, Percheron de la Ferrière, La Bucaille, Gasselins, Hogu, Frédureau, Girardeau, Rouillon, Coutance.

Curés : — Pierre Quatreilles, 1490. — Gilles Leclerc, 1602. — Michel Voisin, 1604. — François Mosny, 1607. — Jean

Pecquet, 1634. — César Frédureau, 1672. — Louis Soucieux, 1701, inhumé dans l'église le 24 févr. 1731. — Alexis Meslier, 1731, inhumé dans l'église le 20 oct. 1740 à l'âge de 48 ans. — Bonaventure Pothée, 1740. — René Chambrier, 1777. — N. Hérode, 1783 (en 1792 il est officier public). — (Sasnières ne paraît pas avoir de curé jusqu'à 1833). — Leblond, 1833. — Neveu, 1838. — Lhéritier, 1864. — Dyé, 1869. — (Vacance de 1874 à 1900). — Picault, 1900. — (La paroisse est desservie par le curé d'Ambloy depuis 1907).

Maires : — André Lemore, 1790. — Noël Hérode, 1792. — Julien Chambrillet, 1793. — Gervais Breton, 1794. — Urbain Lefèvre, an XIII. — Augustin Mellier, 1809. — Jean Goyer, 1822. — François Guyon, 1825. — François-Etienne Coudray, 1839. — Louis Ortiou, 1849. — Louis Perdreau, 1884. — Auguste Forest, 1900. — Alc. Vervant, 1908.

Avant la Révolution, la paroisse St-Martin de Sasnières était du diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir, doyenné de Troo ; du bailliage de Vendôme et de l'Élection de Château-du-Loir. L'abbé de la Trinité présentait à la cure estimée au XVIII^e s. d'un revenu de 250 livres (d'après Lepaige). Le patron de la paroisse était Saut Martin, abbé de Vertou. — Ce Saint, qui lui-même avait pour patron le grand saint Martin de Tours, était né aux environs de Nantes vers l'an 527. Il se fit missionnaire et prêcha d'abord sur les bords du lac de Grandlieu. Il passa ensuite en Angleterre, puis enfin vécut en ermite en un lieu solitaire situé près de Nantes où vinrent le rejoindre d'autres cénobites, ce qui fut l'origine du monastère de Vertou, dont Martin fut le fondateur et le premier abbé. Il mourut vers la fin du VI^e s.

L'église de Sasnières est dessinée par Rochambeau dans son Vendômois (p. 494 du t. II). Elle semble avoir été construite au XII^e s., puis remaniée à différentes époques. Elle possède une pierre tombale d'un seigneur de Sasnières dont les armoiries sont effacées, mais où l'on distingue encore assez bien celles de sa femme qui était une Pourmentières ou Fromentières et dont l'écusson, parti de... et de... à 3 bandes de... se voit à l'angle dextre inférieur de la pierre, tandis qu'un autre écusson placé en pendante à senestre pourrait bien représenter les armoiries de la mère du décédé. C'est un parti, au 1 de... à une barre fuselée, au 2 de... à une fasce de... — En bordure se trouve l'inscription suivante : *Cy gist Coesar de Martin, escuyer, seigneur du Plessis*

Sasnières, qui déclara le 14^e jour d'octobre 1634. Prieé Dieu pour son âme.

On remarque encore dans cette église un vitrail aux armes de la famille de Querhoent, et une crédence de la Renaissance.

La cloche est de 1770, ayant pour patron M. Bonaventure Pothée, curé de Sasnières et pour marraine, Marguerite Pothée, veuve de Philippe Percheron.

Une tradition qu'on ne peut contrôler fait savoir que l'église de Sasnières aurait été fondée par les moines de la Hubaudière dont le prieuré était proche. Les faits connus sont quelque peu en contradiction avec cette légende.

Les moines de la Trinité étaient déjà possesseurs, à Sasnières, des biens qui leur avaient été offerts par Eudes de Sasnières (Odo de Sarneriis) en octobre 1081, lorsque vers l'an 1095 Foucher de la Tour, chevalier vendômois, sur le point de mourir, muni du consentement de son fils Jérémie, offrit aux moines de la Trinité la moitié de l'église de Sasnières qu'il tenait lui-même de la succession de sa mère Adèle. Or cette Adèle paraît mourir vers le milieu du XI^e siècle. Et le prieuré de la Hubaudière ne fut fondé que vers la fin du XII^e s.

Telle est l'origine des possessions de la Trinité à Sasnières dont l'église paraissait dépendre du prieuré de Houssay.

Et en 1131, Guy d'Étampes, confirmant les possessions de la Trinité dans son diocèse, cite parmi elles *Ecclesiam de Sarneriis*.

La terre et seigneurie de Sasnières était dite mouvoir à foy et h. tantôt de Montoire tantôt de Lavardin. Il est probable que les deux baronnies de Montoire et de Lavardin étant dans les mêmes mains, la confusion s'est faite naturellement sans protestation de la part des seigneurs suzerains. Le fief dominant paraissait plutôt être Montoire.

Cette seigneurie semble appartenir au XII^e siècle à Harduinus de Sarneriis, qui est témoin d'un don fait vers Lignéres par Ada de Vendôme à Marmoutier. — En 1362, elle est à Guillaume Callu ou Qualleu, qualifié sire de Sasnières. Il doit à la Trinité une rente de 70 sous. — En 1439, à Jean Huet, Sgr de Sasnières en la châtellenie de Montoire. — En 1442, à Jeanne Huet qui rend aveu à Montoire pour son fief et justice de Sasnières (P 657, n° 209). — En 1476, à Guillaume Collet qui rend aveu pour sa terre et seigneurie de Sasnières mouvant de Lavardin (*id.* n° 24). — En 1478, à Joachim Morice, écuyer, sieur de Sasnières, qui reçoit aveu pour certains héritages situés à Sasnières et mouvant de son fief. — En

1482, à sa veuve Isabeau Le Prévost. — En 1483 et 1484, à Paul ou Collet de Lescallier à cause de ladite Isabeau Le Prévost, sa femme. Il rend aven en 1484 « pour sa terre et seigneurie de Sasnières, relevant à foy et h. simple au regard de Montoire et pour la grosse voirie du dit lieu, relevant du même Montoire à foy et h. lige et aussi pour la Haie de Cheray, relevant de Lavardin. » (Arch. Nat. P., 657, n° 25). — C'est lui sans doute qui sous le nom de *Sire de Sasnières*, avec le sire de la Fertière, assistait le 8 septembre 1487 au contrat de mariage de François, comte de Vendôme, avec Marie de Luxembourg. — Isabeau Le Prévost est encore dame de Sasnières en 1494.

En 1502, Sasnières est à Etienne Roncin qui rend aven pour la grosse voirie, le fief et seigneurie de Sasnières (Arch. Nat., P 657, n° 22 et 23) *mouvant de Montoire*. — En 1504, à Françoise Morice, veuve de François de Lescallier qui rend aven pour les mêmes choses, (*id.* n° 24).

Il est probable que ce fief fut saisi peu après, et fit retour au seigneur dominant, attendu qu'on voit en 1518 certains vassaux de Sasnières vendre des terres « tenues de Mgr le duc à cause de son fief de Sasnières », et en 1634, Jean Pecquet, curé de Sasnières, rendre aven au duc de Vendôme pour son presbytère du dit lieu de Sasnières « relevant de la seigneurie de Sasnières, appartenant à Monseigneur le duc comme dépendant de sa baronnie de Lavardin. » — (Arch. Nat., P 661, n° 62).

Plus tard, les seigneurs du Plessis-Sasnières se qualifièrent aussi Sgrs de Sasnières par abus ou simplement parce qu'ils possédaient des droits honorifiques dans l'église. — Voir *Plessis-Sasnières*.

Cart. blésois de Marm., 72, 345, 634. — *Cart. vendômois de Marm.*, 186, 30 A, 52 A. — *Cart. Trinité*, 6 note 2, 225 note 2, 304, 359, 475, 486 note 1, 701 note 2, 785, 818, 854, 856. — Pouillé du dioc. du Mans au XVIII^e s., fol. 395. — *Bibl. Nat.*, Fonds Brienne, 314, fol. 7. — Le Paige, (Sasnières). — Passac, p. 88. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 493. — Launay, *Répertoire*, p. 103. — Pétigny, pp. 32 et 50. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 264. — *Bibl. de Vendôme*, Manuscrits : 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 106 ; 2^o Album Launay, III, p. 69 ; 3^o Manuscrits de la Société Archéologique, Titres de la terre de Sasnières. — Arch. Nat., P 657, n° 20 à 25 (XV^e et XVI^e s.) ; P 661, n° 62 (1634). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 205. — Collection R. de St-Venant, Liasse des comtes et ducs, dossier François et Marie de Luxembourg. — Expilly, *Sasnières*.

Sasnières (Le). — Voir *Ruisseau de Sasnières*.

Satis (Famille). — *Le Fertuis-Hennequin*, XVIII^e s. — *Les Bancherives*, XIX^e s.

Saucerie (La), h., c^e de Savigny. — Celieu, en 1622, est à Jacques Leroy, sieur de la S., de la psse de Savigny. Il est parvenu à Sargé. — (Reg. de St-Cyr de Sargé, 17 janvier 1622).

Saugrenière (La), h., c^e de Lancé, 37 habitants.

Saulaie (La), f., c^e de Boursay. — *La Saulaie* (Etat-Major). — *La Solay* (Plan Cadastral). — En 1660 et 1671, ce lieu est à Jean de Brossard, écuyer ; en 1686, Julienne Souin, sa femme, était inhumée à Busloup à l'âge de 80 ans. — (Registres de Fontaine-Raoul 1660 ; de St-Avit, 1671 ; de Busloup, 1686).

Saulaie (La), f., c^e de Fontaines. — *Le Seulhet*, XVII^e s. — En 1622 ce lieu est à Jacques Guilloiseau, sieur de la Saulaie, époux de Catherine Lecour. — En 1647, il est à Jean de Chapuiset. — Au XVIII^e s., il fait partie du domaine de Frétay. — (Registres de Bonneval, 1622 ; de Fontaines, 1647. — Mairie de Montoire, Papiers des Emigrés, 1793).

Saulais (Les), éc., c^e de Lancé.

Saulay (Famille). — *Les Haies* (de St-Agil), XV^e s. — *Le Pavillon* (d'Authon), XVII^e s.

Saulay (Le), h., c^e de Lancé.

Saule (La), éc., c^e de Savigny.

Saule-Blanche (La), f., c^e de Romilly. — Cette ferme, à la fin du XVII^e s., appartenait à Maître Louis Chaufourneau, bailli de la Ville-aux-Clercs. — (Collection Bernault, Papiers de la Ville-aux-Clercs).

Saulerie (La), f., c^e de Sargé. — *La Saumerie* (Cassini). — *La Saullerie* (Etat-Major). — Elle fait partie de la terre du Fief-Corbin. — (Arch. L.-et-Cher, E 215).

Saulettes (Les), h., c^e de Danzé.

Sauleux (Famille de). — *Le Fief du Gué de la Ville*, XIV^e s.

Sauleux, f., c^e de Crucheray. — *Sauleux*, 1363 (Extrait des titres de l'Oratoire). — *Sauleux*, 1440 (Aveu du Bouchet). — *Sauleux*, (Cassini). — *Soleux*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville. — En 1363 il est à Jean Payen, Sgr de Saulieu, qui vend ses terres de Villetrun à Gervais Maslon, et possède aussi à Lancé des biens relevant de Courtiras. — Il appartient ensuite à Almory Péan, éc^r, puis à un nommé Potiron, de Vendôme. Il fut alors retiré par le Sgr du Bouchet. En 1440, il faisait partie du domaine du Bouchet. — Vers 1636 il est à Laurent Marganne. — Au XVII^e s. il passa aux mains des Ursulines de Vendôme. Cette ferme fut vendue nationalement en 1791 pour 14.300 livres. (Arch. Nat., P 611, n° 33 et 37, fol. 4. — Arch. L.-et-Cher, Q, Dis-

trict de Vendôme, 233. — *Bibl. de Vendôme*, ms. 285, p. 47 [1363]. — Reg. de la Madeleine, 1636).

Sauleux (Le Grand et le Petit), hameaux de 18 et 7 habitants, c^e de Houssay. — Ce lieu semble avoir été dans le fief de Houssay, appartenant à la Trinité. — Les habitants de Sauleux étaient parmi les étagers obligés de faire moudre au moulin de la Fontaine de Gondré. — (Arch. L.-et-Cher, E. 197, pièce 1^{re}. — Trinité, 834).

Saulinière (La), à Savigny. — En 1729, le 22 mai, un bail était passé pour la *Saulinière* et 2 pièces de terre dépendant des *chapelles de la Saulinière et Ste-Catherine*, par M. Philippe Deniau, prêtre vicaire de St-Calais, titulaire des dites chapelles. — Nous ne savons où était située cette chapelle de la Saulinière. — (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Notes diverses, I, n° 465).

Saulnay, Saumerie. — Voir *Saunay, Saumerie*.

Saulty (Famille de). — Voir *Pruvost de Saulty*.

Saumery (Famille de). — Voir *Jouanne de la Carve de S.*

Saunay, f., et maison de campagne, c^e de Bréainville. — Ancien fief, dont le seigneur était gros décimateur de la paroisse de Bréainville.

Au XV^e siècle, ce fief est à la famille du Coudray. — Jacques du Coudray, sieur de Saunay, était mort avant 1598, époque où sa veuve Marguerite de Vaucouleurs est remariée avec Jacques de Langlois. — En 1601 tous deux partagent la succession du défunt avec ses enfants : Jean qui suit, Cleric et Marie du Coudray, cette dernière femme de Philippe de Bordel, sieur d'Anesny. — En 1602, Jean du Coudray est seigneur de Saunay et époux de Claude Marchand, fille du seigneur d'Ecoman. Il est gendarme de la compagnie du comte de Nevers. — Noble homme Enéas du Coudray, Sgr de Saunay et d'Ecoman, fils des précédents, épouse en 1632 Françoise-Eléonore Francisque ou Franceschi de Rougemont. Il était mort avant 1646.

Marguerite du Coudray, fille des précédents, née le 15 avril 1638, apporta Saunay en 1655 à son mari Jacques Courtin, chevalier, seigneur du Moncel, Beauval, Thierville, etc., capitaine de cavalerie, maître d'hôtel du roi. Tous deux en 1663 passaient bail pour le droit de vendre du vin au bourg de Bréainville. — Jacques Courtin épousa en 2^{es} noces Anne Acarie, veuve de François d'Etampes, marquis d'Autry et mère de Blanche-Catherine d'Etampes.

Alexandre-Germain Courtin, fils des précédents, baptisé le 28 septembre 1656, Sgr des mêmes lieux, épouse en 1682 la susdite Blanche-Catherine d'Etampes, fille de sa belle-mère (seconde femme de son père).

En 1667, ce personnage acquit de M. de Bernardon, Sgr de Bouville, les dîmes censives et terrages de la paroisse de Bréainville relevant en fief de l'abbé de de Bonneval.

Antoine-Germain Courtin, fils des précédents, chev., Sgr de Saunay et Thierville, mourut sans postérité en 1720, laissant comme héritière Anne Courtin, sa sœur, femme d'Alexandre de Laage, chev., Sgr de Servage, du Tremblay et autres lieux, dont le fils Alexandre, en 1753, est dit marquis de Laage, Sgr châtelain de Charré, Ecoman, la Haye-Maleterre, Beauvais-Sécheray, Bréainville, Assée, *Saunay*, Rouvray le Noble, etc., époux de N. de Bellefond. Il était lieutenant des Maréchaux de France au département de Blois.

Lui-même vendit Saunay et ses autres biens en 1783 à Jean-Jacques de Loyens d'Auteroche et Adelaïde-Marie d'Orléans sa femme. — De ces derniers naquit M. Jean-Camille de Loyens d'Auteroche, qui par testament en date de 1840 légua une somme de dix mille francs à la commune de Bréainville. (Voir *Bréainville*).

Aujourd'hui Saunay avec sa maison de campagne appartient à la famille Macé.

Arch. L.-et-Cher, G 323 ; E 353, 403. — Collection Bernault, Liasse de Beauce. — St-Allais, *Nobiliaire de France*, article Courtin, VI (ou VIII), p. 135. — La Chesnaye des Bois, articles Courtin et Etampes. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 966, 981, 982, 988, 1028. — Reg. de Bréainville, *passim*.

Saunay (Le), éc., c^e de Lancé. — *Saunay*, XVII^e s. — *Saulnay* (Cassini). — A la fin du XVII^e s., ce lieu est aux Sgrs de Prépatoir. — (Reg. St-Martin, 18 avril 1679. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 51).

Saumerie (La) éc., c^e de Danzé. — Là demeurait en 1749, César Martellière, marchand. — (Arch. L.-et-Cher, E 564).

Saumerie (La), h., c^e de Houssay. — **Saumerie (La)**, ancien fief, psse de Lunay. — Il était proche le moulin de Bessé et appartenait en 1636 à un sieur Dupont. — (Titres de la Blotinière, liasse du moulin de Bessé).

Saumerie (La), h., c^e de Thoré. — *La Saumerie* (Etat-Major). — *La Saumerie* (Cadastral). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Trinité et censiv^t de la collégiale de St-Georges. — Il paraît tenir son nom de Jean Saunier, fils de Béatrix, veuve

de Girard Saunier, qui en 1238 donne son consentement au don fait par sa mère, de sa dime de Thoré. — En 1474, il est à Jean Guibert, écr, Sgr de Loyneau, et de la Sauverie. — En 1539, à Florent Grenouilleau, à cause de Françoise d'Argouges, sa femme. — En 1546, à la veuve Chauvelin et N. Chereau. — (*Cart. Trinité*, 698, note. — Arch. Nat., P 610, f° 36).

Sauneries (Les), h., c^e de St-Arnoul.
Saunier (Famille). — *La Sauverie* de Thoré, XIII^e s.

Sausonnière (La), fermes, c^e des Hayes et de Ternay. — Ancien fief qui paraît s'être séparé en deux au XVI^e s. — En 1562, Martin de la Sausonnière est parain aux Hayes. — En 1571, Claude de la Sausonnière et Catherine de Louviers ou Bouviers sa femme faisaient baptiser aux Hayes leur fille Claude. — Entre 1630 et 1640, on rencontre Nicolas Pageau, sommelier de la reine mère, Sgr de la Sausonnière. — Une moitié de la Sausonnière, vers la même époque, était à la famille de Bedde. Madeleine de Bedde, Dlle de la Sausonnière, fille de Jacques de Bedde, sieur de Rocquentuf et de St-Sulpice de Roquemeur, et de Julienne de Vaucelle, était baptisée à Ternay le 7 oct. 1629. On la trouve encore marraine à Ternay en 1656. — La Sausonnière devint ensuite la propriété de la commanderie d'Artins. Le commandeur en passait bail le 26 janvier 1780. — (Reg. paroiss. des Hayes, 1562, 1571; de St-Oustrille, 1635. — Malardier, p. 653).

Saussay (Le), 2 fermes, c^e de la Fontenelle. — *Le Saulçay*, 1644. — *Le Sauszay*, (Cassini). — *Le Saussé* (Etat-Major et Cadastre). — Ce lieu relevait de la Sgie de la Fontenelle à 10 sols tournois de cens et 40 sols, quatre chapons et 8 deniers pour la saulce, et 4 setiers d'avoine de rente. — En 1577, il appartenait en partie à Laurent de Phelines, écr, Sgr de Guichery, à cause de Jeanne de Bonsouval son épouse, comme donataire de feu Jean de Bonsouval, écr, Sgr de Scipuye, et de Dlle Jeanne de Salmon son épouse, jadis père et mère de ladite Jeanne de Bonsouval. — C'est là qu'est né, en 1844, M. l'abbé Chéramy, curé de Choue, qui contribua par ses notes sur la Fontenelle et Choue et autres, à la rédaction de ce dictionnaire. — Voir sa notice. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pièces 2 et 26).

Saussaye (Famille de la). — *La Ferrière*, XV^e s. — *La Touche-Berthault*, *Le Plessis-Signac*, *Les Vaux* (de Lunay). — *Le Petit Claireau*, *Puteaux*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de trois saules de si-*

noble et en pointe d'un sanglier de sable. — (*Pasty de la Hilais*).

Sautereau (Famille). — *Les Connillons* XV^e s.

Sauvage de Brantes (Famille). — *Le Fresne* (d'Authon et de St-Arnoul), *La Hubaudière*, *le Plessis-Sasnières*, XIX^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent chargé d'une croissete ancrée de gueules et de 2 fleurs de lys d'azur, accompagné d'une étoile d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe.* — (Bachelin-Deflorenne).

Sauvagerie (La), h., c^e d'Authon. — *La Sauvagère*, (Cassini). — En 1754, un sieur Léonard Pouleau, brigadier de la Maréchaussée de Montoire, se disait sieur de la Sauvagère. — (Reg. paroiss. des Roches).

Sauvegrain (Famille). — Croixval, XIII^e siècle.

Sauvegrain, éc., c^e de Selommes.

Sauverie (La), château, c^e de Danzé, ancien fief relevant du prieuré de Danzé. — Il y a apparence que ce lieu, ainsi que la Croiserie qui lui était proche, ait été formé d'un défrichement de la forêt de Motteux, au XVI^e s., et qu'il ait appartenu tout d'abord au prieuré de Danzé.

Il semble qu'avant 1561, la Sauverie n'ait été qu'une simple métairie. Parmi les seigneurs qui se partageaient une partie des bois de Motteux à cette époque, on ne voit pas nommer celui de la Sauverie, mais seulement celui d'Étivet. Il est donc probable que le manoir de la S. n'a été bâti qu'à la fin du XVI^e s.

La tenue de terre appelée *La Sauverie*, était dépendante au XVII^e s. du fief de l'Épinay qui lui était proche et était redevable d'une rente hypothécaire de 6 boisseaux de méteil et 12 boisseaux d'avoine envers la seigneurie-prieuré de Danzé.

Le premier seigneur connu de la Sauverie fut Nicolas Hogu, marchand à Vendôme et échevin de la ville en 1680, puis garde du corps de la duchesse d'Orléans et enfin subdélégué à Vendôme de l'intendant d'Orléans. On le rencontre avec le titre de seigneur de la Sauverie, dès 1668.

Il mourut en 1709 et fut inhumé à St-Martin de Vendôme, le 30 décembre, étant alors subdélégué à Vendôme de M. l'Intendant d'Orléans. Il avait épousé Catherine Picheré, dont un fils, le suivant :

Nicolas-François Hogu, né en 1678, Sgr de la Sauverie en 1709. Il est alors qualifié écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances et fut en outre subdélégué à

Vendôme de l'Intendant d'Orléans. Il épousa en 1707 Suzanne-Françoise Morisset, née en 1686, fille de Alexandre Morisset, et de Rachel Mesmin, dame de Pierrefitte, tous deux protestants, et qui avaient, en 1686, abandonné leur fille nouvelle-née, et étaient sortis du royaume pour cause de religion. Cette fille fut élevée dans la religion catholique.

Nicolas-François Hogu eut jusqu'à onze enfants, dont 4 seulement lui survécurent. (Voir Fargot).

Nicolas-François Hogu vendit, par acte devant Dutartre, notaire à Paris, le 6 déc. 1719, la terre de la Sauverie, avec la seigneurie des Bigotteries, l'Épinay, la Hébergerie, les Broses, etc., au Sr Charles Arrault, lequel agissait en qualité de procureur du suivant :

Philippe Desvieux, écuyer, époux de Bonne-Madeleine Lecouturier, laquelle, étant veuve en 1754, revendait par acte du même Dutartre, le 12 octobre de cette même année, au suivant :

Donatien de Vimeur de Rochambeau, maréchal de camp (le futur maréchal de France, voir sa notice). Celui-ci, l'année suivante, par acte du 18 mars 1755, échangeait toutes les terres susdites, sauf les Broses, avec Antoine-Jean de Paris, bourgeois de Paris, contre la terre fief et seigneurie de la Rochelandault et la maison de la Chalière, situées paroisse d'Azé.

— Antoine-Jean de Paris fut inhumé à Danzé en 1760 à l'âge de 39 ans, et ses héritiers vendirent la Sauverie avec les Bigotteries, la Hébergerie, etc., au suivant :

Charles-Auguste de Trémault, écr, sieur de la Sauverie, etc., second fils de Gilles-François de Trémault, Sgr de la Blotinière et Morillon, né en 1746, mousquetaire de la garde du roi et lieutenant des Maréchaux de France. Il décéda en 1788, époux en premières noces de Anne-Angélique d'Hariague et en deuxième noces de Elisabeth Collier de la Marlière, fille de Louis-Charles Collier de la Marlière et de Françoise de Chavigny. Il ne laissa d'enfants ni de l'une ni de l'autre. — Sa veuve, héritière de la Sauverie, se remariait en 1795 avec Louis-Antoine Quentin de la Marlier, chef de division des transports et convois militaires, mort en 1839. Elle mourut en 1796, en mettant au monde un fils, Louis-Victor-Gédéon, qui suit. Louis-Quentin de la Marlier épousa en secondes noces N. Le Tessier de la Bersière, dont il eut plusieurs enfants.

Louis-Victor-Gédéon de la Marlière, né en 1796, mort en 1881, propriétaire de la Sauverie après la mort de sa mère et sous

la tutelle de son père. Il épousa en 1828 Marie-Louise de Taillevis de Jupeaux qui décéda en 1871 et dont il eut deux enfants : 1^o Louis-Marie-Gaston, qui suit ; 2^o Amélie, qui épousa en 1854, M. Gabriel Florent de Sachy de Fourdrinoy officier d'Etat-Major.

Louis-Marie-Gaston de la Marlière, né en 1829, mort en 1890, officier de cavalerie, et général de brigade à titre auxiliaire en 1871, épousa Marie-Thérèse-Raphaëlle Ollivier de Fontaine dont il eut : 1^o Jean, qui suit ; 2^o Denis de la Marlière, époux de Sophie de Montangon, demeurant à Fontaine-la-Guyon près Chartres ; 3^o Adrienne, femme de Jean, comte de Massol de Rebetz.

Jean de la Marlière de la Sauverie, né en 1889, époux de Valentine Vincent de Vaugelas, propriétaire actuel de la Sauverie (1910).

Arch. du Loiret, A n° 1642 (1755). — Titres de la terre de la Sauverie. — Archives du château des Minières, titres de Pierrefitte. — Gédéon de Trémault, Généalogie ms. de la famille de Trémault. — Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, Carton Vendôme, Echevinage ; 2^o Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 176. — Malardier, p. 260. — Registres paroiss. de Danzé, *passim* ; de St-Martin de Vendôme, etc., — *Bulletin vendômois*, 1908, pp. 160 à 168. — Arch. L.-et-Cher, Série H, Liasse de la Virginité, XVIII^e s.

Savare ou Savarre (Famille). — *Beaucosté*, XVI, *Le Plessis-la-Cour*, *La Templevie*, *La Haute Métairie*, *Martigny*, XVI^e s. — *La Touche* (d'Huisseau), *Malitourne* (de Villetrou), XVII^e s. — *Villegriumont*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur, au chevron d'argent accompagné de 3 trèfles d'or, 2 et 1.* — (De Maunde).

Savarons (Les), écart du bourg, c^e de Tourailles.

Savary (Famille). — *Villanmoy* (d'Espéreuse). — *Champlain*, XV^e et XVI^e s. — *La Chaume* et *les Bruyères* (de Villedieu), XVI^e s. — Armes : *D'argent à trois chalets de sable.* — (Généalogie de la Bonnière de Beaumont. D'après cette généalogie, ces Savary du Fresne seraient différents des Savary de Lancosme).

Savary de Lancosme (Famille). — *Ranay*, XVIII^e s. — Armes : *Ecartelé de sable et d'argent.* — (Busserolle).

Savateau, f., c^e de St-Firmin. — *Savateau* (Cassini). — Ancien fief et seigneurie, démembrement du Châtel de Lisle. Il relevait à foy-h. du château de Vendôme depuis sa séparation d'avec le Châtel de Lisle. — Il avait deux fiefs vassaux, ceux de Chamors et de la Grapperie. Son censif s'étendait sur Chappedasne et dans la plaine de St-Firmin.

Ce lieu paraît avoir été tout d'abord le

domaine propre de la Châtellenie de Lisle, alors que le château de Lisle (*de Insula*) s'élevait dans une île du Loir.

Savateau fut remis en 1304 par Jean de Lisle, Sgr du Châtel de Lisle, à sa sœur Jeanne de Lisle, à qui revenait par héritage le tiers de la seigneurie, pour lui tenir lieu de sa part. Elle devint femme d'Alleaume du Plessis. Ce dernier devenu veuf, vendait au nom de son fils, en septembre 1342, la terre et seigneurie de Savateau à l'abbaye de la Virginité. — Cette terre restait chargée envers le Châtel de Lisle d'un cens de quatre sols six deniers.

Bien que Savateau eût été garanti à Jeanne de Lisle par son frère en paraige, c'est-à-dire bien qu'il dût être reporté à Vendôme en hommage par les seigneurs de Lisle eux-mêmes et non par ceux de Savateau, lequel Savateau restait fief relevant de Lisle, néanmoins les religieuses de la Virginité obtinrent de relever, pour ce fief, directement du château de Vendôme à foy et h. simple et simplement comme rétribution du divin service en leur couvent. C'est ce dont se plaignirent au XVIII^e s. les Sgrs de Meslay, seigneurs aussi du Châtel de Lisle, ainsi qu'en témoigne un mémoire conservé au chartrier de Meslay, prétendant qu'à eux seuls était réservé l'honneur de faire la foy pour Savateau à Vendôme et que d'eux, comme châtelains de Lisle, devait relever Savateau. L'affaire resta en l'état.

Le moulin, dit de Savateau, dut être vendu, à une date incertaine, par les religieuses de la Virginité. En 1633, il appartenait à Lucas Aragon et sa sœur qui le 5 mai de cette année-là le vendait au seigneur de Meslay et du Châtel de Lisle. Il fut détruit au XVII^e s. Le domaine de Savateau fut vendu national^t en 1791, pour 20.000 livres sur les religieuses de la Virginité.

Il a depuis appartenu à la famille de Brunier qui possédait Chichery, et à la fin du XIX^e siècle alla par héritage à la famille de Pétigny. Mme Lucie de Pétigny en 1864 le porta par mariage à M. de Froberville à la famille duquel il est encore aujourd'hui (1910). — (Chartrier de Meslay, Titres de la Grapperie et Savateau, etc. — Chartrier de Renay. — Chartrier de l'Epau, Titres de la Rondelière. — Arch. Nat., P 608 ; P 714, n^o 155. — Arch. L.-et-Cher, H, liasse de la Virginité ; D 597 ; Q, District de Vendôme, n^o 113).

Savatier (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XVIII^e s.

Savatiers (Les), h., c^e de Bonnevaux. — *L'Ormeaudiardière* (Cassini). — *Les Sa-*

vetiers (Etat-Major). — Voir *Ruisseau des Savatiers*.

Savignac (Famille de). — *Clairvaunay*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 trèfles de sable*. — (Adr. Thibault).

Savigné (Famille de). — *Les Haies* (de Houssay), XIV^e s.

Savignière ou **Saradinière** (La), au bourg d'Arènes (à ne pas confondre avec la *Savinière*), anc. mét. appartenant à la Virginité. — (Arch. Nat., P 714, n^o 183 [1683]).

Savigny de Thorigny (Famille de). — *A Mondoubleau*, XVII^e siècle. — Armes : *De gueules à 3 lions d'or*. — (Adr. Thibault).

Savigny (Canton de), un des huit cantons de l'arrondissement de Vendôme, situé à l'Ouest-Nord-Ouest de cet arrondissement. — Il a pour limites : Au Nord celui de St-Calais (Sarthe), et ceux de Mondoubleau et de Morée (pour une faible partie) ; à l'Est celui de Vendôme ; au Sud celui de Montoire ; à l'Ouest ceux de la Chartre et de St-Calais (Sarthe).

Superficie, 19.777 hectares. — *Population*, 5.028 habitants (en 1906).

Il a été formé en 1792 avec 4 communes, celles de Savigny, Epuisay, Cellé et Fortan ; la première et la dernière prises au doyenné de St-Calais, la seconde (Epuisay), au doyenné de Mondoubleau ; la troisième (Cellé) prise au doyenné de Troo. Il était alors du District de Mondoubleau.

Au moment de la suppression du district de Mondoubleau, en 1795, il fut mis du District de Vendôme et on lui adjoint quatre communes prises au canton de Montoire, celles de Bonnevaux, Sougé, Fontaines et Lunay. Il se compose donc aujourd'hui des 8 communes suivantes : Savigny, Bonnevaux, Cellé, Epuisay, Fontaines, Fortan, Lunay et Sougé.

Juges de Paix de Savigny : — Gigou, 1792. — Caillot, 1804. — Liger de Chauvigny, 1811. — Lefebvre, 1814. — Pesson-Maisonneuve, 1825. — Vollet, 1865. — Savignard, 1869. — Malosse, 1880. — Durand, 1884. — Tardiveau, 1885. — Delbassée, 1887. — Chaboche, 1908.

Conseillers généraux de Savigny : — Thévard, 1831. — Général Baron Rohault de Fleury, pair de France, 1844. — Léon Gérard, 1848. — Pesson, 1852. — Lebatteux, 1865. — E. Rousseau, ingénieur en chef des P. et Ch., 1871. — De Nully, 1878. — De Nully fils, 1883. — Besnard, notaire à Sargé, 1884. — Dr Hureau, 1913.

Conseillers d'arrondissement : — Bordier, notaire à Lunay, 1831. — Pesson,

juge de Paix, 1847. — Deniau, maire de Savigny, 1852. — Lapeyre, 1878. — Buisson, 1888.

Savigny, gros bourg, ancienne ville fortifiée et commune, chef-lieu de canton, à 25 kilomètres Nord-Ouest de Vendôme. — *Savigniacum*, 1102, *Savigneum*, 1229, *Saviniacum*, 1345, *Savigné-sur-Braye*, XIV^e s., *Savigny-sur-Braye*, 1587, (Cart. Trinité). — *Savigneium super Brayam*, XII^e s., (*Miscellanea Monastica*). — *Savigneum*, XII^e s., *Savigneium*, XV^e s. (Cart. de St-Calais). — *Savigny* (Cassini). — *Savigny-sur-Braye* (Etat-Major).

Savigny étant chef-lieu de canton et ancienne ville fortifiée a droit de prendre des armoiries, et son écu tout indiqué est celui de ses premiers seigneurs après les Vendôme, les *Graçay* (famille éteinte) qui portaient : *De gueules au lion d'or*.

Cette commune est limitée, au Nord par la commune de Marolles (Sarthe) et par celle de Sargé ; à l'Est par celles de Fontaines et de Cellé ; à l'Ouest par celles de la Chapelle-Huon et St-Gervais de Vic, toutes deux dans la Sarthe. —

Elle est arrosée par la Braye qui coule du nord au sud et partage la commune en deux parties inégales ; la plus petite, appelée *Le Petit-Savigny*, étant sur la rive droite, et par plusieurs petits ruisseaux, dont cinq sur la rive gauche : celui du Marais, ou de la Vallée-aux-Bœufs qui la sépare de la commune de Sargé ; celui d'Écoute-s'il-pleut, ou de Montempaille, appelé aussi de la Roncherie ; le ruisseau de Savigny, ou de la Corvée ; celui de Courgenard ou de la Roche, et celui de la Courcelle ; et deux sur la rive droite : le ruisseau de la Bonne-Ouche qui la sépare de la c^e de Marolles, et enfin le ruisseau de la Jéudonnière. — Elle est traversée par la route départementale n^o 9 de Château-Renault à Brou. La ville a une station du chemin de fer de l'Etat (grande ligne de Paris à Bordeaux) et une autre au hameau de la Brunelière, (écart du bourg), sur la ligne de Sargé à Tours. — On appelle proprement *Savigny* toute la partie rive gauche de la Braye avec le bourg, et on nomme *Petit-Savigny*, la partie rive droite de la Braye.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 300 maisons et 1.011 habitants. — La Brunelière, anc. manoir et fief, 108 hab. — La Fontaine, 78 hab. — La Mâlerie, 53 hab. — La Poulinière, 41 hab. — Marcé, ancien fief et moulin, 34 hab. — La Roncière 37 hab. — La Courcelle 33 hab. — Le Claireau 37 hab. — La Forêt, 32 hab. — Les Fossés, 32 hab. — Les Hayes, 30 hab. — Glatigny, château, ancien fief, 24 hab. — Coulieu, 23 hab. — Le Bois,

24 hab. — Champrond, 20 hab. — Champillon, 20 hab. — Les Madaires, 24 hab. — Le Marais, 20 hab. — Auvine, anc. fief et moulin, 26 hab. — Villeaux, 28 hab. — Le Châtelier, château, anc. fief, 28 hab. — La Hardonnière 24 hab. — La Roche, ou Roche-Grignon, anc. fief, 22 hab. — Les Landes, 21 hab. — Bois-Bénéray, 27 hab. — Le Crouteau, moulin. — Les Vallées. — La Hutière. — La Bauvairie. — La Haie. — La Gonterie. — La Diboulière. — La Templerie. — Les Masselinères. — La Poissetière. — La Chalerie. — Le Boisneuf. — La Saule. — La Rochefordière. — L'Ormeau. — Montempaille. — La Poissonnière. — Mont-St-Père. — La Roncherie. — La Basse-Cour. — La Grosse-Pierre. — La Vallée. — Bas-Bossay, moulin. — Montgreffier, ancien fief. — La Galougère. — Le Clos. — La Richardière. — La Cave. — La Borde. — La Brosserie. — La Mèlerie. — La Brosse. — Bordebure. — Le Vau. — Les Poicheveux. — La Conardière. — La Borde-Bicherie. — La Huberdière. — La Goulinière. — Le Buisson. — La Grilletière. — La Crochetière. — La Gaignière. — La Jouanière. — La Cailleterie. — Villeprovert. — La Roulière (aux Auberts), station de tramway. — La Cailleterie. — La Villosière. — Pineaux. — La Cohue. — Montcorbon. — Le Petit-Bois. — L'Union. — La Bourgeoisierie. — Vauteau. — Coudeloup. — Les Bordes-Peschard. — La Roulière-aux-Pocheveux. — La Posse-Garnier. — Champvov. — Le Grand-Lehon, anc. fief et manoir. — Fonteneau. — La Giraudière. — La Bénardière. — Les Joguelinières. — Les Jâneries. — Etangé. — Les Marchais. — Les Cinq Bornes. — Les Volomberts. — Les Ruets. — Bouviers, ancien fief. — Les Cinq-Ormeaux. — La Borde. — La Bardottière. — Les Bruyères. — La Frogerie, anc. fief. — Les Tuffières. — La Mussetière. — La Gauterie. — Les Genets. — La Perche. — La Fouquerie. — La Bataille. — Villée, anc. fief. — Le Grand et le Petit Guinay. — Le Tertre. — La Cône. — Les Grands Moulins. — La Morinière. — La Foucherie. — La Jéudonnière, anc. fief. — Rellay. — Montsimier, anc. fief. — L'Augerie, anc. fief. — Le Chêne-Suard. — Les Patis, anc. château et fief. — Le Ruau (1^{er}). — La Richardière (2^e). — La Bourrelière. — La Rue, anc. manoir. — Valgai. — La Borde. — La Garelière, anc. fief et motte. — Monrepaux ou Maurepaux. — La Paradisière. — La Villaine. — Le Ruau (2^e). — Les Rochettes. — La Crépinière. — La Fredonnière. — Courgenard. — La Préjoulrière. — Le Carroir. — Villoseau. — La

domaine propre de la Châtellenie de Lisle, alors que le château de Lisle (*de Insula*) s'élevait dans une île du Loir.

Savateau fut remis en 1304 par Jean de Lisle, Sgr du Châtel de Lisle, à sa sœur Jeanne de Lisle, à qui revenait par héritage le tiers de la seigneurie, pour lui tenir lieu de sa part. Elle devint femme d'Alleaume du Plessis. Ce dernier devenu veuf, vendait au nom de son fils, en septembre 1342, la terre et seigneurie de Savateau à l'abbaye de la Virginité. — Cette terre restait chargée envers le Châtel de Lisle d'un cens de quatre sols six deniers.

Bien que Savateau eût été garanti à Jeanne de Lisle par son frère en parage, c'est-à-dire bien qu'il dût être reporté à Vendôme en hommage par les seigneurs de Lisle eux-mêmes et non par ceux de Savateau, lequel Savateau restait fief relevant de Lisle, néanmoins les religieuses de la Virginité obtinrent de relever, pour ce fief, directement du château de Vendôme à foy et h. simple et simplement comme rétribution du divin service en leur couvent. C'est ce dont se plaignirent au XVIII^e s. les Sgrs de Meslay, seigneurs aussi du Châtel de Lisle, ainsi qu'en témoigne un mémoire conservé au chartrier de Meslay, prétendant qu'à eux seuls était réservé l'honneur de faire la foy pour Savateau à Vendôme et que d'eux, comme châtelains de Lisle, devait relever Savateau. L'affaire resta en l'état.

Le moulin, dit de Savateau, dut être vendu, à une date incertaine, par les religieuses de la Virginité. En 1633, il appartenait à Lucas Aragon et sa sœur qui le 5 mai de cette année-là le vendaient au seigneur de Meslay et du Châtel de Lisle. Il fut détruit au XVII^e s. Le domaine de Savateau fut vendu national^t en 1791, pour 20.000 livres sur les religieuses de la Virginité.

Il a depuis appartenu à la famille de Brunier qui possédait Chicheray, et à la fin du XIX^e siècle alla par héritage à la famille de Pétigny. Mme Lucie de Pétigny en 1864 le porta par mariage à M. de Froberville à la famille duquel il est encore aujourd'hui (1910). — (Chartrier de Meslay, Titres de la Grapperie et Savateau, etc. — Chartrier de Renay. — Chartrier de l'Épau, Titres de la Rondelière. — Arch. Nat., P 608 ; P 714, n^o 155. — Arch. L.-et-Cher, H, liasse de la Virginité ; D 597 ; Q, District de Vendôme, n^o 113).

Savatier (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XVIII^e s.

Savatiens (Les), h., c^e de Bonneveau. — *L'Ormeaudiardière* (Cassini). — *Les Sa-*

vetiers (État-Major). — Voir *Ruisseau des Savatiens*.

Savignac (Famille de). — *Clairainay*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 trèfles de sable*. — (Adr. Thibault).

Savigné (Famille de). — *Les Haies* (de Houssay), XIV^e s.

Savignière ou **Saradinière** (La), au bourg d'Arènes (à ne pas confondre avec la *Savinière*), anc. mét. appartenant à la Virginité. — (Arch. Nat., P 714, n^o 183 [1683]).

Savigny de Thorigny (Famille de). — *A Mondoubleau*, XVII^e siècle. — Armes : *De gueules à 3 lions d'or*. — (Adr. Thibault).

Savigny (Canton de), un des huit cantons de l'arrondissement de Vendôme, situé à l'Ouest-Nord-Ouest de cet arrondissement. — Il a pour limites : Au Nord celui de St-Calais (Sarthe), et ceux de Mondoubleau et de Morée (pour une faible partie) ; à l'Est celui de Vendôme ; au Sud celui de Montoire ; à l'Ouest ceux de la Chartre et de St-Calais (Sarthe).

Superficie, 19.777 hectares. — *Population*, 5.028 habitants (en 1906).

Il a été formé en 1792 avec 4 communes, celles de Savigny, Epuisay, Cellé et Fortan ; la première et la dernière prises au doyenné de St-Calais, la seconde (Epuisay), au doyenné de Mondoubleau ; la troisième (Cellé) prise au doyenné de Troo. Il était alors du District de Mondoubleau.

Au moment de la suppression du district de Mondoubleau, en 1795, il fut mis du District de Vendôme et on lui adjoint quatre communes prises au canton de Montoire, celles de Bonneveau, Sougé, Fontaines et Lunay. Il se compose donc aujourd'hui des 8 communes suivantes : Savigny, Bonneveau, Cellé, Epuisay, Fontaines, Fortan, Lunay et Sougé.

Juges de Paix de Savigny : — Gigou, 1792. — Caillot, 1804. — Liger de Chauvigny, 1811. — Lefebvre, 1814. — Pesson-Maisonneuve, 1825. — Vollet, 1865. — Savignard, 1869. — Malosse, 1880. — Durand, 1884. — Tardiveau, 1885. — Delbassée, 1887. — Chaboche, 1908.

Conseillers généraux de Savigny : — Thévard, 1831. — Général Baron Rohault de Fleury, pair de France, 1844. — Léon Gérard, 1848. — Pesson, 1852. — Lebatteux, 1865. — E. Rousseau, ingénieur en chef des P. et Ch., 1871. — De Nully, 1878. — De Nully fils, 1883. — Besnard, notaire à Sargé, 1884. — Dr Hurault, 1913.

Conseillers d'arrondissement : — Bordier, notaire à Lunay, 1831. — Pesson,

juge de Paix, 1847. — Deniau, maire de Savigny, 1852. — Lapeyre, 1878. — Buisson, 1888.

Savigny, gros bourg, ancienne ville fortifiée et commune, chef-lieu de canton, à 25 kilomètres Nord-Ouest de Vendôme. — *Savigniacum*, 1102, *Savignium*, 1229, *Saviniacum*, 1345, *Savigné-sur-Braye*, XIV^e s., *Savigny-sur-Braye*, 1587, (Cart. Trinité). — *Savigneium super Brayam*, XII^e s., (*Miscellanea Monastica*). — *Savigneum*, XII^e s., *Savigneium*, XV^e s. (Cart. de St-Calais). — *Savigny* (Cassini). — *Savigny-sur-Braye* (État-Major).

Savigny étant chef-lieu de canton et ancienne ville fortifiée a droit de prendre des armoiries, et son écu tout indiqué est celui de ses premiers seigneurs après les Vendôme, les *Graçay* (famille éteinte) qui portaient : *De gueules au lion d'or*.

Cette commune est limitée, au Nord par la commune de Marolles (Sarthe) et par celle de Sargé ; à l'Est par celles de Fontaines et de Cellé ; à l'Ouest par celles de la Chapelle-Huon et St-Gervais de Vic, toutes deux dans la Sarthe. —

Elle est arrosée par la Braye qui coule du nord au sud et partage la commune en deux parties inégales ; la plus petite, appelée *Le Petit-Savigny*, étant sur la rive droite, et par plusieurs petits ruisseaux, dont cinq sur la rive gauche : celui du Marais, ou de la Vallée-aux-Bœufs qui la sépare de la commune de Sargé ; celui d'Écoute-s'il-pleut, ou de Montempaille, appelé aussi de la Roncherie ; le ruisseau de Savigny, ou de la Corvée ; celui de Courgenard ou de la Roche, et celui de la Courcelle ; et deux sur la rive droite : le ruisseau de la Bonne-Ouche qui la sépare de la c^e de Marolles, et enfin le ruisseau de la Jeudonnière. — Elle est traversée par la route départementale n^o 9 de Château-Renault à Brou. La ville a une station du chemin de fer de l'État (grande ligne de Paris à Bordeaux) et une autre au hameau de la Brunelière, (écart du bourg), sur la ligne de Sargé à Tours. — On appelle proprement *Savigny* toute la partie rive gauche de la Braye avec le bourg, et on nomme *Petit-Savigny*, la partie rive droite de la Braye.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 300 maisons et 1.011 habitants. — La Brunelière, anc. manoir et fief, 108 hab. — La Fontaine, 78 hab. — La Mâlerie, 53 hab. — La Poulinière, 41 hab. — Marcé, ancien fief et moulin, 34 hab. — La Roncière 37 hab. — La Courcelle 33 hab. — Le Claireau 37 hab. — La Forêt, 32 hab. — Les Fossés, 32 hab. — Les Hayes, 30 hab. — Glatigny, château, ancien fief, 24 hab. — Coulieu, 23 hab. — Le Bois,

24 hab. — Champrond, 20 hab. — Champillon, 20 hab. — Les Madaires, 24 hab. — Le Marais, 20 hab. — Auvine, anc. fief et moulin, 26 hab. — Villeaux, 28 hab. — Le Châtelier, château, anc. fief, 28 hab. — La Hardonnière 24 hab. — La Roche, ou Roche-Grignon, anc. fief, 22 hab. — Les Landes, 21 hab. — Bois-Bénéray, 27 hab. — Le Crouteau, moulin. — Les Vallées. — La Hutière. — La Bauvairie. — La Haie. — La Gonterie. — La Diboulière. — La Templierie. — Les Masselières. — La Poissetière. — La Chalerie. — Le Boisneuf. — La Saule. — La Rochefordière. — L'Ormeau. — Montempaille. — La Poissonnière. — Mont-St-Père. — La Roncherie. — La Basse-Cour. — La Grosse-Pierre. — La Vallée. — Bas-Bossay, moulin. — Montgreffier, ancien fief. — La Galougère. — Le Clos. — La Richardière. — La Cave. — La Borde. — La Brosserie. — La Mèlerie. — La Brosse. — Bordebure. — Le Vau. — Les Poicheveux. — La Conardière. — La Borde-Bicherie. — La Huberdière. — La Goualinière. — Le Buisson. — La Grilletière. — La Crochetière. — La Gaignière. — La Jouanière. — La Cailleterie. — Villeprovert. — La Roulière (aux Auberts), station de tramway. — La Cailleterie. — La Villosière. — Pineaux. — La Cohue. — Montcorbon. — Le Petit-Bois. — L'Union. — La Bourgeoisierie. — Vauteau. — Coudeloup. — Les Bordes-Peschard. — La Roulière-aux-Poscheveux. — La Fosse-Garnier. — Champvoy. — Le Grand-Lehon, anc. fief et manoir. — Fonteneau. — La Giraudière. — La Bénardière. — Les Jogueinières. — Les Jâneries. — Étangé. — Les Marchais. — Les Cinq Bornes. — Les Volomberts. — Les Ruets. — Bouviers, ancien fief. — Les Cinq-Ormeaux. — La Borde. — La Bardottière. — Les Bruyères. — La Frogerie, anc. fief. — Les Tuffières. — La Mussetière. — La Gauterie. — Les Genets. — La Perche. — La Fouquerie. — La Bataille. — Villée, anc. fief. — Le Grand et le Petit Guinay. — Le Tertre. — La Côte. — Les Grands Moulins. — La Morinière. — La Foucherie. — La Jeudonnière, anc. fief. — Rellay. — Montsimier, anc. fief. — L'Augerie, anc. fief. — Le Chêne-Suard. — Les Patis, anc. château et fief. — Le Ruau (1^{er}). — La Richardière (2^e). — La Bourrelière. — La Rue, anc. manoir. — Valgai. — La Borde. — La Garelère, anc. fief et motte. — Monrepaux ou Maurepos. — La Paradisière. — La Villaine. — Le Ruau (2^e). — Les Rochettes. — La Crépinière. — La Fredonnière. — Courgenard. — La Préjoulière. — Le Carroir. — Villoseau. — La

Fertière, moulin et ancien fief. — La Borde-Godelin. — Tautran. — Le Champrenay. — Le Jarrier. — La Baucerie. — Charmay. — La Vieille-Haie. — La Chevrerie. — Chanteloup. — Les Landes. — Le Puits. — Le Petit-Bois. — Frétay, château, ancien fief. — La Vallée. — La Bleumière. — Les Salmons. — La Pinsonnerie. — La Dupasserie. — L'Écoute-s'il-pleut. — Les Rois. — La Vallée-Verte-Aubue.

Lieux-dits : — Dans le Bourg : Les rues du Bas-bourg, du Four-Banal des Pépinières, du Vieux Puits, du Petit-Châtelier, et le pont Gassen. — *Hors le bourg* : L'Eguiller, Vaumisson, Bourreau, le Froc, les Pinelles, Houband, le Rotoir, La Vigne-Bautru, le Chêne-à-Carreau, la Raveuserie, *Monthodon* (ancien fief), le Champ-Chapelain, le Champ-Acquet, Vernies, le Clos-de-Jean, le Champ de la Peignée, les Bourdinières, la Grande Brèche, le Tertre-Garreau, les Rigannes, le Poirier de Bique, le Pré-Cassard, le Champ-Brochat, le Champ-Josias, la Madeleine, le Fort des Neux, les Galitas, les Soliaux, les Petits-Salmons, les Baudinières, la Planche-Houssaye, Liaudon, les Vallets, les Boussards, la Gonardière, les Clottes, Pignon-Vert, la Subirellerie, les Gallières, la Beaufardière, Pinceloup, les Pieds-fondus, Mascadry, l'Oiselière, le Champ-Chaillou, le Grand Pierre-Poullain, Courtevue, le Champ-Drouet, la Noue du Bard, la Farderie, la Sausserie, la Chirellerie, la Drouettière, les Clavets, les Gibets, le Clos-Courant, les Étendars, le Champ-du-Talvet, Coquebillet, les Rostis, Beautru, la Blaumière, Champgirault, le Champ-Berloquin, les Bourgeries, la Vionerie, la Lubinetterie, le Champ-Béchu, le Grand-Bourguignon, Vaillant, la Brèche-à-Morin, la Beausonnière, l'Entrée de la Courcille, le Bois-Ploux, les Herbaults, le Ruau aux moines, le Druillet, la Tibergerie, la Planche-d'Écoute-s'il-pleut, la Grillaudière, les Hayes-Thomin-Aubert, la Noue-Gentien, les Périnières, la Poulle, le Pré d'Entre-deux-eaux, la Rafetièrre, le Bois des Loges, la Rétaudière, le Champ-St-Jacques, le Poirier-Boucher, le Grand-Bourge, le Champ du Talvet, le Tertre de la Canardière, le Pré-Ste-Barbe, le Saut au Roy, la Varenne de la Fontaine-Morte, la Boynarde, la Villaine, le Pré-Véron, le Crochet, le Clos-Droué, les Gasneries, le Bois-Haudry, la Hestrelle, les Périnières, le Rompais, la Fontaine de la Roncière, le *Ruisseau de Montempaille*, les fossés de la Crice, le Vaumartin, Fautriau, Malvoisin, le Vau-Houdry, la Bégogninière, le Pré-Renauld-Courcillon, Vaulehain,

les Trop-vendus, Verna, les Filabés, les Coffières, les Godichons.

Superficie : 6.718 hectares. (C'est la commune la plus étendue de l'arrondissement). — Cadastre terminé en 1837. — Altitude du bourg, 79 m. (le point culminant est au Châtelier, 150 mètres). — Chef-lieu de Perception qui comprend en outre les communes de Bonneveau et Cellé. Poste du lieu. — Assemblées le lundi de Pâques et le jour de l'Ascension (louée de domestiques); foires le 22 février, le 26 avril, le 27 octobre, le 22 novembre. — Grand élevage et commerce de chevaux. — Brigade de gendarmerie à pied. — Résidence d'un notaire.

Population : — 1.600 communiant au XVIII^e siècle (Lepaige). — 2.892 hab. en 1806. — 2.522 en 1812. — 2.587 en 1824. — 2.881 en 1831. — 2.972 en 1836. — 3.065 en 1841. — 3.019 en 1846. — 2.898 en 1851. — 2.964 en 1856. — 2.966 en 1861. — 2.985 en 1866. — 2.789 en 1872. — 2.956 en 1876. — 2.734 en 1881. — 2.882 en 1886. — 2.855 en 1891. — 2.956 en 1896. — 2.997 en 1901. — 3.019 en 1906. — 2.832 en 1911.

Les registres de l'état-civil de Savigny commencent en 1573. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — XVI^e s. — La Baraterie, La Beschère, Salmon, Couefray, Duperray, Cibert, La Loupe, Gyrois, Le Texier, Ronssard, Crassay, Barilleau, Duplessis, Vaucelles, Crosneau du Tuffeau, Vanssay, Montalay, Renard de Courtemblay, Dervault, La Bouinière, Chapuiset, Gerberon, Champgirault, Gaing, Beauxoncles, Montmorency. — XVII^e siècle : — Ronsart, Vercléf, Salmon, Dammartin, Vanssay, Gaignot, Chapuiset, d'Illiers, Coutance, Regnard, Verdelay, Le Bariller, Chauvaincourt, Goulet ou Soulet des Ouches, Preaux, La Vove, Barilleau, Champion, Crévecoeur, Menon, La Tour-Landry, Vallée de la Ganerie, Dionneau, du Raynier, Cheronné, Vimeux (Vimeur), Cottin, Laneau, Méhabert, Hangest, Taillevis, Buzolet, Mandelot, Besnard, L'hermite, Leblanc, Dupin, la Hardonnière, Guillot de Launé, Denizot, Richard de la Richardière, Charlot de la Brosse, Denis de Tierceville, Sevin, Lepetit de Verno, Courtin de Beau-ray, Petitjean de la Roussandière, Husset, Nepveu, Coyrin de la Gautrie, Salmet de la Giraudière, Jouselin de Freté, Rousseau de la Prenoullière, Maumeschin du Lac, Villesan, Prejent, de la Martinière, Neils, Frédureau, Liscoet, La Boulaye, Ganery, Chauvelin, Marcé. — XVIII^e s. : — Marescot, Maumeschin du Lac, Taillevis, Jouselin, Frédureau de Villedrouin,

La Roche de la Barthe, Barilleau, Courtin de Chauvigny, Marin de Montmarin, Neveu des Proustières, Sédillac, Salmon, Moloré, Le Villain, Renty.

Curés : — Robert Lievescel ou Levesel, 1332; C'est lui qui, le 8 oct. 1336, obtint une bulle du pape Benoît XII relative aux biens de sa cure. Il résigna en 1346 (Cart. Trinité 923). — Jacques Lejai, 1515. — Chapillon, desservant, 1574. — Jacques Pichon, doyen rural de St-Calais, 1575. — Maurec (?), 1579. — Hameau, 1602. — Guilloiseau, maître ès arts de la Faculté de Paris et chanoine prébendé de l'église collégiale de Troo, 1608. — J. Legras, 1647, doyen rural en 1668. — Jourdain, 1688. — Pierre Ganery, 1690. — Joseph Neveu, 1714. — Jacques Godineau, 1729. — Hugé, 1749, mort en 1751. — Leconte, desservant, puis curé, 1752. — Monnier 1774, encore curé en 1792... — Jacquet de la Haye, vers 1804. — Gorneau, 1812. — Dubois, 1826. — Jeulin, 1829. — Met, 1877. — Garenne, 1884. — Rétif 1888. — Motte, 1904. — Grandin 1906.

Maires : — Leroux-Chauvin, 1806. — Michel Thévard, 1807. — Deniau, 1852. — Lebatteux, 1865. — N., 1876. — Marcellier, 1878. — Guérineau-Chaillou, 1888. — N., 1893. — Guittou-Lambron, 1894. — Desneux-Mistral, 1897. — Guérineau-Chaillou, 1904.

Notaires : — Jean Mauclerc, 1492. — Georges Charlot, 1551. — Fribourg, 1568. — Pilon, 1605. — Similien Dhuisseau, 1631. — Mathurin Charlot, 1648. — Charles Comment, 1656. — Jean Réguenard, 1663. — Maurice Carié, 1677. — Jean-Jacques Chéreau, 1692. — François Bordeau, 1729. — Frouard, 1738. — Louis Pasteau, 1756. — Thévard, 1808. — Thévard fils, 1831. — Girard, 1834. — Chautard, 1861. — Halgrin, 1881. — Barbet, 1890. — Dupont, 1899.

Noms de quelques officiers de justice de Savigny : — Pierre Seteir, maire de Savigny, XIII^e siècle. — Jean d'Argouges, lieutenant du bailli du Vendômois à Savigny, 1464. — Jean Brivard, *id.*, 1490. — Jean Le Clergean, châtelain, 1494. — Jean Gerberon, bailli, 1565. — Jean Boumer, *id.*, vers 1620. — Jacques de Méhabert, *id.*, 1628. — Jean de Méhabert, sieur de la Brunellière, *id.*, 1636.

Avant la Révolution, la paroisse St-Pierre de Savigny était du diocèse du Mans, archidiaconé de Montfort et doyen de St-Calais. Sa justice était du ressort du bailliage de Vendôme, elle était aussi de l'Élection de Vendôme, mais jusqu'en 1730 la partie située sur la rive droite de la Brayé était de l'Élection de Château-

du-Loir. L'abbé de la Trinité présentait à la cure qui au XVIII^e s. était dite d'un revenu de 1.200 livres (Lepaige). — Le presbytère relevait censivement du fief du Châtelier.

Cette paroisse suivait la coutume d'Anjou avec cette différence que les suzerains n'avaient pas, à Savigny, droit de quint et requint, mais seulement droit de rentes et rachat.

Le patron de la paroisse est saint Pierre, prince des apôtres. (Voir St-Pierre du Bois). — L'église présente un curieux assemblage de divers styles, allant du XII^e au XVII^e siècles. Elle a été remaniée aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Elle est flanquée de deux collatéraux à 3 travées. Le collatéral sud, du XV^e siècle, on se trouve la chapelle de la Vierge, offre aux regards trois écussons aux clefs ou aux retombées des voûtes; le premier est de *Jerusalem* (croix cantonnée de quatre crosettes); le second est un écu à une coquille en abîme; le troisième est au chevron accompagné de trois étoiles. A la clef de voûte au-dessus de la chaire, encore un écusson du XVII^e s. (?) qui présente trois trèfles ou quintefeilles. Au-dessus du grand portail, à l'extérieur, se trouve un écu gratté du XVII^e ou commencement du XVIII^e s. entouré d'un manteau d'hermines et d'un collier de St-Michel.

La cloche de cette église fut « *Bénite en 1821 le 2 octobre par M. Beucher, curé de St-Calais. Parrain : M. Gaucher de Passac (père des Pâtis et de la Brunellière). Marraine : Mme Flore Jouselin de Fretay, dame de Montperihuis. — Curé de Savigny, M. Gouneau, Maire M. Dui-seau. — Fondateurs : Husson et Collin.* »

Cette cloche en remplaçant une autre dont l'inscription se retrouve aux registres paroissiaux de 1724 et qui fut nommée Pierre-Anne par mess. Louis-Georges de Maumeschin, chevalier, seigneur du Lac, des Pâtis, etc., lieutenant des Maréchaux de France et par dame Anne-Elisabeth de Gigault de Bellefont, épouse de messire François de Salmon, chev., Sgr du Châtelier, ancien lieutenant des Maréchaux de France.

Cette église possédait une pierre tombale aujourd'hui déposée au Musée de Vendôme et dont l'inscription est à peu près effacée. On y distingue encore les armoiries des Maumeschin et la fin de l'inscription qui est ainsi : « ... *Obiit die februarii, Anno domini 1757, Aetatis 67. — Hoc posuit monumentum — Doloris et amoris semper — Duraturi, merens nobilis — Et piissima conjux Gabrielle — de Moloré.* »

Une autre pierre déposée aussi au

même musée était celle de la tombe de Gabrielle de Moloré elle-même.

D'après des traces de fondations encore parfaitement visibles, cette église se serait autrefois prolongée vers l'Ouest d'une manière sensible.

La chapelle Ste-Catherine en l'église de Savigny était dotée d'une fondation qui, au XVIII^e s., était de 25 livres par an (et non de 15 livres comme le dit Lepage). Son chapelain était à la nomination du Sgr de Savigny et était tenu simplement à une messe par semaine à l'autel même de Ste-Catherine. Le temporel de cette chapelle relevait à foy et hommage de la Châtellenie de St-Calais. Il se composait en 1520 des bordes et métairies suivantes : La Chapellerie, contenant 14 septerées, la Mérie et la Pichardière et un censif qui portait sur plusieurs lieux à Savigny.

On rencontre comme chapelains de Ste-Catherine : Jean Doucleron en 1501 et Georges Aubry en 1520. Tous deux rendent aveu pour le temporel de leur bénéfice à la seigneurie de St-Calais. (Arch. Nat., P 657, n^{os} 4 et 6) ; et en 1612, N. Leconte (reg. paroiss.).

Dans la suite, les chanoines de St-Georges de Vendôme devinrent propriétaires du *Fief Ste-Catherine* à Savigny et versèrent annuellement une rente de 25 livres à l'effet d'assurer le service de la chapelle dont était généralement chargé un des vicaires du lieu. Au XVIII^e siècle, ils le donnèrent à bail au seigneur des Pâtis. Le Pouillé manceau du XVIII^e s. avance que le revenu de cette chapelle consistait en 40 livres de rente sur la rue des Pâtis à Savigny.

Il y avait à l'Est de l'église une chapelle isolée dédiée à St Sulpice, aujourd'hui démolie, et dans laquelle se sont rencontrées plusieurs tombes en pierre.

Au bas du bourg avait été édifiée une autre chapelle, dite de St-Sauveur, avec un prieuré qui paraît avoir été le prieuré même de Savigny. — Voir *St-Sauveur*.

Savigniacum ou *Saviniacum* passe pour avoir pris son nom de Savinia, dame gallo-romaine dont il aurait été la villa rurale. Il est probable que cette Savinia fut la fille d'un Savinius à qui plutôt aurait appartenu cette villa. Cette Savinia était femme de Gaius, riche seigneur, à qui appartenait la contrée. Elle fut convertie au christianisme par saint Thuribe, second évêque du Mans, et la légende ajoute que ce saint édifia l'église St-Pierre de Savigny au III^e siècle. — Les actes des évêques du Mans prétendent même que cette église aurait été fondée par St Julien lui-même au milieu du III^e

siècle et que le *Defensor* de la cité lui aurait offert ce lieu de Savigniacum avec d'autres. Mais les probabilités sont pourtant plus grandes pour ce qui regarde St-Thuribe.

Une bulle du pape Clément VI, en date du 25 août 1343, prescrivit l'union des revenus de cette église de Savigny à ceux de l'abbaye de Vendôme, pour la réédification de l'église abbatiale (Trin. 926). Le curé reçut alors son gros qui fut de 2 muids de blé, 2 d'avoine et 2 de seigle et 7 livres de monnaie courante, plus certaines parties casuelles (Trin. 928).

L'ancienne ville de Savigny était entourée de murailles avec portes défendues par des ouvrages avancés dont il reste encore quelques traces. Son château, aujourd'hui totalement ruiné, et dont il subsiste seulement quelques pans de murailles, se composait d'un donjon carré élevé sur une motte et entouré d'une double enceinte carrée de douves remplies d'eau vive. Des restes de tours se rencontrent encore aux angles de la seconde enceinte.

— Ce château dut être démantelé à la suite du siège qu'il subit en 1590 de la part du prince de Conti, chef d'une troupe qu'il avait mise au service du roi Henri IV. Le sire de Pescheray commandait le château pour la Ligue et fut obligé de capituler. De là le prince de Conti alla investir le château de Lavardin. Il venait de Châteaudun qu'il avait pris également.

La seigneurie de Savigny avait droit de haute, moyenne et basse justice. Elle faisait exception au reste du Vendômois, qui au XV^e s., fut soustrait à la vassalité de l'Anjou pour relever directement de la couronne. Elle continua à relever de l'Anjou et les appels de sa justice allèrent toujours à Baugé comme faisait tout le Vendômois jusqu'en 1484. — (Bibl. de Blois, ms. Dupré, carton 7, pièce 18). — Aussi ne voit-on aucun aveu de la seigneurie de Savigny au duché de Vendôme.

Voici quels étaient les vassaux de la seigneurie de Savigny, d'après les Archives du Cognier, c'est-à-dire les terres qui en relevaient à foy et hommage : — Le fief de Ste-Catherine (à Savigny), aux chanoines de St-Georges de Vendôme, à charge et rétribution du divin service ; le fief du prieuré de Savigny, aux bénédictins de Vendôme, à charge du divin service avec leur dime dans la paroisse relevant à un denier de franc devoir ; la haute justice de la Flotte ; la seigneurie de Monthodon à Savigny et Villebautru à Vic ; les fiefs du Châtelier, d'Auvine, la Gillotière, le Léhon en partie ; la sei-

gneurie de la Fertièrre et son moulin, le fief de Freté ou Fretay ; les fiefs de Montgreffier, Rochegrignon et Vaudour ; le fief de Calais, paroisse de Lunay ; le fief de l'Augerie.

Mais presque toutes les terres de l'immense paroisse de Savigny relevaient censivement du château.

En 1685, il était fait bail au nom du duc Louis-Joseph et du Grand Prieur son frère, du greffe ordinaire civil et criminel de la Châtellenie de Savigny « avec les droits qui en dépendent, poids et mesures, profits et aventures de fief, sauf les profits de fief des terres nobles, réduits à leur tierce partie, la place du château de Savigny et jardins qui en dépendent, à charge d'entretenir le pont Gassen, en sorte que l'eau ait son cours pour descendre dans les douves et fossés dudit château ». Le dit bail pris par M^e François Rousseau, notaire, et Geneviève Nivelles sa femme, pour le temps de 8 années, moyennant 350 livres par an. — (Arch. du Cognier, E 33, n^o 2).

Savigny possédait un collège, dont on constate l'existence dès le XVI^e siècle, époque où Sébastien Bernard, prêtre, était dit maître d'école à Savigné-sur-Braye. En 1605, François de Salmon, écuyer, sieur de la Fertièrre et Jacqueline de la Beschère, son épouse, s'obligeaient à continuer certaine rente de 30 livres fondée jadis par Jean de Salmon, sieur du Châtelier, en faveur de la fabrique de Savigny pour être payée au maître des écoles, etc., « plus les dits seigneurs ont légué 4 boisseaux de bled, au principal du collège du dit Savigny ». Cette rente était encore payée par les Salmon au moment de la Révolution. Il y avait aussi un collège de filles dont la présence est constatée en 1751. Le droit de nommer et présenter un principal à ce collège de Savigny appartenait au XVII^e siècle à la famille Barilleau qui l'abandonna en 1728 à mess. Georges-Louis de Maumeschin du Lac, Sgr des Pâtis, et en 1762 à Dominique de Sérignac, aussi Sgr des Pâtis, moyennant la somme de 19 livres 10 sous. Les Sgrs des Pâtis paraissent avoir joui de ce droit jusqu'à la Révolution.

Le pont de Savigny, sur la Braye, était à péage, tout au moins au XVII^e siècle ; le fait est constaté en 1698. Il était exploité au profit du seigneur qui l'avait fait construire.

Seigneurs de Savigny. — Il semble que dès les temps les plus reculés, la seigneurie de Savigny ait été du domaine des comtes de Vendôme. Dans tous les cas elle leur appartenait au XI^e siècle et fit

partie du bien dotal d'Euphrosine, fille du comte Foulques l'Oison et de Pétronille de Châteauregnault. Cette Euphrosine finit par devenir comtesse, comme héritière du comte Bouchard III, son frère, en 1085. Elle apporta ainsi le comté de Vendôme à son mari, Geoffroy de Preuilly, dit Geoffroy-Jourdain, qu'elle avait épousé peu auparavant. C'est à ces personnalités qu'on doit la fondation du prieuré de Savigny (voir *Prieuré*) en 1090. Par le fait de cet héritage, la seigneurie de Savigny fit ainsi retour au domaine du comté.

Elle en fut encore détachée dans la première moitié du XIII^e siècle pour appartenir Geoffroy de Vendôme, dit Geoffroy de Lavardin, second fils du comte Jean IV. Sous le nom de Geoffroy de Lavardin, il paraît comme seigneur de Savigny en 1247 ; il confirme alors le don fait par Pierre Séteir, jadis maire de Savigny, à l'abbaye du Gué de Launay. (Arch. Sarthe, H, 84). — Vers 1260, sous le nom de messire *Gieffre* ou *Jeuffrey* de Lavardin il est pris comme expert par les gens des Roches, avec Guillaume de la Poulinière, pour délimiter les fiefs de la seigneurie des Roches. En la même année il est arbitre entre Geoffroy de Palluau et l'abbé de Villeloin. En 1263, il est nommé par le comte Bouchard V comme étant son oncle et comme étant l'exécuteur testamentaire du comte Pierre, père du dit Bouchard (Cart. Trin. 722). Il paraît encore en 1267 comme arbitre entre la même abbaye de Villeloin et Geoffroy de Palluau. Les faits postérieurs relatifs à Geoffroy de Lavardin doivent se rapporter à son fils le suivant :

Geoffroy de Lavardin, seigneur de Savigné, époux de Adeline. En 1272 il est au nombre des chevaliers qui se réunissent à Tours sur l'ordre du roi pour partir en guerre contre le comte de Foix. La même année, avec le consentement d'Adeline sa femme, il donnait à l'abbaye de la Virginité les landes du Bois-l'Evesque, sur la paroisse des Roches, lesquelles landes il avait autrefois lui-même reçues en don du comte Bouchard. Il testa en 1303, le dimanche après *Reminiscere*. Il laissait du bien à l'église de Savigny pour son anniversaire et celui de ses père et mère. Il mourut en 1313 (Villevieille).

De sa femme Adeline il avait eu pour fille Adeline de Vendôme-Lavardin qui épousa Renaud de Graçay, baron de Graçay en Berry et paraît être morte avant son père, mais après 1309, époque où elle fit son testament ; son mari en secondes noces épousa Marguerite de Saint-Palais dont il eut plusieurs enfants.

Adeline de Vendôme-Lavardin avait laissé pour fils le suivant qui, de son grand-père Geoffroy hérita de la seigneurie de Savigny :

Renauld de Graçay, V^e du nom comme baron de Graçay et seigneur de la Ferté-Nabert, de Savigny-sur-Braye, de Lisle et du Rouillis. On le trouve comme seigneur de Savigny en 1332, époque où il échange des terres à Savigny avec Robert Lièvescel, curé du lieu, et aussi en 1350 (Trin. 761, et Arch. Indre-et-Loire, H 225, n^o 12).

D'après Thaumassière, (*Histoire du Berry*, livre VIII, p. 647), il trempa dans une rébellion à Orléans et pour cela vit ordonner que son château de Savigny serait démoli et ses terres confisquées. Cet événement ne fut évité que parce qu'il fut prouvé qu'il avait donné Savigny à sa fille, la dame de Levroux. Il dut mourir peu après 1355, époque où il fait une fondation pour sa sépulture dans l'église de Graçay en Berry. Il avait épousé Isabeau de Sancerre. Il faut croire que la dame de Levroux mourut sans enfants, car on voit en 1370 la terre de Savigny au suivant :

Renauld VI de Graçay, seigneur des mêmes lieux, époux de Jeanne de Chairroz. Il vendit en 1370 au duc de Berry sa seigneurie de Graçay et en 1372 sa seigneurie de Lisle et Rouillis au monastère de la Trinité ; mais auparavant il avait constitué à son bâtard, appelé comme lui Renauld de Graçay, 50 livres de rente à prendre sur ladite seigneurie du Rouillis, et finalement lui laissa sa seigneurie de Savigny.

Renauld VII de Graçay, fils bâtard du précédent, seigneur de Savigny. — En 1373, il échangea la métairie de la Grimaudière, paroisse du Rouillis, de même que les étangs du Soucy et 200 arpents de bois dans la forêt de Mornas, qui représentaient les 50 livres de rente susdites, contre la métairie de la Roulière (paroisse de Savigny) que lui cédèrent les moines de la Trinité. Il est accompagné là, dans cet acte, de sa femme Marguerite de Fontenays.

Ce bâtard de Graçay, dut vendre au comte de Vendôme la seigneurie de Savigny, à moins toutefois qu'il ne mourut sans enfants, auquel cas le comte dut reprendre la seigneurie par droit d'aubaine (sur décès de bâtard). Car on voit, en 1394, une certaine dame d'Ussé qui possédait des biens à Savigny rendre aveu à la comtesse de Vendôme (Catherine) pour certains biens qu'elle tenait d'Olivier, sire d'Ussé, son frère, relevant de Savigny, dans le ressort de Baugé (Arch.

Nat., P 691, n^o 83), ce qui prouve que les comtes de Vendôme reportaient directement aux comtes d'Anjou leur seigneurie de Savigny qui faisait ainsi partie intégrante du comté de Vendôme.

Cette seigneurie de Savigny fut encore une fois détachée de ce comté au commencement du xv^e siècle, pour apanager les enfants de Jean de Bourbon (le comte Jean VII) et de Catherine de Vendôme.

Les partages faits en 1403 des biens du dit Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme durent attribuer Savigny à Jean de Bourbon, seigneur de Carency, 3^e fils des susdits Jean et Catherine. Ce Jean épousa 1^o Catherine d'Artois, dont il n'eut pas d'enfants ; 2^o en 1420, Jeanne de Vendômois, veuve de Gervais Ron-sard, seigneur de la Poissonnière, dont il avait eu déjà trois enfants adultérins et dont il eut encore après mariage : 1^o Pierre de Bourbon, seigneur de Carency, né en 1424 ; 2^o Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny, de Rochefort, de Buquoy, et de Carency après son frère, qui fut la tige des Bourbon-Carency et des Bourbon-Duisant ; 3^o Philippe de Bourbon qui va suivre.

Philippe de Bourbon-Carency, seigneur de Duisant. Il paraît l'être aussi de Savigny. Il épousa Catherine de Lalain et dut vendre la seigneurie de Savigny au comte de Vendôme, François de Bourbon, attendu qu'on voit celui-ci recevoir aveu, en 1470, comme seigneur de Savigny, de la part de Jean de la Beschère, Sgr de la Fertière. (Arch. L.-et-Cher, E 276).

Les comtes, puis ducs de Vendôme restèrent seigneurs de Savigny jusqu'au 4 juillet 1594, époque où eut lieu, de par le commissaire du roi Henri IV, appelé Duplessis, la vente de la seigneurie de Savigny au sieur Pierre Forges, seigneur de Fresnes, secrétaire d'Etat. (*Bulletin vendômois* 1878, p. 383, d'après les archives du château de Pau, et Bibl. de Vendôme, ms. 325).

Mais la seigneurie de Savigny au commencement du xvii^e s., avait fait retour au duché et peut-être même dès l'an 1598, époque où le roi Henri IV investit du duché de Vendôme son fils naturel, César. Et pendant tout le xvii^e s., la justice à Savigny paraît être rendue au nom du duc de Vendôme.

Il semble qu'en 1685, Savigny ait été indivisément encore la propriété du duc Louis-Joseph et du Grand-Prieur son frère, vu que c'est en leur nom à tous deux qu'était passé le bail de la seigneurie tel qu'il est relaté plus haut (à la suite de la nomenclature des vassaux). — Les revenus de la seigneurie elle-même étaient

gérés par un fermier général. — (Arch. Cognier, E 32, n^o 2).

La seigneurie de Savigny paraît avoir suivi le sort de la châtellenie de Montoire, bien qu'elle ne soit pas énumérée parmi les terres annexées à ce comté, quand en fut fait l'échange, le 2 oct. 1718, contre Belle-Isle-en-Mer, de la part du Régent de France ; le nouveau seigneur de Montoire (et de Savigny) étant Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, qui incontinent revendit à Desnoyers de Lorme. Ce dernier en 1731 était positivement qualifié seigneur de Savigny, alors qu'il donnait à bail, le 12 décembre, ses moulins de Savigny à Georges-Louis de Maudeschin du Lac, seigneur des Pâtis.

La seigneurie de Savigny resta aux châtelains de Montoire jusqu'à la Révolution, époque où cette châtellenie était à la maison de Querhoent.

Mais les ruines du château furent vendues avant la Révolution à Mme de Rostain, par la famille de Querhoent-Montoire, qui se réservait néanmoins les droits seigneuriaux du lieu. Ces ruines aujourd'hui appartiennent à un particulier de Savigny.

Prieuré de Savigny. — Le prieuré appartenait à la Trinité et avait été fondé vers la fin du xi^e siècle, par suite du don qui en 1090 avait été fait à l'abbé Bernon et à ses religieux, de l'église de Savigny et de son cimetière et de toute la tenure du presbytère du lieu, de la part du comte Geoffroy (de Preuilly), dit Geoffroy-Jourdain, et de sa femme Euphrosine, laquelle avait reçu ces choses dans sa dot. Cette générosité faite pour le repos de leurs âmes, et de celles de leurs père et mère et encore pour rendre Dieu favorable à la mise en liberté du comte qui depuis trois ans était prisonnier du comte de Blois. Le comte recouvra en effet sa liberté. Euphrosine s'avisait de revenir sur ses libéralités, si bien qu'elle s'empara du bien des moines et fut pour cela excommuniée, ce qui l'obligea à faire amende honorable. Le prieuré de Savigny était fondé. Les prieurs tinrent alors à foy et hommage du château même de Savigny leur prieuré du lieu, comme rétribution du divin service. Ils avaient en outre dans la même paroisse une dîme qui relevait du même fief à un denier de franc devoir.

A ce prieuré, en 1345, fut uni celui de Cormenon, qui ne pouvait plus entretenir qu'un seul moine, tandis que celui de Savigny en entretenait deux. Depuis cette époque, le prieuré de Savigny fut appelé *Prieuré de Savigny-Cormenon*.

Le prieuré de Cormenon relevait lui-

même de Mondoubleau ; dans la suite, les prieurs de Savigny durent porter leurs aveux tant à Savigny qu'à Mondoubleau.

La cure elle-même de Savigny n'appartenait pas à la Trinité jusqu'au 25 avril 1346, date de la résignation du curé Robert Lièvescel, entre les mains de Mathieu de Chevray, commis par les moines pour la recevoir en leur nom. Depuis cette époque, la présentation à la cure du lieu appartient à la Trinité. La portion congrue du curé qui portait le titre de vicaire perpétuel fut fixée à 6 muids de grain, dont deux de froment, deux de seigle et deux d'avoine et sept livres de monnaie courante, et en plus les oblations tant dans l'église que dans la chapelle de St-Sulpice, etc.

Cette union des deux prieurés et la fixation de la portion congrue du curé avaient pour but de permettre de réduire leurs dépenses et par suite de consacrer certaines sommes provenant de là, à la reconstruction de l'église du monastère.

En 1686, le prieuré était affermé avec son principal manoir et le bordage de la Paradisière pour 310 livres et en 1719 pour 370 livres.

Noms des prieurs de Savigny rencontrés : — Johannes, 1327. — Jacobus, 1328 — Jacques Molletel, 1415. — Radulfus de Valleregis, 1440. — Pierre Dhuyssseau, 1452. — Jean Belem, 1471. — Jean Le Boucher, 1493. — Gilles Esmoing, 1513. — Claude Salin, 1547. — Jacques Lebreton, 1583. — Gilles de Requin, 1599. — Pierre Gouffrier, 1613. — Jacques Le Gueffier, 1628. — Vincent Boulard, religieux de Bonneval, 1628. — Vincent Guignard, 1631. — René de Salmon, vers 1640. — Bruno de Vallée, 1662. — Augustin, alias Benoît Planchon ou Planon, résidant à l'abbaye St-Martin de Séz, 1672. — Jean Raffelin, 1694. — Jacques Picard, religieux de St-Benoît de l'abbaye de Vendôme, prieur titulaire simple et régulier de St-Pierre de Savigny et de Cormenon son annexe, 1734. — Jean-Alexandre d'Haudoise d'Aigreville, prêtre, vicaire général de Soissons, abbé commendataire de St-Yves en la ville de Braines et prieur de St-Pierre de Savigny et de Cormenon, 1781.

Cart. Tiron, 151, 306 note, et p. 80 note. — *Cart Trinité* 334 et note 1, p. 53, 375 note, 405 et note 1, 471 note 1, 592, 701 note 1, 769, 771, 234 et note 2, p. 236, 785, 786, 834, 835, 856, 922, 923, 926, 928, 929, 938, 948, 953, 993, et *nérologe*, t. IV, pp. 418 et 464. — *Chartes vendômoises* 2, 187, 308, 396. — Arch. Nat., P 657, n^o 4 et 6 ; P 691, n^o 83 ; P 695, n^o 1 et 3 ; P 700, n^o 8, 9, 15 ; PP 50, vol. 69, n^o 4 et 6. — Arch. L.-et-Cher, E 276,

313, 585; H, Layette de la Virginité; L, 931, Emigrés du district de Mondoubleau, n° 159 à 193. — Arch. Sarthe, H 84 et 87. — Arch. Indre-et-Loire, H 225, n° 12. — Arch. du Cognac, E 33, n° 2; E 49. — Bibl. Vendôme: 1° Mémoires ms. de Duchemin, I, p. 59; II, p. 185; 2° Fonds Bouchet, chem. III, p. 8; 3° Album Launay, pp. 81 à 82; 4° Reg. terrier du Châtelier, XVIII^e s. — *Cart. St-Calais*, 27. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 132. — Palma Cayet, t. II, p. 482 (1590). — Abbé Simon, I, pp. 92, 207 et 211. — Thaumais de la Thaumassière, *Histoire du Berry*, Livre VIII, pp. 639 à 647. — Le Paige, (Savigny). — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 431. — Esnault et Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, V, 163. — *Bulletin vendômois*: 1863, p. 206; 1866, pp. 149, 199; 1868, p. 100; 1869, p. 257; 1870, p. 50; 1873, p. 153; 1871, pp. 91 et 117; 1876, pp. 118 et suiv.; 1878, p. 383; 1880, pp. 62 et 138; 1884, p. 42; 1885, p. 199; 1886, p. 116; 1888, pp. 138 et 139; 1891, p. 270; 1894, p. 95; 1900, pp. 252, 321 à 332; 1909, p. 136. — D'Hozier, reg. IV, *Généalogie de Salmon*. — *Compte-rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, pp. 112 et 527. — Rochambeau, *La famille de Ronsart*. — Pasty de la Hilais, *le Bas-Vendômois*, p. 76. — Malardier, pp. 721 et 1191. — R. Graffin, *La seigneurie de la Cour du Bois*, p. 50 notes. — Collection Eug. Vallée: 1° Manuscrits de Pasty de la Hilais. Notes sur les familles Méhabert, Charlot, Comment, Baglan, etc., et Notes diverses, t. I, pp. 121, 123, 216, 465; 2° Censif de St-Calais. — *Etat des notaires de l'arrondissement de Vendôme*, 1861. — Titres de la Godelinière de Bonnevaux. — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière. — Passac, pp. 74 et 75. — Launay, *Répertoire*, p. 115. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 509 à 517. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 315 à 318. — Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*, p. 33. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1904, p. 166 (XVIII^e s.). — Registres paroissiaux de Savigny, *passim*. — *Journal Le Loir* du 8 avril 1842. — Pétigny, pp. 35, 63, 85, 104, 105, 107, 391, 395, 416, 439, 441, 524, 542, 560, 635. — Inventaire des Archives de la Sarthe, t. III, p. 35. — *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 276. — La Roque, *Traité du Ban et de l'arrière-Ban*, p. 89. — Dom Villeveille, *Treasure généalogique*, vol. 51, p. 106. — Père Anselme, *Général. de Bourbon-Carency*, I, p. 359. — Abbé Froger, *Histoire de St-Calais* (voir table) au mot Savigny. — Bibl. de Blois, Manuscrits Dupré, Carton 7, pièce 18.

Savigny (Le Petit), nom donné à la partie de la c^e de Savigny qui est située rive droite de la Brayé, et qui forme, comme étendue, environ le quart de cette grande commune.

Savinière (La), ancien fief, psse d'Arènes. — *La Savignière, La Servignière*, XVIII^e s. (vieux titres). — Ce fief relevait du Bouchet-Touteville à foy et h. simple et un demi-roussin de service. Son manoir se trouvait au bourg même d'Arènes, proche le presbytère du lieu. La maison en existe encore, assez importante, au fond d'une cour défendue par un portail, avec une Vierge au-dessus de la porte d'entrée.

La Savinière, en 1433, paraît être à Jean Rebours, à cause de Denise sa femme.

Au commencement du XVI^e s., ce fief était à la famille d'Illiers des Radrets, seigneurs du Tertre en Lignéres. Jean d'Illiers, époux de Madeleine de Joyeuse, laissait la Savinière à son fils qui suit: François d'Illiers, sgr des Radrets, du Tertre et de la Savinière, qui rendait aveu pour ce dernier fief à la sgrie du Bouchet-Touteville en 1542. Il était époux de Françoise de la Vove. Ces époux vendirent peu après la Savinière à René Viau, sergent à cheval à Vendôme, puis la reprit sur lui, sans doute pour cause de non paiement et la donnèrent en dot à leur sœur Louise-Catherine d'Illiers, qui avait épousé en 1540 André de Montalembert, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur d'Essé, d'Epauvilliers et de la Rivière, gentilhomme de la Chambre du roi, Chevalier de l'Ordre et Gouverneur d'Ambleteuse, tué sur la brèche en défendant Thérouanne le 20 juin 1553. Celui-ci le 7 janvier 1551, étant veuf de Catherine d'Illiers, avait vendu, au nom de ses enfants mineurs, à Emery de Charchigné, bourgeois de Vendôme et à Marie Vaumour, sa femme, « le lieu et seigneurie de la Savinière, en la paroisse d'Arènes, contenant 53 septerées, etc. » ainsi que celle de l'Aumône à Villero-main.

Emery de Charchigné rendait aveu pour la Savinière en 1596 au Bouchet-Touteville.

En 1650 et 1666 la Savinière est pour les deux tiers à Louis de Charchenay (Charchigné) qui avait épousé Jeanne Guimont, laquelle fut inhumée à Arènes en 1739.

En 1667 elle est au moins en partie à Nicolas Guimont de la Guigneaudière.

En 1700 ce fief est à Pierre Bernard (*alias* Edouard), Sieur de la Savinière ou Servignière, Contrôleur au grenier à Sel de Vendôme, époux de Françoise Bigot. Il devint receveur en titre des Gabelles en la paroisse de Neuvy en Touraine.

En 1724, il est à la famille Huet de la Poirière.

La Savinière passa ensuite en 1743 à Siméon Souin, garde du Corps du Roi, comme héritier de son oncle paternel, le sieur Souin des Bellesevries, capitaine au régiment de Tournoisie. Il est époux de Anne-Françoise de la Viefville de Mesein dont deux fils: 1°) Siméon-François, baptisé à Arènes le 21 sept. 1758, et 2°) Philippe, le 15 février 1762.

Siméon Souin de la Savinière mourut à Vendôme et fut inhumé à la Madeleine

le 27 mai 1788, âgé de 82 ans. — Il avait vendu le 15 mai 1780, la nue-propiété de la Savinière, de Chappédasne et du Gué, au moins en partie, à M. René Beaugrenier, procureur au bailliage de Vendôme et Anne-Angélique Savatier, sa femme. René Beaugrenier mourut à Vendôme en 1788. — Cette maison fut occupée en 1814 par M. l'abbé Beaunier qui se fit le chef des Dissidents de la Petite Eglise en Vendômois et mourut à la Basoche-Gouet le 30 janvier 1832. (Voir sa notice). — La Savinière servit de lieu de réunion pendant longtemps aux Dissidents. On l'appelait *Le Prieuré*.

Un sieur Barrault, le dernier dissident d'Arènes, habitait encore cette maison en 1883 et était maire de la commune.

Les terres de la Savinière font aujourd'hui, pour la plupart, partie de la grande ferme du Gué-la-Bergerie.

Bibl. Vendôme, Manuscrits: 1° Fonds Bouchet, Chem. VIII, Dossier 5, p. 4; 2° Fonds Trémault, Carton des fiefs (le Bouchet). — Collection Eug. Vallée, Manuscrit Pasty de la Hilais (Famille Souin). — Notes ms. de Adr. Habert sur Arènes. — *Bulletin vendômois*, 1883, p. 166, et 1887, p. 83 (article Rabouin). — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, I, p. 55. — *Id. Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 136 et 137. — Pierre tombale en l'église d'Arènes, 1739. — La Chesnaye des Bois, article *Montalembert*. — Arch. Nat., P 773, 65 A, doss. 3°. — Arch. L.-et-Cher, H, doss. de l'Etoile. — Fleury-Vindry, p. 61. — Reg. d'Arènes, *passim*; de la Madeleine, 1788; de St-Martin, 1700. — Terrier du Bouchet Touteville au XVIII^e s.

Savonières (Les), psse de Crucheray. — *Saponariae*, 1079 (Cart. Trinité 272). — *Savonarie*, XII^e s. (Marm. Vend. III). — Ce lieu, aujourd'hui, ne figure même plus aux lieux-dits de la c^e de Crucheray. Il se trouvait non loin de Pinoches. — Au XI^e siècle, Ingelbaud le Breton et sa femme Domitille donnaient à la Trinité la terre « de Saponariis » après avoir indemnisé leur vassal Achard qui tenait d'eux cette terre en fief. Et ce fut confirmé plus tard par leurs fils Vulgrin et Hugues et aussi par Renaud de Dameray (Trin. 272). A ce même lieu de Savonières, au XI^e s., Foucher, fils de Foucher le Riche, donnait à Marmoutier au moment de sa mort, un manse de terre « apud villam que Savonerie appellatur », proche la terre que son père Foucher avait donnée déjà au même Couvent, non loin de la villa « que Spinochias dicitur ». La terre des Savonières était donc près Pinoches, psse de Crucheray. — (*Cartul. de la Trinité*, 272, 273. — *Cartul. Vendômois de Marm.*, III).

Savorny (Famille de). — *Chevigny*, XVII^e siècle. — Armes: *Ecartelé au 1 et 4*

de... à 3 étoiles; au 2 et 3 de... à 4 billettes posées 1, 2, 1. (Pierre tombale à Rhodon).

Savry (Famille). — *Les Petits Plumauvriers* XVII^e s.

Schy, Sichay, Shéry. — Voir *Chissay*. **Scièrez** (?) (Le domaine de), psse d'Authon. — Il appartenait à l'abbaye de Gastines ainsi que la Burellerie et relevait aussi du comté de Vendôme (1467). — (Arch. Nat., P 648, n° 92).

Sébille (Famille). — *La Grassetière* (de St-Avit), XV^e s.

Sécheray ou Sécheret (La Vallée de). — *Secheriacum*, XII^e s. (Cartul. de Marmoutier). — Elle sert de limite entre les communes de Morée et d'Écoman. — Elle est citée en 1104 comme formant la limite de la concession de terres faite par la Comtesse de Blois aux maisons de Marmoutier, ce qui leur permit de construire le prieuré de Morée. — (*Cart. Dunois de Marm.* 77).

Secourieo (Família de). — *Beaufou*, [Bella-Fagus], XII^e s.

Secretainerie (La), ou *Segrétainerie*, villa, écart du bourg de Pezou. — *Le Fief-Beauxoncles*, XV^e s. — *Le Prieuré Ste-Catherine de Pezou* (vieux titres). — *La Dîme* (appellation populaire).

Le nom de *Fief-Beauxoncles* vint à ce lieu, de ce que le manoir avait été bâti par un Beauxoncles au XV^e siècle, pour servir de chef-lieu à son fief, portant sur la rivière du Loir et sur deux rives. — Le nom de *Prieuré Ste-Catherine* provient de ce que la chapelle de ce prieuré était dédiée à Ste Catherine. — Les habitants du lieu l'appellent encore *La Dîme*, parce que c'est dans la grange de ce prieuré qu'étaient apportées les dîmes de la paroisse de Pezou, car c'était là le manoir du prieuré de la Trinité à Pezou.

Les possessions des moines de la Trinité à Pezou datent du XI^e s. et sont contemporaines de la fondation même de l'Abbaye (voir Pezou). Ces possessions pendant le XI^e et la moitié du XII^e s. paraissent n'avoir pas été là assez considérables pour avoir donné lieu à l'établissement d'un prieuré; elles furent alors gouvernées par un prévôt ou préposé et l'on ne rencontre qu'en 1152 le nom d'un prieur du lieu: *Tebaldus, prior Pezoti*. Il est témoin du don fait à la Trinité par G. Papillon d'une terre à Busloup.

La raison pour laquelle on ne connaît pas les noms des prieurs de Pezou est que, en 1318, par suite d'une décision prise en chapitre général, ce prieuré fut réuni à l'office de sacristain ou secrétaire de l'Abbaye, et le sacristain était lui-même en réalité le prieur de Ste-Catherine de Pe-

zou. D'où le nom de *Secrétainerie* qui est resté à ce manoir.

Son vrai nom devrait être *Fief-Beauxoncles*, car son manoir avait été bâti au XIV^e s. par Jean Beauxoncles, bourgeois de Vendôme, qui possédait les tanneries de Pezou. Ses fils, arrivés à la noblesse, y firent sculpter leurs armoiries sur le manteau de la grande cheminée où elles sont encore.

Ce manoir fut acquis au XV^e siècle, des héritiers Beauxoncles, par la Trinité et eut la maison du prieuré. Le fief lui-même de Beauxoncles, consistant principalement en la rivière du Loir depuis le gué de Baigneux jusqu'au pont de Pezou, fut acheté par Jean Cueillette, seigneur de Chicheray, avec lequel incontinent surgirent différents procès au sujet de la pêche. Finalement les moines conservèrent le droit de donner deux coups de filet coup sur coup, par jour, disaient les moines, par mois, disaient les seigneurs de Chicheray. En 1651, les moines finirent par avoir la pêche en face leur prieuré depuis les îlots des anciens moulins jusqu'au pont de Pezou.

A ce prieuré avait été annexé, en 1370, le Fief-Bichot ou Bouchet-Rougemont, que l'abbaye avait acquise de Simon de Rougemont, dit *Le Bichot de Bourguérin*, et de Jeanne de Beaugency, sa mère. Ce fief portant sur la rive gauche du Loir et en partie sur Lignéres, on l'a confondu ainsi que le Fief-Beauxoncles avec le prieuré lui-même.

Le manoir de la Secrétainerie avec son jardin était entouré de douves dont on voit encore les restes au Nord. Ces douves prenaient l'eau du Loir au-dessus du moulin et la retenant au moyen d'une écluse en aval après le tour complet de l'enclos.

Au XVII^e siècle ce prieuré fut réuni à la mense conventuelle.

Le 1^{er} mars 1717 les Religieux de la Trinité donnaient à bail à M. Gilles Parnain, ancien procureur au bailliage de Vendôme et à Jeanne Baudron son épouse, « le lieu appelé vulgairement *La Secrétainerie de Pezou*, consistant en une maison seigneuriale entourée de fossés où il y a une chapelle, deux chambres basses à feu, deux chambres hautes aussi à feu, etc...

Le domaine de Fontaine, appartenant aussi à la Trinité, lui était uni. Le prieuré, d'après l'abbé Simon, aurait été au XVIII^e s. d'un revenu de 4.000 livres.

La Secrétainerie avec sa chapelle fut vendue national^e, le 11 mai 1791, pour 66 mille livres.

Dans le 3^e quart du XIX^e s. cette mai-

son était venue aux mains de M. Sallé, entrepreneur de constructions à Paris et fut restaurée par lui dans le style du XV^e s. Elle compte parmi les édifices les plus pittoresques de l'arrondissement, et se mire dans le Loir. Mais la chapelle St^e-Catherine a disparu.

Le Cartulaire de la Trinité est muet sur les noms de la *Secrétainerie*, du *Bouchet-Rougemont* et de *St^e-Catherine de Pezou*. Il faut se reporter simplement à la table au mot *Pezou* pour avoir des renseignements sur ce prieuré.

Cart. Trinité, 36, 38, 271, 280, 293, 324, 423, 512, 533, 536, 549, 595, 676, 683, 753 note, 773, 782, 854, 859. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 75 ; 1880, p. 256 ; 1886, p. 123. — Arch. Nat., P 661, n^o 30. — Arch. L.-et-Cher, E 581 ; Q, district de Vendôme, p. 356. — Chartrier de Renay, Liasse des moulins de Pezou. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Pezou. — Abbé Simon, III, pp. 234 et suiv.

Secrétainerie (La), anc. mét., psse du Plessis-Dorin. — Elle appartenait à la fabrique du lieu. — (Arch. L.-et-Cher, L 927, n^o 256).

Séguin (Famille). — *La Tournée* (de Cormenon) XVII^e s.

Seillac, f., c^e d'Authon, dépendant de Conichard ou le Hêtre. — (Journal *L'Hebdomadaire* du 30 avr. 1832).

Sélénerie (La), voir *Célanerie*.

Séleucherie ou **Séloucherie** (La), ancien fief, psse St-Cyr de Sargé. — Il relevait féodal^e de l'Esclancherie et appartenait au XV^e s., aux Sgrs de la Berruère. — (Arch. Nat., P 700, n^o 27).

Sellerie (La), éc., c^e de Coulommiers.

Sellier (Famille). — *Ranay*, XIX^e s.

Sellière (Famille). — *St-Agil*, XVIII^e s.

Selommes (Canton de), un des huit cantons de l'Arrondissement de Vendôme, situé au Sud-Est de ce chef-lieu. — Il a pour limites : Au Nord le canton de Morée et celui d'Ouzouer-le-Marché (Blois) ; à l'Est celui de Marchenoir (*id*) ; au Sud ceux d'Herbault (*id.*), et de St-Amand ; à l'Ouest encore celui de St-Amand et celui de Vendôme. — *Superficie* : 17.336 hectares. — *Population* : 5028 habitants en 1906.

Il a été formé de l'ancien doyenné du même nom, dont on a retiré les paroisses d'Arènes et Meslay qui ont été mises du canton de Vendôme, et de Boisseau, mise de l'arrondissement de Blois, auquel on a ajouté les paroisses de la Chapelle-Anschéry, d'Épiais, de Faye et de Ste-Gemmes, prises au doyenné d'Oucques ; celle de Rhodon prise au doyenné de Champigny ; celles de Pray et de Tourailles, prises au doyenné d'Herbault.

Au moment de la Révolution, le canton

de Selommes se composait de ces diverses communes, moins celle de Pray.

Ce canton se compose aujourd'hui des 16 communes suivantes : Selommes, Baigneaux, Chapelle-Anschéry, Coulommiers, Épiais, Faye, Périgny, Pray, Renay, Rhodon, Rocé, St^e-Gemmes, Tourailles, Villemardy, Villeromain, Villetrun.

Juges de Paix : — Oury, laboureur, 1791. — Ferrand, 1792. — Fabre, 1810. — Ferrand, 1814. — Girardot, 1849. — Chardon, 1860. — Dandillieux, 1869. — Guillon-Khérédan, 1886. — Rollet, 1888. — Amand Couvreur, 1893. — Moreau, 1898. — Maillochaud, 1910.

Conseillers Généraux : — Raguet-Lépine, 1835. — Raguet-Lépine, Pair de France, 1847. — Martellière, 1848. — E. Couteau, 1871. — Fortier, 1880. — De Possesse, 1886. — P. Berger, 1898.

Conseillers d'Arrondissement : — Bruère, 1835. — Pardessus, 1840. — Bruère-Baglan, 1848. — Poignant, 1884. — Bruère, 1899. — Langot, 1901.

Selommes, bourg, commune et chef-lieu de canton, à 13 kil. Est de Vendôme. — *Solomia*, *Solommia*, *Solemmiacum*, *Solomes*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Selomma*, 1154 (Cart. de Bourgmoen). — *Solumes*, 1050 (Baluze). — *Solesmes*, 1148 ; *Soloma*, 1202 ; *Soulommes*, 1351 ; *Sollemmes*, 1472 (Cart. Trinité). — *Solomes*, XIII^e siècle (Pouillé du dioc. de Chartres). — *Selomme* (Cassini). — *Selommes* (État-Major). — Le bourg de Selommes, étant chef-lieu de canton, peut avoir des armoiries qui ne doivent être autres que celles des plus anciens seigneurs de Selommes dont on connait l'écu, les *Ti-builliers*, dont la famille est éteinte, soit : *D'argent à 3 anilles de sable*.

Cette commune est bornée au Nord par celles de Faye, de la Chapelle-Anschéry et de St^e-Gemmes ; à l'Est par celles de Baigneaux et de Rhodon ; au Sud par celle de Champigny, (arrond^t de Blois) et celles de Villemardy et Périgny ; à l'Ouest par Périgny et Villetrun. — La rivière de la Houzée prend sa source dans cette commune, à la fontaine St-Bouchard, à un kil. environ Est du Bourg, sur la route de Selommes à Baigneaux, à l'altitude d'environ 116 m. Cette rivière coule de l'Est à l'Ouest. Sur Selommes ce n'est qu'un petit ruisseau. — Selommes, en son bourg, est traversé par la route de grande communication n^o 11 de Blois à Droué et les chemins d'intérêt commun n^o 39, de Selommes à Mer, et n^o 64, d'Oucques à St-Amand. Le bourg de Selommes a une station du chemin de fer de l'État, de Blois à Pont-de-Braye par Vendôme.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 466 hab. — Villorceau, village, ancien fief, 111 hab. — Thorigny, ancien fief, 21 hab. — Le Bouchet, ancien fief, 71 hab. — Schy ou Chissay, ancien fief, 42 hab. — Pointfond, ancien château et fief. — Belair. — Les Prasles. — Buissonnet. — Monteaux, ancien fief. — La Musse, ancien fief. — Le Chiquet. — La Moutonnerie. — Les Rollières. — La Grande Noue. — Villeclêche, ancien fief. — Les Ormeaux. — Le Châtelet, ancien fief. — Les Effets, ancien fief. — La Salle, ancien fief. — Sauvegrain. — La Pigeonnerie, ancien fief. — Les Derrières. — La Perrine. — Preully, ancien fief. — La Croix. — La Chauvinière, ancien fief. — Et en plus les 4 maisonnettes n^{os} 46 à 49, sur la ligne de Pont-de-Braye à Blois.

Lieux-dits : — Dans le bourg : la rue du Vieux-Château, la rue de Preully, etc. *Villeuisant* (ancien fief), la Bataille, le Poirier-Gingo, le Coupe-gorge, Bois-Chicot, la Fosse-Simonet, la Boutellerie, la Croix-Girault, la Grande-Gaule, *Fontaine-les-Blanches*, le Bigras, Pont-Gilles, le Sourd, les Busloup, le Chemin-Jean-Bois-sard, Fadet, la Vallée-Fudamme, le Paradis, la Croix-Miret, les Galardières, la Croix du Bouchet, Bois-Renard, Fleurinet, Germerande, *Cheverny* (ancien fief), la Croix-Morier, la Ratonnière, la Saladière, la Fosse au Seigneur, la Bloterie, la Fosse-Ambault, la Longe, les Fosses des Saladins, la Puiterné, la Pièce de Mahomet, le Vieux-Pont, l'Étang-Renard, les Sorhanteries, les Hauts d'Autry, la Belle-Etoile, Fosse-Raton, le Besseau, la Fosse-Grandeux, le Petit-Vendôme, la Bégonnerie, les Foireaux, Sougrain, le Gouffre-Chenard, le Pont du Gard, la Croix-Miret, Tueboeuf, le Fief-Bizieux, la Chavinière, la Haute-Pierre, les Saintes-Maries, le Noyer-Blau, la Pointe-à-Poulain, Fosse de Mer, la Caserne, le Clos-Roux, les Pourtraits, Pierre-Audin, les Sarradinières, la Fosse des Tresses, le Platuau, la Garenne-Traversenne, le Buisson-Repos, Pierre-grias, *les Prâles*, les Grisonnières, Fosse-Meunier, Fosse-Michel, le Four-à-ban, le Chemin-Litré, les Hommages, les Manées, le Chapitre, les Fonds-Morier, la Vallée-Vouloir, le Réage-Deroye, l'Érable, la Garenne de la Bilette, *la Fontaine-St-Bouchard*, la Croix-Droué, la Vallée-Feudaine, la Trucherie, la Fosse-Auger, la Fosse-Rulon, Bry, la Cloterie, les Fonds-Marat, la Ratonnerie, la Rousselotterie, la Gaize, le Clos-Guillemont, les Etriais, les Manies, les Malmerts, l'Abbée, la Fosse-Cache-loup, les Tarderaies, la Fosse-Pigeon,

Bucheux, la Langotte, Langey, Broche-Cornu, les terres de St-Jean, la Vallée des Besseaux, la Couarde, le Bois de la Bataille, Fossé-Pecquet, La Noue-Pelgruau, (ancien fief), Bigras, (ancien fief).

Superficie : 2.801 hectares. — Cadastre terminé en 1831 par Crépin aîné. — Altitude du bourg, 121 m. — Poste du lieu. — Chef-lieu de perception qui comprend les communes de Selommes, Périgny, Pray, Rhodon, Tourailles, Ville-mardy et Villeromain. — Etude de notaire. — Assemblées le jeudi de l'Ascension et le dimanche qui suit l'Assomption. — Foire le premier mardi de mai. — Marché hebdomadaire le mardi.

Population : — 104 paroissiens au XIII^e s. — 400 communicants au XVIII^e s. — 653 hab. en 1806. — 570 en 1812. — 689 en 1824. — 749 en 1831. — 725 en 1836. — 717 en 1841. — 801 en 1846. — 881 en 1851. — 844 en 1856. — 846 en 1861. — 874 en 1866. — 796 en 1872. — 814 en 1876. — 860 en 1881. — 855 en 1886. — 862 en 1891. — 834 en 1896. — 846 en 1901. — 850 en 1906. — 843 en 1911.

Les registres de l'Etat-civil commencent vers l'année 1615. — Les noms principaux rencontrés dans ces registres sont : Juston, Savare, de Bruet, Régnier, Ourry, Tergat, Richard de Fleury, Le Mesureur, Creusy, de Fleury, Bouttault, de Chery, La Grange, Héritte, La Livre, de Regnard, Randon, Prunelé, Dargy, Chaufourneau, Barentin, Pardessus, Le Prévost, Bucy, Lhomme, Monneveu, Denis de Beaulieu, Gobinet, Bellanger, Guilloiseau, Goislard, Grimaudet, Arnoux de Marcas, Raffard du Bouchet, Rouget, Donat, Goislard de Villebresme, Godineau, Le Maistre, Despié, Vançay de Fréchines, La Munière de la Monie, Vimeur de Rochambeau, Bégon, Jabre.

Prieurs-curés : — Jean Fournier, 1472. — Jean Hémon, 1491. — Berthault Leloyau, vers 1520. — Louis Viard, aumônier et conseiller du roi et du duc d'Anjou, religieux de St-Lomer, 1567. — Pierre Lambert, 1594, curé pendant plus de 52 ans. — Nicolas Mérienne, desservit, 1655. — Jean Lambert, curé de Thiville, pourvu par permutation du prieuré de Selommes, 1667. — François Chartier, desservant, puis curé, 1692. — Jacques de la Meusnière de la Monie, prêtre de l'Oratoire, 1696. — Jean-Baptiste Secondat, prieur, 1724 à 1751. (Montaru est curé sous son priorat en 1726, puis ne se dit plus que vicaire après 1726). — Jean-Gilles Lefebvre, 1752. — André-Benjamin Asseau, 1759. — Bailli, prémontré, 1765. — Onésime Simonet, prieur, curé, vers 1789. — Duluc, curé, 1791...

René-François-André du Bourgneuf, 1808. — Farges, 1810. — Fichépain, 1823. — Perotti de la Rocca, 1837. — Léonard, 1844. — Pesret, 1847. — Gaulhier, 1850. — Roger, 1858. — Rétif, 1882. — Criés, 1887. — Rouballay, 1895.

Maires : — Ferrand, 1793. — Dallet, agent, an IV. — Cornet, agent, an VI. — Cornet, maire, an VIII. — André Cornet, an X. — Jacques-François Morin, 1808. — Etienne Norguet, 1810. — Jacques-François Maurice, adjoint, f. fonctions de maire, 1816. — Pierre-Etienne Montaru, 1817. — Jacques Ferrand, 1819. — Jacques-François Maurice, 1822. — Jacques Ferrand, 1826. — François-Jean Baglan, 1834. — Jacques Pardessus, 1848. — Jean-François Debenne, 1848. — Louis-Benoît-Napoléon Pollet, 1848. — Jacques Ferrand, 1851. — Jacques Pardessus, 1864. — Jacques-François-Eléonor Ferrand, 1878. — Jacques Pardessus, 1864. — Léopold Legou, 1881. — Lazare Tricault, 1883. — Tricault-Dallet, 1904. — Tricault-Bisson, 1908.

Notaires de Selommes : François Cornet, 1620. — Melot, 1639. — N. Cornet, 1681. — Charles Gauthier, 1682. — Tardiveau, 1710. — Jean Pardessus, 1741. — Sirou, 1752. — Irvoy, 1775. — Dubreuil, 1777. — René Fleury, 1781. — Morin, 1796. — Maurice, 1816. — Pardessus, 1834. — Girardin, 1851. — Dehargne, 1876. — Neveu, 1905.

Avant la Révolution, la paroisse de Selommes était, dans l'archidiaconé de Vendôme, le chef-lieu d'un doyenné qui comprenait les onze paroisses suivantes : Selommes, Arènes, Baigneaux, Boisseau (auj. de l'arrond^t de Blois), Coulommiers, Meslay, Périgny, Rocé, Villemardy, Villeromain, Villetrun. — Il était du bailliage et de l'Élection de Vendôme. — L'abbé de Bourgmoyn, de Blois, présentait à la cure, qui au XIII^e s., était dite d'un revenu de 60 livres, et de 1.500 livres au XVIII^e s. — Au moment de la Révolution, on forma, du doyenné de Selommes, un canton du district de Vendôme.

L'église, dans sa partie Est, a pu être considérée comme formée par des restes de murs de l'époque gallo-romaine. C'est au moins ce qui ressort de la forme de construction et de l'observation des matériaux du pignon Est de ce monument qui présente comme une sorte de mosaïque de pierres de petit appareil, réticulées, à dessins variés. La description de ce monument a été donnée par Launay dans son *Répertoire* (p. 130). Il a été reproduit en dessins tant par Launay, dans son grand Album à la bibl. de Vendôme,

que par Rochambeau dans son Vendôme épigraphique (t. II, p. 584).

Le clocher lui-même, de forme rectangulaire, situé dans le prolongement du pignon Est, paraît bien plutôt avoir été destiné à faire une tour de défense qu'à servir de monument religieux. Les probabilités sont que ces vieilles constructions auraient été des restes d'une villa romaine transformée en château-fort au moyen-âge, puis utilisées pour l'établissement de l'église actuelle après l'an 1000. — Mais nous savons que ces assertions sont contestées par l'école moderne qui ne veut voir là qu'une construction du XI^e siècle ; la question mérite d'être étudiée à fond.

Les deux cloches de cette église sont de 1878, toutes deux bénites par M. l'abbé Venot, vicaire général de Blois. L'une ayant pour parrain M. Jules-Romain-Albert Hénissart, et pour marraine Mlle Marie-Anna-Léopoldine-Suzanne Raguét-Lépine, qui l'ont nommée Claire. La seconde, ayant pour parrain M. Marie-Camille Roger, et marraine, Mlle Marie-Marguerite-Eugénie Deménil. — Le fondateur étant Chambon à Montargis. — Le curé étant M. Michel-Edonard Roger.

Dans les terrains avoisinant cette église, on a découvert des souterrains voûtés.

Contre l'église au nord, se trouve l'ancien prieuré, devenu presbytère. Il était dans un enclos formé de hauts murs percés d'une grande porte ogivale. — Dans le bourg se rencontre un ancien manoir devenu simple ferme, qui paraît avoir été le manoir ancien des seigneurs de Selommes, puis leur maison de justice. Ce bâtiment semble avoir été remanié au XV^e ou XVI^e siècle. Mais à cette époque, le manoir des seigneurs paraît avoir été transporté à Puitsfond.

Une voie antique allant du Mans à Blois passait par Selommes. Près de cette voie, dans un endroit nommé les Terres-noires, proche le village de Villardeau, on a découvert en 1859 des restes de constructions gallo-romaines et parmi elles de nombreux squelettes d'hommes et d'animaux. On peut croire que ces squelettes proviennent d'un de ces incendies voulus et systématiques, tels qu'en usaient (et en usent encore) les barbares, dans leur rage de destruction, au moment des grandes invasions.

Un cimetière mérovingien était proche l'emplacement actuel de l'église. On y a découvert de nombreux cercueils en pierre et dans l'un d'eux un collier de grains de verre.

La légende veut que saint Leufroy, abbé de la Croix près d'Evreux, ait passé

par *Solemmiacum* en 692, alors qu'il se rendait au tombeau de saint Martin et que là, les habitants du lieu lui ayant refusé à boire, il ait frappé la terre de son bâton, ce qui fit jaillir une source. C'est aujourd'hui la fontaine St-Bouchard, à laquelle on se rend en pèlerinage pour la guérison des fièvres.

La dime de Selommes appartenait en partie au chapitre St-Georges de Vendôme et au XVIII^e s., était affermée par ledit chapitre pour 588 boisseaux d'avoine. Cette dime relevait en fief, comme le prieuré, du seigneur du Bouchet-Toutteville, qui, dans Selommes même, avait un fief appelé La métairie de Selommes, relevant directement du comté de Vendôme.

L'abbaye de la Trinité y avait aussi une terre qui lui avait été donnée au XI^e s., vers l'époque de sa fondation, par la veuve et la fille d'un certain Tédouin le Borgne. Cette terre était dans le fief d'Arnoul, archevêque de Tours, qui donna son consentement à la donation (avant 1040). Geoffroy Martel donna aussi aux mêmes moines et vers la même époque une autre terre située de même à Selommes.

La charte 2^e du Cartulaire de la Trinité de Vendôme fait savoir qu'au onzième s., le comte de Vendôme avait à Selommes le domaine direct avec la justice, des droits sur la vente du pain et de la viande, tout comme dans la ville même de Vendôme. Cette pièce indique que, tout au moins au moyen-âge, la seigneurie de Selommes appartenait en propre aux comtes de Vendôme.

Mais certains personnages de l'époque portaient le nom de Selommes, soit qu'ils aient la terre à bail des comtes de Vendôme, soit qu'ils aient été possesseurs de fiefs sur la paroisse. C'est ainsi que paraissent comme témoins dans différentes chartes : Gandelbert de Selommes, qui a des droits sur l'église du lieu, attendu qu'en 1047 il réclame une indemnité pour l'affranchissement de certains serfs qui dépendaient de l'église de S^{te}-Marie (de Selommes) ; Othert de Selommes, vers 1080 ; Guillaume de Selommes, vers 1150 ; Breton de Selommes, à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e s. Ces derniers sont témoins dans les chartes de la région. Tous ces personnages paraissent plutôt maires héréditaires de Selommes que ses seigneurs véritables, car la seigneurie même de Selommes dut rester attachée au Comté jusqu'au moment où elle servit à apanager les cadets de la maison de Vendôme.

On voit alors Selommes relever à foy

et h. du comté de Vendôme pour la terre, seigneurie et haute justice, puis du Bouchet-Touteville pour sa basse justice.

Seigneurs. — Les seigneurs de Selommes paraissent s'établir ainsi : — Jean de Vendôme, second fils du comte Pierre, dit Pierre de Montoire. Ce Jean dut recevoir cette seigneurie en apanage de son père. Il était aussi seigneur de St-Laurent des Mortiers dans le Maine (d'après l'abbé Simon, t. I, p. 133), puis du Plessis-Godehoust. Ce fut un des fidèles du comte Charles d'Anjou, et il suivit Saint Louis en Afrique en 1270. Il mourut en 1282, ayant pour femme Alix, non autrement qualifiée, et pour fils : 1° Pierre de Vendôme, seigneur du Plessis-Godehoust ; 2° le suivant : (Voir Plessis-Godehoust).

Jean de Vendôme. Il paraît en 1340 comme seigneur d'une part du Bouchet-Pelgruau, à Selommes. Il avait épousé avant 1305, Jeanne de Baillou ou Baillou, qui lui apporta le Fresne de St-Arnoul, appelé aujourd'hui le Vieux-Fresne. Il eut d'elle 9 enfants, énumérés à l'article *Vieux-Fresne*, et parmi eux le suivant : (Fonds Trémault, d'après Decamp, 103, fol. 188).

Geoffroy de Vendôme, fils cadet des précédents, seigneur de Villemoin, de Monteaux et de Selommes. On rencontre ses aveux pour Monteaux en 1375, et le 20 nov. 1402 pour le château de Selommes appelé Pointfond (Puitsfond). Il devait être fort âgé à cette dernière date attendu que ses parents étaient déjà mariés en 1308, à moins qu'il n'y ait deux Geoffroy de Vendôme, le père et le fils et que le G. de V. de 1402 soit le petit-fils et non le fils de Jean de V., Sr du Fresne. Il paraît du reste être le dernier Vendôme qui fut seigneur de Selommes et cette terre alla au suivant :

Pierre de Tibivilliers, qui le 24 juin 1438 fait son aveu au comte Louis pour son habergement de *Poyfons*, à Selommes, et paraît laisser Selommes à son fils présumé, qui suit :

Jean de Tibivilliers, qui paraît dans la seconde moitié du xv^e siècle comme seigneur de Monteaux près Selommes et de Fleury en Vexin. Il mourut en 1504 étant veuf de Catherine d'Illiers, morte elle-même en 1480, et dont il avait eu 3 fils : 1° Méry, qui suit ; 2° Gilles, chanoine de Chartres, mort en 1506 ; 3° Bertin, qui était mort en 1505.

Méry de Tibivilliers, chevalier, seigneur de Fleury et Monteaux ; il fait hommage en 1505 pour son lieu de Puyfons, chef-lieu de la Seigneurie de Selommes. C'est à lui qu'on attribue la reconstruction de ce château. Du moins, on a

découvert une inscription portant son nom au-dessus de la porte du château, inscription vaguement déchiffrée ainsi par Duchemin vers le commencement du XIX^e siècle sous ces mots : *Mæris Tibi Villierius*, et reproduit par Rochambeau qui ne cherche pas à l'expliquer.

En 1516 cette terre est à Antoine de Tibivilliers, et dans la première moitié du XVI^e s., à Ysabeau de Tibivilliers, épouse de Adrien de Chantelou. — En 1549, à Guy de Chantelou, sieur de la Bosse, Fleury, Montaut, Selonnes (sic), fils des précédents, écuyer du duc d'Orléans, mort en 1549, époux de Jeanne d'Aigneville. — En 1562, à Louis de Vaudray. — En 1574, à Artus de Vaudray.

En 1577, à Marc de Bucy, gentilhomme protestant, Sgr de Boisville, Montaut et Selommes, qui paraît fils de René de Bucy et de Jeanne de Chanteloup, qu'il avait épousée le 2 mai 1527, alors qu'elle était veuve de Jean de Courtis. — Ce René de Bucy, père de Marc, avait été seigneur de Gournay et fut gouverneur de Doullens en 1554, maître d'hôtel du roi et gouverneur de Soissons en 1557, de Boulogne en 1562, et était mort avant le 29 décembre 1567. (Fleury-Vindry)

Marc de Bucy, vers l'an 1600, portait sa foy au duc César pour le fief de *Parfondé* (sic), et la haute justice et péage de Montaut. — Il semble qu'à cette époque le château de Puitsfond ait été ruiné, et que le chef-lieu du fief ait été porté à Monteaux, qui dans cet aveu était dit pourvu d'une haute justice et d'un péage.

En 1634, Selommes et Puitsfond sont à Hélié de Bucy, chev., Sgr d'Estrées, Selommes et autres lieux, qui rend aveu au duché pour *Préfond* (sic). Il est époux de Anne de Bergues. Il a pour fille Marie, qui est inhumée au temple protestant de Vendôme le 13 octobre 1670, âgée de 42 ans, et pour fils le suivant :

Charles-César de Bucy ou Bussy, chevalier, seigneur de Selommes en 1650, époux de Françoise de Bainaist. Il mourut au plus tard en 1666 et paraît avoir eu pour enfants : 1° Claude-François, qui suit ; 2° Adrien-François de Bussy, Sgr d'Estrées, qui fut inhumé à Selommes le 12 oct. 1724, à 75 ans ; 3° Renée de Bucy, qu'on trouve marraine à Selommes en 1674.

Claude-François de Bucy ou Bussy, chevalier, sgr de Selommes, Monteaux et Fief-Bizieux, époux de Christine de Vergnies ou Verny. Il fut inhumé à Selommes le 30 novembre 1708 à 45 ans.

Il laissait les enfants suivants : 1° Claude-Charles, qui suit ; 2° Marie-Anne ; 3° Renée qui mourut en 1727 ; 4° Renée-

Antoinette ; 5° Marie-Christine, baptisée à Selommes le 20 août 1699.

Claude-Charles de Bussy, né vers 1683, seigneur de Selommes, Poinfonds (sic), Thorigny et Monteaux. En 1723, il est dit Sgr de Monteaux. En 1739, il possède des terres indivisément avec ses trois sœurs subsistantes qui furent pourvues des fiefs de Monteaux et Thorigny. Il épousa (d'après Drignon de Magny, Nobil. universel, t. 19), Anne de Sains, protestante, qui serait morte en 1733 à 91 ans ! et en secondes noces, (ce qui est très douteux), vers 1736, à l'âge de 54 ans, Antoinette-Françoise-Marguerite de Macquerel, née en 1716. Il mourut en 1756 à 74 ans. De ce second mariage, il eut 5 enfants, parmi lesquels le suivant :

François-Alexandre de Bucy ou Bussy, comte de Canaples, qui paraît avoir eu la seigneurie de Selommes, avec l'Hôtel de Mazangé, rue du Bourg-Neuf à Vendôme, maison qu'il vendit en 1783. La seigneurie de Selommes alla alors à sa sœur, la suivante :

Jeanne-Antoinette-Marguerite de Bucy, dame de Selommes et Monteaux, épouse de Charles-Marie-Guislain de Landas, comte de Louvigny. Elle vivait encore en 1793, et son nom était couché sur la liste des émigrés du district de Vendôme. — Ses biens durent être vendus nationalement.

Le château de Selommes ou Puitsfond (ce nom qui fut toujours écorché paraît provenir de puits fondu ou effondré), est aujourd'hui entièrement en ruine et ses terres sont divisées. Launay reproduit cette ruine et en donne le plan dans son fameux Album à la bibliothèque de Vendôme ; de même aussi Rochambeau dans son *Vendômois*, t. II, p. 585.

Le *Prieuré* de Selommes appartenait à l'abbaye de Bourgmoyen de Blois. Il relevait en fief à foy et hommage de la seigneurie du Bouchet-Touteville. Il possédait la moitié de la seigneurie de Selommes (Arch. du Loiret, A 1625)

La fondation de ce prieuré doit être fort ancienne et sans doute dater d'avant le XI^e siècle. Nous n'avons rien trouvé sur cette fondation. Son importance, du reste, comme revenus, dut être médiocre, car on n'y voit pas de prieurs commendataires et les curés étaient prieurs-curés du lieu.

Il y avait à Selommes au XVII^e siècle une école dont le directeur titulaire, *Degoué*, paraît plusieurs fois aux registres paroissiaux du lieu.

Le roi Louis XI séjourna à Selommes en 1479, au moins pendant 2 ou 3 jours. De là sont datées certaines lettres qu'il

écrivit à son Général des Finances, François de Génas, au sujet de ses affaires pécuniaires.

Il y avait aussi à Selommes une métairie qui au milieu du XIV^e siècle appartenait à Hubert Bizieux et en 1362 à la femme de feu Collin Boisraoul. Elle devait une rente de deux muids de vin à l'Hôtel-Dieu de Vendôme qui céda cette rente au chapitre St-Georges en échange d'autres rentes sur Courtiras.

Cart. vendômois de Marm. 115 et 173. — *Cart. Trinité* 2 (p. 8), 19, 20, 64, 74, 111, 524, 550, 638, 639, 694, 709, 728 note, 731, 772, 807, 856, p. 478, 857, 859. — Arch. Nat., P 621, n^o 6 à 9 ; PP 50, vol. 114, n^o 91 (1600). — Arch. L.-et-Cher, G, 4 et 310 ; Q, Vendôme, n^o 247, et *Liste des Emigrés du district de Vendôme en 1793.* — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 27 et 48. — Dupré, *Hist. de St-Laumer par Noël Mars*, p. 374. — *Char res vendômoises*, 40, 57, 172, 344, 345. — Bibl. Nat., Ms. Decamp, t. 103, fol. 188. — Bibl. Vendôme, ms. : 1^o Ms. 285, p. 33 ; 2^o ms. 286, p. 240 ; 3^o Mémoires de Duchemin, p. 109 ; 4^o Fonds Trémault, Carton des Fiefs (Selommes et Pointfond) ; 5^o Album Launay, t. III, pp. 104 et 105 ; 6^o ms. Launay sur rues de Vendôme (Bourg-Neuf) ; 7^o Terrier du Bouchet-Touteville, pp. 541 et suiv. — *Revue des Sociétés Savantes*, juin 1870, p. 487. — Eug. Vallée, *Général. de la famille d'Illiers*, p. 79. — *Journal Le Loir de fév.* 1852 (sur Louis XI à Selommes). — Bibl. de Blois, 1^o Ms. 123 ; 2^o Note sur le Cartul. de Bourgmoyen par L. Auvray, pp. 13 et 20. — Guérard, *Pouillé Chartrain du XIII^e s.* (au Cart. de St-Père de Chartres). — Arch. Loiret, A 1625 (1774). — De Magny, *Nobiliaire universel*, t. XIX. — Notes ms. de l'abbé Plat, curé de Lantenay sur les bénéf. du dioc. de Blois au XVIII^e s. — Titres de la terre de la Jousselière. — Titres des fabriques de Selommes, Périgny et Villetrun. — Reg. paroiss. de Selommes, *passim.* — *Liste des études des notaires de l'arrondissement de Vendôme faite en 1861.* — Abbé Gaudron, *Essai historique sur le dioc. de Blois*, p. VII et *Carte des lieux historiques du diocèse.* — Pétigny, p. 83. — Passac, p. 89. — Rochambeau, le *Vendômois épigraphique*, II p. 583. — Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville. — Launay, *Répertoire*, p. 129. — *Guide du touriste dans le Vendômois* p. 245. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 207 ; 1868, pp. 94 et 151 à 154 ; 1869, p. 219 et 272 ; 1871, p. 9 ; 1879, pp. 76 et 86 ; 1880, p. 259 ; 1881, p. 111.

Senonne (Famille de). — *Clairfontaine*, XVII^e s.

Sentanbien ou **Sentanbien** (Famille). — *Les Rodières*, XV^e s.

Sentier (Le), ancienne paroisse du doyenné de St-Amand, aujourd'hui hameau de la c^e de Monthodon, département d'Indre-et-Loire. — *Semitarium*, XI^e s., *Santerium*, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — Cette paroisse avait alors 48 feux et sa cure était d'un revenu de 12 livres. Son patron était saint Pierre.

C'était un prieuré de Marmoutier. — (Voir *Cartulaires vendômois et blésois de Marmoutier*, tables).

Sept-Puits (La Terre des), située paroisse de Rhodon. — *Terra de septem-Puteis apud Rosdunum*, vers 1100. — Ce lieu, au XI^e s., fut donné à Marmoutier (au prieuré de Villeberfol) par Haymeri Le Poitevin, avec le consentement de Thomas de Château-Renault, seigneur suzerain. — (*Cart. blés. de Marm.*, 57).

Sérant (Famille). — *La Hunardièrre*; *L'Huissardièrre*, *Le Perret* (de Souday), XV^e s.

Séraudière (La) anc. mét., psse de Baillou. — Elle était dans la censive de la seigneurie de Baillou (1468). — (*Arch. Nat.*, P 700, n° 23).

Seraudière (La), anc. mét., psse de Busloup. — En 1722, ce lieu était acheté par Gaspard de Massard, Sgr des Mussets. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 522).

Serent (Famille de). — *Le Bouchet-Touteville*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à trois quintefeuilles de gueules*. — (La Chesnaye).

Séreuse (La), ancien lieu habité, psse de Villebout (1660). — *La Sessrousserie*, XVII^e s. — (*Arch. L.-et-Cher*, G, 220, doss. 1, p. 4).

Sergenterie (La), anc. fief, psse de Lancé. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — En 1489, il est à Jean de Beauvilliers. — En 1570, à la famille Dangier. — En 1604, à Nicolas de Vancay, Sgr de Bouis. — En 1634, à Jean Leclerc. — En 1675, à Louis de Garanne ou Garance, Sr de la Salle. — (*Bibl. de Vendôme*, Terrier du Bouchet-Touteville de 1690, pp. 270 et suiv.).

Sergenterie (La), f., c^e de St-Ouen. — C'est la grande ferme de la Jousselièrre qui dut être construite sur l'emplacement de la maison du sergent de la Jousselièrre et prendre ainsi le nom de la *Sergenterie*.

Sérignac (Famille de). — *Les Pâtis* (de Savigny), XVIII^e s. — Armes : *D'argent à un rocher de 3 coupeaux de sinople, chaque coupeau supportant une corneille de sable, becquée et membrée de gueules*. — (*Adr. Thibault*).

Seroys (Le fief de), à Naveil. — Il était dit aussi *Fief de la Vove* et appartenait au chapitre St-Georges. — (*Arch. Nat.*, P 610, [1546]).

Serpentièrre (La), f., c^e de Ternay. — *La Serpointièrre* (Etat-Major).

Serrandières (Les), fermes, c^e d'Arville. — *La Serrandièrre*, XVII^e s. — Ce lieu en 1620 est à Guillaume Bourdin, Sgr de la S. — En 1647, à Jean Bourdin, procureur fiscal d'Arville, qui est époux de Françoise Chéramy et qui marie sa fille Marie-Louise à Etienne Blandin. —

(Registres du Gault, 1620; d'Arville, 1647).

Serrault (Famille). — *La Grande Pilonnière* (de Choue). — *Les Ronces* (de Romilly), XVIII^e s. — Armes : *D'azur à un faucon d'argent grilleté d'or empiétant une perrière au naturel*. — (*Adr. Thibault*).

Serre (Famille de la). — Voir *Barbier de la Serre*.

Serrerie ou **Serrrie** (La), h., c^e de Hous-say, 22 hab.

Serres (Les) c^e de Boursay. — Voir *Essert* (1^o).

Serrie (La), éc., c^e de Houssay. — *La Serverie*, XV^e s. — C'était une dépendance du fief de la Haie de Chéray. — (*Arch. Nat.*, P 631, n°s 32 et 33).

Servignière (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, proche le bourg du Plessis-Dorin.

Servigny, f., c^e de Bonneveau. — *Chervigny*, XVI^e s. (Aveu). — Ancien fief relevant à foy et h. de celui du Plessis-Godehoust (aujourd'hui le Fresne, paroisse d'Authon), et en partie de Ponce. — (*Arch. Nat.*, P 649, n° 1).

En 1506, Macé de Terné se disait homme de foy du Plessis Godehoust pour *Chervigny*, séant à Bonneval et Cellé. — En 1523, Jean de Terné, de même, pour *Servigny*, en la paroisse de Bonneval et Cellé. (*Arch. Nat.*, P 649, n° 1). — En 1570, ce fief est à Mlle de Liancourt de Terné qui est Françoise de Ternay, veuve de Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt. (*Arch. L.-et-Cher*, E 102, fol. 1009). — En 1602, René de Taillevis, comme curateur de son neveu Raphaël de Taillevis, est déclaré vassal de Ponce pour ce fief de Servigny qui relevait donc en partie de Ponce. (*Arch. Nat.*, P. 662, n° 1). — En 1610, Servigny est réuni à Bonneveau. Il est dit relever du sieur de Terné. Mais c'est probablement une métairie détachée du fief principal. (*Arch. Nat.*, P 599, fol. 66). — En 1665, il est à Jacques Charlot, éc^r, sieur de Servigny. Il relève en fief du Fresne d'Authon. (Ms. Pasty). — En 1683, Servigny est à Henri du Bellay, chevalier, Sgr de Servigny, chanoine de St-Georges, mort en 1712.

En 1690, François-Michel Le Tellier de Courtenvaux (le ministre Louvois) fait l'aveu pour le fief du Petit-Servigny appelé encore la Vallée des Bertes, incorporé à sa châtellenie de Bonneveau. — En 1750, il est à Joseph-Augustin du Bellay, dit l'abbé de Ternay. — Au XVIII^e s., Servigny est aux mains des Sgrs de la Massuère. (Les Du Bellay).

Il est clair qu'il y avait, à ce hameau de Servigny, au moins deux fiefs : l'un qui relevait du Plessis-Godehoust (depuis

le Fresne d'Authon), l'autre relevant de Ponce, c'est le Petit Servigny. Le premier fut donné en fief par les sieurs de Terné, mais ils le reportaient eux-mêmes au Fresne d'Authon.

Arch. Nat., P 599, fol. 66; P 600, n° 116; P 649, n°s 1 et 2; P 662, n° 1. — Pasty de la Hilais, Notes manuscrites sur la Sgrie de St-Calais (diverses, t. 1). — P. Clément, *Monographie de Ternay*, p. 18. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 164. — *Arch. du château des Minières*, Généalogie Marescot. — *Arch. de L.-et-Cher*, E 102, fol. 1009.

Servin (Famille). — *Pinoche*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *D'argent à l'aigle éployée de sable*. — (La Chesnaye).

Servin (Louis), Sgr de Pinoches en Vendômois et de la Grève au Perche-Gouet, né et mort à Paris (1555-1626), procureur général au Parlement de Paris en 1589. — Il était fils de Claude Servin et de Marie Deschamps. Son père, fils lui-même d'un boucher de Mondoubleau, avait été attaché à Antoine de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme, puis était devenu secrétaire de Jeanne d'Albret et enfin contrôleur de la gendarmerie du roi de Navarre en 1556. Il occupait encore cette charge quand il fut tué d'un boulet de canon en 1574 au siège de la Charité sur Loire. Il avait été à Genève ministre protestant. Marie Deschamps sa mère était elle-même enragée huguenote et se fit ardente propagandiste de la nouvelle religion à Vendôme, où elle s'était retirée après la mort de son mari. Mais lorsque parut l'édit de 1585 qui révoquait les précédents édits de pacification publiés par Henri III, elle se retira à Sedan où elle mourut, après avoir abandonné à son fils Louis la terre de Pinoches.

Celui-ci, bien que fils de protestants, avait été baptisé à St-Sulpice, mais fut élevé dans la religion protestante dans laquelle il persévéra jusqu'à ce que son intérêt l'ait porté à rentrer dans la religion catholique, quelque temps avant d'être nommé procureur général. Il était alors avocat au parlement.

Bien que devenu catholique, il n'en combattit pas moins l'autorité du pape et se montra partisan très ardent, très intransigeant et très absolu des libertés gallicanes et ennemi des Jésuites. Ce fut un véritable précurseur des Jansénistes.

Il prononça au Parlement des harangues célèbres. On lui doit aussi plusieurs publications : — *Vindiciae secundum libertatem ecclesiae gallicanae et defensionem regii status* (1590). (Cet écrit est en faveur du roi Henri IV). — *Pro libertate status et reipublicae Venetorum* (1606). — *Plai-*

doyer contre les juifs, (1611). Ce dernier écrit est à l'Index.

Servin avait été conseiller d'Etat sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. — On prétend que la cause de sa mort fut le chagrin d'avoir mécontenté Louis XIII. — La vérité est qu'il mourut d'apoplexie en 1626.

C'est à lui que l'on doit la suppression en 1601 de la preuve par immersion dans l'eau, pratiquée dans les causes suspectes de magie et de sorcellerie. Et cela seul suffirait à lui valoir la reconnaissance des justiciables. Il faut encore lui rendre cette justice que malgré les grandes charges dont il fut revêtu il mourut pauvre et ne laissa pas plus de biens qu'il n'en avait trouvés dans les héritages de sa famille.

Louis Servin se maria trois fois : 1^o avec la fille de l'avocat Duhamel dont il eut un fils, mort jeune ; 2^o avec la veuve d'un sieur de Bruxelles dont il n'eut pas d'enfants ; 3^o avec Françoise-Anne de Rambure, fille de Jean, sire de Rambure, d'Hormoy et de Dampierre, chevalier de l'ordre et de Claude de Bourbon, dame de Ligny. — De cette dernière, il eut deux fils, Charles et Louis-René Servin, et une fille, Marie-Angélique, qui épousa le 30 octobre 1632, Antoine-Marcelin Damas, baron de Digoine. — Le second de ses fils, Louis-René, comte de la Grève, fut conseiller au Parlement, bailli de Chartres en 1662 et intendant d'Orléans. — (*Bouillet*, *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie*. — A. de Trémault, *Biographie de Louis Servin*, au *Bulletin vendômois*, année 1871, pp. 12 à 54).

Sétéir (Famille). — *Auvine* (?), *La Jouannièrre* (de Savigny), XIII^e s.

Seurat de Guilleville (Famille). — *Les Diorières*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au lion d'or soutenu d'un chien passant d'argent en pointe, et soutenant dans la patte droite une tour carrée de même, bréessée de 3 pièces, maçonnée de sable*. — (*Adrien Thibault*).

Sevaudière (La). — Voir *Devaudière*.

Sèverie (La), anc. fief, situé psse de Châtillon de la Chartre (Sarthe). — *La Serverie*, XV^e s. — Il relevait à foy et h. de Montoire. — On le voit en 1494 être aux mains de Pierre Cormier qui en rendit aveu. — (*Arch. Nat.*, P 652, n° 46).

Sevillée, ancien fief, psse de Troo. — Il relevait de la Voûte. Là se trouvaient les banniers du moulin du seigneur de la Voûte. — (*Arch. Nat.*, P 648, n° 3 [1405]).

Sevin (Famille de). — *Marcé* (de Savigny), *La Garelière*, *Magry*, XVII^e s.

Armes : *D'azur à la gerbe d'or.* — (Armorial chartrain).

Sevrerie (La), f., c^e de Fontaines. — *La Cevelerie* (Cassini).

Sibot (Le), f., c^e de Lunay. — *Le Cibo* (Cassini). — Ancien fief relevant en partie des Roches et en partie du couvent de la Virginité. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 234. — Arch. L.-et-Cher, H, Layette de la Virginité. — Lepaige, article *Fortan*).

Sichay. — Voir *Chissay*.

Signac (Famille de). — *Courtozé, La Rochelandault*, xv^e s. — *La Taradonière*, xvi^e s. — *Le Plessis-Barthélemy*, ou *Plessis-Signac*, xvi^e et xvii^e s. — *Fontenay* (de Meslay), xvi^e s. — Armes : *D'azur au cygne d'or posé sur un cor de chasse de même.* — (Inscription du xv^e s., au musée de Vendôme, et Armorial chartrain).

Signière (La) éc., c^e de Cormenon.

Silly (Famille de). — *La Boissière* (des Hayes), xvi^e s. — Armes : *D'hermines à la fasce onlée de gueules surmontée de trois tourteaux de même.* — (Armorial chartrain).

Simarière (La), éc., c^e de Villedieu.

Simon ou **Symon** (Famille). — *Le Petit Mas, La Soitiverie*, xviii^e s.

Simon, dit **du Plessis**, 20^e abbé de la Trinité. — Voir *Plessis* (Simon du).

Simon (Michel), dit *L'abbé Simon*, historien du Vendômois, né à Vendôme, et baptisé à St-Martin le 17 mars 1712, mort rue St-Pierre-la-Motte, le 7 mars 1781. Il était le fils aîné de Michel Simon, maître sellier, puis huissier (en 1730) et de Suzanne Amiraault.

En 1743, il est curé de St-Rimay, dans le Bas-Vendômois, et y reste 10 ans. En 1752, étant encore curé de St-Rimay, il avait été nommé chanoine de St-Georges et de plus, fut gratifié du bénéfice de la chapelle du Crucifix, en l'église de Sepmes, près Ste-Maure en Touraine. Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1757, il obtenait encore la chapellenie du Fief-Limousin, dans l'église de St-Denis de Doué, au diocèse d'Angers.

Ce sont ces bénéfices unis à sa prébende de la Collégiale St-Georges (dont il fut le secrétaire), qui lui permirent de se livrer à ses travaux historiques.

Son *Histoire de Vendôme et de ses environs* dut être composée par lui dans sa petite maison de la rue St-Pierre-la-Motte, entre les années 1768 et 1781.

Il mourut dans cette maison, et fut enterré dans le cimetière de St-Georges.

Il avait, par testament, légué son manuscrit à son ami, M^e Bonneau, avocat à Vendôme, le chargeant de le corriger et de l'éditer si possible. Mais pour des

raisons inconnues, celui-ci ne put s'acquiescer de cette tâche. Le manuscrit de l'abbé Simon ne fut édité qu'en 1834 et 1835, en trois volumes, dont le premier donne l'Histoire des comtes et ducs ; le second, celle de la Trinité, ou plutôt de ses abbés ; le troisième enfin fournit des détails sur certains événements historiques, sur quelques couvents, églises, chapelles et prieures de la région, et donne quelques biographies sommaires des grands hommes du Vendômois. Mais on y cherche en vain des détails sur l'histoire même du chapitre St-Georges.

L'œuvre de l'abbé Simon est considérable ; elle prouve des recherches consciencieuses dans les cartulaires de la région, jusqu'alors inexplorés, et une grande habileté à en extraire la substance ; elle témoigne d'un goût très prononcé pour la critique historique, et par dessus tout d'un amour ardent pour sa petite patrie vendômoise. Son histoire de Vendôme forme un monument précieux dont les amis de l'histoire et de l'archéologie ne sauraient trop le remercier. — Un portrait de l'abbé Simon se trouve au Musée de Vendôme. — Sa biographie a été faite par Charles Bouchet. — (*Bulletin vendômois*, [Articles de Charles Bouchet], 1882, pp. 146 à 165 ; 231 à 251 ; 1883, pp. 20 à 40 ; 1902, p. 280 ; 1903, p. 58 (article *Royau*). — Archives du Loiret, Série A, 1648 [1731]).

Simonerie (La) f., c^e de Ruan.

Simonetterie (La), h., c^e d'Huisseau, 27 habitants. — Ancien fief relevant directement du château de Vendôme. — Il existait là une métairie qui faisait partie de la terre du Plessis-Portia. Cette métairie était la dotation de la Chapelle St^e-Catherine du château du Plessis. Le chapelain y demeurait. — (Archives du Loiret, A 1624 et 1625. — Neilz, *Histoire de la Conditia de Naveil*, p. 137).

Simonetterie (La), éc., c^e de St-Agil.

Simonière (La), ferme et villa, c^e de Chauvigny. — Ce lieu relevait censiv^t du prieuré, puis de la Sg^te de Chauvigny, et en 1490 appartenait à Germain Moreau. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 63).

Simonière (La), f., c^e de St-Avit. Elle relevait à foy et h. de Boisvinet, appartenait au xviii^e s. au sieur du Doit, et en 1740 à Paul Dajon ou d'Ajon, Sgr de Haie de Champs. — (Aveu de Boisvinet en 1688. — Arch. L.-et-Cher, E 555).

Simonière (La), h., c^{es} de Tréhet et de Villedieu.

Simonneau (Famille). — *Le Boulon*, xvi^e s. — *Boisvinet* (d'Azé), xvi^e au xviii^e s. — *La Pierre* (de Danzé), xviii^e s. — Armes : *D'argent à un cor de chasse de*

sable, lié de gueules, virolé, enguiché et pavillonné d'or, accomp. de 3 trèfles de sinople. — (Adr. Thibault).

Sinellière (La), h., c^e de Bouffry. — *La Sinilière, la Sènelière*, xviii^e s. — En 1630, ce fief est à François Le Secrétain, Sgr de la Sinelière, époux de Louise de Savignac. — En 1687, M. Michel Gran-ger, officier de la feue reine, demeurait à la Sinellière. Ce manoir conserve encore son enceinte de douves. — (Reg. paroiss. de Bouffry).

Sinellière (La), ancien manoir et fief situé psse de St-Victor de Fréteval ou de St-Lubin des Prés. — *La Cinellière*, 1586. — Ce fief relevait à foy et h. de Fréteval. — On en rencontre encore les douves à 300 m. de la tour de Fréteval à l'Est. — Ses terres font partie du domaine de Rocheux. — (Arch. Nat., Q, 495, fol. 99. — Titres de la terre de Rocheux).

Sinellière (La), anc. mét., psse de Lignéres. — Elle était habitée en 1713 par Marin Roux, gager de l'église de Lignéres. — (Titres de la fabrique de Lignéres).

Sirardières (Les), f., c^e de Droué.

Siroitière (La), f., c^e de Chauvigny. — *La Sirollière*, (Cassini). — Elle fait partie de la terre de l'Odrière.

Soefve (Famille). — *La Bèlottière*, xvi^e s.

Soefve (La), ancien fief, psse de Faye. — Il était dit relever du fief de Conan autrement dit du *Fief-du-Gué de la Ville*. — En 1583 il appartenait à Jehan de Gaignon, sgr du Coudray-Héron et des *Moulins de la Ville*, ou *Fief Conan*. — (Arch. Loiret, A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 90 et 91 ; 1889, p. 88).

Soefverie (La), — voir *Soiverie*.

Soigny, f., c^e de Gombergean. — *Soigné, Souigny*, xv^e s. — *Souigny*, xvi^e s. Ancien fief relevant de Montoire à foy et hommage simple. — De Soigny relevaient deux fiefs à foy et h. : un situé à Chantemerle, psse d'Anthon et appartenant en 1408 à Gilles Querriou ; et l'autre, situé près Soigny, consistant en certain lot de terres à Jehan Chevallier.

En 1408, Soigny est à Jehan Lesbahy, bourgeois de Blois, avec une touche de bois appelée Profonde et une autre vers Chantemerle. — En 1457, à Pierre de St-Mesmyn, qui est représenté par son oncle Pierre Lesbahy, demeurant à Blois, pour faire l'aveu au comte de Vendôme, seigneur de Montoire.

En 1553 ce fief est pour moitié à Jean de Gaignon, éc^r, seigneur de St-Bohaire, de Cruvage (?) et de Souigny et pour moitié à sa mère, Marguerite de Chasteignier. — Cette ferme est aujourd'hui à l'hos-

pice de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, P 648, n^{os} 17 à 19).

Soitiverie (La), h., c^e de St-Rimay, 26 hab. — *La Souitiverie*, (Etat-Major) — *La Souhaitiverie*, xviii^e s. — Jusque vers 1847, ce hameau a fait partie de la c^e de Houssay. Le moulin de la Soitiverie est le moulin de la Fontaine de Gondré, appelé sur le cadastre *Moulin de Houssay*. — Au xviii^e s. la *Souhaitiverie* était habitée par la famille Simon dont était l'abbé Simon, curé de St-Rimay et chanoine de Vendôme, l'historien du Vendômois.

— En 1764, Joseph Simon, archer, huissier de la Connétable et Maréchaussée de France, y avait sa résidence. Il était époux de Marguerite Lancelin, veuve Guillonnet. Son fils Pierre-Joseph-Michel Simon lui succéda en 1774. Ce dernier, né à St-Rimay le 5 mars 1740, a pour parrain M. Michel Simon (l'abbé Simon). Il épousa en 1773 Jeanne Aubert. Il était alors tisserand. — (Chartrier de Rochambeau. — Arch. L.-et-Cher, série G 329. — Malardier, p. 680).

Soiverie (La), f., c^e de Houssay. — *La Soefverie*, xvi^e s. — *La Soverie*, xvi^e s. — *La Soeverie, la Souesverie*, xvii^e s. — En 1587, les habitants de la Soiverie sont cités parmi les estaigers du moulin de la Fontaine de Gondré. — En 1615, la Soeverie appartient à un sieur Tardif qui rachetait une rente dont était grevée cette métairie envers le prieur de l'abbaye de Vendôme. — En 1690, la Petite Souesverie ou la Hidousière appartenait au chapitre St-Georges. — (Chartrier de Rochambeau. — Arch. L.-et-Cher, G, n^o 329. — *Cart. Trinité*, 834. — Malardier, p. 686).

Solages (Famille de). — *La Cour de Souday*, xix^e s. — Armes : *D'azur à un soleil d'or, accompagné de 3 rocs d'échiquier d'argent, 2 et 1.* — (La Chesnaye).

Soleux, — voir *Sauleux*.

Solomis, Solemniaco, Solumnes, Sollemmes (Família de). — *Selommes*, xii^e et xiii^e s.

Solteaux (Les), f., c^e de Boursay. — *Les Solleteaux*, xviii^e s. — Elle appartenait à la cure de Boursay qui l'avait reçue des religieuses de St-Avit de Châteaudun, lesquelles avaient le patronage de cette cure. — En 1597, les religieuses donnaient les Solteaux à bail ainsi que les Jarriz, à Gilles de Voré, sieur de l'Épicière. — En 1791, cette ferme fut vendue national^l pour 5.225 livres. — (Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 493. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Montdoublem, 18).

Sommerie (La), écart du Perray, c^e de Faye.

Sonnerie (La), anc. mét., psse de Mangé. — (Carte de Cassini).

Sonnet (Famille) — *Montaignu-La Lézonnière*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à 3 grillets d'or.* — (Adr. Thibault).

Sorelle (La). — C'était le nom d'une dime perçue sur la paroisse de Coulommiers et dont les trois quarts étaient au couvent de la Virginité, et un quart au chapitre St-Georges — (Arch. Loiret, A 1624).

Sorin (Famille). — *La Jeudonnière*, XVII^e s.

Sornas (La grande et la petite), fermes, c^e des Hayes.

Sorres (Famille). — *La Jolimière, le Vigneau*, XV^e et XVI^e s.

Sortière (La), f., c^e de Chauvigny.

Sortière (La), f., c^e de Romilly.

Souaserie (La), f., c^e du Temple.

Soubardièrre (La), h., c^e de Pezou. — Ce lieu relevait de la Sgie de Lisle à foy et h. et trois sols de cens. — La métairie de la Soubardièrre fut donnée en 1336 aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme par Jehanne, femme de Habert du Boile. Elle consistait en 46 setterées de terre et 4 quartiers de pré au clos des Guets. — Les pères de l'Oratoire, successeurs de la Maison-Dieu de Vendôme, la donnèrent au XVII^e s. à bail emphytéotique de 59 ans à la famille Lebeuf qui leur en fit l'exponse en 1693. — En 1749 elle était à nouveau louée pour 99 années, moyennant 50 livres et deux chapons ; mais en 1776, le fermier devait 253 livres de fermages en retard. — Elle fut vendue national^e en 1791 pour 1.475 livres. — (Bibl. de Vendôme, manuscrit 287, Pouillé des biens de l'Oratoire. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire et Q, District de Vendôme, 1116).

Soubrillardièrre (La), éc., c^e de Rahart, contre le Bois-Ancelin. — *Monidée* (Appellation populaire).

Soucharie (La), éc., c^e de Choue. — Ancienne métairie relevant de la Guicherie à foy et h. — En 1497 elle appartenait à Jean de Réfif. — (Collection R. de St-Venant, Dossier Chéramy, *Choue la Guicherie*, d'après le Chartrier de St-Agil).

Souchay (Famille). — *Le Theil, La Gasnerie* (de Sargé), XVII^e s. — *Villemisson*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *De..... à un trèfle de.....* — (Cartul de la Trin. 740, note, p. 164 [1543]).

Souchay (Jean-Baptiste), né en 1688 à St-Amand près Vendôme. Il étudia au collège de Vendôme, puis entra dans les ordres et devint chanoine de Rodez. Après avoir été d'abord précepteur dans de grandes maisons, il fut nommé professeur d'éloquence au collège Royal, puis

conseiller du Roi et enfin fut reçu en 1726 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — On a de lui plusieurs ouvrages dont le plus connu est intitulé : *Pseudodoxia epidemica.* — (Bibl. Vendôme, Mém. Duchemin, t. III, p. 181).

Souchay (Le), anc. mét., au bourg d'Epuisay. — Elle faisait partie de la terre de Courtemblay et fut vendue national^e sur François Salmon-Courtemblay, émigré, en 24 lots, pour environ 75 mille livres en 1793. — (Arch. L.-et-Cher, L 931, n^o 10)

Souchay (Le), h., c^e de la Fontenelle. — *Les Souchais*, XVII^e s. — Ce lieu relevait censivement du château de la Fontenelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, p. 23).

Souchay (La borde du), ancien fief, psse de St-Agil. — Ce fief était en 1405 garanti en paraige par le Sgr de St-Agil à Guillaume de St-Martin. — Au XVIII^e s. il relevait censiv^t de St-Agil et consistait en 13 arpens de terre. — (Arch. Nat., P 700, n^o 86, [1405]. — Terrier de St-Agil, 1731).

Soucherie (La), f., c^e de Baillou. — Elle relevait de Baillou à foy et h., et appartenait à la cure de Mondoubleau. Elle fut vendue national^e en 1791 pour 13.900 livres. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n^o 216. — Beauvais de St-Paul, p. 182, note).

Souches (Les), château, c^e de Choue. — En 1608, Pierre de Courtarvel, Sgr de St-Germain, vendait à Jacques de Vendômois, Sgr d'Alleray, les lieux de la Troudière et des Souches, paroisse de Choue. — Les Souches, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, furent aux seigneurs d'Alleray. — Le château est moderne, et bâti à différentes époques. — A la fin du XVIII^e s., M. Doyen, héritier des biens de sa mère, Anne Gheerbrant, y construisit d'abord une petite villa dont M. Michel de Terras, ancien capitaine de Vaisseau, se rendit acquéreur, vers 1835. Il ajouta une aile au bâtiment et dessina le parc. Son petit-fils, ancien officier du Génie, Ferdinand de Terras, époux de Laure de Saint-Légier, qui possède les Souches aujourd'hui, agrandit l'habitation et acheva le parc actuel. En 1894 on découvrit là des lames en silex à un mètre de profondeur. — (Arch. d'Eure-et-Loir, E 935. — *Bulletin vendômois*, 1894, p. 87. — Notes de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Souches (Les), f., c^e de Crucheray. — En 1852 elle était à une famille Gaullier. — (Le Loir du 21 mai 1852).

Souches (Les), éc., c^e du Gault.

Souches (Les), f., c^e de Lancé.

Souches (Les), f., c^e de Sargé. — Ce

lieu à la fin du XVI^e s. appartenait à la famille Le Tourneux qui demeurait à la Croix-Boissée, près le bourg de Sargé. — (Reg. de St-Cyr de Sargé, 1573, 1590, 22 sept 1608).

Souchet (Le), c^e de Lancé, écart de la Rougerie. — (Plan cadastral de Lancé)

Soucieux, éc., c^e de Pray.

Soucy (Le haut et le bas), fermes, c^e de Rahart. — Ancien fief qui paraissait relever du château du Rouillis. — La Trinité fit l'acquisition de ce fief en 1493, pour 400 écus d'or, de Louis de Harden-tum, éc., et Jeanne Fleury, sa femme. Mais elle paraît en avoir vendu plus tard le domaine tout en conservant le fief.

En 1611 le Haut Soucy est à André Leprince, sieur du Soucy, dont la femme Pauline Gerberon est marraine à Mondoubleau. — En 1616 ce lieu était saisi judiciairement. Le bureau des Francs-fiefs se plaignait d'ignorer à qui il appartenait. On savait seulement que le nommé Lemaitre, de Montoire, en avait une part. — En 1651 il est à noble homme Jean Baranger. — En 1709 à Jacques Houzay, marchand. — En 1737 il était vendu par Paul Edde, chirurgien, et Anne Houzay sa femme, à Martin Gaullier, demeurant à Vendôme.

En 1748, le Bas Soucy appartient à Antoine Ferrand, notaire à Lisle. Il y demeure. — Il passe ensuite à la famille Boisseau de Mellanville qui le posséda jusqu'au milieu du XIX^e siècle. — Les deux fermes du Haut et Bas Soucy furent acquises vers 1860 par M. Adhémar J. C. Barré, C^e de St-Venant. Elles appartiennent aujourd'hui à M. Marc Barbier de la Serre, époux de Mlle de St-Venant (1909). — (Arch. L.-et-Cher, E 511, 545, 563. — Arch. Nat., P 773, 66 a dossier L [1616]. — *Cart. Trinité*, 512 note).

Soudan (Famille). — *Pierrejette*, XIX^e s.

Souday (Famille de). [*De Soldaio*], XIII^e s. — *Souday*, XI^e et XII^e s. — Armes : *De sinople au sautoir d'or.* — (De Maude). — Alias, *De sinople à une bande d'argent.* — (*Loir-et-Cher Historique*, 1889, 53). — Voir *Le Gallais*.

Souday, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 7 kilom. N.-E. de ce chef-lieu et à 34 kil. N.-E. de Vendôme. — *Soldiacum*, XI^e s. (Cart. de St-Vincent). — *Solday*, 1036, (Cart. de St-Calais). — *Burgus soldiacensis, Soldaicum*, XII^e s. (Cart. de St-Vincent). — *Soldaicum, Sozaicum*, XII^e s. (Cart. de Tiron). — *Sodai*, 1209 (Cart. de St-Vincent). — *Soldayum*, XIII^e s., (Cart. de la Trinité). — *Soudaivum*, 1242, (Echange entre Vendôme et Châteaudun). — *Soulday*, XVII^e

s., (Chartrier de St-Agil). — *Soudé*, XIV^e au XVII^e s. — *Saulday*, 1770 (Expilly). — *Souday*, (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Melleray (Sarthe) et du Plessis-Dorin ; à l'Est par celles d'Oigny et de St-Agil, au Sud par celles de Choue et de Baillou, à l'Ouest par celles de Vallennes (Sarthe), et de Vibraye (*id.*). — Elle est arrosée par le Coitron dans lequel se jette, au Pont de la Noue, le ruisseau de la Grande-Vallée. — Elle est traversée par la route de Mondoubleau à Montmirail. Sa station la plus proche est Mondoubleau (6 kil.) sur la ligne de l'Etat Paris-Bordeaux.

Lieux habités : — Le bourg qui compte 78 maisons et 272 habitants. — La Hal-lebardièrre, 31 hab. — Les Taillefers, 24 hab. — Les Fouardières, 25 hab. — Riveron, 27 hab. — Chevrotin 23 hab. — Les Landes 25 hab. — Les Bordassées, 40 hab. — La Frogerie. — La Bergerie. — La Coudraye. — Le Patouillard. — Le Pont de la Noue. — La Taupinerie. — La Brousse. — Montjoly, anc. fief. — Taillefer. — La Cour, château, ancien fief. — La Bretonnière. — La Fauvelle. — La Cherpinière. — La Cisaie. — L'Audinière. — Le Grand et le Petit Curin. — Les Champs-Brûlés. — Le Petit-Souper. — L'Ermitage. — La Hallardièrre. — Le Bois de la Chesnaie. — Glatigny, château, ancienne paroisse et fief. — La Houdonnière. — Le Champ de Marne. — Belair. — Monidée. — Les Foucaudières. — Les Bouleaux. — L'Usine. — La Foutière. — La Vente. — Germetet. — La Péchardièrre. — Les Boulonnières. — Le Moulin de Glatigny. — Le Grand et le Petit Pigray, anc. fiefs. — La Violerie. — Le Pavillon. — La Grande et Petite Armée (Ramée). — Nouvet, moulin. — Le Perret. — La Chevairie. — L'Aubrière. — La Fresnaie. — Les Noyers. — La Pierrerie. — L'Huzardièrre. — La Grange. — Les Carabins. — La Charbonnerie. — La Massacrerie. — La Hallaudière. — Girondeau, anc. fief. — Les Chalumelles. — Les Touches. — Les Quinazeries. — Houdebert. — La Chesnaie. — Perchet. — Pierreblanche. — La Chaillouère. — Le Grand et le Petit Villeray, anc. fief. — Les Veillardières. — La Grande Maison. — Les Cheverniers. — La Fosse aux Aigles. — L'Ornois. — La Borde. — Nigeot. — La Massonnière. — Les Nœuds. — Briolles, anc. fief. — Les Maisons neuves. — Grimois ou Grimouard, anc. fief. — La Mouchetièrre. — Les Arpens. — Les Ardennes. — Les Champs-Cadets. — La Fosse-au-Marchais. — La Musardièrre.

— La Guinebaudière. — Les Giraudières. — Les Maisons-Rouges. — Le Champ de Vesce. — La Bouvetterie. — Planché-Hubert, anc. fief. — Chalopin. — Le Grand et le Petit Coitron, anc. fief. — La Coulée. — La Tuilerie. — Le Bordage. — Les Pinsonnières. — Le Bassin. — Les Trois Martins. — Les Maisons Neuves. — La Beurrelière. — Le Boulay. — Les Chesneaux. — La Ruine. — La Petite Cour. — Borde-Brulée. — Carème. — Le Grand et le Petit Beauchesne. — La Bruyère. — Les Quatre Chemins. — Le Grand et le Petit Charme. — Le Grand Bois. — Le Tertre-Rouge. — La Petite Ciserai. — Les Varendés.

Lieux-dits : — Le Ruisseau de la Grande Vallée, Boisvinet, Marigny (ancien moulin), le ruisseau de la Pilonnière, le Carabin, le Pré-Bury, l'Étang de la Cerclerie, la Coulée des Fontdues, le Bois des Tessiers, l'Arrêté, le Champ de Judan, le Champ des Blonds, les Cotteries, la Culotte, le Broussel, le Champ du Gouffre, la Couras, le Vallot, le Champ-St-Pierre, Huguereux, la Secrétainerie.

Superficie : 3.642 hectares. — Cadastre terminé en 1813 par Beaupré. — Altitude 157 à 176 m. — Poste et perception du lieu. (La perception comprend les communes de Souday, Arville, Oigny, Le Plessis-Dorin, St-Agil, St-Avit). — Assemblée le jour de l'Assomption (15 août).

Population : — 222 feux en 1760 (Expilly). — 800 communicants et 2.000 hab. au XVIII^e s. — 1.100 communicants en 1789. — 1.497 hab. en 1806. — 1.438 en 1812. — 1.499 en 1824. — 1.493 en 1831. — 1.478 en 1836. — 1.483 en 1841. — 1.477 en 1846. — 1.458 en 1851. — 1.429 en 1856. — 1.347 en 1861. — 1.337 en 1866. — 1.288 en 1872. — 1.280 en 1876. — 1.314 en 1881. — 1.259 en 1886. — 1.240 en 1891. — 1.261 en 1896. — 1.239 en 1901. — 1.241 en 1906. — 1.281 en 1912.

Les *Registres paroissiaux* commencent en 1580. — Noms principaux qu'on y rencontre : — D'Escarbot, Torcy, Crémainville, Vendômois, Marescot, Hurault de Vibraye, Montmorency, Poulard du Boil, d'Amilly, de Maire, de Fandoys, de Racine, L'Espine, la Chapelle, de Gennes, de Gaston, de Croix, Thibault du Pavillon, de Boulant, Ourceau, Barré de Grimouard, Hudan (notaire), Rousseau de la Galougère, Ganery, Lebreton du Charme, Chollet du Cormier, Coulon (notaire), Quélen, Tourtay (notaire), de Louvigny, Brossier de Belair, Chenevières, Brayer, Rohault, Boudon (bailli).

Curés : — Gauthier (Cart. de Tiron,

306), 1221. — Jean Foucauld, 1398. — Jean Teillaye, 1403. — Guillaume Hallegrain, prêtre et notaire du doyenné de St-Calais, 1500. — Pierre Ravié, qui fait édifier le clocher à ses frais en 1520. — Pierre-Jean Hamard, 1552, tué par les huguenots, en 1559. — Jean Trémault, qualifié vicair perpétuel, 1570. — Christophe Bougeant, doyen rural de St-Calais, 1581. — François Bourdin, vicair perpétuel, 1594. — Bienheure Hameau, d'abord vicair sous François Bourdin, puis vicair desservant en titre, de 1630 à 1632 ; il a laissé un journal, et mourut en 1632 (voir sa notice). — Toussaint Moullay, 1632 ; il protesta contre l'intrusion du doyen rural de St-Calais dans la cérémonie du baptême d'une cloche et fut déplacé à la suite. — Pierre Moullay, 1641, vicair perpétuel ; il mourut en 1646. — François Legras, 1647. — Louis Lelarge, 1654. — Pierre Groisil, desservant, 1655. — Thomas Guébrunet, qualifié vicair perpétuel, 1660. — F. Cormier, 1674. — Froger, 1683. — François Fontaine, 1687, inhumé le 5 juin 1721. — Pierre Brès, 1721, mort à 49 ans en 1744 ; il a laissé des notes sur les registres paroissiaux. — Chausse, 1745. — Jean Paton, 1770. — Morice, 1780... — Marchand, 1812. — Faucheux, 1819. — Maudhuit, 1824. — Salmon, 1862. — Blanchard, ancien aumônier des Mobiles de Loir-et-Cher (voir sa notice), 1879. — Morin, 1909.

Maires : — Morin, an II. — Prenant, 1803. — Besnard, 1809. — Jules-Honoré-César de Courtarvel, 1813. — Julien-Charles Brulé, 1831. — Jean-Pierre-Plessis, 1849. — Comte d'Arsigny, 1852. — Jauneau, 1884.

Notaires : — Louis Levavasseur, 1633. — Louis Breton, 1654. — Mathurin Tourtay, 1661. — Marin Rapicault, vers XVII^e s. — Dumesnil, 1702. — Nicolas Aubert, 1722. — Julien Pourmarin, 1735. — Pourmarin, 1775. — Guillet, 1784. — Guérin, 1795 à 1807.

Avant la Révolution, la paroisse de Souday était du diocèse du Mans, archidiaconé de Montfort et doyenné de St-Calais. — Partie de l'Élection de Château-du-Loir et partie de celle de Vendôme. — Bailliage de Mondoubleau. — L'abbé de St-Calais présentait à la cure, qui, au XVIII^e siècle était d'un revenu de 500 livres (Lepaige). — A l'époque révolutionnaire la commune de Souday fut mise du canton du Gault. En 1791, à la formation des districts, cette paroisse avait été mise du district de St-Calais.

L'église paroissiale (classée), de St-

Pierre de Souday passe pour avoir été bâtie par St Aldric, évêque du Mans de 852 à 856. Une légende, rapportée au XVIII^e s., par le curé Brès, veut même que cette paroisse existât dès l'an 809, ainsi que celle de St-Avit qui en aurait été un démembrement. Mais ces faits qui étaient supposés tirés du Cartulaire de St-Avit de Château-dun ne s'y retrouvent plus aujourd'hui, et paraissent controuvés. La fondation par saint Aldric au IX^e s. semble plus vraisemblable.

De l'église primitive, il reste un pan de mur très caractéristique avec ses moellons de cailloux formés par lits successifs, encadrés par rangs de 12, entre des rangs triples de briques à rebord, le tout uni par un ciment très dur. Ce mur a été décrit et dessiné par l'abbé Blanchard, alors curé de Souday, dans sa brochure inachevée sur Souday, datée de 1897, page 34.

Cette église primitive dut évidemment être détruite, sauf ce pan de mur, au temps des invasions normandes, puis réédifiée tant bien que mal, en bois probablement, par les soins des seigneurs du lieu qui s'en rendirent ainsi propriétaires jusqu'au XI^e siècle, époque où les seigneurs touchés de repentir, sous l'impulsion des évêques, se décidèrent à rendre à l'Église ce qui appartenait à l'Église. De là la fondation d'Achard de Souday que l'on verra plus loin à l'article *Prieuré*.

Cette église de St-Pierre de Souday date ainsi du XII^e s., et dut être bâtie par les moines. Il subsiste encore des peintures aujourd'hui situées au-dessus de la voûte qui fut refaite à 1 m. 50 plus bas que l'ancienne par suite de l'incendie de 1833, après quoi, très malheureusement, on a appliqué une horrible plafonnage qui est établi plus bas que l'ancienne voûte. Mais ce qui fait la curiosité de l'église de Souday, c'est ce fait qu'elle est pourvue d'une crypte à jour, sous le chœur. Si deux messes étaient dites en même temps, au maître-autel et dans la crypte, les fidèles, dans la nef, pourraient les suivre toutes deux à la fois, car de la nef on voit fort bien jusqu'au fond de la crypte.

Dans le chœur de cette église se rencontrent des vitraux du XVI^e s. (classés), représentant diverses scènes ou personnages. Ces personnages se reconnaissent à leurs armoiries. Ce sont : — Lancelot Lesueur, fondateur de la chapelle Ste-Geneviève ; Nicolas de Marescot et Alix de Mésange sa femme, seigneur et dame de Souday. Il y a de plus un vitrail représentant un prêtre qui doit être Jean Hamard, curé, assassiné par les Hugue-

nots en 1559. Les armes des du Bellay se rencontrent encore à la clef de voûte.

La crypte servait de chapelle sépulcrale aux Sgrs de Souday. On y voit encore la tombe de l'un d'eux, Jacques de Vendômois, qui fut assassiné sur le bord de l'étang de Boisvinet, et de Marguerite de Marescot sa femme. Ils sont sous une belle pierre tombale qui les représente couchés avec cette inscription :

« Sous cette tombe reposent les corps de haul et puissant seigneur messire Jacques de Vandômois, chevalier de l'ordre du roi, seigneur d'Alleray, Souday, Fontenaille et autres lieux, lequel décéda le 22 de february 1612, et de dame Marguerite de Marescot, son épouse, laquelle décéda le 16 de juillet 1624. »

Mais chose bizarre, ces dates de décès des deux personnages sont fausses, car d'après les registres paroissiaux, on voit que Jacques de Vendômois mourut le 22 février 1611 (et non 1612) et que sa femme décéda le 14 décembre 1623 (et non 16 juillet 1624).

Cette crypte de Souday a été restaurée de nos jours par les soins de la comtesse de Solages.

Une autre tombe se trouve encore dans l'église, avec cette inscription : « Cy-devant gist le corps de Jeanne Ménard, veuve Noel Lebreton, laquelle décéda le 12 septembre 1616. A son intention a été fondé un service solennel céans par M. Noel Le Breton, pbr chanoine en l'église du Mans, son fils, et du dict défunt pour y être célébré à mesme jour comme appert par le contrat de la dicte fondation, passé par M^e Louis Levavasseur, notaire royal, le 27 août 1623. Requiescat in pace, Amen. »

Les cloches de Souday sont, l'une de 1833, l'autre de 1879. La première porte cette inscription : « L'an 1833, j'ai été bénite par M. Maudhuit, curé de Souday, et nommée Marie par M. le vicomte de Courtarvel, chev. de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, et par Dlle Elisabeth de Reverseaux. — MM. Brulé maire, Bruneau, trésorier, Fontaine, Houdry, Salmon, Moreau, fabriciers. — Fondateur : Husson. »

Celle de 1879 est la seconde : « L'an 1879, j'ai été bénite par Monseigneur Charles-Honoré Laborde, évêque de Blois, nommée Gabrielle-Henriette-Laurence par M. Marie-Anne-Henri d'Arsigny, et dame Alix-Juliette-Elisabeth de Courtarvel, comtesse de Solages, en présence de M. Salmon Pierre, curé de Souday. M. le comte d'Arsigny, maire, et dame Marie de Préfeln, comtesse d'Arsigny ; M. le comte Gabriel de Solages ; M. Hallier, adjoint ; M. Bruneau trésorier ; M.

Fenu, fabricant, président; M. Pierre-Laurent Hallotte a été principal donateur, etc. » (Ce M. Hallotte avait été instituteur à Souday, et avait consacré tous ses soins et son argent à l'établissement de cette cloche).

Les reg. de Souday font mention dans les termes suivants de la cérémonie du baptême des anciennes cloches : « Le 12 d'août 1640 furent bénites les cloches de Souday par nous René Godet, doyen rural de St-Calais, curé de Vy, par députation et commission de Monseigneur le révérendissime évêque du Mans au cours de sa visite; la dite bénédiction faite en présence de discret messire Tous-saint Moulay, prêtre curé du dit lieu et mess. Jean d'Amilly, chev. des ordres du roy et dame Denyse de Vandosmois son épouse, seigneur fondateur du dit lieu et mess. François d'Amilly, chevalier des ordres du roy, leur fils, damoiselle Marie Ourceau, dame de Bourcé, avec grande affluence de peuple, sur laquelle députa-tion et commission le dit sieur curé a protesté de militer et se pourvoir à l'encontre par les voies de droit dont il nous a requis acte que luy avons octroyé ainsi que de raison. »

Treize ans après, une autre cloche était encore baptisée à Souday (en 1653) et portait l'inscription suivante :

J. H. S. — M. A. — Je fus nommée Clément par haulte et puissante dame Denyse de Vandosmois, dame d'Alleray de Souday et autres, fondatrice de l'église de céans, veuve de deffunct haulte et puissant seigneur M. Jean d'Amilly, vivant chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, cappitaine d'une compagnie de chevaux-légers entretenue pour le service de sa majesté et fille de deffunct haulte et puissant seigneur M. Jacques de Vandosmois vivant chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et lieutenant de Monseigneur le mareschal de Boisdauphin et de haulte et puissante dame Marguerite de Marescot. — Le Parrain Frère François de la Porte prêtre curé prieur de Choze. — (Note de l'abbé Chéramy).

Le chœur, placé à 3 mètres à peu près plus haut que la nef se trouve ainsi au-dessus de la crypte, et on y accède par deux escaliers en fer à cheval de chacun 16 marches à droite et à gauche de la nef. Ce chœur, rétabli à la suite d'un incendie avait été reconstruit ainsi entre 1533 et 1540. Les habitants ont contribué à sa réfection en transportant gratuitement à pied d'œuvre tous les matériaux nécessaires. — Le devant d'autel est classé comme monument historique

ainsi qu'une statuette de Ste Barbe du XVII^e s.

Le 28 oct. 1559, cette église fut pillée par les Huguenots qui brisèrent les images et abattirent la voûte de la chapelle de la Vierge. Elle ne fut rétablie qu'en 1564. Ils massacrèrent le curé Jean Harard et commirent toutes les déprédations possibles.

Nous renvoyons pour la description complète de cette église, à la brochure de M. l'abbé Blanchard sur Souday, datée de 1897, et aussi à Launay (*Répertoire de l'arrondissement de Vendôme*), à Pé-tigny, au *Guide du touriste*, etc.

Dans cette église de Souday se trouvaient plusieurs chapelles. Une, dite de saint Jean, existe encore dans la crypte et y forme un bras de croix. Une autre se trouve au-dessus de celle-là dans le chœur; on l'appelle la Chapelle des enfants, parce qu'elle contient les bancs des enfants de la paroisse.

Dans la chapelle de la Vierge se trouve un devant d'autel en bois sculpté d'un travail remarquable. Il a été reproduit par le crayon non moins remarquable de M. de Maricourt, dans le *Vendômois* de M. de Rochambeau (t. I, p. 446), ainsi que les curieux vitraux du chœur (*id.*, pp. 452 et 453).

Chapelle des Peschards. — Cette chapelle avait été construite en dehors de l'église, au midi, aux dépens du cimetière, et était ouverte sur la nef par une large baie. Elle se trouvait tout de suite à droite en entrant. Elle a maintenant entièrement disparu, et on n'en voit plus que la baie, aujourd'hui murée, qui la faisait communiquer avec l'église. — Elle avait été fondée par Jean Peschard, cleric (c'est-à-dire scribe), agent d'affaires des seigneurs de Souday, par son testament en date du 26 janvier 1390 (1391 N. S.). Pour la construction et l'entretien de cette chapelle, il légua à la fabrique de Souday sa borde de l'Audinière, plus 40 sous de rente sur tous ses biens, et encore, 20 sous de rente sur une maison dans le bourg, une pièce de terre contenant 5 muids de semence à la Hallaudière, et affermée 8 livres, et en plus deux métairies appelées La Fresnaye et le Petit Pigré, la première contenant 50 arpens de terre, et la seconde tenue à un denier de cens et trois livres et une poule de rente. Les deux métairies du Grand et Petit Grimouard finirent par être parmi les biens du testateur spécialement tenues de fournir la rente de 40 sous. — Comme charges, l'obligation imposée au chapelain de dire chaque semaine trois

messes à date fixe à l'intention du testateur et de sa femme Marguerite.

Le clocher qui avait été bâti en 1520 par le curé Jean Ravier, et à ses propres frais, puis réédifié au XVIII^e siècle, fut détruit en 1833 par un incendie causé par la foudre. Cet incendie dévora la charpente de l'église et ses magnifiques lambris. Il ne resta, du tout, que les quatre murs. Il fallut reconstruire, et l'église ne fut achevée qu'en 1836. Le clocher lui-même ne fut rétabli qu'en 1858.

Il existait dans cette église deux chapelles fondées, celle dite des Peschards, et celle de sainte Geneviève. Il aurait même dû y en avoir une troisième que Guillaume du Plessis du Mée, complice de l'adultère de Renée de Vendômois en 1483, avait été condamné à fonder à ses propres frais pour le repos de l'âme de Jean de Saint-Bertevin, mari de la dite Renée, qu'il avait fait assassiner. Mais quand il fallut chercher les fonds pour cette fondation, on s'aperçut que tous les biens de Guillaume avaient été mangés en frais de procès, et la fondation n'eut pas lieu.

Le testateur avait désigné lui-même le premier chapelain de la chapelle des Peschards qui fut Jean Sérant, curé de St-Avit. Les chapelains devaient en être nommés par les fabriciers, après consultation des membres de la famille Peschard, descendants du testateur. Par le fait, la famille paraît avoir toujours désigné le chapelain.

Cette chapelle subsista jusqu'à l'incendie de 1833 qui ne laissa de l'église que les quatre murs. Les murs mêmes de la dite chapelle menaçant ruine, on se décida à les démolir et à murer la baie qui la faisait communiquer avec l'église.

Elle avait du reste été privée de son chapelain par acte de Mgr de Froullay évêque du Mans, en date du 3 mai 1738; les habitants de Souday, d'accord avec les descendants de Jean Peschard le fondateur, ayant trouvé plus utile de consacrer les revenus de la dite fondation à une école de charité, tenue par un prêtre.

Chapelains de la chapelle des Peschards : — Jean Sérant, curé de St-Avit, choisi par les héritiers du testateur, 1391 (?) — Jean Géraud, 1467. — Louis Peschard, vers 1500. Il est fils de Jean, Sgr des Bernières et petit-fils ou arrière-petit-fils du fondateur. Il était simple cleric et entra dans la vie civile pour se marier en 1510. — Pierre Gaumont, prêtre, 1510. — Pierre Lesueur, 1539. — Jean Lochon, 1668 ou auparavant. — Michel Guébrunet, successeur de Jean Lochon, 1670. (Il paraît

neveu du curé Thomas Guébrunet). — Guillaume Godefroy, qui meurt en 1688. — François Fontaine, successeur du précédent, en 1688, inhumé à 70 ans en 1721. Il était frère du curé Jean Fontaine. — Louis Bionneau, qui est chapelain en 1721 ou auparavant. Il est le dernier titulaire et résigna en 1736 moyennant pension viagère de 50 livres. Le titre de chapelain est alors supprimé. Les revenus de la chapelle passent au maître d'école.

Chapelle Ste-Geneviève. — Elle a été fondée par Anselme ou Lancelot Lesueur, prêtre et chanoine de Paris, fils de Germain Lesueur et de Nicole Lemer-cier. Cette famille était de Souday. Lui-même avait fait construire cette chapelle en ouvrant une baie sur le mur du midi de l'église, non loin de l'escalier montant au chœur et en prenant un certain morceau du cimetière. Cette chapelle n'a laissé de traces que la baie, murée aujourd'hui, qui la faisait communiquer avec l'église. Pour assurer son existence, le fondateur, par son testament daté du 12 janvier 1544, légua à la fabrique de Souday : 1^o 100 écus d'or sols, pour en acquérir un fonds de terre; 2^o 30 sols de rente sur la métairie de la Challouère; 3^o une somme de 40 livres pour en acquérir une rente de 40 sous; 5^o enfin, de nombreux objets nécessaires au culte comme ornements d'église, chasubles, etc., le tout à certaines conditions de messes et prières à l'intention du donateur et sa famille. — Il stipulait encore que le chapelain de cette chapelle devait être pris parmi les plus proches parents du donateur et présenté par les fabriciers de Souday. — Les fabriciers achetèrent avec les fonds légués une rente de 12 livres 12 s. 6 d., assise sur les lieux de l'Huis-sardière, des Landes et de la Chevarie, moyennant 252 l. 12 s. 6 d.

Dès l'an 1649 cette chapelle était déjà en ruine et la statue de la patronne fut transportée sur l'autel en face, dans la nef, non loin de l'escalier qui monte au chœur. Son culte a continué à être servi sur ce nouvel autel; mais les détenteurs des héritages sur lesquels les rentes étaient assises refusèrent tout d'abord de les payer, la chapelle primitive n'existant plus et la famille du fondateur étant éteinte. En 1680, les fabriciers avouaient ne plus savoir qui était chapelain de cette chapelle. On dut nommer un chapelain qui fut Pierre Brès, cleric demeurant à Vibraye.

On ne connaît, des prieurs de Ste-Geneviève, que : 1^o Bienheure Hameau, vic-naire de Souday de 1584 à 1632. — (Voir

sa notice). — 2° Pierre Groisil, prêtre, licencié en droit, demeurant paroisse des Roches en Vendômois. Il résigne son bénéfice entre les mains du curé Guébrunet et des fabriciers en 1666 ; — 3° Pierre Brès, clerc tonsuré, demeurant à Vibraye, qui en était possesseur paisible en 1732 et mourut en 1739 après avoir légué à la fabrique une rente de 7 livres 16 sols pour augmenter les revenus de la dite chapelle. Il était, bien que clerc, père de autre Pierre Brès, curé de Souday, ainsi que celui-ci le constate lui-même dans la déclaration du testament paternel en 1740. Il paraît avoir été le dernier titulaire, et par divers jugements rendus en la cour de Mondoubleau, les fabriciers de l'église finirent par se faire envoyer en possession, pour l'église même, de tous les biens de la chapelle Ste-Geneviève.

Chapelle St-Georges. — Elle avait été édiflée en dehors de l'église, sur la place du bourg. Elle existait déjà en 1500, époque où, par son testament, un habitant de Souday, appelé Jean Quentin, lui lègue une somme de 10 deniers. Nous n'avons pas rencontré de chapelain de cette chapelle qui pourtant paraissait fondée. Elle était d'une assez grande dimension, et comptait 56 pieds de long sur 20 de large. On sait seulement qu'elle avait été profanée au XVII^e siècle par les gens de guerre, logés alors à Souday, qui l'avaient convertie en magasin à fourrage, et qu'elle fut « réconciliée » le jour de St-Georges, 23 avril 1698. Elle a été vendue nationalement le 8 août 1793. La statue du saint n'avait plus alors sa tête sur les épaules. (Arch. L. et -C., série L, n° 253). Elle a aujourd'hui entièrement disparu.

Prieuré. — Le prieuré Saint-Pierre de Souday avait pour armoiries : *De sinople au sautoir d'or* (Beauvais de S. P.) Il fut fondé au XI^e s. en faveur des moines de St-Vincent du Mans. Le donateur était un certain Achard, qui paraît seigneur de Souday même, au moins en partie. Vers 1090 il donnait aux moines la part qu'il possédait dans les revenus de l'église de Souday, et il y ajoutait un certain nombre de terres et de prés alentour, ainsi qu'une place de moulin sur le Coitron. De plus, il permettait aux moines du nouveau prieuré de faire paître leurs animaux dans ses bois, et d'y prendre le bois pour leur chauffage. Mais à cause de sa pauvreté, le dit Achard se disait obligé de se réserver le tiers de la dîme des grains sur la paroisse, sauf sur la terre même des moines. Cet acte était passé au château de Montmirail, dans

la chambre de Guillaume Goet, en présence de nombreux témoins. Les moines firent cadeau à Achard d'un coursier, et de 60 sous, et à sa femme Gilla d'une robe de perse. Cette Gilla autorisa alors la donation ainsi que ses enfants qui se nommaient Pierre, Rahier, Achard, Isabelle, Crista et Agnès.

Peu après, un certain Hugues de Lusault (de Lupi Saltu), qui paraît avoir eu, peut-être par Marie sa femme, une autre partie de la seigneurie de Souday, ou du moins de l'église du lieu, ajouta à la donation d'Achard le droit de *relèvement*, c'est-à-dire de racheter ce qui lui appartenait sur l'autel de cette église. Plus tard, les deux époux contestèrent cette donation, n'étant pas satisfaits du don que les moines leur avaient fait en retour, et pour se dédommager, Hugues s'empara de divers objets appartenant aux moines, ce qui fit qu'il encourut l'excommunication. Mais sa femme étant tombée dangereusement malade, Hugues revint à résipiscence, confirma à nouveau aux moines sa donation, moyennant quoi il fut absous et sa femme eut, de la part des moines, une sépulture décente. Cette donation fut encore contestée par Hubert de Francheville qui finit par abandonner ses prétentions moyennant 25 sous.

Les fils du susdit Achard de Souday, Pierre et Rahier, bien qu'ayant été consentants à la donation de leurs parents, ne laissèrent pas que de tracasser les moines et leur contester leurs droits. L'un voulut leur enlever le droit de justice dans le bourg de Souday. Mais il fut obligé de renoncer à ses prétentions ainsi que sa femme Mathia-Rufa, et tous ses enfants non nommés. L'autre, qui s'appelaient Rahier, fit pis encore ; il s'empara de sept bœufs appartenant aux moines et pour cela fut excommunié. Ayant alors imploré la clémence de l'abbé Ronulphe, il fut condamné à rendre ce qu'il avait pris. Mais comme il n'avait plus les sept bœufs, et qu'il ne pouvait les payer, il fut obligé de donner aux moines une métairie située à Varenday, et en plus toute la dîme de sa venaison ainsi que la paisson pour les porcs des moines dans tous ses bois et encore la moitié du pasnage pour les serfs des moines à Souday.

Un autre personnage de Souday, appelé Girbaud de Souday, donna aux moines la moitié de trois mansures ou métairies qu'il possédait dans cette paroisse, et ceci fut approuvé par un certain Frédéric, fils d'Otbert, qui paraît avoir été suzerain de ces lieux.

Une autre terre à Varenday arriva

encore aux moines, du fait du viguier Salomon qui, devenu vieux et malade donna la moitié de sa métairie située en ce lieu au moment de se faire lui-même moine de St-Vincent. Sa femme donna son consentement, ainsi que ses enfants parmi lesquels Pepina qui avait l'autre moitié de cette métairie. A cet acte assistait Aiga, femme de Payen de Mondoubleau, qui approuva pleinement, et pour ce fait, Salomon lui baisa la main. (XII^e s.).

Malgré la solennité de cet acte, les droits des moines sur cette terre de Varenday leur furent contestés par un certain Eudes Desrée, mais finalement il abandonna ses prétentions ainsi que sa femme, son fils Gelduin et ses frères. Pour cela le dit Eudes reçut 20 sous ; puis il fut fait participant de l'association des moines, ainsi que sa femme et ses fils.

Les possessions des moines à Souday furent encore augmentées en 1208 par Gauthier de Souday qui paraît être seigneur du lieu. Il leur offrit la moitié des dîmes qu'il possédait au delà du Coitron avec promesse d'autre moitié s'ils se livraient dans la paroisse à certains défrichements demandés. Gauthier reçut pour cela 20 livres, et sa femme Isabeau donna à cet acte son consentement ainsi que son fils Jean et sa fille Alix. Ce même Gauthier, surnommé L'Abbé, fit en 1209 un accord avec les moines au sujet de la justice du bourg de Souday et des cas spéciaux où cette justice devait être exercée par l'une ou par l'autre des deux parties contractantes. Cet accord indique bien que le dit Gauthier était seigneur de Souday.

Ce prieuré, dans les commencements, se composait d'un prieur et de cinq religieux. Le prieur prenait le titre de curé primitif du lieu en sa qualité de successeur des premiers desservants de l'église et il laissait le titre de vicaire perpétuel au prêtre qui fut tout d'abord un des moines du prieuré, puis un prêtre séculier chargé par eux de régir la paroisse. Mais avec le temps, ces titres tombèrent en désuétude et le vicaire perpétuel devint simplement le curé. Ce qui fait que lorsqu'à l'occasion d'un procès, les moines firent revivre au XVIII^e siècle leur prétention pour celui d'entre eux qui avait le titre de prieur, de porter le titre de *Curé primitif*, et de donner au curé séculier simplement le titre de vicaire perpétuel, ils se heurtèrent à des difficultés où ils ne semblent pas avoir eu l'avantage. Leurs chartes ont été, par le curé Brès et les seigneurs de Souday, qualifiées de fausses et fabriquées à plaisir. Le pas-

teur de la paroisse conserva son titre de curé jusqu'à la Révolution.

Les biens de la cure et du prieuré de Souday furent vendus nationalement en 1791. Le bâtiment du prieuré pour 15 mille livres ; la métairie du Grand-Chêne ou de la Massacrière pour 12 mille, et pour des sommes diverses, les autres biens de l'église, c'est-à-dire la Boulonnaire, la Massonnaire, l'Aître-Biard et la Charonnerie, ainsi que Germet, situé paroisse du Plessis-Dorin.

Voici les seuls prieurs de Souday que nous ayons pu rencontrer : — Jean de Vilette, moine de St-Calais, 1304. — Frère N. Poquet, 1521. — Jean Moreau, chanoine de Paris, familier des Du Bellay (Revue du Maine, t. VI, p. 243), 1547. — Jean Barbier, religieux de St-Vincent. — Denis de la Perdrix, religieux de St-Vincent. (Titres de Glatigny).

Les revenus de ce prieuré paraissent n'avoir pas été suffisants pour exciter en général la convoitise des commendataires ; aussi, il semble que dans les deux derniers siècles, les prieurs furent pris simplement parmi les moines de St-Vincent.

Ecoles de Souday. — La paroisse de Souday possédait une école fondée par trois filles, Anne, Suzanne et Jacqueline Fontaine, sœurs de M. Jean Fontaine, curé du lieu, par acte passé le 4 octobre 1722 devant Nicolas Aubert, notaire royal à Souday. Deux immeubles étaient par les fondateurs affectés à l'entretien de l'école, la métairie de la Grande-Bretonnière et le bordage de la Borde-Bretonnière d'une valeur en capital de 2.500 livres. De plus, la fabrique de Souday s'engageait à diverses charges en faveur de la directrice. La directrice était à la nomination d'un conseil formé des fabriciers, du seigneur et du curé. L'école était purement gratuite. Le 29 juin 1723, le vicaire de la paroisse, René Audebert, offrit à la fabrique du lieu, la métairie du Pavillon, d'un revenu de 100 livres, pour que l'institutrice fut remplacée par deux Sœurs qui furent demandées aux religieuses hospitalières de Montoire.

La dame de Souday donna alors une somme de 300 livres pour l'acquisition d'une maison dans le bourg. (C'est encore aujourd'hui cette maison qui sert d'école aux Sœurs ; elle appartient à la comtesse de Solages).

Quatorze ans après, l'école des garçons fut fondée par les soins de l'évêque du Mans, Louis-Charles de Froullay, qui en 1738 supprima la chapellenie des Peschard, créée en 1391 dans l'église de Souday et en affecta les revenus à la créa-

tion et l'entretien de l'école nouvelle établie dans le bourg au lieu-dit La Fosse-Hervet. Le maître était à la nomination des fabriciers, conjointement avec les descendants de Jean Peschard le fondateur, et devait être prêtre pour pouvoir acquitter les trois messes par semaine que le fondateur avait fixées par son testament pour le repos de l'âme des membres de sa famille.

En 1739, Dlle Marie-Angélique de Chelevières, dame en partie de Glatigny, fit abandon à la fabrique de Souday d'une rente de 40 livres pour permettre de recevoir à l'école, les garçons de la petite paroisse de Glatigny, qui alors formait une paroisse séparée.

L'école continua de fonctionner jusqu'à la Révolution, époque où les immeubles qui en assuraient la dotation furent saisis et aliénés par la nation.

Voici quelques-uns des noms des instituteurs prêtres, retrouvés : N. Lemoine, 1745. — André de la Borde, 1749. — J. B. Lemoine, 1764. — Guill. Dieullé, 1767. — Nicolas-René Maurice, 1778. — René-Ambroise Renard, 1788. — N. Le Roy, cleric minoré, confirmé dans ses fonctions de principal du collège par le conseil municipal, 1792.

Il y a encore aujourd'hui à Souday une école libre de filles.

Seigneurie et Seigneurs. — La seigneurie de Souday relevait à foy et hommage lige de Mondoubleau, et à foy et hommage simple de Vibraye, chacun pour la moitié. — On l'appelait pour cela le *Fief-Commun*, parce que le fief était, en commun, à ces deux seigneuries. — Elle était en outre tenue, envers le château de Mondoubleau, à quatre charrois par mois, depuis la Saint-Jean (24 juin) jusqu'à la Saint-Rémy (1^{er} octobre), sauf toutefois pendant le mois d'août. Elle avait droit de moyenne et basse justice, et même de haute justice pendant la foire de St-Georges qui lui appartenait, au bourg de Souday, et pour cela se disait le droit d'avoir pilier à carcan et pilori. Elle avait encore droit de mesure à blé et à vin.

Pour le droit de pilier à carcan et pilori, il lui fut contesté au xviii^e s., par les barons de Mondoubleau, qui pour cela furent en procès avec les Sgrs de Souday, lesquels finirent pourtant par obtenir gain de cause en vertu d'une transaction qui fit tomber le litige.

Les noms des premiers seigneurs de Souday sont fournis par les chartes de St-Vincent du Mans, puis par les chartiers de la Cour de Souday, de St-Agil et de Glatigny.

I. — Vosus de Souday. Il se rencontre

au cart. de St-Calais comme témoin du don du terrain où fut bâti le château de St-Calais, entre 1015 et 1036. (Cart. St-Calais, 26).

II. — Achard de Souday. Il passe pour être seigneur du lieu. C'est lui qui fonde le prieuré. Il a pour femme Gila, et pour enfants Pierre, Rahier, Achard, Isabelle, Crista et Agnès. En même temps que lui paraît un autre personnage qui semble posséder une partie de la paroisse, peut-être le beau-frère d'Achard, et qui est Hugues de Lussault (De Lupi Saltu), qui a pour femme Marie. Il contribue aussi à la fondation du prieuré, et a des droits sur l'église. — En même temps encore paraît un certain Guillaume de Souday qui a pour femme Agathe et aussi Girbaud de Souday qui donne la moitié de trois métairies à l'abbaye de St-Vincent.

III. — Pierre de Souday semble fils aîné du précédent et dut vivre dans les premières années du xii^e s. Il a pour frère Rahier. Tous deux ont des contestations avec les moines de St-Vincent. La femme de Pierre s'appelle Mathea, et son fils est le suivant :

IV. — Guillaume de Souday (de Sozaico). Vers 1135, avec sa mère Mathea, il donne aux moines de Tiron l'île-Gosselin, sur le Coitron, qui plus tard devait devenir le prieuré du Gué de l'Aunay. Il a pour frère Payen de Souday, et pour sœurs Julienne et Agathe.

V. — Gauthier de Souday, Sgr de Souday et de Glatigny, surnommé l'Abbé. Il paraît en 1208 comme faisant aux moines de St-Vincent don de certaines dîmes situées au delà du Coitron, et encore en 1209 dans un accord avec les moines de St-Calais. Il semble avoir pour frères Achard et Gervais de Souday, ce dernier qui est seigneur de la Chesnaye, bienfaiteur du prieuré du Gué de l'Aunay et a pour femme Denise et pour enfants Nicolas, Hugues, Geoffroy qui fut chanoine de Tours et Sgr de la Chesnaye et pour fille Flandrie. — Gauthier de Souday avait pour femme Isabeau, et pour fils Guillaume, qui suit, et Jean qui suivra après son frère, et pour fille Alix.

VI. — Guillaume II de Souday, fils aîné de Gauthier. Il paraît comme seigneur de Souday en 1228, époque où il confirme les dons de son père Gauthier, au monastère de St-Vincent sur les dîmes de Glatigny. On le voit ensuite, avec son frère, être bienfaiteur du prieuré du Gué de l'Aunay. Il a pour femme Philippa, et pour enfants Étienne et Guillaume qui disparaissent avant 1250. Son successeur paraît être son frère, le suivant :

VII. — Jean de Souday, d'abord seigneur de Glatigny. Sous le nom de Jean de Souday, en 1242, il paraît comme tenant par héritage de Guillaume de Saint-Martin, dans la ville de Vendôme, un certain fief relevant du vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau, lequel fief, en vertu d'un échange, passe sous la directe du comte de Vendôme. En 1258, il fait accord avec les moines de St-Vincent au sujet de certains droits féodaux, et en 1270, il vend au chapitre de la cathédrale du Mans le tiers de la dîme de Souday. Il a pour femme Isabelle, sœur de Guillaume de Saint-Martin, et fut probablement le père du suivant :

VIII. — Hugues de Souday. On le rencontre en 1247, dans une charte de l'abbaye de St-Avit, comme époux de Clémence de Saint-Agil, et c'est par cette Clémence que la terre de St-Agil arriva aux seigneurs de Souday. Il paraît père ou plutôt seulement grand-père du suivant :

IX. — Jean de Souday, surnommé Le Gallois ou Le Galais, d'abord seigneur de Glatigny et de Fontaine-Milon (1304), puis de Souday. On le rencontre en cette dernière qualité, entre 1300 et 1310. Le surnom de Le Galais devait rester à sa famille. En 1302, il vendait dans la ville de Vendôme les dîmes qu'il possédait sur les paroisses St-Martin de Vendôme, St-Ouen et Naveil avec tout ce qu'il avait de biens dans le dit comté pour la somme de 500 livres. Ce Jean Le Galais est représenté par les documents comme dilapidateur de son bien. Il mourut en 1314, âgé seulement, dit-on, de 40 ans. Sa terre fut saisie par ses créanciers qui s'emparèrent de gages, ce qui mit ses enfants dans de grands embarras. De Jeanne de Noisy, sa femme, fille d'Amaury de Noisy, qu'on rencontre comme telle en 1312 (Arch. L.-et-Cher, E 316), il laissait deux enfants : 1^o Hugues, alors âgé de 15 ans, et 2^o Triboulard, âgé de 10 ans. Ce dernier devint seigneur de Glatigny et de Boisvinet. Tous deux furent laissés sous la tutelle de leur mère.

X. — Hugues Le Gallois ou Le Galais, Sgr de Souday et de St-Agil. Ses affaires qui étaient dans un état précaire, furent rétablies par un intendant modeste que paraît avoir choisis leur mère, et qui, dans sa tâche, fit preuve de grandes capacités, si bien qu'en 1335, 21 ans après la mort de leur père, les deux frères purent procéder à leurs partages. Hugues resta seigneur de Souday et de St-Agil, et son frère Triboulard devint Sgr de Glatigny et de Boisvinet, étant

entendu que le fief de Glatigny devait relever à foy et hommage de Souday.

Cet intendant s'appelait Jean Peschard (voir sa notice).

Cet Hugues Le Gallois dans sa jeunesse, c'est-à-dire en 1303, voulant témoigner à Jean Peschard sa gratitude, lui permit de tenir sous une seule foy et hommage toutes les terres qu'il pouvait posséder ou acquérir dans la suite, dans le circuit de la seigneurie de Souday et de St-Agil.

Jean Le G. mourut en 1370. Il avait épousé en premières noces vers 1326, Marie d'Illiers, qu'on a crue, par erreur, posséder de ses propres, la terre de St-Agil. Il en eut un fils, Jean, qui mourut à l'âge de 18 ans. En secondes noces, il épousa Isabeau, non autrement connue, qui lui donna trois enfants : 1^o Un deuxième Jean, qui suit ; 2^o Jeanne qui épousa Jean Barberot, auquel elle apporta en dot le fief du Coitron que lui donna son frère ; elle mourut sans enfants, vers 1406, après avoir perdu son mari en 1388, ce qui fait que le Coitron rentra au domaine de Souday pour n'en plus sortir ; 3^o Perrette ou Perotte Le Gallois, qui épousa Jean de Laleu, écuyer, Sgr du dit lieu et à qui elle apporta le fief de Montjoly que lui donna son frère en dot. Elle resta veuve en 1390 avec deux filles qui furent mises sous la tutelle de leur oncle. Elles devaient former les familles des seigneurs de Souday et de St-Agil.

XI. — Jean Le Gallois, 2^e du nom, seigneur de Souday et de St-Agil à la mort de son père en 1370. Son premier acte fut de ratifier en 1371 la convention passée en 1363 par son père avec Jean Peschard qui lui resta fidèle comme intendant et ne mourut qu'en 1391. Il habita d'abord Pigré, mais, vers le milieu de sa vie, il construisit sur le bord du Coitron un manoir qu'il appela son *Petit Souday*, et qui depuis prit le nom de *La Cour de Souday* et resta le manoir des Sgrs de Souday. Il n'était pas marié à la mort de son père et resta célibataire. Il s'attacha à ses sœurs et à leurs enfants. On le voit rendre aveu au baron de Mondoubleau pour ses deux seigneuries, Souday en 1404, et St-Agil en 1405. En 1411, il recevait aveu pour la terre du Perray.

Par le fait qu'il vécut dans le célibat, il put être le bienfaiteur de ses sœurs et de leur famille. Il avait marié ses sœurs, il maria aussi ses nièces, filles de Perrette Le Gallois, la seule qui ait eu des enfants. L'une, Jeanne de Laleu, épousa Jean de Saint-Berthevin, fils de Hugues de Saint-Berthevin seigneur de Sougé-le-Ganelon au Maine, et aussi de la Ches-

naye, psse de Souday, terre qu'il donna en dot à son fils ; l'autre, Agnès de Laleu épousa Robert de la Vove et devint plus tard dame de St-Agil. Quant à Jeanne, l'aînée, elle tomba veuve en 1413, cinq ans après son mariage, et mourut avant son oncle. Elle avait eu la terre de la Chesnaye en douaire. Elle laissait deux enfants : Jean II de Saint-Berthevin, qui suit, et Roberde de Saint-Berthevin, qui fut dame de la Chesnaye et de Pigré.

Jean Le Gallois mourut en 1430, en un âge très avancé ; mais il est ridicule de penser, avec les auteurs que cite P. Moulard dans sa notice sur Souday, que ce Jean Le Gallois vécut cent vingt ans, ce qui le ferait naître en 1310. Tout au plus vécut-il 90 ans. Il laissait pour héritiers Agnès de Laleu sa nièce, qui avait trois enfants, et Jean et Roberde de Saint-Berthevin, représentant leur mère Jeanne de Laleu. Ces héritiers partagèrent la succession de Jean Le Gallois après sa mort, en 1435. Les enfants de Saint-Berthevin eurent Souday avec Villenoble, et Agnès eut St-Agil qu'elle abandonna avant sa mort à son aîné, Oudard de la Vove.

XII. — Jean de Saint-Berthevin, fils de Jeanne de Laleu, devint Sgr de Souday et de Villenoble par suite du partage de 1435, puis de Challay par sa seconde femme. Il donna en dot à sa sœur les fiefs de Pigré et de la Chesnaye, en la mariant avec N. Moreau, Sgr de Montmirail, écuyer du duc d'Anjou, roi de Sicile, dont elle n'eut pas d'enfants, ce qui fait qu'à sa mort, survenue en 1460, les dits fiefs retournèrent au domaine de Souday. Elle avait bâti le manoir de la Chesnaye, aujourd'hui en ruine.

Jean de Saint-B. épousa en premières noces Jeanne ou Marie de Courtarvel, fille de Foulques de Courtarvel, et de Marie de Boiscornu. Il la perdit après 15 mois de mariage, en ayant eu une fille, Marguerite, qui eut en dot la terre de Villenoble, paroisse de Boursay, ainsi que celles de la Vove et de St-Victor venant de sa mère, et qui épousa Guillaume ou Julien de Boiscornu, Sr de la Haberdère au Maine. Ce Jean de S.-B. mourut en 1448, laissant veuve sa seconde femme Jacqueline de Vassé, dame de Challay, qu'il avait épousée vers 1433 et qui lui avait donné deux enfants dont elle eut la tutelle, et qui sont : 1^o) Jean II qui suit ; et 2^o) Roberde de Saint-Berthevin, deuxième du nom, qui épousa Jean, seigneur de Corbon, paroisse de Douillet au Maine.

XIII. — Jean de Saint-Berthevin, 2^e du nom, seigneur de Souday après son père et d'abord sous la tutelle de sa mère.

Il fut obligé en 1461 de procéder avec son cousin Odard de la Vove à un nouveau partage de la succession de Jean Le Gallois, sous prétexte de déception dans les lots. Voici ce document tiré du chartrier de St-Agil :

Saichent tous presens et avenir que en nre court du Mans en droit par devant nous personnellement establi nobles personnes Jehan de saint Berthevin, escuier, d'une part ; et Oudard de la Vove, aussi escuier tant en son nom côme procureur de damoiselle Agnès de Laleu sa mère d'autre part. Soubzmetans eulx leurs hers, avecques tous leurs biens et choses meubles et immeubles ppens et avenir ou povoit et juridiction de nre dite court et de toutes autres, quant à ce que sensuit lesquelz de leurs bonnes volentés cognoissent et confessent que sur le contens et débat qui estoit meü ou esperé à mouvoir entreulx touchant la succession de feu Gallois de Souday, en son vivant escuier, sur ce que chacun d'eulx disoit que en faisans certains partaiges nagueurs faictz entreulx touchant ladite succession, ilz avoient este circonvenuz et déceuz et maintenoient decepcion tant d'une part que d'autre, sur lequel débat et contens par le conseil d'aucuns de leurs amys ilz ont transigé pacifié et appointé en la manière qui s'ensuit :

Cest assavoir qu'ilz ont rattiffié conformé et approuvé, rattiffient conformé et approuvent led. partaige fait entre eulx par lequels ilz ont confessé que oud. partaige est demouré aud. de la Vove ou nom qu'il procéda la terre de Saint Agil et ses appartenances, Reservé sept hōmaiges. C'est assavoir Macé Parfait pour la Rouaudière, Guillaume de la Bruère pour la mestairie de la Tuffairie Robert Potruys à cause des mestairies des Hayes et Poulallière avecques quatre solz trns de devoirs, Pierre de la Beccanne à cause de sa mestairie des Pierres et de sa brousse des Broces. Perrot le Gastelier à cause de la mestairie du Boullay. Pierre de Vancay à cause de sa mestairie de Romeau avecques huit solz de taille ; Pierre de Prince à cause de sa mestairie de Pierre Blanche et les appartenances des¹. Choses avec tout le droit de rachat et seigneurie de fief qui demeurent aud. de Saint Berthevin, pour tant que touche les¹. hommaiges et aud. de Saint Berthevin sont demeurez pour sond. partaige les terres et seigneuries de Souday et Villenoble avec les métairies de la Petite Rouaudière et toutes leurs dépendances tant en fiefs nobles, seigneuries que autres choses quelzconques, reservé deux arpens de pré de lad. Sgrie de Villenoble qui demeurent au dit de pa Vove ainsi que par [a plain] est contenues dictz partaiges lesquelz eu autres choses demeurent en leur vertu. Et sont tenues chacun desd. parties paier et acquitter les charges droictz et devoirs deuz par raison desd. choses de leur partaige. Et tiendra led. de Saint Berthevin dud. de la Vove les choses de sond. partaige dependans de la mouvance de lad. seigneurie de St-Agil, lesquelles il lui sera tenu garantir en paraige selon la contume du pays. Et outre a promis et sera tenu led. de Saint Berthevin bailler et rendre aud. de la Vove la quittance de rachat païé au comte de Vendosme de la terre de St-Agil escheu par la mort dud. Gallois et l'en acquitter et gardendir de tous dommages intéréts etc. (Extrait du chartrier de St-Agil, par l'abbé Chéramy).

Jean II de Saint Berthevin rendit aveu en 1466 pour son hébergement du Petit-Souday qui relevait en commun de Mondoubleau et de Vibraye. Cet aveu fait connaît la composition des domaine et seigneurie de Souday à cette époque : — D'abord l'énumération des pièces de terre... puis Garenne à eau dans la rivière de Braye depuis le moulin de la Chesnaye jusqu'à l'ensemble de la Braye et du Coetron, et toute la garenne depuis la dite assemblée jusqu'au pont de la Noe, et la moitié depuis le Pont de la Noe jusqu'au moulin de Nouvet :

Domaine : Le bois de Girondeau, la métairie de la Pinsonnière ; le moulin de Taillefer ; l'hôtel et habergement de Pigré ; la mét. de l'Estanc ; l'étang de Souday proche la mét. de l'Estanc ; le bois de Cuérain ; la Borde de la Coetronne ; la foire de la St-Georges (au bourg de Souday) qui est dans le fief commun... Plus le habergement de Montjolif, tenu à foy simple de Mondoubleau et dont le domaine se composait de : — La mét. des Petites Landes, la mét., de Quétron, la mét. des Maisons-Rouges, la borde de la Fouardière, la borde de Girondeau, « lesquelles choses de Montjoly sont venues de la seigneurie de Souday et tenues en paraige par mes prédécesseurs. »

Hommes de foy : Guyon de Beaumenoir pour sa Sgie de Beauchesne. — Raoul de la Tour, Sr de Glatigné, homme de foy simple pour sa seigneurie de Glatigné en laquelle il a moyenne et basse justice. — Roberde de Saint Berthevin, pour sa terre de la Chesnaye. — Le prieur de Souday, en garde et ressort tout ce qu'il tient au Fié-Commun. — Louise de Mau-taillé pour ses métairies de la Hellaudière, du Chemin, de Champgars et du Marchez. — Les Religieux du Gué de l'Aunay, pour ce qu'ils tiennent en garde et ressort au Fié-Commun. — (De Louise de Montaillé, M. Dreux Budé à cause de sa femme, tient à trois foys et hommages certaines choses... la mét. de la Ricquetière, la borde de la Mouchetière et autres...) — Encore M. Dreux Budé pour son hébergement de Rougemont, pour ses moulins de Chalopin, pour ses mét. de Briolais, de Grimouart, de Girondeau, (dont est sujet le prieur de Souday pour sa métairie de Chauchepot) ; les mét. des Chouarnières, de la Fresnaye, du Petit Pigré..., pour tout cela M. Dreux Budé doit f. et h. simple. — La veuve Clément Hodon pour sa mét. du Tertre de Nouvet. — Perin Cérant (Sérant), pour sa mét. de la Humardière. — La veuve Cérant, pour son habergement de Pray. — Jean Boutillon, pour la moitié de la Charbon-

nière. — Étienne Le Baron et Périn Cérant, pour la Chenairie. — La veuve feu Jean de Montereau, pour la Guignebourdière. — La veuve feu Jean des Pézeries, pour la Nourricière et pour la Bourrelière. — Jean Le Breton, pour la Bertière. — Guillaume Le Vasseur, pour la Tréhomière et la Guérinière. — Le curé de Valaines, pour sa métairie du Soussi. — Jean Bellanger, bourgeois du Mans, pour sa mét. de Planchubert. et pour les Bordes-Rouges. — Guillaume Le Vasseur, pour sa Borde de la Fourdière.

Le censif se composait des fiefs de Lorrière et de la Huysardière.

Le prieur de Souday était tenu de faire chaque mois, hors le mois d'août, un charroi à 6 bœufs à amener bois pour chauffer four à ban de Souday, et pareillement Pierre Sérant, pour sa métairie de la Huissardière.

La Sgie de S. avait encore haute justice pour la foire de St-Georges, et moyenne et basse en dehors. — De plus le seigneur de Souday possédait en la rue du Bourgneuf à Vendôme, une maison qui pour lors était en ruine.

Pour la moitié de tout ce que dessus, le seigneur du Petit-Souday devait à Mondoubleau foy et hommage lige, l'autre moitié de l'hommage simple étant portée à Vibraye.

(Extrait des Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Jean II de Saint Berthevin, épousa en premières noces, vers 1468, Jeanne de Tucé, qui mourut en 1474 le laissant père de Guillaume, qui suivra après lui, et de Catherine, qui épousa François de Mesange et qui suivra après ses frères.

En secondes noccs, le dit Jean de Saint-Berthevin épousa vers 1478 Renée de Vendômois, fille de Hamelin de Vendômois, Sr de Bessé sur Braye et de Thomin N., et veuve de Parceval de Halley, Sr de la Thibonnellière. Il en eut un fils, né en 1481, appelé François de Saint-Berthevin, qui suivra après son frère Guillaume.

Renée de Vendômois se rendit coupable d'inconduite en se faisant courtiser par Guillaume du Plessis du Mée, Sgr du Plessis-Dorin. Ayant été, pour ce fait, fustigée par son mari de la manière qu'on fustige les enfants, elle en conçut un profond dépit et jura de se venger. Elle suborna un serviteur de son complice appelé Grandjean, et celui-ci assassina le seigneur de Souday quelques jours avant Noël 1483, alors qu'il passait sur le chemin qui va de Souday à Montjoly. Pour ce fait, Renée de Ven-

dômois fut condamnée à passer le reste de ses jours dans une étroite prison contiguë au cimetière des Innocents à Paris. Pour le populaire, elle eut le rôle d'une victime, et ce fut « *La pauvre Recluse du Cimetière des Innocents.* » On ne sait combien de temps elle vécut dans cette retraite, et on ignore la date de sa mort.

XIV. — Guillaume de Saint-Berthevin, né en 1469, fils du précédent et de sa première femme Jeanne de Tucé, devint Sgr de Souday après son père, et sous la tutelle de Marguerite de Saint-Berthevin sa tante, veuve du Sr de Bois-cornu, ainsi que sa sœur Catherine, et même François son frère, fils de la coupable. Mais la dite Marguerite mourut peu après par suite des chagrins que lui causa un différend qu'elle eut avec Girard de Tucé, frère de la première femme de Jean de Saint-Berthevin, qui vint à Souday pour s'emparer de sa nièce Catherine, alors âgée de 13 ans, sous prétexte qu'elle n'était pas élevée selon sa condition.

Guillaume tomba alors sous la tutelle de son oncle, le susdit Girard de Tucé, qui le maria à l'âge de 18 ans, en mai 1487, avec Catherine de la Tour, fille de feu Raoul de la Tour, Sr de Glatigny et de Anne ou Henriette d'Avaugour. Guillaume mourut le 14 oct. de cette même année 1487 après quelques mois de mariage. La seigneurie de Souday alla à son frère, le suivant.

XV. — François de Saint-Berthevin, Sgr de Souday après son frère. Il fut mis sous la tutelle de son beau-frère François de Mésange, mari de sa sœur Catherine. Il n'avait que 8 ans à la mort de son aîné. Il était fils du dit Jean II de Saint-Berthevin et de sa seconde femme, l'adultère Renée de Vendômois. Il mourut trois ans après, en 1500. La seigneurie de Souday alla sans conteste à sa sœur, la suivante :

XVI. — Catherine de Saint-Berthevin, née vers 1474. Elle fut d'abord sous la tutelle de sa tante, Madame de Bois-cornu, puis, après la mort de celle-ci, sous celle de Girard de Tucé, son oncle, qui la maria âgée de 14 ans avec François de Mésange, fils de René de Mésange, Sr de la Bussonnière et de St-Paul-le-Gauthier, et de Marguerite de Saint-Paul, du pays du Maine. Catherine mourut le 25 déc. 1504, laissant François de Mésange veuf avec deux filles, Françoise, qui suit, et Alexise, qui plus tard suivra après son neveu, fils de sa sœur Françoise. — Le dit de Mésange, en secondes noces épousa, avant 1511, Jeanne de Gouzolles.

XVII. — Françoise de Mésange, née en 1492, dame de Souday à la mort de sa mère, conjointement avec sa sœur Alexise, puis seule au moment de son mariage, en 1506, avec François de Marescot, fils de Jean de Marescot, Sgr de la Source (du Loiret), et de Marie de Sainte-Marie. François de Mésange, son père, remarié avec Jeanne de Gouzolles, mourut quelques années après ce mariage au cours d'un grave procès avec son gendre pour cause de reddition de comptes. De l'union de François de Marescot et de Françoise de Mésange naquit un fils unique, François de Marescot, qui va suivre, après sa mère. Françoise de Mésange mourut en 1527. Mais c'est par erreur que P. Moulard, dans sa notice sur Souday, fait mourir François de Marescot le père avant sa femme. D'après la généalogie Marescot au château des Minières, il devait vivre au contraire jusqu'en 1540, et se marier encore deux fois : d'abord avec Renée de Cosne, veuve de Pierre d'Azay, dont la fille Renée d'Azay avait précisément épousé François II de Marescot. Cette Renée de Cosne devint ainsi deux fois la belle-mère de François II de Marescot. Elle mourut avant son mari qui, en troisièmes noces, le 18 avril 1540, épousait encore Jeanne de Roquemaure, fille de François de Roquemaure et de Marie Ferrière, laquelle Jeanne devait se remarier avec Jean Fournier. François I de Marescot devait mourir le 5 déc. 1540, peu de mois après son troisième mariage, ayant alors perdu son fils unique, le dit François II de Marescot.

XVIII. — François II de Marescot, fils unique du précédent et de Françoise de Mésange, seigneur de Souday en 1527 à la mort de sa mère. Il épousa Renée d'Azay, fille de Renée de Cosne, veuve de Pierre d'Azay, laquelle Renée de Cosne allait se remarier avec le père de son gendre. François II de Marescot mourut sans enfants avant son père, et sa veuve Renée d'Azay, le 18 sept. 1537, épousait en secondes noces Guillaume de Contance, seigneur de Baillou. Il avait pour successeur à Souday, sa tante, sœur de sa mère, qui suit :

XIX. — Alexise ou Alix de Mésange, née vers 1500, qui, le 30 mai 1515, avait épousé Nicolas de Marescot, Sr de Brune (?), frère cadet de son beau-frère François I de Marescot. Vers 1535, son neveu François II de Marescot étant mort sans enfants, elle en fut l'héritière, et son mari hérita lui-même du château de la Source à la mort de son frère François en 1540. Mais il paraît être mort quelques mois

après son frère en cette même année 1540. — Nicolas de Marescot et Alexise de Mésange firent construire le chœur de l'église de Souday tel qu'il est aujourd'hui, et y firent faire ces verrières où on voit leurs armoiries. Ils eurent deux fils, François III de Marescot qui fut Sgr de Chally, et Jacques, qui suit.

XX. — Jacques de Marescot, Sgr de Souday, fils cadet des précédents, l'aîné étant François, Sgr de Chally. Il épousa le 25 juin 1545 Marie de la Mothe, âgée de 17 ans, fille de feu Charles de la Mothe, Sr de Monthigny, et de Jeanne d'Abbeville. Il ne resta marié que l'espace de 2 ans, ayant été assassiné le 7 juillet 1547 dans le pré de Taillefer, non loin de son château de la Cour. Ce pré, depuis ce temps a toujours été appelé *Le Pré de malheur*. L'assassin était René Bellanger, huguenot, Sr de Planche-Hubert, qui voulait ainsi se venger d'une affaire qui lui avait été contraire relative à la pêche du Coitron. La victime laissait sa femme mère d'un enfant mâle âgé d'un an qui fut nommé Martin et qui suit. Quant à la mère, elle épousa en secondes noces, en janvier 1558, Urbain de Vannes, seigneur de Vannes du Breuil, demeurant en la paroisse de Sonzay en Touraine. Avec ce second mari, elle continua le procès contre René Bellanger. Ce procès se poursuivait encore en 1554, et se termina par une transaction, bien que l'assassinat par le dit Bellanger paraisse bien prouvé. À la faveur de ces troubles et de la minorité de Martin de Marescot, Martin du Bellay, alors Sgr de Glatigny, put obtenir de détacher le territoire de sa terre et seigneurie de Glatigny de la paroisse de Souday dont elle dépendait jusqu'alors, pour la faire ériger en paroisse particulière (1547).

Marie de la Mothe, vers 1597, se retira à Fortaluche, paroisse de Choue, pour être près de sa petite-fille Madame d'Alleray, qui va suivre. Elle décéda le 29 mai 1608 et fut enterrée à Souday dans l'église.

XXI. — Martin de Marescot, écuyer, Sgr de Souday, fils unique de Jacques de Marescot et de Marie de la Mothe, né en 1546. — C'est pendant sa jeunesse qu'eut lieu à Souday le pillage du bourg par les Huguenots, pillage au cours duquel le curé Hamard fut tué le 28 oct. 1559. Il épousa par contrat du 3 févr. 1567, devant Brunel, notaire à Illiers, Denise de Commargon, fille de feu Jacques de Commargon, Sgr de Méréglise, et de Renée de Gruel. Elle mourut après un an de mariage, en mettant au monde sa fille Marguerite, qui suit. En secondes

noces il épousa par contrat du 27 nov. 1569 Marie, fille de Marin de Clinchamps, Sgr de la Busardière et du Val. Il n'eut pas d'enfants et décéda en 1572.

XXII. — Marguerite de Marescot, fille unique du précédent, née en décembre 1567. Elle fut mise sous la tutelle de François de Marescot, Sgr de Chally, son grand-oncle et épousa le 2 janv. 1585, Jacques de Vendômois, seigneur d'Alleray, Boursay en partie, Laleu, Le Rocher et Lisplanté. Il devait en outre devenir Sgr de Fontenaille après sa mère. Il était fils de feu Louis de Vendômois, Sgr d'Alleray et de Jeanne Hurault, sœur elle-même du chancelier de Chiverny. Il était réputé pour sa valeur et avait assisté à plusieurs combats sous les règnes de Henri III et de Henri IV, tenant pour le parti de la Ligue. Il testa ainsi que sa femme en 1597, et fit de nombreux legs en faveur de l'église de Souday.

Jacques de Vendômois fut assassiné le 22 février 1611 sur le bord de l'étang de Boisvinet où il s'était rendu pour chasser le canard sauvage. Les assassins qui le tuèrent à coups de fusil étaient sous la conduite de son ennemi et voisin, Anne de Voré, Sgr de l'Épicière, paroisse d'Oigny. (Voir *l'Épicière* pour le récit du crime et de ses suites, et le Bulletin vendômois 1882, p. 166 ; 1885, p. 294 ; 1890, p. 219 ; et surtout 1891, p. 49, art. Abbé Chambois).

Il laissait sa femme veuve, avec une fille, Denise de Vendômois, qui avait alors environ 20 ans et qui suit (sa seconde fille, Marie, baptisée à Choue en 1596, étant morte). Marguerite de Marescot devait quatre ans après se remarier avec César de Maires, écuyer, Sgr de Villeneuve, qui avait été page de son mari et qui n'avait que 20 ans alors qu'elle en avait 48. Elle paraît, jusqu'à sa mort, avoir gardé l'usufruit d'Alleray et la propriété de Souday, et eut à cet égard des contestations avec son gendre et sa fille avec lesquels elle faillit plaider. Elle mourut le 14 déc. 1623, bien que sa pierre tombale donne le 16 juillet 1624 comme date de sa mort. (Voir registres paroiss. de Souday).

XXIII. — Marguerite de Vendômois, fille unique de Jacques de Vendômois et de Marguerite de Marescot, dame de Souday, Alleray, etc. Son mariage était projeté à l'époque de la mort de son père et eut lieu deux mois après, c'est-à-dire le 23 avril 1611. Elle épousait Jean d'Amilly, chevalier, Sgr de la Besnardière, Le Theuil, Préaux, la Galasière, etc., capitaine de 100 chevaux pour le service du roi. Il devint ainsi Sgr d'Alleray et plus

tard de Souday. Il paraît être mort avant 1645, probablement dans une affaire de guerre et non pas lui-même assassiné par un sieur de l'Épicière à la suite d'une querelle de jeu, ainsi que le raconte une légende locale rapportée par P. Moulard. Denise survécut à son mari dont elle avait eu un fils, François d'Amilly, qui fut Sr d'Alleray, et une fille qui fut religieuse. Son fils étant mort sans enfants, elle reprit possession d'Alleray et paraît avoir gardé Souday. — Denise de Vendômois mourut vers 1660, laissant une succession fort obérée.

Ses héritiers étaient entre autres, ses parents, les Marescot de Challay, parmi lesquels Jean de Marescot, Sr de Challay, qui mourut en 1662, alors que la dite succession n'était pas liquidée, et qui laissa ses droits à ses fils les suivants :

XXIV. — Benoît de Marescot, fils aîné de Jean de M., Sgr de Challay, et de Catherine Distret d'Elphin, qui fut lui-même Sr de Challay et de Souday, etc., gentilhomme du duc d'Orléans, né le 12 déc. 1631, époux de Marie-Madeleine Lejay de Tilly; et aussi son frère, Jean de Marescot, prêtre, doyen de l'église collégiale de N.-D. de Bondésir, lequel le 29 nov. 1666 était qualifié aussi Sr de Souday, alors qu'en cette qualité il reçoit l'aveu de Gabriel Deniau, marchand, pour le bordage des Landes (par acte devant Barré, notaire à Mondoubleau). La terre de Souday fut saisie sur eux en 1675 et adjugée par décret au suivant :

XXV. — Jean Perrault, conseiller du roi en ses conseils, président en sa chambre des comptes de Paris, baron de Montmirail, Authon et la Basoche. Il paraît être mort en 1688, laissant pour héritier le suivant :

XXVI. — Louis Girard, seigneur du Thil, conseiller du roi en son parlement de Dijon, qui se déclare légataire universel de feu messire Jean Perrault dans son aveu pour Boisvinet, en 1688. Il paraît vendre dès l'année même au suivant :

XXVII. — Jean de Thézut, chevalier, secrétaire de S. A. R. Monseigneur, fils du roi Louis XIV. On le voit rendre aveu pour Boisvinet, en 1688, puis donner ses terres à ferme en 1691. — En 1698 il vendait Souday et Glatigny au suivant :

XXVIII. — Charles-Laurent de Che-nevières, écuyer, président en l'Élection de Paris, époux de Marie-Anne Bodineau, fille de Pierre-Paul Bodineau, Sgr de Meslay, président aux Grands jours de Vendômois, et de Marie Guyonneau. Il meurt en 1720 ou environ, et sa femme en 1727. Ils laissaient deux enfants :

Charles-Laurent, qui fut Sr de Glatigny, et la suivante :

XXIX. — Marie-Elisabeth de Che-nevières, épouse de Gaspard de Brayer, conseiller en la Grand-Chambre du Parlement. Elle devint dame de la Cour de Souday. Le 16 août 1745, elle fit bénir la chapelle de la Cour qu'elle venait de réédifier. Elle était alors veuve. Elle mourut au château de la Cour le 24 nov. 1749, laissant quatre enfants, qui, en 1753 étaient ainsi désignés : 1^o) Gaspard-Nicolas Brayer, chev., sieur de Fresne, conseiller du roi en sa cour du Parlement, époux de Marie-Louise Joly de Fleury; 2^o) Gaspard-Nicolas Brayer de la Motte, chev., Sr de Rieux, conseiller du roi en ses conseils, président honoraire au parlement, époux de N. Pajot; 3^o) Marie-Anne Brayer, veuve de Jean-Baptiste Bochart, chev., Sr de Sarron; 4^o) Anne-Elisabeth Brayer, femme de Anne-César-François de Paris, chev., Sr de la Brosse, marquis de Ponceaux sous Montreuil-sur-Brèche, Sgr de Camprémy, contrôleur à la Chambre des Comptes de Paris. — Tous ces personnages vendaient la Cour de Souday le 5 juin 1753 au suivant :

XXX. — René-César, comte de Courtarvel, officier au régiment de la Marine-Infanterie, fils cadet, né en 1723, de César de C., marquis de St-Rémy, Sgr de Boursay, Verdes et Lierville, et de Marie-Jeanne de Prunel. Il hérita de son frère aîné, Jean-Louis Hubert, marquis de C., en 1781, et à sa seigneurie de Souday, ajouta ainsi celles de Baillou, Verdes, Vallennes, Lierville, Boursay, etc. Il épousa, par contrat passé au château de Fontaine-la-Guyon le 5 mars 1759, Françoise-Thérèse, fille de Louis-François des Ligneris, chev., Sgr de Fontaine-la-Guyon, etc., et de Marie-Françoise d'Avignon. Il mourut en... après avoir eu quatre enfants : 1^o) Louis-François-René, né le 19 déc. 1759, mort en 1841, qui fut marquis de Courtarvel, ppre de Baillou, pair de France sous la Restauration, lieutenant général, Grand-Croix de Saint Louis, etc. (voir sa notice); 2^o) Claude-René-César, qui suit; 3^o) Jean-Louis-René, chevalier de Malte de minorité, officier de Marine, capitaine de vaisseau en 1814; 4^o) Jules-Honoré-César, vicomte de Courtarvel, né le 15 janv. 1768, chevalier de Malte de minorité. Il était chef d'escadrons en 1814 et député du département d'Eure-et-Loir en 1824. Il avait épousé, en 1803, Elisabeth Gueau de Reverseaux dont il n'eut pas d'enfants.

XXXI. — Claude-René-César, comte,

puis marquis de Courtarvel après la mort de son frère en 1841. Il naquit en 1761, fut d'abord chevalier de Malte de minorité, puis page de la reine en 1775. En 1783 il était capitaine au rég. de Pen-thièvre-Dragons. Il émigra, et fut colonel de cavalerie en 1814, puis commandant des gardes nationales de Château-dun, député d'Eure-et-Loir jusqu'en 1823, époque où il fut remplacé par son frère. Il devint pair de France en 1823. Il avait épousé : 1^o) en 1804, Anne-Marguerite de Lubersac, dont il n'eut pas d'enfants et qui mourut en 1827; 2^o) Aliénor M. L. C. J. M de Becdelièvre, dont il eut 4 enfants : 1^o) René, né le 14 août 1830, qui mourut jeune; 2^o) Ludovic, qui fut propriétaire de Baillou et de Lierville; 3^o) Aliénor, née le 9 août 1834, qui fut marquise de Monteynard et eut la propriété de la Quentinière; 4^o) Alix, qui suit :

XXXII. — Alix de Courtarvel, née le 12 décembre 1837 (son père avait alors 76 ans). Elle devint comtesse de Solages, et posséda encore aujourd'hui la Cour de Souday (1911).

Les lieux, fermes et métairies composant aujourd'hui le domaine de la Cour de Souday sont les suivants : La Cour, château et basse-cour, Taillefer, Montjoli, Planche-Hubert, la Bouvetterie, le Grand Coitron, le Moulin à foulon, le Cormier, l'Audinière, les Cizeraias, la Maison-neuve, les Cherpinières, le Champ de la Croix, le Champ des Tailils, le Tertre-rouge, les Trois Martins, Chalopin, la Fosse-aux-Loups, la Taupinière, la Beurrelière.

Cart. de St-Vincent du Mans, 201 à 209 et Introduction, p. LXVI. — *Cart. de St-Calais*, 26. — Bibl. Nat., Fonds Latin, n^o 9067, fol. 357 et 368 (1242). — *Cart. de Tiron*, 151, 194, 306. — *Cart. Trinité*, 638 et 639. — Arch. Nat., P 704, n^o 102. — Arch. L.-et-Cher, G 316; I, 917, n^o 243; Q, district de Mondoubleau, 261, 262, 263, 268, 269. — Arch. de la Sarthe, H 25, 84, 87, 111. — Métais, *Les Templiers en Eure-et-Loir*, 20, p. 36. — *La Province du Maine*, 1894, 2^e sem. pp. 240 et 244; 1897, p. 267. — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, 1897, p. 54 (sur l'abbé Blanchard). — Métais, *Les Petites Ecoles dans le Vendômois*, pp. 58 et suiv. — *La Revue du Maine*, VI, p. 243, XVI, pp. 64 et suiv. — XXVII, p. 372 et suiv.; XLI ou XLII, pp. 30 et suiv. — Esnault et Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, V, p. 76. — Collection Eug. Vallée, *Manuscrits Pasty de la Hilais*, 1^o Familles de St-Calais (Hallegrain); 2^o Notes div., t. II, fol. 118. — L. Merlet, *Invent. des min. des not. du Duonois*, E 49. — Passac, p. 72. — Pétigny, pp. 63, 579 à 581. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 443 et suiv. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 342. — Abbé Blanchard, *Notice sur Souday* (inachevée). — Archives de la fabrique de Souday. — Arch. des châteaux de la Cour de Souday, de Glatigny et de St-Agil. — *Chartes*

vendômois, 55, 61, 63, 64, 65, 68, 70, 77, 176 à 178, 240, 345, 357. — Reg. paroiss. de Souday et St-Agil, *passim* : de Sargé, 19 déc. 1759. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 207; 1866, pp. 275 et 220; 1885, pp. 219 à 234 et 269 à 324 (Art. E. Nouel); 1890, pp. 219 à 249 (Art. Chéramy); 1891, pp. 49 à 92, (Art. abbé Chambois); 1903, pp. 92 et suiv (Art. J. Alexandre). — Malardier, p. 147. — Bibl. de Vendôme, 1^o Mémoires de Duchemin, t. I, p. 113 2^o Album Launay, t. II, pp. 61 à 63. — Notes ms. de l'abbé Chéramy sur Souday d'après les minutes des notaires de St-Agil. — Beauvais de St-Paul, p. 364. — Le Paige, (Souday). — O. B. du P. G., *Perche et Percherons*, p. 380 (St-Agil). — Launay, *Répertoire*, p. 28. — Expilly, *Dictionn. géographique* (Souday). — Métais, *Études et Documents*, t. III, chap. 12.

Souday (Le Petit). Ce nom fut donné vers 1380 par Jean Le Gallois, seigneur de Souday, au manoir qu'il bâtit sur le bord du Coitron, pour servir de chef-lieu à sa seigneurie de Souday, en remplacement de Pigray, qu'il abandonnait. Mais on appela ce manoir *La Cour de Souday*, nom qu'il porte encore aujourd'hui. — Voir *Souday*. — (Chartriers de la Cour et de Glatigny).

Souefve (Famille). — A *Vendôme et Mondoubleau*, XVII^e siècle. — Armes : *D'argent à trois aiglettes de gueules bequées et membrées d'or*. — (Rochambeau).

Souefve (La), ancien fief, psse de Faye. — Il relevait de la Sgie de Conan ou du Fief du Gué-la-Ville, psse de la Madeleine de Vendôme. — (Arch. Loiret, A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 90).

Souetterie (La), anc. mét., aujourd'hui détruite, psse de Beauchêne.

Sougé-sur-Braye, bourg et commune du canton de Savigny, à 15 kil. Sud de ce chef-lieu et à 30 kil. Ouest de Vendôme. — *Silviacus*, III^e et VIII^e s. (Act. Pont. cenoman.) — *Selgiacum*, XI^e s. (Cart. St-Vincent, 178). — *Sugeium*, 1216 (Cart. Trinité). — *Sougeium*, XIII^e s. (Cart. St-Calais). — *Paroisse des Roches de Sougê*, 1395, *Sougé-sur-Loir*, 1675 (Documents Pasty). — *Sougé-sur-Braye* (Cas-sini). — *Sougé* (État-Major et Cadastre).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Lavenay et de Bessé (Sarthe) et celle de Bonneveau; à l'Est par celle de Troo; au Sud par celles d'Artins et de Couture; à l'Ouest par celles de Couture et Lavenay (Sarthe). — Elle est arrosée : 1^o par la Braye qui la sépare d'abord de la c^e de Bessé (Sarthe), puis qui la traverse du nord au sud; 2^o par le Tusson qui la sépare de Lavenay; 3^o par le Loir, au Sud, qui la sépare de la c^e de Couture. — Elle est traversée par la route de Vendôme à Château-du-Loir et à l'Ouest par celle de Bessé à la Chartre. Elle a une station

du chemin de fer de l'Etat, de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 65 feux et 215 hab. (sans ses annexes). — La Gasnerie. — La Valetterie. — La Gondonnerie. — L'Air-gai. — Le Bas du Cimetière, 30 hab. — La Rue de la Gare. — Beauregard. — St-Amador, anc. chapelle. — Le Carroir. — Sous le Bois. — La Billette. — La Godinière. — La Maljotte. — Les Grois. — Les Noues, ancien fief. — Le Marais. — La Boire. — Pont-de-Braye. — La Grande Voie, 68 hab. — Les Aunaies. — La Vicelle. — La Baraserie. — La Taille. — La Bouvarderie. — La Calarderie. — La Bessonnère. — Les Bournaies. — La Bluetterie. — La Roche-Vermand, anc. fief. — Villemisson, anc. fief. — Neuilly, 24 hab. — Le Camp de César. — Le Vau. — Villée, village, 109 hab. — Le Grand et le Petit Croix. — Huchepic. — Et en outre les 7 maisonnettes de ch. de fer nos 1 à 6, sur la ligne de Pont-de-Braye à Blois.

Lieux-dits : — La Billette, les Brillètes, l'Arable ou les Rablais (ancien fief), les Gillardières, les Rébilleries, le Racoin, les Aubereaux, les Plaiteries, la Rollandière, la Chauffetière, la Maljotte, le Champ des Étoiles, Entre deux Touches, le Champ-Hérault, le Gué de Sancé, la Filière, Pré-Brion, les Courtoiseries, les Moulins-Herguet, la Clotte, le Moulin-Barbier, le Pré du Boyau, la Blutterie, la Fondrière le Parc-Gény, la Rue de l'Air-guai, la Couraserie, la Bossuère, le Clos-Lignereau, la Reuchère, les Tailles-Vermand, la Guillocherie, la Croix-Gerbault, la Grand-Voye, la Rue des Roches, les Joubardières, Bréon, les Tanneries, la Chaufferette, les Rotoirs, les Tronchots, la Laurendière, les Valettes, la Chaloinerie, la Boere, les Euches, le Carroi du Rou, les Boujaux, le Hannebanne, les Bouteveilles, Fargieux, le Pré-Hogu, la Douvre, le Parc de Tuffé, Vailly, les Aulnais-fondants, les Pourpions, la Gloriette, le Chêne-à-Georges, la Calarderie, la Rébellière, Vaugroussin, les Quatre-Pierres, les Marches, la Crestaude, Montifroy, la Joubardière, la Gourdine, la Maisnie, la Courdonnerie, Legré, les Rompais, la Borde-Tusson, Bourrais, Bois-Robert, la Guierche, les Brulays, la Cryère, le Clos-Chaussart, les Pitardeaux, la Fosse-Boissière, la Sarrazinière, la Coupellerie, la Ruynière, le Fief-au-Comte, Vaumour, le Petit Fillet, la Colandière, les Quatre-Seigneurs (ancien fief).

Superficie : 1.688 hectares. — Cadastre terminé en 1837 par Huchet, géomètre. — Altitude du bourg, 68 m., et 140 m.

environ sur les hauteurs. — Poste du lieu. — Perception de Couture. — Résidence d'un notaire.

Population : — 189 feux en 1770 ; (Expilly). — 800 communians au XVIII^e s. (Le Paige). — 1.391 hab. en 1806. — 1.365 en 1812. — 1.360 en 1824. — 1.361 en 1831. — 1.333 en 1836. — 1.275 en 1841. — 1.205 en 1846. — 1.185 en 1851. — 1.155 en 1856. — 1.133 en 1861. — 1.144 en 1866. — 1.139 en 1872. — 1.052 en 1876. — 1.065 en 1881. — 1.034 en 1886. — 1.047 en 1891. — 1.000 en 1896. — 963 en 1901. — 917 en 1906. — 901 en 1911. — (Cette commune depuis 1806 a perdu près de 500 habitants, soit près du tiers de son effectif).

Les registres paroiss. de Sougé commencent en 1629. — Noms principaux qu'on y rencontre : — Duplex (notaire), Planchot ou Panthot, La Tuffière, Huberson, Vaucelle, de Beddes, Lasne de la Noue, Montallais, Hautefort, Montignac, Denis de St-Denis, Lhermite, Denis de Tierceville, Vaudebert (notaire), Moreau (notaire), Boulay de la Barre, Lemoine de la Chaussée, Lelièvre, Badaire de la Croix, Chambrès (notaire), Seigneuret de la Prévostière, Augry, Noury, Olivier, Frédureau, Piltan (notaire), Mahon de la Houssaye, Lechat de Gesvron, Garault, Guestier (notaire), Renusson, Paquier de La Mare, Buissor, de Launay, Arrondeau, Norjeu de la Pinnardière, Moreau de Vienne, La Ferrière, Hogou (notaire), du Luc, Vancé etc.

Curés : — Jean Chevalier, 1450. — Pierre de Rugière ou Rougière, 1482. — Jacques Dalin, 1504. — Olivier Angoulvant, 1514. — Macé Toreau, 1538. — Jean Le Mor, 1551. — Etienne Oudin, 1554. — René Guestier, doyen rural de Troo, 1613, fondateur du collège de Sougé en 1626. — Pantaléon Allaire, 1629, inhumé à Bessé en 1656. — Jacques Boulay, 1653. — René Lechat de Gesvron, 1675. — Hardouineau de Guineux, 1715. — Charles-Armand Jouy des Roches, 1726. — Le Peltier, desservant, 1731. — Guestrot, desservant, 1733. — Hersant, docteur en théologie, 1733. — Marin-René Bénier ou Renier, 1741. — Thillier, 1762. — Jean Volet (assermenté), 24 nov. 1791. — Pujos, curé, maire et officier public, 1792. — Mirault, 1811. — Jeulin, 1827. — Desneux, 1829. — Bouin, 1845. — Guilbert, 1876. — Dasnier, 1885. — Luxereau, 1894. — Leroy, 1895. — Bonnin, 1899. — Blanchard, 1909.

Maires : — Pujos, curé, maire et officier public, 1792. — Pierre-Louis Hogou, an IX. — Bardet-Nivault, 1806. — Ga-

chet, 1810. — Bardet-Nivault, 1812. — Martin de la Gasnerie, 1818. — Mathurin Arrondeau, 1825. — Bellamy, 1835. — Bourgeois, 1840. — Audebert, 1846. — Aveline, 1852. — Pinaudier, 1861. — Gaudissart, 1869. — Aubin, 1876. — Gabriel Haudebert, 1884. — J. Courson, 1907. — Dom. Courson, 1909.

Notaires de Sougé, ou en la Cour de Sougé : — René Duplex, 1629. — Fousard, 1644. — René Rigault, 1645. — Jacques Partenay, 1649. — Gaudissart, 1650. — René Vaudebert, 1653. — Gatién Moreau, 1654. — René Guestier, 1662. — Vié, 1680. — François Lévêque, 1681. — Nicolas Moreau, 1687. — Hogou, 1688. — François Lévêque, 1700. — Lubineau, 1703. — René Vié, 1711. — Nicolas Hogu, 1711. — René Soulay ou Saulay, 1712. — Arrondeau, 1713. — Gilles Carré, 1720. — Lemaire ou Lemarié, 1729. — Vié de la Fouasserie, 1742. — Hogou, 1743. — Vié, 1771. — Arrondeau, 1773. — Hogou, 1780. — Louis Hogou, 1793. — Arrondeau, 1813. — Percheron, 1825. — Galopin, 1840. — Lainé, 1845. — Poussin, 1846. — Le-page, 1871. — Séjourné, 1876. — Gentils, 1885.

Avant la Révolution, la paroisse de Sougé était du diocèse du Mans, de l'Archidiaconé de Château-du-Loir et du doyenné de Troo. Elle était jusqu'en 1730 de l'Élection de Vendôme et depuis 1730 de celle de Château-du-Loir, et jusqu'à la Révolution, du bailliage de St-Calais. L'Abbé de St-Calais présentait à la cure qui au XVIII^e siècle était estimée être d'un revenu de 700 livres. Le temporel de cette cure relevait à foy et hommage de la châtellenie de St-Calais (suivant un aveu de 1461). En outre, le presbytère du lieu relevait de même de la sgie des Roches-de-Sougé, et en outre à cinq sous de service.

Le patron de la paroisse était Saint Quentin. (Pour la vie de Saint Quentin, voir *St-Quentin de la Varenne*). D'après Dom Piolin (*Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 518), un certain Guy Pécate ou *Paccatus*, aurait été en 1528, prieur de Sougé et curé de Spay, près le Mans. — Nous n'avons pas rencontré d'autre prieur de Sougé-sur-Loir. On a peut-être confondu avec Sougé le Ganuelon.

L'église de Sougé est du XV^e s., établie sur des murs d'une construction plus ancienne. Elle est formée d'un grand vaisseau de 31 m. sur 10 ou environ. Le chœur est garni de stalles du XV^e s. provenant de l'abbaye de la Virginité. Sur un coté d'une des stalles tournée vers le mur Sud

se trouvent les armoiries de Jeanne de Chambray, abbesse de la Virginité en 1500.

Il y avait dans cette église une chapelle dédiée au St-Rosaire, qui avait été fondée dans la première moitié du XVII^e siècle par René Guettier, curé de Sougé, le même qui fit par testament la fondation du collège de Sougé.

Du côté de l'Évangile, on remarque une plaque de marbre blanc portant l'inscription suivante :

« *Cy devant repose le corps de défunt Pierre Ragot, vivant bourgeois de Paris, secrétaire de Monsieur de Monnauldry, conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Paris et Grand-Chambre. Par son testament olographe déposé es mains de Me André Vallet, notaire au Chatelet de Paris, le 16 Nov. 1699, a donné et légué à l'œuvre et fabrique de cette église la somme de 1.000 francs faisant 80 fr. de rente à la charge de faire dire et célébrer à perpétuité deux messes basses par chaque semaine, une le jeudi, l'autre le samedi, à la fin de chaque messe, il sera dit à haute voix un DE PROFUNDIS et un LIBERA pour le repos de son âme et sa bien-aimée femme, plus donne et lègue au collège de Sougé la somme de 400 francs faisant 20 fs de rente pour aider à faire subsister le précepteur de la dite école à la charge de dire un LIBERA après les messes qu'il est obligé de dire pour la fondation du dit collège, outre les prières qu'il doit dire pour la dite fondation, plus donne et lègue 10 fs de rente au principal de 200 francs à deux enfants du dit Sougé à la charge de porter le surplus les dimanches et fêtes pendant les grand-messes et vespres, de se rendre soigneux d'être tous les jours à la dite église pour répondre aux messes qui se diront le tout [ainsi] qu'il est plus au long porté par le contrat de délivrance de fonds des dites sommes le legs qui en a été fait par damoiselle Claude Amelotte, veuve du dit sieur Ragot et exécuteur du dit testament es mains des sieurs curé [et] maître d'école du dit collège et procureurs fabriciers en présence des autres paroissiens : le dit contrat passé devant François Levesque notaire royal à Sougé, tesmoins, l'an mil sept cent, le troisième octobre. — Requiescat in pace ».*

Une autre plaque, en marbre noir, porte cette inscription : « *Au nom de la Sainte Trinité, en l'honneur de St-Quentin, patron de cette église, le 22 octobre 1783, a été posé l'autel de marbre. — Curé, Me Pierre Tuillier. — vicaire M. F. Fouquet. — Pr. de fabrique, M. Jacques Filastre. — Titulaire du collège, M. Pierre Le Blond qui a donné les fonts et bénitier.*

— *Pincé, marbrier à Laval, a fourni ces ouvrages.*

La cloche porte cette inscription : « L'an 1826, j'ai été bénite par M. P. F. A. Dubois, curé de Savigny, en présence de M. L. F. B. Jeulin, curé de Sougé, et nommée *Quentine-Ferdinandine* par M. Ferdinand-Albert-Eugène de Fesques, marquis de la Rochebousseau, officier au régiment de chasseurs à cheval de la Garde Royale et par madame Augustine-A.-M.-Josephine-Ferdinande de Bavière-Crosberg, veuve de M. Gabriel-François-Alexandre de Fesques, marquis de la Rochebousseau. M. J. Loyau, président, Arrondeau, trésorier et maire, etc. »

De l'église, on passe directement dans le bâtiment du presbytère qui se trouve accolé au pignon Ouest à côté du grand portail. Ce bâtiment presbytéral est une vieille construction du XII^e s., dans laquelle on remarque encore des fenêtres murées à plein cintre.

Le territoire de Sougé était traversé par deux routes romaines ; celle de Tours au Mans qui passait le Loir à Artins, et celle de Troo au Mans. — Les Romains ont encore marqué leur passage par l'établissement d'un camp fortifié sur la hauteur dominant Sougé. (Voir *Camp de César*).

Sous le nom de *Silviacum*, on rencontre Sougé dans les *Actus Pontificum Romanensium*. Au troisième siècle, ce lieu fut parmi ceux donnés à Saint Julien par le *Defensor* du Mans avec L'vardin, Cellé, Couture, Artins, Baillou, Sargé et Savigny. *Silviacum* était alors taxé à 2 livres de cire, trois d'huile et un *triens* par an.

Au VIII^e siècle *Silviacus* est encore au nombre des villas abandonnées par l'évêque du Mans Gauziolène, aux chanoines de la cathédrale, spécialement pour leur entretien.

Les dîmes de Sougé au moyen-âge appartenaient au monastère de St-Calais, ainsi que le prouve la charte 27 du Cartulaire de cette abbaye qui s'exprime ainsi (traduction) : — Dans la paroisse de Sougé les moines de St-Calais percevaient deux parts de la grande dîme qui se livrait dans leur propre grange ; avec la tierce partie de la dîme de Fossé, et deux parts de la dîme de Villée et dans ces deux parts, le curé de Sougé avait la tierce partie des dîmes tant de vin que de blé. Ils percevaient aussi deux parts dans la dîme de Court qui était à feu Beaudouin des Roches, chevalier, tant de vin que de blé et aussi deux parts dans la dîme de Vicelle, blé et vin. De plus ils avaient la moitié des pois, fèves, navets et autres légumes dans la grande dîme

qui appartenait à feu Geoffroy des Roches, chevalier (XI^e s.). — (Cartul. de St-Calais, par l'abbé Froger, 27).

Au XI^e s. un certain Simon de Sougé (de Selgiaco) était témoin de la confirmation faite par Robert, fils de Guillaume le Conquérant, d'une donation d'Hamelin de Langeais au monastère de St-Vincent du Mans. — (Chartes Vendômoises, 52).

De la famille des Roches de Poncé, à qui elle appartenait, la Seigneurie de Sougé prit le nom des Roches de Sougé. — (Arch. Nat., P 661, n^o 3).

Elle relevait de la Châtellenie de St-Calais à foy et h. lige et à 2 mois de garde au château de St-Calais et avait droit de haute, moyenne et basse justice. — (Collection Eug. Vallée, ms Pasty, Fief de St-Calais).

Elle avait plusieurs vassaux qui en relevaient à foy et h. : le curé de Sougé, pour son presbytère, le fief de Villemisson, le fief de Villée, la Rolandière et la Fosse, le tout à Sougé ; et hors de la paroisse : la Rougeoillère à la Chapelle Gaugain ; le Tuffeau et Vaumour à la Chapelle-Huon, ainsi que le curé et chapelle de Lavenay, (Sarthe). Son censif portait sur le Marais, sur Nully et Ville-ret, l'Aître de la Forge, l'Aître de la Bel-lottière, le petit Villée, la Taraudière, le Moulin de l'Aunay et une partie du bourg même de Sougé. Ce fief en 1711 était dit d'un revenu de 32 livres 5 sous, plus une paire de gants blancs et une paire d'éperons dorés. Au XV^e siècle, le domaine des Roches de Sougé consistait en « habergement avec plusieurs caves, mesure et circuit d'icelles, jardins, terres labourables, une petite touche de bois et un enclos de vigne en gats ». La juridiction du fief s'étendait sur les paroisses de Sougé dont elle était le chef-lieu de seigneurie, sur celles de Troo, St-Gervais de Vic et autres. — (Pasty, Inventaire féodal de la Châtellenie de St-Calais).

En 1216 on rencontre un chevalier nommé Geoffroy des Roches. A cette date, pour le repos de l'âme de son cher [frère] Baudouin des Roches, il fait don à la Trinité de cinquante sous dunois à prendre annuellement sur ses cens de Sougé.

En 1351 cette seigneurie des Roches est à Jean de Taix ou de Tayes, appelé aussi Jean des Roches, qu'on cite comme seigneur des Roches dans une pièce relative aux fiefs de Tuffeau et de Vaumour, paroisse de la Chapelle-Huon et relevant des Roches (Arch. L.-et-Cher, E 123). — En 1388 et 1406 elle est à Pierre de Bueil. — En 1455 au sire de Fontaine-Guérin

en Anjou. — En 1456 à Jean de Daillon et Renée de Fontaine-Guérin sa femme. — Ils donnent à rente le moulin de Launay. Vers 1470 à Renée de Daillon, fille des précédents, sous la tutelle de son père.

En 1476, la seigneurie des Roches est saisie par Jean de Bueil, seigneur de St-Calais, probablement pour défaut d'hommage. Il reçoit alors, comme Sgr des R. de S., l'aveu de Villemisson. — Elle était en 1479 à Louise de Fontaines, veuve de Jacques de Bueil, fils bâtard du précédent.

En 1485 elle est à Alain de la Motte, vice-amiral de Bretagne, comme époux de Renée de Daillon, fille des susdits qui étant veuve, se remaria avec Antoine de Loubes, panetier du roi, lequel devint ainsi seigneur de Fontaine-Guérin, Valmer et les Roches de Sougé. En 1496 Antoine de Loubes en rendait aveu à Marie de Luxembourg comme dame de St-Calais ; et le 3 octobre 1504 le même Antoine de Loubes et sa femme vendaient à réméré à Jean Georget, échevin de Tours, Sgr de Courcelles, de la Chardonneraie et du Vau de Sougé, la terre et sgie des Roches de Sougé pour 1.000 écus d'or. Ce qui n'empêchait pas, en 1507, ces mêmes Antoine de Loubes et Renée de Daillon, qualifiés alors seigneur et dame de Fontaine-Guérin, la Motte-Sonzay, Valleines et les Roches de Sougé, de donner procuration pour faire encore la foy de la Roche de Sougé à Marie de Luxembourg.

Le 7 déc. 1510, la dame de Loubes était morte, et son unique héritier, Georges de Bueil, seigneur du Boys (psse d'Ecorpain), renonça à son droit de réméré sur les Roches de Sougé moyennant 80 écus d'or. Ce fief resta à Jean Georget, époux de Alizon d'Argouges. Il mourut peu après sans enfants et sa femme mourut elle aussi en 1533. Leur succession fut partagée entre leurs héritiers par acte devant Piger, notaire à Tours, le 21 juillet 1533.

Avec les Roches de Sougé ces héritiers bénéficiaient du quart du fief des Quatre-Seigneurs et de la seigneurie du Vau de Sougé. Ces héritiers étaient les suivants : — 1^o Georges d'Alizon, époux de Marie Georget, Sgr du Vau ; — 2^o Mathurin d'Argouges, chanoine de St-Martin de Tours (ou de Troo) ; — 3^o Jean d'Argouges ; — 4^o Guillaume Cothareau ; — 5^o Jean de Haubergeon, écr, sr de la Chauvalinière, époux de Marie Georget ; — 6^o Jean Georget, Sgr de la Voûte ; — 7^o Renée Georget, veuve d'Alexis d'Argouges ; — 8^o Nicolas d'Amours, bourgeois de Bourges, et Alizon Leclerc, sa

femme ; — 9^o Jean d'Argouges, Sgr de Morillon, licencié ès lois, frère de la veuve de Jean Georget ; — 10^o Renée d'Argouges, veuve de Nicolas Boursier ; — 11^o Florent Grenouilleau, l^o du bailli de Dunois et Marchenoir, époux de Françoise d'Argouges ; — 12^o Jeanne Lopin, épouse de Nicolas Le Clerc — (Collection Eug. Vallée, manuscrits Pasty).

Par suite de ce partage, les Roches de Sougé appartinrent par moitié à Jean d'Argouges, Sgr de Morillon, et pour l'autre moitié indivisément à Marie Georget, femme de Georges d'Alizon et à Jeanne Lopin, épouse de Nicolas Leclerc, lieutenant du bailli de Touraine. — En 1535, ces derniers donnaient à bail leur part de la terre et seigneurie des Roches de Sougé à la réserve des cens et rentes excédant 7 livres 10 sous, moyennant 125 livres et 6 chapons. Dans ce bail était compris le quart du fief des Quatre-Seigneurs dont jouissaient les détenteurs de la seigneurie des Roches de Sougé. (Arch. L.-et-Cher, E 119). Ce bail était renouvelé en 1532 par Marie Georget et Jeanne Lopin, toutes deux veuves. — En 1541, la moitié du fief des R. de S. est encore à Jean d'Argouges, sieur de Morillon, qui donne à bail les pêcheries de la Braye. (Ms. Pasty).

En 1549 le fief des Roches est à Catherine d'Alizon, veuve de Jean Viau, bourgeois de Tours, qui le 17 oct 1544 avait acheté sa part à Jeanne Lopin ; et en 1559 et 1565 à la même, alors femme en secondes noces de Claude de Laubespine, chev., Sgr de Beauvoir et baron de Châteauneuf-sur-Cher, conseiller du roi en son conseil privé, premier secrétaire d'Etat. Ce dernier donnait à bail la Sgie des Roches et le quart du Fief des Quatre-Seigneurs, pour 200 livres. Sa veuve en 1571 donnait les mêmes choses à bail moyennant 300 l., 6 chapons ou 36 sous. Elle mourut peu après. En 1575, Martin Ravenault, son héritier, faisait dresser l'inventaire des Roches et du Vau de Sougé.

En 1577 la sgie des Roches de S. est à plusieurs propriétaires, parmi lesquels Claude Baranger, licencié ès lois, Sgr de la Verrerie, et président de la Chambre des comptes de Vendôme, qui la donnait alors à bail pour 400 livres par an.

Le 16 août 1612, par devant Hébert, notaire à Vendôme, les héritiers de Claude Baranger et autres propriétaires des Roches de Sougé, c'est-à-dire : Jeanne Baranger, veuve Oudin des Landes, Anne des Landes, veuve Pierre Gobert, Pierre Girard, Etienne des Landes, Agnès Badaire, veuve Laurent Bry, sieur de Buissay, copropriétaires pour des

parts différentes, vendaient la Sgie des Roches de Sougé et le quart du Fief des Quatre-Seigneurs au suivant :

René du Bellay, baron de la Flotte, seigneur de Bellefille, Hauterive, et Tuffières, lieutenant pour le roi au gouvernement du Maine et du Perche, demeurant à la Flotte. Ces fiefs étant déclarés relever partie de St-Calais, partie de la Poissonnière, partie des religieux de l'Étoile et devoir 50 sous de rente à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Le 27 août 1612, en qualité de seigneur des Roches, il prenait possession du titre de Patron de l'église de Sougé, et le 20 déc. il faisait l'aveu pour ce fief à St-Calais. (Voir *La Flotte*). Il était époux de Catherine de Voyer, dont une fille qui suit :

Renée du Bellay, dame de la Flotte et des Roches de Sougé, qui avait épousé le 3 févr. 1608, Charles, M^s de Hautefort, C^{te} de Montignac, gentilhomme de la chambre du roi, lequel mourut à Poitiers le 4 mars 1616, laissant plusieurs enfants, parmi lesquels la suivante :

Charlotte d'Hautefort, dite Mlle d'Escars, née en 1610, fille d'honneur de la reine en 1641, qui épousa en 1628, c'est-à-dire à 18 ans, François de Choiseul, M^s de Praslin, baron de Chaources, etc. Elle mourut à Praslin le 28 février 1712, âgée de 102 ans. Elle avait reçu dans sa part la seigneurie des Roches de Sougé pour laquelle en 1633 elle rendit aveu à la dame de la Flotte sa mère, qui sans doute en avait conservé l'honneur. Elle dut la vendre à réméré, avec le quart du Fief des Quatre-Seigneurs, à Maître Laurent Bry, sieur de Buissay, qui possédait ces fiefs le 8 déc. 1657 et en faisait l'aveu à St-Calais. En 1694 elle reprit ces mêmes fiefs et les revendit à son neveu le suivant :

François-Marie, M^s d'Hautefort, né en 1654, mort le 8 juillet 1727, lieutenant-général, époux sans enfants de Marie-Françoise de Pompadour. Il prit possession des Roches de Sougé le 22 oct. 1694 et en fit l'aveu au duc de Vendôme en 1706, et au roi en 1715. Il laissa la Flotte avec les Roches de Sougé au suivant :

Pierre de Hautefort, dit le M^s de la Flotte en 1727, neveu du précédent.

Emmanuel Dieudonné de Hautefort, baron de la Flotte, seigneur de Hauterive et des Roches de Sougé, né le 13 févr. 1700, neveu du susdit Pierre. Il épousa : 1^o en 1728, Renée-Madeleine de Dürfort-Duras ; 2^o en 1738, Françoise-Claude d'Harcourt. — Par acte devant Hachette, notaire à Paris, le

11 septembre 1741, il vendit la Flotte avec les Roches de Sougé au suivant :

Joseph-Gabriel Le Coigneux, seigneur de la Rocheturpin, capitaine au régiment de dragons de Vibraye. Depuis cette époque, le fief des Roches de Sougé resta, jusqu'à la Révolution, aux seigneurs de la Rocheturpin. (Voir Rocheturpin).

(Les auteurs ont généralement confondu les Roches de Sougé avec la Roche-Vermand, même paroisse).

Collège de Sougé. Il y avait à Sougé un collège dont les bâtiments existent encore, situés au Nord-Ouest de l'église, non loin du coteau, sur le chemin de St-Amadour. Il avait été fondé par le testament de Maître René Guettier, curé de Sougé en 1625. Ce testament instituait un prêtre chargé de donner une éducation chrétienne aux enfants de la paroisse, lequel prêtre devait autant que possible être choisi parmi les membres de la famille du fondateur, sur la présentation du curé et du procureur fabricier de la paroisse. — Cette fondation qui paraît ne se composer que d'une rente de 18 livres, était insuffisante pour l'entretien du directeur du collège. Il est vrai que le directeur était en même temps chapelain de la Chapelle du Rosaire en l'église de Sougé, chapelle fondée par le même René Guettier. Cette fondation fut augmentée en 1697 des intérêts d'une somme de 400 livres, donnée par Pierre Ragot, bourgeois de Paris, qui avait des biens à Sougé, et dont la plaque mortuaire est dans l'église. Ce collège périclita au XVIII^e siècle, mais durait encore en 1783, ainsi que le témoigne la susdite plaque de marbre blanc placée dans l'église. — Voici les noms des maîtres reconnus de ce collège : — Pierre Joquet, prêtre, 1672. — Pierre Rigault, prêtre, 1687. — Jacques Norjeu de la Pinardière, prêtre, 1714. — N. Lemoine, 1741. — Charles Simon, diacre, 1742. — Jacques-Gatien Lubidreau, clerc, 1749 à 1758. — Pierre Le Blond 1783.

Arch. Nat., P 652, n^o 44 ; P 661, n^{os} 3 et 14 ; P 662, n^o 1 (in fine) et n^o 3 (Pencé) ; P 704, n^{os} 15, 64 et 66 ; PP 50 vol. 84, n^o 1 ; vol. 106, n^{os} 14, 62, 65 ; vol. 113, fol. 351. — Arch. du Cognier, E 50, n^{os} 465, 6, 10 et 11. — *Chartes vendômoises*, 2, 9, 52. — *Cart. Trinité*, 657, note 1. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 208 ; 1866, pp. 176 et 217 ; 1868, pp. 18 et suiv., 221, 222 ; 1873, p. 33 ; 1876, p. 135 ; 1878, p. 228 ; 1892, pp. 23, 26 ; 1899, p. 243 ; 1900, pp. 154, 245 à 247 ; 1909, pp. 147 à 158 (Art. P. Clément). — *Bibl. Vendôme*, 1^o Ms. 322 et 323 (Mémoires de Duchémin) t. I, p. 59 et t. II, p. 154 ; 2^o Album Launay, t. III, p. 99 à 101 ; 3^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs — (Sougé). — Passac, p. 78. — Pétigny, p. 232. — Launay, *Répertoire*, p. 117. — Pesche, article *St-Calais*, p. 119. —

Le Paige, II, (Sougé). — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty de la Hilais : 1^o Inventaire féodal de St-Calais, pp. 107, 110 et 111 ; 2^o Notes diverses, I, fol. 112. *Le Loir-et-Cher Historique*, nov. 1891. — Métais, *Les Petites écoles dans le Vendômois*, pp. 54 et 55. — Métais, *Études et documents*, t. IV, pp. 265 et suiv. — *Inventaire des études des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — Froger, *Histoire de St-Calais*, pp. 198 et 201. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 571 et suiv. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 383 à 386. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Baillou (Notes du curé Boué en 1879). — Anonyme (Pasty de la Hilais), *Le Bas Vendômois historique et monumental*, pp. 17 à 20. — Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, Art. *Fontaine-Guérin*. — P. Anselme, *Général. de la famille de Bueil* (1479), t. VII, p. 849, E.

Souin (Famille). — *Les Piaux*, XVII^e s. — *Brulaine, Chappedasne, La Savinière, les Petites Bellesevries, La Bausserie* (de Savigny) XVIII^e s. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'une canette de même et chargé de trois trèfles d'or*. — (Busserolle). «

Soulas (Famille). — *La Godelimière*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *D'or au chevron d'azur*. — (Malardier, p. 944). Un cachet de dame Jeanne Soulas, veuve en 1750 de René de Cop, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de Tours, cachet mis sur une lettre de cette dame en 1750 et adressée à son homme d'affaires, Morin de Pocé, porte *d'or à un dauphin de... écu timbré d'un casque*. — (Collection R. de St-Venant, Dossier : *Curiosités diverses*).

Sounivrières (Les), anc. mét., psse de Choue ou environs. — Elle relevait féodalement du Petit-Bouchet et en 1468 appartenait à Jehan de Connalon, dit Coulon, à cause d'Olive sa femme. — (Arch. Nat., P 700, n^o 32).

Souperie (La), anc. mét., psse de Ville-mardy. — Elle relevait du fief de Crévecé. — Au XIV^e s., elle appartenait à Robin de Buon, écuyer. — Elle consistait en maison, courtils, vergers, haies et buissons de la valeur de trois quartiers et quatre mouées de terre et la justice de sept sols six deniers. — (Titres de Mau-gué, aveu du XIV^e siècle).

Sourches (Famille de). — *Bouvières*, XVI^e s. — (Nous ignorons si cette famille est *Du Bouchet de Sourches*).

Sourdain, f., c^e de Tréhet. — *Sourdain* (Cassin). — *Jourdain* (État-Major).

Sourderie (La), anc. mét., psse de Choue. — Elle relevait à foy et h. de la Mabilière, et appartenait en 1546 à Bernard de Vancé. — (Arch. Nat., P 704, n^o 17).

Sourderie (La), anc. mét., psse de St-Nicolas de Fréteval (?). — Elle appartenait aux moines de St-Nicolas sur Loire

et fut vendue par eux en 1699 à Elisée Morisset, meunier. — (Arch. L.-et-Cher, E 582).

Sourdière (La), c^e de Choue. — Voir *Virvoulins*.

Sourdière (La), c^e de Mondoubleau. — Voir *Malécède*.

Sourdière (La), h., c^e de St-Jean Frémontel. — *La Sourdière* (Cadastre).

Sourdis (Famille de). — Voir *Escoubeau de Sourdis*.

Sourdon (Famille de), qui habitait Vendôme à la fin du XVIII^e s. et au commencement du XIX^e et dont était Jean-François de Sourdon qui fut gouverneur de de l'école royale et militaire de la Flèche en ... — Armes : *D'argent à la croix de sable frettée d'or*, (d'après Vallet de Virville et Trémault).

Souris (Les), ancien fief, psse de Ste-Gemme. — Il relevait de Noyers à foy et h. simple, et en 1610 appartenait à Nicolas Lhuillier, sieur de Boulancourt, d'Angerville et la Rivière, conseiller du roi en son conseil d'État et privé, président en sa chambre des comptes de Paris. — (Arch. Nat., P 773, 65 b, Dossier Ste-Gemme).

Sournais (La Petite), h., c^e des Hayes.

Sournais (La Grande), f., c^e des Hayes.

Sournais (La), h., c^e de St-Martin des Bois, 27 hab. — *Les Sournois* (Cassin).

— *La Sournais* (État-Major et Cadastre).

— Peut-être faut-il voir là *La Saulnaye*, située psse St-Pierre du Bois, qui avec la tenue de la Piquetière était chargée d'une rente de 2 septiers de grain envers l'abbaye de St-Georges. — Ces deux terres relevaient en fief de la Sgie de l'Espine-en-Gastine, psse des Hermites. — (Arch. L.-et-Cher, Série H, Liasse de St-Georges du Bois, chemise IV).

Sous le bois, h., c^e de Sougé, 30 hab.

Soutiverie (La). Voir *Soutiverie*.

Soutivrières (Les), f., c^e de Droué. — Ancien fief qui appartenait en 1488 à Antoine du Raynier, Sgr des Soutivrières et Isabeau de Vendôme sa femme. A cette époque ils achetèrent la seigneurie de Droué. — Depuis ce temps cette ferme paraît être de la terre de Droué. — (Arch. L.-et-Cher, E 163. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 82).

Souty (Famille). — *Pierrefitte*, XIX^e s.

Souvré (Famille de). — *Courtenvaux, Bonnevaux, Troo*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *D'azur à cinq cotices d'or*. — (Le Laboureur).

Squire (Famille de). — *La Vallée* (de Villiers), XIX^e s.

Stand (Le), lieu-dit, c^e de Villerable. — C'est un écart de Vendôme. — Ce lieu, situé dans le vallon initial du Mardereau,

au haut du faubourg St-Lubin de Vendôme, a été choisi par la Société de tir de Vendôme pour l'établissement de son champ de tir, d'où son nom.

Stuart (Famille). — *A Renay*, XVI^e s. — Armes : D'or à la fasce échiquetée d'argent et d'azur, à la bordure de gueules. — (Chanoine Hubert).

Sublés (Les Grands et Petits), lieu-dit, c^e d'Authon. — *Les Siblets*, XVII^e s. — Ancien fief, relevant de Montoire à foy et h. et appartenait en 1400 à Robert Juston ; — en 1408 à Jehan Hué ; — en 1551 à Nicolas d'Argouges. — En 1678 Charles Bruxelles, écr, sieur des Rués et Renée de Toutans, sa femme, demeuraient aux *Siblets*, psse d'Authon. — (Arch. Nat. P 657, n^o 28. — Arch. L.-et-Cher, H, dossier de l'Étoile).

Sublet (Famille). — *Le Breuil-Fontenay*, XVIII^e s. — Armes : D'azur au pal bréssé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette d'or. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 268). Alias : D'azur à la chaînette de pierres d'or et d'argent. — (J. Denais).

Sublet (Michel), 40^e abbé de la Trinité (1596 à 1649) du temps des ducs Henri (le roi Henri IV) et César. — Ses armes étaient : D'azur au pal bréssé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même (Père Anselme). — Il fut nommé par le pape Clément VIII le 4 septembre 1596 en même temps abbé de Vendôme et de Ferrières.

Il succédait à Louis de Mornay, mais en réalité, d'après la Cour de Rome, à Louis de la Chambre, après une vacance de 6 ans ; car le St-Siège n'avait pas reconnu ses deux prédécesseurs, Charles de Bourbon et Louis de Mornay, qui n'avaient pas été pourvus en cour de Rome.

Michel Sublet était d'une famille de magistrats blésois. Il avait été déjà pourvu de l'abbaye de Ferrières en remplacement de son oncle Claude Sublet. Il était aumônier ordinaire du roi. Il prit possession de la Trinité le 19 février 1597.

C'est à cet abbé que la Trinité est redevable de l'introduction de la Réforme de St-Maur. Mais l'Abbé se garda de prendre cette réforme pour lui. Il eut soin de stipuler que la moitié des revenus de l'abbaye serait pour sa personne. — Le contrat en fut passé le 5 avril 1621.

L'abbaye de la Trinité devint de suite une des principales maisons de la nouvelle Réforme et il s'y tint un chapitre général en 1623.

Michel Sublet fut abbé de Vendôme l'espace de 59 ans. Il mourut à Blois chez son frère François Sublet, sieur d'Hébecourt, le 7 août 1649. (Est non en 1643 ainsi que le dit l'abbé Simon).

On voyait son portrait dans un vitrail du pourtour du choeur de la Trinité du côté de l'Evangile. — Il avait aussi, paraît-il, l'abbaye de Bellefontaine en Anjou. — Il eut pour successeur à la Trinité François de Rohan.

Cart. Trinité, 840, 841, 842 et 856; et. IV, ch. 977, p. 210, 1000 et 1001. — *Abbé Simon*, II, pp. 374 à 382. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1379. — Note ms. de M. Adr. Thibault sur la mort et aussi l'inventaire de la succession de Michel Sublet (9 août 1649). — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, vol. LXVI, p. 237.

Sué, éc., c^e de St-Martin des Bois.

Suez, h., c^e du Temple. — *Suez*, 1601 (Titres de la Fredonnière). — *Suée*, XVIII^e s. — *Suée* (Cassini). — *Suez* (Etat-Major). — Ce lieu relevait censivement du Temple. — (Arch. Nat., S 5001 b).

Suigny, ancien fief dont nous ignorons l'emplacement et qui au XVII^e s. appartenait à Jacques Bigot, qui en faisait l'aveu (sans autre renseignement). — (Arch. Nat., P 712, n^o 172).

Suménerie (La), écart du bourg, c^e de Mazangé.

Sur les Prés, lieu habité, c^e de Sougé, sur la carte d'Etat-Major (1^{re} édition). — Ce lieu paraît être le *Bahù* de la carte de Cassini.

T

Tabaiso (La), ancien fief et château, aujourd'hui ferme, c^e de Baillou. — *La Tabèze*, XVIII^e siècle. — *La Tabayère* (aveu du XV^e s.). — *La Taberie*, *La Tabeyre*, XVI^e s. — Ancien fief relevant de Mondoubleau, par dépié de celui de Baillou.

Le château de la Tabaise était important au XVIII^e siècle. Il était formé d'un corps de bâtiments flanqué de deux pavillons dans le style de Versailles. De cette

masse il ne reste plus qu'un pavillon qui sert de basse-cour au château de Baillou.

La terre de la Tabaise était formée d'un démembrement de celle de Baillou et participait avec d'autres aux deux mois de garde que devait au château de Mondoubleau toute la tenue de Baillou.

En 1400 elle était à Macé Tiercelin, à cause de Jehanne sa femme. Il rendait son aveu à Mondoubleau pour la Tabaise

et sa part et portion de deux mois de garde que devait toute la terre de Baillou » (A. N., P 704, n^o 77).

En 1461 et 1487, ce fief est à Jean Tiercelin ; — en 1529, à Cosme Tiercelin, tenu pour sa part des deux mois de garde, etc. ; — en 1553, à autre Jean Tiercelin, écuyer, qui est qualifié seigneur de Baillou (en partie), l'un des cent gentilshommes de la maison du roi. Il avoue pour le fief, terre et seigneurie de la Tabaise « son manoir, nouvellement édifié pour sa demeure, pour lequel il doit foy et h. lige et 8 jours de garde au château de Mondoubleau ».

« Ce Jean Tiercelin, maître d'hôtel du Dauphin (depuis Henri II), habitait aux portes de Paris une maison de campagne dont Louise de Savoie, mère de François I^{er}, lui avait abandonné la jouissance. Cette modeste maison entre cour et jardin, s'appelait *Les Tuileries* ; on était alors loin de prévoir sa transformation brillante et ses orageuses destinées ». — (*Bulletin de la Sarthe*, t. VIII [1862] p. 69).

Le 20 janvier 1600, la Tabaise était vendue à réméré par M. Charles de Tiercelin, chevalier de l'Ordre du roi, sgr de Baillou (en partie), à Guillaume-Madelon de Bouju, écr, sieur de la Magdelaine. — Le réméré était exercé en 1604 par le vendeur qui vendait alors à nouveau la terre de la Tabaise avec la Gaullerie, située psse de Baillou, et d'autres terres situées psse de Rahay, Conflans et Vy (*La Durandière*, la *Henrière*, la *Béallerie* et la *Muzardière*) pour le prix de 20 mille livres, au suivant :

Sébastien Hardy, écr, conseiller du roi, receveur des Aydes et tailles en l'élection du Mans, époux de Catherine Belot. Celui-ci en 1639, revendait la Tabaise encore avec faculté de réméré, à Regnault de Mauroy, conseiller secrétaire du roi et auditeur en sa Chambre des Comptes à Paris, à l'occasion de son mariage avec sa fille Marie Hardy.

En 1676 la Tabaise avec les terres annexées appartenait par indivis à Seraphin de Mauroy, qualifié, *Sieur de la Tabaise*, Pierre de Mauroy, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Bordeaux, Claude de Mauroy, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris et doyen de Notre-Dame de Folgoet en Bretagne, Marie-Madeleine de Mauroy, fille mineure, tous enfants de feu Regnault de Mauroy et de Marie Hardy. Tous les quatre convinrent de céder les dites terres de la Tabaise et annexes à Messire Jean Lemaigre, receveur général des finances à Bordeaux et à sa femme Angélique de Mauroy leur sœur, qui avaient auparavant renoncé

à la dite succession, et cela moyennant la somme de 51 mille livres dont était déduite celle de 20 mille livres qui revenait comme dot non encore payée à la dite Dame Lemaigre.

C'est à ce Jean Lemaigre que l'on doit la construction en 1679, 1680 et 1681 du vaste château de la Tabaise, sur le modèle de Versailles, dont il ne reste aujourd'hui qu'un pavillon.

De 1683 à 1720, la Tabaise est à Angélique de Mauroy, veuve du susdit Jean Lemaigre, qui la laisse à ses enfants : Jean Lemaigre chanoine de St-Germain l'Auxerrois, Angélique Lemaigre, religieuse et Marie-Jeanne Lemaigre, épouse de André-Pierre Pérelle, payeur des Rentes à Paris.

En 1730 ce château est à André-Robert Pérelle, fils du précédent, conseiller au Grand Conseil et à sa sœur Jeanne-Geneviève Pérelle, épouse de François-Antoine de Verthamon, chev., sgr d'Ambloy, conseiller au Parlement. — André-Robert Pérelle décède en 1735 laissant pour légataire universel Claude-Guillaume Lambert, conseiller au grand conseil, à charge de substitution en faveur de sa nièce Catherine-Geneviève de Verthamon, à l'époque de son mariage ou de sa majorité, mais moyennant retour en sa faveur à lui-même pour le cas ou elle décéderait sans enfants. La dite Catherine-Geneviève de Verthamon épousa en 1738 (?) Denis-François Angran d'Alleray, conseiller au Parlement, qui devint ainsi sgr de la Tabaise. Elle mourut elle-même en 1740 après ses deux jeunes enfants et fut inhumée à St-Agil. (Voir St-Agil). — La Tabaise fit ainsi retour à Claude-Guillaume Lambert. — Le 24 août 1743, cette terre fut vendue par M. Claude-Guillaume Lambert, chev., Sgr de la Tabaise, conseiller du roi en son grand Conseil et dame Catherine-Thérèse Paul ou Patu son épouse, au suivant :

Jean Villain, écr, conseiller du roi, lieutenant général de la ville de St-Calais et trésorier de France au bureau des finances de la Généralité de Tours, fils de feu Melchior Villain, conseiller du roi, directeur de la monnaie à Paris et de Thérèse Philippe, fille elle-même de Louis Philippe, écr, sr de Pont. — La dite vente se composait de la terre et sgie de la Tabaise avec le Pont d'Enhault, le Pont d'Enhaut, la Javarière, la Forêt, Fosse-ronde et le Chesne et encore des métairies en roture qui suivent : La Gaullerie, le Chailoué, la Gujère, le Pressoir, la Sévandièrre, la Vallée, la Grande et Petite Moussuère, la Petite Fosse-ronde, etc.

Le dit Jean Villain étant époux de

Marie-Adélaïde Penot de Tournière, qu'il avait épousée le 30 août 1770, décéda à St-Calais le 4 septembre 1792, âgé de 89 ans, laissant sa veuve usufruitière de ses biens immeubles et propriétaire de ses biens mobiliers. Il s'en suivit un procès interminable entre les nombreux héritiers du décédé, entre eux-mêmes et avec la veuve du décédé, qui en secondes noces épousait Maximilien Bordet. Elle vendit son droit à l'habitation de la Tabaise à M. N. Seurat de Guilleville un des héritiers. Mais le château avait été démoli, sauf un de ses deux pavillons, en 1808. Les héritiers de M. de la Tabaise entrèrent en possession de la Tabaise et annexes, seulement en 1823, à la mort de sa veuve, remariée au sieur Bordet, et parmi eux : 1° Madame Marie de Brosard, veuve de Jacques Philippe-Abel de Brunier, demeurant à Chichery, c^e de Pezou ; 2° Madame Anne-Joseph-Constance de Brosard, veuve de Louis-Corentin Billoart de Kervaséan ; 3° M. Guillaume de Brosard ; 4° M. Louis-Gabriel Hervé de Brosard ; 5° Mlle N. de Brosard ; tous frères et sœurs, lesquels, comme héritiers du côté maternel du *de cujus*, entraient pour moitié dans la dite succession. La terre de la Tabaise leur fut attribuée et ils la vendirent vers 1830 (?) à M. le M^{rs} de Courtarvel, propriétaire du château de Baillon. Elle fait aujourd'hui partie de la terre de Baillon.

Arch. Nat., P. 700, n° 23 ; 701, n° 1 ; 704, n° 76 à 83 ; PP 50, vol. 106, n° 74 à 80. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 174, 225. — Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*, p. 31. — Beauvais de St-Paul, p. 288. — Launay, *Répertoire*, p. 15. — *Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe*, 1862, p. 69. — Registres paroiss. de Baillon, Savigny, Sargé, etc. — Pasty de la Hylais et Eug. Vallée, Notes diverses, t. I, n° 351. — Roger Graffin, *La seigneurie de la Cour du Bois*, p. 15. — Collection R. de St-Venant, Liasse de la Tabaise et Dossiers de la famille Villain. — Bibl. vendômoise, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 123.

Tabaise (La Petite), éc., c^e de Sargé, vers la Coquillière.

Tablerie (La), maison, sur la carte de Cassini, au-dessus et à l'ouest des Fontaines, c^e de Vendôme.

Tabouretterie (La), écart du hameau de la Troene, c^e de Lancé. — Ce lieu relevait censivement du Bouchet-Toutville. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-T., p. 304).

Taffeau (Le), éc., c^e de St-Jacques les Guérets.

Tafforeau, ancien fief, psse de Lunay. — *Le Fief-Tafforeau*, xv^e s. — Ce fief, dont le chef-lieu paraît être certaine maison à tourelle, datant du xv^e siècle, sur

la place de Lunay, du côté du portail de l'église, relevait en partie de Ponce et en partie de Montoire. — C'est sur le terrain dépendant de sa censive que fut bâtie la nef de l'église de Lunay agrandissant notablement le monument primitif.

En 1399 il appartient à André Ronsart, époux de Catherine de Larçay, qui rend aveu pour son fief de Tafforeau à la sgie de Montoire ; et en 1414 au même André Ronsart qui dans un aveu de Ponce à cette date, est déclaré homme de foy de cette châtellenie pour son fief de Tafforeau, valant 72 sous de cens ou environ.

En 1447 il est à Huet de Voré qui rend aveu au sgr de Ponce pour le Fief-Tafforeau et particulièrement pour le cimetière de Lunay. Ce même Huet de Voré, en 1450, est proclamé bienfaiteur de l'église de Lunay à laquelle il donne un terrain adjacent pour servir de cimetière et d'agrandissement à l'église. Le terrain donné est de 4 boisselées et demie chargées de deux deniers de cens envers son fief. Il est époux de Catherine-Aline-Jehanne Ronsart qui en 1456, étant veuve, rend elle-même aveu au comte de Vendôme.

Avant 1476, Tafforeau est à Jean de Voré, fils des précédents, époux de Augustine de Cissé. — En 1484 à la dite Augustine de Cissé, dame de la Fosse, veuve du précédent, qui rend aveu pour ses enfants René, Isabeau et Catherine de Voré.

Au xvi^e s., ce fief est aux sgrs de la Loupe, du nom de Fortin, qui vendirent en 1551 au suivant :

Jean de la Chastaigneraie, sgr des Pins, la Barre et Chaufour, époux de Marie de la Cherve, lesquels eurent pour fille unique et héritière la suivante :

Judith de la Chastaigneraie, dame de la Barre, Chaufour, Asnière, la Loupe et Tafforeau, épouse, depuis 1582, d'Edme du Plessis, sgr de Périgny. Le Fief-Tafforeau fut saisi sur elle en 1610 avec les autres fiefs dont elle avait hérité sous bénéfice d'inventaire à la mort de son père. Ils furent vendus par décret en 1616 et 1617. Le seigneur de Ponce exerça alors son droit de retrait féodal sur Tafforeau en faveur du suivant, auquel il avait vendu ce droit pour 450 livres :

Jacques de la Ferrière, sgr de la Blotinière, puis de Tafforeau. Il avait déjà acheté la Loupe, au sgr de Périgny, et avait avec lui des contestations au sujet des droits honorifiques en l'église de Lunay en 1614. Le duc de Vendôme (César) avait même pris parti pour lui dans cette contestation et avait écrit en sa faveur à ce sujet au procureur général

du Vendômois, ce qui devait lui donner gain de cause. L'acquisition du fief de Tafforeau qu'il unit à celui de la Loupe devait rendre le sieur de la Ferrière sgr incontesté de l'église de Lunay.

Ce fief paraît depuis ce temps être resté uni à la seigneurie de la Loupe et de la Blotinière.

Arch. Nat., P 639, n° 60 ; P 657, n° 7 et 8 ; P 661, n° 3. — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 54 ; 1879, p. 48. — Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty, Notés diverses, I, f° 113. — Titres de la terre de la Blotinière. — P Anselme, *Généalogie de la maison du Plessis-Liancourt*. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Lunay).

Tafforeau, anc. mét., psse de Savigny. — *Taforau*, xiii^e s. — Sur ce lieu, l'abbaye de St-Calais percevait une rente d'un setier de froment. — (Chartes Vendômoises, 308).

Tafforeaux (Les), h., c^e de St-Jean Frémontel, 28 hab. — *Les Tafoiraux* (Cassini). — *Les Tafforeaux* (État-Major). — Ce lieu relevait censiv^t de la Sgie de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 154 et 164).

Taffourin (Le), anc. mét. située psse de la Chapelle-Vicomtesse. Elle a été absorbée par la Charrerrie.

Taffu (Famille). — *La Vacherie* (de Ste-Anne), xvi^e s. — *La Rougerie* (de Ste-Anne), *Villaria*, *Les Moulins de Pezou*, *Bellevue* (de Vendôme), xvii^e s. — Armes : *De... à une fasce de... accomp. de 3 roses de...* — (De Maude).

Tafourie (La), anc. mét., au-dessus des Fontaines, sur le territoire de Vendôme, derrière Courtiras. — *La Tafforie*, 1364 (Titres de la Maison-Dieu). — *La Taffourerie*, 1595. — Cette métairie relevait à foy et h. de Courtiras, et en 1363 appartenait à Jean de Lespine. — Elle passa ensuite aux mains des frères de la Maison-Dieu, mais non en 1361, comme l'avance le *Loir-et-Cher Historique*. — En 1585 les frères la donnaient à bail. — Elle fut définitivement réunie au domaine de Courtiras en 1645. — En 1789, elle était retournée en ferme et affermée 100 livres. — (Arch. Nat., P 607 ; S 6797. — Arch. L.-et-Cher, H 89 et 158. — Bibl. Vendôme, Ms 285, p. 58 ; Ms 286, p. 215. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 212. — *Le Loir-et-Cher Historique*, année 1894, col 44. — Neilz, *La Conditia de Naveil*, p. 106).

Tahuron (Famille). — *Limeray*, xvii^e s. **Tailfumytr de St-Maixent** (Famille de). — *La Béhardière aux Rois*, *La Beauvairie*, xviii^e s. — *St-Agil et Alleray*, etc. xix^e s. — Armes : *De gueules à trois têtes de lion arrachées d'or posées en bande en-*

tre deux cotices d'argent. — (Blanchard, *Perche et Percherons*).

Taille (Famille de la). — *Blanchamps*, *Huchigny*, xix^e s. — Armes : *De sable au lion couronné d'or, lampassé de gueules.* — (Gourdon).

Taille (La), f., c^e de Sougé.

Taillebois (Famille). — *Forêt de Vendôme*, xix^e s.

Tailleleur, ancien moulin, psse de Cormenon. — Il faisait partie du domaine de la Baronnie de Mondoubleau et fut affermé avec le reste en 1661. — Il a disparu aujourd'hui, pour faire place à une tannerie. — (Merlet, *Inventaire des minutes des Notaires du Dunois*, E 847).

Taillefer, h. et moulin, sur la Braye, c^e de Sargé, 54 hab. — Comme fief, il relevait de la Trousserie à foy et h. — En 1496 il fut vendu par Jean Périer, paroissien de Souday, à Jean Guillin et Charlotte sa femme. C'était alors un moulin à draps. — Dès le xvi^e siècle il était aux sgrs de la Trousserie et y resta depuis. — Les plaids de la Trousserie se tenaient dans la maison de Taillefer (1500). — (Arch. L.-et-Cher, E 473. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 72).

Taillefers (Les) h. et moulin, c^e de Souday, 24 hab. — Entre le moulin et le hameau se trouve le château de la Cour. — Ce lieu a toujours été du domaine de la Cour de Souday. — Près de là, dans un pré, le 7 juillet 1547, fut assassiné Jacques de Marescot, Sgr de Souday, par René Bellanger, sieur de Planche-Hubert. Depuis cette époque, ce pré de Taillefer s'est toujours appelé *Le Pré de Malheur*. — (P. Moulard, *Notice sur Souday*, d'après les archives de la paroisse).

Taille-pavée, anc. mét., sur la Carte de Cassini, psse de Cellé, entre le Jarrier et Vauvert.

Tailles (Les), maison, sur la carte de Cassini, c^e d'Épuisay, entre Bellelande et le Tertre.

Tailles (Les), f., c^e de Savigny.

Taillevis (Famille de). — *La Mézière*, *le Breuil et la Périne* (tout à Lunay), xvi^e au xvii^e s. — *Le Moulin de Bessé*, *Le Petit Courtanjon*, *La Godelinière*, *Le Boulon*, *Les Touvelles*, *La Gésinière*, *La Petite Mézière* (de St-Mars du Cor), *Fleurigny*, *La Jeudonnière*, *Le Coudray* (de Villiers), xvii^e s. — *La Barre* (de Lunay), *Chaufour*, *La Loupe*, *La Blotinière*, *Jupeaux*, *Le Coudray-Fenillet*, *Nonais*, *Magny*, xvii^e s. — *Mézières* (de Périgny), *Fargot*, *Le Coudray-Turbault*, *Blanchamp*, *Périgny*, *La Grande Métairie* (de Lavaradin), *La Jousselinière*, *Chanteloup* (de Villerable), *La Grange* (de Villiers), xviii^e s. — Armes : *D'azur au lion d'or*

tenant dans sa dextre une grappe de raisin de pourpre. — (De Maude).

Taillevis (Raphaël), XVI^e s. — Ce personnage, originaire de la Navarre, avait été amené dans le Vendômois par Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret au service desquels il était comme médecin, dès l'an 1542. Il fut anobli par le roi Henri II à cause des services qu'il avait rendus au siège de Perpignan.

Avant l'année 1548 il avait épousé Marie Rouer, fille de Jean Rouer, sgr d'Authon, riche marchand, demeurant à Lavardin avec sa femme Marguerite de Gennes, lesquels possédaient aussi à Lunay le manoir de la Perrine et le moulin de Villeprouver. — En cette année 1548, avec Marie Rouer, sa femme, Raphaël Taillevis achetait la terre et seigneurie de la Mézière, paroisse de Lunay, dont il rebâtit le château qu'il entourait de douves. Cette terre devait rester dans sa famille pendant près de deux siècles et demi.

Le roi et la reine de Navarre l'honoraient de leur amitié, lui confiaient plusieurs missions importantes et le nommèrent à divers hauts emplois en Vendômois.

Il était premier médecin du roi et de la reine de Navarre, maître des requêtes de leur hôtel, capitaine des ville et château de Vendôme, conseiller en l'Élection et maître des Eaux et forêts du Vendômois.

Il reçut en don à diverses fois, de la part de la reine de Navarre agissant au nom de son fils mineur Henri (le futur roi Henri IV), plusieurs lots importants dans les terres vagues faisant partie des forêts de Gastines et de Mondoubleau. Dans cette dernière forêt, il créa par ses défrichements la terre de la Petite Mézière, aujourd'hui *Les Mézières*, paroisse de St-Mars du Cor.

Il assista Antoine de Bourbon à sa mort en 1562 et c'est à lui, croit-on, qu'on doit le récit des derniers jours du prince.

Il vécut fort vieux et dut mourir à la Mézière vers 1600, malade de la goutte depuis plusieurs années et comme tel dispensé, dès 1587, de faire son service. Il recevait alors moitié de ses gages, soit 250 livres par an. Outre son château de la Mézière et son fief de la Petite Mézière, il possédait encore au moment de sa mort, sur Lunay, les fiefs et seigneuries de la Perrine, la Marpaudière, Quincampoix, le moulin de Bessé, plus le Boulon, paroisse de Mazangé.

De sa femme Marie Rouer il laissa plusieurs enfants : 1^o) René, l'aîné qui lui succéda dans sa charge de maître des

Eaux et Forêts du Vendômois et fut, de plus, échançon du royaume de Navarre et gentilhomme de la Chambre du roi, mort en 1608 ; 2^o) Pierre, sgr de la Judonnière, des Tourelles et de la Salle, époux de Anne de Juston ; 3^o) Henri, qui fut prêtre ; 4^o) Raphaël, seigneur de la Petite Mézière, des Bordes et de la Touche ; 5^o) François, qui épousa d'abord Edmond de la Chataigneraie, Sgr de Glatigny, puis Gilles de Ronsard ; 6^o) Jeanne, qui fut la troisième femme de Jean de Thizard, seigneur de la Montellière.

Les descendants de Raphaël Taillevis devaient couvrir le Vendômois de représentants de leur nom pendant trois siècles. Ils sont aujourd'hui éteints.

Généalogies manuscrites de la famille de Taillevis d'après Cahiers d'Hoziere et autres. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 81, 181 ; 1764, p. 75 ; 1874, p. 112 ; 1878, pp. 64, 138 à 140, 143, 331, 375, 380, 381 ; 1879, p. 54 ; 1880, pp. 144 à 147, 152. — *Bibl. Vendôme*, manuscrit 285 ou 286, pp. 18 et 37. — Titres de la terre de la Roulière, Dossier du Boulon. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay, Dossier de la *Dame d'Asnières*.

Taix (Famille de). — *Les Roches de Sougé*, XIV^e s. — Armes : *D'argent à deux fasces d'azur*. — (Armorial Chartrain).

Talbinières (Les), h., c^e des Roches, habitations dans les caves.

Talbotterie (La), Deux bordages, c^e de Baillou. — (Ne pas confondre avec la Talbottière).

Talbottière (La), f., c^e de Baillou. — Anc. mét. qui, dès 1529, faisait partie du domaine de Baillou, auquel elle est encore rattachée aujourd'hui. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Tallard (Famille de). — Voir *Hostun de Tallard*.

Tannerie (La), anc. mét., psse de la Chapelle-Vicomtesse, au Nord-Est de la Ranjaudrie. — (*Carte de Cassini*).

Taradonnière (La), h., c^e d'Authon, 23 hab. — *La Dardonnrière* (Cassini) — Ancien fief relevant de Montoire à foy et h. simple et trois livres de cire de service.

En 1368, ce fief était à Pierre Houssay, qui à cette date en rendait aveu à Montoire. — En 1448 à Jacqueline, veuve Binet Duval. — En 1502 à Jehanne Labelle, veuve Macé Signac, en son vivant valet de chambre ordinaire du roi et prévôt de Courtozé ; elle déclare par l'organe de son fils aîné Pierre Signac, que cet héritage lui vient de sa sœur Jacqueline Labelle, en son vivant dame de Villeneuve-Frouville. — En 1507 et 1516 à Louise Signac, veuve Michel de la Fosse. — En 1527 à François de la Fosse, femme de François de Berry, demeurant à Beaugency ; avec la procuration de son

mari, elle rend aveu à Montoire pour son fief de la Taradonnière ainsi que pour la Houssardièrre, la Massicotière, la Richardièrre et les Petits-Aitres, psse d'Authon et Prunay en tournée, le tout relevant de Montoire. En 1544, François de la Fosse renouvelle son aveu comme veuve de feu François de Berry, en son vivant seigneur de Bizy, demeurant à Beaugency, pour les mêmes choses que ci-dessus qui avaient été baillées à ses prédécesseurs à 21 livres tournois de rente et cinq sols tournois de cens.

En 1602, la T. est à Drouin Lecomte, marchand, Sgr de la Graffardièrre et de la Taradonnière, époux de François Boulte, auparavant veuve de Louis Lemaigre. Il porte sa foy à Montoire pour la Taradonnière et déclare que dans sa censive se trouvent la Houssardièrre et les Petits-Aitres, ainsi que la Guignardièrre.

En 1616 et 1619, Pierre Lecomte, sgr de la Taradonnière, est valet de chambre de la reine, et en 1634, Marguerite de Gennes est déclarée veuve de défunt noble homme Pierre Lecomte, vivant seigneur de la Taradonnière et de Nouvet ; ils laissent cette terre au suivant :

Pierre Lecomte, fils de la précédente, époux de Julienne Quatremerre, fille de Pierre Quatremerre, sr de Courbonville (?) et de Madeleine Grimault ; il est dit Sgr de la T. en 1638. — (Arch. Nat., P 631, n^o 1 ; P 639, n^o 52 ; P 657, n^o 10 à 16. — Registres paroiss. de la Madeleine, 1616 ; de St-Martin, 11 févr. 1638. — Malardier, p. 391).

Tarannerie (La), f., c^e de la Fontenelle.

Tarché, f., c^e de Ste-Anne. — *Le Tarché*, 1658 (Reg. de Villerable). — Ancien fief relevant de Villeromain. — En 1469 il est à Marie Odoard, femme (ou veuve) de Hardy Leroux, sieur de Berthault. — En 1658 il est à Jacques Nivelet. — En 1702 il était dans la succession ouverte de Marie Deslandes, veuve de M. de la Fontan et à sa sœur Judith Deslandes, veuve de Pierre Lancement, sieur de Pierrefitte et femme alors de M. du Colombier, toutes deux absentes du royaume pour cause de religion. — Tarché devint alors la propriété de Marie Deslandes, femme de Louis Le Breton de la Rigaudière. — (Arch. Nat., P 618, n^o 57 [1469]. — Reg. de Villerable, 1658. — Collection Bernault, Titres du Plessis. — Chartier des Minières, Papiers des Marescot, des Malmusse, etc.).

Tarché (Le Bas), éc., c^e de Ste-Anne.

Tardinière (La), éc., c^e de Villedieu.

Tardières (Les), f., c^e de Cormenon.

Tardouin, ancien fief, situé psse de Savigny et qui relevait de cette seigneurie.

— En 1541 il appartenait à Richard Pilon. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 93, n^o 93).

Tarioterie (La), h., c^e de Ternay.

Taronardièrre (La), anc. mét., psse de St-Jacques les Guérets, sur le Marderon. Elle était dans la censive de Ranay et appartenait en 1503 à Jean d'Arquené, sgr de Villemalour. — (Arch. Nat., P 664 ; n^o 1).

Tarote (La), éc., c^e de Naveil.

Tarragon (Famille de). — *Les Minières* (d'Azé), *Beauvoir* (de St-Jean Frémentel), XIX^e s. — Armes : *De gueules au chevron d'argent surmonté d'une étoile d'or, et accompagné de trois croissants de même, 2 et 1*. — (Cte Adr. de Taragon, Romilly sur Aigre, p. 51).

Tartifume, h., c^e de Prunay. — *Tartiffum*, 1478. — Ancien fief relevant à foy et h. du château de Bonneveau. — En 1478 il appartenait à Jean, bâtard de Bourbon, seigneur de Bonneveau. Il donnait ce lieu à bail cette année-là, à charge d'un charroi à boeufs chaque année pour mener le vin du bailleur soit à Vendôme, soit à Bonneveau. — En 1585 il est encore aux Sgrs de Bonneveau. — En 1607 à Mathurin et Pierre les Dattéz et autres qui rendent aveu pour cela à Gilles de Souvré, Sgr de Bonneveau. — (Arch. Nat., PP 50, vol 88, n^{os} 57 et 58. [1607]. — Arch. L.-et-Cher, G 285 [1478 et 1585]).

Tarvillerie (La), anc. mét., psse de Villebout ou de Fontaine-Raoul. — Elle appartenait à l'abbaye de Tiron. — (Arch. L.-et-Cher, E 177, année 1610).

Tascher (Famille de). — *La Pagerie* (de Bouffry), XVII^e s. — *Le Neufmanoir*, *Villegomblain*, *La Gaudinière*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois bandes de gueules chargées chacune de quatre sautoirs d'argent*. — (Armorial Chartrain). — Alias : *D'argent, à trois fasces d'azur chargées chacune de 3 sautoirs d'argent, le chef chargé de 2 soleils de gueules*. — (La Chesnaye). — Alias : *De sinople, freté d'argent, à 2 fasces du second, au chef cousu d'argent chargé de 2 soleils de gueules*. — (Encore La Chesnaye).

Tasse (La), f., c^e de Choue. — En 1551 la Tasse était du domaine du Grand-Bouchet. — En l'an IX, elle fut vendue par Pierre-Florent Detté à M. d'Herculais, ppre du Grand-Bouchet, pour le prix de 12.829 livres. Cette ferme fait aujourd'hui partie de la terre des Souches. — (Arch. Nat., P 707, n^o 2. — Titres du Grand-Bouchet).

Tasse (La), haute et basse, h., c^e du Gault. 38 hab. — En ce lieu, la commanderie d'Arville avait une métairie. — (Arch. Nat., S 5435).

Tasses (Les), éc., c^e de Lignéres.

Tassetière (La) ou Tastièrre (Grande et petite), h., c^e de Houssay. — *La Tachetièrre* (Cassini). — En 1652, Pierre Montigny, officier du roi, demeurait à la Tassetière. — En 1770, la Grande Tassetière appartenait à Louis Percheron, notaire à St-Maixent au Maine; et la Petite à Jean-Pierre Percheron. En 1772 elle est au seigneur de Langeron. — Les habitants de la Tassetière étaient estagers d'un moulin de la Fontaine de Gondré. — (Malardier, p. 679. — *Cart. Trinité*, 834).

Taulière (La), lieu-dit au hameau des Loges, c^e de Bouffry. — Là se trouve un dolmen dont l'authenticité n'est peut-être pas bien établie; il est la propriété de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, don de M. le C^{te} de Chaban en 1887. — (Bibl. Vendôme, Album Launay, II, p. 27 — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 89; 1896, p. 173 et suiv; 1903, p. 205).

Taupinard de Tilière (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XIX^e s. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 de gueules au chevron d'argent chargé d'un chevron de sable et accompagné de trois coquilles d'argent qui est Tilière au 2 et 3 d'azur à un demi vol d'or qui est Loys*. — (De Maude).

Taupinerie (La), éc., c^e de Souday. — *La Taupinière* (Cadastre). — Ce lieu fait partie du domaine de la Cour de Souday.

Tauriaco, Toreio, Thorei, Toirée, Tori (Familia de). — *Thoré*, XI^e au XIII^e s.

Tautran, éc., c^e de Savigny.

Tauvellièrre (La), f., c^e de Chauvigny. — *La Touvillièrre* (Cassini).

Tavel (Famille de). — Voir *Duret de Tavel*.

Teil (Le). — Voir *Theil*.

Teillé, f., c^e de Rahard (anciennement d'Espéreuse). — *Telliacum*, XI^e s. (Cart. Vendômois de Marm., 177). — *Tillay*, 1429 (Titres de la Chalottière d'Haie de Champs). — *Teillez*, 1498 (Arch. Nat., P 625, n^o 61). — *Teillay*, 1483 (Aveu de la Roche à Lisle, Trin. 776 note). — *Teiller*, 1618 (Reg. St-Martin de Vendôme). — *Teillé*, XVII^e et XVIII^e s. (Reg. d'Espéreuse). — *Teillé* (Cassini). — *Teiller* (Etat-Major). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. simple du château de Vendôme. Il avait droit de moyenne et basse justice.

Un aveu de Jean de Nocé en 1406, rendu à Louis de Bourbon pour son fief de *Teillay*, déclarait un habergement consistant « en mison, four, cour, courtils, contenant un arpent ou environ et icelluy clous à fosses..... garenne à conills etc... Item, le paturage aux

bêtes de moi et de mes hommes en tous les bois de la Raieté... »

Deux terres vassales relevaient de Teillé à foy et h. : 1^o Le lieu de la Bloiterie, psse d'Espéreuse; 2^o les lieux de Champollion et Champrond en Savigny sur Braye.

Au XI^e s., *Ascelinus de Telliaco* paraît comme témoin de dons à Marmoutier.

Au XIV^e s., Teillé appartenait à Macé de Nocé qui avait pour frère cadet Jean de Nocé auquel il garantissait en paraige des terres sur la paroisse d'Espéreuse, et pour fils le suivant :

Jean II de Nocé, fils de Macé de Nocé. Il rend aveu en 1397 et 1406. Ce dernier aveu est analysé ci-dessus.

Jean III de Nocé rend aveu pour Teillé en 1442. Il est époux de Aliénor Dupuis qui est sa veuve en 1445, époque où elle rend aveu elle-même, comme tutrice de ses enfants Pierre et Jean de Nocé. Elle épousa en secondes nocés Geoffroy Bonnenfant, écuyer, qui rend aveu à la seigneurie de Lisle pour son fief de la Roche qu'il tient d'elle; et en troisièmes nocés Raoulin Le Boucher. Elle était dame de St-Georges sur Loire en Touraine.

Pierre de Nocé, Sgr de Teillé, fils aîné des précédents; il rend aveu en 1472 et 1483. Il a à Fontaine-Raoul, des terres relevant de la Chapelle-Vtesse. Il est encore vivant en 1498. A cette époque, dans son aveu pour Teillé, il se dit Sgr de Ligny-sur-Cher (Leugny), de St-Georges-lez-Tours (St-Georges-sur-Loire), St-Michel de Lassay et Teillay.

En 1502, Teillé est à Jehannot Lelièvre, époux de Marguerite de Nocé, fille unique des précédents. Il donne procuration à son frère germain, Nicolas Lelièvre, pour faire la foy pour Teillé. Il est Sgr de la Touzellièrre, Lassay, St-Michel de Chauvaignes, Luigny-sur-Cher, le Chesne du Boullay, Teillé et la Henrière, toutes terres hors du Vendômois, sauf les deux dernières. — Le même, en 1515, fait dénombrement de Teillé « clous de fossés à fond de cuve ou anciennement soulait avoir maison forte et alentour d'icelui sont plesses à conills... fuye en l'enclos des fossés... garenne à conills qui contient un arpent, etc. » (Arch. Nat., P 625, n^o 50 à 52). Cet aveu fut protesté par le procureur du duc qui ne l'accepta qu'après que le déclarant eut avoué qu'il n'avait pas droit à pont-levis.

Vers 1550 Teillé est à Jehan de Loys, Sr de Vallières.

En 1556, il est à Etienne de Gaston, éc., qui l'avait pris à rente du précédent et qui en fait l'aveu au duc Antoine.

(Arch. Nat., P 952, n^o 367). — Teillé après lui fait retour à la famille de Loys qui la vend au suivant :

Jacques Ferrand, déjà Sgr de Teillé en 1572. En 1583 il en fait l'aveu et déclare l'avoir acheté de la veuve et héritière feu Georges Loys, écuyer. Il est époux de Marie Pineau. — Ils laissent trois enfants : Pierre, Jacques et Marie Ferrand.

En 1607, Teillé est à Jacques Ferrand, huissier de Salle du roi et Marie sa sœur, qui déclarent qu'ils le possèdent pour les 2 tiers comme provenant de la succession de leur père et pour un tiers provenant de celle de Pierre Ferrand, leur frère aîné décédé. Cette Marie Ferrand paraît épouser Michel Jourdain qui est dit seigneur de Teillay en 1630.

En 1610 Jacques Ferrand est qualifié sieur de Teillé. Il déclare pour Teillé au bureau des francs-fiefs et se prétend exempt de droits comme étant, comme son père, huissier de Salle du roi. En 1618 il est époux de Léonarde Mesliand et fait baptiser son fils Pierre à St-Martin de Vendôme, le 30 juin.

En 1633 il est époux en secondes nocés de Marie Olivier, fille de Henri Olivier, conseiller aux Grands jours, dont il paraît en 1636 avoir pour fille Marie Ferrand, qui le 27 août 1646, épousait à Espéreuse Jacques Lhomme, sieur de la Pinsonnière, demeurant à Amboise. En 1638 il achète la Bretonnerie de Buissay et en troisièmes nocés il semble avoir pour femme Geneviève Cadot qui en 1651 résilie le bail du domaine de Teillé.

Pierre Ferrand, huissier de Salle de la Maison du Roi, seigneur de Teillé en 1652, né en 1618, fils de Jacques et de Léonarde Mesland. Le 15 novembre 1654 il épousa à Marçilly, Catherine, fille de Pierre Vivet, secrétaire ordinaire de la Reine et de défunte Marie Berruyer. Ils eurent pour enfants : 1^o François et Pierre, jumeaux, baptisés à St-Martin de Vendôme le 7 juin 1696. Pierre décéda en 1657; 2^o Pierre, baptisé à St-Martin le 23 juillet 1657; 3^o Catherine, qui suit.

Pierre Ferrand fut inhumé à Espéreuse le 6 décembre 1661. Catherine Vivet était encore vivante en 1687.

Catherine Ferrand, baptisée à St-Martin de Vendôme le 6 mars 1660, dame de Teillé. Elle épousa à St-Martin de Vendôme, le 18 mars 1675, Michel Rouget, éc., sieur des Vénages et Montrieux, fils de Mathurin Rouget ou Roger, président en l'Election de Vendôme et de Marie de Morée. Elle était veuve en 1679, et en secondes nocés épousait François Pelliot,

éc., sieur de la Garde, Gentilhomme servant du duc d'Orléans, qui fut inhumé à Espéreuse le 22 nov. Ils avaient eu 4 enfants : 1^o Françoise-Catherine Pelliot de la Garde, baptisée à St-Martin de Vendôme le 11 mars 1687; 2^o Marie-Louise, baptisée à St-Martin, le 9 mai 1689; 3^o Anne-Françoise, qui suit; 4^o François-Claude, qui fut Sgr de la Garde.

Anne-Françoise Pelliot de la Garde, fille des précédents, née en 1691, qui devint avant 1726 épouse de Denis des Esarts, commissaire d'Artillerie, à qui elle porta Teillé. Ce personnage, en 1730 est qualifié chev., Sgr de Moussault, Guy-Gauthier, Teillé et autres lieux. — Elle était veuve avant 1738, et fut inhumée à la Madeleine de Vendôme le 19 nov. 1760, à 77 ans. Ils laissaient pour enfants : 1^o François-Auguste des Esarts, sr de Teillé, qui paraît comme parain en 1738, après la mort de son père et mourut sans alliance; 2^o Marie-Anne; 3^o Marie-Catherine; 4^o Marie-Gabrielle. Toutes trois furent héritières de Teillé après la mort de leur frère et restèrent célibataires. Elles rendirent toutes trois leur aveu au château de Vendôme pour Teillé et la Henrielle (sic pour la *Henrière*) en 1777. — Gabrielle fut inhumée à la Madeleine de Vendôme le 21 juin 1789, âgée de 73 ans. Marie-Catherine paraît encore en 1790. Elle fut convoquée en 1789 avec la noblesse du Vendômois pour élire aux Etats-Généraux. Elle mourut en 1803, laissant pour légataire universel Joseph-Charles-Louis de Malherbe, son cousin, frère de Madame de Musset de Cogners. Ce dernier paraît n'avoir pas conservé Teillé (Généal. de Musset).

Au XVIII^e siècle, les Sgrs de Teillé se disaient Sgrs d'Espéreuse, probablement par ce fait qu'étant redevenus Sgrs de la Henrière, c'était à eux que rendaient hommage les prieurs du lieu pour les dîmes léguées anciennement à ce prieur par les Sgrs de la Henrière, à condition de les tenir d'eux en fief et à rétribution du divin service en l'église d'Espéreuse, ce qui leur donnait des prérogatives dans la dite église.

En 1791 Teillé avait pour concierge le nommé Tiphaine qui fut maire d'Espéreuse et se signala par son ardeur révolutionnaire.

La ferme de Teillé est encore entourée de douves. Elle appartient aujourd'hui (1910) à Mme la comtesse de Fontenailles, née de Cossette.

vol. 114, n° 84; vol. 116, n° 106 et 107; Q1, 433 (1777) — Arch. L-et-Cher, E 401, 511, 513; G 221. — Arch. Loiret, A 1624, 1625, 1646. — *Bulletin vendômois*, 1896, p. 118; 1877, pp. 208, 212 à 215; 1879, p. 90; 1880, p. 263. — Bibl. Vendôme, manuscrits, 1° Fonds Trémault, cartons des fiefs (Divers); 2° Titres de la terre de la Chalottière d'Haic de Champs. — Registres d'Espéreuse, *passim*; de Lisle, 1630, de Marcilly, 1654, de la Ville-aux-Clercs, 1687; de St-Martin de Vendôme, 9 nov. 1654, 23 juillet 1657, 6 mars 1660, 28 avril 1669; de la Madeleine de Vendôme, 21 juin 1789. — Chartriers de Renay, de l'Epau (Rondellière), de Buissay d'Azé, etc. — Malardier, p. 862. — Généal. ms. de la famille de Musset, copie conservée à la Tuilerie, chez M. Marc Leod, p. 147.

Téligny. — Voir *Théligny*.

Telliaco (Familia de). — *Teillé*, XI^e s. **Tellier** (Le), ancienne maison fiefée à Haye de Champs. — Ce nom vient sans doute de ce qu'elle était possédée au XVII^e s. par une famille Tellier, sieurs de Paradis, qu'on rencontre aux registres de St-Firmin, et qui étaient alliés aux Baranger. — (Titres de la Roche-St-Firmin).

Temple (Le), bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 7 kil. Sud-Est de ce chef-lieu et à 20 kil. Nord-Ouest de Vendôme. — *Defessum* (Le Défais), 1176, (Arch. Nat., S 5001b, n° 7). — *Les Materas*, XII^e s. (*ibid.* — *id.*, n° 26). — *Villa Templi*, 1205 (*ibid.* — *id.*, n° 5). — *Le Temple de la Champignelle*, 1610 (Arch. Nat., P 773, 66^a).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Cormenon, de Choue et de St-Mars du Cor; à l'Est par celles de Beauchêne et de Danzé; au Sud par celle d'Epuisay; à l'Ouest par celle de Sargé. — Elle n'est traversée par aucun cours d'eau, se trouvant sur le plateau entre les rivières du Boulon et de la Braye. — Elle est sur la route de Vendôme à Mondoubleau et sur celle de Beauchêne à Sargé. Elle a une station du tramway de Vendôme à Mondoubleau à son bourg et une halte à la ferme de Guetteloup.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 41 maisons et 120 hab. — La Loc-tière, 35 hab. — Suez. — Vigne-Henri. — La Berthellerie. — La Motte. — Les Bouleaux. — La Fredonnière, château, ancien fief. — La Chalerie. — La Douanerie. — Les Paillardières. — La Templierie. — Gaultron. — La Basse-cour. — La Renardière. — Les Bordes. — Le Petit-Bois. — La Souaserie. — Guetteloup. — Le Brotheau. — Les Ventes. — La Butte. — Beauvoir. — Pince-Allouettes. — Les Malottières. — La Pichardière. — Rigane. — La René-terie.

Lieux-dits : — La Commanderie, la Rouléterie, les Richardières, les Gonteries, La Templière, le Champ-du-Roi, la Brauderie, les Neux, la Lunaiserie, la Berthomière, la Templierie du Temple, la Bénassière, le Bergier, la Belle-tière, le Fossé-Gallas, l'Émbusche, la Guéraudière, la Gauchière, Bourdigalle, le Hallier de Chabosseau, la Brière de la Justice, la Boucarie, le Champ-St-Martin, le Bois-Landron, l'Écusson, le Porche, la Croix-Blanche, Pincelouette, le Clos-Cosnil.

Superficie : 1.333 hectares. — Cadastre terminé en 1812 par Bourdilleau. — Altitude du bourg, 184 mètres. — Poste et perception de Mondoubleau. — Assemblée le dimanche 8 septembre ou le dimanche suivant.

Population : — 220 paroissiens au XIII^e s. — 16 à 20 feux en 1495. — 48 feux en 1756. — 160 communians à la fin du XVIII^e s. — 355 habitants en 1806. — 321 en 1812. — 366 en 1824. — 428 en 1831. — 396 en 1836. — 383 en 1841. — 398 en 1846. — 381 en 1851. — 413 en 1856. — 380 en 1861. — 369 en 1866. — 374 en 1872. — 345 en 1876. — 375 en 1881. — 389 en 1886. — 384 en 1891. — 352 en 1896. — 333 en 1901. — 332 en 1906. — 330 en 1912.

Les registres de la paroisse du Temple commencent en 1597, mais avec interruption entre 1609 et 1668. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Coutance, de Renard, Le Gentilhomme, Guibert, Chambray, Dammartin, Dumans (bailli), Gaing, Ferrand de la Bretonnerie, Estillard (notaire), Tascher, Deniau (bailli), Peschard, Guéris de Villiers-Rosier, de Biars, Le Gallois, de Pille, Mallet, Chapuiset, Emery (notaire), d'Arange, Vimeur, de Moges, le Boul, Salmon, Gaillard de la Féronnière, Drouin, Papillon de Vaubereaux, Vézien de la Guette, Lorieux, Le Tourtier de Bel-lande, Bégenne, Maussé de la Rainville.

Curés : — Thomas Henriaux, 1597. — Jean Olivier, 1625. — J. Minier, 1668. — Devin, 1674. — Guillaume Mandoux, 1678. — Diamy, 1691. — François Pot-tier, 1695. — Sébastien Hubert, 1729. — François-René Bataillé, 1758. — Gabriel-Claude Noyer, 1780. — Dabancour, 1791. — Peretton, 1791... (*vacance* jusqu'en 1824). — Nevère, 1824. — Chaqu'en 1824). — (*Vacance* 1826). — Jouan-ron, 1825. — (*Vacance* 1833). — Chesné, 1829. — (*Vacance* 1833). — Moulin, 1840. — Beauchêne, 1848. — Jules Bonhours, 1851. — Gilg, 1900.

Maires : — Masselin, sacriste, puis officier public, puis maire, 1793. — Jean

Rama, an XI. — Noël, 1806. — Jean Rama, 1808. — V^{te} de Salvart, 1815. — Jean Rama, 1829. — Alfred de Salvart, 1831. — Thibault, 1838. — de Salvart, 1840. — Louis Dubois, 1862. — Denis Barbet, 1871. — Louis Barbier, 1881. — René Leblond, 1888. — François Barbier, 1900. — Louis Barbier, 1903. — Ferd. Lehoux, 1910.

Notaires : — Julien Launay, 1565. — Toussaint Launay, 1580. — Mathurin Grandin, 1586. — Louis Doussin, 1592. — Pierre Henriaux, 1606. — Blaise Leroy, 1611. — Jean Estillard, 1672. (Titres de la Fredonnière).

Baillis de la justice du Temple : — Bernard Rambeuf, 1604. — Louis Vallot, 1619. — René Sœur, 1630. — Jean Dumans, 1670. — Michel Deniau, 1697. — Michel-Jean Lebreton, 1757.

Avant la Révolution, la paroisse du Temple était du doyenné de la Ville-aux-Clercs, archidiaconé de Vendôme. Elle était du bailliage de Mondoubleau jusqu'en 1594, époque de l'aliénation de la baronnie de Mondoubleau entre les mains de seigneurs engagistes. A cette époque elle obtint pour sa justice d'aller en appel au Mans. Lorsque la baronnie de Mondoubleau redevint domaine royal au XVIII^e s., elle eut procès à ce propos avec les officiers de justice de Mondoubleau qui voulaient la faire rentrer dans leur ressort. Le procès n'était pas terminé à l'époque de la Révolution.

Cette paroisse était de l'Élection de Château-du-Loir jusqu'en 1730, et depuis, de celle de Vendôme. — Le commandeur de Sours et Arville présentait à la cure qui était dite d'un revenu de 500 livres au XVIII^e s.

Cette église du Temple est du XI^e ou XII^e s. Elle ne compte pas moins de 32 mètres de long sur près de 10 de large. Elle a été remaniée à différentes époques. Sa voûte en lambris, porte cette inscription : « *Ce chambril a été achevé par P. Dumans et Claude son fils, 1537.* »

Sur le maître-autel de cette église se trouve un tableau, donné par un sieur de L'Hermite, Sgr de la Rougerie et de Prazé, qui se trouvait vassal du prieuré. Il représente la Vierge, saint Simon de Stock, général des Carmes, et saint Dominique. — C'est le symbole de la dévotion au scapulaire. L'artiste était Pierre Janvier, connu dans le pays. (Voir sa notice).

Le clocher est du XV^e s., semble-t-il. Il a eu sa toiture incendiée en 1782, mais elle fut de suite rétablie. Sa cloche provient de l'église de Souday, et porte cette inscription : « *L'an 1782, j'ai été nom-*

mée Hortense-Julie, par M. Jules-Honoré-César de Courtarvel, chevalier non profès de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, dit de Malte, et par Hortense, Dlle de Montmarin, fille de M. de Montmarin et de Mlle d'Alès, seigneur et dame de Montmarin, St-Cyr et St-Martin de Sargé et autres lieux. — Nicolas-René Morice, curé de cette paroisse de Souday. — Husson fondeur. »

Dans le cimetière se trouve la tombe du bienfaiteur du Temple et des paroisses voisines comme ayant été le fondateur de leurs écoles : Sur cette tombe se lisait cette inscription : « *Cy gist M^o François Le Boulx, lieutenant de dragons, fils de Messire Le Boulx, ancien maître des Eaux et Forêts, bienfaiteur de l'église du Temple et des paroisses; il décéda le 2 décembre 1733. Satis vixit qui sanctus obiit. Anno aetatis suae 37. Bene precaveris si imitaberis. Amen.* — Cette inscription était accompagnée des armoiries des Le Boulx.

L'ancien bâtiment du prieuré, appelé improprement *La Commanderie*, était considérable. Étant en ruine, il a été démoli en 1856. Il était long de 20 mètres sur 11 de large. Le presbytère actuel est construit sur une de ses dépendances et l'église était dans son enceinte.

Ce nom de *Temple* a été donné à cette église par suite de sa fondation par les chevaliers du Temple, vers 1140 ou 45. Nous croyons que c'est par erreur que les auteurs font dater cette fondation de 1134. Ils la confondent avec celle d'Arville. — Le nom du Temple était primitivement *Les Materas*, ou du moins le lieu où fut établie cette église était pris sur le territoire des Materas. On l'appelait encore *Le Defais* (Defessum), c'est-à-dire le *défrichement*; et vers cette époque de 1140, Barthélémy de Vendôme, dit Barthélémy Le Riche, fils de Geoffroy-Payen de Vendôme et petit-fils de Ingelbaud Le Breton, avant de partir pour la Croisade où il devait trouver la mort en 1148 (voir *Bouchet-Touteville*), offrait en don aux frères du Temple une terre de quatre charruées dans le lieu appelé *Aus-Materas* (aux Matrats), situé dans la forêt de Vendôme. Il complétait ensuite ce don par deux autres charruées au même lieu, il y ajoutait encore le droit de pacage pour les troupeaux des religieux et plusieurs autres droits. Il était approuvé là par sa fille Aalet, femme de Josbert du Bouchet et par sa petite-fille Jeanne (de la Guerche). Galebrun de Menlay (de Meslay), sénéchal de Josbert du Bouchet, fut chargé

de livrer cette terre aux Templiers. (*Ch. Vendômois*, 132).

En 1176, Hugues, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau, époux de Marguerite de St-Calais, faisait un échange avec les frères du Temple qui résidaient en la maison appelée *Defessum* (le Deffait). Il leur reprenait une terre appelée Villejust donnée autrefois aux Templiers par le frère Silvestre de St-Calais, sauf toutefois ce que les frères désiraient conserver, savoir leur maison de St-Calais et des vignes et un jardin à Chaveigné, le pré de l'écluse d'Alesclenchère, et le pré de Quérantain. D'autre part, le vicomte, du consentement de son épouse Marguerite et de ses fils Geoffroy, Hugues et Payen, abandonnait aux mêmes frères du Deffais, hors de son parc, tout le bois mort de ses forêts et le droit de pâture sur certaines terres. Il leur accordait, en plus, le droit de panage et pacage pour 20 vaches et 10 porcs dans le cas où ils feraient venir ces animaux d'Arville, dans l'année.

En 1199, deux chevaliers appelés Guillaume de Saint-Martin et Archambaud de Caresmo ajoutaient à cette terre du Défais celle de Bellelande qui était proche, et pour laquelle ils eurent le consentement de leurs épouses et de Philippe et Archambaud, fils du dit Archambaud et ceux de Geoffroy et Guillaume, fils de Guillaume de Saint-Martin. Deux autres chevaliers imitèrent leur exemple en abandonnant ce qu'ils possédaient dans ce lieu, c'était Hardouin de Villeporcher et Guillaume de Buissey. (*Chartes Vendômoises*, 137).

Ces possessions furent en 1205 affranchies de certaines servitudes par Geoffroy de Châteaudun, petit-fils des donateurs, avec le consentement de Adèle ou Alice (de Fréteval) son épouse, et à cette occasion il renouvelait les avantages déjà reçus par eux, notamment pour ce qui regardait les bestiaux d'Arville. Cet acte fut suivi d'un accord entre les parties au sujet du bois de Fay-Bouchet, où les frères des Materas avaient coutume d'envoyer leurs animaux et où ils prenaient la fougère et le bois pour leur demeure. (*Arch. Nat.*, S 5001 b., n° 25).

En 1210, Jean II, comte de Vendôme, fils de Geoffroy de Lavardin, faisait don aux frères du Temple de la terre de Chénevril sur la paroisse de Savigny (aujourd'hui la Templerie), et Pierre (Pierre Setair), maire de Savigny, donnait son consentement à cet acte.

En 1217, le même Geoffroy de Châteaudun s'étant permis des déprédations sur les terres des religieux fut excommu-

nié, et par suite, condamné par l'abbé et le prieur de sainte Geneviève de Paris, pris pour arbitres, à payer aux Templiers la somme de 80 marcs d'indemnité.

Les frères paraissent avoir joui en paix de leur prieuré du Temple jusqu'à l'époque de leur suppression en 1312. Leurs biens furent alors dévolus à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenu l'ordre de Malte. Le Temple-les-Matras fut alors rattaché à la commanderie de Sours et Arville. — (*Voir Arville*).

Ce prieuré, au moins en partie, relevait du château de St-Calais. En 1495, la maison était en ruine. Elle était habitée par un seul frère. Elle était adjointe à celle de Gros-chêne de Busloup et donnait de revenu à la commanderie d'Arville la somme de 81 livres 4 sols 6 deniers.

En 1640, le domaine du prieuré du Temple de Mondoubleau se composait de « un grand corps de logis appelé *L'Hospital*, assis proche l'église du dit Temple, consistant en chambres basses, chambres hautes, greniers, une salle où se tient la juridiction... la prison de la châtellenie du Temple... » etc. — A cette occasion sont cités les principaux vassaux de cette châtellenie : Marie du Plessis, veuve de Jean de Coutance, sieur de la Maillardière (Le clos Rouge de Danzé); Claude de Coutance, son fils aîné; François de Lhermite, sieur de Prazé (faubourg de Mondoubleau); Jean Brosier, sieur de la Morandière, bailli de Mondoubleau; René Viau, bailli de Mazangé; Pierre de Courtalvert, sieur du Grand-Bouchet; Renée de Courtalvert, veuve de Louis d'Espiers (des Pierres), sieur des Matraz; Marguerite du Bouchet, veuve en deuxième nocces du dit seigneur des Matraz (cette dernière mention indique que cette nomenclature n'embrasse pas une unité de temps, car il est évident qu'il ne pouvait exister deux veuves du même personnage); enfin Charles de Félines, sieur de Villiers-faux. Il est fâcheux que cette pièce n'indique pas quelles terres tenaient ces personnages, en fief du Temple.

Au moment de la Révolution il fut fait une nouvelle description du prieuré du Temple : « Le lieu de la commanderie du Temple, situé dite commune, consistant en principal manoir composé d'une chambre à feu, une petite chambre froide, une autre petite chambre en retour, deux écuries, etc..., un autre petit bâtiment distribué en fournil, bergerie, grenier dessus, un engard (sic), etc., le tout contenant environ 20 ar-

pens (suit la description des pièces)... une futaie de 4 arpens. »

Le Temple était au nombre des paroisses qui possédaient une maison d'école fondée par le frère de la dame de la Fredonnière (Mme de Coutance), appelé François Le Boulx, lieutenant au régiment du Roi-Dragons, inhumé au Temple le 2 déc. 1733 âgé de 37 ans, qui de son vivant la gratifiait d'une somme de 150 livres par an et par son testament en date du 3 nov. 1733 lui léguait le capital de cette somme, soit 3.000 livres. De plus cette paroisse bénéficiait d'une partie établie à 2.000 livres, de la somme de 30.000 mille livres léguée par le dit testament aux paroisses de Choue, Epuisay, le Temple et Sargé, pour le cas où sa sœur et héritière Madame de Coutance de la Fredonnière mourrait sans enfants, ce qui survint en 1749.

Le Temple fut alors doté d'une école de garçons et Epuisay d'une école de filles, à l'usage des deux paroisses réunies dans cette intention. Ces écoles furent supprimées à la Révolution.

On connaît deux maîtres d'école du Temple : Mathurin Prudhomme, en 1737, et Calais Masselin, en 1747. Ce dernier exerçait encore en 1790.

D'après Beauvais de Saint-Paul, il y aurait eu au Temple, au temps de la Ligue, un prêche protestant. Le ministre résidait à Mondoubleau, mais son prêche était à la Fredonnière, résidence de fongueux huguenots. (*Voir Fredonnière*).

Arch. Nat., S 5001 b, nos 5, 25, 31 et 35; P 773, 6 a (Le Temple). — *Arch. L.-et-Cher*, I, 927, n° 380 à 412. — Guérard, *Pouillé du diocèse de Chartres* au XIII^e s. (au cartul. de St-Père), p. CCCXL. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 217; 1846, p. 221; 1868, p. 93; 1874, p. 77; 1881, p. 103; 1894, pp. 47 et suiv. et p. 94. — *Bulletin Dunois*, t. VII, pp. 388 à 403. — *Bibl. Vendôme*, ms. : 1°) Dossier de Mondoubleau; 2°) Mémoires de Duchemin, I, p. 59; 3°) Album Launay, II, p. 65. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e sem., p. 112. — Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, pp. 44, 46, 50, 52. — *Froger, Histoire de St-Calais*, p. 201. — *Cart. Trinité*, 471. — Métais, *Archives du diocèse de Chartres*, VII (Templiers), ch. 52 et 53, pp. XXVIII et XC. — Métais, *Etudes et Documents*, IV, pp. 218 et 224. — *Chartes Vendômoises*, 132, 161, 245. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e siècle, conservées au XIX^e, par M. l'abbé Plat. — Registres paroissiaux du Temple, *passim*; de la Chapelle-Vicomtesse, 1757; de St-Martin de Vendôme, 1630; de Mondoubleau, 1619; de Savigny, 1645; d'Epuisay, 1625. — *Passac*, p. 73. — *Rochambeau, le Vendômois épigraphique*, I, p. 469. — *Pétigny*, pp. 449, 455. — *Beauvais de St-Paul*, pp. 113 et 180. — *Launay, Répertoire*, p. 30. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 239. — *Collection Bernault*, Titres

de la Fredonnière. — Abbé Métais, *Les Templiers en Eure-et-Loir*, pp. XXXII, 43, 74, 86.

Temple (Le), lieu-dit, c^e de Fréteval. — Ce nom provient de la possession, par les chevaliers du Temple, au XIII^e siècle, de terres situées paroisse de St-Lubin des Prés (auj. réunie à Fréteval). — Il constitua depuis un fief relevant à foy et h., de la Sgie de l'Ormois. — En 1670, François de Rochechouart en rendait aveu au Sgr de l'Ormois et de Rougemont. — En 1736, les terres du Temple étaient à la famille Bourdilleau de Poiriers (à St-Ouen). Elle donnait alors à bail les terres « où il y avait ci-devant une maison, consistant ce lieu du Temple, en un clos en nature de pré, entouré de fossés à eau vive, un petit clos de terre labourable attenant, où était ci-devant la dite maison, icelui clos entouré de haies vives, contenant le tout environ 8 boisselées... Item, 6 boisselées sur le marais du Temple... Item 4 boisselées sur le chemin de Boisruffin... joignant les terres de Morville », etc. — (*Arch. de L.-et-Cher*, E 164 [1670], *id.*, G 1513 [1736]). — Titres de la fabrique de Fréteval).

Temple (Le), village, c^e de Vendôme, au sud du château de Vendôme, 239 habitants (en 1906). — *St^e-Croix du Temple*, XVII^e siècle, (Titres des Minières). — *St^e-Croix de la Bretonnerie*, XVII^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. du château. — Ce fief paraît avoir été détaché du fief de St-Lubin pour constituer la dotation des chevaliers du Temple au XI^e s.; alors qu'ils s'établirent dans la ville de Vendôme par les soins de Mathilde de Châteaudun, femme de Geoffroy Grise-gonelle, C^{te} de Vendôme : de là son nom de *Le Temple*. — Les Templiers y fondèrent un prieuré sous le nom de *St^e-Croix du Temple*, ou *St^e-Croix de la Bretonnerie*. Ce fut leur seul lieu de résidence à Vendôme après qu'ils eurent cédé leur maison de la ville aux Cordeliers en 1223.

A la suppression des Templiers en 1312, ce prieuré fut donné au couvent de l'Espau près le Mans, appelé encore couvent de la Pitié-Dieu. Une partie du fief passa aux Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. Cette partie porta le nom de *l'Hopitalau*. (*Voir ce nom*).

Ce fief du Temple portait sur un certain nombre de maisons de Vendôme et s'étendait sur la paroisse d'Azé, où les lieux de Boisvinet et des Evées en faisaient partie. Il avait aussi la moitié de la dîme de Villerable; il avait encore droit de foire le jour de St^e-Croix (le 3 mai). On appelait cette foire *La foire aux ché-*

ures. Elle se tenait devant le puits du Temple au droit de l'église du lieu dans un enclos qui appartenait au prieuré.

Cette foire comportait pour les religieux ou leur représentant au Temple le droit de chevauchée. C'est-à-dire que la veille de la foire ils avaient droit de parcourir la ville de Vendôme et de prendre un denier à chaque étalage de marchand ou son équivalent en nature. Cette chevauchée était faite par le prieur accompagné de ses sergents. Ce droit leur fut contesté en 1444, mais confirmé par témoins. Il paraît être resté aux religieux du prieuré du Temple, et sans doute exercé bien des années encore après le xv^e siècle.

On a les noms de quelques prieurs de Ste-Croix du Temple au xv^e siècle. La plupart se retrouvent comme abbés de l'Épau. — Jehan Hue, xiv^e s. — Jehan Dugué, vers 1400. — Guillaume de Bonneville, v. 1440. — Jehan Moicet, xv^e s. — Guillaume Lefoulon, xv^e s. — Pierre Botier, xv^e s. — Jehan Barbes, xv^e s. — Thomas des Capitaines, 1480. — Julien Vieille, xvii^e s.

La chapelle Ste-Croix du Temple subsistait encore au commencement du xix^e siècle. Elle était vaste et ne mesurait pas moins de 25 mètres de long sur 10 de large avec de grands bâtiments tout auprès. Cette chapelle est convertie en maison particulière et fut achetée dans la première moitié du xix^e s. par la comtesse de Sourdis qui en fit une succursale campagnarde de l'association des *Dames de l'Instruction chrétienne*, fondée par elle rue de l'Abbaye, à Vendôme.

En 1872 on a élevé, non loin du Temple, vers Est, un monument destiné à perpétuer le souvenir de la bataille qui eut lieu autour de Vendôme le 15 déc. 1870. Ce monument porte cette inscription : 1870-1871. — *Défense nationale — Sauvons-nous.*

Plus loin, un autre petit monument dédié à la mémoire d'un jeune officier porte cette inscription : *Ici Georges Aubry tomba pour la patrie.* — 1848-1870.

Arch. de L.-et-Cher, G 303 et 304. — Arch. du Loiret, A 1625. — Titres des Minières et de la Roulière. — Bibl. de Vendôme, 1^o Ms. 285, p. 107 ; 2^o Mémoires de Duchemin de la Chesnaye, I, pp. 110 et 166, 210. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 252 ; 1870, pp. 21 à 32 ; 1894, p. 48 ; 1913, pp. 117 et suiv. — *Gallia Christiana*, XIV, p. 537. — Pétigny, p. 536. — *Revue du Maine*, XXXIV, t. 309 (1480).

Temple des Aizes (Le) — voir *Aizes (Les)*

Templerie (La), f., ancien manoir, c^e de St-Martin des Bois. — Ce lieu, aux

xvi^e et xvii^e siècles, appartenait à la famille Savare. — En 1600, il est à René Savare, sieur de la Templerie et de la Roche. Il est époux de Gabrielle Grandamy. — Vers 1650, il est à Paul Savare, fils des précédents, qui de sa femme Marie Lebert eut une fille, Gabrielle, qui épousa à Montoire, le 4 mars 1680, Jean Juignet, notaire à Montoire. — En 1726, il est à Paul Juignet, sieur de la Templerie, officier de la duchesse de Berry, qui fut inhumé à Montoire le 3 septembre 1744. Il avait épousé en 1726, Madeleine-Renée Cartier des Belles qui fut inhumée à Montoire le 3 mai 1765 à 56 ans.

Paul-Benoît Juignet, fils aîné des précédents, sieur de la Templerie, prêtre de l'Oratoire, né en 1727 décédé en 1789, était administrateur de l'Hotel-Dieu de Montoire, auquel par testament il laissa 600 livres. Il possédait la Templerie conjointement avec son frère le suivant :

Germain-Siméon Juignet, sieur de la Templerie, lieutenant de Grenadiers, époux en 1768 de Anne-Renée Ferré ; il acheta Rocquentuf, psse de Ternay, le 16 septembre 1769. — Madeleine Juignet, sœur des précédents, paraît habiter la Templerie dont elle semble propriétaire conjointement avec eux. — Au xix^e siècle, la Templerie a fait partie de la terre de St-Georges. — (Malardier, pp. 389, 652, 994. — *Journal Le Loir* du 21 août 1846).

Templerie (La) f., c^e de Savigny. — Cette ferme appartenait au prieuré du Temple-lez-Mondoubleau. — Il y a apparence pour qu'on puisse identifier cette ferme avec le lieu des Chênevriz, situé psse de Savigny et qui fut donné vers la fin du xii^e s. par Geoffroy de Lavardin, fils du C^{te} Bouchard IV, aux Chevaliers du Temple ; don confirmé en 1210 par le C^{te} Jean II, fils du donateur. — La Templerie fut vendue nationalement en 1791 pour 35 mille livres. Elle contenait 66 arpens. — (*Bulletin vendômois*, 1894, pp. 49 et 94. — *Chartes vendômoises*, 187. — Arch. L.-et-Cher, L 923, District de Mondoubleau, n^o 412).

Templerie (La), f., c^e du Temple. — Ancienne propriété du prieuré du lieu.

Templiers (Les), ou *Chevaliers du Temple*, en Vendômois. — Ils avaient à Vendôme une maison, (aujourd'hui le Calvaire), plus leur prieuré du Temple au-dessus de la ville ; ils avaient encore leurs prieurés d'Arville et du Temple-lez-Matras près Mondoubleau, et encore le Temple des Aizes ou St-Jean des Aizes, paroisse de Villavard. — Ils vendirent leur maison de Vendôme en 1223 aux Cordeliers ou Frères mineurs. — Ils fu-

rent supprimés en 1312. — La plupart de leurs maisons furent données à l'Ordre de Malte. — Les armoiries des Templiers étaient : *De... à une croix pattée à un pied allongé et fiché.* — (Cartul. Blésois de Marm., planche XVI).

Ténarderie (La), ancien fief, psse de Ste-Gemme. — Il était tenu à foy et h. de la Sgie de Faye et appartenait en 1610 à Hélié et Martin Lebyvre, sgrs de Nuizement. — (Arch. Nat., P 773, 65b, [Dossier Ste-Gemme]).

Tenay, ferme, c^e de Sargé. — *Tesné*, xv^e s. (aveux de la Berruère). — Ancien manoir dont les bâtiments portent le cachet du xii^e s. et qui paraît avoir été le siège de la seigneurie, dite de la Berruère, jusqu'à l'époque du xiv^e ou xv^e siècle, date de la construction probable du château actuel par la famille de la Berruyère qui lui donna son nom. — Voir *les Radrêts*.

Ténières (Les), c^e du Gault. — Voir *Thesnières*.

Ténières (Les), h., c^e de Lunay. — (A ne pas confondre avec les *Hautes-Ténières*).

Ténières (Les) éc., c^e de Sargé. — *La Ténrière* (Cassini).

Terdinière (La), éc., c^e de Villedieu.

Tergat (Famille). — *Le Charmeteau, La Martinerie, Pins-et-Turnay*, xvi^e s.

Ternay ou Turné (Famille de). — *Ternay*, xi^e au xvi^e s. — *Pins-et-Turnay*, xiv^e s. — *La Roche-Turbault, Poulime, Magny, Asnières*, xvi^e s. — Armes : *D'argent au lion d'azur couronné et langué de gueules.* — (De Maude).

Ternay, bourg et commune du canton de Montoire, à 7 kil. Ouest de ce chef-lieu et à 27 de Vendôme. — *Turnacensis villa*, vii^e s. (Grégoire de Tours). — *Turné*, 1125 (Cartul. de Tiron). — *Turneium* (id). — *Turniacum*, xi^e s. (Cartul. de Marm. et de la Trinité). — *Turné*, 1217 ; — *Turneyum*, 1406 (Cartul. de la Trinité). — *Turné, Terné*, xv^e au xvii^e s. — *Ternay* (Cassini et État-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celles d'Artins, de St-Jacques-les-Guérêts et de St-Martin des Bois ; à l'Est par celle de St-Martin des Bois ; au Sud par celles des Hayes et de Montrouveau ; à l'Ouest par celle d'Artins. — Elle est arrosée par la Cendrine qui prend sa source dans la commune, à la fontaine de Bure, et traverse toute la c^e de Ternay et son bourg. — Elle est traversée par les routes de Troo aux Hayes et aux Hermites et celle de Troo à Montrouveau. Sa gare la plus proche est Troo (6 kil), sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 84 maisons et 218 hab. — Le Bas-

Bourg, 53 hab. — l'Yvonnière, 24 hab. — La Perrière, 23 hab. — La Junière, 28 hab. — Vauyon, 30 hab. — Vaublusson. — La Métairie. — Boisfreslon, château, ancien fief. — Fins, ancien fief. — L'Aitre-Claude. — La Ronce, 26 hab. — La Serpentièrre. — L'Aunay, anc. fief. — La Corderie. — La Grue. — La Chenollière, anc. fief. — Le Haut-Jollet ou l'Aujollet. — La Jarretière. — La Veuve. — La Morandière. — L'Aitre aux Prêtres. — Les Châtaigniers. — La Crétauderie. — Le Verger. — Chantemerle. — La Hausserie. — La Cour de Ternay, anc. fief. — Nadaud. — La Tariotterrie. — La Hognasse. — Laugis, moulin. — L'Aillierie. — Croixval, ancien prieuré et fief. — La Ribondière. — Le Gué de la Barre. — Le Gué-Piltan. — La Perraudière. — Le Chenevril. — Rocquentuf, château, ancien fief. — La Sansonnière, ancien fief. — La Guibaudière. — La Chaise. — L'Aitre-Meunier. — La Borderie. — Bellevue. — La Châlerie. — Le Moulin de Ternay.

Lieux-dits : — Le Clos d'Herbault, le Bois de la Tricochère, la Cendrine, la Rongerie, le Clos-Rouget, les Profiteries, les Ramillières, le Chêne-au-loup, les Salvrets, le Bois-Bigot, le Bois-Rosignol, la Bardellerie, les Guérinières, les Boulières, le Parc-aux-Tuffeaux, les Morandières, les Galiperies, Lançay, le Pré-Brossier, le Parc de l'Auné, le Pré de l'Etoile, le Pré-Langeron, Gibraltar, l'Olivier, les Hautes-Folies, le Parc-Hardouin Bellemay, Gatouret, les Roilinières, les Mancellières, Vaubrisson, le Gastoré, le Pré-Chapelet, la Cave-à-l'argent, le Parc-aux-Romains, la Florenterie, la Queue de Loup, les Malassèses, le Pré-Ouvrier, la Croix-Verte, les Chatelliers, la Vallée de Jaires.

Superficie : 1.438 hect. — Cadastre de 1823 par Lecoy. — Altitude, 80 à 140 m. — Poste de Montoire. — Perception du lieu, qui comprend les communes de Ternay, les Hayes, St-Arnoul, St-Jacques les Guérêts, St-Martin des Bois, St-Quentin et Troo. (Le percepteur réside à Montoire). — Assemblée le 1^{er} dimanche de juin.

Population : — 450 communians vers 1750. — 727 habitants en 1806. — 735 en 1811. — 720 en 1823. — 711 en 1830. — 787 en 1836. — 775 en 1841. — 762 en 1846. — 746 en 1851. — 746 en 1856. — 726 en 1861. — 723 en 1866. — 703 en 1872. — 708 en 1876. — 787 en 1881. — 694 en 1886. — 714 en 1891. — 661 en 1896. — 661 en 1901. — 685 en 1908. — 662 en 1911.

Les actes de l'État-civil commencent

en 1552 (avec lacune de 1562 à 1610). — Voici les noms principaux rencontrés sur ces registres : — XVI^e et XVII^e s. — Lhermite, la Tuffière, de Bedde, de Boyer, des Croix, de Rattage, du Rottier, de Huberçon, de Rotheau, La Châtaineraye, Vieux-pont, de Chourses, de Fleury, d'Abonval, Thilier de la Barre, des Vallées, Frédureau, Badère, du Plessays, Taillevis, Meshenry, Vauxelles, Natheau, Mellengé, Dampierre, de Jus-sac, de Beauvais, du Tertre, de Guinier, Dubret, Lucas, de Bongars, Bouchart, Periers, du Bellay, Chédaine, Dubois, Guinebault, Challon, Denys, Peschard, Conard, Girois, Toutans, du Vigneau, Gastineau, d'Assé, Mégret, Le Vasseur, de Houssard, de Preaux, La Roche, Jouy de la Chambre, Galland, Garanger, Breton de la Perrière, Arnould, de Gérard, Bigot de Pont-bodin, Ridouet, St-Laurent. — XVIII^e siècle : — Lejay, Marescot, du Bellay, Vieuxpont, Chourses, La Condamine, d'Oliève, Renty, Le Coigneux, des Loges, Boulay de la Barre, Fromentières, Paquinot, Nadot, Coynard, de Moges, de Preaulx, Sauget de la Besnière, Préjent, Dide de Laugier, Montigny, Brée de la Hubardièrre, Lemoine de la Pillonnière, Liger de la Morinière, Lemoine de la Godelinière, Derume, Bermondet de Cromière, Frédureau, Cossart d'Espies, Juignet de la Templierie, Pellerin de St-Loup, Falloux de Châteaufort, Lemoine de la Guichardièrre, Arnould, Taillevis de Périgny, de la Tuste, Thizard, Reviers de Mauny, de la Croix, Pérignat.

Curés : — Arnulfus, sacerdos de Turne, vers 1125. — Girardin, vers 1130. — Fulbertus, vers 1135. — Macé Coupelet, 1348. — Guillaume Moisy, 1434. — Gilles de Montagu, XVI^e s. — Geoffroy Primault, 1494. — Jacques de Terné, 1495. — Michel de Marillac, 1528. — Jacques de Salignac, 1531. — Jean Charlot, avocat au parlement, 1538. — Jean Guimont, 1550. — Macé Le Boucher, 1552. — Henri ou René Brisset, 1555. — Gatien Cuvier, 1558. — Pierre Tesnières, 1570. — Bastien Prichard, 1582. — Pierre Martin, 1588. — Pierre Goret, 1595. — Louis Chartier, 1610, inhumé à Ternay en 1636. — Chrétien Copin, 1637. — Paul Préjent 1^{er}, 1668. — Paul Préjent 2^e, 1704. — N. Pinaudier, 1744. — Guillaume Revel, 1744, inhumé à Ternay le 22 octobre 1758. — François-Guillaume Satis, 1739 ; il est inhumé à Ternay en 1784 à l'âge de 60 ans, après avoir testé le 2 nov. 1782 et fondé deux écoles à Ternay pour garçons et filles. — Jacques de la Haye, 1784, insermenté et continuant à exercer en cachette pendant la Révolution (voir sa

notice). — Gabriel-Pierre Loysel, 1791, curé intrus... — Gagneux, 1811. — Gail-lard, 1829. — Blessebois, 1839. — Du-pont, 1852. — Buron, 1854. — Bonser-gent, 1865. — Humelin, 1900. — Boivin, 1911.

A cette liste il convient d'ajouter trois prêtres, qui paraissent avoir été curés de Ternay très anciennement, et dont les noms sont fournis (sans date) par une pièce conservée aux archives de Ternay comme bienfaiteurs de l'Eglise : — Bernard Frau, premier prêtre (prieur ou curé) de Ternay. — Jehan, prêtre, et Jehan son neveu, aussi prêtre, qui a donné 12 deniers [de rente] sur sa vigne de Montoire.

Maires : — Loysel, curé et officier public, 1793. — Mathurin Foussereau, officier public, an III. — Belot, maire, an V. — Belle, an VII. — Barthélemy Belot, 1801. — François Lallier, 1827. — Duchesne, 1858. — Blaise (des Vosges), 1880. — Rouet de Clermont, 1884. — Guettier-Moreau, 1885. — Th. Duchesne, 1899. — Soudan, 1909.

Notaires : — Charlot, 1603. — Léonard-Lambon, 1627. — N. Courson, 1651. — Philippe Frédureau, 1653. — Jean Pous-sin, 1660. — Claude Jacquet, 1677. — Jean Landereau père, 1682. — Louis Lemoine, 1683. — Jean Landereau fils, 1727. — Louis Logereau, 1730. — Jean Buffereau, 1770. — Nicolas Leroy.

Avant 1789, la paroisse St-Pierre de Ternay était du bailliage de Vendôme, de l'élection et de l'archidiaconé de Châteauneuf du Loir, du doyenné de Troo. L'Abbé de Tiron présentait à la cure, et non l'abbé de la Couture, comme le disent par erreur Le Paige dans son dictionnaire du Maine et Duchemin dans ses Mémoires sur le Vendômois. Cette cure, d'après Le Paige, était d'un revenu de 700 livres au XVIII^e s. Mais le pouillé du Mans lui donne 2.000 l. de revenu. Elle relevait en fief à foy et h. de la Châtellenie de Montoire. — Pendant la période révolutionnaire, la c^e de Ternay fut mise au canton de Villedieu. L'église de Ternay a pour patrons St Pierre et St Paul, apôtres. Elle paraît dater du XII^e s., mais elle a été remaniée au XV^e. Elle possédait jadis une litre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La cloche est de 1856, et porte cette inscription : « J'ai été nommée Nathalie-Norberte-Sébastienne par M. J. Norbert de Robinet de la Serve, et dame Nathalie-Isabelle-Annette du Clos, son épouse, propriétaires de Boisfreslon. — M. Buron, curé ; M.F. Lallier, maire. — Août 1856. »

Une ancienne cloche qui datait de

1778 avait été nommée Geneviève-Louise par haute et puissante dame Geneviève de Taillevis de Périgny, assistée de haut et puissant seigneur messire Gaston-Louis-Guillaume de Montigny de Bou-lainvilliers, vicomte de Dreux, seigneur de Drouilly, etc., capitaine de cavalerie, son époux. Présents : Messire Charles-Léon de Taillevis, chevalier, seigneur de Périgny, etc., lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis, et dame Anne-Marie-Madeleine de la Tuste, son épouse, et Louis-Didier de Taillevis, chevalier de Jupeaux, ancien major d'infanterie, chevalier de St-Louis.

Il y avait en l'église de Ternay une chapelle St-Jacques, *vulgo* St^e-Anne, qui avait été fondée le 23 févr. 1503 par Amaury de Ternay et Mathurine Tier-celin son épouse et décrétée le 28 oct. 1504. La chapelle de la Trinité de la même église paraît lui avoir été réunie. Elle était à la présentation du Sgr du lieu. Ses revenus au XVIII^e s., étaient estimés valoir 180 l. ; elle possédait maison et jardin et une rente de 5 setiers de blé et autant de méteil et devait 3 messes par semaine dont une le dimanche, dotée de 120 livres. (Pouillé du Mans). — Voici quelques noms des titulaires de ce bénéfice : — Simon Doublet, 1559. — Edouard ou Léonard Guérin, 1610 ; il est inhumé dans la chapelle St-Jacques en 1650. — Jean Savateau, 1662. — Jean Bagot, 1670. — Jacques Moreau, 1674. — Philippe Dubray, inhumé à Ternay en 1722. — Daniel-René Frédureau de Villedrouin, maître es-arts en l'université de Paris, 1756. — François Fortin, clerc tonsuré à Vendôme, 1760.

Il y avait en outre la chapelle St-Jean de la Chénollière, qui primitivement avait été édiflée au lieu de la Chénollière où se trouvaient ses terres, mais avait été réunie à une époque inconnue à l'église même de Ternay. Le Paige estimait cette chapelle au XVIII^e siècle valoir 100 livres de revenu. Elle était à la présentation du seigneur de la Chénollière qui dans le fait, dès le XV^e s., se trouvait être le seigneur de Fains.

En 1635, Jean Lestrac en était chapelain et en 1688 et 1690, Paul du Bellay, chancelier de la collégiale St-Georges de Vendôme en était titulaire et passait bail de ses terres pour 240 livres. — En 1766 le chapelain est Julien Houette, chanoine de Troo. — Les biens de cette chapelle de la Chénollière furent vendus nationalement en 1791, pour la somme de 10.700 livres.

L'église de Ternay possédait encore

une chapelle de la Trinité qui avait été fondée le 11 avril 1554, par Françoise de Ternay, veuve de Guillaume du Plessis, et décrétée le 24 avril 1555. Elle resta à la présentation du sgr du lieu. Elle avait comme revenus une rente de 15 livres assise sur la Sgie de Pouline et sur le fief de Malitourne à Villetrun. — (Pouillé manceau du XVIII^e s.).

D'après Henri Longnon (*Pierre de Ronsard*, p. 207, note 1), le pouillé manceau de 1508 citait un certain Etienne de Lignery, comme fondateur d'une chapellenie à Ternay. Nous ne savons laquelle.

On a rencontré à Ternay de nombreux spécimens d'outils de l'âge de pierre, tous de la période paléolithique, et un dolmen, situé sur le coteau au-dessus de Fains, mais qui aujourd'hui a totalement disparu.

Ce lieu était proche la voie romaine de Tours à Paris passant par Artins. Grégoire de Tours en parle dans son livre *De Miraculis Sancti Martini* (Liber IV, cap. XII). Il l'appelle *Turnacensis villa* (Villa Turnacienne). Il place en ce lieu un miracle fait par l'intercession de St Martin, bien qu'il ait soin de dire que cette villa est dédiée aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, qui sont en effet encore aujourd'hui les patrons de Ternay.

En 1887 on a rencontré sur le territoire de cette paroisse plusieurs sépultures mérovingiennes, et tout dernièrement, M. P. Clément, instituteur à Artins, a découvert au lieu appelé *le Parc aux Romains* une vieille enceinte qui pourrait avoir été au VIII^e siècle l'établissement agricole de St-Aldric, proche le lieu appelé *Cipetum* (Les Hayes), mais que certains croient être l'œuvre des Romains eux-mêmes et destinée à un campement militaire.

Seigneurie. — De même que la cure de Ternay, la seigneurie du lieu relevait à foy et h. de la châtellenie de Montoire. — Le manoir de cette seigneurie était situé à environ un kil. ouest du bourg, sur le haut d'un coteau dominant un petit vallon qui monte du moulin de Laugis à la Housserie au-dessus du lieu où existe aujourd'hui une simple maison rurale qu'on appelle encore *La Cour de Ternay*, là où se rencontre aussi une enceinte de vieilles douves.

On appelait ce lieu *La Roche-Baudouin*, et il a été confondu par Métais dans son Cartulaire de la Trinité de Vendôme (ch. 660, note 2, p. 43) avec le manoir de Pins-et-Turnay (d'après indication fautive de A. de Trémault) situé à Villavard. — L'aveu suivant porté à

Montoire le 3 mars 1457 en donne la preuve : « De vous, haut et puissant seigneur Jehan de Bourbon, chevalier, comte de Vendôme, etc. ... Je, Amaury de Turné, escuyer, seigneur de Turné, tiens et advoue à tenir de vous au regard de vostre chastel et chastellenie de Montoire à foy et hommage simple..... C'est assavoir mon houstel, manoir et habbergement du dit lieu de Turné, anxieusement nommé la *Roche-Baudouin* ainsi qu'il se poursuit et comporte en houstels, caves, mesures, court, courtils, plesses à communs es quels jay et advoue garenne deffensables darbres chargens et non chargens contenant le tout trois arpens et demi ou environ. Joignant d'une part au grand chemin qui mène du dit lieu de Turné à Vauguyon et d'autre costé à mes arbres qui soulaient estre anxieusement en vignes les quelles furent baillées par mes prédécesseurs à Gilles Prenant et feu Macé Prenant qui les tiennent à cens et rentes de moy, et d'une autre part joignant à mon boys... — *Item*, onze arpens de prés joignant d'une part à mon dit houstel et d'autre part au grand chemin qui mène de Turné à Villedieu et d'autre part à mes vignes et à mes terres de ma métairie de la Haussairerie es quels bois jay et avoue garenne a communs deffensable..... — *Item*, ma métairie du dit lieu de la Haussairerie... avec une aistrise nommée les Tuffeaux joignant à mes bois dessus dit et d'autre part au chemin menant de Turné à Villedieu... Parmi les censitaires : Le chapitre de Troo, pour l'aitre de la Chenelière, etc. *Signé* : (illisible) **de Terné** (ce dernier nom bien lisible). — (*Extrait des Arch. Nat.*, P 657, pièce 29).

Un aveu antérieur daté de 1399 est rendu par Odet de Turné à la comtesse veuve de Jean de Bourbon (Jean VII). Cet aveu donne trois bordes en gats comme faisant partie de son fief : La Bernardière, la Teuchecelène et la Hausserie. — (*Ibid.*, pièce 30).

Ces deux aveux indiquent la Roche-Baudouin comme étant d'une part sur le chemin de Terné à Vauguyon (ferme à Ternay) et d'autre part sur celui de Terné à Villedieu. Ces deux chemins existent encore et indiquent bien que la Roche-Baudouin était ce qu'on appelle aujourd'hui la *Cour de Ternay*. Mais ce nom s'est perdu.

Dans le bourg même de Ternay il y avait une rue appelée la Rue-St-Père qui constituait un fief où les curés percevaient des droits seigneuriaux. Ils reportaient ce fief en franche aumône au sgr de Ternay, à la charge simplement d'un

subvenie dit tous les dimanches et les recommandations aux prières du prône.

En l'année 1070, la terre de Ternay paraît être entre les mains de Geoffroy de Ternay (Gaufridus de Turniaco). Il a pour frère Dreux (Drogo) et un autre appelé Caulis ; ce dernier a pour femme Aremburge et pour fils Geoffroy. Tous ces personnages font des arrangements cette année-là avec Marmoutier. L'accord se fait en la place du marché à Montoire, sur les étaux, et se termine à Lavardin, devant Aveline, fille de Salomon, sgr de Lavardin. Mathieu de Montoire en est garant ainsi qu'Alberic de Montoire et Dreux de Montoire, frère de Mathieu. (Cart. vend. de Marm. 53).

Geoffroy de Turnay (Goffridus de Turniaco) peut-être celui qui est dit fils du susdit Caulis, est témoin en 1101 (Trémault dit par erreur 1096) dans une chartre de Marmoutier relative à Lavardin. (*Id.*, 26 A).

Vers 1135 Alexandre de Turné (Alexander de Turneo), avec son frère Robert, sa mère Hiéent et Basilia sa femme, se trouvent être témoins de la fondation du prieuré de Croixval (Cart. Tiron, 209).

Petrus de Turné, en 1140, est témoin à Bouffry (Cart. Tiron, 227).

Guillaume de Turné, en 1190, est témoin d'un don à Fontaine les Blancs (Revue Soc. Savantes, juill. 1874, p. 67).

Dans les premières années du XIII^e siècle, un autre Pierre de Turné (Petrus de Turne) fit don à la Trinité de son fief du Corilet, situé paroisse de Houssay. Le fait est constaté en 1216 par Jean de Montoire qui donne son approbation et en 1217 par le comte Jean III de Vendôme (Cart. Trin. 660). Pierre de Turné avait pour femme Marie et pour héritiers ses neveux Jean, Pierre et Geoffroy, tous trois chevaliers croisés. Tous donnent leur consentement à cette donation (Trin. 660).

Mais bien que ces personnages soient très probablement seigneurs du lieu dont ils portaient le nom, aucun n'est dit positivement seigneur de Terné avant le suivant :

I. — Guillaume de Turné, écuyer, seigneur du dit lieu en 1348. — Macé Copelet ou Marc Copelet, curé de Ternay, déclare tenir de lui son lieu presbytéral. (Arch. L.-et-Cher, Cure de Ternay).

II. — Odet de Turné est un des témoins du testament du C^{te} Bouchard VII en 1371. En 1399 il est positivement dit seigneur de Turné dans son aveu pour le dit lieu, porté à la comtesse de Vendôme. (A. N., P 657, n° 30). Il rend aveu à Poncé

en 1411 pour son vieux moulin de Terné qui relevait de cette seigneurie. Il paraît avoir pour fils le suivant :

III. — Macé de Ternay, qui de sa femme Marguerite de St-Amand, a pour fils le suivant :

IV. — Amaury de Terné, 1434. Il est sous la tutelle de son beau-père Jacques de Daumeré ou Dannoné ou d'Hannoné, second mari de sa mère Marguerite de St-Amand. Le dit Daumeré passe en cette année 1434 un contrat devant Jehan de la Bachère, (?) au nom de Amaury de Terné son beau-fils (Arch. L.-et-Ch., Cure de Ternay) et en 1457 le dit Amaury rendait l'aveu analysé ci-dessus pour la Roche-Baudouin. Sa mère est de nouveau veuve en 1462. En 1487 il est lieutenant du gouverneur de Vendôme et en 1495 il est dit Sgr de Ternay et de Poulaine. Il avait épousé Mathurine Tiercelin. (Revue du Maine, 1874, p. 98). Ils eurent pour fils le suivant :

V. — Macé de Ternay, seigneur du dit lieu, de Poulaine et de Montiron (Montrée). Il épousa Jeanne, fille d'Olivier Ronsard et de Jeanne d'Illiers. Sa femme est dite veuve en 1516. Elle passe à cette date un contrat avec Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, au sujet de ses terres du *Poulinois*. Dans cet acte elle est assistée de son fils aîné. En secondes noces elle épousa François Carreau, Sgr de la Carrelière, d'Ambloy et de la Morinière, maître d'hostel ordinaire de Mesdames de France. Leur fille Françoise Carreau, en 1536, épousa Jean de la Chastre, sgr de Paray et de la Voûte. (A. N., P 639, n° 5 et 6). De son mariage avec Jeanne Ronsard, Macé de Ternay avait eu quatre enfants : 1° Pierre, qui suit ; 2° Françoise, qui suivra après son frère ; 3° Jeanne, qui épousa Antoine de Cassault ; 4° Marie, qui épousa François de Gaignon, seigneur de Villaines.

VI. — Pierre de Terné, sgr du dit lieu, mourut sans enfants, ayant pour héritières ses trois sœurs ; et en 1543, François de Gaignon, sr de Villaines, en sa qualité d'époux de Marie de Ternay « à cause d'elle et tant pour lui que pour ses cohéritiers, héritiers de feu noble homme Pierre de Ternay en son vivant écuyer, seigneur du dit lieu, » confesse être homme de foy du duc de Vendôme à trois foys et hommages, la première pour raison de sa terre et seigneurie de Ternay, à cause des châtel et châtellenie de Montoire, la seconde pour raison de la métairie de la Voûte, sise en la paroisse de Ternay, à cause du château de Lavardin, la troisième pour la seigneurie d'Asnières en la paroisse de Lunay, à cause

des Roches l'Evesque. (A. N., P 657, n° 31).

VII. — Françoise de Terné, l'aînée des trois sœurs, épousa le 10 juillet 1527 Guillaume du Plessis, écuyer, né le 25 janvier 1491, conseiller maître d'Hostel du Roi et son ambassadeur en Suisse, qui mourut en 1550. En 1551, étant veuve de lui, la dite Françoise renouvelait l'aveu de François de Gaignon, dans les mêmes termes, ce qui prouve que la terre de Ternay était encore indivise. (A. N., P 657, n° 32). Mais elle semble être restée seule en possession de Ternay vers 1560, ses sœurs paraissant être mortes sans enfants. Elle eut elle-même de Guillaume du Plessis, son mari, six enfants : 1° Charles du Plessis qui suit ; 2° Benjamin du Plessis, abbé de Moustier-la-Celle en 1690 ; 3° Edme du Plessis qui suivra après son frère Charles ; 4° Sidoine du Plessis, née le 5 mai 1528, mariée le 6 avril 1556 à François du Bouchet, Sgr de Sourches ; 5° Yolande du Plessis, née le 19 janv. 1529, et mariée en 1571 à Nicolas de Gaudechard ; 6° Catherine, qui épousa le 10 mai 1570 Pierre de Lamet, sgr de Beaurepaire.

VIII. — Charles du Plessis, Sgr de Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise, marquis de Guercheville, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, premier écuyer de la petite écurie du roi, gouverneur de Metz et du pays messin, etc. — Il avait acheté en 1584 la terre et seigneurie des Hayes qui était proche Ternay, avec la pensée évidente de la réunir à Ternay, pour ses enfants, après la mort de son frère Edme. — Il fit hommage de ses terres au roi de Navarre Henri, duc de Vendôme, par acte du 15 décembre 1586 (on ne dit pas pour quelles terres, et l'acte ne se trouve pas à la Série P des Archives Nationales, mais dans le Père Anselme, t. IV, p. 755). Il avait épousé en 1594 Antoinette de Pons, veuve de Henri de Sully, C^{te} de la Roche-Guyon, et fille de Antoine, sire de Pons, C^{te} de Marennes. Elle mourut à Paris le 16 janvier 1632. Il en eut : 1° Roger du Plessis qui suivra après Edme, son oncle ; 2° Gabrielle du Plessis, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis en 1603, qui épousa en 1611 François, V^e du nom, premier duc de la Rochefoucauld, prince de Marillac. Elle eut pour sa part la Seigneurie d'Ambloy.

IX. — Edme du Plessis, sgr de Ternay, par suite du partage fait avec son frère aîné le 28 décembre 1595. — Il fut écuyer d'écurie du duc d'Anjou et gentilhomme ordinaire du roi Henri III. Il avait déjà

fait acte de possession sur Ternay qu'il devait tenir indivisément avec son frère vers 1556. Il avait alors passé un contrat avec Jean de la Châtre, sgr de Paray et de la Voûte, au nom de Françoise de Ternay sa mère, alors veuve, et de Jeanne de Ternay sa tante, veuve d'Antoine de Cassault, au sujet de la succession de Macé de Ternay et de Jeanne Ronsard. Le dit de la Châtre étant lui-même époux de Françoise Carreau, fille de François Carreau, et de Jeanne Ronsard, veuve en premières noces de Macé de Ternay, laquelle Françoise Carreau était ainsi tante maternelle du dit Edme du Plessis. Il mourut sans alliance vers l'an 1610. Son neveu, fils de Charles, hérita de la seigneurie de Ternay, c'est le suivant :

X. — Roger du Plessis, né en 1599, duc de la Rocheguyon, pair de France (1643), marquis de Guercheville, comte de Beaumont-sur-Oise, seigneur de Liancourt et des Hayes et Ternay, conseiller du roi en ses conseils, premier gentilhomme de sa chambre (1624), premier écuyer de la petite écurie, maître de Camp du rég^t de Picardie, chevalier des Ordres en 1633, mort à Paris le 1^{er} août 1674 à 75 ans. Il hérita, de son oncle Edme, la seigneurie de Ternay et vers 1630, il faisait avenu au duc de Vendôme pour ses fiefs de Ternay, la Vallée d'Asnières et Chaufour (A. N., P 712, n° 241 bis). — De sa femme Jeanne de Schomberg, épousée en 1620, il eut Henri-Roger du Plessis, comte de la Rocheguyon, tué au siège de Mardick le 6 août 1646, lequel par sa femme Anne-Elisabeth de Launay avait eu en 1645 Jeanne-Charlotte du Plessis, qui épousa en 1659 son cousin François, VII^e du nom, duc de la Rochefoucauld. — Les terres et seigneuries des Hayes et Ternay réunies par Roger du Plessis en une seule seigneurie avaient été par lui et sa femme vendues le 2 mai 1634 à César, duc de Vendôme, lequel incontinent en fit don à son favori Claude du Bellay, seigneur de Drouilly en Brie. — Le titre de donation de cette terre des Hayes et Ternay par César à Claude du Bellay se trouve reproduit en détail dans le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, 1905, p. 157. — Depuis cette époque, les deux terres étaient réunies dans les mêmes mains, il faut voir la suite des seigneurs de Ternay au mot *Les Hayes et Drouilly*.

Les seigneurs des Hayes et de Ternay firent leur résidence au château des Hayes. Mais la Court de Ternay, anciennement *La Rochebaudouin*, redevenant pour un temps l'habitation de Claude du Bellay, seigneur des Hayes et de Ternay et de Siméone Bouchard, sa femme, alors

qu'en 1660 ils marièrent avec Marie du Tillet, leur fils François, auquel ils abandonnèrent les Hayes. C'est à ce François qu'on doit le nom de *Drouilly* donné au château des Hayes par suite d'une licence accordée par le duc de Vendôme en 1708. (Voir *Les Hayes et Drouilly*).

Au XVIII^e s. les sgrs de Boisfreslon se disent aussi sgrs de Ternay, sans doute par suite d'arrangements entre les deux familles du Bellay et de Chources qui venaient de s'allier entre elles. — En 1727 en effet avait lieu le troisième mariage de François-Louis du Bellay, sgr de Ternay, veuf en premières noces de Madeleine de Fromentières et en secondes noces de Catherine de Renty, avec Elisabeth-Madeleine de Chourses, fille de feu Godefroy de Chourses, sgr de Boisfreslon et de Madeleine-Rose Paquinot ; et le 19 janvier 1729, la dite Madeleine Paquinot, inhumée à Ternay, était qualifiée dans l'acte d'inhumation, veuve de Godefroy de Chourses, *Sgr de cette paroisse*. Ce titre, abusif probablement, ne pouvait être pris que par suite de la possession en fief, par les seigneurs de Fains et Boisfreslon, de partie du bourg même de Ternay. Ils n'avaient en jusque-là dans leur fief qu'une partie, notable il est vrai, de la psse de Ternay, mais non le siège de la seigneurie. Et en 1786, le 7 août, était inhumé à Ternay Jean-Godefroy de Chourses, chevalier de St-Louis et chevalier hospitalier de St-Lazare, qualifié dans l'acte seigneur de Boisfreslon et *coseigneur de cette paroisse*, âgé d'environ 47 ans, originaire de Piacé (Sarthe).

Nous ignorons comment fut divisée dans la suite la terre de Ternay et comment la Court de Ternay arriva à disparaître comme manoir.

Il existait encore à Ternay, au XIV^e siècle, une maladrerie, qui parmi ses biens, possédait au bois de Montienais un lieu appelé *Le Vieux Cellier* pour lequel elle devait au seigneur des Hayes, possesseur de ces bois, un cens annuel de trois mailles.

On avait établi en cette paroisse, peu avant la Révolution, une maison d'école fondée par testament du 2 novembre 1782 par le curé Jean-Guillaume Satis. Il laissait à la communauté des habitants de Ternay une somme de cinq mille livres formant 240 livres de rente à toucher par moitié par un maître et une maîtresse d'école, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles ; la nomination des dits maîtres étant laissée au choix des curés de la paroisse avec obligation d'instruire gratuitement les enfants pauvres. (Minutes de M. Ménager, not. à Couture). —

Et le dernier curé régulier, Jacquet de la Haye, d'après Passac, aurait fondé à Ternay en 1788 (?) un hospice tenu par les sœurs de la Providence de Ruillé. Il est mort archiprêtre de Vendôme après avoir été curé de Savigny. Encore au moment où Duchemin écrivait (1820), il y avait toujours deux religieuses au *Bureau de Charité* de Ternay. — L'existence de ce bureau de charité de Ternay est aussi constaté par l'annuaire de Loir-et-Cher de l'an 1811 (p. 17).

Cart. de Tiron, 74, 209, 227. — *Cart. vendômois de Marm.* 53, 26 A. — *Cart. Trinillé*, 516, 660, 797. — *Cart. de St-Calais*, 27. — *Arch. Nat.*, P, 639, n°s 38 ; P 657, n°s 29 à 32 ; P 661, n°s 3 et 4 ; P 712, n° 241 bis ; PP 50, vol. 106, n° 152 ; vol. 114, n° 156. — *Arch. L.-et-Cher*, G, 1532, cure de Ternay ; E 93, 94, 102, 132, 138, Q, District de Vendôme, n° 68. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 7, 47 et 221 ; 1887, p. 168 ; 1892, p. 23 ; 1899, pp. 216 et 270 ; 1901, pp. 226 et 227 ; 1905, pp. 150 et suiv. ; 1909, pp. 308 et suiv. — *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1874, p. 67. — *Revue du Maine*, 1884, p. 93. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 141 et 411. — *La Province du Maine*, X, 1902, (octobre et nov.). — Père Anselme, IV, p. 745 et suiv. ; IX, p. 179 B. — Carré de Busserolle, article Ferrière, p. 55, 1^{re} col. — Lhermite Souliers, *Généalogie de la Chastre*, p. 312. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie de la Rochefoucauld, La Chastre*, etc. — P. Clément, *Monographie de Ternay (passim)*. — H. de la Vallière, *Notice sur le château de la Massuire* (1895) — Titres des terres de Poulines, de la Biotinière, etc. — Passac, p. 83. — Pétigny, pp. 50, 51, 62, 88, 360, 487, 504. — Launay, *Répertoire*, p. 57. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique* II, pp. 221 et suiv. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 397. — *Pouillé du dioc. du Mans*, XVIII^e s., fol. 225 et 419. — Henri Longnon, *Pierre de Ronsard*, p. 207 note I. — Métails, *Les Petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois*, p. 60. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, année 1811, p. 17. — A de Trémault, notes ms. sur les Gouverneurs de Vendôme (1487). — *Bibl. de Vendôme* : 1^o Mémoires de Duchemin, II p. 152, III, p. 112 ; 2^o Album Launay, II, p. 141. — Notes ms. de M. l'abbé Denis, curé de St-Pierre de Chevillé (Sarthe).

Ternays (Le lieu de), paroisse de Savigny. — Il était cité en 1482 comme étant dans la censive de Glatigny. — (*Arch. Nat.*, P 714, XLIV).

Térouanne, éc., c^e de St-Martin des Bois.

Terpellerie (La Grande et la Petite), fermes, c^e de St-Martin des Bois. — Elles dépendaient de la terre de St-Georges. — (*Journal Le Loir* du 21 août 1846).

Terpinerie (La), ou Terpinère, éc., c^e de la Chapelle-Vicomtesse.

Terpinère (La), f., c^e de Boursay. — *La Trépinère*, XVII^e s. — L'aïstrise de la Trépinère, à Boursay, était dans la censive des religieuses de St-Avit. —

(Collection R. de St-Venant, Liasse Bour-say, Doss. Chéramy).

Terras (Famille de). — *Le Grand Bouchet, Les Souches*, XIX^e s. — Armes : *D'argent au lion de sable passant sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de trois molettes d'or*. — (La Chesnaye).

Terrasse (La), ancien fief, psse de Sar-gé. — Il appartenait dès le XVI^e s. aux Sgrs de la Berruère. — (Eug. Vallée, *Notes généal. sur famille d'Illicers*, p. 92).

Terres-noires (Les), lieu-dit, c^e de Selommes. — En ce lieu, en 1859, sous un monticule de terre, on découvrit les fondations d'un grand bâtiment gallo-romain, avec environ 80 squelettes déposés pêle-mêle parmi les moellons. — On pense qu'il y avait là les substructions d'une vaste exploitation agricole surprise par une troupe ennemie et détruite en quelques instants, ce qui explique cet amoncellement de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants réunis sur un même point, d'autant que des squelettes d'animaux ont été découverts dans des cases séparées situées dans d'autres bâtiments proches. — (*Compte-rendu du congrès archéol. à Vendôme en 1872*, p. 93).

Terriers (Les), éc., c^e du Plessis-Dorin. — *Les Terriers* (Cassini).

Terrier, (Le), éc., c^e de Souday.

Terriers (Les), f., c^e du Gault. — *Les Terrières*, 1617. — (*Arch. L.-et-Cher*, G 924).

Terriers (Les), h., c^e de St-Jean-Frémentel, 59 hab. — Ancien fief relevant de celui de Viviers, psse de St-Hilaire-sur-Yerre, lui-même vassal de Montigny le Ganelon. — Ce fief, dès le XVI^e s., était aux Sgrs de Bellelande. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Tertre (Famille du). — *Les Connillons*, XV^e s. — *La Gringotterie*, XVI^e s. — Armes : *D'argent au lion de sable, lampassé, armé, et couronné de gueules*. — (Adr. Thibault).

Tertre (Le), h., c^e d'Epuisay, 80 hab. — Ce lieu relevait de la Rochelandault, au moins en partie. — La tenue du Tertre comportait plusieurs manoirs, entre autres la Thouasne et Beauvoir (voir ces noms). — Certaines maisons du Tertre avaient des droits d'usage aux bois de Motteux. — En 1629, Jacques de Renard, Sgr de la Thouasne, se disait aussi Sgr du Tertre. — Auparavant, des membres de la famille Le Courtois se disaient Sgrs du Tertre et de la Grande-Haye — Voir *Grande-Haye*. — (Titres de la terre des Minières. — Table des Biens de l'Oratoire (Le Tertre et Beauvais). — Registres d'Epuisay, 1629).

Tertre (Le), éc., c^e du Gault.

Tertre (Le), psse de Houssay, cité comme étant, en 1587, parmi les estagers du moulin de Houssay, ou de la Fontaine du Gondré. — (Cart. de la Trinité, 834).

Tertre (Le), f., ancien château, c^e de Lignéres. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Court de Rocé. Il avait droit de moyenne et basse justice. — Le manoir, aujourd'hui réduit à l'état de simple ferme, est construit dans la forme des gentilhommières du xv^e s., avec ses pignons pointus, sa tourelle d'escalier hexagonale, ses fenêtres à croisillons, sa cour fermée, son vieux puits à rouet, sa petite chapelle aux fenêtres en tiers-point, convertie en grange, son gros pigeonnier ruiné, enfin son porche armorié aux voûtes ogivales, dont il reste encore des ruines gracieuses. — Une galerie à jour unissait jadis au pigeonnier ce porche voûté ainsi que les tours qui lui étaient accolées. Cette galerie, probablement ruinée, a été démolie en 1687 par les Sgrs de Renay et du Tertre qui, ne résidant pas au Tertre, l'avaient laissé tomber en ruine. Elle est aujourd'hui remplacée par une grange. Telles qu'elles sont aujourd'hui, ces ruines dominant la plaine et le bourg de Lignéres, se présentent encore d'une façon curieuse et pittoresque. — Launay en donne un joli dessin dans son album.

Dans un aveu de la dame du Tertre au Chapitre de St-Georges, possesseur de la Court de Rocé, en 1654, le manoir est décrit dans les termes suivants : « Premièrement un grand corps de logis avec une salle basse et autre à côté et deux cabinets au bout de la dite salle, une chambre servant de cuisine, et au bout d'icelle une chapelle et une petite galerie entre deux, chambres hautes, un cabinet entre deux, grenier dessus, un fournil à farine, une petite chambre au bout servant de cellier, grenier dessus, et un pavillon composé de deux chambres hautes et deux cabinets, un portail sous le dit pavillon servant à aller au jardin, une galerie à côté du dit pavillon, grenier dessus, une fuye au bout, deux petites tours à côté du dit pavillon, une petite chambre au bas de l'une des dites tours. Une grande grange avec écurie et deux étables au bout, une cour enclose des dits bâtiments, puy au dedans d'icelle et une porte pour sortir aux bois et terres dudit lieu ; un grand jardin, un pastil au-dessus du dit logis, le tout enclos de haies vives avec un petit bois de haute futaie, etc... Autre bois appelé la garenne du Tertre et terres

et patis au-dessous contenant en tout six septiers. » — (Arch. L.-et-Cher, G 273).

Une partie de la terre relevait aussi de Rocheux, entre autres les trois étangs aujourd'hui à sec qui se trouvent sur le plateau au-dessus du Tertre et dont les eaux se vidaient dans le ravin de Champlain et allaient se perdre dans le Loir en face de Fortunat.

Le Tertre avait pour vassaux les Sgrs de la Hougaise, psse de la Chapelle-Anschéry et ceux de Montgelée, psse de Pezou. Son censif s'étendait tout autour et sur une bonne partie de la plaine de Lignéres vers Pezou. — Les frères de l'Hôtel-Dieu tenaient du Tertre leur métairie des Ruelles, ainsi que Michel Goislard, la sienne, située au même lieu.

Ce n'est qu'à partir du commencement du xv^e s. que l'on rencontre des Sgrs du Tertre. À cette époque la Sgie était possédée par la famille d'Illiers des Radrets. Cette terre, selon les apparences, leur était venue de la famille d'Eschelles, Sgrs du Plessis-d'Eschelles près Marchenoir, par suite de l'Alliance, dans le troisième quart du xiv^e s., de Jeanne d'Eschelles avec le suivant :

Geoffroy d'Illiers, Sgr des Radrets (paroisse de la Bazoche-Gouet), terre qu'il avait achetée avec sa première femme, Jeanne d'Ardenay, le 8 janvier 1371. En secondes noces, il épousa Jeanne d'Eschelles, morte avant 1404, et dont il eut deux enfants : 1^o) Catherine, dame de Beauchamps, qui avant 1404, épousa Richard des Hayes, Sgr de Montreuil (psse de Dunéau près Mamers) et probablement de Fontenail, à Fréteval ; elle mourut en 1417 ; 2^o) Jean, qui suit.

Jean d'Illiers, Sgr des Radrets, la Mouchetière et Bordueil (au Maine), le Tertre, etc. Il est mineur en 1404 et sous la tutelle de son beau-frère Richard des Hayes. Il rendit aveu pour le Tertre en 1462 et mourut avant 1469. On célébrait l'anniversaire de ce Jean d'Illiers et de son épouse dans la cathédrale de Chartres, le 3 des Kal. d'Avril (30 mars). — Il dut hériter du Tertre dans son jeune âge, sans doute de son grand-père d'Eschelles, car son père n'est pas dit seigneur du Tertre. Il avait épousé Catherine de Mailly (Maillé), et eut les enfants suivants : 1^o) Yves ou Yvon, qui suit ; 2^o) Jeanne d'Illiers, épouse de Olivier de Ronsard, Sgr de la Poissonnière ; 3^o) Miles d'Illiers, archidiacre de Vendôme ; 4^o) Catherine d'Illiers, qui épousa Jean de Tibivilliers, Sr de Montault (Monteaux à Selommes), et de Fleury-en-Vexin, laquelle mourut en 1480 ; 5^o) Jeanne d'Illiers, qui épousa

en 1451 (?) Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme, Sgr de Bonneveau, gouverneur de Vendôme, et n'en eut pas d'enfants. Elle mourut en 1495. (On accorde généralement à Jean d'Illiers une première femme, Catherine d'Eschelles ; mais cette première alliance est très improbable).

Yves ou Yvon d'Illiers, chev., Sgr des Radrets, Bordueil, le Tertre et les Epineaux, la Borde aux Barons, psse de la Bazoche-Gouet, Béton, etc., gentilhomme ordinaire et maître-d'hôtel du roi. Il mourut en 1496 (?) au plus tôt, et avant 1502. Il épousa en 1469, Marguerite, fille de Michel de Beauvilliers, Sr de la Ferté-Habert, Thoray et le Bouchet-Touteville et d'Annette de Tillay. Il en eut les enfants suivants : 1^o) Jean, qui suit ; 2^o) Jeanne d'Illiers, mineure en 1502, qui épousa Marin des Hayes, Sgr de Montreuil et de Fontenail (à Fréteval) ; 3^o) Jacqueline d'Illiers, mineure en 1502, qui fut la première femme de Pierre de Villeblanche, écr, Sgr d'Autry et de Cernoy. — (La Chesnaye, géneal. *Chenu*).

Jean d'Illiers, Sgr des Radrets, de Bordueil, du Tertre, de Vaubouet, de la Berruère (de Sargé), etc. Il succéda à son oncle le Bâtard de Vendôme, comme gouverneur du Vendômois. Il mourut entre 1531 et 1537. Il avait épousé en 1512 Madeleine, fille de feu Louis de Joyeuse, Sr de Bouzac et de Félicien, et d'Ysabeau de Hallewin, laquelle Madeleine fut dame d'atours de Jeanne d'Albret. Elle mourut en 1571. Il en avait eu deux enfants : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Louise d'Illiers, qui épousa en 1540 André de Monalembert, Sgr d'Essé, d'Epanvilliers et de la Savinière (psse d'Arènes), tué à Théroouanne en 1553.

François d'Illiers, Sgr des Radrets, la Berruère, le Tertre, etc... (Voir *La Berruère* des Radrets).

Christophe d'Illiers, Sgr de la Berruère et du Tertre, etc. (Voir *la Berruère*).

Elisée d'Illiers, fils du précédent, seigneur des mêmes lieux. Il abjura le protestantisme en 1611, et acheta en 1613 la seigneurie des Noues de Lignéres qui lui donnait des droits sur l'église même du lieu, après quoi il prit le titre de seigneur de Lignéres. Il mourut à Paris le 19 févr. 1629, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Lignéres. Sa femme, Marguerite de la Vove, fut elle-même inhumée dans le chœur de la même église le 13 nov. 1644. Elle avait acheté, au nom de son fils, en 1635, la seigneurie du Breuil à François Miron, ce qui cons-

tituait sa famille en possession incontestée de la seigneurie de Lignéres. (Voir la Berruère).

Elisée II d'Illiers, seigneur des Radrets, de la Berruère, du Breuil, du Tertre et de Lignéres, onzième enfant des précédents, (voir la Berruère). Il fut tué au siège d'Arras en 1640, et fut inhumé dans le chœur de Lignéres entre le corps de son père et la muraille. Il eut pour héritière à Lignéres sa sœur, la suivante :

Anne-Félice d'Illiers, 6^e enfant et 4^e fille d'Elisée I et de Marguerite de la Vove, et sœur du précédent. Baptisée à Sargé le 15 déc. 1609, elle épousa d'abord en 1632 Christophe de Mauvoisin, chev., Sgr de Boislandry en Normandie, et en secondes noces, Jacques de Corbinelly, chev., Sgr d'Arsillières, dont vint Françoise de Corbinelly qui suivra après les seigneurs de Renay.

Jacques de Corbinelly et sa femme vendirent en 1669 leur terre du Tertre avec ses dépendances, c'est-à-dire le Breuil, les Noues, Pointras, l'Autreuse, Biternay, la Guisonnière, etc., à Messire Jean Guichard, marquis de Perray, Sgr de Renay et autres lieux, et à Catherine de Courcillon, sa femme (voir Renay), moyennant 1.600 livres de rente perpétuelle en faveur de leur fille Françoise, sans doute à l'occasion de son mariage, rente qui devait être convertie en un capital de 32.000 livres à la mort de la même Félice d'Illiers, et payée à sa dite fille. Le Sgr de Renay laissa tomber en ruine les dépendances du manoir du Tertre, et en fit démolir la galerie en 1687.

Un procès survint en 1703, entre les acquéreurs de 1669 et la fille des vendeurs, faute de paiement de la somme stipulée, et finalement, un arrêt du Parlement adjugeait la terre du Tertre avec toutes ses dépendances à la susdite Françoise, qui suit :

Françoise de Corbinelli, fille de Jacques et de Félice d'Illiers, redevenue dame du Tertre en 1703. Elle était alors veuve, sans enfants, de Guillaume de la Palu, chev., Sgr de Guifferay ou Guiseray. Elle épousa en secondes noces Louis-Joseph de Grasse, dont elle n'eut pas non plus d'enfants et en faveur de qui elle testa.

Louis-Joseph de Grasse, chev., Sgr de Mouans et de Sartroux, dit le marquis de Grasse. Il devint possesseur de la Sgie de Lignéres et du Tertre, etc., à la mort de sa femme, à une date inconnue, et en secondes noces épousa Thérèse-Albertine du Quesnel, fille du marquis de Coupigny, qui était dame d'honneur de la comtesse de Toulouse, dont il n'eut

pas non plus d'enfants. Le 24 janv. 1736, il vendait la terre et Sgïe de Lignéïeres, le Tertre, etc., « située dans le Vendômois, coutume locale du Dunois, dont la plus noble et principale dépendance consiste en la terre, fief et seigneurie du Breuil et Minsonnière, dans l'étendue de laquelle est l'église paroissiale de Lignéïeres » et cela moyennant la somme de 20.000 livres, dont 10.000 étaient payées comptant en louis d'or, et pour le reste l'acheteur constituait au vendeur une rente viagère de 1.000 livres. L'acquéreur était le suivant :

Jean-François de la Porte, écr, Sgr de Meslay, demeurant à Paris, époux de Catherine Soubeyran. Il mourut à Paris en 1743, après avoir laissé tous ses biens à son fils le suivant :

Pierre-Jean-François de la Porte, chev., Sgr de Sarzay, Meslay, etc. (Voir Meslay), qui mourut en 1793. Le 15 déc. 1788, il avait vendu la terre et Sgïe de Lignéïeres, le Tertre, le Breuil, etc., au suivant :

Jean-Baptiste-Etienne Catherinet, écr, Sgr de Villemarest, Villeporcher, etc. (Voir Villeporcher). Ce dernier mourut en 1797. (Voir sa notice). Ses deux filles se partagèrent la terre de Lignéïeres. L'aînée Madame Rohault de Fleury, eut le Breuil, et le Tertre alla à la seconde, qui suit :

Pauline Catherinet de Villemarest, épouse de Yves-Marie-Amand-Augustin Duflos de St-Amand, qui fut receveur des finances à Dreux. (Voir Villeporcher St-Ouen). Ceux-ci le laissèrent à leur second fils, le suivant.

Henri Duflos de Saint-Amand, né en 1805, mort à Blois en 1873, receveur des finances à Toul, puis à Commercy, époux en 1830 de Julie-Jeanne-Elisabeth Désaugiers, fille de N. Désaugiers, consul général de France à Amsterdam. Il vendit le Tertre en 1860 à des marchands de bien. Les bâtiments sont aujourd'hui divisés, et en mauvais état.

Arch. L.-et-Cher, G, 273. — Chartiers de Renay, minutes des notaires, 1687; et *passim*. — Moréri au nom d'Illiers. — La Chesnaye des Bois, articles *Grasse, Illiers, Coupigny*. — *Carl. N.-D. de Chartres*, III, p. 76. — *Loir-et-Cher historique*, 15 oct. 1894. — Eug. Vallée, *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers*. — Père Anselme, III, p. 240; IV, p. 713, A. — Notes ms. de MM. Auguste de Trémault et Chéramy, curé de Choue. — Chartier des Radrets la Berruère. — Titres de la terre de la Roullière d'Azé. — Registres paroissiaux de Lignéïeres, 1640, 1695 et *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 96; 1889, p. 85 et suiv.; 1893, p. 122. — St-Allais, article *Grasse*, t. XV, p. 303. — Titres de la terre du Breuil à Villeporcher. — Rochambeau, le *Vendômois*

épigraphique, art. Meslay et Lignéïeres. — Launay, *Répertoire*, p. 77. — *Guide du touriste en Vendômois*, p. 275. — *Bulletin Dunois*, IV, p. 216. — Biblioth. de Vendôme: 1° Ms. 285, pp. 154, 173, 265; 2° Fonds Bouchet, Chemise VIII, Dossier 5, pièce 4 et Chemise X, p. 20; 3° Album Launay, III, p. 20; 4° Mémoires de Duchemin, II, p. 173. — *Revue du Maine*, 1884, p. 94. — Gaston Duflos de St-Amand, *Les Duflos* (1906). — Arch. Nat., P 602, pièce 1^{re}.

Tertre (Le), f., c^e de Mondoubleau, *Le Tartre* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h., de Mondoubleau. — En 1409, il appartenait à Jean de la Berruyère. — En 1546, il faisait partie du domaine même de Mondoubleau. — (Arch. Nat., P 657, n^o 59, P 704, n^o 17).

Tertre (Le), h., c^e de Montoire, 83 hab. — Ancien fief, relevant à foy et h. de Lavardin. Le manoir du Tertre, encore existant, dont l'architecture rappelle le XIV^e s., s'appelle aujourd'hui *La Grande-Maison*. — Il y avait aussi en ce lieu un fief appelé Lassy, et un autre appelé la Chauvignière qui relevaient de Fargot.

Il y a apparence pour que Geoffroy Freslon qui fut évêque du Mans au XIII^e s. ait pris naissance en ce lieu. La tradition veut qu'il soit né entre les Roches et Montoire, et ce ne peut être à Fargot qui au XIII^e siècle appartenait aux Pointvillain.

On a confondu ce Tertre avec d'autres lieux du même nom, notamment le Tertre de Mondoubleau qui au XV^e s. appartenait à la famille de la Bruyère et aussi le Tertre de la Chapelle-Huon (Sarthe) qui appartenait au XVI^e siècle aux Leforestier. Et la plupart des auteurs ont donné ce Tertre de Montoire comme ayant appartenu à Louis Leforestier, bailli de Vendôme au XVII^e s.

Au XV^e siècle, le Tertre est à une famille Le Courbonnier qui paraît être venue de Sonnoys au Maine. — En 1471, Noël Lecourbonnier, Sgr du Tertre, est cité parmi les joignants de Fosse-Poudrière à Lavardin. En 1484, il rend aveu à Lavardin pour son fief du Tertre. — Sa veuve, en 1503, est dite posséder le Tertre, comme ayant le bail de son fils mineur le suivant :

Jacques Le Courbonnier, écr, Sgr du dit lieu de Courbonnier et du Tertre, époux de Marie des Loges, déclarait en 1527 tenir à foy et h. simple (du duc de Vendôme) au regard de sa Sgïe des Hayes, des terres situées en la Varenne St-Laurent (de Montoire) joignant aux terres de la métairie de Champigny, d'une part, d'autre part au chemin tendant de Montoire aux Roches-l'Évesque, d'autres à ses propres terres du dit lieu du Tertre...

tenues à foy et h. simple et une paire d'éperons blancs de service abonné à la somme de cinq sols tournois de service rendue au dit lieu des Hayes. Il rendait en outre aveu pour son fief du Tertre mouvant de Lavardin, et consistant en « manoir et hébergement du dit lieu du Tertre et du Fief-Aberry, sis en la paroisse St-Laurent de Montoire, joignant au chemin tendant du dit lieu du Tertre au lieu ou souloit estre la Justice des Roches-Levesque, au chemin de l'Ormeau de ladite Varenne à Champigny... d'autre costé à ses terres étant de son fief et seigneurie de Maray, d'un bout au chemin tendant de Montoire aux Roches, d'autre aux terres de la métairie de Champigny, et d'autres aux terres de la métairie de Fousse. »

Les cens de ce fief étaient payés au lieu du Boille à Montoire. Il y avait deux vassaux : 1^o) Dlle Françoise Drouyn, veuve de feu Jacques de Haubergeon, pour son manoir de la Chauvalinière, foy et h. et cinq sols de service ; 2^o) les héritiers Aberry pour les Rochettes, paroisse St-Laurent.

Au XVII^e siècle, ce fief est aux Sgrs de Fargot.

Arch. Nat., P 599, n^{os} 42 et 548; P 631, n^{os} 23 et 25; P 647, n^o 1; P 657, n^{os} 57 et 58; P 58; P 658, n^o unique; P 664, n^o 1; P 712, n^o 128 bis; PP 50, vol. 59, n^o 60. — Titres de la terre de la Blotinière. — Collection Eug. Vallée, Notes manuscrites de Pasty de la Hilais sur St-Calais, et Notes diverses (du même), II, p. 128. — A de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 69. — Biblioth. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, p. 49. — Malardier, p. 992 (d'après les titres de Ranay).

Tertre (Le), f., c^e du Poislay. — Ce lieu relevait de Chaussepot. — (Arch. d'Eure-et-Loir, B 566).

Tertre (Le Haut), h., c^e du Poislay et du Gault, 21 hab., dont 12 sur le Gault.

Tertre (Le Bas), éc., c^e du Poislay. — Bois-Tertre (Etat-Major).

Tertre (Le), f., c^e de Savigny (Petit S.). — Ce lieu relevait censivement de celui d'Auvine, à 7 sols 6 deniers de cens, 24 boisseaux d'avoine, un chapon 4 deniers de rente et 3 corvées, plus un droit de dimmes. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Tertre (Le), h., ou f., c^e de Souday. — *Le Tertre de Nouvet*, XV^e s. — Ancien fief relevant du Petit-Souday, à foy et h.

— En 1466, il appartenait à la veuve Clément Hodon. — Au XVI^e s., il était du domaine de Glatigny. — (Arch. Nat., P 740, n^o 102. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 262).

Tertre (Le), éc., c^e de Sougé.

Tertre (Le), éc., c^e de Villedieu.

Tertre-aux-Rois (Le), h., c^e de St-Quentin.

Tertre-Bossu (Le), lieu-dit, c^e de Vendôme. — C'est un chemin qui de St-Sulpice montait aux garennes du château. Il existe encore et sert pour monter du faub. St-Lubin au hameau du Temple et au jardin public du château.

Tertre-d'Echoiseau (Le), h., c^e de St-Quentin.

Tertre-de-la-Rue-Reine (Le), lieu-dit, c^e de Montoire, sur le chemin de Ternay, proche le faubourg St-Oustrille. — Ancien fief relevant à foy et hommage de la châtellenie de Montoire. Il appartenait au prieuré de la Hubaudière. — (Arch. Nat., P 712, n^o 128 bis; PP 50, vol. 114, n^o 216. — *Journal Le Loir* du 25 nov. 1853 [annonces]).

Tertre-Foureau (Le), château et f., c^e de Busloup. — *Le Tertre Foureau*, XVI^e s. (Titres du Tertre-F.). — Ancien fief relevant de la prieuré baronnie de Busloup. Il était aussi appelé l'Hospitau au XV^e s. et sans doute appartenait alors à la commanderie de Groschesne.

En 1450, il est à Jean de la Fosse, Sgr de la métairie du Tertre-Foureau. — En 1580, à Adrian de la Croix, époux de Léonarde de Brossard. Il obtint du prieur de Busloup la permission de construire au Tertre, un coullombier sur poutreaux. — En 1611, à Hector Le Courtois, Sgr du Tertre et de la Roche près Lisle, époux : 1^o de la veuve du précédent; 2^o de Elisabeth Le Gabilleux. Sa fille Charlotte Le Courtois, en 1637, épousa Jean de Giraudeau, écr, Sgr de la Noue et du Vivier, qui hérita du Tertre. Il acheta en 1638 la métairie de la Reimbergère de la famille du Boulay et mourut en 1656 laissant trois enfants : César, qui suit, Hector et Françoise. Sa veuve se remaria avec Nicolas du Bouchet, Sgr de Chavagne, fils du Sgr des Mussets. Elle décéda en 1664 sans enfants de son second mariage. Et son mari, en sec. noc. épousa Marie Chauffourneau, veuve de Charles de la Haye, sieur de Monthe-nay.

César de Giraudeau, seigneur de la Noue et du Tertre en 1677 par partage avec son frère Hector. Il épousa en 1679, Marie Dupuy, fille de Pierre Dupuy, Sr de la Fosse et de feu Marie Mariette. Il s'était engagé comme cadet et en 1675, il était brigadier au régiment des dragons de la reine. Il prit part à la campagne des Pays-Bas. Il mourut en 1698. Il était Sgr du Tertre-Foureau, et des fiefs de Champs, Bellassise, la Hardonnière et Chappedasne. Il laissait deux enfants : César, qui suit et Pierre.

César II de Giraudeau, écr, Sgr du Tertre-F. en 1698. Il épousa en 1709 Marie Deschallards ou des Chalaris, dont il eut deux enfants : Pierre de Giraudeau qui alla habiter la Grapperie, et François, qui suit. César et sa femme en 1728 se retirèrent à Bellassise où ils moururent.

Françoise de Giraudeau, fille des précédents, se trouve dame du Tertre-F. au moment de son mariage en 1728 avec Claude-Marie de Bonvoust, Sgr de Ray, le Boisle et autres l., fils de défunt Claude de B. et de Barbe de Fontenay. — Ils ont pour fils le suivant :

Claude-Louis de Bonvoust, fils des précédents, Sgr du Boisle, Montorson, etc., hérita du Tertre-F. vers 1774 et épousa à cette date Louise-Marguerite Cadot de Berfay, fille de Louis Cadot du Breuil, officier au grenier à sel de St-Calais. Il en eut une fille qui épousa en 1782 Louis Mirleau des Radrets d'Illiers, écr, fils de Louis-Grégoire Mirleau de Neufville-St-Hery, seigneur des Radrets d'Illiers, et de Anne Racine, petite-fille du poète Racine.

Louis Mirleau d'Illiers, propriétaire du Tertre, fut nommé commandant de la Garde Nationale de Busloup et s'enfuit du Tertre pour échapper à la Révolution. Il fut maire de Busloup de 1800 à 1801. Il donna l'hospitalité au Tertre vers cette époque au fameux chevalier d'Eon de Beaumont. Madame d'Illiers mourut en 1817. Elle avait eu quatorze enfants, dont sept en trois ans ! — Son mari se remaria à Julie Rouge de Montant (de Cloyes, E.-et-Loir). Il vendit le Tertre en 1819 au suivant :

César-Leufroy Dividis, de Chappedasne, dont la nièce avait épousé un des fils du précédents. Il eut pour successeur au Tertre en 1846 son fils, Louis-Auguste Dividis, qui vers 1860 fit construire les deux pavillons de son habitation. Le gendre de ce dernier, Edme-René-Théodore Cosnard des Closets, devint à sa mort propriétaire du Tertre (1882). Sa veuve, en 189... vendit enfin à M. François Raynal de Buvre, époux de Mme Anne-Marie de Boisguéret de la Vallière, fille de M. Ludovic de B. de la Vallière et de Mme Marie de Tarragon. Il en est aujourd'hui ppre (1910). — (Arch. L.-et-Cher, F, 519, 542, 550, 565. — Collection Bernault, Liassc de Pezou. — *Bulletin Dunois*, X, 1901, p. 43. — G. de Trémault, *Le Trésor des Familles, généalogies m. [Bonvoust]*. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup* [1907], pp. 103 à 110).

Tertre-rouge (Le), psse de Faye. — Voir *Cheverny*.

Tertre-Rouge (Le), éc., c^e de St-Martin des Bois.

Tertre-Rouge (Le), f., c^e de Souday. — *Le Tertre-rouge* (Cassini). — *Les Terres rouges* (Etat-Major). — Ce lieu avait été acheté, à la fin du xv^e s. par François de Mésange, Sr de Souday, et Catherine de Saint-Berthevin, son épouse, et réuni à leur domaine de Souday. Ceux-ci le vendirent le 27 nov. 1511 à Jacques Hurault, Sgr de Vibray. Il passa ensuite dans le domaine de Glatigny, et fut en 1794 vendu nationalement sur le condamné Bochart-Sarron. — Au xix^e s. la ferme du T. R. est du domaine de la Cour de Souday. — (Chartrier de St-Agil, xv^e s. — Arch. de L.-et-Cher, L, 931, n^o 152).

Tertre-Roy, h., c^e de St-Quentin. Tésée, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Fontaines. — (Elle paraît être aujourd'hui *L'Abbaye*).

Tesnières (Famille). — *Plessis-Sasnières*, xv^e s. — *Chaillon, Montigny* (de Villechauve), *Magny*, xvii^e s. — *Beaumont* (de Troo), *La Charpenterie*, xviii^e s.

Tesnières (Les), ancien fief, aujourd'hui mesure, psse d'Ecoman, arrond^t de Blois, proche Fréteval. — Ce lieu appartenait en 1476 à n. h. Guillaume Deshayes, sieur de la Fousse et des Tesnières, puis à Marin des Hayes, son fils. — Au xviii^e s., à la famille de Meaussé de Villebèton. — (Arch. L.-et-Cher, E 39, 44, etc. — Chartrier de Rocheux).

Tesnières (Les). — Voir Ténnières. Tessier (Famille). — *La Nardoussière*, xv^e s.

Tessier (2^e Famille), Sgrs de Montoire au xviii^e s.

Tessière (La) ou Tesserie, anc. mét., psse de Villerable. Elle appartenait au chapitre de St-Georges de Vendôme. — Elle lui provenait probablement du testament de Lucas Texier, chanoine et curé de Lignièrès, au xvii^e s. — (Arch. L.-et-Cher, G 302).

Testu de Balincourt (Famille). — *Bouloire* (Sarthe). — *La Guillocherie, Le Croix ou Girardet*, xviii^e s. — Armes : *D'or à 3 léopards de sable, l'un sur l'autre, celui du milieu contourné.* — (Bachelin-Deflorenne).

Tétardière (La), h., c^e de Sasnières. Teuche-Celène (La), anc. mét., située à Ternay, qui était, avec la Houssairerie et la Besnardière dans le fief de la Rochebaudouin. — (Arch. Nat., P 657, n^o 30 [Aveu de la Roche-Baudouin 1399]).

Teudonnière (La), h., c^e de Fontaines. Teuse (La), h., c^e du Gault, 20 hab. — *La Teuse*, xii^e s. — Ancien fief et haute justice, sans manoir, qui relevait

à foy et h. de la Sgie du Poislay. — Il y a dans le hameau, La grande et la petite Theuse. — La Petite Theuse est encore appelée *la Pivardière*. — En 1196, avait lieu un accord entre le chapitre de Chartres et le maire de la Fontenelle au sujet de la dime de la Teuse. — En 1599, Edme de Garges, Sgr de Beaulieu, psse de Laneray, vendait la Sgie de la Teuse à Françoise Miquelot, veuve de Jean Aulde, Sgr de la Renouillière. — En 1616, ce fief était à dame Léonore Aulde, dame des Coudreaux. — François More était alors lieutenant de la Teuse (1622). — En 1703, il y eut lettres de réunion au bailliage de Courtalain des justices de Harville, Prépalteau, la Teuse et la Touche-Agnès. — Au xviii^e siècle, la Teuse était du domaine d'Arrou, aux du Plessis. — Au xix^e, la Petite Theuse appartient à la famille de Phélines. — (*Cart. de Notre-Dame de Chartres*, 133 [1196]. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 499 et 577. — *Bulletin dunois*, X, 1901, p. 24. — Bordas, II, p. 110. — *Journal Le Loir* du 27 février 1852. — Arch. Nat., Q, 495, fol. 32, v^o).

Teuse (La) anc. mét., psse de Tourraillies. — Elle s'appelait réellement Frileuse et relevait de Fontenaille à foy et h. — Voir *Frileuse*. — (Arch. Nat., P 625, n^o 1).

Téverie (La), f., c^e d'Arville. — *La Théverie*, xviii^e s. — *La Tesverie* (Etat-Major). — Ce lieu appartenait en 1668 à Charles Rousseau, officier du roi et Françoise Chauffourneau, sa femme. — Les Ursulines de Vendôme en firent l'acquisition en 1707. Cette métairie fut vendue nationalement en 1791 pour 22.200 l. — (Reg. paroiss. d'Oigny, 1668. Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n^o 71).

Tévoterie (La), f., c^e de la Ville-aux-Clercs. — *La Thévoterie*, xviii^e s. — Cette ferme faisait partie de la terre de Fortgirard en 1851 et depuis, est passée au domaine de la Gaudinière. — (*Journal Le Loir*, 21 mars 1851).

Téxier (Famille). — *Picolet*, xix^e s. Téxier d'Hautefeulle (Famille). — *St-Agil, Les Claires* (de Sargé), xvii^e s. — Armes : *De gueules à la levrette courante d'argent accolée et bouclée d'or surmontée d'un croissant de même.* — (De Maude).

Texier de Fontenay et de Nervaux (Famille). — *Villegager, Les Vaux* (de Lunay), xviii^e s.

Tézon. — Voir Thézon. Thacquin (Famille). — *La Bonaventure*, xv^e s., et voir aussi les *errata*. Thannerie (La). — Voir *Toimerie*.

Theil (Le), f., c^e de Lancé. — *Le Tail*, xv^e s. — *Le Teil*, xvi^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. du Bouchet-Toutteville. — Dès le xiv^e s., ce fief est aux Sgrs de Berthault, du nom de *Du Plessis*. (Voir Berthault). — Au commencement du xvii^e s., il est aux Sgrs de Fontenaille. — En 1634 il est à François Gault ; de même en 1650 ; en 1666 à Pierre Daguier, époux de Françoise Gault ; en 1672 à Pierre-Claude Daguier, fils des précédents ; en 1693 à Françoise Daguier et Catherine Michelin, veuve Souchay ; en 1699 aux enfants Laurent Souchay ; en 1727 à Laurent Gauthier, fils mineur de Jean G. et de Renée Souchay ; en 1730 à Pierre Souchay. En 1759, il est à N. Gauthier, avocat à Mondoubleau. (Arch. Nat., P 611, n^{os} 32 et 37, fol. 16 ; P 626, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, G 270. — P. Anselme, t. IV, p. 746. — Titres de la fabrique de Périgny. — Reg. par. de Lisle, 1759. — Bibl. Vendôme, Terrier du Bouchet-Toutteville de 1690, pp. 285 et suiv.).

Théliguy (Famille de). — *L'Ormois et la Fosse* (de Fréteval), xvii^e s. — Armes : *De sable à la bande d'argent à la bordure de gueules.* — (Armorial chartrain).

Thénières (Les). — Voir Ténnières. Théodoric ou Thiery, premier abbé de l'Etoile (1130 à 1145). — Il était disciple de saint Norbert, le fondateur des Prémontrés et fut envoyé par Hugues de Fosses, abbé général des Prémontrés, pour aller fonder le monastère de l'Etoile. Il y arriva avec quatre compagnons. — Il fut remplacé par Raoul en 1145. — (*Annales Norbertines*, 1886, p. 272).

Thenot (Famille). — *La Bortroue*, xvi^e s. — Voir *Thénot*.

Théronnière (La), anc. mét., psse de Choue. — Elle faisait partie en 1551 du domaine du Grand-Bouchet et joignait Bréhanville. — (Arch. Nat., P 707, n^o 2).

Theroust (Famille). — *La Bortroue*, xv^e siècle.

Théronnière (La), ancien fief et métairie, psse de Choue ou de St-Mars du Cor. — Ce lieu relevait à foy et h. du Petit Bouchet. — De la Théronnière relevait féodalement le fief des Planètes. — En 1405, les Théronnières appartenaient à Perot Le Bouchier. — En 1409, à Thenot Voisine. — En 1458, à Guillemette la Guillonne. — (Arch. Nat., P 700, n^{os} 30, 31 et 32).

Thesnières (Les), h., c^e du Gault, 23 hab. — *Les Theusnières*, xvii^e s. — *Thisnières*, xvi^e s. — *Les Grandes et Petites Thisnières* (Cassini). — *Les Thesnières*

(Etat-Major). — Là se trouve une belle croix de Calvaire

Ce lieu relevait censivement de Courtalain, en 1633, il appartenait à noble h. Pierre Breton, Sr de la Varzière et autres lieux. La grosse dîme des Th. appartenait à la châtellenie de Courtalain et donnait en 1695 six muids sur 9 arpens de terre.

Les Thesnières eurent leur rôle à la suite des guerres de la Fronde. C'est là que se tint, comme en lieu retiré et propice, le 8 février 1659, une Assemblée de gentilshommes de la Beauce et du Perche, conspirant contre le pouvoir de Mazarin et ayant pour but de provoquer la réunion des États-Généraux du Royaume. « La résolution de l'assemblée des Thesnières fut que les députés (des nobles de Beauce révoltés) prendraient des nouvelles assureances, chacun de leurs provinces pour faire monter à cheval le plus de monde que faire se pourrait ». — (Extrait de l'interrogatoire de Samuel de Frouville, sieur de l'Esperonnière, demeurant proche Marchenoir, par M. de Pomereu, maistre des requestes).

On a placé la scène de conjuration aux Thesnières, proche Ecoman, puis près la Bussière en Orléanais. Mais l'observation des faits démontre que c'est bien là, des Thesnières du Gault qu'il s'agit.

Les troubles amenés par ces conspirations se terminèrent par le procès des principaux conjurés, vers la fin de 1659 ; et Gabriel de Jaucourt, leur chef, eut la tête tranchée. — (Bibl. Nat., ms. français, 6.896, fol. 212. — Jarry, *Les suites de la Fronde et la Guerre des Saboteurs de Sologne*. — *Bulletin Dunois*, II, p. 294. — Arch. Nat., Q 1, 495, fol. 28, verso. — Arch. du château de la Grande Borde [1633]).

Théson (Le), f., c^e de St-Agil. — *Les Tésons* (Cadastre). — Ce lieu relevait censiv^t de St-Agil. — En 1469 il était dans la main du Sgr de St-Agil pour cause de défaut d'homme. — Il avait appartenu à Pierré de la Beccane. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87. — Terrier de St-Agil, 1731).

Thézut (Famille de). — Voir *Thézut*.
Theuil (Le), f., c^e de Faye. — *Le Theuil*, xvi^e s. — En 1586, ce lieu est à François de Racine, Sgr de Villegomblain. — (*Cart. Trinité*, 589, note).

Theuret, h., c^e d'Epuisay, 23 hab. — *Turé* (Cassini).

Theuse (La). — Voir *Teuse*.

Thévenard de la Prélандé (Famille). — *Le Mesnil des Vallées*, xviii^e s.

Thevot ou Thenot (Famille). — *L'Épicière*, xv^e et xvi^e s. — *La Bortroue*, xv^e siècle.

Thézut (Famille de). — *Souday et Glatigny*, xvii^e s. — Armes : D'or à une bande de gueules, chargée de 3 sautoirs alaisés d'or. — (Adr. Thibault).

Thianges (Famille de). — *La Vove* (de Beauchêne), *Boisfreslon*, xvii^e s.

Thibaudière (La), f., c^e de Couture.
Thibaudière (La), h., c^e de Pezou. — Ce lieu était dans la censive du fief de la Roche-Turbault, qui l'entourait, et auquel il finit par substituer son nom au xvii^e s. — Voir *Roche-Turbault*.

Thibaudière (La), ancien fief, psse de Villiers. — *Thibauderia*, xiii^e s. — Ce fief en 1226 appartenait à *Thebaudus de Grevia* lui-même, fils de *Gaufridus de Grevia* et petit-fils de autre Thibault de la Grève qui vivait dans la première moitié du xii^e s. — Thibaud II de la Grève en 1226 donnait à la Trinité la dîme et les prémices de sa terre de la Thibaudière. — Ce fief relevait, ainsi que des Bois-Bretons, à foy et h. du fief de la Pierre, psse de Coulommiers. — En 1613, il appartenait à François Pineau, conseiller en l'Élection de Vendôme, héritier de feue Guillemine Vallée, veuve de François Bodineau, son aïeule maternelle, qui était au lieu des hoirs feu Thibault Vallée et Jean de Rougemont. — Son cens se montait à la somme de 20 sols. Il joignait le chemin de Villiers à Villechatin. — En 1750, il était à François de Guiny, à cause de Marguerite Pineau, sa femme. Pour ce fief, il est dit devoir à celui de la Pierre un quart de cheval de service. Il avait 15 septérées de terre à Villepoupin et la Foucaudière. — (*Cart. Trinité*, 390 [note], 444, 600, 670, [note 1]. — Arch. du Loiret, série A, n^o 1644, xvii^e et xviii^e s.).

Thibergeau (Famille de). — *La Godelinière*, xv^e et xvi^e s. — Armes : D'argent au chevron de gueules accompagné de trois coquilles de même. — (P. Palliot et d'Achon).

Thibert des Martrais (Famille). — *Le Bouchet-Touteville*, xviii^e s. — Armes : *Ecartelé d'or et d'argent, à la croix de gueules brochant sur le tout, et chargée de cinq losanges d'or, chaque canton d'argent chargé d'une hure de sanglier de sable* — (La Chesnaye).

Thibivilliers. — Voir *Tibivilliers*.
Thiédot (Famille). — *Les Fougerets* (de Morée), xvii^e s. — Armes : D'argent au chevron d'azur, chargé en chef d'une fleur de lys et accompagné de trois têtes de maure de sable. — (Collection Bernault, doss. *Famille Noyer*, cachet).

Thiellerie (La), anc. mét., située psse de Meslay. — *La Thiellerie*, xviii^e s. — Ce lieu relevait censivement de Brulaines et Chappedasne (d'Arènes). — En 1466 il appartenait à Pierre Hardy. — (Arch. Nat., P 625, n^o 31 et 34).

Thiellerie (La), f., c^e de Ruan. — Elle appartenait à l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun et fut vendue nationalement en 1791 pour 6.750 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n^o 302).

Thierryay (Le), ruisseau qui prend sa source au lieu de la Fontaine, c^e de Chauvigny, et se jette dans le Gratteloup, même c^e, après s'être grossi de plusieurs autres sources et avoir jadis alimenté plusieurs étangs. Son parcours est d'environ 3 kil. — (Titres des Diorières).

Thierryay (La Grande), château, c^e de St-Avit. — *La Thihévez*, *La Thihévil*, xvii^e s. (Reg. de St-Avit). — *La Grande Thierryay*, xviii^e s. (*id.*). — *La Grande Thiérais* (Cassini). — *La Grande Thiéraye* (Etat-Major). — Ancien fief relevant de Courtalain à foy et h. De lui relevait le fief de la Buzardière. — Il reste de l'ancien manoir de la Thierryay un pan de muraille avec fenêtre et cheminée du xv^e s. Ce bâtiment était situé dans un carré de douves dont on rencontre encore deux côtés. Il passe pour avoir été brûlé au temps des guerres de Religion.

En 1578, la Thierryay appartenait à Marguerite de Saint-Quentin, dame de la Thierryay, qui est condamnée par la justice de Courtalain, cette année-là, à des dépens envers Philippe Bouthraye ou Boutrais pour saisie injuste. — En 1652, à Guy du Pin, seigneur, baron de Larye ou la Rye. — En 1660 et 1679, à René de Neveu qui est dit Sgr de la Thierryay, demeurant tantôt au bourg de St-Avit, tantôt à la Petite-Thierryay. — En 1695, à Henri de Neveu, fils de Jacques de Neveu, sieur des Proustières et de Jacqueline de Phélines. Il meurt en 1728, âgé de 54 ans, et est inhumé à St-Avit, laissant pour veuve Anne-Geneviève d'Aranges qui elle-même est inhumée à St-Avit en 1730. On ne leur voit pas d'enfants. Ils paraissent habiter St-Avit.

Henri de Neveu avait dû vendre la Thierryay avant sa mort, attendu que cette terre était saisie, nous ne savons pour quelle cause, vers 1720, sur un sieur Compotier, ou Comptier, et donnée à bail judiciaire. Elle était dans la main du roi vers 1730. — Les bois non surveillés furent soumis à des déprédations sans nombre, et Bordas dit dans son histoire du Dunois, qu'on ne sait qui possède

cette terre, « qui est en proie aux coupeurs de nuit. » L'administration des Eaux et Forêts fut obligée de s'occuper de cet état de choses, et il en résulta, entre 1730 et 1760, une série de procès pour déprédations, dont on retrouve la trace aux arch. de L.-et-Cher, série C, liasse des Eaux et Forêts du Vendômois.

A la fin du xviii^e s., cette terre est à un Sr Pasquier du Maine (d'après Beauvais de St-Paul). D'après le même auteur, la Thierryay aurait appartenu au xviii^e siècle à la famille des Sgrs du Grand Lucé au Maine, et notamment (d'après l'abbé Blanchard) à N. Pineau, baron de Lucé, Sgr du Grand-Lucé, conseiller d'Etat, mort en 1764. — Une Dlle de Lucé l'aurait apportée en dot au comte de Damas-Thiange, ambassadeur en Angleterre.

En 1804, elle fut achetée par Jean-Médard de Magny, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, qui y demeurerait en 1837. Il acheva la démolition de la chapelle de l'ancien château de la Thierryay pour en consacrer les matériaux à la construction du logis actuel où il fit sa demeure.

Il laissa la Thierryay à Milles de Montlibert, ses cousines, filles de Nicolas-Anne-Ernest de Montlibert et de Sophie-Emma Lambert de Beaulieu (voir *Les Herbages*) et notamment à Anne-Marie-Thérèse-Claire, née le 18 juillet 1842, qui épousa Napoléon du Mesnil, baron de Maricourt (voir sa notice), à qui elle porta la Thierryay.

Aujourd'hui la Thierryay (1909) appartient à Madame Marie de Maricourt, fille des précédents, épouse du baron de Fontenay, qui vient d'agrandir le logis de la Thierryay et d'en faire une habitation confortable, entourée d'un beau parc.

Bulletin dunois, II, pp. 292, 298. — Arch. Eure-et-Loir, B 538. — Bordas, II, p. 160. — Beauvais de St-Paul, pp. 394 et 395. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 116 et 172. — Registres de St-Avit, xviii^e, xviii^e et xix^e s. — C. de Trémault, *Le Trésor des Familles, généalogie de Montlibert*. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons, Fiets de St-Avit*, pp. 458 et suiv. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 417. — Arch. L.-et-Cher, B, Eaux et Forêts, liasse 2, Doss. 3 (xviii^e siècle).

Thierryay (La Petite), ancien fief, psse du Plessis-Dorin. — Il relevait de Courtalain à foy et h. et en 1586 avait pour vassaux Jacques Ferré, écuyer, Sgr de la Borde et Martin Collinet, Sgr de la Gastine et aussi Pierre de Ferré. — René de Neveu, écr, Sgr de la Thierryay, y demeurerait en 1667. — En 1751, ce fief est à Elisabeth d'Eschallard, épou-

se non commune en biens de Paul d'Ajon, écr. Sgr de Haie-de-Champs. — (Reg. de St-Avit, 1667. — Arch. Nat., Q¹ 495, fol. 33, v^o. — Arch. L.-et-Cher, E 566).

Thierrie (La), ancien fief et métairie aujourd'hui disparus, psse de St-Lubin des Prés, entre Villez et le Plessis. — Il relevait de l'Ormois. — De cette métairie dépendaient trois îlots sur le Loir, au-dessus du pont de Fréteval. Ce fief avait droit de terrage sur partie des terres de la Motte et de la Gaillardière. — En 1578, il appartenait aux hoirs feu Guillaume Ménager. — Au XVIII^e s., ses bâtiments ayant disparu, sa métairie fut réunie à celle de la Buzellerie. Son fief devint ainsi le fief de la Buzellerie, aux Sgrs de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 44, 162, 178, 179, 730).

Thierry (Famille). — *Villemarest*; *Les Bordes* (de Rocé), *Villanmoy* (d'Espéreuse), *Le Fief du Gué de la Ville*, XIV^e s. — *Champlain*, XV^e s. — Armes : *D'azur semé de quarrefeuilles d'or, au franc-quartier de trois mouchetures d'hermines.* — (Bernier).

Thiery (Le), f. c^e de la Ville-aux-Clercs. — Elle faisait partie de la terre de Fort-Girard, aujourd'hui de la Gaudinière.

Thièvres (Famille de). — Voir *Houdouart de Thièvres*.

Thillier ou **Tillier** (Familles). — *Dourdan*, XIV^e s. — *Villoiseau*, *Villetrun*, *La Perrine* (de Villetrun), *La Joubardière*, XV^e s. — *La Barre* (de St-Martin des Bois), *Le Pourchassis*, *Vauguyon* XVII^e s. — *L'Aunay* (de Tréhet), XVII^e et XVIII^e s. — Il doit y avoir là plusieurs familles Thillier. — Armes : *D'azur à la Barre accomp. de 6 perrières au naturel.* — (Arm. Chartrain, d'après De Vassal).

Thionnière (La), — Voir *Thuinière*.
Thionnières (Les), h., c^e du Gault, 25 hab. — *Le Petit Mellanville* (Cassini). — L'Étang des Thionnières appartenait aux Sgrs de Courtalain et contenait en 1595 douze arpens et demi. — *Bulletin Dunois*, II, p. 292).

Thireau, h., partie sur Morée, partie sur Moisy. — *Thyreau*, *Tiveau*, XVII^e s. — Au commencement du XVII^e s. ce lieu est à la famille Lenfant, dont Pierre Lenfant, sieur de Mosny, maître des Eaux-et-Forêts du comté de Dunois, lequel était décédé avant 1617 époux de Léonore Bourgeois. — En 1619, à Pierre Lenfant, écr. sieur de Thireau. — En 1630, à Hector de Leviston, écr. sieur de Thireau; sa femme est Antoinette Lebarbier. — Le 4 janvier 1645, décédait à Thireau, Claude de Leviston, qui était inhumé à Morée pour cause de l'interdiction du curé de Moisy. — (Reg. pa-

roiss. de Morée, de 1612 à 1645, *passim*).

Thiron (Abbaye de). — Voir *Tiron*.
Thiron, h., c^e de Vendôme et de St-Ouen. — *Tiron*, (Cadastré de St-Ouen). Son vrai nom devrait être *La Maladrevie* parce qu'il est sur l'emplacement de l'ancienne Maladrerie ou léproserie de Vendôme. — On a préféré lui donner le nom de Thiron pour cause de la proximité de l'ancien mail de Thiron (aujourd'hui route de Paris). — Ce hameau est du reste tout moderne. — Il ne date que de la fin du XIX^e siècle. — L'ancien Mail de Thiron a depuis longtemps disparu. Il prolongeait le faubourg Chartrain vers les Capucins. Aujourd'hui un autre mail a été établi, planté d'acacias, proche la gare des tramways. Or lui a transporté le nom de *Mail de Thiron*. Nous ne savons d'où vient ce nom de Thiron.

Thiroux de Villemesle (Famille de). — *Langey et Bouffry*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à la fasce d'azur chargée de trois bandes d'or accompagnées en chef d'une croix ancrée de gueules et en pointe de trois têtes de lion de même 2 et 1.* — (*Bulletin Dunois*, XI, p. 277).

Thisard ou **Tyzard** (Famille). — *La Montellière*, *Villebresme*, *La Picotière*, *La Maiverie* (de Thoré), *La Perrine* (de Villetrun), *Moncé*, *Le Bois-Ancelin*, *La Dianière*, *Le Coudray-Turbault*, XVI^e s. — *Le Chénay* (de Fortan), *Blanchamps*, *St-Hilaire* (de Villiers), *Bellevallée*, XVIII^e s. — *La Roche-Bourgogne*, XVIII^e s. — Armes : *Ecartelé de gueules et d'azur, le gueules chargé d'une aigle éployée d'argent; l'azur chargé d'un lion d'or, et sur le tout, une fasce d'argent chargée de 2 soleils de gueules.* — (Plaque de cheminée et cachet au château de Drouilly).

Thiville (Famille de). — *L'Aître-Breteau*, *Le Chêne* (de Villeboubt), *Poncé*, *Chevelu*, etc., *la Nardoussière*, *Noyers*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à trois fusées ou losanges d'argent posés en fasce.* — (De Maude).

Thoerie (La), c^e d'Authon.
Thomas de Gallery (Famille). — *La Huraudière*, XVIII^e s.

Thomasserie (La), h., c^es de la Ville-aux-Clercs et Chauvigny, 50 hab. dont 34 sur la Ville-aux-Clercs. — En 1688 mourait à la Thomasserie un appelé Jacques Durand, sieur de la Châtierre, époux de Madeleine Graffard. Ses enfants se partageaient sa succession. La métairie de la Thomasserie alla à son gendre Pierre Haslé, procureur à la Ville-aux-Clercs. — En 1728 cette métairie était encore aux héritiers du susdit Durand. — (Collection Bernault, liasse de Chauvigny).

Thoré, bourg et commune du canton de Vendôme, à 8 kilomètres Sud-Ouest de cette ville. — *Tauriacum*, *Toreium*, XI^e s., *Toireium*, XII^e s., *Toirée*, XIII^e s.; *Thoreium*, XVII^e s. (Cart. Trinité). — *Thoriacum*, XIII^e s. (Cart. de Marm.). — *Toreium*, 1056, *Tori*, 1287 (Gallia Christiana). — *Toiré*, XVI^e s. (Chartrier de St-Georges). — *Torei*, 1102 (Cart. Dunois de Marm.). — *Thoré* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par le Loir qui la sépare des communes de Mazangé, de Villiers et de Naveil; à l'Est et au Sud par celles de Marcilly et de Houssay; à l'Ouest par celle de St-Rimay, et par le Loir qui la sépare de la c^e de Lunay. — Le Loir l'arrose ainsi de trois côtés. La petite rivière de la Brice la traverse et passe au pied de son bourg pour aller ensuite se jeter dans le Loir. Une fontaine, dite de l'Arable, se confond avec la Brice presque en sortant de terre; une autre, dite de la Saunerie, commence au lieu dit *La Coudras* et donne lieu à un ruisseau qui se jette dans le Loir après un parcours d'environ un demi kilomètre vers le moulin de la Fontaine. — La commune de Thoré est traversée dans sa partie Sud-Est par la route départementale n^o 5 de Vendôme à Château-du-Loir. — La station de Thoré sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye se trouve au hameau de la Rochette à un kilomètre du bourg.

Lieux habités : — Son bourg qui compte proprement 49 maisons et 155 habitants; et avec ses écarts 234 maisons et 679 habitants. — La Nouette, 50 hab. — La Rimbauderie, 107 hab. — La Place, 102 hab. — Le Carroir, 64 hab. — Le Moulinet, 112 hab. — La Bânerie, 68 hab. — Les Créneaux, château, ancien fief, 25 hab. — Rochambeau, château, anc. fief, 85 hab. — La Cunaille, anc. fief. — Varennes, moulin. — La Bonde. — La Boulaie. — Vaugouffard. — Berger, 20 hab. — La Rochette. — Courtebotte. — La Saunerie. — La Fontaine, moulin.

Lieux-dits : — L'Aubert, l'Arche, les Ardouilles, *Barineau* (ancien fief), la Baste, les Baugées, le Bas Pré-Gouet, Bellessor, Bodin, le Bois-Nouet, la Bourcière, Bois-Velondin, Bois-Chauveau, Bois de l'Enterré, Le Bois du Gard, Le Bois-Nollet, *la Brice* (rivière), Bréhat, les Camps-Minier, Candi, les Caves-Chartraines, la Cave-aux-Caux, Chadeu, les Chabotteries, *Chanteraine*, Champrond, les Châteaux, Champfort Champvillain, le Chermarty, le Chemin-Chaillou, le Clos-le-Roy, le Clos-Courtin, le Clos de la Renouée, le Clos-Gendre, le Clos-Pré-

tre, la Couture, la Courbe, la Dorionnerie, les Fondées, la Fontaine de l'Erable, Fourche-ferrée, Fontenai, Fosse-Fourrée, la Gauterie, le Gautroin, Gratte-Semelle, Grenouillet, la Grille, les Guenettes, Guibout, les Isles, la Justice, la Maraïserie, *la Maiverie*, anc. fief, les Mézières, les Mesles, les Molettes, Montbenoit, Muras, les Noues-le-Cante, le Pairé, le Paradis, Pichon, Pigeonneau, le Pissot, Pied-le-Roi ou Pille-Roi, la Pointe à Gourdin, le Pont-Joseph, les Portes, les Planches-Cadeau, le Pré-Criston, le Pré-Grêle, le Pré-Pichon, le Pré-Sabot, le Puits-Jouanneau, Quatrevaux, les Rabottes, la Raugerie, *Rocheboyau*, anc. fief, la Lochegloria, Rougot, Rognan, la Rue-Froide, la Selle, les Solognes, la Taille-au-Prêtre, les Terriers, Trotteputain, la Vallée-Chéron, le Champ-de-Villain, Villemuzard.

Superficie, 1.018 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Mauger. — Altitude du bourg, 96 à 125 mètres. — Poste du lieu. — Perception de Villiers. — Assemblées le 2^e dimanche d'octobre au bourg, et le troisième dimanche de juillet à Rochambeau. — Cette commune possède de nombreuses carrières de pierre. *Population* : — 550 communians au XVIII^e s. — 920 en 1806. — 915 en 1812. — 866 en 1824. — 941 en 1831. — 942 en 1836. — 956 en 1841. — 958 en 1846. — 974 en 1851. — 967 en 1856. — 969 en 1861. — 994 en 1866. — 979 en 1872. — 961 en 1876. — 1052 en 1881. — 994 en 1886. — 998 en 1891. — 908 en 1896. — 848 en 1901. — 861 en 1906. — 816 en 1911.

Les registres de l'état civil de Thoré commencent en 1571. — Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : — Vi-meur (plus de 100 fois), Le Vasseur, Le Paigneux, de Mallet, Filleul, Viart, de Racine, Chapuiset, Villebresme, Germaincourt, Maillé de Bénéhart, de la Haye, Belon (au passé), Salviati, Noury, Huet de Berthault, Godineau (notaire), Taillevis, Hurault, Sablet, Fromentières, Bellanger, de Menou, de Felins, de Fleury, du Portail, Boulé de Lange-ron, Cadot, Le Maître, d'Arange, Augry, Goyet, de la Certerie, Crèveceur, Salmon, Morin, Rouget, Frouville, Ville-reau, Buffereau de la Rougerie, Gasselin de Bompard, L'ochon, Bégon, Phéline, Roberdeau de Marcilly, des Salles, Ferrand des Minières, de Marmier, Dacos-ta, etc.

Curés : — Hugo, presbyter de Tauriaco, 1056 (Trin. 108). — Petrus de Thoriaco, presbyter, 1267. (Marm. vend. 49 A). — Etienne du Houssay, 1299 (Trin

723 n). — Guillaume Grandin, 1475 (Trin. 809). — Georges Bruneau, vers 1550 (Arch. Nat., P 629, n° 92). — Morin, 1576. — Montclair, 1616. — Poullard, 1620. — Christophe Gallopin, 1628. — P. Jourdain, 1642. — François Vaslot, 1654. — Léonard Huet, 1658. — E. Tuffé, 1694. — Morillon, 1728. — Péan, 1767. — Frère Morin Péan, prêtre bénédictin desservant, 1788. — Jacques Effray, desservant, puis curé en 1789. Il reste curé pendant la Révolution et jusqu'en 1830. C'est lui qui fonda l'hospice St-Jacques de Thoré en 1829. — Chesné, 1830. — Rousselet, 1834. — J. B. M. Gaillard aîné, 1839. — Tanquerel des Planches, 1874. — Lizot, 1878. — Latron, 1899.

Maires : — Moineaux, officier public, 1791. — Christophe Bretau, an IV. — Charles-Paul Blondel, an VIII. — Norquet, an VIII. — Michel Hême, an XIV (1805). — de Rochambeau, 1833. — Hilaire Neilz, 1848. — Marquis de Rochambeau, 1852. — Tessier, 1861. — Marais, 1871. — Hême de la Cotte, 1881. — Marquis de Rochambeau, 1888. — Fichepain-Collin, 1897. — Richaudeau, 1909.

Notaires à Thoré : — Nicolas Godineau, 1583. — Marton, 1654. — Morin, 1658. — Cormier, 1685. — Garnier, 1688. — Alexandre Morin, 1704. — Morin 2^e, 1726. — René Noury, 1740. — Blondel, 1766. — Blondel 2^e, 1796 à 1820. — (Les minutes de ces notaires sont en l'étude de Villiers et en celle de Thoraux à Vendôme).

Avant la Révolution, la paroisse de Thoré était du diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir et doyenné de Troo ; du bailliage de Vendôme et de l'Élection de Château-du-Loir jusqu'en 1730, puis de Vendôme depuis 1730. L'abbé de la Trinité présentait à la cure qui était dite d'un revenu de 800 livres. Pendant la période révolutionnaire, la commune de Th. avait été mise du canton de Villiers.

Le patron de la paroisse est St Denis. (Pour la vie de ce saint, voir *Chapelle Saint Denis* à Vendôme).

L'église de Thoré a été reconstruite en 1842 sur les fondations de l'ancienne qui datait probablement du XI^e siècle. Le clocher est du XII^e siècle et passe pour avoir été construit au temps de la domination anglaise et par les anglais eux-mêmes. Au rez-de-chaussée de ce clocher existe une chapelle voûtée avec reste de peintures à fresque dans lesquels on trouve l'écusson de la famille de Rochambeau.

Dans cette église se rencontrent plusieurs pierres tombales dont les inscrip-

tions sont effacées, mais ces inscriptions sont répétées dans le cœur et reproduites sur une plaque de cuivre. Les voici :

« *Cy dessous reposent les corps de messire René de Viméur en son vivant chevalier, seigneur de Rochambeau, qui décéda le cinquième janvier mil six cent cinq âgé de quatre vingt treize ans, et dame Renée de Maillé, son épouse qui décéda le vingt cinq mars mil cinq cent cinquante sept.* »

« *Messire René de Viméur, chevalier, seigneur de Rochambeau qui décéda le neuf janvier mil six cent trente neuf, âgé de quatre vingt deux ans et dame Claude de Filleul son épouse qui est décédée le huit septembre mil six cent quarante deux.* »

« *En ce lieu repose dame Marguerite Hurault, en son vivant femme et épouse de messire René de Viméur, chevalier, seigneur de Rochambeau, qui rendit son âme à Dieu le onze juillet mil six cent quarante deux.* »

Sur une tombe au bas de l'autel, on distingue encore cette épitaphe : « *Icy gist le corps de deffunct messire René de Viméur, seigneur de Rochambeau, qui a vécu cinquant huit ans et qui est décédé le quinze aoust mil six cent quatre vingt quatorze.* »

Une autre à côté porte encore cette inscription : « *Cy gist messire Joseph-Charles de Viméur, chevalier, seigneur de Rochambeau décédé le quatre aoust mil sept cent trente et un, âgé de soixante et un an, et dame Marie Brachet son épouse, décédée le deux décembre mil sept cent trente six, âgée de soixante huit ans.* »

Une plaque de cuivre venant de la même église et conservée au château de Rochambeau porte encore cette inscription : « *Cy git le corps de messire François-César de Viméur, chevalier de Rochambeau, chef d'escadre des armées navales qui après avoir commandé deux fois pendant les campagnes de 1743 et de 1744 est mort en 1749 au château de Rochambeau âgé de 78 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.* »

La cloche de T. est de 1838, ayant pour parrain Auguste-Philippe de Viméur, marquis de Rochambeau, pair de France, maire de Thoré, et la marquise de Rochambeau, née Elisa-Pauline de Clauzonnette.

Dans le cimetière de Thoré se rencontre le monument du maréchal de Rochambeau. — Une plaque de marbre portait son épitaphe due au chevalier de Boufflers. Cette plaque a été portée au musée de Vendôme. (Voir cette épitaphe à la fin de cet article).

On rencontre encore, dans le bourg de Thoré, plusieurs jolies maisons des XV^e et XVI^e s., entre autres celle du vicariat. — Le bourg lui-même est fort pittoresque et bâti sur les flancs du mamelon au faite duquel se dresse l'église et son élégant clocher.

Sur le territoire de la c^e de Thoré se trouve un dolmen appelé *Pierre-Brau* ou *Dolmen de Vaugouffard* et un menhir dans la prairie au-dessous du bourg.

On y rencontre aussi de nombreuses traces d'habitations celtiques ou gauloises. Rochambeau possède des caves antiques qui semblent bien provenir tout au moins de l'époque gallo-romaine. On a trouvé en outre au lieu appelé *La Cave aux Caux* des puits funéraires, ainsi qu'à un autre endroit appelé les *Quatrevaux*. Un travail sur ces sépultures a été fait par Charles Bouchet et lu à la société archéologique du Vendômois en 1862. Achille de Rochambeau les a décrites dans une brochure intitulée *Mémoire sur la sépulture en forme de puits*, etc. De nombreux cercueils de l'époque gallo-romaine se rencontrent en outre sur tout le territoire de la commune.

A l'époque gauloise, le territoire des Cénomans commençait au pied du coteau de Thoré qui le séparait de celui des Carnutes. A l'époque gallo-romaine, ce lieu était sur la limite de la troisième et quatrième Lugdunaise. A l'origine du Christianisme, cette paroisse se trouvait la dernière du diocèse du Mans de ce côté sur la limite de celui de Chartres.

Un diplôme de Clotaire III cite *Tauriacum* comme étant une des villas usurpées par Berchaire, évêque du Mans, et restituée à l'abbaye de St-Denis au VII^e siècle, avec *Simpliciacum* et *Burriacum*.

Tout au commencement du XI^e siècle, ainsi que nous l'apprend le Cartulaire de la Trinité (charte 27^e), un personnage appelé Goscelin Bodeau, avec Ermentrude sa femme, qui avaient conservé entre leurs mains certaines choses des possessions de l'abbaye de St-Denis, abandonnent à une veuve Doda et à son fils Vivien l'église de St-Denis de Thoré moyennant un cens de douze deniers. Et ce Vivien, qui était secrétaire de la Collégiale de St-Georges de Vendôme, céda quelques années plus tard à l'abbaye de la Trinité ses droits sur ladite église de Thoré, avec le consentement de Goscelin Bodeau, son suzerain. Geofroy Martel, comte de Vendôme, vers le même temps, donnait à la même abbaye, la moitié de la dite église, ce qui prouve que Goscelin n'en était pas seul

seigneur. Et Goscelin lui-même en 1059, au moment de mourir, abandonna encore à la Trinité l'autre moitié de cette église; avec la moitié de celle de Danzé. Ses fils Helias et Pierre-Chotard consentirent à cette donation. Pierre-Chotard lui-même, vers l'an 1100, en se faisant moine, abandonna les 12 deniers de cens qu'il avait conservés sur cette même église de Thoré.

Lepaige, dans son *Dictionnaire du Maine*, avance que le présentateur à cette cure de Thoré aurait été tout d'abord l'abbé de Tiron, et que par suite d'accord avec la Trinité en 1068, cet abbé aurait cédé son droit à celui de la Trinité. Nous n'avons trouvé trace de ce fait ni dans le cartulaire de Tiron, ni dans celui de la Trinité. Mais si vraiment l'abbaye de St-Denis possédait Thoré depuis l'époque du roi Clotaire III, il est probable que l'accord susdit dont la charte s'est perdue, se trouva plutôt fait avec les moines de St-Denis et non ceux de Tiron. — La charte 568 de la Trinité fait seulement savoir qu'en 1168 (et non 1068) une lettre de la cour du Mans adjuge définitivement à l'abbé de Vendôme la collation (la présentation) de cette église, à l'encontre des prétentions d'un certain Geofroy du Monscel (sans doute le maire de Thoré), qui la réclamait.

D'après l'abbé Simon (III, p. 252), les moines de la Trinité auraient eu l'intention d'établir à Thoré un prieuré de leur couvent ; mais les chanoines de Vendôme étaient déjà établis en ce lieu et possédaient une partie de la paroisse. Dans ces conditions ils se contentèrent du patronage de l'église. Le chapitre St-Georges avait en effet les grands terrages de la paroisse de Thoré et le fief et terrage de la mairie du lieu, plus le quart des dîmes de grains et la moitié des dîmes de vignes. Toutes ces possessions étaient affermées en 1751 moyennant une rente de 90 livres en argent, 2 setiers de blé, 18 boisseaux d'avoine, 4 chapons, ou 20 sous pour chaque couple. (Arch. L.-et-Cher, G 300). Cette situation privilégiée des chanoines de St-Georges dans la paroisse de Thoré leur avait fait l'obligation d'y fonder un vicariat. La maison du vicariat existe encore dans le bourg de Thoré. Mais les fonctions de ce vicaire ne durèrent primitivement que depuis la Toussaint jusqu'à la Première Communion. Quant à la maison presbytérale, elle relevait pour moitié de St-Georges et de la Trinité, à un denier de cens pour chacun. Cette maison était en effet assise dans ce que l'on appelait le Censif du Petit Cimetière, qui appartenait pour

moitié à chacun de ces deux établissements.

Seigneurie. — Les seigneurs de Thoré au XI^e siècle étaient donc Joscelin Bodeau et Ermentrude sa femme. Mais il est probable que le fait de donner l'église aux moines leur fit abandonner la seigneurie de la paroisse. Les personnages qu'on rencontre postérieurement portant le nom de Thoré sont plutôt les maires de Thoré, possesseurs héréditaires de la mairie du lieu, et qui administraient le fief appartenant aux chanoines de St-Georges. — (Voir *Mairie* de Thoré).

C'est ainsi qu'on voit paraître comme témoins aux chartes de la Trinité : *Odo de Tauriaco* en 1079, *Salomon de Toreio* en 1146 ; *Petrus de Thorei*, 1192 ; *Petrus de Toreio* qui abandonnait en 1231 à la Trinité toutes ses possessions entre Pezou et Fréteval ; *Hamericus de Toiree* en 1261 ; *Bartholomeus de Tori*, qui en 1287 abandonnait au couvent de l'Etoile une rente d'un setier de froment sur sa dime de *Tori*. — On peut considérer ces personnages comme étant seigneurs de Thoré ou appartenant à leur famille.

En 1437 on trouve comme seigneur de Thoré un certain Pierre Dauphin de Maufra ou Mauferas, qui était seigneur de Beaumont et de Grandseigne, de Thoré, de Changast et du Bouchet-Touteville. Il possédait cette dernière seigneurie par suite de son mariage avec Alizon d'Estouteville dont il fut le troisième mari. Il en eut un fils qui mourut peu après lui. Lui-même mourut la même année.

Au XV^e siècle la seigneurie de Thoré était passée aux mains des seigneurs de Rochambeau. (Voir *Rochambeau*).

Au XVI^e siècle, à deux reprises différentes, cette paroisse de Thoré devint la résidence temporaire des magistrats du bailliage de Vendôme à cause de l'épidémie qui régna dans cette ville en 1519.

Il existe aujourd'hui à Thoré un hospice, appelé Hospice St-Jacques, qui fut fondé en 1829 par M. Jacques Effray, curé de Thoré ; il donna pour ce fait une somme de 20.000 fr., une maison et deux jardins. M. Hême a laissé par testament une somme de 11.206 fr. pour y entretenir un malade de plus. Il contient aujourd'hui deux lits pour les malades. Une sœur de la Providence de Ruillé sur Loir est chargée de son entretien et du soin des malades. Une autre sœur de la même Congrégation donne l'instruction primaire à 70 jeunes filles. Cette organisation doit être changée aujourd'hui.

Thoré est la patrie du maréchal de

Rochambeau qui repose dans son cimetière. Son épitaphe, par le chevalier de Boufflers, est inscrite sur sa tombe, la voici :

« *Ci git Jean-Baptiste-Donatien de Viméur de Rochambeau, né le 1^{er} juillet 1725, décédé le 12 mai 1807, a commencé sa carrière militaire en 1741 à l'âge de 16 ans.*

« *Depuis 1741 jusqu'à 1748. — La Bohême, la Bavière, l'Alsace, le Brisgau, le Brabant (Ramoux), ont vu son zèle briller, son sang couler, ses talents s'annoncer.*

« *Depuis 1756 jusqu'en 1762. — Il se fait distinguer entre les vainqueurs de Mahon, passe en Allemagne, est détaché avec 4.000 hommes vers Halberstadt, se rend maître de la forteresse de Regenstein, prend 14 canons, fait la garnison prussienne prisonnière, couvre la marche de l'armée après la bataille de Crevelt, remporte divers avantages dans des temps de désastres, se signale à Minden, Münden, Corbach, Clostercamp, Greinberg, Filingausen, protégeant les retraites ou décidant les victoires.*

« *Depuis 1780 jusqu'en 1782. — Il conduit l'armée française au secours des Américains, prend Yorkstown, désarme l'armée anglaise, assure l'indépendance de l'Amérique et devient l'ami de Washington.*

« *En 1790, est fait Maréchal de France et va commander l'armée de Flandre ; mais l'anarchie toujours croissante lui fait perdre l'espoir d'être encore utile à la patrie ; et après cinquante ans de services glorieux, il revient au sein de sa famille achever sa vie dans l'exercice de toutes les vertus.*

« **BOUFFLERS** *scriptis.* »

Cart. Trinité, 2, 27, 28, 35, 36, 37, 38, 76, 107, 108, 123, 275, 331, 392, 444, 475, 513, 527, 568, 683, 721, 723 n. 1, 809, 814, 818, 854. — *Cart. vendômois de Marm.* 408 et 409 A. — Rochambeau, *Monographie de la paroisse de Thoré, passim.* — Arch. Nat., P 610, f^o 434 ; P 629, n^o 92. — *Bulletin vendômois*, 1862, pp. 30, 31, 70, 76, 91, 94, 98, 99 ; 1863, p. 204 ; 1864, pp. 117 à 119 ; 1865, p. 217 ; 1866, pp. 72 et 82 ; 1871, p. 8, 1873, P. 33 ; 1874, p. 224 ; 1878, p. 176 ; 1879, pp. 93 et 318 ; 1900, p. 200. — *Bibl. de Vendôme*, 1^o Ms. 285, pp. 100 et 308 ; 2^o Album Launay, II, p. 111 ; 3^o Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 79. — *Cart. annois de Marm.*, 201. — Abbé Simon, III, p. 252. — *Passac*, pp. 62 et 63. — Pétigny, pp. 14, 20, 21, 32, 35, 50, 231, 298, 602. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 207 à 214. — Launay, *Répertoire*, p. 144. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 345. — Arch. L.-et-Cher, G, 300 et 916 ; et titres de la fabrique de Thoré. — *Etat des minutes des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861.* — Lepaige (*Thoré*). — Père Anselme, IV, p. 710 (1437).

Thorax (Famille). — *Les Bancheriers*, XIX^e s.

— Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville à foy et h. simple.

En 1445 Thorigny était à Robin Lhomme qui le tenait de feu Almory de Trou.

Au XV^e et XVI^e s. il suit la fortune des seigneurs de Monteaux.

En 1662 il est à Claude de Réméon, écr. fils de Claude de Réméon, sieur de Mocquet et de Chappedasne et de Marie Cellier, il épousa le 18 mars 1662 Marguerite Minier dont quatre enfants parmi lesquels le suivant :

François de Réméon, écr. Sgr de Thorigny, qui d'une femme inconnue eut le suivant :

François-Christophe de Réméon, écr. sieur de Thorigny, mort en 1754, qui épousa au château de Cormeray en Blésois, Geneviève-Gabrielle, fille de Louis Pelluys, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, dont quatre enfants parmi lesquels le suivant :

Christophe de Réméon, Sgr de Thorigny, né à Blois en 1754, capitaine au régiment de Biré, lieutenant des maréchaux de France à Blois, mort en 1832 après avoir épousé le 22 janv. 1787 Marie-Marguerite de la Saussaye qui mourut en 1851. — (Arch. Nat. P 611, n^o 33. — D'Hoziér, rég. I, *généalogie de Réméon*. — Chartrier de Meslay, *Papiers du Bouchet-Touteville.* — *Bulletin vendômois*, 1906, pp. 118 et suiv. [Art. J. Martellière].)

Thouanne (La), éc., c^e de la Chapelle-Vicomtesse.

Thouars ou Thouart (Famille). — *Naveil, Anseys*, XVI^e et XVII^e s. — *Villée* (de Sougé), XVII^e s.

Thaudière (La), h., c^e de Chauvigny, 20 hab. — *La Thuandière* (Cassini). — *La Tuodière* (Etat-Major). — *La Thuandière* (Cadastré).

Thaudière (La), f., c^e de Mondoubleau. — Sur la ferme de la Thuaudière ont lieu tous les ans, le troisième dimanche d'août, les courses de Mondoubleau.

Thault (Familles). — *La Massarie*, XVI^e s. — *La Galoche*, XVII^e s. — *La Haie-aux-Chais*, XVIII^e s.

Thuinière (La). — (Voir *Tuinière*).

Thurets (Les). — Voir *Turets*.

Thuribe (Saint), évêque du Mans au II^e siècle (?). — Il avait été disciple de saint Julien et fut le second évêque du Mans. Il était comme Julien, Romain de naissance. Il passe pour avoir converti Savinia, femme d'un riche seigneur appelé Caianus, laquelle Savinia est considérée comme ayant donné son nom au bourg de Savigny (*Saviniacum*). — Il dut mourir vers l'an 123. Il ne faut pas le confondre avec un autre Thuribe qui comme

lui fut évêque du Mans, mais plus de 3 siècles plus tard. — (*Gallia Christiana*).

Thyzard (Famille). — Voir *Thizard*.

Tibergerie (La), lieu-dit, c^e de Savigny. — Ce lieu paraît être un ancien fief dont la famille Souin avait pris le nom au XVIII^e s. — (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Notes div. I, fol. 220).

Tibivilliers (Famille de). — *Noyers, Les Moulins de Pezou, La Gouabellière, Beaulieu* (de Ste-Gemme), *La Musse* (de Selommes), *Selommes et Puits-fond*, XV^e et XVI^e s. — Armes : *D'argent à 3 anneaux de sable.* — (Abbé Froger, *Généalogie de Vanssay*).

Tiédot (Famille). — *Le Fougeret* (de Morée) ; *Les Grandes Maisons*, XVII^e s.

Tiellerie, Thiellerie ou Tuillerie (La), h., sur la carte de Cassini, psse de St-Hilaire, à peu près sur l'emplacement des Vaillères. — Le bois de la Thiellerie appartenait au couvent de Tiron. — (Arch. L.-et-Cher, E 171).

Tiercelin (Famille). — *Les Connillons, la Durandière*, XIII^e siècle. — *La Trouserie, la Tabaise, Bouviers, La Roncherie*, XV^e s. — Armes : *D'argent à deux tierces d'azur mises en sautoir accompagnées de quatre merlettes de sable.* — (Bernier).

Tiercelinière (La), anc. mét., psse de Choue, Boursay ou St-Agil relevait de St-Agil à foy et h. et appartenait en 1405 à Jean Peschard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 86).

Tierceries (Les). — On appelait ainsi un fief et domaine s'étendant dans les pses des Hayes, et peut-être des Hermites (?). Le domaine se composait de 12 arp. et le fief de 18 sous, suivant aveu de 1539. — Il relevait à foy et h. de Montoire et paraissait uni à l'office de sergent-fieffé de la forêt de Gastines. — En 1410, il appartenait à Jean de Trou, écr. Sgr de Fontenaille et la Flotte. — En 1539, à Louis de Ronsard qui dans son aveu déclare qu'il n'en peut fournir le détail. — (Arch. Nat., P 652, nos 63 et 70).

Tihier (Famille). — *Dourdan, La Joubardière*, XV^e s.

Tilière (Famille de). — Voir *Taupinard de Tilière*.

Tillier (Famille). — Voir *Thillier*.

Timonerie (La), anc. mét., au h. de l'Estriverde, psse de Fontaine-Raoul, citée en 1746. — (Arch. L.-et-Cher, E 207).

Tiron, ancienne abbaye de Bénédictins située au lieu appelé aujourd'hui Thiron-Gardais, chef-lieu de canton du département d'Eure-et-Loir. — Cette abbaye possédait dans le pays occupé aujourd'hui par l'arrondissement de Vendôme les églises et prieurés suivants : Les Fouteaux, la Chapelle-Vicomtesse,

Fontaine-Raoul, Croixval et Grandry. — Ses armes étaient : *D'or, au dragon ailé de... au chef d'azur, chargé de 3 étoiles de... (Arm. Chartrain). — (Cart. de Tiron).*

Tisard ou Tizard (Famille). — Voir *Thizard*.

Tissard (Famille), à Lavardin et Montoire, XVI^e s. — Armes : *D'argent à trois tourteaux de gueules.* — (Péan, *armorial de Marchenoir*). — On a confondu ces *Tissard* avec les *Thisard* ou *Tysard* de la Montellière et du Coudray, mais ils sont différents. — Florent Tissard, le plus ancien connu de cette famille, valet de fourrière du roi François I^{er}, est enterré à Lavardin en 1547. Sa plaque mortuaire existe en l'église de Lavardin.

Tivinière (La), lieu-dit, c^e de Villedieu. — Anc. mét., qui en 1757 était lieu habité et appartenait à Charlotte Leprince, veuve de défunt Louis Badère, sieur des Touches. — (Titres de Sasnières).

Tivoli, éc., c^e de Lavardin.

Tocquerie (La), écart de Chanteloup, c^e de Villerable.

Toinardière (La), h., c^e de Cellé. — *Tronardière* (Cassini). — *La Toinardière* (Etat-Major).

Toinerie (La), villa, c^e de St-Arnoul. — *La Thannerie* (Cadastre). — *La Tuanerie* (Etat-Major). — En 1708, ce lieu de la Toinerie est à Pierre du Buisson du Plessis, élu en l'Élection de Vendôme. — (Malardier, p. 372).

Toinière (La), éc., c^e de Villavard. — *La Toinerie* (Etat-Major). — Ancien fief, relevant de Lavardin. — Au XVIII^e s. on le trouve en la possession de la cure de St-Rimay. — (Archives de la mairie de Montoire, Papiers des Emigrés).

Toirée (La), ou *Thoerie*, éc., c^e d'Authon. — *La Thoerie* (Cassini).

Toise (La), h., c^e de Pray. — *La Toise*, XIV^e s. — *La Thoise*, XVI^e s. — Ancien fief relevant de Courtiras à foy et h. simple. Au commencement du XIV^e s., il est à Jean Morvilliers, de Blois. — En 1363, au fils de feu Boyer de Monçay qui le reportait à la veuve de feu Fouquet Poinvillain, laquelle le reportait à Courtiras. — Au XV^e s. il est aux seigneurs de Pray et reste attaché depuis ce temps à la Sgie de Pray. En 1546, Jean de Peigné, sire de Pray, le donnait à son épouse Cassande Salviati, en faveur de son mariage. Après elle, il fit retour aux Sgrs de Pray. — En 1714 Jacques de Fortia, Sgr de Pray, le vendait à André Godineau du Tremblay qui plus tard le rétrocédait au Sgr d'Herbault et de Pray. — (Arch. L.-et-Cher, H, [Oratoire], pp. 165,

172 et 304. — Bibl. de Vendôme : 1^o Ms. 285, pp. 44 et 49 ; 2^o ms. 286, p. 220.

— *Bulletin vendômois*, 1904, pp. 54 à 56).

Tonneau (Le) f., c^e de St-Mars du Cor.

— *La Fontaine du Tonneau*, XVII^e s. — La métairie de la Fontaine du Tonneau fut léguée par testament en date du 27 mars 1685, ainsi qu'une maison dans le bourg, par François Legert, curé de St-Mars, à la fabrique dudit St-Mars à l'effet d'y entretenir un vicaire. Ce curé mourut en 1694. La métairie du Tonneau contenait environ 50 arpens et fut louée en 1694 pour 180 livres. — Elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. L.-et-Cher, G, Liasse St-Mars ; L 927, n^o 359. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 488).

Tonnerie (La), f., c^e du Gault.

Topinnerie (La), éc., c^e de Souday.

Torailles (Famille de). — *Tourailles*, XIII^e s.

Torchonnière (La), f., c^e de Romilly. — Ce lieu paraît être le Cormier de la Carte de Cassini.

Torcière (La), ancien fief, psse de Ville-mardy. — Il relevait de Vendôme. Dès le XVII^e s., il était divisé entre un grand nombre de possesseurs. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 25, p. 39).

Torillière (La), ou Torellière, éc., c^e de Bouffry ou de Droué.

Touardière (La), anc. mét., proche les Fontaines de Courtiras, c^e de Vendôme. — Ce lieu, en 1668, était donné à l'Oratoire par le frère Vital Renault. Il comportait le droit d'usage dans la forêt. — (Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire).

Touasne (La), ancienne métairie et fief, psse d'Épuisay. — En 1623, ce fief est à Laurent de Regnard, fils de Laurent, seigneur de Courtemblay. En 1632 il est seigneur de Courtemblay, et la Touasne passe alors à son frère, Jacques de Regnard, époux de Madeleine de Bassac qui meurt en 1638. — (Reg. paroiss. d'Épuisay, 1623, 1629, 1632, 1638).

Touchard, ancien fief, psse de St-Cyr de Sargé. — Il relevait de Mondoubleau et appartenait en 1473 à Robin Richard qui en rendait aveu avec le Clos-Margot. — (Arch. Nat., PP. 50, vol. 115, pièce 7).

Touche (1^{re} Famille de la). — Voir la *Tousche*.

Touche (2^e Famille de la). — *La Chaltotière* (de St-Firmin), *Les Fourneaux* (de St-Arnoul), XVII^e s. — Armes : *De gueules à trois besants d'or.* — (Cauvin et de Maude).

Touche (La), éc., c^e d'Authon. — Anc. mét., relevant de l'Etoile et appartenant avec la Gastellerie au XVII^e s. à Charles

de Brunelles, écr, sieur des Rués et à sa femme Renée de Toutans qui en avait hérité de René de Toutans, écr, sieur de Belair et Louise Leblond, ses père et mère. — (Arch. L.-et-Cher, H, Layette de l'Etoile. — Titres des Minières, [Famille Hogu]).

Touche (La), ancien fief, psse de Brevainville. — Aux XVIII^e s., ce fief est aux Sgrs de Saunay. — (Arch. L.-et-Cher, E 353).

Touche (La), écart du bourg, c^e de Cellé.

Touche (La), éc., c^e de Chauvigny.

Touche (La), f., c^e de Choue. — Elle occupe des terres jadis plantées en bois dépendantes du domaine d'Alleray, d'où son nom de *Tousche*, qu'on ne trouve point dans l'énumération des habitations avant la fin du XVI^e siècle, dans les actes qui concernent la seigneurie d'Alleray. — En 1788, ce lieu était réuni au domaine d'Alleray-St-Agil. — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après le chartrier de St-Agil).

Touche (La), f., c^e de Coulommiers.

— Cette ferme devait à la fabrique de Coulommiers une rente de 6 boisseaux un tiers de blé. — Au XVII^e s., elle était aux sieurs Morin et Nivelet. — En 1724, à dame Madeleine Chaubert, veuve du sieur Jean Martin. — Au cours du XVIII^e s., à la veuve du sieur Vénier, curé d'Azé. — (Titres de la fabrique de Coulommiers).

Touche (La Petite), f., c^e de Fontaines.

Touche (La Grande), f., c^e du Gault.

— *La Touche-ronde*, 1595. — Ancien manoir et fief relevant de Courtalain (1595).

— En 1703 et 1709, ce fief est à Pierre de Phelines, écr, époux de Anne de Grafard. — (*Bulletin dunois*, II, p. 298 (1595)).

— Registres du Gault et d'Oigny, 1703 et 1709).

Touche (La) [2^e], éc., c^e du Gault.

Touche (La), h., c^e des Hayes, 24 hab.

— *La Grande et la Petite Touche* (Cadastre). — *La Haute et Basse Touche* (Etat-Major).

— Ancien fief relevant, partie de Montoire et partie de l'abbaye de St-Georges. — En 1440, ce fief était à dame Jacqueline de Vassé, dame des Essarts et de Monthodon. — En 1613, il paraît être à Mathieu de la Barre qui est témoin de la visite de la chapelle de Bois-Freslon. — En 1628, il semble être à Jean Badère, sieur de la Touche. — En 1657,

à Jean Badère, fils de Jean B., sieur de la Touche et de Renée Frédureau, qui épouse à Ternay Hélène Badère, fille de Charles et de Hélène de la Rivière. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 50, n^o 34. — Arch. L.-et-Cher, H, Layette de St-Georges. — Reg. paroiss. de Ternay 1628 et 1657).

Touche (La), h., c^e du Poislav, 23 hab. **Touche** (La), c^e de Rocé. — Voir *Touche-Chenard*.

Touche (La), f., c^e de Huisseau. — Ce lieu, d'après un aveu de Villeromain, en date de 1437, relevait de Villeromain même et appartenait alors à Jean Rousset à cause de sa femme Jeanne de la Rainville. — Mais le terrier du Bouchet-Touteville le fait relever en arrière-fief dudit Bouchet (1690). — Au XVII^e s. on le voit appartenir à Florimond Savarre, écr, Sr de Villetroche. — (Arch. Nat., P 618, n^o 55. — Bibl. de Vendôme, 1^o Fonds Trémault, carton Familles [Rochebouet], 2^o ms. 326, terrier du Bouchet-Touteville de 1690, p. 250).

Touche (La), c^e de Lancé. — Voir *Rocheronnière*.

Touche (La Petite), éc., c^e de Lignièrès. — Voir *Touche-Gonthier*.

Touche (La Grande et la Petite), fermes, communes de Montoire et de St-Quentin. — Voir *Touche-Seraïne*.

Touche (La), f., c^e de Nourray.

Touche (La), ancienne ferme aujourd'hui détruite, c^e de Romilly. — Au moment de la confection du cadastre de Romilly en 1837, elle existait encore et était sur le plan, reliée par une avenue droite à la Raimbourgère. — Au XVI^e s., elle paraît être à la famille de Vauloger, puis aux Sgrs de la Petite Mézière. — Au XVII^e s. à la famille Rochebouet. — (R. de Vauloger, *Général. de la famille de Vauloger*. — Plan cadastral de Romilly. — Général. ms. de Taillevis d'après d'Hoziar. — Reg. paroiss. de Romilly).

Touche (La), anc. mét., psse de Ruan. — Elle appartenait au prieur de Ruan et était affermée en 1784, 150 livres. — (Arch. L.-et-Cher, E 240).

Touche (La), ancien manoir et ferme aujourd'hui vendus au détail, au hameau d'Haie de Champs, c^e de St-Firmin. — Ce lieu paraît avoir relevé de la seigneurie de Champs. — En 1708, il est à Pierre Allard, échevin de Vendôme. — En 1742, à Henri de Bongard, chev., — En 1746, à Marie Allard. — Vers 1820, à la famille Gendron. — En 1830, à Louis-Jean de Phelines, qui avait été capitaine au corps royal du Génie, et député de la noblesse de Blois aux États-Généraux de 1789. — Vers 1840, cette ferme était à un Sr Salmon du Chatellier, qui y demeurait. — (Arch. L.-et-Cher, E 481 [1708] ; E 557 [1742] ; E 561 [1746]. — Titres de l'Épau [1820]. — Notes de H. de la Vallière [1789]. — Renseignements locaux [1830 et 1840]).

Touche (La), f., c^e de St-Mars du Cor. — Elle appartenait au couvent de la

Madeleine de Châteaudun et fut vendue national en 1791 pour 3.175 l. — (Arch. L.-et-Cher, E 240; Q, District de Mondoubleau, 27).

Touche (La), h., c^e de St-Martin des Bois. — *La Touche-Fouchasse*, xvii^e s. — Cette métairie faisait partie au xvii^e s. du domaine même du château de Montoire et touchait à la forêt. — (Arch. Nat., P, 714).

Touche (La Petite), ec., de la Touche-Seraime, c^e de St-Quentin.

Touche (La), ancien fief, psse de Selommes. — Il était uni à celui de Chissay et fut aliéné avec lui en 1594 par le roi Henri IV. — (Arch. Nat., P 714, n^o 58. — Arch. du Loiret, A 1625).

Touche (La), éc., c^e de Sougé. — La Petite-Touche était un censif qui relevait de Villemisson à 5 sous 6 deniers de cens et 19 sous six deniers et deux poules de rente. — (Collection R. de St-Venant, Titres de Villeporcher).

Touche (La), anc. fief, psse de Tréhet. — C'était une partie de la Sgie de Tréhet, qui au xviii^e s. avait été acquise par les Sgrs de la Ribochère et relevait de la Sgie de Ruillé-sur-Loir, appartenant aux Ursulines du Mans. — (Abbé Brisset, Notes ms. sur la Ribochère).

Touche (La), h., c^e de la Ville-aux-Clercs, 24 hab. — La ferme de la Touche, anciennement de Fort-Girard, dépend aujourd'hui du domaine de la Gaudinière.

Touche (La), f., c^e de Villechauve.

Touche (La), f., au bourg de Villemardy. — Ancienne métairie qui devait au chapitre St-Georges une rente de 2 setiers de froment, (1523). — Au xvii^e s., elle était du domaine du Duché, et dut être vendue avec d'autres vers la fin de ce même siècle. Elle releva alors du Duché à foy et h. — En 1634, on la voit à Claude Barentin, Sr de l'Ardoise; en 1679 et 1683 à Gilles et Joseph Barentin. — En 1725, elle est à Gabriel Roté, éc^r, Sr de Marey, époux de Angélique-Anne Barentin. — En 1775, à M. Bégon, avec la Salle et Chissay. — Vers 1780, à M. Sanegon, greffier à Vendôme, avec le moulin à foulon de Vendôme, psse St-Lubin. — (Arch. L.-et-Cher, G 301 [1523]. — Arch. Nat., P 621, n^o 90 [1552]; PP 50, vol. 116, n^{os} 82 et 83 [1679 et 1683]. — Arch. Loiret, A 1624 et 1625 [1634, 1725, 1775, 1780]. — Journal *Le Loir*, 1^{er} déc. 1896).

Touchebelle, f., c^e de St-Ouen. — *Louchebelle*, (Cassini). — Ancien manoir et fief, paraissant relever de Pierrefitte.

En 1676, ce fief est à Laurent Vau-mour, avocat à Vendôme. — En 1733, à Henri-Paul de Bongars, éc^r, sieur de

Tourville et Elisabeth de Briou sa femme. Il est inhumé à St-Ouen en 1763. — Avant 1766, à Jacques Bongars d'Estourville, époux de Françoise-Angélique Badaire qui est veuve en 1706 et déclare ne savoir signer. — En 1773, à Joseph-Denis de Tierceville, époux de Elisabeth-Marie de Brossard qui meurt cette année-là en couches; il se remaria à St-Avit en 1774 avec Eléonore Mègret de Belligny, fille majeure de feu Charles Mègret de Belligny et de Catherine de Commargon. Il paraît vendre vers 1775 au suivant :

Nicolas-Charles-Henri de Brossard, éc^r, Sr de Pillette et de la Prasle, époux de Gabrielle-Victoire de Neveu, fille de Gabriel-Jacques de Neveu, sieur des Proutières et de Marie de la Roche. Il fait baptiser à St-Ouen ses deux fils : 1^o Nicolas-Gabriel, le 16 mars 1778; 2^o François-Paul, le 25 janvier 1779.

Nicolas-Gabriel de Brossard, propriétaire de Touchebelle après son père, épouse en 1806 Julie-Elisabeth de Phelines, fille de défunt Louis-Jacques de Phelines et de Marie-Elisabeth de Chabot, de la paroisse de St-Mars d'Oustillé, diocèse du Mans, dont un fils : Raoul-Gabriel de Brossard, né le 6 août 1807, qui hérita de Touchebelle après la mort de son père.

Il dilapida sa fortune et fut réduit à se faire pêcheur à Pezou. Il mourut à Pezou vers 1890 dans la misère. Il avait vendu Touchebelle en... à M. de Phillemin, dont le gendre, le général de Vendoeuvre, vendit Touchebelle à M. le V^e de Monterno vers 1880. — Cette ferme fait aujourd'hui partie de la terre de Belair. — (Titres de la terre de Touchebelle. — Reg. paroiss. de St-Ouen. — St-Allais, t. V, *Généalogie de la famille de Neveu*. — Arch. L.-et-Cher, E 548).

Touche-Berthault (La), h., c^{es} de Lancé et Nourray. — *Longuetouche, Bertault-Longuetouche; Longuetouche dit Berthault*, xvii^e s. — *La Touche* (Cassini, Etat-Major et Cadastre). Ancien fief, relevant à foy et h. de Villermoin.

Une partie de Longue-Touche relevait de Vendôme et avait pris le nom de Berthault, de ce qu'elle avait été possédée au xiii^e siècle par Berthault de Longue-Touche. — De ce lieu de Longue-Touche relevait en fief une partie de la Roche-Bourgogne, psse de Crucheray.

En 1288, certaines lettres émanant de Philippe Imbault, écuyer, de Vendôme, faisaient savoir qu'il consentait entre autres choses à ce qu'une dixme tenue de Berthault de Longue-Touche, en la paroisse de Lancé, par Richard Ymbault, relève simplement de lui, Philippe Im-

bault, par la suite, à foy et h., et 30 sols de devoir seulement et roussin de service à muance de seigneur.

En 1405, ce fief est à Thibault Odoart, écuyer. — En 1437, à Hardy Leroux, à cause de Marie Odoart sa femme. — En 1504, à N. Brissonnet ou Briçonnet, Sgr de Berthault-Longue-Touche et Tarché. — De lui ce lieu passa à sa fille qui épousa Thomas Bohier, maire de Tours. Longue-Touche avec le Plessis-Barthélemy fut à la famille Bohier au xvii^e s.

En 1610, il est à Jean de la Saussaye, noble et bourgeois de Blois, qui fait sa déclaration au bureau des Francs-fiefs. Il est déchargé des droits de franc-fief comme noble. — Vers 1630, *Longuetouche est à la famille Huet*. Léonard Huet, Sgr de Longue-Touche, achète Berthault à François de Roffignac. — En 1659, le fief de Longuetouche est à Michel Huet, qui se dit Sgr de Longuetouche; il est conseiller élu en l'Élection de Blois, époux de Anne de Bernouville. — En 1700 ce fief est à Barthélemy Huet, fils des précédents, trouvé mort au village de Varennes, et inhumé à Naveil le 12 juin 1700. — (Arch. L.-et-Cher, H, Registre terrier de l'Oratoire, p. 289 [année 1298]. — Arch. Nat., P 618, n^{os} 53 et 55; P 619, n^o 1; P 714 *ter*, n^o 44; P 773, Layette 65 b, [Divers]. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 61. — Busserolle, *Dictionnaire...*, art. *Bohier*).

Touche-Chenard (La), f., c^e de Rocé. — *La Touche-Chenard* (Cassini). — *La Touche* (Etat-Major et Cadastre). — Ancien fief relevant du château de Vendôme à foy et h. simple et demi roussin de service. Il portait ce nom de Chenard de la famille Chenard ou Chanard qui avait aussi, au bourg de Rocé, un fief qui devint dans la suite la Court de Rocé.

De cette famille paraissait être, au xi^e siècle, un certain Gauthier-Chanard qui était homme d'armes d'un chevalier appelé Otbert. Tous deux firent en 1065 des libéralités à la Trinité. Ce Gautier-Chanard avait pour fils Rainier et Hubert.

Ce fief, au xiv^e s., était à Isabeau de Saint-Amand, veuve Pierre des Hayes. Elle en fait l'aveu en 1371 et 1374. — En 1400, il est à Guillaume de Saint-Amand, chevalier, seigneur de Pouliès (Poulines) et de la Touche-Chenard. — En 1462 à Marguerite de Saint-Amand, veuve de Jacques de Hannore ou de Daumeray, qui cette année-là fait foy pour la Touche-Chenard. — En 1474, à Pierre de Saint-Amand (aveu). — En 1506, à Jean Anger ou Dangier, et Catherine Bellac sa femme. Ils vendent au

chapitre St-Georges une rente de 4 setiers de blé sur la métairie de la Touche-Chenard.

La Touche est après eux partagée, et les aveux portant sur des portions de ce fief sont rendus par Jeanne Bellac, veuve Pierre Guillon, en 1515; par Thomas Angier en 1516; par Jean Bruneau en 1520 et par Jean de Moulins en 1524.

En 1583, la Touche-Chenard est à Guillaume d'Angier ou Dangier et à ses frères Jean, Guillaume et Marin les Angier. Cette famille d'Angier ou d'Angier étant protestante ne figure pas sur les registres paroissiaux de Rocé.

En 1612, le 21 juillet, on voit comme marraine au temple protestant de Châteaudun, Marie de Tésar (Thizart), femme de M. de la Touche-Chenard qui est probablement un Dangier. La filleule est Anne, fille de Jean de Courcy et de Catherine Dangier.

En 1614, la Touche est à Jean Dangier, qui paraît beau-frère de Simon de Thizart, sieur de la Montellière. — En 1634 et 1636 elle est à Claude de Renty, éc^r, sieur de la Motte et de la Touche-Chenard. — En 1648, ce fief est à Louis de Renty qui règle une contestation avec Jean de Chartres au sujet du lieu même de la Touche. Il en est encore seigneur en 1670.

En 1680, la Touche-Chenard est aux héritiers de Marie de Renty, veuve de défunt Anne Marchand, éc^r, sieur d'Ecoman et elle-même fille unique et héritière de défunt Louis de Renty, sieur de Ver, la Touche-Chenard et autres lieux. Ces héritiers étant Auguste de Fouillé, éc^r, sieur de Villechaumont, fils mineur de Auguste de Fouillé, sieur des Caves et de Marie de Renty, Louis de Briou, éc^r, sieur de Brécy et Charles de Briou son frère, fils de défunt Charles ou Michel de Briou et de Elisabeth de Renty.

En 1684, par suite de partages, la Touche était à Louis de Briou, éc^r, sieur de Bucy ou Brécy, demeurant à Beaugency; il est fils de Michel (ou Charles) de Briou, éc^r, Sgr de Larguerie et d'Elisabeth de Renty; il épouse à St-Martin de Vendôme, le 1^{er} mars 1688, Marie Vau-mour. En 1689 il est convoqué avec l'arrière-ban du Vendômois pour son fief de la Touche-Chenard. Ils ont pour enfants les suivants : 1^o Marie-Louise, baptisée à Rocé le 24 avril 1694; 2^o Charles, baptisé le 11 nov. 1695; 3^o Elisabeth-Marguerite qui suit; 4^o Augustin, le 28 nov. 1698; 5^o Louis, le 13 août 1700, qui mourut avant 1722.

Elisabeth-Marguerite de Briou, née en 1697, troisième enfant des précédents,

se trouve dame de la Touche par suite de partages. — Elle épousa : 1^o à St-Martin de Vendôme, le 7 sept. 1722, René de Boutillon, Sgr de la Pilette et de la Prasle, qui rendit aveu pour la Touche en 1723 ; 2^o le 18 mars 1732, à Rocé, Henri Paul de Bongars, éc^t, Sgr de Tourville (d'Étourville), fils de feu Paul de Bongars, Sgr de Tourville et de défunte Suzanne de Neveu, de la paroisse du Plessis-Dorin. — De son premier mariage elle eut une fille, Marguerite de Boutillon, qui épousa Nicolas de Brossard, chevalier, lequel devint Sgr de la Pilette.

Elle fut inhumée à la Madeleine de Vendôme le 12 sept. 1766 ; elle était alors veuve pour la seconde fois. Assistait à son enterrement son petit-fils Nicolas de Brossard, fils de Marguerite de Boutillon, sa fille du premier lit.

La Sgrie de la Touche-Chenard avait été vendue par Elisabeth Boutillon, en 1754 à Pierre-Jean-François de la Porte, Sgr de Meslay, lequel rendit aveu pour la Touche en 1763. Depuis cette époque la Touche-Chenard fit partie de la grande terre de Meslay.

Au XIX^e s., elle passa par partage à Madame Félicie de Lavau, comtesse de Déservillers, qui vendit à la fin du XIX^e s. à la famille Cornet, laquelle possède encore aujourd'hui la Touche.

Arch. Nat., P 602, n^o 9 ; P 627, n^o 81 à 90 ; P 714, n^o 25, 26, 45, 46 ; PP 50, vol. 116, n^o 94, 95, 114, 115. — Arch. L.-et-Cher, G 287, et liasse fabrique de Faye. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteauneuf*, GG 93. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 758. — Reg. paroiss. : 1^o de Rocé, 1635, 1636, 24 avril 1694, 11 nov. 1695, 1697, 28 nov. 1698, 13 août 1700, 18 mars 1732 ; 2^o de St-Martin de Vendôme, 1^{er} mars 1688, 7 sept. 1722 ; 3^o de la Madeleine de Vendôme, 12 sept. 1766 ; 4^o de Pezou, 1^{er} févr. 1750, etc. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 48 ; 1879, p. 91. — Collection R. de St-Venant, Liasse Lunay, Titres de la Montellière, Mémoires sur le fief de la Dame d'Asnières.

Touche-Claire, h., c^e de Villedieu.

Touche-des-Bois (La), f., c^e de Fontaines.

Toucheclaire, éc., c^e de Villedieu.

Touche-du-Bois (La), f., c^e de Fontaines. — *La Torche des Bois* (État-Major).

Touche-en-Motteux (La), f., écart de Motteux, c^e de Danzé. — La Touche en Motteux, 1608 (Chartrier de Renay). — La Touche (Cassini et État-Major). — Ce lieu paraît relever de Mondoubleau et être le chef-lieu du fief ancien de Motteux. — En 1577 et 1584 il est à René de Vauloger, éc^t, sieur de la Touche, cité parmi les usagers des bois de Motteux.

— En 1608, demeurait à la Touche, Jacques, fils de Pierre ou René de Vauloger, avec sa tante Jeanne de Savary, veuve de Pierre des Croix, sieur d'Espoir, autrefois dame de Champlain. — En 1626, Charles Grimaudet est Sgr des Motteux ; il est prêtre et archidiacre de Dol. — En 1723, la Touche est à Jean-Jacques de Bornière, sieur de la Croiserie. — En 1772, à Louis-Dominique Jabre du Plessis. — (Chartrier de Renay, Titres de Champlain. — Chartrier des Minières. — Bibl. de Vendôme, Dossier Maréchal. — Registres de St-Martin de Vendôme, 13 avr. 1626).

Touche-Fleury, h., c^e de Gombergean, 31 hab.

Touche-Gaugain (La), anc., mét., psse de Montrouveau. — Elle faisait partie de la terre de Fains et relevait de la Roche-Turpin. — (Arch. L.-et-Cher, Titres de la Rocheturpin, E 99 et 101).

Touche-Gonthier (La), f., et h., c^e de Lignéres. — Ancien fief relevant du Vigneau et de Bois-Breton, psse d'Épiais. — La Trinité avait en ce lieu un censif dépendant de la Secrétainerie de Pezou.

Au XIV^e s., ce fief paraît être à un personnage appelé le Bichot de Bourguérin, seigneur de Rougemont.

En 1487, la Touche est habitée par Laurens Lemaire, éc^t, Sr du Coudray, et Marie de Gallon, sa femme, fille du Sgr de Renay.

Au milieu du XVI^e s., ce lieu est à la famille Graffard, moitié à René Graffard, et l'autre moitié à Renée Graffard, sans doute sa sœur, veuve de Jean Lemaistre, lieutenant des Eaux-et-Forêts du Bas-Vendômois à Montoire. Ils le vendent en 1597 à Pierre Goislard, dont le père, Pierre Goislard, l'habitait déjà en 1550, et était dit sieur de Repussé et fourrier du corps de la reine.

En 1648, la Touche est à Michel Goislard, sieur de Repussé, époux de Louise Chaufourneau. Il est inhumé en 1664 à Lignéres, laissant deux filles : 1^o Louise Goislard, femme de Pierre Bigot, éc^t, sieur des Bordes (à Rocé), garde du corps du duc d'Orléans ; 2^o la suivante :

Marguerite Goislard, épouse de Isaac Beaugendre, avec lequel elle demeure à la Touche en 1699. Ils ont pour fille la suivante :

Marie-Madeleine Beaugendre, femme de Joseph Broissin, Sr des Granges, qui meurt à la Touche en 1706, laissant ce fief à sa fille, qui suit :

Madeleine Broissin, née à Lignéres en 1682, femme de Jacques Allard, garde des bois de Citeaux. En 1719, elle est veuve, et épouse en secondes nocces Ni-

colas Chéreau, tanneur à Vendôme. A cette époque, la Touche valait 226 livres de rente.

Aujourd'hui, la Touche se compose d'une simple ferme, qui n'a plus rien d'une habitation bourgeoise, avec un petit hameau appelé la *Petite-Touche*. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 120. — Chartrier de Renay [1487]. — Arch. L.-et-Cher, E 332. — Reg. paroiss. de Lignéres, 1645, 1648, 1664, 1665, 1668, 1682, 1684, 1685, 1699, 1706, 1707. — Chartrier de Meslay, XVIII^e s.).

ToucherEAU (Le), c^e de Chauvigny. — Voir *Ficaudière*.

ToucheRONDE, f., c^e de Boursay. — Aux XVII^e et XVIII^e siècles, elle faisait partie de la terre de Villenoble. — (Arch. L.-et-Cher, E 191).

ToucheRONDE (La), ancien fief, psse du Gault. — Il relevait à foy et h. de Courtalain et avait en 1586 plusieurs vassaux dont les fiefs ne sont pas indiqués, mais qui se nommaient Jacques Oudineau, Marin Lange, François Langlois, Jacques Henry et autres. — (Arch. Nat., aveu du comté de Dunois, Q, 495, f^o 32, v^o).

Touches (Familles des). — *Les Hayes*, XV^e s. — *Dourdan, La Joubardièrre*, XV^e et XVI^e s. — Armes : *De... au lion de... rampant*. — (Peinture de la voûte de l'église des Hayes).

Touches (Les), éc., c^e de Bonneveau.

Touches (Les), psse d'Huisseau. — Voir la *Touche*.

Touches (Les), f., c^e d'Oigny. — Anc. mét., dépendant du prieuré d'Oigny. — Elle fut vendue national^l en 1791 pour 11.200 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, 90).

Touches (Les), f., c^e de Sargé, rive droite de la Braye. — Ce lieu relevait de la Trousserie à foy et h., puis appartint aux Sgrs de Montmarin et fut vendu nationalement en 1793 sur l'émigré Montmarin pour 21.100 livres. — Les Petites Touches en forment un écart. — Ces Petites Touches en 1673 sont à Jacques Le Tessier, Sr des Claies. — (Arch. L.-et-Cher, L 931, n^o 105).

Touches (Les), anc. mét., psse de St-Amand, proche la Noue. — Ce lieu relevait avec le Plessis, du Bouchet-Toutville et au XV^e siècle appartenait aux Sgrs du Plessis. — D'après l'abbé Landault, dans sa notice sur Villethiou, il se serait trouvé là, selon la tradition, une maison religieuse. Nous n'en avons pas rencontré de traces. — (Arch. Nat., P 611, n^o 32. — Abbé Landault, *Notice sur Villethiou*, — Titres de la terre de la Noue, aux Minières).

Touches (Les), h., c^e de Souday.

Touches (Les), h., c^e de Villedieu. — Ancien fief. — En 1588 et 1630 il est à René Liger, sieur des Touches, époux de Michelle Bigot. — En 1636 à René Dandigné, éc^t, sieur des Touches. — Au XVIII^e s. à Louis Badère, sieur des Touches, époux de Charlotte Leprince. — (Titres de la terre de Sasnières. — Registres paroiss. de Villedieu).

Touche-Seraine (La) ou *Touche-Serainne*, deux fermes appelées la Grande et la Petite ; la première située sur la c^e de Montoire, et la seconde sur la c^e de St-Quentin. Entre ces deux fermes, se trouvait la Basinière (Cassini), qui a disparu.

La Grande Touche faisait partie du domaine du château de Montoire. Elle avait été réunie à ce domaine le 4 juin 1414 par acquêt fait au nom de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, sur Marquet de Lavardin, Sgr de Bouessé et Ranay et Marie de Clermont sa femme.

En 1594, le roi Henri IV la vendit ainsi qu'une autre appelée la Touche-Foucheresse (dont nous ignorons l'emplacement). L'acquéreur était le sieur de la Noue-Bouet (ou Bouet de la Noue), Syndic des créanciers de sa Majesté. Il faut croire que ce lieu rentra depuis au domaine du duché, car il en faisait encore partie à la fin du XVIII^e siècle. — Au XIX^e s., la Grande Touche est à M. de Carheil, demeurant à Carentoir (Morbihan).

La Petite Touche, dès le XIV^e siècle, était entre les mains des seigneurs de Challay. Comme fief, ce lieu relevait à foy et h. de Montoire. — (Arch. Nat., P 639, n^o 61 bis ; P 645, n^o 1 ; P 648, n^o 33 bis ; P 657, n^o 16 à 19. — Bibl. de Vendôme, 1^o Ms. 325 [Engagements du domaine], p. 8 ; 2^o Fonds Trémault, Carton des fiefs [divers] d'après Decamp, t. 103, fol. 109 et 182. — Archives de la Mairie de Montoire, papiers des Emigrés).

Touchette (La), f., c^e de Sargé. — Ce lieu en 1786 était aux Sgrs de Courtemblay. — (Arch. L.-et-Cher, Série C., Eaux et Forêts).

TouchoT (Le bois de), c^e de Ste-Gemme. — Ce nom devrait s'écrire Touchault et paraît dériver de Touche, c'est-à-dire garenne de vieux bois. Ce bois dépendait de Crevecé ou Crevesec. Il contenait seulement 6 arpents au XVII^e s. Il appartenait au chapitre St-Georges. — (Titres de Crevecé et Maugué. — Arch. L.-et-Cher, G 331).

Toufaire (Famille). — *La Croiserie*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à un globe d'or accompagné en pointe de deux fers*

de cheval d'argent. — (Arch. de la Croiserie).

Toufaire (Pierre), ingénieur, né à Châteaudun le 14 décembre 1739, fils d'un entrepreneur. Il était à 34 ans ingénieur des bâtiments civils à Rochefort. Il fut le fondateur de l'établissement d'Indret et du Creuzot et augmenta les ports de Rochefort et de Toulon. Il épousa le 6 mars 1780 une Dlle Faugas, de Nantes, au moment où il venait d'acheter le manoir de la Croiserie près Danzé, dont il créa les belles avenues. Il mourut à Toulon en 1794. — Sa fille, Adelaïde Toufaire, née à Rochefort le 10 août 1785, épousa le fils de son ami, l'avocat De La Forge qui fut député du tiers-état du Dunois aux États-Généraux de 1789. — (*Bulletin de la Société des Archives de Saintonge*, avril 1884. — *Bulletin vendômois*, 1884, p. 130. — Archives de la Croiserie).

Tour (Famille de la). — *Lisle, Chatel de Lisle, Pezou, Bezay, Villebresme*, XI^e et XII^e s.

Tour (Foucher de la). — *Fulcherius de Turre, Fulcherius de Turre Vindocini* (Cart. de la Trinité). — Ce personnage paraît dans une cinquantaine de chartes des cartulaires vendômois. Ce fut un des hommes les plus importants du pays au XI^e siècle. Il était, de plus, de mœurs pures et d'une grande vertu, ainsi que le témoigne la charte 206 de la Trinité, relatant sa mort.

Foucher de la Tour était fils de Roger de la Tour et d'Adèle, fille elle-même de Foucher-le-Riche, 1^{er} du nom, et d'Hildegarde (Marm. Vendômois 31). Il avait pour sœur Agnès, femme de Gilduin de Maillé. Il dut naître dans les vingt premières années du XI^e s. On ne sait pourquoi il s'appela *de la Tour*. Il est possible qu'il ait tenu ce nom de la tour de Coulommiers qui notoirement appartenait à son *pater* [frère de son père] appelé Robert de Montcontour, et cela au moment où cette tour fut donnée à la Trinité (1080).

Roger de la Tour, père de Foucher, paraît peu dans les Cartulaires et il n'est nulle part bienfaiteur, ce qui laisse supposer qu'il était étranger au pays, et d'ailleurs il dut vivre peu de temps. Il n'est cité que comme mari ou père de donateurs. Il y a apparence qu'il fut de la famille des vicomtes de Blois, sans l'avoir été lui-même, car de son temps, c'était Hervé, sans doute son parent, qui était vicomte de Blois; mais la vicomté devint plus tard héréditaire chez ses descendants, seigneurs de Lisle.

Dans le deuxième quart du XI^e s., soit

vers 1040, Foucher de la Tour paraît avec Eudes Doubleau et Gozelin Bodel dans la charte (Trinité 10) qui consacre l'achat fait sept ans auparavant par Geoffroy Martel et Agnès de Poitiers sa femme, du moulin dit de St-Martin, à Vendôme, pour le donner au monastère naissant de la Trinité. En 1042 il est encore témoin dans une charte relative au même objet.

En 1050, il est parmi les seigneurs féodaux témoins de la remise du comté de Vendôme par Geoffroy Martel entre les mains de son neveu Foulques l'Oison. En 1064 il est encore témoin de l'amende honorable faite sur l'autel de la Trinité par le même comte Foulques dont il était le fidèle.

Vers la même époque, ou peu d'années après, Foucher ayant revendiqué comme chose à lui le moulin de la Motte-Gauthier et une partie de la forêt de Châtelain ou Châtenay que possédaient les moines de la Trinité, ceux-ci obtinrent son désistement, à la suite de quoi il leur promit même la préférence pour le cas où ils désireraient acheter quelque terre dans son fief en ce lieu.

Il est ensuite témoin de donations faites par plusieurs, dans un grand nombre de chartes, tant au monastère de la Trinité qui avait ses préférences qu'à celui de Marmoutier.

Les moines de la Trinité annoncent sa mort comme survenue en 1070 (ch. Trinité 225). Mais c'est évidemment une erreur. Il devait vivre encore vingt-cinq ans.

En 1075, étant témoin d'une donation de Bouchard le jeune, comte de Vendôme, il est porté comme étant neveu de Robert de Montcontour qui fut aussi un grand bienfaiteur de la Trinité.

En 1076, il donne à la Trinité, le droit de prendre dans sa forêt du Perche tout le bois qui sera nécessaire aux moines tant pour les constructions que pour leur chauffage, dans l'intérieur de leur couvent. Il est nommé là : *Un des principaux personnages du Vendômois*. Il y a lieu de croire, d'après cette charte (256), qu'il était seigneur de Lisle et du Rouillis, car la forêt du Perche, située vers Danzé, dépendait de ces seigneuries. Après avoir été encore témoin de nombreuses donations, il en fit une lui-même très importante en 1079 à la Trinité; il lui donna l'église de Pezou et renouvela en même temps le droit pour les moines de prendre du bois dans la forêt et en plus la paisson de leurs pourceaux, et cela pour le salut de son âme et de celle de sa femme Béatrix et de ses enfants Herpin, Jérémie

et Richilde. Ce don est encore une présomption de plus pour qu'il ait été seigneur de Lisle dont les bois étaient proches l'église de Pezou.

En 1080, il est entremis dans un accord entre le comte Bouchard III et les moines de la Trinité. Deux hommes de la Trinité pris sur les terres du comte ayant été condamnés par les officiers de ce dernier à l'amende, l'abbé exigea que le comte vint au monastère pour s'en faire payer. Celui-ci résista, affirmant que dans sa cour seule devaient se payer les amendes qu'elle prononçait. Le conflit pouvait devenir grave. Les moines eurent alors recours à Foucher de la Tour qui apaisa le comte en lui certifiant que c'était ainsi la coutume établie par ses prédécesseurs. Cet acte de Foucher inspire à bon droit à Pétigny cette réflexion (p. 346 de l'histoire du Vendômois) que la partialité de Foucher en faveur de l'abbaye aurait pu être suspectée, car peu de temps après il devait y prendre l'habit religieux. La question en litige ne devait être tranchée définitivement qu'en 1084.

La même année 1080 avec son fils Hugues, il est témoin du don fait à la Trinité par son oncle Robert de Montcontour, de la terre de Coulommiers, puis l'année suivante, du don fait par Hamelin de Montoire, de la terre de Gombergean.

Après avoir figuré dans nombre d'autres affaires relatives à la Trinité, Foucher donna enfin à son couvent de prédilection tout son bois du Perche pour le chauffage et la construction, ce qui semble une répétition du don fait par lui quelques années auparavant, puis il lui donna encore la moitié de l'église de Sasnières, qu'il possédait, et la terre de la Chape, ou du moins le reste de cette terre que déjà autrefois sa mère Adèle avait donnée aux moines. Ceci avait lieu entre 1090 et 1098. C'est vraisemblablement peu après cette époque de 1090 que mourut Foucher de la Tour.

Son fils Jérémie en 1098 restituait aux moines la chapelle de Lisle que son père leur avait donnée et qu'il leur avait enlevée; Foucher était donc bien mort en 1098.

Dans la charte 225 de la Trinité qui faussement indique l'année 1070 comme étant celle de la mort de Foucher, on fait un éloge pompeux du mort : « Scien dum est... Fulcherius miles dictus de Turre, vir secundum seculum nobilis, amplaque terrarum possessione ditatus et quod his majus est, moribus ornatus probis. Anno MLXXX. » (On a dû oublier là deux X). (Voir la note 2 de la charte

225 *Trinité* qui rectifie cette date de 1070 et la porte à 1090).

Foucher de la Tour avait épousé Béatrix, non autrement qualifiée, dont il eut quatre enfants connus : 1^o) Hugues; 2^o) Herpin, qui paraissent être morts jeunes; 3^o) Richilde, qui paraît avoir épousé un Roger, lequel s'appela aussi Roger de Vendôme; on le voit donner à Marmoutier, à une époque indéterminée, l'alleu de Villebresme (Marm. Vend. 84 et 176); enfin 4^o) Jérémie, qui paraît lui succéder dans la plupart de ses biens, tout au moins ceux de Lisle.

Cart. dunois de Marm., 126. — *Cart. vendômois de Marm.*, 9, 12, 16, 20, 23, 31, 32, 33, 47, 84, 86, 90, 115, 176. — *Cart. de la Trinité*, 10, 48, 95, 123, 175, 206, 218, 224, 225 note, 249, 256, 268, 271, 272, 277, 280, 281, 285, 295, 299 et note, 302, 319, 320, 328, 329, 359, 361, 363, 377, 413, 595, note. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 38, note 3 — Pétigny, p. 246.

Tour (La), f., écart du bourg, c^e de Cellé.

Tour (La métairie de la), psse de Coulommiers, proche la Tour en ruine. — On l'appela aussi *Les Coulommiers*. (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 123). — Elle appartenait à l'abbaye de la Trinité qui la donna à rente au XVII^e s. (?) à la famille Jabre, peut-être par bail emphytéotique. — Jeanne Jabre, épouse du sieur de Vieuge, la possédait en 1757. — Elle fut reprise ensuite sans doute par l'abbaye, car en 1791, elle fut vendue national^t pour 21.000 livres. — (Reg. de la fabrique de Coulommiers. — Arch. L.-et-Cher, Q, biens nationaux du District de Vendôme, 426 et 430).

Tourailles, bourg et commune du canton de Selommes, à 10 kil. de ce chef-lieu, et à 16 kil. Sud-Est de Vendôme. — *Toralla*, 1213 (Cart. des Hospitaliers blésois). — *Torailles*, XIII^e s. (Pouillé Chartrain). — *Torallæ* 1268 (Cart. de la Trinité). — *Torailles*, 1440 (Cart. de l'Épau). — *Toralles*, 1399 (Aveu de Fri-leuse). — *Touraille* (Cassini). — *Tourailles* (Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par celles de Villeromain et Villemardy; à l'Est par celle de Villefrancœur (arr^t de Blois); au Sud par celle de Landes (*id.*); à l'Ouest par celle de Pray. — Elle n'a aucun cours d'eau. Ses eaux, par une déclivité naturelle, vont se jeter dans la Cisse de Landes. — Son bourg est traversé par la route de Selommes à Landes et à Pray. — Sa station la plus proche est Villefrancœur (5 kil.), sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités : — Son bourg, qui compte 69 maisons et 190 hab., y compris ses

écarts qui se nomment Lamou, le Clos-Roux, la Sabotterie, la Chandellerie, les Savarons et la Mauricetterie. — Frileuse. — Libois. — Le Petit Libois. — Villejussin.

Lieux-dits : — Gaudin, les Rottes de Villeras, la Pièce de St-Sauveur, le Gibout, la Justice, les Vignes-Follet, la Quarelette, la Queue de Morue, la Sergenterie, Pied-Leroy, la Sapine, les Marchaisieux, la Fosse qui réveille, Maillet, la Marnière des Fours, Villeras, le Fretoy, la Beauce, Fosse-Pilon, la Mainsonnière, l'Arpent-Carré, le Prieuré, le Buisson-St-Jean, le Seux, Planche-léevé, les Fontaines, les Vignes-Savaron, Marchillon, les Hautes-Bretagnes, le Clos-Roux.

Superficie, 737 hectares : — Cadastre terminé par Michel en 1831. — Altitude du bourg, 120 m. — Poste de la Chapelle-Vendômoise et Télégr. de Landes. — Perception de Selommes. — Assemblée le 24 juin. Cette assemblée de la Saint-Jean de Tourailles est une des plus importantes du pays à cause de la louée des domestiques.

Population : — 36 paroissiens au XIII^e s. — 120 communians au XVIII^e s. — 173 hab. en 1806. — 177 en 1812. — 187 en 1824. — 193 en 1831. — 202 en 1836. — 224 en 1841. — 235 en 1846. — 227 en 1851. — 236 en 1856. — 238 en 1861. — 255 en 1866. — 228 en 1872. — 245 en 1876. — 235 en 1881. — 244 en 1886. — 266 en 1891. — 256 en 1896. — 232 en 1901. — 221 en 1906. — 212 en 1911.

Les registres de l'état-civil de Tourailles commencent en 1640. — Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : De Juglet, Denis de Villerat, Bellanger de l'Épinay, Lochon, Lebeau (notaire), etc.

Curés : — (Les abbés de Lépau au Maine avaient le titre de curés primitifs de T.). — Deslandes, 1640. — Marin Le Tonnellier, prieur-curé, 1667, inhumé dans l'église, proche l'autel Notre-Dame, le 16 janv. 1670. — Gilles Renard, 1670. — Joseph Le Pescheur, diacre, prieur-curé de Tourailles avec S. Charlot, desservant, 1690. — Le Pescheur, diacre et curé, qui est enterré dans l'église à l'âge de 50 ans en 1694 le 16 février. — R. Baffon, 1694. — Noël Lussault, 1696. — Bouillot, 1728. — F. Hesté, 1740. — Pierre Bellanger, 1757 ; on l'enterre dans le cimetière le 9 oct. 1780 avec cette notice : Sépulture de mess. Pierre Bellanger, prieur-curé de cette paroisse et de Montigny, décédé d'hier âgé de 50 ans... après avoir gouverné cette paroisse pendant 23 ans... en présence de M. Marin Bellanger son frère et Pierre et Philippe B.

ses neveux. — P. Julien, capucin desservant, 1781. — Mathurin-Nicolas Cous-tard, prieur-curé, 1781. — Courtin, curé élu le 15 mai 1791 par la municipalité. — Guillaume Chaillet, curé élu le 2 octobre 1791 en remplacement du sieur Courtin non acceptant, et cela en vertu du visa de M. Henri Grégoire, évêque du département, en date du 27 septembre dernier. Cette nomination est établie par un procès-verbal authentique du 2 octobre, et la mise en possession est constatée dans les termes suivants : *Nous maire et officiers municipaux de la commune de Touraille, sur la réquisition du sieur Chaillet, pour le mettre en possession de la cure de saint Jean-Baptiste de Touraille, revêtu d'un surplus et d'une étèle, l'avons mis en possession de la dite cure de saint Jean-Baptiste de Touraille en la manière qui suit : — Etant entré par la porte principale de la dite église de saint Jean-Baptiste de Touraille, susception (sic) de l'Eau bénite, prière à Dieu devant le Crucifix, séance à la place affectée au curé, touché du livre sur le pupitre, toucher et baiser de l'autel et livre des saints évangiles, séance à la chaire prédicatoire où il a prêté serment requis par les décrets, visitation des fonts-baptismaux, son de la cloche, ouverture du tabernacle et autres cérémonies accoutumées. — Dans laquelle église de St.-J.-B. de Touraille, ensemble de tous les droits en dépendants nous avons mis et installé le sieur Chaillet sans que personne y ait mis opposition. — Duquel procès-verbal de prise de possession de la nomination et visa, nous maire et officiers municipaux, soussignés en présence des témoins ci-après nommés nous avons fait la lecture à haute voix. — De laquelle présente prise de possession le sr Chaillet nous a requis le présent acte et lui octroyé pour servir et valoir ce que de raison.*

Fait et arrêté au Banc-d'œuvre, en présence de Michel-Jacques Ouzilleau l'aîné, Mathurin Renard, Jean-Baptiste Ouzilleau, Mathurin Ouzilleau, Jacques Charpentier, Jean Rubanpré, Marin Bellande, Pierre Bardet, Pierre Daudin, François Hémon, Jean-Baptiste Roussineau, Michel-Jacques Ouzilleau le jeune, Jacques Petit, Pierre Lejendre, Jacques Troulbout, Jacques Deschamps, Pierre Fariau, Cordonnier, Mathurin Bruneau et plusieurs autres qui ont signé avec nous, les non signants ont déclaré ne savoir signer de ce enquis le dit jour et au que dessus.

Ainsi signé : M. OUZILLEAU, MAIRE. (Suivent les signatures).

A cette pièce était épinglée un billet portant ces mots :

Je soussigné, déclare à la municipalité

de Tourailles que je cesse toute fonction curiale, de ce jour vingt-sept pluviôse ; requiers acte de la présente déclaration et copie du procès-verbal, de la maison commune de Touraille, le 27 pluviôse l'an second de la République française une et indivisible (15 février 1794).

Signé : CHARLET (et non Chaillet).

(Les fonctions du curé élu avaient ainsi duré 2 ans et 4 mois et demi).

Depuis la Révolution, la cure de Tourailles a toujours été desservie par les curés voisins.

Maires : — M. Ouzilleau, 1791. — Jean Rubeaupré, an III. — C. F. Girard, an VII. — Michel Gravereau, an XI. — Michel Ouzilleau, 1817. — Nicolas-Jacques Gravereau, adjoint, faisant fonctions, 1845. — Rigobert Peigné, 1848. — François Chevaye, 1852. — Charles Chevaye, 1859. — Rigobert Peigné, 1865. — Jean Foucher, adjoint faisant fonctions, 1871, puis maire, 1872. — Pierre Nouveau, adjoint fons, 1880. — Louis Moreau, 1884. — Victorien Peigné, 1885. — Constant-Ferdinand Remay, 1893. — Victorien Peigné, 1901. — Albert Tiercelin, 1906. — Paul Nouvellon, 1912.

Anciens notaires à Tourailles : — Callu, 1558. — Barthélemy Rally, 1574. — Jacques Lebeau, 1668. — René Lebeau, 1691.

Avant la Révolution, la paroisse de Tourailles était du doyenné de Champigny, archidiaconé de Vendôme, de l'Élection de Vendôme et du bailliage d'Herbault. — Le chapitre St-Sauveur de Blois présentait à la cure dont le revenu était dit de 20 livres au XIII^e s.

L'église St-Jean-Baptiste de Tourailles (pour la vie du patron voir *St-Jean Frémentel*) paraît être du XII^e s. Sa porte principale à plein cintre est encadrée par deux contreforts sur l'un desquels se trouve une croix de consécration. Il y avait autrefois une poutre en bois en avant de la porte avec bancs de pierre. Elle possède un beau bénitier en pierre dure avec cavités foliolées finement sculptées.

La cloche de Tourailles porte l'inscription suivante :

« J'ay nom Jeanne, mes parrains noble homme Pierre, sieur de Tercan et François, sieur de Tercan-Gouffard, mari de Damoiselle Galland de Chançay, et Ysabelle de Tercan, femme de noble homme Adam [Galland], sieur de Vallières, bailli du Vendômois, 1602. »

Au moyen-âge, l'église de Tourailles était aux frères hospitaliers de saint Jean de Jérusalem. En 1213, le comte de Blois Thibault VI ratifiait l'accord

conclu entre les Hospitaliers d'une part, et Denise de Thorailles et ses enfants, de l'autre, relatif au lieu de Tressenville. « Dionisia de Torrallis et filii ejus. videlicet Gemfredus et Odelina ». — (Cart. général des Hospitaliers, II, p. 153, n° 1404 [d'après copie de l'abbé Métais]).

On les y trouve encore en 1241, époque où l'abbé de St-Georges du Bois abandonnait aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, demeurant à Tourailles, le cens qu'il percevait sur quatre maisons situées au faubourg St-Lubin de Vendôme proche le vieux Marchais, lesquelles maisons avaient été données aux frères par un appelé Innocent et Jeanne sa femme, ainsi qu'une autre maison contiguë appartenant à Arnoul de Tourailles. — Les frères de St-Jean de Jérusalem paraissent avoir cédé cette église au chapitre St-Sauveur de Blois qui est en possession de la métairie et de la châtellenie de Tourailles en 1270. Cette année-là, le comte de Vendôme (Jean V) reconnaissait que le dit chapitre avait droit de haute, moyenne et basse justice sur le territoire de cette paroisse, au moins pour tout ce qui regardait le terrain placé en dedans des bornes du comté de Vendôme telles qu'elles auraient été érigées en vertu d'un accord antérieur entre les deux comtes. Le titulaire du prieuré de Tourailles paraît avoir été fourni par le chapitre jusqu'à ce que le prieuré fut tombé en commende, soit au xv^e siècle.

Le fait que par deux fois des abbés de l'Épau au Maine se trouvèrent posséder en commende le prieuré de Tourailles a pu faire croire que cette abbaye possédait le prieuré et le droit de présentation à la cure. Mais c'était là une erreur ; les chanoines de St-Sauveur de Blois ayant toujours été les maîtres à Tourailles.

On ne connaît comme prieurs commendataires que les deux abbés de l'Épau sus-indiqués qui sont : 1^o Jean Barbes qui a procès en 1440 avec l'évêque de Chartres à propos de Tourailles ; 2^o François Brulart de Sillery, abbé de l'Épau et prieur commendataire de Tourailles, qui prenait parfois le titre de curé primitif de T. (Arch. L.-et-Cher, G 249, an 1658). En 1656, il a procès avec le chapitre de St-Sauveur de Blois au sujet des dîmes de Tourailles. Au cours de ces procès, Mathieu du Jardin, vicaire de Tourailles, adressa au lieutenant criminel de Blois une plainte portant qu'à la suite d'une déposition qu'il avait faite dans ce procès il aurait été « maltraité et insulté par le sieur de Sillery, abbé de l'Espau et les gens à sa solde. »

Depuis l'an 1667, les curés de Tourailles sont toujours dits *prieurs-curés*. Les prieurs commendataires paraissent supprimés. Les chanoines du chapitre St-Sauveur sont toujours restés propriétaires de la métairie du prieuré de Tourailles.

En 1778, le seigneur de Tourailles était le seigneur de Pray et d'Herbault.

En 1791, les biens du prieuré-cure de Tourailles furent vendus national¹; ceux de Tourailles 9.775 livres et la métairie de Villerable, dite improprement de l'Épau, pour 20.100 livres.

Arch. L.-et-Cher, E 2; G 125 à 127 et Q, District de Vendôme, 349 et 354. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625. — Bibl. Nat., ms. latins n° 17.124 (1440). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 218; 1894, pp. 59 et 105; 1900, p. 231. — Titres des fabriques de Pray et de Périgny. — *Cart. de la Trinité*, 680 et 732. — Passac, p. 62. — *Chartes vendômoises*, 341 et 342. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 675. — Launay, *Répertoire*, p. 131. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, III, p. 129. — Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s., conservées au XIX^e par M. l'abbé Plat. — Reg. paroiss. de Tourailles, *passim*. — Rabouin, Notes ms. sur Landes (1655). — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 409. — Notes ms. de l'abbé Métais sur les Templiers en Blésois (pour l'année 1213).

Touraine (Province de), qui comprenait quelques paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme. — Armes : *De gueules à trois tours crénelées d'argent*. — (Busserolle).

Tourainerie (Le lieu de la) sur la carte de Cassini, psse de Fontaines, près l'Aître aux Pénils. — Celieu a disparu aujourd'hui.

Tour de Grissat (La), lieu-dit, c^e de Fréteval. — *Tour de Grissat*, 1582 (Arch. de L.-et-Cher, E 39). — Ce nom provient d'un petit monument gallo-romain, aujourd'hui en ruine, mais qui était encore habité au commencement du XIX^e siècle (Duchemin). — Il est situé à 100 m. environ au-dessous de la route nationale de Paris en Espagne, à 400 m. environ Sud-Ouest de la ferme de la Buzellerie. Il est décrit par Launay dans son *Répertoire* et dessiné dans son album à la bibliothèque de Vendôme. C'est un carré de 6 m. 50 environ de côté. Sa hauteur est de 5 m. à peu près sous voûte. Il semble être la ruine d'un petit temple gallo-romain et avoir formé jadis le centre d'un certain nombre d'habitations dont les débris se rencontrent tout autour. La route romaine du Mans à Orléans était proche, entre ce lieu et Fréteval. — (Arch. L.-et-Cher, E 39. — Péteigny, p. 17. — Launay, *Répertoire*, p. 73. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 277. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 28 et 56;

1864, p. 170. — Bibl. de Vendôme : 10 Mémoires de Duchemin, II, p. 181; 20 Album Launay, I, p. 16).

Tour de Varenne (La), lieu-dit, c^e de Brevainville. — C'est le nom de l'emplacement de l'ancien château de Frémenteau, en face le portail de l'église St-Clafide-Frémentel. — Ce lieu au XVII^e siècle appartenait à la famille des seigneurs de Rougemont. — Il fut vendu en novembre 1644 par Simon de Franceschi, marquis de Villeray, à Charles d'Escorman, prieur de Ste-Opportune, qui l'avait déjà à bail. — (Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E. 727 et 741).

Tour de Varennes (La), vers Naveil. — Voir *Varennes*.

Tour du Grand-Bouchet (La), ruine, c^e de Boursay. — *La Tour du Grand-Bouchet* (Cassini). — Voir *Grand-Bouchet*.

Tour du St-Sacrement (La), ancien fief à Villiers. — Ce fief comprenait quelques maisons au bourg de Villiers et relevait de la Cellerie des Bénédictins de la Trinité. — (Bibl. de Vendôme, Manuscrit Launay sur rues et fiefs, f° 35).

Tour du Pin (Famille de la). — *La Godelinière*, XIX^e s. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à la tour d'argent, au chef cousu de gueules chargé de 3 casques d'or tarés de profil, au 2 et 3 d'or au dauphin d'azur*.

Tourelles (Les), h., c^e de Lunay, écart d'Asnières. — Ancien fief relevant de la châtellenie des Roches-l'Évêque à foy et h. Il paraît avoir été, à une époque incertaine, démembré de celui d'Asnières. — On l'appelait aussi *Le Petit Fontenaille*, du fait que ses possesseurs étaient aussi Sgrs du Petit-Fontenaille, en la psse de Nourray. Mais le Petit-F. de Nourray relevait du Bouchet-Toutteville, et c'est par les titres du Bouchet-T. que l'on connaît la plupart du temps les Sgrs des Tourelles. — De ce manoir des T., il reste encore un pan du mur du pignon, avec une haute cheminée.

Au XV^e s., ce manoir semble être déjà à la famille Juston, des mains de laquelle il passe à celles de Guillaume de Fontenay, qui en fait l'aveu en 1501 et 1502 et est qualifié Sgr de Bourrot et du Plessis-Auzouer en Touraine et du Petit-Fontenaille.

En 1553, il est à Pierre Gallois, avocat en Parlement, fils aîné de défunt Pierre Gallois, sieur du Petit-Fontenaille, autrement les Tourelles (Aven).

En 1558, ce fief retourne à la famille Juston, et notamment à Alexandre de Juston, Sr de la Salle, à cause de Dlle Françoise Gallois, son épouse, fille du

précédent. Elle rend, à cette date, aveu pour les Tourelles.

En 1585, il est à Pierre de Taillevis, Sr de la Judonnière, de la Salle, et aussi des Tourelles à cause de Anne de Juston qu'il vient d'épouser le 22 mai 1584. Il demeure aux Tourelles mêmes.

En 1602, à Raphaël III de Taillevis, sieur de la Godelinière, fils mineur des précédents, né en 1585. Son oncle René de Taillevis, sieur de la Mézière, rend aveu pour lui en 1602. Le 17 janv. 1616, il épousa Judith du Plessis, fille d'Edme du Plessis, Sr de Périgny, et de Judith de la Châtaigneraie. Plus tard il est qualifié Sgr de la Godelinière, Chauffour, la Barre, la Blotinière, les Tourelles, Asnières, la Loupe, Tafforeau, l'Aubrière, etc. (Voir la *Blotinière*).

En 1660, ce lieu des Tourelles est à Jean-François de Taillevis, troisième fils des précédents, qui à cette date faisait don d'une rente de 6 livres à l'église de Lunay, et le 8 févr. 1663, faisait baptiser à Thoré une fille bâtarde de lui et de Marguerite Galajot. Le 30 nov., il épousait Marguerite de Gallois. A cette date, il vendait le fief des Tourelles au suivant :

André Neils, Sr de Fleurigny, Vau-boyon, la Roche d'Asnières et du Fief de St-Calais, époux de Louise du Tertre. Il faisait l'aveu des Tourelles en 1670. En 1690, ce fief est à Marguerite de Méhabert, veuve d'André Neils. — En 1741, il est à André-Laurent Neils de Bréviande, sieur des Tourelles, conseiller du roi, lieutenant général criminel au bailliage et prévosté de Vendôme, époux de Marie-Catherine Bréfid.

Au XIX^e s., le domaine des Tourelles était à la famille de Trémault. Il a été vendu au détail.

Arch. Nat., P 686, n° 18 à 22; PP 50, vol. 116, n° 123, P. 714, n° 19 ter; Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton des hets, au mot *Bouchet*, et carton des familles au mot *Taillevis*. — *Cart. de la Trinité*, 468, note 1. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 73 note; 1866, p. 169; 1874, pp. 51 et 122. — Rochambeau, *La Famille de Ronsart*, p. 280. — Collection R. de St-Venant, liasse familles, Généalogie ms. de la famille de Taillevis.

Tourellière (La), maison, sur la carte de Cassini, psse de Gombergean, au nord et près du bourg.

Tourette (La), h., c^e des Roches, 41 hab. C'est une prolongation, en amont, du bourg même des Roches dont il constituait comme un faubourg. Presque toutes les habitations de ce hameau sont des caves creusées dans le roc. En 1831, une partie du rocher s'étant écroulée, ensevelit plusieurs habitations. — (Bibl. de

Vendôme, Fonds Trémault, Carton II des fiefs [Les Roches]).

Tour-Landry (Famille de la). — *Glantigny* (de Souday), XV^e s. — Armes : *D'or à la fasce crénelée de gueules, maçonnée de sable*. — (Gourdon de G.).

Tourlourin (Le), h., c^e de St-Hilaire.

Tourmont. — Voir *Tournemonts*.

Tourneboëuf, anc. mét., proche le couvent de la Virginité, psse des Roches ou de Lunay. — Elle relevait de ce couvent et appartenait en 1608 à Marie de Savary; veuve d'Antoine de Chapuiset, Sr de la Fosse. — (Arch. Nat., P 608).

Tournebourse, éc., (cabaret), sur la route de Mondoubleau à Cloyes, non loin des Jumeaux, c^e de Choue.

Tournebride (Le), c^e d'Arènes. — Voir *Fontaine de Baumé*.

Tournechef, anc. mét., psse de Lunay. — Elle relevait de la Virginité. — (Arch. L.-et-Cher, H, layette de la Virginité).

Tournée (La), éc., c^e de Cormenon. — Ce lieu était à la famille Séguin au commencement du XVII^e s. — En 1612 la veuve Georges Séguin léguait à la fabrique de Cormenon 12 sols de rente assise sur le logis de la Tournée où était décédé son mari. — (Registres de Cormenon).

Tournelle (Famille de la). — *Les Chauvellières*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à trois tours d'or*. — (Busserolle).

Tournelle (2^e Famille de la). — Voir *Leroy de la Tournelle*.

Tournelourde, h., c^e de St-Quentin, 34 hab.

Tournemonts (Les), ou *Tourmont*, ancien fief relevant de Fosse, psse St-Laurent de Montoire, entre les Roches et Montoire. — Il appartenait en 1509, à René de Voré, Sgr de la Fosse. Il se composait de 48 sols 6 deniers tournois rendus près les Roches-l'Évêque, au lieu appelé la Pierre de Mauconseil. Mais ce R. de Voré avait alors procès à ce sujet avec les Dames de la Virginité. — En 1600, il est encore au Sgr de la Fosse. — (Arch. Nat., P 644; P 712, n° 223).

Tournerie (La), anc. mét., psse du Gault; elle relevait de la seigneurie-cure du lieu. — Au XVII^e s., elle était à François Breton, sieur des Bordages. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1104 et 1105).

Tourtay (Louis), chevécier du chapitre de Troo, XVI^e s. — Armes : *De... à la tour crénelée, ouverte et ajourée, avec les lettres L.-T. de chaque côté de la tour*. — (Rochambeau, *inscription* à Troo).

Tourtelière (La), anc. fief, psse de Naveil, relevant à foy et h. du château de Vendôme. — Voir *Tourteline*.

Tourteline, lieu-dit, c^e de Naveil, entre

l'église et la fontaine de Brénière. — *Tourteville*, XVI^e s. (Chartrier de Renay, Titres de Naveil). — *La Tourtelière*, 1610 (Aveu).

D'après Duchemin de la Chesnaye, ce nom viendrait de Courtil ou Courtinille, nom qui aurait été donné par les Gallo-romains à leurs cimetières. Le même Duchemin, dans son 2^e vol., dit que Tourteline ou la Tourtelière était un fief relevant du duché, ce qui se trouve confirmé par l'aveu du dit lieu. Duchemin prétend encore que la ville de Vendôme était d'abord à Tourteline, du temps des Gallo-romains.

Stanislas Neils a lu en 1862 un rapport sur les objets découverts à Tourteline à la première séance de la soc. archéol. du Vendômois. De ce rapport il ressort que dans ce lieu se trouvaient des habitations importantes dont le pavage se retrouve à quelques centimètres sous terre et que au XVIII^e s. on rencontrait encore là des restes de murs surgissant du sol. Aujourd'hui, on trouve à Tourteline des fragments de marbres et de tuiles à rebord. — On y a rencontré en 1891 un vase funéraire.

Sous le nom de *La Tourtelière*, s'étendait là un fief formant un des démembrements de la seigneurie de Naveil, et qui, comme elle, relevait du Duché à foy et h. — En 1610 (le 23 févr. d'après Duchemin), foy était faite par François Gaillard pour terres à *la Tourtelière*, psse de Naveil, mouvant de Vendôme; et une autre foy était encore faite en 1670 pour terres en « en Tourteline » par François-Jean Roussineau.

Il résulte des observations faites à Tourteline que là devait se trouver une habitation rurale, de celles que les Romains appelaient *Villa*, et qui était très importante. Pour le service de cette villa, on paraît avoir capté les eaux de la fontaine de Brénière et les avoir amenées là par un aqueduc en terre dont il subsiste encore des vestiges. Il y a apparence pour que cette villa ait été la résidence du comte Troannus et de sa femme Bova en l'an 833 (voir Troannus). — (Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, I, p. 31; II, pp. 77 et 78. — *Bulletin vendômois*, 1862, pp. 14 et 15; 1891, p. 101. — Arch. Nat., P 704, n° 174, P 714, n° 54; PP 50, vol. 116, n° 53).

Tourtier (Famille). — *Bellande* (de Villebout), *Beauvoit* (de St-Jean-Frémentel), XVII^e s. — *La Fredonnière*, XVIII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'argent, chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois besans d'or 2 en chef et un en pointe. — (Arm. ms.).

Tourtilles d'Aumont (Les), ancien fief, paroisse de St-Jean-Frémentel, relevant du Buisson. — (Arch. L.-et-Cher, E 162).

Tourville (Famille de). — *Les Radvets* (de Sargé). — Armes : De gueules au bras armé d'argent sortant du côté senestre de l'écu tenant une épée de même surmonté d'un casque mis de côté aussi d'argent. — (De Maude).

Tousche (Famille de la). — *Fontenaille*, *Le Plessis-la-Cour*, *la Vacherie* (de Ste-Anne), XV^e s. — Armes : D'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules. — (Busserolle).

Toustain (Famille de). — *Malitourne* (de Villebout). — Armes : D'or à une bande échiquetée d'or et d'azur de 2 raies. — (D'Hozier, reg. I, p. 366).

Toutans (Famille de). — *La Martinerie* et *Belair* (d'Authon), *La Vacherie* (de Montrouveau), *Les Trémaudières*, *La Bauberderie*, *La Guibaudière*, *La Ferrière* (de Touraine), XVII^e s.

Touynière (La), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle relevait censiv^t de la Galouerie. — (Arch. Nat., P 706, n° 2).

Touzerie (La), h., c^e de Coulommiers, écart du bourg, 72 hab. — Fabrique d'instruments agricoles. — Une métairie située à la Touzerie devait fournir pain et vin aux communians de la psse de Coulommiers au jour de Pâques. Elle fut vendue à l'Hôtel-Dieu de Vendôme en 1749 par un sieur Edmond Marneau. — Au XIX^e siècle, elle était à la famille Bruère. — (Inventaire des biens de la fabrique de Coulommiers, XVIII^e siècle).

Trablaine de Caudy (Famille). — *Rochoux* (de Fréteval), XVIII^e s. — Armes : De gueules, à la bande dentelée d'or, accompagnée de 2 besans du même. — (Gourdon de Genouillac).

Tracas (Le), f., c^e de Choue. — Elle a été construite en remplacement d'une autre située dans le parc du Grand-Bouchet, vers la fin du XIX^e s. — Son nom lui vint de difficultés avec les ouvriers au temps de sa construction par M. Amédée de Terras, propriétaire du Grand-Bouchet.

Trait-l'Ane, éc., c^e de Prunay.

Traits de la Noue (Les). — Voir *Aître de Lasneau*.

Trajan ou Trajin (Famille de). — *La Guetterie*, XVII^e et XVIII^e s.

Tranquillité (La), f., c^e du Plessis-Dorin.

Trébastière (La), éc., c^e de St-Gourgon.

Trébouchard, éc., c^e de Troo. — *La Maison-Rouge* (Cassini).

Trébuchetière (La), ou *Trébuchetterie*, c^e du Gault, 30 hab. — Ce lieu était dans

la censive de la Scie-cure du Gault. — Au commencement du XVII^e s., il appartenait à Etienne Gouget, sieur de la Jarnetière. En 1633 à la famille Breton des Bordages. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1104 et 1105. — Arch. du château de la Grande Borde).

Trécul (Famille). — *La Tréculière*, XVII^e s.

Tréculière (La), f., c^e de Boursay. — *La Trestulière*, *La Triculière*, XVII^e s. — Ce lieu relevait censivement du Boulay. — En 1606, il était à François Trécul, sur lequel il fut saisi. — (Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 527. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay]).

Tréet (Famille de), appelée aussi de *Tréiet* ou de *Treheria*. — *Tréhet*, XII^e et XIII^e s.

Treffours (Famille de). — *Pins-et-Turnay*, XV^e s.

Tréhet, bourg et commune du canton de Montoire, à 19 kil. Ouest de Montoire et à 38 de Vendôme. — *Trejeetum*, *Treietum*, *Treietum*, *Tréet*, XII^e s., *Ecclesia beatae Mariae de Treheto*, XVII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Treiet*, XII^e s. (Cart. de Tiron et des Claires). — *Treheria*, XIII^e s. (Bulletin vendômois 1893, p. 40). — *Tréez*, XVIII^e s. (Arch. L.-et-Cher, G 230). — *Treel*, XVI^e s. (Mémoires de Gilbert de la Curée, Bulletin 1872, p. 280). — *Tréhet* (Cassini et Etat-major).

Cette commune est bornée, au Nord par le Loir qui la sépare de Ruillé (Sarthe), à l'Est par Couture, au Sud par Villedieu, à l'Ouest par la Chartre (Sarthe). — Outre le Loir qui la baigne au Nord, elle est encore arrosée par deux ruisseaux, le Niclos ou ruisseau de Villedieu et les Mézières, ruisseau dans la vallée du Loir. — Elle est traversée par la route de Montoire à la Chartre par Artins et Couture. — Sa station la plus proche est Ruillé (4 kil.) sur la ligne de l'Etat de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 136 hab. avec les quatre écarts suivants : La Frelonnière, l'Aître-Boban, les Cours et l'Aunay (ancien fief). — L'Étournerie ou Létournerie, 22 hab. — La Naillerie. — Sourdain. — Le Vau. — La Paquerie. — La Borde. — La Moutonnerie. — La Jamerie. — La Croix. — La Simonnière. — Les Aulnaies. — La Coudraie. — La Rotière.

Lieux-dits : — Le Cul-du-pont, la Gravelle, le Pré-Piéton, le Guévron, les Rouailleries, les Navières, la Maladerie, les Beaux-Soleils, la Mailleterie, Peau-d'oe, les Poiriers-Pichons, la Charrière,

les Misières (ruisseau), la Croix-dorée, la Maupertuis, les Guindres, l'Aupoupain, Raine-d'Oriette, la Haute-Forêt, la Samerie, les Pinelles, les Terres-Creuses, les Brodières, le Cul-de-Paradis, la Montenaillère, le Rigolet.

Superficie : 563 hectares. — Cadastre terminé en 1823 par Pasquier. — Altitude du Bourg, 56 mètres. — Poste de la Chartre (Sarthe). — Perception de Couture. — Assemblée le 8 septembre.

Population : — 110 communians au XVIII^e s. — 49 feux en 1782. — 146 hab. en 1805. — 166 en 1823. — 198 en 1829. — 215 en 1836. — 211 en 1841. — 214 en 1846. — 218 en 1851. — 210 en 1856. — 210 en 1861. — 202 en 1866. — 190 en 1872. — 189 en 1876. — 191 en 1881. — 212 en 1886. — 212 en 1891. — 180 en 1896. — 187 en 1901. — 187 en 1906. — 180 en 1911.

Les registres paroissiaux commencent en l'année 1602. On y rencontre les noms principaux suivants : — Marescot, Belanger, Lhermite, Blanchecotte, Rottier, Boyer, Frédeureau, de Bedde, Chaources, Badère, du Bellay, Thillier, Basset, Fresneau, Ruau du Tronchet, etc.

Curés : — Pierre Goret, 1591. — Claude Maître, il rend aveu pour sa cure en 1630. — René Thillier, décédé curé de T. le 1^{er} mars 1647. — Jean Guyet, 1647. — J. Blanc, 1676. — René Le Voyturier, 1678. — Nicolas Rossignol, 1692, décédé le 28 mars 1733 à 75 ans. — Louis Sylvestre Percheron, 1733, inhumé à Tréhet le 28 août 1757. — Jacques Baroche, 1757, officier public en 1792... — Desnoche, 1818. — Dallet, 1824 (Vacance 1827). — Clarke, 1829. — Daries, 1833. — Neau, 1835. — Blessebois, 1837. — Motteau, 1839. — Serbelle, 1846. — (Vacance en 1851). — Aubert, 1862. — (Vacance de 1878 à 1906). — Pigeon, 1906 (Vacance en 1907).

Maires : — Baroche, curé constitutionnel et officier public, 1792. — Côme Boutard, 1806. — Jean Pinaudier, 1826. — Landereau, 1833. — Jean Boutard, 1848. — Chalumeau-Chevreau, 1872. — Grasteau, 1839. — Chalumeau, 1892. — Piochon, 1897. — Louis Perdriau, 1904. — Louis Grasteau, 1908.

Avant la Révolution, la psse de Tréhet faisait partie du diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir, doyenné de la Chartre; Election de Château-du-Loir, généralité de Tours. — L'abbé de la Trinité présentait à la cure. Cette cure, d'après Le Paige, était d'un revenu de 500 livres au XVIII^e siècle. — Le curé tenait son bénéfice de la châtellenie de Montoire à foy et h. et à rétribution du

divin service. — A l'époque révolutionnaire la commune de T. fut mise du canton de Villedieu.

L'église, dédiée à Notre-Dame, paraît avoir été construite au XI^e siècle. Elle a des fenêtres romanes qui sont de véritables meurtrières. Son abside voûtée en cul de four porte des traces de fresques à personnalités. Elle est très petite, 14 m. 60 de long sur 7 m. 30 de large.

La cloche de cette église porte cette inscription : « J'ai été bénite par messire Jacques Baroche, curé, et parain Louis Péan de la Croix, fabricant, et marraine dame Marguerite Lambron, femme du Sr Vacher, fermier général de Tréhet. — Fondéur François Albert » (vers 1880).

Tréhet était des paroisses qui faisaient partie, sous la domination romaine, du *Pagus de Troo*.

Au moyen-âge, l'église de Tréhet appartenait à la Trinité. Elle lui avait été donnée en 1188 par Jean de Tréet, chevalier, qui, se faisant moine, offrit au couvent toute la dîme du lieu et les droits qu'il prétendait avoir sur l'église. Ce don fut confirmé la même année par l'évêque du Mans qui accorda à l'abbé le patronat sur cette église. — En 1199, l'abbé Lucas affecta toutes les possessions de l'abbaye à Tréhet à l'office d'aumônier du couvent, tant ce qui était venu du don de Jean de Tréhet que de celui de Hugues Escorché et de Eremburge sa femme et aussi d'un nommé Hébert, encore vivant.

La seigneurie du lieu, d'après Lepaige, était un membre du marquisat de Querhoent (Montoire), mais il y a lieu de croire que ce fut par suite de la possession par les marquis de Querhoent, de la seigneurie de Villedieu et la Ribochère, car il semble que les seigneurs de Ruillé y aient eu aussi des droits de suzeraineté. On voit en effet en 1188, Garin, seigneur de Ruillé, approuver les dons de Jean de Tréhet, parce que les biens donnés à Tréhet étaient dans son fief.

Quant à la justice de T., d'après Armand Brette, elle aurait relevé directement du présidial de Tours, ce qui paraît contestable.

Les biens de la Trinité à Tréhet finirent par être condensés en une ferme appelée *la Rotière* qui fut vendue, à l'époque de la Révolution, pour 42.000 livres (Trin. 859).

Au XII^e siècle, Hugo, miles de Treiet, est témoin d'un don fait à Croixval. A la fin de ce XII^e siècle, Jean de Tréet était Sgr du lieu, sa femme était Enmiote et ses filles étaient Aalet et Agnès. Il avait

aussi un fils appelé Guillaume qui paraît, après lui, devenir Sgr de Tréhet.

En 1218, Haimeric de Treiet fait un don à l'abbaye des Claires.

En 1245, Veronus et Benedictus de Treheria sont cités comme ayant acheté des biens du seigneur de Poncé et possédant la dîme d'une terre appelée Ribolieria.

Au XIV^e s., la Sgie de Tréhet est aux mains d'une famille *Bouju*, bourgeois du Mans.

En ont été seigneurs : — En 1387, Jean Bouju ; — En 1410, Jacques Bouju ; il fait un accord avec l'abbé de Vendôme au sujet d'une rente de trois setiers de froment, mesure de Villedieu, due par la terre au chapelain de St-Jean de la Trinité. — En 1445, Jean Bouju, fils du précédent, est doyen de la cathédrale du Mans ; il donne à rente perpétuelle le moulin de Tréhet, situé sur le Loir, à Michau Quimplier ; — En 1465 la seigneurie est à Alexis Bouju, chanoine et sous-doyen de l'église St-Martin de Tours et Nicolas Dubreuil, tous deux descendants de Jacques Bouju. Ils firent une transaction le 19 juillet 1465, en vertu de laquelle Nicolas Dubreuil abandonna ses droits à Alexis Bouju ; et par acte en date du 22 juillet 1466, Jean Duboys, époux de N. Bouju, tante d'Alexis, abandonnait aussi ses droits au dit Alexis moyennant 25 écus d'or.

En 1516, Tréhet est à Rolland du Pontavice qui se dit Sgr de Tréhet et de Corbéon.

En 1659 la seigneurie de Tréhet est à Charles Quentin, juge au siège présidial de Tours et à Marie Péan, sa femme, fille de Georges Péan, écuyer de Tours. Celle-ci était sa veuve et dame de Tréhet en 1672.

En 1713, cette Sgie est vendue par Charles Aubineau, chev., Sr de Montbrun (?), écuyer ordinaire du roi, au Sgr de la Ribochère, pour 26 mille livres.

Le domaine se composait de terres, etc., du moulin banal, avec les métairies du Vau et de la Pasquerie et celle des Thierseries, psse des Pins, etc.

Les possesseurs de la seigneurie de Tréhet furent ensuite ceux de la Ribochère. — (Voir Ribochère).

A environ 100 mètres au Sud de l'église de Tréhet se trouvent les ruines d'une chapelle, à moitié engagée dans le rocher, qui passe pour ce qui reste de la Maladrerie du lieu qui en 1696 fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-du-Loir.

Henri IV, en 1589, passa par Tréhet où il rencontra les braves habitants de Villedieu ayant à leur tête leur capitaine,

Charles Bigot, qui avait avec eux vaillamment défendu la forteresse de Villedieu contre les troupes de la Ligue. Il nomma Charles Bigot, gouverneur de Villedieu.

Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n° 162. — Le Paige, II, p. 547. — Métais, *Les Petites Ecoles à Vendôme*, p. 65. — Abbé Voisin. *Notes historiques sur le Bas-Vendôme*, p. 23. — *Cart. Trinité*, 593 et n., 618, 627 ; 628, 854, 859. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 218 ; 1866, p. 69 ; 1873, p. 101 ; 1893, p. 46 ; 1899, p. 217. — Cauvin, *Statistique des établissements... de la Sarthe*, pp. 11 et 63. — *Cart. de Tiron*. 209. — *Cart. des Claires*, ch. 14. — Malardier, pp. 1121 à 1138. — Pétigny, pp. 50, 62, 297, 635. — Passac, p. 86. — Launay, *Répertoire...*, p. 59. — *Guide du touriste dans le Vendôme*, p. 391. — Arch. L.-et-Cher, G 230 — Emile Marquet, *Notes manuscrites sur le château de la Godelinière*. — Arch. de la Mairie de Sasières, titres relatifs à Villedieu. — *Compte-rendu du Congrès archéologique de France à Vendôme en 1872*, p. 346. — Armand Brette, *Atlas des Bailliages de France en 1789, Carte n° 17* (Généralité de Tours). — *Biblioth. de Vendôme, Album Launay*, II, p. 143. — *Notes ms. de M. l'abbé Bisset, d'après le Chartier de la Ribochère*.

Tréhonnière (La), anc., mét., psse de Souday (?). — Elle relevait féodal^t du Petit Souday, et appartenait en 1466 à Guillaume Levasseur. — (Arch. Nat., P 704, n° 102).

Treize-Combres (Les), ancien fief, psse de Naveil. — Il appartenait au domaine de Vendôme et consistait en treize combres ou places de pêche dans la rivière du Loir entre le gué de Villenoble ou Montrieux (Moulin du Gué de la ville) et le Gué de Villars, en face Prépateur. — En 1583 ces treize combres étaient affermees à Georges Guilloiseau, marchand à Vendôme, pour 110 sols de ferme annuelle. Plus tard ce fief fut pris à ferme par les sieurs de Prépateur qui paraissent en jouir jusqu'à la Révolution. — En 1788, le prix de ferme en était de 160 livres. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 207. — Arch. du Loiret, A 1656 [1788]).

Trémagon ou Trimagon (Famille de).

— *Glatigny* (de Souday), XIV^e et XV^e s.

Trémalières (Les), f., c^e de Bonneveau.

— *Les Trémalières*, XVI^e s. — Ce lieu faisait partie au XVI^e s. du domaine de Bonneveau. — (Abbé Martin, *Monographie de Bonneveau*, p. 40).

Trémasserie (La), métairie sur la carte de Cassini, paroisse des Hayes, près et à l'Est du Bourg.

Trémaudières (Les) [Haute et basse], deux fermes, c^e de St-Arnoul. — L'une d'elles s'appelait aussi le Hameau, et en 1668 était vendue par Jacques Touthans, marchand à St-Arnoul, à Jean Gilles, chev., sieur de la Grue. — (Ma-

lardier, *Notes ms. sur le canton de Montoire*, p. 967).

Trémault (Famille de). — *Morillon, Bellatour, Bellevallée*, XVI^e et XVII^e s. — *La Blotinière, Nonais, La Mézière, Taf-foreau, La Souverie, La Mare ou Margotière, La Mézière, La Guinebaudière, La Sauverie, Le Bouchet-Touleville*, XVIII^e s., *Les Towelles, Beauregard* (de Lunay), *Le Bois-Ancelin, Villanmoy* (d'Espéreuse), etc. *Pinoches*, etc., XIX^e s. — *Armes : De gueules à deux haches d'armes d'argent mises en pal., au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or en fasce.* — (Arm. ms.).

Trémault (Charles-Auguste de), né à Sours, près Chartres, le 5 janvier 1821, mort à Vendôme, faub. Chartrain, n° 12, le 9 mars 1903. — Il était issu d'une vieille famille vendômoise, déjà fixée dans le pays au XVI^e s. — Plusieurs de ses ancêtres avaient occupé les fonctions de maire et de lieutenant-général à Vendôme au XVIII^e s. Son père, Auguste-François de Trémault, avait été lui-même maire de la ville de 1848 à 1853. Sa mère, la vénérable madame de Trémault, née Adrienne de Cambis, qui vécut 100 ans et mourut en 1894, a laissé une mémoire chargée de toutes les bénédictions à cause de son inépuisable charité.

Charles-Auguste fit ses études au collège de Vendôme, puis son droit à Paris. Il y resta comme attaché au ministère des finances où il devint chef de bureau. Mais après la guerre de 1871 il revint à Vendôme vivre auprès de sa mère et de sa sœur. Il fut maire de la ville de 1875 à 1881, puis de 1884 à 1888.

En dehors des soins assidus aux devoirs de sa charge, sa principale occupation fut de fouiller l'histoire du pays. Il a laissé un nombre considérable de notes prises dans les vieux titres rencontrés au hasard de ses recherches, et dans les divers dépôts d'archives de Paris et de la région. Il en résulte une quantité de documents, qui furent après sa mort déposés à la Bibliothèque de la ville, et que nous appelons *Le Fonds Trémault*.

Ces documents lui permirent de publier divers travaux et opuscules dont la liste se trouve à la suite de la notice que lui a consacrée après sa mort, M. Peltrean, au *Bulletin de la Soc. archéol. du Vendôme* (1^{er} trimestre de l'année 1903). — Nous donnons ici les titres des principaux de ces ouvrages. :

Histoire de la terre et des seigneurs de Sours, brochure, 1879. — *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendôme*, (ouvrage précieux pour l'histoire du pays au Moyen-âge), publié en 1893. — *His-*

toire municipale de Vendôme avant 1789, ouvrage posthume, qu'il avait laissé en préparation et qui fut édité par MM. Peltreau et Martellière (1904). On y trouve des renseignements fort intéressants sur l'histoire de la ville et de sa communauté d'habitants.

Il a publié encore plusieurs articles dans le *Bulletin de la Soc. archéologique du Vendômois*, dont voici les principaux :

Analyse d'un aveu du fief de Villeprouvaise (1863 et 1864). — *Le Vendômois à la fin du XVII^e siècle* (1866). — *Note sur les archives de l'ancien duché de Vendôme* (1869). — *Mémoire sur l'église et les chapelles de la paroisse de Lunay* (1874). — *L'Assistance publique dans la ville de Vendôme avant 1789* (1882). — *Note sur les Archives de la collégiale de St-Georges et leur destruction* (1884). — *Recherches sur les premiers seigneurs de Mondoubleau de la famille Doubleau, XI^e siècle* (1886). — *Les Mémoires de Guillaume et Martin du Bellay* (1890). — *Note sur la Coutume d'Anjou qui régissait le Vendômois* (1893), etc., etc. — (*Bulletin vendômois*, 1903, pp. 56, 67 à 82 ; 1911, p. 124).

Tremblaie (La), f., c^e de Danzé. — *Le Tremblay* (Cassini). Elle fait partie de la tenue du Marchais-aux-Biches.

Tremblaie (La), anc. mét., psse de Romilly. — Ce lieu paraît appartenir en 1502 à Jean Brossart. — (Arch. Nat., P 625, n^o 5. — Arch. L.-et-Cher, E 503).

Tremblaie (La), anc. mét., c^e de St-Agil. — Ce lieu en 1702 appartenait à Michel Deniau, avocat à Mondoubleau, époux de Jacqueline de Méhabert. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Choue]).

Tremblaux (Les), éc., c^e de la Chapelle-Anschéry.

Tremblay (Le), éc. du bourg, c^e d'Ambloy. — Ancien fief et métairie, relevant de Lavardin à foy et h. et à trois livres de devoir à chaque mutation de maître de l'Hôtel-Dieu. — Il avait été donné à la Maison-Dieu de Vendôme en 1364 par Pierre-Regnault L'Usurier, prêtre, jadis chanoine du Mans. — Il passa à l'Oratoire au XVII^e siècle comme les autres biens de l'Hôtel-Dieu. — En 1716, l'Oratoire baillait ce lieu à rente à M. de Verthamon de Villeménon, seigneur d'Ambloy. — Peut-être est-ce le lieu du Tremblay dont la famille Godineau porta le nom au XVIII^e s. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 6, n^{os} 27 à 42 ; vol. 54, n^o 4 ; P 652, n^o 35. — Bibl. Vendôme, ms. 285, pp. 21 et 137 ; ms. 286, pp. 167. — Plan cadastral d'Ambloy. — *Loir-et-Cher historique*, 1894, col. 45. — Arch. L.-et-Cher,

G 257 et H, Inventaire de l'Oratoire [1716] — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 53).

Tremblay (Le lieu du), c^e de Lavardin. — *Le Tremblé*, XVI^e et XVII^e s. — *Le Gros et le Petit Tremblay* (Cassini). — Au XV^e s., Louis de Lavardin-Ranay se disait seigneur de plusieurs lieux dont *Le Tremblay*, sans qu'on puisse dire si c'est celui de Lavardin qui se trouve en cause. Ce Louis de Lavardin se disant seigneur de Lavardin (en partie), il est possible que le Tremblay de Lavardin soit celui en sa possession. — Il paraît au XVI^e s. être à une famille Lemoyne (?). — En 1579, à René Lemoyne, Sr du Tremblé. — En 1628, à Jacques Lemoyne, époux de Marie Girault. — En 1739, à Jacques Lemoyne, avocat à Montoire, époux de Marie Mouchard. — (Plan cadastral de Lavardin. — *Bulletin vendômois*, 1888, p. 164. — Malardier, p. 350. — Reg. paroiss. de Troo, 1579, 1628).

Tremble (Le), f., c^e de St-Arnoul.

Trémellière (La), éc., c^e de Bonnevan. — Anc. mét., qui en 1610 était réunie à la terre de Bonnevan. — (Arch. Nat., P 599, f^o 66).

Trémereau (Famille). — *La Fontaine de Gondré*, XV^e s.

Trénelles (Famille de). — *La Ratellerie* (de Villiersfaux), XIV^e s.

Trépeau (Famille). — *Droué*, XV^e s.

Trépellerie (La Grande et la Petite), fermes, c^e de St-Martin des Bois. — Dans la première moitié du XIX^e s. elles faisaient partie de la terre de St-Georges. — (Titres de la terre des Minières et de la Noue St-Amand).

Trépinnière (La). — Voir *Terpinnière* et *Crépinnière*.

Tressé, f., c^e du Plessis-Dorin. — *Tressay* (Cassini). — Peut-être ce lieu est-il l'*Arbre-Sec* ou *Le Petit-Boisvinet*, de l'aveu de Boisvinet en 1504. Il aurait alors appartenu à cette époque à Vincent de Rémallard, écuyer. — (Chartrier de Glatigny).

Trianon, écart du bourg, c^e de Danzé.

Trianon, éc., c^e de Droué.

Trias, ancien fief sans bâtiments, psse de Faye. — Il relevait du Bouchet-Toutteville et était uni à celui de Germerau. Comme lui il appartenait aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e s., aux Sgrs de Faye. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-T. de 1690. — Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Toutteville).

Tribaudière (La), f., c^e de Droué. — *La Thibaudière*, XVII^e s. (Arch. L.-et-Cher, E 332). *La Triboudière* (Reg. de Droué, 1673). — Au XVII^e s., ce lieu est à la famille Beaugendre. — En 1672, à Isaac, fils émancipé d'âge d'Isaac Beau-

gendre, et de Marguerite Goislard, fille elle-même de Michel Goislard, Sr de Reppussé — Vers 1700, à Jean Beaugendre, officier du duc d'Orléans — En 1710, à Joseph Broissin, époux de Madeleine Beaugendre. — On a confondu ce lieu de la Tribaudière de Droué, avec la Thibaudière de Pezou. — (Arch. de L.-et-Cher, E 332 ; G 262, 274, 483. — Registres paroiss. de Droué, etc.).

Tribiards (Les). — Voir *Aitre-Biard*.

Triboisiers (Les petites), anc. fief, psse d'Authon. — Il mouvait de Montoire et appartenait au XVII^e s., à Mathurin Lhomme. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 189).

Triboullardière (La Grande et la Petite), fermes, c^e de la Fontenelle. — Ce lieu relevait censiv^t de la Sgie de la Fontenelle. — En 1651 il était à Isaac Beaugendre, valet de chambre du duc d'Orléans, seigneur de la Triboullardière, qui paraît époux de Marguerite Goislard. — En 1673, à Alexandre Beaugendre. — Ce lieu a été confondu avec la Tribaudière de Droué, parce qu'il appartenait à la même famille. — (Arch. L.-et-Cher, E, 34. — Registres de Fontaine-Raoul, 1651 ; id. de Droué, 1673).

Triboullard ou **Triboullard** (Famille). — *Souday*, XIV^e s. — Armes : *Parti de... à trois annelets, 2 et 1, et de... à...* — (*Loir-et-Cher historique*, 1892, p. 242, note 4.)

Tricauderie (La), h., c^e de Fontaines.

Tricherie (La), f., c^e de Baigneaux. — Elle appartenait à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. — (*Cart. Trinité*, 589, note 1).

Tricherie (La), anc. mét., psse de Mazingé. — (Carte de Cassini).

Tricochère (La), h., premier de ce nom, c^e des Haies, près le bourg. — *La Tricochère* (Cassini). — Il ne faut pas la confondre avec une autre Tricochère plus au Sud, même commune. La carte d'Etat-Major oublie la première et la considère comme faisant partie du hameau de *l'Aitre aux Poulains*. — Elle est citée dans un aveu de Croixval en date de 1635 comme une métairie appartenant au Sgr des Hayes. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Tricochère (La), hameau, deuxième de ce nom, c^e des Hayes. — *Le Tricochère* (Cassini). — Ce lieu est entre la Corbinière et la Brosserie. — C'est cette Tricochère qui est citée aux titres de la Rocheturpin comme relevant censiv^t de cette seigneurie. — (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 281).

Tricotterie (La), éc., c^e de Coulommiers.

Trie de Dammartin (Famille de). — *Mondoubleau*, XIV^e s. — Armes : *D'or à la bande d'azur*. — (P. Anselme).

Trillardière (La), h., c^e de Prunay. — *La Trihardière*, XVII^e s. — *La Riflardière* (Cassini). — En 1665, Michel Gainay est Sgr de la *Trihardière*. — (Arch. L.-et-Cher, E 101, f^o 205).

Trigalleau (Famille). — *La Pinstonnrière*, XVII^e s.

Trignier (Famille). — *Les Bretonnières* (de Morée), XVII^e s.

Trinité (La). — Voir *Vendôme* (Eglises et communautés).

Triplerie (La), anc. mét., psse de St-Martin des Bois. — Elle appartenait à l'abbaye de St-Georges du Bois et fut vendue national^t en 1791 pour 4.000 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 69).

Tripoterie (La), anc. mét., psse de St-Avit, citée dans l'aveu de Boisvinet en 1504, comme étant située vers la queue de l'étang du dit lieu. — (Chartrier de Glatigny).

Triquerie (Le lieu de la), cité en 1499 comme lieu habité, psse de Fontaine-Raoul et relevant à cens du fief de Pas-Bourreau. — (Arch. L.-et-Cher, E 164).

Troannus (Le Comte). — Il vivait au IX^e siècle, et peut être considéré comme comte de Vendôme, bien qu'il ne se le dise pas positivement. Il se dit seulement *Troannus comes*. Sa femme s'appelle Bova, et son fils Troandus. En l'an 833, il donne à Marmoutier des terres situées dans la Conditia de Naveil, vers Marçilly et Villaria, et aussi au lieu appelé *Campus Martius*, qu'on identifie avec *St-Mars*. — Il est regardé comme le fondateur du prieuré de St-Mars. — Il devait tenir son comté à titre d'office, des rois Carolingiens. Mais peut-être est-il néanmoins l'ancêtre des Bouchard, comtes de Vendôme ; l'habitude étant de nommer à ces postes les fils des hommes qui avaient bien servi. — Peut-être ce Troannus était-il fils de Troantus, comte du Palais de Charlemagne en 800. — (*Cart. vendômois de Marmoutier*, I, A, [833]. — *Pétigny*, p. 168).

Trohonerie (La), anc. mét., qui paraissait située psse de Faye et était unie au XV^e s. à la Potronnie. — (Arch. L.-et-Cher, série H, titres de la Virginité [1405]).

Troène (La), h., c^e de Lancé, 25 hab. — *La Troine* (Cassini). — *La Troisne* (Etat-Major). — Ce lieu relevait censivement du Bouchet-Toutteville. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet, p. 304).

Trogne (La), éc., c^e de St-Agil.

Trois-Bornes (Les), f., c^e de Savigny. — En 1729 Pierre Barilleau, bourgeois

de Savigny, sieur des Trois-Bornes, était dit y demeurer le 20 février. — Il était fils de feu Marin Barilleau, conseiller aux Grands Jours du Vendômois. — (Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty, Notes diverses, I, n° 465).

Trois-Buissons (Les), f., c^e de Lunay. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie de la Voûte de Troo et aussi du fief des Masures de Lunay. — Au XIII^e s. il est à la famille de Locques. — En 1621, à François de Coutance, Sgr de Varennes à Sargé, qui épousait à cette date Jeanne de Geffron ou Gueffron, fille de Paul de G., Sgr de Brisy et de Française de Locques, dont il eut un fils René, mort jeune; et en secondes nocces Marguerite de Guibert, fille de Jacques, Sgr de la Gaspailière et de Madeleine Le Gentilhomme, dont il eut le suivant :

Jacques de Coutance, fils aîné du précédent, Sgr de la Gasnerie et des Trois-Buissons, épousa le 24 mai 1655, Elisabeth du Doit de la Poirière, dont il eut autre Jacques de Coutance qui épousa en premières nocces Française de Vallée, laquelle lui apporta le Fief-Corbin. (Voir Fief-Corbin).

Au XVIII^e s., le lieu des Trois-Buissons passe à Française de Coutance, fille du précédent, qui épouse Louis-Joseph Le-lièvre, Sgr de la Voûte à Troo. — A la fin du XVIII^e s., ce lieu est à la famille de Musset de la Vaudourière. — (Arch. L.-et-Cher, E 75, doss. 2, pièce 2. — Reg. de Lunay, 1626, 1629; de St-Cyr de Sargé, 1683; de Fortan, 1647. — Malardier, pp. 1229 et 1240. — Abbé Chéramy, notes ms. sur Baillou. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 615 et 616. — J. Martellière, *La Chanoinesse de Musset*, p. 8 (1912).

Trois-Chênes (Les), h., c^e de Huisseau. — *La Couronne d'or* (Cassini). — Ce lieu tient son nom de trois énormes chênes, plusieurs fois séculaires, qui sont situés dans un champ tout proche de Plessis-Fortia. — L'ancienne route de Vendôme à Tours passait par là au XVIII^e s., sur le tracé d'une ancienne voie romaine. Il y avait là une auberge appelée *l'Hôtel de la Couronne d'or* qui avait donné son nom à la localité. — Ce lieu fait partie de la terre du Plessis-Fortia. — (*Neilz*, Histoire de la Conditia de Naveil, p. 133).

Trois-Coins (Les), éc., c^e de Savigny.

Trois-Fisseaux (Les). — Voir *Aître aux Fisseaux*.

Trois-Fontaines (Les), ancienne ferme, aujourd'hui simple écart, c^e de Beauchêne. — Ces trois fontaines ou sources forment le vallon initial du Boulon de

Neufmanoir, mais ne fournissent de l'eau courante que dans la saison des pluies.

Trois-Marchais (Les), f., c^e de Danzé. — *Les Marchais* (Cassini).

Trois-Marchais (Les), appelés aussi *La Coudraie*, écart du bourg, c^e de Fontaine-Raoul. — *Les Trois-Marchés*, XVII^e et XVIII^e s. — Ce lieu relevait censivement de la Sgie de Rougemont à 4 l. 10 sols, tant cens que rente et appartenait au XVII^e s. à Pierre de Grattemesnil, écr, époux séparé de biens de Marguerite de Montaigu. — En 1690, il est à Marguerite de Grattemesnil, fille des précédents, épouse aussi séparée de biens de Léon ou Hélon de Mesland, dont elle est veuve en 1693, alors qu'elle habite les Trois-Marchés avec sa fille Française de Mesland. — Ce fief alla au suivant :

Charles de Mesland, écr, Sgr de la Coudraie, fils des précédents, qui en 1698 épousait à Arville, Anne, fille de Henri de Phelines, écr, Sr de la Tudinière, et de défunte Marie de Malnoue. Il paraît avoir racheté la part de la Coudraie appartenant à sa tante Anne de Grattemesnil, qui avait épousé Louis Lejeune, marchand à Fontaine-Raoul.

En 1711, Anne de Phelines est veuve et épouse en sec. nocces Balthazar de Voré, écr, Sr de la Mairie. Elle laisse les Trois-Marchais à son fils Charles-Henri de Mesland qui est déjà déclaré Sr des Trois-Marchés en 1711. Il paraît mourir en 1749. — (Arch. L.-et-Cher, E 154 et 158; G 220, Doss. I, p. 1. [1693]. — Reg. d'Arville, 1698, 1711. — Reg. de Fontaine-Raoul, 1708, 1711, 1749).

Trois-Martins (Les). — Voir *Aître aux Martins*.

Trois-Minées (Les), ancien fief, psse de St-Martin de Sargé. — Il faisait partie de la tenue des Vaux, et relevait de Lus-sault (près St-Calais), à foy et h. et 2 sols 6 deniers de service. — En 1604 il appartenait à Nicole Jouet, veuve Jean Halle-grain. — En 1624, à Florent Glandaz. — En 1646, à Georges Glandaz, fils de Florent Glandaz et de Barbe Cousin. — (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty).

Troisne (La), autrement *La Touche*, ancien fief, psse de Villiers. — En 1610, il appartenait à la dame de la Boissière. — (Arch. Nat., P 773, 65 b. [Villiers]).

Trois-Mouées (Le lieu des), à Baigneaux. — *Les Trois-Nouées*, XVIII^e s. — Sur ce lieu, la Trinité possédait une rente qu'on appelait « La Grande rente du couvent sur les 3 Nouées ». — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 121).

Trompe-Souris, éc., c^e de St-Amand.

Tronchets (Les), h., répandu sur les c^{es} de la Chapelle-Vicomtesse et de Choue.

— *Troncheium*, *Truncheta*, XIII^e s. — *Les Tronchays*, XII^e s. (Arch. hospital. de Châteaudun). — *Terra de Tronchetis*, XIII^e s. (*id.*). — *Troncheium*, XIII^e s. (Cart. de la Madeleine, 52). — *Les Tronchettes*, XVI^e s., (Arch. Nat., P 701).

Ce hameau est en deux parties, l'une située commune de Choue (2 feux) et l'autre c^e de la Chapelle-Vicomtesse (5 feux). — Ces deux morceaux sont séparés par environ 500 mètres et par la limite des deux communes. Le Tronchet de Choue s'appelait aussi la *Bizolière*. (Voir ce nom).

En 1188, Hugues, vicomte de Châteaudun et baron de Mondoubleau, exemptait les colons du Tronchet, hommes de l'Hôtel-Dieu, de toute charge féodale sous la condition que quand le seigneur partirait en guerre, ceux-ci viendraient garder le château de Mondoubleau.

En 1202, Louis, comte de Blois et de Clermont, confirmait les donations faites à l'Aumône de Châteaudun, entre autres *terram de Tronchetis*.

En juin 1204, eut lieu un accord entre les moines de Tiron et ceux de la Madeleine de Châteaudun, en vertu duquel les premiers abandonnaient leurs droits sur la chapelle des Chauvellières en échange de la totalité des dîmes sur la Charmoie et le Tronchet, qui jusque-là étaient partagées par moitié entre les deux abbayes. Les grosses dîmes du Tronchet sur la paroisse de Choue appartinrent néanmoins encore à la Madeleine. En 1212, elle les céda à l'Aumône de Châteaudun.

En 1238, Richeut, veuve d'Eudes Jeulain, vendait à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun une terre et des maisons au Tronchet.

En 1551, la métairie des Tronchettes, sur Choue, était du domaine du Grand-Bouchet.

Merlet, *Inventaire des Archives hospitalières de Châteaudun*, A 3, n° 7, 25 et 53; A 6, n° 10; A 8, n° 36; B 779. — Bordas, I, p. 161. — Arch. Nat., P 701, n° 2; P 702, n° 1. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 249. — *Cart. de Tiron*, 344. — *Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, 52 et 67.

Tronchet (Famille du). — Voir *Ruau du Tronchet*.

Trones (Les), h., c^e de St-Agil. — *Les Trons* (Cassini). — *Les Trones* (Etat-Major). — *Les Troués* (Service vicinal). — *Les Trons* (Cadastre).

Tronel (Le gué de). — Voir *Gué-de-Tronel*.

Troo ou **Trou** (Famille de). — *Troo*, *Le Breuil* (de Lunay), *Villemalour*, *Champoiseau*, *Rochambeau*, XIII^e s. — *La Galoche*, *Fontenaille*, XIV^e et XV^e s. — *Le*

Plessis-Barithélemy, *Thorigny*, *Boisfreslon*, XV^e s. — Armes : *D'argent à 3 flammes de gueules*. — (De Maude, d'après une peinture de l'église Saint-Gervais de Vic).

Troo, bourg et commune du canton de Montoire (ancienne ville fortifiée), à 6 kil. Ouest de ce chef-lieu et à 35 kil. de Vendôme. — *Dorius vicus* (d'après la carte numismatique du *Cenomanicum* de Ponton d'Amécourt). — *Troia*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Trœa*, *Troëia*, XII^e siècle (Cart. de la Trinité et de Tiron). — *Thro*, XIII^e s. (*Livre Blanc de l'Évêché du Mans*). — *Trou*, XII^e, XIII^e et XIV^e s. (Cart. de la Trinité, de Tiron, etc.). — *Troidum*, XII^e et XIII^e s. (Cart. de la Couture du Mans). — *Troium*, *Troum*, XIII^e s. (Cart. de Tiron et de Marm.). — *Troo*, XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e s. (*id.*). — *Troo*, XIV^e s. (Cart. de la Trinité). — *Troo* (Cassini, Etat-Major et Service vicinal). — *Trôo* (Cadastre). — *Trôo*, XIX^e s.

On s'est livré à des discussions variées sur l'étymologie de Troo-Chabans (*Bulletin*, 1880, p. 282) le fait dériver de *Tro*, tour, en celto-breton; Pétigny dit que *Trous* ou *Troia*, en basse latinité, veut dire *Trou*, allusion aux cavernes nombreuses qui creusent en trous la colline de Troo. Mais il reste certain que ce nom se prononçait *Trou* au moyen-âge et que la forme actuelle *Troo* n'est que l'orthographe anglaise, ou plutôt angevine, ancienne dans nos provinces, pour prononcer *Trou*. On devrait écrire *Trou*; mais ce terme est inélégant. Dès lors qu'on veut prononcer Trô, le second o n'a aucune raison d'être. La forme *Trôo* qu'on rencontre parfois chez les modernes paraît meilleure, mais nous croyons devoir adopter *Troo* avec deux o sans accent. C'est la forme angevine qu'on peut prononcer Trô, en français, et Trou, en anglais.

Cette commune est bornée au Nord par celles de Bonneveau et Cellé; à l'Est par celles de Fontaines et St-Quentin; au Sud par celles de St-Jacques-les-Guérets dont la sépare le Loir, et Artins; à l'Ouest par la c^e de Sougé. — Elle est arrosée par le Loir qui baigne son bourg au Sud, par le petit ruisseau de Chenillé à l'Ouest, et à l'Est par un ravin appelé La Gouffrande qui ne donne de l'eau que d'une manière temporaire et irrégulière, enfin par la petite fontaine Ste-Catherine dans le bas du bourg. — Elle est traversée par la route de Vendôme à Château-du-Loir par la Chartre qui passe dans le bas du bourg. — Elle a une station sur le chemin de fer, ligne de l'Etat de Blois à Pont-de-Braye par Vendôme

et Montoire. Mais cette station est sur le territoire de la commune de St-Quentin, bien qu'à 500 mètres de la mairie de Troo.

Lieux habités : — Le bourg, qui compte 167 feux et 461 habitants (en 1906), auquel il faut ajouter les 47 habitants du *Ruau* qui sont de St-Quentin mais font en réalité partie du bourg de Troo. — Chenillé, 76 hab. — Cornillé, 33 hab. — La Borde, 34 hab. — La Voûte, château. — Chevrioux. — Le Pont-Granger. — La Bardoulière. — Dimeray. — La Gruetterie. — Les Granges. — Beaumont. — La Plaine. — Four-Carré. — La Mignonnerie. — Trébouchard. — La Charpennerie. — Le Clos-Pignon. — Les Grisons-Brûlées. — La Piégué. — La Charmoie. — La Jalaise. — Le Carroir-Crépan. — Les Fosses-Rouger. — Les Cottières. — La Vassolerie. — Lusignan. — Et en plus les 5 maisonnettes du chemin de fer, de Blois à Pont-de-Braye, nos 7 à 11.

Lieux-dits : — La Chevellière, Chauvoire, *St-Mandé* (chapelle), Fisson, Bretonnet, Rainefort, *La Butte-Marcadé*, la Glaine, la Ruisselée, Chassieux, les Viviers, les Renvoisiers, les Gerbonnières, la Cholletière, l'Aître-Guilloteau, Roquetteau, la Rue-Gouffier, la Baumerie, les Catroux, la Buchelière, les Bigottières, le Ruisseau-St-Mandé, la Harannerie, le Moulin-Motaye, St-Nicolas, les Bichais, le Carrefour-Ste-Catherine, la Sasserie, la Vallée-Probert, les Cadaines, les Caves de Montègre, la Fontaine de Désée, Valribourg, le Champ des Arnouls, la Bourdaserie, la Guenestrée, la Guinarderie, la Borde-Dieu, le Clos-Mullot, Fosse-Moisan, Gratte-pierre, la Noue-Béalue, le Davenier, la Chapellerie, le Champ-Gatineau, les Doronneries, l'Héreau de la Gouffrande, les Valemourgs, le Martillé, les Bompais, la Bobinerie, Brunet, la Borde-Godiveau, la Fosse du Godet de la Nation, les Junoirs, la Massardière, les Grands Buts, la Rue-Berthier, les Bouchettes, les Buchetières, la Pometterie, les Calibourgs, les Tendrières, Grateloup, la *Cavefort ou Cafort*, les Douves ou Lusignaux, la Salpêtrière, la rue des Aremeries, le ruisseau du Pissot.

Superficie : 1.195 hectares. — Cadastre terminé par Crépan en 1825. — Altitude de l'église au haut du bourg, 129 mètres. — Poste du lieu. — Perception de Ternay. — Assemblée le dimanche après le 15 août.

Population : 700 communians au XVIII^e s. ; 1.050 hab. en 1806. — 903 en 1811. — 931 en 1826. — 998 en 1831. — 938 en 1836. — 938 en 1841. — 913 en 1846. — 941 en 1851. — 941 en 1856. — 900 en 1861. — 863 en 1866. — 800 en 1872.

— 786 en 1876. — 783 en 1881. — 821 en 1886. — 793 en 1891. — 756 en 1896. — 756 en 1901. — 767 en 1906. — 737 en 1911. (Depuis 1806, cette commune a perdu 313 habitants, soit près du tiers de son effectif).

Les registres paroissiaux de Troo commencent en 1576, avec interruption. Un des premiers actes est le suivant : — « Le lundi vingt-septiesme jour de febvrier au dit an (1576) fust baptisé en l'église de céans Jullienne, fille posthume de défunct Barnabé Renvoisé et de Marie Mynier, sa vefve. Lequel Barnabé Renvoisé fut tué le dimanche cinquiesme du dict mois, feste Sainte Agathe, en combattant pour sa patrie, contre l'assault donné à la ville par le capitaine Lachesnaye et ses alliés, laquelle Julienne est née de la nuit précédente et ainsi nommée par Pierre Mynier son oncle maternel, et la marraine est Roberte, femme de M. Urbain Garault et Guillemine Renvoisé, femme de Jean Morin... (Le reste illisible pour cause d'encre pâlie) ». — Signé : *Guillebault*.

Noms principaux rencontrés aux actes paroissiaux : — Georget de la Voûte, Lemoyne du Tremblay, Garrault, Le Vénier, Vansse, Raynaud, Richaudeau, Souchay, Margonne, de Guigny, Damours, Le Lièvre, Marescot, Ronsard, du Mélangier, L'Hermitte, Distré d'Elphin, Beaufills, Le Breton, Beauxoncles, Jouffrey, Taillevis, Launay de Cohardon, Cabasol, etc.

Les curés de Troo étaient toujours pris parmi les chanoines du Chapitre. Le curé était le premier chanoine (après le doyen). Voici les noms de ceux que nous avons pu rencontrer : — Guyon Aupessy, 1407. — Jean Robillard, 1440. — Jean Boutin, 1444. — Jean Guibert, 1496 (Arch. Nat., P 645). — Jean Cochon l'aîné, inhumé en 1551 (Abbé Haugou). — Jean Cochon, cadet, 1553. — Julien Guillebault, 1579 (Registres paroissiaux). — Cosme Martin, 1617. — Gilles Martin, successeur de Cosme, 1626. — Julien Rigault, 1648. — Nicolas Rigault, 1704. — Philippe Joubert, 1722. — Joseph Leroy, 1735. — Louis-Michel-Joseph Leroy, 1786. — Charles-Honorat-Joseph Saisy (non chanoine), 1792. — Marteau, 1811. — Chartier, 1833. — Adolphe Haugou, 1886. — Pigeon, 1906.

Maires : — Paul de Jouffrey, élu le 18 janvier 1790. — Léon Clairion, 1791. — Joseph-Gaëtan Loiseau, 1793. — Jean-Baptiste Bardet, 1815. — Paul de Jouffrey, 1816. — Martin Pillette, 1818. — Toussaint Pillette, 1821. — René Gourdain, 1823. — Jean-Baptiste Bardet-Ma-

— rion, 1830. — Houette, 1833. — Char-teau-Couty, 1848. — Guettrot, 1852. — Huppenoire, 1860. — Houdaille, 1862. — Hausseray, 1878. — Jacques Huron, 1885. — Auguste Hausseray, 1892. — Jules Nivault, 1899. — Nivault-Granger, 1904. — Bealu-Breton, 1907. — Mathieu Fortin, 1911.

Notaires à Troo : — Gilles, 1445. — Denis Morin et Denezen, 1517. — Urbain Garault, 1579. — Jean Lemacrel, not. de la Châtellenie de Bonneval, résidant à Troo, 1605. — André Bardet, 1605. — Nicolas Pillette, 1605. — Louis Bardet, notaire arpenteur et secrétaire du Chapitre, 1626. — Jacques Chambris, 1632. — Claude Pillette l'aîné, 1632. — Martin Pillette (1^{er}), 1648. — Claude Pillette le jeune, époux de Marie Lemoine, 1659. — Pierre Badère, 1656. — Jacques Chambris, 1660. — Martin Pillette II^e, 1696 à 1722. — Leclerc, 1717. — Jacques Mirault, 1726. — Briant, 1729 à 1768. — Martin Pillette III^e, 1734 ; il cède à son fils le suivant en 1763. — Martin Pillette IV^e, 1763 à 1819. — Toussaint Pillette, 1819 à 1821. — Houette, 1821 à 1857. — Deniau, 1857. — Boutard, 1866. — Latron, 1878. — Domède, 1885. — Boudrant, 1897. — L'étude est supprimée en 1907 (d'après l'annuaire de L.-et-Cher).

Avant la Révolution, la paroisse St-Martin de Troo était du diocèse du Mans, de l'archidiaconé de Château-du-Loir dont elle était chef-lieu de doyenné. — (Pour le nom des paroisses du doyenné voir le chapitre *Archiprêtré et Doyenné*). — Elle était du Bailliage et de l'Élection de Vendôme, le présentateur à la cure était, non l'abbé de Marmoutier, ainsi qu'on l'a dit, mais le Chapitre même de la Collégiale de Troo, le curé étant pris parmi ses chanoines. — Après la Révolution, Troo fit partie du diocèse de Blois, et cessa d'être chef-lieu de doyenné.

EDIFICES RELIGIEUX

L'église paroissiale St-Martin de Troo (classée), ancienne collégiale (voir *Chapitre St-Martin de Troo*), s'élève au sommet de la colline, dominant le bourg, à environ 60 mètres au-dessus du niveau du Loir et à une altitude au-dessus de la mer, de 129 mètres.

Elle a été maintes fois décrite : par Pétigny, dans son *Histoire du Vendômois* (2^e éd^{on}, p. 327) ; par Salies, au *Compte-rendu du Congrès de Vendôme* en 1872, p. 473 ; par Rochambeau, dans son *Vendômois épigraphique et iconographique* (t. II, p. 242) ; par Launay, dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme* (p. 61) ; par le *Guide*

du touriste dans le Vendômois (p. 378) ; enfin et surtout, par Malardier, dans ses *Recherches historiques ms.* sur le canton de Montoire (p. 1168). Nous renvoyons à ces divers ouvrages, surtout au dernier qui résume les autres. — Mais il faut mentionner toutefois les stalles du chœur, en bois sculpté, fort remarquables et qui sont classées comme monuments historiques.

Le Dictionnaire Joanne prétend que cette église aurait été bâtie par le fameux moine Jehan de Vendôme, auquel on doit le clocher de la Trinité.

On trouve dans cette église plusieurs inscriptions. Tout d'abord, dans le transept droit, celle (classée) qui donne en 1529 l'épithaphe en forme d'Acrostiche : de LOYS TOURTAY, CHEVECIER DE CIENS.

*L'an qu'on disoit Mil cinq cent vingt et neuf
Ou moys vers le printemps prend son commencement
Ycy fut taict ce monument tout neuf
Sous (?) entendant (?) la mort qui poinct ne men
Tart ny pensa cil qui songneusement,
Ouvrer le fist com ce feust pour luy mesme
Voyant sa fin, Car du mars ensuyvant
Rendit lesprit le vingt et huictiesme.
Taire ne fault le grand bien qu'il a faict
A ceste église de longtempz ruygnée
Ycy endroit le voit on par effect
Car à ses frais ceste aille a réparée
Honnestement depuis la décorée,
En y fondant une belle chapelle
Vouée au chef de la cèste armée
En qui avoit commise sa tutelle
Ce nest pas tout car chose presque el e
Il fist au lieu de la revoistiaire
Et au Sacel de la mère pucelle,
Rue du melieu augmentant sa douaire
Dons dornemens fist qui estoit nécessaire
Et à iceulx pour plus longue mémoire
Caractères à ses armes fist metre
Il est bien droict quon pryre le roi de gloire
En son royaume luy donner lieu et estire
N... ne l'ay requier si me veulx croire
S... nom par la première lectre. PATER ET AVE.*

Cette inscription est accompagnée d'un encadrement représentant des attributs funèbres et les armes de Louis Tourtay : *De... à la tour crénelée ouverte et ajourée, accompagnée des deux lettres L. et T.*

Dans le transept gauche se lit une autre inscription :

« Ici repose le corps du plus vertueux des hommes, Monsieur le marquis de Jouffrey, chevalier de l'Ordre royal et militaire de saint Louis, ancien lieutenant-colonel, décédé en son château de la Voûte le 3 septembre 1824, à l'âge de 30 ans et demi, emportant tous les regrets de sa nombreuse famille qui le chérissait tendrement, étant le modèle des époux et des pères. il

était aussi le bienfaiteur des pauvres ; enfin, sa vie entière n'a été employée qu'à faire de bonnes œuvres. — *Requiescat in pace.* »

L'inscription suivante se lit sur une des poutres de la charpente : *Anno D. 1594, Haec Ecclesia restaurata fuit. Pillel in Juribus Licens, Rosselet et Igasnier, P. Fabricis, Sub Regnum Regis...* (Suivent plusieurs mots illisibles).

Une autre, d'après Launay, se trouve encore dans le clocher : *En 1737, le feu du ciel prit sur le clocher de Troo le jour de l'Annonciation (25 mars). Signé : MANDROUX.*

La cloche porte l'inscription suivante : *L'an 1823, j'ai été bénite par M. Jacques-Michel Mandroux-Marteau, curé de Troo, et nommé Martin par M. le marquis Paul de Jouffrey, ancien lieutenant-colonel et chevalier de saint Louis, et madame la marquise de Jouffrey son épouse, fille du baron de Launay de Cohardon, ancien capitaine d'infanterie. MM. Jacques-René Gourdain, adjoint, René Lefevre, René Huppenoire, fabriciens.*

Cette cloche en remplaçant une autre dont le baptême se trouve inscrit aux reg. paroissiaux. Elle était nommée Martine, par Mess. Fulcran de Ginestous, chevalier, seigneur de Challay, Vaux, le Valambourg, les Créneaux, etc., chev. de saint Louis, lieutenant du roi au Vigan et à Sumène, et par dame Marie-Renée-Jacqueline Launay de Cohardon, épouse de mess. Paul de Jouffrey, dame de Bédoin.

On aperçoit l'église de Troo et son clocher de tous les points un peu élevés du pays. On la voyait encore mieux avant l'incendie du 25 mars 1737, où la foudre détruisit la flèche en charpente qui fut remplacée par le clocher actuel encore en charpente, mais assez grossier, et considérablement diminué de hauteur, dit-on.

Il paraît que cette église St-Martin de Troo a succédé, comme église paroissiale, à une autre plus ancienne que Pétigny croit avoir été l'église primitive du lieu, et qui était dédiée à saint Gabriel, archange. Cette dernière s'élevait vers le milieu du bourg, sur la rue dite du Milieu. Il n'en reste aucune trace.

L'église St-Martin de Troo devenue paroissiale a fini par absorber l'une après l'autre toutes les églises et chapelles du lieu.

Chapelle du Grand-Autel. — Le Grand-Autel avait sa chapelle qui était proprement le Sanctuaire de l'église. Il avait ses revenus propres provenant de la fondation qui en fut faite en 1243 par Geof-

froy, évêque du Mans, par suite de l'Institution d'une prébende due à Mathieu Personne, recteur de l'église de Fontaines, qui en fut le premier prébendé. On a le texte de cette donation qui consistait en 20 livres tourangelles de rente, lesquelles étaient assises : 1° Sur une maison de pierre et quatre roches dans la ville même de Troo, au fief du seigneur de Troo, et un arpent de vigne dans la même paroisse, hors les murs ; 2° dans la paroisse de St-Quentin, six arpens et demi de terre au lieu de la Couture, dans le fief du susdit seigneur de Troo ; 3° dans la même paroisse, une pièce de vigne appelée, la *Fuye*, que le donateur tient en fief de la veuve Richard Bréchoys ; 4° encore dans la paroisse de Troo, un quartier de vigne appelé Bruneau, au fief de Hugues des Vallées ; 5° dans la même paroisse, une vigne et une borde dans le fief de Raymond Lechantre ; 6° dans le fief d'Hugues Bonard, paroisse de Bessé, un arpent de pré sur la rivière de Braye ; 7° dans la même paroisse de Cellé, trois quartiers et demi de prés appelés les prés de *Bordo*, dans les fiefs de Guillaume Rivoire, chevalier, et de défunt Eudes Fauveau et de Jean Deulin ; 9° six deniers de cens et rentes et reliefs et cinq sous de taille, lesquels six deniers et cinq sous sont dus au dit Mathieu tous les ans sur une vigne nommée la *Ju...erie* dans la paroisse de Fontaines, dans le fief Bihéron, ainsi que le fief qu'il a dans cette vigne, le tout tenu par le dit Mathieu du dit Bihéron. — Fait la veille de la Madeleine 1243. — (Arch. L.-et-Cher, G 892). — C'est cette donation ainsi établie qui constituait une prébende de 20 livres de rente.

Louis Tourtay, qui fut doyen du Chapitre au commencement du xvi^e siècle, fit une augmentation du bien de cet autel, ce qui fait que le pouillé du diocèse du Mans au xviii^e s. le considère, à tort, comme le fondateur. (Pouillé du Mans, fol. 267).

Cette chapelle fut réunie au chapitre par décret du 18 janv. 1717. Elle était, au xviii^e siècle, évaluée à 100 livres de revenu. D'elle dépendait une maison située à Troo même et appelée la *Chapellenie* ; c'était probablement la *Petrina* ou maison de pierre donnée par Mathieu Personne en fondant sa prébende en 1242. Elle joignait le chemin tendant de la Vieille Porte de l'enclos de Troo au Grand Puits.

Noms de quelques chapelains du Grand-Autel de Troo : — Mathieu Personne, curé de Fontaines et doyen, fondateur, 1242. — Jean Pelu, 1478. — Jean Gui-

bert, chapelain de la chapelle du Grand-Autel, 1479. — Badère, 1481. — Louis Tourtay, 1494. — Pierre Salmon, 1501. — Roger Ricourt, 1529. — Michel Garrault, 1575. — Paul Garrault, 1610. — Claude Garrault, 1628. — René Rigault, 1658. — Isaac Rigault, 1667. — (Arch. L.-et-Cher, G 892 à 899).

Chapelle Saint-Jean des Hermites. — Elle avait été fondée dans la paroisse de Troo ou de St-Jacques à une époque inconnue, et fut transférée à une date non moins incertaine en l'église collégiale. Il est possible qu'elle soit identique à celle appelée St-Jean, en la paroisse St-Jacques-les-Guéréts et qui en 1689 était déjà dite à l'état de mesure. Elle avait parmi les biens de sa dotation, les grosses dîmes du *Corbelet*, à prendre sur des héritages situés à St-Cyr du Gault (en Blésois). Son revenu au xviii^e s. était estimé 100 livres. On n'en connaît que les desservants suivants : — André Beucher, 1776. — René-François-André Beucher, diacre, 1786.

Chapelle Notre-Dame de Pitié. — Elle fut d'abord établie dans la ville même de Troo ; mais Pierre Gougeul, évêque du Mans de 1309 à 1326, la transporta dans l'église St-Martin et employa ses revenus à l'augmentation des émoluments des chanoines, alors précaires, en même temps qu'il leur concédait l'église de St-Quentin de la Varenne. Les seigneurs de la Voûte avaient leur sépulture dans cette chapelle. Louis Tourtay, doyen de Troo, l'avait augmentée en 1513. Ses revenus étaient estimés 500 l. au xviii^e s. Elle avait maison et jardin à Troo.

On prétend que cette chapelle N.-D. de Pitié avait d'abord absorbé la chapelle St-Gabriel, patron primitif de Troo et qu'elle avait hérité de sa statue ; qu'au xv^e s., elle aurait même absorbé celle de la Maladrerie, et enfin, à une époque inconnue, celle de St-Jean des Hermites.

Ont été chapelains de N.-D. de Pitié : — René Chesné, 1766 (Malardier). — Charles-Louis Bouillé, 1766 (Pouillé). — Joseph-Marie Filleux de Rozière, 1772. — Roch-Jean-Baptiste Sanguier, chanoine de l'église St-Martin de Picquigny, 1784 et 1788.

Chapelle St-Georges. — Cette chapelle avait été fondée au xiii^e siècle par les trois frères Le Royer, cousins de l'évêque du Mans, dont l'un, prieur de Villedieu et des Roches-l'Evêque, fut assassiné par le seigneur de Courmenon. — Nous n'avons pas de renseignements sur cette chapelle. — (Dom Piolin, IV, p. 454. — Malardier, p. 1257).

Il y avait encore, d'après les notes manuscrites laissées par l'abbé Haugou, curé de Troo, deux autres chapelles en l'église de Troo ; c'étaient celles de saint Sébastien et de la Trinité. — La chapelle saint Sébastien a été au xviii^e siècle substituée à celle de saint Michel qui elle-même, établie à la porte de l'Ouest, avait été transportée en 1500 dans l'église collégiale. — Nous n'en avons rencontré que le titulaire suivant : — Louis-René Fay, chapelain de saint Michel de Troo et curé de Couture, xviii^e s. — (Papiers Haugou).

ARCHIPRÊTRÉ ET DOYENNÉ

Troo, au moyen-âge, avait été tout d'abord le chef-lieu d'un archiprêtré du diocèse du Mans, lequel archiprêtré se composait lui-même des deux doyennés de Troo et de St-Calais. Puis, à la suppression des archiprêtrés en 1230, il devint le chef-lieu d'un simple doyenné qui faisait partie de l'archidiaconé de Château-du-Loir. — Le doyenné de Troo se composait alors des églises suivantes : St-Almir des Roches-l'Evêque, St-Martin de Lunay, St-Denis de Thoré, St-Etienne de Villiersfaux, St-Jacques de Houssay, St-Rimay, Notre-Dame de Villedieu, St-Martin d'Ambloy, St-Martin de Sanières, St-Arnoul, St-Pierre des Bois, St-Martin des Bois, St-Léonard des Hayes, St-Pierre de Ternay, St-Blaise de Montrouveau, St-Martin de Marcé (aujourd'hui réuni à Montrouveau), St-Gervais de Couture, St-Quentin de Sougé, St-Jean de Bonneval, Notre-Dame de Cellé, St-Pierre de Fontaines, St-Martin de Troo, St-Quentin de la Varenne, St-Oustrille de Montoire, St-Laurent de Montoire, St-Genest de Lavardin, Notre-Dame de Tréhet, St-Jean-Baptiste de Villedieu, St-Jacques des Guéréts, l'église Notre-Dame des Marchais de Troo, l'église de l'abbaye St-Georges des Bois.

Toutes ces églises, au nombre de 31, sont aujourd'hui de l'arrondissement de Vendôme et il faut y ajouter les 12 églises suivantes faisant aujourd'hui partie des départements d'Indre-et-Loire et de la Sarthe : St-Benoît des Hermites, Notre-Dame des Pins, Notre-Dame de Rortre, St-Cyr de Chemillé, St-Etienne d'Espigné, St-Pierre de Beaumont la Chartre, St-Vincent de Châtillon, Notre-Dame de Courdemanche, St-Georges de la Coué, Notre-Dame de la Chapelle-Gaugain, St-Julien de Lavenay. Soit en tout 43 églises, dont 41 paroissiales.

En 1640, l'évêque du Mans crut devoir former à la Chartre un nouveau doyenné qui prit au doyenné de Troo

les paroisses suivantes : Lavenay, Chemillé, la Chapelle-Gaugain, les Hermites, les deux paroisses de la Chartre, Châtillon, Courdemanche, Epeigné, Rortre, les Pins, St-Georges de la Coué, Beaumont ; avec celles de Couture, des Essarts, Marcé, Montrouveau, Tréhet et Villedieu. Ces 6 dernières comprises dans l'arrondissement actuel de Vendôme, canton de Montoire, soit au total 19 paroisses, ce qui réduisait le doyenné de Troo à 24 églises, dont 22 étaient les paroisses suivantes : Ambloy, Artins, Bonneveau, Cellé, Fontaines, les Hayes, Houssay, Lavaradin, Lunay, les Roches, St-Arnoul, St-Jacques-des-Guéréts, St-Laurent de Montoire, St-Martin des Bois, St-Oustrille de Montoire, St-Pierre du Bois (réuni aussi à St-Martin), St-Quentin, St-Rimay, Sasnières, Sougé, Ternay, Thoré, Troo, Villavard et Villiersfaux, les deux autres étant celles des couvents de St-Georges des Bois et de Notre-Dame des Marchais.

Voici les noms des archiprêtres et doyens ruraux de Troo que nous avons pu rencontrer : — Johannes de Roortas, archiprêtre de Troo, 1200, 1218. — Matheus Aurelianensis (d'Orléans de Rêre) doyen de Troo, 1219 (d'Hozier, 3^e reg., 2^e partie, général. Orléans). — Pierre, doyen de Troo, 1228 (avant la suppression de l'archiprêtre (Arch. de la Sarthe, G, nos 3 et 4). — Johannes ou Jehan Saunier, 1230 et 1238 (*Bulletin vendômois*, 1874, p. 41 et Trin., 697). — Mathieu Personne, curé de Fontaines ; il fonde la chapellenie du grand-autel de Troo, 1242 (Arch. L.-et-Cher, G 896). — Robertus, decanus de Troo, 1267 (*Marm. vend.* 50 A). — Renard Lusurier, 1319 (*Cart. de St-Calais*, 29). — Guillaume Payneau, 1582 (Reg. par. de Troo). — Antoine Dourlier, curé de St-Laurent de Montoire, 1641 — (Malardier, p. 1157). — Joseph Roberton ou Robertson, 1687 (*Bulletin vend.*, 1868, p. 20). — Antoine Moreau, curé de St-Laurent de Montoire, 1696 (*id.*). — Chapelain, curé de Couture, 1702 (*id.*). — Louis Le Cornu, curé de Couture, 1711 (*id.*). — Marin Le Boucher, curé de Villavard, 1740 (*id.*).

Après la Révolution, Troo fit partie du diocèse de Blois et se vit dépouiller du chef-lieu du doyenné qui passa à Montoire, chef-lieu de canton.

CHAPITRE ST-MARTIN DE TROO

Ses armes étaient : *D'or à un St-Martin à cheval d'azur* (Arm. ms.). — Vers 1085, Geoffroy-Martel comte d'Anjou et de Vendôme, devenu seigneur de Troo, comme comte du Maine, fonda cette église St-Martin et en fit une collégiale pour

vue d'un chapitre de 7 chanoines dont un chefcier ou chevécier, le premier d'entre eux et leur chef. Parmi les chanoines se recrutait le curé de la paroisse, second chanoine. Les autres pouvaient n'être pas prêtres. Mais par le fait ils paraissent l'avoir été presque tous. Tous étaient à la nomination de l'évêque du Mans, et la présentation en appartenait aux seigneurs suzerains, c'est-à-dire les comtes du Maine et d'Anjou, puis les comtes et ducs de Vendôme depuis l'an 1270.

A partir du règne du roi Henri IV, duc de Vendômois, le chefcier eut le titre de doyen, parce que le roi Henri avait employé cette expression pour désigner le chef des chanoines. L'évêque du Mans l'adopta, et depuis ce temps le chefcier eut le titre de *Doyen du Chapitre*.

Il semble que ce soit aussi à partir de cette époque que la nomination des chanoines, appartenant toujours à l'évêque du Mans, fut faite sur la présentation du chapitre qui en recevait la proposition initiale du doyen lui-même. (Pouillé).

Le temporel du Chapitre de Troo relevait en fief du seigneur suzerain de la Châtellenie de Troo. — Néanmoins nous n'avons pas rencontré d'aveux du Chapitre de Troo au duché de Vendôme, mais simplement des aveux pour les bénéfices desservis dans l'église, comme ceux du curé, du chapelain du Grand-Autel, de l'office de chevécier, etc.

Mais une sentence des requestes du Palais à Paris, en date du 3 mars 1635, condamne le Chapitre St-Martin de Troo à faire la foy et fournir aven à César de Vendôme pour les biens relevant de Bonneval (Bonneveau), Montoire et Troo. Cette sentence est assez difficile à comprendre en ce sens que Bonneval ou Bonneveau était vendu depuis 1582 aux seigneurs de Courtenvaux et depuis 1609 formait le fief principal du marquisat de Courtenvaux, nouvellement érigé en faveur de Gilles de Souvré.

Un aveu du 9 mai rendu au duc de Vendôme par le marquis de Louvois (Letellier) à cause d'Anne de Souvré sa femme et cité par Malardier dans ses notes ms. sur le canton de Montoire (p. 1185 et suiv.), indique que le Chapitre était tenu envers la seigneurie de Bonneveau aux devoirs suivants : « Les chefcier, chanoines et chapitre de l'église collégiale de St-Martin de Troo lui devaient foy et hommage simple pour raison de leur fief et domaine du dit chapitre, ainsi que pour le fief de la chapelle du milieu. — Ils étaient tenus, lorsque le dit seigneur était à Troo, d'envoyer vers lui leur sergent ou bâtonnier s'informer de

l'heure à laquelle il lui plairait d'assister au service divin, pour en prévenir les chanoines, afin qu'ils fissent préparer et orner par leur sergent ou bâtonnier les bancs et les chaises que le seigneur jugerait convenables pour sa réception et pour que son assistance au service divin ait lieu avec tous les honneurs, dignités et prérogatives qui lui appartenaient comme seigneur et fondateur de la dite église. — Le chevécier était tenu envers le dit seigneur à foy et hommage simple pour raison de sa maison, fief et seigneurie de la chevécerie de Troo et au devoir d'un cheval de service à chaque mutation de chevécier. »

La châtellenie de Montoire et celle de Troo (en partie) ayant été aliénées en 1718 par le Régent du royaume, il se produisit un conflit entre les deux seigneurs qui se partageaient la seigneurie de Troo, c'est-à-dire les marquis de Courtenvaux et de Querhoent, au sujet de l'hommage que devait rendre le Chapitre. Le premier, excipant de ses droits sur indiqués comme seigneur de Bonneveau, le second, comme ayant tous les droits des ducs de Vendôme en cette partie. Tous deux firent sommation aux chanoines à fin d'hommage et d'aveu. Les chanoines embarrassés s'adressèrent au parlement qui fit défense au Chapitre de faire hommage à aucun des deux. Cet événement, d'après Le Paige, aurait eu lieu en 1680. Mais il fait évidemment erreur, car en 1680 le marquisat de Querhoent-Montoire n'était pas encore né. La discussion aurait donc été entre le duc de Vendôme et le marquis de Courtenvaux, ce qui paraît invraisemblable. Peut-être Le Paige a-t-il voulu dire 1780.

De ces renseignements contradictoires au sujet de la vassalité du Chapitre, il résulte ceci : Que les dignitaires du Chapitre, chacun pour le temporel de sa charge et la situation des biens qui composaient son revenu, pouvaient bien relever soit de l'un, soit de l'autre de ces seigneurs, soit de tous les deux à la fois, mais que le siège lui-même du Chapitre continuait à relever des seigneurs suzerains de Troo, c'est-à-dire des comtes de Vendôme en personne ; que les comtes et ducs de Vendôme ont pu par inadvertance ne pas exiger cet hommage au cours des siècles, mais qu'il n'en restait pas moins leur droit et que dans les aliénations faites en 1582 et 1718 de portions des domaines et fiefs du duché de Vendôme portant sur la seigneurie de Troo, la vassalité propre du Chapitre et de l'église n'ayant pas été nommément désignée, elle restait dans la directe du sei-

gneur dominant, le duc de Vendôme même. L'arrêt du parlement, cité par Lapaige, dont nous n'avons pas rencontré le texte, doit avoir été rendu d'une manière provisoire et en attendant que la chose pût être jugée au fond.

C'était parmi les chanoines qu'étaient pris souvent les curés des paroisses du doyenné. Il s'ensuivait donc que les titulaires, ou n'étaient pas résidents comme chanoines ou bien n'étaient pas présents aux offices du Chapitre, ce qui, dans l'un ou l'autre cas, réduisait leurs fonctions à la jouissance des revenus d'unesinécure.

D'après Lapaige, qui écrivait au XVIII^e siècle, les revenus des prébendes du Chapitre de Troo étaient pour chacun, d'environ 300 livres, ce qui évidemment était insuffisant pour l'entretien d'un prêtre à cette époque. A cela s'ajoutait le revenu des bénéfices des chapelles fondées en l'église de St-Martin de Troo dont nous avons parlé plus haut, et dont le montant était variable. — Le doyen était tenu à 3 messes par semaine, dont une en l'église de Poncé (*Pouillé*).

Voici, d'après Malardier et d'autres, les noms des chefciers ou doyens du Chapitre rencontrés : — Louis Tourtay, 1516. — Roger Bontemps, 1551. — N. Garault, 1552. — Pierre Jamin, curé de Fontaines, chevécier, 1594. — René Questier, maître ès arts, 1638. — Isaac Michel, 1664 (*Arch. Cogner*, E 34). — Joseph Roberton, 1716. — Pierre Georgie, 1728. — Jean Bodier, 1740. — Pierre-Noël-Benjamin Belin, 1760.

Le chefcier ou doyen tenait le temporel de son office ou chevécerie à foy et hommage et cheval de service à chaque mutation de chefcier, du seigneur de Bonneveau (Malardier, p. 1190).

Le seigneur de la Voûte, pour des terres situées aux Grenadières, paroisse de Troo, était tenu envers le chevécier à foy et hommage simple, à 16 deniers de service, à une paire de gants blancs et un chapeau de roses vermeilles, exigibles, le chapeau, le jour de la Trinité d'Été et les deniers et gants, le jour de la saint Laurent. — La maison dite de la Chevécerie lui appartenait. La municipalité de Troo l'acheta en 1792 pour en faire le presbytère. C'est encore aujourd'hui sa destination (1900).

Malardier publie une liste des chanoines de Troo, par ordre de date (ou environ). (Voir Malardier, pp. 1192 à 1204).

Les biens appartenant au Chapitre, rien que dans la paroisse de Troo, furent vendus en 1791 pour un total de 58.655 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 166 à 206).

ÉGLISES ET CHAPELLES

Plusieurs églises et chapelles avaient été édifiées au moyen-âge dans la ville de Troo.

L'église *Saint-Gabriel* paraît avoir été la primitive église paroissiale. — Elle était « placée à mi-côte au milieu des rochers et des grottes qui servaient de demeure à la plupart des habitants. » (Pétigny 431). Elle a été de bonne heure abandonnée du culte, et ses offices ont dû être transportés à la chapelle *Notre-Dame de Pitié*. Mais la statue du saint placée dans une cave était encore le but de certains pèlerinages, jusqu'au XIX^e s. En 1864, la cave a été détruite et la statue très naïve est aujourd'hui fixée sur un rocher abrupt, à côté. On la distingue de la route du bas du bourg. Il est probable que cette chapelle *St-Gabriel* était souterraine. — Son emplacement fut vendu nationalement le 5 juin 1792 pour 40 livres.

L'église *Notre-Dame de Pitié, ou Notre-Dame de la rue du milieu*. — Elle paraît avoir hérité du culte de saint Gabriel. Un acte du 1^{er} février 1768 qui rappelle le nom de cette chapelle, la nomme « Chapelle *Notre-Dame de la Rue du Milieu, ou de Saint-Gabriel*. » — Cette chapelle fut réunie en 1514 à l'église *St-Martin de Troo*. Elle en constituait un bénéfice, desservie par un chapelain. Il n'en reste plus de traces. Il est probable que c'est celle qui fut détruite en 1764 sous le nom de *Chapelle Saint-Gabriel*, qu'elle avait pris en remplacement du sien.

Chapelle Saint-Michel. — Il en existe encore quelques ruines accolées à la porte de l'Ouest ou porte *Saint-Michel*. Elle a été réunie à l'église *Saint-Martin* à une époque inconnue. Louis Tourtay, doyen du Chapitre, l'avait dotée en 1529, probablement alors qu'elle avait été réunie au Chapitre, ce qui fait que le pouillé du XVIII^e s. le donne comme fondateur de cette chapelle.

Chapelle Sainte-Catherine. — C'est la chapelle de la *Maladrerie*, que le *Guide du touriste dans le Vendômois* confond avec celle de *Saint-Jacques*. Les revenus de cette chapelle *Sainte-Catherine* furent réunis à la mense des chanoines de Troo en 1467 et aussi à une époque inconnue, ceux de la chapelle *Saint-Mandé*, hors des murs. — Voir *Saint-Mandé*.

Il existait en outre à Troo une chapelle *Saint-Jacques* là où se trouve l'auberge de ce nom dans le bas de la rue *Sainte-Catherine*; on en voit encore les restes présentant une crypte voûtée surmontée d'une nef avec un collatéral. Nous

n'avons pas rencontré de renseignements sur cette chapelle qui est confondue avec celle de la *Maladrerie Sainte-Catherine* par le *Guide du touriste dans le Vendômois* (p. 381).

Notre-Dame des Marchais : — *Prioratus de Foro, alias des Marchais, XII^e s.* (Cart. blésois de Marm., 150). — Cette église dont les ruines imposantes subsistent toujours, à l'Est de la Collégiale, était située hors la primitive enceinte; voilà pourquoi on l'appelait *de Foro*, ou du dehors. Elle fut comprise dans l'intérieur de la deuxième enceinte établie au XIV^e s. — (Cassini sur sa carte la donne encore comme étant paroisse et située hors l'enceinte de Troo). — Le mur extérieur de la ville vers Nord-Est formait la clôture du jardin du prieuré. Il semble même que ce soit tout particulièrement pour comprendre ce prieuré dans cette nouvelle enceinte qu'on a prolongé les murs vers le ravin de la Gouffrande en englobant un aussi vaste espace qui dut toujours être privé d'habitations, au moins de rues habitées d'une manière continue.

Ce prieuré *Notre-Dame des Marchais* fut fondé en 1124 par Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine. Il le donna à Marmoutier et lui consacra des revenus particuliers suffisants pour l'entretien de 12 moines et mit le prieuré naissant sous la protection de Pierre, seigneur de Montoire, et de Hugues, seigneur d'Amboise. Le prieur des Marchais tenait le temporel de son prieuré à foy et h. du seigneur de Montoire, comme héritier des seigneurs de Troo en cette partie. On a des aveux des prieurs des Marchais à Montoire en 1549 et 1634, aux Archives Nationales. (A. N., PP 50, vol. 114, n^o 142 et vol. 54, n^{os} 12 à 14).

Le prieur des Marchais était à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Mais à partir de 1737, époque où la mense de Marmoutier fut unie à celle de l'archevêché de Tours, il fut à la présentation du roi. L'évêque du Mans nommait au bénéfice. — Ce lieu était le rendez-vous d'un pèlerinage fréquenté. Un incendie détruisit le logis du prieur en 1548. L'église elle-même, à partir de cette date, ne se maintint qu'en fort mauvais état. Elle resta pourtant debout jusqu'à la Révolution.

On n'a que peu de renseignements sur les biens qui composaient les revenus du prieuré des Marchais. On sait seulement que Foulques le Jeune lui avait affecté des terres autour de Troo et certains revenus soustraits aux prieurés *St-Laurent de Gastines* et du *Sentier*, sauf compensation en faveur de ces derniers.

Parmi les biens des *Marchais* figuraient encore, au moment de la Révolution, les fresches ou métairies du *Teil*, paroisse de *Monthodon* et de la *Prêcherie*, et la *Nouvellinière* avec la *Gardonnière*, paroisse d'Authon. (Arch. Indre-et-Loire, H, 358).

Noms des prieurs rencontrés : — Gervais Courtin, 1441 (Marm. bles. 767). — Charles Dubois, 1549 (A. N., PP 50, vol. 54). — Frédéric Gardette, 1596 (Marm. bles., 768). — Claude Margot, 1615 (*id.*, 770). — Etienne Martin, 1648 (*id.*, 771). — René Triguel, 1658 (*id.*, 772). — Nicolas Guénée, 1659 (*id.*, 773). — Jacques Durand, 1688, décédé en 1702 (Malardier, p. 1208 et notes Haugou). — Claude-Nicolas Martin, successeur du précédent, maître es arts en l'Université de Paris, 1702 (*id.*). — Charles Martin, prêtre, demeurant à Paris, 1714 (*id.*). — Jean Pommerie, chanoine et chantré de *St-Georges de Vendôme*, 1749 (*id.*). — Pierre-Noël-Benjamin Belin de l'Anglottière, doyen du chapitre de Troo, 1788 (*id.*).

La chapelle des *Marchais* et ses dépendances furent vendues nationalement le 16 mai 1791 pour la somme de 5.050 livres.

Maladrerie Ste-Catherine ou Hôtel-Dieu de Troo. — Les ruines romanes de cette maladrerie de Troo forment un des monuments les plus curieux de la contrée. Elles s'élèvent le long de la route de Montoire, en face la mairie même de la commune de Troo, dans le bas de la ville. Elles ont été en 1889 classées comme monument historique par suite tout spécialement des démarches de M. l'abbé Haugou, curé de Troo. — Une chapelle était comprise dans ce bâtiment; elle était dédiée à sainte Catherine, on voit encore la fenêtre ogivale de cette chapelle qui paraît être seulement du XIII^e siècle, dans la façade Est du monument encore subsistant. Dans cette chapelle, au temps où écrivait Pétigny, un maréchal-ferrant avait établi sa forge. — La chapelle *Sainte-Catherine* fut réunie à l'église *St-Martin de Troo* en 1467. La présentation du titulaire de cette chapelle appartenait aux habitants et au Chapitre (Pouillé). — Cette maladrerie, sous le nom d'*Hôtel-Dieu*, subsista comme hôpital jusqu'en l'année 1700, époque où elle fut réunie à l'*Hôtel-Dieu de Montoire*.

Il y a doute sur la question de savoir si cette maladrerie a jamais servi de léproserie. Car à *St-Mandé*, hors les murs de Troo vers l'Ouest, existait une chapelle qui portait aussi le nom de léproserie. Il est croyable que c'était là véri-

tablement la léproserie de Troo. (Voir *St-Mandé*).

Les bâtiments de l'*hôtel-Dieu de Troo*, au moment de sa réunion avec *Montoire* en 1700, furent affermés moyennant une rente de 5 livres. Ils consistaient en vieilles mesures, issues et dépendances. Parmi les biens de cette maladrerie on rencontre une terre de 8 boissellées située aux *Chopinettes*, paroisse *St-Martin des Bois*.

En 1752 et 1764 on trouve des actes qui constatent que l'*Hôtel-Dieu de Montoire* avait aliéné la mesure de l'ancien *Hôtel-Dieu de Troo*, moyennant une rente foncière annuelle de deux livres.

Le titre de maître et administrateur de la *Maladrerie de Troo* était tenu en fief de la *Châtellenie de Montoire*, à foy et hommage. Il est probable que primitivement il relevait de la seigneurie même de Troo, jusqu'à ce que cette seigneurie ait été partagée entre les *châtellenies de Bonneveau* et de *Montoire*.

Nous n'avons rencontré que trois aveux pour ce titre d'administrateur de cette maladrerie, ce sont ceux de : — Macé Aubert, maître et administrateur de l'*Hôtel-Dieu de Troo*, 1504. — Martin Lemoyne, *idem*, 1526. — René Martin, maître et administrateur de la maladrerie de Troo, qui porta son aveu pour son fief de la dite maladrerie vers 1630. (Sans date, Arch. Nat., P 712, n^o 132 bis).

L'*Hôtel-Dieu de Montoire* a encore deux lits à la disposition de la commune de Troo. Salies, dans ses notes manuscrites sur la paroisse de Troo, pense que ces lits proviennent de cette réunion de l'*Hôtel-Dieu de Troo* à celui de *Montoire*; mais l'abbé Haugou nous fait savoir que les deux lits proviennent d'une fondation de Madame de Marescot de Chailay en 1858. Cette fondation étant faite pour les pauvres des paroisses de *St-Quentin*, *Troo* et *St-Jacques*.

Les bâtiments de la maladrerie de Troo furent vendus nationalement en 1792 pour 40 livres. (Arch. L.-et-Cher, Q, district de Vendôme, n^o 998).

MONUMENTS CIVILS

Troo, au moyen-âge, était une ville qui comptait, d'après les auteurs, jusqu'à cinq mille âmes (?).

C'est aujourd'hui un modeste bourg de 460 habitants environ (compris le Ruau). Il est dans une situation des plus pittoresques, s'étagant sur la colline, haute d'environ 60 mètres, avec ses rues transversales, allant de l'Est à l'Ouest, réunies par des escaliers. Ses principales rues sont : 1^o La rue Basse par laquelle passe la route de Montoire à la Chartre

et que borde la voie ferrée ; 2° la rue du Milieu, appelée aussi assez improprement rue Haute ; 3° la rue Vendômoise au-dessus de la rue du Milieu ; elle est bordée surtout par des habitations formées dans des caves ; 4° la rue, ou plutôt le chemin Sainte-Catherine qui gravit la pente orientale de la colline.

Les autres rues portent le nom de rue Gouffier, rue St-Gervais, rue Belair, rue de Vauchalons, rue des Areineries.

Quant aux maisons remarquables, c'est d'abord *Le Louvre*, établi sur l'emplacement de l'ancien château appelé *Louvre*. (Voir plus loin). — *La maison de Lusignan*. On n'en connaît pas l'origine, ni pourquoi elle a pris ce nom. Peut-être a-t-elle été habitée ou possédée par un des membres de la maison de ce nom qui fournit au moyen-âge des rois de Jérusalem. — *La maison nommée Billebarry*. Bâtie sur le rocher, elle a conservé un escalier en pierre conduisant à un souterrain voûté avec nervures à biseau.

— Une maison située entre la vieille porte (St-Michel) et le grand puits, portait le nom de *La Chapellenie* ; c'était une maison qui était du bénéfice de la chapelle du Grand-Autel de l'église du lieu.

— La maison dite *des Capucins*, signalée par l'abbé Voisin, comme proche l'église. Elle conserve une fenêtre avec meneaux trilobés. — Dans le bas de la ville se trouve une grotte pétrifiante et cristalline.

D'autres maisons sont encore citées au Cadastre comme formant des écarts du bourg ; ce sont *Le Marchais* (ancien prieuré, voir ce nom) ; *la Chasserie*, *les Areineries*, *le Grand et le Petit Rome*.

Le Louvre. — C'est un ancien château fort qui passa pour avoir été bâti par Foulques le Jeune, comte d'Anjou au XII^e siècle, en remplacement d'un autre en bois, situé sur la butte à côté. Ce château du Louvre, qui fut ainsi nommé sans doute du temps de Philippe-Auguste, comportait une enceinte flanquée de tours dont on voit encore les restes entourant un verger buissonneux. Sur l'emplacement probable du donjon, s'élève aujourd'hui une simple maison bourgeoise tout proche l'église. L'enceinte pouvait être d'un hectare environ et du côté de l'Ouest était formée des murs mêmes de la ville.

A environ 100 mètres de l'église, sur la rue qui conduit à Bonnevaux, se trouve le fameux *Puits de Troo*, le seul qui fournisse de l'eau à la ville haute. On l'appelle *le Puits qui parle*, ou encore, *Puits de Jacob*. Il a environ 45 mètres de profondeur et est plus large dans le bas que dans le haut. Cette disposition parti-

culière lui donne un écho remarquable et lui fait répéter plusieurs paroles de suite très distinctement. Cette particularité attire les touristes et les bandes joyeuses qui le font parler et rire avec ardeur.

La ville de Troo avait été une première fois fortifiée au moyen-âge, dès avant le XII^e siècle ; car Foulques le Jeune, comte d'Anjou et aussi comte du Maine par sa femme Eremburge, alors qu'il construisait le château de Troo, appelé depuis le château du Louvre, répara vers 1120 les remparts de Troo. On attribue la construction de cette vieille enceinte à Geoffroy-Martel lui-même, au moment de la fondation de la collégiale. On voit encore des traces de ces premières fortifications de Troo sur le plateau supérieur où se trouve l'église, notamment vers l'Est, autour d'une terrasse sur laquelle se dressait l'église même, et aussi la chefferie aujourd'hui le presbytère. Du côté de l'Ouest, l'enceinte ancienne est d'autant plus apparente qu'aucune autre n'est venue la remplacer et que la ville ne s'est aucunement étendue au delà.

A la fin du XIV^e siècle, la ville s'étant augmentée à l'Est, on comprit la nécessité d'en étendre les fortifications. Et c'est alors que se construisirent ces murs partant de la porte de St-Calais et venant aboutir au Loir en suivant le ravin de la Gouffrande et en laissant en dehors la maladrerie Ste-Catherine, qui de la sorte se trouva adossée à la nouvelle muraille à l'extérieur. C'était là que se trouvait la principale porte de la ville, appelée Porte Ste-Catherine.

Vers le midi, la ville était défendue tout d'abord par la nature abrupte du coteau qui servait de rempart, puis après le XIV^e siècle par le Loir même, comme aux Roches. Les remparts, à cette époque, ayant davantage à servir de défense contre les incursions de routiers que contre les armées véritables qui commerçaient à employer l'artillerie.

La colline de Troo est percée à tous ses étages de caves qui se rejoignent et s'entrecroisent dans tous les sens. La largeur de ces galeries est en général de 2 mètres et leur hauteur de 1 m. 30 ; de distance en distance se rencontrent des carrefours d'une hauteur de 2 m. à 2 m. 50. Une d'elle présente des signes plus caractéristiques que les autres. On l'appelle *La Caforti*, ou *Cave-forte*. Elle paraît avoir été spécialement aménagée pour la défense, presque tous les couloirs débouchent dans cette Cave forte. Pétigny pense que l'origine de ces caves remonte à l'époque gauloise et qu'elles étaient

destinées à servir de retraites aux habitants en cas de danger.

Buttes. — Une des principales curiosités de Troo ce sont ses buttes ou tombelles. — La plus importante se dresse auprès de l'église, au point culminant et sur la crête du coteau. Elle a 175 mètres de circonférence et 14 mètres de hauteur. Mais sa hauteur primitive était plus considérable d'au moins quatre mètres (?). — L'autre, située à environ 300 mètres de la première, est placée au Nord, en dehors des remparts. On l'appelle *Butte Marcaéd*, du nom d'un capitaine de routiers qui prit Troo au XII^e siècle, sans doute en se servant de cette butte, qu'il dut d'abord prendre d'assaut et au moyen de laquelle il put lancer ses flèches sur les défenseurs et faciliter l'action du bélier sur le mur d'enceinte. D'aucuns prétendent qu'il construisit lui-même cette butte pour servir de cavalier en avant du rempart pour la défense de la ville, une fois conquise. Mais la chose est peu croyable. Cette dernière butte a neuf mètres de hauteur et 84 mètres de circonférence. On est en train de la détruire ; elle l'est déjà à moitié et l'on n'a rien découvert dans ses flancs.

Salies, dans sa monographie de Troo, prétend que la grande butte près de l'église a dû être élevée par Geoffroy-Martel ou par un de ses prédécesseurs, comtes du Maine, pour y édifier une tour, en bois probablement, afin de servir de *Castellum* à Troo. — Il y a une probabilité pour que cette butte ait en effet formé le primitif château de Troo, mais cela n'est pas pour rejeter le système de ceux qui admettent son origine celtique ou même préhistorique.

Pont. — Avant la construction du pont qui relie la rive droite à la rive gauche du Loir, construction qui eut lieu en 1832, on était obligé de passer en bac pour aller de Troo à St-Jacques-des-Guérets et de là à Ternay, les Hayes, etc. — Le droit du bac avait été sans doute retenu par la Couronne au moment de l'aliénation faite en 1718 par les sgrs de Montoire et Troo. Car on le voit, en 1774, être possédé par un nommé Joseph Loiseau, déclarant qu'il en était propriétaire en vertu de l'avancement à lui fait le 10 mars 1751 par les commissaires royaux, nommés par un arrêt du conseil d'Etat du 14 juillet 1722 pour procéder à la vente des domaines, justices et droits domaniaux appartenant à sa Majesté.

A l'époque de la Révolution, le bac appartenait par emphytéose à Michel-Augustin Belin de Chantemesle, officier de Monsieur, frère du roi, qui avait épou-

sé à Troo le 31 mai 1779 Jeanne-Renée Loret. Il émigra en 1792 et son épouse divorça en 1793.

Par suite de son émigration, et de l'émigration de Monsieur le comte de Provence (duc de Vendôme), le bac tombait dans le domaine national. Il fut supprimé en 1832 au moment de la construction du pont en son emplacement actuel.

HISTOIRE

On a le droit d'attribuer aux Celtes la construction des tombelles de Troo et aussi le creusement des caves de la colline, lesquelles caves semblent avoir constitué un système de défense et protection à une époque reculée. Pétigny croit ces caves creusées par les Gaulois. On ne peut, à ce sujet, fournir que des conjectures.

Pour l'époque de la civilisation gauloise, Troo se présente comme étant le chef-lieu ou oppidum d'une de ces contrées que les Romains appelaient *pagi*, et qui formaient les subdivisions de la cité. Le *pagus* de Troo était ainsi entre le *pagus vindocinensis* (Vendôme) qui appartenait à la Cité des Carnutes et le *pagus de la Chartre (Pagus Carinensis)* qui était comme celui de Troo, de la Cité des Cénomans. — Ce *pagus* de Troo pouvait s'appeler *Pagus labricinensis*, ce qui donna lieu à la création postérieure de la *Conditio labricinensis* (District labricin) déjà mentionné sous l'épiscopat de St-Julien, dont Troo était le chef-lieu religieux. Reste à savoir si Lavardin n'en était pas le chef-lieu féodal.

Tout ce pays fut ravagé au V^e siècle dans les guerres désastreuses qui affligèrent la Gaule à cette époque et l'Oppidum de Troo dut être alors détruit.

Il n'y a à Troo aucun vestige de la domination romaine. On sait seulement que deux routes se croisaient sur son territoire, celle de Vendôme à la Chartre et aussi celle de Tours à Chartres qui passait le Loir à Artins et gravissait le coteau vers Chenillé.

Il n'est pas dit que Troo ait été parmi les 64 églises cédées vers 960 à Bouchard Ratepilate, comte de Vendôme, par Sigefroy, évêque du Mans. Il y a même apparence pour que ce lieu, tout en étant sous la juridiction spirituelle de l'évêque du Mans, ait été dans la dépendance directe du comte du Maine auquel il constituait un établissement militaire de première importance. Aucun texte ne le fait savoir. Mais le nom de Troo, dans sa forme latinisée ou non, n'apparaît réellement qu'au commencement du XII^e

siècle. Il y a bien, au Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois, un *Gauscelinus Troia* qui en 1062 est témoin d'un accord des moines avec un appelé Fromond. Ce Gauscelin Troia paraît là avec plusieurs personnages vendômois, mais il n'est pas dit que ce nom de Troia, il le tienne du lieu de Trou.

C'est à propos de la fondation du prieuré des Marchais par Foulques le Jeune, comte d'Anjou, qu'on rencontre Trou bien positivement nommé ainsi. Il n'y a donc que des probabilités tirées de la tradition constante, pour que les remparts premiers de la ville haute et aussi la fondation de l'église collégiale aient été l'œuvre de Geoffroy-Martel vers l'an 1050. Il était alors comte d'Anjou par héritage, comte de Vendôme et du Maine par droit de conquête. C'est en sa qualité de comte du Maine qu'il était maître de Trou.

Cinquante ans après ou environ, Hildebart, qui fut évêque du Mans de 1095 à 1125, fit rentrer dans le domaine ecclésiastique les églises dont les laïques s'étaient emparés. Parmi les églises ainsi reprises figurent celles de Poncé, Ruillé et Trou. Par là il faut entendre les revenus de ces églises, car il est évident qu'elles étaient toujours desservies par des prêtres. C'est à cette occasion que pour la première fois se rencontre dans les chartes le nom de *Trou*.

En 1124, Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, père de Geoffroy Plantagenet, construisit donc le château de Trou, qui fut depuis appelé le Louvre. Jusque-là, il est probable que le castellum ou château ancien se trouvait établi sur la grande butte, et que ce château se composait d'une tour en bois entourée d'enceintes de pieux. Il répara en outre les murailles de Geoffroy-Martel, qui entouraient la ville haute, et fonda le prieuré des Marchais qu'il donna à Marmoutier.

Geoffroy Plantagenet, son fils, reconstruisit la collégiale. C'est à lui qu'on attribue toute la partie de l'église qui paraît être du XII^e siècle. Il mourut en 1151.

Le roi Philippe-Auguste, en 1188, vint attaquer Trou qui appartenait à Richard Cœur-de-Lion. Il s'empara de la partie basse de la ville et la brûla. Mais il échoua contre le château et continua sa marche à la poursuite de Richard. En 1189, le même Philippe-Auguste, cette fois allié de Richard, reprenant la guerre contre Henri II, père de Richard, s'empara du Maine et prit sans coup férir Montoire, Troo, la Chartre et Château-du-Loir. La paix faite, Philippe, comme sûreté, garda plusieurs villes, y compris Troo et Châ-

teau-du-Loir. Il semble que ce soit de cette époque que daterait l'appellation de *Louvre* donnée au château de Troo.

Au mois de janvier 1194, eut lieu un traité entre Jean-Sans-Terre, fils de Henri II, qui voulait s'emparer de la couronne d'Angleterre sur Richard, et le roi Philippe-Auguste. Par ce traité, le comté de Vendôme devait appartenir au comte de Blois ainsi que les châteaux de la Chartre et de Troo, sous la suzeraineté du roi de France. Mais Jean-Sans-Terre, ayant trahi le roi, le traité ne fut pas exécuté. La guerre se ralluma entre Philippe et Richard et après le combat de Fréteval où Philippe-Auguste fut vaincu (5 juillet 1194), Marcadé, chef des Brabançons dans l'armée de Richard, vint s'emparer de Troo où il resta comme gouverneur. On lui attribue l'élévation de la plus petite des deux mottes de Troo afin de servir de cavalier en avant de la porte du Nord. Mais il est probable que cette motte existait avant lui et qu'elle ne prit son nom que parce qu'il en compléta la défense.

Troo resta alors sous la domination des rois d'Angleterre alors comtes du Maine. Jean-Sans-Terre, devenu roi après la mort de Richard, s'occupa tout particulièrement de Troo, qu'il avait, avec d'autres villes, assignée en dot à la reine Isabelle son épouse. Et il est probable que celle-ci fit, au moins un temps, sa résidence au château du Louvre, car, d'après Pétigny, une tradition constante dans la ville de Troo est que ce château fut habité jadis par une très grande reine dont les domaines s'étendaient jusqu'à la mer.

Au commencement du XIII^e siècle, on constate la présence à Troo d'un couvent de Templiers. Ils avaient des maisons dans le Bourg-Neuf avec deux estagiers, une vigne à la Croix et des terres à Chenillé, deux roches, et les maisons devant ces deux roches et d'autres biens dans la même ville, et des maisons au Breuil, paroisse de St-Quentin. Le tout leur était concédé par les exécuteurs testamentaires de Jean de la Bruère, seigneur de Troo, et en réparation des dommages à eux causés par le défunt. (A. N., série S, 5.000 A, nos 43 et 48).

En 1230, Maurice, évêque du Mans, ayant supprimé les archiprêtres de son diocèse, fit de Troo un doyenné qu'il rattacha à l'archidiaconé de Château-du-Loir.

En 1260, eut lieu la querelle entre le comte d'Anjou et du Maine, frère du roi saint Louis, et Geoffroy de la Bruère, seigneur de Troo, qu'il voulait chasser du

château. Le parlement donna raison à Geoffroy de la Bruère qui fut réintégré dans ses droits. C'est à cette occasion qu'on constate la présence de nombreux Juifs à Troo. Geoffroy de la Bruère voulait les chasser de Troo, mais le comte d'Anjou désirait les maintenir à cause des subsides qu'il en tirait. Geoffroy paraît avoir eu gain de cause.

En décembre 1270, eut lieu un accord entre le comte d'Anjou et du Maine et le comte de Vendôme qui était alors Jean V. Par cet accord il fut convenu que la seigneurie de Troo serait possédée par les comtes de Vendôme directement et que pour cette seigneurie ils rendraient hommage aux comtes d'Anjou en même temps que pour le reste du comté de Vendôme. — C'est de cette époque que date la définitive annexion de Troo au comté de Vendôme (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 816, d'après la Chambre des Comptes de Paris, n° 2, fol. 51).

Au XIV^e siècle le pays fut ravagé par des bandes de Routiers; c'est alors que pour se protéger contre leurs exactions, la ville de Troo éleva la seconde enceinte de murailles qui partant de la porte St-Calais va rejoindre la porte Ste-Catherine et la rivière, en suivant les sinuosités du ravin de la Gouffrade. — Dans les premières années du règne de Charles V, des bandes armées parcoururent le pays. Une d'elles commandée par un chef nommé Robert Marcault s'empara de la première enceinte de Troo, saccagea le quartier qui y était enfermé et en rasa les maisons; mais il ne put néanmoins s'emparer de l'enceinte supérieure. C'est de cette époque que date la décadence de Troo qui ne se releva jamais de ce désastre et depuis ce temps, la pente du coteau qui fait face à l'Est fut reprise par la culture. Les maisons ne furent pas réédifiées.

En 1515, le comté de Vendôme ayant été érigé en duché par le roi François I^{er} en faveur de Charles de Bourbon, Troo compta parmi les châtelainies faisant partie de ce duché.

En 1547, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, vint passer quelques jours à Troo, logé dans la maison de la Voulte.

En 1548, un calviniste, appelé Grandamy, fut brûlé sur la grosse motte de Troo, et dans l'automne de la même année, un autre calviniste, Jean Leclair, cardeur de laine, y fut pendu pour avoir dit que le pape était l'Antéchrist.

En 1552, la collégiale fut saccagée par les Huguenots.

En 1575, on répara à nouveau les murailles de la ville et au mois de novembre,

pour marquer la fin des travaux, on célébra une messe solennelle où les habitants en armes, au nombre de 40, vinrent à l'offrande « l'arquebuse au col et la mèche allumée ». (Chronique de Michel Garrault).

En 1576, le 6 février, il y eut attaque de la ville par un capitaine huguenot appelé La Chesnaye, au service du duc d'Alençon, frère du roi, révolté contre lui. Il y eut trois hommes tués de chaque côté. Il est probable que le dit capitaine prit la ville, car au mois de mars, les habitants furent obligés de s'enfuir. Mais la paix fut faite le 24 mai alors que le roi de Navarre était à Montoire.

En 1581, la maladie épidémique qui ravagea tout le bas Vendômois et fit périr 500 personnes à Montoire, 300 à Lavardin, etc., n'en tua que 9 à Troo.

Une partie de Troo, semble avoir toujours été dans la directe de la seigneurie de Bonnevaux, au moins depuis le XV^e s.

En 1582 et 1609, au moment de la vente de Bonnevaux et l'érection de la seigneurie de Courtenvaux en marquisat, une partie de Troo est dite relever de Bonnevaux.

Au XVIII^e siècle, les marquis de Querhoent-Montoire et le marquis de Courtenvaux, seigneur de Bonnevaux, se partageaient cette seigneurie. Le marquis de Courtenvaux possédant la partie haute avec le Louvre, et le seigneur de Montoire la partie basse.

En 1737 le clocher de l'église de Troo s'écroula sous les coups de la foudre et fut remplacé par cette couverture défectueuse en charpente qu'on voit aujourd'hui.

Au moment de la Révolution, les biens du clergé ayant été confisqués, la municipalité de Troo mit en adjudication l'affermage des divers morceaux composant les terres du chapitre, de la cure, du prieuré N.-D. des Marchais et du prieuré de Cellé. Ces terres formaient un total de 45 hectares environ. Nous ne savons à quel prix se montèrent ces fermages.

Le 13 février 1792, par suite de la rareté du numéraire, la municipalité de Troo établit une caisse patriotique pour émettre des bons de confiance de 5, 10, 15 et 20 sols. — Le 10 août 1793, les titres féodaux furent brûlés au pied de l'arbre de la Liberté. Et la même année, un appel était fait aux jeunes gens de Troo pour les engagements militaires; mais aucun ne se présenta. La Garde Nationale refusa de suivre son commandant, appelé Guyard, qui voulait l'entraîner à Tours combattre « les Brigands ». Les habitants de Troo n'étaient pas des guerriers.

SEIGNEURS DE TROO

Le fait, constaté plusieurs fois, que les comtes du Maine avaient gardé Troo dans leur domaine direct et que cette bourgade était restée à part des autres du Bas-Vendômois, a rendu assez obscure l'histoire de sa seigneurie pendant les XI^e et XII^e siècles.

Il se produisit cependant là le même cas qu'ailleurs. Les châtelains ou gouverneurs de Troo pour les comtes du Maine eurent aussi l'avantage de voir ces fonctions s'établir dans leur famille, par voie héréditaire. De là vint cette famille nommée de Troia, de Troæ, de Troo ou de Trou qui paraît avoir gardé la seigneurie jusqu'à la fin du XII^e siècle. On rencontre des personnages de ce nom dès le XI^e et particulièrement au XII^e siècle. Et même depuis que la seigneurie leur eut échappé, ils en conservèrent le nom jusqu'au XV^e s., époque où ils paraissent s'être éteints.

Le château dont ils avaient la garde dut être établi sur la motte de Troo, et se composer d'une tour féodale, en bois probablement, entourée d'une enceinte de pieux, et cela jusqu'à l'époque où Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, jugea à propos de bâtir en 1121 la forteresse à laquelle on donna depuis le nom de *Louvre*. Reste à savoir si depuis cette époque la même famille qui possédait le gouvernement de Troo par voie héréditaire, continua à demeurer en possession du nouveau château. Dans l'impossibilité où nous sommes de discerner parmi tous ces personnages ceux qui furent réellement seigneurs de Troo comme châtelains-gouverneurs, nous en donnons ici les noms pris par ordre de date.

SEIGNEURS DE TROO

En 1062, *Gauscelinus Troia* est témoin de donation à Marmoutier dans un lieu inconnu. Il est accompagné d'Archambaud, prévôt de Vendôme, de Constantin, chanoine de St-Georges et de Gervais, fils de Lancelin de Vendôme. (Cart. vendômois de Marm. 81).

Entre 1108 et 1125, *Mascelinus de Troo* est témoin de la liberté d'une serve qui pour moitié appartient à Eudes de Fréteval (*id.*, 33 A).

En 1124 et 1128, *Gervasius de Troæ* ou *Troia* est témoin de dons faits à la Trinité, à l'abbaye de Beaulieu et à celle de Tiron (Cart. de la Trinité, 449; de Tiron, 90; du Ronceray, 199 et 360; Gaignières, abbaye de Beaulieu, n° 170).

Entre 1128 et 1145, paraissent au Cartulaire de Tiron *Mathieu de Troo* et *Amau-*

ry ou *Almorrie*, son frère; Sicile ou *Sibille*, femme de *Mathieu de Troo*, est fille de Guy Turpin. Ils font des donations à Tiron. (Cart. Tiron, 90, 141 et 282).

En 1146, *Hamelinus de Troæia* est témoin de donation faite à la Trinité près Baugé (Cart. Trinité, 514).

En 1151 et 1152, *Petrus de Troæia* est témoin de dons faits à la Trinité, à Naveil et à Busloup (Cart. Trin. 529 et 534).

A la fin du XII^e siècle, *Hamelin de Trou* est bienfaiteur de l'abbaye de Bellebranche, fondée paroisse de St-Brice en Anjou. (Dom Piolin, IV, p. 97).

Au commencement du XIII^e siècle, *Amaury de Trou* donne aux Templiers des terres près Trou, et à l'Aunône de Châteaudun des biens à Châteaudun même. (Bulletin vendômois, 1894, p. 55 et Cart. Madeleine de Châteaudun, 30).

En 1219, *Gisclain de Trou* est témoin, avec Jean de Lavardin, du don de l'église de Château-du-Loir. (Abbé Haugou, d'après Cauvin).

Cette famille semble à cette époque du commencement du XIII^e siècle, avoir laissé échapper de ses mains la seigneurie de Troo. Et celle-ci appartient alors à Jean de la Bruère ou Bruyère. — Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, qui avait assigné en douaire à sa première femme Isabelle plusieurs villes, entre autres celle de Troo, paraît avoir retiré le château de Troo à *Jean de la Bruyère* qui en était seigneur, car le 24 juillet 1202, par une lettre datée de Bonport, il ordonnait à Guillaume de Souday de remettre le château de Troo à Baudouin des Roches. Mais peu de temps après il le rendait à Jean de la Bruère et lui envoyait comme messenger chargé de cette restitution, l'abbé de Turpenay en Touraine. Ce qui fait que le 10 juin 1203, par une lettre datée de Pont de l'Arche, et adressée aux gens de Troo, le même roi les avertissait qu'il avait rétabli Jean de la Bruyère (*sic*) dans son droit, et qu'il lui avait à nouveau confié le château de Troo pour le service de ses affaires royales. Il lui avait déjà confié la garde du château de la Chartre dès le 8 janvier de cette même année 1203.

Il est possible que ce Jean de la Bruère ou la Bruyère ait eu ce château de Troo par héritage et comme fils ou mari d'une fille, héritière de l'aîné de la maison de Troo; mais on n'en a aucune preuve. — Il est à croire que ces *La Bruère* tiraient leur nom de famille de la seigneurie de la Berruère ou Bruyère de Choue (aujourd'hui Les Berruères).

Jean de la Bruère était mort l'an 1217, attendu qu'à cette date plusieurs per-

sonnages, parmi lesquels on rencontre *W. de Brueria*, sûrement son parent, Herbert Torpin (Turpin) et Hamelin de Roorte s'employaient avec les exécuteurs testamentaires du susdit *Johannes de Brueria* à arranger un différend, qui de son vivant avait surgi entre lui et les frères du Temple, au sujet de certains biens situés à Troo et dans les environs, à Chenillé et au Breuil.

Geoffroy de la Bruère, sans doute fils du précédent, est dit seigneur de Troo en 1242. Avec sa femme Onoria, il vend à Mathieu Personne, doyen rural de Troo et curé de Fontaines, une terre située à la Couture près Challay. (Arch. L.-et-Cher, G 896).

En 1260, il y eut enquête ordonnée par le roi saint Louis et faite par le chevalier Jean de Quarroir et Raoul Magny, bailli de Touraine, sur les violences exercées par ordre de Charles, comte d'Anjou et frère du roi, sur la personne de Aimeric Guénault, bailli de Geoffroy de la Bruère, seigneur de Troo, et aussi pour avoir pénétré dans la maison de la Papillière, située près de Troo et appartenant à Bouchard Pointvillain, chevalier, vassal du seigneur de Troo et son lieutenant dans la ville et y avoir dérobé diverses choses. Le comte d'Anjou semble, d'après les faits, refuser à Geoffroy de la Bruère la possession du château de Troo, bien que celui-ci, déjà chassé par le comte, ait été réintégré solennellement par le parlement. — D'Anouilh de Salies, qui rapporte ces choses, dit qu'il ignore la fin de ce litige.

Mais ces mêmes faits sont rapportés ailleurs, sans toutefois citer le nom de Geoffroy de la Bruère. On dit seulement que le seigneur à qui ces dommages avaient été causés était *oncle du comte de Vendôme*. Or Geoffroy de la Bruère ne pouvait être oncle du comte de Vendôme que par sa femme *Onoria*, que l'abbé Simon appelle *Honorée* ou *Honorine*, que Noël Mars appelle *Aamor* dans son histoire de St-Laumer. — (Voir Lespinasse, *Vie et Vertus de saint Louis par le Confesseur de la Reine Marguerite*, p. 306). Elle était donc une des filles du comte Jean IV. Geoffroy de la Bruère fut définitivement réintégré dans sa seigneurie par ordre du roi saint Louis.

On voit encore ce Geoffroy de la Bruère en 1276. Il cède au curé de Troo et au chévécier du chapitre certain dîme de vin qu'avaient détenue et possédée ses prédécesseurs. (Arch. L.-et-Cher, G 881).

Mais en 1270, au mois de décembre, était intervenu un accord entre le susdit comte d'Anjou et du Maine et Bouchard

V, comte de Vendôme, accord d'après lequel le dit Bouchard reconnaissait tenir directement du comte d'Anjou la terre de Troo, sous la condition d'un seul hommage avec les autres fiefs vendômois. De ce jour, Troo était définitivement soustrait au Maine.

Les hommes de Troo étaient déjà, au moins en partie, vassaux du comte de Vendôme, attendu qu'en 1244, on voit Jeanne ou Gervaise de Mayenne, comtesse de Vendôme, faire un accord avec Marmoutier au sujet de la pêche dans le Loir que ses hommes des Roches, de Montoire et de Troo avaient le droit de pratiquer. Il est probable même que Geoffroy de la Bruère était, à Troo, l'homme du comte de Vendôme. Il paraît être aussi Sgr de Challay (Haugou).

On ne voit plus, après cette date de 1276, aucun *La Bruère* comme seigneur de Troo. Cette famille se rencontre seulement du côté de Mondoubleau. Il est probable que Geoffroy n'eut pas d'enfants d'Honorina sa femme. Mais on trouve encore de nombreux membres de la famille de Troo ou Trou, probablement descendants des cadets des premiers seigneurs.

En 1233, *Pierre de Troo* (Petrus de Troia), chevalier, avec sa femme Gila et ses fils Pierre, Mathieu et Geoffroy, donnaient à l'abbaye de Tiron certains droits d'usage dans les bois d'un lieu appelé Puits du Sac (Puteus Sacci), sans doute proche Grandry. — En 1272, un certain Jean de Bicheron, chanoine du Mans, donnait à la Trinité les droits dont il avait hérité de sa sœur Isabeau, veuve de *Pasquier de Trou*, sur des maisons à Vendôme. — En 1285, *Macé de Trou* était seigneur du Breuil de Lunay.

Au XIV^e siècle, Haliquant de Bourrot, dont la famille était de Neuillé-le-Lierre en Touraine, était capitaine et seigneur de Troo pour le comte de Vendôme. Il avait épousé Isabeau de la Flotte, héritière de cette seigneurie et de celle de Boisfreslon. Il mourut vers 1391 et sa femme en 1400 après avoir testé en 1398. Il avait reçu en 1369 du comte Bouchard VII la remise de tous droits dus par lui pour raison de son hébergement de Troo qui se trouvait réduit à un denier de franc-devoir pour tout service et toutes charges. — Ils laissaient pour fille et héritière Philippe ou Philippine de Bourrot. En premières noces elle épousa Guillaume de Montigny, fils de Guillaume de Montigny, seigneur de la Jousnelinière et d'Agnès sa femme (dont elle eut une fille Isabeau qui porta la Jousnelinière à Hugues du Bellay son mari). En secondes

noces la susdite Philippine épousa *Almaury de Trou*, seigneur de Fontenaille, à qui elle porta la Flotte, Boisfreslon et la capitainerie de Troo. Almaury rentrait ainsi en possession de ce fief qu'avaient occupé ses ancêtres. De ce second mariage, elle eut : 1^o) *Macé de Trou* qui est seigneur de Fontenaille en 1398 ; 2^o) Jean, qui suit ; 3^o) Almaury ou Amaury, qui en 1398 était nommé dans le testament de sa grand-mère Isabeau de la Flotte, laquelle lui laissait une somme de quarante livres. On le rencontre en 1430 passant un acte avec le prieur de Ste-Anne près Vendôme et en 1458 il est témoin à St-Georges du Bois.

Jean de Trou, seigneur de la Flotte en 1410. Il avait hérité de Fontenaille à la mort de son frère aîné Macé, en 1399, et de la Galoche de Ste-Anne, même année (Arch. Nat., P 618, n^{os} 53 et 55 ; P 625, n^{os} 83 à 85 ; P 629, n^{os} 3, 6, et 7). Il vendit la Flotte au suivant :

Jean du Bellay, seigneur de la Flotte et de Bréhault. Il est qualifié ainsi en 1413. Il paraît fils aîné (d'après Moréri), de Hugues du Bellay et d'Ysabeau de Montigny. Il dut aussi acheter de même la capitainerie de Troo. Il fut fait prisonnier à Azincourt (1415), et mourut sans alliance, en Angleterre. Il dut laisser pour héritier son neveu le suivant :

Jean II du Bellay, 2^e du nom comme seigneur de la Flotte. Il dut prendre cette qualité vers 1420. On le rencontre comme tel en 1446 (Arch. L.-et-Cher, E 446). En 1455, il est dit *seigneur de Trou* et de la Flotte. (A de Trémault d'après De Camp, t. 103, p. 187). — La capitainerie de Troo ne paraît pas être restée dans sa famille après lui. Du moins les seigneurs de la Flotte cessent d'être revêtus du titre de seigneurs de Trou.

Nous ne savons à quelle date cessa d'être habitable le château de Troo.

Les comtes de Vendôme semblent avoir partagé en deux cette seigneurie. La partie haute relevant de Bonneveau, la partie médiane et basse relevant de Montoire. On ne peut savoir à quelle date eut lieu ce partage, probablement au xv^e siècle, époque où Louis de Bourbon, comte de Vendôme, gratifia de la seigneurie de Bonneveau son fils bâtard Jean, fils de Sibille de Bostun.

Mais des membres de l'ancienne famille de Trou, autres que ceux descendant d'Almaury de Trou, se rencontrent aux xiv^e et xv^e siècles. — Une certaine *Alix de Trou* avant 1376 apportait à son mari Pierre d'Arquenay, de grands biens dans le Vendômois, entre autres la seigneurie du Breuil de Lunay. En 1384,

il était dit veuf d'elle et seigneur du Breuil. — En 1395, *Luce de Trou* était épouse de Raoul, seigneur de Martigny. — En 1428, *Huet de Trou* est à Lunay, parmi les témoins d'un accord entre les seigneurs de la Loupe et de Tafforeau au sujet de droits dans l'église.

A. de Maude, dans son armorial du Vendômois, fait savoir à l'article *Troo*, que les anciens seigneurs de Troo, alliés aux de Villiers, seigneurs de St-Gervais de Vic en 1487, portaient, d'après une peinture qui se voit dans l'église de cette paroisse St-Gervais : *D'argent à trois flammes de gueules*. Peut-être est-ce dans cette famille de Villiers que cette ancienne maison de Troo ou Trou s'est définitivement éteinte. Nous n'en avons plus rencontré de représentants au xv^e siècle.

En 1582, la seigneurie de Bonneveau comportant partie de Troo fut vendue définitivement à Gilles de Souvré qui déjà la possédait du chef de sa femme, mais comme domaine engagé. — En 1609, la seigneurie de Courtenvaux, avec celles de Bonneveau, Vancé et la partie haute de Troo, fut érigée en marquisat en faveur du même Gilles de Souvré, maréchal de France. En 1610, dans son aveu au duc de Vendôme, Gilles de Souvré déclarait parmi ses vassaux, comme lui devant foy et hommage simple : « Le chevecier et les chanoines de Troo pour raison des fiefs et domaines du dit chapitre, fief de la chapelle du Milieu et fief du chapitre s'étendant en la paroisse de Troo et es environs ». Il citait encore divers fiefs de la paroisse de Troo comme relevant de son marquisat. Il s'intitulait déjà en 1601 seigneur de Courtenvaux, Bonneval, etc... *et des Fiefs de Troo*.

Un autre aveu de 1690, porté par François-Michel Le Tellier, marquis de Courtenvaux, au duc de Vendôme, dit ceci : « Jean Hamelin, pour le château de Troo, composé d'une chambre à cheminée, antichambre à côté, grange, cellier, puits, cour, jardin, vigne, le tout contenant un arpent ou environ ». — C'est la preuve que ce château était depuis longtemps abandonné comme résidence seigneuriale et qu'il n'était plus considéré que comme maison bourgeoise valant fief, et relevant comme tel, à foy et h. du marquisat de Courtenvaux avec les autres vassaux du même marquisat.

La Châtellenie de Montoire s'étendait sur la partie basse et moyenne de la ville, ce qui fait que quand se fit l'aliénation de cette châtellenie le 2 octobre 1718, l'acte stipulait que parmi les choses aliénées se trouvait : « Le domaine, terre et sei-

gneurie de Montoire avec toutes les paroisses qui en dépendent, y compris les *châtellenies de Troo, les Roches et Lavardin*... » La partie de Troo réunie à la seigneurie de Montoire était donc considérée comme une châtellenie.

Les seigneurs de Montoire (en fait les ducs de Vendôme) et les marquis de Courtenvaux eurent un long procès au sujet de la suzeraineté sur le chapitre lui-même de Troo. En 1680, un arrêt du parlement fit défense aux chanoines de reconnaître pour suzerain aucun de ces deux seigneurs comme seigneur de paroisse. Mais à l'époque où Le Paige écrivait (vers 1760), ce procès durait encore entre les deux seigneurs qui avaient entre eux des contestations au sujet de la délimitation de leurs fiefs à Troo même. Finalement, le marquis de Courtenvaux, pour indiquer le centre de son fief, avait fait mettre un poteau à ses armes sur la place, en face l'église : et le marquis de Querhoent, comme seigneur de Montoire, en fit dresser un autre portant aussi son écusson, sur la place du Marché. Le château de la Voûte relevait de Montoire comme étant sur la pente du coteau.

Les revenus de la seigneurie de Troo, partie afférente à Montoire, n'ont jamais été bien considérables. En 1558 ils se montaient à la somme de 21 livres, 13 sols.

Le château de Troo est aujourd'hui totalement ruiné ; on en voit encore des restes de remparts vers l'Ouest. L'ancien donjon réduit à une hauteur de quelques mètres est devenu maison bourgeoise.

Cart. blésois de Marm., 150, 251, 255, 286, 357, 400, 620, 766 à 775. — *Cart. vendômois de Marm.*, 81, 33 A, 43 A, 50 A. — *Cart. de Troon*, 90, 141, 282, 362. — *Cartul. de la Trinité*, 449, 514, 529, 534, 657, 697, 721, 723, 740, 772, 785, 856. — Abbé Simon, *passim*. — Passac, p. 83. — Le Paige, II, p. 550. — Pétigny (voir table). — Salies, *Monographie de Troo*, avec continuation ms. (Biblioth. de la Société archéol. de Vendôme. — *Id.* *De Vendôme à la Bonneaventure et à Troo*. — Abbé Haugou, curé de Troo, notes ms. sur Troo. — Pouillé du dioc. du Mans, xviii^e s., fol. 232, 238, 282, 300, 358, 412, 420, 440. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 52 ; 1865, p. 136 ; 1866, pp. 56, 148, 169, 217, 223 ; 1868, p. 20 ; 1869, pp. 266 et 267 ; 1870, p. 202 ; 1871, p. 135 ; 1873, p. 41 ; 1874, pp. 43 et 61 ; 1876, p. 96 ; 1878, pp. 222 à 256, 330, 394 à 396 ; 1879, p. 251 ; 1880, p. 282 ; 1890, p. 66 à 95 ; 1893, p. 224 ; 1894, pp. 55 à 87 ; 1895, p. 197 ; 1899, pp. 218 à 222 ; 1901, pp. 221 et suiv. ; 1902, pp. 5 à 35, 250 à 275 ; 1904, pp. 146 à 168, 213 à 233. — Arch. Nat., P 599, fol. 7 et 70 ; P 600 n^o 1 ; P 608, n^o 1 ; P 618, n^{os} 53 et 55 ; P 625, n^{os} 85 ; P 629, n^{os} 1 à 7 ; P 645, n^o 1 ; P 652, n^o 13 ; PP 50, vol. 54, n^{os} 12 à 161. 17 à 20, 35, 36, vol. 114, n^{os} 142, 161 ; vol. 106, n^{os} 153 à 160 ; JJ, vol. 103, fol. 147, n^o 314. — Arch. d'Indre-et-Loire, H, lias-

ses I et 358. — Arch. de la Sarthe, G, n^o 4, p. 3. — Inventaire des chartes, t. I, pp. 175 et 176. — *Compte-Rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, pp. 468 à 478, et 480. — Cauvin, *passim*. — Dom Picolin, III, p. 699 ; IV, p. 97 ; V, p. 447. — *Cartulaire de St-Calais*, 29. — Bibliothèque de Chartres, Livre rouge de l'Evêché, fol. 56. — Decamp, notes ms., t. 103, fol. 187, n^o et fol. 189. — *Cart. de Solèmes et de la Couture*, 232, 267, 396. — *Bulletin de la Soc. d'Eure-et-Loir*, 1869 p. 266. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 30. — *Annales flechoises*, 1907, pp. 357 à 360. — Métais, *Etudes et Documents*, IV, p. 266. — *La Province du Maine*, 1900 p. 229. — *Mémoires de la Soc. archéol. Orléanaise*, 1876, pp. 469 à 481. — *Bulletin Dunois*, VI, p. 400 ; 1869, p. 266 ; 1899, p. 99. — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, au mot *Arquenay*, p. 79. — Bertrand de Broussillon, *Documents sur l'Histoire du Maine*, tiré des Arch. Nat., Xrc, 75c, 89. — Dieudonné, *Hildebert de Lavardin*, p. 63. — D'Hoziar, *Registre III*, 2^e partie, art. généalog. d'Orléans. — Arch. L.-et-Cher, E, 119, 126 et suiv. ; G, 876 à 900 ; liasse de la Virginité et de St-Georges du Bois ; Q, n^{os} 166 à 206 et 998 du district de Vendôme. — Arch. du Cognac, E, n^{os} 9, 15, 16, 34. — *Etat sommaire en 1861 des études des notaires de l'arrondissement de Vendôme*. — Abbé Haugou, curé de Troo, Notes ms. posthumes sur Troo. — Pasty de la Hylais, notes ms. sur St-Calais, etc. — Abbé Voisin, *Le Bas-Vendômois*, pp. 23 à 29 et 40. — Ponton d'Amécourt, *Carte numismatique du Cenomanicum* au mot *Dorius vicus*. — Graffin, *La seigneurie de la Cour du Bois*, p. 28. — *Charles vendômois*, n^{os} 73, 75, 130, 144, 221, 254. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 233 à 257. — Métais, *Vendôme pendant la Révolution*. — Jaunay, *Répertoire*, p. 60. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 374. — Aubry, instituteur à Troo, *Un coin du Vendômois*, *Monographie de Troo*, et Notes, ms. sur Troo. — Abbé Martin, *Monographie de Bonneveau*. — Malardier, pp. 1141 à 1266. — Moréry, art. *du Bellay*. — Arch. du Lot-et-Garonne, A, n^o 1648. — Reclus, *L'Homme et la terre*, I, p. 177. — Bibliothèque de Vendôme : 1^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 143 ; 2^o Album Jaunay, II, pp. 147 à 151 ; 3^o Fonds Bouchet, Chem. VIII, doss. 9, pièce 1 ; 4^o Fonds Trémault, Carton des Fiefs au mot *Troo*. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hylais sur St-Calais, etc.

Troterie (La), psse de Cormenon. — Ce lieu était dit en 1475, relever censiv^t du prieur de Cormenon et être situé entre les étangs du Parc et de Montluysard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 83).

Troterie (Le lieu de la), psse de Fontaine-Raoul. — Il relevait censiv^t du prieur de la Chapelle-Vicomtesse. — (Arch. L.-et-Cher, G 220).

Troterie (Le lieu de la), psse de Fontaines. — Il était dans la censive du prieur de Grandry. — (Arch. Nat., P 652, n^{os} 25 à 28).

Trottier (Famille). — *La Peschardière, Broche-poisson*, xvi^e s.

Troo ou de **Troo** (Famille de). — Cette famille paraît tirer son nom de la ville

de Troo ou Trou. — *Le Breuil* (de Lunay), XIII^e s. — *La Flotte*, XV^e s. — Armes : *D'argent à 3 flammes de gueules.* — (De Maude).

Trouane (La), deux fermes, c^e de St-Martin des Bois. — *La Troisne* (Cassini). — *Terouanne* (Cadastre).

Troudières (Les Grande et Petite), deux fermes, c^e de Choue. — *Les Throudières*, XV^e s. — Ancien fief relevant partie du Petit-Bouchet, partie du Grand-Bouchet. La Grande Troudière relevait à deux foy et deux h. du Petit-Bouchet. La Petite Troudière relevait du Grand-Bouchet à une foy et h. — M. Chéramy, curé de Choue, croit que les Troudières tirent leur nom de la famille Theroust qui les a possédés au XV^e s. — En 1595, la Grande Troudière est à la famille Herpin. — Du fief de la Grande Troudière dépendait encore le fief des Planertes. — En 1608, Jacques de Vendômois, Sgr d'Alleray, achetait le lieu des Troudières avec celui des Souches, à Pierre de Courtarvel, Sgr de St-Germain. — Depuis ce temps, la Troudière fit partie du domaine d'Alleray. — (Arch. Nat., P 702, n^o 1 ; P 773, n^o 65a [Choue]. — Arch. d'Eure-et-Loir, E, 535. — Abbé Chéramy, curé de Choue, notes manuscrites, d'après le chartrier de St-Agil, etc.).

Trouendière (La), écart du bourg, c^e de Marcilly.

Trouessart (Famille). — *La Carmelière*, XV^e au XVII^e s.

Trouetterie (La), h., c^e de Prunay. — *La Troetterie* (Cassini).

Troussières (Les), f., c^e du Gault.

Trousserie (La), ancien fief, psse de Lunay. — Il relevait à foy et h. de celui de Villeprouvaire. — Il était, à la fin du XIV^e s., à Michelette, fille bâtarde du Sr de Villeprouvaire, et épouse de Jean Guillot. — En 1457, cette Trousserie est dite relever de Poncé et appartenir à Jean de Daillon pour cause de ce que les hoirs feu Jean de Vallaines la tiennent de lui. — En 1548, elle est au Sgr de Fargot. — En 1571, à M. Allain Beau, secrét. du roi, à cause de Françoise Leclerc, sa femme. — En 1594, à N. d'Espagne, dont la fille Antoinette est religieuse à la Virginité. — En 1735, à René Chrestien, receveur des tabacs à Mondoubleau. — (*Bulletin vendômois*, II, p. 181 [1571], III, p. 72 [XIV^e s.]. — Arch. Nat., P 631, n^o 23 [1548] ; P 661, n^o 4 [1457]. — Reg. de Troo, 20 avril 1594. — Malardier, p. 854).

Trousserie (La), f., c^e de Sargé, au-dessus du bourg, au bout de la terrasse de Montmarin. — *La Trousserie-St-Martin*, 1673 (Chartrier de Coulonges). — *La*

Trousserie (Cassini). — (Omise sur la carte d'Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. simple de la Sgie de la Cour-du-Bois, psse de Conflans (Sarthe). Il avait droit de haute justice dans la psse St-Martin de Sargé. — De lui relevaient à foy et h. les fiefs suivants : Lussault, psse de St-Calais, la Popelinière, les Petites Touches et le Grand Cosmillon, situés psse St-Martin de Sargé, qui tenait de la Trousserie son presbytère à rétribution du service divin, ce qui fait que le Sgr de la Trousserie était de droit seigneur de cette paroisse.

Cette seigneurie, dès le XIII^e s., paraît être à la famille Tiercelin qui possédait aussi les Mézangères (Sarthe). — En 1448 et 1468, elle est à Guillaume de Villiers, époux de Jeanne Tiercelin, dame des Mézangères, qui la possède encore, étant veuve, en 1486 et même en 1492, époque où son petit-fils Jean de Villiers fait pour elle la foy à la Cour-du-Bois pour la Trousserie et la Basse-Barre. — En 1487, elle se trouve en partie à Marguerite, veuve Jean de Villiers, probablement fils de la précédente. — En 1493, elle est à Jean de Villiers, petit-fils de Jeanne Tiercelin. — En 1496 et 1498, à Jeanne de Villiers, dame de Courtenvaux et de la Trousserie, veuve de Jean Berziau, qui paraît sœur du précédent. Elle la possède encore en 1509, époque où son fils Jean Berziau fait foy pour elle et avoue pour « la terre, fief et seigneurie, domaine et métairies, garennes à connins de la Trousserie, de la Buresse, droit de pêche en la rivière de Brayse depuis la Fosse d'Enfer jusqu'au Gué-Guillaume », et les moulins de Comes et de Taillefer, tous relevant de la Cour du Bois. — Jeanne de Villiers est encore vivante en 1522, époque où elle reçoit l'aveu de Connillon.

En 1525, la Trousserie est à Olivier Hamelet, seigneur de la Roche-Mayet, St-Ouen et de la Trousserie, époux de Marguerite Berziau ; de même en 1554, époque où il porte sa foy à Françoise de Villiers, dame de Bouviers. — En 1555, à Jean de Hamelet, Sgr de la Trousserie, des Patis et de la Belle-Hôtellerie. — En 1604, à Jacques de Girois qui paraît époux de Anne Poitevin. — En 1607 et 1627, à Antoine Girois, Sgr de la Roche-Mayet et de la Trousserie. — En 1645, à Gilles de Girois, chev., Sgr de la Trousserie, époux de Catherine de Caylus, demeurant à la Poupardière, paroisse St-Martin de la Place près Saumur. Le 6 juillet 1645, il vendait la Trousserie « consistant icelle terre en logis seigneurial du dit lieu de la Trousserie, composé de trois chambres basses, cuisine, cabinets, caves sous le

logis... fuie » etc., la métairie de la Buraize, les moulins de Taillefer et de Comes, le fief des Cormiers, le fief de la Basse-Roncherie, paroisse de Savigny, etc... pour le prix de 22.500 livres (acte devant Michel Deniau à Mondoubleau), l'acquéreur étant le suivant :

Denis Marin, chevalier, Sgr de la Châtaigneraie en Poitou, Mouilleron, Antigny et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, demeurant à Paris, rue Paradis, paroisse St-Jean. (Voir sa notice). — Il avait épousé en premières noces, le 4 avril 1630, Jacqueline Daurat et épousa en secondes noces Charlotte Colbert, sœur de Colbert du Terron, intendant de la Marine et cousine-germaine du grand Colbert.

De sa première femme il eut onze enfants, parmi lesquels Pierre qui fut Sgr de la Trousserie et des Tuaudières et qui fit donner à ces deux terres réunies le nom de Montmarin. (Voir *Montmarin*).

Depuis cette époque la Trousserie fit toujours partie de la terre de Montmarin. Une partie en fut détachée au XVII^e s. avec la Morotière en faveur de Jacqueline-Eugénie Marin, épouse de François de Barbançois.

Au-dessus de la Trousserie se sont rencontrées de nombreuses substructions gallo-romaines avec débris antiques, tuiles à rebords, etc., ce qui fit croire à M. Liger, archéologue Manceau, que là se trouvait l'emplacement de l'antique ville de Varaccia, mais sans qu'il y ait probabilité à la chose.

Arch. L.-et-Cher, E 79, 194, 248, 331, 338, 472, 473 ; I 931, District de Mondoubleau, n^o 97. — Arch. du Couger, E 42, n^o 7. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 143 ; 1900, pp. 314, 319, 328 ; 1901, pp. 72, 74, 77. — Eug. Vallée, *Documents historiques sur le Maine et le Bas-Vendômois*, n^{os} 82, 84, 87, 88. — Roger Graffin, *La seigneurie de la Cour-du-Bois*, pp. 3 et 10. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hilais, Inventaire des fiefs de St-Calais (Lussault), et Notes diverses, t. I, fol. 120 et t. II, fol. 34. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, Liasse de Sargé (1645).

Trudert (Famille). — *Clairefontaine*, XX^e s.

Truget (Famille). — *La Fontaine* (de Savigny, XVIII^e s.).

Truiarde (La), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — (Arch. L.-et-Cher, E 730 [1721]).

Tuannerie (La). — Voir *Toinerie*.

Tuaderie (La), ou *Tuaudière*, f., c^e de St-Arnoul. — Ce lieu dépendait du temporel de la chapelle Prapinçon, en l'église St-Georges du Bois, et était pris à bail par l'abbé au profit du titulaire

de la chapelle. — (Arch. Nat., P 661, n^o 60).

Tuaudière (La), ferme, c^e de Mondoubleau.

Tuaudière (La), ancien fief et manoir, psse St-Martin de Sargé. — Il est devenu Montmarin. — *Les Tuaudières* XV^e s. et XVI^e s. — *La Thuaudière*, 1635 (Minutes de Michel Deniau, Etude Gohier, Mondoubleau). — *La Tuaderie*, 1662 (Etude Gohier). — Ce fief relevait à foy et h. de la Cour du Bois, psse de Conflans. Il avait moyenne et basse justice. — De lui relevait censivement le fief et Sgie des Quetteliniers, psse de Conflans. — En 1452 et 1470, il appartenait à Blanc Ronsart, écr., à cause de Catherine de Cardun, sa femme (R. Graffin). — En 1510, à Amory Ronsart, sieur de la Bourdinière, fils du précédent. — En 1522, à Jacques Ronsart, chev., Sgr des Roches, des Tuaudières et des Vaux. — En 1601, à Marie le Boucher, dame du Châtellier, veuve de Jean de Salmon ; elle rend hommage à la Cour du Bois à cette date pour les Tuaudières. — En 1608, à François de Salmon, sieur du Châtellier. — En 1635, à Gilles de Salmon, écuyer, sieur du Liaudon, des Tuaudières et du Vivier, second fils du précédent, époux de Suzanne de Renard, fille du Sgr de Courtemblay, et au sieur Antoine de Girois, Sr de Bonneval, qui habitait alors la Thuaudière. Tous deux vendent à réméré le 30 juillet de cette année 1635 à Marguerite de la Vove, veuve Elisée d'Ilhiers. Le manoir consistait alors en un grand corps de logis à plusieurs chambres, tourelles au bout, etc.

En 1642, le lieu des Tuaudières est à René de Guillot, écr., sieur de Launay, époux de Jacqueline de Salmon, fille du susdit Gilles ; en 1646, ils vendent à Denis Marin, seigneur de la Trousserie, qui réunit ce lieu à la Trousserie mais en conserva le manoir comme habitation. — En 1662, la Thuaudière est à Pierre Marin, fils du précédent, qui le 21 juillet fait marché avec François Chéron, charpentier, pour construire « deux pavillons aux deux bouts du grand corps de logis du dit lieu de la Tuaderie, de chacun 40 pieds de longueur et 28 pieds de largeur, etc. C'est ce qui paraît constituer le château actuel de Montmarin. Le manoir des Tuaudières prit alors le nom de Montmarin en 1677. — (Voir *Montmarin*). — (Roger Graffin, *La seigneurie de la Cour du Bois*, pp. 2, 3, 7, 19, 20, 24, 25. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, liasse Sargé [Montmarin], d'après les minutes de l'Etude Gohier à

Mondoubleau. — D'Hozier, registre IV, Généalogie de Salmon).

Tubonais (La), ancien censif, psse de Thoré. — Il appartenait au Chapitre St-Georges. — (Arch. Nat., P 609, n° 44).

Tucé (Famille de). — *La Fredonnière*, xv^e s. — Armes : *De sable à trois jumelles d'argent.* — (Cauvin).

Tudinière (La), f., c^e de Boursay. — *La Tuinière*, xvii^e s. En 1539, ce lieu est à N. de Gournay, écuyer. — En 1604, à Pierre de Phélines, écr, sieur de la Tudinière et de la Pagerie, époux de Elisabeth Debau. Ils ont pour enfants : Pierre, Française, Richard et Marguerite. — En 1668, la Tudinière est à Henri de Phélines, époux de Marie de Malnoue. Il a pour frère François de Phélines, et une fille, Marguerite, baptisée au Gault en 1678. — (Arch. L.-et-Cher, G 924 et 487. — Arch. d'Eure-et-Loir, G 6473. — *Bulletin dunois*, IV, p. 353. — Registres de Romilly, de la Chapelle-Vicomtesse, du Gault, de la Fontenelle et de St-Avit, *passim.* — Note de M. Adr. Thibault [1539]).

Tudonnière (La), éc., c^e de Fontaines.

Tueloup, lieu-dit, c^e de Sargé. — *Toulou*, xii^e s. — Ce lieu de Toulou fut donné en 1185 par Hugues, vicomte de Château-dun et Sgr de Mondoubleau, en même temps que l'église de St-Cyr de Sargé, à l'abbaye de St-Denys. — (*Chartes vendômoises*, 181).

Tuffairie (La), f., c^e de Boursay. — *La Tufferie* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. de St-Agil. — En 1405, il était à Guillaume de la Berruyère. — En 1461 et 1469, à autre Guillaume de la Berruyère. — Au xviii^e s. cette métairie était du domaine d'Alleray. — (Chartier de St-Agil, 1641 et 1788. — Arch. Nat., P 700, n°s 86 et 87 [1405 et 1469]. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 144).

Tuffé (Famille). — *Malitourne* (de Fortan), xix^e s.

Tuffeau (Le), ancien fief paraissant situé psse de Savigny. — En 1585, il est à Mathurin Crosneau. — En 1610, il était avec Boismoreau, à Mathurin Gagnot, acquéreur de René du Plessis, sieur du Mée. — (Reg. paroiss. de Savigny, 10 janv. 1585. — Arch. Nat., P 773, 66b. [Dossier Savigny 1610]).

Tuffier (Famille). — *Les Chauvellières et Vaulousevan*, xvii^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois roses tigées et feuillées de sinople.* — (De Maude).

Tuffière (La) ou *la Tufferie*, h., c^e de Couture, 26 hab. — L'Aître de la Tuffière relevait censiv^t du Portau de Vallaines. — En 1599, il est à Charles Rottier,

dont le fils Charles est baptisé aux Hayes.

— En 1634, à Louis de la Tuffière, écr, sieur du dit lieu, dont la fille Française est épouse de Jean Panthot, l'un des cheval-légers du roi, qui en 1636 est dit maître chirurgien à Sougé. — En 1719, à Claude Jacquet, sieur de la T. — En 1755, à Jean Jacquet, époux de Anne Brée. — En 1786, à François Jacquet, dont la femme Madeleine du Puy était alors inhumée à Couture. — (Arch. Nat., P 653, n° 1. — Reg. des Hayes, 1599; de Sougé, 1634 et 1636; de Ternay, 1755; de Tréhet, 1721; de Couture, 1719 et 1786).

Tuffières (Les), f., c^e de Savigny (Le Petit S.). — *La Tuffetière* (Cassini).

Tugésérie (La), h., c^e de Bouffry. — *La Turgeserie*, xvi^e s. — Là demeurait en 1598, Léonard de Phélines, Sr de Chaussepot, avec sa femme Louise des Pierres, veuve de Raphaël de Taillevis, Sr de Fleurigny et de la Petite Mézière. — (Notes ms. de M. Adr. Thibault sur la Petite Mézière).

Tugurium, lieu situé à Naveil, proche la métairie de Beauregard et dont le nom s'est perdu. — Il appartenait à la chapelle de Notre-Dame de Pitié dans l'enceinte de l'abbaye et fut réuni à la mense conventuelle comme tous les biens de cette chapelle au xvii^e s. — Le procureur de l'abbaye le donnait à bail en 1638. — (Arch. L.-et-Cher, Série H, layette de la Trinité, Dossier de N.-D. de Pitié).

Tuilerie (La), éc., c^e d'Azé. — Ancienne tuilerie de la Roulière.

Tuilerie (La), éc., c^e de la Chapelle-Anschéry.

Tuilerie (La), c^e de la Chapelle-Vicomtesse. — Voir *Hôtellerie*.

Tuilerie (La), f., c^e de Chauvigny. — Ce lieu relevait censiv^t de la Sgie de Chauvigny. — (Collection Bernault, Liasse de Chauvigny).

Tuilerie (La), h., c^e de Cormenon. — Ce lieu donne son nom au ruisseau qui prend sa source au Gaulay et va se jeter dans la Grenne à la Tuilerie au-dessous de Cormenon, après un cours d'environ 3 kil.

Tuilerie (La), ou *La Boulaye*, éc., c^e de Danzé.

Tuilerie (La), éc., c^e de Fréteval.

Tuilerie (La), villa et ferme avec tuilerie, c^e du Gault. — Ce lieu, au xix^e s., appartient à la famille Brault, dont M. N. Brault, magistrat à Paris. — (Rochambeau, *le Vendômois*, I, p. 278).

Tuilerie (La), écart de Rocheux, c^e de Lignéres. — Ancienne tuilerie qui aujourd'hui est maison de garde et che-nil du château de Rocheux.

Tuilerie (La), anc. mét., psse St-Lubin des Prés. — *La Thuillierie*, xviii^e s. — Elle était dans la censive de la Sgie de l'Ormois. — Ses terres ont été réunies à celles de la Buzellerie. — (Arch. L.-et-Cher, E 34 et 44).

Tuilerie [du Nord] (La), écart du bourg, c^e de Morée.

Tuilerie [du Sud] (La), écart du bourg, c^e de Morée.

Tuilerie (La), c^e du Plessis-Dorin. — Four à tuiles et à briques.

Tuilerie (La), au bourg de Renay. — Voir *La Branchardière*.

Tuilerie (La), éc., c^e de Souday. — A la Révolution, le bordage de la Tuilerie fut vendu national^t 6.000 l. sur le marquis de Vibraye, émigré. — (Arch. L.-et-Cher, L 931, n° 134).

Tuilerie (La), ou les Tuilleries, village, c^e de Vendôme, 152 hab. — Là existaient des tuilleries qui appartenait au xv^e s. aux frères de l'Hôtel-Dieu. Elles furent plusieurs fois baillées par les dits frères à plusieurs personnes et désignées ainsi en 1451 : « *Les tuilleries avec toutes leurs appartenances et dépendances assises au-dessus de la Justice de Vendôme en la paroisse St-Martin.* »

En 1588, les détenteurs du lieu de la Tuilerie étaient condamnés par sentence du bailliage de Vendôme à fournir comme par le passé 8 milliers de tuiles à l'Hôtel-Dieu, prises sur les lieux mêmes. — En 1687, il y avait encore là deux tuilleries dont l'une appartenant au sieur Lelarge de la Guibardière, et l'autre à un sieur Chevê. — Il existe là une maison de campagne appartenant en 1850 à M. de la Marlière, qui la vendit vers 1855 à M. Mac-Léod. — (Arch. L.-et-Cher; H, Terrier de l'Oratoire, p. 158. — Arch. Nat., P, 607. — Extrait des titres de l'Oratoire, p. 128).

Tuilerie (La), éc., c^e de la Ville-aux-Clercs.

Tuilerie de Tarché (La), éc., c^e de Ste-Anne.

Tuilleries (Les), h., c^e de St-Arnoul, 45 hab. — Ce hameau, avec les Brûlées, était de la c^e de Prunay jusqu'en 1868, époque où il fut réuni à St-Arnoul. — (Cadastre de St-Arnoul).

Tuinière (La), ancien fief et mét., psse de Faye. — *La Thuinière, la Tuynière*, (vieux titres). — Au xiv^e s., l'Aître de la Tuinière se composait de 9 boisselées de terre au dit Aître, trois sols de cens dus à la mi-careme, trente sous de taille à la saint Rémy, un arpent de vigne, une mouée de terre, quatre quartiers de pré, six arpens de bois. Il relevait de la Sgie de Faye à foy et h. et 5 sous de service

à muance de seigneurs. — Vers 1360 ou 1370, il appartenait à Jean de Beauvoir, Sgr de Maugué, qui l'avait acheté de Jean de Mézières, fils de Geoffroy de Mézières.

— En 1516, ce fief est à Jacqueline Calypel, dame de Villetard. — En 1545, à Jean Fleury. — En 1570, au seigneur de Villetrun. — En 1610, à Antoinette Randon, veuve de Martin Olivier. — En 1628, à Jean Rouget. — En 1645, à Mathurin Rouget. — En 1648, à Laurent Olivier, époux de Anne de Lorme, de même en 1681. — En 1741, à Pierre-Paul Godineau de la Thuinière. — Ce fief paraît avoir ensuite été absorbé par la terre de Faye. — (Titres des terres de Faye, de Maugué et de Renay. — Arch. Nat., P 773, layette 66a, Dossier 1. — Arch. L.-et-Cher, E 161, doss. 20. — Reg. paroiss. de St-Martin de Vendôme, 1648, de Danzé, 1649).

Tuinière (La), f., c^e de Savigny.

Tunnière (La). — Voir *Tuinière*.

Turbot (Famille de), ou *Turbault*. — *Le Coudray-Turbot, La Bastière* (d'Arènes), Villanmoy (de Villemardy), xiv^e s. — Armes : *De gueules à la Croix de Vair.* — (Adr. Thibault).

Turcandière (La), c^e de Sargé. — Voir *Durandière*.

Turet (Le), f., c^e d'Arville. — *Le Courret* (Cassini). — *Le Thuret* (Cadastre).

Turet (Le Haut et le Bas), éc., c^e de Périgny.

Turets (Les) ou Thurets, ancien fief, psse de Busloup. — Il était situé au hameau de Volimbert, appartenait au xvii^e s. aux Sgrs des Mussets et fut vendu avec les Mussets le 3 sept. 1605. — (Abbé Gauthier, curé de Busloup, *Monographie de Busloup*, p. 89).

Turets (Les), f., c^e de St-Jean-Frémental, ancien fief, relevant de Rougemont à foy et h. — *Les Thurets*, xvii^e s. — *Les Turets* (Etat-Major). — De ce fief relevaient censivement les lieux de la Piquetterie, la Bessonnerie, la Roche-rie et la Hénauderie, situés paroisse de St-Jean.

En 1583, les Turets appartenait à Joseph de Paisant, écr. — En 1590, à Dlle Catherine de Honville, veuve de Louis d'Estivau, sieur de la Galloire. — En 1591, à Jacqueline d'Estivau, femme de Girard d'Allonville, fille des précédents. — En 1620, à Charles d'Allonville, Sgr des Turets. — En 1667, à autre Charles d'Allonville qui est dit Sgr des Turets et de la Bénétierie; il est époux de Jeanne Lelievre; leur fils est Louis d'Allonville et en 1674 on voit figurer leur fille Antoinette d'Allonville comme épouse de Gédéon du Buisson, écr, Sgr de la Ri-

soudière. — En 1680, Madeleine d'Allonville, fille des précédents, avait hérité des Turets tant de ses parents que de sa sœur Antoinette. — En 1687, Eléonor de Baudry, écr, capitaine au régiment de la Marine, était seigneur des Turets à cause de ses enfants mineurs; il était gendre de Marguerite d'Allonville, veuve de N. Moreau, écr, Sr de la Blanchonnière, et deux ans auparavant, en 1685, s'était remarié à Chartres, avec Jeanne de Courtarvel de Corbon.

Vers 1700, les Turets et la Bénétierie furent saisis sur Jean-Edouard de Baudry, à la requête de Dlle Judith de Fontaines, veuve de Timothée Le Hayer ou le Vayer, sieur de Bréval, et en 1701, ces fiefs étaient en la possession d'Elisabeth-Françoise Le Vayer de Bréval. — En 1736, les Sgrs de Rougemont en étaient propriétaires, sans doute par retrait féodal.

A la Révolution, la métairie des Turets était encore du domaine de Rougemont et fut vendue nationalement sur le citoyen Monsoreau, émigré, pour la somme de 20.800 livres. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, 158, 161, 163, 171, 271, 729; Q. District de Vendôme, Emigrés, n° 845. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Chartres*, E 4, 35. — *Id.*, *Inventaire des minutes des not. du Dumois*, E 174 et 1053).

Turgot (Famille). — *Courtozé*, XVIII^e s. — Armes : *D'hermines treillissé de gueules de 10 pièces*. — (Adr. Thibault).

Turlain (Famille). — *La Fortinière* (de Gombergean), XIV^e siècle.

Turnay ou Turné. — Voir *Ternay et Pins-et-Turnay*.

Turné (Famille de). — Voir *Ternay*.

Turpin (Famille), appelée aussi *Corpin* (par erreur) au XIII^e s. — *Villemardy*, XI^e et XII^e s. — *La Roche-Turpin*, XI^e au XIV^e s. — *St-Amand, Ambloy*, XIII^e s. — On a prétendu que les armoiries de cette famille étaient *Lozangé d'or et de gueules*, parce qu'on rencontre ces armoiries sur une fresque de la commanderie d'Artins supposée fondée par les Turpin. Mais il est plus croyable que ces Turpin possé-

daient celles données par un sceau à la Charte 651 du Cart. de la Trinité, comme étant le sceau d'Eudes, Sgr de St-Amand en 1207. Cet Eudes de St-Amand était de la famille Turpin. — Soit : *Foliolé d'argent et de gueules* (les émaux étant supposés). — (Gagnières, n° 5441, p. 423. — *Cart. Trin.* 651).

Turpinière (La), anc. mét., psse de Boursay. — (Carte de Cassini).

Turpinière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle était du domaine de Glatigny (1482). — (Arch. Nat., P 714, n° XLIV).

Turquerie (Le lieu de la), psse de Lunay, complètement inhabité aujourd'hui, appartenait en 1570 à Marguerite de Dampmartin, sœur de Nicolas de Dampmartin, Sgr de Villeprouvaire. Il faisait partie du hameau de la Raguelinière. — En 1591 il est à Denis Martin, Sr de la T., parrain à Mazangé. — (*Bulletin vendômois*, 1864, p. 74. — Reg. de Mazangé, 1591).

Turquet (Famille). — *La Beauvairie*, XVIII^e s.

Turterie (La), h., c^e de St-Martin des Bois.

Tusson (Le), ruisseau, prend sa source à la Fontaine-Boux près Ecorpain (arrond^t de St-Calais), et se jette dans la Braye au Sud de Lavenay, séparant cette commune de celle de Sougé au Sud. — Son parcours est d'environ 25 kil. — (Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty, Dictionnaire des fiefs de St-Calais).

Tutinière (La), éc., c^e de Danzé.

Tutinière (La), h., c^e de la Ville-aux-Clercs. — *La Tougnière*, XVI^e s. — *La Tunnière* (Etat-Major). — Ce lieu était dans la censive de la Sgie de la Ville-aux-Clercs et dans la première moitié du XVI^e s., appartenait à Robert de Gournay, éc^t, dont le bois de Gournay, près de là, a gardé le nom. — La ferme de la Tutinière fait partie de la terre du Fortgirard. — (Bibl. de Vendôme, Cahier de G. de Trémault sur l'Etat civil des communes, p. 120).

Tuynière (La). — Voir *Tuinière*.

Tyzard (Famille). — Voir *Thizard*.

U

Ulmata villa, Ulmetum villa. — Nom d'une terre dont le site est aujourd'hui inconnu mais qui paraissait située dans le Vendômois. Elle est citée plusieurs fois comme étant une villa auprès de laquelle les moines de Marmoutier re-

çurent des biens de plusieurs personnes aux XI^e et XII^e siècles. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 67, 72, 76, 113).

Union (L'), éc., c^e de Savigny.

Uoseia, La Houzée, rivière, voir *Houzée*. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 83).

Ursulines (Les). — Voir *Vendôme*, communautés de femmes.

Usage (L'), h., c^e de Brevainville.

Usage (L'), h., c^e de Lisle. — Ce lieu tire son nom des pâtures appelées *Les Usages de Lisle*, qui se composaient de 50 arpents de terres vagues abandonnées aux habitants de Lisle pour leurs usages par l'abbé de Vendôme à une époque inconnue. Pour cette tenue, ils devaient foy et h. à la Trinité. — En 1596, les ha-

bitants de Lisle faisaient pour ce fief leur déclaration au bureau des Francs-fiefs à Vendôme. — (Arch. Nat., P 773, layette 66a, Dossier *Lisle*).

Usage (L'), éc., c^e de Rahard.

Usage (L'), écart du bourg, c^e de la Ville-aux-Clercs, 78 habitants.

Usage des Motheux (L'). — Voir *Motheux*.

Usine (L'), éc., c^e de Souday. — Ancienne usine à broyer l'écorce.

FIN DU III^e VOLUME